TUFTS COLLEGE LIBRARY.
GIFT OF
JAMES D. PERKINS,
~~JUNE, 1899.~~
Oct. 1901
41165

REVUE

DES

DEUX MONDES

XXXVIIIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

TUFTS COLLEGE
LIBRARY.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XXXVIIIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME SOIXANTE-TREIZIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1868

TUFTS COLLEGE
LIBRARY.
41165

LES

MARIAGES DE PROVINCE

JACQUES MAINFROI.

SECONDE PARTIE (1).

IV.

Lorsque Jacques se retrouva chez lui, les pieds dans ses pantoufles, au milieu de la vaste et noble bibliothèque où tant d'hommes de bien, ses ancêtres, avaient médité sur les lois, il se mit à relire le billet de Marguerite et à méditer sur la personne qui s'était cordialement ouverte à lui. La femme avait fait tort à la cause; l'avocat s'effaçait devant le confident de tout à l'heure et l'amoureux d'autrefois.

Il mania longtemps et avec complaisance le papier doux, ferme, un peu cassant, où la main de Mlle de Vaulignon avait laissé entre les lignes une invisible et mystique empreinte. Il suivit cette écriture rapide, effarée et pourtant toujours nette, dont les caractères se précipitaient l'un sur l'autre comme les flots d'un torrent. Il s'arrêta un bon moment à la devise qui serpentait autour de l'initiale. L'initiale était un M simple, sans armes, et la devise *tout ou rien*. Il était difficile de deviner si cet M représentait le nom de

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1867.

Montbriand ou le prénom de Marguerite. Selon le cas, la devise n'était qu'une banalité indigne d'attention, ou elle exprimait la vigueur d'une âme entière et portée aux extrêmes. On n'étudie guère une lettre de femme sans la flairer un peu. Celle de Marguerite était imprégnée d'un parfum léger, fugitif et suave au dernier point; mais la bordure, d'un noir intense, semblait gourmander cette recherche de sensualité, comme les grands arbres en deuil au mois de février jurent avec l'aimable floraison des violettes. Ce contraste entraînait certaines idées de renouveau; Mainfroi se laissa éblouir par je ne sais quelle fantasmagorie qui lui montrait Mlle de Vaulignon jeune et brillante sous ses habits de crêpe. Cependant il n'était pas homme à se leurrer d'illusions gratuites; il savait que la vie humaine n'a qu'un printemps, si la grande éternelle nature en a mille fois mille. Mais il venait de causer longuement avec Marguerite; il avait vu son visage trempé de larmes refléter par instans les éclairs de la vingtième année; parfois même, en remuant les cendres du passé, la belle veuve s'était comme illuminée d'un sourire de l'âge innocent. Un sourire, si frais qu'il puisse être, n'a pas l'autorité d'une démonstration géométrique : Mainfroi n'eut garde de conclure et même de supposer que Mlle de Vaulignon se retrouvait tout entière devant lui. Entre l'amazone de vingt ans qu'il avait abordée sous le ciel, dans les bois, et la femme en grand deuil qui venait de lui conter ses peines dans un appartement garni, il voyait très distinctement la figure matérielle, opaque et antipathique du vicomte. Le bon sens ne lui permettait pas de reléguer un *sportsman* trop réel au pays des mauvais rêves, et pourtant, dois-je l'avouer? il prenait un certain plaisir à émincer, à volatiliser ce mari de quelques mois. Non content de savoir que M. de Montbriand n'était plus que poussière, il aurait voulu le réduire à la consistance d'une ombre. Étrange fantaisie, et d'autant plus inexplicable que Mainfroi ne se sentait pas amoureux! Cette veuve de vingt-sept ans au plus lui semblait absolument hors d'âge. Le cœur a des méthodes de chronologie qui feraient sourire un bénédictin. Un homme de vingt-cinq ans meurt d'amour pour une femme de trente-cinq; il serait fier de l'épouser à la face du ciel, si quelque heureux hasard la faisait libre : à trente-cinq ans, il se trouve plus vert qu'un enfant de vingt-cinq, et croirait déroger à sa seconde jeunesse en la prenant pour femme. Jacques n'était donc pas épris, et il aurait rompu en visière au premier qui eût risqué en sa présence un tel paradoxe; mais il prenait un vif intérêt à l'étude de cette nature féminine : il s'y livra toute la soirée, sinon en amoureux, du moins en amateur. Quant à l'affaire, il n'y pensa pas plus que si elle avait dû se plaider dans une autre planète.

Cet oubli de la profession ferait dire à quelques analystes qu'il y avait deux hommes en lui : un avocat et un mondain. Il y en avait même trois à ce compte, car l'avocat et le mondain disparaissaient à certaines heures pour laisser voir un magistrat parfait. Mais n'est-ce pas un peu déprécier la nature humaine que d'expliquer par un miracle le cumul des aptitudes et des goûts? Dans les pays et dans les temps où notre espèce s'est épanouie en liberté, le même individu pouvait être avocat, magistrat, général, administrateur, grand-prêtre et planteur de choux, sans qu'on s'avisât de compter combien d'hommes il y avait en lui. La division du travail et l'esprit de spécialité, qui sont à leur place dans le monde industriel, n'ont rien à faire dans le monde moral.

Mainfroi se coucha donc à mille lieues du dossier « Vaulignon contre Vaulignon. » Il s'endormit comme un joli garçon qu'il était, sur un oreiller de doux souvenirs et d'agréables pensées. Il y a toujours un plaisir délicat et tendre à s'occuper d'une jeune femme, ne fût-ce qu'à titre d'étude, pour savoir ce qu'elle est, ce qu'elle pense et ce qu'elle veut. Le réveil fut moins riant. L'avocat, en ouvrant les yeux, se rappela qu'il avait promis de défendre Marguerite. Il se dit que la pauvre enfant comptait sur lui et que déjà sans doute elle croyait avoir cause gagnée; l'imagination des femmes va si vite et franchit si cavalièrement les obstacles! Or il n'était pas sûr de gagner ce procès, ni même de le plaider. Non-seulement son succès, mais son simple concours était subordonné à l'examen des faits de la cause. Si Mme de Montbriand avait le droit pour elle, c'était plaisir de lui rendre une fortune; si par malheur elle avait tort, aucune considération ne pouvait ébranler l'inflexible droiture de Mainfroi. Pas une fois en quatorze ans il n'avait dévié de sa ligne; les chocs quotidiens du palais n'avaient pu lui communiquer l'élasticité qu'on admire chez les vieux avocats; il n'en était pas encore à cette maxime nourrissante, que les pires affaires ont un bon côté par où l'homme d'esprit sait les prendre. L'habileté lui faisait défaut; il était savant, sensé, persuasif, entraînant; mais il ne pouvait pas se rendre habile, et il se consolait fièrement de cette infirmité. Il y a peu de mérite à repousser les tentations grossières de l'argent lorsqu'on tient vingt-cinq mille francs de rente en portefeuille, plus un joli domaine à la campagne et une belle maison à la ville; cependant ceux qui sont doués d'un cœur jeune et bouillant ont besoin de quelque vertu pour résister aux séductions du plaisir. Mainfroi s'était montré incorruptible à l'amour, même dans un âge qui porte avec lui l'excuse de toutes les faiblesses; il se sentait d'autant plus engagé. Si l'affaire se présentait mal, ce passé méritoire lui faisait une loi d'aban-

donner Mme de Montbriand à la ruine, à la réclusion, à la mort même, à tous ces fléaux sans doute imaginaires dont elle se disait menacée. Périsse la plus intéressante des femmes plutôt que la réputation d'un homme de bien! Les consciences immaculées sont rares; quant aux femmes intéressantes, on en rencontre toujours assez.

Mais, s'il est aisé d'éconduire un plaideur ordinaire en lui disant : — Monsieur, votre affaire ne rentre pas dans ma spécialité, — il est infiniment plus délicat d'ôter la dernière espérance à la personne qui vous raconte sa vie, vous promène à pas lents dans tous les sentiers de sa jeunesse et partage avec vous ses plus secrètes pensées. L'avocat ne s'engage à rien en écoutant du haut de sa cravate les moyens bons ou mauvais d'un plaideur; l'homme abdique un peu de son indépendance lorsqu'il accepte le rôle de confident. Un usage de la vie antique, transporté dans le for intérieur, régit encore aujourd'hui cette sorte d'hospitalité. L'homme à qui vous avez permis d'entrer un seul moment dans le privé de votre âme acquiert par cela seul un droit sur vous, il est moralement votre hôte. Il y a deux mille ans, vous ne l'auriez pas congédié sans un bain, un repas et quelques pièces de monnaie; aujourd'hui vous ne pouvez le mettre dehors que consolé et servi. Cette loi n'est écrite en aucun livre, et cependant personne ne l'ignore. Les gens en place, qui sont par surcroît gens d'esprit, se tiennent en garde contre les épanchemens du solliciteur; un maître qui sait son métier ne fera jamais la sottise d'accueillir les confidences de son valet : s'il se laissait conter l'histoire de Baptiste ou de Jean, il aurait leur famille sur les bras, et il serait servi par grâce. La grande affaire des mendians n'est pas d'obtenir qu'on leur donne, c'est d'obtenir qu'on les écoute; celui qui les laisse parler devient par cela seul leur débiteur.

Si Mme de Montbriand avait été la plus astucieuse des femmes, elle n'aurait rien imaginé de plus adroit que cet ajournement de la consultation, ce relâche consacré aux souvenirs du bon temps et à l'effusion du cœur. Il arrive parfois que l'extrême droiture et l'extrême habileté se rencontrent au but. Mainfroi, libre la veille, se sentait lié par une multitude de fils invisibles. Ce n'était pas qu'il crût devoir à Marguerite plus qu'à lui-même et à ses ancêtres; il se reprochait d'avoir presque accepté une affaire tant de fois perdue, il tremblait de la trouver insoutenable, il cherchait non-seulement un moyen de battre en retraite sans déshonneur, mais une compensation possible, une indemnité acceptable, tant il est vrai qu'un homme de cœur s'engage plus qu'il ne croit en écoutant une simple confidence.

Il se rendit à pied au rendez-vous, comme s'il pensait rencontrer une solution entre les pavés. Le chemin lui parut plus court et l'escalier moins haut que la veille; il avait peur, toutefois il marchait: ainsi font les braves soldats.

Polyxénie le reçut moins bruyamment que la veille, mais d'un air plus confident et plus intime, et cet accueil lui rappela que la servante autant que la maîtresse était fondée à compter sur lui.

Mme de Montbriand, debout devant un monceau de papiers, lui tendit une main fort belle et tout à fait appétissante qu'il baisa froidement, poliment, en débitant les banalités d'usage sur un ton cérémonieux. Peut-être remarqua-t-il du coin de l'œil que la veuve portait une toilette moins sombre, que ses beaux cheveux noirs, nattés en diadème sur le front, lui donnaient un air de reine et qu'elle n'avait plus les yeux rouges; mais il s'était armé de résolutions héroïques, et il attaqua le dossier en homme qui a juré de commencer par là. — Je ne vous regarderai pas avant de vous avoir entendue, et je ne veux vous trouver belle que si vous avez raison. — Il ne s'exprima pas tout à fait si nettement, cependant Marguerite le comprit. Elle s'arma de ce courage extrême qui vient aux cerfs et aux animaux les plus timides lorsqu'ils n'ont plus la force de fuir, et elle se lança tête basse dans l'exposé des faits.

— Monsieur, dit-elle, voici la cause première de tout le mal: c'est le testament de mon père. Il date de sept ans et divise notre patrimoine en portions inégales : deux millions en terres au comte Gérard, un million en argent pour moi.

— Je le sais. Le marquis usait d'un droit strict.

— Cela aussi, je le sais; les tribunaux me l'ont appris à mes dépens. J'ai eu beau dire et prouver que cet acte n'exprimait pas la dernière volonté de mon père, que le pauvre homme, il y a sept ans, était capté par cette horrible Bavaroise, qu'il était revenu par la suite à des idées plus saines et à des sentimens plus équitables; j'ai produit un nouveau testament olographe tout en ma faveur, mais faute de quelques formalités insignifiantes ils m'ont tous condamnée, et ma ruine est sans appel.

— Un million! ce n'est pas tout à fait la ruine.

— Mais je n'en ai plus rien, de ce malheureux million! Mon père me l'a repris jusqu'au dernier centime, sans compter mon douaire, dont il me reste au plus quatre-vingt mille francs. Et la succession m'en réclame cent mille! Si je paie, me voilà riche de moins que rien, propriétaire d'une quantité négative d'environ vingt mille francs. Mes ennemis, me voyant à ce point, donnent un libre cours à leur munificence : ils me font noblement remise de la dette, et m'offrent le moyen de mourir de consomption dans mon ancien

couvent de Grenoble. C'est ce qu'*elle* a toujours rêvé dans sa basse jalousie. Je l'éclipsais, je l'écrasais, je triomphais de mettre en relief ses laideurs physiques et ses turpitudes morales : elle se consolait de tout par l'espoir de m'enterrer vive! Vous vous rappelez, monsieur Mainfroi, ce que je vous disais du couvent? Eh bien! j'y touche, j'y reviens, la fatalité m'y ramène au bout de sept ans par un détour invraisemblable et atroce!

— Calmez-vous, madame; il n'y a pas péril en la demeure. Quoi qu'il arrive, personne ne peut vous mettre au couvent malgré vous.

— Et quel autre refuge y a-t-il, s'il vous plaît, pour une femme de ma condition lorsqu'elle se voit sans ressource? Voulez-vous que je me mette à broder dans une mansarde ou à courir les cachets de piano? L'honneur me permet-il de débuter au Théâtre-Italien comme *prima donna* ou dans un cirque comme écuyère de haute école? Accepterai-je les douze cents francs que le recteur, brave homme, m'a fait offrir sous main avec un petit emploi dans l'instruction publique, ou entrerai-je comme lectrice chez l'oncle de mon mari, M. de Cayolles, qui m'aime bien, qui m'aime trop? Je ne m'abuse point, allez, et celle qui me traque depuis tantôt dix ans ne s'y trompe pas non plus; elle a soigneusement fermé l'enceinte. Une femme bien née qui se ruine ou qu'on ruine n'a de retraite honorable que dans un couvent, parce que l'humilité du cloître est doublée d'un immense orgueil, et qu'on ne déroge pas en épousant Dieu. Soit! je l'épouserai s'il le faut, et j'irai bientôt le voir de près!

Mais, pardon, reprit-elle en escamotant une larme échappée, c'est de mon procès qu'il s'agit. Vous ne comprenez pas comment une femme si forte en apparence a pu se laisser dépouiller comme un enfant? Hélas! monsieur, c'est qu'on est enfant toute la vie devant l'autorité d'un père. Quand je suis revenue à Vaulignon veuve, malade et navrée, mon père fut excellent pour moi. Il prit à cœur de me distraire et de me consoler; de ma vie je ne l'avais connu si tendre. Cette malheureuse spéculation commençait à prendre corps, elle donnait les plus belles espérances. Le marquis ne s'y était pas encore jeté éperdument, à peine s'il avait une main dans l'engrenage: mais, ébloui par le premier succès, il ne comptait déjà plus que par millions. Le domaine des Villettes, qui touchait aux Trois-Laux, lui donnait dans la vue; il voulait l'acquérir pour moi, et comme mon douaire ajouté à ma dot en aurait tout au plus payé la moitié, il ne parlait de rien moins que de parfaire la somme. « Si tu te remaries, disait-il, tu feras équilibre à la maison de ton frère, et le canton sera partagé entre deux dynasties issues de

moi. Si tu t'obstines a rester veuve, ton bien fera retour à Gérard ou à son fils dans une cinquantaine d'années, et alors nous verrons du haut du ciel le plus magnifique domaine qui se soit étalé depuis des siècles sous le soleil du Dauphiné! — Mais j'étais déjà résolue à rester sur mon premier et lamentable essai du mariage. Je ne refusai point les offres généreuses de mon père, je ne les acceptai pas non plus. Les questions d'intérêt me semblaient parfaitement indifférentes, comme à toutes les femmes d'un certain rang. Mes affaires avaient été mises en bon ordre par les soins de M. de Cayolles, qui est sénateur, versé dans les questions de finances et galant homme jusqu'au bout des ongles, quoique séparé de sa femme et un peu trop empressé auprès des autres. Grâce à lui, les lenteurs d'une liquidation me furent épargnées, et je rapportais au bercail un portefeuille de quinze cent mille francs bien nets, en valeurs de premier ordre, qui représentaient environ soixante mille francs de rente. Je ne savais que faire d'un si gros revenu, avec mes goûts simples, dans un pays où il y a fort peu de misères à soulager. Je rentrai de plain-pied dans mes chères habitudes; on fit accommoder à mon usage l'ancien appartement de ma mère dans l'aile gauche du château; je me donnai le luxe d'une bibliothèque, d'une petite voiture et de deux chevaux neufs; j'achetai quelques tableaux, je fis un voyage en Suisse et un autre en Italie avec Polyxénie et un vieux domestique : à cela près, ma vie était exactement la même qu'entre quinze et vingt ans. Ma belle-sœur n'osait plus me traiter en enfant; notre inimitié prit des allures plus franches sans aller jusqu'aux grands éclats; mon père n'en vit rien, et mon frère n'en voulut rien voir. Du reste, les Bavarois n'étant chez nous que trois mois de l'année, le bon temps ne me manquait pas, et j'ai fait une provision de souvenirs qui me soutient encore un peu dans mes luttes et mes misères. Je vous épargne l'histoire de cette épouvantable débâcle où l'honneur même de notre nom, compromis par la scélératesse des uns et l'imprudence des autres, faillit être englouti. Vous qui viviez à Grenoble, vous avez su tout cela mieux que moi et certainement avant moi. Je voyais bien l'humeur de mon père tourner au noir et j'assistais au va-et-vient des gens d'affaires; mais j'étais si peu de ce monde et j'avais une si fière indifférence pour tous les intérêts, que la douleur de perdre et la joie de gagner me semblaient, comme au jeu, choses basses et roturières. Il ne m'entra point dans l'esprit qu'un marquis de Vaulignon pût s'émouvoir à propos d'argent, et la première fois qu'il s'ouvrit à moi de ses chagrins, je crus naïvement qu'il me parlait ainsi pour me cacher autre chose.

La vérité m'apparut enfin dans toute sa laideur lorsque mon père

mit sous mes yeux une lettre de la Bavaroise qui le faisait pleurer d'indignation. Le pauvre homme avait demandé à Gérard je ne sais plus quelle somme pour désintéresser je ne sais quel créancier. La comtesse répondait pour son mari que les temps étaient durs, que les fermages rentraient mal, que les améliorations, les plantations, les routes, les bâtimens neufs absorbaient leur revenu de l'année, que tous leurs capitaux disponibles étaient engagés dans diverses opérations, bref que le *cher papa* serait gentil, gentil, s'il voulait bien chercher la somme dans son voisinage, chez ces bons Dauphinois, qui ont tous des tiroirs remplis d'argent qui dort.

Je m'indignai d'abord, puis, me ravisant tout à coup : — Mon père, lui dis-je, tous ces papiers que j'ai là-haut dans un tiroir ne sont-ils pas échangeables contre argent?

— Eh! sans doute.

— Il me semblait bien. Et les hommes qui vous poursuivent refuseront-ils cet argent sous prétexte qu'il vient de moi?

Cette demande le fit rire aux éclats, et j'eus deux bonheurs à la fois : sécher les larmes de mon père et flétrir la conduite de mon indigne belle-sœur. J'entraînai le pauvre homme chez moi, j'ouvris le chiffonnier où mes titres dormaient en liasses, et je lui dis : Puisez! Il m'embrassa d'abord en me disant mille choses partant du cœur, ensuite il prit un papier qui valait, je crois bien, cinq mille francs de rente. Enfin il me dit : — Je veux te signer un reçu, car c'est un prêt que j'accepte, et les bons comptes font les bons amis. — Ce proverbe odieux, plus digne d'un Roquevert que d'un Vaulignon, me fit rougir. — Ah! cher père! lui dis-je, est-ce qu'il y a du tien et du mien entre nous? Ne permettez-vous pas que je vous rende une parcelle de ma dot?

— Un Vaulignon ne reprend pas ce qu'il a donné.

— Or je suis une Vaulignon, je vous donne ce grand vilain chiffon de papier, et maintenant je vous défie de me le faire reprendre. Voilà un argument sans réplique; embrassez-moi.

Mon père me témoigna dès ce jour une admiration qui m'étonnait un peu. J'avais toujours eu le sentiment de la propriété collective et je distinguais parfaitement notre bien du bien d'autrui; mais au château, chez nous, il me semblait que tout dût être en commun: je n'aurais rien su refuser, même à la comtesse Gérard, et j'aurais été stupéfaite qu'on me refusât quelque chose. Tous ces objets matériels auxquels le pauvre attache un prix n'ont plus de valeur dans notre sphère; les idées et les sentimens y sont les seules réalités dignes d'intérêt.

Ce fut donc avec un détachement tout naturel et peu méritoire que je vis passer ma fortune aux mains de mon père. D'abord je

n'avais besoin de rien, et puis je pensais que tôt ou tard Vaulignon serait à moi, mon frère ayant déjà les Trois-Laux; or Vaulignon est une fortune. Quant à mon père, il était bien malheureux, bien humilié de nos positions respectives, et reconnaissant à un point qui parfois me faisait mal. Il s'accusait de m'avoir méconnue, il s'emportait contre le fils ingrat, avare et lâche qui lui tournait le dos dans un pareil moment; il se reprochait à haute voix des préférences que je n'avais jamais remarquées; souvent en ma présence il s'est juré de mettre ordre à nos affaires en réparant une injustice que j'ignorais. C'était sans doute le testament qu'il voulait annuler, car il me répéta bien des fois en puisant dans mon pauvre tiroir : — Tu ne perdras rien, ma chérie; j'irai voir Foucou. — Ses idées de restitution étaient si formelles et si bien arrêtées qu'on a trouvé dans ses papiers un codicille dont voici la copie authentique :

« Vaulignon, 2 octobre 186..

« Indignement trahi par un fils que j'avais comblé, et comblé par une fille que j'avais en partie déshéritée, je déchire mon testament du... janvier 185., et moi soussigné Philippe-Auguste Lescuier, marquis de Vaulignon, je lègue en toute propriété à Claire-Estelle-Marguerite Lescuier de Vaulignon, ma fille chérie, veuve du vicomte de Montbriand, le château, le parc, les bois, les terres et généralement tout le domaine de V.... »

Il n'a pas achevé le mot, mais l'équivoque est impossible. La pièce n'est pas signée à la fin, elle l'est magnifiquement au milieu. Pourquoi, comment mon père a-t-il gardé deux ans ce papier dans sa chambre au lieu de le porter à Grenoble? Est-ce la maladie du notaire Foucou et la vente de l'étude qui est venue traverser un si juste projet? Je l'ignore; mais, quoique les tribunaux aient déclaré ce codicille nul, j'y constate avec bonheur la tendresse et la loyauté d'un digne homme.

Nos relations ont été cordiales jusqu'au bout; sa préférence pour moi ne s'est pas démentie un seul jour, quoiqu'il eût des agitations, des désespoirs et des colères terribles. Les procès se succédaient sans interruption; il pleuvait du papier timbré sur le château; mon père allait trois et quatre fois par semaine à la ville, chez l'avoué, chez l'avocat, chez les juges; il ne chassait presque plus. Pauvre homme! c'était lui qui était le gibier. Je le suppliais quelquefois d'en finir avec les affaires et de payer sans discussion, dans l'intérêt de sa santé, tout l'argent qu'on lui réclamait. — Non, répondait-il, c'est ton bien que je défends, et j'irai tant que les forces ne me tra-

hiront pas. — Malgré sa belle résistance, je me ruinais grand train. On eut vent de la chose dans mon ancienne famille à Paris. M. de Cayolles m'écrivit une lettre très paternelle et très sensée pour me dire que cette liquidation était un gouffre, que j'y jetterais toute ma fortune sans le combler, que je me devais à moi-même de conserver un peu de bien, car, si je me ruinais, mon nom, ma jeunesse et ma figure deviendraient autant d'obstacles au dévouement de mes meilleurs amis. Je fis part de cet avis à mon père; il y donna les mains. — Ton oncle a mille fois raison, me dit-il; tu dois garder une poire pour la soif, quoique j'aie assuré ton avenir par une combinaison infaillible. Je ne veux pas que tu me prêtes un centime au-delà de ta dot. Je te l'ai donnée, tu me la prêtes, je te la rendrai sous une autre forme, et j'espère que tu ne perdras rien. L'important est de protéger Vaulignon contre toute hypothèque judiciaire. Si les huissiers mettaient leurs sales mains dessus, je les tuerais ou je me ferais sauter; mais le douaire que tu as trop bien gagné, ma pauvre enfant, conserve-le. — Cher père! lorsqu'il parlait ainsi, mon douaire lui-même était déjà fort entamé. Je n'eus garde de le lui dire, et je fis ma principale étude de tous les dangers d'hypothèque qui pouvaient menacer Vaulignon. Je restais au château quand mon père en sortait pour ses plaisirs ou ses affaires; j'apprenais la procédure, je m'exerçais à déchiffrer l'odieux griffonnage des officiers ministériels. Et, lorsqu'il arrivait un commandement de payer, je payais.

L'huissier se présenta par malheur un jour que mon père était présent et moi sortie. Il s'agissait d'une somme importante qui n'est pas encore réglée aujourd'hui : cent mille écus! C'était la dernière créance exigible; entre mon père et moi, nous avions liquidé tout le reste. Si je m'étais rencontrée là, j'aurais inventé dix arrangemens pour un. Je n'avais pourtant pas trois cent mille francs; il s'en fallait plus de moitié; mais j'aurais fait opposition, ou bien j'aurais prouvé que le revenu de nos coupes pouvait tout payer en un an : la procédure des saisies immobilières abonde en détours et en échappatoires, Dieu sait! Le pauvre homme était seul; il sortait de table, son régime n'était pas très ordonné depuis qu'il éprouvait le besoin de s'étourdir : ce commandement le frappa comme un coup de massue, et lorsque je rentrai de ma promenade, je ne trouvai plus qu'un enfant à soigner.

Si j'ai fait mon devoir jusqu'au bout, c'est chose inutile à dire. Ni Gérard ni sa femme ne sont venus me disputer la garde du malade. Ils le croyaient ruiné à fond; j'en ai la preuve dans cet acte où le comte accepte la succession sous bénéfice d'inventaire. Lorsqu'ils ont su la vérité, ils se sont fait envoyer en possession du

château. J'ai plaidé la nullité du testament; j'ai perdu en instance, en appel et en cassation. Reste à savoir si je dois rapporter les misérables débris de ma fortune passée. La partie adverse prétend qu'il faut déduire les dettes de ce qui reste dans la succession, ajouter au montant net les sommes que mon frère et moi nous avons reçues en avancement d'hoirie, et diviser cette masse en trois parts égales dont deux reviendraient à Gérard et la troisième à moi. Or ce qui reste dans la succession, c'est Vaulignon, grevé de trois cent mille francs de dettes et estimé sept cent mille francs net. A cette somme, on ajoute le million des Trois-Laux rapporté fictivement par mon frère et le million de ma dot, soit deux millions sept cent mille francs d'actif. Et comme le premier testament, seul valable, dispose formellement en faveur de Gérard de la quotité permise par la loi, vous voyez que j'ai reçu cent mille francs de trop, puisque le tiers de vingt-sept est neuf et non pas dix. Donc le tribunal me condamne à rendre cent mille francs sur les quatre-vingt mille qui me restent, attendu que le vœu des mourans est sacré, et que le marquis de Vaulignon, au moment de paraître devant Dieu, a voulu que son fils ingrat fût cinq ou six fois millionnaire, et que sa fille dévouée mourût de faim. Qu'en dites-vous, monsieur Mainfroi? Est-ce ainsi que vos pères, ces magistrats illustres et vénérés, entendaient la justice? Est-ce ainsi que vous la comprendrez vous-même, lorsque vous disposerez à votre tour de la fortune et de l'honneur des gens?

Mainfroi s'était promis d'écouter en vieillard cette plaidoirie féminine; mais sa résolution ne tint pas contre le charme agressif et saisissant de Marguerite. Sa voix, admirablement timbrée, tantôt douce, tantôt forte, toujours juste, s'élevait en fusée, et tout à coup descendait par une transition insensible à des profondeurs inconnues; après avoir ébranlé le cerveau de l'auditeur dans ses moindres tubes, elle se rabattait sur le cœur et le saisissait fibre à fibre. Le caractère du geste, la noblesse du visage, l'éclat des yeux, accompagnaient cette voix prodigieuse et en doublaient l'autorité. Mille contrastes bizarres et charmans envahissaient l'esprit de Mainfroi : cette amazone à pied, cette Diane chasseresse en garni, cette veuve aux grâces virginales, avec son âme passionnée, son esprit viril, ses naïvetés enfantines et son érudition de procureur, ce grand corps onduleux sur deux tout petits souliers, quelques mots de basoche égarés entre ces dents mignonnes qui avaient l'air de casser des noisettes en citant les articles du code, tout cela colorait le discours d'un reflet inusité; mais ce qui par momens l'illuminait d'une splendeur incomparable, c'était la beauté morale d'une âme de bien, le tableau d'une vie pure, d'un dévouement continu, de

sacrifices accomplis dans l'ombre et d'une longue solitude fièrement traversée. Un juge de cent ans aurait été prévenu en faveur d'une telle femme et de la cause qui se personnifiait en elle. Ajoutez qu'au cours du récit les souvenirs s'éveillaient en foule chez Mainfroi, et que chacun de ces souvenirs avait force de témoignage. Il se rappelait la première visite du marquis et le singulier fanatisme de cet homme qui préférait sa terre à sa fille, le dîner chez Foucou, la physionomie ingrate de Gérard, la combinaison Roquevert, inaugurée au profit de la Bavaroise et liquidée aux dépens de Marguerite. Tous les personnages du drame développaient jusqu'au dénoûment les caractères qu'il avait devinés au premier acte. Il était donc obligé de donner gain de cause à la veuve pour l'honneur de son diagnostic et peut-être aussi pour l'acquit de sa conscience; car enfin il avait trempé, sinon les mains, du moins le bout du doigt, dans ce testament jadis arbitraire, et que les circonstances rendaient criminel.

Or Mainfroi n'était pas de ceux qui font les choses à demi. S'il était arrivé à l'âge de trente-sept ans sans jamais brûler ses vaisseaux, c'est que, vivant en terre ferme, il n'avait jamais eu de vaisseaux à brûler. Une résolution extrême ne lui coûtait pas plus qu'une demi-mesure à la plupart des hommes de ce siècle mou. En moins de deux minutes, il pesa le pour et le contre, prit son parti, tendit la main à Marguerite et lui dit :

— Écoutez bien, madame, et gravez ma parole au plus profond de votre mémoire, qui est fidèle et qui me l'a prouvé : ou j'obtiendrai qu'on vous rende intégralement les biens dont on vous a dépouillée, ou je veux perdre ma fortune et mon nom.

La belle veuve, un peu troublée par cette déclaration solennelle, balbutia quelque remercîment confus, et protesta qu'elle était loin d'en demander autant.

— Et pourquoi donc m'arrêterais-je à moitié chemin, si le but est à ma portée? Votre droit est entier, et je n'en revendiquerais que la moitié, le quart, le quatorzième? Quel motif avons-nous de faire des présens à qui nous vole le nécessaire? Je ne m'explique pas votre premier procès, ni surtout l'obstination des avoués qui vous l'ont fait poursuivre jusqu'à la cour de cassation. Il s'agissait bien d'ergoter sur la validité du second testament! La question n'a jamais été là, quoique le titre en lui-même me paraisse très défendable. Mais vous êtes créancière de la succession, madame; mais on vous doit les quatorze cent mille francs que vous avez engloutis par bonté dans la liquidation des plâtrières! Je trouverai l'agent de change qui a vendu vos titres un à un, j'établirai la concordance des dates, je montrerai que chacun de vos sacrifices a libéré une partie de ce

domaine que le couple Gérard s'arroge impudemment! Je ferai comparaître les huissiers à qui vous avez donné votre argent, de vos propres mains. J'établirai le compte de vos biens à la mort de M. de Montbriand; on saura quelle vie modeste vous meniez à Vaulignon; la cour dira s'il est possible que vous ayez gaspillé en cinq ans de villégiature un million et demi. Ce n'est pas tout; nous ferons la contre-épreuve sur les recettes et les dépenses de votre injuste et malheureux père. On sait ce qu'il avait, on sait ce qu'il devait le premier jour du mois où les actions de cinq cents francs sont tombées à deux cent cinquante. Nous ferons le total des sommes que M. de Vaulignon a payées jusqu'à sa maladie, et je demanderai dans quelle bourse il a puisé tout ce qui lui manquait. Comptez sur moi, madame, ou plutôt sur l'éclatante justice de votre cause. Plus j'y pense, plus je m'étonne que ni vos avoués ni vos avocats ne l'aient comprise, et qu'elle ait pu arriver toujours perdue, mais toujours intacte, jusqu'à moi!

Marguerite répondit avec une candeur adorable : — C'est sans doute que je l'ai mal expliquée à ces messieurs. Pensez donc! des secrets de famille! Quel que soit l'intérêt qui vous pousse, on ne peut pas les raconter au premier venu.

Ainsi donc, pensa Mainfroi, je ne suis pas le premier venu pour elle! Il prit avantage de l'aveu pour se détendre et se familiariser. Il se prévalut même des alliances quasi légendaires qui unissaient les Vaulignon aux Mainfroi. — Mais alors, dit-elle en riant, nous serions cousin et cousine, si nous étions venus au monde quinze générations plus tôt?

— Nous le sommes, madame; ce n'est qu'une question de degré.

— Vous me le jurez, mon cousin?

— Foi d'avocat, ma cousine. Et puisque nous voici presque en famille, permettez-moi de vous demander si la devise de votre papier à lettres appartient aux Vaulignon ou aux Montbriand?

— Elle n'appartient qu'à moi seule. Pourquoi me demandez-vous cela?

— Parce que, si la devise est à vous, je compte vous l'emprunter, ma cousine, jusqu'au prononcé de l'arrêt. Tout ou rien! Oui, je veux vaincre ou mourir, et je vaincrai, car la vie est bonne.

— On le dit.

Sur ce mot, qui ne manquait pas de profondeur, elle congédia Mainfroi. Le jeune bâtonnier descendit du second étage sans effleurer les marches de l'escalier. Il avait des ailes; celui qui aurait pu le suivre par les rues l'aurait entendu dire à chaque pas : Quelle femme! quelle cause! Peut-être ne savait-il pas lui-même si c'était la femme ou la cause qui faisait battre son cœur; mais, comme il

éprouvait le besoin très naturel de babiller un peu sur l'une et l'autre, il s'en alla tout droit chez le premier président.

V.

A sa grande surprise, il trouva le vieillard plus agité que lui-même. M. de Mondreville se leva, vint à lui, lui prit la tête et lui donna l'accolade en larmoyant : — Oui, cher enfant, j'étais sûr de vous voir aujourd'hui, et je vous remercie de partager ma joie. Ce jour est donc venu! Je puis chanter le cantique de Siméon : *Nunc dimittis!*

Mainfroi craignit d'abord que cette expansion ne fût un symptôme de décadence sénile. — Mais vous ne savez donc pas? reprit le président. Il est garde des sceaux!

— Qui?

— Mon copain! Le nouveau ministère est tout au long dans *l'Indépendance;* il sera dimanche au *Moniteur*.

— Hum! Entre la coupe et les lèvres...

— Mais il me l'a écrit lui-même, ce cher ami; voici la lettre.

— Ceci change la thèse. Alors, monsieur, veuillez agréer mes complimens sincères et mes regrets, car le premier mouvement de l'illustre copain sera de vous confisquer au profit de la cour suprême.

— Pas si vite! Il faut attendre une vacance. Et qui sait s'ils voudront de mes vieilles lumières à Paris? Quant à vous, mon enfant, votre affaire est hors de doute. Aussitôt pris, aussitôt procureur-général.

— Ah! mais non; je refuse.

— Il a votre parole.

— Je la reprends. Ah! monsieur, si vous saviez quelle admirable affaire! Vous verrez! vous entendrez, car je me fais une fête de la plaider bientôt devant vous! Un droit évident qu'on a méconnu et nié quatre fois de suite! la femme la plus intéressante, la plus digne, la plus admirable, impudemment dépouillée par des collatéraux sans cœur! Je veux que la réparation soit aussi éclatante que l'iniquité fut énorme; je flagellerai l'odieuse belle-sœur; je souffletterai moralement l'horrible frère. Ah! tenez! à la veille d'un combat si légitime et si glorieux, je n'échangerais point ma toque d'avocat contre une couronne royale!

— Soit; mais contre un mortier de président?

— Pas même! Rien ne vaut le plaisir de demander justice.

— Vous oubliez le plaisir de la rendre, mon enfant. L'avocat propose, et le juge dispose.

— Et le parquet?

— Il impose. Si je m'intéressais à quelque victime des iniquités sociales, je demanderais au bon Dieu, *primo* de présider l'affaire, *secundo* d'y remplir les fonctions de ministère public, *tertio* d'y plaider comme Démosthène ou comme vous, mon cher maître. Ce n'est pas moi qui parle, c'est l'expérience d'un vieux mentor. Mais quel est donc l'appel qui vous tient tant au cœur? Vient-il à la première chambre?

— Oui, monsieur. Vaulignon contre Vaulignon. C'est Picardat qui occupe pour Mme de Montbriand.

— Diable! diable! Litige épineux, mon fils. Je connais la question sur le bout du doigt; le maudit testament du marquis nous a donné bien de la tablature. En équité, je crois que votre cliente n'aurait pas tort, l'intimé m'a tout l'air d'un médiocre sire; mais les mesures sont admirablement prises, la forme est pour lui. Si ma mémoire ne me trompe pas, le gain de la cause a tenu trois ou quatre fois à un cheveu; malheureusement quand la balance s'entête à pencher du même côté, c'est que décidément il y a un plateau plus lourd que l'autre. Vous me direz que ce nouveau marquis de Vaulignon et sa femme ont fait flèche de tout bois : j'en conviens; la brigue est forte, mais on s'est démené des deux parts. Il paraît que la marquise est en crédit à Munich; elle fait agir la légation de Bavière; notre garde des sceaux, celui qui part dimanche, a été sollicité diplomatiquement. De son côté, Mme de Montbriand est protégée par un gros sénateur, légitimiste rallié, et d'autant plus influent qu'il ne s'est pas vendu, mais qu'il s'est donné. Vous savez que l'empire a des tendresses de parvenu pour ces messieurs de l'ancien régime, sitôt qu'ils daignent s'humaniser un peu. On combat les républicains à coups de trique et les royalistes à coups d'encensoir. Le ministre de l'intérieur a pris parti pour M. de Cayolles, qui adore Mme de Montbriand, quoique honnête femme ou plutôt *parce que*, — un paradoxe de vieux beau! On a donc opposé ministre à ministre, comme on pousse pion contre pion au début d'une partie d'échecs; puis on a fait marcher les grosses pièces : le fou d'ici, la tour de là, enfin la dame et le roi lui-même... Que voulez-vous? les suprêmes conséquences du gouvernement personnel! Il suit de là que l'affaire Vaulignon est tendue à un point que je ne saurais dire. Il n'y a pas huit jours que Mme de Montbriand a signifié son acte d'appel, et déjà le garde des sceaux a fait savoir au procureur-général qu'il eût à prendre la parole en personne et non par substitut. On compte sur lui pour enlever l'affaire, et on n'a peut-être pas tort; il tient pour les Bavarois, c'est connu; vous aurez affaire à forte partie. Moi, je n'ai pas d'opinion préconçue, et vous pouvez compter sur

mon attention la plus bienveillante, comme toujours. Trouvez l'argument décisif, mon jeune ami; jetez un poids nouveau dans la balance, et je serai heureux de consacrer par un arrêt le plus étonnant de vos triomphes; mais, puisque vous portez un intérêt si vif à Mme de Montbriand, dites-lui qu'elle ferait sagement de produire un mémoire à l'appui de sa demande : il faut préparer le terrain, ramener quelques esprits, et détruire les préventions que les succès constans de la partie adverse ont pu enraciner.

Mainfroi n'eut garde de négliger un avis si paternel, et, soit que la publication de ce mémoire lui parût très urgente, soit qu'il craignît de laisser refroidir l'éloquence qui bouillait en lui, soit qu'il trouvât charmant de se cloîtrer dans une pensée de plus en plus chère, il rentra, défendit sa porte et travailla d'arrache-pied jusqu'à minuit. Il fallut que la vieille Fleuron fît acte d'autorité en venant éteindre la lampe.

Le lendemain, au petit jour, il écrivit à Marguerite pour réclamer d'urgence un nouveau rendez-vous, et jusqu'au moment de la revoir il se tint occupé d'elle. Elle le reçut à midi, et il put déjà lui soumettre le canevas d'un travail net, logique, parfaitement ordonné, où les faits, serrés l'un contre l'autre, avaient l'air de soldats qui courent à la victoire. La jeune femme en fut ravie; elle croyait déjà l'affaire terminée. — Patience! dit-il; ceci n'est que le plan d'un travail préparatoire; il vous faudra me fournir tout un monde de documens et de matériaux qui me manquent. C'est une collaboration longue et pénible que je viens solliciter; me l'accorderez-vous?

— Eh! grand Dieu! répondit-elle, quand tous mes intérêts ne seraient pas en jeu, je le ferais par plaisir, car votre compagnie est la plus adorable du monde.

Elle avait quelquefois de ces boutades où le cœur part comme une arme à feu dans la main d'un enfant. Sa reconnaissance, son admiration, son amitié, éclataient à brûle-pourpoint, si brusquement que Mainfroi, ahuri, ne savait que répondre. Toute son expérience des femmes était désarçonnée par ces soubresauts. Marguerite ne ressemblait à rien de ce qu'il connaissait, ce n'était pas l'être faible, averti, cauteleux, provoquant et fuyard qu'il avait maintes fois couru et forcé dans ses chasses à travers le monde, c'était une nature droite et cavalière. Ses moindres courtoisies affectaient un air agressif, sans toutefois qu'un fat eût osé les interpréter en mal. C'était l'effusion d'un cœur chaud qui s'emporte; on y sentait peu de tendresse et surtout point de faiblesse.

La rédaction du mémoire prit une semaine, et, sauf quelques heures consacrées aux devoirs du palais, ils passèrent tous ces jours en tête-à-tête. Marguerite avait fourni sa bonne part de travail;

elle écrivait d'un style net et tranchant, un peu âpre parfois, mais toujours remarquable. Quand la première épreuve sortit de l'imprimerie Maisonville, Mainfroi l'apporta tout humide et la lut à haute voix de bout en bout. Marguerite en fut transportée; elle sauta au cou de son cher avocat et l'embrassa sur les deux joues, puis elle lui tourna le dos, s'installa devant la table, et, comme refroidie par cette explosion, elle se mit à feuilleter l'épreuve et à revoir les passages importans sans remarquer le trouble de Mainfroi. Quant à lui, il avait la tête un peu perdue; la joie et l'étonnement le faisaient vaciller sur ses jambes; son esprit courait à mille lieues du procès; il commençait à se demander s'il ne jouait pas le rôle d'un séminariste et d'un sot. Au fort de ses perplexités, il aperçut le cou de Marguerite, très allongé, très souple et d'une blancheur éclatante, où tranchaient cinq ou six boucles de petits cheveux noirs. La nuque d'une jolie femme a des séductions que le vulgaire ne soupçonne pas, mais qui ravissent en extase les *dilettanti* de l'amour. Mainfroi s'approcha lentement, comme attiré par une fascination irrésistible, et sa bouche contre-signa l'hommage de ses yeux.

Mme de Montbriand bondit en pied et se retourna tout d'une pièce, le visage en feu, le regard flamboyant, la lèvre frémissante :

— Oh! dit-elle.

— Chère madame, répondit-il avec un sourire avantageux, je ne vous rends que la moitié de ce que vous m'avez donné tout à l'heure.

Elle ne comprit pas d'abord, et tandis que son esprit cherchait, ses yeux fixes gardaient leur expression hagarde. Lorsqu'elle eut trouvé le mot de l'énigme, elle reprit vivement :

— Non! cela n'est pas la même chose. Ce que j'ai fait, je l'aurais fait devant mille personnes, et vous, m'auriez-vous traitée de la sorte, si seulement Polyxénie avait été là?

Il protesta de son respect et de son obéissance, se confondit en humbles excuses, et revint, par un détour habile, mais connu, à réclamer du bon vouloir de Marguerite ce qu'il avait obtenu par surprise.

La belle veuve (de sa vie elle n'avait été si belle) se recueillit une minute et répondit :

— Monsieur Mainfroi, si vous me demandiez la permission de m'embrasser, je n'aurais peut-être pas le courage de vous répondre non; mais j'estime que vous feriez mieux de ne me demander rien.

Mainfroi mit un genou en terre et dit : — Revoyons notre épreuve.

Ils travaillèrent ce jour-là comme deux hommes, et se quittèrent sans avoir parlé d'autre chose que du procès. Seulement, à la der-

nière minute, Mme de Montbriand prit la brochure et dit : — Nous avons oublié l'épigraphe.

— Que mettrez-vous?

— Ma devise, qui est la vôtre aussi.

Rien ne fut changé dans leurs habitudes; ils se revirent le lendemain et tous les jours suivans aux mêmes heures et dans la même intimité; mais le laisser-aller des premiers jours ne se retrouva plus, chacun d'eux s'observait davantage: une révolution irréparable était accomplie; la gêne se glissa dans leurs rapports et la froideur se répandit peu à peu sur leurs entretiens. Cette gêne toutefois abondait en jouissances secrètes, et cette froideur cachait un feu tout nouveau. Un seul geste de Mainfroi avait tué le bon garçon chez Marguerite et réveillé ou éveillé la femme.

Cependant le mémoire était lancé; on ne parlait pas d'autre chose au palais et dans la ville. Le succès littéraire fut très vif; on admira partout cette argumentation suivie, serrée, poignante, qui égorgeait l'adversaire sans sortir un moment du ton modéré et sans choquer aucune convenance. L'opinion publique se retourna; le parti-pris de certains magistrats fut ébranlé. Le défenseur des Vaulignon, qui était un homme éminent, s'empressa de rédiger un factum énergique; mais il commençait à douter de la victoire, et il poussait ses cliens à une transaction. Quelques officieux s'entremirent; on offrit à Mme de Montbriand de lui laisser le peu qu'elle avait, et de lui parfaire en viager dix mille francs de rente. Le procureur-général appuya sous main ces tentatives; il fit entendre à Mainfroi que sa cause, excellente en équité, mauvaise en droit, devait s'accommoder de la demi-satisfaction qui était offerte; mais l'avocat et la plaideuse maintinrent fièrement leur « tout ou rien. » Plus ils voyaient l'ennemi se démoraliser, plus ils s'affermissaient en courage.

La curiosité publique avait d'abord respecté le deuil et la misère de Marguerite; peu de gens la connaissaient en ville; les maisons qui s'étaient trouvées en relation avec son père ne jugèrent ni utile ni prudent de renouer avec elle. D'ailleurs le marquis Gérard et la petite Bavaroise avaient pris les devans en visitant à tort et à travers tout ce qui faisait un semblant de figure.

Mais lorsqu'on vit un personnage comme M. Mainfroi épouser publiquement les intérêts de la jeune veuve, lorsque le gain de sa cause parut assuré, lorsqu'enfin la malice ou le dépit des mères de famille insinua que le bâtonnier de l'ordre, en défendant Mme de Montbriand, combattait pour ses propres foyers, le monde avisé de Grenoble prit ses mesures en conséquence. On se dit que Mainfroi, célèbre comme il l'était, protégé par le nouveau ministre et de plus

en plus prédestiné aux hautes dignités de la magistrature, n'irait jamais s'enterrer à Vaulignon; il resterait en ville, et il y resterait très riche, marié à une jeune femme, en position de recevoir souvent et bien. Cette maison, qui joindrait l'utile à l'agréable, serait peut-être difficile à forcer l'an prochain; pour l'instant, elle était ouverte à quiconque saurait prendre date et devancer la victoire. Il n'y avait pas à lanterner, si l'on voulait plaindre Mme de Montbriand en temps utile; aussi la foule envahit-elle en hâte ce pauvre logement où la veuve s'était morfondue à loisir. — Çà, madame, disait Polyxénie avec une pointe d'humour villageois, il paraît que nous sommes devenues bien aimables depuis que le procès est à moitié gagné? Marguerite, qui n'avait jamais su faire ni écouter un mensonge, éprouvait mille démangeaisons de rompre en visière à ces amis du bon moment; il fallut toute l'éloquence de Mainfroi pour dompter son honnête orgueil et l'amener à rendre une visite sur dix. Les maisons qu'elle honora de sa présence se transformèrent en foyers de propagande, en bureaux d'enrôlement, et comme l'avocat les avait choisies une à une avec son tact infaillible, l'élite de la ville fut bientôt rangée sous les bannières de Mme de Montbriand.

L'affaire était inscrite au rôle du mardi 23 janvier; les plaidoiries, les répliques, les conclusions du procureur-général et le prononcé de l'arrêt devaient prendre vraisemblablement deux audiences. Le mardi matin, à neuf heures, l'avoué Picardat força la porte de sa cliente et vint lui dire que Béraud, l'avoué des Vaulignon, offrait six cent mille francs sur table. Marguerite répondit : — Je n'en demandais pas autant et c'est plus d'argent qu'il ne m'en faut pour vivre selon mes goûts; mais si je transigeais une heure avant l'audience, j'aurais l'air de mettre en doute le succès de M. Mainfroi. L'affaire suivra son cours.

Ce n'était ni l'amour de la paix ni la peur du scandale qui avait conseillé un si grand sacrifice à la marquise Augusta de Vaulignon. Elle jetait une partie de sa cargaison parce qu'elle voyait le navire à la côte. La veille au soir, dans tous les cercles de Grenoble, on avait fait des paris de proportion à neuf et dix contre un.

Les débats s'ouvrirent au milieu d'un silence avide. Le prétoire était gorgé de monde comme aux plus grandes fêtes de la cour d'assises. On y remarquait la magistrature et le barreau, la haute bourgeoisie de la ville et la noblesse des environs, les officiers-généraux de la garnison, les femmes du monde, cent cinquante ou deux cents amateurs d'éloquence judiciaire, députés par les doctes cités de Vienne, d'Aix et de Lyon, enfin la population rustique de Vaulignon et des Trois-Laux, qui ne paraissait pas tenir la balance égale entre la bonne demoiselle et l'étrangère. Le marquis Gérard et

sa femme étaient présens; ce fut pour eux une rude journée. Polyxénie, rendant compte de la séance à sa maîtresse, les comparait à deux écrevisses dans l'eau qui chauffe. Non-seulement ils se virent malmenés par Mainfroi, mais ils connurent à des signes certains que l'assemblée, vassaux compris, les tenait en médiocre estime.

Mainfroi remplit la première audience à lui seul. Jamais il n'avait parlé si longtemps, avec cette abondance et cette ampleur. Les fanatiques de son talent se disaient à l'oreille : « C'est bien lui, et pourtant c'est un autre homme; Démosthène tourne au Cicéron; le courant de son éloquence s'enfle et déborde; c'est un ruisseau qui devient fleuve. » Les célébrités de province ont ainsi leurs enthousiastes, qui sont de fins critiques malgré tout, gourmets passionnément épris d'un certain cru, mais d'autant plus aptes à préférer le vin des bonnes années. Personne ne douta que cette transformation de Mainfroi ne fût un miracle de l'amour; les quelques sceptiques qui niaient sa passion pour Mme de Montbriand durent se rendre à l'évidence. L'auditoire ne lui sut pas mauvais gré de cette concession aux faiblesses humaines; on lui avait déjà reproché la froideur de ses plaidoiries et certaine rigidité métallique qui rappelait un peu trop le style impassible de la loi. La foule prit plaisir à s'échauffer avec lui; la sympathie publique éclata plus de vingt fois en applaudissemens que les audienciers réprimèrent par habitude, mais sans conviction et sans autorité. Le président, ému lui-même jusqu'aux larmes, oubliait de réclamer le silence.

Au sortir de l'audience, Mainfroi s'enfuit au grand trot de ses chevaux; il était temps : les braves gens de Vaulignon et des Laux le cherchaient pour le porter en triomphe. Il courut chez Mme de Montbriand et lui dit : « Ma belle cousine, voulez-vous me donner à dîner? Ou je me trompe fort, ou je vous apporte le pain. »

Le lendemain, même affluence au palais. L'avocat du marquis Gérard parla longtemps et parla bien, sans espoir de gagner la cause. Il maintint ses conclusions pour la forme, mais en homme qui serait content de s'en voir adjuger le demi-quart. Mainfroi répliqua en peu de mots, la duplique de l'adversaire fut traînante et mal écoutée. L'intérêt se portait de plus en plus sur le procureur-général, M. Sébert. On savait qu'il s'était montré favorable au fils Vaulignon; on ne supposait pas que l'éloquence de Mainfroi eût glissé sur ses préventions sans les entamer; on le savait honnête et consciencieux, mais d'une impartialité qui frisait parfois l'irrésolution.

A quatre heures moins quelques minutes, M. Sébert déclara qu'attendu l'heure avancée et l'importance de l'affaire, il demandait remise à huitaine pour les conclusions du ministère public. Le président leva la séance, et la foule s'écoula en murmurant un peu.

Lorsque Mainfroi rentra chez lui, il trouva sur sa table un pli du télégraphe. La dépêche, transcrite sur grand papier, se formulait comme il suit :

« Le ministre de la justice à M. le comte Mainfroi de Gartières.

« Je suis heureux de vous annoncer qu'un décret rendu sur ma proposition, en date de ce jour, vous nomme procureur-général près la cour de Grenoble. »

Décidément le copain de M. de Mondreville avait bonne mémoire. Il se rappelait même un point négligé depuis deux générations par la famille Mainfroi. L'aïeul paternel de Jacques était comte de l'empire, et il n'avait tenu qu'à lui de rendre son titre héréditaire en érigeant en majorat une terre de dix mille francs de rente; mais, pour substituer perpétuellement un grand tiers de sa fortune, cet honnête homme aurait dû dépouiller en partie quatre enfans, sur cinq qu'il avait. Voilà pourquoi Jacques et son père étaient restés Mainfroi tout court. Or depuis quelque temps le conseil du sceau des titres adopte une jurisprudence qui abolit rétroactivement la clause du majorat : il est naturel que le second empire ne marchande pas trop la noblesse du premier.

Gartières était le nom d'un petit bien de campagne conservé depuis longtemps dans la famille et qui restait à Jacques. Trois ou quatre Mainfroi, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, ont cousu Gartières à leur nom pour se distinguer des Mainfroi de Bois-Vizille et des Mainfroi de Jaubeuf, éteints aujourd'hui.

Le ministre n'avait pu être si bien renseigné que par M. de Mondreville; ce bon vieillard, un peu trop entiché lui-même de sa noblesse, s'indignait par momens qu'on ne fût pas titré lorsqu'on prouvait trente-deux quartiers et le reste.

— Bah! répondait Mainfroi, je ne pourrais jamais être aussi vain de mon titre que je suis orgueilleux de mon nom.

Vingt fois peut-être il avait tenu ce langage, et toujours dans la sincérité de son âme; mais maintenant qu'il avait le titre et le nom devant lui, maintenant qu'il lisait et relisait sur la dépêche ministérielle ces cinq mots parfaitement assortis : *le comte Mainfroi de Gartières*, il lui semblait que le tout formait naturellement une harmonie majestueuse, et qu'en retrancher la moindre syllabe serait un crime de lèse-grandeur. Cette contemplation l'enflait à ses propres yeux; l'idée d'un avantage superficiel, extérieur, dû aux services d'un mort et à la bienveillance d'un homme en place, lui fit oublier un instant son vrai mérite et ce succès tout chaud qu'il ne devait qu'à lui-même. Toutefois, comme il n'avait rien d'un sot, cette ivresse fut bientôt cuvée; il arriva promptement à se la reprocher et voulut en sonder la cause. Il descendit au fond de son cœur et

trouva quoi? Le vague sentiment de l'attraction qu'un titre exerce sur les femmes, l'idée d'une plus-value matrimoniale, le regret de n'avoir pas été comte de Gartières à trente ans : c'était penser à Marguerite. Il ne se dit pas : « Maintenant je suis à même de lui offrir un nom aussi brillant que celui de son père ou de son premier mari. » Tout occupé qu'il était de la belle veuve, il ne s'avouait pas qu'il en fût amoureux, ou, s'il se l'avouait parfois, c'était avec le ferme propos de se vaincre et de respecter une loyale créature qui ne pouvait être sa femme. Il n'admettait pas l'hypothèse d'un mariage avec cette cliente qui lui devrait tout : sa délicatesse et sa dignité lui fermaient les perspectives de l'avenir; mais il prenait un plaisir amer à bâtir mille châteaux en Espagne dans l'irréparable passé.

Sa rêverie fut coupée au plus bel endroit par un billet de Marguerite. « Mon cher cousin, écrivait-elle, n'aurai-je pas le plaisir de vous remercier aujourd'hui? » Il réfléchit qu'il aurait mauvaise grâce à dédaigner des éloges qui devaient être ses seuls honoraires, et il courut chercher le denier de la veuve avec un empressement qu'il se déguisait à lui-même. — Polyxénie, dit-il en entrant, annoncez M. le procureur-général.

— Une farce, monsieur?

— La vérité, ma fille.

— Mais vous n'avez rien de changé! Enfin, puisque ça vous amuse... Monsieur le procureur-général!

A ces mots, il se fit un brouhaha dans le petit salon, puis un grand bruit de chaises suivi d'un profond silence. Mainfroi tombait au milieu d'un encombrement de visites, et le procureur-général annoncé à brûle-pourpoint chez une plaideuse, c'était un coup de théâtre comme Grenoble n'en avait jamais vu. — Comment! s'écria Marguerite, c'est vous! La folle!

— Elle n'a pas menti. J'ai reçu ma nomination en sortant de l'audience.

On s'empressa autour de lui pour le complimenter à la ronde. Un des assistans remarqua qu'il avait commencé sa carrière d'avocat par un Marengo, qu'il la terminait par un Austerlitz.

— Ainsi donc, demanda Mme de Montbriand, vous ne plaiderez plus!

— Jamais, madame.

— Et si cette nouvelle était arrivée hier matin, vous n'auriez pas pu me défendre?

— Comme avocat, certes non.

— Alors béni soit Dieu d'avoir retardé l'aventure!

— Dieu, ou le ministre, on ne sait.

— Mais, j'y pense, si vous êtes procureur-général, M. Sébert ne l'est plus. Moi qui avais si grand'peur de lui, je n'ai plus rien à craindre? C'est vous qui prendrez la parole au nom du ministère public, et vous n'aurez qu'à dire : Messieurs, je vous renvoie à la plaidoirie de Me Mainfroi, elle exprime mon opinion tout entière.

— Ah! pardon. Ce procédé simplifierait les choses, mais je doute qu'il soit permis.

— Si la loi le défend...

— Non; la loi, qui pense à presque tout, n'a point prévu le cas, que je sache. Elle interdit au juge de siéger dans une affaire où il aurait plaidé, elle semble ignorer qu'un simple avocat, par un coup de fortune, peut devenir de but en blanc chef de parquet; mais où le code ne dit rien, les convenances décident. Je céderai la place à un avocat-général ou à un substitut.

— En avez-vous le droit? Est-ce que le garde des sceaux n'a pas formellement demandé que le procureur-général parlât en personne?

— C'est, ma foi, vrai! je l'avais oublié; mais le ministre qui a donné cet ordre est remisé sous la coupole du sénat; son successeur, que je verrai sans doute avant trois jours, est le plus galant homme du monde, et je suis sûr de m'entendre avec lui.

Les nominations parurent au *Moniteur* le jeudi 25 et arrivèrent à Grenoble le vendredi. M. Sébert était nommé président de chambre à la cour de Bordeaux; pas un mot sur le sort de M. de Mondreville. Mainfroi partit pour Paris le soir même, et courut s'inscrire chez le copain, qui était au conseil. Dans la journée du samedi, il reçut un billet très cordial qui l'invitait à déjeuner le lendemain au ministère.

L'homme d'état l'accueillit à bras ouverts et s'excusa de lui rendre un déjeuner d'auberge en échange du bon dîner de Fleuron. Aux premiers mots de remercîment, il interrompit son convive et lui dit :

— Vous ne me devez rien; c'est mon vieil ami Mondreville qui a tout fait. Il a même retardé votre nomination pour vous laisser le temps de plaider la grande affaire. On dit que vous avez été admirable; *l'Impartial* et *le Courrier* célèbrent votre éloquence; bravo! J'ai fait vœu d'écrémer l'ordre des avocats au profit de mes parquets. Sébert était insuffisant, je l'ai envoyé s'asseoir. Il est cause que l'arrêt n'est pas rendu, et que le public et les plaideurs sont encore dans l'anxiété.

— Le pauvre homme était d'autant plus embarrassé qu'il avait reçu l'ordre de prendre parti dans l'affaire. J'aime à croire, monsieur, que vous n'entendez pas me faire hériter de cette obligation?

— Je n'ai rien à vous dire, je ne sais rien, je ne veux pas con-

naître du procès Vaulignon, ni d'aucun autre. L'intervention du pouvoir exécutif dans les affaires civiles est un abus contre lequel je réagirai de toutes mes forces. Ne prenez conseil que de vous-même, ne suivez que les impulsions de votre conscience, ne faites que le bien, et soyez sûr *a priori* que je suis d'accord avec vous.

— Ce n'est pas tout d'avoir raison, il faut encore y mettre des formes, et si je montais au parquet mercredi prochain pour appuyer ma plaidoirie de mercredi dernier, on trouverait assurément que j'abuse.

— L'affaire revient donc mercredi? Eh bien! pour vous mettre à votre aise, je vais tâcher qu'on fixe à mercredi votre audience de serment. Il faudra, bon gré, mal gré, que la cour s'arrange sans vous, et vous trouverez l'arrêt rendu en revenant à Grenoble.

Mainfroi ne demandait rien de plus. Au dessert, il risqua une allusion délicate à ce titre de comte dont on l'avait gratifié sans son aveu. Selon lui, M. le premier avait poussé la bienveillance un peu trop loin dans cette affaire. — Ne vous en prenez qu'à moi seul, dit le ministre. Mondreville m'a fourni les renseignemens, mais sur mon initiative. Notre devoir n'est pas seulement d'empêcher l'usurpation des titres par nos jeunes ambitieux en robe, je ne dois pas tolérer qu'un homme de votre naissance commette par modestie une usurpation de roture. Si le respect de la justice est ébranlé par la fausse noblesse, son prestige est doublé par la vraie. Habituez-vous donc à signer le nom de vos aïeux tout au long; cela vous paraîtra d'abord compliqué, mais cette nouveauté ne déplaira pas à Mme la comtesse Mainfroi de Gartières. Vous voyez que je suis au courant.

Jacques bondit sur sa chaise. — Ah! monsieur, s'écria-t-il, je vous jure qu'on vous a mal informé.

— Tant pis! Vous êtes d'une race qu'il ne faut pas laisser éteindre, et le mariage qu'on annonçait publiquement à Grenoble me semblait fort bien assorti.

— Il est certain que la personne dont on vous a parlé mérite tout le respect et tout l'attachement d'un homme; il est vrai que je l'ai recherchée avant son mariage et que je ne me suis pas vu devancé par un autre sans éprouver quelque regret; mais depuis qu'elle a bien voulu m'appeler à son secours, pas un mot, pas un signe ne m'a donné lieu de penser qu'elle m'honorât de la moindre préférence. Et d'ailleurs, fût-il vrai qu'elle m'aime autant que je l'estime, il n'en résulterait qu'un éternel chagrin pour elle et pour moi, car je ne puis l'épouser sans encourir le mépris du monde et le mien.

— M'est avis qu'en ce moment le ministère public pousse les

choses au noir. Je vous assure, monsieur, que mes amis, qui sont un peu les vôtres, envisagent cette union d'un fort bon œil et ne la trouvent en rien méprisable.

— C'est qu'ils ne sont pas à ma place, monsieur, et vous m'accorderez sans doute que je suis le meilleur juge de mon honneur. Lorsque Mme de Montbriand (j'ose la nommer) m'a prié de défendre son appel, la cause était plus que perdue. La pauvre femme se trouvait exactement dans la position de ces plaideurs désespérés qui se livrent pieds et poings liés à un petit maquignon d'affaires. On lui dit : Sauvez ma fortune, et je vous en abandonne la moitié! Ma cliente est venue à moi par un autre chemin; elle m'a dit : Sauvez-moi, et je promets de ne vous rien donner en échange. — Si maintenant je demandais ou j'acceptais sa main, qui ne va pas sans sa fortune, quelle différence y aurait-il entre le comte Mainfroi de Gartières et les petits avocats véreux?

— Il y en aurait une immense, à mon avis; mais j'avoue que les envieux ne manqueraient pas de gloser. Nous sommes loin du bon vieux temps où le moindre chevalier qui avait sauvé la princesse l'épousait sans scrupule aux applaudissemens des peuples. J'ai encore vu l'époque où le premier médecin venu, ni riche, ni beau, ni très jeune, arrachait une malade à la mort et la conduisait à l'autel sans trop scandaliser les gens. On disait dans le public : Tant mieux pour lui, et sa femme n'est pas à plaindre; mieux vaut encore épouser son médecin que de mourir. — Aujourd'hui, pour quelques malheureuses pièces de cent sous que vous aurez rendues à une jeune et jolie femme qui vous aime et que vous aimez, la délicatesse vous interdit de faire son bonheur et le vôtre. Ah! le monde a des raffinemens d'honneur, des susceptibilités maladives que j'admire, d'autant plus que nous savons, vous et moi, si les voleurs, les escrocs et les mendians y forment une imposante minorité... Mais je n'insiste pas, n'écoutez que vos sentimens, et si la conscience vous défend d'épouser une ancienne cliente enrichie par vous, mariez-vous à la magistrature!

— Ainsi ferai-je, répondit Mainfroi.

Son absence ne dépassa point le terme convenu; toutefois il s'ennuya fort au pays des plaisirs faciles. En dépit du préjugé qui veut que les journées de Paris soient particulièrement courtes, il eut beaucoup de mal à tuer le temps, surtout aux heures qu'il avait coutume de perdre chez Mme de Montbriand. Un silence se faisait en lui; il se sentait désœuvré, inutile, incapable, et s'il essayait de se secouer, le cerveau restait silencieux comme un grelot vide. Il monta en wagon le vendredi soir, plus joyeux qu'un lycéen qui part en vacances. Aussitôt débarqué et baigné, il courut chez

M. de Mondreville sous prétexte de lui porter les amitiés du ministre, mais surtout pour apprendre une nouvelle que ni Fleuron ni Dominique n'avaient su lui donner.

Le premier président lui parla de tout, excepté de l'arrêt, et la visite commençait à traîner en longueur, lorsque Mainfroi, prenant son grand courage, demanda d'un air détaché ce qui s'était passé la veille à l'audience.

— Mais peu de chose, répondit le vieillard. Nous avons confirmé deux jugemens, je crois. Verdon contre Minguy et Lefranc contre Bonnard.

— Eh bien! et Vaulignon?

— Nous vous avons attendu.

— Là!... mais pourquoi? Dans quel intérêt? Mon bon monsieur de Mondreville, je vous le demande au nom du ciel : avait-on besoin de moi pour rendre un arrêt qui est peut-être ici tout rédigé sur le coin de votre bureau?

— En effet, j'ai tracé une légère esquisse, et je ne crains pas de vous dire entre nous que vos conclusions seront adjugées. La cause, en droit, n'a jamais été qu'à moitié bonne; il n'était pas en votre pouvoir de la rendre excellente. Je ne sais ce qu'on pensera de nous en cassation, mais n'importe : vous avez enlevé la cour et le public, et la cause, bonne ou mauvaise, est gagnée. Vous avez procédé par voie sentimentale; la pitié, l'indignation, le mépris, ont plus de part à la victoire que le raisonnement; bref, s'il faut vous dire toute ma pensée, c'est un succès d'assises que vous remportez là. Or le parquet, vous le savez, se pique de réagir contre ces entraînemens de la faiblesse humaine. Nos avocats-généraux, nos substituts eux-mêmes, sont d'avis que la cour s'est laissé attendrir comme un simple jury. S'ils n'étaient retenus par de hautes convenances, j'en connais au moins deux qui discuteraient sévèrement votre plaidoirie; mais le moyen, je vous le demande, maintenant que vous planez sur eux? Devant la résistance des uns et l'abstention systématique des autres, je me suis arrêté à un parti qui ne compromettra personne. Après tout, il n'est pas indispensable que le parquet ait des lumières à lui dans chaque affaire civile, sept fois sur dix ces messieurs s'en remettent à la sagesse de la cour ou du tribunal. Vous pourriez donc, si je ne me trompe, occuper le siége du ministère public; vous diriez qu'un avis du garde des sceaux, antérieur à votre nomination, invite le procureur-général à conclure en personne dans cette affaire, mais que pour des raisons faciles à comprendre vous vous en rapportez au sentiment de la cour. Qu'en pensez-vous?

— Je pense, répondit Mainfroi, que la cause me semblait abso-

lument bonne, et je me demande si la force de mes raisons a pu s'éventer en huit jours comme le vin d'une bouteille débouchée.

— Pas d'exagération, mon enfant! Après tout, vous gagnez.

— J'entends bien; mais si le gain de la cause suffit à l'avocat, ce n'est peut-être pas assez pour un procureur-général et pour...

— Et pour un Mainfroi? Bien, mon fils! Ce sentiment vous fait honneur, mais ne vous mettez pas en peine. Les questions de forme, quelque importantes qu'elles soient, sont et seront toujours secondaires. Le premier devoir du magistrat est de faire justice, c'est-à-dire de protéger les honnêtes gens contre les coquins. Les époux Vaulignon sont de vilains personnages malgré tout le soin qu'ils ont pris de se mettre en règle avec la loi; Mme de Montbriand est une femme de bien qui réclame son patrimoine et que nous ne devons pas réduire à la misère, quelque imprudence qu'elle ait mise à se dessaisir. Voici la minute en question; je ne crois pas violer le secret des délibérations en la communiquant au premier magistrat du parquet. Les *attendu* vous paraîtront assez concluans, je m'en flatte, et l'arrêt suffisamment motivé.

L'exposé des motifs et l'arrêt emplissaient quatre pages de petit texte; Mainfroi n'en fit qu'une bouchée, puis il remercia M. de Mondreville et prit congé de lui en dissimulant comme il put le trouble et l'oppression qui lui restaient de sa lecture. « Ce pauvre premier, pensait-il, est le meilleur et le plus digne des hommes, mais ses facultés baissent : voilà un arrêt motivé en dépit du sens commun. »

Dans cette affligeante pensée, il s'en alla comme à son ordinaire chez Mme de Montbriand. Marguerite l'attendait, elle le reçut avec une expansion de bonheur qui la rendait tout à fait belle; mais il resta rêveur, inquiet et morose, moins heureux d'être là que désireux de se retrouver seul avec l'idée qui l'absorbait. Rentré chez lui, il s'escrima toute la soirée et toute la nuit à défaire et à refaire les malheureux *attendu* de M. de Mondreville, sans pouvoir se contenter lui-même. Le labeur et l'anxiété de cette longue veille au lendemain d'un voyage le mirent sur les dents; il avait une fièvre de fatigue, de doute et de dépit. — Est-ce donc moi qui suis en décadence? disait-il, ou faut-il croire que la rédaction d'un arrêt comporte un talent qui me manque? C'est une littérature de précision, j'en conviens, tandis que l'éloquence judiciaire se borne à présenter artistement des à peu près... Mais la cause était bonne, morbleu! quand je l'ai plaidée, et maintenant qu'elle est gagnée, il me semble à moi-même qu'elle ne vaut plus rien. Pourquoi? Sans doute parce que je ne suis plus avocat, et qu'ayant changé de point de vue j'envisage une autre face des mêmes objets. Il n'y a pourtant pas

deux justices, pas plus qu'il n'y a deux morales ou deux vérités. Travaillons! travaillons encore, et battons le caillou jusqu'à ce que l'étincelle jaillisse!

Il débitait son monologue en marchant à grandes enjambées d'un bout à l'autre de l'appartement, et cette promenade fébrile le ramenait toutes les cinq minutes à la salle de réception où les Mainfroi du vieux temps formaient la haie sur son passage. Ces portraits n'étaient pas tous des œuvres de maîtres : à part un Philippe de Champaigne, un Rigaud et un Largillière, la galerie n'avait d'autre mérite que l'authenticité; mais tous les visages, sans exception, étaient empreints d'une noblesse et d'une sérénité grandioses. Le calme imposant des ancêtres contrastait sévèrement avec l'agitation maladive de leur héritier. Jacques voyait les regards austères de ces grands magistrats s'abaisser avec compassion sur sa personne nerveuse et frémissante. — Eh bien! quoi? leur dit-il; que me reprochez-vous? Je suis un fils dégénéré peut-être? Non! je suis un peu jeune, voilà tout. Je ne suis encore qu'un homme, et je commence à comprendre aujourd'hui que, pour disposer de la vie, de la fortune et de l'honneur d'autrui, pour devenir un vrai magistrat, il faut s'élever au-dessus de l'homme. Vous avez tous monté cet échelon invisible; moi, je m'y heurte au premier pas, et je me fais mal. Qui sait si vous n'avez pas éprouvé le même accident à mon âge? Vos fronts n'ont pas toujours été si impassibles ni vos regards si majestueux. Attendez, et comptez sur moi!

Il ramassa tous les papiers qu'il avait noircis depuis la veille, et courut chez le premier président. Ses traits étaient si visiblement altérés que le vieillard lui demanda s'il était malade.

— Je suis bien pis que malade, répondit-il; depuis tantôt vingt-quatre heures, j'ai l'esprit à l'envers. Vous m'avez dit hier que la cause n'était qu'à moitié bonne, et vous savez si j'ai protesté. Maintenant, cher monsieur, je vous supplie de me prouver qu'elle est à moitié bonne, car plus je l'examine, plus elle me paraît mauvaise, et moins l'arrêt qui adjuge les conclusions de Mme de Montbriand me semble motivé. Vous dites : « Attendu qu'il est inadmissible que la veuve de Montbriand se soit dépossédée de la presque totalité de ses biens autrement qu'à titre de prêt, et se soit volontairement réduite à la misère; » cette assertion, que j'ai plaidée, est contredite par tous les faits de la cause. Non, Mme de Montbriand n'a pas prêté sa fortune à son père, elle la lui a donnée; elle a refusé non-seulement toute garantie, mais jusqu'aux simples reçus; elle n'a accepté que des actions de grâces en échange d'un don pur et simple. Elle comptait si peu sur un remboursement ultérieur qu'elle a même caché au marquis une notable partie de ses sacri-

fices, payant les huissiers de la main à la main et leur recommandant le silence. On dit qu'elle ignorait le testament qui l'exclut de l'héritage paternel et donne Vaulignon à son frère : j'en conviens; mais l'eût-elle connu, elle n'aurait pas moins accompli son sacrifice. Il appert de tous ses actes que la noble créature n'avait qu'un but, et que ce but était d'assurer le repos du marquis, d'empêcher que ce propriétaire monomane attentât à sa propre vie, comme il l'avait annoncé, le jour où l'hypothèque judiciaire frapperait son cher domaine. Vous dites : « Attendu que le marquis, vivant avec sa fille dans les termes les plus affectueux et légitimement indigné de l'ingratitude de son fils, ne pouvait accepter une libéralité dont l'effet facile à prévoir, au moins pour lui, devait être de réduire celle-là à la mendicité en laissant celui-ci dans l'opulence. » Erreur! monsieur le président, je vous accorde que le vieillard ne haïssait point sa fille; grâce à Dieu, il n'était pas encore dénaturé à ce point. Nous dirons même qu'il l'aimait, si vous voulez, mais il l'aimait comme on aime les filles dans la famille Vaulignon et dans beaucoup d'autres de notre caste. On se ferait un crime de les envoyer mendier leur pain; on trouve juste et naturel de les emprisonner dans un couvent pour la vie. Tel est le sort que le marquis a rêvé de tout temps pour sa fille, et je jurerais qu'en exploitant la facile bonté de Marguerite, en ruinant cette infortunée au profit du château et des bois de Vaulignon, il parodiait le mot de Mme de Pompadour et disait : Après moi, le couvent! La conduite de son fils l'indignait, je l'avoue, et certes il y avait de quoi; mais comptez-vous pour rien la manie du propriétaire et l'insurmontable orgueil du nom? Ce fils ingrat, indigne, détestable et même détesté par boutades était un Vaulignon, et le seul de sa génération. Lui seul pouvait perpétuer cette union du nom et de la terre, que le vieillard avait tant à cœur dans son orgueil de gentilhomme et de propriétaire foncier. Et tenez, monsieur le président, lorsque je reste à ce point de vue et que j'examine le second testament du marquis, cette pièce dont j'ai tiré parti la semaine dernière se dresse victorieusement contre nous. D'abord ce n'est qu'un projet, ou mieux l'ébauche d'un projet, jetée *ab irato*, dans un mouvement de dépit, sur un lambeau de registre, au verso d'une feuille où je lis : Chiens d'ordre, Ravageot, Fido, Mazaniello, Ravaud, Ronflot, Castillo, etc. Ce brouillon, jeté au hasard, exprime-t-il la volonté de l'homme ferme et résolu qui vint la nuit, par un froid rigoureux, déposer chez Foucou son testament en forme authentique? « Moi soussigné, » dit-il. Il a donc l'intention de signer. Or il ne signe pas, et pourquoi? Parce qu'au moment d'aliéner le domaine qu'il adore, au moment de donner Vaulignon à une fille très méri-

tante et très digne, mais qui ne porte et ne peut pas porter son nom, le cœur lui manque, la plume lui tombe des mains. Ce mot interrompu résume tout le procès, monsieur le président. Il nous montre la faiblesse, l'égoïsme et l'ingratitude du père, et l'imprudence désormais irréparable de la fille. Mme de Montbriand a donné, donné tout son bien, sans condition, à un homme qui n'avait pas mérité et qui n'a pas reconnu ce sacrifice. Elle a dilapidé noblement, héroïquement sa dot et son douaire. Que vient-elle réclamer aujourd'hui? Sa légitime? Elle l'a reçue en mariage. Une créance? On n'est pas créancier lorsqu'on est donateur!

M. de Mondreville avait écouté cette tirade avec une stupéfaction croissante. Quand l'orateur s'arrêta pour reprendre haleine, il lui dit : — Eh! mon enfant, où courez-vous? Vous voilà maintenant plus royaliste que le roi. O jeunesse! D'un extrême à l'autre, en un seul bond! L'arrêt n'est pas aussi mal fondé que vous dites; si je l'ai rédigé sans enthousiasme, je ne suis cependant pas homme à le déchirer sans discussion. Rappelez-vous mon premier mot quand vous m'avez parlé de cette affaire : litige épineux, vous ai-je dit. En effet, le pour et le contre me semblaient presque également soutenables, et je voyais la cour à peu près partagée, sauf une légère tendance à confirmer le jugement. Vous vous êtes jeté tout entier dans la balance, à corps perdu, et je sais que depuis huit jours, grâce à vous, la majorité est déplacée. Vous n'avez pourtant pas convaincu tout le monde, et cette opinion qui vient d'éclore dans votre esprit a toujours conservé des adhérens. S'ils ne sont pas en nombre, tant mieux pour vous, car enfin vous n'êtes pas devenu subitement l'ennemi de cette belle cliente. Laissez-nous faire, pratiquez la maxime des plus illustres sages de l'antiquité : contiens-toi et abstiens-toi!

— Ai-je le droit de m'abstenir? S'il est vrai, comme vous le croyez, que ma parole ait fait pencher la balance, je suis la cause déterminante de l'arrêt; la vraie responsabilité retombe sur ma tête, et c'est sous de tels auspices, monsieur, que je ferais mon premier pas dans la magistrature!

— Mais quand on vous dit que l'affaire a deux faces!

— Et si je n'en vois plus qu'une! Et si, juste au moment où la cause m'apparaît sous son mauvais côté, je suis appelé à me prononcer publiquement, non plus en mon nom personnel, mais au nom de la société, au nom de la loi et des principes de l'éternelle justice?

— Parlez-vous sérieusement? Seriez-vous homme à vous élever contre vous-même et à ruiner l'effet de votre plaidoirie?

— Pourquoi pas? Les entraînemens de l'avocat passionné sont

excusables; la complicité, même tacite, du magistrat serait criminelle.

— Ah! les grands mots!

— Cherchez dessous, mon bon et vénérable ami; vous trouverez un grand courage et un grand sacrifice.

— Tu n'es qu'un grand enfant, mais il faut que je t'embrasse. Si ton pauvre père était encore de ce monde, il serait fier de toi.

VI.

Ni ce jour-là, ni le lendemain, Jacques ne se présenta chez Marguerite. Il se calfeutra dans l'étude, travailla dix-huit heures sur vingt-quatre, et reprit le dossier d'un bout à l'autre, sans pouvoir retrouver cette belle conviction qui avait inspiré sa plaidoirie. Tout au contraire : plus il creusait, plus il s'affermissait dans la négative.

Mme de Montbriand lui écrivit le premier soir un billet où le badinage mondain cachait mal une secrète inquiétude. Elle l'avait trouvé froid et gêné la veille; or il arrivait de Paris, il venait de côtoyer un monde où elle comptait des amis chauds et des ennemis dangereux; l'esprit de Mme Augusta de Vaulignon était fertile en calomnies; il se pouvait qu'on eût noirci le dévouement si désintéressé du pauvre M. de Cayolles; bref, la pauvre femme craignait tout, hors son véritable danger. Il répondit sur un ton amical et triste, alléguant un travail qui n'avait rien d'attrayant. Le lendemain, Polyxénie apporta une lettre longue et pressante; on s'étonnait qu'il pût avoir des occupations si despotiques; les femmes ne croient pas au travail; de toutes les excuses, c'est la seule qu'elles n'aient admis dans aucun temps. On lui rappelait qu'avant la grande bataille, au plus fort de ses armemens, dans le coup de feu de son éloquence, il trouvait tous les jours quelques minutes à perdre en compagnie de la cousine. « La désertion d'hier et d'aujourd'hui est d'autant plus impardonnable, disait-elle, que bien certainement vous ne travaillez pas pour moi. »

Il écrivit : « Hélas! non, ma belle, chère et touchante cousine, je ne travaille pas pour vous. Non, non! Dieu seul peut prévoir aujourd'hui le jugement que vous porterez sur ma douloureuse élucubration. Quoi qu'il arrive, ne me détestez pas : c'est la seule grâce que j'implore dans le présent et dans l'avenir.

« A vos pieds, « JACQUES MAINFROI. »

Quelque peu soulagé par cette demi-confidence, où Marguerite ne comprit rien, il se replongea dans l'étude et travailla encore le

jour suivant sans égard à la loi du repos dominical. Mme de Montbriand, blessée au vif, ne le dérangea plus.

Le lundi matin, vers neuf heures, il reçut la visite du premier avocat-général, M. Boutan. La porte était toujours condamnée, M. Boutan avait forcé la consigne. C'était un homme d'âge et d'expérience, mais d'une verdeur extrême, et réputé pour sa franchise autant que pour son savoir. Il venait en son nom personnel, mais à l'instigation de M. de Mondreville, qui lui avait annoncé le revirement de Mainfroi. Avec un tact parfait, il aborda l'affaire en homme qui s'incline devant son supérieur actuel sans oublier qu'un mois plus tôt il s'intéressait encore à ce jeune avocat. — Monsieur, dit-il, le bruit court au palais que l'affaire Vaulignon vous est apparue sous un nouveau jour.

— En effet, monsieur, répondit Jacques.

— Permettez-moi de m'en féliciter au nom de tout votre parquet, qui a partagé vos sentimens en mille occasions, et qui est heureux de se retrouver d'accord avec vous après une divergence passagère.

— Pensez-vous que le parquet soit unanime sur cet appel?

— Je suis en mesure de l'affirmer. La sympathie, l'équité même a beau parler en faveur de Mme de Montbriand, le droit n'est pas pour elle, et tous, sans exception, si nous avions la parole, nous supplierions la cour d'oublier l'admirable plaidoirie qui l'a émue, et de confirmer simplement la sentence des premiers juges.

— Cela étant, monsieur, je m'étonne que toute la magistrature debout se soit abstenue quand mon éloignement lui faisait si beau jeu.

— Votre absence n'était pas officiellement annoncée. L'eût-elle été, nous aurions craint d'encourir le reproche de discourtoisie et de quasi-trahison. Ajoutez qu'on ne se résigne point de gaîté de cœur à jeter dans l'indigence une personne intéressante, loyale, chevaleresque jusqu'à la folie, puisque non-seulement elle s'est ruinée par amour filial, mais encore elle a refusé par délicatesse une transaction qui lui laissait trente mille francs de rente.

— A quelle époque, s'il vous plaît?

— Le matin même de l'audience, une heure avant votre plaidoirie.

— Impossible! De qui tenez-vous cette histoire?

— Des deux avoués, de Béraud et de Picardat.

— Et pourquoi n'en ai-je rien su?

— Je l'ignore.

— Par quels motifs a-t-elle pu, la malheureuse femme, repousser un arrangement si honorable et si avantageux?

— Elle a dit que, sa cause étant remise entre vos mains, elle ne pouvait plus transiger sans vous faire injure.

— Elle pouvait au moins me demander avis; mais n'importe. Quelles sont vos intentions, monsieur? car je suppose que vous avez quelque combinaison à me proposer.

— La plus naturelle de toutes. Je vous demande la permission d'occuper le siége du ministère public et de conclure, avec tous les égards qui vous sont dus, mais avec toute la fermeté que je dois aux principes, contre l'appel de Mme de Montbriand.

Mainfroi se recueillit un moment, s'arma de tout son courage, et répondit : — Décidément, monsieur, j'aime mieux me fustiger moi-même. L'autorité du procureur-général restera plus intacte, et l'exemple sera plus grand.

Et comme M. Boutan objectait que la chose était sans précédens, il répliqua : — Tous les actes un peu mémorables se sont produits sans précédens, et c'est à cette circonstance qu'ils ont dû de rester dans la mémoire des hommes. Je vous autorise à publier cette nouvelle : si j'ai changé de point de vue, je ne changerai pas de résolution.

Là-dessus, il se remit à l'ouvrage; mais au milieu de la journée il se rappela tout à coup un devoir plus urgent. Il ne fallait pas que Mme de Montbriand apprît par la rumeur publique la volte-face de son ancien défenseur : il devait à sa cliente et à lui-même de l'informer directement, de lui porter à domicile ses explications et ses excuses, dût-elle les prendre mal. La démarche était non-seulement embarrassante, mais hasardeuse. Il s'attendait aux violences d'un caractère indompté; cependant ce n'était pas là ce qui l'inquiétait le plus : il craignait que la colère ne mît à nu quelque côté moins noble de cette âme. Dans le monde moral, comme dans le monde physique, les ouragans sont d'admirables et terribles révélateurs, qui découvrent tantôt des filons d'or, tantôt des fleuves de boue.

— Madame est chez elle?

La chambrière répondit rudement : — Si elle y est? je crois bien! Il ne manquerait plus que ça qu'elle fût sortie, quand monsieur nous fait l'honneur et la grâce d'une visite! On se tient à vos ordres, et quand par hasard le temps dure trop, on se divertit à pleurer.

Il n'avait pas franchi le seuil du petit salon que Marguerite lisait la gêne et la tristesse sur son visage. Elle courut à lui, lui appuya deux doigts sur la bouche et lui dit d'un ton suppliant : — Ne parlez pas, je vous le demande en grâce. J'ai des pressentimens infaillibles, mon pauvre ami. Je m'attendais à vous voir aujourd'hui; je sais, à n'en pas douter, que nous nous retrouvons pour la dernière fois. Vous venez m'apporter une mauvaise nouvelle, me chercher

une querelle d'Allemand, que sais-je? Je ne veux rien entendre de tout cela. Quoi qu'on ait pu dire, inventer, machiner contre moi, taisez-vous; cachez-moi toutes ces infamies, je ne me défendrai pas. Grâce à Dieu, je n'ai point d'amour pour vous; je n'en aurai jamais pour personne; je quitterai bientôt Grenoble, j'irai cacher ma vie à Vaulignon; vous n'entendrez plus parler de moi. Restons donc comme nous sommes, amis, vieux et tendres amis; ne gâtons pas le souvenir de tant d'heures charmantes. Séparons-nous comme il convient à deux âmes de condition dont l'une sera toujours la très fidèle vassale de l'autre. Vous êtes le bienfaiteur et je suis l'obligée; ne me défendez pas d'aimer ma reconnaissance et de la choyer toute la vie au plus profond de mon cœur!

— O femmes! répondit tristement Mainfroi, toutes les mêmes! Infaillibles dans l'erreur et douées d'une perspicacité admirable pour voir le contraire du vrai! Il s'agit bien de services et de reconnaissance! Votre procès est perdu, et c'est moi qui vous le ferai perdre mercredi prochain, sans remise, en prouvant que vous avez tort. Voilà l'objet de mon travail et la cause unique de ma tristesse. Quant au reste, je vous jure que personne ne vous a calomniée devant moi, que je ne l'aurais pas souffert, et que tout l'univers, à commencer par moi, vous honore comme la plus admirable et la plus sainte des créatures, entendez-vous?

— Pourquoi donc mon procès est-il perdu?

— Parce que vous devez le perdre en droit.

— Et qui est-ce qui a fait cette belle découverte?

— Moi et beaucoup d'autres.

— Quels autres? Des femmes, n'est-ce pas? Une au moins? Oh! la piteuse et vilaine nouvelle! Je ne vous accuse pas, monsieur Mainfroi; ce n'est pas vous qui avez conçu ce projet misérable. Vous êtes, sans le savoir, l'instrument de leur intrigue. On commence par séduire un honnête homme, et dès qu'on tient son cœur on a prise sur sa raison. Cette Bavaroise est hideuse,... ce n'est pas elle: c'est donc quelqu'un des siens,... avouez!

— Mais je n'avoue rien du tout! Mon cœur est aussi libre que le vôtre, et je proteste qu'il n'a pas même eu le mérite de la résistance! Votre cause me paraissait bonne il y a quinze jours; je l'ai plaidée avec conviction et je l'ai presque gagnée. Je reviens de Paris, je l'étudie sur nouveaux frais, je m'aperçois que nous nous sommes trompés, et je me mets en mesure de réparer mon erreur, quoi qu'il m'en coûte.

— En vérité? cela vous coûte tant? Eh! monsieur, si vous étiez seulement mon ami, vous n'examineriez pas si ma cause est plus ou moins juste. C'est l'A B C de l'amitié, cela, donner raison à ceux qu'on aime, quand même ils auraient mille torts! J'ai raison, vous

me l'avez dit et prouvé, vous m'avez répondu de tout, vous m'avez mis le cœur en joie et l'imagination en campagne. Tout à coup le vent tourne, et, non content de me laisser sans défense, voici que vous vous armez contre moi!

— C'est mon devoir de magistrat.

— Une arme à deux tranchans, votre magistrature! Elle vous défendait naguère de m'appuyer, elle vous commande maintenant de me porter bas. Un magistrat, répéter aujourd'hui ce qu'il a dit hier, se donner raison à lui-même! jamais! les convenances s'y opposent; mais s'il lui prend fantaisie de se déjuger, de se contredire, de briser ses idoles, de réduire au désespoir ceux qu'il avait enivrés d'espérance, c'est une originalité qui n'a rien d'inconvenant et que certains badauds applaudiront peut-être! Je veux vous applaudir aussi, monsieur Mainfroi. On ne me refusera pas une stalle au théâtre lorsque je paie les frais de la comédie. Je verrai de quel front vous abjurez vos principes et vous reniez vos amis. Peut-être aussi saurai-je reconnaître à son air de triomphe celle qui depuis quatre jours se glorifie de votre conversion. Malheur à elle!

— Malheur à nous tous, madame, si vous persistez à voir ce qui n'est pas, à méconnaître l'évidence et à vous gendarmer contre des fantômes! Que peut-on dire à qui ne veut rien entendre? Quelles preuves fournir à qui ferme obstinément les yeux? Me croirez-vous, si je vous dis que vos intérêts me sont plus chers que les miens, que votre liberté, votre repos et votre bonheur sont le principal objet de ma vie, que je vous aime enfin malgré vous, malgré moi, malgré le mot décourageant dont vous m'avez écrasé tout à l'heure!

La vicomtesse de Montbriand se leva, prit un air de superbe dédain et répondit : — Monsieur Mainfroi, il me reste peu de temps à vivre de la vie de ce monde, puisqu'à la fin de la semaine, grâce à vous, je rentrerai sans doute au couvent. Je désire employer ces derniers jours à ma guise et ne voir que des visages absolument agréables, s'il vous plaît.

Elle accompagna ce congé d'une ample révérence et passa dans sa chambre, laissant Mainfroi maître du terrain, mais éconduit.

Il hésita un moment, et quoiqu'il entendît à travers la porte comme un bruit de sanglots étouffés, il prit son chapeau et se retira. « Tout va mal, pensait-il; mais ce n'est pas l'instant de ramer sur le fleuve de Tendré. Il s'agit de combattre l'appel de cette pauvre femme aussi victorieusement que je l'ai défendu, après quoi nous nous occuperons d'elle.

Le soin qu'il mit à préparer ses conclusions était fort inutile, un seul mot de sa bouche suffisait. Mme de Montbriand, condamnée par son propre avocat, ne pouvait plus trouver grâce devant un

seul conseiller de la cour. S'il expédia sommairement son discours d'installation pour donner plus de temps et de travail à la grande affaire, ce fut surtout à l'intention du public. Il comptait sur un auditoire prévenu, pour ne pas dire hostile; l'événement justifia sa crainte et la dépassa même un peu.

Dès les premiers mots, il fut interrompu par un murmure sourd qui s'éleva peu à peu jusqu'au tumulte. Les cris et les sifflets lui ôtaient décidément la parole, si M. de Mondreville n'eût imposé silence aux tapageurs en déclarant qu'il ferait évacuer la salle au premier signe d'improbation.

Cinq minutes plus tard, tandis que Mainfroi, pâle et crispé, mais résolu, poursuivait énergiquement son exorde, une tempête d'applaudissemens ébranla le palais. La foule se consolait de ne pouvoir huer le magistrat en acclamant l'entrée de sa victime. Mme de Montbriand, en grand deuil, précédée et suivie de quelques fanatiques, s'avança le front haut, l'œil brillant, jusqu'au siége que ses amis lui avaient secrètement réservé. Tous les assistans se levèrent, les uns pour la mieux voir, les autres pour lui rendre hommage. Elle salua ce peuple avec la majesté d'une reine et apaisa d'un geste charmant ses fidèles vassaux de Vaulignon. L'audience fut interrompue; le premier président lança du haut de son fauteuil une remontrance plus sévère et un suprême avertissement, puis il rendit la parole à Mainfroi.

Celui-ci, par une inspiration soudaine, changea son plan... « Messieurs, dit-il, le ministère public s'associe hautement à la sympathie, au respect, à la tendre pitié que le malheur d'une personne aussi vaillante que vertueuse éveille ici dans tous les cœurs. » Il poursuivit quelque temps sur ce ton, exalta les mérites personnels de Mme de Montbriand, et revint par un détour habile à la discussion du point de droit. « La loi est dure, dit-il, mais c'est la loi. Je suis ici pour la défendre, la cour pour l'appliquer, Mme de Montbriand pour la subir, et vous tous pour la respecter. Que chacun fasse son devoir comme je fais le mien! »

Un léger frémissement lui fit comprendre qu'il n'avait point parlé à des sourds. Le propre des Français est de vivre exclusivement dans l'heure présente. L'actualité les saisit si bien qu'elle leur ôte la mémoire du passé; c'est ce qui les rend peu aptes à juger une vie ou un caractère dans son ensemble. Qu'un homme ait travaillé soixante ans à se rendre impopulaire, s'il trouve un joint, s'il saisit le bon moment pour dire ou faire la chose agréable aux masses, il deviendra plus sympathique en un jour que tous les bienfaiteurs de l'humanité: les journaux le portent aux nues, et la jeunesse des écoles lui décerne des couronnes. Le phénomène inverse se produit aussi vite et par des causes aussi futiles. Si la race de

Clovis n'est plus sur le trône, elle est encore dans la rue; nous aimons tous à brûler ce que nous avons adoré. La popularité française ressemble à ces immenses végétations sous-marines qui grandissent en peu de jours, mais qui n'ont pas de racines et qui meurent, si leur caillou natal est seulement déplacé.

Le discours de Mainfroi s'acheva au milieu d'une attention respectueuse et presque bienveillante. On vit bien qu'il ne passait pas à l'ennemi par caprice ou par séduction; on comprit qu'il souffrait d'avoir à conclure contre Mme de Montbriand; son mépris pour Gérard de Vaulignon éclatait au grand jour, alors même qu'il ruinait Marguerite au profit de cet homme. Il termina par une courte allocution aux jeunes avocats qui l'entendaient. « Mettez à profit, leur dit-il, la douloureuse expérience d'autrui, et avant de plaider une cause demandez-vous comment vous la jugeriez, si Dieu, d'un jour à l'autre, vous infligeait la lourde responsabilité du magistrat. »

La cour, adoptant les motifs des premiers juges, confirma le jugement qui condamnait Mme de Montbriand à rapporter cent mille francs à la succession paternelle.

Marguerite se dépouilla du peu qui lui restait. Le marquis Gérard de Vaulignon lui fit savoir que sa dot était payée au Sacré-Cœur de Grenoble et qu'elle y pouvait commencer son noviciat le jour même. Elle entra au couvent; Gérard et sa famille commirent un régisseur au soin de leurs intérêts et s'en furent cacher leur gloire en Bavière. Mainfroi prit un congé de quinze jours et s'éclipsa; le bruit courut qu'il était à Paris.

Dès son retour, il fit venir l'ancien avoué de la recluse. — Maître Picardat, lui dit-il, nous avions mal jugé M. et Mme de Vaulignon, qui sont les plus honnêtes et les meilleurs parens de la terre. S'ils ont paru s'acharner à ce triste procès, c'était par un bon sentiment, pour procurer l'entière et pleine exécution des volontés paternelles. Au fond du cœur, ils estiment Mme de Montbriand et ils seront heureux de la revoir dans quelques années, lorsque le temps aura guéri leurs blessures réciproques. En attendant, ils reviennent d'eux-mêmes à cette transaction, vous savez, qui a échoué par ma faute? Connaissez-vous beaucoup de plaideurs assez grands pour transiger après la victoire? Voici la somme en bon papier; vous la porterez aujourd'hui à Mme de Montbriand. C'est M. de Vaulignon qui vous la fait parvenir; que mon nom ne soit pas prononcé, je vous prie.

Resté seul, il employa presque toute la journée à des réformes d'économie privée, interrogeant Dominique, comptant avec Fleuron, supprimant telle dépense et réduisant telle autre, donnant ses ordres au maquignon qui devait vendre les chevaux neufs, et pre-

nant toutes ses mesures pour conformer son train de maison au revenu d'un procureur-général sans fortune. « Merci de moi! disait Fleuron; tu deviens donc avare, mon enfant?

— Je deviens vieux, répondait-il en montrant ses dents blanches. Jamais il n'avait eu le cœur si léger; il commençait à comprendre cette gaîté des gueux, qui sera l'éternel étonnement des riches. En traversant le salon des ancêtres, il s'écria : — Eh bien! bonnes gens, que pensez-vous de moi? Votre héritage est à vau-l'eau, et votre nom s'éteindra probablement avec ma vie, mais j'ai tenu la conduite d'un digne magistrat, pas vrai?

Le temps passait, la nuit tomba; on vint lui annoncer que le dîner était servi. Il prit sa place accoutumée devant la vieille table aux jambes torses, et dîna d'un bel appétit sur la nappe de guipure, dans la porcelaine du Japon, en face du grand miroir de Venise qui reflétait sa bonne mine et son air de contentement. La cheminée flambait d'autant mieux que le temps était à la gelée; le talon des passans sur le pavé de la rue rendait un bruit sec. L'antique horloge sonna sept heures; les tambours de la garnison commencèrent à battre la retraite. Tout à coup une voiture s'arrêta devant la porte, et le marteau retentit. Un souvenir des temps lointains s'éveilla dans l'esprit de Mainfroi, et machinalement il tourna la tête vers la portière pour demander si l'ombre du marquis de Vaulignon n'était pas sous le vestibule.

La portière s'écarta, et Mme de Montbriand apparut, toujours fière, mais émue et frissonnante. — Monsieur Mainfroi, dit-elle, je viens savoir si vous êtes tout à fait un honnête homme, ou si vous ne payez vos dettes qu'à moitié.

Il balbutia : — Mais, madame,... expliquez-vous, de grâce!

— Vous avez dit : Je gage ma fortune et mon nom que vous rentrerez dans votre héritage. Vous ne m'avez donné que votre fortune.

— Qui vous fait croire?...

— Personne ne vous a trahi; je ne me suis pas même informée, je connais la générosité de mon frère; mais ma devise est : tout ou rien, et je vous somme de dire si vous m'abandonnez votre nom?

Il répondit étourdiment : — Pourquoi faire?

— Pour le porter toute ma vie avec honneur, avec joie, avec amour, et pour le transmettre à mes enfans, s'il plaît à Dieu!

— Marguerite!

— Jacques!

EDMOND ABOUT.

PLATON

Plato and the other companions of Sokrates, by G. Grote; Londres 1867.

Il n'y a pas longtemps encore que Platon n'était qu'un des plus grands écrivains de l'antiquité, le plus grand peut-être. Son talent faisait tort à sa philosophie. On doutait que le fond pût être égal à cette forme accomplie, et l'on ne cherchait guère à s'assurer de ce qu'il pouvait valoir. On admirait Platon sans y réfléchir. Le XVIIe siècle, qui l'aimait, n'en citait que de beaux traits de morale, quelques idées ingénieuses et deux ou trois fictions qui lui semblaient de la poésie. Dans l'âge suivant, on cessa de le lire comme de l'aimer, et, en lui accordant sur parole de l'imagination et du style, on conclut aisément qu'il n'avait pas autre chose, et que la sagesse moderne ne pouvait rien apprendre de lui. Il en était là au commencement de ce siècle. Dans nos lycées, on en parlait plus aux élèves de rhétorique qu'aux étudians de philosophie. Je me souviens que mon cher et savant maître, M. Leclerc, en me faisant expliquer l'*Ion* et le *Lysis*, n'y cherchait que des modèles littéraires et négligeait en souriant tout le reste. A cette époque, il semblait aspirer surtout au renom d'helléniste, et, tout en essayant les voies diverses où devaient le conduire la sagacité de son esprit et sa rare érudition, il avait fait de Platon l'objet d'une étude spéciale. Il en résulta un livre (1), une sorte de chrestomathie platonienne qui renfermait, avec des documens biographiques et des notes instructives, une traduction de morceaux choisis selon son goût et son ad-

(1) *Pensées de Platon*, in-8°; Paris 1819.

miration. Le texte était excellent; la traduction, très soignée, visait à prêter aux pensées de l'Athénien la parure d'une diction toute française. L'auteur avait tenu à ce que Platon fût éloquent et rien de plus. De belles et saines idées ornées d'un élégant et noble style, c'était là l'important. De métaphysique, pas un mot; vrai hors-d'œuvre qui n'avait besoin d'être ni étudié laborieusement ni exactement rendu. Le docte interprète était un peu dédaigneusement sceptique à l'endroit de la métaphysique.

Depuis lors les choses ont bien changé. Ce n'est pas que nous ayons cessé d'admirer dans Platon un talent incomparable, et, pour mon compte, s'il fallait citer entre toutes les littératures le chef-d'œuvre de l'art de composer et d'écrire, je ne serais pas éloigné de nommer le *Banquet*. Il est bien vrai que cet ouvrage contient des choses qu'une grande habitude du génie de la Grèce ne rend encore qu'à peine tolérables; mais Racine, qui avait commencé à le traduire de compte à demi avec une abbesse de Fontevrault, nous apprend que l'*illustre dame* n'était pas arrêtée par là, et ces étrangetés mêmes amènent des effets dramatiques qui concourent à la beauté de l'ensemble. Aujourd'hui cependant on écarte les traits qui choquent et même ceux qu'on admire pour considérer de préférence, pour pénétrer les théories épurées de l'amour que nous enseignent les divers convives en se surpassant successivement les uns les autres par la subtilité et l'élévation. C'est que le platonisme est à présent ce qui nous intéresse le plus dans Platon. Nous nous inquiétons plus de ce qu'il a voulu dire que de la manière dont il l'a dit. M. Cousin est venu, et la philosophie ancienne a repris pour ainsi dire sa place dans l'esprit humain, et en tête de toute la philosophie ancienne celle du fondateur de l'Académie. C'est peut-être le plus grand service que M. Cousin ait rendu à la science et à la pensée, et toute son école, excitée et formée par lui à retourner vers les monumens de la sagesse antique, y a cherché moins les traces de l'art que celles de la vérité, qui peut être retrouvée tout à la fois par l'étude directe de la nature des choses et par l'histoire des efforts que les hommes ont faits pour la découvrir. Ce retour au passé, cet emploi de l'érudition et de la critique en vue des systèmes encore plus que des textes, rentrait particulièrement dans l'esprit éminemment historique de notre époque, et il a produit des ouvrages d'une haute valeur qui, entre autres noms, rappellent ceux de MM. Jules Simon, Lévêque, Paul Janet, Vacherot, B. Saint-Hilaire et Ravaisson. Il ne s'en faut pas de beaucoup que toute l'antiquité philosophique nous soit bien connue, et que M. Brandis lui-même ait désormais peu de chose à nous apprendre.

Pour Platon, M. Cousin a commencé. Il était temps; croirait-on qu'en 1776, c'est le grand helléniste Wyttenbach qui nous l'ap-

prend, l'érudition avait tellement négligé les œuvres de Platon qu'il n'en existait que six éditions, dont la plus récente datait de 1606? « car, ajoute le même savant, peu le lisent, très peu le comprennent, quoique beaucoup en parlent. » C'est donc M. Cousin qui a entrepris de le faire lire et comprendre parmi nous. Non content de l'avoir remis en honneur dans ses cours, il s'est proposé, voilà plus de quarante ans, de faire pour la France ce que Schleiermacher avait tenté pour l'Allemagne (1804), une traduction complète. Ce grand ouvrage, quoique, pour l'avoir interrompu souvent, il n'ait pu lui donner tout le fini qu'il espérait, il y a peu d'années encore, lui rendre par un nouveau travail, a parfaitement atteint son but. Il a réhabilité Platon tout entier, il l'a rendu plus accessible, il a fourni aux lecteurs sérieux plus de facilités pour l'étudier et pour comprendre les recherches et les appréciations ultérieures dont il devait être l'objet. Quand le premier volume, qui est sans doute un des plus achevés, parut, il produisit un grand effet. Ce fut comme une révélation. Depuis lors, de studieux critiques, des juges excellens se sont mis à l'œuvre, et le platonisme analysé, commenté, reproduit, est devenu une doctrine aussi aisément abordable à tous que peut l'être celle de Descartes ou de Leibniz.

Elle ne pouvait être l'objet d'une curiosité aussi soutenue et aussi féconde en Angleterre. Platon a traité souvent l'expérience et les phénomènes changeans qu'elle observe avec un dédain trop superbe pour que la patrie de Bacon soit partiale ou même facilement juste à son égard. Il n'y a pas de sympathie naturelle entre les esprits spéculatifs, enclins à l'idéalisme, et les esprits pratiques, qui ne s'élèvent aux plus hautes sciences que pour mieux s'emparer des réalités. On peut sans doute citer d'honorables exceptions. Coleridge se croyait bon platonicien. Toutefois, de toutes les exceptions, la plus remarquable est la plus récente.

A la vérité, on ne peut guère appeler M. Grote un platonicien; mais il connaît Platon, il l'admire beaucoup et il lui a élevé un véritable monument. Tout le monde sait au moins le titre de son *Histoire de la Grèce*; c'est un grand et important ouvrage, un ouvrage original. L'auteur, pour l'écrire, s'est prescrit de tout lire, j'entends tout ce qui a été écrit en grec sur la Grèce. Ayant tout lu, il a tout su, et, sachant tout, il a tout dit. Par un contraste assez piquant, malgré son commerce intime avec la langue et le génie du plus artiste des peuples, il s'est peut-être trop détaché, en racontant son histoire, des exemples et des leçons de l'art. Sa narration ou plutôt son exposition est exacte et complète, rien n'y manque pour l'instruction, ni les faits, ni le jugement des faits; mais la proportion des parties, l'intérêt, le mouvement du récit, laissent à désirer. On pourrait demander plus d'ordre et plus de rapidité; ce-

pendant l'ouvrage, on peut le dire, n'en aura pas moins renouvelé l'histoire du peuple hellénique. M. Grote a porté dans ce travail des opinions fortement démocratiques, et nous ne le lui reprochons pas. La Grèce, surtout Athènes, est la gloire de la démocratie, quoique son exemple puisse médiocrement servir à nos démocraties modernes; mais peut-être les opinions philosophiques du savant historien semblaient-elles dès le premier abord le préparer moins heureusement à l'exposition et à l'examen de la philosophie athénienne. Il n'en a pourtant pas jugé ainsi, et avec sa résolution ordinaire, avec sa consciencieuse habitude d'embrasser tout son sujet, de remonter à toutes les sources pour redescendre à tous les détails, il a entrepris un vaste travail sur les écoles grecques. Il a commencé par Platon, il continuera par Aristote.

Nous sommes donc, grâce à lui, en présence de trois forts volumes sous ce titre : *Platon et les autres disciples de Socrate* (1). Ils contiennent d'abord deux chapitres sur la philosophie spéculative en Grèce avant Socrate, une vie de Platon, un travail sur le nombre, l'authenticité, l'ordre chronologique, le caractère général de ses ouvrages; puis, commençant par l'*Apologie de Socrate*, l'auteur les prend l'un après l'autre, les analyse, les apprécie, et, au terme de cette revue complète, qui ne comprend pas moins de trente et un chapitres, il en consacre deux aux autres disciples du même maître, dont le plus célèbre est Xénophon. La partie essentielle consiste dans les analyses. Elles sont, bien entendu, toutes faites sur le texte. Elles sont très développées, généralement fidèles, assez souvent littérales, et fréquemment interrompues ou suivies de remarques critiques, toujours de notes substantielles qui indiquent une connaissance rare de tout ce que l'Allemagne a publié sur Platon et une certaine familiarité avec les systèmes et les questions philosophiques. Trois volumes, chacun d'environ six cents pages et d'une impression serrée, c'est assez, on en conviendra, pour bien connaître Platon; mais je ne sais si l'on n'aurait pas plus tôt fait de lire Platon lui-même.

Je ne veux pourtant pas dire qu'on fût assuré de le connaître aussi bien. A moins d'en faire l'objet ordinaire de ses études favorites, nul ne peut aisément se rendre compte d'une doctrine philosophique lue dans les originaux, s'il n'y est comme introduit par un guide qui lui en explique l'origine, la direction, le rôle et quelquefois la juste signification. Lorsque surtout cette doctrine est celle de Platon, les formes variées qu'elle affecte, l'indécision, l'inconsistance apparente ou réelle de certaines opinions qu'il sem-

(1) Je traduis par *disciples* le mot anglais de *companions*, qui ne peut guère être traduit littéralement.

ble avancer ou retirer tour à tour, les fantaisies ou les artifices d'un esprit libre, mobile et d'un talent qui se joue à travers les plus graves méditations, peuvent donner le change au lecteur sur la pensée du philosophe, ou lui imposer de bien attentives recherches pour la retrouver et la saisir. Nous ne pouvons donc que savoir gré à M. Grote d'avoir entrepris de représenter à tous et surtout à ses compatriotes l'œuvre entière de Platon comme il la comprend, et d'en traduire les diverses parties dans un langage qui en facilite l'intelligence et l'appréciation. Il resterait à savoir s'il l'a toujours vue et montrée sous son vrai jour, et si c'est à la balance de ses opinions personnelles que le platonisme devrait être pesé.

Je n'insinue pas qu'il ait échoué dans son entreprise, bien au contraire; mais enfin M. Grote est baconien, je devrais ajouter, s'il me le permet, qu'il est positiviste. On ne saurait dire que ce fût là précisément ce qu'il faut être pour s'identifier avec l'esprit du platonisme. Cependant, outre qu'un philosophe, s'appelât-il Platon, doit se résigner à être jugé par tout le monde, il peut être aussi instructif qu'il est piquant de voir l'idéalisme soumis au contrôle d'une doctrine qu'il récuserait comme un vulgaire empirisme, et je m'empresse d'ajouter que l'esprit éclairé, exact et pénétrant de M. Grote, que sa scrupuleuse sincérité, que sa connaissance profonde de l'antiquité, qu'enfin sa sympathie générale pour l'art et le génie de l'Attique, en font le plus équitable et le plus intelligent des adversaires, et l'ont plutôt entraîné quelquefois à attirer Platon à lui qu'à le repousser comme un séducteur dangereux.

Adoptant une idée qui a souvent guidé M. Cousin dans l'histoire de la philosophie, je dirai même que, s'il est vrai que tout système tende à ne considérer qu'un côté de la vérité, toute appréciation critique, étant elle-même systématique, incline à ne voir qu'un côté du système. Il pouvait donc être fort à propos que, venu d'un autre point de l'horizon philosophique, un interprète, un juge nouveau sût tempérer la tendance du platonisme cartésien de notre école à se faire un Platon tout à son image et à le confisquer tout entier à son profit.

Ce serait une longue tâche, ce serait tout un livre, que la justification de cette première idée par l'examen des principaux ouvrages de Platon ou des principaux points de sa doctrine, tels qu'ils sont entendus et discutés par M. Grote. Nous recommandons ce travail à de plus compétens. Bornons-nous à quelques réflexions générales sur la difficulté de se former une idée juste et complète de cette célèbre philosophie. Indiquons quelques-uns des moyens qu'on a pris pour y réussir et des résultats qu'on a cru obtenir; enfin montrons à l'occasion ce qu'il faut penser d'une ou deux

théories qu'elle contient. Dans ce travail, nous ne pourrons suivre pas à pas M. Grote, ni même exposer toutes ses vues; mais nous nous en servirons souvent, prêt à reconnaître qu'on ne peut désormais rien traiter de ce qui concerne Platon et ses doctrines sans avoir préalablement pris l'avis de son nouvel interprète.

I.

Le temps nous a conservé trentre-cinq ouvrages de Platon et treize lettres; je ne compte pas quelques vers qui ne sont pourtant pas sans prix. On y joint d'ordinaire huit ou dix écrits qui n'ont jamais été tenus pour authentiques. Ceux qui étaient regardés comme tels deux cents ans après Platon sont précisément les mêmes qui nous sont restés, et c'est un motif sérieux d'en maintenir l'authenticité, quoique celle de quelques-uns ait été de temps en temps contestée. Elle ne l'a été avec suite, avec insistance, que depuis que la critique allemande s'est avisée d'y penser. Schleiermacher, Ast, Socher, Hermann, Stallbaum et d'autres se sont pour des raisons diverses, mais avec une égale hardiesse, évertués à faire des vides dans l'œuvre de Platon, et rarement l'esprit de système s'est donné aussi librement carrière pour contredire le témoignage à peu près constant de l'antiquité. M. Grote, qui connaît à merveille toutes ces élucubrations de l'érudition germanique, les expose et les discute avec une parfaite clarté, et conclut en faveur de la canonicité du catalogue admis par la plupart des critiques anciens et très probablement par les bibliothécaires d'Alexandrie. Nous sommes plus enclin à nous ranger du côté de sa prudence qu'à suivre la témérité des Allemands.

Sur quel fondement en effet s'appuyer pour reprendre ou disputer à un auteur des ouvrages qui lui ont été généralement attribués? A défaut de témoignages nouveaux et certains qui après tant de siècles ne sauraient se produire, on ne peut guère justifier le doute que par l'examen du style, du mérite ou du sens des ouvrages qu'on veut mettre en question. Or on est généralement d'accord pour trouver que le langage, sinon le talent, est sensiblement le même dans tous les écrits que la tradition donne à Platon. Les analogies du moins sont assez grandes pour qu'ils puissent tous appartenir au même auteur, surtout quand on pense que cet auteur a écrit au moins pendant cinquante ans. Telle est en effet à peu près la durée de sa vie littéraire, si même on admet, avec M. Grote, qu'elle n'a commencé qu'après la mort de Socrate, et l'on aurait plus d'une raison d'en reculer de près de dix ans le début, s'il est vrai, comme on le raconte, que Socrate lut avec un étonnement doucement moqueur tout ce qu'il lui faisait dire en prétendant rappor-

ter ses entretiens. Assurément des compositions espacées dans une si longue suite d'années doivent n'avoir pas été toutes d'une valeur égale. Rien n'est donc plus hasardeux que de prétendre qu'un ouvrage n'est pas d'un auteur parce qu'il n'est pas digne de lui. Qui donc a beaucoup écrit en se soutenant toujours au même niveau? Si les dates des tragédies de Corneille et de Racine n'étaient bien connues, les raisons ne manqueraient pas pour délivrer l'un de *Pertharite* et d'*Agésilas*, et l'autre des *Frères ennemis* et d'*Alexandre*. Si l'on ignorait qui a composé *le Temple de Gnide*, on prouverait aisément que ce ne peut être l'auteur des *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*. La jeunesse et la vieillesse sont des excuses ou des explications toujours prêtes quand il faut rendre raison des erreurs ou des défaillances du talent; mais la manie des éditeurs et commentateurs des anciens est de vouloir que ceux-ci ne s'oublient jamais, demeurent toujours égaux à eux-mêmes, et que le souffle de l'inspiration les ait soutenus toute leur vie.

Disons-en autant des objections que l'on puiserait contre l'authenticité d'un ouvrage dans les variations, les invraisemblances, les contradictions même qu'il offrirait par comparaison avec la manière de penser bien connue de l'auteur dont il porte le nom. L'inconsistance n'est pas rare, même chez les penseurs de profession. Le changement d'idées n'est pas toujours d'ailleurs la preuve d'une faiblesse d'esprit. L'âge, l'expérience, la réflexion, peuvent amener le plus habile et le plus sincère à paraître se démentir en se redressant lui-même, et puis enfin la raison la plus sûre, la plus forte, ne peut s'assurer de traverser toujours constante les rudes épreuves de la métaphysique. Des contradictions, on en trouverait jusque dans le systématique Aristote. Descartes et Kant n'en sont pas exempts. Les dogmes d'une religion sont bien plus littéralement fixes dans leur expression que les opinions philosophiques, et l'on pourrait citer tel passage de Bossuet qui est en contradiction formelle avec la doctrine de l'immaculée conception, à laquelle il a toujours passé pour favorable. En devrait-on conclure que le *Discours sur l'histoire universelle* n'est pas de Bossuet? C'est d'ailleurs oser beaucoup que de prononcer qu'une opinion qui se lit dans Platon n'a pu être écrite de sa main. On s'exposerait à s'inscrire en faux contre toute doctrine qu'on désapprouverait. On croit rendre hommage à un grand esprit en rejetant en son nom ce qu'on a rejeté pour soi-même. Nous lisons que le stoïcien Panétius déclarait le *Phédon* apocryphe, parce qu'il ne croyait pas lui-même à l'immortalité de l'âme; de nos jours Schelling récusait le *Timée*, parce qu'il n'y trouvait plus la doctrine de l'identité absolue du

Parménide, et nous pourrions citer un ancien professeur de philosophie qui vient de reprendre cette thèse en se fondant sur les nouveautés parfois bizarres qui distinguent le *Timée* des autres écrits de Platon (1). Les remarques peuvent être fondées en fait, mais la conséquence qu'on en tire est forcée. Comment prouver que Platon n'a pu dans le *Phédon* se montrer sur la vie à venir plus affirmatif que Socrate lui-même (encore ne l'est-il pas tout à fait), et introduire dans le *Timée*, avec le ton du doute, un essai de système du monde d'origine pythagoricienne, en tâchant de raccorder cette hypothèse avec certaines croyances religieuses, avec ses propres opinions politiques et sa théorie des idées?

Il ne faut jamais oublier que la philosophie de Platon n'est nulle part exposée d'une manière systématique et définitive. Peut-être même dans sa pensée ne formait-elle pas un système. Lorsqu'on veut lui donner cette forme, on est toujours près de la dénaturer, de lui prêter du moins un enchaînement, une précision, une rigueur, quelque chose d'arrêté et de péremptoire qu'elle n'a pas dans les monumens originaux. A côté d'une doctrine presque toujours présentée par fragmens, indiquée en passant comme une probabilité, on y rencontre une foule d'hypothèses, d'explications essayées, d'opinions provisoires, de conséquences apparentes, qui résultent du cours de la discussion, mais qui seraient loin d'en être le terme, si elle était poussée jusqu'au bout, ce qui arrive assez rarement à Platon. Tout le monde reconnaît que dans certains dialogues il est difficile de savoir où il en veut venir. On a varié sur le sens et la valeur des solutions qu'il donne ou laisse entrevoir aux questions qu'il semble traiter. On ne distingue pas même toujours de quelle question il s'agit, et le sujet apparent n'est pas toujours le sujet réel. On le suppose du moins, et l'on s'efforce d'admirer dans cette incertitude un secret de l'art, un moyen de surprendre ou de plaire, une grâce, une finesse. Cette supposition, plausible quelquefois, deviendrait, si l'on en abusait, une sévère critique, et celui qui l'aurait habituellement méritée perdrait beaucoup de ses droits au titre de philosophe sérieux. Sans doute il y a du bel esprit dans Platon, et ce n'est pas son plus grand côté. Aussi, de crainte de le rabaisser en supposant trop souvent qu'il a voulu briller à tout prix et s'amuser de son sujet et de son lecteur, on a mieux aimé rejeter comme apocryphes ceux des dialogues que des obscurités, des équivoques ou des inconséquences rendaient trop difficiles à rattacher à ses principales doctrines. Ceux qui voudraient les concevoir comme un tout définitif et complet se préparent en effet de grands embarras. Il ne leur reste que le choix

(1) *Le vrai et le faux Platon*, par M. Ladevi Roche; Bordeaux 1867.

de représenter celui qu'ils proclament leur maître comme un artiste plein d'imagination qui la plupart du temps se divertit, ou comme un auteur qui a beaucoup moins écrit qu'on ne croit, ou qui, avec le premier style du monde, n'a pas su ou voulu toujours s'exprimer nettement. Quand ce point de vue ne serait pas entièrement faux, la difficulté de saisir toute la pensée de Platon dans une invariable unité n'en tiendrait pas moins à des causes plus sérieuses et plus naturelles. Elle provient du caractère même de ses doctrines et de son esprit, de la méthode qu'il a suivie, du rôle qu'il a joué, du but qu'il s'est proposé, et peut-être aussi de quelque changement considérable qui s'est opéré en lui à quelque moment de sa vie.

M. Grote, qui voit dans Platon un chercheur plutôt qu'un dogmatique, a compté sur trente-trois dialogues dix-neuf dialogues de recherche et quatorze dialogues d'exposition. M. Stuart Mill, qui dans un article écrit de ce style net, ferme et décidé qu'on lui connaît (1), a résumé, adopté et soutenu tous les jugemens du savant historien, n'hésite pas à faire résider le plus grand mérite philosophique de Platon dans une puissance d'esprit éminemment inquisitive, et que le libre examen conduisait dans la voie du scepticisme. Sans adopter entièrement ces idées que l'un et l'autre ont plus ou moins exagérées, nous penchons à croire qu'il en faut tenir plus de compte que ne l'ont fait en général les platoniciens de ce côté-ci du détroit. Qui ne se ferait honneur d'être ou de se dire le disciple de Platon? Mais des disciples ont toujours bonne envie de faire leur maître invariable et infaillible, et malgré les progrès éclatans qui ont signalé en France l'histoire et la critique des philosophies, on ne s'y est peut-être pas toujours assez soigneusement préservé du désir fort naturel de retrouver dans les maîtres qu'on s'était choisis ce qu'on pensait soi-même et ce qu'on désirait y trouver. Ce point, très important en ce qui concerne Platon, sera plus près d'être éclairci quand les résultats du concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques sur la théorie des idées seront publiés. J'aime à commettre l'indiscrétion de dire que ce concours n'a rien produit que de très digne d'attention. Sur tous les mémoires envoyés et dont aucun n'est à négliger, trois sont tout à fait remarquables, et deux le sont à un degré éminent. Dans l'un, qui contient des parties du premier ordre, l'auteur, voulant établir sa propre philosophie, a cédé au désir de la rendre platonicienne en même temps qu'originale, et s'est efforcé de retrouver dans les dialogues tout ce que la méditation des dialogues lui a suggéré. L'autre, qui n'admire pas moins Platon, mais qui tient moins à le

(1) *Revue d'Édimbourg* d'avril 1866.

mettre de son côté, s'est montré peut-être critique plus fidèle en se montrant moins hardiment philosophe. Quoi qu'il en soit, il n'aurait pas été inutile à l'un ni à l'autre de connaître les vues de nos deux positivistes anglais et de s'en servir pour contrôler les leurs. Ces nouveaux commentateurs ont ceci de particulier, qu'ils n'étaient pas naturellement disciples de Platon, qu'aucune tendance d'école, qu'aucun parti-pris ne les ramenait à lui, et leur admiration est d'autant plus frappante qu'elle est en quelque sorte plus désintéressée que la nôtre.

J'essaierai de montrer ce qu'il me semble qu'on peut leur emprunter en toute sûreté et sans compromettre ce qu'on regarde en France comme des vérités acquises, ce qui m'obligera de m'expliquer sur la dialectique et les idées. Ces deux mots n'ont rien de bien particulier, on les retrouve dans presque toute philosophie; mais ils ne signifient dans aucune ce qu'ils signifient chez Platon et ses prosélytes, et c'est déjà un signe qu'il n'était pas un simple critique et qu'il a dogmatisé pour son compte.

II.

M. Cousin, un peu en peine pour déterminer la conclusion du *Théétète*, a dit que ce dialogue tendait à mettre l'esprit philosophique à la place de la philosophie. Il avait raison; mais il en aurait pu dire autant de bien d'autres dialogues que le *Théétète*. L'esprit philosophique, c'est-à-dire le goût et le talent de pratiquer avec méthode le libre examen, a toujours tenu une grande place, et souvent la première, dans les enseignemens de la philosophie. Il n'en est aucune qui ait plus attaché de prix à la manière de concevoir la science et de chercher la vérité que la philosophie de Socrate, et s'il est quelque chose dont Platon se crût avant tout redevable à son maître et qu'il tînt à conserver, à perfectionner et à propager, c'était assurément cet art de remplacer par un savoir rationnel les connaissances confuses, fortuites et variables puisées dans la commune expérience. Cet art, Socrate y avait excellé; mais il ne l'avait point inventé tout entier, quoiqu'il l'eût éprouvé et développé, en le pratiquant avec une puissance, une solidité et une séduction qui n'ont jamais été égalées.

Tout le monde sait que les premières philosophies que l'Asie-Mineure donna à la Grèce et au midi de l'Italie furent éminemment cosmologiques. Au début, on appela sages ceux qui voulaient du premier coup arracher à la nature le secret de l'origine et de la constitution de l'univers. Toute cette cosmologie était, à bien y regarder, une métaphysique presque autant qu'une physique, et sans doute ceux qui produisirent ces premiers systèmes ne négligèrent

pas entièrement d'étudier aussi la marche de leur propre pensée. Cependant la réflexion sur les procédés intellectuels dans la recherche de la vérité paraît avoir commencé dans l'école d'Élée, qui suivit de très près celle de Pythagore. Après que Parménide, s'armant de la difficulté de concilier les connaissances que semblent donner les phénomènes avec les principes de la raison, créait toute une métaphysique qui étonne encore par la hardiesse et la profondeur, Zénon, pour la défendre, attaquait par le raisonnement tout ce que la sensation nous suggérait, et il a passé pour avoir inventé la dialectique. Tous deux vinrent à Athènes, et Socrate les entendit l'un et l'autre. Cette secte éléatique, souvent traitée dédaigneusement à cause de la subtilité paradoxale qu'on lui impute, pourrait bien avoir déterminé le plus grand mouvement philosophique qu'ait vu le monde. La métaphysique de Parménide reparaît à chaque instant dans Platon, dont la dialectique vient de Socrate, qui tenait la sienne de Zénon. Ce dernier paraît avoir inauguré une méthode de discussion dont nous avons un admirable spécimen dans la première partie du *Parménide*. Cette méthode, qui procède par l'interrogation, emprunte naturellement la forme du dialogue dont elle porte presque le nom, et qui, bien conduit, se prête admirablement à l'analyse contradictoire des notions communes aux deux interlocuteurs. On ne sait pas ce que Socrate put ajouter à cette méthode; mais on sait qu'il en fit une nouvelle et saisissante application : il la transporta des questions ontologiques ou métaphysiques aux questions morales. Soumettant à une discussion tout éléatique les motifs, les sentimens et les préceptes qui président à la conduite des sociétés et des individus, il attaqua l'empirisme moral pour lui substituer une doctrine rationnelle du devoir. En relevant la conscience humaine au niveau de la raison pure, il fit de la dialectique l'instrument de cette science suprême que lui avait recommandée le divin oracle : *connais-toi toi-même!*

Ce n'est pas ici le lieu de donner une théorie de la dialectique. On voit bien qu'elle était surtout l'art de débattre les opinions reçues, les connaissances que nous croyons avoir, afin d'en démêler tous les élémens, d'en montrer l'origine, la portée, le faible ou l'illusion, et, en les passant au contrôle le plus sévère, de les vérifier, les redresser ou les détruire. L'indépendance de Socrate, l'originalité de son esprit, la hauteur de sa vertu, en firent un juge rigoureux de la moralité de son temps, et, en entreprenant de la réformer, il ne pouvait éviter de critiquer tout ce qui contribuait à l'établir, l'éducation, l'usage, la politique, la religion. Il devint donc comme le censeur d'Athènes, l'adversaire redouté de l'opinion publique. C'était courir de gaîté de cœur un grand danger. Tout en choquant la multitude, il sut aussi se faire des ennemis particuliers. Il

vivait dans un temps de haute culture intellectuelle. Jamais les lettres et les arts n'ont brillé d'un plus vif éclat qu'aux jours de Périclès, de Sophocle et de Phidias. Socrate n'était donc pas seul à enseigner. Il y avait les sophistes, c'est-à-dire des hommes qui faisaient de la sagesse un métier et en donnaient leçon pour de l'argent. Leur nom, peu à peu décrié, ne doit pourtant pas être pris en trop mauvaise part; mais leur sagesse n'était pas de premier choix. C'étaient de beaux esprits, très lettrés, très diserts, qui se piquaient avant tout d'exposer d'une manière brillante des idées plus ingénieuses que solides sur toutes les choses de ce monde et de cette vie. Dans l'intérêt de leur fortune et de leur réputation, ils tenaient généralement à la popularité; la plupart ménageaient donc l'opinion, et n'affectaient de se mettre au-dessus de la foule que par leur habileté à trouver des argumens nouveaux. Ils se distinguaient ainsi de Socrate, qui méprisait le gain et le bruit, et les accusait de sacrifier la vérité au succès. Cependant ils raisonnaient comme lui; ils discutaient en professant, et, malgré tout leur soin pour plaire, la subtilité de leur esprit les entraînait à contredire le sens commun et à inquiéter la prudence des familles. Il y avait entre les sophistes et Socrate la différence de la rhétorique à la philosophie; plus préoccupé du fond des choses que de la forme, il tourna contre leur enseignement l'arme perçante de sa dialectique. Il s'aliéna donc à la fois le préjugé vulgaire et l'erreur savante. On ne lui tint pas plus compte d'avoir combattu les sophistes que les ennemis de la philosophie n'ont su gré à Rousseau d'avoir attaqué les philosophes. Comme on ne discute pas sans dialectique, les sophistes et lui se ressemblaient aux yeux du vulgaire. Il les avait pour ennemis, et on le confondait avec eux. Il réunit contre lui le peuple et les lettrés. Ici se présente un rapprochement que l'on ne se permettrait pas, s'il n'avait déjà été souvent hasardé sous d'autres rapports, entre ce rôle de Socrate et la situation de celui qui brava ensemble les pharisiens, les scribes et des cités entières, comme Bethsaïda et Jérusalem. On sait ce qui en arriva à Socrate. Sa fin tragique devait apprendre à tous que la vanité irritée et la routine offensée peuvent s'élever à une fureur d'iniquité qui n'a rien à envier à aucun autre fanatisme.

Platon, en continuant Socrate, se proposa le même but, affronta les mêmes préjugés, les mêmes inimitiés, et il aurait pu rencontrer les mêmes périls, s'il n'avait mis un certain art à les éviter. Au fond, il n'épargna pas davantage les opinions dominantes, mais il les ménagea dans l'expression. Il flatta tour à tour et gronda les Athéniens, fit bonne guerre aux sophistes, mais il loua leurs talens, et, sans leur épargner les traits d'une ironie piquante, il eut l'air quelquefois de les écouter et de se soumettre. Rien ne peut donner une

idée de l'art moqueur avec lequel il se joue des interlocuteurs qu'il met en scène, si ce n'est peut-être les dialogues insérés dans les premières *Provinciales;* mais Platon eut des ennemis moins acharnés que Pascal. M. Mill a quelque raison de dire d'ailleurs que l'objet de son aversion, c'était moins le sophisme que le lieu commun. A la vérité, ce critique entreprend à la suite de M. Grote une apologie en forme des sophistes, pour avoir été, aussi bien que Socrate et Platon, des promoteurs du libre examen. On ne peut certainement accepter sur leur compte tout le mal qu'a répété l'histoire. Platon est loin, quand il les fait parler, de leur attribuer des doctrines qui les dégradent. Un des plus célèbres, Protagoras, dans le dialogue qui porte son nom, joue le beau rôle, et, suivant nos idées modernes, ce serait lui qui parle le plus raisonnablement, tandis que Socrate en lui répondant pourrait bien être accusé de sophisme, si l'on tenait pour une conclusion dernière et complète la thèse à laquelle il prétend le réduire. C'est qu'il en est de ce dialogue comme de beaucoup d'autres qui sont surtout des exercices de dialectique. Platon, en écrivant, semble ne faire que reproduire des entretiens de Socrate que ses disciples n'avaient pas oubliés. On ne distingue pas aisément les momens où il le répète de ceux où il se borne à l'imiter; mais constamment il emploie un procédé de discussion qui tend à faire reconnaître à l'adversaire combien ce qui, dans la commune croyance, paraît clair et simple, est obscur et compliqué, quelles difficultés et même quelles contradictions recèlent les notions et les maximes les plus accréditées, combien d'assertions gratuites servent de règles à la vie sociale, et qu'enfin on ne comprend pas ce qu'on croit comprendre, on ne sait pas ce qu'on croit savoir. C'est le mot de Socrate : « ma science est de savoir que je ne sais rien. » Dans tous les dialogues, Platon procède ainsi; dans un grand nombre, il ne fait pas autre chose, et comme il ne pense pas que ce soit peine perdue d'avoir réfuté une erreur, suggéré un doute, dissipé une équivoque, posé une question ou montré la faiblesse ou la fausseté des solutions qu'on en a données jusqu'à lui, souvent il s'en tient là, et ne croit pas qu'un ouvrage de critique ait manqué le but, s'il laisse le lecteur embarrassé, mais averti, incertain, mais détrompé.

Cependant cet emploi exclusif de la dialectique risquerait de la faire passer pour un art de destruction qui n'aboutit qu'à des résultats négatifs. Elle serait bonne, comme l'a dit M. Cousin, à former l'esprit philosophique, jamais elle ne donnerait une philosophie. Elle chercherait, si l'on veut, la vérité, et pourrait ne trouver que le scepticisme. Sceptiques eux-mêmes en presque toute matière de métaphysique, nos deux écrivains anglais ne croiraient pas rabaisser la méthode platonicienne en la réduisant à cette polémique

qui ne laisse debout aucun préjugé, et poursuit impitoyablement jusqu'aux dernières illusions que l'ignorance primitive a laissées à l'esprit humain. Au contraire ils célèbrent avec chaleur et Socrate et Platon pour avoir fait une si bonne police de l'erreur. Ils les placent au premier rang des libérateurs de la raison. Sans aucun doute, c'est un grand service que d'avoir donné des modèles achevés de l'art de discuter les matières philosophiques, de ruiner les fictions et les hypothèses, et de délivrer le vrai de tout ce qui l'obscurcit ou le défigure, dût-on ne le jamais montrer sous sa véritable forme; mais, si Platon n'eût fait que cela, il n'y aurait réellement pas de platonisme. Si sa dialectique n'était propre qu'à éclaircir et à réfuter, il n'y aurait pas, à vrai dire, de dialectique platonicienne. Oui, cette dialectique toute critique est bien dans Platon, mais elle n'y est pas seule; il y en a une autre, ou plutôt il a considéré la dialectique sous d'autres rapports : il lui a trouvé d'autres vertus, un autre emploi; il y a vu un moyen non-seulement d'analyser nos prétendues connaissances, mais d'atteindre et d'établir les véritables. Ce sont ces rapports, ces vertus, cet emploi de la méthode dialectique, comme Platon l'appelle en propres termes, que M. Grote me paraît avoir un peu négligés. Par momens, il semble ignorer qu'elle existe. Il la fallait connaître pourtant, dût-il la rejeter après l'avoir exposée. Il la regarderait comme une chimère en elle-même ou comme une fiction des commentateurs, qu'il aurait encore dû lui faire une grande place quand il traite des interprétations du platonisme. Celle-là a été maintes fois développée parmi nous; mais M. Grote sait tout, excepté ce qu'on a pensé en France, on le dirait du moins. A peine nomme-t-il M. Cousin; je doute qu'il cite M. Janet, dont les travaux sur la dialectique de Platon en contiennent l'analyse la plus exacte et la plus complète. D'autres omissions pourraient être indiquées. Est-ce prévention, négligence, affectation? Je ne saurais le dire; mais il en résulte des lacunes qui diminuent un peu l'autorité d'un livre d'ailleurs si remarquable.

Qu'est-ce que cette dialectique vraiment platonicienne? qu'ajoute-t-elle à celle qu'on dit plus propre à discuter qu'à conclure? Il est d'autant plus nécessaire d'en dire un mot que la dialectique dans Platon se lie à la théorie des idées, dont on ne peut se dispenser de parler.

III.

Pour peu que l'on raisonne avec quelque suite sur une question donnée, on arrivera nécessairement à une proposition d'une certaine évidence, et qui sera tenue pour vraie, si l'on croit avoir bien rai-

sonné. Quand cette proposition serait négative, quand elle nous laisserait en suspens devant un dilemme contradictoire, elle aurait sa part d'évidence et de vérité. La faculté de le reconnaître est une faculté qui peut avoir besoin, pour y parvenir, des longueurs de l'induction ou de la déduction; mais elle voit directement le point où elle est parvenue. Le procédé qu'elle emploie pour atteindre une vérité peut être *discursif*; mais elle est *intuitive*, comme on dit en termes d'école. Après plus ou moins d'efforts, la raison reconnaît la vérité ou plutôt se reconnaît elle-même. Il n'est donc pas exact, comme on le dit souvent, que le raisonnement ne puisse rien établir. Ou il n'est qu'un vain mot, qu'une suite de phrases dénuées de sens et de liaison, ou il suppose et il doit supposer à chaque pas une intuition du vrai. En raisonnant, l'intelligence passe de positions en positions qui sont elles-mêmes autant de vérités ou d'intuitions successives pour arriver à une vérité finale qui peut très bien n'être pas le dernier mot de la science, mais qui est le terme provisoire de la recherche. Ainsi la dialectique, même comme méthode d'investigation, qu'elle emploie l'analyse, la déduction ou l'induction, suppose toujours une faculté d'intuition directe, une perception intellectuelle du vrai, ce qui n'est pas autre chose que la raison même.

Or maintenant il est un ordre de vérités ou de connaissances auxquelles la raison s'élève par le procédé dialectique, et qui sont empreintes d'un caractère de nécessité et d'universalité, ce qui manque aux connaissances immédiates qui résultent de la sensation. Si je vois un petit objet agréable, délicatement découpé, d'une couleur doucement purpurine, d'une odeur qui plaît, et que je passe outre, la connaissance que j'ai acquise ainsi se réduit au souvenir fugitif d'une sensation accidentelle prompte à faire place à des sensations différentes. C'est donc une connaissance instable, variable et qui n'a point d'avenir; mais si avec un peu d'attention je remarque les caractères distinctifs de cet objet passagèrement entrevu, si je le conçois comme une chose déterminée et reconnaissable et que je l'appelle une rose, j'acquiers une connaissance plus fixe, plus solide, plus générale. *Je sais* que c'est une rose et ce que c'est qu'une rose. Cette notion générale me donne à un certain degré l'essence de la rose, l'espèce dont je lui ai choisi le nom, sa nature constitutive, sa définition. Cette connaissance peut n'être pas complète; cependant c'est plus qu'un souvenir de sensation, c'est de la science, car j'appliquerai sans hésiter cette notion de la rose à tout objet qui présentera à mes sens le même phénomène. C'est une notion tellement générale que des logiciens l'ont dite infinie, parce qu'elle est indéfiniment applicable; c'est une connaissance qui peut être appelée science d'après la maxime com-

mune à Platon et à Aristote, qu'*il n'y a de science que de l'universel.* Or cette notion universelle, cette essence, cette espèce, cette définition, c'est ce que Platon appelle une idée. L'idée de la rose est indépendante de tout objet d'une sensation particulière. Toute rose qui se rencontre est dans une certaine mesure conforme à cette idée; elle la rappelle, elle la représente, elle en est la ressemblance ou l'imitation. Elle participe en un mot de l'idée ou de l'essence de la rose. Cette idée a donc plus de réalité qu'une certaine rose en particulier, puisque celle-ci est accidentelle, passagère, et que l'essence de la rose la traverse et n'y demeure pas. Pour Platon, les objets sensibles sont à peine des êtres.

On ne peut dire que l'idée de rose soit une vaine abstraction tirée du phénomène d'une fleur accessible aux sens. Celle-ci est quelque chose d'individuel, de transitoire; rien de stable, rien d'universel. C'est moi, c'est ma raison qui ajoute à une sensation isolée et fortuite ces notions d'universalité, de permanence, qui érige l'ensemble de certains caractères naturels en type de l'essence nécessaire de la rose. Où donc la raison peut-elle prendre ces attributs que ne donne pas l'expérience sensible? En elle-même, disent les philosophes modernes; mais cela ne suffit pas à Platon. Il prétend savoir comment cette idée se trouve en nous, et il veut qu'elle ne soit qu'une copie, une trace, une empreinte d'un modèle supérieur, d'un archétype qui subsiste dans un autre monde, dans le monde des intelligibles; notre âme n'en a conservé un reste, une image, que parce qu'elle a traversé ce monde avant de vivre ici-bas et en a rapporté des réminiscences que va réveiller le mouvement dialectique de l'esprit en s'élevant au-dessus des sensations. Remonter du phénomène à l'idée, retrouver l'universel dans le particulier, faire succéder la science à la connaissance sensible, c'est le procédé propre et le plus élevé de la dialectique de Platon. Ainsi l'on peut concevoir en gros ce que c'est dans sa doctrine que dialectique, — idée, — réminiscence.

Il est facile de prévoir les objections que M. Grote se hâterait de faire à cette triple théorie, et, sans être de la même école, nous sommes loin de la trouver exempte de difficultés. La plus grave et la plus naturelle viendra de l'étrangeté d'une hypothèse qui supposerait dans un autre ordre de choses que celui-ci l'existence permanente d'un modèle idéal de la rose, modèle ou type accessible en tant qu'intelligible à la connaissance de l'âme dans une sphère inconnue, dans la région des idées. On doutera même que Platon ait pu assigner un modèle éternel à un phénomène aussi contingent, aussi transitoire, aussi dépendant de circonstances particulières que la réalité purement sensible d'une fleur. On objectera la théorie ordinaire et connue de la généralisation comme opé-

ration propre à l'esprit, agissant sur le souvenir des sensations. Platon connaît bien ce procédé de généralisation, mais il s'en sert pour avérer la nécessité de l'idée en soi. Il va plus loin, il prétend retrouver dialectiquement l'idée, type supérieur des produits accidentels de notre industrie volontaire, comme une table, un lit, soit qu'il choisisse ces exemples par supposition comme plus faciles à saisir, soit qu'il admette effectivement que tout objet réel correspond nécessairement à un exemplaire éternel. L'hypothèse poussée à cette extrémité pourra surprendre assez ceux qui n'y sont pas accoutumés pour qu'il soit utile de ne pas l'outrer à ce point et de la présenter sous une forme mieux accommodée aux conceptions de la philosophie moderne.

C'est ce que nous essaierons tout à l'heure, et dès à présent on reconnaîtra que la théorie des idées paraîtrait plus acceptable, si nous en avions borné l'application à la justice, au bien, au beau, à des choses plus habituées à être présentées comme des idées d'éternelle vérité. Platon, qui aurait intérêt à le faire et qui certainement n'a guère adopté sa théorie qu'en vue de ces idées, l'étend à d'autres cependant, au risque de la compromettre, et c'est assurément un des plus grands défauts de la doctrine des idées qu'il ait omis de lever toute équivoque sur leur nature, d'indiquer soit leur nombre, soit les conditions auxquelles un objet ou une connaissance suppose cette sorte de modèle, et laissé croire enfin qu'il admettait des idées de choses individuelles, des idées même de certaines négations. On s'explique mal la manière négligée, flottante, dont il s'exprime souvent sur les points les plus élevés et les plus essentiels de sa philosophie. Est-ce impuissance, incurie, arrière-pensée, scepticisme, artifice, prudence, enjouement? Là est, selon moi, un des plus difficiles problèmes que Platon ait laissés après lui, et il est encore à résoudre.

Ainsi, par exemple, la manière dont Platon a quelquefois présenté la théorie des idées a rendu douteuse la conception qu'il se formait de leur mode d'existence. C'est une question encore débattue. Par momens il semble concevoir les idées comme des êtres: ce sont des essences distinctes, séparées de tout objet phénoménal, mais existant réellement, plus réellement qu'aucun phénomène, puisque tout objet qui se produit sous l'œil de la perception emprunte son essence à l'idée même qu'il représente dans le monde sensible. Il se conforme à cette idée typique; il en participe, il la rappelle, il l'imite; Platon cherche les mots, il les multiplie, il les quitte ou les reprend pour désigner cette ressemblance des choses avec leurs idées, toujours prêt à convenir que rien n'est plus difficile à expliquer, et qu'il renonce à l'exprimer autrement que par des analogies. Il est si étrange d'avoir à comprendre ce que sont et

comment sont des essences universelles, distinctes et spéciales en même temps (car celle du cercle n'est pas celle du carré), que nombre de platoniciens se sont efforcés de repousser au nom de Platon l'imputation d'une hypothèse aussi risquée; mais lors même que cette hypothèse ne serait pas sa pensée dernière, sa pensée constante ou même sa vraie pensée, on a pu s'y tromper. Il y a tout au moins incertitude, obscurité ou variation dans son langage, puisque d'excellens esprits, des interprètes habiles, se sont divisés sur le sens. Ce n'est pas tout; on l'a vu plus haut, Platon, voulant faire aisément comprendre comment la dialectique dégage des objets de l'expérience l'idée de leur essence, prend quelquefois un exemple vulgaire, l'exemple du premier objet venu, pour montrer comment on peut, des perceptions qui l'ont fait connaître, tirer une conception générale, et l'on dirait que cette généralisation banale, qui peut s'appliquer à tout, correspond à une idée éternellement existante. Il semble admettre qu'il y a idée non-seulement du pair, de l'impair, de l'égal, de l'inégal, mais de chacun de nos ustensiles usuels, puisqu'on en peut parler d'une manière générale et sans aucune espèce d'application. Quand ces exemples ne seraient qu'une manière de se faire entendre, il faut convenir qu'en rendant sa pensée plus intelligible il la rendait plus choquante, en tout cas moins acceptable, et je conçois l'embarras qu'éprouvent de sages disciples à expliquer ces témérités de leur maître et à le tirer de ce mauvais pas. Aussi s'empressent-ils de se rattacher à une autre interprétation de la théorie des idées, interprétation plus simple, plus naturelle, et à laquelle arrive bien vite quiconque, même en restant étranger à la dialectique platonicienne, reconnaît des vérités nécessaires : c'est de les restituer à l'intelligence divine, c'est de les regarder comme les idées de Dieu, pures, éternelles, inaltérables, parfaites, ainsi que Dieu même. Nos plus communes notions de la divinité nous portent à concevoir que Dieu, étant un esprit, ait des idées, si différentes qu'elles soient des nôtres, que ces idées soient analogues ou plutôt conformes à sa nature, et par conséquent puissent devenir les lois des choses et des intelligences, soit que l'on voie en Dieu l'être parfait, soit qu'on se borne à le révérer comme l'être tout-puissant. D'humbles esprits qui ne savent guère de lui que ce dernier attribut croiront aisément que les lois universelles de l'existence et de la nature sont en Dieu à titre de volontés. Cette doctrine, prise plus métaphysiquement, combine ou plutôt identifie avec l'intelligence divine les idées de Platon. Dieu, étant la raison suprême des choses, en contient en soi dans une ineffable unité les raisons, les types et les lois. Nous trouvons une certaine représentation, une faible image de cette conception de l'intelligence infinie dans la réunion que présente notre esprit de notions

et de facultés associées dans l'unité de la conscience, et qui déterminent nos volontés en leur donnant leurs règles et leurs buts. Seulement ces distinctions ne s'appliquent que par comparaison à la Divinité, que les théodicées ordinaires s'accordent à regarder comme l'identité de la vérité et de la connaissance, de l'intelligence et de l'être, du vouloir et du faire. Tandis que les lois de notre esprit sont indépendantes de lui, les lois de l'esprit divin sont sa propre nature.

C'est ainsi que des interprètes d'une grande autorité, à la tête desquels était Cousin, ont expliqué Platon. Je suis prêt à convenir que cette explication est la vraie, au moins quant à la doctrine qui lui sert de fondement, qu'elle est en tout cas la meilleure, la plus plausible. Elle cadre avec des opinions à peu près communes à tous les philosophes. Quiconque ne rejette pas le nom de la Divinité, depuis l'idéaliste qui, tel que M. Vacherot, veut que les idées soient tout Dieu ou que Dieu ne soit qu'un idéal, jusqu'au matérialiste qui reconnaît une première cause, comme Cabanis et Broussais, peut sans trop de scrupule admettre avec Platon que les lois à nous connues de la nature des choses ne peuvent être cherchées en dehors de Dieu; mais cette interprétation est-elle la vraie, celle du vrai Platon? On en dispute. Ce n'est pas le seul point qu'il ait laissé dans l'ombre, et sans cesse il oblige ceux qui lui prêtent au fond la sévérité de leur propre logique à se rejeter, quand elle paraît faire défaut, sur les caprices ou les licences du talent et de l'imagination. En général, pour sauver le philosophe, ils exaltent l'artiste, sans voir qu'ils déprécient l'un et l'autre. L'art en philosophie est de donner à la vérité, sans l'altérer, les formes du beau. La métaphore et l'allégorie ne sont pas des beautés en philosophie, et l'on sait que nous n'accordons pas qu'un écrivain qui n'a pas de supérieur, parlant une langue qui n'a pas d'égale, n'eût pas su rendre avec une exactitude scientifique ce qu'il aurait conçu avec une certitude démonstrative. Je crois plutôt à des doutes au fond de ce grand esprit en présence des hauteurs de la métaphysique qu'aux puérils artifices d'un rhéteur qui aurait défiguré sa pensée pour l'embellir et sacrifié la raison à des effets de style. Je ne puis voir dans Platon un prédéceseur de Fontenelle, occupé de plaire avant tout et dominé par la crainte de paraître trop sérieux. Ces faiblesses seraient indignes d'un disciple de Socrate; mais le disciple de Socrate pouvait se défier de tout entraînement systématique. Il pouvait exprimer avec indécision des vérités qu'il ne faisait qu'entrevoir et ne pas affirmer de simples hypothèses. Quand on avait tant douté des autres, on pouvait douter de soi. Ne nous étonnons donc pas qu'il y ait des vides et des nuages dans sa doctrine, et n'imitons pas les éditeurs et les traducteurs des anciens, qui ne souffrent pas que leur

auteur cesse un moment d'être clair, logique, conséquent. On ne s'arrête pas dans cette voie. Bientôt on veut retrouver dans le livre qu'on étudie les idées que l'on aime, la méthode que l'on affectionne. On lui prête l'esprit d'un autre temps, et l'on perd de vue les différences essentielles qui, malgré la perpétuelle identité de l'intelligence humaine, résultent, pour sa manière de procéder et ses raisons de croire, de la nature des traditions, de celle du langage et de diverses influences qui modifient les plus grands esprits, toujours placés à une certaine époque dans un certain milieu.

IV.

Nous sommes tous nés au sein du monothéisme. Dès nos premiers ans, l'unité de Dieu nous a été inculquée sans restriction, sans hésitation. Avant même que nous pussions, je ne dis pas discuter cette idée, mais seulement en apercevoir la justesse et la grandeur, elle a pénétré dans notre âme, elle s'y est implantée comme si elle y avait spontanément germé. Tout ce que nos yeux ont vu, tout ce que nos oreilles ont entendu, enseignement, culte, lectures, monumens, tableaux, nous ont entretenus de la croyance en l'être unique, auteur du monde et de nous-mêmes. Pour lui, nous avons fait volontiers exception aux notions de l'existence phénoménale que nous révèlent la perception et l'expérience, et nous nous sommes prêtés sans grande résistance à le concevoir comme le seul être qui déroge aux conditions sensibles de l'être. Avant même la définition du catéchisme, Dieu est ce que vous savez, l'inconnu certain. Cette croyance a été un temps pour nous, et peut-être reste-t-elle toujours pour beaucoup d'entre nous un préjugé, s'il faut entendre par ce mot une tradition irréfléchie; mais à la différence de beaucoup de préjugés la réflexion confirme celui-là. L'arbre grandit par son sommet et ses racines, grâce à l'action du temps et de la lumière.

A un esprit ainsi préparé, ainsi instruit, qu'on vienne parler d'une multitude d'idées primordiales comme d'une pluralité d'essences distinctes qui subsistent en elles-mêmes et séparément, et qui par une puissance occulte s'imposent aux réalités et à nos pensées, il répugnera d'instinct à cette supposition extravagante, il traitera de fable incompréhensible ce nouvel Olympe de dieux ou de déesses de pure invention qui ne sont ni des personnes ni des corps, abstractions réalisées qui n'ont d'autre trait caractéristique que l'universalité et l'indétermination. En serait-il de même si nous avions dès l'enfance respiré le polythéisme? Les anciens étaient dans ce cas. Tout enfans, le fils d'Ariston comme le fils de Sophronisque

Marchaient et respiraient dans un peuple de dieux.

Jeunes, ils s'étaient vus entourés d'une multitude de temples et d'autels consacrés sous des noms différens. Ils n'avaient pas à voyager bien loin dans ce petit pays de la Grèce, sur cette mer étroite de l'Hellespont, pour rencontrer des divinités nouvelles et locales et des invocations jusqu'alors ignorées. Peut-on croire que l'influence d'un tel spectacle, de tels exemples, de telles traditions, n'eût pas façonné profondément le tour de leur esprit et de celui surtout de la multitude au sein de laquelle ils vivaient? Le sens commun de l'antiquité n'était pas le nôtre. Il y a deux sens communs : il y en a un, le vrai, qui est comme le produit le plus net et le plus général de l'action des facultés qu'emploie la raison humaine. Quoiqu'il n'ait pour justifier sa vérité qu'une probabilité, cette probabilité est, comme on dit, infinie. L'autre sens commun se compose localement, en certaines proportions, de raison et de tradition, et celui-ci détermine puissamment la manière de penser des hommes d'une époque donnée, ou plutôt il est cette manière de penser même. Parmi ceux qui peuvent le juger et même le rejeter un jour, personne qui ne l'ait contracté et conservé au moins comme une habitude, et c'est ici que le vieux mot d'Aristote est vrai, l'habitude est une seconde nature.

Qu'on n'objecte pas que l'esprit éclairé des Grecs, les temps venus de leur belle civilisation, ne pouvait s'asservir à cette idolâtrie aux cent têtes que leur enseignait le culte public. Les Grecs, comme tous les hommes, ressentaient l'empire de l'éducation, des institutions, des coutumes, du langage. Ne croyez pas d'ailleurs que, parce que le polythéisme nous paraît absurde, il ne trouve point d'accès facile dans notre intelligence. Consultons notre expérience. Dans notre éducation, on enseigne la mythologie aussitôt que l'histoire sainte. De bonne heure on familiarise notre esprit avec les dieux du paganisme. On prend soin sans doute de nous prévenir que leur existence est une fiction; mais cette fiction nous est répétée par tant de livres, retracée par tant d'images, qu'elle prend facilement pied dans les habitudes sinon dans la créance de notre esprit. Elle passe dans le langage, elle a dominé dans notre littérature. Elle finit par devenir une des formes usuelles et comme naturelles de l'expression de nos pensées. Nous parlons des dieux comme si nous y croyions. Que serait-ce donc si nous avions commencé par y croire, si nos premiers regards avaient vu nos pères, nos concitoyens, sacrifier sur leurs autels! Sans aucun doute, accoutumés à entendre invoquer comme réels des êtres immortels, supérieurs et inconnus, nous ferions moins de difficultés pour supposer l'existence de certains êtres indéfinissables, fussent-ils dépouillés de tout signe extérieur de personnalité. En effet, ces polythéistes d'éducation pouvaient, devaient même en grand nombre, à mesure que l'âge de

la réflexion venait pour eux, répudier toutes les formes sensibles, toutes les apparences humaines, toutes les attributions allégoriques que la crédulité des peuples avait dès longtemps assignées à leurs dieux : c'était la première enveloppe de la foi populaire qu'ils rejetaient en s'éclairant; mais, délivrés de ces croyances puériles, ils n'en restaient pas moins habitués à concevoir au-dessus de nos têtes des existences fort différentes de la nôtre, des essences de forme inconnue, démons, génies, éons, divins par l'intelligence et l'immortalité, — sorte de polythéisme spirituel, abstrait, qui persistait dans leur créance au moins comme une possibilité. L'esprit de Socrate, l'esprit de Platon, n'étaient pas préparés à se révolter comme le nôtre au paradoxe d'une collection d'essences invisibles et éternelles qui, si elles n'étaient des dieux, étaient cependant comme des dieux. En dehors même de l'antiquité païenne, plus d'un exemple a prouvé la facilité avec laquelle l'esprit humain croit gratuitement à des êtres d'une nature dont il ne peut absolument se rendre compte, et dont l'existence ne lui est signifiée par aucune preuve suffisante pour la garantir.

Allons maintenant plus loin, et recherchons si ce polythéisme en quelque sorte natal des enfans de la race hellénique ne pouvait affecter jusqu'à ce monothéisme acquis que découvrait et enseignait la maturité de leurs sages. Le ciel me préserve de disputer à l'antiquité philosophique l'honneur d'avoir cru en un Dieu suprême. La raison humaine aurait-elle donc été en défaut, elle qui, selon saint Paul et saint Thomas, a tout ce qu'il faut pour arriver d'elle-même à Dieu? Non, cela est impossible. La croyance populaire elle-même, au moins la littérature commune donnait par momens au Jupiter de la fable des attributions et des épithètes qui ne convenaient qu'à un dieu souverain. A plus forte raison, le génie des philosophes devait-il s'élever à la conception d'un être ou d'une raison suprême, et plus d'une citation viendrait aisément en donner de nobles preuves. A quelque hauteur cependant que monte leur langage en parlant du premier principe, le nom qu'ils lui donnent n'en fait souvent que le premier des dieux. Il est unique celui dont l'observation de la nature ou l'étude de la raison leur révèle la nécessaire existence; il ne partage le rôle qu'ils lui réservent avec personne; mais ils ne disent pas invariablement qu'il n'y ait pas d'autres dieux. Des êtres différens, métaphysiquement inférieurs, divins cependant par l'immortalité, l'intelligence, la puissance, ne leur répugnent pas. Ils ne savent guère, ils expliquent rarement ce que sont ou ce que font ces êtres exceptionnels; mais leur raison est si bien faite à en admettre de semblables qu'elle demeure sans objection contre leur existence et leur action, elle proclame même quelquefois l'une et l'autre. Dans le *Phédon*, dans cette confession

sublime du martyr de la religion philosophique, au moment où Socrate veut rendre formellement témoignage de sa foi en la Divinité, que dit-il à ses disciples éplorés? « Sachez bien que j'espère aller en mourant vers des hommes bons, et cela cependant je ne l'affirmerais pas tout à fait, mais pour aller vers des dieux, vers des maîtres qui sont la bonté parfaite, sachez bien que cela je l'affirmerais, ou rien en ce genre ne peut être affirmé. » *Des dieux maîtres parfaits*, est-ce là une expression fortuite, ou qui lui échappe par l'habitude? Je ne le crois pas. Est-ce une profession de paganisme dictée par le préjugé ou arrachée par la peur? Non, il veut attester qu'il est religieux, et il le dit dans le langage de tout le monde. Il veut qu'on le croie, et, pour qu'on le croie, il faut qu'on le comprenne. Pour éviter, non la persécution (que pouvait-il craindre désormais?), mais l'incrédulité, le doute et le soupçon qui calomnieraient sa mémoire, il fait quelque concession à l'opinion commune ou plutôt au commun langage, concession qui se borne au reste à supprimer la distinction qu'il introduisait apparemment dans la nature divine, quand il en concentrait, quand il en isolait l'essence la plus excellente et la vertu la plus haute dans le dieu du philosophe, le plus dieu de tous, pour ainsi parler. Aussi après avoir dit, comme s'il s'adressait aux Athéniens : « Je crois comme vous qu'il y a des dieux, » il nomme, quelques momens après, à ses disciples « le Dieu bon et sage vers lequel émigre l'âme, vers lequel doit aller la sienne, si Dieu l'a voulu (1). » Mais Platon lui-même, dans ses autres écrits, ne tient pas toujours le langage d'un monothéisme exclusif. Des dieux entourent le dieu père, le dieu-roi, qui, dans le *Timée*, crée le monde en donnant l'ordre au chaos et en plaçant dans le monde l'intelligence et la vie. Dans le traité des *Lois*, les dieux reviennent à chaque instant, comme s'il n'y avait moyen qu'en les multipliant d'enseigner la religion aux peuples.

Dans nos langues modernes, Dieu est, pour ainsi dire, un nom propre. En grec et en latin, c'était un nom générique. L'idée de Dieu, ou, si on l'aime mieux, l'idée du divin était chez les anciens l'idée d'une certaine nature à laquelle plusieurs êtres pouvaient participer, comme par exemple l'idée d'humanité parmi nous. On avait été élevé par le paganisme à concevoir la divinité comme le caractère général d'une classe d'êtres immortels. En revenant sur cette idée, en cherchant à l'épurer, à l'approfondir, les philosophes la prenaient telle qu'elle était dans leur esprit et dans tous les esprits; ils essayaient de la définir, de déterminer à quelles conditions l'être se divinisait pour ainsi dire. Ce qui nous était supé-

(1) Comparez, dans le *Phédon*, VIII et XXIV.

rieur, surtout en connaissance, ce qui résistait ou échappait aux causes d'altération qui nous atteignent de toutes parts, était divin, c'est-à-dire de la nature des dieux. Aussi l'âme, pour ceux des philosophes qui la croyaient immortelle, était-elle plus réellement, plus littéralement divine que nous ne l'entendons quand nous l'appelons encore un rayon divin. *Est Deus in nobis;* ces mots n'étaient pas une manière de parler. On pourrait trouver encore aujourd'hui des traces de cette acception du mot divinité. D'abord il n'est pas d'esprit religieux qui ne croie communicable quelque chose de la nature divine. On pourrait citer aussi de très respectables théologiens de l'école de Néander qui entendent le dogme de la divinité du Christ dans un sens tel que le messie serait divin plutôt qu'il ne serait Dieu, ou qu'il serait un dieu, et non pas Dieu même. C'est par suite de cette manière de concevoir la divinité comme une qualité plutôt que comme une substance que souvent les philosophes de l'antiquité ne se faisaient pas scrupule de parler des dieux comme s'il y en avait plusieurs. Voici en quoi ils redevenaient monothéistes. En contemplant l'univers, en réfléchissant sur la nature des choses, ils étaient conduits à concevoir soit un premier principe, soit une cause première, soit une intelligence parfaite, soit un artiste souverain, un *démiurge*, et sous l'un de ces noms un seul et même être, un être nécessairement unique ou qui n'avait point d'égal. L'unité en était tellement l'attribut qu'elle en vint à le définir à elle seule, et qu'après avoir été désigné sous le nom du Bien, il l'a été définitivement sous le titre exclusif de l'*Un*. Or il n'est aucune de ces appellations que la théodicée moderne n'ait acceptée, elles impliquent toutes le monothéisme, et c'est pourquoi il est juste de dire que les vrais sages de l'antiquité ont cru en un seul Dieu aussi bien que les grands philosophes des âges plus récens.

Par tous ces motifs, il ne faudrait pas s'étonner si Platon avait par momens admis l'existence distincte et substantielle des idées éternelles. On ne voit pas que, lorsqu'il est dogmatique, il se rende de ses pensées un compte aussi rigoureux qu'il l'exige de celles des autres lorsqu'il est critique. Il suffit qu'on ait longtemps disputé sur le sens de la théorie des idées, qu'on en dispute encore, pour prouver qu'il n'a pas lui-même su ou voulu rien affirmer d'absolu et de démonstratif. On sait quelles attaques réitérées Aristote a dirigées contre sa doctrine. Elles sont telles qu'il a été accusé de ne l'avoir pas entendue ou de n'avoir pas voulu l'entendre, tandis qu'un juge habile, M. Ravaisson, reprend ces objections, y joint les siennes, et ne paraît pas éloigné de croire que Platon ne s'est pas entendu lui-même. Ses nouveaux interprètes jugent diversement de ce qu'il a voulu dire. M. Grote et M. Mill ne sont pas dispo-

sés à prendre fort au sérieux le sens métaphysique de la théorie des idées, les regardant comme de pures suppositions qui n'ont et ne peuvent avoir l'appui d'aucune expérience. Ils ne sont pas les seuls qui, du point de vue de la philosophie des sciences naturelles, aient jugé Platon. Avant eux, l'auteur d'un ouvrage écrit avec esprit, l'*Histoire biographique de la Philosophie* (1), M. Lewes, avait exposé avec une clarté piquante la théorie des idées. Suivant lui, elles sont, dans la *République*, présentées comme l'ouvrage de Dieu même imité par les hommes, dans le *Timée*, comme des choses éternelles et des modèles d'après lesquels l'auteur du monde a fait succéder l'ordre au désordre. Dans les deux cas, les idées ne son à ses yeux que les idées de genre et d'espèce, qui doivent être (et non pas les individus) les objets de la philosophie. Ce n'est pas seulement le positivisme anglais qu'il faut consulter. M. Ferrier, métaphysicien qui ne s'était proposé rien moins que de donner à l'Écosse une nouvelle philosophie, réduit les idées de Platon aux idées prises dans le sens le plus simple, le plus ordinaire. Ainsi comprises, elles sont nécessaires à l'exercice de la raison, et l'esprit humain ne peut s'en passer. Ce n'est pas la science seulement, c'est la connaissance en général, c'est la pensée qui a besoin des idées, car sans la généralisation nous ne pourrions sortir de l'isolement de chaque sensation particulière. Les caractères essentiels des idées sont la nécessité et l'universalité, et c'est là le fond de la théorie platonicienne réduite ainsi à une observation psychologique très bien exposée d'ailleurs par M. Ferrier (2); mais il me semble que le docteur Archer Butler, à qui l'on doit des leçons remarquables sur l'histoire de la philosophie ancienne, s'est approché davantage du sens de Platon. S'attachant à montrer que son idéalisme tout spécial s'écarte moins qu'on ne croit des opinions communes et de nos croyances naturelles, il a demandé si c'était une hypothèse bien hardie, une absurdité paradoxale que d'admettre que l'ensemble de notre connaissance supposât des lois réelles et éternelles de la nature des choses, et que ces lois fussent empreintes dans les qualités et les propriétés des objets dont la perception nous révèle l'existence. De là qu'y aurait-il d'étrange à conclure que ces lois sont quelque chose de différent et de celui qui les a imprimées à la création, et de l'homme qui les induit et les conçoit comme indépendantes de lui? Pourquoi alors ne dirait-on pas qu'elles constituent ainsi ce qu'il est permis d'appeler le monde intelligible dont le monde sensible n'est que la copie? Et l'on pres-

(1) *The biographical history of Philosophy*, by G. H. Lewes; Londres 1854.
(2) *Lectures on Greek philosophy*, by G. F. Ferrier; Londres et Édimbourg, t. Ier.

sent comment de conséquence en conséquence il est possible d'en venir à représenter comme une suite naturelle de cette relation constatée entre la nature, ses lois, sa première cause et notre intelligence, — la foi de notre raison dans ses rapports de communauté avec les choses intelligibles et divines. Ainsi M. Butler espère expliquer l'aspiration de l'intelligence à la contemplation des idées ou d'un monde supérieur d'une manière qui ne prête à sourire à aucun de ceux qu'il appelle *les modernes physiologistes de l'esprit* (1).

A cette diversité d'appréciations, l'on doit comparer celle que M. Cousin a fortifiée de sa grande autorité, celle de la plupart des professeurs de l'école française, quoique M. Th.-Henri Martin l'ait combattue dans ses études sur le *Timée*, et que l'auteur d'une excellente dissertation sur la psychologie de Platon, M. Chaignet, ne paraisse pas disposé à l'accepter sans restriction. C'est à M. Paul Janet de la défendre, et il a tout au moins réussi à prouver, avec la supériorité à laquelle il nous a habitués, qu'elle s'appuie sur d'autres parties importantes du platonisme que toute autre interprétation rendrait peu conciliables avec la théorie des idées. Je suis donc prêt à le suivre, à me déclarer platonicien à sa manière, ne demandant à réserver qu'un point : c'est que Platon n'a pas toujours distinctement, résolûment, suivi ou accepté ces conséquences de la théorie des idées, qu'après avoir conclu leur existence, leur nécessité, de notre faculté de concevoir les choses en général, il s'est souvent arrêté là, s'est exprimé d'une manière indécise, et qu'il est demeuré dans le vague, ou n'en est sorti que lorsque de nouvelles méditations ou des questions nouvelles l'ont conduit à des développemens nouveaux. M. Janet convient que plus d'une fois il a justifié sa théorie par des exemples très mal choisis, conséquemment par des preuves qui tournaient contre elle. Il a paru confondre avec les idées nécessaires tantôt de simples généralisations des perceptions de l'expérience, comme l'idée de table ou de lit, tantôt ces abstractions qui isolent des qualités de toute substance, comme l'égalité ou la blancheur. Que signifie en effet, je le demande, l'idée éternelle du blanc et que représente-t-elle à l'esprit? Si Platon a pu tomber dans de telles confusions, s'il a porté autant d'inexactitude dans la dialectique appliquée aux opérations de la pensée, comment ne pas admettre qu'il a bien pu, au début du moins ou par instans, hasarder la doctrine des idées comme une première vue, une solution encore vague, une théorie non encore dégrossie, et qui pouvait être la vérité, mais qui ne devait l'être qu'approfon-

1) Rev. Archer Butler's *Lectures on the history of the ancient philosophy*, Cambridge.

die, remaniée, épurée par ses disciples à venir? Je me permettrai de dire que M. Janet et d'autres doctes amis dont j'ai tant à apprendre passent trop légèrement sur les variations, les hypothèses, les paradoxes, et, il faut bien le dire, les chimères qui se rencontrent en si grand nombre dans la partie dogmatique des écrits de Platon. Ils les voient bien, ils les avouent, ils les rejettent quand ils ne trouvent pas quelque ingénieux moyen de les défendre. Généralement ils en tiennent peu de compte, et, s'attachant à ce qui leur plaît dans Platon, ils en font tout le platonisme (1). Cet éclectisme est permis, il est même utile et commandé pour profiter de la lecture de Platon, pour extraire de ses ouvrages de certaines vérités fondamentales afin d'édifier une philosophie; mais il divise arbitrairement Platon, il le décompose, il ne lui laisse pas sa physionomie entière et vivante. On nous dit par exemple, — pour écarter et négliger ces fictions, ces mythes, ces superstitions de toute sorte, qu'il introduit surtout dans ses essais de théologie, de physiologie, de cosmologie, — qu'il aimait les symboles, les allégories, les légendes. C'est un goût très dangereux, c'est souvent même un manque d'esprit philosophique que ce penchant à mettre les besoins de l'imagination au niveau de ceux de la raison, et c'est de plus une inconsistance palpable chez un critique dont la logique acérée poursuit avec tant de rigueur chez les autres les expressions métaphoriques, les hypothèses gratuites, toutes les représentations arbitraires ou fictives que l'opinion oppose à la science. Platon ne veut se rendre qu'à la science. Les autres manières de connaître et qu'il appelle la sensation, le raisonnement, l'opinion et la foi, il en parle assez légèrement. Or la science à laquelle il les sacrifie toutes est essentiellement dialectique; c'est un rationalisme absolu. Il s'en souvient toujours avec ses adversaires, mais il l'oublie trop souvent lorsqu'il parle seul et en son nom.

C'est sur ce contraste qu'on n'a pas jusqu'à présent assez insisté. Il est tellement resté dans l'ombre, que le public, qui ne connaît Platon que de réputation, se le figure un rêveur, un poète qui peut rencontrer la vérité par inspiration, mais qui n'a raisonné de sa vie. On ignore ou l'on oublie que c'est un critique dont aucun sceptique n'a surpassé la subtilité et qui en remontrerait à Hume et à Kant dans l'art de ruiner par la discussion l'illusion des systèmes. Il a fallu peut-être les nouveaux admirateurs que l'Angleterre lui a donnés pour mettre en plus vive lumière ce côté de son génie. M. Lewes, M. Grote, M. Mill, précisément parce qu'ils se déclarent

(1) Voyez l'*Exposition de la théorie platonicienne des Idées*, par M. Nourrisson, 1858.

pour la philosophie de l'expérience, remarquent de préférence et célèbrent complaisamment le talent sans égal qu'à l'exemple de Socrate il a porté dans une guerre méthodique aux préjugés et aux systèmes. Les systèmes et les préjugés, ou la raison tantôt assez téméraire pour faire à elle seule la vérité, tantôt assez timide pour la recevoir toute faite de la tradition, c'est là pour eux et pour Platon l'ennemi commun. M. Grote remarque très ingénieusement que l'art de le combattre et de le vaincre ne devait nulle part être plus connu, plus florissant que dans une démocratie comme Athènes, où tout se discutait librement, de même que l'estime et la pratique du même art ont dû renaître dans un pays comme l'Angleterre, où devant les chambres, les *meetings*, les jurés, on retrouve quelque chose des libres débats de l'*agora* d'Athènes. L'examen interrogatif, le débat contradictoire, qui remplit presque tous les dialogues de Platon, leur paraît rappeler assez exactement la sorte d'épreuve à laquelle sont soumis les témoins dans les cours de justice (1). On doit se douter que le Platon critique est pour eux bien au-dessus du Platon dogmatique. Cependant, pour préférer le premier, ils ne méprisent pas le second. S'ils trouvent que ses spéculations sont hasardées et illusoires, c'est le défaut de toute spéculation. Ils ne sont pas insensibles à ce qu'elles ont d'original, de neuf et d'ingénieux. Toutes elles sont le fruit du libre examen. C'est la libre raison qui les a choisies, et par là elles valent mieux que tout ce que leur opposeraient la tradition et la routine. S'ils toléraient une métaphysique quelconque, celle de Platon pourrait être la première exceptée. Enfin je ne sais si la gloire du philosophe n'a pas gagné, elle n'a du moins rien perdu, à ce que ses doctrines fussent soumises à l'appréciation de ces empiriques et de ces démocrates, qu'on aurait dû croire ses adversaires déclarés.

Maintenant que, soutenu par des autorités différentes, nous avons mis en relief les deux faces du génie de Platon, reste la grande question : — comment le critique inexorable des dialogues polémiques est-il le spéculatif vague et flottant des dialogues dogmatiques? — On jetterait du jour sur cette question, si l'on pouvait établir avec certitude l'ordre chronologique des ouvrages de Platon. Ce n'est que de notre temps que la chronologie a été estimée ce qu'elle vaut. Autrefois elle n'était qu'une condition de l'exactitude

(1) On sait que, dans un procès anglais, les témoins, après avoir été examinés, c'est-à-dire questionnés par le conseil du plaignant, le sont en sens inverse par le défenseur. C'est ce double examen qui se croise, assez différent de ce que notre code appelle aussi *examen* (Instr. crim., tit. II, ch. IV), que les Anglais nomment *cross-examination*. M. Grote compare à ce procédé la manière d'interroger de Socrate dans les dialogues de Platon.

historique dans le récit des événemens. Aujourd'hui elle sert à expliquer l'histoire des sociétés, des mœurs, des idées; elle éclaire la marche de l'esprit humain. Malheureusement elle nous manque pour suivre celle de l'esprit de Platon. Les tentatives qui ont eu pour but de dater chacune de ses compositions ne reposent guère que sur des traditions et des conjectures douteuses. Lui-même, en mettant toujours en scène des personnages réels, ne s'astreint pas à l'ordre historique ou biographique des faits, et si l'on voulait déterminer par la suite des idées la succession des écrits, ce serait résoudre la question par la question même. M. Grote, qui l'a examinée de près, s'est cru seulement autorisé à placer les premiers les dialogues dont l'esprit s'éloigne le moins du tour négatif de la dialectique de Socrate, et les derniers ceux qui s'en écartent le plus. Nous sommes porté à commencer comme lui par l'*Apologie de Socrate*, que doivent suivre d'assez près tous les écrits qui touchent à son procès et à sa mort. La *République*, œuvre de la maturité de Platon, doit avoir avec le *Philèbe* précédé le *Timée* et le *Critias*, antérieurs aux *Lois*, qui sont le fruit de sa vieillesse. De cet ordre, M. Grote conclut qu'à mesure que Platon laissait s'affaiblir le souvenir des leçons de Socrate, peu à peu les habitudes critiques de son esprit cédaient à une tendance à la spéculation accompagnée d'un certain goût pour les mythes et les antiquités, ainsi que pour l'autorité exercée au nom de la philosophie. Il est certain qu'à côté des aspirations les plus hardies de la métaphysique pure la *République* contient des règles morales et sociales dictées par un absolutisme téméraire. Auprès des observations les plus justes, les plus profondes sur la nature des gouvernemens et la vie des sociétés, il se permet le rêve de chimériques réformes qui ne s'expliquent que par son mépris pour les préjugés vulgaires, les vices des institutions et des peuples, par la foi à une sorte de droit divin de la philosophie. Il est certain que, s'il était fondé dans son ambition de mettre au-dessus de toutes les connaissances expérimentales et discursives, au-dessus même des *opinions vraies*, la science proprement dite, il devait déférer à celle-ci, c'est-à-dire à la philosophie, une autorité qu'il qualifie lui-même de royauté, et qui pouvait imposer ses décrets avec la confiance de l'infaillibilité. Il était sur cette pente où la philosophie se change en orthodoxie.

Le *Timée* est un ouvrage où, après avoir résumé la *République*, il essaie de rattacher la constitution de la société à la constitution du monde. Celle-ci, il la décrit dans un récit mythique de la création. L'origine du monde réel est rattachée elle-même au monde des intelligibles, et, mettant en action sa théorie des idées, il accepte de l'école de Pythagore, il puise dans les traditions mythi-

ques, il invente probablement dans quelques détails une genèse où la fable sert de symbole à la philosophie. On dirait qu'il s'efforce de donner à la théologie métaphysique l'enveloppe d'une religion positive, afin de la rendre plus agréable au peuple, dont il veut instruire l'ignorance ou désarmer les préventions. Dans le traité des *Lois*, ces trois dispositions, le besoin de décréter souverainement, le retour aux traditions mythologiques, le désir de se faire écouter du public, se réunissent pour constituer un ouvrage confus et singulier où les plus éloquentes leçons de la morale politique et religieuse sont mêlées aux inventions législatives les plus fortement empreintes de cette idée d'une omnipotence philosophique qui peut tout se permettre parce qu'elle parle au nom de la raison absolue.

Rien ne justifie la supposition que semble accueillir M. Grote de quelque événement ignoré qui aurait ému l'âme de Platon au point d'imprimer ce nouveau cours à ses idées. Peut-être n'avait-il pas besoin d'une autre cause de détermination que le spectacle des mœurs de la démocratie athénienne pour qu'épris du saint amour de la vertu idéale il devînt sur ses vieux jours un partisan de l'autorité, et recourût aux formes impérieuses de la législation pour imposer ses idées. De bien grands esprits, las de leur impuissance à maîtriser les choses humaines, ont été sujets comme lui à se rejeter vers les préjugés de tradition et d'autorité, et à trop oublier cette belle parole de Platon lui-même : *la vertu est libérale* (1).

V.

Nous avons annoncé que la théorie des idées, interprétée et restreinte suivant l'esprit de la philosophie moderne, pouvait être délivrée des objections qui engendrent les principaux doutes. Nous permettra-t-on d'indiquer comment? Ce serait d'ailleurs manquer à Platon que de ne pas dire qu'il a lui-même, en plus d'un passage, donné les moyens de rectifier ce que d'autres pages peuvent contenir d'équivoque ou de trop absolu. Le *Sophiste*, par exemple, une de ses plus éminentes compositions philosophiques, limite par un sage éclectisme son idéalisme excessif; mais il ne s'agit ici que de notre manière de l'entendre.

Montesquieu a écrit : « Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle tous les rayons n'étaient pas égaux (2). » Rien peut-être de plus élevé ne saurait être écrit.

(1) I. *Alcibiade*, XXXI.
(2) *Esprit des Lois*, l. I, c. I.

Montesquieu entendait que les propriétés du cercle étaient vraies du cercle possible avant qu'il n'y eût des cercles réels. Je m'attache à cette pensée et laisse de côté la justice; je ne veux pas être accusé d'en appeler au sentiment. Aussi bien Montesquieu a-t-il voulu prouver ou du moins éclaircir la morale par la géométrie et non pas la géométrie par la morale. Redisons donc après lui que, s'il ne peut y avoir de cercle qui n'ait les propriétés du cercle, ces propriétés constituent l'essence du cercle. Son essence est en quelque sorte indépendante de son existence. Elle était identique à elle-même, elle demeurerait telle, quand même il n'y aurait dans le monde ni mouvemens, ni figures circulaires; considérée comme vérité idéale, cette loi du cercle est une vérité nécessaire, et, comme telle, immutable, inaltérable, éternelle. Vainement Descartes équivoque-t-il sur les idées nécessaires, et paraît-il quelquefois les subordonner à la volonté de Dieu. Dieu ne pourrait penser ou faire un cercle qui fût en contradiction avec ses propriétés, car ce ne serait plus un cercle. La libre création, la création arbitraire, pourrait faire seulement qu'il n'y eût rien de circulaire au monde, mais non que quelque chose pût être exactement circulaire sans avoir ses rayons égaux, ou un diamètre qui fût la plus longue ligne menée par le centre d'un point de la circonférence à un autre.

Il y a donc primitivement une essence du cercle. Or l'essence du cercle, considérée en dehors de tout cercle réel, phénoménal, expérimentalement percevable, est l'idée du cercle. Voilà l'idée de Platon. Tout géomètre est en ceci platonicien, car tout géomètre admet que les figures de la géométrie sont des êtres de définition. Il n'est pas difficile de concevoir que l'idée d'espace est nécessaire et ne peut être éliminée de l'esprit humain. Or dès que l'on conçoit l'espace, on le conçoit divisible au moins par la pensée, et il ne peut être conçu divisé sans être terminé par des lignes dont les relations constituent les propriétés des figures, et ces propriétés sont des lois nécessaires, c'est-à-dire qui ne peuvent être conçues autres qu'elles ne sont dans notre esprit. C'est pour cela que les idées mathématiques sont celles qu'il est le plus convenable de choisir comme exemples des idées éternelles. C'est pour cela que Platon dit quelquefois que l'enseignement de la géométrie doit précéder celui de la dialectique. C'est pour cela qu'il avait écrit sur la porte de son école les mots fameux : « que nul n'entre ici, s'il n'est géomètre. »

Toute idée, au sens où ce mot est pris ici, est donc une idée nécessaire, immutable, absolue, éternelle. Ces mots expriment autant d'attributs qui entrent dans la définition de la divinité. On peut donc dire, en un certain sens, qu'une idée caractérisée par tous ces

attributs est une idée divine. C'est là ce que dit Platon. Il n'est pas seul à tenir ce langage. Que la vérité soit divine, que même la vérité soit Dieu, c'est un lieu commun de la haute théologie. Saint Augustin, Bossuet, Fénelon, pour n'en pas citer d'autres, l'ont textuellement répété. Faut-il entendre que Dieu ne soit rien que la vérité? Ce serait trop peu dire. Nous venons de voir que la vérité des choses possibles, que la vérité idéale peut être, en même temps qu'éternelle, indépendante de toute réalité, de toute existence, et l'on ne peut prétendre, au moins les docteurs chré tiens n'entendent pas que Dieu soit cette vérité-là. Ils hésiteraient à écrire sans explication ni restriction que Dieu est une idée; ils craindraient trop qu'on n'entendît qu'il n'est que cela, et dans aucun cas, de ce que Dieu est une idée, il ne résulterait évidemment qu'il existât.

On peut dire que, pour les théologiens et de fait pour à peu près tous les hommes, Dieu est posé avant toute théologie, toute philosophie. On a entendu parler de Dieu, on a admis son existence, on s'est fait une conception assez compliquée de sa nature, avant de réfléchir scientifiquement sur cette existence et sur cette nature; après cela, il n'est pas difficile de l'assimiler en général à la vérité éternelle. Mais la philosophie, notamment la dialectique platonicienne, peut suivre un ordre inverse. Elle peut ne se pas supposer antérieurement en possession de la notion de Dieu pour lui rapporter ensuite l'idée de la vérité, à raison d'une certaine communauté d'attributs, et alors elle commencera par la vérité éternelle, par l'idée éternelle, pour en faire quelque chose de divin et parvenir ainsi à la notion de Dieu. Si l'on fait abstraction de toute croyance préalable et purement traditionnelle en Dieu, si l'on écarte les preuves et les argumentations usitées pour établir son existence et sa nature, on trouve, par une voie très sûre et peut-être plus rapide, la notion de l'essence immutable, de la vérité nécessaire, de l'idée éternelle; on se figure ou l'on reconnaît que l'on ne sait que cela, puis (et c'est ainsi que les philosophes anciens ont souvent procédé) on appelle divin ce que l'on a ainsi conçu, et par ce mot on n'entend pas encore désigner un être qui soit Dieu; on entend seulement que quelque chose d'indépendant de toute réalité relative, de supérieur par son invariabilité à toutes les choses humaines, à toutes les choses terrestres, appartient à une sphère qui n'est pas ce monde. Divin en ce sens n'est qu'un équivalent d'éternel et d'absolu. Si c'est là une notion qui n'est pas adéquate au Dieu de la théologie chrétienne, à celui de la croyance universelle ou même de toute théodicée philosophique, c'est du moins le commencement et la base d'une conception de quelque chose de surhumain, et néanmoins présent dans la raison humaine, ce qui est

le fond de tout théisme et de toute religion; mais ne sortons pas de la théorie des idées de Platon, et reprenons l'idée du cercle.

Pour presque toute la métaphysique moderne, même celle qui ne s'est jamais appelée l'idéologie, une idée n'est qu'un être de raison, c'est-à-dire rien du tout en soi, mais seulement un certain produit, ou pour mieux dire un certain état de la pensée, qui elle-même n'existe que dans l'être pensant qu'elle suppose et qui se manifeste à la raison par la conscience. Si une idée réunit tous ces caractères que nous lui avons assignés, si elle est la loi tout ensemble et des existences et des intelligences possibles (car le cercle peut encore moins être conçu qu'exister contrairement à son essence, il est compris tel qu'il est), il y a donc un rapport de conformité entre les propriétés du cercle réalisé, la notion du cercle dans notre esprit et l'idée éternelle du cercle. Nous sommes communément habitués à confondre ces deux dernières, ou à ne regarder la seconde des deux que comme une abstraction, une généralisation mentale de nos propres conceptions. C'est ce que Platon ne faisait pas. Non qu'il n'ait parfaitement décrit ces opérations intellectuelles qu'on nomme généralisations, paraissant quelquefois réduire aux abstractions qui en résultent ce qu'il honore du nom d'idées; mais dans ceux de ses écrits où il pénètre plus avant en pleine métaphysique, les idées sont quelque chose de plus, car elles sont quelque chose en dehors des objets qui les représentent et de notre esprit qui les conçoit. Dans ces termes, recherchons pour notre compte ce qu'elles pourraient bien être.

Formes, types, exemplaires, elles sont, au moins dans la sphère des vérités nécessaires, des lois auxquelles tout être phénoménal qui les réalise est tenu de se conformer; elles lui sont imposées comme son essence, elles sont son essence virtuelle. Cette sorte de nécessité semble supposer aux idées une supériorité, une souveraineté, une puissance, une force. Dans l'impossibilité jusqu'ici de leur concevoir un mode d'existence, quoique l'on soit obligé de leur reconnaître tant d'autres attributs et même de les regarder comme nécessaires, nous serait-il permis d'admettre une sorte d'existence que nous appellerions l'existence idéale, de supposer qu'il existe de toute éternité des vérités impératives, qui n'ont aucune condition de l'être tel qu'il nous est connu, qui existent à l'état d'idées, et qui dans cet état indéfinissable sont cependant quelque chose d'efficace et de puissant? Remarquez que dans la pratique la loi morale subsiste et agit sur nous d'une manière analogue. Pour l'homme qui ignore Dieu, ou qui sans l'ignorer n'y pense pas, ou ne rapporte pas le devoir à sa volonté, qu'est-ce en soi que cette loi morale, ce type de l'honnête, cette idée du

juste à laquelle il obéit et se sent obligé d'obéir? Ne me dites pas qu'il cède à un sentiment naturel; je le sais, et je sais que le *moi* est constitué de manière à se regarder, au moins dans ses bons momens, comme tenu d'obéir à quelque chose d'abstrait et d'intelligible qu'il n'a jamais vu, qu'il ne pense jamais rencontrer, et qu'il ne peut placer dans aucune des conditions d'existence à lui connues. On dit pourtant : L'honneur commande,... la justice veut,... la probité exige... La moralité pratique est donc fondée sur une sorte d'idéalisme qui ne suppose rien de substantiel, et cependant agit sur nous et détermine notre action. Ne pourrions-nous concevoir, simplement par hypothèse, pour toutes les idées nécessaires, un système d'idéalisme qui les comprendrait toutes comme des principes virtuels de détermination et d'action que nous atteste leur pouvoir sur nous, que rien d'ailleurs ne présente sous une forme possible aux yeux mêmes de l'esprit? Cet idéalisme n'est pas expressément, identiquement dans Platon, si souvent accusé d'idéalisme. Il tend bien à croire que les idées existent, mais aussi qu'elles sont plus que des idées. L'idéalisme plus hardi, plus rigoureux que j'indique paraît avoir été approché de plus près par les philosophes d'Alexandrie. Il y a dans Plotin divers passages qui n'ont de sens que dans la supposition d'un monde intelligible où rien n'existe que d'idéal. Cependant je crois que cette doctrine n'a guère été formellement, explicitement présentée comme je viens de le faire, et je ne la donne moi-même que comme une première hypothèse.

Une métaphysique hardie pourrait s'en emparer et s'y tenir. Soutenu par la tradition de l'école d'Alexandrie, un philosophe pourrait aller jusqu'à placer au-dessus et au sommet de l'être quelque chose qui n'aurait plus aucune des attributions de l'être, et cette loi première, le centre et la source de toutes les lois vraiment nécessaires, serait l'expression de cette nécessité suprême que Platon ne définit pas, et qu'il semble tenir pour supérieure même aux dieux; mais nous laissons à d'autres une audace dont il ne nous a pas donné l'exemple, et nous nous arrêtons à cette opinion prudente qui réduit les idées, dans le sens platonicien, aux idées nécessaires et primitives que reconnaissait Leibniz, et dont nous ne pourrions donner le dénombrement que si nous possédions une connaissance parfaite de la nature des choses. Ces idées, comme vérités absolues, nous sont attestées par le spectacle de l'univers et par la conscience de notre pensée, deux choses qui coïncident et s'unissent pour nous montrer au dehors et au dedans des lois analogues et concordantes. Or des idées ne paraissent pas au sens commun pouvoir exister ailleurs que dans une intelligence. La nôtre conclut d'elle-même qu'elle ne saurait être la seule qui

existe; autrement elle ne retrouverait pas en elle et dans les choses des lois qu'elle n'a point faites. Or depuis Xenophane, depuis Anaxagore, l'existence de l'intelligence a été regardée comme le principe de l'ordre des choses, et toute la tradition de la philosophie grecque autorise la grande parole de Platon : « et comment nous persuader aisément que l'être absolument parfait demeure quelque chose d'immobile privé de l'auguste et sainte intelligence (1)? »

Nous voyons comment la théorie des idées peut comporter une interprétation qui la conserve en la simplifiant, et les termes mêmes dont Platon se sert autorisent cette interprétation. Si pour lui l'idée est l'unité qui domine la variété des phénomènes, ce que les idées sont aux objets, Dieu l'est aux idées, — Dieu, l'idée des idées, le dernier terme de la généralisation, l'unité suprême, le principe des principes, l'intelligence source des intelligences. Ainsi, comme Leibniz n'a pas craint de donner le nom de monade à Dieu même, nous pouvons avec Platon lui donner celui d'idée, et rien peut-être ne fonde plus sûrement l'existence de Dieu que cette dialectique qui la délivre naturellement de toute condition d'existence phénoménale, et qui rend aussi nécessaire que le soleil du monde sensible ce soleil du monde intelligible (2).

Cette manière d'entendre la théorie des idées a l'avantage de la dispenser de l'hypothèse de la réminiscence, qui suppose elle-même une existence antérieure, le dogme de la métempsycose, et probablement l'éternité des âmes. Sans doute nous ne pouvons concevoir comment s'allume dans l'organisme humain l'étincelle divine de l'intelligence, comment elle se transmet par la perpétuité de l'espèce. Les rapports de l'âme avec Dieu sont un mystère impénétrable et probablement à jamais; mais la réminiscence et toutes ses conséquences sont des choses énigmatiques en même temps qu'hypothétiques, tandis qu'il n'y a point d'hypothèse, qu'il y a nécessité rationnelle dans l'existence d'un rapport entre l'intelligence divine et la nôtre. Ce rapport une fois admis, il faut bien accepter comme un fait une certaine communauté malgré une immense inégalité entre l'une et l'autre. Il me semble donc que, grâce à cette interprétation du platonisme, il faudrait aller jusqu'à l'athéisme pour contester la théorie des idées.

CHARLES DE RÉMUSAT.

(1) *Sophiste*, XXXV.
(2) *République*, VII.

LESSING

I. *Le Christianisme moderne, études sur Lessing,* par M. Ernest Fontanès; Paris 1867. — II. *Lessing et le Goût français en Allemagne,* par M. L. Crouslé; Paris 1863. — III. *Lessing, sein Leben und seine Werke,* 4e édition; Berlin 1866. — IV. *Lessing's Nathan der Weise,* von Kuno Fischer; Stuttgart 1864. — V. *Lessing's Nathan der Weise,* von D. Fr. Strauss; Berlin 1866. — VI. *Ueber G. Ephraïm Lessing,* von W. Dilthey (*Preussische Jahrbücher,* février et mars 1867.)

I.

Macaulay, dans son essai sur Addison, proclame Lessing le plus grand critique du XVIIIe siècle. Un écrivain allemand, renchérissant sur l'historien anglais, considère l'auteur de la *Dramaturgie* et du *Laocoon* comme le créateur de l'esthétique moderne, comme le Moïse ou le Solon de l'art et de la poésie, et lui rend grâces de nous avoir laissé dans un de ses écrits philosophiques l'évangile de la pure humanité. Mme de Staël s'était contentée de dire : « Lessing est un esprit neuf et hardi, et qui reste néanmoins à la portée du commun des hommes; sa manière de voir est allemande, sa manière de s'exprimer européenne. » Cet éloge plus discret aurait été, j'imagine, du goût de Lessing. Les grands esprits du siècle passé ont fait la guerre aux superstitions; c'est mal honorer leur mémoire que de leur rendre un culte superstitieux. Non, Lessing ne peut nous servir ni de législateur ni d'évangéliste; entre nous et lui, il y a cent ans bien remplis et une révolution qui a tout renouvelé. Une partie considérable de son œuvre a vieilli, sa méthode ne répond plus à nos besoins; sur bien des points, ses enseignemens ont été dépassés ou contredits. Au XIXe siècle, la critique est l'art

de tout comprendre et de tout expliquer par l'histoire; au XVIIIe, elle n'était que l'art de tout discuter, de tout remettre en question par le raisonnement. Lessing fut un prodigieux raisonneur, raisonner fut sa principale occupation et la joie souveraine de sa vie; mais s'il ne peut nous servir d'oracle, il sera toujours un inspirateur, l'un de ces héros de l'intelligence qu'il est bon de fréquenter parce qu'on apprend d'eux la liberté et le courage de la pensée. Quand l'esprit humain s'engourdit et menace de s'arrêter, il lui faut des Voltaire et des Lessing pour le remettre en mouvement.

En France, Lessing est surtout connu par certains mots souvent cités et qui le peignent. « Si Dieu tenait la vérité dans sa main droite et dans sa gauche l'amour toujours inquiet de la vérité, qu'il me dît : Choisis! — fussé-je condamné à me tromper éternellement, j'opterais pour sa main gauche, et la prenant humblement : Père, lui dirais-je, la vérité n'est que pour toi. » — « Il y a plus de plaisir, dit-il encore, à courir le lièvre qu'à le prendre. » Lessing était de la famille de Bayle. Chez tous les deux, même ardeur de recherche et d'examen, même passion de controverse, et parfois même friandise de scandale; une étonnante variété d'études, une vaste érudition dont ils se servent pour autoriser et multiplier leurs doutes, une sorte de génie qui se dépense en malice, une entente merveilleuse de la guerre de chicane, l'art de détruire l'ennemi en détail par des escarmouches plus meurtrières que des batailles rangées. Du reste, infatigables l'un et l'autre, toujours frais, dispos, toujours en campagne, du matin de leur vie jusqu'au soir, éperonnés, bottés, ils sonnent le boute-selle. Ces sortes d'esprits enragés que possède le démon de la critique sont fort incommodes aux gens tranquilles, qui trouvent leur repos dans la tradition, leur bonheur dans les idées reçues. « Dois-je ménager chacune de mes respirations, leur répondait Lessing, dans la crainte que votre perruque ne perde un peu de sa poudre? »

Lessing eut sur Bayle l'avantage du goût et du style. On a souvent reproché au sceptique professeur de Rotterdam sa langue négligée, inculte, et qui sent le réfugié. La prose de Lessing est l'allemand dans sa fleur, prose d'une netteté, d'une transparence admirables, d'un tour simple et facile, plus élégante qu'ornée, plus vive que rapide; on dirait la prose de Voltaire, moins l'éclair et les ailes. Bayle n'était ni écrivain ni littérateur; tourné tout entier vers l'érudition et la dialectique, la muse et sa grâce lui ont manqué. Lessing au contraire eut la passion des lettres, et il fut poète à ses heures. Oublions ses fables, ses odes; deux pièces de lui sont restées au théâtre : l'une, *Emilia Galotti*, témoigne d'une vraie puissance dramatique, l'autre, *Nathan le Sage*, respire un charme de

poésie et de sentiment qui ne passera point; mais alors même qu'il faisait œuvre de poète, Lessing n'était point infidèle à la critique : il faut l'entendre là-dessus, jamais homme ne se connut davantage. « On me fait l'honneur, dit-il, de me tenir pour un poète. C'est peu me connaître et tirer des conclusions trop charitables des quelques essais dramatiques où s'est hasardée ma plume. Les plus anciens de ces essais furent composés à un âge où l'on prend volontiers pour du génie le goût et la facilité d'écrire; ce qu'il y a de passable dans les derniers, j'en suis redevable à la seule critique. Je ne sens pas en moi la source vive qui jaillit par sa propre force et s'élance en jets abondans, limpides et frais. Je suis condamné à tout tirer de moi-même par la pompe foulante... De là vient que je suis toujours chagrin et confus quand j'entends mal parler de la critique. On l'accuse d'étouffer le génie, et je me flatte d'avoir reçu d'elle quelque chose qui ressemble beaucoup au génie. Je suis un paralytique qui ne saurait s'édifier d'un libelle contre les béquilles... Toutefois, ajoute-t-il, sa béquille peut bien aider un boiteux à se transporter d'un lieu à un autre, mais elle n'en fera jamais un coureur de cirque; il en va de même de la critique. Si grâce à elle je produis quelque chose qui vaut mieux que ce qu'un homme de mon talent produirait sans son aide, je n'y réussis qu'à la condition d'être libre de toute autre besogne et à l'abri de toute distraction, d'avoir sans cesse présentes à l'esprit toutes mes lectures, de passer à tout coup en revue toutes les remarques que j'ai pu faire dans le cours de ma vie sur les mœurs et sur les passions... » On se souvient de cet Allemand qui sautait par la fenêtre en disant : « Je me fais vif. » Lessing est peut-être l'unique exemple d'un homme qui s'est fait poète parce qu'il avait juré de l'être.

La critique exercée avec génie a l'heureuse propriété de renouveler et d'agrandir tous les sujets; il n'est pour elle ni questions oiseuses, ni matières rebattues; les lieux communs, les préjugés chers à la foule, les sagesses transmises, lui sont suspects; elle contrôle les témoignages, instruit le procès. Ne lui alléguez aucune autorité : elle est résolue à n'en croire que les faits, et il n'en est aucun dont elle n'aperçoive les conséquences. Tantôt elle amasse des nuages sur des évidences de convention, tantôt elle perce à jour des mensonges accrédités et commodes à l'humaine paresse; la certitude se dérobe-t-elle à ses poursuites, le doute lui est encore une conquête précieuse et une chère possession; quand la vérité nous manque, c'est quelque chose que de ne rien mettre à sa place. « La discussion, disait Lessing, est toujours utile; alors même qu'elle n'aboutit pas à la découverte de la vérité, elle nourrit l'es-

prit d'examen, elle tient les préjugés dans un état d'inquiétude perpétuelle. » Tous les sujets étaient bons à cet impitoyable contrôleur des idées reçues. A vrai dire, il n'y a point de petits sujets. L'esprit d'un siècle est semblable à ce génie des *Mille et une Nuits* qui se resserrait sur lui-même jusqu'à tenir tout entier dans une cassette. Que Lessing dissèque malignement quelques vers de Klopstock, que dans une figure ailée il reconnaisse, en dépit des archéologues de son temps, l'emblème antique de la mort, ou que, documens en main, il réhabilite je ne sais quel obscur poétereau latin persécuté jadis par Luther pour avoir chanté les louanges d'un prélat catholique, si restreint que soit le cadre de son sujet, Lessing y fait entrer la pensée de son siècle en appliquant aux choses de la vie et du monde cette absolue liberté de l'examen dont Descartes s'était prévalu dans l'ordre de la philosophie pure.

Les moralistes ont souvent disserté sur l'utilité des ennemis. Tout ce qu'ils en peuvent dire a été mis en pratique par Bayle et par Lessing. Jamais personne ne tira de ses ennemis un plus heureux parti. Peut-on concevoir Bayle sans Jurieu? Que ne lui doit-il pas! Lessing conseillait à qui veut penser de se chercher un adversaire et de disputer contre lui. C'était sa méthode. Il en usait comme ce centurion de Memmius qui se battait tous les matins contre son singe pour se tenir en haleine. La controverse était pour Lessing une sorte de gymnastique dont il se trouvait bien; il y retrempait ses forces. Dans l'émotion d'une querelle, son esprit jetait de plus vives clartés, il disposait plus librement de ses idées, il se sentait vivre. Il était de ces hommes que la passion éclaire et que les sots inspirent. Souvent il lui arriva de découvrir une vérité quand il ne cherchait qu'un argument. Sa vie fut une suite de controverses et de passes d'armes; il n'eut pas toujours raison, toujours il eut les honneurs de la guerre. Il avait le tempérament et le caractère qui conviennent à la polémique : une vivacité d'impressions qui n'altérait jamais son sang-froid, beaucoup d'opiniâtreté et beaucoup de souplesse, le goût des hasards, l'acharnement d'un joueur ou d'un plaideur à outrance. Insouciant des coups qu'il recevait, parce qu'il était sûr de sa riposte, et lui-même ne frappant jamais sans appuyer la botte, fertile en feintes, en surprises et sans se découvrir jamais, mettant à profit toutes les imprudences de ses adversaires, l'escrime n'avait point de secrets pour lui. Les occasions de guerroyer ne lui manquèrent pas; il avait deux passions, le goût de raisonner et un amour jaloux de son indépendance; les opinions en vogue, les préjugés régnans révoltaient la fierté de son génie comme des attentats contre sa liberté, et il n'y eut de son temps ni coterie ni parti qu'il ne se soit donné le plaisir de braver.

Les vicissitudes de sa vie nourrirent et fortifièrent en lui l'humeur frondeuse et militante. Il ne joua pas de bonheur dans ce monde; rien ne lui réussit que la gloire. Fils d'un pasteur sans fortune et l'aîné de douze enfans, il ne lui vint jamais de la maison paternelle que d'aigres et pieuses remontrances et des demandes incessantes d'argent. Sa mère avait décidé qu'il serait pasteur. Lessing se sentant fait pour autre chose, on ne lui pardonna son indocilité qu'à la condition qu'il s'enrichît, qu'il plaçât ses frères, qu'il entretînt ses sœurs, qu'il fît vivre tout son monde. Il n'avait cependant que trop de peine à se faire vivre lui-même. Toujours endetté et faisant toujours honneur à sa signature, toujours luttant, peinant, se créant des ressources imprévues par son infatigable labeur, et portant jusqu'au bout son fardeau sans plier ni se plaindre, ce véritable héros d'honnêteté trouva moyen de venir en aide aux siens et d'acquitter avec ses dettes celles de son père. La fortune lui tint toujours rigueur, et ses efforts n'aboutirent qu'à la conquête d'une fière pauvreté, qui n'acceptait aucune grâce. Homme à projets, l'inquiétude de son humeur le poussa de lieu en lieu, d'entreprise en entreprise. On le voit courir de Leipzig à Berlin, à Breslau, à Hambourg, à Vienne; à peine assis, il se remet en marche, prenant le vent, quêtant une piste et la perdant. Tour à tour journaliste, feuilletoniste, traducteur, dramaturge, libraire et imprimeur, secrétaire d'un général, bibliothécaire d'un prince, toutes ses attentes furent déçues, toutes ses tentatives avortèrent, et sa bourse resta vide. Le miracle, c'est qu'il ne laissait pas de vivre; ses ennemis ne s'en apercevaient que trop. Il est vrai que, si la fortune ne lui fut pas complaisante, il n'avait guère non plus de complaisances pour elle. Il ne sut jamais faire sa cour aux choses ni aux hommes; jamais il ne s'imposa le sacrifice d'un seul de ses goûts, d'une seule de ses opinions. Il savait du reste que la liberté se paie, et il était trop raisonnable pour s'étonner longtemps de ses échecs. Parfois le découragement le prit, mais son indomptable énergie se réveillait bientôt; il poussait un cri de guerre, rentrait en campagne, et c'est ainsi qu'il passa sa vie à batailler contre la vie.

Ce qui ajoutait encore aux difficultés de sa destinée, c'est qu'il avait tous les goûts, toutes les aptitudes; il se sentait propre à tout, rien ne lui était indifférent : de là ses hésitations, ses inconstances. Il connut plus que personne l'embarras du choix, ou, pour mieux dire, il fut de tout temps ballotté entre deux passions maîtresses qui se disputaient son cœur, la passion des livres et la passion du théâtre. Il commença par les livres. Son père était un adorateur fervent de la lettre moulée, il transmit à son fils sa fureur; ce fut tout l'héritage paternel. A Meissen, où Lessing fit ses premières

études, on put voir en lui un apprenti érudit. Ardent à l'étude, amoureux de l'antiquité et de toute science, rêvant déjà de se faire recevoir au rang des doctes, c'était, au dire du recteur, un cheval qui demandait double charge. A Leipzig, le vent sauta; ce fut là que pour la première fois il entrevit le monde, et tout à coup il se prit en pitié, jura de fausser compagnie aux morts pour ne plus frayer qu'avec les vivans. « Les livres, écrivait-il à sa mère, auraient fait de moi un savant, mais un homme, non. A peine fus-je sorti de ma chambre, Dieu! que je me sentis inférieur à tout ce qui m'entourait! Une timidité de paysan, un extérieur inculte et sauvage, une ignorance complète des usages et du monde, des grimaces odieuses qui semblaient dire à chacun : « Je te méprise, » voilà quel me parut être mon lot. Je ressentis une honte que je n'avais jamais éprouvée, et je jurai de changer, coûte que coûte. » Il tint parole, ferma ses in-folio, apprit la danse, l'escrime. Plus d'autres lectures que des comédies. Il voulait vivre, et il lui parut qu'on vivait au théâtre plus qu'ailleurs. Il se faufila dans la société des comédiens, obtint ses entrées dans les coulisses, s'éprit d'une Colombine, et, pour lui plaire, songea un instant à monter lui-même sur les planches. Cependant il s'en tint au projet, d'autres visées lui vinrent : l'Allemagne de son temps était plus riche en comédiens qu'en comédies. En janvier 1748 fut représentée à Leipzig une pièce intitulée *le Jeune Érudit*, œuvre d'un étudiant de dix-huit ans, de Gotthold-Éphraïm Lessing. Cette pièce, où il semble s'être peint lui-même, fut reçue avec acclamation. Le voilà marchant sur les nues, croyant tenir l'avenir dans sa main. Le réveil ne se fit pas attendre; dans son imprévoyante générosité, il se porta caution pour quelques-uns de ses amis les cabotins, lesquels gagnèrent le large, le laissant aux prises avec leurs créanciers. Sa mésaventure le dégrisa; il se retourna vers l'étude, vers la critique, vers les livres. Ainsi vécut Lessing, homme de science, homme d'imagination, également habile à fouiller dans le cœur humain et dans les manuscrits, quittant tour à tour le théâtre pour la poussière des bibliothèques et retournant des bibliothèques au théâtre, sans qu'on pût savoir s'il était né pour l'étude ou pour la poésie, ni ce qui l'emportait en lui du talent ou de la volonté.

Une chose est certaine, jamais personne ne lut plus que Lessing et ne lut mieux. Il a parlé quelque part de l'utilité des mauvais livres; il n'en était pas de si sot dont il ne sût faire son profit, tirant de l'or de tous les fumiers. Cet homme tout occupé de gagner son pain, et à qui le sort inclément semblait refuser tout loisir, trouva moyen, comme en se jouant, d'acquérir une surprenante et universelle érudition qui déconcertait les pédans, faisait trembler les Lange

et les Klotz, et causait des inquiétudes au grand Winckelmann lui-même. Et cependant cette érudition prodigieuse, Lessing à de certaines heures en faisait bon marché; il prenait ses livres en mépris; il s'écriait alors comme Richard : Mon royaume pour un cheval! Il voulait vivre, respirer; le poète se réveillait en lui et demandait des aventures, des sensations. En 1760, on le voit quitter brusquement Berlin, le cénacle de ses doctes amis, des travaux commencés, pour suivre en Silésie le général de Tauentzien. Qu'allait-il faire à Breslau? Le grand Frédéric avait nommé le général gouverneur de sa nouvelle conquête, à la charge d'y battre monnaie pour remonter ses finances épuisées. Le métier était bon; Tauentzien y gagna, dit-on, 150,000 thalers. Il ne demandait pas mieux que de mettre son secrétaire de part dans ses prises. Lessing le remercia; il n'estimait pas que tout argent sentît bon, et cet esprit libre fut toujours l'esclave de sa conscience. Il repartit au bout de cinq ans, les mains nettes et le gousset vide; mais il n'avait pas perdu son temps: il était venu faire à Breslau un voyage de découvertes dans la vie. Il accompagna son patron au siége de Schweidnitz, étudia sur le vif la guerre, le troupier, le bivouac, et plus tard la caserne, l'administration militaire, les misères et les passe-temps d'une garnison, hantant les tripots et les gargotes, expérimentant sur lui-même les émotions du pharaon, frayant avec des aventuriers, des aigrefins, liant amitié avec les arlequins de la troupe de Franz Schuch, qui charmait les grenadiers du grand Frédéric par des gaîtés de tréteaux et de cantine. Goethe a remarqué dans ses mémoires que Lessing se plaisait à compromettre sa dignité, sûr qu'il était de ne point la perdre, et qu'il lui arrivait souvent de jeter son bonnet par-dessus les moulins parce qu'il était certain de le retrouver. Cela lui plaît à dire; mais Lessing n'était point comme lui un olympien, un Jupiter: il était peuple, se sentait peuple, ne pensait point déroger en fréquentant les petites gens pour satisfaire ses infinies curiosités; il connaissait à fond les savantasses, les cuistres de sacristie, les chambellans, les conseillers auliques, et il avait découvert parmi eux beaucoup d'arlequins auxquels il préférait les vrais arlequins, armés de la batte et portant enseigne. Les études populaires et picaresques qu'il fit à Breslau furent fécondes pour la littérature allemande. Pendant que le général s'enrichissait, son secrétaire amassait un trésor à sa nation; en 1764, il achevait une comédie qui fut un événement, *Minna de Barnhelm ou la Fortune du soldat*, la première pièce allemande qui ne fût pas empruntée à l'étranger, où mœurs, caractères, situations, tout sentait le terroir, et dans laquelle l'Allemagne étonnée et charmée se reconnut.

Le poète satisfait, le savant revendique ses droits. Lessing re-

tourne à ses premières amours, il se replonge dans la science, dans la philosophie, dans l'archéologie; il étudie Spinoza, prépare son *Laocoon*. Une chaire lui est offerte à l'université de Kœnigsberg; le cahier des charges portait que le titulaire aurait à prononcer chaque année l'éloge du conquérant de la Silésie; cette clause révolte sa fierté, il refuse. Cependant Gautier de la Croze venait de mourir, laissant vacante la place de bibliothécaire du roi. Lessing se met sur les rangs; ses amis sollicitent pour lui. Frédéric donna la préférence à un bénédictin français, Pernéty, esprit chimérique, qui plus tard chercha la pierre philosophale. Lessing, en colère, vend ses livres, se rejette du côté du théâtre. On l'appelle à Hambourg. Il touche au moment de réaliser son rêve le plus cher; une fée lui a donné sa baguette, il frappe la terre, il en va sortir un théâtre, un véritable théâtre allemand, sorte d'école, d'académie dramatique, où se fera tout à la fois l'éducation du public, des comédiens et des auteurs. Les comédiens ne manquent pas : Eckoff est là, grand acteur, l'un des plus grands du siècle; les chefs-d'œuvre vont éclore, et l'Allemagne va laver en un jour la honte de sa trop longue stérilité et de son humiliante dépendance. Par malheur les Hambourgeois n'étaient pas des Athéniens; ils préféraient un saut de carpe à un beau vers; les censures ecclésiastiques aidant, le parterre se vida de jour en jour; l'arrivée d'une troupe française porta le coup de grâce au théâtre national, et tout s'évanouit comme un mirage. Après cette banqueroute, Lessing décharge sa bile sur un fat qui s'était fait fort de lui apprendre le grec; il le couche sur le carreau, puis il fait le plongeon, et c'est dans une bibliothèque qu'il va se gîter. Il y passa les dix dernières années de sa vie; mais à Wolfenbüttel comme ailleurs les livres ne purent se vanter de le posséder tout entier. Il régnait en monarque absolu sur cent mille volumes et sur un très beau fonds de manuscrits. Tout en inventoriant ses trésors, il composa deux drames, ses chefs-d'œuvre, et de cette bibliothèque ducale, froide, silencieuse, où semblait régner la paix des morts, il se fit une forteresse, une vraie place de guerre, d'où partaient de temps à autre des fusées et des obus qui mettaient toute l'Allemagne en feu.

Non-seulement Lessing vécut et mourut pauvre, il vécut et mourut seul. Ce n'est pas qu'il eût, comme Jean-Jacques, le tempérament d'un misanthrope solitaire. Il aimait le monde, et le monde le recherchait; mais il était trop supérieur à ce qui l'entourait pour s'en faire comprendre, et l'Allemagne de son temps l'admira sans le connaître. Il ne put jamais rompre avec cette fatale solitude du génie qui ne trouve personne à mettre dans la confidence de son secret et qui n'a d'autre témoin que l'avenir. Environné de toutes

parts de petites coteries étroites et cabalantes, il eut toujours la sainte horreur et des cabales et des prôneurs. Quand il accepta du duc de Brunswick cette bibliothèque de Wolfenbüttel où il est mort, ce fut à la condition qu'on le dispenserait de paraître à la cour. Il n'eut dans sa vie qu'une heure d'éblouissement; un jour il fut sur le point de se donner, il jugea que le vainqueur de Rosbach était digne de protéger Lessing. Frédéric se chargea de lui ôter la seule illusion qu'il se soit faite sur les hommes (1). Il eut des amis sans doute, de chauds amis, et il leur fut toujours fidèle. Ils lui donnaient des conseils dont il prenait livraison, et c'était tout; de son côté, il les fournissait d'idées, et ils en faisaient ce qu'ils pouvaient; lui seul s'entendait à couver ses œufs. Si chers cependant que lui fussent les Nicolaï, les Mendelsohn, il leur échappait sans cesse; il les déconcertait, les déroutait; ils avaient beau faire, ils ne pouvaient le suivre dans les brusques évolutions de son esprit et de sa vie; ils l'admiraient, mais avec étonnement, avec stupeur, et qu'est-ce qu'une amitié qui s'étonne? Quant à lui, rendre un service lui paraissait plus facile que de s'expliquer, et si ses amis purent toujours disposer de son cœur, ils ne possédèrent jamais sa pensée.

Dirons-nous après cela, avec le biographe populaire de Lessing, M. Stahr, que la vie de l'auteur de *Nathan* fut un long martyre? Lessing lui-même réclamerait; il repousserait notre pitié comme un affront. Si la fortune lui fut ennemie, il avait en lui de quoi résister à ses coups. La nature l'avait armé en guerre; il était né cuirassé, il se portait bien, et ses blessures n'étaient pas longues à se fermer. Prompt, emporté, la tête près du bonnet, le sang bilieux et pétillant à ce point d'avoir toujours le pouls fréquent et presque fébrile, il était sujet à des fougues, comme Diderot; mais il n'avait point comme lui le cerveau fumeux. L'extrême vivacité de ses impressions subissait le contrôle d'une raison supérieure, et son regard, merveilleusement clair et rapide, dévorait les nuages que la destinée amassait autour de lui. Les dieux lui firent cette grâce qu'implorait le héros d'Homère : il combattit toute sa vie à la clarté du jour. Point de vaines mélancolies, point d'inutiles retours sur lui-même : de courts abattemens, des amertumes passagères, des

(1) On a donné une place à Lessing dans les bas-reliefs qui décorent le socle de la statue équestre du grand Frédéric à Berlin. L'artiste, dit-on, voulait y faire figurer Voltaire; mais, par scrupule patriotique, le feu roi s'y opposa, bien qu'il passât pour lire et admirer *Candide*. Quoi qu'il en soit, dans ces bas-reliefs, les places d'honneur ont été décernées aux généraux; Lessing et les autres écrivains allemands ont été relégués sur le derrière, juste sous la queue du cheval. Frédéric ne les voit pas. Il ne les avait jamais vus.

cris d'aigle blessé, mais qui est sûr de guérir, des colères rouges qui s'évaporaient en ironies, un fonds de mâle et robuste gaîté dont ses ennemis ne purent avoir raison et qu'il emporta dans la tombe; — l'Allemagne n'a pas su l'y retrouver.

Lessing avait de sensibilité ce qu'il en faut pour être poète, mais il semblait que sa volonté mesurât la dose; il était résolu à vivre, et il apprit tout jeune l'art de maîtriser son cœur, d'étouffer ses regrets, d'enterrer le passé. Il estimait qu'il y a prescription contre le chagrin, et qu'il se prescrit par jours ou même par heures. Il y parut dans ses adversités domestiques; car il lui prit sur le tard l'envie d'avoir une maison, un ménage, une famille, et cette entreprise ne lui réussit pas mieux que les autres. Ce fut à l'âge de quarante-sept ans qu'il épousa la veuve d'un négociant de Hambourg, Mme Kœnig, qui lui apportait en dot plusieurs enfans de son premier lit. Les biographes, je le crains, ont trop vanté cette femme : assurément ce fut une personne de tête, très entendue aux affaires; mais je lis avec déplaisir, dans les lettres récemment publiées d'Élisa Reimarus, que depuis son mariage la vie de Lessing fut comme percée à jour, que sa femme parlait trop, colportait ses propos, et que, grâce à ses indiscrétions, la maison du grand homme était décriée par les bigots comme une maison du diable. Quoi qu'il en soit, Lessing se flattait d'avoir découvert dans Mme Ève Kœnig la seule femme raisonnable qu'il y eût dans ce monde, et, comme de juste, il l'aima raisonnablement. Après quinze mois de mariage, elle accoucha d'un garçon qui mourut en naissant. « Ma joie fut courte, écrivait Lessing à un ami. Quel chagrin pour moi de le perdre, cet enfant! Il avait tant d'esprit, tant d'esprit! car n'est-ce pas une preuve d'esprit qu'il ait fallu le faire entrer de force dans ce monde avec des pinces de fer? Il en avait déjà deviné les turpitudes. Et n'est-ce pas encore de l'esprit que d'avoir saisi la première occasion pour s'en échapper? » Quelques jours plus tard, la mère suivit l'enfant. « Ma femme est morte, et j'ai fait encore cette expérience. Je me réjouis de ce qu'il ne m'en reste plus guère de pareilles à faire, et je me sens le cœur léger... Si je pouvais, ajoute-t-il, acheter au prix de la moitié des jours qui me restent le bonheur de passer l'autre moitié avec cette femme, que je le ferais volontiers! Mais cela ne va pas ainsi; il faut que je recommence à marcher seul en bâillant ma vie. Une bonne provision de laudanum, c'est-à-dire de distractions littéraires et théologiques, m'aidera à supporter les jours l'un après l'autre. » Il était alors au fort de sa querelle avec le pasteur Goetze; il reprit la plume, se soulagea par des épigrammes, et, comme on l'a dit, « il ne fit qu'une même affaire d'étouffer sa douleur et d'écraser son adversaire. »

Non, ne plaignons pas trop Lessing. D'abord il remporta plusieurs succès éclatans au théâtre, ce qui est, paraît-il, l'une des plus vives satisfactions qu'il soit donné à l'homme de goûter. Il fut heureux aussi dans sa passion pour les livres : il est mort bibliothécaire. Il est vrai que durant les années qu'il passa à Wolfenbüttel, il essuya bien des traverses : le duc de Brunswick lésinait sur son traitement, il avait peine à nouer les deux bouts; sa santé, jusqu'alors florissante, se détraqua, sa vue s'affaiblit, ce qui jeta du sombre dans son humeur; mais sa bibliothèque ne laissait pas de lui être agréable, surtout depuis qu'il avait découvert parmi les manuscrits confiés à sa garde un traité inédit d'un hérésiarque du XIe siècle, Bérenger de Tours, ouvrage sentant le fagot, et dont la publication causa un grand scandale parmi les théologiens des deux communions. N'oublions pas d'ailleurs que non-seulement la nature l'avait puissamment armé contre toutes les misères de ce bas monde, mais qu'il y goûta des plaisirs qui ne sont accordés qu'aux hommes de sa race et de sa trempe. Confondre des pédans, démasquer des intrigans et des hypocrites, porter des coups mortels à la sottise méchante, à la superstition, à l'intolérance,— il savoura cette volupté. La pensée a ses délices et son ivresse. Toute l'œuvre de Lessing respire une joie virile, l'allégresse d'un esprit libre auquel l'avenir a donné des gages, qui a la postérité pour complice, et qui jouit de ses franchises, de ses fiertés, de sa solitude même. « Je ne suis pas un géant, criait-il à ses ennemis, je ne suis qu'un moulin à vent. Je me tiens à ma place, hors du village, sur ma colline de sable, solitaire, et je ne recherche personne, je ne viens en aide à personne, je ne me fais aider par personne. Si j'ai quelque grain à faire broyer par ma meule, je l'ai bientôt moulu, quel que soit le vent qui souffle. Les trente-deux vents du ciel sont mes amis. Dans l'univers entier, je ne réclame pas un pouce de terrain de plus que ce qu'il faut d'espace à mes ailes pour tourner librement; mais qu'on les laisse tourner! Les moucherons peuvent bourdonner en paix autour de moi. Seulement que de méchans gamins ne viennent pas à toute heure se pourchasser au pied du moulin! Malheur surtout à la main qui voudrait m'arrêter, si elle n'est pas plus forte que le vent qui me pousse. Celui que mes ailes feront voler dans l'air ne pourra s'en prendre qu'à lui; si sa chute est rude, je ne sais vraiment qu'y faire. »

Toute la vie de Lessing fut une lutte; le glorieux athlète mourut à cinquante-deux ans, dans l'attitude du combat et le ceste au poing. Les grands lutteurs ne doivent pas être jugés comme les autres hommes; il sera beaucoup pardonné à qui aura combattu

beaucoup. Le XVIIIe siècle ne fut pas l'âge de la pure et tranquille spéculation. Les grands esprits de ce temps n'avaient d'estime que pour les idées utiles, actives et susceptibles de se transformer en faits; ils renvoyaient les opinions inoffensives dans le vain royaume des nuées. Ils se firent de la philosophie un engin de guerre, entrèrent en campagne contre le vieux monde, et leur mission fut de conquérir à la pensée moderne les institutions, la société, la religion, la morale, la vie, la conscience. Lessing fut le plus pratique des hommes; les conséquences de ses principes lui étaient plus chères que ses principes eux-mêmes; sa parole fut une action, sa pensée et sa plume ne se reposent jamais et ne laissent jamais reposer le lecteur. Les rêveries et les extases du poète, les oisivetés contemplatives du métaphysicien lui furent également étrangères. C'est l'avocat d'une grande cause; toujours il plaide, il requiert; ses théories sont des moyens, et ses moyens ne sont pas toujours irréprochables; il descend trop souvent à des arguties, à des artifices de raisonnement, quelquefois même à des sophismes ou à des injustices volontaires. C'est la bourre de ses écrits, c'est la tare de son éloquence. Cet homme si profondément honnête, qui était incapable d'intriguer pour lui, a recouru plus d'une fois à des manœuvres pour assurer le triomphe de ses idées. Sincère jusqu'à la candeur tant qu'il n'y allait que de ses intérêts, il devenait un habile, un politique au service de la vérité. Jamais il n'a menti, il a souvent rusé. Pour écarter l'ennemi de sa bauge, le vieux sanglier confondait ses traces, mettait la meute en défaut; malheur aux chiens isolés et trop chauds à la poursuite! il les éventrait d'un coup de boutoir. Qui pourrait condamner les ruses de guerre de Lessing? Il avait affaire à forte partie, et l'œuvre qu'il accomplit fut grande. L'Allemagne de son temps se mourait; asservie en esclave à de petites cours grossièrement corrompues, à de sombres universités, vraies cavernes de grimauds, à des consistoires tout encroûtés d'intolérante orthodoxie, du nord au midi de vieilles doctrines littéraires et théologiques y pourrissaient sur place; elle sentait le chanci, le relent, le tombeau. Lessing répandit à flots dans cette moisissure l'air, la lumière et comme une séve de printemps. Il dit à la moribonde : Prends ton grabat, et marche. Elle marcha. « Il faut être un jeune homme, s'écrie Goethe dans ses mémoires, pour se représenter l'impression que produisit sur nous le *Laocoon* de Lessing. Cet ouvrage nous arrachait à un monde de sombres et mesquines imaginations, pour nous transporter dans les vastes champs libres de la pensée... Toutes les conséquences de l'admirable idée que Lessing se faisait de l'art apparurent à nos yeux comme à la faveur d'un éclair. La vieille

critique avec son appareil d'instructions et de censures fut rejetée par nous comme un vêtement fripé. Il nous semblait que nous fussions rachetés de tout mal, et nous regardions en pitié les grandeurs mêmes du XVIe siècle, dont la peinture et la poésie représentaient la vie sous les traits d'un fou coiffé de sa marotte, la mort sous la forme repoussante d'un squelette qui fait claqueter ses os, et les maux nécessaires et contingens de ce monde sous l'image du diable et de sa grimace. »

De tous les grands esprits du XVIIIe siècle, Lessing est peut-être celui qui aima le plus la liberté pour elle-même et pour les joies intérieures qu'elle procure. Voltaire fut un dominateur, Jean-Jacques un mécontent; Lessing fut une intelligence émancipée que sa victoire transportait et qui s'efforçait de propager sa fièvre et son bonheur. La liberté fut l'âme de tous ses ouvrages; on citerait difficilement une ligne de lui qui ne vise quelque servitude. En littérature, il voulut affranchir son pays de l'imitation servile de l'étranger et du joug des conventions. Dans son *Laocoon*, il fonda l'indépendance raisonnée des arts, marquant à chacun sa sphère et les dérobant tous aux ingérences déplacées d'une morale mystique ou bourgeoise. En politique, il voulut que charbonnier fût maître chez lui, et il fit un devoir à l'individu de ne plus sacrifier ses droits, sa dignité, son bonheur, aux revendications injustes de ce grand être abstrait qu'on appelle l'état. Philosophe, il dénonça la tyrannie du dogme et du livre; élargir Dieu fut sa devise. Moraliste, il fit la guerre à l'ascétisme et à l'eudémonisme chrétiens, il proclama que la conscience ne relève que d'elle-même, qu'elle se passe de toute sanction pénale ou rémunératoire décrétée dans les éternels conseils, qu'elle ne doit plus chercher sa loi dans je ne sais quel ukase divin, qu'elle seule est son juge, et qu'il est bien temps qu'elle sorte de page. « Lessing, a dit avec justesse un critique, M. Dilthey, fut le premier Allemand majeur; » mais il ne lui suffisait pas de s'être émancipé. Il estimait que l'espèce humaine était habile, comme lui, à gérer librement ses biens et à former tous les contrats qu'autorise la loi naturelle; il la poussait à revendiquer sa majorité, et en son nom il intenta une action contre ses tuteurs, les obligeant à lui rendre leurs comptes et les convainquant de prévarication.

Pour tous les ennemis de la liberté, et ils s'appelaient légion, la mort de Lessing fut une délivrance. Le duc de Brunswick, soit crainte, soit insouciance, ne dressa aucun monument sur sa tombe. Les comédiens seuls, sentant la perte que venaient de faire la poésie et le théâtre, lui payèrent un tribut d'hommages; leur pieuse amitié brava les foudres ecclésiastiques, et presque toutes les troupes

ambulantes de l'Allemagne honorèrent sa mémoire par des solennités funèbres. L'Allemagne, se ravisant, répare bien aujourd'hui son ingratitude d'autrefois. Le nom de Lessing jouit à cette heure d'une faveur immense parmi ses compatriotes; les gouvernemens s'en mêlent; on lui érige des statues à Berlin, à Camenz; on l'étudie, on le commente, on le prône, et, s'il est possible, on le surfait. La critique d'outre-Rhin est sujette à verser, et ses enthousiasmes tiennent de l'engouement. « Chaque ligne de notre Lessing, s'écrie M. Dilthey, doit nous être sacrée. » Votre Lessing, qui détestait toutes les idolâtries, aurait peu de goût pour le métier d'idole; mais le culte que vous lui rendez s'explique. On a dit autrefois que la mer appartenait aux Anglais, la terre aux Français, et que l'air était le partage des Allemands. Depuis, les Allemands en ont appelé; ils sont devenus plus positifs, ils ne se contentent plus de leur empire aérien et de régner sur les nuées; ils aspirent à faire figure ici-bas. Comment s'étonner qu'ils s'éprennent d'un goût particulier pour celui de leurs écrivains qui fut un homme d'action, et qui leur peut enseigner par ses exemples comme par ses leçons l'art de vouloir et de se tenir debout?

II.

Lessing a composé des drames, et il a soutenu des controverses qui ont fait époque dans l'histoire de la critique littéraire et religieuse. Étudions d'abord le littérateur et le poète (1). Il éclata dans

(1) Un ancien élève de l'École normale, M. L. Crouslé, a publié un travail estimable sur *Lessing et le Goût français en Allemagne*. La première partie de cet ouvrage renferme une biographie exacte et bien faite de Lessing. Dans la seconde, l'auteur défend avec vivacité Corneille et Racine contre l'auteur de *Nathan*. Il se récrie, il s'indigne, et je crois vraiment qu'il se fâche. Peut-être a-t-il sur le cœur les superbes mépris que la critique allemande contemporaine affecte pour nos classiques. Il est aujourd'hui de mode en Allemagne d'ignorer ou de nier le siècle de Louis XIV et beaucoup d'autres choses. Il suffit de renvoyer ces ignorans volontaires à Goethe, à ses jugemens plus équitables, à Schiller lui-même, qui ne crut pas perdre son temps en traduisant la *Phèdre* de Racine. Si les Allemands persévèrent dans leur parti-pris d'exclusivisme hautain et de fatuité patriotique, ils seront d'ici à vingt ans le peuple le moins philosophe de l'Europe. Cela les regarde; mais, avant de mépriser Molière, il serait bon d'en avoir au moins la monnaie. Quant à Lessing, qui au demeurant a toujours admiré Molière, le cas est différent. Il s'insurgeait avec raison contre la dictature que le goût classique français exerçait dans son pays; il poussait l'Allemagne à conquérir sa liberté, à revendiquer sa place au soleil. Fera-t-on un crime à la junte de Cadix de n'avoir pas toujours rendu justice aux armes françaises et aux *joseppins?* Lessing avait déclaré une guerre à mort aux *afrancesados* allemands, et nous devons lui en être reconnaissans. L'affranchissement de la poésie allemande n'a pas été sans influence sur les destinées de la poésie française. Que serions-nous devenus, si nous avions été condamnés au classique à perpétuité?

la première moitié du XVIIIe siècle une terrible querelle qui partagea l'Allemagne en deux camps et lui fit verser des torrens d'encre boueuse. Cette guerre de plume dura plus longtemps que la guerre de Troie. Ce n'est pas de la possession d'Hélène qu'il s'agissait, c'est d'une définition de la poésie. Les principaux adversaires en présence étaient un professeur de Leipzig et deux Suisses. Le Saxon s'appelait Gottsched, les deux Suisses se nommaient Bodmer et Breitinger. En France ces grands hommes sont peu connus. Tout au plus savons-nous, par les indiscrétions du dictionnaire de Bouillet, que sa magnificence le professeur Gottsched (ainsi l'appelait Grimm) professa les belles-lettres pendant trente-six ans, qu'il publia une grammaire allemande et composa une tragédie de *Caton*, imitée de celle d'Addison. Ceux qui ont lu les mémoires de Goethe se souviennent de l'entrevue qu'eut avec l'auteur de *Caton* le futur auteur de *Werther*, alors simple écolier. S'étant présenté à *l'Ours d'or*, où logeait sa magnificence, il fut introduit dans une vaste salle par un honnête serviteur qui lui dit d'attendre, que son maître allait venir. Goethe se méprit, passa étourdiment dans la pièce voisine. Comme il ouvrait la porte, par la porte opposée entra Gottsched, vêtu d'une robe de chambre en damas vert doublée de rouge; on le prenait au dépourvu, et son énorme tête chauve étalait sa nudité. Dans le même instant, par une troisième porte, reparut le domestique, qui fit un geste d'épouvante et se hâta de présenter à son maître une colossale perruque à la Louis XIV. Celui-ci la saisit de la main gauche, la planta sur son chef, et de la main droite il appliqua au pauvre diable un formidable soufflet qui le fit pirouetter sur ses talons et l'expédia hors de la chambre, après quoi, reprenant contenance, le patriarche fit asseoir son jeune visiteur et entama un discours en trois points. Et c'est ainsi que Goethe eut la singulière fortune de contempler Gottsched sans sa perruque; aujourd'hui nous ne voyons plus que cette perruque, et c'est bien l'essentiel.

Mais il est trop facile d'être injuste envers les Gottsched pour qu'on ne résiste pas à cette tentation. Le gigantesque pédant de Leipzig n'a pas laissé de rendre des services à son pays. Il trouva la langue allemande dans un état d'effroyable corruption, pleine de barbarismes latins dont elle était rongée comme par une lèpre, et assez pareille au langage de cet écolier limousin qui « révérait les olympicoles et déambulait par les compites de l'urbe. » Il se fit fort de nettoyer ces étables, estimant, comme l'empereur Auguste, « qu'il faut éviter les mots épaves en pareille diligence que les patrons de navire évitent les rochers de mer. » Ce tyran de syllabes, dont le savoir ne s'étendait qu'*à regratter un mot douteux au jugement*, fut une sorte de Malherbe sans talent. Durant de longues

années, il régna en despote sur le parnasse allemand, comme on disait alors; mais le Zurichois Bodmer, auteur d'une *Noachide* en douze chants, entreprit de lui disputer l'empire; il lança contre lui le jeune Breitinger; ce David portait dans sa fronde une poétique. La victoire fut longtemps disputée. Enfin Gottsched succomba, il perdit sa couronne, et, trahi des siens, traîna ses derniers jours dans le délaissement et l'oubli. Il n'était plus le temps où Grimm, encore jeune, le traitait non-seulement de magnificence, mais de grand esprit, de grand homme. « Toi qui marches de pair avec Horace, lui disait-il dans une épître en vers, et à qui Boileau doit céder le pas, tu daignes m'écrire, grand homme! Oui, la chose est certaine. Je peux montrer les lignes dont tu m'honoras, impérissable monument de ta condescendance. » Grimm, que Jean-Jacques connaissait bien, savait beaucoup de choses; mais il savait surtout qui l'on peut respecter utilement et qui l'on peut mépriser impunément. A Paris, vers 1753, il vénérait encore Gottsched, mais dans ses lettres plus de monseigneur; il l'appelait monsieur, sans plus de façons, ajoutant : « Je vous supplie de ne me jamais donner de qualité ni de titre. L'un et l'autre sont ridicules en ce pays-ci, où l'on trouve qu'un honnête homme ne peut rien porter de plus honorable que son nom tout court. » Il cessa bientôt de correspondre avec lui. Quand une maison menace ruine, les rats s'en vont. En 1769, à propos de la traduction française d'une épopée de Schönaich, disciple bien-aimé de Gottsched, Grimm écrivait sèchement : « Malgré tous les efforts que M. Gottsched a faits pour nous cogner le nez sur les beautés sans nombre de ce poème, il est tombé tout à plat. » O vanité des gloires de ce monde!

Il est de fait qu'on chercherait en vain dans l'histoire littéraire une controverse plus rebutante et en apparence plus ingrate, plus stérile que la querelle des Suisses et de Gottsched. On ne peut dépouiller les dossiers vermoulus du procès sans frémir, ni se représenter le choc sans en avoir le cœur affadi. Les écritoires, les injures, les in-quarto volaient : pamphlet contre pamplet, poétique contre poétique, une *Noachide* contre un *Caton*. L'Allemagne faisait galerie, admirait, jugeait des coups, non sans inquiétude, craignant les éclaboussures. Les combattans se valaient à peu près les uns les autres. L'un, pédant à tous crins, se donnait bien pour ce qu'il était. Somme toute, il est permis de préférer cette pédanterie dépourvue d'artifice, anguleuse, presque héroïque, à la grimauderie sournoise, fuyante et phrasière des Zurichois. Ceux-ci procédaient par insinuation; ils avaient le style intrigant, biaisaient, finassaient; ils se piquaient de beaux sentimens, parlaient de Dieu, de patrie, d'art, habillant de grands mots leurs petites

jalousies; ils faisaient en l'honneur de *la Noachide* des traités intitulés *de l'Origine de la haine contre les patriarcades*, et, louant l'*Odyssée* comme *une œuvre morale et politique*, ils avançaient à mots couverts que pour le style et les comparaisons Homère avait trouvé ses maîtres dans les poètes suisses. Ils étaient cependant sincères par accès, se fâchaient tout rouge contre l'esprit, qu'ils appelaient « la gale du cerveau. » Aussi comme ils s'appliquaient consciencieusement à n'en point avoir! On ne les surprit jamais en flagrant délit d'un bon mot. Chose curieuse, tous les critiques allemands s'accordent à reconnaître que cette ténébreuse querelle fut un événement décisif dans l'histoire de la littérature allemande. De quoi disputaient les deux partis? Sur ce point, l'accord cesse, et l'on ne sait à qui entendre. Les uns prétendent que Gottsched tenait pour les règles, et Bodmer pour l'imagination. D'autres disent qu'à Leipzig on estimait par-dessus tout la tragédie et la correction, et qu'à Zurich on prônait l'épopée et l'enthousiasme. La plupart se contentent d'affirmer que Gottsched avait tort et que les Suisses avaient raison, que le chantre de Noé défendait la cause de la liberté, de la jeunesse et de l'avenir, car la critique allemande est en général assez dure pour Gottsched, indulgente pour les Suisses. Enfin d'autres disent : sottise des deux parts, — et ceux-là ne se trompent guère (1); mais, à considérer le vague de ces explications, il semble vraiment que le sujet de la controverse se dérobe, qu'on se soit disputé pendant vingt ans sans savoir pourquoi, et qu'il ne s'agisse dans tout cela que d'une querelle d'Allemand.

Cependant, en y regardant bien, on découvre que les deux partis se disputaient sur quelque chose, et voici à peu près sur quoi. Gottsched estimait qu'il n'y avait rien à chercher, que le secret de la poésie était tout trouvé, que les anciens avaient donné les règles, que les Français les avaient suivies, qu'il ne restait qu'à faire comme eux, et, prêchant d'exemple, il emboîtait le pas derrière Racine. Ce n'est pas qu'il l'admirât de tout point; il avait décidé qu'il manque une scène à l'*Iphigénie*, et il avait comblé ce vide en se jouant; mais il admirait le système et il le voulut implanter en Allemagne. De son temps, ses compatriotes n'avaient de goût que pour l'opéra, pour les marionnettes, pour des farces populaires et des scènes de

(1) Le meilleur traité qui ait paru sur la querelle des Suisses et de Gottsched est l'ouvrage de M. Danzel, intitulé *Gottsched und seine Zeit*. M. Danzel a dépouillé le premier la volumineuse correspondance de Gottsched, ou plutôt les lettres de ses très nombreux correspondans. On trouve dans son livre de curieux documens, commentés avec beaucoup de savoir et de finesse; mais les conclusions de l'auteur manquent de netteté et sont trop favorables à l'école de Zurich, bien plus dangereuse pour l'Allemagne que le candide Gottsched.

tuerie avec pendaisons et décollations. Il entreprit de purifier le théâtre, sonna la charge contre le ballet et les arlequinades. Dans une représentation qui fut donnée à Leipzig en 1737, Arlequin fut brûlé solennellement sur la scène. Les Grecs et les Romains recueillirent sa succession, et grâce à Gottsched l'Allemagne commença d'avoir des pièces régulières, qui étaient au théâtre de Racine ce qu'avaient été jadis à Euripide et à Sophocle les tragédies de Jodelle et de Garnier.

Les Suisses ne croyaient pas comme Gottsched que tout fût trouvé, ils parlaient respectueusement des classiques grecs et français; mais ils pensaient qu'il y avait mieux à faire que de les imiter en tout et qu'un poète allemand et chrétien doit se souvenir qu'il écrit pour des Allemands et pour des chrétiens. Voici comment ils raisonnaient quand ils se donnaient la peine de raisonner : la meilleure poésie, disaient-ils, est celle qui agit le plus fortement sur l'imagination; or ce qui nous frappe le plus, c'est le nouveau, l'extraordinaire, et quoi de plus extraordinaire que le merveilleux? Mais pour que le merveilleux produise tout son effet, il faut que nous le prenions au sérieux, que nous consentions à y croire : d'où les Suisses concluaient que la mythologie hébraïque et chrétienne doit être l'âme et le principal ressort de la poésie moderne. De là leur admiration pour *le Paradis perdu*, que Bodmer traduisit et qu'il défendit contre les plaisanteries de Voltaire. L'auteur de *la Henriade* reprochait à Milton d'avoir fait tirer le canon par les anges. — « Insigne mauvaise foi! répondait Bodmer. Les canons de Milton ne sont pas des pièces de douze, ce sont des canons éthérés, et ce genre d'artillerie n'est point déplacé dans le ciel. » Éthérée ou non, cette artillerie déplaisait à Gottsched, qui, jurant par Boileau, n'approuvait non plus le serpent, la pomme et le diable hurlant contre les cieux. Des dissentimens religieux aigrissaient cette singulière querelle littéraire. Gottsched était un mécréant wolfien, qui eût été bien volontiers libre penseur; il ne lui manquait que de penser. Les Suisses étaient confits dans le piétisme et guerroyèrent contre l'incroyance de leur siècle. Ce qui est remarquable, c'est que les deux partis pouvaient se réclamer de la même autorité. C'était moins la France qui régnait en Allemagne que l'Angleterre francisée de la reine Anne. Addison et *le Spectateur* faisaient loi. Comme Addison, Gottsched composa un *Caton;* mais, comme les Suisses, Addison avait défendu Milton. Addison combattant Addison, voilà le fond de ce grand débat entre Leipzig et Zurich; on comprend qu'il soit malaisé de s'y reconnaître. En dépit de *la Noachide,* les Suisses eurent gain de cause. Ils appelaient de tous leurs vœux un Milton allemand; leur appel fut entendu. En 1748, un jeune homme écri-

vait à Bodmer : — « Je n'étais encore qu'un jouvenceau qui lisait Homère et Virgile et pestait en secret contre les théories critiques des Saxons, lorsque vos ouvrages et ceux de Breitinger me tombèrent dans les mains. Je les lus ou plutôt je les dévorai, — et tandis qu'Homère se tenait à ma droite, je les avais toujours à ma gauche pour les pouvoir feuilleter sans cesse. » Ce jeune homme se nommait Klopstock : *la Messiade* parut et jouit en peu de temps d'une vogue immense. Le talent de Klopstock donnait raison à la théorie des Suisses, qu'il proclamait ses maîtres. Le vieux Gottsched comprit le danger; entouré de ses caudataires, il poussa droit au monstre, qu'il essaya de pourfendre. Ses forces trahirent son courage, *la Messiade* triomphante lui fit perdre les arçons; mais on peut voir combien il est faux de prétendre que les Suisses soutenaient contre lui la cause de la liberté de l'art et de la poésie. Leurs doctrines n'étaient pas moins étroites que les siennes; c'était la lutte d'une poétique contre une poétique : à Batteux, Batteux et demi. Toute la différence est que Gottsched voulait asservir l'Allemagne à des modèles, et que les Suisses l'asservissaient à un programme.

Enfin Lessing apparut sur le champ de bataille. De quel côté allait-il se ranger? Il ne balança pas; il s'attaqua résolûment aux deux partis et se les mit tous deux à la fois sur les bras. Pendant la guerre de sept ans, on l'accusait à Berlin d'être Saxon, à Leipzig d'être Prussien. Ces aventures ne sont pas rares dans la vie des hommes supérieurs. Lessing pouvait affronter sans crainte tous les hasards de la bataille; il était armé d'une épée qu'il avait lui-même forgée et fourbie, et qui lui répondait de la victoire. Quand on vient de lire du Bodmer et du Gottsched, et qu'on passe de leur mortel rabâchage aux premiers essais critiques de Lessing, on demeure confondu; cette prose légère, spirituelle, allurée, incisive et toute lumineuse semble tenir du prodige. D'où vient-elle? Quel est cet astre nouveau qui se lève sur l'Allemagne? Des oiseaux de nuit se battaient en champ clos et dans les ténèbres; Lessing ouvrit une lucarne, fit pénétrer le jour à flots; clignant des yeux, les chats-huans éblouis regagnèrent précipitamment leurs trous, reconduits par les sifflets des pierrots.

Lessing n'a pas perdu son temps à réfuter en règle la poétique des Suisses; il avait mieux à faire. Les Suisses n'étaient forts que par Klopstock, qui prêtait à leurs théories le crédit de son talent et de son immense succès. C'est Klopstock que Lessing prit à partie. Ce personnage ne lui revenait pas. L'auteur de *la Messiade* fut assurément un digne homme et un écrivain de mérite; mais il avait une forte dose de ce charlatanisme sentimental qui manque rarement

son effet en Allemagne. A l'exemple de la plupart des saints, il ne méprisait pas les petits moyens. En terminant ses études à Schulpforte, il eut l'occasion de prononcer en public une harangue latine, dans laquelle il mettait aux nues la poésie religieuse et Milton. — « Quand aurons-nous un Milton allemand? s'écriait-il dans sa péroraison?... Quand le verrons-nous de nos yeux ce poète prédestiné qui dotera son pays d'une gloire impérissable? Hâte-toi de luire, jour sacré qui dois enfanter ce prodige! Qu'il grandisse, cet homme digne de l'immortalité et des délices célestes dont ses vers donneront l'avant-goût! » Quand il prononça ce discours, Klopstock, sans que personne s'en doutât, avait sur le métier et peut-être dans sa poche le manuscrit ébauché de *la Messiade*. C'est ainsi qu'il préparait de loin sa gloire. Goethe nous l'a peint après le triomphe, avec ses affectations, ses vanités mystiques, portant sa tête avec respect et prenant de sa personne un soin religieux. Il se regardait comme un être à part et sacré, comme un vase d'élection. Il avait pénétré parmi les archanges et les trônes, il en savait les nouvelles; un jour l'homme-Dieu le remercierait face à face de la splendide réclame qu'il avait faite à son église. Attachant une extrême importance à ses moindres démarches comme à des affaires d'état, le maintien toujours digne, compassé dans ses discours, il s'appliquait, selon le mot de Goethe, à donner à sa vie une certaine tournure diplomatique et ministérielle. Et n'était-il pas en effet un ambassadeur, un envoyé plénipotentiaire du ciel, pour lequel il délivrait des passeports? Ses jeux mêmes, ses plaisanteries, tout se ressentait de son rôle; on eût dit les condescendances d'un pontife. Dans sa vieillesse, il fut tourmenté par le regret d'avoir consacré les prémices de son cœur à une jeune personne qui depuis s'était mariée avec un autre, sans qu'il pût savoir si elle l'avait réellement aimé et si elle était vraiment digne de lui. Il craignait d'avoir dérogé et que Dieu ne lui en voulût. En revanche, sa Meta, morte avant l'âge, lui avait laissé l'âme satisfaite; la pureté de leurs sentimens réciproques, leur courte union, son refus de convoler après l'avoir perdue, tout dans cet innocent roman était, dit Goethe, de nature à ce qu'il s'en pût souvenir un jour avec plaisir dans le cercle des bienheureux, — ce qui ne l'empêcha pas toutefois de se remarier à soixante-huit ans. Le respect qu'il s'était voué à lui-même s'accroissait encore des faveurs que lui prodiguaient les grands, de l'amitié dont l'honorait un ministre, le comte de Bernstorf, de la pension que lui servait le roi de Danemark, Frédéric V. Cette pension lui paraissait un argument solide en faveur de sa mission; la terre ratifiait le choix du ciel.

Lessing, l'homme du parfait naturel, a décoché à l'auteur de *la*

Messiade d'irrévérentes malices qui scandalisèrent ses séides. Le poème ne lui agréait pas plus que le poète. Il a cependant rendu justice à cette mystique épopée, qui en dernier résultat n'est pas une œuvre insignifiante, il l'a défendue contre les agressions ineptes des gottschediens, il a reconnu hautement le mérite de Klopstock et les services rendus par lui à la langue et à la versification allemandes; mais il a combattu l'engouement dont l'Allemagne était possédée pour ce chef-d'œuvre du genre ennuyeux, et personne n'a mieux signalé que lui les défauts de l'élève des Suisses, l'enflure, le faux, le vide, le sublime laborieux et tendu, un *séraphisme* continu qui donne la migraine, la stérilité d'une imagination qui fait chanter les anges faute de savoir faire parler les hommes. Milton est un orchestre, Klopstock est un harmonica. Favorable à l'auteur de *la Messiade* parce qu'il aimait l'entretien des femmes, et surtout celui des Françaises, Mme de Staël a été forcée de convenir qu'il aurait quelquefois besoin d'avoir affaire à des lecteurs déjà ressuscités. Dans une pièce de vers sur *le Goût actuel en poésie*, Lessing introduit un partisan de Klopstock qui l'apostrophe à peu près en ces termes : — « Tu as encore le sens commun; qui te lit t'a bientôt compris; tu t'exprimes comme tout le monde, tu n'as pas encore appris à parler latin en allemand avec un sublime bégaiement, et tu veux être un poète!... — Épargne-moi tes conseils, lui répond Lessing; je ne suis pas encore assez fou pour m'attacher aux mains les chaînes que je portais aux pieds et pour me figurer que je ne les porte plus parce que ce n'est plus mon pied qui les porte... — Il partit en colère, et d'une voix tonnante : — Que jamais aucun Suisse, s'écria-t-il, ne t'accorde un mot de louange! »

Avec le concours de ses amis, le chapelain Cramer et le moraliste Basedow, Klopstock avait fondé à Copenhague une feuille, *l'Inspecteur du Nord*, destinée à propager ses idées et sa gloire. Le grand principe de la nouvelle école était que la poésie doit se mettre au service de la foi et la critique au service de l'église. Lessing rompit en visière à *l'Inspecteur du Nord*, à ses censures aigres-douces, à son orthodoxie édulcorée et affadie par le piétisme, à son intolérance pateline. Il sentait vivement le danger des doctrines littéraires de Klopstock. En Allemagne, les doctrines sont choses sérieuses; nulle autre part l'esprit de système et les programmes n'exercent une influence aussi décisive sur le talent; les Allemands raisonnent leurs œuvres comme leurs actions; beautés et défauts, tout dans leur littérature est prémédité. Dans la folie tudesque, comme l'a dit Henri Heine, il y a de la méthode. Si Klopstock et sa séquelle avaient triomphé, ils auraient étouffé la poésie allemande sous les bandelettes sacrées dont ils l'enveloppaient; ils en eussent

fait la momie du dogme. Autres étaient ses destinées; elle devait inventer de nouveaux accens, créer une nouvelle langue des dieux à l'usage de la pensée moderne. Ce qui est admirable dans Goethe et dans Schiller, c'est le sens religieux du beau joint à l'absolue liberté de l'esprit; ils ont fait à la raison l'hommage de leurs imaginations; ils ont vu le monde par ses yeux, ils ont chanté ses mélancolies et ses joies. Il semblait que la poésie fût fille du mystère, et qu'une philosophie détrompée de tous les fantômes la réduisît au silence; ils ont touché du doigt le rocher de la sagesse et en ont fait jaillir une source d'immortelle passion; héritiers du plus croyant et du plus incroyant de tous les siècles, ils ont douté et ils ont cru, ils ont maudit et ils ont aimé; les moins naïfs et les plus clairvoyans des grands poètes, leur désabusement a fécondé leur génie; ils ont moissonné des songes en pleine lumière.

Par la voix de Goethe, la poésie allemande dit au vieux dogme : Ote-toi de mon soleil, du soleil de la pure humanité! Mais Lessing fut le précurseur nécessaire de cette émancipation. Ce fut l'auteur du *Laocoon* qui fonda par le raisonnement l'indépendance de l'art. Ce fut Lessing aussi qui créa le théâtre allemand; celui qui a donné à l'Allemagne *Minna de Barnhelm* et *Emilia Galotti* l'a dégoûtée à jamais de ces odes séraphiques des Klopstock et des Cramer, où il y a moins de vraie poésie que dans un seul verset du plus sec des quatre évangélistes. Le drame est de tous les genres poétiques le plus humain, le plus réel; il ne peut se nourrir d'ambroisie. Pour être un poète dramatique, il faut être un homme et avoir fait de l'homme et du grand jeu de la vie humaine sa principale, sa plus chère étude. Klopstock avait déclaré que le plus grand poète est celui qui, désapprenant toutes les sagesses de la terre, répète sur sa lyre les concerts mystiques des anges. Lessing définissait à peu près la poésie comme Démosthènes avait défini l'éloquence : — de l'action, encore de l'action, et toujours de l'action.

III.

Pour donner à l'Allemagne un théâtre national, il ne suffisait pas de la mettre en garde contre le séraphisme, il fallait la délivrer de Christian Gottsched et des Français. Contre Gottsched, c'était assez des Suisses, et l'on peut trouver que Lessing a été trop dur pour le vénérable doyen de Leipzig; il l'a brocardé sans miséricorde. Peut-être, avant de s'engager dans de plus sérieuses querelles, a-t-il voulu se faire la main en tirant sur ce digne homme, que sa majestueuse candeur prédestinait au métier de plastron; mais il ne tarda pas à diriger plus haut ses coups. Lui seul était de force à s'attaquer aux augustes modèles que Gottsched proposait à l'imita-

tion de l'Allemagne. Il dénonça ouvertement la guerre à la tragédie française et aux admirations superstitieuses dont elle était l'objet. S'il a porté dans cette campagne un acharnement souvent déraisonnable et comme une vivacité d'injustice qui sent le parti-pris, qu'on veuille bien considérer qu'il avait quelque sujet d'être en colère. L'Allemagne avait un grand homme, qui fondait sa gloire militaire et politique, et ce grand homme ne parlait que français, n'écrivait qu'en français, ne s'entourait que de Français. Avait-il une place à donner, il préférait Pernéty à l'auteur du *Laocoon*. Comme Frédéric, toutes les petites cours et les aristocraties francisées de l'Allemagne reniaient superbement et leur peuple et leur langue. « Nos grands, disait Lessing, font leur pâture quotidienne des plus méchans romans français: ils attendront, pour lire l'*Agathon* de Wieland, d'avoir appris l'allemand. » La partialité, l'exagération, sont nécessaires à qui veut frapper de grands coups. Si Lessing n'eût passionné le débat, s'il se fût contenté d'avoir raison, il aurait persuadé quelques esprits délicats; mais eût-il gagné son procès devant le grand tribunal qu'il aspirait à convertir? Il prétendait insurger toute l'Allemagne lettrée contre l'invasion et la dictature étrangères, lui faire brûler ce qu'elle adorait, tourner ses regards vers de nouveaux horizons, la convaincre qu'elle avait le droit de s'appartenir à elle-même, et de ne s'inspirer que de ses propres traditions et de son propre génie. Dans ce dessein, il entreprit de lui démontrer que les dieux de l'olympe français n'étaient que de menteuses idoles, que le grand Corneille serait mieux appelé Corneille le boursouflé, Corneille le monstrueux, que Racine était un admirable poète, qui avait eu le tort de donner ses ingénieux dialogues pour des tragédies, que si les Allemands n'avaient pas de théâtre, la France était moins bien partagée encore, puisqu'elle se flattait faussement d'en avoir un : fière de ses richesses fictives, elle se condamnait à une éternelle indigence.

Quand Lessing se rendit en 1766 à Hambourg, où l'on se proposait de fonder pour la première fois en Allemagne un théâtre permanent, il se chargea de publier le compte-rendu des représentations, en y joignant des jugemens raisonnés sur le répertoire. Il dut bientôt renoncer à s'occuper des acteurs, dont le susceptible amour-propre se gendarmait contre ses leçons, et il se renferma dans l'analyse et la critique des pièces. C'est le recueil de ces articles critiques qui a formé ce qu'on appelle *la Dramaturgie de Hambourg*, et c'est là qu'il faut chercher ce que Lessing pensait ou se donnait l'air de penser du théâtre français. *La Dramaturgie* passe en Allemagne pour un chef-d'œuvre, et les Allemands seraient bien ingrats, s'ils en jugeaient autrement. Ce livre les a sauvés de la tragédie classique, dans laquelle ils n'auraient jamais

été que des enfans, et leur a donné le courage d'essayer d'autre chose. Il faut être Français pour se mouvoir gracieusement sur la corde tendue en portant à ses pieds et à ses mains des poids de quelque cent kilos. L'Allemand n'a de talent qu'à la condition d'avoir toutes ses aises; si vous voulez savoir tout ce qu'il vaut, assurez-lui le parfait sans-gêne de la pensée; il ne s'entend pas à escamoter les difficultés; l'étiquette le glace; dès qu'il représente, il se gourme, et s'il lui faut chercher son esprit, soyez bien sûr qu'il ne le trouvera pas. *La Dramaturgie* fut pour l'Allemagne un véritable évangile de grâce qui lui apportait la bonne nouvelle qu'on peut être sauvé sans pratiquer toute la loi.

Nous qui sommes désintéressés dans la question, nous ne sommes pas obligés de croire que cet évangile est un chef-d'œuvre. La composition en est fort inégale; telle partie n'est qu'ébauchée, telle autre offre des longueurs, des subtilités, des minuties d'analyse. Lessing ignorait l'art de masser sa pensée; il n'a jamais fait la grande guerre, jamais livré de batailles rangées; c'est un chef de partisans qui dispose ses troupes en tirailleurs, garde les passages, inquiète sans cesse l'ennemi, surprend ses avant-postes, fait main basse sur ses bagages; lui-même se dérobe, s'échappe, se rend insaisissable. Si *la Dramaturgie* est par endroits trop subtile, on y trouve aussi nombre de raisonnemens douteux, de démonstrations suspectes, qui ne se justifient que par les besoins de la cause. C'est le défaut de tous les écrits polémiques de Lessing, ouvrages de circonstance, composés en vue d'un certain public, et dans lesquels les principes généraux sont subordonnés aux intérêts et aux convenances du moment. La grande affaire d'un avocat est d'embarrasser sa partie adverse, et il se complaît aux argumens *ad hominem;* il préfère souvent les mauvaises raisons qui persuadent aux bonnes raisons qui demandent explication. Somme toute, *la Dramaturgie* est un peu grave pour un pamphlet, un peu trop badine pour une dissertation; l'auteur nage entre deux eaux; on le voudrait plus sérieux ou plus gai. Après de longs raisonnemens abstrus sur la poétique d'Aristote, il se redresse, frappe un grand coup de poing sur sa table et s'écrie : Corneille n'a pas fait une seule pièce que je ne me charge de faire mieux que lui! Et, se tournant vers la galerie, il déclare que le pari est ouvert : qui le tiendra? C'est un échantillon de ce genre d'esprit que les Allemands appellent *burschikose*, ce qui signifie rodomontades de fier-à-bras d'université en pointe de bière. Lessing connaissait bien son public et lui parlait le langage qu'il pouvait entendre. L'Allemagne comparait tristement et humblement sa petitesse aux grandeurs littéraires de la France; pour la relever de son écrasement, Lessing va droit au géant, le houspille, lui tire la barbe, le toise d'un air cavalier, et

déclare que le prétendu géant est d'une taille fort ordinaire : que le nain s'applique, il l'aura bientôt rattrapé. Réconfortés par ces assurances, les Allemands se décidèrent à comprendre qu'on avait le droit d'être Allemand en Allemagne, et ils s'en sont bien trouvés.

Mais heureusement pour nous il y a autre chose encore dans *la Dramaturgie*; à côté de l'avocat, il y a le maître, le grand observateur, qui traite les questions d'art avec une supériorité de vues que l'on chercherait vainement dans un autre critique du même temps. Les remarques de Lessing sur les unités, sur le mélange des genres et des tons, sur les coups de théâtre, sur le pathétique, sont aussi justes qu'ingénieuses. Non moins ingénieuse est la comparaison qu'il fait de Voltaire et de Shakspeare, d'*Othello* et de *Zaïre*, d'*Hamlet* et de *Sémiramis*. Il a si bien gagné sa cause que ses conclusions sont aujourd'hui des lieux communs; c'étaient alors d'heureuses hardiesses et d'étonnantes nouveautés. Il faut lire sa critique de *Sémiramis;* il faut l'entendre reprocher à Voltaire d'avoir ignoré les us et coutumes des fantômes, lesquels n'apparaissent jamais au grand jour, dans un salon magnifiquement orné, en présence de satrapes et d'officiers rangés sur des gradins. Les vrais fantômes craignent l'éclat de la lumière et la foule, ils attendent pour se montrer que l'ombre et la brume se soient épaissies sur la terrasse d'Elseneur; ils ne gesticulent pas devant tout un peuple assemblé, ils ne deviennent causans que dans le tête-à-tête; ils ne déclament pas des alexandrins, leur parole, terriblement familière, donne le frisson, ils murmurent comme des enfans de la nuit, et leur voix sourde est pareille au mystérieux grésillement d'un brouillard du nord. Lessing condamnait ainsi l'apparition du spectre de Ninus. Cette remarque de simple bon sens, lequel de ses contemporains l'aurait faite?

C'est à Voltaire surtout qu'il en veut: il l'attaque avec acharnement, avec acrimonie. On ne peut s'empêcher de se souvenir qu'il a a été son secrétaire à Berlin et qu'il en a essuyé des hauteurs; mais ses ressentimens personnels n'expliquent pas tout. Voltaire était l'idole de son temps, Berlin l'encensait comme Paris et Vienne, et Lessing détestait tous les fétiches. Cependant que ne doit-il pas à Voltaire? Il lui est redevable de sa prose, c'est de lui qu'il apprit à écrire; il lui a dérobé la merveilleuse précision de son style, la vivacité et l'imprévu du trait, la justesse et le naturel du ton, la finesse du coloris, tout, sauf les rapidités de cette parole ailée, que vous n'avez pas vue partir et qui comme une flèche a déjà frappé le but: Lessing est un Voltaire qui marche et qui compte ses pas. C'est de Voltaire aussi qu'il avait appris à penser. *La Dramaturgie* elle-même en fait foi : Lessing a beaucoup emprunté aux admirables préfaces dont Voltaire accompagnait ses pièces. La plupart des cri-

tiques qu'il adresse aux tragiques français, Voltaire s'en était avisé avant lui. L'auteur de *Sémiramis* et de *Brutus* avait remarqué le premier que, si la scène française est au-dessus de la scène grecque par l'habileté de la conduite et l'éloquence du dialogue, les grands tragiques d'Athènes étaient des maîtres incomparables dans le pathétique; il s'était plaint que la fausse délicatesse du public parisien forçait les poètes à mettre en récit ce qu'ils voudraient exposer aux yeux. Le premier il avait fait le procès aux soupirs et aux flammes, aux déclarations, aux maximes d'élégie, aux galanteries de madrigal; il avait déclaré que, pour être digne du théâtre tragique, l'amour doit être une passion furieuse combattue par des remords, terrible par ses emportemens, conduisant aux malheurs et aux crimes, mais qu'il n'est point fait pour la seconde place, qu'il doit dominer en tyran ou ne paraître point. « Quel exemple plus frappant du ridicule de notre théâtre et du pouvoir de l'habitude, s'écriait-il dans la préface d'*Oreste*, que Corneille d'un côté qui fait dire à Thésée :

> Quelque ravage affreux qu'étale ici la peste,
> L'absence aux vrais amans est encor plus funeste,

et moi qui, soixante ans après lui, viens faire parler une vieille Jocaste d'un vieil amour, et tout cela pour complaire au goût le plus fade et le plus faux qui ait jamais corrompu la littérature? » Et dans son discours sur la tragédie, s'adressant à lord Bolingbroke, il lui parlait du ravissement où l'avait jeté le *Jules César* de Shakspeare, et il ajoutait : « J'aurais du moins voulu transporter sur notre scène certaines beautés de la vôtre. Il est vrai, et je l'avoue, que le théâtre anglais est bien défectueux;... mais en récompense dans ces pièces si monstrueuses vous avez des scènes admirables... Les plus irrégulières ont un grand mérite, c'est celui de l'action. » Sur tous ces points, Lessing, sans l'avouer, ne faisait que suivre et commenter Voltaire; mais il pouvait lui dire : *all' applicazione, signore*, et il est certain que les tragédies de Voltaire ne valent pas ses préfaces. Ce grand oseur avait le goût poltron, le convenu lui imposait, les timidités de son imagination font un étrange contraste avec les audaces de son jugement. Selon le mot de l'Évangile, il versa son vin nouveau dans de vieilles outres; il crut pouvoir renouveler le théâtre en conservant les unités, les bienséances de convention; comme les hommes d'état de son temps, il voulut essayer d'une réforme quand une révolution seule était possible. Lessing n'avait pas tort de penser que l'auteur de *Mérope*, malgré tous ses mérites, était un moins grand homme que l'auteur du *Pauvre Diable*, de *l'Ingénu*, des *Lettres philosophiques* et de l'*Essai sur les mœurs*. C'est à peu près le sens de l'épitaphe qu'il lui fit en 1779 : « Dans

ce tombeau gît celui qui, à vous entendre, messieurs les dévots, devrait y être depuis longtemps. Le bon Dieu lui pardonne dans sa miséricorde sa *Henriade*, ses tragédies et beaucoup de ses petits vers! car, pour ce qui est du reste, en vérité il n'y a pas trop mal réussi! »

A Voltaire, Lessing opposa Shakspeare, et ses compatriotes l'ont justement loué d'avoir contribué plus que personne à remettre en lumière cette grande renommée, trop longtemps obscurcie; mais dans l'enthousiasme sans bornes qu'il professe pour *Hamlet* et *Othello*, on sent encore le parti-pris. Rien de moins shakspearien que le tour d'esprit et que le théâtre de Lessing. L'auteur de *Nathan* a le goût sobre, scrupuleux, un style naturel, uni, égal, peu nourri de couleur, une touche forte, mais parfois un peu maigre; son dessin est correct, mais il n'est pas large, ni savant de détails; ses intrigues sont simples, ses personnages raisonnent beaucoup, lui-même sait toujours ce qu'il veut, où il va, et il se regarde marcher; il ne connaît ni les ivresses de la fantaisie, ni les hauts et les bas de l'inspiration. Il a fait un crime à Corneille de la complication de quelques-unes de ses grandes machines trop chargées d'incidens, et il a déclaré que la simplicité est en tout le cachet du génie. Pouvait-il de bonne foi admirer sans réserve *le Roi Lear?* Il a fait à l'auteur d'un *Richard III*, au poète allemand Weisse, le reproche d'avoir mis sur la scène un monstre et d'avoir étalé sans ménagement ses noirceurs. En critiquant la copie, ne pensait-il pas au modèle?

Si Shakspeare avait été au XVIIIe siècle le dieu du théâtre, c'est à lui que Lessing se fût attaqué. Tel que nous le connaissons, il lui aurait reproché dans le style de Voltaire ses métaphores contournées, son bel esprit alambiqué, les assauts de plaisanterie de ses bouffons, ses crudités, ses coups de théâtre, ses tueries, son duc de Cornouaille écrasant sous son talon l'œil de Glocester, ses princes qui parlent en crocheteurs, ses paysans qui naissent au premier acte et qui sont pendus au dernier; mais les Français faisaient oublier Shakspeare, leur succès les rendait dangereux, et Lessing s'est servi de Shakspeare pour dire leur fait aux Français. Il le vante plus qu'il ne le définit. Il admire en lui la puissance de l'observation et la profondeur dans le pathétique. Ce n'est là qu'une moitié de Shakspeare; d'autres ont su observer les choses d'ici-bas et faire parler le cœur humain; ce qui lui est particulier, c'est l'alliance de deux qualités qui semblent s'exclure, l'émotion et l'ironie; il est le plus passionné et le moins sentimental des grands poètes; il a l'absolue liberté de la fantaisie, son imagination plane au-dessus de son œuvre, elle s'ébat et se joue dans les tempêtes de la passion, comme l'oiseau de mer parmi les écueils et les

naufrages. Ce voyant a sondé du regard les plus sombres abîmes de l'âme et de la vie, et il nous raconte ce qu'il a vu avec des paroles de spectre qui nous font frissonner et qu'interrompent tout à coup des gaîtés de Gilles; ce grand romantique nous promène dans le pays des songes et nous réveille soudain par quelque cynique quolibet; il fait chanter les sylphes et nous raconte à l'oreille que la reine des fées fut amoureuse d'un baudet. Pour lui, tout est nature : il se plaît à nous montrer l'instinct dans la passion, l'animal dans le héros, Paillasse dans l'histoire, et il arrache leur masque à ses fantômes avec une naïve brusquerie qui nous déconcerte. Son théâtre est à la fois le plus profond de tous et le plus populaire, le plus enfantin; c'est un divin bateleur. Cela n'est pas étonnant. Le monde lui apparaissait à lui-même comme un tréteau de saltimbanque, les vivans comme des masques de théâtre forain, la vie comme une pièce de marionnettes. Oui, l'homme de Shakspeare n'est qu'une sublime marionnette. Il pose devant nous ses personnages dans les attitudes les plus tragiques, il tire de leur poitrine des accens qui nous remuent les entrailles et nous glacent le cœur, et soudain il leur crie par la voix d'un fou coiffé de sa marotte : « Othello, Macbeth, aimable Ophélie et toi, gentil Roméo, vous aurez beau faire, vous n'êtes que des poupées; j'aperçois au travers de votre pourpre le bois et le carton dont vous êtes faits. Nous sommes ici dans la baraque de Polichinelle, et c'est l'aveugle destinée qui tient les fils. » Personne n'a peint comme Shakspeare la poésie de l'illusion et personne n'a dévoilé comme lui les illusions de la poésie.

A quel point de vue s'est placé Lessing pour apprécier et pour juger le théâtre français? S'il avait traité la question en philosophe, voici, j'imagine, comment il aurait raisonné. La poétique française, aurait-il dit, est un système, et dans les arts tout système a ses avantages et ses inconvéniens, car il conduit à la recherche de certains effets et de certaines beautés qui en excluent d'autres. Reprocher à Corneille et à Racine de n'avoir pas excellé dans l'action comme Shakspeare et de lui être bien inférieurs en puissance dramatique, autant vaudrait reprocher à un oranger de ne pas produire des pêches. Chaque arbre a ses fruits; l'arbre absolu n'existe pas. Les Français ont emprunté à l'antiquité le seul genre de drame qu'elle ait connu, la tragédie héroïque. Ce mot dit tout, et tout le reste s'ensuit. Les personnages de Corneille et de Racine, comme ceux d'Eschyle et de Sophocle, sont des héros, c'est-à-dire des âmes royales, des hommes de grande taille, hors de pair, dépassant de la tête le commun des mortels; — ils sont, non ce que nous sommes, mais ce que nous voudrions être; nous reconnaissons en eux le moi que nous rêvons. Qui n'a rêvé d'être un héros? La plupart des hommes sont des héros commencés, mais qui, surpris par

la vie comme un fruit par la gelée, se sont arrêtés dans leur croissance et ont séché sur place. Les héros réussis des poètes grecs et français sentent qu'ils ont été faits pour être vus, que leur vocation est d'être un spectacle; sans cesse exposés aux regards, ils représentent toujours et s'appliquent à ne rien faire, à ne rien dire qui puisse compromettre cette majesté soutenue par laquelle ils imposent à la foule. Ils pourront être vicieux, pervers et criminels; mais ils ne seront jamais des pieds plats, des coquins vulgaires; ils auront l'élégance du vice, la grandeur du crime, l'éloquence du mensonge, cette virtuosite virile dans le mal qu'Aristote appelait τὸ χρηστόν, que Machiavel appelait *virtù*, et qu'il se plaisait à reconnaître à César Borgia. Les pièces où figureront ces augustes personnages auront nécessairement pour objet de représenter de grands sentimens, de grandes passions et de grandes actions dans de grandes circonstances, et le théâtre deviendra en quelque sorte un lieu sacré, un sanctuaire, où pourront bien pénétrer la folie et le crime, mais d'où seront bannies toutes les vulgarités d'ici-bas, tout propos trivial, tout geste familier, tout ce qui ferait disparate avec les solennités d'une fête dans laquelle des héros officient. Les personnages subalternes seront peu nombreux sous peine de nous distraire des figures principales. Peu de spectacle, point de changemens de lieu; ces décors, ces changemens nous rendraient curieux quand nous ne devons être qu'attentifs. L'action sera simple et s'achèvera dans un temps très court; que les événemens se taisent pour laisser parler les âmes! Ce qui nous importe, c'est de savoir ce qu'à telle heure sentit un héros aux prises avec la fortune, ce qu'il a pu dire, et quelles furent les attitudes de sa passion. L'intrigue se résumera dans une crise où les secrets des cœurs éclateront avec une telle puissance que nous garderons un souvenir éternel de ce qui ne dura qu'un instant. Peu de paysage; ces colossales figures se détacheront mieux sur le nu d'une muraille. Peu de détails; le détail rapetisse les grandes masses, dont il donne la mesure. Que tout soit dessiné largement, à grands traits, comme il convient à des caractères qui sont des types grossissans et qui doivent réaliser le plus haut degré d'abstraction que l'art comporte sans que la vie s'en retire. Ainsi la tragédie héroïque sera revêtue d'une sorte de beauté sculpturale, car la sculpture fait abstraction de la chair et du sang, et l'homme qu'*Œdipe à Colone* et *les Horaces* laissent froid est semblable à celui qui, ne pouvant concevoir la vie sans couleurs, ne sait pas la découvrir sous la pâleur du marbre et se plaint de ne pas trouver Rubens dans Praxitèle.

Raisonnant toujours en philosophe, comme je le suppose, Lessing n'aurait pas fait difficulté de reconnaître que les classiques français étaient dans leur droit en empruntant à l'antiquité le genre de tra-

gédie qui convenait le mieux à leur temps et à leur public, et pour faire les choses en galant homme il les aurait félicités d'avoir été antiques par la composition générale de leurs pièces, mais de ne s'être point attachés servilement à leurs modèles et d'avoir donné à leurs personnages le costume, l'esprit, les mœurs, les bienséances de leur époque. Il est de règle en effet que les personnages de tragédie soient en quelque mesure les contemporains du spectateur, et c'est ainsi qu'en ont usé les Grecs eux-mêmes et Shakspeare. Les Français méritaient encore d'être loués pour avoir rajeuni l'intérêt de la tragédie en substituant à la fatalité la politique, aux caprices des dieux les intérêts généraux, à la lutte de l'homme et du destin les combats de la passion contre les inexorables lois de la société; par là Corneille et Racine sont les premiers modernes dans l'histoire de la littérature. Ces concessions faites, Lessing aurait représenté à ses lecteurs que la tragédie héroïque n'est qu'un genre, que le choix des sujets y est restreint, que les héros sont rares sur la place, que la demande excède l'offre, que d'ailleurs tout système s'épuise, qu'après les chefs-d'œuvre viennent les caricatures, qu'aux Racine et aux Corneille succèdent les Poinsinet de Sivry et les Châteaubrun, et qu'il n'est rien au monde d'aussi ridicule qu'un Ajax que sa maîtresse envoie chercher des lions dans l'île de Ténédos, si ce n'est un Néoptolème qui restitue son arc à Philoctète parce qu'il est amoureux de Sophie. Il aurait ajouté que ne rien admettre en dehors de *Polyeucte* et de *Phèdre*, c'est vouloir réduire les poètes à un seul genre d'imagination et les spectateurs à un seul genre de jouissances, que les arts ne sont jamais stationnaires, que s'arrêter c'est reculer, que chaque siècle a ses besoins, que de nouvelles pensées réclament des formes nouvelles, que le génie est l'éternel chercheur, et il aurait pris son exemple de Voltaire lui-même, lequel, en esprit supérieur qu'il était, a cherché quelque chose et hasardé dans *Mahomet*, dans *Alzire*, dans *Tancrède*, comme une timide ébauche de la tragédie historique, n'innovant qu'à demi et emprisonnant dans les quatre unités de lieu, de temps, de mœurs et de ton le drame dont l'essence est de représenter dans une seule pièce toute une époque, tout un peuple, la vie tout entière.

Cela dit, Lessing se fût tourné vers les poètes allemands ses contemporains : « Mes amis, écoutez-moi. Quelle mouche vous a piqués, et qu'y a-t-il entre vous et Melpomène? Souffrez que je vous le dise à l'oreille : vous n'êtes que des échappés de collége. Avez-vous observé de près de grands hommes et de grandes choses? Richelieu vous a-t-il admis dans sa familiarité? Avez-vous suivi le grand Condé sous les ombrages de Chantilly, et vous a-t-il conté Rocroi? Vous a-t-on vus à Versailles? Ou l'ombre de la Montespan

vous est-elle apparue dans vos songes? Croyez-moi, laissez les héros dormir leur sommeil. Étudiez Corneille et Racine parce que ces gens-là eurent quelques lumières en fait de composition et de style, et qu'il y a dans chacun de nous un barbare qu'il est bon de façonner par l'étude des grands modèles; mais, de grâce, ne faites ni des *Iphigénie* ni des *Caton*. Mes chers pommiers allemands, n'essayez pas de produire des oranges. Un jour peut-être nous aurons, à Weimar ou ailleurs, nos orangers allemands, dont les fruits surpasseront en douceur tout ce qu'ont produit les serres chaudes de Versailles. En attendant, faisons du cidre et tâchons seulement qu'il soit bon. En d'autres termes, soyons de notre temps et de notre pays; Allemands, écrivons pour les Allemands, et, comme tout genre a ses règles, recherchons ensemble, si vous le voulez, le moyen de plaire selon les règles à nos bons bourgeois de Leipzig et de Hambourg. » C'est ainsi qu'eût parlé Lessing, s'il avait été, comme le prétendent ses compatriotes, un critique du XIXe siècle fourvoyé dans le XVIIIe; mais on est toujours de son siècle, et un petit homme d'aujourd'hui est plus philosophe sur beaucoup de points qu'un grand homme né en 1729.

Il y avait encore pour Lessing un autre parti à prendre. Il pouvait crier haro sur toutes les règles, sur toutes les poétiques, et courir sus à tous les faiseurs de systèmes qui prétendent réglementer les arts, leur prescrire des lois et des frontières, imposer à la poésie des sujets et des procédés; il pouvait proclamer l'autonomie du talent, le droit qu'a le poète d'être ce qu'il est et de dire tout ce qu'il veut dire, à la seule condition de le bien dire; mais de telles extrémités n'étaient pas dans son tempérament. Il avait l'esprit régulier, méthodique, et ce bon sens clairvoyant qui pressent les conséquences. En littérature, Lessing est un homme de 89, ou, si l'on veut, un feuillant; il eut toute sa vie l'horreur des sans-culottes. Loin d'accorder que tout est possible, il veut des règles, et il en proclame la nécessité; il mérite le nom que Voltaire donnait à Locke, on le pourrait appeler Lessing le définisseur. La peinture, la sculpture, la tragédie, l'épigramme, il a tout défini, et de ses définitions il déduisait les lois de chaque art et de chaque genre. C'est sur la foi d'une définition qu'il a entrepris la campagne la plus malencontreuse de sa vie : il a défini la fable et démontré que La Fontaine n'est pas un fabuliste. Puissent la France et la muse lui pardonner ce forfait (1)! Aussi bien l'Allemagne ne lui semblait pas mûre pour une liberté sans limite. « C'est chez nous, disait-il,

(1) Lessing savait le français; mais sait-on jamais une langue étrangère? La Fontaine, en s'excusant naïvement de n'avoir pu atteindre à la concision de Phèdre, ajoute « qu'il fallait en récompense *égayer* l'ouvrage plus qu'il n'a fait. » Lessing n'a pas compris cet *égayer;* il a cru que La Fontaine entendait par là qu'il faut introduire dans

un préjugé régnant qu'il n'est permis d'être poète qu'avant l'âge de raison. Il en résulte que nous ne possédons en fait de littérature que des essais de jeunes gens. Un homme d'âge mûr doit s'occuper de choses plus sérieuses. De là le caractère juvénile, enfantin de notre poésie, comparée à celle de tous les peuples modernes. La vie, le feu, ne lui manquent pas; ce qui lui fait défaut, ce sont les forces et les muscles, la moelle et les os. Point d'œuvres qui fassent penser et qui puissent servir au délassement d'un homme qui pense. » Lâcher la gourmette à cette jeunesse, impossible! Quels monstres, quels Calibans n'allaient pas naître de ses amours tumultueuses avec des muses de trottoir! Dans les dernières années de sa vie, Lessing fut témoin de cette bruyante équipée littéraire que les Allemands appellent l'époque du *Sturm und Drang*, époque d'orgie poétique et de géniale anarchie par laquelle l'Allemagne préludait à l'enfantement de sa grande littérature. Ce spectacle déplut à l'auteur d'*Emilia Galotti*; il avait en aversion ces *Renommisten*, ces matamores du style, qui, travestis en titans, portant l'Ossa d'une main, le Pélion de l'autre, couraient en tempêtant à la conquête du ciel, et le plus souvent n'enlevaient d'assaut qu'une taupinière. Le maître fronçait le sourcil, se bouchait les oreilles; il sentait que ces polissons de talent procédaient de lui; il avait entre-bâillé les portes, ils les démolissaient. Toujours il désavoua sa famille compromettante. Comme le grand René parlant des petits Renés qui pullulaient autour de lui, il pouvait dire : « On n'a plus entendu que des phrases lamentables et décousues; il n'a plus été question que de vents et d'orages, que de mots inconnus livrés aux nuages et à la nuit. » Il fut sévère aux débuts de Goethe lui-même; *Werther* lui était en abomination; *Goetz de Berlichingen* lui arracha ce mot : « Voilà un homme qui remplit de sable des boyaux et qui les vend pour des cordes. Quel est cet homme? C'est le poète qui met toute une biographie en dialogues et s'écrie : J'ai fait un drame. — Le génie, le génie! disait-il encore. On n'entend que ce mot sur la place. Le génie, disent-ils, se met au-dessus de toutes les règles. Vous mentez; ce qui fait le génie, c'est la règle. » Et aux critiques qui, brisant leur férule, applaudissaient à ces aventures, il criait : « Vous êtes les flatteurs, les courtisans du génie. »

Ce n'est donc pas au nom des libertés du génie que Lessing a condamné la tragédie française. Que lui reproche-t-il? Dans les derniers chapitres de *la Dramaturgie*, il s'en est expliqué très clairement. « Nous avions cru, dit-il, qu'imiter les Français, c'était

la fable des gaîtés, des drôleries, et c'est là-dessus qu'il le chicane. Du reste, quand pour établir que le bonhomme n'est pas fabuliste, il divise toutes les fables possibles en trois classes, à savoir les fables *rationnelles, mythiques* et *hyperphysiques*, c'est une dîme qu'il paie à la pédanterie tudesque de son temps.

imiter les Grecs : grande erreur ! Shakspeare nous a prouvé que la tragédie peut atteindre à des effets dont les Corneille et les Racine ne se sont jamais doutés; mais, éblouis par cet éclair de vérité, nous sommes tombés de fièvre en chaud mal, et nous avons conclu que les règles ne sont pas nécessaires, qu'elles sont même un obstacle au talent. J'ai découvert que le seul moyen de parer à ce danger, c'est de combattre l'illusion de la prétendue régularité du théâtre français. Aucune nation n'a plus méconnu les règles de la tragédie antique que les Français; ils ont pris pour l'essentiel quelques remarques accessoires d'Aristote sur l'agencement extérieur du drame ; ils ont respecté de vaines observances, ils ont violé les dix commandemens de la loi. La poétique d'Aristote est aussi infaillible que la géométrie d'Euclide; on ne peut s'en écarter sans faillir. » Ainsi les Français sont répréhensibles, non pour s'être asservis aux règles, mais pour les avoir transgressées, et c'est Aristote qui les condamne. Cette thèse, que Lessing a soutenue avec plus d'intrépidité que de conviction, diminue singulièrement pour nous l'intérêt de *la Dramaturgie*. Que nous importe après tout que Corneille se soit mépris ou non sur le sens d'Aristote? Mais cela importait beaucoup à Lessing. Il avait découvert que le genre qui convenait le mieux à son talent et à son public était le drame sentimental, la tragédie bourgeoise, et les autorités ayant plus de poids que les raisonnemens, il tâche d'avoir Aristote pour lui. Oter le grand homme aux Français et le mettre de son côté, en un mot trouver la tragédie bourgeoise dans Aristote, quel tour de force ! Lessing aimait les gageures, mais il n'a pas gagné celle-là. Il faut le voir torturer, subtiliser le texte de la *Poétique*, le mettre à l'alambic. On dirait le couteau de Jeannot; il en change le manche, il en change la lame, et prétend que c'est toujours le même couteau.

On avait cru que les deux grands ressorts de la tragédie étaient la terreur et la pitié, et que, pour être en règle avec Aristote, le poète tragique devait inventer une fable ou terrible ou touchante. — Halte-là! s'écrie Lessing. Le φόβος d'Aristote n'est pas la terreur, c'est la crainte. Et quelle crainte? Nous sommes au théâtre, le poète nous montre un personnage dans le malheur ou en danger de la vie. Nous ressentons de la pitié pour lui, à cette pitié se mêle une vague appréhension pour nous-mêmes; nous craignons que les malheurs qui le menacent ne puissent un jour nous atteindre, nous craignons de devenir tôt ou tard l'objet de notre propre compassion. Cette crainte est le contre-coup de la pitié que nous avons ressentie, d'où il suit que, selon Aristote, la pitié est le seul ressort de la tragédie. Poètes, faites des pièces attendrissantes, et laissez la terreur à Crébillon. — Hormis quelques détails douteux, rien de plus clair que le texte d'Aristote : c'est le code précis et com-

plet de la tragédie héroïque. Lessing nie l'évidence; il s'évertue, met du sien partout, et tire tout à lui. « Étant prouvé, poursuit-il en se piquant au jeu, que, suivant le Stagyrite, la pitié est l'unique ressort de la tragédie, il s'ensuit que les personnages tragiques doivent être à la fois nos pareils et nos égaux; autrement nous ne pourrions compatir à leurs fautes et à leurs malheurs, ni craindre qu'un jour il ne nous en arrive autant. Que nous importent des douleurs qui ne sauraient nous atteindre? Que nous importent ces défaillances et ces misères royales dont notre médiocrité nous préserve? Poètes, montrez-nous des hommes de notre race et de notre taille, afin que nous nous sentions capables de souffrir et de pécher comme eux. Ne fouillez plus l'histoire et la fable pour y déterrer des héros. Laissez aux Français ces grands noms de rois et de princes, dont la pompe chatouille leur vanité. Ne nous dites pas qu'aux destinées des puissans de la terre est attaché le sort des peuples. La fortune d'un état est une idée trop abstraite pour notre cœur, et votre métier est de nous attendrir. Abaissez-vous donc jusqu'à nous, et ne mettez en scène que des particuliers, ou, pour trancher le mot, des bourgeois. Ce n'est pas moi, c'est Aristote qui vous le commande. » Lessing s'amuse. Il ne lui restait plus qu'à prouver que Clytemnestre, comme sa Minna, était une baronne spartiate qui possédait des terres en Messénie, et qu'Agamemnon avait servi dans la guerre de Troie comme major au 3e cuirassiers.

Que Lessing eût accusé les tragiques français de s'être trop écartés de l'antique simplicité, d'avoir enchéri sur l'héroïsme grec, d'avoir péché par un excès de pruderie spiritualiste, d'avoir peint des héros qui ne mangent ni ne boivent, qui ignorent le soleil et la pluie, et qui ne s'écrient jamais, comme Philoctète : O mon pied, mon pied, que vais-je faire de toi? on pourrait souscrire à ces remontrances. Les héros ont des pieds comme nous, ils sont sujets à boiter comme nous, et il est bon qu'ils s'en souviennent; mais c'est toujours le boitement d'un héros. Malgré toutes les différences de mœurs et de langage, la tragédie française est la fille légitime de la tragédie grecque, et l'on ne peut rejeter l'une sans l'autre. Il faut que Lessing en convienne, — il n'y eut jamais de poésie plus aristocratique que la poésie grecque. A Athènes, les vivans relevaient de la comédie, le théâtre tragique appartenait au passé; il empruntait tous ses sujets à l'histoire de quelques familles légendaires, descendance de dieux ou de demi-dieux, race de prédestinés, vouée par un décret insondable aux sombres aventures, aux infortunes immenses, aux crimes énormes. Ces géans, ces prodigieux patriciens de la fable étaient les seuls athlètes avec qui le destin consentît à se mesurer. Ils combattaient contre lui corps à

corps, genou contre genou, les yeux dans les yeux, et la terre tremblait sous leurs pas. Forclus de la scène, les bourgeois se tenaient au-dessous, près de l'autel, groupés en chœur et faisant nombre afin de compter pour quelque chose. Ce chœur inactif assistait à la bataille les bras croisés, indigne qu'il était d'y prendre part; il mesurait des yeux les combattans, jugeait des coups, humble de visage et de contenance; mais lorsque Agamemnon tombait dans son sang avec un mugissement de taureau, ou qu'OEdipe, prenant la vie et le ciel en horreur, s'arrachait les yeux pour se dérober aux insultes de la lumière, le chœur s'applaudissait tout bas de son humble fortune qui le mettait à l'abri des jalousies célestes. Il y eut un poète athénien qui essaya parfois de rajeunir la tragédie par de nouvelles combinaisons; il introduisit dans quelques-unes de ses pièces des scènes tirées de la vie commune; un jour il donna une tragédie intitulée *Télèphe*, et il montra des héros jouant aux dés dans leurs tentes. Achille amenait deux et trois. Le peuple indigné siffla; pourtant ce poète s'appelait Euripide. Aristophane lui a fait payer cher ses timides audaces. — « Les hommes sortis de mes mains, s'écrie Eschyle dans *les Grenouilles*, ne respiraient que lances et javelots, casques aux blanches aigrettes, armets, bottines, boucliers recouverts de sept peaux... Ne faut-il pas que les demi-dieux parlent un langage plus sublime que nous, de même qu'ils sont vêtus d'habits plus magnifiques? J'avais tout ennobli, Euripide a tout dégradé... Je le ferai voir à l'instant. Qu'on m'apporte une lyre; mais quoi! une lyre pour lui? Non; où est la joueuse de castagnettes? Viens, viens, muse d'Euripide; telle est la musique qui convient à tes vers. »

Byron a dit : Je cherche un héros, *I want a hero*. Lessing disait au contraire : « Plus de héros; je cherche des bourgeois. » Et il a résolûment choisi pour sa muse la joueuse de castagnettes; mais qu'il ne se réclame pas d'Eschyle et d'Aristote!

IV.

Lessing n'avait pas plus de goût pour le drame historique que pour la tragédie héroïque. Il n'avait pas ce genre d'imagination qui donne aux passions la couleur d'une époque et combine la peinture des sentimens avec de grands souvenirs, les intrigues du cœur avec les affaires d'état. Les faits le gênaient, il n'était à l'aise que dans la pure fiction. Au surplus, il professait une sorte de dédain pour l'histoire et pour la politique; les destinées d'un particulier lui semblaient plus importantes que celles d'un empire. Cet homme qui a tant fait pour l'Allemagne écrivait à Gleim, l'un des Pindare ou des Tyrtée au petit pied qui célébraient les victoires de Frédéric : « Il

m'en coûte de vous confesser ma honte, mais je n'ai aucune notion de ce qu'on appelle l'amour de la patrie; j'y vois tout au plus une héroïque faiblesse dont je me passe volontiers. » Ailleurs il explique mieux sa pensée. « Le titre de zélé patriote, écrit-il à ce même Gleim, est de toutes les louanges celle que j'ambitionne le moins; j'entends parler de ce patriotisme qui me ferait oublier que je suis un citoyen du monde. » Ce cosmopolite ne se passionna jamais que pour les intérêts sociaux et humains, il n'aborda pas un instant la pensée de réchauffer le patriotisme des Allemands en déroulant sur la scène les pages glorieuses de leurs annales. Il se proposait de leur former le goût, de leur dégrossir l'esprit, d'apprivoiser leur barbarie paperassière et dogmatique; il estimait que l'art nous délivre et de la matière et du dogme, et que le théâtre est une grande école de culture nationale. A qui s'adresse-t-il? A la bourgeoisie. Les grands et les chambellans n'avaient goût qu'au *Sofa* et aux *Égaremens du cœur et de l'esprit;* le peuple lisait *Geneviève de Brabant,* quand il lisait. Pour intéresser ces bourgeois de Breslau et de Leipzig, il fallait leur montrer quelque chose qui leur ressemblât, le monde où ils vivaient, des personnages qu'ils pussent rencontrer dans la rue, des mœurs et des passions de leur connaissance; il fallait en un mot que le spectacle eût toute la réalité possible et qu'il y eût pourtant de l'art. Lessing voulut créer pour la bourgeoisie allemande un théâtre à hauteur d'appui.

C'était le mot du siècle. En Angleterre, en France, comme en Allemagne, la tragédie et le roman se font roturiers. Le XVIIIe siècle a vu l'avénement du tiers-état, du bourgeois, aux plus hautes dignités de la poésie. C'est l'Angleterre qui donne le signal. En 1730 paraît le drame de Lillo, *l'Apprenti de Londres.* Cet apprenti passe bientôt maître et tient école. Richardson emploie tout le pathétique de Shakspeare à nous attendrir sur les infortunes d'une vertueuse miss anglaise. En France, la révolution se fait par Rousseau. *La Nouvelle Héloïse* est une épopée bourgeoise, objet d'enthousiasme pour les uns, d'étonnement narquois pour les autres, de scandale pour tous les défenseurs du goût classique. Adieu les princesses bergères de d'Urfé, les princesses romaines de *Clélie* et la princesse française de Mme de La Fayette. La nouvelle héroïne teille le chanvre après le souper et allume avec ses chènevottes des feux de joie dont la flamme claire et brillante s'élève jusqu'aux nues. Rousseau raconte tous ses faits et gestes avec un infini détail et une gravité solennelle; il embouche la trompette épique; Virgile ne le prenait pas de si haut en nous dépeignant Lavinie et Didon. Julie fait-elle un tour de promenade en compagnie de ses enfans et de ses voisins de campagne, son biographe ému se rappelle aussitôt

l'illustre et vertueuse Aggrippine montrant son fils aux troupes de Germanicus. Il la donne en exemple à tout l'univers et l'impose à l'admiration des peuples. « Julie, s'écrie-t-il, femme incomparable,... vous vivez plus sûrement, plus honorablement au milieu d'un peuple entier qui vous aime que les rois entourés de tous leurs soldats. »

Dans le même temps que paraissait *la Nouvelle Héloïse*, Diderot donnait au théâtre *le Fils naturel* et *le Père de famille*; mais les bourgeois sensibles et vertueux de Diderot eurent moins de succès que Julie; il a beau déclamer, Saint-Preux est un autre homme que Saint-Albin. On goûta peu les exclamations de ces larmoyeurs, leurs apostrophes à la nature, leur faste de sensibilité; plus d'un spectateur dut s'écrier comme certain gentilhomme : Il sent ici la nature à crever. Le vrai drame bourgeois était encore à trouver. En 1755, Lessing avait mis au monde une *Miss Sara Sampson*, qui est de la famille de Lillo et vaut à peu près les *Sophie* et les *Cécile* de Diderot. Cet ange disserte et larmoie. Empoisonnée par une rivale, au milieu de son agonie, il lui échappe un *ah!* et se retournant vers son amant. « — Ne t'occupe pas de ce *ah!* lui dit-elle. Cela ne pouvait se passer sans quelque sensation désagréable. Il ne fallait pas que l'homme fût insensible; il faut donc qu'il soit sensible à la douleur. » Ce beau début ne faisait pas prévoir *Minna de Barnhelm*, *Emilia Galotti* et *Nathan*. Maître de son talent, Lessing crée des caractères qui vivent et des pièces qui sont restées au répertoire. Dans le genre où son imagination s'est renfermée, il n'a de rival que Sedaine.

Ce qui est digne de remarque, c'est que Lessing poète a fait infidélité aux théories de Lessing le critique. Il avait reproché aux Français de considérer l'admiration comme un des ressorts de la tragédie et d'avoir mis en scène des héros admirables. Le but de la tragédie, selon lui, est d'exciter la pitié, et l'admiration ne s'accorde pas avec la pitié. Comment plaindrions-nous un héros dans le malheur? Nous n'avons pas la mesure de ses forces, et nous sommes portés à croire qu'il possède en lui-même des ressources qui nous sont inconnues, des consolations qui ne sont pas à notre usage. Or il se trouve que Lessing s'est constamment efforcé de faire la place de l'héroïsme dans le drame bourgeois, non de l'héroïsme en cothurne, mais de l'héroïsme en pantoufles ou en bottes à l'écuyère. En dépit de ses préventions, il s'est laissé avertir par son instinct de poète; il a compris que l'art s'arrête où cesse l'admiration, et que son triomphe est de nous procurer des étonnemens qui soient des plaisirs. L'*Apollon du Belvédère* et *le Bourgeois gentilhomme* ont ceci de commun qu'ils nous étonnent toujours; l'un nous paraît au-dessus de la nature, l'autre au-dessous, et pourtant l'un et l'autre sont vrais. La vérité qui étonne, voilà le secret du

grand art, il nous révèle le merveilleux de la vie, et les trois pièces de Lessing qui méritent d'être citées sont trois victoires de son talent, trois défaites de son système.

Nous avons dit la sensation que fit *Minna de Barnhelm*. Le théâtre allemand possédait enfin une pièce allemande. Lessing a placé la scène en Prusse, au lendemain des éclatantes victoires de Frédéric. Il a peint à merveille cet état de langueur fiévreuse qui succède aux fureurs et aux désordres d'une longue guerre. On a longtemps vécu dans les alertes, dans les hasards; la guerre remet en question toutes les destinées; dans cette universelle confusion, tous les rêves sont permis, on prend la vie comme une aventure qui peut mener à tout. Cependant la paix se fait; les choses se remettent insensiblement à leur place; il faut se ressouvenir de ce qu'on est, recommencer la vie d'habitude; l'inertie de l'ennui présent fait regretter les actives souffrances d'autrefois. Les personnages de Diderot étaient comme Ulysse chez le cyclope; ils s'appelaient personne. Lessing a pris les siens dans la nature. Un aubergiste, sorte d'aigrefin bonhomme et paterne, assez pareil au petit baragouineur suisse d'Hamilton, lequel plumait les gens en leur demandant pardon de la liberté grande; le domestique Just, quelque peu ribaud, très sujet à manger dans la main, mais qui désarme les rigueurs de son maître par sa *fidélité de caniche;* un maréchal des logis qui ne sait que faire de sa personne depuis qu'il a remis le sabre au fourreau et qui projette de s'en aller guerroyer contre le Grand-Turc, au demeurant la plus honnête créature du monde, l'un de ces lourdauds qui ne sauraient vous obliger sans vous marcher sur le pied; un chevalier d'industrie français, lequel *file la carte pour corriger la fortune,* et s'indigne de la grossièreté de la langue allemande, qui n'a que le mot *tromper* pour rendre ces nuances, Lessing a connu toutes ces figures à Breslau.

Son héroïne est une aimable Saxonne et une véritable Allemande. Elle est plus fière d'aimer que d'être aimée. — « J'avais entendu parler de vous, dit-elle au major de Tellheim, et la première fois que je vous vis, j'étais décidée à vous aimer. » Mais la figure dominante et dans laquelle se concentre tout l'intérêt de la pièce, c'est ce major prussien. Soit curiosité, soit goût des aventures, il a fait campagne en volontaire. L'odeur de la poudre ne l'a point grisé; il juge froidement les choses et les hommes, ne se fait d'illusion ni sur les princes, ni sur les grands, ni sur la guerre, ni sur la gloire, ni même sur le drapeau qu'il sert, et garde sous le harnais toute sa fière indépendance. On l'envoie lever en Thuringe une contribution de guerre; la somme est forte, il en avance généreusement une partie. Après la paix, il présente ses comptes et son billet. Son cas paraît louche, on le met à pied et on informe contre lui; le voilà

ruiné et sous le coup d'un procès infamant. Une sombre misanthropie s'empare de lui, sa fierté s'exaspère. Des amis fidèles s'efforcent de lui venir en aide; il ne se prête a rien, repousse avec emportement toutes les offres de services. L'un de ses anciens compagnons d'armes lui doit 400 écus; il meurt, et sa veuve vient s'acquitter. Le créancier ne veut pas entendre à cette restitution, il anéantit sa créance : il lui plaît d'être généreux une fois encore, et on dirait aussi qu'il lui tarde, pour la beauté du fait, de se voir réduit à la besace; mais de quoi se plaint-il? Il aime, il est aimé, et la femme qui l'aime a de quoi réparer le naufrage de son honneur et de sa fortune. Il rompt avec elle, il refuse de l'envelopper dans son humiliation et dans son malheur; il n'est plus digne de lui donner son nom, et il rougirait de vivre de ses bienfaits. Elle s'acharne à le sauver, il s'acharne à se perdre, il épousera la solitude et la misère. Heureusement tout s'éclaircit, tout s'arrange; il y avait dans ce temps des juges à Berlin (1). Justice lui est rendue; il épousera Minna. La Prusse épousant la Saxe, quelques jours après Rosbach, quand la blessure saignait encore et que les haines étaient brûlantes! Ce pacifique dénoûment prêchait à l'Allemagne l'oubli de ses fureurs, et l'intention de Lessing est visible. Comme Voltaire, il a mis l'art au service des idées humaines; mais que devient sa théorie? Nous admirons Tellheim plus que nous ne le plaignons; car il met du sien dans son malheur, il s'aide à souffrir. Le caractère de ce soldat philosophe, de ce misanthrope humain, qui joint aux clairvoyances d'un esprit supérieur l'exaltation du sentiment, les brusques incartades de sa fierté, ses acharnemens contre lui-même, les bizarreries apparentes de cette raison frondeuse, que n'ont pu fasciner ni la gloire ni les grands et qui se laisse en quelquelque sorte éblouir par le malheur, — voilà ce qui fait vivre la pièce de Lessing. On a voulu le reconnaître dans son major, et il est certain qu'ils se ressemblent; mais le poète n'a pas dit tout son secret à son héros, il ne lui a point fait part de ce mâle enjouement qui le consolait des noirceurs de la fortune; quand elle lui avait joué quelque tour, il commençait par se fâcher, puis il se prenait

(1) Un critique allemand, qui est un penseur, M. Hettner, se plaint dans un opuscule intitulé *Das moderne Drama* que le dénoûment de toutes les pièces de Lessing repose sur un accident. Il adresse le même reproche aux drames historiques de Schiller. Il serait cependant difficile de citer une seule pièce espagnole, anglaise, française, où la chance ne joue aucun rôle; partout nous voyons la rencontre et le conflit du hasard avec des nécessités de caractère et de situation, — et de cette rencontre jaillit le drame, comme l'étincelle jaillit du choc de deux cailloux. Tout ce qu'on peut exiger, c'est que ces hasards soient vraisemblables. M. Hettner voudrait bannir l'accident de l'art; il faudrait commencer par le bannir de la vie. Sadowa est un accident; il y avait de bonnes raisons pour que les Prussiens fussent vainqueurs, mais ils pouvaient être battus.

à rire, et il achevait de se dépiquer en cherchant querelle au bonheur d'un sot.

Dans une lettre datée du 21 janvier 1758, Lessing donnait à son ami Nicolaï des nouvelles d'un jeune poète qui n'était autre que lui-même. « Si j'en crois mon amour-propre, lui écrivait-il, ce jeune homme promet beaucoup, car il travaille à peu près comme moi : il écrit huit lignes tous les huit jours... Il s'occupe actuellement d'une Virginie bourgeoise, sa pièce portera le titre d'*Emilia Galotti*. Il a dégagé l'histoire de la Virginie romaine de tout intérêt politique; il a pensé que l'aventure d'une fille qui est tuée par son père, parce que ce père fait plus de cas de la vertu de son enfant que de sa vie, est par elle-même assez tragique, et qu'elle suffit à ébranler toutes les cordes de notre âme, bien qu'il ne s'ensuive aucune révolution dans l'état. » Ce n'est qu'en 1772 que Lessing acheva son *Emilia Galotti*. On voit qu'elle l'occupa longtemps. Il voulait faire de sa pièce la démonstration triomphante de sa théorie, une preuve sans réplique de l'inutilité de l'histoire au théâtre; — la politique ne se jetant plus à la traverse du roman, il espérait que sa Virginie bourgeoise serait plus émouvante que l'autre. Avec quelques personnages triés dans une fresque d'histoire, il a composé un tableau de chevalet. Il a transporté l'action dans les temps modernes, et la scène dans la petite principauté de Guastalla; mais ce Guastalla ressemble fort à une petite ville princière d'Allemagne : les personnages, les mœurs, les sentimens, tout, dans *Emilia Galotti*, rappelle le nord plus que le midi. On ne s'y trompa point à Brunswick, on crut reconnaître dans la maîtresse du prince de Guastalla la favorite en titre du duc de Brunswick, et cela fit jaser. Il est peu probable que Lessing, alors bibliothécaire de Wolfenbüttel, se fût permis des allusions si hasardeuses; mais la chronique secrète des petites cours d'Allemagne était riche, et il est à croire qu'il y puisa.

Sa Virginie s'appelle Emilia, et son Virginius Odoardo Galotti. Plus heureux ou plus malheureux que l'ancien tribun Icilius, le comte Appiani, sa doublure, réussit à épouser Emilia et meurt assassiné quelques instans après son mariage. Plus de forum; la scène se passe dans un palais et dans un château de plaisance. Rome tient tout entière dans un salon, et, quoi qu'en dise le poète, elle s'y trouve à l'étroit. Le décemvir Appius-Claudius est devenu prince, et ce prince est un caractère. Homme de plaisirs, à qui ses caprices sont sacrés, il n'est pas féroce, il répugne aux violences et regrette qu'elles soient souvent nécessaires. Il soupire après un monde meilleur, où les crimes se feraient tout seuls sans qu'il fût besoin de s'en mêler, et il se plaint qu'on ne puisse verser le sang d'un rival sans qu'il en reste une tache au bout des doigts; il en est

quitte pour laver à grande eau sa conscience et ses mains. Son chambellan Martinelli lui vient en aide, le délivre de ses scrupules, le conduit tout doucement au crime par un chemin de velours. Ce n'est pas que le crime inspire au prince une horreur invincible, mais il n'aime pas à le regarder en face; il donne à son commode confident un blanc seing, et, l'opération terminée, il le désavoue en le remerciant. Ce scélérat timoré a ses momens d'héroïsme. « Tope! s'écrie-t-il, je ne frissonne pas à l'idée d'un petit crime. Seulement, mon bon ami, il faut que ce soit un petit crime tranquille, un petit crime vraiment utile. » En créant ce prince et ce chambellan, Lessing, sans qu'il s'en vante, a pensé plus d'une fois au Néron et au Narcisse de Racine.

Emilia Galotti est une pièce entraînante à la lecture comme à la représentation; jamais Lessing n'avait déployé tant de verve, tant de puissance dramatique, tant de science du dialogue. Et cependant l'histoire s'est vengée de ses mépris : cette pièce si fortement conçue et si bien conduite aboutit à un dénoûment qui est à la fois absurde et repoussant, parce qu'il n'est pas motivé. Que Virginius tue sa fille, plus d'un père en ferait autant. Virginie n'est plus à lui; elle vient d'être adjugée comme esclave au pourvoyeur du décemvir. L'arrêt est prononcé, et déjà le licteur l'emmène; plus de recours. Virginius saisit le couteau. « O ma fille, s'écrie-t-il, voilà le seul moyen qui me reste de sauver ta liberté! » Ce coup de couteau est d'un père, d'un soldat et d'un Romain; mais pourquoi le vieux Galotti se résout-il à tuer sa fille? Parce qu'elle l'en prie. Et pourquoi l'en prie-t-elle? Emilia n'a point de violences à craindre; débarrassé de son rival, le prince attendra qu'elle se donne. « O mon père, dit-elle, je suis faite de chair, et j'ai le sang aussi jeune, aussi chaud qu'une autre femme. Mes sens sont des sens. Je ne réponds de rien... » Ah! madame, à l'ordinaire les femmes ne prévoient pas leurs fautes de si loin. Goethe prétend que dans le fond de l'âme vous aimez le prince; s'il a raison, vous ne désirez pas la mort; s'il se trompe, que craignez-vous? Et considérez ceci : votre déplorable fin nous affligera parce que vous êtes aimable; mais nous sommes ici au théâtre, nous attendions une vraie tragédie; où sera la grandeur du spectacle? Virginie arrose de son sang l'autel de la liberté; Rome a frémi d'horreur et d'espérance, ce sang fécond va lui rendre ses franchises, ses tribuns et sa fierté; mais quand vous serez tombée sous le couteau, rien ne sera changé dans les destinées du monde, et le spectateur pensif, soucieux, rentrera chez lui en disant : Le vieil Odoardo a commis un crime pour qu'il y eût dans l'histoire un péché de femme de moins. En vérité, avons-nous bien notre compte?

Nathan le Sage n'est pas né comme *Emilia Galotti* d'une préoc-

cupation de système; il est le fruit savoureux d'une querelle théologique. Dans cette œuvre qui fut le couronnement de sa vie, Lessing nous a donné son *credo*; mais oublions pour le moment la théologie de *Nathan*, nous n'avons affaire qu'au drame. Ce drame est le chef-d'œuvre de Lessing, et ce chef-d'œuvre est le plus éclatant démenti qu'il ait jamais donné à sa poétique. Cette fois il tourne le dos à l'Allemagne; il s'en va chercher le sujet de son tableau d'intérieur en Palestine, au temps des croisades, tenant toujours l'histoire à distance, mais lui empruntant les templiers, le patriarcat de Jérusalem et le grand nom de Saladin. C'est encore un tableau de genre, mais dans un cadre historique. Nathan est un homme et un marchand, mais Nathan est un héros et un sage, et il parle en vers. Il est trop grand pour que nous songions à le plaindre, et ses malheurs sont trop particuliers pour que nous les puissions redouter pour nous-mêmes. Les chrétiens ont égorgé tous les Juifs à Gaza, et dans l'espace d'une nuit Nathan a vu périr sa femme et ses sept enfans. Il a passé trois jours et trois nuits dans la poussière et dans la cendre; il a pleuré, disputé contre Dieu, maudit le monde et lui-même, juré la haine la plus irréconciliable à tous les chrétiens. Cependant la raison lui revient; elle lui dit doucement : « Et pourtant il y a un Dieu. Ce fut le décret de Dieu. Mets en pratique ce que tu avais compris depuis longtemps. Il suffit de vouloir. » Le voilà debout, disant à Dieu : « Je le veux, pourvu que tu le veuilles. » Dans ce moment, un prêtre arrive, descend de cheval, et lui remet un enfant qu'il cachait dans son manteau. C'est une orpheline délaissée, un enfant chrétien. « Je la portai sur mon lit, je la baisai, je me jetai à genoux et je sanglotai. Un enfant! j'en avais perdu sept! » Recha grandit, et un jour on fait un crime à Nathan de l'avoir élevée dans la religion juive; le patriarche demande à grands cris la mort du coupable qui a dérobé une âme à Dieu; il doit expier son forfait dans les flammes. N'ayons garde de trembler néanmoins : le juge est Saladin. Point de crainte, plus d'admiration que de pitié, et pourtant c'est une vérité d'expérience que *Nathan le Sage* produit à la scène un grand effet. Une fois dans sa vie Lessing a été sculpteur, son Nathan est une statue. Cette noble figure attache le regard, elle inspire une sorte d'émotion contemplative bien supérieure à la pitié. Ce sage, ce marchand, a connu les hommes, et il les juge; il ne peut ni les aimer ni les respecter, mais il aime et respecte en eux la sainte humanité. Dès qu'il parle, il nous suspend à ses lèvres, et tous ses sentimens sont contagieux; ils partent d'un cœur qui en perdant toutes ses illusions a dépouillé toutes ses colères et dans lequel les ravages de la vie n'ont point laissé de trace; ce vieillard a comme une fleur de jeunesse que la souffrance, en le touchant, n'a pu lui ôter, ou plutôt il s'est rajeuni

par la souffrance, c'est l'excès du malheur qui lui a rendu le sourire; il emportera dans la tombe sa seconde floraison, et sa verte vieillesse nous apprend son secret dans une langue transparente et limpide comme le ciel de l'Orient, rafraîchissante comme une grenade de Syrie.

Nathan n'a qu'un frère ou qu'un parent dans la littérature, c'est *le Philosophe sans le savoir*. Il semble que Sedaine, comme Lessing, ait pensé au mot de Montesquieu : le commerce guérit des préjugés destructeurs. « Quel état, mon fils, que celui d'un homme qui d'un trait de plume se fait obéir d'un bout de l'univers à l'autre! Son nom, son seing, n'ont pas besoin, comme la monnaie des souverains, que la valeur du métal serve de caution à l'empreinte : sa personne a tout fait, il a signé, cela suffit... Ce n'est pas un peuple, ce n'est pas une seule nation qu'il sert, il les sert toutes et en est servi : c'est l'homme de l'univers... Quelques particuliers audacieux font armer les rois, la guerre s'allume, tout s'embrase, l'Europe se divise; mais ce négociant anglais, hollandais, russe ou chinois, n'en est pas moins l'ami de mon cœur; nous sommes sur la superficie de la terre autant de fils de soie qui lient ensemble les nations et les ramènent à la paix par la nécessité du commerce : voilà, mon fils, ce que c'est qu'un honnête négociant. » Nathan ne parle pas en prose comme son frère d'Occident. C'est qu'il est né parmi les palmiers, à la lumière du soleil de la Palestine; il ne vit pas derrière un comptoir, il a ses chameaux, ses caravanes; il traverse en roi les solitudes qui séparent Jérusalem de Babylone; dans ses magasins resplendissent les riches étoffes de la Perse, les armes et les bijoux de Damas, et dans son âme, comme dans un coffre-fort, il serre précieusement les sagesses de tous les peuples. Il est plus encore que Vanderk l'homme de l'univers; s'il est philosophe, il s'en doute; il n'a pas seulement abjuré les préjugés destructeurs, il a répudié les dogmes inhumains qui les autorisent; dans le vaste ciel ouvert de l'Orient, il a cherché le Dieu de la nature, il l'a trouvé et il lui parle. Quand ses ennemis ont enfin éventé son secret, quand ils ont découvert que Recha est née chrétienne et que Nathan doit mourir : « O Dieu! s'écrie-t-il, que je me sens le cœur à l'aise de n'avoir plus rien à cacher dans ce monde et de pouvoir marcher devant les hommes aussi librement que devant toi! car toi seul n'as pas besoin de juger les hommes sur leurs actions, qui sont si rarement leurs actions, ô Dieu! » Il y a dans la littérature trois négocians immortels, *le Marchand de Venise*, *le Philosophe sans le savoir* et *Nathan le Sage*.

Lessing avait pris pour épigraphe de *Nathan* ce mot d'Aulu-Gelle : « entrez, il y a ici des dieux. » Après Lessing, les dieux disparaissent de la tragédie bourgeoise. Ses successeurs pratiquent

son système à la lettre. Ils dressent des autels à la pitié, et le théâtre allemand est en proie à toutes les fadeurs du sentiment et aux larmes faciles; elles coulèrent comme un fleuve. Plus conséquents que le maître, les Schröder, les Iffland, les Kotzebue ne souffrent dans le drame bourgeois rien que de bourgeois; c'est l'apothéose du pot-au-feu. « Eh quoi! dit le poète, nous ne verrons plus de César sur nos théâtres, plus d'Achille, plus d'Oreste, plus d'Andromaque? — Non, on ne voit chez nous que des pasteurs, des conseillers de commerce, des enseignes, des secrétaires et des majors de hussards. — Mais de grâce, mon ami, que peut-il arriver d'intéressant à ces pleutres? — Ils intriguent, ils prêtent sur gages, ils empochent des cuillers d'argent, ils frisent le carcan et quelque chose de plus. Bref nous ne voulons trouver au théâtre que nous-mêmes et les braves gens de notre connaissance, nos petits chagrins et nos petites misères. »

Cependant notre imagination est ainsi faite qu'il ne nous plaît pas moins de sortir de nous-mêmes que de nous retrouver. De beaux jours renaissent pour le cothurne et pour les héros. Egmont, don Carlos, Wallenstein, Marie Stuart, Guillaume Tell, s'emparent de la scène allemande, et le drame historique est fondé. Les nouveaux poètes furent plus justes que Lessing pour les classiques français. Quand Goethe traduisit le *Mahomet* de Voltaire, Schiller s'étonna d'abord, puis il comprit : « Le théâtre, lui disait-il en beaux vers, a reculé ses bornes trop étroites; tout un monde se presse dans son enceinte élargie; mais une fantaisie déréglée y exerce un sauvage empire, et l'art menace de disparaître. C'est chez les Français que tu pouvais le retrouver. Jamais ils n'atteignirent dans leur vol les suprêmes modèles; mais la scène est pour eux un lieu sacré, ils en bannissent les accens rauques d'une nature inculte, leur langage a la noblesse d'un chant religieux; c'est le royaume de l'harmonie et de la beauté. Que les Français et leurs fausses bienséances ne nous servent point de modèles, mais qu'ils nous guident aux régions supérieures! Que leur poésie, comme l'esprit d'un mort, vienne purifier notre scène trop souvent souillée, et que par eux elle devienne digne de l'antique Melpomène! »

Ainsi Schiller relevait les statues qu'avait renversées Lessing; il disait aux tragiques français : Dieu nous garde de vous copier! désormais nous sommes libres; mais il est bon de vous étudier, vous avez toujours respecté l'art; puisse notre muse émancipée et triomphante apprendre de vous à se respecter!

VICTOR CHERBULIEZ.

LA

PÊCHE ET LA PISCICULTURE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Bien que des splendeurs de l'exposition il ne reste plus qu'un souvenir, il y a cependant encore plus d'un enseignement à en tirer. Il n'est pas nécessaire d'avoir sous les yeux les produits par lesquels telle ou telle industrie était représentée pour qu'une étude rétrospective puisse offrir de l'intérêt. Il est bien certain par exemple que l'exposition des produits et des engins de pêche était très complète, car il n'est pas un pays qui ne nous ait montré soit des trophées de filets, d'hameçons, de barils et de bateaux, soit des huiles ou des poissons conservés, soit enfin des appareils de pisciculture. La France même, mieux placée sous ce rapport que toutes les autres nations, a été jusqu'à construire des aquariums dans lesquels évoluaient sous les yeux de la foule la plupart des poissons qui peuplent nos mers et nos fleuves. Tous ces objets attiraient les regards des curieux et ajoutaient sans nul doute à l'exposition un puissant élément de pittoresque; mais ils ne pouvaient apporter en eux-mêmes aucun enseignement, différant en cela des meubles ou des tableaux dont tout le mérite est dans l'exécution matérielle, et dont l'inspection suffit pour faire apprécier la valeur. Pour juger des produits de la pêche, il faut, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer pour ceux des forêts (1), voir au-delà de ce qu'on a sous les yeux. Il faut se demander quelle importance cette branche particulière occupe dans la production générale des divers pays, com-

(1) *La Sylviculture à l'exposition*, 1er août 1867.

bien d'individus elle fait vivre par elle-même et par les industries qui s'y rattachent; il faut pouvoir comparer non-seulement les méthodes en usage chez les divers peuples soit pour l'éducation, soit pour la prise, soit pour la préparation du poisson, mais encore les législations spéciales, afin de se rendre un compte exact des progrès à réaliser dans un sens ou dans un autre. Ces questions sont intéressantes par elles-mêmes, et ne perdent rien à être examinées après la fermeture des portes du palais du Champ de Mars.

I.

De toutes les expositions de pêche, la plus complète était sans contredit celle de la Norvége. La pêche est en effet pour ce pays l'industrie principale et une source si importante de richesses que rien n'avait été négligé pour la faire connaître. Une notice publiée par M. Herman Baars, négociant à Bergen et commissaire spécial à l'exposition, a permis aux plus ignorans d'apprendre ce qu'étaient les engins et les préparations qu'ils avaient devant eux. A cheval sur la chaîne des Alpes scandinaves, la population norvégienne, omposée d'environ 1,500,000 âmes, trouve sur le versant oriental de vastes forêts de sapins dont les produits sont pour elle un objet d'exportation considérable, et sur le versant occidental la mer, avec ses rivages déchiquetés, qui leur offre, comme élément de commerce, la multitude de poissons de toute espèce vivant dans ces régions. Aussi, malgré un sol maigre et stérile, malgré les vents glacés qui empêchent les moissons de mûrir, au fond des baies se rencontrent de nombreux villages où respire l'aisance et la prospérité. Les principales pêches de la Norvége sont celle de la morue et celle du hareng.

La morue visite chaque année, depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'avril, les côtes du Finmarck et l'archipel des îles Lofoden, dont la disposition forme une espèce de mer intérieure connue sous le nom de West-fiord. C'est dans cette mer, abritée par des rochers de granit contre les tempêtes de l'Atlantique, réchauffée par les courans du sud, que les morues viennent déposer leur frai. Elles y pénètrent par les détroits qui séparent les îles, précédées de leurs guides, qui leur indiquent la route, et en suivant un ordre invariable. Les mâles se tiennent toujours à la plus grande profondeur: les femelles, placées à quelques brasses au-dessus, laissent échapper en pleine mer leurs œufs, qui sont fécondés, avant d'atteindre le fond, par les liquides que les premiers ont sécrétés sur leur passage.

Les armemens pour la pêche se font vers la fin de décembre. A cette époque, toutes les familles sont occupées des préparatifs du départ; les femmes raccommodent les vêtemens, apprêtent les vivres, qui consistent en pain d'avoine et de seigle, farine d'orge, beurre, viande séchée; les hommes réparent les filets et remettent leurs bateaux en état. Ces bateaux, qui ont de 36 à 40 pieds de long sur 9 de large, sont construits en planches de sapin; ils ne sont pas pontés et ne portent qu'une seule voile carrée. Le jour du départ arrivé, l'équipage, ordinairement composé de cinq hommes le plus souvent associés dans l'entreprise et d'un mousse, choisit son chef (*hovedsmand*), qui est toujours le plus habile d'entre eux. Les pêcheurs en effet tiennent compte non de l'âge ou de la fortune de celui qu'ils élisent, mais seulement de son sang-froid et de son courage, car ils savent que leur vie est entre ses mains; aussi lui obéissent-ils aveuglément. L'autorité du chef s'exerce pendant tout la durée de la campagne, sur terre comme sur mer; c'est lui qui passe les marchés et qui discute toutes les affaires de son équipage.

Arrivés aux îles Lofoden (1), les pêcheurs louent aux propriétaires du sol des cabanes construites en planches brutes qui doivent leur servir d'abri. Composée d'une seule pièce et d'un magasin pour enfermer les vivres, les barils et les filets, chacune de ces cabanes sert à loger de 6 à 12 hommes. L'atmosphère qu'on y respire, viciée par les émanations humaines et par l'évaporation de l'eau des vêtemens qu'on y fait sécher, serait irrespirable pour d'autres que pour ces rudes marins; mais ils s'y habituent et s'estiment même heureux d'être à couvert quand beaucoup des leurs sont, faute de place, obligés de passer des nuits dans la neige, dans leurs vêtemens mouillés et sans autre abri que la voile de leur bateau. Leur nourriture est saine et assez abondante; elle se compose le matin de café, à midi de viande, de pain et de pommes de terre, le soir de poissons frais ou de foie cuit et de pain.

La pêche se fait de trois manières : avec des lignes à plomb, avec des lignes de fond et avec des filets. La ligne à plomb n'est plus employée que par les pêcheurs trop pauvres pour se procurer des filets ou des lignes de fond; elle ne produit guère plus de 50 poissons par jour. Un bateau armé pour la pêche à la ligne de fond doit avoir à bord 6 bacs ou 24 lignes, dont chacune est pourvue de 120 hameçons placés à 1^{m}, 50 l'un de l'autre et amorcés au moyen d'un hareng salé en guise d'appât. Ces lignes sont fixées à une corde maintenue sur l'eau au moyen de *flottes*, c'est-à-dire de

(1) Ces îles sont habitées par une population d'environ 20,000 âmes, qui y réside toute l'année.

bouées de liége ou de verre creux; on les tend vers midi, et on les relève le lendemain; chaque bac donne environ de 40 à 60 morues par jour. La pêche la plus productive est celle des filets, qui, formés de mailles de 8 ou 9 centimètres entre les nœuds, sont munis de poids à la partie inférieure et fixés par la partie supérieure à une corde garnie de flottes en verre, de façon qu'ils se tiennent verticalement sur le passage des poissons. Ceux-ci, en avançant, s'engagent dans les mailles, et, une fois pris, ne peuvent se dégager à cause de leurs ouïes, qui s'opposent à ce qu'ils reviennent en arrière, et de leurs nageoires, qui les empêchent d'avancer. Le matin, les filets sont relevés, et, si la nuit a été favorable, chaque tessure ou réunion de 20 filets tendus ensemble donne de 500 à 600 pièces. Ce genre de pêche produit par bateau environ 12,000 morues, représentant une valeur de 3,500 francs; c'est à peu près 600 francs par homme pour les 3 mois que dure la campagne. Si, au lieu d'être fait à frais communs, l'armement est au compte de l'un des marins, les hommes qu'il emploie ne touchent guère que 120 francs pour la saison, outre l'habillement et la nourriture.

La préparation de la morue n'est pas une petite affaire, et la qualité dépend beaucoup des soins qu'on lui donne. La supériorité des produits norvégiens est incontestable sous ce rapport. La première opération consiste à couper la tête des morues et à leur enlever le foie et les rogues, c'est-à-dire les œufs. Les têtes se vendent aux fabriques de guano établies aux Lofoden, les foies servent à la fabrication de l'huile médicinale; quant aux rogues, elles sont salées et placées dans des barils percés de trous, puis expédiées en France et en Espagne, où elles sont employées comme appât pour la pêche de la sardine. Ces rogues sont l'objet d'un commerce très important, puisque la France en 1864 n'en a pas fait venir moins de 31,000 barils valant en moyenne 75 francs l'un. Débarrassées des têtes et des entrailles, les morues sont liées deux à deux par la queue au moyen d'une ficelle et placées à cheval sur des perches posées horizontalement dans des hangars ouverts. La morue reste dans cet état jusqu'à la mi-juin, époque à laquelle elle est suffisamment sèche pour être transportée à Bergen, qui est le centre principal de tout ce commerce; c'est là ce qu'on appelle le *stockfish*.

Toutes les morues ne sont pas préparées de cette façon, et une certaine quantité est convertie en *klipfish* ou morue salée. Cette opération se fait ordinairement à bord de petits yachts ou sloops de 50 à 80 tonneaux, qui viennent, au nombre de 800 ou 1,000, acheter sur les lieux les produits de la pêche. On commence par flaquer les poissons, c'est-à-dire par les ouvrir jusqu'à la queue, afin de les

aplatir, puis on enlève l'épine dorsale, et enfin on les entasse dans la cale en saupoudrant de sel chaque couche de morues. Dès que le chargement est complet, le navire retourne vers la terre ferme, où la cargaison est déchargée, lavée avec soin et étalée sur les rochers du rivage jusqu'à ce qu'elle soit convenablement séchée, ce qui exige 12 jours environ, après quoi elle est en état d'être envoyée à Bergen, où elle arrive vers le 15 juin. Ensuite le *klipfish* est entassé par couches excessivement serrées dans la cale des bâtimens à voile ou à vapeur qui l'amènent dans cet état sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique.

Toutes les morues ne se pêchent pas pendant l'hiver, il y a quelques espèces qui fréquentent les côtes de la Norvége pendant toute l'année; les unes servent à la nourriture des habitans, les autres sont l'objet de préparations spéciales et destinées à la consommation de certains pays. Ainsi en Finmarck on vend chaque année au moins 20,000 barils de morues provenant de la pêche d'été aux bateaux russes, qui apportent en échange du seigle, de la farine et du chanvre.

Les foies destinés à la fabrication de l'huile médicinale, après avoir été lavés et séchés, sont placés dans des boîtes de fer-blanc, enfermées elles-mêmes dans d'autres boîtes plus grandes où l'on fait passer un courant de vapeur. Les foies se liquéfient peu à peu et fournissent l'huile, qu'on enlève au fur et à mesure et qu'on filtre avant de la mettre en baril et de la livrer à la consommation. L'huile brune, qu'on obtient avec les parties qui ont résisté à une première opération, n'est employée que pour le corroyage des peaux. Les pêcheurs qui préparent les foies pour leur propre compte les mettent dans des barils et les laissent liquéfier naturellement. Ils se bornent à recueillir précieusement l'huile qui s'en échappe. La première obtenue est la plus claire et la meilleure, elle porte la dénomination de *blanche supérieure;* la seconde récolte donne l'huile *blanche ordinaire*, qui a la couleur du vin de Madère; enfin la troisième est d'un brun clair. Ces diverses espèces d'huile, aussitôt fabriquées, sont placées dans des barils de fer-blanc ou de chêne et expédiées avec les autres produits de la pêche aux négocians de Bergen qui ont fait à l'équipage les avances d'argent et de vivres pour l'expédition, et leur sont cédées à un prix convenu. Avant d'être livrées au commerce, elles sont examinées et vérifiées par un inspecteur qui imprime sur les barils une marque spéciale pour chaque qualité d'huile. La pêche de la morue a employé en 1865 5,561 bateaux, montés par 20,800 marins, et a produit 22 millions de kilogrammes de *klipfish*, 12 millions de kilogrammes de *stockfish*, 60,000 barils d'huile, 35,000 barils de

rogues, 350,000 kilogrammes de guano, représentant une valeur totale de 20,220,000 francs.

La pêche du hareng n'est guère moins importante que celle de la morue, et dès le IXe siècle elle était une des sources de la richesse du pays. Ce poisson, au moment de frayer, c'est-à-dire vers le mois de janvier, s'élève du fond des eaux, et se rapproche des côtes en bancs considérables pour y déposer ses œufs. Généralement il visite chaque année les mêmes régions ; on signale néanmoins des intermittences pendant lesquelles il semble avoir abandonné certains parages pour y reparaître quelques années plus tard. Comme les bancs passent avec une très grande rapidité, les pêcheurs sont obligés de les suivre, et ne peuvent, comme pour la morue, s'installer sur des points déterminés. Afin de remédier à cet inconvénient, les équipages de quatre ou cinq bateaux pêcheurs louent en commun un petit bâtiment ponté de 20 à 30 tonneaux, dans lequel ils ont leurs lits, leurs vivres, leurs vêtemens de rechange, et qui les accompagne pendant toute la durée de la pêche. Chaque bateau est en général monté par quatre ou cinq hommes et muni de quinze ou trente filets ayant de 10 à 15 brasses chacun. Ces filets, confectionnés en fil de chanvre tanné avec l'écorce de chêne ou de bouleau, sont réunis par groupes de trois ou quatre et tendus verticalement dans la mer au moyen de pierres qu'on attache à la partie inférieure et de flottes fixées à la partie supérieure. Ils sont placés le soir et relevés le matin; chacun d'eux donne en moyenne un millier de poissons. Lorsque le hareng se rapproche beaucoup des côtes et pénètre dans les baies, on barre l'ouverture de celles-ci au moyen d'un immense filet de 120 ou même 150 brasses de long sur 20 brasses de haut, et l'on s'empare à son aise au moyen de sennes des poissons ainsi prisonniers. Ce genre de pêche nécessite un armement spécial qui ne coûte pas moins de 12,000 fr. et un équipage de 20 ou 25 marins.

La pêche du hareng occupe environ 30,000 hommes, et produit annuellement de 600 à 800,000 barils de poissons qui, au prix de 10 francs l'un, représentent pour chaque pêcheur un bénéfice de 200 à 270 francs. Presque tous les marins armés de filets sont propriétaires des bateaux et des engins dont ils se servent, et partagent leur produit sur le pied d'une parfaite égalité. Quant aux propriétaires des filets à barrage, ce sont ordinairement des négocians qui n'ont à bord que des hommes engagés, avec lesquels ils partagent par moitié. Une fois arrivé à terre avec son chargement journalier, le pêcheur le cède soit aux ateliers de salaison existant sur les côtes, soit à des bateaux de 10 à 40 tonneaux qui, au nombre de 800, suivent la pêche pour en acheter les produits

et les revendre dans les villes voisines. Cette facilité de se défaire du poisson à mesure qu'il est pris épargne au pêcheur toute perte de temps, et lui permet de profiter des momens très courts pendant lesquels la pêche est fructueuse. La préparation des harengs est très simple; après leur avoir enlevé les ouïes et les intestins, on les place par couches dans des barils en les recouvrant de sel. Quand le baril est rempli, on y ajoute de la saumure pour combler les vides, et on le ferme immédiatement. Il reste dans cet état jusqu'au moment de l'exportation. Sur certaines côtes, les habitans se livrent à la poursuite du hareng d'été, qui paraît être une espèce particulière; mais, les migrations en étant plus incertaines et se produisant au moment de la récolte, cette pêche est relativement peu abondante. Indépendamment de la morue et du hareng, les côtes de la Norvége sont fréquentées par beaucoup d'autres poissons, notamment par le maquereau et surtout par le homard, qu'on rencontre en abondance le long des rivages et qui donne lieu à un commerce d'exportation de 7 ou 800,000 francs par an. Les cours d'eau ainsi que les lacs de l'intérieur ont été peuplés de truites et de saumons que des touristes anglais viennent pêcher pendant la saison. Plusieurs de ces cours d'eau sont loués très cher aux amateurs de ce genre de sport.

L'exposition renfermait non-seulement des échantillons de tous les produits de la pêche sous leur forme commerciale, mais encore les divers engins dont les Norvégiens font usage. On y voyait, rangés avec art, des cordages en écorce de tilleul, des filets en chanvre et en coton tannés, des nasses, des tambours pour le homard, des habillemens de pêcheur tout en cuir et dont le prix ne s'élève pas à plus de 58 francs, enfin les bateaux employés pour la pêche de la morue et du hareng. Ces bateaux sont ordinairement équipés à frais communs, car, ainsi que nous l'avons dit, l'association en matière de pêche, qui n'a pu encore s'introduire chez nous, est un fait ordinaire en Norvége. Ce n'est pas seulement sous ce rapport que ce pays pourrait servir de modèle à nos marins; la préparation du poisson y est incomparablement supérieure à la nôtre, et pour la conservation on s'y sert de procédés inconnus chez nous. Telle est l'habitude de tuer immédiatement le poisson pêché au lieu de le laisser mourir, et d'en enlever les intestins, qui sont une cause de décomposition; tel est encore l'usage de la glace. Recueillie dans des glacières en sapin établies le long des côtes et dans lesquelles chacun vient s'approvisionner, celle-ci est étendue par couches dans les caisses où est emballé le poisson, qui peut être ainsi transporté à d'assez grandes distances.

L'exposition de la Suède ressemblait à celle de la Norvége, avec

cette différence que la pêche maritime y a moins d'importance, tandis que la pêche fluviale en a davantage. Il existe à Ostanback un établissement de pisciculture qui a permis de peupler de saumons la plus grande partie des cours d'eau de l'intérieur du pays. Dans l'exposition danoise, on trouvait tous les appareils propres à la pêche de la baleine et du phoque : le *kaiak*, aux extrémités aiguës comme une flèche, dans lequel s'emboîte le Groënlandais pour chasser le veau marin, la double pagaye garnie en os, les harpons barbelés et terminés par une pointe de fer, les bouchons avec lesquels le pêcheur ferme la plaie béante de l'animal blessé pour empêcher l'écoulement du sang, son breuvage favori. Tout le monde connaît le parti que l'Esquimau tire du phoque, qui lui fournit tout à la fois sa nourriture, son combustible et son vêtement, et sans lequel la vie humaine serait impossible dans ces régions glacées.

A côté des engins de pêche, parmi lesquels il faut citer des filets de crin montés sur des cordes en poil de bœuf, la Russie avait exposé quelques produits spéciaux à ce pays. Tel est notamment le *caviar*, qui, peu apprécié des Occidentaux, est au contraire pour les Russes un mets national très recherché. Cet aliment est fabriqué avec les œufs de plusieurs espèces de poissons, mais principalement avec ceux de l'esturgeon. On en distingue deux espèces, le caviar ordinaire et le caviar comprimé. On fabrique le premier en faisant simplement mariner les œufs dans du vinaigre; on l'apporte ainsi dans des vases de toute nature sur les marchés, où on le débite en détail en coupant dans le tas. Le caviar comprimé au contraire est fait avec des œufs qui, après avoir été mis dans la saumure, ont été séchés, puis comprimés et enfermés dans des tonneaux. Cette substance est pour plusieurs villes russes, surtout pour Astrakan, l'objet d'un commerce d'exportation considérable.

L'Angleterre et la Hollande, quoique pays pêcheurs au premier chef, n'avaient point, à proprement parler, d'exposition de pêche, et s'étaient contentées d'envoyer des engins, du reste très recommandables. C'est surtout dans la fabrication des lignes et des hameçons que la première a une supériorité marquée; les lignes sont en crin et d'une solidité irréprochable; les hameçons sont en acier de Sheffield et fabriqués avec le soin que les Anglais mettent à ce genre d'instrumens. L'exposition hollandaise comprenait des modèles de bateaux et de très beaux filets préparés avec du cachou et enduits de coaltar, substance qui leur assure une très longue durée; mais ce qu'elle présentait de plus remarquable, c'étaient les barils à encaquer le hareng, qui sont en chêne et fabriqués avec une telle perfection que les joints sont parfois invisibles à l'œil.

Quant à la France, dont nous parlerons plus au long quand il

sera question de la pisciculture, nous nous bornerons à mentionner ici une machine à fabriquer les filets, de M. Jouannin, mécanicien à Paris. Cette machine, qui marche à la vapeur, fait le nœud du pêcheur et donne sur chaque bord une lisière à boucles. Elle emploie indifféremment le chanvre ou le coton et fabrique toute espèce de filets. Une machine de 1/4 de cheval-vapeur, qu'une seule ouvrière peut diriger, fait 250 mètres de filets de hareng par jour, c'est-à-dire plus de 400,000 nœuds. Cette découverte récente aura pour effet de diminuer dans une notable proportion le prix de ces engins et par conséquent de permettre à un plus grand nombre de pêcheurs d'équiper des navires à leurs frais; lorsque la tempête, comme cela arrive trop souvent, emporte dans une nuit tout leur matériel, ils pourront, sans de trop lourds sacrifices, réparer ce désastre.

Parmi les produits de la pêche, il faut ranger encore le corail et les éponges. Les expositions française, italienne et grecque étaient sous ce rapport les plus complètes. Le corail est à la fois le produit et le support de certains polypes marins qui se logent dans les enfoncemens cellulaires dont la partie extérieure est criblée. Il présente l'aspect d'un arbrisseau rameux dont le tronc ne dépasse pas 25 millimètres; il est formé d'une substance calcaire disposée en couches concentriques d'un grain très fin, d'une grande dureté, facile à travailler et à polir. La couche extérieure, constituant ce qu'on nomme l'écorce, est grisâtre et parsemée de tubercules dont le sommet offre une ouverture divisée en huit compartimens. A l'intérieur, le corail est rouge vif ou rosé. Ce polypier adhère aux rochers à une profondeur variable, tantôt à fleur d'eau, tantôt à plus de 200 mètres. On ne l'a rencontré jusqu'ici que dans la Méditerranée, près de Marseille, sur les côtes de la Corse, de la Sardaigne, des îles Baléares, près de Tunis et de La Calle. Ce dernier point, qui fait maintenant partie de nos possessions d'Afrique, est celui d'où le commerce tire la plus grande quantité de corail. Dès 1450, la France y avait un établissement qui subsista jusqu'en 1791, époque à laquelle il passa dans les mains des Italiens. — Depuis 1830, la pêche de La Calle est de nouveau régie par l'administration française, et les étrangers qui s'y livrent sont soumis à une redevance dont nos compatriotes sont exempts. C'est à Livourne que se vend la majeure partie du produit récolté; il existe dans cette ville quatre grands établissemens, employant chacun plus de 200 ouvrières au polissage du corail et à la fabrication de divers objets d'ornement, colliers, bracelets, camées, bagues, cachets, dont la plus grande partie est expédiée en Russie et dans les Indes orientales. Les débris de cette fabrication, porphyrisés et aromatisés avec de la menthe,

donnent une poudre dentifrice qui se débite à un assez haut prix.

L'éponge est également un produit méditerranéen; mais c'est dans l'Archipel et sur les côtes de l'Asie-Mineure qu'on la trouve en plus grande abondance. Les naturalistes ne sont pas d'accord sur la nature de l'éponge, qui est animale pour les uns, végétale pour les autres. On sait que l'éponge est formée d'une matière ayant quelque analogie avec l'albumine et disposée en fibres très ténues, élastiques et enchevêtrées de façon à former un tissu mou, percé d'une multitude de canaux ramifiés dans tous les sens et soutenu par une espèce de charpente solide composée d'aiguilles calcaires. A l'état vivant, l'éponge est imprégnée d'une matière gélatineuse dont on la débarrasse par le lavage; elle adhère au rocher par sa face convexe, à une profondeur de 10 ou 12 brasses. — Avant la révolution française, l'Angleterre et la France seules avaient le droit d'exporter les éponges de Syrie par l'intermédiaire de leurs consuls. Plus tard le gouvernement turc, tout en laissant la pêche libre, imagina d'exiger une redevance des pêcheurs et de se faire de cette façon un certain revenu; mais l'absence de réglementation a eu pour effet d'appauvrir ces rivages, et de rendre les éponges plus rares et plus chères. La pêche, faite en grande partie par les habitans du littoral, commence ordinairement vers les premiers jours de juin et finit au mois d'octobre; les barques sont montées par quatre ou six hommes qui, munis de harpons à trois dents, vont arracher les éponges aux rochers auxquels elles sont fixées, à 5 ou 6 kilomètres du rivage; quant aux éponges fines, que le harpon détériorerait, ce sont des plongeurs qui vont les chercher au fond de l'eau et qui les détachent au moyen d'un couteau. Les principaux centres du commerce sont, pour les éponges de pêche turque ou syrienne, Smyrne, Tripoli et l'île de Rhodes, et, pour celles de pêche grecque, Syra, une des Cyclades. Les éponges ne sont point blanchies pour la vente, on se borne à les débarrasser du sédiment gélatineux qui les couvre. On en distingue trois espèces, les superfines, les fines-dures ou *chimousses* et les grosses ou *Venise*. Les premières proviennent presque toutes de la côte de Syrie, et sont pour la plupart expédiées à Marseille par caisses de 20 à 25 kilogrammes. Cette ville est avec le Havre le principal entrepôt de ce commerce. L'exposition renfermait également une certaine quantité d'éponges communes provenant des Antilles françaises.

Il y a encore un grand nombre de substances utilisées dans l'industrie ou la médecine qui pourraient être considérées comme des produits de la pêche : telles sont certaines huiles, le blanc de baleine, la colle de poisson; mais, comme elles exigent des préparations spéciales, elles rentrent naturellement dans la catégorie des

produits industriels. Après avoir examiné ce qui se rapporte à la pêche proprement dite, nous allons rechercher ce que l'exposition nous a enseigné au sujet de la production artificielle du poisson, et examiner dans quelle mesure la pisciculture, soit marine, soit fluviale, a augmenté la production.

II.

La pisciculture marine était représentée par l'aquarium marin situé dans le jardin réservé et construit par les soins de l'administration des ponts et chaussées. Il se composait, on s'en souvient, d'un certain nombre de chambres disposées en amphithéâtre, closes par des parois de verre et remplies d'eau de mer, dans lesquelles les principaux poissons de nos côtes se livraient à leurs évolutions sous les yeux du public. Ce qui frappait surtout les spectateurs, c'était la vue de ces paysages sous-marins dont bien peu de personnes se font une juste idée. Il semble en effet, à voir la surface unie de la mer, que le fond qui la supporte doit aussi être peu accidenté, et il faut une certaine réflexion pour admettre qu'il n'est que le prolongement de la terre, et qu'il a comme elle ses rochers, ses vallées et ses montagnes.

Le désir de donner un attrait de plus à l'exposition n'a peut-être pas été le seul mobile de l'administration, et il n'est pas téméraire de supposer qu'elle a voulu faire savoir au public combien la question des pêches lui tient à cœur, et combien elle se préoccupe de tout ce qui se rattache à la production et à l'éducation du poisson. Parmi les efforts qu'elle a faits dans ce sens, il faut mentionner d'abord l'établissement des viviers de Concarneau, petite ville de Bretagne située au fond d'une baie et entourée de collines boisées. Sur la proposition de M. Coste, dont les travaux sur la pisciculture sont connus de tout le monde, le gouvernement y prescrivit la création de viviers qui devaient être pour les poissons de mer ce que l'établissement de Huningue était pour les poissons d'eau douce, un champ d'observations en même temps qu'un atelier de production. Ces viviers, creusés dans le roc, ont une superficie de 1,000 mètres; ils sont divisés en six bassins que la mer visite à la marée haute, abandonne à marée basse, et qu'on peut, en ouvrant ou en fermant les orifices grillés dont ils sont munis, mettre à sec ou conserver pleins. Un bâtiment qui renferme le logement des employés et un laboratoire pourvu d'instrumens divers permettent d'effectuer toutes les expériences jugées utiles en même temps que d'observer constamment les poissons dans les actes les

plus intimes de la vie. On y a réuni jusqu'ici toutes les espèces qui habitent les côtes de Bretagne, des turbots, des soles, des plies, des muges, des raies, des homards et des langoustes, et l'on a pu se convaincre déjà que la croissance de ces animaux était beaucoup plus rapide qu'on ne le supposait, et toujours proportionnelle à la quantité d'alimens qu'ils consomment. Un certain nombre de ces poissons, tous à peu près de même force, ayant été mis dans un bassin, on s'aperçut que la nourriture qu'on leur donnait était presque entièrement absorbée par les plus voraces, qui prenaient un rapide accroissement, tandis que les autres restaient petits. Lorsque les plus gourmands furent enlevés, d'autres prirent leur place, et s'engraissèrent aux dépens des plus faibles, en sorte qu'on put, en retirant successivement ceux qui avaient atteint les dimensions suffisantes, leur donner à tous la même taille et les mêmes qualités marchandes. Cette intéressante expérience prouve que les procédés de stabulation, dont l'agriculture a tant à se louer pour l'engraissement des bestiaux, pourraient être appliquées avec avantage aux hôtes de l'océan. Jusqu'ici, les poissons ne se sont pas reproduits dans ces viviers, tandis que les crustacés au contraire s'y accouplent fréquemment. On en expédie chaque jour par douzaines sur les principaux marchés, où ils arrivent toujours vivans. Il y a là évidemment les élémens d'une industrie productive, et parmi les essais qui ont été suivis de succès on cite celui de M. Gudin, dans l'île de Tudy, dont les bassins ne contiennent pas moins de 75,000 langoustes; mais c'est surtout de la multiplication des huîtres que M. Coste s'est occupé, et l'aquarium marin nous offrait quelques spécimens des appareils employés pour cet objet.

On sait que ces mollusques si recherchés des gourmets vivent à proximité des côtes, et qu'ils s'attachent par une de leurs valves aux rochers qui leur servent de demeure. Fixés pour la vie sur ce même point, ils entr'ouvrent de temps en temps leur valve supérieure pour s'imprégner d'eau de mer et absorber les animalcules qui s'y trouvent et qui leur servent de nourriture. La réunion d'un grand nombre d'huîtres sur un même point constitue un *banc*; on en rencontre dans presque toutes les mers, à peu de distance de l'embouchure des cours d'eau, où la nourriture est en général plus abondante. La consommation européenne est alimentée par l'Océan, la mer du Nord, l'Adriatique et la Méditerranée; mais on trouve également l'huître en Chine, aux Antilles et sur les côtes d'Amérique, où l'on en fait un commerce qui n'est pas évalué à moins de 20 millions de dollars. La pêche se fait au moyen d'une drague, espèce de râteau de fer muni d'un filet qui arrache les huîtres à leur rocher et ramène tout ce qu'il rencontre. Généralement les

plus petites sont rejetées à la mer; quant aux autres, elles sont le plus souvent, avant d'être livrées à la consommation, placées dans des parcs d'engraissement jusqu'à ce qu'elles aient acquis les qualités qu'on leur demande. C'est ainsi qu'on est arrivé à donner aux huîtres d'Ostende, à celles de Marennes et à celles de Cancale une réputation méritée.

Les huîtres d'Ostende viennent des côtes de l'Angleterre; elles sont amenées dans les environs d'Ostende et placées dans des parcs spéciaux divisés en divers compartimens où elles sont l'objet de soins minutieux. Ces compartimens, faits en maçonnerie, peuvent être mis à sec au moyen d'une vanne de décharge; ils sont nettoyés toutes les vingt-quatre heures et entretenus en parfait état. Les parcs d'Ostende sont au nombre de 7, qui reçoivent annuellement 15 millions d'huîtres dont la plupart sont destinées à l'exportation. A Marennes, ces réservoirs portent le nom de *claires*, et ne sont submergés par la mer qu'aux grandes marées, c'est-à-dire aux nouvelles et aux pleines lunes. Ces *claires*, dont la grandeur varie de 250 à 300 mètres carrés, sont fermées du côté de la mer par une digue munie d'une écluse qui permet de régler la hauteur des eaux pendant l'intervalle des marées. Le sol des *claires*, après avoir été fortement imprégné de sel marin par le séjour prolongé de l'eau de mer, est séché, débarrassé de ses herbes et battu comme une aire; c'est alors seulement qu'il est en état de recevoir les huîtres. Celles-ci proviennent des bancs du voisinage, qui, soit à la main, soit à la drague, sont, à partir du mois de septembre, exploités par les habitans. Elles sont placées d'abord dans des entrepôts, espèces de réservoirs qui ne diffèrent des *claires* qu'en ce qu'ils sont recouverts par la mer deux fois par jour. Les plus grosses sont, après quelque temps de séjour dans ces parcs, livrées au commerce; mais les plus jeunes et les mieux conservées sont déposées dans les *claires*, où elles grandissent et s'engraissent dans une eau tranquille et vaseuse qui n'est renouvelée que deux fois par mois. Elles exigent des soins constans, car il faut non-seulement les préserver des froids et des trop grandes chaleurs, mais encore les transporter périodiquement d'une *claire* à l'autre pour qu'on puisse enlever la vase qui s'y accumule. Ceux qui n'ont pas plusieurs *claires* à leur disposition se bornent à nettoyer leurs huîtres à la main, et à les remettre en place. Au bout de deux ans de séjour, une huître mise dans les *claires* à douze ou quatorze mois a acquis les dimensions marchandes et les qualités requises. Quant à la couleur verte qui caractérise les huîtres de Marennes, elle se montre au bout de quelques jours, sans qu'on sache à quelles circonstances il faut l'attribuer. Aussi, afin de faire passer pour huîtres de Ma-

rennes des huîtres communes, bien des éleveurs n'hésitent-ils pas à colorer en vert des huîtres déjà adultes.

L'immense consommation d'huîtres qui se fait, et qui, à Paris seulement, s'élève à 75 millions par an, jointe à diverses causes de destruction, a amené peu à peu l'épuisement des bancs, autrefois si riches, qui entouraient nos côtes d'une ceinture de plusieurs kilomètres de large. Dans son intéressant ouvrage sur la *Culture des plages maritimes* (1), M. de la Blanchère énumère avec soin toutes ces causes. L'huître a tout d'abord à redouter de nombreux ennemis; beaucoup de familles de poissons, de mollusques, de crustacés, de polypes, vivent à ses dépens : les uns la dévorent à l'état d'embryon, avant même qu'elle se soit fixée; les autres, comme les crabes et les langoustes, la surprennent pendant qu'elle a ses valves entr'ouvertes; d'autres enfin, comme le *murex tarentinus* (bigorneau perceur) et le *nassa reticulata*, perforent les coquilles et introduisent dans l'orifice un siphon au moyen duquel ils aspirent la substance animale. Sur certains points, les bancs ont été envahis par les moules et sur d'autres par le *maërle*, animal blanc rosâtre, d'un aspect gélatineux, qui a la propriété de se recouvrir d'une couche calcaire présentant des rognons arrondis, et dont la rapide multiplication ruine les bancs les plus puissans. Si redoutables que soient ces ennemis, ils sont moins nuisibles encore que l'envasement des bancs, dû, suivant M. de la Blanchère, à l'emploi de la drague pour pêcher les huîtres. La drague en effet agit comme une immense charrue qui creuse d'énormes sillons dans lesquels la vase s'accumule peu à peu, et de là s'étend de proche en proche sur les huîtres voisines, qu'elle étouffe. La pêche d'ailleurs s'exécute d'une manière barbare par des embarcations montées chacune par 5 ou 6 hommes et réunies au nombre de 20 ou 30 sur un même banc; elles mettent ensemble leurs dragues à la mer et en tirent tout ce qu'elles peuvent. C'est en vain qu'on a aménagé les bancs par zones, de façon que la pêche se fasse alternativement sur des points différens, aucun n'a pu résister à de pareilles épreuves, et la plupart sont aujourd'hui à peu près perdus. C'est au moment où cette pénurie croissante frappait tous les yeux, où le prix des huîtres menaçait de devenir inabordable, que M. Coste entreprit le repeuplement artificiel de nos rivages. A la suite d'un voyage d'exploration dont il avait été chargé en 1855 sur les côtes de France et d'Italie, il proposa, pour atteindre ce but, de mettre en pratique les procédés qu'il avait été à même d'observer sur le lac

(1) *Culture des plages maritimes*, par M. de la Blanchère, 1 vol. in-32; Paris 1866. Rothschild.

Fusaro, près de Naples, dont les huîtrières ont de tout temps joui d'une grande réputation. Ces procédés sont décrits dans une série de rapports qui ont été livrés à la publicité, et dont chaque page trahit l'espoir de doter la France d'une richesse nouvelle.

L'huître est un mollusque hermaphrodite qui pond du mois de juin au mois de septembre: elle n'abandonne pas immédiatement ses œufs, mais elle les conserve en incubation entre les lames branchiales, plongés dans une matière muqueuse d'un aspect laiteux. Peu à peu les embryons se développent, et, lorsqu'ils sont éclos, ils sont rejetés par la mère. Grâce à l'appareil de natation dont ils sont munis, ils peuvent se transporter au loin à la recherche d'un corps solide sur lequel ils s'attachent. Chaque huître pond ainsi annuellement de 1 à 2 millions de germes qui sont pour la plupart emportés par les flots vers la haute mer avant de trouver à se fixer, d'autres tombent au fond de l'eau et sont engloutis dans la vase, d'autres enfin deviennent la proie d'une foule d'ennemis contre lesquels ils ne peuvent se défendre; la plus faible partie seulement échappe à la mort en se fixant sur les rochers, et contribue ainsi à la perpétuation des bancs. C'est à combattre ces causes de destruction que M. Coste s'est attaché, et il a pensé qu'on y arriverait, si l'on donnait artificiellement au naissain (jeunes huîtres) des points d'appui suffisans qui lui permettraient de se fixer. C'est le procédé employé dans les huîtrières du lac Fusaro, ainsi que dans la baie de l'Aiguillon, pour la multiplication des moules. On peut recueillir le naissain soit au moyen de pieux plantés dans l'eau, soit au moyen de fascines plongées et retenues au fond par une pierre et qu'on retire de temps à autre pour récolter les jeunes huîtres. On a également essayé des appareils collecteurs plus compliqués, tels que des planchers de sapin maintenus en place par des pieux et hérissés de copeaux, de façon à présenter la plus grande quantité possible de points d'attache. Dans les localités où sont à craindre les tarets ou autres insectes marins qui détruisent les bois, on fait usage de toits formés de tuiles placées sur des chevalets et disposées soit horizontalement, soit obliquement. On conçoit d'ailleurs qu'on puisse varier à l'infini la forme et la disposition de ces appareils, et l'exposition nous en montrait de différentes espèces avec les huîtres dont ils étaient couverts. Lorsque les jeunes huîtres ainsi fixées ont atteint environ la grosseur d'une pièce de 1 franc, on les enlève et on les place dans des bassins d'engraissement légèrement vaseux et submergés à chaque marée; elles y restent jusqu'à ce qu'elles puissent être placées dans les parcs où doit s'achever l'élevage. Cette opération, appelée *détroquage*, présente quelques difficultés quand les jeunes huîtres sont fixées sur des tuiles, parce qu'elles adhèrent avec une telle force,

qne le plus souvent on est obligé de briser ces dernières. Pour remédier à cet inconvénient, un médecin de l'île de Ré, M. Kemerer, a imaginé d'enduire les tuiles d'un mastic particulier qui, tout en durcissant dans l'eau, peut se détacher facilement au moyen d'un couteau.

Conformément aux propositions de M. Coste, le gouvernement décida l'établissement d'huîtrières artificielles dans la baie de Saint-Brieuc et dans celle d'Arcachon, lesquelles furent ensemencées par les soins du commissariat de la marine. Le projet du gouvernement était de créer des établissemens modèles dont l'exemple, pensait-il, engagerait les populations à marcher sur ses traces et à entreprendre sur une grande échelle l'exploitation du littoral. Quant au succès, il ne paraissait pas douteux, et en effet, si les espérances qu'on avait conçues ne se sont pas entièrement réalisées, du moins les résultats obtenus font-ils bien augurer de l'avenir. Les travaux entrepris dans la baie de Saint-Brieuc ont prouvé deux choses : d'abord que, même jetées au hasard, les huîtres donnent du naissain, puisque les fascines d'essai en étaient couvertes; ensuite que, si on place les huîtres à une trop grande profondeur, les repeuplemens, soustraits à l'action de l'homme, rentrent dans les conditions des parcs naturels et sont soumis aux mêmes causes de ruine. Ces expériences ont été le point de départ de la culture au moyen de parcs émergens, et les efforts du gouvernement se sont dès lors concentrés dans la baie d'Arcachon. Les parcs qu'il y a créés sont au nombre de trois, couvrent une superficie de 25 hectares environ, et sont entretenus par des marins de l'état. Ils se composent de planchers collecteurs, élevés de 15 ou 20 centimètres au-dessus du sol, dont la surface inférieure est chargée de coquilles maintenues en place par une couche de brai, et présente ainsi au naissain de nombreux points d'attache. Indépendamment de ces planchers, on a disposé des fascines et des toits en tuiles destinés au même objet. Tous ces appareils, après chaque ponte, se garnissent d'une telle quantité d'huîtres qu'ils disparaissent sous la masse qui les recouvre ; mais il faut avoir soin de ne les disposer qu'au moment de la ponte, afin d'éviter qu'ils ne se garnissent d'herbes qui pourraient empêcher l'adhérence du naissain. Le détroquage se fait environ un an après la ponte. Ces parcs, dont la dépense première a été très peu importante, renferment aujourd'hui 35 millions d'huîtres de toute grandeur, qui, au prix de 40 francs le mille, représentent un capital de 1,400,000 francs. Le rendement annuel est de 6 millions d'huîtres valant 240,000 francs.

Ces heureux résultats ont eu l'effet qu'on en attendait, et l'on vit bientôt les particuliers solliciter de l'administration de la marine

des concessions de terrains pour y établir des huîtrières. Ces concessions, qui, au nombre de cent seize, s'étendent aujourd'hui sur 370 hectares, n'ont pas toutes également réussi. Un grand nombre de celles qui ont été accordées à des marins de l'inscription maritime ou à des spéculateurs qui comptaient y trouver de gros bénéfices sans se donner aucune peine ont absolument échoué; mais celles qui sont tombées entre les mains de gens du pays, habitués au travail, ont produit des huîtres en abondance, et il en est quelques-unes qui rapportent jusqu'à 1,500 francs net par hectare. On cite notamment les huîtrières de l'île de Ré, qui depuis quelques années sont pour les habitans la source d'une prospérité remarquable.

Les meilleurs fonds pour l'ostréiculture sont ceux qui présentent une couche de sable fin peu épaisse, formée de coquilles pulvérisées et parsemée de fragmens de roches qui puissent offrir aux jeunes huîtres un point d'appui suffisant. Il faut aussi, pour l'établissement d'une huîtrière, choisir des fonds émergens de préférence aux fonds toujours immergés, dont l'envasement est souvent à craindre. Les premiers au contraire, découverts pendant l'intervalle des marées, facilitent beaucoup les travaux de culture. Ces travaux, qui comprennent le triage des sujets, l'arrangement, la cueillette, l'ensemencement, la défense, la destruction des parasites, la préparation des parcs, sont incessans et minutieux. Ils exigent une grande persévérance, et pour ce motif conviennent peu aux marins instruits, qui, une fois leurs appareils collecteurs mis en place, abandonnent les parcs à eux-mêmes et s'en vont pêcher en haute mer; mais le plus sérieux obstacle au développement de cette industrie vient de l'administration de la marine elle-même et des exigences de l'inscription maritime.

On sait que l'état se considère comme propriétaire de tous les rivages, c'est-à-dire de tous les terrains qui, recouverts par les plus fortes marées, émergent à la marée basse; ces terrains, dont l'étendue est évaluée à 200,000 hectares et qui sont précisément ceux sur lesquels on pourrait établir des huîtrières, l'administration de la marine, sous prétexte d'assurer le service de la navigation, refuse de s'en dessaisir. Elle consent, il est vrai, à accorder des concessions; mais ces concessions sont temporaires, souvent insuffisantes, toujours révocables, et ne sont données qu'aux marins compris dans les cadres de l'inscription maritime, lesquels, faute d'aptitude, sont le plus souvent incapables d'en tirer parti (1). Les

(1) Une exception à cette règle a cependant été faite dans l'île de Ré, et c'est ce qui explique le succès que nous avons constaté plus haut.

personnes étrangères à la marine ne peuvent se livrer à cette industrie, puisque le seul fait de s'occuper de pêche suffirait pour les faire porter sur les registres d'inscription; mais, lors même que cette prescription n'existerait pas, comment supposer qu'elles consentiront à créer des établissemens de quelque importance avec la perspective d'en être dépouillées d'un moment à l'autre? La première condition pour faire prospérer une industrie, c'est la sécurité des personnes qui s'y livrent et celle des capitaux qui s'y portent; or ici l'une et l'autre font défaut. Pour leur donner les garanties qui leur manquent, il faudrait d'une part consentir à l'aliénation des rivages dont la conservation n'est pas indispensable à la navigation, d'autre part changer complétement les règlemens relatifs à l'inscription maritime.

Pour ce qui est de l'aliénation des rivages, rien ne serait plus facile; l'opération serait financièrement très fructueuse, car ces terrains, pouvant rapporter net jusqu'à 1,500 fr. par hectare, ont une valeur considérable, et l'on a peine à croire que l'état propose périodiquement des aliénations importantes de forêts, quand il a sous la main des immeubles improductifs qui se vendraient fort cher, et dont les particuliers pourraient tirer un grand parti. Il en résulterait pour le pays un double avantage. Cette opération a du reste été recommandée chaudement par le rapporteur de la loi sur la pêche votée en 1865; il y a donc lieu d'espérer qu'elle ne tardera pas à être réalisée, ne serait-ce qu'à titre d'essai. Quant à l'inscription maritime, il ne sera malheureusement pas aussi facile d'en avoir raison; condamnée par la morale et par l'économie politique, cette institution, qui est un véritable servage, est encore jugée indispensable au recrutement de la marine militaire. Pour bien des personnes, cette raison domine toutes les autres, et devant un parti-pris aussi arrêté il y a peu d'espoir de les convertir; au moins faut-il qu'elles sachent que c'est là le principal obstacle à ce que M. Coste a si justement appelé la mise en culture de la mer.

III.

La pêche fluviale, comme la pêche maritime, était représentée à l'exposition par un aquarium très artistement arrangé. Tout le monde a vu cette grotte autour de laquelle les poissons de nos fleuves, placés dans des bacs à parois transparentes, s'ébattaient aux regards des curieux, les uns se cachant dans les herbes aquatiques dont le fond était tapissé, les autres se plaçant à l'affût sous les rochers qui simulaient le lit de la rivière. Peut-être faut-il re-

gretter qu'au lieu de se contenter d'une eau dormante on n'ait pas fait circuler autour de la grotte un véritable ruisseau dans des cloisons à jour et divisé par des barrages en plusieurs compartimens pour y loger les différentes espèces. On se fût de cette façon rapproché davantage de la nature et l'on eût mis les poissons dans des conditions bien préférables à celles où ils se trouvaient. Nous ferons à cette exposition le reproche beaucoup plus grave de n'avoir été qu'un simple objet de curiosité, quand il eût été si facile d'en faire un moyen d'instruction par des notices et par des explications verbales qui auraient appris au public les mœurs des poissons et les différentes manières de s'en emparer.

Il en a été de même de la pisciculture proprement dite, qui, représentée seulement par divers appareils à éclosion et quelques poissons conservés dans des bocaux et envoyés par nos établissemens officiels, est restée lettre morte pour la plupart des visiteurs. Quel enseignement au contraire ceux-ci n'eussent-ils pas pu en tirer, si on avait effectué devant eux les opérations qui constituent la pisciculture, depuis la fécondation jusqu'à l'éclosion des œufs, et si on leur avait montré les poissons dans les diverses phases de leur développement! Il n'en eût pas fallu davantage pour répandre des pratiques encore peu connues et pour décider les particuliers à se livrer à la production artificielle du poisson. Or c'est là tout le problème, car la pisciculture ne deviendra une vérité que lorsque les particuliers la prendront au sérieux. Tant qu'elle restera dans les régions officielles, il serait peut-être imprudent de la considérer comme une des plus grandes découvertes des temps modernes, ainsi qu'on l'a qualifiée dans un premier moment d'enthousiasme.

Tâchons donc de suppléer au silence des organisateurs de l'aquarium, et, rappelant les divers travaux publiés sur ce sujet, de rechercher les conditions essentielles de la production du poisson en France (1). Nous ne reviendrons pas sur l'historique de la pisciculture. M. Baude l'a exposé en détail dans un travail remarquable dont les lecteurs de la *Revue* n'ont pas perdu le souvenir (2). Nous nous bornerons à rappeler en peu de mots que l'on est arrivé à féconder artificiellement les œufs des poissons en projetant par une

(1) Restreignant notre cadre au côté économique de cette question, nous ne pouvons parler de la pêche envisagée comme exercice de *sport;* mais nous ne saurions trop recommander à ceux qui s'y livrent la lecture du *Nouveau Dictionnaire des Pêches,* par M. de la Blanchère, actuellement en cours de publication. Ils y trouveront, avec les figures à l'appui, non-seulement tous les détails que comporte cet intéressant sujet, mais une description scientifique très complète de toutes les espèces de poissons.

(2) *De l'Empoissonnement des eaux douces,* par M. Baude, dans la *Revue* du 1er janvier 1861.

légère pression la laitance du mâle sur les œufs extraits de la même façon du ventre de la femelle. En réalité, cette opération n'a rien d'artificiel, car elle se borne à provoquer sur des poissons captifs la fécondation que ceux-ci font spontanément à l'état libre. On sait en effet que la femelle commence par se débarrasser de ses œufs en se frottant le ventre contre des cailloux, et que le mâle vient ensuite les arroser de sa laitance; mais cette découverte parut si extraordinaire lorsqu'il en fut pour la première fois question, vers 1840, qu'un véritable engouement s'empara du public et des savans; quelques-uns même s'imaginèrent qu'on allait instantanément repeupler les cours d'eau de poissons de toute espèce, et crurent que la pisciculture était destinée à opérer une révolution dans l'alimentation du peuple et à s'élever à la hauteur d'une question sociale. Voilà plus de vingt ans que la découverte du pêcheur Remy s'est répandue au-delà des montagnes où il en a le premier fait l'application, et l'on sait combien peu jusqu'ici ces espérances ont été confirmées; mais, pour n'avoir pas tenu toutes ses promesses, on aurait tort de croire que la pisciculture n'est pas appelée à rendre de véritables services, à la condition toutefois qu'on saura se faire une idée juste des circonstances économiques où elle peut se développer convenablement.

La première condition pour assurer le repeuplement des cours d'eau, c'est d'empêcher qu'ils ne soient empoisonnés par les matières toxiques qui y sont jetées à dessein pour faire périr le poisson ou y sont déversées par certaines usines. C'est là une question de police qu'on ne saurait négliger sans rendre illusoires tous les efforts des pisciculteurs, si distingués qu'ils soient. Cette condition remplie, il suffit d'assurer la fécondation des œufs abandonnés par la femelle et de protéger les jeunes poissons qui en sont issus contre leurs trop nombreux ennemis. Bien des œufs en effet sont pondus sans être fécondés, soit parce qu'ils sont emportés par le courant, soit parce qu'ils sont dévorés par les poissons adultes; il en est de même de l'alevin, qui, à peine éclos, incapable de se défendre, devient le plus souvent la proie des espèces rapaces. Si ces causes de destruction n'existaient pas, la pisciculture n'aurait aucune raison d'être, car la nature répand ses germes avec une telle profusion que, si tous arrivaient à maturité, en quelques années nos fleuves seraient trop étroits pour contenir l'innombrable multitude des poissons qui s'y développeraient.

Toutes les espèces n'ont pas la même fécondité ni les mêmes dangers à courir, et il en est qu'on peut abandonner à elles-mêmes avec la certitude qu'elles se reproduiront toujours en quantité suffisante; il en est d'autres au contraire qu'il faut protéger, si l'on

ne veut pas qu'elles disparaissent. Parmi les premières, il faut ranger tout d'abord les espèces rapaces, comme la perche et le brochet, qui se nourrissent particulièrement d'alevin, et qui, une fois dans une pièce d'eau, l'ont bientôt dépeuplée de tout autre poisson. Ils ont très peu d'ennemis à craindre, car ils se mettent en chasse à peine sortis de l'œuf et se reproduisent très facilement; ils reparaissent même dans les étangs récemment mis à sec, sans qu'on sache comment ils ont pu s'y introduire; peut-être leurs œufs sont-ils apportés par les oiseaux, peut-être se conservent-ils dans la vase jusqu'à ce que des conditions favorables en provoquent l'éclosion. Quoique fournissant un mets très succulent, ces poissons ne sont donc pas de ceux que la pisciculture doit chercher à multiplier. Il en est de même des anguilles, car d'une part elles vont frayer dans les profondeurs de la mer, et d'autre part l'alevin qui en sort remonte les fleuves en très grande abondance et se répand dans les cours d'eau même les plus reculés. Au moment de la *montée*, l'eau prend un aspect visqueux, dû à la réunion de millions de ces petites anguilles semblables à des fils. Un seul verre de cette montée repeuplerait de vastes étangs. Il est à peu près inutile aussi de s'occuper des carpes, car elles pondent des œufs par millions, et il suffit de placer au moment du frai, dans une simple mare, un couple de ces poissons, pour avoir quelques semaines après des milliers de jeunes carpes en état d'être mises à l'eau. On arrive au même résultat en établissant dans les rivières à repeupler des frayères artificielles formées de fascines maintenues par une corde, et dans lesquelles les carpes vont déposer leurs œufs, qui, protégés contre la rapidité du courant, arrivent facilement à l'éclosion. On sait d'ailleurs que dans certaines régions la culture des étangs est depuis fort longtemps une des formes de l'exploitation du sol, et qu'on peut obtenir de cette façon un revenu qui s'élève parfois jusqu'à 200 francs net par hectare. Malheureusement ce système offre d'assez nombreux inconvéniens au point de vue de la salubrité.

Les seules espèces réellement précieuses qui peuvent exiger des soins particuliers sont celles qui appartiennent à la famille des *salmonidés*, et qui chez nous sont représentées par les truites et les saumons. Plusieurs causes en effet en entravent la multiplication. D'abord elles ne pondent qu'une quantité d'œufs relativement peu considérable, environ 10,000; de plus la période d'incubation pendant laquelle ceux-ci sont exposés à la voracité des divers poissons est plus longue que pour les autres espèces, puisqu'elle dure de 2 à 3 mois; enfin les petits, après leur éclosion, sont munis d'une vésicule ombilicale qui les nourrit par voie de résorption jusqu'à

ce qu'ils soient en état de s'attaquer aux insectes ou aux petits poissons dont ils font leur proie. Cette vésicule les condamne à l'immobilité et les met hors d'état de se soustraire par la fuite à la voracité de leurs ennemis, parmi lesquels les larves des insectes aquatiques ne sont pas les moins redoutables. De tous les poissons, les salmonidés sont donc ceux qui ont le plus à craindre dans leur jeunesse des circonstances extérieures; c'est à eux que la pisciculture peut s'appliquer avec le plus d'avantage, et dans le fait c'est à la multiplication de cette espèce qu'on s'est particulièrement attaché. Un autre motif justifie d'ailleurs cette prédilection : ce sont les résultats remarquables auxquels on est arrivé sous ce rapport en Irlande et en Écosse.

Le saumon, on le sait, est un poisson voyageur qui, habitant la mer pendant la plus grande partie de l'année, remonte les fleuves à l'époque du frai, et s'avance dans les divers affluens secondaires jusqu'à ce qu'il ait trouvé les eaux pures et le lit de galets qui lui sont nécessaires pour la ponte. Aussitôt celle-ci terminée, il retourne à la mer avec les jeunes saumons de la ponte précédente, qui l'année suivante reviendront à leur tour visiter les mêmes lieux pour y déposer leurs œufs, car, on l'a remarqué, ces poissons sont fidèles aux ruisseaux qui les ont vus naître tant qu'ils y trouvent des conditions favorables à la reproduction. On conçoit dès lors combien il est important de supprimer tous les obstacles qui s'opposeraient à ces voyages périodiques pendant lesquels les riverains peuvent se livrer à une pêche très fructueuse. De tous ces obstacles, les plus sérieux sont les barrages naturels ou artificiels, lorsqu'ils sont trop élevés pour que les saumons puissent les franchir d'un seul bond; aussi a-t-on cherché à en faire disparaître les inconvéniens par la construction d'échelles à saumons (*salmon's ladders*) qui, en Irlande et en Écosse, sont aujourd'hui très répandues. Ce sont des escaliers qui rachètent la hauteur du barrage par une série de petites chutes faciles à franchir. Ces constructions, partout où elles ont été établies, ont eu d'excellens effets, et ont attiré les saumons dans des cours d'eau où jusqu'alors il ne s'en était jamais montré. Dans un rapport publié à la suite d'un voyage d'exploration dans le royaume-uni, M. Coumes, alors ingénieur en chef des travaux du Rhin et directeur de l'établissement de Huningue, raconte que depuis l'établissement de ces échelles le produit des pêches en Irlande et en Écosse s'est accru dans des proportions considérables; on l'évalue pour ces deux contrées à plus de 700,000 livres sterling (17,500,000 francs). Encore ce chiffre ne représente-t-il que le produit net, car il ne comprend que le revenu des propriétaires ajouté au bénéfice des pêcheurs. La seule rivière de Spey en Écosse

est louée par le duc de Richmond 2,000 livres sterling par an. En Irlande, la pêcherie de Galway, appartenant à MM. Ashworth frères, qui en 1851 ne leur rapportait que 6,500 francs net, donnait 47,500 fr. en 1862, ce qui représente un produit brut de 105,000 fr. L'établissement de pisciculture de Stormontfield, institué par les soins d'un syndicat de propriétaires pour le repeuplement de la Tay et de ses affluens, a suffi pour porter le fermage de cette rivière en 1862 au chiffre de 351,000 francs, au lieu de 199,330 francs, chiffre de la location en 1853. On pourrait multiplier ces exemples, qui montrent quels résultats on peut obtenir par des soins intelligens et une surveillance suffisante. Quelques-unes de ces exploitations de pêche appartiennent à des particuliers en vertu d'anciennes concessions; mais la plupart sont organisées par des syndicats de propriétaires qui louent la rivière en commun, et en tirent un bénéfice proportionnel à l'étendue possédée par chacun d'eux.

La législation est assez compliquée, et n'est pas la même dans les trois royaumes : en Irlande et en Écosse, la pêche du saumon est considérée comme appartenant à la couronne, tandis qu'elle est libre en Angleterre; mais le gouvernement en général n'use pas de son droit et laisse les riverains en jouir à leur gré, sous la condition de se soumettre aux règlemens établis. Il a institué récemment à cet effet un personnel de conservateurs-inspecteurs qui relèvent du bureau des travaux publics, et qui sont chargés de la surveillance de la pêche. Ce sont eux qui fixent les époques où l'on peut s'y livrer ainsi que les dimensions des filets à employer; ils prescrivent également, quand il y a lieu, la construction d'échelles sur un plan arrêté à l'avance. Indépendamment de ces fonctionnaires, qui sont payés par l'état, il y a par circonscription de pêche un conseil des conservateurs constitué par les propriétaires, lequel nomme les gardes-rivières, vérifie les comptes et répartit entre les intéressés les bénéfices et les dépenses.

Ces heureux résultats avaient fait supposer que les institutions auxquelles ils sont dus pourraient être introduites en France. La plupart de nos cours d'eau étaient autrefois peuplés de saumons qui ont en partie disparu par suite de l'établissement de barrages et des abus de tout genre auxquels cette pêche avait donné lieu. Afin de porter remède à cette situation, le gouvernement, en 1865, fit voter par le corps législatif une loi qui l'autorise à établir des échelles partout où il le juge nécessaire et qui prohibe le colportage des poissons pendant la saison du frai. Précédemment, à la suite d'un rapport du 21 septembre 1859 adressé par M. Coste à l'empereur, la surveillance de la pêche, qui, dans les rivières non canalisées, était autrefois confiée à l'administration des forêts, avait

été entièrement remise à l'administration des ponts et chaussées. De cette mesure, au dire du rapporteur, devait dépendre le repeuplement des eaux de la France; quant au bénéfice que l'état en devait tirer, il n'était pas évalué à moins de 15 millions. Nous ne savons si ces prévisions se réaliseront quelque jour; mais depuis huit ans environ que cette modification administrative s'est opérée, le saumon n'est pas devenu plus commun sur nos marchés, et la location de la pêche dans les cours d'eau publics n'a pas dépassé 600,000 francs, chiffre qu'elle atteignait sous le régime précédent.

Si les résultats n'ont pas été plus favorables, ce n'est pas cependant faute d'avoir fait pour cela les dépenses nécessaires, car les sommes annuellement consacrées à l'établissement de pisciculture de Huningue montrent assez que l'état n'a jusqu'ici reculé devant aucun sacrifice pour atteindre le but qu'il avait en vue. Nous puisons dans un rapport de M. Coumes, publié en 1862, les renseignemens suivans sur l'origine et l'organisation de cet établissement remarquable. L'art d'entretenir et de repeupler les étangs et cours d'eau a été connu de tout temps; mais ce n'est qu'au siècle dernier qu'un naturaliste allemand nommé Jacobi a imaginé la fécondation artificielle. Cette découverte tomba dans l'oubli, et ce fut un simple pêcheur des Vosges, nommé Remy, qui, sans en avoir eu connaissance, la mit en pratique vers 1840 pour multiplier la truite dans les ruisseaux de ces montagnes. Le procédé qu'il employait, expérimenté d'abord par MM. Berthot et Detzem, ingénieurs des ponts et chaussées, fut étudié par M. Coste, qui, dans l'espoir de l'appliquer au repeuplement général des eaux de la France, proposa au gouvernement de construire aux environs de Huningue un établissement dans lequel on pourrait recueillir les œufs fécondés des espèces de poissons les plus précieuses, les placer dans des appareils d'incubation convenablement disposés, et les distribuer ensuite à un certain degré de maturité sur tous les points du territoire. Une dépense de 30,000 francs avait été jugée suffisante pour cet objet; mais cette somme fut bientôt reconnue trop modique, car on sentit la nécessité de donner à cette usine un développement plus considérable. On dut en effet acheter et canaliser de nouvelles sources, faire des prises d'eau dans le Rhin au moyen de turbines, remplacer les hangars primitifs par des constructions plus solides, établir des clôtures. Ces diverses constructions successivement autorisées exigèrent jusqu'en 1862 une dépense de 265,186 fr. 01 c. Quant aux frais d'exploitation, ils se sont élevés pendant la même période à la somme de 347,186 fr. 36 cent.

L'établissement se compose d'un enclos de 39 hectares 56 centiares loué à une commune au prix de 2,410 fr. 49 cent. Les opé-

rations comportent chaque année deux campagnes, l'une embrassant l'automne et l'hiver pour les espèces qui fraient en hiver, telles que la truite commune, la grande truite des lacs, le saumon franc, l'ombre-chevalier; l'autre comprenant le printemps et l'été, pour l'ombre commun et le saumon du Danube. L'administration décide à chaque campagne les opérations à entreprendre; suivant un itinéraire arrêté d'avance, les agens de l'établissement vont en Suisse et en Allemagne acheter à un prix convenu les œufs dont ils ont besoin; ils en opèrent eux-mêmes sur place la fécondation, puis les placent dans des boîtes de fer-blanc renfermant de la mousse humide, et les expédient ainsi à l'établissement. Après avoir été comptés, contrôlés et inscrits, les œufs sont répandus dans les appareils d'incubation, qui se composent, comme on sait, de claies à jour formées par des baguettes de verre et placées dans des auges en terre vernie, à travers lesquelles passe un courant continu d'une eau limpide. Après quelque temps de séjour dans ces auges et lorsqu'ils sont sur le point d'éclore, les œufs sont expédiés aux personnes qui en ont fait la demande, suivant une liste approuvée par le ministre. Ces expéditions sont gratuites, sauf le port, qui est à la charge des destinataires, et ceux-ci n'ont d'autre obligation à remplir que celle de fournir à l'administration des renseignemens sur les résultats qu'ils ont obtenus.

Le nombre des œufs fécondés s'est élevé, de 1855 à 1862, à 30,000,000 environ, sur lesquels la perte à l'établissement pour toutes les espèces réunies a été en moyenne de 55 pour 100, proportion qui va du reste en diminuant d'année en année. Les œufs arrivés à l'état d'éclosion représentent environ 66 pour 100 de ceux qui ont été expédiés aux particuliers. Que sont devenus les poissons qui sont sortis? C'est ce qu'il est assez difficile d'établir, faute de renseignemens précis. Il ne paraît pas qu'ils aient sensiblement augmenté la population des cours d'eau publics, bien qu'on ait, dit-on, signalé la présence de quelques truites et saumons dans certaines parties de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhin, où jusqu'alors ils étaient inconnus. En présence de ces résultats assez modestes relativement à ceux qu'on espérait, on serait tenté de s'écrier avec Shakspeare : *much ado about nothing*, si l'on n'avait pu constater que bien des lacs et étangs appartenant à des particuliers ont effectivement été repeuplés de cette façon, et si l'initiative du gouvernement n'avait décidé bien des propriétaires à entreprendre chez eux des essais de pisciculture qui ont été plus ou moins couronnés de succès. Quelques-uns avaient exposé les appareils dont ils font usage. Des différentes méthodes employées, la plus intéressante nous a paru être celle de M. de la Blanchère, qui

consiste à placer les claies d'œufs entre deux eaux dans un ruisseau ou fossé de 2 mètres de large, creusé en forme de cuvette et tapissé d'une épaisse couche de cailloux roulés. A peine éclos, les jeunes poissons quittent spontanément la claie, et se tiennent au fond jusqu'à ce qu'ils soient en état de se tirer d'affaire. On évite ainsi des manipulations et des transports toujours dangereux.

Quant à obtenir chez nous des pêches comparables à celles de l'Écosse et de l'Irlande, il n'y faut pas songer tant que la législation ne sera pas absolument modifiée. Ce n'est ni en créant à grands frais des établissemens comme celui de Huningue, ni en transférant d'une administration à l'autre la surveillance de la pêche qu'on atteindra ce but; c'est en intéressant les pêcheurs eux-mêmes à la production du poisson. En Irlande et en Écosse, la pêche d'un cours d'eau appartient dans toute l'étendue du bassin qu'il arrose à un ou à plusieurs propriétaires réunis en syndicat pour l'exploiter en commun. Depuis l'embouchure jusqu'à la source, ils sont maîtres de la rivière, et, sauf les règlemens généraux auxquels ils sont soumis, ils restent absolument libres d'agir comme ils l'entendent. Chez nous au contraire, nous voyons d'abord la marine s'emparer de toute la partie du cours d'eau où l'action du flux et du reflux se fait sentir et en réserver la pêche aux marins inscrits. Au-delà de ces limites et dans toute l'étendue où elle est reconnue flottable et navigable, la rivière, considérée comme propriété publique, est louée par petites portions au profit de l'état à des fermiers qui, loin d'avoir intérêt à ménager le poisson, sont au contraire poussés à en prendre le plus qu'ils peuvent afin d'en laisser le moins possible à leurs voisins. Enfin, lorsque le cours d'eau cesse d'être navigable, la pêche en appartient de droit aux propriétaires riverains; mais, comme la loi leur interdit la faculté de placer des grils ou barrages destinés à intercepter la circulation du poisson, aucun d'eux, ne voulant s'imposer des sacrifices dont il ne serait pas seul à profiter, ne s'occupe d'établir des frayères ou d'exercer personnellement une certaine surveillance. Il résulte de cette législation bigarrée, qui, pour ménager tous les droits, les méconnaît tous, que personne n'est directement intéressé à la multiplication du poisson, et que par suite personne ne se sent suffisamment lésé pour réagir contre les causes de destruction qui peuvent se produire. C'est ainsi qu'on voit souvent un cours d'eau dépeuplé dans sa plus grande partie par les résidus délétères des usines ou par l'introduction de substances toxiques, telles que la chaux ou la coque du Levant, sans qu'aucun riverain se croie en droit de poursuivre les coupables.

Quant à l'action publique, nous la considérons comme plus nuisible qu'utile, qu'elle soit exercée par les agens de l'administration

des forêts ou par ceux de l'administration des ponts et chaussées. Le défaut de notre législation est précisément d'autoriser l'intervention du gouvernement là où il n'a que faire, et d'étouffer ainsi l'initiative des individus. Tandis que le code civil suffirait à sauvegarder tous les droits, on s'empresse le plus souvent de le considérer comme non avenu et de faire des lois spéciales pour chaque cas particulier: c'est ainsi que nous avons des codes pour la chasse, pour les forêts, pour la pêche, pour la presse, pour les chemins, pour le commerce, codes qui s'écartent tous plus ou moins du droit commun, sans qu'on puisse justifier ces exceptions par une raison plausible. Pour ce qui concerne la pêche, la loi manque de logique, et n'ose pas accepter les conséquences des principes qu'elle proclame. Elle reconnaît bien aux riverains la propriété des cours d'eau non navigables; mais, par suite de cette fausse idée, que le poisson qui circule d'un point à un autre appartient également à tous, elle leur enlève le droit de le parquer, et leur retire d'une main ce qu'elle leur donne de l'autre. Cette tendance communiste, qui se remarque également dans la loi sur la chasse, a pour effet de désintéresser les propriétaires et de les rendre indifférens au repeuplement de leurs eaux. Si au contraire ils étaient libres d'établir au travers des rivières des grils destinés à retenir chez eux les poissons prisonniers, ils seraient encouragés à en accroître le nombre, et pourraient soit isolément, soit en s'associant, exercer une surveillance efficace et se livrer aux divers procédés de pisciculture qu'ils jugeraient les plus avantageux. Rien n'empêcherait d'ailleurs de fixer à l'avance les dimensions de ces grils de façon à permettre aux saumons de les franchir et à la montée d'anguilles de passer au travers des barreaux. Il en est de l'appropriation des eaux comme de celle des terres, et, si le premier qui a clos un terrain pour le labourer en avait été empêché sous prétexte que cette clôture gênerait le pâturage commun, il n'y aurait pas eu d'agriculture possible.

Quant aux cours d'eau flottables et navigables qui appartiennent à l'état, il ne faut pas perdre de vue qu'ils sont avant tout des voies de navigation, et que la pêche ne peut y être considérée que comme une chose accessoire. Quelque utile que puisse être au point de vue de la production du poisson l'abondance des herbes aquatiques ou l'existence de courans plus ou moins rapides, il n'en faudra pas moins faucher et canaliser les rivières, lorsque la navigabilité en dépendra. Ce principe admis d'une manière absolue, comment la pêche pourra-t-elle s'y exercer d'une façon profitable? En intéressant les pêcheurs à la multiplication du poisson par des locations à long terme comprenant toute l'étendue d'un bassin. Les canton-

nemens de pêche n'ont aujourd'hui que quelques kilomètres de longueur et ne sont loués que pour un laps de temps de neuf années; aussi les fermiers cherchent-ils à tirer de leur lot le meilleur parti possible et se gardent-ils bien de s'imposer le moindre sacrifice qui pourrait en même temps profiter aux autres. Il n'en serait plus de même, si chaque cours d'eau était loué dans toute sa longueur à un même individu ou à une même compagnie; celle-ci, ayant intérêt à ce que le poisson fût abondant, établirait des réservoirs d'engraissement, installerait des frayères naturelles ou artificielles, construirait des échelles à saumons où elle le jugerait convenable et ferait surveiller la pêche par ses agens; en un mot, elle ne craindrait pas d'engager des capitaux dans une entreprise dont elle serait sûre de tirer des bénéfices. La suppression de l'inscription maritime ou tout au moins de la faculté donnée aux marins de pêcher dans les fleuves serait la conséquence naturelle de l'adoption de ce régime. Il faudrait toutefois prendre les mesures nécessaires pour empêcher que cette compagnie ne se mît au lieu et place de l'état, et que, sans faire aucune dépense, elle sous-louât pour son compte son droit à des pêcheurs de seconde main.

Pour nous résumer, nous dirons que la pisciculture, envisagée comme moyen de féconder artificiellement les œufs de poissons, ne mérite pas tout le bruit qu'on a fait autour d'elle, et qu'elle est absolument incapable à elle seule de lutter contre le dépeuplement des cours d'eau occasionné soit par un défaut de surveillance, soit par une exploitation défectueuse; mais, si on la considère comme embrassant l'ensemble des moyens physiques et économiques par lesquels on parvient à favoriser la multiplication du poisson et à accroître ainsi la masse des substances qui servent à la nourriture de l'homme, on ne peut contester qu'elle ne soit digne d'une sérieuse attention, et qu'elle n'ouvre aux observateurs un vaste champ d'expériences, aussi curieuses pour le savant qu'utiles pour le consommateur.

J. Clavé.

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

— 1800 — 1814 —

XI.

L'ENLÈVEMENT DU PAPE PIE VII.

I. Mémoires du cardinal Consalvi. — II. Œuvres complètes du cardinal Pacca. — III. Correspondance du cardinal Caprara. — IV. Correspondance de Napoléon Ier. — V. Dépêches diplomatiques et documens inédits français et étrangers, etc.

Les troupes françaises étaient entrées à Rome le 2 février 1808 au matin (1). Si l'empereur avait pensé qu'en s'emparant de la capitale des états pontificaux il triompherait aisément de la résistance de Pie VII, son illusion ne fut pas de longue durée. S'il s'était imaginé que par ce coup de violence il mettrait presque aussitôt fin à ses dissentimens avec le saint-père, son désappointement dut être considérable. Il n'en fut pas de la prise de Rome comme de celle de Vienne ou de Berlin. Lorsqu'en 1806 Napoléon, vainqueur à Ulm, avait mis la main sur Vienne, il s'était procuré une grande force contre l'Autriche. La perte de sa capitale avait servi à rendre l'empereur François fort conciliant à Schœnbrunn, et, sans nul doute, le désir de recouvrer Berlin ne contribua pas moins à faire accepter par l'infortuné roi Guillaume les conditions si dures

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1867.

du traité de Tilsitt; mais l'empereur méconnaissait le caractère de Pie VII, et, ce qui était plus fâcheux de la part de ce grand esprit, d'ordinaire si sagace, il se méprenait absolument sur le fond même des choses, quand il supposait que, réduit aux mêmes extrémités, le chef de la foi catholique finirait par céder, comme naguère avaient dû céder les deux plus puissans monarques de l'Allemagne. Napoléon n'avait pas songé que derrière le prince temporel, matériellement si faible et dénué de toutes ressources, il s'exposait à rencontrer le pontife, armé par l'unanime adhésion de tous les membres de son église d'une puissance morale redoutable. Contre le vicaire du Christ invoquant de bonne foi les devoirs de sa mission religieuse, le recours à la force brutale risquait de devenir une mesure aussi inutile que dangereuse, et les menaces ne pouvaient avoir d'autre effet que de provoquer les sympathies secrètes non-seulement de l'Europe entière, mais d'une notable partie du public français en faveur de l'inoffensif vieillard qu'il plaisait maintenant à l'empereur de choisir pour adversaire et pour victime. Cette considération ne l'arrêta pas un instant. Soit qu'il n'ait point alors prévu les suites funestes de sa détermination, soit plutôt qu'enhardi par le sentiment de sa toute-puissance, par le spectacle de l'universel asservissement, il se soit tenu pour assuré de pouvoir toujours maîtriser l'opinion par le succès, Napoléon se précipita sans hésiter dans cette lutte nouvelle qui ne devait guère tarder à devenir beaucoup plus religieuse que politique, où le beau rôle ne lui était pas destiné, et dont, malgré l'inégalité apparente des forces mises en présence, la durée allait désormais se prolonger jusqu'à la fin de son règne.

Une fois décidé à traiter le saint-père en ennemi, l'empereur recourut tout d'abord à ses procédés de guerre accoutumés. Multiplier les agressions, les rendre à chaque fois plus formidables, ne laisser à son adversaire ni trêve ni repos, telle avait toujours été la tactique de Napoléon dans ses campagnes militaires; il n'en suivit pas d'autre dans sa querelle avec le saint-siége. Le 3 février 1808, c'est-à-dire le jour même où d'après ses calculs, un peu devancés par l'événement, ses troupes avaient dû prendre possession de Rome et du fort Saint-Ange, M. de Champagny adressa de sa part une sommation péremptoire au cardinal de Bayanne. Maintenant que des paroles on avait passé à l'action, il ne s'agissait plus d'user d'aucun ménagement. Le ministre des relations étrangères était donc chargé de déclarer nettement au négociateur de sa sainteté « que les soldats français présentement établis à Rome y resteraient jusqu'à ce que le pape fût entré dans la confédération italienne, et qu'il eût consenti à faire, dans tous les cas et contre qui que ce soit, cause commune avec les puissances qui la composent. Cette condition était le *sine qua non* des propositions de sa majesté.

Si le pape ne les accepte pas, sa majesté ne saurait reconnaître sa souveraineté temporelle. Elle était décidée à faire passer la domination de Rome dans des mains séculières (1). »

Au moment où cette injonction impérieuse sortait des bureaux du min stère des relations extérieures de France pour être remise au cardinal de Bayanne, une autre pièce, secrètement élaborée au Quirinal et clandestinement imprimée pendant la nuit, faisait à l'improviste son apparition sur les murs de Rome. C'était la protestation de Pie VII contre l'invasion française. Elle était ainsi conçue : « N'ayant pu adhérer à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du gouvernement français, parce que la voix de sa conscience et ses devoirs sacrés le lui défendaient, sa sainteté Pie VII a cru devoir subir les désastreuses conséquences dont on l'avait menacé par suite de son refus, et même l'occupation militaire de sa capitale. Résigné dans l'humilité de son cœur devant les impénétrables jugemens du ciel, il remet sa cause aux mains de Dieu; mais, ne voulant pas d'ailleurs manquer à l'essentielle obligation de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester, comme il proteste formellement en son nom et en celui de ses successeurs, contre toute usurpation de ses domaines, sa volonté étant que les droits du saint-siége soient et demeurent toutefois intacts (2). » Dans une première rédaction de cette pièce, d'abord soumise au saint-père, quelques expressions s'étaient glissées qui pouvaient être interprétées comme une plainte portée contre le peuple français en général. Le cardinal secrétaire d'état représenta que les mesures dont le saint-père avait à souffrir provenaient du gouvernement et nullement de cette France qui avait prodigué au souverain pontife tant de preuves de vénération et d'attachement. « Cela est vrai, s'écria Pie VII; je ne puis me plaindre de cette nation, et je veux que cela soit dit expressément dans ma protestation (3). » La crainte d'ajouter par un manifeste trop vif à l'irritation du peuple romain contre les troupes françaises troublait en effet l'âme scrupuleuse du saint-père. C'est pourquoi d'autres paroles venaient ensuite qui avaient surtout pour but de calmer les esprits. « Vicaire sur la terre de ce Dieu de paix qui nous a enseigné par son exemple la douceur et la patience, le saint-père ne doute point que ses sujets bien-aimés, qui lui ont toujours donné tant de preuves d'obéissance et d'attachement, ne mettent tous leurs soins à conserver la tranquillité privée et publique. Sa sainteté les y exhorte et le leur ordonne positivement. Elle

(1) Lettre de M. de Champagny au cardinal de Bayanne, 3 février 1808.

(2) Notification et protestation du pape Pie VII, affichée sur les murs de Rome, 2 février 1808.

(3) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 55.

espère que, loin de faire aucun tort, aucune offense à qui que ce soit, ils respecteront même les individus d'une nation dont elle a reçu tant de témoignages de respect et d'affection pendant son voyage en France et son séjour à Paris (1). »

Tandis qu'avec d'infinies précautions nécessitées par la surveillance des autorités militaires la protestation du saint-père était placardée sur quelques-uns des monumens publics de Rome, les ministres étrangers résidant auprès du Vatican recevaient du cardinal secrétaire d'état une note également rédigée dans les termes les plus modérés. Après avoir indiqué les conditions de l'*ultimatum* qui avait été imposé par le gouvernement français au saint-père, après avoir raconté comment Pie VII avait cru pouvoir donner son adhésion à certains articles extrêmement onéreux auxquels sa conscience ne répugnait pas, comment au contraire il avait dû en refuser d'autres dont l'acceptation lui était formellement interdite par ses devoirs les plus sacrés, le ministre de sa sainteté faisait savoir aux représentans des puissances amies du saint-siége que toutes les violences dont ils étaient témoins n'étaient que l'exécution des menaces faites antérieurement à son souverain; mais le saint-père, fidèle à ses devoirs, était décidé à tout souffrir plutôt que de blesser sa conscience... Mettant avec confiance son sort entre les mains de Dieu, il se bornait à protester, comme il y était en conscience obligé, contre toute occupation de ses domaines. C'était afin qu'ils pussent à leur tour informer leurs cabinets d'un événement aussi affligeant que par ordre du saint-père la présente communication leur était adressée (2).

Il semble qu'il était difficile d'apporter plus de prudence dans les démarches que commandait à Pie VII le soin de sa dignité et de son indépendance. Il avait poussé la condescendance jusqu'à recevoir le 3 mars au Quirinal le général Miollis, amené par le ministre de France, M. Alquier (3). Dans cette entrevue, Pie VII, affable comme à son ordinaire, n'avait témoigné d'irritation qu'au sujet des canons qu'on avait la veille si insolemment braqués devant les fenêtres de son appartement. Le général français, alléguant la méprise d'un officier subalterne, promit de les faire retirer, ce qui eut lieu en effet dans la nuit. De la part du général Miollis non plus que de M. Alquier, le saint-père n'avait à redouter personnellement aucun manque d'égards; mais, quelles que

(1) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 1er, p. 54.

(2) Circulaire du cardinal Casoni aux ministres étrangers près le saint-siége.

(3) « Humble et doux par caractère et par principes, pour vous prouver sa modération dans la douleur que lui causent d'aussi rudes traitemens, le saint-père a chargé le soussigné de répondre que demain à midi il recevra le général Miollis accompagné de votre excellence. » (Le cardinal Casoni à M. Alquier, 2 février 1808.)

fussent les favorables dispositions du commandant du corps d'occupation et celles du ministre de France à Rome, tous deux pleins de respect pour le saint-père, ils avaient à exécuter les ordres d'un maître auquel il n'eût pas été prudent de désobéir, et ces ordres, on se le rappelle, étaient fort positifs. Il avait été enjoint à M. Alquier de s'opposer « à toute circulation d'imprimés ou actes quelconques contraires à la France que le gouvernement romain pourrait publier, et d'en rendre responsables la police et les libraires de Rome » (1). C'est en vertu de ces instructions trop précises pour être négligées que les troupes françaises s'étaient emparées de l'administration des postes et de la police des imprimeries. Les exemplaires de la protestation pontificale qui avaient été placardés le 2 février au matin sur les murs de Rome en avaient été presque aussitôt arrachés par ordre du général Miollis, et M. Alquier de son côté n'avait pas manqué de faire un crime irrémissible au cardinal Casoni de la publicité donnée à la protestation du saint-père. Dans sa note datée du 4 février, il représentait cette pièce, que nous venons de mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs, comme « tendant à égarer l'opinion et à troubler la tranquillité publique par des assertions couvertes d'un voile religieux. » Tel était, pour se conformer à ses instructions, le besoin qu'éprouvait M. Alquier de se créer des griefs imaginaires ou même extravagans, qu'il avait découvert un motif d'accusation contre le Vatican dans le simple fait que la protestation du saint-père ne nommait point l'empereur. Il n'hésitait pas à reprocher sérieusement au cardinal secrétaire d'état de s'être servi des mots *le gouvernement français*, afin d'imiter, disait-il, le cabinet de Londres (2). Le cardinal n'avait eu nulle peine à répondre à M. Alquier que la note dont il se plaignait avait justement été conçue pour calmer l'irritation populaire, et qu'à la grande satisfaction de Pie VII ce but avait été en fait complétement atteint; si l'on avait évité de nommer personnellement l'empereur, c'était là une nouvelle preuve de la délicatesse constante du saint-père et du respect profond et invariable que son ministre ne cessait de professer pour l'auguste personne du souverain français. L'expression dont M. Alquier se plaignait était usitée dans le langage diplomatique. Le ministre des relations extérieures à Paris, la légation française à Rome, l'avaient continuellement employée. Dans les circonstances fâcheuses du moment, c'était par un égard particulier envers le souverain de la France que le Vatican s'en était servi (3).

(1) Lettre de l'empereur à M. de Champagny, 22 juillet 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 264.

(2) Note de M. Alquier à M. le cardinal Casoni, 4 février 1808.

(3) Lettre du cardinal secrétaire d'état Casoni à M. Alquier, 6 février 1808.

Cependant des actes infiniment plus graves allaient bientôt suivre les singulières récriminations de M. Alquier. Peut-être nos lecteurs n'ont-ils pas oublié que, dans les instructions envoyées au vice-roi d'Italie, l'empereur avait assigné comme le but principal de l'expédition dirigée contre Rome l'intention de purger cette ville et les états pontificaux de la présence des brigands qui les infestaient, des agens napolitains et anglais qui n'avaient pas craint d'y braver sa puissance, d'en chasser et de renvoyer à Naples les cardinaux originaires des Deux-Siciles, qui avaient jusqu'à présent refusé de prêter serment à son frère le roi Joseph. En réalité, il n'y avait plus d'agent anglais à Rome depuis le départ volontaire de M. Jackson. Le roi Ferdinand, retiré à Palerme, n'avait pas de ministre officiellement accrédité auprès du saint-père. Quant aux soi-disant brigands, il n'y en avait pas un seul dans l'intérieur de la ville. Toutes les fois que la légation française avait demandé l'arrestation des rebelles napolitains dont le séjour avait été signalé par elle, les autorités romaines n'avaient jamais hésité à les faire saisir et à les consigner dans les forteresses du pays. Elles avaient même déployé à cet égard un zèle si efficace que le nouveau secrétaire d'état de sa sainteté, le cardinal Joseph Doria Pamphili, successeur du cardinal Casoni, tombé soudainement malade, avait pu inaugurer ses récentes fonctions en constatant par une note adressée le 25 février 1808 que les troupes françaises, depuis trois semaines qu'elles étaient entrées à Rome et qu'elles en faisaient la police, n'avaient pas encore réussi à découvrir un seul de ces prétendus chefs de bandes; mais, s'il n'y avait à Rome ni agens des cabinets ennemis de la France, ni brigands organisés, comme l'avait à tort imaginé l'empereur et comme il s'en était plaint tant de fois avec une si violente amertume, il y avait en effet, retirés à Rome, six ou sept cardinaux napolitains. Qu'ils fussent tous assez mal disposés pour la récente royauté du frère de l'empereur, cela était, il faut l'avouer, assez probable. La plupart d'entre eux étaient vieux et infirmes, d'autres plus jeunes et plus actifs. Dans le nombre, deux ou trois pouvaient être à bon droit soupçonnés d'être en correspondance habituelle avec la reine Caroline; ceux-là ne devaient pas être toutefois les seuls atteints, et l'empereur ne voulut faire aucune distinction. A la fin de février 1808, tous les cardinaux napolitains indifféremment reçurent l'ordre de partir pour Naples dans les vingt-quatre heures. Pie VII, prévenu des intentions du gouvernement français, leur avait à l'avance défendu de s'éloigner de Rome, où leur présence était, disait-il, nécessaire au service du saint-siége (1). Sur leur refus de se mettre en route, on les enleva

(1) Lettre du pape aux cardinaux Ruffo-Scilla, Pignatelli, Saluzzo, Caracciolo, Caraffa et Trajetto, 18 février 1808.

de force, et des gendarmes escortèrent sabre en main leurs voitures jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Du moment où les membres du sacré-collége n'étaient plus respectés dans leurs personnes, rien d'extraordinaire si les représentans des cabinets étrangers ne l'étaient pas davantage dans leurs immunités diplomatiques. Un beau matin, le chevalier de Vargas, ambassadeur de la cour de Madrid, vit en effet sa demeure officielle envahie par quatre soldats français et un caporal, chargés, disaient-ils, de s'emparer du bureau de poste qui était dans son hôtel (1).

La mesure d'ailleurs était générale. De même qu'il avait envoyé un détachement de ses troupes s'emparer de la poste aux chevaux et un autre piquet mettre la main sur la boîte aux lettres particulière à sa sainteté, de même qu'il avait nommé un inspecteur chargé de surveiller la correspondance publique, de même le général Miollis trouvait commode, et partant licite, de ne pas respecter davantage la correspondance des ambassadeurs accrédités auprès de la cour de Rome. Le but était toujours celui que l'empereur avait si bien indiqué dans ses instructions à M. Alquier. Il ne fallait pas que le saint-père, qui déjà ne pouvait plus rien publier dans ses propres états par voie d'affiche ou d'impression, fût libre d'envoyer des courriers au dehors; il ne fallait pas non plus qu'à l'insu du commandant de l'armée française il se mît en communication secrète avec les représentans des puissances étrangères. Tout ne serait-il pas compromis, si ceux-ci continuaient à jouir du privilége qui depuis des temps immémoriaux leur permettait de confier à des hommes de leur nation et de leur choix le service de leurs correspondances? En un mot, à Rome comme à Paris, comme partout, Napoléon non-seulement entendait rester le maître, mais voulait agir et parler seul. Tandis qu'il lui convenait de dénoncer Pie VII à ses propres sujets, à l'Europe entière, comme se refusant par une folle obstination à des propositions d'accommodement parfaitement acceptables, il était à propos d'empêcher le même Pie VII de s'expliquer devant ses sujets et devant l'Europe. Il importait surtout que la vérité ne se fît pas jour, et qu'en France particulièrement on ne sût pas un mot de ce qui se passait à Rome. Chose étrange, c'était le Vatican, ce modèle par excellence des gouvernemens d'ancien régime, d'ordinaire si amoureux de la discrétion et du mystère, qui avait cette fois soif de publicité, et qui de toutes les manières s'ingéniait pour faire appel à l'opinion. C'était l'homme des temps nouveaux, le soi-disant héritier de la révolution française et des principes de 89, qui fuyait le grand jour, qui épaississait à dessein tous les voiles et imposait le silence par la force.

(1) Lettre du chevalier de Vargas, ambassadeur d'Espagne, au général Miollis, 26 février 1808.

Il restait une autre partie du programme impérial à accomplir. Ni M. Alquier ni le général Miollis n'étaient maîtres d'oublier ce passage chiffré de la lettre adressée à M. de Champagny : « Mon intention est d'accoutumer le peuple de Rome et les troupes françaises à vivre ensemble, afin que, si la cour de Rome continue à se montrer aussi insensée, elle ait cessé insensiblement d'exister comme puissance temporelle sans qu'on s'en soit aperçu (1). » Un décret du commandant en chef de l'armée d'invasion avait donc incorporé les troupes de sa sainteté dans le corps expéditionnaire. Quelque résistance s'étant produite, le général Miollis avait fait conduire au château Saint-Ange, puis exilé hors des états pontificaux le colonel Bracci, qui s'était refusé à ce changement. Pareil traitement avait été infligé à tous les officiers pontificaux restés comme lui fidèles à leur prince, et la plupart avaient été transportés dans la citadelle de Mantoue. Vivement blessé de cette mesure et désireux de constater par quelque signe extérieur et public qu'il n'avait point consenti à cette aliénation forcée de ses troupes, Pie VII s'était empressé de changer les couleurs de la cocarde portée par la garde pontificale qui, restée en très petit nombre sous ses drapeaux, faisait le service intérieur du palais du Quirinal. Aussitôt Miollis avait fait prendre la nouvelle cocarde aux troupes incorporées, et le secrétaire d'état avait dû se borner à protester par un billet adressé aux ministres étrangers contre cette insulte faite à l'indépendance de son souverain.

Cependant un dernier outrage, plus sensible pour lui que tous ceux que nous venons de raconter, attendait encore le saint-père. Cette fois, le coup devait lui être directement porté de Paris, de la main même de l'empereur. Le 10 mars 1808, au moment de partir pour Bayonne, dans la lettre par laquelle il lui annonçait que de grands événemens se préparaient en Espagne, Napoléon ordonnait au prince Eugène, vice-roi d'Italie, de faire renvoyer de Rome tous les cardinaux qui n'étaient pas nés sujets du pape. « Que Litta revienne à Milan, lui mandait l'empereur; que les Génois rentrent à Gênes, les Italiens dans le royaume d'Italie, les Piémontais en Piémont, les Napolitains à Naples. *Cette mesure doit être exécutée de gré ou de force.* Puisque ce sont les cardinaux qui ont perdu les états temporels du pape par leurs mauvais conseils, qu'ils rentrent chacun chez eux (2)! » Le nombre des cardinaux à qui allait s'appliquer la mesure prescrite par l'empereur était de quatorze. En y ajoutant les sept cardinaux déjà précé-

(1) Lettre de l'empereur à M. de Champagny, 22 janvier 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 264.

(2) Lettre de l'empereur au prince Eugène, 10 mars 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t, XVI, p. 498.

demment expédiés à Naples, c'était en tout vingt et un membres du sacré-collége enlevés en un mois à leurs fonctions ecclésiastiques. Le procédé était inoui et véritablement digne de l'homme qui, organisant en ce moment le guet-apens de Bayonne contre Charles IV et son fils, trouvait simple de confisquer par décret une couronne et de la poser, sans consulter l'Espagne, sur la tête de son frère aîné, Joseph, roi de Naples. A les considérer au point de vue religieux, ces mesures violentes, que d'un air si tranquille et comme chose toute naturelle l'empereur Napoléon venait de prescrire contre des membres du sacré-collége, étaient plus étranges encore et plus monstrueuses peut-être que la main mise sur Ferdinand VII et sa séquestration à Valançay. Il ne faut pas en effet l'oublier, non-seulement les cardinaux que Napoléon chassait des états pontificaux étaient les plus grands personnages de l'église, mais, comme membres du sacré-collége, ils étaient les conseillers spirituels et les auxiliaires apostoliques du saint-père. Ils avaient tous des fonctions ecclésiastiques à remplir auprès du souverain pontife. Quelques-uns, comme le cardinal Valentini Gonsaga, évêque d'Albano, le cardinal Doria, évêque de Frascati, le cardinal Locatelli, évêque de Spoleta, avaient même charge d'âmes dans les provinces encore laissées sous la domination temporelle du pape. D'autres occupaient dans le gouvernement intérieur de l'église romaine des postes très importans. Le cardinal Carandini était préfet du concile, le cardinal della Somaglia était vicaire de sa sainteté, et le cardinal Braschi-Onesti secrétaire des brefs du pape. Enfin il se trouvait par une rencontre bizarre que le propre secrétaire d'état de sa sainteté était lui-même atteint par la mesure. Ainsi que son prédécesseur Casoni, qui était né à Sarzane, le cardinal Doria Pamphili, parce qu'il était originaire de Gênes, recevait à l'improviste du ministre de France, avec qui la veille il traitait, l'ordre de quitter sur-le-champ ses bureaux du Vatican et d'aller, comme sujet de l'empereur, faire sa soumission officielle aux autorités de sa nouvelle patrie. En recourant à ces brutalités, l'empereur, quoi qu'il en pût dire, se voyait, au bout de quelques jours seulement, entraîné malgré lui à confondre de la façon la plus funeste les choses mêmes qu'au début de la querelle il s'était vainement flatté de pouvoir toujours séparer les unes des autres. En faisant sortir violemment de Rome tant de cardinaux, Napoléon ne battait pas seulement en brèche le pouvoir temporel du pape, envers qui maintenant il était décidé à ne plus garder aucun ménagement; il attaquait aussi de front le régime intérieur de cette grande église catholique pour laquelle, à cette époque de sa vie, il affectait de professer encore, chaque fois que l'occasion s'en présentait, les plus respectueux égards et un filial attachement.

Ces nuances un peu contradictoires que Napoléon excellait à garder dans ses paroles ne sont pas toujours aussi faciles à maintenir dans l'action. En réalité, la manière dont à Rome les ordres de l'empereur furent habituellement mis à exécution n'était point de nature à tempérer l'amère douleur qu'ils ne pouvaient manquer de causer à Pie VII. Les termes des dépêches qu'ils recevaient à la fois de Paris et de Milan faisaient assez connaître à M. Alquier et au général Miollis combien vive était en ce moment l'irritation de leur tout-puissant maître. Ménager si peu que ce fût la sensibilité du saint-père, suivre en cette occasion leur penchant naturel, qui les portait à user de modération et de douceur, eût été trop dangereux. Ils n'y songèrent ni l'un ni l'autre. Ils se trouvèrent au contraire d'accord pour exécuter à la lettre la déplaisante commission dont ils étaient chargés. Trois jours furent donnés aux cardinaux désignés pour quitter Rome; à l'expiration de ce délai et sur leur refus, la force armée se présenta chez eux et les fit partir de vive force. Le secrétaire d'état, Doria Pamphili, ne fut pas plus épargné que ses collègues, et n'obtint pas une seule minute de répit pour remettre à son successeur, le cardinal Gabrielli, les papiers de son ministère. Quant à l'ordre du jour adressé aux troupes papales pour leur annoncer leur incorporation dans l'armée française, le général Miollis, se conformant sans doute aux instructions reçues du ministre de la guerre, avait pris soin d'y faire intervenir directement le nom de l'empereur et de le rédiger dans les termes les plus blessans pour le gouvernement pontifical. Il était ainsi conçu : « Sa majesté l'empereur et roi Napoléon témoigne sa satisfaction aux troupes de sa sainteté pour leur bonne tenue. Elles ne recevront plus d'ordres à l'avenir ni des prêtres ni des femmes. Des soldats doivent être commandés par des soldats. Les troupes peuvent être assurées qu'elles ne retourneront plus sous les drapeaux des prêtres. L'empereur et roi leur donnera des généraux que leur bravoure a rendus dignes de les conduire (1). »

Tandis que le général Miollis, procédant avec une rudesse évidemment imposée, et qui contrastait de la façon la plus singulière avec sa courtoisie bien connue, s'emparait par tous les moyens possibles de l'absolu gouvernement de la ville de Rome, la situation du ministre de France, M. Alquier, devenait de plus en plus embarrassante, et ce fut, nous le supposons, avec un véritable soulagement qu'il reçut enfin l'invitation de quitter son poste sans bruit, comme s'il avait demandé et reçu un congé. Il avait ordre de laisser pour chargé d'affaires à sa place un simple secrétaire de légation, M. Lefebvre. Cette détermination de l'empereur au sujet du rappel de

(1) Ordre du jour du général Miollis. Au quartier-général de Rome, le 27 mars 1808.

son ministre à Rome était elle-même un signe des projets qu'il avait dès lors formés et sur lesquels sa pensée était irrévocablement fixée. Déjà, lorsqu'il avait voulu sévir une première fois contre le saint-père, il avait éprouvé une forte répugnance à laisser près de lui un personnage aussi considérable que son propre oncle, le cardinal Fesch. Il avait donc engagé ce grand dignitaire de l'église à revenir à Paris; il lui avait même recommandé, si par hasard il était obligé de rester à Rome, de *laisser faire à Alquier* (c'étaient se propres expressions) *tout ce qui serait odieux* (1). Aujourd'hui qu'il méditait de dépouiller entièrement Pie VII de sa souveraineté, et peut-être déjà de le faire un jour ou l'autre enlever de vive force du Vatican, il ne croyait pas davantage convenable pour M. Alquier, quoique simple ambassadeur laïque, d'assister de sa personne à la scène qui allait mettre fin à ce lugubre drame. C'était pour lui sauver cet ennui et cette honte qu'il l'avait autorisé à revenir en France. Avant de cesser ses fonctions diplomatiques, vers le milieu du mois de février 1808, le ministre de l'empereur, écrivant une dernière fois à M. de Champagny, se crut en conscience obligé de ne laisser à son gouvernement aucune illusion, s'il en gardait encore, sur les dispositions actuelles du saint-père. Les termes de cette dépêche, naturellement moins bienveillante pour Pie VII que ne l'était au fond celui qui l'adressait à Paris, étaient d'ailleurs parfaitement véridiques, et, sauf un peu d'exagération, rendaient un compte fort exact de ce qui se passait alors à Rome dans les conseils du gouvernement pontifical. « L'état d'irritation où se trouve aujourd'hui le saint-père est tel, disait M. Alquier, que je ne saurais trop répéter qu'il est capable de tous les éclats de la violence. Des cardinaux, effrayés des dangers dont la cour de Rome est menacée, ont vainement tenté d'adoucir sa résistance. Leurs représentations ont été repoussées avec l'opiniâtreté la plus désobligeante. Oserai-je le dire encore à votre excellence? cet homme n'est pas connu (2). »

I.

Si, au lieu de ne rapporter à sa cour qu'une faible partie de la vérité, il avait osé tout lui dire, M. Alquier aurait pu nettement indiquer quelles circonstances précises et quels motifs particuliers avaient déterminé le changement inattendu qu'il signalait dans l'esprit du saint-père. S'il avait eu, comme son prédécesseur, M. Cacault, l'heureux privilége de parler en toute franchise et en toute

(1) Lettre de l'empereur au cardinal Fesch, 16 mai 1806.
(2) Extrait d'une lettre de M. Alquier du 14 février 1808.

liberté, il n'eût pas manqué de constater comment il était arrivé que Pie VII, resté d'abord assez calme aussi longtemps que son pouvoir temporel lui avait paru seul menacé, avait tout à coup témoigné la plus violente indignation le jour où, par l'arrestation de quelques-uns des membres principaux du sacré-collége, le gouvernement français avait ouvertement foulé aux pieds non plus seulement sa dignité de prince, mais son indépendance sacerdotale. Ce qui avait allumé sa colère, c'étaient les entraves mises à l'exercice des devoirs particuliers qui incombaient au chef de la religion, au pontife chargé du gouvernement intérieur et purement spirituel de l'église catholique. Dans les premiers temps qui suivirent l'occupation de sa capitale, le saint-père s'était en effet montré plus triste qu'irrité. Il n'avait point, on s'en souvient, fait difficulté de recevoir le général Miollis au lendemain de sa brusque irruption dans Rome. Malgré les paroles mensongères dont l'ambassadeur de France l'avait leurré pour dissimuler l'approche des troupes françaises, Pie VII n'avait pas cessé de le traiter comme s'il n'avait eu contre lui aucun sujet de plainte. Lorsque le 8 mars M. Alquier lui avait présenté les officiers de l'état-major français, le pape n'avait trouvé pour les accueillir que les paroles les plus gracieuses. « Nous aimons toujours les Français, leur avait-il dit le sourire sur les lèvres, et quelque douloureuses que soient les circonstances dans lesquelles nous vous voyons aujourd'hui, nous n'en sommes pas moins sensible à la démarche que vous faites auprès de nous. Vous êtes célèbres dans toute l'Europe par votre courage, et nous devons rendre justice aux soins que vous mettez à faire observer une stricte discipline par les soldats que vous commandez. » Des complimens aussi courtois, adressés à des militaires qui se montraient en maîtres dans tous les quartiers de sa ville et jusqu'aux portes de son palais, ne partaient pas d'un cœur bien ulcéré. Il était malaisé de prêter l'inflexible résolution de ne jamais accepter un raisonnable arrangement au prince qui prenait plaisir à traiter avec tant de bienveillance ceux-là mêmes que le gouvernement français employait à le dépouiller des derniers débris de sa puissance temporelle. Il ne faut pas craindre de le répéter, les inquiétudes principales du saint-père se portaient d'un tout autre côté. Satisfait d'avoir sauvé l'honneur du souverain par la protestation affichée sur les murs de sa capitale, résolu, malgré les instances du corps diplomatique, à ne pas sortir de l'enceinte du Quirinal afin de mieux constater qu'il se considérait toujours comme prisonnier, Pie VII avait fait provision de patience. Il ne lui déplaisait pas, en tant que chef d'état, de se renfermer aussi longtemps que possible dans une résistance toute passive, et l'on ne saurait même dire jusqu'où serait allée sa

résignation. Le prince demeura toujours conciliant. Ce fut le pontife qui se révolta, et Pie VII ne devint véritablement intraitable qu'à l'heure précise où lui arriva de Paris l'injonction d'avoir à se priver du concours des plus grands dignitaires de son église, de ceux-là mêmes qui remplissaient près de lui dans les différentes congrégations cardinalesques des fonctions toutes spirituelles, exclusivement relatives au gouvernement des âmes. Cette mesure qui tombait tout à coup sur des personnages placés si près de lui causait à Pie VII une émotion d'autant plus vive que, pour son compte, il avait d'avance accepté d'être lui-même frappé par l'empereur. Il s'y attendait même, car dans ses mains, dans ses mains seules, se trouvaient réunis et confondus les deux pouvoirs temporel et religieux. Souffrir un jour les plus rudes traitemens, la captivité ou l'exil, pour la défense des intérêts catholiques, de telles extrémités ne l'ébranlaient point; il y était depuis longtemps préparé. Le martyre même ne l'aurait pas trop effrayé, et volontiers il s'offrait en pensée comme une victime innocente aux terribles colères de l'empereur; mais qu'on osât mettre la main sur ses conseillers naturels, sur les auxiliaires indispensables de sa mission religieuse, que des prêtres qu'il n'avait jamais consultés qu'en matière de foi et sur des points de doctrine fussent violemment arrachés à leurs devoirs ecclésiastiques, c'était à ses yeux une iniquité, un commencement de persécution religieuse qu'il ne devait tolérer à aucun prix. L'hésitation ne lui était plus permise. Chacun des cardinaux reçut donc de la part de Pie VII l'injonction formelle de ne point quitter Rome. « Dans le cas où votre éminence, après avoir été indignement arrachée du sein du chef de l'église, serait rendue libre à quelque distance de Rome, c'est la volonté de sa sainteté, disait la lettre qui leur avait été adressée, que vous ne poursuiviez pas le voyage, à moins que la force ne vous conduise jusqu'au lieu de votre destination, et cela, afin de constater que la violence seule a pu vous éloigner du saint-siége (1). »

Est-il besoin de dire que le général Miollis ne se laissa arrêter ni par les refus des cardinaux, ni par les sommations du saint-siége? Ses ordres ne comportaient point de compromis. Il les exécuta tels qu'il les avait reçus. A Rome, la consternation fut extrême quand partirent les cardinaux napolitains, et l'épouvante régnait surtout parmi leurs collègues du sacré-collége. Un autre sentiment animait Pie VII et lui fit prendre alors une détermination des plus graves : il résolut d'ôter ses pouvoirs de légat au cardinal Caprara et de le rappeler de Paris. Rompre officiellement tout rapport avec le souverain de la France, rien ne pouvait être en ce moment plus dange-

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 56.

reux pour la cour de Rome; sa conscience une fois engagée, Pie VII, nous l'avons dit, ne regardait plus au péril. Il n'en était pas tout à fait ainsi autour de lui, et quand on apprit au Quirinal cette résolution inattendue du saint-père, l'émotion fut très vive. Si nous nous en rapportons à M. Alquier et à M. Lefebvre, que nous croyons avoir été dans cette occasion parfaitement informés, le saint-père avait énergiquement repoussé les pressantes remontrances des personnes qui d'ordinaire avaient le plus de part à sa confiance, et la secrétairerie d'état tout entière avait en vain cherché à faire obstacle à la volonté du souverain pontife. C'est qu'en effet la violence des mesures adoptées par l'empereur avait agi d'une façon très différente sur Pie VII et sur la très grande majorité des membres du sacré-collége. Chez le saint-père, l'indignation avait tout dominé. A coup sûr la rudesse du traitement infligé à leurs collègues avait beaucoup scandalisé les cardinaux romains; mais elle les avait en même temps considérablement alarmés, sinon sur leur propre sort, tout au moins sur celui qui attendait l'église, dont ils étaient les plus importans dignitaires. Combien s'annonçait terrible et périlleuse pour la religion la lutte engagée contre un homme qui dès le début recourait à de pareils excès! Les plus expérimentés des cardinaux, ceux-là surtout à qui l'âge faisait entrevoir avec effroi pour leurs vieux jours une période de troubles et d'épreuves, étaient d'accord pour penser qu'il y aurait une extrême imprudence à pousser à bout par une rupture éclatante un aussi puissant souverain que Napoléon. C'était également, on le devine sans peine, l'avis du cardinal Caprara. De plus en plus convaincu que c'était folie de vouloir résister à l'empereur, et qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de tout lui concéder pour s'assurer son indispensable bienveillance, le légat venait d'adresser de Paris de longues dépêches au cardinal Doria pour lui représenter avec force détails « qu'un système fédératif avec la France contre les Anglais ne serait en rien contraire aux devoirs du père commun des fidèles et aux traditions de la cour de Rome (1). »

Ni les représentations de son entourage, ni les répugnances manifestées par la secrétairerie d'état, ne réussirent à dissuader Pie VII de prendre lui-même la plume pour envoyer au cardinal-légat l'ordre de son rappel. Il semble résulter de la teneur de sa lettre que le saint-père avait reçu avec grand déplaisir les conseils que Caprara avait jugé à propos de lui faire parvenir. Le soin avec lequel il insiste à plusieurs reprises sur la convenance d'un départ immédiat donne également à penser qu'instruit des véritables dispositions de son représentant à Paris Pie VII redoutait beaucoup que

(1) Dépêche du cardinal Caprara au cardinal Doria, 16 février 1803.

Caprara ne prît sur lui, comme il arriva effectivement, de n'exécuter qu'imparfaitement des ordres dont la signification n'avait cependant rien d'ambigu. Voici d'ailleurs la lettre presque entière du souverain pontife :

« On a porté enfin la violence, disait Pie VII, jusqu'à mettre la main sur quatre de nos cardinaux, et à les conduire à Naples au milieu de la force armée, excès auquel il ne manque que la violation de notre personne elle-même pour que l'on puisse dire que le scandale a été complet. Dans cet état des choses, notre longanimité deviendrait une faute, et il ne nous est plus absolument permis de ne pas faire au moins connaître la douleur et l'horreur que nous éprouvons pour ce qui vient d'arriver. Nous ne pouvons, par le séjour de notre représentant auprès du gouvernement français, donner plus longtemps à penser que nous ne sommes pas profondément blessé de la persécution que l'on nous fait souffrir, et de l'oppression manifeste du saint-siége... Notre intention est donc que, si notre capitale n'est pas sans retard évacuée par les troupes françaises, vous demandiez vos passeports, et, après avoir enlevé vos armes, vous partiez avec le cardinal de Bayanne, notre légat extraordinaire, pour venir partager avec nous et vos confrères le sort qui nous est réservé. Nous ne voulons pas croire que l'on vous refuse les passeports, mais enfin, si cela était, notre volonté absolue est que vous partiez quand même, au risque de souffrir une violence personnelle qui n'en sera qu'une de plus ajoutées à celles souffertes sous nos yeux par vos confrères et à celles endurées par nous-même à la face de l'Europe entière. Si on exécute une telle violence personnelle, nous voulons que dès ce moment soient suspendus tous les pouvoirs dont vous et votre collègue avez été par nous investis, et nous vous en défendons tout usage sans exception aucune. Nous vous ordonnons, en vertu de l'obéissance que vous nous avez jurée et des devoirs qui en dérivent, l'entière et stricte observation de nos ordres, sans vous permettre d'élever aucune considération sur les effets que vous croirez pouvoir en résulter, attendu que c'est là notre pensée (*pensiero*), notre soin, et non le vôtre. C'est là ce que, dans la profonde douleur de notre âme, nous avons dû vous signifier, contraint par nos devoirs et par la nécessité de faire disparaître le scandale de notre coupable longanimité (1). »

La résolution à laquelle venait de s'arrêter Pie VII était de sa part un acte tellement personnel, elle lui avait été si bien inspirée par la violence faite aux cardinaux napolitains, qu'à la suite de sa lettre se trouvait écrit de sa main le *post-scriptum* suivant :

« Ce matin, 4 mars, on a de plus ordonné le départ dans quarante-

(1) Bref du pape Pie VII au cardinal-légat Caprara, 3 mars 1808.

huit heures de tous les prélats napolitains. Beaucoup d'entre eux étaient en fonction. On désorganise le gouvernement pontifical. Peut-on exercer une plus grande violence? La teneur de la présente lettre est secrète pour tous, sans en exclure même le cardinal pro-secrétaire d'état. »

Il n'y a pas lieu d'en douter un moment, le rappel de son légat n'était pas autre chose dans la pensée du saint-père que le signe ostensible de sa volonté de rompre d'une façon définitive et publique avec le chef du gouvernement français. Afin que personne n'en ignorât, et pour mettre ses propres sujets et l'église catholique tout entière au fait de la ligne de conduite qu'il venait d'adopter, Pie VII réunit le 16 mars en consistoire tous les cardinaux présens à Rome. Depuis que les scellés avaient été mis sur les presses du Vatican, il n'y avait plus d'autre moyen pour Pie VII d'entrer en communication avec la chrétienté que de s'adresser verbalement aux membres du sacré-collége. Ce fut donc d'une voix émue, plus animée qu'abattue par la douleur, qu'il leur donna lecture d'une longue allocution papale, ou plutôt d'une sorte de discours dans lequel il les prenait pour ainsi dire à témoins de tous les outrages qu'il avait endurés de la part du chef de la France. Le début de son discours était vraiment pathétique.

« Il est donc arrivé, nos vénérables frères, ce jour malheureux que nous avaient annoncé, pendant trois années consécutives, tant de menaces non interrompues de l'empereur des Français, roi d'Italie, si nous nous opposions aux principes qu'il veut établir, aux droits qu'il prétend avoir et qu'il nous a fait connaître, soit par lui-même, soit par ses ministres, et si nous ne consentions pas aux demandes qu'il nous a faites. La presque totalité de nos états ayant été envahie, on s'est encore emparé de notre ville de Rome, qui est le siége de notre résidence et le centre de l'église catholique. Nous avons eu l'amère douleur de la voir remplie de troupes armées, opprimée, écrasée sous le poids des charges qu'on lui imposait en violant tous les droits des nations et toutes les règles de la justice. Nous avons vu un bataillon français prendre possession du château Saint-Ange; nous avons vu placer des corps de garde dans toutes les rues, sur toutes les places publiques, sans en excepter même celle du palais Quirinal, qui est pour nous habituellement un séjour de repos, de paix et de tranquillité. Vous-mêmes, vénérables frères, quand vous vîntes naguère ici pour célébrer solennellement avec nous l'une des fêtes de la très sainte Vierge, mère de notre Dieu, n'avez-vous pas été obligés de passer à travers des faisceaux d'armes, de gens armés, de canons auxquels on était prêt à mettre le feu, et qui étaient dirigés contre les portes de notre demeure ? N'avez-vous pas été témoins de la profonde douleur, des gémissemens, des larmes, du silence et de la

stupeur de tous les gens de bien qui se trouvent dans cette ville infortunée (1)? »

Ce préambule était suivi d'une énumération très détaillée de toutes les exigences mises en avant par Napoléon, et du récit des négociations auxquelles elles avaient donné lieu à Paris. Après avoir soigneusement expliqué quelles concessions il lui avait semblé possible de faire parce qu'elles n'entamaient pas l'essentiel de la foi, et quelles étaient au contraire celles qu'il avait dû repousser parce qu'elles étaient contraires aux devoirs du père commun des fidèles, Pie VII rappelait l'invasion à main armée de sa capitale par les troupes françaises et toutes les violences qui en avaient été la suite. Il insistait particulièrement sur l'arrestation des cardinaux napolitains.

« Comment taire, s'écriait-il, ce qui nous a si cruellement, ainsi qu'à vous, déchiré l'âme? Par un horrible sacrilége, sous nos yeux, à la vue de tous les habitans de cette ville qui en gémissaient, on a eu l'audace d'arrêter vos collègues, les cardinaux de la sainte église romaine qui sont originaires du royaume de Naples. On a traité de même les prélats de cette sainte église qui sont nés dans ce royaume, et la plupart d'entre eux ont été conduits vers Naples, accompagnés par des soldats français... C'est pourquoi, si l'esprit de douceur dont nous avons été constamment animé nous a empêché de rappeler nos légats à Rome le lendemain du jour où les Français se sont emparés de cette ville,... nous ne pouvons pas et nous ne devons pas souffrir, tandis qu'on nous tient ici dans la plus dure captivité, qu'au mépris de tout ce qu'il y a de plus sacré nos représentans demeurent encore à Paris, et que leur présence dans cette ville donne à entendre à toutes les nations que, si nous n'approuvons pas tout ce qui se passe à Rome et dans les autres états de notre dépendance, au moins nous n'en sommes pas très fâché. Nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir de leur prescrire de faire connaître à l'empereur que, s'il persévérait dans ses sentimens, ils avaient ordre de quitter Paris et de revenir à Rome pour partager avec nous et leurs autres frères le sort qu'il plairait à la divine Providence de nous réserver... »

Ce sort, quel qu'il fût, Pie VII se disait prêt à en supporter toutes les rigueurs avec la plus parfaite résignation.

« Le seul soulagement qui nous reste au milieu des chagrins qui nous accablent, disait-il en terminant, c'est de nous rappeler les grandes preuves d'amour, de dévouement et de respect que nous ont données nos chers fils les Français, lorsque nous étions parmi eux. Nous

(1) Allocution pontificale de Pie VII au consistoire des cardinaux tenu le 16 mars 1808.

désirons bien sincèrement leur témoigner notre reconnaissance par les moyens que nous prenons aujourd'hui. Nous exhortons, nous prions donc, nous conjurons l'empereur et roi Napoléon de changer de résolution et de reprendre les sentimens qu'il a manifestés au commencement de son règne. Qu'il se souvienne que le Seigneur Dieu est un roi bien au-dessus de tous les rois et de lui-même, tout puissant qu'il puisse être, qu'il ne fait acception de personne et ne respecte la grandeur de qui que ce soit, et que ceux-là qui commandent aux autres seront eux-mêmes jugés un jour par lui avec une extrême sévérité. Nous comprenons que nous avons présentement une grande persécution à souffrir; mais nous y sommes tout préparé, fortifié par ces paroles du divin Maître : Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice! »

Il n'y avait pas lieu de se le dissimuler, et à Rome surtout on n'entretenait à cet égard aucune illusion : le rappel du cardinal-légat et le discours prononcé par le saint-père dans le consistoire du 16 mars étaient des actes qui devaient exciter au plus haut degré le courroux de l'empereur. Pendant quelques semaines, les membres du sacré-collége et tous les fonctionnaires du gouvernement pontifical tremblèrent de voir arriver de France des ordres impitoyables qui précipiteraient le dénoûment d'une si funeste querelle. Les cardinaux romains ne se trompaient pas en effet sur les sentimens provoqués chez l'empereur Napoléon par les déterminations du saint-père; mais, au moment où la nouvelle lui en était transmise à Paris, l'empereur était sur le point de partir pour Bayonne, et, tout entier aux affaires d'Espagne, il n'accordait plus à tout le reste qu'une attention assez distraite. Cependant, au sujet même de ce qu'il allait essayer à Bayonne, ses idées n'étaient pas encore parfaitement arrêtées. Que ferait-il de la couronne de ce grand pays, qu'il croyait ou qu'il feignait de croire entièrement disposé à se donner à lui? Il ne le savait pas encore positivement à cette époque. Serait-il possible de tout consommer par les seules voies de l'intrigue et de la perfidie, ou bien faudrait-il employer la force et recourir à la conquête? Comment le prévoir à l'avance? En tout cas, ainsi que l'explique si bien M. Thiers, il était parfaitement décidé, aussi longtemps que les choses resteraient en suspens, à ne pas se mettre à la fois sur les bras une guerre religieuse de l'autre côté des Alpes et une guerre politique par-delà les Pyrénées. Détrôner l'infortuné roi d'Espagne, qui venait si naïvement se confier à lui, mettre la main sur le pontife qui l'avait sacré et ne lui demandait en retour d'autre grâce que de vouloir bien respecter les obligations de sa conscience, c'étaient là des projets qu'agitait dès lors assez confusément l'âme toujours fort peu scrupuleuse

de Napoléon; mais, si elle était sans frein, sa profonde ambition n'était pas encore sans prévoyance, et l'empereur comprenait parfaitement qu'il n'était ni opportun ni prudent de mener de front ces deux opérations. Il ne fallait même pas qu'on soupçonnât chez lui la pensée de les jamais entreprendre, car en pareille matière, ainsi qu'il l'écrivait à cette époque à son frère le roi Louis de Hollande, à qui par avance il offrait le trône de Ferdinand VII, « il faut qu'une chose soit faite pour qu'on avoue y avoir songé (1). »

Retenu à Bayonne jusqu'à la fin de juillet 1808 par les difficultés de plus en plus inextricables dans lesquelles il s'était volontairement jeté en prenant à sa charge les affaires de l'Espagne, l'empereur n'avait plus le temps de s'occuper en grand détail de ce qui allait se passer à Rome. Il s'en était remis à M. de Champagny à Paris, au vice-roi d'Italie à Milan, et sur les lieux au général Miollis, du soin d'y pourvoir, n'intervenant de sa personne que de loin en loin pour imprimer aux uns et aux autres des directions qui ne concordaient pas toujours entre elles, car elles dépendaient de la fluctuation des événemens de l'autre côté des Pyrénées. Lorsqu'il entrevoyait comme prochaine l'issue de la lutte entamée avec la nation espagnole, Napoléon se sentait pressé d'en finir avec la résistance que lui opposait le saint-siége. Quand au contraire la guerre lui paraissait devoir s'éterniser, il prenait son parti d'ajourner à des temps plus opportuns les grands coups qu'il méditait de frapper sur la cour de Rome. En attendant, il a grand soin de ne rien rabattre de ses premières exigences. Avant de quitter Paris, il avait donné l'ordre à son ministre des relations extérieures de sommer encore une fois le saint-père d'avoir à entrer immédiatement dans la confédération italienne, sous peine d'être privé de son pouvoir temporel.

« ... S'il s'y refuse, c'est qu'il veut la guerre. Or le premier résultat de la guerre, c'est la conquête, et le premier résultat de la conquête est le changement de gouvernement... La cessation des pouvoirs du légat et son rappel à la veille de la semaine sainte sont des mesures que la cour de Rome n'aurait pas songé à prendre, si elle avait encore été animée d'un véritable esprit évangélique... Quoi qu'il en soit, le saint-père ayant retiré ses pouvoirs au cardinal Caprara, sa majesté ne le reconnaissait plus pour légat. L'église gallicane rentrait alors dans l'intégrité de sa doctrine... Ses lumières, sa piété, continueront de conserver en France la religion catholique, que l'empereur mettra toujours sa gloire à faire

(1) Lettre de l'empereur au roi Louis de Hollande, 27 mars 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. Ier, p. 500. (D'après l'original communiqué par l'empereur Napoléon III.)

respecter et à défendre... Rome était donc en guerre avec la France, et dans cet état de choses sa majesté aurait à donner les ordres que la tranquillité de l'Italie rendrait nécessaires (1). »

Les mesures auxquelles M. de Champagny faisait allusion étaient de différente nature. Les unes, exclusivement comminatoires et de pure forme, n'aggravaient en rien la situation actuelle du pape. Tel était par exemple l'ordre envoyé à M. Lefebvre de présenter au saint-père l'*ultimatum* dont nous venons de parler et l'invitation de quitter Rome après un certain délai, si cet *ultimatum* n'était pas accepté. Ce qui était infiniment plus grave, c'était un décret signé par l'empereur le matin même du jour où il montait en voiture pour se rendre à Bayonne, car, si ce décret ne changeait rien par lui-même à l'état présent des choses, les considérans très singuliers dont il était accompagné étaient de nature à donner beaucoup à réfléchir à la cour de Rome.

« Attendu, disait-il, que la donation de Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des pays comprenant l'état du pape a été faite au profit de la chrétienté et non à l'avantage des ennemis de notre sainte religion; considérant que le souverain actuel de Rome a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais et de se coaliser avec les rois d'Italie et de Naples pour la défense de la presqu'île d'Italie; considérant que l'intérêt des deux royaumes et de l'armée d'Italie et de Naples exige que leur communication ne soit pas interrompue par une puissance ennemie; vu la demande de passeport faite le 8 mars par l'ambassadeur de la cour de Rome auprès de nous, avons décrété et décrétons ce qui suit: Article 1er. Les provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino seront irrévocablement et à perpétuité unies à notre royaume d'Italie... — Article 3. Le code Napoléon y sera publié... — Art. 4. Lesdites provinces formeront trois départemens... (2). »

Un second décret du même jour ordonnait aux cardinaux, prélats, officiers et employés quelconques auprès de la cour de Rome natifs du royaume d'Italie d'avoir à rentrer dans le royaume, *sous peine de confiscation de leurs biens* en cas de désobéissance. Ces mesures, qui témoignaient de la mauvaise humeur de l'empereur en face de la résistance inattendue de Pie VII, n'aggravaient pas d'une manière notable la malheureuse situation du saint-père; mais elles ne furent pas les seules. A Rome, le général Miollis, soit qu'il obéît à de secrètes instructions de M. de Champagny dont nous n'avons

(1) Lettre de l'empereur à M. de Champagny, 2 avril 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 468. — Note de M. de Champagny au cardinal Caprara, 3 avril 1808.

(2) Décret impérial du 2 avril 1808.

pas retrouvé les traces, soit plutôt qu'il cédât, malgré sa modération ordinaire, à l'impatience assez naturelle que lui causait la position embarrassante où le maintenait son gouvernement, saisissait sans beaucoup de choix et sans aucune utilité apparente toutes les occasions possibles de blesser de plus en plus le pape. C'est ainsi que, le 7 avril, un officier commandant un détachement de soldats français se présentait par son ordre à la grande porte du palais du Quirinal. Le Suisse qui était de garde, ayant déclaré qu'il ne pouvait admettre une troupe armée dans la demeure du saint-père, offrit néanmoins à l'officier, s'il voulait entrer seul, de lui faire ouvrir la petite porte du palais. A peine cette porte était-elle entre-bâillée, que l'officier, s'y précipitant, fit signe à ses soldats de le suivre, et tous ensemble, la baïonnette en avant, s'élancèrent dans la cour du Quirinal; puis la troupe française se porta dans l'intérieur du palais et s'empara du petit nombre d'armes qui servaient à monter la garde dans les antichambres du souverain pontife (1). Cette violation de son domicile, accomplie presque sous ses yeux au moyen d'une misérable ruse, fut extrêmement sensible à Pie VII. Il n'apprit pas avec moins d'émotion qu'à la même heure d'autres détachemens, envoyés par les rues de la ville, avaient arrêté et conduit au château Saint-Ange les soldats de sa garde noble ainsi que leurs principaux officiers. A coup sûr c'étaient, en cas de lutte avec l'armée française, de faibles défenseurs pour la cause du saint-père que ces jeunes gens qui appartenaient aux premières familles de Rome, et qui remplissaient auprès de sa personne les mêmes fonctions qu'autrefois à Paris, à Versailles et à Vienne les fils de la noblesse avaient coutume de briguer à la cour de leurs souverains. Si de part et d'autre on avait couru aux armes, ce ne sont pas les vieilles hallebardes fleurdelisées que les étrangers remarquent avec étonnement aux mains des Suisses et des Bergamasques dans toutes les cérémonies religieuses de Rome qui auraient décidé du sort de la bataille. L'injure était gratuite, et par cela même d'autant plus amèrement ressentie par Pie VII. Quel motif, sinon l'envie d'aigrir profondément le saint-père et de le porter à quelque fâcheuse extrémité, avait pu engager le général Miollis à faire presque à la même époque arrêter un prélat distingué dont Pie VII faisaitun cas tout particulier? La seule bienveillance que lui témoignait son souverain semblait avoir attiré cette violence sur la tête de Mgr Cavalchini, chargé des fonctions assez peu importantes de gouverneur de Rome (2).

Cette série de mauvais procédés, ces raffinemens dans le choix des coups dirigés contre sa dignité de pontife et son indépendance

(1) Lettre du cardinal Gabrielli au général Miollis, 7 avril 1808.

(2) Lettre du cardinal Gabrielli au général Miollis, 22 avril 1808.

de souverain, avaient, quelle que fût sa douceur, fini par jeter le saint-père dans une sorte d'exaspération nerveuse. On lui avait déclaré la guerre, soit; il saurait bien la soutenir, il la soutiendrait par les moyens qui lui étaient propres, les seuls qui eussent été laissés à sa disposition. On l'accablait par la force matérielle, il ferait, lui, appel à la conscience de ses sujets. Le gouvernement français entendait exiger le serment des fonctionnaires nouvellement nommés dans les provinces italiennes détachées de ses états, eh bien! il leur interdirait ce serment. A des prétentions sans justice il opposerait les droits du prince légitime. Non-seulement il protesterait hautement par la voie diplomatique contre un décret inique (celui du 2 avril 1808) qui le privait des plus belles provinces de sa souveraineté temporelle (1), mais il écrirait aux évêques des provinces réunies au royaume d'Italie afin de les avertir de la conduite qu'ils avaient à tenir en face de l'usurpation française et des règles qu'ils devaient prescrire aux fidèles de leurs diocèses (2).

La décision à laquelle Pie VII venait de s'arrêter dépassait en importance toutes celles qu'il avait prises jusqu'à ce jour, et rien n'était plus grave, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux, que la teneur des instructions qu'il prenait sur lui de faire en ce moment parvenir aux évêques des provinces d'Urbin, d'Ancône, Macerata et Camerino. Non-seulement elles avaient pour but de circonscrire la nature des rapports que ces évêques étaient personnellement autorisés à entretenir avec les nouvelles autorités françaises, mais elles posaient au nom de la religion des principes qui devaient également servir de règle à tous les habitans catholiques de ces provinces. Après avoir établi que les droits de la souveraineté pontificale étaient d'une essence unique en son genre et supérieure à ceux de toutes les autres souverainetés, Pie VII parlait avec une réprobation toute nouvelle dans sa bouche de ce gouvernement français qu'il s'agissait de substituer au gouvernement de l'église.

« C'était, — s'écriait-il dans des termes à tout le moins un peu extraordinaires de la part de celui qui avait signé avec tant de satisfaction le concordat, et qui naguère encore, il y avait deux mois à peine, avait été sur le point de s'allier avec Napoléon contre l'Angleterre, — c'était un gouvernement notoirement envahisseur de la puissance spirituelle et protecteur de toutes les sectes et de tous les cultes. La formule de ses sermens, ses constitutions, son code, ses lois, ses actes, respi-

(1) Lettre à M. le chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie, 19 mai 1808. — Circulaire aux ministres étrangers près la cour de Rome, 19 mai 1808. — Lettre aux cardinaux, 19 mai 1808.

(2) Lettre du pape Pie VII aux évêques des provinces réunies au royaume d'Italie.

rent l'indifférentisme pour toutes les religions, sans en excepter la religion juive, cette ennemie implacable de Jésus-Christ, et ce système qui ne suppose aucune religion est ce qu'il y a de plus injurieux, de plus opposé à la religion catholique, apostolique et romaine, laquelle, parce qu'elle est divine, est nécessairement seule et unique, et par là même ne peut faire alliance avec une autre, de même que le Christ ne peut s'allier avec Bélial, la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur, la vraie piété avec l'impiété ! La protection jurée et si vantée du souverain des Français pour tous les cultes n'était donc autre chose qu'un prétexte et une couleur pour autoriser la puissance séculière à s'immiscer dans les affaires spirituelles, puisqu'en montrant tant de respect pour toutes les sectes avec toutes leurs opinions, le gouvernement français ne respectait en effet aucun droit, aucune institution, aucune loi de la religion catholique... Il résultait de là, poursuivait l'instruction adressée aux évêques italiens : 1° qu'il n'était point permis aux sujets du souverain pontife, tant ecclésiastiques que laïques, de prêter jamais à ce gouvernement intrus serment de fidélité, d'obéissance et d'attachement exprimé dans des termes illimités et qui comprendraient en eux-mêmes la déclaration d'une fidélité et d'une approbation positives, parce qu'un pareil serment serait un acte d'infidélité et de félonie envers le souverain légitime,... serment d'un scandale grave qui favoriserait un fait qui ne pouvait tourner *qu'au détriment de la foi et à la perte des âmes,* serment dans tous les sens répréhensible, injuste et sacrilége; 2° qu'il n'était pas non plus permis d'accepter et bien moins encore d'exercer des emplois qui auraient une tendance plus ou moins directe à appuyer, à aider, à consolider le nouveau gouvernement dans l'exercice de son pouvoir usurpé;... 3° qu'il n'était pas permis aux évêques et aux autres pasteurs ecclésiastiques de se prêter au chant du *Te Deum* à l'occasion de l'établissement du gouvernement illégitime... Sa sainteté espérait que, l'expérience elle-même ayant démontré à quel point il était dangereux pour la tranquillité publique d'exiger des sermens qui mettaient ceux auxquels ils étaient imposés dans la funeste alternative soit de trahir leur conscience, soit de s'exposer à des périls graves et imminens, une pareille extrémité serait épargnée à ses sujets; mais le contraire pouvait aussi arriver. Le nouveau gouvernement voudrait peut-être colorer une telle violence du prétexte de sa sécurité. Dans ce cas, sans contrevenir aux principes incontestables établis dans la présente instruction, on pourrait lui donner satisfaction par une formule qui, se restreignant à *une promesse de fidélité et d'obéissance passive, c'est-à-dire de soumission et de non-opposition,* en même temps qu'elle garantirait le repos public (qu'il n'est jamais permis aux particuliers de troubler par des complots et par des factions à cause des désordres et des scandales plus grands qui en résultent d'ordinaire), ne ferait tort ni à la justice ni à la religion... Quelque grande que puisse

être la rigueur qu'on voudra exercer sur eux, les sujets de sa sainteté se rappelleront qu'ils sont chrétiens et par conséquent disciples de ce divin maître qui, en promettant de grandes récompenses éternelles dans la vie à venir, n'a annoncé et n'a prédit pour cette vie mortelle que des tribulations et des persécutions, et qui pour cela leur a enseigné à craindre non point ceux qui tuent le corps et ne peuvent aller plus avant, mais celui qui peut livrer l'âme et le corps à la perdition éternelle (1). »

Il est plus facile d'imaginer que de décrire l'immense agitation jetée au sein des villes et des campagnes des Marches et de l'Ombrie par ces paroles adressées du haut du Vatican à des populations très catholiques, sur lesquelles leurs évêques, leurs curés, les moines surtout, avaient gardé une très puissante influence. Les dangers trop probables d'une révolte populaire, dont la responsabilité aurait lourdement pesé sur la conscience du saint-père (car la répression en aurait été aussi facile qu'impitoyable), avaient engagé beaucoup de bons esprits à détourner Pie VII de lancer cette imprudente provocation; mais il avait repoussé les instances de ses plus fidèles et plus intimes serviteurs. Il en était de cette instruction comme de la lettre de rappel du cardinal Caprara; elle était l'œuvre personnelle du saint-père. Depuis que par ordre de l'empereur tant de membres du sacré-collége avaient été enlevés de Rome, et parmi eux un certain nombre de cardinaux qui, rattachés par leur origine aux provinces devenues françaises ou réunies à l'Italie, auraient eu tout intérêt à calmer les impétueux sentimens de Pie VII, il arrivait une chose que Napoléon, s'il avait été lui-même plus modéré ou seulement plus prévoyant, aurait pu à l'avance facilement deviner. Le malheureux pontife, laissé à ses propres impressions, de plus en plus surexcité par la solitude qu'on avait faite autour de sa personne, mettant une sorte d'orgueil à témoigner que sa force était en lui-même et qu'on n'aurait jamais raison de lui par la violence, repoussait de parti-pris les avis qu'il suspectait de timidité, et se trouvait, par la force des circonstances et par la faute de l'empereur, n'avoir désormais auprès de lui, pour conseillers et pour auxiliaires dans la lutte opiniâtre qu'il avait à soutenir, que des cardinaux la plupart accablés de vieillesse et d'infirmités, ou des hommes plus jeunes, mais aussi plus obstinés, plus ardens, à passions très étroites et depuis longtemps connus pour leur hostilité envers la France. M. Lefebvre avait, comme M. Alquier, rendu un compte exact à M. de Champagny de ce qui se passait sous ses yeux à Rome, lorsqu'au moment de prendre congé du saint-père il l'avait représenté comme ayant, par sa volonté per-

(1) Instruction envoyée par ordre de Pie VII aux évêques des provinces italiennes annexées, 22 mai 1808.

sonnelle vivement exprimée, triomphé des hésitations persistantes du chef et de la plupart des fonctionnaires de la secrétairerie d'état, qui s'étaient en vain appliqués à vaincre ses scrupules. « Ceux qui étaient parvenus à alarmer la conscience du saint-père sont demeurés les plus forts, disait le chargé d'affaires de France. La teneur de la réponse à l'ultimatum que j'ai été chargé de lui remettre a été changée deux fois ce matin, tant on balançait encore sur le parti qu'on avait à prendre. Les théologiens eux-mêmes étaient partagés jusque dans le sacré-collége, et je ne doute pas que le refus de sa sainteté de s'entendre avec l'empereur ne consterne le plus grand nombre de ses plus chauds partisans. »

Ce n'étaient pas seulement quelques-uns des membres du sacré-collége qui regrettaient tout bas le parti auquel s'était arrêté le saint-père; à Rome, le corps diplomatique presque entier ne semblait pas approuver beaucoup l'opposition de Pie VII aux volontés de Napoléon. La forme essentiellement dogmatique et religieuse qu'il venait de donner à sa résistance par la lettre récemment adressée aux évêques d'Italie soulevait nombre d'objections de la part des légations étrangères. Au fond, il déplaisait aux ministres de ces puissances qui avaient tant de fois cédé à l'empereur, qui s'étaient l'une après l'autre si complétement humiliées devant lui, que le premier exemple d'une plus fière attitude fût donné par le faible souverain d'un si petit état. La Prusse protestante et la Russie schismatique n'avaient pas grande sympathie pour les malheurs du chef de l'église catholique. Chose singulière, la froideur était presque égale chez les représentans des nations qui reconnaissaient la juridiction spirituelle du souverain pontife. A l'exception de l'ambassadeur d'Espagne, ils avaient tous reçu avec une sorte d'indifférence affectée la protestation de Pie VII contre l'annexion des Marches et de l'Ombrie, tant ils avaient eu peur de mécontenter le gouvernement français. Le ministre de la Bavière, qui avait si bien profité des dépouilles de l'Autriche après Austerlitz, ne semblait à aucun degré trouver mauvais que l'empereur s'adjugeât d'un trait de plume les plus belles provinces du saint-siége. Le croirait-on? le ministre de l'empereur François II, qui dès lors méditait pourtant de rompre avec Napoléon pendant qu'il était si malheureusement engagé dans les affaires d'Espagne, le chevalier de Lebzeltern, d'ordinaire si favorable aux intérêts de la cour de Rome, demeurait lui-même tout à fait impassible. Rendant compte en termes très circonspects au comte Stadion des violences que le commandant des troupes françaises multipliait chaque jour contre le pauvre pontife, il n'hésitait pas en revanche à blâmer très positivement les instructions envoyées aux évêques. « Je ne puis dissimuler, quel que soit le respect dont je suis pénétré pour cette cour, que la lettre cir-

culaire qui vient de lui attirer de *nouveaux désagrémens*, et que l'on qualifie ici de direction purement spirituelle, me paraît impolitique, d'ailleurs mal dirigée, et s'écartant tellement des lumières du siècle qu'elle ne pourrait que laisser une impression désagréable sur la plupart de ceux qui en feraient la lecture. Les sentimens qui y sont exprimés sur la tolérance des cultes regardent tous les souverains, et, quand même ils seraient conformes aux anciennes maximes, ce n'est point l'époque où ils peuvent être proclamés et appliqués, dès qu'ils sont en opposition avec les principes que des souverains pieux et zélés pour le catholicisme ont cru devoir établir... Il est toujours bien à déplorer, ajoutait M. de Lebzeltern, qu'une conciliation si désirable entre la cour de France et la cour de Rome paraisse devenir à tout moment plus problématique, sinon tout à fait impossible (1). »

M. de Lebzeltern avait sans doute raison quand il blâmait l'imprudence de la circulaire adressée aux évêques italiens; il n'avait pas tout à fait tort non plus quand il regrettait, sans toutefois en donner des motifs ni très justes ni très relevés, les principes exposés par le saint-père dans sa circulaire. Ce n'en était pas moins un signe caractéristique de cette époque d'entendre un ambassadeur d'Autriche parler alors à Rome avec tant de goût des lumières du siècle; à coup sûr, M. de Lebzeltern ignorait tout à fait les préparatifs de sa cour en vue d'une guerre prochaine avec l'empereur, quand il prenait résolûment parti contre le pape en faveur des souverains si pieux et si zélés pour le catholicisme qui avaient eu le mérite d'établir la tolérance dans leurs états; il était loin de soupçonner l'alliance à peu près formée déjà, moyennant de gros subsides, entre l'Autriche et l'Angleterre, lorsqu'en termes pleins de tristesse il déplorait le manque fâcheux d'accord entre Rome et Paris. Quant aux *nouveaux désagrémens* que, par sa faute sans doute, s'était attirés la cour de Rome, voici ce dont il s'agissait.

A peine le général Miollis avait-il eu connaissance de la circulaire adressée aux évêques italiens, qu'il s'était hâté d'en envoyer copie à Bayonne; mais il fallait attendre longtemps avant de recevoir les instructions de l'empereur. Que déciderait-il? Il était bon cependant de prévenir des troubles qui par le fait n'éclatèrent point, mais qu'à Rome chacun croyait imminens dans les provinces italiennes récemment annexées. Ainsi que nous l'avons dit, il y avait eu division jusque parmi les membres du gouvernement pontifical sur l'opportunité des instructions envoyées aux évêques de ces provinces. On disait beaucoup que le secrétaire d'état ne les avait pas approuvées, ce qui paraissait vrai; on ajoutait même, ce

(1) Lettre de M. le chevalier Louis de Lebzeltern au comte Stadion, citée par M. Artaud, *Vie de Pie VII*, t. II, p. 190

qui ne l'était point, qu'il avait refusé de les signer. Le général Miollis, encouragé par ces fausses rumeurs et s'exagérant d'ailleurs beaucoup l'importance du mouvement d'opinion qu'il croyait voir se prononcer à Rome en faveur du régime impérial, en était venu à penser que le moment était venu de frapper un grand coup d'autorité. Il avait donc envoyé deux officiers français au Quirinal, chez le cardinal Gabrielli, s'enquérir s'il était l'auteur des instructions, à quoi le cardinal avait répliqué qu'interpellé officiellement il n'avait pas autre chose à dire, sinon qu'il n'avait de compte à rendre de ses actions et des affaires dont il était chargé qu'à Dieu et à son souverain; interrogé amicalement, il répondrait sans hésiter qu'il avait en effet signé ces instructions. Le lendemain, les mêmes officiers se présentèrent une seconde fois chez le secrétaire d'état, procédèrent à la levée des scellés qu'ils avaient la veille apposés sur ses papiers, et, après les avoir examinés, lui intimèrent de la part du général Miollis l'ordre de se rendre directement à son logis, où il demeurerait prisonnier jusqu'à ce qu'il fût le lendemain conduit par la force armée à son évêché de Sinigaglia (1). Cette arrestation du ministre de sa sainteté, qui était Romain de naissance, arrestation faite dans le propre palais de Pie VII, à quelques pas de son appartement, presque sous ses yeux, cette main mise sur les papiers de la secrétairerie d'état par deux militaires français, tout cela n'était pas seulement une *forte mesure* prise par le général Miollis, ainsi que la qualifiait par une expression très adoucie M. de Lebzeltern écrivant au comte Stadion à Vienne; c'était de sa part une démarche aussi fausse que monstrueuse. L'effet immédiat de cette violence fut de rejeter très vite au second plan la lettre assez malencontreuse adressée aux évêques. Tous les esprits honnêtes, toutes les âmes généreuses, n'éprouvaient plus d'hésitation; l'opinion, un instant indécise, redevenait plus que jamais favorable à la cause du saint-père et contraire au gouvernement étranger dont les agens se permettaient de si étranges abus de pouvoir.

Que pensait cependant l'empereur Napoléon des scènes si nouvelles qui se succédaient si rapidement dans la capitale du saint-siége? La vérité est que son attention était alors à peu près absorbée par d'autres scènes non moins étranges qui venaient de se passer sous ses propres yeux à Bayonne, et dont les conséquences étaient en train de se produire de la façon la plus inattendue pour lui, la plus désastreuse pour nos soldats, sur le versant opposé des Pyrénées. Si nous nous en rapportons à la correspondance de l'empereur, il semble que des impressions contraires se soient tour à tour partagé

(1) Lettre du secrétaire d'état cardinal Gabrielli au général Miollis, 12 juin 1808. — Lettre du même aux ministres étrangers accrédités près la cour de Rome, 17 juin 1808.

son esprit. A son départ de Paris, quand il espérait encore arranger vite et facilement les affaires d'Espagne, il avait adressé au prince Eugène, vice-roi d'Italie, des instructions où régnait la plus entière confiance, celle d'un homme toujours assuré du succès et qui ne cherche qu'à en tirer le plus d'effet possible. Il lui avait écrit : « Je désire retarder jusqu'au 30 avril l'exécution de mon décret relatif aux quatre légations, et que vous le teniez jusque-là très secret. Ces dix jours de plus vous mettront à même, ajoutait-il, de prendre mieux vos mesures, de mieux régler tout, de manière que tout cela se fasse comme un coup de théâtre (1). » Napoléon s'était toujours complu aux coups de théâtre; mais la pièce montée à Bayonne n'avait qu'à moitié réussi : elle avait eu pour triste dénoûment l'insurrection de l'Espagne presque entière. Contre cette nation partout soulevée pour défendre son indépendance, nos armées étaient encore restées victorieuses toutes les fois qu'elles avaient agi par grandes masses; cependant elles étaient déjà presque cernées par des bandes qui détruisaient impitoyablement tous nos corps détachés. Une grande déception, des embarras sans nombre, des périls redoutables, se montraient là où l'empereur n'avait entrevu qu'une facile conquête. Le temps n'était plus où l'on pût aller courir en Italie quelque semblable aventure. Il valait mieux tout ajourner. Ce que l'empereur aurait préféré, c'était de n'avoir plus à s'occuper en aucune façon de cette ennuyeuse question romaine, d'autant plus ennuyeuse qu'elle tombait si mal à propos. Il lui déplaisait qu'on lui en parlât ou même qu'on s'en entretînt. Telle était la disposition d'esprit dans laquelle vint le surprendre à Bayonne la nouvelle de l'arrestation du cardinal secrétaire d'état Gabrielli. Rien de plus incommode; mais c'était chose faite. Il ne voulut ni l'approuver positivement, ni surtout la blâmer. Le 17 juillet 1808, c'est-à-dire quelques jours avant d'apprendre une autre nouvelle bien autrement désastreuse, celle de la capitulation du malheureux général Dupont, capitulation qui allait causer à l'empereur un si violent désespoir et porter à sa puissance une si formidable atteinte, il écrivait au vice-roi d'Italie : « J'ai vu avec plaisir que vous avez fait venir à Milan le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia. Il faut le laisser là. Quand vous pourrez le voir, vous lui demanderez s'il veut ou non prêter le serment prescrit par le concordat. S'il ne veut pas, vous l'enverrez dans un couvent; vous séquestrerez son temporel... On ne lui laissera qu'une pension alimentaire de 1,000 écus. Tout cela doit se faire sans bruit. Il ne faut imprimer aucun décret... » Agir sans parler, sans rien écrire, s'il était pos-

(1) Lettre de l'empereur Napoléon au prince Eugène, vice-roi d'Italie, 2 avril 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 469.

sible, surtout sans rien laisser imprimer, telle paraît être la principale recommandation que l'empereur faisait alors parvenir à ses agens en Italie. Moins on en parlera, mieux cela vaudra, c'est à quoi il revient sans cesse. « Ayez soin, ajoute-t-il en terminant sa lettre au vice-roi, ayez soin qu'il ne soit question de cela dans aucune gazette, et qu'on n'en fasse aucun bruit (1). »

III.

Le jour même où le cardinal secrétaire d'état Gabrielli avait été enlevé de Rome par la force armée, Pie VII nommait pour le remplacer le cardinal Pacca. Ce choix lui-même était la meilleure preuve du tort que l'empereur avait fait à sa cause en éloignant du saint-père tant de membres du sacré-collége. Laissé libre dans ses préférences, jamais le saint-père n'aurait de son propre mouvement confié au cardinal Pacca les fonctions du ministère. Ce n'était pas que le cardinal Pacca fût un personnage obscur ou médiocre d'esprit, loin de là. Il appartenait à cette portion du sacré-collége qui, sans avoir jamais fait acte d'opposition ouverte à l'égard du cardinal Consalvi, n'avait pas craint toutefois d'exprimer à plusieurs reprises quelques doutes sur la convenance et l'utilité des concessions faites à l'empereur des Français par ce fidèle serviteur et cet ami intime de Pie VII. Il en était résulté que, sans être, à vrai dire, en disgrâce, le cardinal Pacca était depuis un certain nombre d'années demeuré un peu à l'écart des affaires. Il n'avait pas au fond de son cœur approuvé l'alliance contractée en 1801 avec le chef de la révolution française, non plus que le concordat, et encore moins le voyage du saint-père à Paris pour le sacre. Ses sympathies avérées étaient d'un tout autre côté. Il était avant tout homme d'ancien régime : non pas, tant s'en faut, qu'il fût un prêtre rigide, altier et d'un caractère intraitable; tout au contraire il était aimable, enjoué, plus versé qu'aucun de ses confrères du sacré-collége dans la société romaine, s'y plaisant assez et y plaisant beaucoup, très vif dans la conversation, très prompt à la riposte, fort arrêté dans ses idées, peu différentes de celles que le comte Joseph de Maistre, un Italien de Savoie, défendait alors avec tant de verve dans les salons de Saint-Pétersbourg, mais ne craignant pas non plus d'examiner toutes choses sous leurs divers points de vue, facile à émouvoir comme la plupart de ses compatriotes, et cependant intrépide, allègre même en face du danger. Tel était alors le nouveau ministre qu'au mois de juin 1808 Pie VII venait d'appeler près de lui, et tel encore nous l'avons connu à Rome vingt ans plus tard dans son

(1) Lettre de l'empereur Napoléon au vice-roi d'Italie, Bayonne, 17 juillet 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVII, p. 402.

alerte vieillesse, l'un des chefs les plus actifs du parti absolutiste, demeuré malgré ses quatre-vingts ans un intrépide causeur, médisant volontiers de la France et rappelant toujours avec la plus évidente satisfaction les années qu'il y avait passées presque toujours en captivité, affectant de mépriser beaucoup les idées libérales et recherchant de préférence les hommes qui les professaient avec le plus d'éclat. Avec de telles opinions, qui n'aurait cru que le nouveau secrétaire d'état allait aussitôt entrer en collision avec le général Miollis? Il n'en fut rien; au contraire les rapports entre la cour de Rome et le commandant des troupes françaises semblaient se détendre un peu. Comme il arrive le plus souvent dans les affaires humaines, le ministre du saint-siége, précisément parce qu'il était décidé à opposer une résistance très énergique aux exigences du gouvernement français, était d'autant plus porté à se montrer conciliant dans les incidens de peu d'importance. Il s'abstint pendant plusieurs jours d'élever aucune plainte, de formuler aucun grief; il prit même soin de témoigner à l'égard des Français les dispositions les plus pacifiques, si bien que le général commençait à voir avec plaisir un choix qui l'avait d'abord passablement mécontenté (1). Ce fut le pape qui se lassa le premier de cette patience de son ministre. « Monsieur le cardinal, lui dit-il dans une de ses audiences du matin, on prétend dans Rome que nous dormons; il faut prouver que nous sommes éveillés et adresser au général français une note vigoureuse. » Ce n'étaient pas les occasions de note qui manquaient, car les violences des autorités françaises n'avaient pas un instant discontinué. Jusque-là, le cardinal Pacca avait cherché des biais pour n'avoir pas à récriminer officiellement contre les mesures ordonnées par le général Miollis. Il avait recommandé sous main aux employés du gouvernement pontifical de se prêter, dans l'exercice de leurs fonctions, à tous les actes qui ne seraient pas absolument incompatibles avec leurs devoirs envers le saint-père. Quand des difficultés s'étaient élevées entre les fonctionnaires des deux gouvernemens, il s'était efforcé, avant de rien publier, d'entrer verbalement en pourparlers avec le général. La plupart du temps leurs entretiens avaient été pacifiques et courtois. Une fois seulement le commandant des troupes françaises s'était échappé à dire que Napoléon lui avait donné ordre de faire pendre ou fusiller tous ceux qui, dans les états pontificaux, auraient la témérité de s'opposer à ses volontés souveraines. « Général, répondit Pacca, depuis le jour de votre entrée à Rome, vous devez avoir appris que les ministres de sa sainteté ne se laissent pas intimider par des menaces. En ce qui me regarde, j'exécuterai fidèlement les ordres de mon souve-

(1) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 78.

rain, quoi qu'il m'en puisse arriver (1). » Pour le moment, le général Miollis préféra en rester là.

Cependant les intentions du saint-père étaient positives. Il lui semblait qu'il manquait à ses devoirs les plus sacrés en ne protestant pas à la face du ciel contre les violences dont il était l'objet. Déjà il s'était donné une première satisfaction en réunissant les cardinaux en consistoire le 11 juillet 1808 pour leur lire une seconde allocution pontificale dictée par les mêmes sentimens qui avaient inspiré celle du 16 mars. Elle se terminait comme la première par une invocation à la toute-puissance céleste.

« Quant à nous, disait Pie VII, nous invoquons le Dieu tout-puissant qui est le roi des rois, le seigneur des seigneurs, le Dieu des armées, qui trouble, quand il lui plaît, l'esprit des princes, le Dieu protecteur, le Dieu vengeur de notre cause ou plutôt de la cause de son église, nous le supplions de jeter du haut du ciel ses regards sur nous, de prendre soin de la vigne qu'il a plantée, de la garder et de la défendre contre ses ennemis. Nous le conjurons de nous assister actuellement de son puissant secours, de soutenir son église et de se charger lui-même du soin de sa propre cause. Ne cessons point, vénérables frères, ne cessons point d'unir nos prières et nos plus vives instances dans le jeûne et dans les larmes, car le père de toutes les consolations est aujourd'hui notre unique refuge. Levons donc nos yeux vers cette sainte montagne dont nous pouvons attendre notre secours, et implorons celui du prince des pasteurs, afin qu'il commande aux orages et qu'il se fasse un grand calme. « Le Seigneur est avec son peuple, et pour toujours (2). »

Quel qu'en fût le retentissement au sein du clergé pontifical et parmi la société romaine, les paroles adressées par le saint-père aux cardinaux ne pouvaient être entendues bien loin, alors que le saint-siége ne possédait plus une seule imprimerie pour répandre dans toute la chrétienté les plaintes douloureuses du chef de l'église, et l'empereur, si cela lui convenait, pouvait feindre lui-même de n'en avoir pas ouï parler. C'est pourquoi Pie VII insistait pour que son nouveau secrétaire d'état prît la plume et adressât au général Miollis de nouvelles protestations. « J'avoue, dit à ce propos le cardinal Pacca, que le ton haut et acerbe de ces notes me faisait quelque peine et me paraissait même peu convenable dans la correspondance d'un ministre ecclésiastique; mais je dus me conformer à la volonté de mon souverain, qui suivait en cela l'opinion publique et celle de tous les gens de bien (3). » Parmi ces notes,

(1) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 53.

(2) Allocution du pape Pie VII aux cardinaux réunis dans le consistoire secret du 11 juillet 1808.

(3) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 86.

quelques-unes avaient trait à des arrestations arbitraires faites par les autorités françaises, et d'autres se rapportaient à des actes de violences commis par des hommes porteurs de la cocarde tricolore; mais l'écrit qui souleva principalement les colères du général Miollis fut une notification relative à la garde civique qui s'organisait alors dans les états romains, malgré l'opposition du saint-père, avec l'assentiment secret, quoique souvent démenti, des autorités françaises. Le 24 août au matin, cette notification, revêtue du sceau pontifical et signée de la main de Pie VII, avait été simultanément affichée tant à Rome que dans toutes les villes des environs, et les mesures du cardinal Pacca s'étaient trouvées si bien prises, la surveillance française si complétement déjouée, que pas un seul des nombreux agens employés par le cardinal secrétaire d'état ne fut saisi ni même découvert.

Pour s'expliquer l'irritation qu'éprouva le général Miollis en apprenant l'audacieuse démarche du cardinal Pacca, il faut se rappeler au milieu de quelles circonstances elle venait de se produire, et quel était l'état général du continent européen au moment où le saint-père se mettait à renouveler tout à coup ses plaintes contre l'empereur Napoléon non-seulement avec une vivacité nouvelle, mais aussi avec une sorte de confiance inusitée. Ce moment était celui où les cours étrangères apprenaient, non sans surprise et sans une joie assez mal dissimulée, les désastreux détails de la capitulation du général Dupont à Baylen, le départ précipité de Madrid du roi Joseph et l'envoi fait en Espagne d'un renfort de 100,000 vétérans, enlevés subitement à l'armée du Rhin. A Rome, comme ailleurs, on savait que l'empereur allait prendre lui-même en main, de l'autre côté des Pyrénées, la conduite de la guerre contre la nation espagnole révoltée; à Rome, plus qu'ailleurs, on était sympathique à la cause d'un peuple qui prenait les armes pour défendre son souverain légitime et sa foi religieuse : justement parce qu'on formait des vœux contre l'empereur et pour les Espagnols, on n'était pas éloigné de croire un peu, comme il arrive toujours, aux événemens que l'on désirait si fort. Devançant de beaucoup les faits, on voyait déjà les Espagnols, aidés des Anglais, triompher de l'habileté du grand capitaine et du courage de ses vaillans soldats. On espérait, tout en tremblant encore, car la fortune avait souvent trahi pareille attente, on espérait cependant voir enfin arriver le terme de l'occupation française. Ce qui ajoutait peut-être à cette demi-confiance du Vatican, c'est qu'il n'ignorait probablement plus la diversion projetée de l'Autriche en Allemagne et ses armemens considérables, armemens assez manifestes déjà pour avoir excité les ombrages de Napoléon et donné lieu de sa part (15 août 1808) à la scène publique qu'il n'avait pas craint de

faire en pleine cour à l'ambassadeur autrichien à Paris, le prince de Metternich.

Cette prévision d'une lutte possible avec l'Autriche avait déterminé quelques mouvemens de troupes en Italie. Les provinces du midi et du centre avaient été dégarnies des corps détachés qui les occupaient, et le vice-roi avait été invité à les rapprocher autant que possible des rives de l'Adige et du sommet des montagnes du Tyrol. Un assez grand nombre d'officiers et de soldats placés à Rome et dans les environs, sous les ordres du général Miollis, avaient été également rappelés du côté de Milan. Le général Miollis, qui se sentait un peu faible et presque désarmé devant le nouveau ministre du saint-père, qu'il voyait animé de velléités de résistance auxquelles il ne s'attendait plus, s'imagina qu'il ne lui en coûterait pas un grand effort pour faire brusquement disparaître de la scène, comme précédemment le cardinal Gabrielli, ce secrétaire d'état qui avait le tort de se rendre si incommode. Le 6 septembre 1808, tandis qu'il traitait d'affaires avec un prélat romain, le cardinal Pacca vit entrer dans ses appartemens du Quirinal un major piémontais au service de la France accompagné d'un autre officier; ils venaient tous deux de la part du général Miollis lui intimer l'ordre de quitter Rome dans les vingt-quatre heures. Ces messieurs l'avertirent qu'il « trouverait à la porte Saint-Jean une escorte de dragons chargés de l'accompagner jusqu'à Bénévent, sa patrie. » Pacca n'était pas homme à se troubler pour si peu. Il répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir chez lui de qui que ce fût, et qu'il allait prendre ceux de son souverain. Le major piémontais lui dit alors qu'il ne sortirait pas de la pièce où il était, et que son compagnon était chargé de l'y garder à vue. Le secrétaire d'état demanda la permission d'écrire à sa sainteté, puisqu'on lui interdisait de se rendre en personne auprès d'elle. Le major piémontais y consentit, et, se retirant, laissa le cardinal Pacca sous la surveillance de son camarade. Quelques minutes après, pendant que le secrétaire d'état causait avec son gardien de choses indifférentes, la porte de son cabinet s'ouvrit avec fracas; c'était Pie VII qui entrait. « Je fus alors témoin, raconte Pacca, d'un phénomène dont j'avais entendu parler, l'horripilation. Dans un accès de puissante colère, il arrive parfois que les cheveux se hérissent et que la vue est entièrement troublée. L'excellent pontife était dans cet état, et, quoique je fusse vêtu en cardinal, il ne me reconnut pas. — Qui est là? s'écria-t-il d'une voix forte. — Je suis le cardinal, lui répondis-je en lui baisant la main. — Où est l'officier? reprit le saint-père, et je le lui montrai près de moi dans une attitude respectueuse. Alors le pape se tournant vers lui : — Allez, dit-il, annoncer à votre général que je suis las de souffrir tant d'insultes et d'outrages de la part d'un homme qui ose

encore se dire catholique. Je n'ignore point quel est le but de toutes ces violences : on voudrait, en me séparant peu à peu de tous mes conseillers, me mettre hors d'état d'exercer mon ministère apostolique et de défendre les droits de ma souveraineté temporelle. J'ordonne à mon ministre de ne point obéir aux injonctions d'une autorité illégitime. Que votre général sache que, si la force doit l'arracher d'auprès de moi, ce ne sera qu'après avoir brisé toutes les portes, et je le déclare à l'avance responsable des conséquences d'un aussi énorme attentat. » L'officier français, un peu interdit, demanda respectueusement au cardinal de vouloir bien lui traduire les paroles de sa sainteté, qu'il n'avait pas comprises parce qu'il n'entendait pas l'italien, et promit de les rapporter fidèlement à son général. A peine était-il sorti : « Monsieur le cardinal, allons, » s'écria Pie VII, et, prenant le secrétaire d'état par la main, il remonta vers ses appartemens par le grand escalier du palais au milieu des serviteurs pontificaux, qui ne pouvaient retenir leurs applaudissemens. Trois pièces contiguës à sa chambre à coucher furent désignées par le saint-père pour servir de demeure à son ministre. Le soir même, il donna l'ordre de fermer la porte principale du Quirinal, et de ne plus jamais laisser entrer un seul officier français, quel que fût son grade et sous n'importe quel prétexte.

La nouvelle de cette scène étrange se répandit dans Rome avec une extrême rapidité. Il n'y avait nulle part assez d'éloges pour la courageuse fermeté du saint-père. Le peuple romain, tout le clergé et surtout les habitans du Transtévère se montraient particulièrement satisfaits et fiers de l'attitude qu'avait enfin prise le chef de la catholicité. Qu'allait faire maintenant le général Miollis? Irait-il enlever Pacca jusque dans les bras du saint-père? Le général Miollis, un peu désappointé du malheureux succès de sa démarche, prit un parti infiniment plus sage; il se tint parfaitement tranquille. Aussi bien le temps n'eût pas été opportun pour créer de nouveaux embarras à son maître. L'empereur venait d'annoncer au sénat (1) l'intention de pousser les affaires d'Espagne avec la plus grande activité, et d'aller détruire lui-même les armées que l'Angleterre avait débarquées dans ce pays. Le ton de son message au premier corps de l'état n'était pas dépourvu d'une certaine gravité sérieuse et un peu triste qui contrastait avec d'autres documens jadis écrits en pareille occurrence avec l'entrain d'un homme assuré de courir à de nouveaux succès. Évidemment la parole était aux événemens de la guerre, et les affaires de Rome, cette fois encore comme par le passé, devaient se résoudre ailleurs que dans

(1) Message au sénat du 4 septembre 1808.

ses murs et sur des champs de bataille bien éloignés de l'Italie. La pensée de l'empereur était présentement occupée d'autre chose que de sa querelle avec le saint-père; mais, tandis qu'il poursuivait jusqu'en Castille, dans l'Aragonais et dans l'Andalousie les armées réunies de l'Espagne et de l'Angleterre, il n'était pas cependant si distrait des événemens survenus à Rome, qu'il ne s'en expliquât de façon à bien donner à entendre que l'exécution de ses desseins n'était qu'ajournée et nullement abandonnée. « Le code Napoléon, écrivait-il d'Aranda le 27 novembre 1808 au nouveau roi des Deux-Siciles, Joachim Murat, le code Napoléon est adopté dans tout le royaume d'Italie, Florence l'a, *Rome l'aura bientôt, et il faut bien que les prêtres cessent de caresser les préjugés et se mêlent de leurs affaires* (1). » Cette sortie contre les prêtres était certainement à l'adresse de Pie VII, et de la part de l'empereur une réponse à la scène du 6 septembre. C'est également pour se venger de l'opposition si malséante du pape à ses desseins que, de sa résidence de Chamartin, auprès de Madrid, il écrivait aux évêques d'Italie, après la prise de Rozas, « pour les inviter à chanter un *Te Deum* dans leurs saintes églises et y faire les prières accoutumées, afin de demander à Dieu, de qui tout émane, qu'il continue à bénir les armes françaises et qu'il écarte du continent la maligne influence des Anglais, aussi ennemis de toute religion que du repos et de la tranquillité des peuples (2). » Au 1er janvier 1809, encore retenu à Benavente en Espagne, Napoléon, qui avait en vérité le don de penser à tout, avait découvert un moyen qui lui avait beaucoup souri de se rendre personnellement désagréable à Pie VII.

« Monsieur de Champagny, écrivait-il à son ministre des relations extérieures, le pape est dans l'usage de donner des cierges aux différentes puissances. Vous écrirez à mon agent à Rome que je n'en veux pas. Le roi d'Espagne n'en veut pas non plus. Écrivez à Naples et en Hollande pour qu'on les refuse... Mon chargé d'affaires fera connaître que le jour de la Chandeleur je reçois des cierges bénits par mon curé, que ce n'est ni la pompe ni la puissance qui donnent de la valeur à ces sortes de choses. Il peut y avoir en enfer des papes comme des curés; ainsi le cierge bénit par mon curé peut être une chose aussi sainte que celui du pape. Je ne veux pas recevoir ceux que donne le pape, et tous les princes de ma famille doivent en faire autant (3). »

Rendu à Paris, l'empereur écrivait à peu près à la même époque

(1) Lettre de l'empereur à Joachim Murat, roi des Deux-Siciles, 27 novembre 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVIII, p. 85.

(2) Circulaire aux évêques d'Italie, 16 décembre 1808.

(3) Lettre de l'empereur au comte de Champagny, 1er janvier 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVIII, p. 165.

au vice-roi d'Italie : « Cesarotti a laissé une histoire des papes; faites-vous rendre compte de cet ouvrage, et, s'il tend à faire connaître le mal que les papes ont fait à la religion et à la chrétienté, faites-le imprimer sans délai (1). »

Ces puérilités de conduite et ces rudesses de langage, sans importance en elles-mêmes, n'ont d'intérêt que par le jour qu'elles jettent sur les sentimens de profonde irritation contre le pape qui couvaient chez l'empereur, sentimens encore dissimulés ou du moins un peu contraints, auxquels le retour des faveurs de la fortune allait bientôt lui permettre de donner enfin libre cours. Nous fatiguerions inutilement nos lecteurs, si nous les entretenions en détail de tous les petits incidens qui se succédèrent à Rome depuis le moment où le général Miollis avait en vain tenté d'arrêter le cardinal Pacca, désormais préservé contre de semblables violences par sa résidence habituelle auprès du saint-père, jusqu'au jour où fut officiellement proclamée la réunion définitive des états romains à l'empire français. Les scènes que nous avons déjà fait passer sous leurs yeux suffisent à bien indiquer quelle était la situation réciproque des deux partis mis en présence. Ainsi qu'il est naturel de le supposer, cette situation n'avait fait que s'envenimer en se prolongeant. De plus en plus la partie distinguée de la société romaine et le bas peuple des faubourgs prenaient parti pour le saint-père.

C'est ainsi que le général Miollis, ayant voulu, contre l'ordre précis de Pie VII, faire célébrer avec l'éclat accoutumé les fêtes du carnaval, avait dû employer des mesures de rigueur pour dresser des échafaudages le long du Corso; les Juifs eux-mêmes avaient refusé de fournir les tapisseries d'ornementation et les prix pour la course de chevaux qui d'ordinaire a lieu le mardi gras. Ce jour-là, tout le peuple romain s'était, comme sur un mot d'ordre, abstenu de paraître sur les places publiques, et les rues étaient presque désertes. Par contre, il faut dire que le commandant des troupes françaises s'était créé quelques partisans au sein de cette portion de la bourgeoisie qui s'était autrefois ralliée à la république romaine après l'enlèvement du pape Pie VI. Ses efforts secrets tendaient à l'organiser révolutionnairement et à l'exciter sous main contre le gouvernement pontifical, besogne toujours facile à quiconque prend plaisir à mettre en relief tous les vieux abus traditionnels si résolûment niés de nos jours, mais qui n'en existaient pas moins à cette époque, puisqu'ils sont à plusieurs reprises non-seulement reconnus, mais tout au long dénoncés dans les mémoires des deux secrétaires d'état Consalvi et Pacca. Le commandant des troupes françaises avait pour cela des facilités singulières.

(1) Lettre de l'empereur Napoléon au vice-roi d'Italie, 3 mars 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVIII, p. 303.

Il disposait de la *Gazette romaine*, sur laquelle il avait mis la main malgré la protestation du saint-père et de son ministre; il pouvait y faire insérer à son gré des articles auxquels le gouvernement pontifical n'avait pas le droit de répondre. Il avait également à sa merci une sorte de garde civique portant on ne sait pourquoi la cocarde française et composée en partie d'Italiens des provinces du nord et du midi, en partie d'une foule de gens sans aveu. Au milieu de cette confusion indescriptible, il régnait toutefois un certain ordre extérieur et une sorte de tranquillité matérielle qui faisait l'étonnement du petit nombre d'étrangers qui résidaient encore à Rome. Le saint-père continuait à être moralement obéi et respecté par l'immense majorité de ses sujets, comme s'il fût demeuré en possession de toute sa puissance temporelle. De son côté, le général Miollis, allié par nécessité, mais sans goût, aux hommes de désordre, maintenait la discipline non-seulement dans les rangs de son armée, dont l'attitude était exemplaire, mais jusque parmi ses compromettans auxiliaires.

Un tel état des choses ne pouvait certainement durer longtemps; mais, comme nous l'avons dit tant de fois, la solution qu'allait recevoir la question romaine ne dépendait en aucune façon de ce qui se passait sur les lieux entre le pape et le général Miollis. A coup sûr, le parti de l'empereur était pris. Dans sa pensée, le pouvoir temporel des papes était définitivement condamné. A quel moment se croirait-il assez fort pour lui donner le coup de grâce? Là était toute la question. Elle dépendait uniquement de ce qui allait advenir en Europe. Déjà les succès remportés dans le courant de l'été et de l'automne de 1808 contre l'Espagne catholique donnaient à Napoléon la facilité de garder moins de ménagemens envers le saint-siége, et tout aussitôt il en profita pour faire arrêter dans son palais et renvoyer de Rome le chevalier de Vargas, l'ancien ambassadeur du roi Charles IV. Au printemps de 1809, à peine avait-il obtenu ses premiers avantages contre la maison d'Autriche, la seule grande puissance qui pouvait encore prétendre à défendre contre lui le chef de la catholicité, à peine s'était-il ouvert la route de Vienne, tombée une seconde fois entre ses mains, qu'assuré de n'avoir plus désormais à compter avec personne l'empereur se décidait à porter enfin le dernier coup à la puissance temporelle du saint-père. Ce fut à Schœnbrunn qu'il arrêta sa résolution définitive. Les grandes batailles d'Essling, de Wagram, n'étaient point encore gagnées. N'importe, le succès ne lui semblait plus douteux. Quelques instans de repos étaient nécessaires pour refaire son armée et préparer de plus décisives victoires; il les emploiera à jeter bas entre deux triomphes ce vieil édifice du pouvoir temporel des papes, jadis fondé par Charlemagne et qu'un second Char-

lemagne saura bien détruire à son tour par un décret daté de la capitale de l'ancien empire d'Allemagne. Ces rapprochemens historiques qu'évoquait l'imagination puissante de Napoléon avaient le malheur, en exaltant démesurément son orgueil, de troubler parfois un peu sa raison. Lancé à la poursuite d'une gigantesque et folle grandeur, il lui arrivait alors de perdre complétement, dans son langage aussi bien que dans sa conduite, cette modération de bon goût, cette calme appréciation des choses dont l'absence, partout choquante, non-seulement étonne, mais attriste singulièrement de la part d'un aussi grand esprit.

« L'intention de l'empereur, écrit-il de Schœnbrunn à M. de Champagny, est de faire communiquer au sénat, du 5 au 10 juin, deux décrets au sujet de la prise de possession des états du pape. Sa majesté désire que le rapport qui accompagnera les décrets développe les motifs établis dans les considérans, et qu'il prouve que, lorsque Charlemagne fit les papes souverains temporels, il voulut qu'ils restassent vassaux de l'empire; qu'aujourd'hui, loin de se croire vassaux de l'empire, ils ne veulent même pas en faire partie; que Charlemagne, dans sa générosité envers les papes, eut pour but le bien de la chrétienté, et qu'aujourd'hui ils prétendent s'allier avec les protestans et les ennemis de la chrétienté; que le moindre inconvénient qui résulte de semblables dispositions est de voir le chef de l'église en négociation avec les protestans, lorsque, d'après les lois de l'église, il devrait s'éloigner d'eux et les excommunier (Il y a sur ce sujet une prière qui se récite à Rome). — Suit un historique assez peu fidèle de ses différends avec la cour de Rome. — ... Pour couper court à ces discussions si contraires au bien de la religion, si contraires au bien de l'empire, sa majesté n'a qu'un moyen : c'est de révoquer la donation de Charlemagne et de réduire les papes à ce qu'ils doivent être en mettant le pouvoir spirituel à l'abri des passions auxquelles l'autorité temporelle est sujette. Jésus-Christ, né du sang de David, ne voulut point être roi. Pendant des siècles, les fondateurs de notre religion n'ont point été rois. Il n'est aucun historien, aucun docteur de bonne foi, qui ne convienne que la puissance temporelle des papes a été funeste à la religion. Si des discussions ont si longtemps agité l'intérieur de la France, la cause en était non dans le pouvoir spirituel, mais dans le pouvoir temporel de Rome. Si de grandes nations se sont séparées de l'église, la cause en était encore dans l'abus du pouvoir de Rome....

« L'intérêt de la religion et celui des peuples de France, d'Allemagne, d'Italie, ordonnent également à sa majesté de mettre un terme à cette ridicule puissance temporelle, faible reste des exagérations des Grégoire,... qui prétendaient régner sur les rois, donner des couronnes et avoir la direction des affaires de la terre comme de celles du ciel... Si sa majesté ne fait pas ce que seule elle peut faire, elle laissera à l'Eu-

rope des semences de discussions et de discordes. La postérité, en la louant d'avoir rétabli le culte et relevé les autels, la blâmerait d'avoir laissé l'empire, c'est-à-dire la plus grande majorité de l'Europe, exposé à l'influence de ce mélange bizarre contraire à la religion et à la tranquillité de l'empire. Cet obstacle ne peut être surmonté qu'en séparant l'autorité temporelle de l'autorité spirituelle, et en déclarant que les états du pape font partie de l'empire (1). »

A cette note, dictée pour M. le comte de Champagny, étaient joints deux décrets datés comme elle du 17 mai 1809.

« Considérant, disait le premier de ces décrets, qu'à l'époque où Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur, fit donation de plusieurs comtés aux évêques de Rome, il ne les leur donna qu'à titre de fiefs et pour le bien de ses états, et que par cette donation Rome n'a pas cessé de faire partie de son empire; que, depuis, ce mélange du pouvoir spirituel avec une autorité temporelle a été, comme il l'est encore, une source de discussions et a porté trop souvent les pontifes à employer l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre; qu'ainsi les intérêts spirituels et les affaires du ciel, qui sont immuables, se sont trouvés mêlés aux affaires terrestres, qui par leur nature changent selon la circonstance et la politique des temps; que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire avec les prétentions temporelles du pape, n'a pu se réaliser, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Article 1er. Les états du pape sont réunis à l'empire français... Article 5. Les terres et domaines du pape seront augmentés jusqu'à la concurrence d'un revenu net et annuel de deux millions... »

Le second décret nommait les membres de la consulte extraordinaire qui devait au 1er juin prendre possession des états du pape et arrêter les dispositions nécessaires pour que le passage de l'ordre ancien au nouveau régime fût accompli sans secousses au 1er janvier 1810. Le général Miollis, gouverneur-général de Rome, était nommé président de la consulte extraordinaire; Salicetti, ministre de la police du roi de Naples, en était le vice-président. Les sieurs de Gerando, Janet, del Pozzo, maîtres des requêtes au conseil d'état, en faisaient partie, ainsi que l'auditeur de Balbe.

Mais il fallait un chef pour conduire de haut toute cette affaire de Rome. L'empereur avait fait choix du nouveau roi de Naples, Joachim Murat. Les relations de Napoléon avec son beau-frère avaient été depuis quelque temps assez tendues. Murat, qui avait

(1) Note pour M. le comte de Champagny, ministre des relations extérieures, 17 mai 1809. — *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, t. XIX, p. 13.

eu l'habileté de pressentir l'année précédente les desseins de l'empereur sur l'Espagne, et qui les avait servis si bien sans en avoir reçu la confidence, s'était un peu flatté de travailler alors à son profit. Il n'avait pas vu sans une certaine jalousie la préférence donnée au roi Joseph pour occuper un trône qu'il avait si fort contribué à conquérir. La couronne de Naples, qui lui avait été donnée en échange, avait un peu calmé sa mauvaise humeur sans satisfaire toutefois complétement son inquiète ambition. La correspondance échangée entre Napoléon et le roi Joachim depuis la dernière moitié de 1808 jusqu'aux premiers mois de 1809 témoigne qu'il régnait à cette époque un peu de froid entre les deux beaux-frères. Cependant cela n'avait guère duré. On peut même conjecturer d'après certains passages des lettres du roi Murat qui ont passé sous nos yeux que le bon accord, un instant troublé, s'était rétabli précisément à propos des affaires de Rome et de l'occupation projetée des états du pape. Au 15 avril 1809, c'est-à-dire au moment où l'empereur n'avait pas encore quitté Strasbourg pour aller combattre les armées autrichiennes de l'autre côté du Rhin, Murat connaissait déjà parfaitement à l'avance les résolutions qui ne devaient être révélées aux plus intimes serviteurs de Napoléon que cinq semaines plus tard, après la défaite de l'archiduc Charles sur les bords du Danube. « J'ose garantir, écrit Murat dès cette époque, que l'événement qui se prépare à Rome n'y occasionnera aucun trouble. Il y sera reçu avec reconnaissance; il influera même sur mes états; je serai plus maître du clergé, et le crédit du pape cessera d'y exercer son action... Depuis que votre majesté m'a fait connaître ses intentions sur Rome, je ne m'éloignerai plus de Naples (1). » Il semble résulter d'autres passages, d'ailleurs assez obscurs, de la correspondance de Murat qu'une première fois dejà Salicetti, son ministre, s'était transporté à Rome pour agir de concert avec le général Miollis, et que l'affaire avait ensuite été remise. Quoi qu'il en soit, à la date du 17 mai, c'est-à-dire le jour même où l'empereur signait les deux décrets datés de Schœnbrunn, Murat, de plus en plus pressé de voir mettre à exécution les mesures qui lui avaient été annoncées contre le saint-père, écrit de nouveau à son beau-frère : « J'attends avec impatience la nouvelle que votre majesté a pris son parti sur Rome. On me mande que le pape a voulu lancer une excommunication, mais que la majorité du consistoire s'y est opposée. Mes troupes sont prêtes et bien disposées (2). »

Le premier soin de l'empereur après avoir signé les décrets du

(1) Lettre de Joachim Murat, roi de Naples, à l'empereur Napoléon, 15 avril 1809. — Dépôt du ministère de la guerre.

(2) Lettre du roi Joachim Murat à l'empereur, 17 mai 1809. — Dépôt du ministère de la guerre.

17 mai fut en effet de mettre les troupes du pape sous les ordres de Murat (1). Le roi de Naples l'en remercie aussitôt avec effusion. « Je m'empresse d'annoncer à votre majesté que je viens de recevoir sa dépêche du 18 mai. Je vous remercie bien de la nouvelle preuve de confiance que vous venez de me donner. Tous vos ordres seront remplis, et j'espère qu'ils le seront sans troubles. La date de l'arrêté de votre majesté porte la date du 1er juin pour la prise de possession de Rome, et par sa lettre il m'est recommandé de tenir caché le tout jusqu'au 5 juin. Je dois penser que votre majesté avait réfléchi qu'il fallait ce temps-là pour laisser arriver les membres de la consulte (2). »

Tant de mesures préparatoires n'avaient pu être si secrètement prises qu'il n'en transpirât quelque chose à Rome. Depuis les grands succès militaires remportés par l'empereur en Allemagne, il n'y avait plus une seule personne dans les états pontificaux qui ne s'attendît à voir le gouvernement français frapper d'un instant à l'autre quelque grand coup d'autorité; mais quel serait-il? Le pape et son ministre entretenaient si peu d'illusions à cet égard qu'ils se demandaient uniquement depuis plusieurs jours avec anxiété de quelle façon procéderait le général Miollis. Arrêterait-il le pape avant de le déposer comme prince temporel, ou bien proclamerait-on sa déchéance en lui laissant sa liberté? Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, Pie VII était résolu à prononcer l'excommunication contre les auteurs et les fauteurs d'une pareille violence. Déjà depuis plusieurs années, même dès l'année 1806, lorsque les avis envoyés de Paris par le cardinal Pacca annonçaient une prochaine invasion des états du saint-père, plusieurs congrégations s'étaient tenues chez le doyen du sacré-collége, le cardinal Antonelli, pour concerter les mesures à prendre. Les cardinaux di Pietro, Litta, Pacca et Consalvi y avaient pris part. Après l'arrestation projetée du cardinal secrétaire d'état Pacca, Pie VII avait chargé le cardinal di Pietro, qui était un théologien beaucoup plus qu'un politique, de libeller une nouvelle bulle. Ignorant toutefois si l'enlè-

(1) Lettre de l'empereur au roi de Naples, Schœnbrunn 17 mai 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 20.

(2) Lettre du roi Murat à l'empereur Napoléon, 30 mai 1809. — Il y a ici, soit dans la *Correspondance de Napoléon Ier* imprimée par le gouvernement, soit dans les lettres originales de Murat, que nous avons consultées au département de la guerre, quelques erreurs de dates d'ailleurs insignifiantes. Dans la correspondance imprimée, la lettre de l'empereur est datée du 17, non du 18, comme le dit le roi Murat, et l'on y lit que l'occupation de Rome doit être gardée secrète jusqu'au 1er juin et non pas jusqu'au 5. Faut-il supposer qu'une lettre datée du 18 a été omise dans la correspondance imprimée; nous ne le croyons pas. Il s'agit probablement d'une simple erreur commise à l'imprimerie impériale par suite de l'indéchiffrable écriture de l'empereur. En réalité, la prise de possession de Rome n'a d'ailleurs eu lieu que le 10 juin.

vement du pape précéderait ou suivrait l'incorporation des états de l'église à l'empire, le saint-père et son ministre avaient jugé prudent de faire préparer des copies différentes de la bulle rédigée par le cardinal di Pietro; les premières donnaient pour motif de l'excommunication la violation du palais apostolique et la déportation sacrilége du souverain pontife, les secondes sa simple déchéance comme souverain temporel. Pie VII avait signé de sa main les exemplaires de ces deux bulles. Ainsi tout était préparé pour tous les cas. Plus l'événement approchait, moins le saint-père faisait mystère de ses intentions. Le cardinal Pacca assure que la simple insinuation faite dans une note au général Lemarrois que Pie VII ne craindrait pas de recourir, « pour sauver les domaines de l'église, aux armes mises par la Providence entre ses mains, » avait été accueillie avec enthousiasme par les Romains. Un jour même, toujours d'après son ministre, Pie VII aurait dit au trésorier du saint-siége : « Que les Français prennent garde à ce qu'ils font, je n'ai plus qu'à prendre la mèche et à mettre le feu à la mine. » Dans une audience accordée à Mgr Alliato, pro-auditeur de la cour de Rome, il avait ajouté peu de temps après : « Nous voyons bien que les Français veulent nous forcer à parler latin, eh bien! nous le ferons (1). »

Si par ces menaces couvertes Pie VII avait espéré intimider le général Miollis, il n'y réussit point. Quelques retards avaient eu lieu dans l'exécution des ordres de l'empereur, mais ils tenaient uniquement à des mesures militaires relatives à la sûreté publique que la consulte extraordinaire, déjà secrètement réunie à Rome, avait jugé convenable de prendre : ce n'était là qu'un simple ajournement. L'ancien montagnard Salicetti, de longue date homme de confiance de Napoléon, chargé par lui de surveiller à Naples les velléités d'indépendance de son beau-frère, avait pris fort à cœur sa mission ; déjà il en avait combiné tous les détails sous les ordres de son supérieur hiérarchique, le général Miollis, homme de devoir avant tout, ancien républicain comme lui, mais beaucoup plus modéré et moins sensible que son impétueux collègue de la consulte au plaisir d'avoir à détrôner un pape. Le 10 juin 1809, tous les préparatifs étaient faits.

Dès le matin, raconte le cardinal Pacca, on vint lui annoncer que les partisans des Français avaient pris tout à coup un air triomphant et qu'ils allaient se vantant publiquement que c'en était désormais fini des protestations du pape. Dès lors le secrétaire d'état ne douta plus que le moment fatal ne fût arrivé. En effet, vers deux

(1) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 111. — Les bulles d'excommunication, comme toutes les pièces émanant du saint-père en matière ecclésiastique, sont toujours écrites en latin.

heures de l'après-midi, on abaissa les armes pontificales au château Saint-Ange, et l'on arbora le drapeau tricolore, qui fut salué d'une salve d'artillerie, tandis que des corps de troupes françaises publiaient dans la ville, au son de la trompette, le décret impérial daté de Vienne; mais laissons un instant la parole au propre ministre de sa sainteté.

« Je me précipitai soudain, écrit le cardinal Pacca, dans l'appartement du saint-père, et en nous abordant nous prononçâmes tous les deux ces paroles du rédempteur : *consummatum est!* J'étais dans un état difficile à décrire; mais la vue du saint-père, qui conservait une inaltérable tranquillité, m'édifia beaucoup et ranima mon courage. Quelques minutes après, mon neveu m'apporta une copie du décret impérial. Le pape se leva et me suivit à la fenêtre pour en entendre la lecture. J'essayai de maîtriser le premier moment de la douleur pour lire avec attention cette pièce importante, qui devait nous servir de règle dans les mesures que nous avions à prendre; mais la juste et profonde indignation que m'inspirait le sacrilége qui se consommait alors, la présence en face et tout près de moi de mon infortuné souverain, du vicaire de Jésus-Christ prêt à entendre de ma bouche la sentence de son détrônement, les calomnies qu'en le parcourant de l'œil je voyais d'avance dans ce décret impie, les continuels coups de canon qui annonçaient la plus inique usurpation avec un triomphe insultant, tout cela m'émut si profondément, me troubla tellement la vue, que je ne pus lire qu'à moitié à travers de fréquentes interruptions et avec une respiration suffoquée les principaux articles du décret. Puis, observant attentivement le pape, aux premières paroles je vis de l'émotion sur son visage, et j'y remarquai des signes non pas de crainte ni d'abattement, mais d'une trop naturelle indignation. Peu à peu il se remit, et il écouta la lecture avec beaucoup de tranquillité et de résignation. Quand elle fut finie, le saint-père se rapprocha de la table, et, sans rien dire, y signa les copies d'une protestation en italien qui fut affichée dans Rome la nuit suivante (1). »

Cependant il n'avait pas été question de la part du saint-père de la bulle d'excommunication. Ce fut le cardinal qui lui demanda s'il devait donner des ordres pour la faire publier. Pie VII parut d'abord un peu incertain. Il venait de relire exprès cette bulle; il trouvait *bien fortes les expressions qu'on y employait contre le gouvernement français*. Le cardinal Pacca lui fit observer que, « devant en venir à une aussi solennelle extrémité, il était pourtant nécessaire d'y présenter un tableau épouvantable, mais non exagéré de toutes les injustices, de toutes les oppressions, de toutes les violences du gouvernement impérial, afin qu'on fût convaincu

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 112.

et forcé d'avouer que le pape avait encore trop tardé à élever la voix contre cet amas de forfaits et d'attentats. » Pie VII n'était pas encore décidé. — « Mais vous, que feriez-vous? — Moi, saint-père, après la menace faite d'un aussi grand acte à nos ennemis, qui le redoutent, après l'espérance donnée à votre peuple, qui le désire et qui l'attend, je l'exécuterais; mais la demande de votre sainteté m'agite et m'inquiète. Très saint-père, élevez vos yeux au ciel, puis donnez-moi vos ordres, et soyez sûr que ce qui sortira de votre bouche sera la volonté de Dieu. » Pie VII se recueillit un instant; puis, après une courte pause : « Eh bien! dit-il, donnez cours à la bulle; mais, s'écria-t-il aussitôt, qu'ils prennent bien garde, ceux qui exécuteront vos ordres; surtout qu'ils ne soient pas découverts, car ils seraient fusillés, et j'en serais inconsolable. » « Peu d'heures après, ajoute le cardinal Pacca, la bulle d'excommunication était en effet affichée avec un succès prodigieux, car, bien qu'apposée en plein jour aux lieux accoutumés, c'est-à-dire sur les murs de Saint-Pierre, de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-de-Latran, pas un des hommes qui la placardèrent pendant le temps même des vêpres, presque à la vue des fidèles, ne fut saisi ni même découvert par la consulte extraordinaire. La publication de la bulle, continue toujours le ministre du saint-siége, plongea les Français dans la stupeur, et excita dans toute la ville de Rome un enthousiasme extraordinaire (1). »

Sans croire absolument avec le cardinal Pacca que la publication de la bulle d'excommunication, sur laquelle nous aurons plus tard à revenir, ait causé dans la ville de Rome un si grand enthousiasme ni plongé la consulte extraordinaire dans une si profonde stupeur, il est impossible de se dissimuler qu'elle jetait dans une situation déjà si troublée par elle-même un surcroît de complications. Que fallait-il faire? Qu'attendait Napoléon? Était-ce son intention qu'en raison de cette bulle d'excommunication, aussi vite enlevée que produite, mais qui n'en avait pas moins fait son apparition publique à Rome, on mît la main sur le saint-père? Voilà ce que se demandaient avec anxiété le général Miollis, Salicetti et sans doute aussi, quoiqu'il ne fût pas de sa personne sur les lieux, le roi Joachim Murat. Napoléon a toujours dit, il a écrit dans ses mémoires, il a répété plusieurs fois à M. de Las Cazes, dans ses conversations à Sainte-Hélène, qu'il n'avait jamais donné l'ordre d'arrêter le pape. Lorsqu'il émettait cette prodigieuse assertion, Napoléon Ier ne se doutait pas que sa correspondance serait plus tard officiellement publiée par Napoléon III. De Schœnbrunn, où il résidait

(1) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 113.

encore le 17 juin 1809, c'est-à-dire sept jours après que la bulle d'excommunication avait été affichée à Rome, l'empereur écrivait au roi de Naples : « Vous avez vu par mes décrets *que j'ai fait beaucoup de bien au pape;* mais c'est à condition qu'il se tiendra tranquille. S'il veut faire une réunion de cabaleurs, tels que le cardinal Pacca, il n'en faut rien souffrir *et agir à Rome comme j'agirais envers le cardinal archevêque de Paris. J'ai voulu vous donner cette explication.* » Au 17 juin, peut-être l'empereur n'avait-il pas reçu encore les nouvelles de Rome du 10 juin; mais certainement elles étaient parvenues à Schœnbrunn le 19 juin. A cette date, le général Miollis avait eu le temps de prévenir l'empereur et de prendre ses ordres. Voici la réponse qu'il en recevait : « Je vous ai confié le soin de maintenir la tranquillité dans mes états de Rome. Vous ne devez souffrir aucun obstacle... Vous devez faire arrêter, même dans la maison du pape, tous ceux qui trameraient contre la tranquillité publique et contre la sûreté de mes soldats. Un prêtre abuse de son caractère et mérite moins d'indulgence qu'un autre, lorsqu'il prêche la guerre et la désobéissance à la puissance temporelle, et lorsqu'il sacrifie le spirituel aux intérêts de ce monde que l'Évangile dit n'être pas le sien (1). » La lettre écrite à la même date à son beau-frère le roi de Naples est plus explicite encore; les termes n'en laissent rien dans le vague. « Je vous ai déjà fait connaître que mon intention était que les affaires de Rome fussent menées vivement et qu'on ne ménageât aucune espèce de résistance. Aucun asile ne doit être respecté, si on ne se soumet pas à mes décrets, et sous quelque prétexte que ce soit on ne doit souffrir aucune résistance. Si le pape, contre l'esprit de son état et de l'Évangile, prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, *on doit l'arrêter.* Le temps de ces scènes est passé. Philippe le Bel fit arrêter Boniface, et Charles-Quint tint longtemps en prison Clément VII, et ceux-là avaient fait encore moins. Un prêtre qui prêche aux puissances temporelles la discorde et la guerre au lieu de la paix abuse de son caractère (2). » Le roi Murat et le général Miollis savaient désormais à quoi s'en tenir et ce que l'empereur désirait d'eux. Il se mirent en devoir de l'accomplir.

(1) Lettre de l'empereur au général Miollis, 19 juin 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 137.

(2) L'empereur Napoléon au roi Joachim Murat, 19 juin 1809. — *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, t. XIX, p. 138.

IV.

Le public possède déjà deux relations de l'enlèvement du pape au Quirinal, toutes deux émanent de deux témoins oculaires, ou plutôt de deux personnages qui ont été acteurs eux-mêmes dans ce drame étrange. L'une a été écrite par le cardinal Pacca dans ses œuvres complètes, la seconde provient du général de gendarmerie baron Radet. La date de cette dernière est du 12 septembre 1814. Elle avait été adressée à cette époque, qui le croirait? à Pie VII lui-même. Passé du service de l'empereur à celui du roi Louis XVIII, l'ancien commandant de gendarmerie chargé d'arrêter le pape éprouvait, disait-il, le besoin de se laver des indignes calomnies répandues sur son compte, et qui étaient de nature à lui faire perdre les précieuses bonnes grâces de son nouveau souverain; c'est pourquoi il a pris le parti de rédiger un récit fidèle « de cet événement malheureux qui fait autant d'honneur à sa sainteté que de prosélytes à la religion, et il prie le saint-père de vouloir bien, en reconnaissant la vérité de sa relation, venir au secours de l'honneur de l'un de ses enfans, qui dans sa malheureuse position comptait encore pour un dédommagement le bonheur qu'il avait eu de contempler de si près une vertu plus qu'humaine (1). » Malheureusement pour le général Radet, il n'avait pas plus que l'empereur Napoléon gardé la mémoire exacte de tout ce qu'il avait écrit, et nous avons sous les yeux une autre relation adressée par lui de Rome au ministre de la guerre à Paris le 13 juillet 1809, aussitôt après son retour de la chartreuse de Florence, où il avait été déposer son prisonnier. Dans cette relation, la première en date, écrite au lendemain de l'événement, c'est lui, Radet, qui a tout fait, c'est lui en particulier qui a décidé le général Miollis, un peu hésitant, à arrêter le saint-père. Bref, personne n'était alors plus satisfait et plus fier de sa mission que le général baron Radet. Dans ces deux relations, plus différentes de ton que contradictoires, dont le fond paraît d'ailleurs parfaitement véridique, le général Radet n'a eu d'autre tort que d'exagérer peut-être un peu l'importance de son rôle personnel; il ne faudrait pas dans l'une plus que dans l'autre prendre trop au pied de la lettre ce qu'il y dit de lui-même. Hors cela, son récit est exact, et selon notre habitude nous ne mettrons à sa charge, ou pour mieux dire à la charge de ceux dont il était le très docile instrument, que les faits qui ressortent de la version qu'il a jugé lui-même lui être la plus favorable. Une autre relation manuscrite dont nous nous servirons également est écrite en italien. Nous avons

(1) Lettre du général baron Radet à sa sainteté le pape Pie VII, citée par le cardinal Pacca. — *OEuvres complètes*, t. Ier, p. 229.

tout lieu de supposer qu'elle émane du cardinal Despuig, qui était avec Pacca le seul membre du sacré-collége logé au Quirinal, et par conséquent témoin comme lui de l'enlèvement du saint-père. Il est assez rare qu'un coup de main qui s'est préparé dans l'ombre, qui s'est exécuté la nuit en grand secret, ait été à la fois raconté par tant de personnes ayant joué dans les camps opposés des rôles aussi directs et aussi considérables. Quand il se trouve aidé par de pareils témoignages, un historien peut se flatter de posséder à peu près tous les élémens de la vérité. Nous tâcherons qu'elle soit fidèlement rendue dans notre récit.

Du moment où l'empereur avait pris son parti d'enlever au saint-père son pouvoir temporel, il devenait bien peu probable qu'il voulût le laisser séjourner à Rome. Lorsqu'un prince descend du trône par déposition ou par abdication, il est rare qu'on n'ait pas hâte de l'éloigner de ses anciens sujets. Il en devait être ainsi à beaucoup plus forte raison du souverain pontife, dont la suprématie spirituelle demeurait entière, et qui ne pouvait manquer d'opposer par sa seule présence, même impassible, un obstacle absolu à l'établissement définitif du nouvel ordre de choses. Cela était parfaitement senti à Rome par tout le monde, mais par personne autant que par le saint-père lui-même. Aussi ne se faisait-il à cet égard aucune illusion. Son secrétaire d'état n'en avait pas davantage, et dans le Quirinal il n'était pas un serviteur de Pie VII qui ne s'attendît à le voir bientôt enlevé de Rome par la force. Le public était lui-même journellement averti de l'imminence de la catastrophe par les préparatifs qui se faisaient patemment dans l'intérieur de la demeure pontificale pour en garder jour et nuit toutes les entrées. Ce n'est pas que le saint-père songeât sérieusement à se défendre à main armée contre une agression organisée par le commandant des troupes françaises. Encore moins avait-il le dessein, que lui prêtait assez ridiculement le général Radet, de vouloir sortir, le jour de la Saint-Pierre, le crucifix à la main et de faire sonner le tocsin afin d'exciter le peuple romain contre les Français (1); mais le saint-père, qui aurait frémi à l'idée qu'une seule goutte de sang eût été versée par ses défenseurs afin de protéger sa personne, était en même temps bien résolu à forcer ses adver-

(1) « Le pape fut gardé autour du Quirinal. Il voulait sortir le jour de saint Pierre, le crucifix à la main, et lancer la grande excommunication par laquelle il déclarait retirer à l'empereur Napoléon la couronne qu'il prétend lui avoir donnée et relever tous ses sujets de l'Italie du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté; mais, logé près le Quirinal, au palais Ruspigliosi, je doublai la garde et ma surveillance, et j'achetai des intelligences dans le Quirinal. Je l'aurais fait rentrer d'autorité, s'il fût sorti, et empêché de fulminer de ses fenêtres et de sonner le tocsin. J'étais maître du clocher et en possession de la corde de la cloche du Quirinal, et il ne sortit pas. » — Le général Radet au ministre de la guerre, le 13 juillet 1809.

saires de recourir publiquement contre lui à l'emploi de la force ouverte. Il s'était donc barricadé dans le Quirinal, ordre avait été donné de n'en ouvrir de jour les portes qu'aux personnes faisant partie de la maison du saint-père. La nuit, elles étaient fermées pour tout le monde sans exception, et des sentinelles de bonne volonté se relayaient à l'intérieur du palais pour observer d'un lieu élevé les mouvemens qui se pouvaient faire autour du Quirinal afin d'en surprendre l'entrée. Toutes ces précautions étaient connues du général Miollis par suite des intelligences que Radet s'était procurées dans la maison même du saint-père. Elles ne laissaient pas que de l'embarrasser, car, outre la garde assidue que montaient au dedans les serviteurs du saint-père, le gros de la population romaine, soupçonnant le projet de lui enlever Pie VII, surveillait lui-même journellement les moindre mouvemens des troupes, et faisait parvenir des avis sûrs au cardinal Pacca touchant tout ce qui pouvait se tramer contre le Quirinal. Le général Radet rendait un compte assez exact de la situation, lorsqu'il écrivait au ministre de la guerre dans sa lettre du 13 juillet 1809 que « l'horizon s'obscurcissait et que le pape gouvernait du bout du doigt beaucoup plus que nous avec nos baïonnettes (1). »

Cependant Radet était, somme toute, un homme sûr, hardi et délié; l'empereur lui avait personnellement envoyé de Schœnbrunn en Toscane, où il se trouvait alors, l'ordre télégraphique de se rendre à Rome, sans doute parce qu'il le jugeait plus propre que qui que ce fût à mener à bien l'arrestation du pape. Miollis résolut donc de s'en rapporter à lui pour entreprendre cette scabreuse opération. Dans sa relation de 1809, c'est le général Radet qui a provoqué l'arrestation du pape, qui l'a presque imposée par son éloquence aux incertitudes du général Miollis. Dans la relation de 1814, c'est au contraire avec une extrême répugnance que Radet entendit le général Miollis lui en démontrer la nécessité. Il y fait beaucoup d'objections. « Il aurait bien voulu éluder la mission qui lui était donnée; mais plus il en cherchait les moyens, moins son imagination le servait (2). » Son unique espérance reposait sur le défaut de troupes; dans la nuit du 5 au 6 juillet, le général Miollis vint lui annoncer qu'il arrivait des troupes napolitaines. Radet assure qu'il fit encore de nouvelles remontrances; mais le gouverneur de la ville, « après avoir retracé les dangers de la position et la nécessité d'arrêter par un coup de foudre le torrent et l'effusion du sang, objecta que, comme militaires, nous étions essentiellement obéissans, passifs et responsables sur notre tête des ordres qui nous étaient donnés. Je n'avais rien à répondre. L'honneur et mes ser-

(1) Lettre du général baron Radet au ministre de la guerre, 13 juillet 1809.
(2) Le général Radet, relation de septembre 1814.

mens me dictaient mon devoir, et je me décidai à exécuter les ordres que je recevrais par écrit dès que la troupe serait arrivée (1). » Une circonstance importante, à propos de laquelle concordent parfaitement les deux récits du général Radet, c'est qu'il ne reçut point d'abord d'ordre écrit au sujet du pape. Le général Miollis ne lui remit d'*ordre écrit* que pour arrêter le cardinal Pacca, et, en cas d'opposition de la part du saint-père, l'*ordre verbal* de l'arrêter aussi et de les conduire tous deux à Florence. Radet comprit qu'il n'obtiendrait rien de plus; cela lui suffit, et il commença ses préparatifs à l'instant même. Il aurait été question d'assiéger une place forte et de livrer l'assaut à l'ennemi le plus redoutable que l'on n'aurait pas déployé plus de prudence, de stratégie et de ruses.

« Le 5, à la pointe du jour, continue toujours Radet, je fis les dispositions matérielles, que je parvins à soustraire aux yeux des Romains par de petites patrouilles croisées et des mesures de police. Je retins tout le jour les troupes dans les casernes pour donner plus de sécurité au public et dans le palais du Quirinal. Enfin j'employai tous les moyens et tous les prétextes propres à écarter jusqu'au soupçon. A neuf heures du soir, je fis venir l'un après l'autre les chefs militaires, à qui je donnai mes ordres. A dix heures, tout était réuni sur la place des Saints-Apôtres et à la caserne de la Pilota, où était le centre de mes opérations... A onze heures, je plaçai moi-même mes patrouilles, mes gardes, mes postes et mes détachemens d'opération, pendant que le gouverneur général faisait occuper les ponts du Tibre et le château Saint-Ange par un bataillon napolitain (2). »

Tous ces détachemens d'opération dont le général fait ici le complaisant dénombrement étaient, d'après son récit du 13 juillet 1809 (ce qu'il oublie de dire en 1814), munis d'échelles d'escalade, de cordes, de grappins et de torches. Le signal devait être donné à une heure après minuit; mais une sentinelle veillait comme à l'ordinaire sur la tour du Quirinal. Radet, qui avait des intelligences dans l'intérieur du palais, en était informé. Il savait aussi que d'ordinaire cette sentinelle cessait sa faction à l'aube du jour. Lui-même guetta de chez lui sa rentrée. A deux heures trente-cinq minutes, quand il la vit disparaître, il donna le signal (3). Le signal eut pour effet de mettre en branle trois bandes différentes, car le général Radet procédait suivant les règles et tentait à la fois trois assauts simultanés, afin de mieux diviser les forces de la garnison du Quirinal. Un détachement de trente hommes escaladait

(1) Relation du général Radet, septembre 1814.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

les murs du jardin, près de la grande porte, derrière la cour dite de la Paneterie. Un colonel Siry, à la tête d'un autre détachement de vingt-cinq hommes, montait par la fenêtre d'une chambre inoccupée du deuxième étage des bâtimens attenant au Quirinal. De son côté, le général Radet s'était réservé de pénétrer par l'extrémité de la toiture de la Daterie dans l'intérieur des appartemens du Quirinal. Ce fut par malheur cette dernière expédition qui réussit le moins bien. Deux échelles s'étant rompues, le général Radet fut obligé d'opérer sa retraite et d'attendre que le colonel Siry, qui était parvenu avec son monde dans la cour intérieure du palais, lui en procurât l'entrée en faisant ouvrir en dedans la petite porte pratiquée dans l'un des battans de la grande porte cochère du Quirinal, porte massive contre laquelle Radet s'escrimait en vain du dehors depuis déjà quelques minutes. Ainsi introduit par son lieutenant, le général Radet entra enfin dans le palais du saint-père, et tout aussitôt fit désarmer la garde suisse, forte d'environ quarante hommes, mais qui, suivant l'ordre qu'elle avait reçu de longue date, ne lui opposa aucune résistance. N'ayant point la connaissance des lieux, mais dirigé par un misérable qui avait été récemment chassé du Quirinal pour un vol commis au préjudice du chapelain du saint-père, et qu'il avait pris à sa solde, le général Radet s'achemina vers les appartemens de sa sainteté.

Cependant les trois assauts donnés au palais, les efforts tentés du dehors pour en briser les portes, les mouvemens et les cris de ceux qui s'étaient introduits dans les cours intérieures, ne pouvaient manquer d'éveiller promptement les habitans du Quirinal. La plupart ne s'étaient couchés que fort tard dans la nuit ou plutôt à l'aube du jour, lorsque, rassurés par l'apparente tranquillité qui régnait autour de la demeure pontificale, ils avaient cru le danger passé, du moins pour cette nuit, de façon que l'événement qu'ils redoutaient depuis si longtemps et contre lequel ils s'étaient promis d'être toujours en garde les surprit au contraire dans leur premier sommeil. Le cardinal Pacca ne faisait que de se mettre au lit quand son valet de chambre vint l'avertir que les Français étaient dans le palais. Sur-le-champ et pendant qu'il mettait lui-même ses vêtemens, il envoya son neveu, Tibère Pacca, réveiller Pie VII, ainsi qu'il avait été convenu entre eux pour le cas de quelque événement extraordinaire (1), car c'était l'une des principales préoccupations de Pie VII de se trouver prêt et sur pied quand on envahirait sa demeure, et il n'avait rien tant recommandé à ses serviteurs que d'avoir soin de l'avertir à la moindre alarme (2). Le secrétaire d'é-

(1) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 117.

(2) Relazione dell' assallo dato li 6 jiuglio 1809 al palazzo Quirinale et del rapimento del sovrano pontifice papa Pio VII. — *Manuscrit italien*. British Museum, n° 8,387.

tat, en se rendant dans la chambre du saint-père, le trouva se levant avec une grande sérénité d'esprit, ayant déjà jeté sur sa robe *la mozetta* (le camail) et l'étole, et se préparant à se rendre dans la salle d'audience. Presqu'en même temps que le cardinal Pacca était survenu le cardinal Despuig, Espagnol de naissance, archevêque de Séville et pro-vicaire de Rome. « Me voici, s'écria Pie VII en les voyant tous deux près de lui, me voici en compagnie de mes véritables amis. — Saint-père, répliqua Despuig, voici le moment de montrer votre courage et d'implorer l'assistance du Très-Haut afin que vous puissiez nous servir à tous d'exemple. Votre sainteté me permettra-t-elle de lui rappeler que nous sommes dans l'octave de la fête de saint Pierre (1)? » Cependant le bruit allait croissant dans les pièces qui précédaient l'entrée des appartemens du saint-père. On entendait de plus en plus les coups redoublés des haches et des crosses de fusils avec lesquels la bande que conduisait le général Radet s'efforçait de faire tomber les portes des antichambres. Le cardinal espagnol proposa au saint-père de se rendre à sa chapelle particulière, qui était proche; mais déjà le général Radet était arrivé jusqu'à la porte de la pièce où se tenait Pie VII, on la voyait trembler sous sa pression. La retraite vers la chapelle aurait eu l'air d'une fuite. Pie VII, s'asseyant sur un sofa qui était juste en face de la porte et derrière une table, fit signe aux cardinaux de prendre place à côté de lui, et ordonna que l'on ouvrît la porte afin d'éviter tout désordre.

Radet alors entra, ne sachant encore ni où il était ni devant qui il se trouvait; bientôt cependant il le devina à l'attitude des hommes qui le suivaient, et dont quelques-uns, sans compter celui qui lui servait de guide, étaient Romains et connaissaient le saint-père. Informé qu'il était en sa présence, Radet mit son chapeau à la main, et, renvoyant le plus gros de sa troupe, il fit entrer un à un la plupart des officiers de sa suite et quelques sous-officiers de gendarmerie qui, se glissant le long de la porte entre-bâillée et des murs de l'appartement, vinrent se ranger symétriquement, l'épée nue et le mousquet au pied, à sa droite et à sa gauche. Deux groupes placés en face l'un de l'autre occupaient donc la pièce. A la tête du premier, le général Radet, le chapeau à la main, botté, éperonné, le sabre au côté, dans la tenue d'un militaire qui vient de livrer un assaut, parfaitement respectueux d'ailleurs et flanqué d'une douzaine d'officiers et de sous-officiers français auxquels s'étaient mêlés deux ou trois des commandans de la garde civique romaine, suivis eux-mêmes de quelques gens de la lie du peuple. Vis-à-vis était le pape, en habit ecclésiastique des plus simples,

(1) Relation manuscrite italienne.

ayant à son doigt, dit notre relation italienne, l'anneau pontifical que Pie VI avait porté pendant sa captivité en France, les deux cardinaux assis près de lui, et derrière un groupe composé des principaux serviteurs de sa maison. De part et d'autre on s'observait réciproquement; le silence dura plus de cinq minutes. Il était évident que le général Radet était fort décontenancé : il avait peine à reprendre ses esprits; sa figure était pâle; il semblait vouloir parler, mais les mots ne lui venaient pas à la bouche. Enfin il s'avança de quelques pas, s'inclina et dit à sa sainteté qu'il avait une mission douloureuse à remplir, mission imposée par ses sermens et les devoirs sacrés de sa place (1). A ces mots, le pape se leva, et, le regardant avec dignité : « Que me voulez-vous? Et pourquoi venez-vous à cette heure troubler ainsi mon repos et ma demeure? — Très saint-père, reprit le général Radet, je viens au nom de mon gouvernement réitérer à votre sainteté la proposition de renoncer officiellement à son pouvoir temporel. Si votre sainteté y consent, je ne doute pas que les affaires ne puissent s'arranger, et l'empereur traitera votre sainteté avec les plus grands égards (2). » Cette proposition à lui adressée, dans son propre palais, par un chef de gendarmerie qui s'en était emparé de vive force, le saint-père l'avait déjà lue dans les lettres de l'empereur, il l'avait plusieurs fois entendue sortir de la bouche de nombre de ses interlocuteurs, plus haut placés et mieux disant que celui qu'il avait maintenant sous les yeux; mais derrière la sommation du soldat vulgaire qui venait de présider à l'odieux guet-apens il y avait la menace parlante de l'emploi immédiat de la force brutale. Cela ne troubla en rien Pie VII. « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur à cause de votre serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du saint-siége, auquel nous sommes lié par tant de sermens. Nous ne pouvons ni céder ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le temporel appartient à l'église, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces; mais il n'obtiendra pas cela de nous. Après tout ce que nous avons fait pour lui, devions-nous nous attendre à un pareil traitement? » Radet était de plus en plus troublé. « Je sais, saint-père, que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. — Oui, et plus que vous ne savez; mais enfin quels sont vos ordres? — Très saint-père, j'ai regret de la commission qui m'a été donnée; mais, puisque telle est la résolution de sa sainteté, je dois lui dire que j'ai ordre de l'emmener avec moi. » A ces paroles, le saint-père, qui avait gardé jusque-là le ton le plus

(1) Le général Radet, relation de septembre 1814.
(2) Relation manuscrite italienne.

imposant, s'adressant tout à coup à Radet, lui dit avec un air de tendresse et de compassion : « En vérité, mon fils, cette commission ne vous attirera pas les bénédictions divines. — Puis, levant les yeux au ciel : — Voilà donc, s'écria-t-il, la reconnaissance qui m'a été gardée de tout ce que j'ai fait pour votre empereur ! Voilà donc la récompense de ma grande condescendance envers lui et envers l'église de France ! Mais peut-être à cet égard ai-je été coupable devant Dieu; c'est lui qui veut me punir, et je me soumets avec humilité (1). »

Pendant que cette scène se passait dans les appartemens du saint-père, le général avait eu le temps d'envoyer un brigadier de gendarmerie avertir le général Miollis qu'il se trouvait en présence du pape, et lui demander ce qu'il devait faire. Le général Miollis n'avait pris personnellement aucune part à l'expédition dirigée contre le Quirinal; mais il se tenait à portée dans les jardins du palais Colonna, qui donnent sur la place de Monte-Cavallo. Peu d'instans après, le messager du général Radet remettait en secret à celui-ci l'ordre de la part du gouverneur de Rome d'arrêter le pape avec le cardinal Pacca et de les conduire incontinent hors de Rome (2). Radet insista pour un départ immédiat. « Puisqu'il en est ainsi, je cède à la force; mais, répondit le saint-père, vous m'accorderez bien, à moi et aux personnes qui doivent me suivre, deux heures pour faire nos préparatifs de voyage. » Le général Radet assura que ses instructions ne le lui permettaient pas. Si sa sainteté voulait donner la liste des personnes qu'elle désirait emmener, il la ferait porter par un officier au gouverneur de Rome, et prendrait à cet égard les ordres de son supérieur. En moins de dix minutes, l'officier était de retour et rendit tout haut la réponse du général Miollis. « L'ordre de son excellence est, dit-il, qu'il faut que le pape et le cardinal Pacca partent à l'instant avec le général Radet. Les autres personnes suivront après (3). » Le pape alors se leva pour se rendre à sa chambre à coucher. Il avait quelque peine à marcher, étant faible et souffrant. Le général Radet raconte « qu'il le soutint de son bras jusqu'au seuil de la porte, et la main du saint-père, ajoute-t-il, se trouvant par hasard dans la sienne, il ne put résister au mouvement de vénération dont il était fortement pénétré, et baisa pieusement cette main sainte et l'anneau pontifical qu'elle portait. » Il saisit même cette occasion pour proposer à sa sainteté de se retirer et de lui laisser la faculté de confier à qui bon lui semblerait ses ordres, ses secrets et les choses précieuses auxquelles elle pourrait tenir. Pie VII ne profita point de cette per-

(1) Relation italienne manuscrite du British Museum, nº 8,387.
(2) Relation du général Radet, septembre 1814.
(3) *Ibid.*

mission. « Quand on ne tient pas à la vie, on est loin de tenir aux choses de ce monde, » fut son unique réponse. — Prenant alors uniquement sur son prie-Dieu son bréviaire et le christ qu'il avait coutume de porter suspendu sur sa poitrine, il s'assit au pied de son lit, car il était, nous l'avons dit, à la fois fatigué et un peu malade. Quand tout fut prêt pour le départ, le saint-père, appuyé de nouveau sur le général Radet et suivi du cardinal Pacca, descendit le grand escalier du Quirinal. Arrivé à la porte cochère, Pie VII s'arrêta et bénit Rome. Les troupes françaises étaient rangées en bataille sur la vaste place de Monte-Cavallo. Une portion des patrouilles qui avaient circulé pendant la nuit autour du Quirinal et la garde du palais Colonna s'y trouvaient également réunies. Il n'y avait point de population romaine sur la place, ni aux fenêtres; il était quatre heures du matin; un profond silence régnait partout. Cet appareil militaire, calme et immobile, était tacitement expressif, et les soldats reçurent la bénédiction du pape, affirme le général Radet, avec un saint respect. Quant à lui, après avoir fait monter le pape et le cardinal Pacca dans une voiture attelée d'avance, dont les persiennes avaient été soigneusement clouées et dont il fit sous ses yeux fermer à clé les deux portières par un gendarme, il s'élança sur le siége avec un maréchal-des-logis et ordonna aux postillons de sortir de Rome par la *porta Pia*, et de se rendre à la porte du Peuple en longeant les murs de la ville. Un détachement de gendarmerie escortait la voiture.

Suivant la version du cardinal Pacca, Radet avait donné à entendre au saint-père qu'il allait être conduit en présence du général Miollis. Quand Pie VII vit qu'à la porte du Peuple on attelait des chevaux de poste à sa voiture, il reprocha doucement au général Radet sa supercherie, et se plaignit qu'on l'arrachât ainsi de Rome par violence, sans suite, sans provision aucune, avec les seuls habits qu'il portait sur lui. Radet s'excusa de son mieux, et offrit au saint-père, pour ses dépenses pendant la route, un sac d'or et d'argent que celui-ci ne voulut point accepter. Un quart d'heure après, la voiture qui emmenait le saint-père et son ministre prenait à toute bride la route de Florence. Il était un peu moins de cinq heures du matin.

Quelles paroles échangèrent d'abord entre eux Pie VII et le cardinal Pacca? A coup sûr, leurs pensées ne pouvaient qu'être empreintes d'une profonde et douloureuse tristesse. Qui le croira cependant? ce fut le sourire qui trouva d'abord place sur les lèvres des deux prisonniers. « Avez-vous pris quelque argent? demanda le saint-père au cardinal Pacca. — Votre sainteté a vu que j'ai été arrêté dans son appartement et qu'on ne m'a pas permis de re-

tourner dans le mien. » Alors tous deux tirèrent leurs bourses; le saint-père n'avait dans la sienne qu'un *papetto* (vingt baïoques) et le cardinal Pacca trois *grossi* (quinze baïoques). « Nous voyageons tout à fait *à l'apostolique*, » s'écria Pacca, et, montrant son *papetto* à Radet, le pape lui dit également en riant : « Tenez, de toute ma principauté, voilà ce qui me reste. » Une secrète et cruelle préoccupation troublait cependant l'esprit de l'ancien ministre du pape. Il se rappelait que c'était lui qui avait conseillé la publication de la bulle d'excommunication. Nul doute qu'elle n'eût amené les mesures dont le pape était en ce moment la victime. Pie VII, épouvanté des suites funestes qu'elle pouvait avoir pour l'église catholique, ne se repentait-il point de cet acte de rigueur et n'accusait-il pas intérieurement celui qui l'y avait porté? Il semble que le pontife eût deviné la pensée de Pacca. « Cardinal, lui dit-il avec un air de satisfaction, nous avons bien fait de publier la bulle du 10 juin, car aujourd'hui comment ferions-nous (1)? »

Nous n'entrerons pas dans de grands détails sur le voyage du pape. De Rome à Radicofani, le pape ne fut guère reconnu sur la route, grâce à la prière que lui fit Radet de vouloir bien baisser les stores de la voiture, ce à quoi le saint-père eut la complaisance de consentir; mais cette première journée de dix-neuf heures fatigua extrêmement Pie VII, qui souffrait beaucoup d'une infirmité que le voyage risquait d'aggraver. A Radicofani, la nuit fut mauvaise, et le lendemain 7 juillet le pape, qui avait la fièvre, déclara résolûment qu'il ne partirait point avant d'avoir été rejoint par les voitures qui devaient amener sa suite. Elles arrivèrent en effet dans l'après-midi, et le général Radet, qui hésitait entre la volonté de suivre scrupuleusement ses instructions et le désir de ne pas affliger le saint-père, consentit à ce retard. Un autre plus considérable fut occasionné à Poggibonzi par la maladresse des postillons, qui versèrent la voiture où se trouvaient le pape et le cardinal Pacca. Ces retards contrariaient beaucoup le général Radet, car il avait calculé qu'en faisant une grande hâte il devancerait partout la nouvelle de l'arrestation du pape. C'est bien ce qui était arrivé. Le plus souvent les populations des villes et surtout celles des petits bourgs et des campagnes n'avaient en aucune façon deviné quels personnages emportaient ainsi à fond de train ces mystérieuses voitures escortées par des gendarmes qui avaient si grand soin d'écarter tous les curieux. Depuis Poggibonzi jusqu'à la chartreuse de Florence, où Radet avait ordre de conduire le saint-père, il n'y

(1) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 122.

avait plus moyen de dissimuler à la foule qui se pressait sur les routes quel était le prisonnier enfermé dans ce carrosse si bien clos et si attentivement gardé. Ces rassemblemens, qui étaient en certains endroits fort considérables, ne laissaient pas d'inquiéter un peu le général. La curiosité de voir le saint-père, le désir de lui donner des marques de dévouement et de respect, n'étaient pas en effet les seuls sentimens dont ils étaient animés. Quelques-uns semblaient des plus mal disposés pour l'escorte du saint-père. Radet s'en tira par ce qu'il nomme une ruse de son métier dont il se sait à lui-même infiniment de gré. « Je m'en débarrassais, écrit-il au ministre de la guerre, en leur criant de se mettre à genoux à droite et à gauche de la route, parce que le saint-père allait leur donner sa bénédiction; puis tout à coup j'ordonnais aux postillons de fouetter. Par ce moyen, les populations étaient encore à genoux que nous étions déjà bien loin et au galop; cela m'a réussi partout (1). »

Le 8 juillet, le saint-père était rendu à la chartreuse de Florence si souffrant, si épuisé de fatigue, qu'à peine put-il lever la tête et prononcer quelques mots à peine entendus pour reconnaître les complimens et les offres de service que lui apportait un chambellan de la cour d'Élisa Bacciocchi, grande-duchesse de Toscane. Pie VII et le cardinal Pacca s'étaient attendus à faire quelque séjour à la chartreuse, où ils étaient arrivés à peu près à minuit. On le leur avait donné à entendre, et l'état de santé du pape réclamait du repos et beaucoup de ménagemens, car sa faiblesse et son accablement étaient extrêmes à la suite des trois nuits qu'il avait passées sans sommeil. Cependant, à trois heures du matin arriva un colonel expédié par la princesse Élisa et portant l'ordre de faire lever le pape et de le faire partir sur-le-champ. Pacca s'empressa de l'aller prévenir. Son visage était comme décomposé, dit-il, et tout son corps anéanti de douleur. « Je vois bien, dit-il, qu'ils veulent me faire mourir à force de mauvais traitemens, et pour peu que cela dure, je sens bien en effet que je succomberai bientôt. » Le saint-père se trompait en supposant d'aussi épouvantables desseins à ceux qui usaient de tant de rigueurs envers lui. La princesse Élisa en particulier n'était pas une personne cruelle; mais elle avait tout simplement peur de déplaire à son redoutable frère. Elle craignait d'assumer sur elle une responsabilité quelconque en gardant le pape dans ses états pendant si peu de jours que ce fût. Elle était pressée de s'en débarrasser et de passer à quelque autre une charge aussi lourde. C'est pourquoi elle avait décidé qu'il partirait pour Gênes, n'importe à quelle heure, n'importe dans quel

(1) Le général Radet au ministre de la guerre, 13 juillet 1809.

état de santé. Gênes appartenait à la France; si le pape était malade, si le pape devait mourir, il était indifférent pour lui, il valait mieux pour elle, qu'il fût malade et qu'il mourût dans les états de son frère que dans les siens. Il fallait surtout éviter qu'il passât en plein jour à Florence, car, si les habitans de sa capitale lui faisaient trop bonne réception, elle en serait elle-même compromise, et voilà pourquoi, malgré ses peines, malgré ses souffrances, quoique ce fût dimanche et qu'il demandât instamment de pouvoir dire ou seulement entendre la messe, ce qui lui fut refusé à son grand désespoir, le pape, séparé du cardinal Pacca, dut se remettre en route sans savoir positivement quel était le lieu de sa destination. Le voyage de la chartreuse de Florence à Gênes dura trois jours. Le pape ne coucha qu'une nuit à Lerici, sans pouvoir y trouver grand repos. On le fit s'arrêter à quelque distance en avant de Gênes, dans une villa de belle apparence appartenant à la famille génoise des Spinola. Un instant le saint-père espéra qu'on l'y laisserait séjourner. Le bruit s'était même répandu dans la ville de Gênes que le pape y ferait son entrée le lendemain et serait logé chez le cardinal Spina. Le peuple de cette grande cité commerciale se préparait à lui faire une réception enthousiaste; mais ce bruit était une ruse. Les autorités françaises de Gênes, en annonçant aux Génois qu'ils verraient le lendemain le pape dans leurs murs, avaient voulu empêcher qu'ils ne se portassent à l'avance à la villa Castegna, où s'était arrêté Pie VII. A Gênes comme à Florence, il eût été trop dangereux de mettre ce pape souffrant et prisonnier en présence d'une grande population dont les sentimens très catholiques et fort peu français étaient alors trop avérés. A la tombée de la nuit, deux litières furent amenées à la villa Castegna, destinée l'une au saint-père, l'autre a son majordome, Mgr Doria. Une nombreuse troupe armée les accompagnait. Ces litières emportèrent à la lueur des torches le saint-père et Mgr Doria jusqu'au bord de la mer, où une grande chaloupe les attendait (1). On traversa le golfe de Gênes pendant la nuit, à la rame, pour descendre à Saint-Pierre-d'Arena, évitant ainsi la traversée de la ville, et le saint-père, toujours de plus en plus souffrant et de plus en plus fatigué, fut conduit à Alexandrie. Là, il s'arrêta plusieurs jours dans la maison hospitalière d'une noble famille piémontaise, les Castellani, qui lui témoigna les plus grands égards. On attendait les ordres de Turin. A Turin, le prince Borghèse, pas plus que sa belle-sœur, la princesse Élisa, à Florence, n'avait reçu d'instructions de l'empereur. Il ne se souciait pas plus

(1) Relation manuscrite en italien du premier valet de chambre de sa sainteté. — *British Museum*, n° 8,389.

qu'elle de voir le saint-père traverser la ville où il résidait. Pie VII fut acheminé par Mondovi et Rivoli vers Grenoble.

Maintenant que non-seulement la nouvelle de l'arrestation du saint-père, mais aussi les détails de son enlèvement du palais Quirinal étaient connus des populations, il n'y avait plus moyen d'arrêter l'élan qui les portait à se présenter partout en masses sur son passage pour le saluer de leurs acclamations et lui demander à genoux sa bénédiction. L'escorte de gendarmes qui gardait Pie VII n'était pas, on le comprend, assez forte pour s'opposer, surtout pendant la traversée des petites villes, à de pareilles manifestations. Il lui fallait les subir avec patience et n'en paraître pas trop courroucée. A Mondovi, le clergé de la ville, toutes les congrégations religieuses, bannières en tête, s'étaient portées au devant du saint-père. On avait sonné les cloches à toute volée On eût dit un jour de fête, et cela y ressemblait en effet beaucoup. Rien de plus singulier que le spectacle de ce vieillard à la figure sereine et douce devant lequel des bourgades entières venaient se mettre à genoux, dont la voiture était suivie avec acclamations et transports par des bandes de femmes et d'enfans qui lui jetaient des chapelets et des fleurs à bénir. Pie VII avait commencé son voyage en martyr, il le finissait presqu'en triomphateur. Enfermé sous clé et gardé à vue, il avait l'air de protéger l'escorte dont il était accompagné. Chose singulière, dont l'entourage du saint-père ne pouvait revenir, et qui ne laissa pas d'étonner un peu le capitaine de gendarmerie qui depuis Florence remplaçait le général Radet, l'enthousiasme pour le saint-père s'accroissait à mesure qu'on approchait davantage de Grenoble. Ce qui avait été un incident à Mondovi, en Italie, était devenu coutume depuis que Pie VII avait passé la frontière de France. Voyant que les militaires qui entouraient le saint-père souffraient tout et ne s'opposaient à rien (comment l'auraient-ils pu faire?), les naïves populations de la Savoie et du Dauphiné en vinrent sans doute à s'imaginer que les ovations qu'ils faisaient au saint-père étaient vues avec plaisir par le gouvernement. Dès lors ils ne les ménageaient plus. Ce n'était plus seulement à la traversée des villages, c'était tout le long de la route sur les pentes de leurs vertes collines que venaient se grouper les habitans des riches vallées qui environnent la ville de Grenoble. Ce fut au milieu d'une foule immense qui lui prodiguait les plus signalés témoignages de sympathie et de respect que Pie VII, réuni de nouveau au cardinal Pacca, fit son entrée dans cette ville le 21 juillet. A Grenoble, ce ne fut plus tout à fait la même chose. Le concours populaire était pareil, l'accueil aussi chaleureux de la part des classes inférieures: le peuple était à genoux quand le saint-père traversa la ville pour

aller loger au palais de la préfecture; mais à Grenoble il y avait des autorités pour prendre les mesures ordonnées de Paris, il y avait aussi une garnison pour prêter main-forte aux mesures de l'autorité. On s'en aperçut en ce que les cloches ne furent pas mises en branle, et que le clergé fut invité à ne pas se rendre hors de la ville au-devant du saint-père. A Grenoble, le cardinal Pacca fut de nouveau séparé du pape. Toute communication fut interdite entre eux, et l'ancien secrétaire d'état demeura gardé à vue dans une maison particulière. Quant au saint-père, on le traita avec beaucoup d'égards. On lui offrit des voitures pour aller visiter les environs de la ville; il les refusa, disant qu'il se considérait toujours comme prisonnier. Il accepta seulement de se promener dans le jardin de la préfecture. La foule, qui connaissait les heures de ses promenades, se pressait aux grilles du jardin pour voir Pie VII de plus près et solliciter sa bénédiction. On venait pour cela de très loin dans les campagnes. Jamais cette ardeur ne se ralentit. Le préfet de Grenoble était alors absent, à dessein peut-être. Les autorités de la ville étaient attentives pour Pie VII, très polies même, mais gênées et très fort sur leurs gardes; on eût dit qu'elles attendaient quelque chose pour prendre leur parti sur l'attitude qu'il convenait de garder avec le pape. Elles attendaient en effet les ordres de l'empereur.

Ces ordres étaient enfin arrivés; ils étaient adressés à Fouché, ministre de la police générale de l'empire. Ils étaient datés de Schœnbrunn 6 juillet, douze jours après la victoire de Wagram. L'empereur se trouvait avoir reçu à la fois non-seulement la nouvelle de l'arrestation du pape, mais aussi celle de l'effet que cette arrestation avait produit à Rome, à Florence, à Gênes et sur tout le chemin qu'avait parcouru le saint-père depuis qu'on l'avait enlevé violemment de son palais du Quirinal. Napoléon se sentit un peu embarrassé des instructions si positives qu'il avait envoyées au général Miollis et au roi Murat. Peut-être en avait-il oublié la teneur. L'exécution de ses ordres lui causait quelque ennui; il prit aussitôt le parti de les nier... « Je suis fâché, disait-il à Fouché, qu'on ait arrêté le pape, c'est une grande folie : il fallait arrêter le cardinal Pacca et laisser le pape tranquille à Rome; mais enfin il n'y a point de remède, ce qui est fait est fait. Je ne sais ce qu'aura fait le prince Borghèse; mais mon intention est que le pape n'entre pas en France. S'il est encore dans la rivière de Gênes, le meilleur endroit pour le placer serait Savone. Il y a là une grande maison où il serait assez convenablement, jusqu'à ce que l'on sache ce que cela doit devenir. Je ne m'oppose point, si sa démence est finie, à ce qu'il soit renvoyé à Rome. S'il était entré en France, faites-le rétrograder sur Savone et sur San-Remo; faites surveiller sa cor-

respondance. Quant à Pacca, faites-le enfermer à Fénestrelle, et faites-lui connaître que, s'il y a un Français assassiné par l'effet de ses instigations, il sera le premier qui paiera de sa tête (1). »

Ainsi l'on s'était trompé du tout au tout sur les intentions de Napoléon. La princesse Élisa et le prince Borghèse, en se pressant si fort d'expédier le pape en France, au péril même de ses jours, avaient, par excès de zèle, agi à l'opposé de ce qu'aurait souhaité l'empereur. Maintenant Fouché connaissait ses volontés; il n'y avait plus qu'à les suivre et se dépêcher de faire rétrograder le saint-père jusqu'à Savone. Ainsi fut-il fait en toute hâte; mais quelques jours après ce n'était plus cela. L'empereur avait probablement reçu de nouvelles informations venues de Turin, de Mondovi, peut-être de Grenoble même. Il savait, à n'en plus douter, quelle prodigieuse secousse imprimait aux sentimens catholiques des provinces italiennes récemment annexées, — même à ceux de notre vieille France, — la vue d'un pape proscrit, errant par les chemins. Ce n'était pas là un spectacle bon à donner à ses sujets, il ne pouvait que nuire à sa popularité. L'empereur reprend donc la plume, et il assure de rechef le plus sage de ses conseillers, l'archi-chancelier Cambacérès, que tout cela s'est fait sans ses ordres et contre son gré (2). A Fouché, il écrit : « J'aurais désiré qu'on n'eût arrêté à Rome que le cardinal Pacca. J'aurais désiré, puisqu'on n'a pas laissé le pape à Gênes, qu'on l'eût mené à Savone; mais, puisqu'il est à Grenoble, je serais fâché que vous l'eussiez fait partir pour le conduire à Savone. Il vaudrait mieux le garder à Grenoble, puisqu'il y est; cela aurait l'air de se jouer de ce vieillard... » Si l'empereur en est à regretter ce qui s'est fait à l'égard de Pie VII, il garde entière son irritation contre son secrétaire d'état le cardinal Pacca, qui n'a jamais fait qu'exécuter ses ordres. « Quant au cardinal Pacca, je suppose que vous l'avez envoyé à Fénestrelle, et que vous avez défendu qu'il communiquât avec personne. Je fais une grande différence entre le pape et lui, d'abord à cause de ses qualités et de ses vertus morales. Le pape est un homme bon, mais ignorant et fanatisé. Le cardinal Pacca est un homme instruit et un coquin, ennemi de la France, qui ne mérite aucun ménagement... Bien entendu que, si déjà vous avez fait partir le pape pour Savone, il ne faut point le faire revenir (3). »

(1) Lettre de l'empereur à Fouché, 18 juillet 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 265.

(2) Lettre de l'empereur au prince Cambacerès, archi-chancelier de l'empire, 23 juillet 1809.

(3) Lettre de l'empereur à Fouché, ministre de la police générale, 6 août 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 309.

Le pape était effectivement rendu à Savone, et, comme malgré les précautions prises par les agens de Fouché ce second voyage à travers les populations très catholiques du midi de la France avait encore été une véritable ovation pour le saint-père, surtout lorsqu'il s'était arrêté à Avignon (1), le ministre de la police, maintenant instruit des dernières intentions de son maître, se garda bien de l'en faire de nouveau bouger. A une époque antérieure seulement de quelques semaines, l'empereur s'était déjà fort clairement exprimé avec son ministre de la police sur la manière dont il entendait qu'on se conduisît dans toutes les affaires qui concernaient le saint-père. « Je vois avec peine, lui avait-il écrit dès le 25 juin 1809, que vous vouliez faire des articles sur Rome. *C'est une mauvaise route.* Il ne faut en parler ni en bonne ni en mauvaise part, *et il ne doit pas en être question dans les journaux.* Les hommes instruits savent bien que je n'ai pas attaqué Rome. Les faux dévots, vous ne les changerez pas; partez de ce principe. Je suis même fâché que vous ayez laissé mettre le décret (celui du 17 mai) dans les gazettes avant qu'il n'ait été communiqué au sénat (2). »

Ainsi il avait été parfaitement juste et opportun de confisquer les états du pape par un décret dans la rédaction duquel l'empereur, comme nous l'avons vu, avait déployé son meilleur style; il était excellent que ce décret eût reçu son exécution à Rome avec l'accompagnement des circonstances que nous avons racontées; mais ce qui aurait mis le comble à la perfection, c'est qu'on n'en sût pas la moindre chose en France. Il ne fallait pas que le pape restât à Rome, où sa présence avait été jugée si dangereuse que, malgré tant de dénégations, il avait donné l'ordre de l'y arrêter. En Toscane, c'était la sœur de l'empereur, en Piémont, c'était son beau-frère, qui avaient jugé le séjour même momentané de Pie VII si périlleux qu'ils n'avaient pu l'y souffrir un instant. En France, l'empereur n'en aurait pas voulu davantage. Encore fallait-il bien que le pape fût quelque part. D'accord; mais il fallait qu'il y fût aussi peu que possible, comme s'il n'y était pas, et surtout qu'en France on ne sût rien, absolument rien, ou, si l'on savait quelque chose, qu'à tout le moins on n'en soufflât pas mot. Voilà quel était l'idéal de l'empereur et, ne craignons pas de l'avouer, ce qu'en partie et pour un certain temps il obtint à peu près complétement. A la longue pourtant, le silence deviendrait impossible à garder; il faudrait soi-même parler. Restait alors la ressource du mensonge.

(1) Relation manuscrite du valet de chambre de Pie VII.

(2) Lettre de l'empereur à Fouché, 27 juin 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 183.

Nous avons raconté cet épisode de l'enlèvement de Pie VII d'après des matériaux authentiques et incontestables; nous nous flattons, — du moins l'avons-nous essayé, — de n'avoir rien exagéré, et, si le tableau que nous avons fait des procédés de l'empereur Napoléon inspire quelque répulsion, ce n'est pas que nous en ayons forcé à dessein les couleurs; nous les avons plutôt adoucies. Cependant, notre tâche finie, il nous a paru curieux de rechercher comment, faisant rendre compte aux évêques du concile national de 1811 de ce qui s'était passé entre le pape et lui, l'empereur avait voulu qu'on leur parlât de l'enlèvement du pape à Rome. Nous avons sous les yeux l'exemplaire manuscrit d'un mémoire demandé par l'empereur au directeur des archives impériales en 1811, M. Daunou. Les matériaux de ce mémoire, les mêmes sur lesquels nous travaillons en ce moment, avaient été officiellement communiqués au directeur des archives impériales par le ministre des cultes de l'empire. Ce travail, plusieurs fois remanié et biffé, contient un récit historique très détaillé et très bien fait, au point de vue du gouvernement français, de tous les différends survenus entre l'empereur et Pie VII. Voici textuellement ce que nous y lisons, écrit avec force ratures de la main de M. Daunou, à propos de l'enlèvement du saint-père au Quirinal : « Le pape avait tout fait pour que sa présence à Rome devînt inutile, et quelques-uns de ses partisans pouvaient, malgré lui, la rendre dangereuse. *Il en sortit le* 6 *juillet, à l'insu de l'empereur, et vint à Savone, où sa majesté le fit recevoir, traiter, établir avec tous les égards dus au malheur.* »

Certes il est triste d'avoir à raconter, comme nous avons dû le faire dans cette étude, les violences mêlées de ruses employées par un souverain tout-puissant contre un adversaire aussi faible. Peut-être est-il plus pénible encore de le surprendre, après avoir trompé tout le monde, s'efforçant de tromper son propre peuple, et à cet effet empruntant la plume exercée, mais trop serviable d'un habile écrivain et d'un ancien opposant, pour mentir aussi étrangement à la France et à l'histoire.

D'HAUSSONVILLE.

LA

TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION

DE

L'ASSOCIATION BRITANNIQUE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

Avant de rendre compte aux lecteurs de la *Revue* de la trente-septième réunion de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, qui a été tenue à Dundee, en Écosse, au commencement de septembre 1867, il me paraît nécessaire de leur faire connaître l'origine, le but, les progrès et les résultats de cette grande institution. En 1830, le célèbre chimiste sir Humphry Davy avait publié une brochure intitulée : *De la décadence des sciences en Angleterre*. Le mathématicien Babbage, le physicien David Brewster se joignirent à lui pour attester la réalité du mal, émouvoir l'opinion publique et secouer la torpeur de leurs compatriotes. Enivré par l'accroissement de sa richesse, satisfait des succès de son commerce et de son industrie, le peuple anglais était devenu indifférent aux sciences physiques et naturelles; il oubliait que sans elles il ne saurait y avoir ni commerce, ni industrie, ni bien-être. L'avenir de la science était compromis. Chez nous, en pareille occurrence, on invoque la providence gouvernementale, on la supplie de protéger les sciences, de prendre les mesures et de rendre les décrets les plus propres à en favoriser les progrès. En Angle-

terre, où rien ne gêne l'action individuelle et collective des citoyens, on procède autrement. Les hardis de la restauration disaient : « Aide-toi, le ciel t'aidera ; » l'Anglais dit simplement : *Help yourself*, aidez-vous vous-même, et il agit. Au commencement de l'année 1831, sir David Brewster écrit à M. Phillips, secrétaire de la *Société philosophique* d'York, pour lui proposer de fonder une association semblable à celles qui existaient déjà en Allemagne et en Suisse (1); il lui demande si la ville d'York, la plus centrale de l'Angleterre, accueillerait avec plaisir un certain nombre de savans à qui la municipalité et la *Société philosophique* accorderaient l'usage des salles de réunion dont elles disposent. MM. Robison, J. D. Forbes et Johnston d'Édimbourg, Murchison de Londres, appuyèrent la proposition de sir David Brewster, et le révérend Vernon Harcourt se chargea de la rédaction d'un projet de règlement. Mettre les hommes qui cultivent les sciences mathématiques, physiques et naturelles en rapport les uns avec les autres, exciter leur émulation, coordonner leurs efforts et les appliquer à l'étude des problèmes dont la solution est urgente, fournir aux membres actifs des moyens de travail, et enfin initier le public aux connaissances qui lui manquent, lui infuser, pour ainsi dire, l'esprit scientifique, tel était le but de l'association. L'appel des six membres fondateurs fut entendu. Au lieu de cent visiteurs que l'on attendait, il en vint trois cents, qui se réunissaient le 27 septembre 1831 dans l'amphithéâtre du muséum d'histoire naturelle de la ville d'York. L'association était fondée, et elle comptait déjà parmi ses souscripteurs des hommes célèbres dans toutes les branches du savoir humain. C'étaient, parmi les astronomes, Herschel et Airy; parmi les physiciens, Brewster, Faraday, Babbage, Whewell et J. D. Forbes; parmi les géologues, Buckland, Murchison, Lyell, Phillips, Daubeny, Sedgwick, Conybeare et Egerton. Robert Brown, Lindley et Henslow représentaient les botanistes, Sabine et Scoresby les voyageurs, lord Brougham et Robert Peel les hommes d'état. La société compte des membres à vie et des membres annuels. Les membres à vie versent 250 francs une fois payés, et ont droit aux comptes rendus annuels, qui forment un livre dont l'importance grossit chaque année; de 76 pages en 1831, il est arrivé en 1866 à 718 pages. Les membres annuels, qui n'assistent qu'à une session, paient une rétribution de 25 francs et peuvent acquérir le rapport annuel au prix coûtant. Les frais des sessions prélevés, les produits de ces souscriptions sont employés à faciliter et à en-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er mars 1864, *Une Fête de la science dans la Haute-Engadine*.

courager les recherches scientifiques. Depuis 1852, le gouvernement anglais accorde chaque année à l'association une subvention de 25,000 francs. Le nombre total des membres s'élève maintenant à 2,444, dont 771 dames. Les cotisations annuelles s'élèvent à 65,325 francs, placés dans les fonds publics. Capital et intérêts ont profité à la science, car depuis sa fondation la société a, dans l'espace de trente-six ans, dépensé 750,000 francs pour l'avancement des connaissances humaines. L'appoint pour l'année 1868 est de 55,000 francs.

Ce bienfait n'est pas le seul. Indirectement, par son influence sur l'opinion publique dans un pays où celle-ci est toute-puissante, l'association oblige le gouvernement à favoriser activement toutes les entreprises scientifiques qui sont l'honneur du siècle; c'est à elle qu'on doit la création d'observatoires magnétiques temporaires dans toutes les parties du globe, la fondation d'un observatoire météorologique central et permanent à Kew, près de Londres, les voyages de James Ross au pôle sud, ceux de Grant, de Speke, de Burton dans le centre de l'Afrique, et les expéditions des navires envoyés à la recherche de Francklin, qui ont si puissamment contribué aux progrès de la géographie et de la navigation dans les mers arctiques. Les discussions des sections de mécanique et d'économie politique ont amené des réformes dans la législation des brevets et des douanes. L'association a fait plus : elle a éveillé le goût des sciences, elle a transformé des hommes de loisir ennuyés en travailleurs heureux de leur activité. Accueillie sinon avec méfiance, du moins avec hésitation par le public, raillée d'abord par le *Times*, cet écho fidèle des préventions de la classe moyenne en Angleterre, l'Association britannique a constamment grandi; elle subsiste par elle-même, acceptant, mais ne recherchant pas l'appui du gouvernement. Cet appui, elle le doit à son utilité reconnue et à ceux de ses membres qui occupent de grandes positions dans l'état.

Chaque année, l'association se réunit dans une ville différente, choisie en même temps que les présidens dans la session précédente. Norwich, dans le comté de Suffolk, est la ville désignée pour l'année prochaine. Le président sera le botaniste Dalton Hooker. Presque tous les grands centres de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande ont successivement été visités par l'association. La plupart ont sollicité cet honneur : la ville de Dundee se trouvait dans ce cas, et nous verrons qu'elle était digne d'être élue. Quelques-unes, villes savantes, comme Édimbourg, Dublin, Oxford, Cambridge, ou cités commerciales et industrielles, comme Manchester, Birmingham, Liverpool, ont eu plusieurs visites qui se renouvelle-

ront dans l'avenir, car elles offrent des ressources qui manquent aux centres agricoles, et elles désirent le retour de l'association. Les premières s'intéressent vivement aux sciences pures, qui font leur gloire et leur prospérité, les secondes aux applications de ces sciences à l'industrie et au commerce, sources de leurs richesses et causes de leur accroissement.

I. — LA VILLE DE DUNDEE.

Dundee, où l'Association britannique se réunit en septembre dernier, est située dans le comté de Forfar, sur la côte orientale de l'Écosse, à l'embouchure de l'un de ces golfes profonds, analogues aux *fiords* de la Norvége, qui découpent les côtes d'Angleterre et d'Écosse. Les Écossais leur donnent le nom de *firth*. Dundee est bâtie à l'embouchure du *firth of Tay*. La Tay, née dans les montagnes de la côte occidentale de l'Écosse, traverse le lac du même nom, passe à Perth, et après un court trajet se dilate en un large golfe où la mer monte à marée haute et où le fleuve descend avec la marée basse. Cet estuaire est moins étendu que celui sur lequel est situé Édimbourg et qui se nomme le *firth of Forth*. Inverness, Glasgow, Carlisle, Hull, Monmouth et Londres même sont situés à l'origine de ces larges embouchures de rivières dont le trajet est toujours infiniment plus court que celui des fleuves continentaux. En France, les embouchures de la Seine, de la Loire et de la Gironde, qui correspondent à des fleuves dont le cours est très long, sont moins larges, moins ouvertes que les estuaires de l'Angleterre et de l'Écosse.

Dundee est une ville fort ancienne. La tradition veut qu'elle ait été fondée par le comte David à son retour des croisades. Sous le règne d'Édouard Ier d'Angleterre, elle fut prise et saccagée par les Anglais, puis délivrée par Wallace, le héros écossais, qui avait été élevé dans ses murs. En 1309, un concile d'évêques et de prêtres catholiques s'assemble à Dundee: néanmoins peu de villes en Écosse embrassèrent avec autant d'ardeur les doctrines du protestantisme. Wishart fut l'apôtre réformateur de Dundee. Un certain Robert Mill, instrument des violences du cardinal Beaton, lui intima l'ordre de ne plus troubler l'esprit du peuple par ses sermons et de quitter la ville. Wishart partit; mais, une épidémie ayant éclaté, il revint pour relever le courage de ses ouailles. Un prêtre tenta de l'assassiner, et Wishart échappa à un complot destiné à le livrer au cardinal Beaton. Lorsque l'épidémie eut cessé, celui-ci vint à Dundee, et punit sévèrement tous ceux qui étaient soupçonnés de lire la Bible. Ses rigueurs furent impuissantes à faire revenir les

disciples de Wishart au catholicisme, la ville resta fidèle à sa nouvelle foi, et son héroïque résistance lui mérita le nom de seconde Genève. En vain Beaton fit monter Wishart sur le bûcher le 1er mars 1548; en 1580, une assemblée générale du clergé protestant réunie à Dundee proclama la déchéance des prélats romains. Attachée au presbytérianisme, Dundee fut prise encore une fois et saccagée en 1645. Puritaine, mais royaliste, elle résista aux troupes de Cromwell, commandées par Monk. Après un siége de six semaines, la trahison ouvrit les portes de la place aux assiégeans, qui la mirent à sac. Il fallut un siècle entier pour que Dundee pût se remettre de ce désastre. Depuis cette époque, elle ne se sépara plus de la maison de Hanovre, et l'esprit libéral dont elle était animée se manifesta lorsque le club wigh de Dundee félicita, en juin 1790, l'assemblée nationale française des mesures généreuses qu'elle avait décrétées. Dès lors l'histoire locale de la cité n'a plus d'événemens à enregistrer : réunie pour toujours avec le reste de l'Écosse à l'empire britannique, elle n'a pas cessé d'accroître son importance industrielle et commerciale, dont les commencemens avaient été modestes. Lors du siége de 1651, l'industrie du lin était la seule à laquelle les habitans fussent adonnés, et elle se bornait à la production du fil à coudre. Vers le milieu du XVIIIe siècle, la ville, délivrée des dernières entraves féodales, vit naître des fabriques de grosse toile écrue qui se développèrent rapidement, grâce aux primes d'encouragement votées par le parlement. Les métiers à tisser n'existaient pas encore, et les femmes de la campagne apportaient elles-mêmes à la ville les produits de leurs rouets et de leurs fuseaux. Les premières machines à filer étaient mues par des bras ou des chevaux, et ne pouvaient être employées que pour les gros fils. En 1801, la population ne dépassait pas 26,000 âmes; en 1806, James Brown, de Cononsyth, fonda une filature mue par la vapeur. Son exemple fut suivi, et le nombre des habitans s'éleva rapidement à 45,355. En 1833, une troisième branche d'industrie vint s'ajouter à celles du lin et du chanvre; Thomas Neish et James Watt introduisent à Dundee une nouvelle plante textile. Le *jute*, ou chanvre du Bengale (1), est une plante annuelle dont les fibres longues et soyeuses, seules ou combinées avec le lin, le coton, la laine, la soie, forment les tissus les plus divers, depuis la toile d'emballage et les toiles à sac jusqu'à des tapis du plus beau dessin et des plus riches couleurs. En 1866, la consommation totale de cette fibre textile a été de 62 millions de kilogrammes. Ces deux

(1) Ce sont plusieurs espèces du genre *Corchorus*, de la famille des tiliacées, originaires du delta du Gange et du Bramapoutra, cultivées aujourd'hui dans l'Inde sur une grande échelle.

industries réunies, celle du lin et celle du *jute*, ont pris un développement prodigieux, et M. J. Warden, dans une communication à la section de statistique de l'Association britannique à laquelle nous empruntons la plupart de ces chiffres, estime le capital engagé dans les filatures de Dundee et des environs à la somme considérable de 118 millions de francs. Aussi la population sédentaire de Dundee atteint-elle 100,000 âmes; elle a donc quadruplé depuis soixante ans.

Quelques industries accessoires moins importantes ont contribué à cet accroissement : telles sont la filature du chanvre, la fabrication des toiles à voile, la pêche de la baleine et des phoques. L'huile de ces animaux est employée dans l'apprêt des tissus de chanvre du Bengale, et, loin d'être tributaires de la marine d'un autre port, les négocians de Dundee envoient eux-mêmes des baleiniers dans les mers du nord. Ce sont de beaux navires à hélice qui accomplissent chaque année deux voyages dans les régions arctiques. Au commencement de mai, ils partent pour le Groënland, où ils se livrent à la chasse des phoques, principalement aux alentours de l'île de Jan Mayen (1). Les glaces flottantes qui l'entourent sont couvertes de légions de phoques si nombreuses que le navire le *Camperdown* revint une année à Dundee chargé de 260,000 kilogrammes d'huile, produit de 20,000 phoques tués en une seule campagne. On cite peu d'exemples semblables. Le mauvais temps, les brumes, l'état des glaces disloquées, séparées les unes des autres et ballottées par la houle, sont des obstacles que les équipages les plus énergiques ne peuvent pas toujours surmonter, et une pêche de 3,000 phoques est considérée comme très rémunératrice pour les armateurs. Revenus à la fin de mai de leur première campagne, les navires déchargent leur cargaison et repartent immédiatement pour la pêche de la baleine. Ils se dirigent vers la mer de Baffin, en traversant le détroit de Davis; mais la pêche ne commence que près de l'île Disco, située sur la côte orientale du Groënland. De là, les navires s'avancent à travers les glaces vers la baie de Melville, atteignent le cap York, et, contournant le fond de la mer de Baffin, ils gagnent la baie de Pond, où les baleines étaient jadis très communes; ils reviennent à la fin d'octobre par les côtes occidentales du détroit de Davis. Une grosse baleine donne 20,000 kilogrammes d'huile valant 37,500 francs, et il n'est pas rare qu'un navire en capture quatre ou cinq dans sa campagne d'automne (2).

(1) Voyez, sur cette île, la *Revue* du 15 août 1863.

(2) James Yeaman, *The seal and whale Fisheries of Dundee.*

L'industrie du lin ne tire pas ses matières premières uniquement de l'Écosse : la Russie lui fournit un supplément considérable, et cette importation profite également à l'activité du port de Dundee. Les nombreuses tanneries de la ville contribuent au même résultat. M. Frank Henderson a informé la section de statistique de l'Association britannique qu'en 1866 8,046,258 peaux de bœufs, de chevaux, de moutons et de phoques avaient été importées en Grande-Bretagne, provenant de l'Amérique du Sud, des Indes orientales, du Cap, de l'Australie, de Terre-Neuve et du Groënland. Un grand nombre de ces peaux, représentant une valeur de 375,000 francs, sont apprêtées à Dundee. Outre le tannin emprunté aux arbres indigènes, les industrieux fabricans emploient celui de végétaux exotiques tels que le sumac du midi de l'Europe (*Rhus coriaria*), le chêne velani de l'Orient (*Quercus ægilops*), le gambir de l'Inde (*Nauclea gambir*), le libidis des Antilles (*Cæsalpinia coriaria*), plusieurs espèces de mimosas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et dans ces derniers temps le hemlock (*Abies canadensis*) du Canada et de la partie septentrionale des États-Unis. Je suis étonné de ne pas voir figurer parmi ces végétaux le redoul (*Coriaria myrtifolia*), arbrisseau à fruits vénéneux, mais riche en tannin et très répandu dans le midi de la France et le nord de l'Afrique. Achevons ce tableau abrégé des industries de Dundee en en mentionnant une qu'on ne s'attendrait pas à trouver en Écosse, et qui, plus que toute autre, a popularisé le nom de cette ville dans les trois royaumes et aux États-Unis : c'est une confiture d'oranges amères qui proviennent principalement des environs de Séville. Cette confiture, très aromatique et très agréable au goût, est connue dans tous les pays de langue anglaise sous le nom de *Dundee marmalade*. La production annuelle en est d'un million de kilogrammes, suivant l'estimation de M. Charles Maxwell. Cette fabrication, jointe à celle des fruits confits, nécessite l'emploi de deux millions de kilogrammes de sucre.

La prospérité industrielle dont nous venons d'esquisser le tableau devait créer une grande ville, et en effet Dundee en a tous les caractères : en Écosse, elle est au troisième rang, les deux premiers appartenant à Édimbourg et à Glasgow. Dundee occupe déjà sur le bord septentrional du golfe de Tay une longueur de 9 kilomètres; quatre vastes docks et un port bordés de larges quais reçoivent ses navires. La ville s'élève au-dessus, en amphithéâtre sur une de ces terrasses, résultat du soulèvement des côtes écossaises pendant la période glaciaire; elle est percée de grandes rues, compte plusieurs églises, dont l'une, celle de Sainte-Marie, est surmontée d'une tour dans le style gothique de l'époque de Richard II; elle

possède en outre une école supérieure (*high school*), des banques, une salle de réunion pouvant contenir deux mille personnes appelée *Kinnaird Hall*, du nom de lord Kinnaird, qui en a provoqué la construction. L'*Albert Institute*, destiné à recevoir une bibliothèque publique et renfermant une vaste salle pour des conférences et des cours scientifiques, s'est élevé au moyen de dons volontaires recueillis parmi les habitans de Dundee. La *New royal Infirmary* passe pour le plus bel hôpital de l'Écosse : la construction de cet édifice a coûté 358,700 francs, dont 200,000 ont été légués par une dame charitable, miss Southar. Un autre édifice, le *Morgan Hospital*, a été consacré par le fondateur à recevoir et à élever des jeunes gens appartenant à des familles nécessiteuses; mais le monument le plus notable de la munificence d'un grand industriel envers son pays natal, c'est le beau parc situé à l'extrémité orientale de la ville, et offert à ses concitoyens par sir David Baxter, un des hommes à qui l'industrie linière de l'Écosse est redevable de son prodigieux développement. Ce parc, dessiné par le célèbre Joseph Paxton, a une surface de 16 hectares et est estimé à la somme de 1,250,000 francs.

Depuis 1862, la ville de Dundee sollicitait l'honneur de recevoir l'Association britannique. Newcastle-upon-Tyne, Bath, Birmingham et Nottingham furent préférées pour divers motifs; mais sur l'insistance de sir Roderick Murchison il fut décidé que la cité écossaise n'attendrait pas plus longtemps.

II. — LA SESSION DE L'ASSOCIATION BRITANNIQUE.

Les réunions, les congrès, les expositions sont tellement dans les habitudes du peuple anglais, ils jouent un tel rôle dans la vie politique et sociale de la nation, que l'organisation en est à la fois simple et pratique. A Dundee, non-seulement la municipalité, mais encore tous les établissemens, toutes les maisons particulières, étaient prêts à concourir au but commun, disposés à faciliter par tous les moyens imaginables les travaux de l'association, et à rendre le séjour de la ville aussi agréable que possible aux savans et aux visiteurs attirés par cette solennité. La Bourse ou *Royal Exchange* avait mis une grande salle à la disposition de l'association; dans cette salle (*reception room*) étaient installés des bureaux où l'arrivant trouvait toutes les indications dont il avait besoin; — au premier, les noms et les adresses des anciens membres ou des invités présens à Dundee; au second, un registre où l'on s'inscrivait pour la session; le troisième bureau délivrait des billets aux dames désireuses d'assister aux séances; le quatrième était affecté à tout ce

qui concernait le comité général de l'association; plus loin était le bureau des imprimés, enfin celui des excursions. La poste aux lettres occupait le fond de la salle, et au milieu se dressaient de grandes tables sur lesquelles on trouvait tout ce qui est nécessaire pour écrire. Chacun réclamait ses lettres à la poste et pouvait renvoyer sa réponse sans perdre un instant. Un autre bureau était consacré aux logemens. Tous les habitans de Dundee se faisaient un honneur d'accueillir un hôte, le plus souvent inconnu; quelques-uns en avaient même invité d'avance. A l'ouverture de la session, un programme imprimé donnait pour chacun des huit jours qui devaient lui être consacrés l'énumération des séances générales, des soirées scientifiques, musicales ou dansantes, l'indication des salles destinées aux différentes sections, la liste des douze excursions organisées dans les environs de Dundee, celle des monumens principaux et des établissemens industriels les plus remarquables de la ville. En outre chaque matin une feuille spéciale distribuée à tous les membres contenait l'indication des mémoires qui devaient être lus dans les diverses sections.

Chaque année, le comité général de l'association nomme un président pour la session; le plus souvent c'est un savant célèbre, quelquefois un grand seigneur ami des sciences. Cette année, la présidence fut offerte au duc de Buccleugh et de Queensbury, le représentant de l'une des plus anciennes familles de l'Écosse, le plus grand propriétaire du royaume, dont il possède à lui seul un district tout entier, et un des hommes les plus aimés et les plus estimés de son pays.

Après deux réunions générales, consacrées au discours du président, au rapport du trésorier et à ceux de comités partiels sur des questions intéressant l'ensemble de l'association, celle-ci se divisa en sept sections (1). Nous ne pouvons analyser ici, même brièvement, les communications faites à chacune d'elles et les discussions auxquelles elles donnèrent lieu; cette analyse remplit un gros volume. Tous les travaux accomplis dans l'année par des savans anglais viennent, pour ainsi dire, chercher la sanction de l'Association britannique. Aussi 465 membres étaient-ils présens à Dundee, et la plupart firent des communications à leurs sections respectives. Le nombre des étrangers était insignifiant, trois Français, un Allemand, un Russe, un Hollandais et un Américain.

La section de géographie et d'ethnographie avait les préférences du public. Elle était présidée par sir Samuel Baker, qui, avec sa

(1) Sciences physiques et mathématiques, — chimie, — géologie, — sciences naturelles et physiologie, — géographie et ethnologie, — sciences économiques et statistiques, — mécanique.

courageuse femme, a pénétré au centre de l'Afrique, où il a découvert le lac Albert, le plus grand de tous ceux qui alimentent le Nil. M. Baker réalise complétement l'idée que l'on se fait d'un explorateur forcé de tenir en respect les peuplades au milieu desquelles il se fraie un passage. Une stature élevée, des traits mâles et énergiques, une voix sonore, une longue barbe rousse descendant jusqu'à la ceinture, tel est le portrait du voyageur qui a passé cinq ans dans l'Afrique tropicale. Le sentiment de patriotisme qui pousse les Anglais vers ces hasardeuses et utiles aventures animait le discours d'ouverture de M. Baker. « Le souvenir de ces vaillans soldats de la science et de la civilisation, dit-il en terminant, après avoir rappelé le souvenir de ses devanciers, soutiendra le courage des fils de la Grande-Bretagne qui marcheront sur leurs traces. S'ils succombent à leur tour sur une terre lointaine où la patrie absente ne peut leur envoyer un dernier adieu, ils entendront la voix d'un ange consolateur murmurant à leur oreille ces mots suprêmes : L'Angleterre compte que chacun fera son devoir. » On peut se figurer quels applaudissemens accueillirent ces paroles, que Nelson adressait à ses équipages avant la bataille de Trafalgar, dans un pays où les grands voyageurs sont honorés à l'égal des héros de la guerre.

M. Oliver entretint quelque temps la section des différentes routes proposées pour traverser l'itshme de Panama. Les Américains ont construit, entre Panama et Colon, un chemin de fer qui est en pleine activité depuis 1855. Un ingénieur français, M. Garella, a indiqué le tracé d'un canal à peu près parallèle au chemin de fer. M. Oliver rendit compte d'une exploration qu'il a faite à travers les forêts vierges sur la rivière de San-Juan, qui débouche à Greytown, dans l'Atlantique, et prend sa source non loin du lac de Nicaragua, qui est séparé de l'Océan-Pacifique par l'isthme étroit d'Algueras. Si l'on pouvait rendre le San-Juan navigable, il suffirait de creuser un canal assez court pour mettre les deux mers en communication. Malheureusement la reconnaissance de M. Oliver laisse peu d'espoir de canaliser cette rivière, et le chemin de fer ne se verra pas sans doute enlever de si tôt le transit de l'isthme.

Les études sur la Palestine, théâtre des événemens qui ont eu une si grande influence sur la civilisation de l'Europe et de l'Amérique, ont toujours été très populaires en Angleterre ; la Société royale de Londres, celle de géographie et miss Burdett Couts, qui nous offre un nouvel exemple d'une grande fortune mise au service de pensées généreuses, ont constitué un capital, *Palestine exploration fond*, pour étudier le pays sous tous les rapports. La carte sur une grande échelle est presque terminée, et on a distribué à des

observateurs spéciaux des instrumens météorologiques qui permettront de bien connaître le climat de la terre sainte. Cette étude se rattache à des questions de climatologie historique des plus curieuses. Les témoignages réunis de Strabon, Pline, Galien, Tacite et le prophète Joel attestent que les palmiers-dattiers étaient la richesse de la Judée; Jéricho se nommait la ville des palmiers. Or ces arbres sont aujourd'hui rares en Palestine, et les fruits n'en mûrissent pas mieux qu'à Hyères, à Nice et même à Alger ou à Tunis. Il semblerait donc que les étés sont devenus moins chauds ou plus courts. D'un autre côté, les livres saints parlent souvent des rigueurs de l'hiver, de la neige, de la glace. « Ainsi, dit le Psalmiste, le feu, la grêle, la neige, la glace, le vent de l'orage, exécutent la parole de Jéhovah. » Dans la guerre de Simon Macchabée, l'abondance de la neige empêcha l'armée de se mettre en marche. De nos jours, il est fort rare qu'il tombe de la neige, elle ne persiste pas sur le sol, et néanmoins les dattes ne mûrissent pas. Des observations exactes, continuées pendant plusieurs années, permettront de résoudre ce problème, qui avait provoqué les recherches d'Arago et de Jean Reynaud.

La question de l'antiquité de l'homme préoccupe à juste titre non-seulement le monde savant, mais le monde pensant tout entier. Elle a été discutée par M. John Crawfurd, sir John Lubbock, le Dr Hunt et quelques autres. Les exemples des peuplades de la Terre-de-Feu, de l'Océanie et de l'Australie, combinés avec l'étude des couteaux et armes en pierre taillée que nous trouvons en Europe, amènent à conclure à un état primitif de l'homme précaire et douloureux, que son intelligence, constamment accrue par l'hérédité, devait transformer peu à peu. Cette transformation, c'est la civilisation progressive du genre humain; celle dont nous nous glorifions aujourd'hui paraîtra sans doute arriérée à nos petits-neveux et barbare à leurs descendans.

L'antiquité de l'homme a été affirmée vers 1834 d'abord par Schmerling, qui mourut ignoré de ses contemporains, puis par M. Boucher de Perthes, qui attendit vingt ans qu'on voulût bien examiner ses preuves et discuter ses raisons; maintenant elle n'est plus contestée. C'est un fait désormais acquis à la science. Les instrumens en pierre taillée et polie, mêlés à des ossemens d'animaux disparus et quelquefois accompagnés de débris humains, se trouvent enfouis dans le limon des cavernes. De là une nouvelle ardeur pour fouiller ces antres, première habitation de nos sauvages ancêtres. En 1840, M. Godwin Austin avait commencé des fouilles dans la caverne de Kent, près de Torquay (Devonshire), et y avait trouvé des restes humains, des couteaux en silex et des ossemens

d'animaux perdus. Sur l'invitation de l'association, M. Penguelly continua ses recherches. Pour en faire mieux comprendre les résultats, une caisse cubique fut placée sur l'estrade : elle contenait des tirois superposés, et chacun de ces tiroirs représentait une des couches de la caverne. On sait en effet maintenant que ces antres ont successivement servi de demeure à des populations bien diverses depuis les hommes primitifs contemporains des éléphans et des rhinocéros jusqu'à l'époque romaine, et même, dans les Cévennes, jusqu'au XVIIe siècle, lorsque les protestans persécutés y cherchèrent un refuge contre les dragons de Louis XIV. Le terreau noir formant la couche la plus superficielle de la caverne de Kent contenait des fragmens de poteries grossières dont la pâte était mêlée de petits cailloux, de broches ou fuseaux en pierre, de fragmens écailleux de silex blanc et noir, un hameçon en bronze et une alène fabriquée avec un os. Un instrument prismatique avec encoches équidistantes représentait probablement une mesure de longueur; on déterra de plus deux peignes en os, une mâchoire d'homme et une portion de crâne humain. Ayant recueilli ces objets, les explorateurs de la caverne brisèrent les couches de stalagmite sous-jacentes au limon noir. Ces couches, qui forment le pavé des cavernes, s'accroissent avec une lenteur extrême : elles sont dues à l'évaporation des gouttes d'eau, qui laissent après elles une imperceptible pellicule de carbonate de chaux. L'épaisseur de ces couches constitue une véritable chronologie. Tout objet empâté dans la masse stalagmitique ou logé au-dessous d'elle remonte nécessairement à une époque antérieure à celle des traditions historiques les plus reculées. Le pavé calcaire de la caverne de Kent contenait des fragmens de charbon, des noyaux de fruits et des instrumens en silex. Au-dessous, dans un limon rouge, on découvrit des ossemens de bœuf, de cerf, de cheval, d'ours, de renard, du rhinocéros à narines cloisonnées et de la hyène des cavernes, deux animaux entièrement disparus. La coexistence de l'homme était attestée par des couteaux en silex, des instrumens tranchans et des harpons fabriqués avec des os dont quelques-uns étaient calcinés. Les instrumens en silex étaient au nombre de 310 ; il n'y avait point d'ossemens humains. La plupart des objets se trouvaient dans une grande chambre formant vestibule : c'est là que les habitans de la caverne cuisaient leurs alimens, tenaient leurs festins et taillaient leurs instrumens de pierre.

Un des explorateurs, M. Vivian, s'est livré à quelques calculs sur l'antiquité des débris recueillis dans la caverne de Torquay. Le limon noirâtre de la surface contient à la base des poteries romaines qui nous permettent de lui assigner 2,000 ans d'existence. L'épais-

seur de la première couche stalagmitique, qui avait 2 centimètres d'épaisseur, et la nature des objets qu'elle contenait nous font remonter à 4,000 ans environ avant Jésus-Christ; mais la seconde couche stalagmitique, ayant 91 centimètres d'épaisseur et s'étant formée à raison de $2^{mm},5$ par an, nous reporte au-delà de 364,000 ans, c'est-à-dire à la période glaciaire, dont le limon rouge de la caverne est un témoin. Ce limon recouvrait des os travaillés et des silex taillés mêlés aux débris de pachydermes fossiles. L'examen de cette seule caverne nous montre que l'homme existait probablement avant l'époque glaciaire, et que son antiquité remonte fort au-delà du terme que la tradition lui avait assigné.

Il y a trois ans, le Dr Busk et le regrettable paléontologiste Hugh Falconner fouillèrent les cavernes du rocher de Gibraltar et y firent d'intéressantes découvertes. Leurs recherches sont continuées par le capitaine Frederic Brome, dont M. Busk communiqua une lettre à la section géologique de l'association. A l'entrée de la caverne de Martin, il a trouvé sous cinq ou six pieds de terre noire deux fragmens d'épées et un petit plat en cuivre émaillé représentant un oiseau entouré des replis d'un serpent. Dans l'épaisseur de la couche stalagmitique étaient enfouies des poteries grossières, des couteaux en silex, des os travaillés, des fragmens de bracelets et des débris d'animaux domestiques. La caverne du Figuier, située à 40 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, renfermait un nombre considérable d'ossemens humains empâtés en partie dans la stalagmite et mêlés à des haches en pierre et des couteaux en silex de très petite dimension. Une ouverture faite dans le pavé stalagmitique conduisit dans une série de passages et de chambres aboutissant à une fente étroite. Le jeune fils du capitaine s'y glissa, et découvrit trois salles remplies de stalactites aux formes fantastiques et d'une éclatante blancheur. Sur les côtés se trouvaient des trous dans lesquels il jeta des pierres; le bruit qu'elles firent en tombant lui apprit qu'elles plongeaient dans une nappe liquide. Si la montagne est creusée de réservoirs souterrains, la ville de Gibraltar, qui manque d'eau, en tirerait grand profit, et une recherche purement scientifique aura ainsi abouti, comme cela arrive si souvent, à une découverte utile. En attendant le rapport complet que M. Busk promet pour l'année prochaine sur les cavernes de Gibraltar, ce que l'on en sait déjà permet d'affirmer avec certitude qu'au midi de l'Espagne, comme en Angleterre et en France, les habitans primitifs de ces contrées si diverses avaient des antres pour demeures, fabriquaient des instrumens en pierre et en os, et se nourrissaient de la chair d'animaux dont quelques-uns ne font plus partie de la faune qui nous entoure.

Nulle science ne jouit en Angleterre d'une plus grande faveur que la géologie. Non-seulement les ingénieurs et les hommes qui sont chargés de la professer, mais encore une foule d'amateurs volontaires dispersés sur toute la surface des trois royaumes se livrent avec ardeur à cette étude. Les membres du clergé, les *reverends*, y sont en majorité; pasteurs ou vicaires, ils consacrent les momens que leur laissent les devoirs de leur ministère à explorer la contrée qui les avoisine. La visite d'un pauvre ou d'un malade éloigné devient l'occasion d'une excursion géologique. Cette armée de volontaires pacifiques a conquis le sol de l'Angleterre, fouillé aujourd'hui jusque dans ses derniers recoins. Les matériaux sont prêts, recueillis par des mains intelligentes. En possession de ces richesses, les esprits synthétiques, mûris par la lecture et la méditation, éclairés par les voyages, rattachent incessamment la géologie des îles britanniques à celle du continent. Grâce à eux, nous savons que le bassin de Londres est l'analogue du bassin de Paris. La comparaison des falaises de Boulogne et de Folkestone prouve que jadis l'Angleterre était un prolongement de la France, dont elle est maintenant séparée par un canal étroit et sans profondeur. Nous savons encore que cet événement est relativement assez récent, peut-être même contemporain de la présence de l'homme sur la terre. En Angleterre, la théologie accepte d'assez bonne grâce les conséquences souvent peu orthodoxes des faits géologiques. Elle l'a prouvé à la réunion de Dundee en mettant à la disposition de la section la chapelle de *Panmure street;* il est du reste dans l'esprit du protestantisme de n'attacher aucune idée superstitieuse aux murs des édifices où les fidèles se réunissent. Une estrade s'élevait au fond de la chapelle; le président et les membres du bureau y prirent place avec l'orateur, et une grande toile verte permit de fixer avec des épingles de grands dessins ou des aquarelles traitées largement à la manière des décors de théâtre. Ces représentations sont destinées à frapper les yeux des assistans pendant que la parole de l'orateur s'adresse à leur intelligence. Les Anglais excellent en ce genre. Veulent-ils décrire géologiquement une contrée, souvent une première aquarelle en montre l'aspect pittoresque, c'est un grand paysage; sur un second dessin, le paysage est colorié géologiquement, les terrains sont distingués par des teintes différentes; un troisième montre la coupe, c'est-à-dire la structure intérieure du sol. Les ossemens ou les coquilles fossiles, qui sont les médailles de l'histoire géologique de notre globe, sont représentés sur d'autres dessins à une échelle assez grande pour qu'on puisse en discerner les détails de tous les points de la salle. Cette méthode facilite singulièrement la compréhension du sujet. On

commence à l'appliquer en France dans les leçons et les conférences publiques, autant que le permettent les ressources insuffisantes dont les professeurs peuvent disposer.

Nous ne pouvons quitter la géologie sans faire connaître les études d'un savant anglais, M. Ansted, qui intéressent la Corse et par conséquent la France. Près de Bastia se trouve une lagune appelée l'étang de Bigaglia. Cet étang n'existait pas il y a deux mille ans; des villes, des villages et des forts romains occupaient cet espace. Un mince cordon littoral sépare le marais salant de la mer, avec laquelle il communique par une passe étroite, située à l'extrémité méridionale. Cet étang est entretenu par plusieurs cours d'eau dont l'un est assez considérable. M. Ansted propose d'imiter la conduite des Hollandais, qui ont versé dans l'océan le lac de Harlem, dont les accroissemens devenaient menaçans pour la ville d'Amsterdam. L'étang de Bigaglia menace Bastia, et empoisonne la contrée de miasmes délétères. L'étang supprimé, le pays s'assainira. Un ingénieur anglais, M. Bateman, a rendu ce service aux habitans de Minorque, qui sont aujourd'hui délivrés des maladies qui les décimaient autrefois. En Corse, des terres jadis fertiles, rendues à la culture, indemniseraient largement les entrepreneurs des dépenses que nécessiterait l'établissement des machines d'épuisement destinées à maintenir étanches les terres conquises sur la mer.

La section des sciences naturelles a entendu de nombreuses communications relatives à la zoologie, à l'anatomie comparée, à la physiologie et à la botanique. Tous les points importans de ces diverses branches ont été touchés. Obligé de choisir, je mentionnerai seulement quelques mémoires dont l'intelligence ne nécessite pas de connaissances préliminaires spéciales. L'association favorise depuis plusieurs années l'exploration, au moyen de la drague, du fond des mers qui entourent les îles britanniques. Un naturaliste éminent, enlevé trop tôt à la science et à ses amis, Edward Forbes, avait montré l'intérêt de ces recherches pour la géographie zoologique, la physiologie des animaux inférieurs et la géologie : il avait prouvé que ces animaux se tiennent toujours sensiblement à la même profondeur au-dessous de la surface des mers, comme les animaux aériens se meuvent également dans des limites d'altitude déterminées. M. Gwin Jeffreys est le plus savant et le plus zélé de ces explorateurs. Monté sur son yacht, il sonde les profondeurs de l'océan pour en découvrir les hôtes. Un grand ouvrage sur les mollusques des côtes de la Grande-Bretagne (1) est

(1) *British Conchology or an account of the mollusca which now inhabit the British isles and the surrounding seas*, 4 vol. in-8°.

le résumé de ces travaux. Un de ses collaborateurs, le révérend Merle Norman, a étudié les côtes des îles Shetland, au nord de l'Écosse. On ne se doute pas, quand on ne l'a pas éprouvé par soi-même, combien il faut de courage, d'abnégation et de persévérance pour se livrer à de pareilles recherches. Passant des heures entières dans une embarcation au milieu de la brume ou par une brise piquante, les pieds gelés, les mains sans cesse mouillées par l'eau froide et salée, le zoologiste recueille et sépare les animaux que la drague rapporte du fond de la mer; souvent elle revient vide, mais aussi quelle joie quand une espèce rare ou un être inconnu apparaît à ses yeux! Alors tout est oublié, la satisfaction d'avoir fait une conquête nouvelle efface le souvenir de tous les ennuis passés. Cette satisfaction, M. Jeffreys l'a éprouvée souvent, et son collaborateur, M. Norman, n'a pas été moins heureux. Les Shetland en effet réunissent toutes les conditions désirables pour des études de ce genre : elles sont situées sur la limite de l'Océan-Glacial et de l'Atlantique; elles se trouvent au point de rencontre des eaux chaudes du *gulf-stream*, qui, longeant les côtes occidentales de l'Écosse, entraînent avec elles les animaux des parages tempérés de l'Atlantique, et des courans polaires qui poussent vers le sud les espèces de l'Islande et du Groënland. Le *gulf-stream* étant un courant d'eau chaude superficiel, celles-ci trouvent dans les grandes profondeurs la température de la Mer-Glaciale.

On sait généralement que certains mollusques bivalves, tels que les pholades et les modioles ou les tarets, peuvent percer les pierres et le bois. Les oursins et les colimaçons se logent dans des cavités qu'ils ont creusées eux-mêmes; ces animaux sont armés de parties dures, leurs coquilles, leurs dents, avec lesquelles ils parviennent à user la pierre : peut-être encore peuvent-ils sécréter un suc acide comme le gastéropode appelé *Tonne* (1), dont la salive contient 3 pour 100 d'acide sulfurique libre. Suivant M. Ray Lankester, deux vers dépourvus de toute espèce de partie solide, appartenant à la classe des annélides et aux genres *Leucodore* et *Sabella*, jouissent de la même propriété. Ces animaux habitent sur des plages caillouteuses; mais jamais ils ne percent que les galets calcaires, quelle qu'en soit d'ailleurs la dureté, indice presque certain qu'ils agissent au moyen d'un acide qui attaque avec une égale facilité tout carbonate de chaux, qu'il soit mou, friable ou compacte.

Je ne parlerai pas des communications faites aux sections de mathématiques, de physique et de chimie, de mécanique, de sta-

(1) *Dolium galea.*

tistique et d'économie politique : sur ces sujets, je me déclare incompétent (1). Des études personnelles me permettent du moins de rendre compte d'une manière succincte des principales communications qui ont eu pour but la météorologie pratique. L'Angleterre possède un établissement qui nous manque, c'est un observatoire météorologique central, un observatoire consacré spécialement à la météorologie et non un simple appendice d'un observatoire astronomique, dont le but et les travaux sont complétement différens. L'astronome étudie les mouvemens et la constitution physique des astres, le météorologiste ne s'occupe que de l'atmosphère terrestre et en surveille les perturbations. L'observatoire météorologique central de l'Angleterre est à Kew, près de Londres, à côté du magnifique jardin botanique que nous sommes également obligés d'envier à nos voisins. L'observatoire est sous la protection de l'Association britannique. Là les instrumens les plus perfectionnés fonctionnent sous la direction de M. Stewart. La plupart sont des appareils enregistreurs, c'est-à-dire disposés de telle façon qu'à chaque instant du jour et de la nuit la pression barométrique, la température, la force et la direction du vent, celle de l'aiguille aimantée, s'inscrivent d'elles-mêmes sur des papiers photographiques, et tracent la courbe continue des variations diurnes qu'elles subissent; l'humidité de l'air, la quantité de pluie tombée, l'intensité de la lumière solaire, sont observées directement à l'aide d'instrumens spéciaux. L'observatoire central est en rapport avec tous ceux des îles britanniques ou des colonies. Des étalons construits avec le plus grand soin permettent de vérifier les instrumens de ces diverses stations et ceux qui sont confiés à des voyageurs. Grâce à ces précautions, les observations sont comparables. Ainsi, dans le courant de cette année, 89 baromètres et 608 thermomètres ont été comparés avec les étalons de Kew. Une autre mesure qu'on ne saurait trop louer, c'est que l'association a nommé des savans chargés de dépouiller ces longues colonnes de chiffres afin qu'ils ne s'accumulent pas inutilement dans les registres des observatoires sans aucun profit pour la science. C'est vainement en effet que les nombres s'ajoutent aux nombres, si l'on n'en fait pas sortir en les combinant les lois qu'ils contiennent et les applications qui en résultent pour l'agriculture,

(1) J'aurais été heureux de rendre compte des communications de MM. Williamson, Anderson, Odling, Maxwell-Simpson, Gladstone, Catton et Crookes en chimie, Brewster, William Thomson, Wheatstone en physique, Rankine, Stockes, Armstrong, Bateman, Fairnbairn, Thomas Stevenson et Oldham en mécanique, John Bowring, Grant-Duff et Leone-Levi en statistique; mais, pour que lecteur y trouvât quelque profit, il faudrait entrer dans des détails que ne comporte pas l'analyse rapide de cette trente-septième réunion de l'Association britannique.

la navigation, l'hygiène et l'économie politique. Sans ce travail, celui des observateurs serait stérile, perdu pour le présent et pour l'avenir.

M. Glaisher, un des météorologistes les plus connus en Europe par ses ascensions aérostatiques, insiste sur l'importance des observations pluviométriques comparées. Il annonce que 250 pluviomètres fonctionnent maintenant en Angleterre, et qu'on saura dans l'avenir quelle est l'influence de l'altitude, du voisinage de la mer, des montagnes, des fleuves et des lacs sur les quantités d'eau qui tombent en chaque lieu et sur la distribution des pluies dans les diverses saisons. M. Meldrum, directeur de l'observatoire de l'île Maurice, exhibe un grand nombre de cartes et de diagrammes montrant la marche et le sens de rotation des ouragans de l'Océan-Indien produits par la rencontre de la mousson de nord-ouest avec l'alizé du sud-est. La règle suivie par les navires que surprennent ces cyclones est de piquer au sud-ouest. M. Meldrum montre qu'il est préférable de mettre le cap directement au sud, afin de sortir de l'aire des deux vents qui engendrent le mouvement tournant.

La question de la prévision du temps est encore à l'étude, ainsi que les meilleurs moyens de mettre les marins en garde contre des perturbations imminentes de l'atmosphère. L'amiral Fitz-Roy a établi dans les ports de l'Angleterre un service qui a pour but de multiplier les informations utiles. L'amirauté, le ministre du commerce et l'Association britannique s'efforcent à l'envi de le perfectionner. Chez un peuple navigateur, c'est un intérêt de premier ordre. Les avis des savans sont partagés, non sur le fond de la question, mais sur le meilleur mode d'exécution. Aussi une séance presque tout entière a-t-elle été consacrée à une discussion dans laquelle le colonel Sykes, M. Gassiot, M. John Don, M. Milne-Home, M. Ogilvy, l'amiral Belcher et le duc de Buccleugh ont successivement pris la parole.

Une réunion générale dans le *Kinnaird Hall* termina la session. Le secrétaire rendit compte de l'état de l'association et de la répartition d'une somme de 55,000 francs destinée à favoriser diverses recherches dans toutes les branches des sciences physiques et naturelles; puis le duc de Buccleugh, sir John Ogilvy, membre du parlement pour la ville de Dundee, et l'un des vice-présidens de l'association, sir Roderick Murchison, les professeurs Rankine et Ramsay, prirent la parole pour remercier toutes les corporations, tous les officiers qui avaient contribué au succès de la session. La presse ne fut pas oubliée, et les orateurs rendirent pleine justice au zèle des rédacteurs du *Dundee-Advertiser*, qui chaque matin rendait compte des séances de la veille avec une telle exactitude

que ces articles devancent, pour ainsi dire, le rapport annuel que l'association publie après chaque session.

III. — LES CONFÉRENCES POPULAIRES.

Les séances des différentes sections n'ont pas seules occupé tous les instans des membres actifs de l'Association britannique; ils ont voulu que les habitans de Dundee eussent leur part dans cette grande solennité scientifique. A cet effet, trois lectures publiques, trois conférences, comme nous dirions en France, ont été faites par trois membres de l'association, MM. Archibald Geikie, géologue chargé de la carte de l'Écosse, Alexandre Herschel et John Tyndall. La grande salle appelée *Kinnaird Hall* avait été mise à la disposition de M. Archibald Geikie. Au fond, une grande carte géologique de l'Écosse, de nombreuses vues et des coupes de terrains facilitaient l'intelligence des explications du professeur. Le squelette du sol de l'Écosse se compose de roches stratifiées appartenant aux plus anciennes formations du globe et de celles immédiatement superposées aux grands dépôts houillers qui font la richesse des deux royaumes. Après cette série régulière de terrains, on remarque une lacune considérable dans la stratigraphie de l'Écosse. Les assises jurassiques et crétacées, si développées sur le continent et même dans le sud de l'Angleterre, le sont fort peu ici. Quelques lambeaux de terrains tertiaires rappellent seuls les formations des environs de Londres et de Paris. Si les terrains sédimentaires anciens étaient restés tels qu'ils se sont déposés au sein des mers géologiques, l'Écosse serait un pays plat, uniforme, sans aucun des accidens pittoresques qui lui prêtent un si grand charme. Ses côtes escarpées, ses écueils, ses îles, ses *fiords* profonds, ses étroites vallées, ses lacs nombreux, n'existeraient pas; mais à chacune des époques où ces terrains marins se sont déposés, des roches volcaniques ont surgi au milieu d'eux. Résistant à l'action des agens atmosphériques, ce sont ces roches éruptives qui forment les escarpemens abrupts, les sommets élancés, les pics inaccessibles des montagnes écossaises. Les eaux et les glaciers, entraînant les terrains meubles, les ont respectées, et l'aspect de l'Écosse, telle qu'elle apparaît à nos yeux, est le résultat de ces actions combinées qui se sont succédé pendant des milliers de siècles, et non l'effet de ces convulsions subites et violentes si chères à l'ancienne géologie.

M. Alexandre Herschel, fils et petit-fils de deux illustres astronomes, avait à parler sur les étoiles filantes. Des cartes et de nombreux dessins facilitaient la tâche du professeur. Un historique

complet des chutes de pierres météoriques et des principales apparitions d'étoiles filantes lui permit de montrer la relation qui existe entre ces deux phénomènes. Suivant l'orateur, la première pierre météorique dont la chute ait été constatée tomba le 7 novembre 1492 près d'Ensisheim, en Alsace. Longtemps elle demeura suspendue dans l'église de la ville pour passer de là dans les galeries du muséum de Paris. Depuis, un grand nombre de pierres tombées du ciel furent signalées à l'attention publique; mais le fait paraissait si extraordinaire que les savans hésitaient encore. Sur ces entrefaites, une chute abondante de pierres a lieu à l'Aigle, en Normandie, le 26 avril 1803. Plus de 2,000 pierres couvrent une surface de 15 kilomètres de long sur 10 de large. Biot, jeune alors, est envoyé sur les lieux par l'Académie des Sciences; il se livre à une enquête longue, minutieuse, contradictoire, comme celle d'un juge d'instruction interrogeant des témoins ignorans ou suspects, et revient à Paris armé de toutes les preuves et prêt à répondre à toutes les objections (1). Le doute n'était plus possible, et la conviction de l'Académie entraîna celle du public. Une étoile filante est une pierre météorique, et, quand elle éclate, elle donne lieu à une projection de fragmens qui tombent à la surface de la terre, lorsque le bolide en est suffisamment rapproché. Tel était le thème que M. Alexandre Herschel a parfaitement développé, et, si toutes ses expériences n'avaient pas toujours un rapport bien précis avec l'objet de sa leçon, elles étaient toutes brillantes, bien réussies et propres à éveiller l'attention d'un auditoire sympathique au jeune physicien qui paraissait pour la première fois devant lui.

Ces deux conférences étaient pour les gens du monde; la troisième fut consacrée aux ouvriers de la ville de Dundee. C'est un physicien déjà célèbre, M. John Tyndall, qui tentait, dans une seule leçon, de leur donner une idée du but des sciences physiques, et d'éveiller en eux le désir de connaître les causes de phénomènes dont ils sont témoins tous les jours sans les comprendre. *Matière et mouvement*, tel était le titre de la leçon de M. Tyndall; 2,000 ouvriers occupaient les bancs de la salle. Le duc de Buccleugh présidait, et un certain nombre de membres de l'association entouraient le professeur. Celui-ci se proposait d'exposer comment tous les phénomènes du monde physique, attraction, chaleur, électricité, magnétisme, ne sont que des modes particuliers de mouvement qui peuvent se transformer les uns dans les autres (2). L'au-

(1) J.-B. Biot, *Mélanges littéraires et scientifiques*, t. Ier, p. 15.

(2) Voyez, dans la *Revue* du 1er novembre, du 15 novembre et 15 décembre 1866, les travaux de M. Edgar Saveney sur *la Physique moderne et les idées nouvelles sur l'unité des phénomènes naturels*.

ditoire étant composé d'hommes pratiques, il voulut dès le début prévenir cette objection de certains esprits bornés : à quoi cela sert-il? « Personne, dit-il, ne conteste les applications des sciences à l'industrie : celle de Dundee n'existerait pas sans ce secours; mais les hommes à qui on doit les grandes découvertes, les maîtres de la science, ont eu rarement dans leurs recherches un but utilitaire. Le grand physicien que l'humanité vient de perdre, Faraday, a fait plus pour les progrès de la pratique que tous les praticiens de l'Angleterre réunis, et cependant jamais il n'a travaillé en vue d'un profit quelconque. L'amour de la science, le désir ardent de connaître les admirables phénomènes du monde qui nous entoure ont été ses seuls mobiles. » Par une série d'expériences, M. Tyndall fit voir à son auditoire émerveillé comment toutes les forces physiques se transforment les unes dans les autres. « Les molécules matérielles, dit Emerson, marchent en cadence, obéissant aux lois harmonieuses de la nature, et la substance la plus commune devient aux yeux de l'intelligence un miracle de beauté. » Loin de dépouiller le monde de ses merveilles et de ses mystères, la science nous les révèle. Le givre, dont les arborisations, semblables à des feuilles de fougères, couvrent nos vitres par une froide matinée d'hiver de dessins si capricieux en apparence, démontre comme les plus brillantes expériences la transformation de la chaleur en mouvement. Échauffez de votre haleine cette pellicule de glace avant que le feu de la chambre ne soit allumé : la glace fond, puis gèle de nouveau; prenez une loupe, et vous serez témoin du mouvement extraordinaire qui précède le regel : tout s'agite dans le liquide récemment formé; chaque molécule semble vivante, et va se ranger à sa place suivant certaines lignes déterminées pour reproduire les figures que votre souffle avait fait disparaître pour quelques instans.

Après avoir instruit et intéressé son auditoire par sa parole claire et chaleureuse, par des expériences aussi concluantes que bien exécutées, M. Tyndall termina sa conférence par les paroles suivantes : « Le problème de l'univers dépasse notre intelligence. Semblable à un instrument de musique, elle ne rend qu'un certain nombre de sons. Au-delà et en-deçà des limites de notre clavier intellectuel, nous de percevons que le silence. Les phénomènes de la matière et du mouvement sont compris dans ces limites, et nous devons en poursuivre l'étude aussi loin que possible; mais en-deçà, mais au-delà et autour de nous, le grand mystère de l'univers reste sans solution. Concevez ce mystère comme vous l'entendrez, je n'ai point à m'en occuper. Je demande seulement que votre conception de l'architecte de cet univers soit digne de lui. Que votre

imagination ne lui prête que les attributs les plus nobles, les plus grands, les plus saints; mais ne prétendez pas savoir ce qu'il n'est pas donné à l'homme de connaître. Avant tout, ne voyez pas dans les phénomènes physiques de ce monde des signes de la colère ou de la faveur divine. La chute de la tour de Siloam ne prouve pas que les malheureux ensevelis sous ses décombres eussent mérité la colère céleste. Ne croyez pas ceux qui le disent, n'écoutez pas ceux qui voient dans le choléra, les mauvaises récoltes, les pestes bovines, des effets de la vengeance de Dieu, et riez des esprits faibles qui attribuent la baisse des actions de chemins de fer aux trains qui circulent le dimanche. Répétez-leur ce que Thomas Carlyle, un des plus glorieux enfans de l'Écosse, disait aux disciples du docteur Pusey : « Le Dieu de l'univers est sage; il a créé les élémens de toutes les âmes, de tous les êtres, de toutes les planètes, les longues périodes de temps passés et à venir, et ce vaste plan, juste ciel! aboutirait à quoi? aux trente-neuf articles de foi de l'église anglicane! »

Cette péroraison m'inquiétait. Je voyais devant moi ces longues rangées de figures écossaises rudes et sérieuses. Tous ces ouvriers sont des croyans sincères, nourris de la Bible, soumis à l'Évangile. Leurs pères étaient les puritains d'Écosse, et les fils le sont encore; mais leurs convictions ne sont pas figées dans un dogme invariable, elles sont volontaires, spontanées, réfléchies et progressives. Par l'évidence des faits, par son éloquence, qui était celle d'un défenseur de la vérité, l'orateur les avait élevés avec lui dans une région supérieure : il leur avait montré l'étendue, mais aussi les limites du champ où l'intelligence humaine peut se mouvoir; une lumière nouvelle, celle de la science, avait lui à leurs yeux, et, quand M. Tyndall disparut, des salves d'applaudissemens unanimes lui apprirent qu'il avait été compris, et que ces ouvriers, ces artisans, avaient entrevu pour la première fois peut-être la grandeur, la simplicité et les relations des phénomènes si variés qui se produisent dans l'atelier comme dans la nature. Qui sait si ces paroles n'auront pas jeté dans quelque génie inconscient de lui-même le premier germe que le temps et la réflexion feront fructifier? Au commencement de ce siècle, un savant justement célèbre, Humphry Davy, professait la chimie devant un auditoire semblable : perdu dans la foule, un humble apprenti relieur l'écoutait; son génie s'éveille, il demande la faveur d'entrer dans le laboratoire du professeur. Il y remplit d'abord les fonctions les plus humbles; mais il s'instruit rapidement, travaille, expérimente à son tour. Ses découvertes sont admirées, elles se multiplient, et transforment une branche entière de la physique, l'électricité. Aussi un malicieux académicien put-il dire

sans exagération à son confrère Davy, un peu jaloux du renom de son élève : « La plus belle découverte que vous ayez faite, c'est celle de Faraday. »

IV. — LES EXCURSIONS.

Le plaisir a eu sa part dans la réunion de l'Association britannique à Dundee. Je ne parlerai pas des dîners officiels, des soirées, des bals et des concerts; mais je ne puis passer sous silence les charmantes excursions faites dans les environs : elles étaient combinées heureusement de façon à être à la fois instructives pour les naturalistes ou les antiquaires et agréables à tout le monde. Les corporations des villes, les universités, les châtelains et les riches propriétaires des environs s'étaient fait un honneur de recevoir les membres de l'association. On s'inscrivait sur une liste comprenant cent ou cent cinquante noms; moyens de transport, haltes, repas, tout était prévu par des hôtes empressés, et l'embarras du choix était la seule préoccupation de chacun. Deux jours seulement furent accordés aux membres actifs de l'association. Le samedi 7 septembre, on pouvait opter entre la ville et l'université de Saint-Andrews, le prieuré de Rossie, le château de Glamis et le palais de Falkland.

Saint-Andrews est une des plus anciennes villes du pays, le berceau du christianisme dans cette contrée et jadis la résidence du primat de l'Écosse. Suivant la tradition, saint Régule ou saint Rule, moine grec jeté sur cette côte par un naufrage vers l'an 400, en fut le premier évêque. L'abbaye, fondée par un de ses successeurs, l'évêque Robert, remonte à 1120. La cathédrale, commencée en 1159, fut achevée en 1318 : c'était le plus bel édifice religieux de l'Écosse. Une foule fanatique, excitée par les prédications de John Knox, la détruisit pour venger le meurtre du réformateur Wishart, brûlé par l'évêque Beaton en 1548. Les restes de l'église sont encore admirables. L'université de Saint-Andrews date de 1411; autour d'elle se groupent une foule d'établissemens destinés à l'instruction publique. Parmi eux, il faut citer le collége de Madras, fondé en 1831 par un enfant de Saint-Andrews, Andrew Bell, qui, s'étant enrichi dans l'Inde, consacra 1,500,000 fr. à l'érection d'un collége dans lequel huit cents jeunes gens reçoivent une éducation complète entièrement gratuite, ou en payant une modique pension annuelle. Saint-Andrews n'a aucune industrie, c'est une ville savante comme Montpellier en France; mais une municipalité intelligente, convaincue que l'honneur et la prospérité de Saint-Andrews dépendent de

ses établissemens scientifiques et du nombre d'élèves qui les fréquentent, n'a rien négligé pour en favoriser le développement. Elle y a réussi : les rues de la ville, tranquilles, bordées de larges trottoirs et de grands édifices consacrés à l'instruction publique, semblent inviter à l'étude et à la méditation. C'est là que sir David Brewster a fait ses belles recherches sur l'optique. L'université de Saint-Andrews recevait elle-même les membres de l'association, et un dîner servi dans le collége de Saint-Salvador et suivi des toasts traditionnels termina joyeusement la journée.

Des souvenirs historiques et archéologiques avaient décidé un grand nombre de visiteurs à se rendre soit au palais de Falkland, où les attirait le souvenir du duc de Rothesay, fils aîné de Robert III, que son oncle et le comte de Douglas y firent mourir de faim, soit à l'abbaye de Rossie, résidence de lord Kinnaird, ou au château de Fingask, l'un des plus riches en souvenirs jacobites. Jacques III, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-George, y passa une nuit. Tous les objets qu'il a touchés ont été conservés religieusement ainsi que les portraits des Stuarts et de leurs adhérens, des médailles, des proclamations, des brochures et même des caricatures de l'époque. Le lit dans lequel le prétendant Charles Stuart dormit la nuit qui précéda la bataille de Culloden reste inoccupé dans une des chambres du château. Un grand nombre d'armes provenant du champ de bataille ou ayant appartenu à des héros écossais qui survécurent à ce désastre sont appendues aux murailles. Les ancêtres du propriétaire actuel, le respectable sir Patrick Treipland, ont eux-mêmes souffert pour la cause jacobite, et un d'eux est tombé à la bataille de Preston-Pans, dans un jour de victoire après lequel les Écossais triomphans s'avancèrent jusqu'à Derby, à deux journées de Londres. Tous ces souvenirs font battre le cœur des aimables hôtes de Fingask-Castle, comme si les événemens qu'ils rappellent venaient de se passer. Dans leurs regrets, ils ne séparent pas la France de l'Écosse. En les écoutant, il me semblait entendre la voix de l'histoire. Ce sont de pareilles conversations qui durent inspirer Walter Scott, et dans notre siècle positif, uniquement préoccupé du présent, on aime à rencontrer encore ces chroniques vivantes, exprimant des sentimens de fidélité chevaleresque à des personnages presque légendaires, morts sur la terre étrangère et ensevelis depuis longtemps dans la tombe. Les jardins qui entourent le château sont aussi fort curieux; ils ont été dessinés dans ce style hollandais dont les tableaux des vieux maîtres flamands nous ont conservé les souvenirs. Des ifs taillés en murs, dressés en pilastres, modelés en vases, effilés en candélabres, sculptés en forme d'animaux, des parterres réguliers, géométriques, un

boulingrin (*bowling green*), pelouse dominée par des banquettes gazonnées et consacrée aux jeux de boule, des groupes de statues personnifiant des ballades de Burns, des vers de Shakspeare et d'autres poètes inscrits au contour des allées, tout me reportait de deux siècles en arrière. Par un contraste bien saisissant, près de là les mille cheminées de Dundee lancent dans les airs leurs colonnes de fumée; les milliers de broches des filatures tournent en frémissant; les navires chargent ou déchargent les matériaux et les produits des industries les plus variées; les bateaux à vapeur sillonnent le golfe de la Tay, et le château solitaire de Fingask, monument d'un autre âge, semble du haut de sa colline contempler avec stupeur le spectacle d'un monde si différent de celui qui l'entourait à sa naissance.

Le château de Glamis, qui figurait aussi sur la liste des excursions, est le lieu où Shakspeare a placé le théâtre du terrible drame de *Macbeth*. La tradition du régicide est incertaine, et s'applique non pas à un roi Duncan, mais à Malcolm II, mort à Glamis probablement de mort naturelle. Shakspeare n'en a pas moins attaché à ces murs une impression ineffaçable. Walter Scott l'éprouva lorsque, jeune encore, il passa la nuit au château de Glamis en 1791. La réception gracieuse de lord Strathmore, dont la famille possède ce manoir depuis cinq cents ans, put seule dissiper le nuage qui assombrissait involontairement le front des visiteurs en mettant le pied sur le seuil de ce lieu consacré par le génie.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les autres excursions qui eurent lieu, le lendemain du jour de la clôture de la session, au château d'Airlie, à Dura-Den et Kilmaron, à Balruddery, au Lochleven, aux villes de Montrose, de Perth et de Brechin, à l'abbaye d'Arbroath, et enfin à New-Burgh et Errol. L'hôte sous le toit de qui j'avais été reçu comme un vieil ami, M. Armitstead, avait réuni dans son parc d'Errol plus de cent membres de l'association. Sous une grande tente illuminée par le gaz, dont le village d'Errol est doté comme la plupart de ceux de l'Écosse, la table hospitalière était dressée; de nombreux toasts animèrent le dessert, et à la nuit les convives purent admirer les arbres du parc éclairés par la lumière du magnésium, rivale de celle du soleil. On le voit, les plaisirs des yeux et de l'imagination ne sont point proscrits par les graves comités de l'Association britannique; mais tous les habitués de ces sessions s'accordaient à dire que celle de Dundee était exceptionnelle sous ce rapport. La ville et ses habitans avaient soutenu dignement le vieux renom de l'hospitalité écossaise : châtelains, officiers municipaux, magistrats, membres du clergé, manufacturiers, commerçans, tous voulaient prouver par leurs actes qu'ils

reconnaissaient les services que rend la science pure aux arts et à l'industrie.

Les lecteurs de la *Revue* n'auraient pas une idée complète de ces grandes assises de la science anglaise, si je passais sous silence le concours agricole et l'exposition florale que l'initiative de la ville de Dundee sut adjoindre aux fêtes de l'association. Je fus surpris du nombre et de la beauté des fleurs, des fruits et des légumes réunis dans le *Baxter Park*. Quand on songe qu'on se trouve au nord du 56e degré de latitude, dans un pays où la moisson se fait au commencement de septembre, l'étonnement est grand à la vue de tout ce que l'art et la patience savent obtenir sous un ciel si rarement serein, avec un soleil dont les rayons sont dépourvus à la fois de lumière et de chaleur. On dira peut-être que la houille et les vitrages ont remplacé le soleil. Cela serait vrai, si ces exposans étaient tous des horticulteurs ou de riches propriétaires; mais les ouvriers aussi avaient leur exposition spéciale, et les plantes qu'ils avaient élevées, en particulier les fuchsias, les glaïeuls et les fougères, auraient été partout jugées dignes des médailles qui leur ont été décernées. En encourageant le goût des fleurs chez les classes laborieuses, la municipalité de Dundee travaille efficacement à leur moralisation. De semblables exemples mériteraient d'être suivis dans les centres manufacturiers de la France et surtout de l'Alsace, où des patrons éclairés et bienveillans améliorent incessamment la condition de leurs modestes collaborateurs.

Il est une autre association, libre et joyeuse sœur de l'Association britannique, que je ne saurais passer sous silence : l'Association britannique représente la science actuelle, acquise et acceptée, la seconde représente celle de l'avenir. Edward Forbes, mort de bonne heure, mais déjà considéré comme l'un des premiers naturalistes de l'époque, en a été le fondateur. Dans l'origine, la société se composait exclusivement de jeunes gens, esprits avancés, libres de préjugés scientifiques, amoureux avant tout de la vérité et indifférens à l'approbation timide des vieux savans et au blâme aveugle des profanes. Les séances commençaient à table, se prolongeaient dans la nuit, et l'enseigne d'une auberge où les fondateurs se réunissaient donna son nom à la société, qui s'intitula le Club des Lions rouges (*Red Lions Club*). Les physiciens, les chimistes et la plupart des naturalistes appartenant à la génération actuelle sont membres de cette société. La solennité académique en est complétement bannie, et le titre même du club donne lieu à ces plaisanteries humoristiques si chères à nos voisins. Le président est le père des lions (*father lion*), les membres s'appellent frères lions (*brother lions*); on n'applaudit pas, on rugit. Les questions les plus sérieuses sont for-

mulées sous forme de toasts, d'improvisations, ou même de pièces de vers préparées. J'assistai à une séance. Le *darwinisme* ou la transformation des espèces fut le texte de la plupart des discours. Une écrevisse se plaignait qu'on lui fît l'injure de lui donner pour ancêtre un cloporte ou une trilobite. Un poisson du vieux grès rouge, antérieur au dépôt de la houille, s'étonnait du développement que la vie animale avait prise à la surface de la terre; l'origine des langues se rattachait aux facultés phonétiques des pies et des perroquets. Un peintre naturaliste fit circuler des dessins où toutes les transformations rêvées par les zoologistes étaient plaisamment exprimées. Les idées nouvelles, les hardiesses, les témérités, étaient accueillies avec une bruyante faveur. Sous une forme enjouée, c'est l'esprit de la science de l'avenir qui parlait par la bouche des convives. La franchise, la netteté des opinions était entière; mais le passé n'était ni maudit ni ridiculisé. Cette tolérance est le caractère d'un peuple chez lequel le libre examen est la base de la constitution politique et religieuse.

Ai-je réussi à donner au lecteur français une juste idée de ces grandes assemblées scientifiques dont l'Angleterre est chaque année le théâtre? L'influence en serait encore plus grande, si l'on savait sur le continent combien ces réunions sont instructives et attrayantes. Pour celui qui, étranger aux préventions d'un étroit patriotisme, considère la science comme l'œuvre du genre humain tout entier, ses progrès et ses découvertes comme les faits les plus importans de l'histoire, assister et prendre part, pour ainsi dire, au travail intellectuel d'une grande nation est un spectacle plus imposant que celui des événemens politiques, dont la trace est si vite effacée. Les bienfaits de la science sont durables, ses conquêtes éternelles; le temps ne les efface pas, il les consacre. Qui a changé la face de la terre et amélioré le sort de l'humanité? N'est-ce pas l'humble phalange incessamment renouvelée dont les travaux, accumulés depuis l'origine des siècles, ont mis les forces de la nature au service de l'homme et dissipé les vaines terreurs qui assiégeaient son berceau? Grâce à ce labeur incessant, l'espèce humaine, se dégageant peu à peu de la gangue où elle était primitivement engagée, se transforme, s'ennoblit et s'élève graduellement à un idéal de vie intellectuelle et morale, ère de paix et de bonheur dont le milieu trouble et confus dans lequel nous nous agitons aujourd'hui permet à peine d'entrevoir le futur avénement.

CH. MARTINS.

UNE FAVORITE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV au milieu du dix-huitième siècle, avec documens inédits, par M. Émile Campardon, 1 vol. in-8°, Plon, éditeur, 1868.

Elles sont passées, elles ne reviendront plus, toutes ces princesses d'aventure à qui les amours royales faisaient une couronne équivoque, et qui ont laissé dans la poussière de l'histoire, dans cette poussière pétrie de sang et de larmes, je ne sais quelle odeur musquée de fard vieilli et de poudre d'iris. D'autres viendront pour faire les mêmes choses, et ne vaudront pas mieux ou vaudront tout autant; mais de ces femmes subitement élevées par un caprice de sultan ennuyé, gagnant du soir au lendemain le tabouret à la cour et un appartement à Versailles, faisant et défaisant des ministres, jouant avec la puissance dans leur boudoir, de ces reines improvisées, il ne peut plus y en avoir, parce qu'il n'y a plus de tabouret à donner, parce qu'il n'y plus de Versailles, parce qu'il n'y a plus de rois. Les rois, les rois! il n'y a plus de rois, et il n'y a plus de favorites comme on l'entendait autrefois. Il n'y a plus que des chefs de l'état et il n'y a plus que des favorites inavouées, sans rôle public et sans prestige, maigrement récompensées pour leur bon vouloir d'un moment. Leur fonction n'est plus comptée parmi les « grands offices de la couronne. » On ne leur dit plus, selon le mot spirituellement âcre de Chamfort : « Le poste où vous êtes élevée... » Elles ne disent plus : « La place que j'occupe... » Travailler aux plaisirs du roi, ce n'est plus un métier qui s'appelle de « l'attachement à l'état. » Les rois sont tombés au rang des autres hommes; ils peuvent aimer obscurément, s'ils sont assez heureux pour être touchés du rayon sacré. S'ils n'ont que des fantaisies libidineuses, comme on l'a vu quelquefois, ils ne peuvent

pas seulement arriver à faire une marquise ou une comtesse un peu présentable avec l'objet de leurs faciles amours.

C'en est donc fait de ces royautés de bon plaisir. Elles ont eu cependant leur rôle, elles forment à travers l'histoire une sorte de dynastie élégante et frivole de la galanterie. Elles ont bouleversé parfois la politique aussi bien que l'étiquette; elles ont eu affaire à messieurs du parlement et même aux jésuites, pour elles on a changé des lois. Elles ont eu de leur vivant leur parti à la cour, leurs amis et leurs ennemis, et après elles, quand tout ce bruit est déjà loin, elles trouvent encore des historiens, quelquefois des apologistes. Je ne dis pas cela précisément pour M. Campardon, qui raconte exactement, qui livre tout ce qu'il découvre sans rien cacher. Ce qui manque le plus dans ces amours royales si complaisamment exhumées, c'est l'amour même. Tout y est, la vanité, le faste, la passion de tout faire et de tout défaire, le caprice avec ses futiles audaces, l'ardeur du plaisir, la cupidité quelquefois et même la rapacité, — tout, excepté l'amour. Une seule de ces favorites, à l'aube du grand règne, a gardé un reflet de poésie et de vraie grâce, le reflet de la « petite violette qui se cache sous l'herbe, » selon le mot de Mme de Sévigné : c'est Mlle de La Vallière. Celle-là avait une âme, elle avait la sincérité du cœur et de la passion sans l'orgueil banal du triomphe, sans la joie insultante de la faveur. Elle aima pour lui-même ce roi, ce grand roi qui ne le méritait guère, et, femme heureuse, elle semblait rougir encore « d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse. » Et quand elle perd l'amour du roi, elle ne veut plus rien, elle quitte ce monde dont elle était l'idole, elle fuit tout, elle se fuit elle-même dans sa pénitence agitée. Rien de vulgaire ne se mêle à cette vive et franche passion qui est peut-être l'unique poésie de la jeunesse du grand règne et de Louis XIV. Après elle, ce n'est plus l'amour, ce n'est plus que de la galanterie, même quand l'amour se fait dévot et morose avec une Maintenon et se donne la discipline en faisant les dragonnades. Et Louis XV, lui aussi, Louis XV surtout a eu sa dynastie de favorites, dynastie qui va en se dégradant comme le siècle, comme la monarchie française, et qui se ressent du passage de la régence. Il a commencé par les trois sœurs de Nesle, il a fini par la Dubarry; dans l'intervalle, il a passé vingt ans enlacé, moitié par attrait, moitié par habitude, dans les habiles cajoleries d'une femme dont le nom brillant est devenu le type d'un genre, qui est restée comme une personnification de ce milieu du XVIIIe siècle avec ses vices, ses élégances, ses grâces affectées et ses faciles corruptions. C'est cette Mme Lenormant d'Étioles, transformée en marquise de Pompadour, dont M. Campardon raconte une fois de plus la vie, et qui a eu déjà autant d'historiens que si elle eût été une Jeanne Darc. Vous l'avez vue au Louvre dans le beau pastel de Latour, où tout le siècle semble revivre. Elle est là dans son vrai cadre, dans la fleur de la jeunesse et de la beauté, brillant au sein d'un luxe de boudoir, feuilletant un cahier de

musique d'un air distrait et attentif, ayant sur sa table des volumes de l'*Encyclopédie* et de *l'Esprit des lois* à côté du *Pastor fido* et de *la Henriade,* entourée d'estampes, de pierres gravées, de tout ce qui peut rappeler qu'elle avait le goût des arts. C'est une gracieuse femme assurément; mais sur ce visage il n'y a point d'idéal, ou du moins c'est un idéal bien conforme au temps, quelque chose d'élégant et de fin qui n'exclut pas le positif, qui laisse entrevoir un esprit et une âme parfaitement à l'abri des émotions sérieuses et des entraînemens romanesques. Ce n'est point celle-là certes qui commencera ou qui finira comme une La Vallière. Elle ressemble plutôt à une ingénieuse coquette jouissant tranquillement d'une beauté facile dont elle sait se servir, experte à gouverner ses séductions.

C'est cependant presque comme un roman que commençait son aventure avec Louis XV, bien avant même de devenir une liaison avouée et publique. Quand le roi, se trouvant à Choisy, allait chasser du côté de la forêt de Sénart, il ne manquait presque jamais de rencontrer sur son passage une jeune femme élégamment vêtue de bleu ou de rose, qui, au XVIIIe siècle, devait passer nécessairement pour une nymphe des bois. Il ne fut pas longtemps sans être intrigué de cette brillante apparition et sans demander qui elle était; mais alors, vers 1742, il se trouvait encore au pouvoir de la dernière des sœurs de Nesle, l'impétueuse duchesse de Châteauroux, qui n'entendait pas raillerie sur les rivalités qui pouvaient s'élever autour d'elle. Qu'était-ce d'ailleurs que cette jeune chasseresse qui se trouvait si à propos au détour des bois comme pour surprendre un regard du roi? Elle paraissait avoir plus d'ambition que de titres, à part la jeunesse et la beauté, qui sont pourtant bien quelque chose en pareille affaire. Elle avait alors un peu plus de vingt ans. C'était la fille d'un certain Poisson, principal commis des financiers Pâris, personnage fort cynique, suffisamment ivrogne, ignoble au moral comme au physique, et d'une femme fort galante, aussi belle que galante, qui avait été successivement à un secrétaire d'état, à des ambassadeurs, à des financiers, si bien que le fermier-général Lenormant de Tournehem passait pour le vrai père des deux enfans de Poisson, de celle qui fut la marquise de Pompadour et de celui qui fut le marquis de Vandières ou de Marigny. Née dans ce monde de mœurs fort mêlées et de luxe équivoque, heureusement douée du reste, la jeune Antoinette Poisson avait reçu une éducation des plus soignées, comme si elle eût été d'avance promise à une merveilleuse fortune. On lui avait donné toute sorte de maîtres; elle avait appris le clavecin et le chant avec Jélyotte, la danse avec Guibaudet, la déclamation avec La Noue et Crébillon; elle montait à cheval, elle avait appris l'art de graver sur cuivre et sur pierres fines. C'était une petite merveille de gentillesse, choyée, fêtée, recherchée, et dont Lenormant de Tournehem avait fait la femme de son propre ne-

veu, Lenormant d'Étioles, à qui il promettait de laisser sa fortune. Le pauvre Lenormant d'Étioles, qui était d'ailleurs honnête homme et d'un caractère aimable, quoique peu beau, aimait passionnément sa femme; elle ne songeait guère à lui. Cette jeune femme avait certes en apparence tout ce qu'elle pouvait envier, tout ce qui pouvait plaire à son ambition. Par son mariage, elle était entrée, sinon dans le grand monde, du moins dans ce monde financier du XVIIIe siècle, qui ne laissait pas d'être brillant. Elle avait une maison à la ville et une maison de campagne à Étioles. Elle se voyait entourée, recherchée. Elle recevait chez elle les diplomates étrangers et les beaux esprits, Voltaire, Montesquieu lui-même, Bernis, Fontenelle, Maupertuis, et c'est en ce temps-là que le président Hénault écrivait à Mme Du Deffand : « Je trouvai chez M. de Montigny une des plus jolies femmes que j'ai jamais vues : c'est Mme d'Étioles. Elle sait la musique parfaitement bien, elle chante avec toute la gaîté et le goût possibles, fait cent chansons, et joue la comédie à Étioles sur un théâtre aussi beau que celui de l'Opéra, où il y a des machines et des changemens... »

C'était une femme à la mode, que son mari se plaisait à amuser et à voir heureuse sans ombre de jalousie. Pour elle, ce n'était rien, elle ne se croyait Mme d'Étioles qu'en passant pour aller plus haut. Depuis qu'une tireuse de cartes lui avait dit dans son enfance qu'elle serait la maîtresse de Louis XV, elle ne rêvait qu'à cela. On lui avait répété tant de fois, en vantant sa beauté, qu'elle était un morceau de roi, que son ambition ne pouvait se contenter à moins. Elle avait la vocation d'être la maîtresse du roi, elle courait au-devant de lui dans les bois de Sénart, elle avait toute une stratégie où elle trouva bien vite des auxiliaires, et il n'y a guère que le XVIIIe siècle où une telle fortune ait pu être préparée avec ce calcul, avec cet art savant, avec ce raffinement de manége féminin. Tant que la duchesse de Châteauroux vivait encore et tenait le roi, ce n'était pas une place facile à emporter. La duchesse de Chevreuse, qui un jour voulut dire un mot des grâces de la *petite d'Étioles,* en sut quelque chose; la favorite régnante lui marcha sur le pied avec une telle fureur qu'elle la fit tomber en syncope, et défense fut faite à la jeune rivale de suivre désormais les chasses du roi. Il fallait se résigner et ajourner encore la vocation. Le jour où Mme de Châteauroux mourut subitement, en 1744, Mme d'Étioles sentit se réveiller toutes ses espérances, elle se remit plus vivement que jamais à son intrigue, et les complices ne lui manquèrent pas. Elle trouva pour la diriger la complaisante Mme de Tencin, « qui, ayant vu se briser en Mme de Châteauroux un premier instrument, songea et concourut à la remplacer; » elle eut aussi la bonne volonté secourable d'un de ses parens, Binet, qui était valet de chambre du roi et qui se trouvait placé à merveille pour de telles expéditions.

Alors se passa une de ces comédies qui pourraient avoir pour titre :

« Comment on devient la maîtresse d'un roi. » Il ne manquait que l'occasion. Elle vint bientôt; ce fut dans un bal donné par la ville de Paris pour le mariage du dauphin avec une infante d'Espagne. Le roi se vit entouré d'une foule de dominos de toutes couleurs qui se disputaient un mot de lui et qui n'auraient pas demandé mieux que d'aller plus loin. Il fut attiré surtout par l'air spirituel et provoquant d'une de ces belles personnes déguisées qui l'intriguaient; il lui demanda de laisser voir son visage. L'aimable personne ne résista, bien entendu, qu'autant qu'il le fallait pour piquer la curiosité royale; elle se démasqua, laissant apparaître le frais et gracieux visage de la jeune chasseresse de la forêt de Sénart, et elle s'enfuit aussitôt en laissant tomber son mouchoir, simple effet du trouble assurément. Le roi émerveillé ramassa aussitôt le mouchoir et ne pouvait faire mieux que de le lancer galamment à la fugitive dont il était déjà séparé, et dans ce monde tourbillonnant accoutumé à ces sortes d'aventures, à ces mœurs de sérail, on se mit à dire : « Le mouchoir est jeté! » Le reste fut l'affaire du valet de chambre Binet, qui apprit à sa parente le chemin des appartemens de Versailles.

Pendant ce temps, direz-vous, où était le mari et que faisait-il? On l'avait conduit à la campagne, et ce fut M. Lenormant de Tournehem qui se chargea de lui annoncer la fortune qu'il venait de recevoir en dormant. Si peu naïf qu'on fût dans ce temps-là, si préparé qu'on dût être à de telles mésaventures dont les héros n'étaient pas toujours des rois, le pauvre Lenormant d'Étioles ne put supporter le coup sur le moment : il tomba évanoui, puis il voulut se tuer, puis il voulut aller tuer sa femme à Versailles, puis il lui écrivit une lettre désespérée qui ne la toucha guère et qui faisait dire à Louis XV que sa nouvelle maîtresse avait « un mari bien honnête homme, » puis il fut à demi exilé; il ne fit pas tout à fait comme M. de Montespan, qui avait pris le deuil de son honneur : il souffrit, puis il se consola, sans pardonner jamais pourtant. Une séparation fut prononcée par le Châtelet, et Mme d'Étioles devint la marquise de Pompadour. Elle était déjà depuis quelque temps la maîtresse avouée du roi, lorsque Louis XV, qui était parti pour aller se mettre à la tête de l'armée et qui entretenait avec elle une correspondance suivie, lui adressa une lettre avec ce titre de marquise de Pompadour attaché à sa dignité nouvelle. Du coup, elle ne se tint pas de joie; elle marchait dans son rêve, la tireuse de cartes avait dit vrai. Favorite reconnue, dotée et courtisée, elle allait régner vingt ans, et pendant vingt ans elle allait être la femme la plus occupée de France à ne rien faire, à s'agiter dans le vide, à disputer une faveur qu'elle avait eu tant de peine à conquérir.

Rien au monde ne peut faire que les choses ne soient pas ce qu'elles sont. Si l'amour eût poussé Mme d'Étioles, elle eût souffert ou elle eût été heureuse, elle eût gardé l'empire ou elle eût été renvoyée après six mois;

elle serait restée femme avant tout, elle eût gardé ce je ne sais quoi de naturel et d'humain qui relève tout en mettant la sincérité partout. C'est évidemment la vanité qui l'avait poussée dans cette aventure, c'est le désir de paraître et de briller qui l'avait jetée à la poursuite de ce titre envié de la maîtresse du roi, et c'est ce qui fait que son long règne n'a même pas un éclair, qu'elle n'a été qu'une favorite de plus marquant une étape nouvelle dans l'histoire des galanteries royales, caractérisant avec son élégance ambrée et musquée, au fond assez vulgaire, le passage des grandes dames maîtresses, comme une Montespan ou une Châteauroux, à la franche courtisane, comme la Dubarry. Louis XV, cet apathique voluptueux, avait pu faire de la fille des Poisson, de la petite souveraine d'Étioles, une marquise de Pompadour; il put lui donner un rang à la cour et l'appartement des Penthièvre à Versailles; il n'en fit jamais une grande dame portant sa fortune avec une certaine hauteur. C'est justement l'originalité de Mme de Pompadour d'être restée toujours, dans cette situation de maîtresse du roi, sinon une grisette, selon le mot piquant de Voltaire, du moins une bourgeoise par les instincts, par les manières, comme elle l'était par la naissance, et c'est ce qui faisait de son élévation une nouveauté. « C'est une éducation à faire, disait Louis XV en galant précepteur, cela m'amusera. »

Elle a beau se guinder, se draper en marquise, se donner des armes et des gentilshommes pour l'accompagner, elle a des retours de goût bourgeois, comme lorsqu'elle imagine pour l'avenir un mariage de sa fille avec un fils naturel de Louis XV, et qu'elle rêve des joies de grand'-mère. Elle se plaît dans ces combinaisons. Elle arrange ses amours en ménagère habile et prévoyante. Mme de Mailly, la première maîtresse du roi, était désintéressée, et au lendemain de sa disgrâce elle restait pauvre et endettée. La duchesse de Châteauroux avait de l'élan, du feu, et voulait faire de son amant un roi en le contraignant à s'occuper des affaires de l'état, à aller prendre le commandement des armées. Mme de Pompadour n'a ni ce feu ni ce désintéressement; elle a l'industrie « patiente, adroite et impérieuse » d'une bourgeoise galante et pervertie par la grandeur, qui sait tirer parti de tout, qui commence par assurer sa fortune et celle de ses parens. Quand elle arriva à la cour, elle n'avait rien que sa beauté. Bientôt après elle possédait plus de vingt millions, l'hôtel d'Évreux à Paris, la terre de Crécy, où en quelques années elle dépensait plus de trois millions. Elle vendait les régimens, trafiquait des places, recevait de Dupleix cinq cent mille francs pour un cordon, prétendait disposer de douze fermes-générales. Elle était devenue la grande dispensatrice des dons et des faveurs, et elle commençait par elle-même. C'était une maîtresse de roi bien apanagée, qui considérait les finances de l'état comme les siennes propres, faisant construire ou achetant un peu partout des châteaux, des ermitages. D'autres favorites ont peut-

être dépensé autant; aucune ne s'est montrée aussi avide de cette opulence dont Lenormant d'Étioles refusa plus tard l'héritage, et qui lui laisse en définitive le caractère d'une courtisane sachant administrer fructueusement ses faveurs. Les plaisirs du roi coûtaient cher en ce temps-là.

Je ne veux pas dire que dans ce règne de vingt ans la galante marquise n'ait été qu'une courtisane vulgaire uniquement occupée d'assurer sa fortune. C'était après tout une femme ingénieuse et aimable, qui avait le goût de tous les arts et qui fut une des fondatrices de la manufacture de Sèvres. C'est son beau côté. Elle avait pour les artistes la prédilection d'une personne qui était artiste elle-même, qui se piquait d'être une habile musicienne, qui dessinait et gravait tant bien que mal, et qui eut même un instant l'idée d'apprendre l'imprimerie. Femme d'esprit, elle se plaisait à la société des beaux esprits, qu'elle eût voulu rassembler autour du roi. Elle aimait les lettres autant qu'elle pouvait les aimer, surtout par le côté léger à la Bernis. Elle logeait le docteur Quesnay dans son entre-sol de Versailles, où elle allait quelquefois, et où elle trouvait réunis à table Buffon, Turgot, Diderot, d'Alembert. Elle fut en certains momens la protectrice secrète de l'*Encyclopédie*, et, quand elle mourut, Voltaire écrivait : « Dans le fond de son cœur, elle était des nôtres... » Mme de Pompadour témoignait une admiration singulière pour Montesquieu. Elle obligeait volontiers les écrivains, le vieux Crébillon, Gresset, Marmontel, et un jour, ayant envoyé cinquante louis à Jean-Jacques Rousseau lui-même après une représentation du *Devin du Village*, elle s'attira cette lettre assez bizarre que lui adressait le philosophe bourru : « Madame, en acceptant le présent qui m'a été remis de votre part, je crois avoir témoigné mon respect pour la main dont il vient, et j'ose ajouter, sur l'honneur que vous avez fait à mon ouvrage, que des deux épreuves où vous mettez ma modération, l'intérêt n'est pas la plus dangereuse. » On peut donc imaginer pour Mme de Pompadour et broder tout un rôle de bienveillance accueillante et facile pour les lettres. A tout prendre, ce n'était que la gracieuse distraction d'une femme qui, même en ce genre, manquait de chaleur, d'élévation, d'imagination. Elle considérait un peu les beaux esprits comme des oiseaux rares bons à apprivoiser pour leur ramage, si ce n'est pour leur plumage. Tout cela, en donnant presque un vernis de philosophie et de littérature à son règne, ne va pas bien loin. Au fond, la grande et unique préoccupation de Mme de Pompadour, son idée fixe et invariable, sa seule passion, c'était de rester la maîtresse du roi, de tenir ferme sur ce terrain glissant de la cour, de ne pas laisser échapper de son front gracieux une couronne qui n'était pas précisément le prix de ses vertus.

Ce n'était pas une chose facile en vérité de garder la victoire jusqu'au bout dans ce monde où elle était la créature la plus enviée, la plus fêtée

et la plus menacée. Pendant vingt ans, sa vie ne fut qu'une longue stratégie, un tissu de laborieux et futiles artifices pour déjouer toutes les rivalités et tous les complots. La difficulté était dans le roi d'abord et dans le monde qui entourait le roi, dans cette cour pleine de passions et d'intrigues. Étrange problème que celui de fixer et de retenir ce roi efféminé de bonne heure par la tutelle sénile du cardinal de Fleury, accoutumé à l'indolence et aux cachotteries, qui semblait échapper à toute prise et dont Mme de Tencin disait : « Ce qui se passe dans son royaume paraît ne pas le regarder! Il n'est affecté de rien. Dans le conseil il est d'une indifférence absolue. Il souscrit à tout ce qui lui est présenté. En vérité il y a de quoi se désespérer d'avoir affaire à un tel homme. On voit que dans une chose quelconque son goût apathique le porte du côté où il y a le moins d'embarras, dût-il être le plus mauvais. » D'Argenson, de son côté, a laissé de Louis XV un portrait qui le montre dans son naturel un peu confus et difficile à saisir : « Voulez-vous des détails de ce caractère?... Des contrastes partout,... des talens perdus, un bon goût qu'on ne peut fixer, de l'exactitude dans les petites choses, l'inconstance et le manque de plans dans les grands objets... L'esprit de jeu avec l'imprudence dans les affaires; diseur de bons mots et de bêtises, de la mémoire sans souvenir, patience et colère, promptitude et bonté, habitude et inconstance, mystère et indiscrétion, avidité de plaisirs nouveaux, dégoût et ennui, sensibilité du moment, apathie générale et absolue qui lui succède, désespoir de la perte d'une maîtresse, infidélité qui l'outrage, des favoris sans amitié, de l'estime sans confiance; bon maître sans humanité... »

Ce qui en résulte de plus clair, c'est que c'était un roi capable de tout et de rien. Quelques traits essentiels se détachent à travers tous les contrastes, le penchant à l'ennui, le dégoût des embarras, l'égoïsme, la mobilité froide, la puissance de l'habitude sur une nature apathique, et Mme de Mirepoix avait bien quelque raison lorsqu'elle disait à Mme de Pompadour : « C'est votre escalier que le roi aime, il est habitué a le monter et à le descendre; mais s'il trouvait une autre femme à qui il parlerait de sa chasse et de ses affaires, cela lui serait égal au bout de trois jours. » Mme de Pompadour le sentait bien, elle aussi; elle comprenait que le grand mal du roi était l'ennui, que, pour garder sur lui son empire, il fallait l'amuser, l'enchaîner, l'étourdir, et ce fut là ce qui donna l'idée des spectacles des *petits cabinets*, de ce petit théâtre mystérieux arrangé dans une galerie du palais de Versailles. Les spectateurs peu nombreux, — ils n'étaient jamais plus de quarante, — étaient choisis comme les acteurs, et ces acteurs étaient Mme de Pompadour elle-même, Mme de Brancas, Mme de Marchais, le duc de Nivernais, le duc d'Ayen. On jouait la comédie ou l'opéra, *l'Enfant prodigue* de Voltaire ou *les Surprises de l'amour* de Rameau, *Acis et Galatée*, *le Mariage fait et rompu*

de Dufresny et même *Tartufe*. Mme de Pompadour paraissait en Galatée ou en Dorine. Elle représentait l'Amour dans le *Ballet des sens*, et elle mettait autant d'art dans ses travestissemens que dans sa manière de jouer. Mme de Pompadour était naturellement le premier rôle sur ce théâtre des *petits cabinets*, où d'Argenson s'indignait de voir passer « des officiers-généraux et des baladins, de grandes dames de la cour et des filles de théâtre. » Cela dura quelques années. Le roi s'amusait-il beaucoup? Il paraissait s'y plaire, au moins dans les premiers temps; il bâillait aussi quelquefois, et dans la seule année 1750 il eut à payer pour frais de représentations dans les *petits cabinets* deux cent trente mille livres, ce qui ne laissait pas de mettre à un assez haut prix le plaisir de voir jouer la galante marquise.

Que le roi s'ennuyât, on pouvait à la rigueur le divertir, le promener à travers les enchantemens de fêtes perpétuelles, organiser des spectacles ou des soupers; mais il y avait un bien autre danger à conjurer : il fallait empêcher l'ennui de conduire à l'inconstance ou du moins à une inconstance qui eût été suivie de l'abandon. En un mot, il fallait vaincre ou écarter des rivales. Pendant longtemps, Mme de Pompadour eut à déjouer bien des tentatives qu'on fit pour la remplacer par une favorite de qualité. Un jour c'était une princesse de Rohan, un autre jour la comtesse de La Mark, puis la comtesse de Coislin, qui se crut un moment près de triompher, plus tard une comtesse de Choiseul. Dans cette cour étrange, les intrigues de sérail se croisaient et devenaient les grandes affaires; Mme de Pompadour vivait dans des transes de tous les instans; elle craignait d'autant plus que, si elle ne manquait pas de grâce et de beauté, elle ne remplissait pas d'un autre côté toutes les conditions de son ministère de galanterie. Comment dirai-je? Pétrone le dirait bien. Mme de Pompadour n'avait point de sens, elle était parfaitement froide de tempérament. Elle tremblait que le roi ne la prît en dégoût. Alors elle eut recours à un moyen héroïque, dont l'emploi laisse sur son caractère un sceau indélébile. Ce qu'elle craignait par-dessus tout, ce n'était pas que Louis XV eût d'autres amours, c'était qu'il choisît une favorite nouvelle parmi toutes ces femmes titrées qui ne demandaient pas mieux que de se livrer à lui, pourvu qu'on leur assurât les prérogatives de cette étrange dignité. Mme de Pompadour mit toute son habileté à écarter les grandes dames, et dans l'intérêt des plaisirs du roi elle devint la complice d'une multitude de liaisons obscures « dont la bassesse faisait sa sûreté. » Elle se faisait la charitable auxiliaire de Louis XV dans ses débauches furtives et honteuses du Parc-aux-Cerfs; elle lui donnait même des maîtresses qu'elle faisait disparaître après en les payant, qu'elle mariait quelquefois. Elle ne craignait nullement celles-là. Elle n'eut une dernière crainte qu'à l'occasion d'une aventure du roi avec une jeune fille, Mlle de Romans, dont il eut un enfant qui fut sous Louis XVI l'abbé de

Bourbon. Cette personne, très belle et fière de son enfant, le promenait partout avec une sorte d'orgueil naïf, sans dissimuler l'espérance de le voir légitimé par son père. Mme de Pompadour, tenue au courant de cette intrigue, voulut voir la mère et le fils, et elle alla au bois de Boulogne pour les rencontrer. Elle trembla un instant, mais elle ne tarda pas à se rassurer sur les suites possibles de l'aventure. Mlle de Romans fut mariée à un homme qui la rendit fort malheureuse, et son fils lui fut enlevé pour être mis au collége de Pontlevoy. C'était toujours la même histoire. Pour prendre Mlle de Romans ou toute autre, il aurait fallu que Louis XV eût le courage de manifester une résolution, « de former un autre établissement et de se donner en spectacle au public par un changement aussi grand de décoration. » C'est là que l'attendait Mme de Pompadour. Ainsi, en enveloppant ce prince dissolu et apathique, en l'amollissant dans les corruptions faciles au lieu de chercher à le relever, elle gardait son empire sur lui; elle se faisait complaisante pour régner. Le roi, il est vrai, cherchait quelquefois à secouer le joug; il finissait par se lasser ou il était pris de remords, et dans ces momens-là il laissait entrevoir presque une rupture. Il ne tardait pas à retomber sous la tyrannie invisible et énervante de l'habitude, personnifiée dans une femme insinuante et habile.

Disputer le roi à des rivales, l'enchaîner, l'assoupir dans une liaison complaisante, ce fut donc le premier souci de Mme de Pompadour; le disputer à la politique, aux ministres, à une cour visiblement ennemie, à une famille royale hostile, ce fut l'autre grand objet de sa diplomatie, et ici elle avait contre elle son origine, sa naissance vulgaire; son élévation froissait l'orgueil de cette noblesse frivole qui se croyait en droit de suffire au service et même aux plaisirs du roi; elle révoltait tout ce monde des Maurepas, des Richelieu, qui n'étaient pas précisément difficiles en fait de mœurs, mais qui ne pouvaient supporter l'idée de voir une petite bourgeoise se hausser au rang de favorite, qui se consolaient d'ailleurs gaîment par la raillerie, par des bons mots et des chansons. Du premier jour il y eut une opposition contre Mme de Pompadour, opposition qui ne se cachait guère, qui se manifestait de toute façon. La lutte fut vive, et elle dura longtemps. Mme de Pompadour eut assez d'habileté pour ne rien brusquer avec la famille royale, pour dévorer même plus d'une mortification qu'on ne manquait pas de lui infliger. Du côté des ministres, elle poussa la guerre avec une souple ténacité, et une de ses victoires les plus décisives fut la chute de Maurepas, qu'elle accusait de laisser circuler toute sorte de chansons contre elle, si même il n'en était pas l'auteur. Maurepas, ce petit-maître de la politique, résista quelques années, grâce à la faveur du roi, qui était accoutumé à lui, qui l'aimait pour la facilité de son travail, pour son esprit délié, pour ses bons mots. Plus que tout autre, il se sentait en position

de soutenir cette lutte et même de traiter quelquefois de haut la favorite. Volontiers il avait avec elle des façons de grand seigneur et savait être au besoin galamment impertinent. Le jour vint cependant où un quatrain trop cruel mit à bout la marquise en faisant allusion à une infirmité féminine qui n'était pas précisément de son emploi. La marquise courut chez le ministre, et entre eux s'échangèrent ces paroles pleines de menaces à peine voilées par la politesse. « On ne prétendra pas, dit Mme de Pompadour, que j'envoie chercher les ministres; je les viens chercher. Quand donc saurez-vous les auteurs des chansons? — Quand je le saurai, madame, répliqua le ministre, je le dirai au roi. — Vous faites peu de cas, monsieur, des maîtresses du roi. — Je les ai toujours respectées, madame, *de quelque espèce qu'elles fussent.* » Le mot était cavalièrement lancé et acheva d'exaspérer la marquise. Ce qu'il y a de curieux, c'est que dans sa fureur elle prétendait que sa vie était menacée, que le mi-ministre voulait l'empoisonner, comme on s'était amusé à dire qu'il avait empoisonné Mme de Châteauroux. Le roi n'y put tenir, et Maurepas fut exilé à Bourges. Il avait été précédé dans la disgrâce par le contrôleur-général Orry, par le marquis d'Argenson, le rugueux et patriote ministre des affaires étrangères; il fut suivi par le comte d'Argenson, par M. de Machault lui-même, qui, après avoir été du parti de la favorite, s'était tourné contre elle. Ils y passèrent tous, et Mme de Pompadour resta seule souveraine et dominatrice avec des ministres de son choix, Bernis, puis le duc de Choiseul.

Destinée étrange que celle de ces personnages irréguliers qui s'appellent des favoris ou des favorites! Ils sont fatalement poussés à la guerre contre tout ce qui ressemble à une opposition. Il faut, sous peine de disparaître, qu'ils soient tout, qu'ils mettent la main sur tout. Soit par passion de dominer, soit dans l'intérêt de leur sûreté, ils sont conduits à envahir toute la politique d'un pays; mais quelle était la politique de la favorite de Louis XV? Mme de Pompadour faisait évidemment de la politique comme elle organisait les spectacles des *petits cabinets,* comme elle donnait des maîtresses de hasard à son royal amant, uniquement dans la vue de prolonger sa capricieuse domination. Elle portait dans les affaires de la France la vanité, la frivolité, les petites préoccupations d'une femme asservie à des passions vulgaires. Elle a été mêlée à deux ou trois grandes questions qui se sont agitées autour d'elle, et rien d'autre n'apparaît qu'un mobile tout personnel.

Mme de Pompadour, je le sais bien, s'est fait une sorte de popularité philosophique en contribuant à l'expulsion des jésuites. Il n'y a pas de quoi la transformer en politique réformatrice et libérale. Si les jésuites avaient voulu la soutenir, elle les aurait défendus. Si elle se prêta au grand coup monté contre eux, c'est qu'ils étaient les partisans du dauphin, qui la détestait; c'est qu'ils avaient l'appui de l'archevêque

de Paris, qu'elle considérait comme son ennemi depuis qu'il ne lui avait pas permis de faire dire la messe dans sa maison; c'est qu'ils lui avaient refusé un confesseur pour lui donner l'absolution et lui permettre d'être dame du palais; c'est que plusieurs d'entre eux prêchaient avec une singulière liberté sur la vie scandaleuse du roi. En les frappant, elle assouvissait une rancune. Dans les affaires extérieures, Mme de Pompadour poussa de tout son pouvoir à cette volte-face subite de la politique française, à ce bouleversement des alliances d'où sortait la guerre de sept ans; mais quel était son mobile? Elle ne pouvait pardonner à Frédéric II de Prusse ses continuels persiflages. Ce roi, qui n'était pas tendre pour les femmes, avait trop dédaigné les avances qu'on lui faisait. Il parlait avec trop d'irrévérence de ce qu'il appelait les *petits charmes* de la marquise. Quand Voltaire lui portait les complimens de Mme de Pompadour, il répondait sèchement : « Je ne la connais pas. » L'Autriche au contraire, pour avoir l'alliance française, dont elle avait besoin, mettait moins de hauteur dans sa diplomatie. Elle allait là où était le pouvoir. M. de Kaunitz flattait la favorite dans sa vanité. Marie-Thérèse lui envoyait des présens et lui écrivait peut-être; dans tous les cas, elle lui témoignait certains égards. La politique autrichienne pansait les blessures que faisait la brutalité du roi de Prusse; M. de Choiseul venait là-dessus montrer à l'orgueil de la favorite la perspective d'un grand rôle, de conquêtes à faire pour la France dans les Pays-Bas, et c'est ainsi que devenait possible ce traité de Versailles, que la marquise se plaisait à consacrer par un monument futile comme elle. Cette guerre de sept ans au reste fut pleine de déboires pour Mme de Pompadour aussi bien que pour la France. Après avoir fait la paix à contre-temps ou du moins avec imprévoyance en 1748, la marquise déchaînait la guerre à contre-temps. Vainement, vers la fin, M. de Choiseul couvrait le désastre de la politique française par le succès du pacte de famille : le coup était porté. Mme de Pompadour avait soulevé contre elle une sorte d'exécration. Elle s'affaissait sous l'impopularité. Elle n'osait plus aller à Paris de peur d'être insultée, et les épigrammes sanglantes pleuvaient plus que jamais.

C'est bien la peine d'avoir vingt ans de domination pour en venir là. Mme de Pompadour disait avec amertume et d'une façon assez singulière : « Ah! ma vie est comme celle du chrétien, un combat perpétuel. Il n'en était pas ainsi des personnes qui avaient su gagner les bonnes grâces de Louis XIV. » Elle s'était agitée en effet, et en définitive à quoi arrivait-elle? Elle avait contribué à précipiter la France sur la pente de toutes les corruptions; elle avait irrité le sentiment populaire par l'arrogance de son faste. Elle avait avili le roi, ce roi qui avait laissé voir comme un éclair à Fontenoy, et qui vingt ans après disait tristement : « On me nommait ci-devant le *bien-aimé*, je suis aujourd'hui le *bien-*

haï. » Elle s'était avilie elle-même, et de plus elle s'était épuisée dans cette lutte pour retenir une faveur que Louis XV à la fin lui laissait par lassitude, par ennui, un peu aussi par commisération bien plus que par attachement. Au bout de tout, elle eut une fantaisie étrange, celle de se convertir et d'essayer de devenir une sorte de Maintenon amie du roi, mais n'ayant plus avec lui aucun autre rapport. Elle n'eut pas le temps d'aller bien loin dans la réalisation de ce projet. C'est peu après la fin de la guerre de sept ans qu'elle se sentit atteinte d'une maladie du cœur que Quesnay combattait vainement. Elle s'éteignit rapidement le 15 avril 1764, et le lendemain de sa mort Louis XV, voyant d'une des fenêtres du palais partir le convoi qui l'emportait à Paris par un temps affreux, se chargea de son oraison funèbre : « La marquise, dit-il, n'aura pas beau temps pour son voyage. » Voilà le dernier mot de l'amour du roi ! Il montrait par cette cynique naïveté d'égoïsme le peu de traces qu'avait laissées en lui une si durable faveur. Il semblait soulagé d'un grand poids. Une question peut toujours s'élever : si Mme de Pompadour eût été une autre personne, de plus d'âme et de cœur, prenant, si l'on veut, au sérieux sa situation, n'eût-elle pas pu réveiller, aiguillonner ce prince et susciter en lui des instincts plus nobles? n'eût-elle pas pu réussir à en faire un autre homme moins assoupi dans son indolent libertinage, plus sensible à certains appels de fierté et d'honneur? Elle n'en fit rien, elle crut trouver plus de sûreté en enchaînant Louis XV, en émoussant chez lui ce qui pouvait rester de générosité morale; elle en était récompensée à sa mort par ce mot touchant : « la marquise n'aura pas beau temps pour son voyage ! » Un autre contemporain plein de feu, Diderot, a résumé le rôle de cette favorite gracieuse et vaine. « Qu'est-il resté, dit-il, de cette femme qui nous a épuisés d'hommes et d'argent, laissés sans honneur et sans énergie, et qui a bouleversé le système politique de l'Europe? Le traité de Versailles, qui durera ce qu'il pourra, l'*Amour* de Bouchardon, qu'on admirera à jamais, quelques pierres gravées de Guay qui étonneront les antiquaires à venir, un bon petit tableau de Vanloo qu'on regardera quelquefois, et une pincée de cendres... » Épitaphe un peu dure, mais vraie au fond, de cette frivolité qui a eu pourtant un si grand rôle, et qui semble étrangement fade quand on la regarde à travers les catastrophes sanglantes qu'elle a contribué sans doute à préparer!

CHARLES DE MAZADE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 décembre 1867.

De quelque parti que l'on soit, quelque opinion qu'on professe sur la constitution et les procédés de gouvernement qui conviennent à la France, jamais on n'a eu parmi nous des idées moins arrêtées sur la marche prochaine et logique des choses, jamais plus épais brouillard n'a retiré la clairvoyance aux esprits. Tout le monde sent fermenter en Europe des causes de perturbation. Les anxiétés deviennent aiguës à la vue de l'état précaire et instable des agglomérations politiques récemment troublées ou formées. En ce moment, les grandes nations européennes sont condamnées à deux sortes de travaux dont la simultanéité rend les difficultés plus nombreuses et plus périlleuses. Elles sont obligées de réorganiser les élémens de leurs institutions intérieures à l'instant même où elles sont contraintes de grossir et d'affermir les conditions de leur sécurité et de leur puissance relative dans la communauté européenne. L'Allemagne annexée à la Prusse par fédération ou par traités, l'Autriche qui tente de se relever par l'autonomie des deux moitiés de la monarchie, l'Italie, champ de bataille de la lutte révolutionnaire provoquée par l'existence factice du pouvoir théocratique, sont liées à cette double tâche. Nous en sommes là, nous, France, aussi. Nous faisons en matière militaire un effort qui est inséparable de résultats politiques et sociaux d'une vaste importance. En remaniant nos institutions de guerre, nous subissons la réaction d'un changement d'équilibre en Europe que l'imprévoyance ou la maladresse de notre diplomatie a laissé produire. Par l'accroissement que nous donnons à nos forces offensives et défensives, nous allons à notre tour exercer sur le reste de l'Europe une pression analogue à celle que nous avons nous-mêmes reçue des événemens de 1866. Enfin les lourds sacrifices demandés par le gouvernement au patriotisme des citoyens trouveront infailliblement leur rétribution légitime. La nation, acceptant de pareilles charges, qu'une politique sage

eût pu aisément lui épargner, aura sans doute assez de raison et assez de cœur pour rétablir son droit au libre gouvernement d'elle-même, saura tirer profit d'expériences qui ont été aussi instructives que douloureuses, et ne voudra plus abandonner aux inspirations solitaires et secrètes des politiques personnelles les résolutions décisives d'où dépendront ses destinées.

Le doute qui plane sur la discussion de la nouvelle loi de l'armée est, pour la France et aussi pour l'Europe, de savoir si nos institutions politiques font la part assez large à la pensée et à la volonté nationales pour pouvoir contenir les ambitions et les écarts d'une force militaire ainsi agrandie. Les circonstances mêmes qui ont porté notre vigilance et notre sollicitude sur la situation de l'armée française ont été précisément l'effet d'une politique gouvernementale à laquelle il a été permis de suivre ses desseins en dehors des aspirations et du contrôle de l'opinion publique. Tout le monde sait aujourd'hui qu'avant que le déchirement de l'ancienne confédération germanique s'accomplît, la France était maîtresse de la paix et de la guerre. Personne n'ignore plus que c'est la politique française qui a donné à la Prusse l'alliance italienne au commencement de 1866, et que la cour de Berlin, sans cette alliance, sur laquelle déteignait si visiblement le concours moral de la France, n'aurait point osé entreprendre la lutte contre l'Autriche. Si, pouvant le prévenir, on a laissé éclater un conflit si grave dans l'espoir d'y trouver des occasions faciles d'exercer une intervention profitable, jamais l'opinion publique française franchement consultée n'eût autorisé un pareil calcul. Le sentiment moral de la France fut profondément affecté alors de voir que l'on s'abstînt systématiquement d'user de notre influence pour prévenir la guerre. Les événemens s'accomplirent avec une rapidité et une puissance de nécessité imprévues. On fut en présence d'une déception douloureuse et d'une révélation redoutable pour la France. On était témoin des effets prodigieux de l'organisation militaire prussienne. On regarda avec sollicitude à notre armée; on découvrit, comme au sortir d'un rêve, que nous n'avions plus une armée égale à la situation de la France. L'échec passif auquel nous avait condamnés l'erreur d'une politique qui n'avait pas été assainie et fortifiée par la sympathie publique ouvrit tous les yeux, et délia toutes les paroles sur l'état de notre organisation militaire. Des voix autorisées en signalèrent les lacunes et les malheureuses tendances qu'y avait développées la loi de 1855. Ce sont les fautes d'un système politique peu conforme à la sécurité des sociétés modernes qui nous ont dévoilé la nécessité de remanier nos institutions militaires. La France est appelée aujourd'hui à corriger et à développer sa force offensive et défensive. Est-ce le moment pour elle de négliger de prendre les précautions politiques qui seules peuvent prévenir le retour des fautes qu'elle est obligée de réparer?

Les considérations politiques dans cette question de l'armée dominent de si haut les considérations purement militaires, que les dissidences consciencieuses qui se sont élevées sur les dispositions techniques de la loi débattue entre le gouvernement et la chambre ne présentent plus à nos yeux qu'un intérêt secondaire. Il faut rendre justice au corps législatif. La question militaire y a été discutée avec une application scrupuleuse, avec une patience méritoire, avec une généreuse élévation de sentimens. L'opposition a pris à cette ardente controverse une part éminente. La pensée fixée sur les justes principes de la révolution et les intérêts qui attachent la civilisation moderne à la paix, elle a émis des théories qui, si elles ont l'air de dépasser les nécessités ou les possibilités présentes, sont conformes à l'objet que poursuivent l'instinct et le vœu des peuples, une pacifique confédération européenne. Si la France était plus avancée en libéralisme, on eût pu mêler plus d'esprit civil à l'organisation nouvelle de nos forces d'attaque et de défense. On eût pu, en obéissant au principe de justice et d'égalité, étendre sur l'universalité des citoyens l'obligation de l'apprentissage et au besoin du service militaire. Autour du faisceau d'une armée active de qualité excellente, on eût pu fonder la préparation régulière et permanente de la levée en masse, qui est le recours suprême et irrésistible des démocraties. En équilibrant les charges sur la totalité des citoyens, on eût évité d'en faire peser trop exclusivement et trop longtemps le poids sur une partie. L'éducation militaire, se communiquant à tous, eût fortifié le tempérament national et les mœurs politiques. C'est à une organisation semblable que le développement des institutions démocratiques doit dans l'avenir conduire la France. Puisque notre état politique et social ne comporte point encore l'application absolue de l'égalité à l'obligation du service militaire, il faut bien se résigner aux moins mauvaises des combinaisons transitoires. C'est en somme le seul accueil que les esprits impartiaux puissent faire à la loi qui va être votée. Cette loi a au moins le mérite de s'être retrempée à l'esprit de la loi de 1832, qui nous avait fait une si vive et si belle armée. Pour les cas de guerre, elle assure le concours d'une réserve exercée; par l'organisation de la garde mobile, elle fait une première tentative pour unir l'esprit civil à l'esprit militaire. Elle place la France sur un pied respectable et à l'abri de tout affront tant que durera la situation incertaine et précaire de l'Europe. Cette situation aurait bien peu de durée, si, en même temps que la France établit sa force, elle se donnait à elle-même la garantie d'un gouvernement guidé et contrôlé par l'usage de toutes les libertés publiques et par un régime représentatif véritablement logique et harmonieux dans son système et dans sa conduite. L'exemple de la France libre et ayant droit par la constante franchise de ses discussions à la confiance de tous les peuples serait contagieux en Europe; il produirait un changement de vue universel qui rendrait

bientôt inutiles partout les précautions militaires dont les gouvernemens s'entourent en défiance les uns des autres.

Si nous avions à porter un jugement sur les principaux orateurs qui ont pris part à la discussion de la loi sur l'armée, nous trouverions à louer chez le plus grand nombre les bonnes intentions, le zèle patriotique et le talent. La cause de l'opposition radicale a toujours ses représentans les plus élevés dans M. Jules Simon, M. Jules Favre, M. Picard. Un membre de ce groupe, un député studieux qui est un vigoureux argumentateur, M. Magnin, a rempli une place importante dans le débat. La lutte s'est échauffée à propos de l'amendement qui voulait réduire le service de neuf à huit ans. Un partisan de la réduction, M. Louvet, a soutenu son opinion avec ardeur et force. L'amendement a été combattu par M. Rouher avec une extrême habileté et une modération qui montrent l'aptitude et la tendance de cet infatigable orateur au rôle de ministre parlementaire. Malgré une réplique de l'un des meilleurs esprits de la chambre, M. Buffet, la majorité a maintenu les neuf ans de service avec la coupure des quatre dernières années dans la réserve. Pour la question du mariage des soldats, la chambre a été plus libérale que le gouvernement; elle a avancé de six mois l'époque à laquelle le projet de loi donnait aux soldats de la réserve la faculté de se marier. Dans la discussion générale et dans le débat des articles, les voix guerrières du cabinet ont retenti non sans éclat. Le maréchal Niel et l'amiral Bigault de Genouilly se sont montrés experts aux combats de la parole. Le ton de ces chefs de l'administration militaire, qui, on le sait, ont appliqué la plus grande énergie aux travaux de leurs départemens est fait, on doit le reconnaître, pour donner confiance au pays dans la complète préparation de ses forces.

Peut-être n'a-t-on pas assez profité de l'occasion de la loi militaire pour prendre note et dire son avis de certaines imperfections, de certains abus signalés dans notre armée active, qui doit être toujours l'instrument le plus robuste de la défense nationale. On aurait dû avoir la sincérité et le courage d'aborder la question de la garde impériale. L'influence de la garde impériale sur l'armée est-elle favorable à celle-ci? Ce n'est point l'opinion des meilleurs militaires. Les gardes royales ou impériales sont un préjugé de l'apparat monarchique. Comme on les recrute parmi les meilleurs hommes des troupes de ligne, l'entretien d'une garde impériale est une cause permanente d'épuisement pour ces dernières, et leur crée de grandes difficultés pour la formation et l'entretien de bons cadres de sous-officiers. Il importe donc, s'il faut faire la concession d'un corps privilégié à la superstition monarchique, que ce corps ne soit pas trop nombreux, et ne prive point les troupes ordinaires de leurs meilleurs sujets. Quant aux officiers de la garde, ils ont des priviléges qui leur sont enviés par leurs camarades de l'armée; ils ont par

exemple l'avantage d'avoir leur retraite fixée sur le grade supérieur à celui qu'ils ont en quittant le service. Un capitaine de la garde qui a moins longtemps servi dans son grade qu'un capitaine resté dans la ligne a la pension de retraite d'un chef de bataillon. On a tort de blesser dans l'armée, par ces différences, le sentiment et le légitime intérêt de l'égalité. On a tort aussi d'affaiblir l'armée en ne laissant point ses meilleurs sujets disséminés dans ses rangs. Nous ne pouvons encore, à propos de l'armée, nous dispenser de relever une observation à laquelle les derniers débats ont donné lieu. La question du mariage et de l'accroissement de la population a beaucoup préoccupé les orateurs. Quelques-uns ont déploré la lenteur de l'augmentation de la population en France, comparée, au mouvement des naissances dans les autres pays. On a signalé dans ce contraste pour notre pays une cause d'infériorité, presque de décadence. Nous tenons assurément grand compte des considérations morales qu'on a fait valoir pour mettre le plus tôt possible les appelés de l'armée en mesure d'user de la faculté de se marier. Quant à la question des avantages de l'accroissement rapide de la population par la précocité et l'excessive fécondité des mariages, les opinions des économistes et des socialistes les plus autorisés ne sont point conformes à celles qui viennent d'avoir cours au corps législatif. Il avait été de mode jusqu'à présent de féliciter la France de sa retenue dans l'accroissement de la population. On attribuait ce phénomène chez elle à une sorte de prudence instinctive qui l'empêchait d'augmenter le paupérisme. S'il est un homme de notre temps qui ait étudié avec une intégrité scrupuleuse et une méthode scientifique positive l'intérêt des masses populaires dans le jeu des lois économiques et sociales, c'est bien M. J. Stuart Mill. Il fait précisément honneur à la France, dans son traité d'économie politique, d'avoir la sagesse d'être le peuple européen qui fournit le moins d'élémens au paupérisme; mais nous sommes aujourd'hui dans une veine d'humeur noire, et nous nous imputons à crime un fait où des philosophes impartiaux, désintéressés, amis dévoués de l'humanité, voyaient un motif de nous louer.

Si nous jetons un coup d'œil sur le milieu européen dans lequel nous accomplissons notre préparation militaire, notre regard rencontre en premier lieu l'Italie. Dans le spectacle de l'Italie, une chose d'abord nous afflige : c'est que la majorité de ses hommes politiques n'a point encore compris l'austère devoir que les circonstances leur imposent. Les hommes chargés du mandat de la représentation d'un peuple qui par la faute de ses chefs s'est engagé dans de douloureux embarras ont pour premier devoir de ne point aggraver par des récriminations venimeuses et des animosités personnelles le malheur de leur pays. On devrait s'imposer la loi, dans le monde politique de Florence, de se taire enfin sur les funestes incidens de l'expédition garibaldienne, de l'intervention française

et du choc de Mentana. Un silence de quelque temps, un oubli de parti-pris, seraient de la part des politiques italiens une attitude à la fois digne et prudente. La mauvaise humeur de l'Italie se comprend sans doute, et ce n'est point nous, qui regardons sa pétition contre le pouvoir temporel comme la cause du libéralisme dans tous les pays catholiques, ce n'est point nous qui blâmerons sa douleur; mais il ne faut point s'abandonner au dépit et à la rancune et fermenter dans le ressentiment des fautes et de la chance mauvaise. C'est un malheur que les discussions du parlement n'aient point été plus sobres et plus sages, que M. Rattazzi soit venu embrouiller encore par la ruse et l'aigreur de ses discours une situation qu'il a tant compromise par ses actes, et que le gouvernement parlementaire italien n'ait point eu le bon esprit de donner à ses amis du dehors la consolation d'une majorité suffisante en faveur de ceux qui n'ont point refusé de tenir la barre dans la tempête. Il est à souhaiter que l'Italie change de marche pendant quelque temps; ce serait bien le moins qu'elle ne compromît point sans retour et de gaîté de cœur son alliance avec la France, et qu'elle laissât le temps aux sympathies françaises qui l'ont soutenue de surmonter la réaction aveugle excitée chez nous par la tentative de Garibaldi. Le ministère Ménabréa a été obligé de donner sa démission par un vote maladroitement posé sur un ordre du jour qui devait inévitablement réunir contre lui ses ennemis de gauche et ses adversaires de droite. Le général Ménabréa parviendra-t-il à former un autre cabinet? Trouvera-t-il dans les hommes qui sont à la tête des divers groupes parlementaires un concours suffisant pour qu'il puisse reprendre avec solidité l'action nécessaire du gouvernement au dehors et au dedans? Le général Ménabréa n'a point l'air de se décourager. Il va même jusqu'à solliciter la coopération d'un homme énergique, M. Ponza di San-Martino, renommé autrefois pour sa capacité administrative, ancien conservateur devenu depuis le transfert de la capitale le chef d'une opposition piémontaise implacable contre les ministères florentins. Si M. Ménabréa réussit à composer un nouveau cabinet, si les passions excitées par la nouvelle intervention française dans l'état romain font mine de se calmer, les relations entre la France et l'Italie pourront se rétablir sur l'ancien pied amical, et, nous l'espérons, à l'avantage ultérieur de l'Italie. Pour parler familièrement, il faut, sinon dans les doctrines, du moins dans les faits, laisser sommeiller pendant quelque temps la question romaine. L'Italie ne manque point d'affaires financières et administratives qui exigent l'application d'organisateurs habiles et laborieux. Il y a aussi le champ des affaires européennes, où nous ne pensons point que la France refuse jamais la compagnie de l'Italie.

Après l'Italie, la principale cause d'inquiétude dans ces derniers jours est venue de l'Orient. Les informations arrivées de Serbie étaient mena-

çantes. On assurait que le prince Michel faisait des préparatifs de guerre, et que la Serbie ne tarderait point à prendre les armes contre la Turquie. Fallait-il voir là l'effet des propagandes qu'on accuse la Russie d'exercer parmi les populations gréco-slaves de l'empire ottoman? La diplomatie russe vient de donner un signe de dépit contre ce qu'elle appelle les vacillations de la politique française en Orient. Le gouvernement français s'était joint, il y a quelques mois, aux cabinets de Russie, de Prusse et d'Italie pour adresser des représentations à la Porte sur la question crétoise; puis il avait laissé ces stériles démarches et avait préféré concerter ses vues sur l'Orient avec l'Angleterre et l'Autriche. Notre gouvernement n'avait point tenu à mettre le public dans la confidence de cette variation politique. Il ne comptait point sur la superbe russe. La chancellerie de Pétersbourg, vexée de voir passer sous silence notre courte union avec elle dans les affaires d'Orient, a rempli une lacune volontaire de notre *livre jaune,* et a mis au jour les pièces de cette négociation éphémère. La publication russe, nous l'espérons, ne troublera nullement l'union avec l'Autriche et l'Angleterre, dans laquelle, dit-on, la France persiste. Ces trois puissances ont présenté des observations identiques au prince de Serbie, et la paix ne sera point compromise sur la rive droite du Danube. La Russie sur ces entrefaites prend devant l'Europe une nouvelle attitude. La cour de Pétersbourg appelle auprès d'elle les deux hommes les plus éminens de sa diplomatie, M. le baron de Budberg, l'ambassadeur de Paris, et le général Ignatieff, l'ambassadeur de Constantinople. Est-ce la question d'Orient et le changement de la politique française qui motivent ces déplacemens *à sensation?* Ce n'est point si grosse aventure. Le prince Gortchakof, qui ne croit peut-être point être sorti de l'âge des passions, s'avance pourtant dans la période septuagénaire. Cet homme d'esprit aurait vraisemblablement besoin d'un peu de repos pour goûter les joies sereines d'une verte vieillesse. La chancellerie de l'empire lui serait une opulente et calme retraite. Il abandonnerait la direction du ministère des affaires étrangères à l'un ou à l'autre des ambassadeurs mandés à Pétersbourg. Quel sera l'élu? Il y aurait de la témérité à le prédire, car chacun des deux candidats peut compter à la cour sur de puissans patronages. Voilà une sinistre apparence, ayant donné lieu à de noires conjectures, qu'il faut effacer de l'horizon.

L'Autriche vient enfin d'achever cette hardie et honnête combinaison qui établit la monarchie sur la base d'un dualisme définitif. Le royaume de Hongrie et le groupe des régions cisleithanes se sont entendus sur l'arrangement qui détermine les affaires communes. Les deux parties qui forment la monarchie vont exercer leur autonomie et se réunir par un nombre proportionnel de représentans dans la commission de délégation. La Hongrie a son gouvernement représentatif et son ministère respon-

sable; le groupe des autres régions a son parlement et son cabinet. Au-dessus, et comme organes des affaires communes, sont placés le conseil des délégués et les trois ministères d'empire, — les affaires étrangères, la guerre et les finances. M. de Beust est à la tête du cabinet impérial et a le département des affaires étrangères. Cette grande machine va prendre son mouvement naturel. Elle est inaugurée sous de favorables auspices. L'empereur François-Joseph a montré dans toutes les transactions d'où est sortie cette transformation libérale de l'empire une persévérance, une sincérité, qui lui font un réel honneur et lui donnent un bon renom parmi les peuples qui se rallient autour de sa couronne. L'empereur et roi offre ainsi l'exemple honnête et salutaire d'un souverain qui se décharge des responsabilités et des initiatives du pouvoir, et les partage généreusement avec les représentans de ses peuples. On ne saurait trop cordialement féliciter la nation hongroise de l'excellent esprit politique qu'elle a montré durant la crise régénératrice. Cette race réunit des élans de jeunesse à la fermeté et à la constance intelligente des peuples qui ont vieilli dans l'expérience des libertés politiques. La Hongrie ne s'est jamais découragée dans la revendication de son droit historique; les plus sévères oppressions d'un pouvoir qui dans son aveuglement les a si longtemps traités en peuple conquis n'ont pu ni abattre les Hongrois ni les rendre irréconciliables avec la dynastie qui avait eu l'ingratitude de les mettre au joug. Ils ont déployé un rare esprit politique dans les négociations qui ont rétabli leur autonomie. Ils se sont prêtés au règlement des affaires communes, à la création d'un ministère d'empire, aux arrangemens militaires limités aux besoins de la défense de la monarchie. Le mérite des chefs politiques de la Hongrie est d'avoir formulé une condition essentielle, utile à ses confédérés, à savoir que les états unis par le lien des affaires communes seraient tous gouvernés sous l'autorité d'une constitution libre. La Hongrie n'aurait pas voulu d'un contrat de solidarité avec un pays qui n'aurait point été aussi libre qu'elle, et dont les libertés précaires eussent été soumises aux caprices du souverain. Dans son propre sein, la Hongrie n'a pas été moins libérale, elle a proclamé l'égalité entre les races aussi bien qu'entre les individus. L'excellent esprit qui anime en ce moment les populations de l'empire d'Autriche ouvre un avenir prospère à cette monarchie métamorphosée par la liberté. L'Autriche réussissant conservera une grande place dans la civilisation moderne. Elle pourra devenir le centre d'association, le modèle ou la patronne bienfaisante des races divisées et confuses répandues autour du cours inférieur du Danube et dans les régions septentrionales de l'empire turc. Les richesses naturelles du sol autrichien et de la terre hongroise se développeront sous l'influence de l'industrie et du crédit restauré. L'Autriche, en bonne santé et en bonne humeur, verra renaître ses anciennes forces, et, selon

la belle parole du premier ministre hongrois, M. le comte Andrassy, avec la Hongrie satisfaite il ne sera plus permis de la compter parmi les états faibles et condamnés à la décadence.

Les petits états ne peuvent traverser, sans ressentir un certain malaise, la période critique de la formation ou des ébranlemens des grandes agglomérations. Le point du continent le plus sensible aux perturbations de l'équilibre européen est, nous l'avons souvent rappelé, ce triangle qui s'enfonce au nord entre la France et l'Allemagne, cette combinaison des Pays-Bas, qui a toujours servi de pivot politique et stratégique aux grandes luttes continentales. Divisé par la révolution de 1830, le royaume des Pays-Bas a formé depuis lors deux petits états remarquables par leur industrie, leur commerce, leur administration financière et en général par le bon sens de leurs gouvernemens. Il faut espérer que la Belgique et la Hollande auront la bonne fortune d'échapper saines et sauves aux révolutions territoriales dont l'Europe pourra être encore le théâtre. Cependant on ressent en ce moment en Hollande et en Belgique de petites secousses qui sont la conséquence indirecte du trouble européen. La pierre d'achoppement des ministères hollandais et belge est la question financière. En Hollande, le parlement refuse sa confiance à un cabinet qui ne lui paraît point être assez économe des deniers publics; il est probable que le dernier ministre de la justice, si la mort ne l'eût récemment enlevé, eût exercé une influence conciliante et eût prévenu le conflit; mais la chambre n'a pas fait grâce à ses collègues, que la couronne soutient en faisant appel au pays par des élections nouvelles. En Belgique, il s'agit aussi d'une dépense extraordinaire motivée par des travaux de défense sur l'Escaut qui compléteraient les fortifications d'Anvers. Ici c'est la portion la plus influente du ministère, ayant à sa tête M. Frère-Orban, le chef éminent du parti libéral depuis tant d'années, qui s'opposerait aux dépenses. Les ministres belges ont remis au roi leur démission. S'ils ne la retirent point, nous ne mettons pas en doute que le pouvoir sera placé entre des mains également libérales. Les hommes politiques et les orateurs distingués ne manquent point au parti libéral belge; il suffit de citer des noms tels que ceux de M. d'Elhoungne, l'éloquent député de Gand, de M. Dolez, président de la chambre.

Nous assistons aux méfaits commis par le fenianisme en Angleterre avec l'horreur qu'ils excitent, mais sans pouvoir comprendre les causes et la nature de cette étrange et sombre conspiration. L'Angleterre paie ainsi son tribut à la mauvaise fortune qui s'attache aux peuples dans ce temps-ci. La plaie du fenianisme est lugubre, et se traduit par des actes de destruction odieusement barbares. « Il serait un grand homme, s'écriait, il y a quelques jours, M. Bright devant le *meeting* de Rochdale, celui qui révélerait le moyen de satisfaire l'Irlande. » M. Bright n'affiche

point pour lui-même cette chimérique ambition. Ce n'est point assurément dans sa liberté que l'Irlande souffre. Il y a près de quarante ans qu'elle est admise au partage des libertés anglaises qui autorisent toutes les plaintes, toutes les réclamations, tous les vœux, et qui ont permis aux Irlandais de plaider leur cause dans le parlement du royaume-uni. L'Irlande a encore le droit ou le motif de protester contre un abus et un mal dont elle est frappée. L'établissement temporel de l'église anglicane en Irlande est une anomalie et un anachronisme. La majorité des Anglais applaudit aux efforts de la nation italienne contre le pouvoir temporel de la papauté. Comment ne se sont-ils point aperçus qu'ils blessent injustement l'Irlandais dans ses croyances par les avantages que l'église épiscopale garde encore en Irlande comme l'héritage et le monument d'une conquête spoliatrice? Une semblable monstruosité n'aurait pas dû survivre jusqu'à notre époque. Les richesses du clergé épiscopal d'Irlande ont été sans doute restreintes en partie; mais ses dotations passent trop iniquement la mesure. L'autre grief des Irlandais est de nature sociale; ils attribuent leurs souffrances à la constitution de la propriété. Ici encore les faits présens évoquent le souvenir des conquêtes et des anciennes confiscations; mais comment défaire l'établissement d'un système de propriété qui a une existence plusieurs fois séculaire? Comment lutter en outre contre les mœurs mêmes des masses irlandaises et leur penchant inguérissable à se ruiner par la concurrence des petits fermages? Comment dominer et amortir une haine de race si violente que l'émigration lointaine ne parvient point à étouffer, qui rebondit contre la métropole avec une violence croissante de l'Amérique, où l'Irlandais trouve cependant si facilement une patrie plus tutélaire? Comme contraste à ce miracle de haine nationale, il est juste de remarquer la résistance que la société anglaise organise spontanément elle-même contre les insensés qui lui déclarent la guerre par l'incendie. Des milliers de constables volontaires se mettent au service de l'administration pour veiller au péril commun. Voilà l'énergie de dévouement volontaire qu'inspirent aux citoyens les mœurs de la liberté. Les malheureux Irlandais attaquent en désespérés un bien robuste ennemi.

Ce sont les qualités plus rudes encore de cette race que l'on rencontre aux États-Unis. Quoique la lutte du congrès et du chef du pouvoir exécutif continue, elle n'est point allée aux extrémités qu'on eût pu redouter. Le sénat s'est prononcé contre la mise en accusation du président Johnson. Cependant les sujets de litige sont loin de faire défaut. Le congrès a de nouveau affirmé à une grande majorité son système de reconstruction des états du sud, dénoncé par le président comme la violation de la constitution américaine. Tandis que le congrès poursuit son système par des mesures législatives, le président agit pratiquement en sens contraire en changeant dans les états du sud les commandans militaires et en remplaçant les généraux radicaux par des généraux démocrates. Il

y a aussi l'affaire de M. Stanton, le ministre énergique qui a dirigé la guerre sous M. Lincoln, et que M. Johnson a renvoyé de son département comme un adhérent trop rigide de l'opinion républicaine. Si le président n'hésite point à braver le pouvoir législatif, le congrès ne fait aucune difficulté de restreindre les facultés les plus naturelles du pouvoir exécutif. On conteste à M. Johnson le droit de renvoyer l'ancien ministre de la guerre, et celui-ci, armé d'une résolution législative, pourra plaider devant une cour judiciaire pour obtenir sa réintégration dans son ancien ministère. La liberté rectifie toutes les irrégularités et entretient la vie dans ce désordre apparent. Le bon sens prévaut dans la conduite des questions financières, une nombreuse majorité a repoussé une proposition subversive du général Butler, qui demandait que les États-Unis, violant leurs contrats d'emprunt, ne payassent plus qu'en papier les intérêts de leurs obligations. On doit espérer aussi que les droits intérieurs sur la production du coton seront prochainement réduits; puis l'on approche du moment du renouvellement du pouvoir exécutif. On agite les noms des prétendans à la présidence. Au mois de mai prochain les représentans des partis se réuniront en convention pour fixer les candidatures. Le nom du général Grant est celui qui est le plus communément prononcé, et qui semble devoir réunir des votes nombreux dans les rangs des deux partis. Le général manœuvre avec habileté sa candidature. Sa tactique est le silence. Il attend les avances et n'en fait lui-même aucune à la popularité. Son beau-frère, le général Dent, a laissé transpirer par une lettre qui est parvenue à la publicité les idées circonspectes du général Grant. Ce document est curieux et prouve qu'entre les exagérations des partis un homme éminent, qui doit bien connaître son pays, auquel il a rendu de si grands services, croit plus habile de suivre une ligne intermédiaire. D'après M. Dent, le général Grant ne veut être ni le candidat républicain ni le candidat démocratique à la présidence; il voudrait être nommé par le peuple en dehors des organisations actuelles des partis. Le général est enchanté de sa position présente et ne la quitterait que s'il était convaincu qu'il aurait de plus grands services à rendre à son pays. Il n'accepterait la présidence qu'à la condition de n'être ni lié ni embarrassé par les affiliations et les plates-formes des partis. Il ne veut point se prononcer sur les questions de politique générale avant que l'heure des solutions soit arrivée; de là sa répugnance à se laisser interroger sur des programmes ou enfermer dans certaines lignes d'action. Tout en réclamant la liberté d'action pour lui-même, le général Grant ne désire point agir en dehors de la volonté populaire; il prendrait à tâche, s'il était élu, d'étudier les intérêts et les vœux populaires, et de faire pour la nation ce qu'elle voudrait faire pour elle-même. Que les questions de partis soient abandonnées à la brigue électorale des hommes du congrès, et le général Grant s'empressera d'obéir à la volonté populaire, manifestée par les élections des représen-

tans et des sénateurs. Le général n'est formel que sur un point. S'il est élu, il ne distribuera point les places en rémunération des services politiques. Il croit à la nécessité d'une réforme du service civil aux États-Unis, et ne jugera les fonctionnaires que sur leur moralité et leur capacité. Une telle modération, une telle réserve, une telle impartialité chez un homme politique des États-Unis est un rare phénomène que nous avons tenu à signaler. La tactique du général Grant fera sans doute la conquête des esprits modérés; mais elle est peu conforme aux traditions américaines, et il faudra voir si le général y persévérera jusqu'à la réunion des conventions. L'organisation des partis dans la grande république américaine est la vraie constitution vivante dérivée des libertés consacrées par la constitution écrite. Il n'y a pas d'apparence que les partis aux États-Unis désertent leurs traditions. Le conseil national de la ligue de l'Union a décrété dans une de ses récentes séances qu'il est absolument opposé à toute déviation des principes sacrés de son organisation ou du parti républicain. La ligue prie la convention républicaine et nationale avec respect, mais avec ardeur et fermeté, de ne point désigner pour la présidence des États-Unis en 1868 tout homme qui ne donnerait pas des garanties incontestables de sa sincère fidélité à la cause de l'Union et de la liberté, qui n'admettrait pas l'égalité des droits de tous les citoyens et le suffrage universel. La lettre du beau-frère du général Grant n'est qu'une prise de position de la candidature. Quand on en viendra au jour de la désignation des candidats par les conventions, il faudra bien que l'illustre général fasse publiquement son choix entre les diverses plates-formes.

E. FORCADE.

REVUE DRAMATIQUE.

Gymnase. *Miss Suzanne*, comédie en quatre actes, par M. Ernest Legouvé. — Théâtre-Français : *Madame Desroches*, comédie en quatre actes, par M. Léon Laya. — Théâtre de Cluny : *Les Sceptiques*, comédie en quatre actes, par M. Félicien Mallefille.

Tout le monde peut dire ce que seront devenues dans cinquante ans la plupart des pièces d'aujourd'hui; il y aurait une insigne présomption à vouloir prophétiser quel sera leur sort d'ici à quinze jours. Avec un parterre que l'on a fini par accoutumer au mutisme d'un régiment sous le feu de l'ennemi et à recevoir sans sourciller l'averse prolongée des plus froides plaisanteries, le public est un sphinx. Nous sommes donc réduits, sur les pièces nouvelles, à exposer notre sentiment tout pur et à en déduire simplement les raisons. Préjuger le succès de ces pièces par le nombre des spectateurs qu'elles avaient aux premières représentations, ce serait vouloir se tromper à coup sûr, car il existe toujours à Paris une population dont la curiosité ne veut rien laisser passer. Où

peut-on s'attendre à trouver moins d'imprévu que dans une comédie de M. Ernest Legouvé, si ce n'est dans une comédie de M. Léon Laya? Cependant *Miss Suzanne* et *Madame Desroches* attirent encore du monde, et je ne jurerais pas que ces deux pièces, également chétives de fond et de forme, n'auront pas une carrière assez longue pour sauver l'honneur des théâtres qui les ont montées et fournir à l'amour-propre des auteurs une satisfaction suffisante.

Miss Suzanne, la première en date, est une pièce littéraire comme un programme politique, passionnée comme une leçon de morale. On n'oserait y trouver à redire, tant elle est remplie de bonnes intentions, si les intentions étaient quelque chose au théâtre et devaient désarmer le sens commun. L'instruction obligatoire, la dignité grandissante des arts industriels, l'utilité des expositions, la liberté des jeunes filles, le respect des femmes et autres thèses semblables que l'auteur recommande à nos réflexions, sont choses assurément excellentes, pourvu qu'on veuille bien n'en pas abuser, et c'est en abuser que de bombarder le public de sorties sentimentales sur ces sujets au beau milieu d'une pièce, quand il est, selon toute vraisemblance, moins en humeur de controverse qu'en disposition d'être ému et intéressé. On est agacé, quoi qu'on en ait, à la longue, de voir ces belles choses exploitées à tout propos, et fournir à celui-ci des développemens dramatiques, à celui-là des effets oratoires, qu'ils ne devraient demander qu'à l'observation sincère et à la raison. On ne saurait d'ailleurs assez admirer comment la morale se venge avec malignité du moraliste intempestif en déjouant ses intentions et en tournant ses efforts contre le but qu'il s'est proposé. M. E. Legouvé, le poète en titre des sentimens de famille, a voulu montrer que l'amour maternel est sacré jusque dans ses excès. S'il avait voulu au contraire nous mettre en défiance contre ce sentiment et nous le faire prendre en grippe, il n'aurait pu, je crois, procéder autrement. Figurez-vous la mère d'un capitaine de cavalerie qui, pour l'arracher aux maléfices d'une drôlesse, va chercher la fille d'un honnête sculpteur en bois, une enfant naïve et charmante, l'attire près d'elle, se sert de sa beauté comme d'un contre-aimant, sans avoir d'ailleurs un seul instant la pensée de la donner pour femme à son fils. M. E. Legouvé a pris la sage précaution de nous raconter l'histoire de je ne sais plus quelle grande dame qui en usait ainsi dans l'intérêt de ses neveux. Peine perdue; si celle qu'il nous montre ne prévoit pas où pareil jeu doit nécessairement aboutir, c'est une sotte; si elle l'a prévu, de quel nom veut-il que nous appelions cette bonne mère? Lorsqu'on est comtesse de Brignole-Montluçon, c'est-à-dire qu'on a toutes les fiertés de la noblesse de l'empire entée sur la noblesse ancienne, on peut, si l'on veut, se méconnaître jusqu'à supplier la maîtresse de son fils et humilier son orgueil aux pieds d'une coquine, quoiqu'à vrai dire ce soit prendre bien au tragique une amourette; mais les plus justes alarmes ne sauraient justifier l'oubli de toute délicatesse.

En vérité, M. Legouvé célèbre d'une manière bien étrange l'amour maternel. Eh oui! la mère peut se jeter au-devant des lions pour défendre l'enfant qu'elle allaite : elle peut, pour le vêtir, s'humilier, mendier, voler même, et, si la loi la condamne, la nature l'absout; mais, lorsque le nourrisson a vingt-cinq ans, qu'il porte moustache, qu'il est officier de cavalerie et décoré, il convient de le laisser se dépêtrer lui-même, et, pour peu qu'on soit une femme de sens, on ne se mêle pas de ses fredaines, on n'intervient du moins qu'à la dernière extrémité, surtout on ne va pas compromettre avec légèreté en de telles affaires l'honneur d'une jeune fille. M. Legouvé ne s'est pas aperçu que dans sa comédie la mère est une femme odieuse et le fils un niais.

Quant à miss Suzanne, la fée qui opère toutes ces merveilles, qui instruit les petites filles, désennuie les grandes dames, arrache les jeunes officiers à l'enchantement des Circés de l'Opéra, déshabitue les vieux colonels en retraite de ronfler après dîner, et qui doit cette vertu miraculeuse au seul avantage d'avoir été élevée en Amérique à l'américaine, c'est une remarquable personne. Non contente de courir bravement le cachet, elle accepte les emplois les plus divers. Mme Tavernier lui donne mille francs pour l'accompagner à la campagne, afin de retenir au logis le colonel Tavernier, dameret sexagénaire, auquel il faut toujours une Dulcinée à qui glisser ses billets doux et lire ses acrostiches; elle accepte cette fonction. La comtesse de Brignole veut qu'elle use de son ascendant sur son fils pour obtenir qu'il cesse d'aller rue de Ponthieu; elle s'en charge encore, sans demander, ni deviner, ni soupçonner ce que c'est que la rue de Ponthieu. Lorsqu'elle se sait aimée de M. de Brignole et qu'elle le voit multiplier à tout propos ses visites, il ne lui vient pas à l'idée de douter que ce ne soit pour le bon motif et qu'il ne l'épouse au premier jour; rien n'égale sa surprise lorsqu'il lui déclare n'avoir eu jusqu'ici que l'intention de faire d'elle sa maîtresse, rien, si ce n'est le dévouement empressé qu'elle met, pour rassurer Mme de Brignole, à offrir sa main à un élève de son père, un futur grand artiste, auquel jusqu'à cette heure elle n'avait jamais pensé. Tant d'innocence effraie, même dans une jeune Américaine. Elle ne s'est donc pas aperçue qu'elle avait traversé l'Atlantique, qu'elle était à Paris et non plus à New-York, qu'au lieu d'habiter un pays où les jeunes filles vivent libres sous la protection de la probité démocratique, elle était dans la capitale de la galanterie en permanence? Miss Suzanne a une confiance en elle-même qui est charmante sans doute, mais que son père, M. Villeneuve, qui fait de si belles cheminées et refuse de les vendre aux filles entretenues, ferait sagement de tempérer par quelques conseils. Il n'y songe que lorsqu'il voit sa réputation déjà compromise.

On attend inutilement pendant quatre longs actes une scène dramatique, un mot parti du cœur, une situation touchante qui rompe l'uniformité de cette comédie doctrinale; mais il ne suffit pas, pour produire

une émotion vraie, de faire grincer perpétuellement le crin-crin des bons sentimens. M. E. Legouvé a tenté d'égayer sa comédie à l'aide de quelques personnages accessoires; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est bien heureux d'avoir eu sous la main un acteur comme Arnal pour tirer parti, en y ajoutant sa bonhomie et sa malice, de la figure bien usée du vieux colonel galantin et sabreur, d'avoir rencontré une actrice intelligente et dévouée, Mlle Chaumont, pour faire valoir avec beaucoup de bonne grâce un rôle ingrat et des plaisanteries qui roulent exclusivement sur la laideur de sa figure. Encore avec ces auxiliaires parvient-il rarement à dérider un public qui, devant cette série de scènes mal agencées et ces personnages dont la conduite est maladroite ou peu honnête, s'ennuie sans mot dire, par respect pour des idées généreuses contre lesquelles il maugrée au fond de son cœur.

M. Léon Laya, l'auteur de la nouvelle comédie qu'on vient de représenter au Théâtre-Français, n'est pas de ceux dont les préoccupations philosophiques risquent d'égarer le talent, ou dont on ait lieu de redouter les hardiesses en aucun genre. *Madame Desroches* est l'histoire pathétique d'une jeune fille qu'on veut marier contre son gré. On dira que la situation n'est pas nouvelle, qu'elle a défrayé pour les trois quarts, avant et après Molière, les imbroglios de la vieille comédie française. On la considérait alors exclusivement sous son aspect comique; nous y cherchons de préférence aujourd'hui ce qu'elle a de sérieux et de poignant; peut-être n'avons-nous pas tort. La société actuelle, déjà trop entraînée sur la pente de l'intérêt, y glisserait tout à fait, et le mariage achèverait de devenir un pur calcul, au grand péril de la famille, si la passion n'élevait encore de temps en temps ses protestations. C'est d'ailleurs une situation vraiment douloureuse que celle d'une jeune fille obligée de résister par la seule noblesse de ses sentimens à l'odieux trafic que des parens avides veulent faire de sa jeunesse en la livrant à un inconnu riche et titré, qu'elle ne connaît point et dont ils auraient eux-mêmes toute raison de se défier. Cette lutte est plus émouvante encore lorsque les vues intéressées auxquelles on la sacrifie se compliquent de la haine maternelle, lorsque, froissée dans ce que sa nature recèle d'instincts élevés et délicats, réduite à comprimer tous ses élans, trahie par ses défenseurs naturels, son père et son frère, de toutes parts en butte à l'indifférence ou aux dédains, sans un seul cœur où verser ses larmes, elle est obligée de confier au papier les tendresses méconnues de son âme et les richesses d'une intelligence mûrie par de précoces douleurs.

Telle est la donnée de M. Léon Laya; mais nous devons avouer qu'en reprenant sous ce nouvel aspect un ancien thème il n'en a pas fait sortir des développemens fort heureux. Il a épuisé, pour en tirer quatre actes, tout ce que la rhétorique du théâtre lui fournissait de ressources banales, contrastes prévus, épisodes parasites, figures qui passent et qu'on ne revoit plus, interminables épanchemens que les personnages

échangent pendant deux actes entiers et qui font ressembler la pièce à un roman par lettres. A la mère qui hait et sacrifie sa fille, il oppose la comtesse de Villers, la mère modèle, amie et confidente de la sienne, qu'elle élève *dans le culte du sentiment*, et à qui elle laisse choisir pour mari un peintre (la vogue est cette année aux arts du dessin), jeune homme sans fortune, mais qu'on nous donne pour le plus accompli des épouseurs. Ces rapprochemens servent à remplir tant bien que mal le vide de la pièce. On connaît le style de M. Laya, ce dialogue pompeux et peu correct, étincelant de grâces fanées, tout cousu d'élégances qu'on dirait empruntées aux premiers-Paris des feuilles politiques ou aux morceaux d'éloquence d'un président de concours régional.

La haine de la mère pour sa fille est le grand ressort inventé par M. Léon Laya. Il a ramassé toutes ses forces pour donner le jour au plus terrible dragon en jupes qui jamais ait fait frissonner de peur la perruque d'un mari. Mme Desroches n'est pas seulement une maîtresse femme, capable d'en remontrer à un agent de change en matière de bourse, à un avoué pour la procédure, à un notaire pour les questions d'intérêt, qui sait mieux qu'un avocat ce que c'est que préciput et paraphernaux; c'est une sœur ou tout au moins une cousine germaine du père Grandet et de maître Guérin, avec ce qu'un tempérament de cette espèce a de particulièrement désagréable et repoussant dans une femme. Il faut que tout plie quand elle parle, et elle parle toujours. Sa place n'est pas chez un honnête homme de banquier trop heureux d'obéir pour avoir la paix, elle serait plutôt dans une cage de lions; Mme Desroches a l'œil, la voix et sans doute aussi le poignet d'un dompteur. Elle aime la domination, elle aime aussi l'argent; c'est pourquoi elle ne peut souffrir sa fille. Louise Desroches a le malheur d'avoir en propre deux cent mille francs qu'une tante lui a légués; c'est assez pour que sa mère se considère comme spoliée, et depuis ce moment la traite en ennemie; elle la poursuit de ses défiances et l'accable de ses duretés. A la première offre de mariage, Mme Desroches ne voit que l'occasion de se débarrasser de sa fille, et cela sans dot, car elle a soin de lui faire constituer une somme de 500,000 francs *par préciput*. La résistance prévue éclate en effet; on peut imaginer les fureurs du molosse conjugal dont je viens de tracer une faible esquisse; les oreilles me résonnent encore de ses aboiemens.

Cette résistance amène cependant une scène dramatique qui a sauvé la pièce d'une chute immédiate. Il y a dans le monde un homme dont la tendre affection est la force et la joie de Louise Desroches : c'est son parrain, le cousin de sa mère, un contre-amiral déjà d'un certain âge, mais environné par ses voyages lointains et ses longues absences de cette auréole poétique qu'une jeune fille rêve volontiers dans un mari. C'est vers lui que se tourne la pensée de Louise quand elle aurait besoin de protection. Il lui a donné un carnet, qui ferme à clé, où elle dépose

ses chagrins d'enfant et ses espérances, où elle évoque pour se consoler le souvenir du protecteur absent et lui parle en termes dans lesquels son timide amour s'échappe à son insu. Mme Desroches, ne pouvant s'expliquer la résistance de sa fille que par quelque roman, s'est emparée du fameux carnet, et vient lui en demander la clé en présence même de l'amiral. Louise rappelle la promesse qu'on lui a faite de respecter cet unique asile de son âme, elle implore, mais en vain, et finit par refuser. Mme Desroches, qui a les doigts aussi robustes que la volonté, est sur le point de briser le fermoir, et Louise va voir ses pudiques pensées étalées au grand jour, son amour découvert aux yeux mêmes de celui qu'elle aime. Elle résiste, elle proteste, elle s'oublie; mais sa résistance tombe l'instant d'après, et elle se montre toute prête à recevoir le mari qu'on veut lui imposer. Il est trop tard; Mme Desroches, curieuse comme tous les despotes, prétend connaître le roman qu'on lui cache, et ne dissimule pas un soupçon injurieux pour sa fille. Il faut que le contre-amiral, transporté d'indignation, mû par un vague sentiment dont il ne s'était pas rendu compte, intervienne pour la défendre. Un cri s'échappe de sa poitrine : « Louise, veux-tu m'épouser? »

La scène est d'un certain effet, elle relève pour un instant la pièce à une hauteur où elle ne se soutient pas, et elle a l'inconvénient de nouer le drame d'une façon qui résiste à toute solution naturelle. La lutte est déclarée entre Louise Desroches et sa mère, qui dès cette heure enveloppe dans la même haine et sa fille et l'homme qui est venu lui prêter main-forte. Or des caractères de cette trempe brisent les autres ou sont brisés, mais ils ne s'amollissent pas. Il a fallu pour se tirer d'affaire que M. Laya donnât une entorse à l'inflexible logique de la passion en couvrant cette violence des explications les plus subtiles. Il essaie de retrouver la mère dans l'avare; mais de deux choses l'une : ou l'amour de l'argent n'est en elle qu'un travers passager, selon l'euphémisme de son mari, une fièvre gagnée au contact des affaires, exaltée par le succès, et alors il n'explique point la haine contre nature dont Mme Desroches poursuit sa fille depuis qu'elle se regarde comme spoliée par elle; ou bien c'est une passion native qui éclate, lorsque l'occasion lui est donnée, avec l'empire absolu d'un instinct, qui grandit à mesure qu'elle est satisfaite, et dans ce cas elle n'admet point de retour; elle bronze le cœur, elle tarit les sources de toute émotion, elle voit pleurer les autres et éclater les catastrophes sans fléchir ou changer. Le talent à courte haleine de M. L. Laya n'est pas de ceux qui peuvent suivre jusqu'au bout dans leurs sentiers profonds les passions de cet ordre. Son horizon naturel est celui d'une étude de notaire; il ne respire à son aise que dans la région où tout s'achève, après quelques tribulations, par un contrat en forme. Pendant un voyage qui sépare pour quelques mois la mère et la fille à la suite de la scène dont j'ai parlé, Mme Desroches a réfléchi; la corde maternelle, jusque-là paralysée, a recommencé de vibrer dans le

vide de son cœur. A son retour, Louise, devenue majeure, peut épouser celui qu'elle aime avec le consentement de son père, car le bonhomme Chrysale aussi s'est mis en révolte; elle déclare qu'elle ne se mariera jamais sans la permission de sa mère. Celle-ci, satisfaite et vaincue, sent sa farouche volonté se fondre comme un morceau de sucre; elle autorise tout et devient la plus douce, la plus aimante des mères. A la bonne heure! Ce personnage, que le jeu de Mme Nathalie nous avait d'abord fait croire jeté en airain, est simplement en carton peint; il se détrempe et s'en va en bouillie à la première averse. M. L. Laya, qu'on aurait pu prendre pour un sculpteur, reparaît dans son métier de fabricant de poupées.

Le Théâtre-Français et M. Félicien Mallefille, n'ayant pu s'entendre sur les remaniemens à faire à la comédie des *Sceptiques,* ont peut-être laissé échapper l'un et l'autre l'occasion d'un succès. *Les Sceptiques* ont trouvé au petit théâtre de Cluny des interprètes dont le zèle ne supplée malheureusement qu'à demi l'insuffisance; on y reconnaît encore, malgré la faiblesse inévitable de l'interprétation, un effort sincère, plus d'une fois récompensé par le succès, deux actes assez heureusement réussis et une idée première d'une vraie portée philosophique, si elle eût été fécondée par une méditation plus sérieuse. Le sujet de cette comédie n'est point la lutte tragique qui se livre dans l'âme des grands sceptiques, tels que Pascal ou Jouffroy. Celui que l'auteur aborde est une maladie moins privilégiée, mais une des plus graves cependant que l'état moral de la société actuelle puisse offrir au théâtre, c'est le scepticisme pratique qui met en question et qui dissout peu à peu les sentimens sur lesquels la société repose, l'amitié, l'amour, la foi en la parole donnée, la confiance dans l'honnêteté d'autrui. Ce mal revêt plus d'une forme, et l'âme la plus élevée peut en être atteinte lorsque, meurtrie par l'expérience, fatiguée des hommes et de la vie, désabusée des réalités, elle s'arme d'ironie et s'enferme comme en un fort dans le mépris des apparences et dans la solitaire contemplation de l'idéal. En de pareilles âmes, le scepticisme n'est qu'un enthousiasme refoulé; il a la grandeur triste d'un volcan assoupi qui se rallume encore par intervalles. Il ne garde rien de cette noblesse dans les âmes vulgaires, et n'y est qu'une forme de la corruption et de la frivolité. Il y a des temps où la crainte d'être dupe devient la manie universelle, où, se parant d'une expérience anticipée, les enfans eux-mêmes mettent en doute tous les sentimens vrais, où les femmes, qui devraient être les dernières à entretenir le feu sacré, se font un jeu d'en jeter aux vents les cendres refroidies. Si ce n'était le plus souvent une affectation ridicule, on croirait le monde menacé de la disparition prochaine de ce qu'il faut de poésie pour soutenir l'édifice de la vie réelle. Ces temps sont d'ordinaire ceux des grands scandales politiques, ceux où le droit est foulé aux pieds, où la débauche impudente s'assied sur le trône, où le goût du plaisir et les

rêves de fortune rapide remplacent dans toutes les têtes la pensée des grands intérêts. Ce scepticisme s'est vu en Angleterre au temps de Charles II, en France sous Louis XV, et Parini le flagellait en Italie à la fin du XVIIIe siècle. Tel est le sujet que M. Mallefille a tenté de mettre sur la scène.

Je ne pense pas qu'en choisissant des personnages qui appartiennent pour la plupart à la fine fleur de l'aristocratie M. Mallefille ait entendu marquer par là que ce scepticisme est un mal particulier aux classes élevées. Que les mœurs raffinées et factices, le désœuvrement, l'abus de la diplomatie quotidienne dans les relations, l'y développent plus fréquemment, cela est possible; mais un sujet n'est réellement digne d'intérêt que lorsqu'il revêt un caractère moins spécial, et M. Mallefille eût pu trouver dans les régions moyennes de la société des natures plus mâles et plus riches à étudier. Le jeune marquis de Trésignan, amant d'une bourgeoise coquette qui n'en a jamais voulu qu'à son titre, et que lui-même n'aime point, ne saurait passer, en dépit de ses prétentions, pour un sceptique sérieux; c'est tout au plus un sceptique en herbe. Je ne trouve en lui qu'un caractère sans énergie, que son ami Pierre Froment (encore un peintre), chargé de représenter ici la foi opiniâtre et de défendre la nature humaine, a grand'peine à tirer des filets où il se débat en vain en l'introduisant auprès d'une jeune fille, Blanche d'Aspremont, dont il n'est pas digne, car il ne craint pas de la soupçonner sottement sur le plus léger indice; ce doute n'est pas du scepticisme, c'est de l'indélicatesse et de la grossièreté. Le comte d'Aspremont, ancien diplomate, qui nous est aussi donné pour une espèce de sceptique, apparaît simplement comme un vieillard usé, fatigué, morose, égoïste; lorsqu'il accueille sans un examen suffisant les soupçons auxquels un malentendu bizarre expose sa fille, il manque gravement à sa dignité de père; le scepticisme le plus invétéré n'explique pas de pareils doutes, et, s'ils s'élèvent par malheur dans l'esprit, ils sont de ceux qu'on cache et qu'on désavoue. Le caractère le mieux étudié de la pièce est le duc de Villepreneuse, aristocrate de la pointe des cheveux jusqu'à l'orteil, spirituel et séduisant, que les tentations d'une existence opulente, la facile satisfaction de ses vanités et de ses fantaisies, des succès trop continus dans un monde de mensonge, ont prématurément perverti. Libre de préjugés et d'illusions, malheureux sous les apparences de la légèreté, il va recueillant de salons en salons les avantages d'une réputation redoutable, ne croyant plus même au plaisir, se vengeant de l'ennui qu'il éprouve par ses amers sarcasmes contre l'amour, les femmes, la famille, le devoir, toutes les images du bonheur, mais gardant encore cette suprême et dernière élégance, qui supplée toute morale et couvre toute corruption, l'honneur du gentilhomme. Il a aimé une fois en sa vie d'un amour ardent et sincère une jeune fille pauvre, il l'a aimée jusqu'à vouloir l'épouser, quoiqu'il l'eût séduite; mais, trop chargé des

priviléges de la naissance et de la richesse pour ne pas se défier toujours, il a voulu s'assurer qu'elle ne ressemblait pas aux autres femmes, qu'en elle l'ambition et la vanité ne dominaient pas l'amour, et il a eu la malheureuse idée de la mettre à l'épreuve en feignant de l'abandonner et en lui envoyant toute une fortune. Au lieu de l'accepter, elle a disparu sans répondre, et il ne l'a jamais revue. Depuis ce jour, il traîne sa blessure secrète, irrémédiable, répandant sur toutes choses l'amertume qui remplit son cœur. A quoi donc lui a servi l'expérience? Le bonheur a passé à sa portée, il n'avait qu'à le saisir; un scepticisme insensé lui a fait manquer l'occasion, et il s'obstine à douter! D'ailleurs il aime encore, c'est assez pour que son scepticisme soit un masque et un rôle; le vrai sceptique est celui qui trouve dans le vide de son cœur la vivante confirmation de tous ses doutes, et proclame que l'amour a déserté le monde parce que lui-même ne le connaît plus.

Malgré l'apparente contradiction que je viens de signaler, ce caractère a sa vérité; ces négations hautaines, ces affectations de mépris pour les autres, ne sont parfois que le manteau dont s'enveloppe une âme mécontente d'elle-même et flétrie par ses propres fautes. Lorsque le duc apprend que la femme qu'il n'a cessé d'aimer est devenue comtesse d'Aspremont, il accourt avec la confiance d'un homme habitué aux rapides victoires, mêlant aux ardeurs d'un amour qui se réveille plus vif que jamais la pensée d'une prochaine vengeance. Il se heurte contre l'inébranlable résistance d'une femme qui a pour se défendre, avec sa loyauté naturelle et le respect d'elle-même, le mépris que lui inspire l'homme qui l'a abandonnée et la reconnaissance qu'elle doit à celui qui l'a sauvée. C'est une belle scène que celle où le duc s'efforce vainement de faire jaillir de cette âme une étincelle de l'ancien amour, où il implore un signe de souvenir, où il la supplie de ne pas lui fermer au moins à jamais l'espérance. A cette éloquence, dans laquelle l'amour-propre et l'amour s'unissent en proportions égales, Mme d'Aspremont résiste grandement, simplement, sans déclamation, bien que non sans effort; mais résistera-t-elle jusqu'au bout? Pour ne pas s'avouer vaincu, il faut qu'il obtienne d'elle quelque chose, ne fût-ce qu'une entrevue d'adieu, et il la menace de venir, si elle refuse, se tuer sous ses fenêtres. Elle se voit perdue par ce scandale, elle voit le repos de l'homme qui lui a confié son honneur et son nom compromis et troublé pour toujours; elle y va, mais elle a été vue, et, pour dissiper les soupçons qu'une méprise fait planer sur sa belle-fille, elle est obligée de confesser elle-même son imprudence. Au moment où le duc apparaît satisfait, triomphant, affermi dans son scepticisme et dans son orgueil, l'heure du mensonge est passée; la comtesse d'Aspremont s'apprête à quitter la maison, chassée par son mari, et elle repousse dédaigneusement l'appui que le duc vient lui offrir. Vainement il proclame sa propre défaite et l'honneur de la comtesse, il essaie de fléchir le comte et de le rassurer en jurant qu'il ne reparaîtra

jamais. Le grand sceptique ne rencontre qu'incrédulité, et il est forcé de se tuer pour donner une garantie à sa parole.

Ce dénoûment, qui remplit tout le quatrième acte, est violent, amené par un laborieux enchaînement de circonstances bizarres, gâté par l'apparition prolongée d'un personnage qui touche de trop près au grotesque. Plus rapide, mieux dégagé, il eût pu être d'un effet dramatique et sortir assez naturellement de la situation. Telle qu'elle est, la pièce renferme des scènes heureuses, des caractères bien conçus et sympathiques, comme celui de Blanche d'Aspremont par exemple, une figure gracieuse et poétique qui rappelle à plus d'un égard Edmée du roman de *Mauprat*. A deux ou trois reprises j'ai craint de la voir, elle et son compagnon d'enfance, Pierre Froment, le peintre, en danger prochain de tomber dans la tirade déclamatoire; ils approchent de l'écueil sans y donner. C'est, à tout prendre, une comédie qui respire quelque chose de fortifiant et de sain. Cette défiance réciproque est un mal qui, lorsqu'il se généralise, en comprend et en décèle bien d'autres, le relâchement de tous les liens, l'ardent conflit des convoitises, l'âpreté à la poursuite de la fortune, l'oubli des préoccupations désintéressées, l'abus des distractions qui absorbent les peuples asservis. Le scepticisme pratique n'est pas plus que le scepticisme spéculatif une condition naturelle; il fait violence à tous les instincts qui portent l'homme à croire et à se confier. Il est l'inévitable réaction d'un certain état social, et il y avait lieu de faire voir comment il s'engendre sous de funestes influences dans les âmes, condamnant les plus nobles aux tortures d'un sombre ennui, livrant les faibles à l'énervement des plaisirs vulgaires et des sottes vanités. M. Mallefille ne manque pas de quelques-unes des qualités qui étaient requises pour aborder une tâche de cette espèce. Sa langue, dépourvue de souplesse, mais non pas de force, mordante, riche de mots marqués au balancier, eût pu servir d'organe à des caractères amers et vigoureux. Son talent, où l'on sent l'effort, n'est pas incapable d'une étude approfondie. Ce n'était pas assez; peut-être fallait-il, à qui eût voulu tenter l'entreprise, une portée d'esprit plus qu'ordinaire, une plus grande force d'analyse philosophique, une observation plus directe et plus large. Sa comédie atteste assurément des mérites de plus d'un genre; mais il y a dans sa pensée des défaillances, dans ses combinaisons des maladresses, dans son style des aspérités que l'art des acteurs auxquels l'interprétation de la pièce était confiée n'était pas fait pour dissimuler.

P. CHALLEMEL-LACOUR.

L. BULOZ.

MLLE MERQUEM

A MON NEVEU OSCAR CAZAMAJOU.

PREMIÈRE PARTIE.

Mme Du Blossay venait de s'installer dans sa nouvelle résidence du Plantier lorsqu'elle m'écrivit : « Mon cher Armand, tu vas venir tout de suite, je t'en avertis. Une tante qui n'a pas de fils ne peut se passer de son neveu quand il s'agit d'un établissement qui est son dernier nid de campagne. Je trouverai tout très bien du moment que tu seras content de notre ermitage. Et puis je veux te marier, et je suis assez bien renseignée déjà pour être sûre que, dès cette année, tu pourras choisir ici celle qui te convient. »

Ma tante Du Blossay m'avait servi de mère; elle était toute ma famille, je n'avais rien à lui refuser, nous nous aimions tendrement. Je partis le jour même.

J'étais résolu à lui complaire en toutes choses, hormis une seule : je ne voulais pas me marier. Non que je fusse un homme de plaisir : ma vie au contraire avait toujours été sérieuse; mais j'aimais ce côté de l'indépendance que l'on pourrait appeler l'irresponsabilité. Élevé avec amour par une femme de mérite, et conservé aussi pur que possible, grâce à un milieu intelligent et affectueux, j'avais pris le goût des personnes et des choses d'élite, et je savais combien la véritable distinction est devenue rare. Je voyais très bien que mon entourage était un petit monde exceptionnel, une oasis

dans le désert intellectuel du monde d'aujourd'hui, ce monde qui représente non plus du tout un étage social quelconque, mais une foule associée pour partager les mêmes plaisirs, sans lien réel entre les individus qui la composent.

J'étais trop jeune, — je n'avais encore que vingt-cinq ans, — pour me sentir mécontent de la vie et désenchanté de mon époque. L'époque où l'on est jeune est, je crois, toujours belle, et le Paris mêlé, extravagant et charmant que je traversais ne me causait nul ennui. Ma tante se plaignait vivement de l'état fébrile général. Je tâchais de la réconcilier avec les inévitables résultats de nos inévitables révolutions. J'y trouvais mille sujets d'étude, et j'aimais à philosopher avec elle sur l'enchaînement des causes et des effets; mais, si je portais dans mes jugemens la tolérance de mon âge, c'était à la condition de ne pénétrer dans le tourbillon qu'à mes heures et dans la limite de mes goûts. Je voulais bien y passer en amateur, mais non y devenir esclave. Or on devient indubitablement l'esclave d'une situation donnée, quand, pour s'y pousser ou s'y maintenir, il faut sacrifier sa dignité, ses loisirs ou ses opinions. Pauvre, il faut s'ingénier à faire fortune, car la vie du monde est ruineuse. Riche, il faut s'appliquer à faire reluire et sonner sa richesse. Dans l'un et l'autre cas, il faut s'effacer soi-même, immoler sa propre originalité, s'enchaîner ou se transformer. Moi, qui n'étais ni pauvre ni riche, je ne voulais pas être forcé de devenir l'un ou l'autre. Un grand dévouement à une personne ou à une idée m'eût paru digne d'un suprême effort; mais se dévouer à l'amusement de gens qui s'amusent aussi bien des désastres que des triomphes de l'individu, c'est une fantaisie creuse que je n'ai pas comprise encore.

Donc je redoutais le mariage comme un changement d'état qui eût subordonné mes habitudes et mes occupations aux ambitions probables de ma femme, ou qui eût créé entre nous une lutte désastreuse. Je suppliai ma tante, sinon de renoncer à son projet, du moins de l'ajourner. — Voyons, me dit-elle, avoue que tu as une peur terrible que je veuille te marier avec ta cousine!

— Non, ma tante, je ne crains pas que vous y ayez jamais songé.

— Et tu as raison. Ma fille est mondaine au fond de l'âme. J'ai eu beau l'élever dans les mêmes idées que celles dont je t'avais nourri. Ce qui t'a semblé sage et bon lui paraît, à elle, arriéré, cruel, intolérable. Elle aspire à m'échapper pour se lancer dans la grande cohue, et il faudra que je me résigne à lui voir faire quelque beau mariage bien sot, ou elle mourra de colère ou de chagrin dans notre solitude. Ah! mon cher enfant, les mères ne sont pas heureuses par le temps qui court, quand elles n'ont pas l'esprit d'être folles!

— Ne parlons pas de cela, chère tante. Attendons et espérons; les dix-sept ans d'Erneste n'ont pas dit leur dernier mot. Et puis l'homme qui joindrait le mérite à une position brillante n'est pas impossible à rencontrer. Cherchons-le, ce *rara avis*, au lieu de songer à me faire trouver la femme de mes rêves.

— Comment est-elle, la femme de tes rêves? Ne peut-on le savoir, ne fût-ce que pour se distraire un peu des idées sombres?

— Oh! alors... je voudrais vous tracer un portrait aimable et charmant... Vous par exemple.

— Avec trente ans de moins, j'imagine? Eh bien, tu ne sais ce que tu dis : à vingt ans, je ne valais pas ce que je vaux. Je n'avais pas souffert, et comme il vous faut des âmes toutes neuves, à vous autres, comme vous voulez faire verser la première larme, vous serez toujours condamnés à épouser l'inconnu; car le chagrin rend très bon ou très mauvais, on ne sait le résultat que quand il n'est plus temps d'y rien changer.

Ma cousine Erneste était la plus jolie fille qu'on pût voir, très spirituelle, très aimable et très bonne, et avec tout cela elle faisait le désespoir de sa mère et le tourment de sa maison : elle s'ennuyait!

Il n'y a guère de milieu aujourd'hui pour les jeunes filles : être très instruites, très studieuses, très intelligentes, ou se trouver très malheureuses quand leurs parens ne peuvent pas ou ne veulent pas les exhiber perpétuellement. Ma tante, qui n'avait qu'une médiocre fortune, avait tout fait pour empêcher sa fille unique de partager les ivresses de la vie élégante. Elle avait rêvé, comme toutes les mères raisonnables, d'en faire une bonne petite femme bien sage, bien modeste et bien douce; mais, comme toutes les mères raisonnables, elle avait échoué devant la folie du siècle; elle s'était imaginé que la raison peut parler à l'ivresse. Elle avait oublié que l'ivresse n'a pas d'oreilles, et que le moindre bourdonnement de violons emporte les paroles maternelles les plus tendres et les plus sensées. Le siècle était venu chercher sa proie et l'avait saisie aussi facilement, dans ce petit intérieur modeste et digne, que si elle l'eût trouvée sur la place publique. Le démon était entré dans la chambre de la jeune fille sous la forme de la couturière, sous celle de la coiffeuse, sous celle de la maîtresse de piano, sous celle de la jeune amie sortant de pension, sous celle du *Journal des Modes* emprunté à la tailleuse, sous celle de l'entre-filet de journal consacré à la description des fêtes de telle ou telle duchesse ou marquise.

On ne peut pas élever une fille dans une cage. Il faut bien qu'elle vive, qu'elle voie, qu'elle entende et qu'elle respire. Où la mènera-t-on promener, à Paris, si ce n'est au soleil ou au milieu des arbres?

C'est là justement que le Paris élégant et folâtre aime à se montrer. C'est là que passe, dans le plus fringant équipage et dans la plus merveilleuse toilette, la femme équivoque dont cette enfant ne voit que les ailes de papillon, et ne saurait soupçonner la momification morale. C'est là que les hommes bien mis et bien montés l'emportent sur toutes les espèces inférieures, et que la qualité d'honnête homme n'est rien auprès de celle d'homme bien ganté et bien chaussé.

Quelle plaisante chose! la jeune fille qui voit passer ces légers cavaliers rêve de les voir caracoler à la portière de sa voiture. Elle n'en aime aucun, mais tous lui plaisent. Elle ne pressent aucun danger dans l'émotion qu'ils lui causent. Elle s'en amuse, elle s'en moque avec quelque maligne compagne, aussi agitée, aussi affolée qu'elle-même. Toutes deux sont innocentes, fières et froides; ce n'est encore ni par le cœur ni par les sens qu'elles vivent et tressaillent, c'est par la vanité, par la soif d'être remarquées, par l'ambition de planer un jour sur cette foule où elles se glissent aujourd'hui timides et rieuses. Rien de plus chaste et de plus inoffensif que ce vertige de l'adolescence : rien de plus funeste si, dans les profondeurs de l'âme, un puissant germe de dignité ne se tient prêt à vaincre la soif du succès et les convoitises du luxe.

C'est ce germe de la véritable fierté féminine que ma tante n'avait pu développer chez sa fille. Là encore elle s'était heurtée à des obstacles inévitables. Peut-on dire à une fille de quatorze ou quinze ans à quelles chutes conduisent les enivremens qui l'enlacent? Si elle les ignore, elle ne s'en méfiera pas. Si elle les sait, elle voudra les braver, soit par curiosité, soit par dédain.

Un peu plus tard, l'instruction complète donnée à la jeune tête devient plus dangereuse encore, car nul ne sait le mystère qui s'accomplit en elle. Ma tante m'accordait une entière confiance et m'avouait ses perplexités. J'étais d'un avis différent du sien. Elle eût voulu envelopper son Erneste d'un nuage impénétrable et la conserver vierge d'imagination jusqu'au jour où paraîtrait l'objet de l'amour permis. Il me semblait au contraire que, pour son âge, ma jeune cousine n'était pas assez développée dans le sens de la femme, et qu'il eût mieux valu pour elle rêver d'amour que d'ambition.

Quoi qu'il en soit, Erneste, quand son système nerveux était au beau, avait toutes les grâces d'une aimable enfant: elle chérissait sa mère, elle était douce et généreuse, elle montrait des aptitudes intelligentes; mais quand passait la rafale, c'était la migraine, le dépit, les larmes, les jours de diète volontaire, les bruyantes insomnies, mille langueurs, mille caprices, et par contre-coup mille cruautés dont saignait le cœur maternel.

Je n'avais aucun empire sur elle, et je crois même que j'inspirais alors l'aversion. J'étais un frère trop clairvoyant, un ami trop sincère. J'aurais pris de l'ascendant au moyen d'un système d'adroite flatterie, mais alors j'aurais plu peut-être, et c'est ce que je ne voulais à aucun prix.

Je connaissais le Plantier pour être venu, au nom de ma tante, en négocier l'achat; mais, absent depuis quelques mois, je n'avais pu l'aider à y donner les derniers soins, et je fus agréablement surpris de voir avec quel goût elle avait su accommoder sa modeste résidence à ses besoins et à ses ressources. C'était moins un petit château qu'une grande vieille maison normande avec ses reliefs et ses ornemens de bois encadrant des panneaux de silex grisâtre. Ces chalets du nord ont leur physionomie et leur mérite; ils sont complets pour le peintre quand ils sont, comme celui du Plantier, chamarrés de vignes et de chèvrefeuilles dont les enroulemens égaient la froideur de ton des matériaux. Le dernier étage mansardé avait comme revêtement, entre chaque croisée, une savante imbrication d'ardoises; au second, ces revêtemens étaient en chêne simulant des écailles. Cela n'était pas beau, mais offrait à l'œil la sensation du solide et du comfortable sous un climat pluvieux. L'ensemble était massif, la décoration simple. Des arbres magnifiques, ces grands hêtres monumentaux qui sont les cèdres et les palmiers de certains cantons de la Normandie, protégeaient toute l'habitation et tout le jardin contre les rafales. Au reste, le pays environnant, gracieusement creusé en vallons à doubles et triples plissemens, était bien abrité contre les vents de mer. Ces régions intermédiaires entre les grandes plaines du pays normand et les côtes de la Manche sont extrêmement agréables et souriantes. Pas de grands effets, mais partout du charme, une admirable végétation, des mouvemens de terrain qui semblent ménagés pour les plaisirs de la vue et de la promenade; les influences de la mer adoucies et comme tamisées par la beauté des arbres et le parfum des prairies; un sentiment de repos, de bien-être et de sécurité jusqu'au pied des derniers remparts de la blanche falaise; un sol riche, bien cultivé et meublé de fermes d'une composition très décorative; des chemins de sable toujours propres, avec des sinuosités convenablement mystérieuses : telle était l'oasis où ma bonne tante eût voulu finir ses jours, si sa fille eût partagé ses goûts et ses idées.

Mais combien peu elle les partageait, la jeune victime transplantée sur cette terre d'exil et de malédiction! Dès le lendemain de mon arrivée, en me faisant les honneurs de son nouveau manoir, elle fut intarissable de reproches sur mon acquisition et de moqueries sur mon goût d'artiste. J'avais eu beau m'assurer avec

un soin minutieux de la bonne qualité des matériaux et du bon état des charpentes, elle décrétait qu'au premier orage cette vieille maison rongée de mousse tomberait en poussière. Les ardoises dorées de leurs beaux lichens étaient, selon elle, des tentures de deuil sur lesquelles il avait plu du jaune d'œuf. Les guirlandes de feuillage étaient une décoration de cabaret un jour de noce villageoise, et les écailles de bois entrevues à travers les pampres faisaient l'effet de grands vilains crocodiles collés aux murailles et cherchant à se chauffer le dos au soleil. Je la forçai d'avouer que si cette maison eût été un palais de fées et ce pays un éden, elle en eût pris possession avec autant de répugnance.

— Mon Dieu! reprit-elle, il ne faut pas me dire que je hais la campagne. Je l'aime beaucoup, au contraire, quand elle ressemble à quelque chose de vivant et de civilisé.

— Comme le bois de Boulogne par exemple? La campagne pour toi, c'est la poussière des cavalcades et le roulement des voitures.

— Eh bien! nous pouvions avoir cela sans dépenser ce que nous coûte cette horrible masure, et si c'est un travers d'aimer ce que tout le monde aime, puisque tout le monde y va, je ne comprends pas que maman, qui prétend faire mon bonheur et sacrifier tout à ma santé, m'ait amenée dans ce désert, où l'ennui me fera mourir.

— Êtes-vous donc seules ici? Je croyais que vous aviez des voisins en quantité suffisante.

— Ah! l'horrible chose que les voisins, qu'il faut voir, stupides ou non, par la seule raison qu'ils sont vos voisins et qu'on ne peut pas les changer! Je déclare que tous les nôtres sont insoutenables.

— Voyons, dis-en beaucoup de mal, ça te fera du bien.

— A la bonne heure! Je ne demande pas mieux; mais non : ce serait trop long. Ils sont une vingtaine, plus fâcheux les uns que les autres. Je n'en citerai que deux, un homme et une femme, que je déteste particulièrement.

— Comment appelle-t-on ce couple infortuné?

— Ce n'est pas un couple, c'est un vieux garçon et une vieille fille qui demeurent aux deux bouts de l'horizon, et qui m'agacent les nerfs par le bien qu'ils disent l'un de l'autre. Pure affectation, car, s'ils s'aimaient tant, ils se seraient épousés, et tous deux professent l'horreur du mariage.

— Où vivent-ils, et comment les nomme-t-on?

— Commençons par le sexe qui se prétend le plus noble. M. de Montroger habite le castel moderne que tu vois enfoui dans le vallon, à une demi-heure de chemin d'ici. C'est un homme de qua-

rante ans, qui serait bien, s'il y avait un peu d'intelligence dans ses gros yeux noirs et un peu de poésie dans sa tournure; mais il a un système, qui est de se traiter d'homme nul avant que personne ne songe à lui demander ce qu'il est. Il craint apparemment que sa beauté ne l'expose aux visées des mères de famille et ne compromette le repos des jeunes personnes.

— En d'autres termes, c'est un homme modeste et sérieux. Il est riche, à ce que l'on m'a dit?

— Il est riche et *il fait du bien;* c'est l'homme de la rengaine utilitaire et provinciale. Tu avais donc déjà entendu parler de lui?

— Oui, comme du plus galant homme qui existe. Je ne lui souhaite pas une femme telle que toi, mais je te souhaiterais...

— Un mari tel que lui? Dieu m'en préserve! Un homme qui serait mon père! qui est jeune de figure, j'en conviens, mais vieux d'idées, revenu de toutes les illusions, et qui ne passe que six semaines à Paris tous les hivers, sous prétexte qu'il y perd son temps et qu'il s'y ennuie! Mais je vois que tu es disposé à prendre son parti. Je passe à l'autre personnage, à moins que ton opinion ne soit faite aussi sur son compte.

— La vieille fille? Non, je n'ai pas ouï parler d'une vieille fille durant les trois jours que j'ai passés ici ce printemps. Tu la nommes...

— Mlle Merquem.

— Quel âge?

— Elle se donne trente ans; elle flotte entre trente-cinq et quarante. C'est selon les jours.

— Laide?

— Affreuse, longue, maigre, sèche, pédante, bizarre. Devine un peu à quoi elle passe son temps et dépense sa fortune, qui est considérable, à ce qu'on dit.

— Elle cherche le grand œuvre?

— Ah! tu me fais poser! Tu la connais?

— Je te jure que non.

— Comment as-tu deviné le secret de cette folle?

— J'ai parlé au hasard; mais je crois que c'est toi qui me fais poser. La recherche de la pierre philosophale n'est pas une manie de notre siècle. Personne n'y croit plus, et à moins que ta voisine ne soit véritablement aliénée...

— Elle l'est, j'en suis certaine; mais ne va pas répéter ce que je te confie. Maman me gronderait; elle professe une grande admiration pour la docte Merquem, et c'est à ce point... Mais tu vas me donner ta parole d'honneur de ne pas me trahir?

— Je te la donne.

— Apprends que maman s'est mis en tête de te marier avec elle.

— Tu inventes cela. Comment le saurais-tu?

— Je le sais parce qu'on s'est caché de moi pour y penser, et que ce mystère m'a donné le droit d'entendre et de deviner. Maman ne fait pas autre chose que d'interroger adroitement l'homme le plus stupide des cinq parties du monde, M. Bellac, un vieux savant qui demeure chez Mlle Merquem, et que les paysans de par ici tiennent pour sorcier, parce qu'il fait de l'or avec elle, à ce qu'ils prétendent. D'autres disent qu'ils évoquent ou conjurent les vents, et que, du haut du vieux donjon qu'ils habitent là-bas sur la colline, ils parlent à la mer, aux nuages et aux étoiles. La cuisinière que nous avons a demeuré chez eux. Elle jure qu'ils fabriquent des poisons, qu'ils déterrent des cadavres...

— Et qu'ils mangent des enfans? Eh bien! voilà une jolie femme que ma tante me destine!

— Tu te moques de moi? Je t'assure qu'il y a une chose vraie dans tout cela, c'est que Mlle Merquem travaille la nuit avec ce vieux alchimiste.

— Et que ta mère est curieuse de savoir au juste quelle science ils étudient?

— Non, maman admire les gens qui étudient n'importe quoi. Quand elle interroge M. Bellac, c'est sur les mérites et vertus de la châtelaine, et aussi parce qu'elle voudrait savoir si elle a fait vœu de ne pas se marier. Maman est bien bonne de se tourmenter de cela. Quel vœu aurait pu faire une personne qui ne croit à rien?

— Mais si! elle croit au diable, puisqu'elle s'est donnée à lui! C'est quelque chose en matière de foi!

— Allons! tu ne veux rien prendre au sérieux! inutile que je me donne la peine de causer avec toi. J'allais te proposer une alliance offensive et défensive pour nous préserver, toi de la femme alchimiste, moi du vieux garçon *utile au progrès*...

— Ah! tu ne m'avais pas dit que tu craignais la recherche de M. de Montroger?

— Je ne sais s'il songe à moi, mais, bien sûr, maman songe à lui, car elle me condamne à entendre son éloge au moins une fois par jour, et Mlle Merquem doit être dans la confidence, car elle fait sa partie dans le duo toutes les fois qu'elle vient ici.

— Vient-elle souvent?

— Elle vient tous les jeudis, et nous allons chez elle tous les dimanches.

— Elle reçoit donc?

— Oui, et même assez grandement, mais des gens si graves qu'on se décroche la mâchoire à ses petites soirées.

— Elle reçoit ses voisins de campagne, ou des personnes de la ville?

— Il y a de tout; c'est un mélange de malheureuses Parisiennes exilées comme nous, de vieux gentillâtres moisis comme leurs manoirs, et de provinciaux plus ou moins mal mis et mal élevés des villes environnantes.

— Je suis certain au contraire qu'il n'y a là que des gens parfaitement élevés, autrement ta mère ne t'y mènerait pas. C'est demain dimanche, nous y allons?

— Oh! certes, nous n'y échapperons pas.

— Eh bien! remettons jusqu'à lundi l'alliance offensive et défensive que tu m'offres. Il faut d'abord voir l'ennemi, connaître ses forces, pénétrer ses desseins, après quoi nous dresserons nos plans de campagne.

J'attachais si peu d'importance aux facéties de ma petite cousine que je ne pensai même pas à questionner sa mère sur la demoiselle alchimiste; mais, comme je connaissais un peu M. de Montroger, j'amenai naturellement la conversation sur son compte. — C'est un excellent homme, répondit ma tante, et je suis certaine que nous aurons là un bon voisin, peut-être un ami. Il est froid et sérieux, mais dévoué, actif, aimé dans le pays, estimé de tout le monde.

— Alors vous pensez peut-être...

— A le marier avec Erneste? Eh bien! non, je n'y pense pas du tout. Un homme qui a été raisonnable jusqu'à sa quarantième année ne fera jamais la folie de choisir pour compagne une enfant si fantasque. Je sais d'ailleurs qu'il a trouvé mainte fois de meilleures occasions, et qu'il n'a jamais voulu aliéner sa liberté. Enfin je vois de reste que, voulût-il de nous, Erneste le trouverait trop mûr et trop sérieux. Ce n'est donc pas à ce mariage-là que je pense.

— Avez-vous quelqu'un en vue pour elle?

— Oui, le fils aîné du receveur-général des finances, dont on m'a dit le plus grand bien et qui cherche une femme dans les conditions de naissance et de fortune où nous sommes. Nous le verrons demain chez notre grande voisine. Garde-toi bien de donner l'éveil à Erneste, elle serait coquette ou maussade. Tâchons qu'elle soit elle-même et ne se doute de rien.

— Fort bien; mais qui appelez-vous votre grande voisine?

— Ah! c'est vrai, j'oubliais de te dire... C'est une personne très intéressante et très remarquable, encore jeune et belle, petite-fille de feu l'amiral Merquem, très riche, très excentrique, il faut l'avouer, mais d'une excentricité dont on ne peut médire, car sa vie est irréprochable. Elle professe l'amour absolu de l'indépendance, et par la dignité de sa conduite elle a vraiment conquis le droit de vivre à trente ans comme si elle en avait soixante. Elle demeure

seule et va seule où bon lui semble; mais en réalité elle ne va presque nulle part, car elle n'a pas le goût de se montrer, et elle chérit la retraite. En venant chez nous, elle me fait beaucoup d'honneur, et je lui suis reconnaissante d'avoir bien voulu me prendre en amitié à première vue.

— Ne passe-t-elle pas pour une femme savante?

— Elle passe pour une femme instruite. Quelques personnes croient qu'elle s'occupe de science, parce qu'elle héberge un vieux savant respectable avec lequel elle sait causer et se plaire. Il est certain que c'est un homme qui sait tout, et qu'on ne peut passer une heure avec lui sans apprendre quelque chose; mais, quant à elle, elle nie qu'elle ait part à ces grandes connaissances. Elle ne parle jamais de manière à faire penser qu'elle en sache beaucoup plus long que les autres. Elle n'est extraordinaire que sur un point, l'obstination qu'elle a mise à ne pas connaître les joies, les peines et les devoirs de la famille.

— Mais si elle n'a que trente ans et si elle est encore belle, elle peut bien se raviser?

— Elle n'aurait, je crois, qu'un mot à dire pour trouver sous sa main un fort galant homme. On prétend que M. de Montroger a toujours été épris d'elle et qu'il l'est encore.

— Il est bien timide et bien gauche, s'il n'a pas su inspirer l'amour, ou tout au moins la confiance?

— Il n'est ni gauche ni timide, et on cherche en vain la cause de son peu de succès. Il faut bien qu'il y en ait une; on la saura avec le temps.

— Moi, je crois la deviner. Mlle Merquem est égoïste.

— Eh bien! non, tu verras; elle te plaira beaucoup.

— Alors gare à mon pauvre cœur?

— Non; je ne crois pas qu'elle t'inspire autre chose que l'amitié. Les femmes d'esprit n'inspirent que ce qu'elles veulent... aux hommes d'esprit!

Quand nous approchâmes, le lendemain, des hauteurs que domine le château de la Canielle, résidence de Mlle Merquem, « j'avoue, dis-je tout bas à Erneste, que je regrette d'avoir interrogé ma tante sur la femme alchimiste. Je me suis privé d'une émotion agréable à la vue de ce mystérieux manoir, où, grâce à toi, j'aurais pu compter surprendre une vieille parque occupée à des maléfices. A présent, hélas! je sais que Mlle Merquem n'est ni vieille, ni laide, ni sorcière, ni savante. »

— Ah! je vois, répondit Erneste, que maman t'a déjà tracé son portrait à sa manière. Eh bien! tu vas voir comme on s'amuse chez elle!

Le château était du siècle dernier, spacieux et simple, très com-

fortable d'aspect et bâti à mi-côte sur une colline rocheuse dont une échancrure rendait l'abord facile et la montée douce. L'ancien manoir inhabité dressait ses ruines féodales à cent mètres plus haut, sur le plateau de la falaise. Un parc touffu jeté en pente rapide sur la déclivité de ce plateau reliait les deux constructions. Du château neuf, qui tournait le dos à la mer, on ne voyait que la campagne fraîche et riante. Sans doute les belles histoires d'Erneste avaient laissé dans mon esprit quelque curiosité, car j'eusse voulu monter tout de suite au vieux donjon, d'où la vue devait être grandiose et dont l'aspect annonçait quelque chose de formidable; mais, pendant que nous traversions la cour, Erneste m'apprit que l'entrée de ce nid de mouettes était interdite au vulgaire, vu qu'il renfermait le laboratoire de M. Bellac.

De vieux domestiques à l'air grave, pour la plupart anciens marins, nous introduisirent dans un immense salon boisé, trop bas pour être majestueux, et trop peu orné pour être agréable. Il eût fallu peu de chose, quelques vases de fleurs ou de feuillage pour en rompre les lignes froides. La rigidité d'habitudes de la vieille fille se faisait-elle sentir dans ce parti-pris de dénûment austère, ou bien était-ce un sacrifice aux goûts de l'aïeul, qui avait irrévocablement fixé l'arrangement de sa demeure? Il est certain que cette grande pièce basse ressemblait à la cabine d'un navire gigantesque. Heureusement les fenêtres, j'allais dire les écoutilles, s'ouvraient sur une galerie à jour toute pleine de verdures exotiques, et c'est là qu'on se tenait les soirs d'été quand on ne se livrait pas à la promenade. C'est là qu'une vingtaine de personnes devisaient, assises sur des divans, quand la châtelaine se leva pour venir à notre rencontre.

Je ne fus d'abord frappé que de sa taille, qui me parut démesurément élevée; mais bientôt je m'aperçus d'une différence de niveau entre le salon et la galerie, et quand elle se trouva de plain-pied avec nous, je reconnus qu'elle n'avait rien de phénoménal, que la ténuité de ses formes n'était ni anguleuse ni maladive. C'était une femme grande et mince, mais élégante et bien proportionnée. Comme elle tournait le dos au jour, rendu très éclatant par le coucher du soleil, je ne vis d'abord que sa silhouette et les lignes d'or que le reflet du ciel enlevait sur sa chevelure touffue et sur sa robe de soie d'un beau rouge, presque noir. Elle me parut bien mise et bien coiffée, sans aucune excentricité; ses magnifiques cheveux étaient à elle, et quand elle fut assise et éclairée, je la trouvai parfaitement jolie et toute jeune. Il est vrai que le jour baissait dans les conditions d'un reflet très favorable. Tout était rose, et les figures n'avaient plus d'âge. Chaque instant écoulé ajoutait à l'illu-

sion, et quand tout s'éteignit, je conservai l'impression d'une figure délicieuse. Le son de la voix était si frais et si pur, la prononciation si fine et si délicatement nette, que je fus tout de suite sous le charme, et que pendant un quart d'heure je ne vis que cette figure et n'entendis que cette voix. Le premier accueil m'avait peut-être conquis sans retour : lorsque ma tante m'avait présenté comme le neveu déjà annoncé et décrit, Mlle Merquem m'avait tendu la main avec spontanéité, et elle avait serré la mienne avec franchise. Cette main n'était ni potelée ni voluptueuse; elle était mince, souple et fraîche. Aucune parole banale n'avait accompagné ce fraternel accueil; mais quand cette grande fille confiante et douce eut dit quatre mots à ma tante et à Erneste, je sentis comme un esprit de loyauté et de bienveillance émaner d'elle et faire tomber en moi toutes les malveillances du doute.

La nuit ne vint pas complète, car c'était jour de pleine lune, et le ciel était d'une limpidité rare dans cette région. Il avait fait très chaud dans la journée. Personne ne désira rentrer dans le salon, qui était éclairé. On resta sous le berceau qui couvrait une longue terrasse, et d'où un large escalier descendait à une autre terrasse arrangée en jardin. Les demoiselles, il y en avait six en comptant Erneste, allèrent courir parmi les fleurs, comme de folâtres noctuelles. Le receveur-général avec son fils, qui était un très jeune garçon d'une jolie figure, les suivit sans affectation; tous deux étaient vifs et enjoués. On entendit bientôt ce jeune monde rire aux éclats et babiller avec des voix claires et perçantes. M. de Montroger, que je voyais pour la première fois, me proposa de fumer un cigare avec lui; mais pas plus que moi il n'avait envie de s'éloigner de la châtelaine, car il ne mit entre elle et nous que la distance de quelques marches du grand escalier, et nous revînmes bientôt nous mêler à la conversation qui s'était engagée entre elle et les personnes plus âgées qui n'avaient pas quitté leurs siéges. Parmi ces personnes très graves d'allures et dont la causerie n'avait rien de bien récréatif, j'écoutai pourtant avec intérêt le vieux M. Bellac, qui me parut dépasser de beaucoup en esprit et en jugement le niveau de cet entourage, effacé ou alangui par le bien-être de la vie de province; mais le bonhomme était d'une extrême modestie et ne parlait que quand on l'y obligeait par des questions directes. Ma tante, qui n'était pas encore engourdie par la villégiature, savait fort bien causer; mais elle était distraite ce soir-là par l'entrevue de sa fille avec le fils du financier, et, bien qu'elle se fût promis de laisser tout aller au gré de la Providence, elle écoutait ce qui se criait sur la seconde terrasse beaucoup plus que ce qui se disait autour d'elle. Elle n'y put tenir longtemps; il lui sem-

blait qu'Erneste, ordinairement si endormie au château de la Canielle, était ce soir-là d'une gaîté impétueuse. Elle descendit pour en savoir la cause, et les autres personnes s'étant lancées dans une causerie de localité qui n'avait pour moi aucun intérêt, Mlle Merquem vint s'asseoir en face de moi sur une chaise que le hasard laissait vacante. Un guéridon où l'on avait commencé à servir le thé nous séparait.

— Je ne vous demande pas si vous aimez la campagne, me dit-elle, Mme Du Blossay m'a dit que vous l'adoriez; mais vous ne devez pas aimer la province, et nous sommes ici très provinciaux, en ce sens que nos petits intérêts de clocher nous préoccupent plus que les questions générales. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, car tout le monde a envie de bien faire; mais cela nous rend trop positifs, ennuyeux par conséquent.

— Si ces choses vous intéressent, elles doivent être intéressantes.

— Ce ne serait pas une raison.

— Pardonnez-moi, vous faites le bien...

— Oh! j'essaie, mais dans un milieu très restreint. Ce que l'on doit faire dans l'intérêt commun pour une province entière est si variable et si relatif, qu'il est difficile de se prononcer sans connaître une multitude de faits qui m'échappent.

— Ne vous semble-t-il pas que dans ce cas-là il faut s'en remettre aux personnes qui font de ces faits une étude spéciale, à M. de Montroger par exemple?

— C'est ce que nous faisons tous ici, chacun le consulte. Il décide, et il nous impose selon nos moyens; nous contribuons de confiance.

— M. de Montroger est très aimé dans le pays.

— Il le mérite.

— On s'étonne qu'il ne soit pas marié. Il aurait plus d'influence.

— Il est certain qu'il ferait bien de se marier.

— Alors vous êtes d'avis qu'un homme ne doit pas vivre sans famille?

— Personne ne doit vivre sans famille.

— Vous donnez pourtant le mauvais exemple!

— Moi? Tiens, oui, c'est vrai. J'aurais dû me marier; mais je n'y ai pas songé assez tôt, et à présent il est trop tard.

— Il y a donc un âge qu'il ne faut point dépasser? Vous le faites bien court!

— Ceci est une politesse! A propos, Mme Du Blossay désire beaucoup vous trouver une femme qui vous fixe auprès d'elle.

— Vous a-t-elle consultée sur ce point délicat?

— Oui, je me suis récusée. Je n'y entendrais rien.

— Pourquoi?

— Parce que... Je ne sais pas. Il me semble qu'il faut connaître à fond les gens qu'on veut associer, — et je n'ai pas grand esprit d'observation.

— Ou vous dédaignez de vous occuper de ces détails du caractère, aussi insipides que ceux de la vie de province?

— Je n'ai le droit de rien dédaigner. Je suis une personne nonchalante à certains égards, distraite souvent, surtout incapable de répondre aux questions directes sur son propre compte.

— Vous auriez tort de les trouver déplacées dans la bouche d'un homme qui vient ici pénétré du respect qu'il vous doit, et qui s'en ira charmé de votre étonnante modestie.

Nous causâmes ainsi quelques instans encore, et quand nous fûmes interrompus, je restai convaincu que Mlle Merquem était un esprit d'une rare supériorité, par la raison qu'elle n'avait rien dit que tout le monde n'eût pu dire aussi bien qu'elle; mais le charme qui émanait de son accent et de son attitude protestaient en dépit d'elle-même contre le soin qu'elle prenait de se faire nulle pour se faire impénétrable.

M. de Montroger ne se piquait probablement pas d'être aussi mystérieux, car je le vis, un instant après, rempli d'une anxiété qu'il ne prenait guère la peine de me cacher. — J'ai cru, me dit-il, vous entendre prononcer mon nom, là, tout à l'heure. Cela m'a rendu inquiet. Je me suis demandé si vous n'aviez pas à réclamer de moi quelque service que je n'aurais pas songé à vous offrir.

— Et que j'aurais prié Mlle Merquem de vous demander à ma place? Voilà, monsieur, un détour ingénieux et charmant pour m'amener à vous répéter le bien que l'on vient de me dire de vous.

Il voulut me répondre, prononça quelques mots sans suite, posa sa main sur la mienne d'une façon amicale, presque paternelle, et s'éloigna, me laissant confondu de sa gaucherie et de sa bonté.

Il ne me fallut pas l'observer davantage pour voir qu'il était solennellement amoureux de Mlle Merquem, frémissant, jaloux, craintif, transparent comme un écolier. Le hasard me plaça bientôt auprès d'une vieille dame fort aimable que j'avais déjà vue chez ma tante, et qui ne demandait qu'à causer. — Vous observez Montroger, me dit-elle; il vous amuse?

— Mais non, je ne me permets pas...

— Permettez-vous tout ce que vous voudrez, il ne s'en apercevra pas. Ce n'est pas l'échantillon le moins curieux de notre petit monde, ce garçon-là! Figurez-vous un héros de roman accompli,

un Saint-Preux, un Grandisson. Mlle Merquem ne remue pas un doigt qu'il ne tremble de la tête aux pieds; elle ne le regarde pas qu'il ne soit prêt à se trouver mal. Cela dure depuis une quinzaine d'années et ne fait que croître et embellir. Ce serait ridicule, si ce n'était touchant, car au bout du compte c'est la meilleure nature d'homme qui existe, et cet amour le rend très malheureux. Nous nous sommes tous employés ici pour lui faire épouser notre grande amie; il n'y a pas eu moyen. Elle nous répond qu'elle l'estime, qu'elle a beaucoup d'amitié pour lui, mais qu'elle est incapable de répondre à son amour et qu'elle ne veut pas se marier.

— Donne-t-elle de bonnes raisons à cette aversion pour le mariage?

— Elle n'en donne pas, car il n'y en a pas. Est-ce que vous comprenez une femme sans amour et sans famille? Elle a tort, il n'y a pas à dire. Elle le sait, elle en convient, et elle persiste. Enfin c'est une exception, une anomalie, un défi jeté à la nature et à la société. Vous pensez bien qu'on a épuisé le chapitre des suppositions folles, malveillantes ou bizarres. Tout cela tombe à terre devant le caractère d'une personne qui ne fait que le bien, et qui paraît même ignorer la possibilité de faire le mal. S'il y avait eu dans sa vie quelque accident... fâcheux ou romanesque, on le saurait, allez! En province, on ne cache pas dix ans un secret. Je la connais depuis son enfance; il n'y a rien, absolument rien! Elle n'est ni triste, ni malade, ni excentrique à tous autres égards. On l'aime; elle est si parfaitement aimable! On lui pardonnerait à présent n'importe quoi. Eh bien! on n'a rien à lui pardonner, et cela fait enrager les personnes méchantes.

— Y en a-t-il ici?

— Il y en a partout!

— Désignez-m'en une. Je voudrais entendre dire du mal de Mlle Merquem... pour changer!

— A votre aise. Vous verrez comme c'est bête, le mal qu'on lui impute! Mais, sans vous donner tant de peine, vous pouvez être renseigné par moi tout de suite. Regardez vis-à-vis de nous Mme de Malbois. Elle a une fille charmante,... cette petite brune qui était là tout à l'heure auprès de moi. Elle a voulu la marier avec Montroger; elle a remué ciel et terre pour cela. Mlle Me quem elle-même s'y est employée, bien qu'elle n'aime guère ces commissions-là. Impossible! A présent la Malbois, qui est envieuse et ingrate, prétend que Mlle Merquem l'a trahie, que c'est une coquette consommée qui veut régner sans partage sur tous les cœurs, qu'après tout on ne sait rien de ses relations avec Montroger, et qu'un beau jour on découvrira peut-être une liaison mystérieuse entre

eux. Voilà ce que disent toutes celles qui ont eu des prétentions sur Montroger pour leur compte ou pour celui de leurs filles; mais ces mèches-là sont éventées. Mlle Merquem ne s'en soucie pas et fait semblant de les ignorer. Les gens sages lui savent gré d'endurer avec patience et philosophie les inconvéniens attachés à la position exceptionnelle qu'elle a choisie.

On passa enfin au salon, et je pus voir en pleine lumière la figure de Mlle Merquem. Cette figure et toute la personne semblaient repousser naturellement le mensonge. Ses traits accusaient bien trente ans, mais sans un jour de plus ni de moins, comme si un parfait équilibre eût présidé aux événemens et aux émotions de sa vie. Elle avait dans les mouvemens la souplesse d'une belle constitution entretenue par une vie active et bien réglée, sans fatigues exceptionnelles, sans germe et sans trace de maladie chronique. Sa fraîcheur rosée était celle de la santé soutenue, sans exubérance. Elle n'avait ni embonpoint ni maigreur, ni langueur ni éclat. Un ensemble de choses harmonieuses, une grâce étrange qui consistait dans la rectitude, l'adresse et la sobriété des mouvemens et des attitudes. Sa chevelure crêpelée, touffue et légère me frappa particulièrement. Les cheveux sont pour moi un indice prononcé du caractère. Leur souplesse soyeuse me révèle la douceur des instincts. Leurs enroulemens naturels me représentent l'abondance et l'agencement heureux des idées. Cette grande fille paraissait atteindre le développement complet du genre de beauté qui lui était propre. Tous ses traits étaient charmans sans qu'on pût dire qu'aucun fût merveilleusement tracé. C'était comme le dessin d'une belle tête grecque sur lequel on eût passé l'estompe pour en fondre les contours, et mêler au type trop régulier de la première ébauche le moelleux de la gentillesse française. Cet adoucissement de la forme donnait à l'expression du visage un caractère jeune et candide qui ne devait jamais s'effacer. Les dents étaient petites, le moindre sourire les découvrait toutes, et l'attrait caressant et confiant de ce sourire me parut irrésistible; l'âme d'un enfant semblait avoir persisté dans le corps d'une femme faite et fixée.

Elle me plut tellement, et je compris si bien le charme qui pesait sur le pauvre Montroger que je cessai de la regarder, craignant presque d'avoir à subir la même fatalité. Je me bornai à l'écouter, désirant peut-être découvrir un vide dans cette intelligence trop paisible pour être bien complète; mais elle parla peu. Se sentait-elle observée ou avait-elle l'habitude de s'effacer? Elle proposa aux demoiselles et aux jeunes gens de faire de la musique. Erneste avait une jolie voix et mourait d'envie de la faire entendre ce soir-là. C'est pourquoi elle se fit prier. Mlle Merquem l'accompagna et la

soutint si adroitement que ma petite cousine eut l'air de savoir la musique. La châtelaine fit ensuite danser ce jeune monde, et je pensai d'abord qu'elle n'était nullement virtuose, tant elle y apporta peu de soin ou de prétention; mais, quand je me mis à danser et à valser par complaisance pour les jeunes filles, je me sentis peu à peu enlevé comme par des ailes. Je tenais dans mes bras la petite Malbois, une ravissante créature de dix-huit ans, d'un éclat extraordinaire et d'une impétuosité délirante; ingénue ou hardie, peut-être l'un et l'autre, elle avait un regard qui me grisa. J'oubliai tout pour folâtrer comme une mouche ivre de soleil dans un rayon de sensualité, et puis tout à coup l'accent et le rhythme de la valse entrèrent en moi comme le souffle d'un esprit qui épurait mon rêve et le détournait de cette idole d'un instant. Mlle Merquem improvisait. Je m'arrêtai pour respirer et je la regardai. Elle ne paraissait voir et entendre personne, elle se croyait oubliée comme une machine employée au plaisir des autres, et elle se laissait aller au plaisir de rêver pour son compte. Sous ses doigts agiles et comme délivrés peu à peu de leur fonction mécanique, le piano brodait sur le thème vulgaire qu'il avait dit servilement d'abord les plus merveilleuses fantaisies. C'était un enchaînement sans fin d'idées riantes et tristes, touchantes et fières, toujours originales, et passant, sans qu'on y prît garde, par les plus savantes modulations. Tout à coup, je ne sais comment, dans un moment où l'ardeur du thème modifié et idéalisé semblait éclater comme un ouragan de puissance et de vitalité, je me trouvai auprès du piano, et, débarrassé de ma danseuse fatiguée, je tendais les deux mains à Mlle Merquem, qui, sans cesser de jouer, se levait à demi comme prête à me suivre; mais elle se rassit, étonnée de sa propre distraction, en me demandant ce que je voulais.

— Vous faire danser, répondis-je. Le génie de la vie est en vous, vous devez danser comme le vent et comme la flamme.

Elle me regarda d'un air étonné, comme on regarde un fou que l'on avait cru raisonnable. — Je ne danse jamais, répondit-elle en jouant toujours.

— Pourquoi?

— J'aime à voir danser, cela me suffit.

— Elle ment! me cria dans l'oreille la grosse voix de Montroger. Elle danse comme les sylphes, elle dansait du moins...

— *Jadis!* reprit Mlle Merquem d'un air moqueur et enjoué; mais vous, pourquoi ne faites-vous pas sauter ces demoiselles, qui manquent de cavaliers?

— Est-ce que vous l'exigez?

— Ce serait une bonne action, et vous y manqueriez?

Montroger alla, sans répliquer, inviter Mlle Emma de Malbois, que j'avais profondément oubliée sur sa chaise. La mère Malbois en bondit de surprise et de joie sur la sienne, espérant toujours renouer ce mariage manqué. — Est-ce que vous jouez du piano? me demanda la châtelaine.

— Un peu. Vous êtes fatiguée?

— Oui.

— Quel dommage! Vous donnez la vie, l'amour et la jeunesse.

— Eh bien! reprit-elle en souriant, vous allez donner tout cela à ma place, mon feu est épuisé.

Elle quitta le piano et disparut quelques instans comme pour donner des ordres, mais peut-être en réalité pour se soustraire à l'enthousiasme qui me gagnait et qui lui paraissait ridicule. Elle fut assez longtemps absente pour me donner de l'humeur et de l'ennui. Les petites personnes dont je dirigeais les grâces chorégraphiques me parurent sottes, même la délicieuse Emma, et je m'amusai à jouer faux et à massacrer la mesure pour les contrarier. Erneste m'accabla d'injures, et ma bonne tante, qui me tenait pour un bon pianiste, rougit de ma conduite. Enfin Mlle Merquem reparut; il était temps. Montroger perdait la tête et embrouillait toutes les figures. J'espérais, je ne sais pourquoi, découvrir quelque émotion sur la figure de la châtelaine. Elle avait la sérénité d'une belle âme qui vient de s'adonner à la confection du punch glacé. Elle appela M. de Montroger pour lui dire que c'était le sorbet qu'il aimait, et qu'elle l'avait surveillé elle-même pour le récompenser d'avoir dansé. Cette gâterie me parut une cruauté gratuite, car elle amena presque une larme au bord de la paupière du pauvre *patito*, émotion qui ne l'empêcha pourtant pas de déguster religieusement son sorbet. Tendre et sensuel, enthousiaste et positif, il se révéla entièrement à moi en trempant avec avidité sa moustache noire dans cette coupe friande, tandis que son regard éperdu semblait dire : Barbare! c'est bien de cela qu'il s'agit!

On se sépara bourgeoisement à minuit. Les voitures avaient le mot d'ordre à l'avance. Tout était prêt dans la cour quand nous descendîmes le perron. Ces départs sont charmans par une belle nuit d'été, à la campagne. On se dit adieu, on cause à la portière ou le pied à l'étrier, comme si chacun entreprenait un voyage. Les chevaux s'impatientent, les chiens aboient, les coqs chantent et prennent la lumière des flambeaux pour celle de l'aurore. On franchit la grille en se jetant des rires et des paroles sans suite, et puis on se disperse dans l'ombre, et chaque équipage fuit en emportant ses deux étoiles, qui semblent s'éteindre et se rallumer en traversant les buissons noirs.

— Eh bien! que penses-tu d'elle? me dit Erneste au retour.

— Oui, oui, réponds! ajouta ma tante. J'ai prédit que tu l'aimerais, ma grande voisine : me suis-je trompée?

— Non, ma tante, vous avez prophétisé. J'adore cette grande personne. J'en suis épris, je lui appartiens à jamais.

— Comme tu y vas! ce n'est pas sérieux, j'imagine?

— C'est sérieux comme le sentiment le plus digne et le plus chaste. Je ne crois pas que Mlle Merquem puisse en inspirer d'autre. Rien dans cette nature n'appelle la passion et ne semble capable de la ressentir; mais l'amitié qu'elle impose est soudaine et sans réserve, n'en déplaise à la belle Erneste.

— La belle Erneste, reprit ma jeune cousine, n'est pas trop mal disposée ce soir, et elle a découvert une chose, c'est que Célie Merquem est une excellente fille.

— Oui-da! s'écria ma tante. A quoi as-tu vu cela, à la fin?

— Je ne saurais le dire. J'ai senti cela à son regard, à son sourire, à mille petites choses insaisissables en détail, mais dont l'ensemble a fait tomber un voile de devant mes yeux. Je la croyais sournoise, hypocrite de vertu, jalouse des personnes au-dessous de trente ans, enfin pédante et épilogueuse. Je me trompais absolument. Elle a du cœur et elle est sincère. Je permets à mon cousin de l'aimer.

Quelques instans après ce profond aperçu, Erneste dormait au fond de la calèche comme une véritable enfant qu'elle était, et ma tante, en me parlant bas, me disait : Dieu veuille que ce petit jeune homme justifie tout le bien que Mlle Merquem m'a dit de lui, car certainement voilà Erneste éprise.

— Mais, non, chère tante, elle n'est qu'endormie.

— Dans ces jeunes organisations, toute crise morale est une fatigue soudaine; mais un indice plus sûr, c'est la justice qu'elle rend à notre voisine, et la bienveillance à laquelle nous la voyons disposée.

En effet, quelques jours après, Mlle Merquem ayant amené au Plantier le receveur-général et son fils, Erneste lui témoigna la plus aimable sympathie, et, la visite terminée, elle me suivit au jardin pour me répéter l'éloge de la grande voisine. — Décidément, disait-elle, j'ai été injuste et sotte : cette Célie Merquem est un ange. Elle est fine, tendre, douce et maternelle. Je veux réparer mes torts et faire comme tout le monde, l'adorer.

— Tout cela, lui dis-je, parce qu'elle t'a trouvé un mari, et qu'elle lui a dit de toi plus de bien que tu ne mérites?

— Elle ne m'a pas trouvé de mari; je me charge de trouver cela toute seule quand bon me semblera; mais elle m'a trouvé un amou-

reux, et elle lui a monté la tête pour moi. Elle a pris là une peine que je ne me serais pas donnée moi-même. Je croyais que c'était très ennuyeux d'avoir un amoureux; à présent, je vois que c'est très amusant. Ça distrait de soi, ça occupe, on le fait enrager; enfin je ne m'ennuie plus, et tu dois remarquer que je suis redevenue la plus aimable fille du monde. Aussi je me suis rappelé que j'avais en toi un bon ami, et je voudrais te faire quelque bien, te consoler de tes peines ou servir tes amours.

— En voici bien d'une autre! Où diable prends-tu tout ce que tu dis là?

— Je vois clair, mon beau cousin! Tu es amoureux de Mlle Merquem, ou je ne m'y connais pas.

— J'aime à croire que tu ne t'y connais pas du tout, et je le vois de reste.

— Alors c'est de moi que tu es épris?

— Dieu m'en garde!

— Dieu m'en garde aussi, car tu serais un galant bien triste. J'aime mieux ce petit diseur de riens que l'on me destine...

— Et à qui tu te destines aussi très joyeusement, ne t'en cache pas!

— Je te dirai cela plus tard. Je ne suis pas du tout fixée. Je crois que j'aimerais mieux le vieux Montroger!

— A quoi bon le préférer? Il ne fait aucune attention à toi.

— Si j'étais décidée à le préférer, je saurais bien l'amener à me trouver parfaite; mais j'aime mieux ne pas savoir ce que je veux. C'est un état d'esprit très agréable pendant lequel on se voit adorée sans se donner la moindre peine.

— Voilà, repris-je, des coquetteries à l'adresse d'un absent, partant bien inutiles. Garde ton esprit pour le jour où il reviendra, mais n'en débite pas trop, car tu pourrais l'effrayer, et tu serais fort dépitée, s'il se retirait.

Pendant les semaines qui suivirent, les jeunes gens firent plus ample connaissance. M. de La Thoronais, receveur des finances, était un homme du monde accompli, un peu vide au fond. Son fils Julien était plus mûr et non moins aimable. Il me parut doué d'une certaine force de volonté, car à diverses reprises Erneste essaya de lui imposer ses caprices, et il feignit de ne pas comprendre. Elle en fut pour ses frais, et je la vis piquée, menaçant tout bas et de loin de l'éconduire, mais trop charmée de sa figure, de ses manières et de sa position pour oser donner suite à son dépit. Elle essayait bien quelquefois de faire en sa présence un cas particulier de M. de Montroger, et alors Julien se livrait à un enthousiasme très vif pour Mlle Merquem. Ces deux graves personnages servaient sans s'en

douter aux querelles et aux raccommodemens des deux jeunes gens, mais en somme Erneste cédait peu à peu du terrain. La terrible enfant semblait matée par un enfant têtu et calme. L'était-elle par un sentiment sérieux? Ma bonne tante vivait dans une alternative de confiance et de doute, d'espoir et de tristesse. Mon rôle était d'empêcher que les nerfs se missent de la partie, et le soin affectueux que j'apportais à calmer ses anxiétés maternelles augmentait l'affection qu'elle avait toujours eue pour moi.

J'avais, dans cette préoccupation, peu d'instans pour songer à moi-même; aussi je n'y songeais guère, et j'employais mon cœur et mon cerveau au service presque exclusif de la famille. Mlle Merquem, bien qu'elle craignît beaucoup d'avoir trop d'influence sur la mienne et sur celle du fiancé, se voyait entraînée à s'occuper beaucoup du mariage. Ma tante ne voulait plus qu'on lui parlât d'autre chose, et la grande voisine, forcée de m'aider à la calmer, se trouva dans la situation de se lier avec nous, avec moi par conséquent, plus qu'elle n'eût fait sans cet incident. On ne se vit pas plus souvent pour cela. Célie Merquem avait des habitudes dont elle ne se départait pas. Elle venait toutes les semaines une fois, et nous lui rendions sa visite comme tout le monde, le dimanche soir; mais on se voyait plus amicalement. On avait un petit secret en commun, on arrivait à l'intimité par une pente naturelle.

Cette liaison passa en moi par plusieurs phases. Ce fut d'abord une franche et irrésistible sympathie sans arrière-pensée, et puis une sorte d'indifférence affectée vis-à-vis de moi-même, à mesure que je sentis l'indifférence gracieuse où cet esprit tranquille se tenait renfermé à mon égard. Qu'avais-je à dire et de quoi me serais-je plaint? De ce que cette grâce m'avait charmé, résultait-il que l'attrait dût être réciproque? Je me serais reproché la fatuité du dépit, et je trouvais plus sage de ne pas trop penser à Mlle Merquem quand je ne la voyais pas.

Ceci ne fut qu'un palliatif. Il ne m'était pas possible de la revoir sans émotion, et de ne pas désirer follement de la voir ailleurs que dans ce petit monde qui l'environnait obstinément. Je chassais de mon mieux cette fantaisie. Je savais qu'elle ne recevait personne, ni homme ni femme, dans la semaine, et qu'en cas d'affaire pressante il fallait lui demander une audience. Je n'avais aucun prétexte pour cela. En faire naître un eût été puéril et de mauvais goût. On ne faisait pas la cour à Mlle Merquem, on ne pouvait pas la lui faire. Il y avait des années déjà que personne, pas même le fidèle Montroger, ne le tentait plus. On était certain d'être éconduit poliment. On ne voulait pas se rendre ridicule et se faire fermer l'entrée d'une maison respectable et charmante, où l'on mettait une sorte de vanité à être admis sans méfiance.

J'avais failli encourir cette disgrâce le premier jour. J'étais désormais irréprochable de convenance et de sérénité. Je me voyais classé à mon numéro d'ordre sur la liste des bons voisins et des agréables connaissances. Je n'avais rien de mieux à faire que de m'en trouver fort honoré.

Pourquoi, au bout de cinq ou six entrevues, cette facile satisfaction me devint-elle un supplice? Étais-je réellement épris de la vieille fille effacée depuis longtemps des prétentions de tout le monde? J'avais été amoureux plus d'une fois et même assez sérieusement, mais jamais en vue d'une association éternelle, et il devenait bien certain pour moi que proposer toute autre association à Mlle Merquem eût été la plus folle et la plus gratuite des injures. Allais-je donc tomber dans cet abîme d'une passion résolue à tout risquer, même le mariage? Je me répondais que cela était impossible, que cette personne avait cinq ans de plus que moi et qu'elle était dix fois plus riche, qu'elle devait être méfiante, que le monde était méchant, enfin que, de tous les mariages dont la pensée me faisait frémir, celui-ci eût été le plus mal interprété, le plus absurde et probablement le plus désastreux.

Sur quoi donc portait ma souffrance? Il m'eût été difficile de le dire. Mlle Merquem n'avait aucune espèce de coquetterie. Si sa réelle supériorité sur tout ce qui l'entourait perçait en toutes choses, c'était à son insu et malgré elle. Il y avait des momens où elle avait l'air affligé et effrayé de l'attention surprise dans mes regards. A coup sûr, elle ne la provoquait pas volontairement, elle mettait même un soin assez habile à la détourner ou à m'en distraire.

Que vous dirai-je? Je n'expliquerai jamais bien une chose dont l'audace et la spontanéité ne se sont jamais bien expliquées à mes propres yeux. Je subis l'entraînement insensible de cette passion, en dépit, peut-être à cause des efforts que je fis pour m'y soustraire. Je me liai à dessein avec M. de Montroger, espérant me guérir par le spectacle d'une persévérance passée chez lui à l'état d'idée fixe et de manie. J'essayai de le trouver ridicule, j'employai des heures à me moquer de lui intérieurement, et chaque fois je le quittai plein de remords, cruellement triste et saisi de frayeur pour moi-même.

Je n'ai jamais rencontré d'homme qui, à première vue, m'ait semblé meilleur et plus naïf. Un cœur ouvert à l'engouement, associé à un caractère égal et doux, le goût du bien, une très belle nature physique, des manières excellentes, que lui fallait-il de plus pour être aimé, et pourquoi cette inhumaine ne l'aimait-elle pas? Il avait tant d'abandon dans l'âme que j'en vins bientôt à lui parler de son mal, tout en faisant secrètement l'analyse du mien. Il prit

plaisir à me répondre sans détour. Il y avait si longtemps que personne ne l'entretenait plus d'une situation sans espoir et sans issue qu'il me sut un gré infini de m'intéresser à sa vieille blessure. Un jour vint très vite où il voulut me raconter l'histoire de son fatal amour. C'est ainsi qu'il l'appelait de bonne foi et sans sourire.

« J'avais dix-sept ans, me dit-il, quand je vis Mlle Merquem pour la première fois. Elle en avait alors cinq ou six et sautait sur les genoux de son grand-père l'amiral. Quel homme que ce vieux marin! Le courage, la droiture, l'équité mêmes! D'une assez nombreuse famille moissonnée autour de lui par une série de catastrophes trop longues à vous raconter, il ne lui restait que cette enfant et il l'adorait. Elle était déjà grande pour son âge, mince et assez délicate. La crainte de la perdre le porta naturellement à l'élever avec une indulgence absolue. Elle n'apprit que ce qu'elle voulut apprendre et ne connut jamais l'ombre d'une contrariété. Toute son éducation fut sourires et caresses. Je vous dis ces détails parce qu'ils expliquent peut-être bien des choses. Célie a été dès son enfance exceptionnellement heureuse. Elle ne l'a jamais oublié. Peut-être a-t-elle toujours craint le malheur avec excès.

« Pour vous donner une idée de la sollicitude qui l'entourait, je vous raconterai seulement un trait. L'enfant avait perdu récemment son père et sa mère, quand je la vis à la Canielle. L'amiral venait d'acheter cette terre et de s'y installer. Célie ignorait encore qu'elle fût orpheline. Elle l'ignora; elle attendit tantôt son père, tantôt sa mère ou son frère durant des années. Elle ne connut le désastre que lorsque le souvenir de ceux qu'elle avait aimés parut effacé de sa mémoire. Jusque-là, le grand-père sut lui cacher le secret de ses profondes douleurs et le faire garder par tous ceux qui l'approchaient. Il avait pour système que l'enfance ne doit pas connaître les larmes, et ne doit pas savoir seulement le nom de la mort.

« Cette éducation, qui eût pu produire un monstre d'égoïsme, ne fit que développer la tendresse et la bonté innées chez Célie. On ne lui parlait jamais de devoir envers qui que ce soit. Elle en devina, il semble qu'elle en inventa toute seule la notion. Outre qu'elle ressemblait prodigieusement à l'amiral par la figure, elle avait son âme. Elle s'en servit. Il n'y eut pas pour elle d'autre enseignement que le spectacle de ses vertus.

« Elle apprit très tard, à treize ou quatorze ans, c'est elle qui le raconte, ce que les autres enfans apprennent à six ou sept; mais, dès qu'elle eut commencé à exercer son attention et sa mémoire, elle eut soif de s'instruire, et comme on avait Bellac sous la main et que le grand-père était lui-même versé dans les sciences, elle

passa rapidement de l'ignorance absolue à des connaissances exceptionnelles chez les femmes. Ce qu'elle sait, je ne peux pas l'apprécier, et vous ne le découvrirez jamais, tant elle s'abstient de le montrer; mais Bellac m'a dit souvent : Je n'ai plus rien à lui apprendre... A présent nous cherchons ensemble; ce n'est plus une élève, c'est une émule.

« Quand je la revis, elle avait de quinze à seize ans. Mon père, marin distingué, avait été l'ami du sien. L'amiral me chérissait. Il avait veillé de loin sur moi; il me destinait la main de sa chère Célie. Moi, j'ignorais mon bonheur. Je trouvai Célie adorable, mais je ne me permis pas d'aspirer à elle. On attendit, sans rien dire, que je devinsse très amoureux. Je le devins et n'en fis rien paraître. On le devina, et on me sut gré de ma timidité. Alors on m'encouragea, on me donna de l'espérance, on m'apprit que mon bonheur dépendait de moi-même. Il s'agissait de plaire à Célie.

« Je devins presque fou quand ma mère me fit cette confidence. Je courus à Célie, je me jetai à ses pieds sans trouver un mot à lui dire. Il me semblait que mon trouble et mes larmes étaient plus éloquens que toutes les paroles; mais on avait négligé de la préparer et de l'avertir. A seize ans, elle était aussi ingénue sous certains rapports qu'une fillette de sept ans. Elle ne comprit rien à mon transport, elle en eut peur. L'amitié confiante qu'elle me témoignait devint tout à coup une sorte d'aversion craintive. On essaya de vaincre ce caprice, on lui parla mariage, elle tomba malade de peur et de chagrin; on dut m'éloigner.

« Je fus si malade moi-même qu'on me laissa ignorer ce qui se passait. Je ne l'ai su que beaucoup plus tard... si je l'ai su, car il ne me semble pas toujours qu'on m'ait dit la vérité. Célie se prononçait énergiquement, m'a-t-on dit, contre tout projet de mariage : n'était-ce pas contre moi qu'elle protestait, et, si un autre fiancé se fût présenté à cette époque, ne l'eût-elle pas accepté?

« Il ne s'en présenta pas. L'amiral, effrayé de son effroi, lui promit qu'on n'admettrait plus jamais dans la maison un prétendant quelconque à sa main sans son consentement. J'ignore si elle eut à le refuser. Trois mois se passèrent sans qu'on pût lui prononcer mon nom. J'étais guéri, mais profondément affecté. Un jour mon père me prit à part et me dit : Mon cher enfant, il ne faut plus songer à la petite Merquem. Elle est décidément folle; cela devait arriver. On l'a mal élevée : on lui a fait croire qu'elle était d'une essence divine. Personne ne lui semble digne d'elle, elle montera en graine; oublie-la, et viens avec moi faire un beau voyage en Chine. La mer guérit de tout. Il n'y a pas d'amourette qui vous suive d'un continent à l'autre.

« Ma mère ajouta : Va, mon cher enfant; il le faut. Célie est une sotte fantasque. Je la déteste, puisqu'elle me force à t'éloigner de moi.

« Mes parens me semblèrent avoir raison. Je me crus guéri par le dépit. Je le fus sans doute, car deux années de voyage au long cours rétablirent mon équilibre moral et physique, et, quand je revins ici, j'étais bien décidé à chercher femme et à me marier sous les yeux de ma belle dédaigneuse.

« Je ne la trouvai pas au pays. L'amiral était gravement atteint de la goutte. Elle l'avait conduit à Nice avec Bellac. Peu de temps après, ils revinrent. L'amiral semblait guéri; mais à l'entrée de l'hiver il fut atteint d'une complication de rhumatismes aigus, et son état de souffrance devint intolérable. Son caractère changea subitement, et Célie elle-même eut à en supporter les bourrasques. Il se plaignait à elle avec amertume de ne plus voir mon père, il lui reprochait d'avoir, par un injuste caprice, désuni deux familles qui s'étaient longtemps proposé de n'en faire qu'une.

« Célie, éperdue, vint trouver ma mère en secret. Elle s'adressait à elle comme à la plus irritée. Elle la supplia de ramener son mari, et mit tant de grâce et de persuasion dans ses instances que mes parens cédèrent. L'amiral fut d'abord heureux de les voir, mais bientôt il me demanda. Il croyait que nous revenions à lui de nous-mêmes. Il ignorait que sans l'ordre de Célie je ne pouvais reparaître à la Canielle.

« Il s'agita de nouveau. Célie m'écrivit. Voici sa lettre :

« Venez aussi, monsieur, si vous pouvez me pardonner l'injure que je vous ai faite. Nous étions frères, j'avais de l'estime et de l'amitié pour vous. J'ai dû vous sembler injuste et bizarre. A présent que vous avez oublié cette mortification et que vous avez certainement d'autres projets de mariage, ne me punissez pas trop cruellement en me laissant la douleur d'avoir blessé et affligé mon bien-aimé grand-père. Dites-lui que vous me pardonnez, afin qu'il me pardonne. Soyez généreux, monsieur, cela vous portera bonheur. La digne compagne que vous aurez un jour saura votre bonté et vous en tiendra compte. Moi, je ne vous demande pas de me rendre votre amitié, j'ai mérité de la perdre; mais il ne faut pas que mes torts soient expiés par un vieillard qui vous aime et qui souffre de votre abandon. Revenez, et vous aurez droit à la reconnaissance, j'ose dire à l'affection de

« Célie Merquem. »

En me montrant cette lettre, le bon sire de Montroger tremblait et essuyait une larme furtive. « En recevant ceci, continua-t-il,

j'oubliai mon dépit, et une heure après j'étais à la Canielle. L'amiral me tendit les bras, et en me voyant baiser avec effusion la main de Célie il crut que tout était oublié, et qu'il pouvait reprendre ses projets où il les avait laissés; mes parens le crurent aussi, et on se revit presque tous les jours comme auparavant.

« Cette situation fut bien cruelle pour Célie et pour moi. Elle avait plus que jamais l'horreur du mariage, et, quand devant elle nos parens s'entretenaient de l'espérance du nôtre, son regard triste et suppliant en appelait à moi comme au seul appui qu'elle eût pour la préserver de moi-même. Je souffrais mortellement d'attirer sur elle cette persécution; mais quand je cherchais à la détourner en disant que je ne voulais rien demander, en de telles circonstances, à son cœur brisé et consterné, l'amiral s'emportait et prétendait qu'elle avait exigé de moi cette soumission humiliante.

« Nous ne nous parlions cependant jamais, elle et moi; cela eût été bien inutile. Je voyais clairement sa répugnance malgré les témoignages d'estime qu'elle me donnait. De son côté, elle savait bien que je ne me prévaudrais jamais de la douloureuse situation qui lui était faite. Ce qu'elle ne savait peut-être pas, c'est qu'en dépit d'un découragement absolu j'étais plus épris d'elle que je ne l'avais jamais été.

« Il me restait pour la sauver un rude parti à prendre, et je le pris. Je brûlai mes vaisseaux. Je fis à l'amiral et à ma mère une fausse confidence. Je prétendis être amoureux d'une autre personne, et j'inventai un roman mal bâti, invraisemblable, dont ma mère ne fut pas dupe, mais dont se paya le pauvre amiral. Célie désirait tant y croire qu'elle y crut aussi. Le malade s'apaisa un instant; mais son mal empirait, et, comme il arrive quelquefois dans les maladies mortelles, ce fut la personne qu'il chérissait le plus et qui lui témoignait le plus sublime dévouement qu'il méconnut et maltraita jusqu'à son dernier jour d'une manière insensée. Par suite d'un de ces caprices de moribond qui ne s'expliquent pas, il me prit en passion, ne voulut plus être soigné, soulevé de son lit et promené dans son fauteuil que par moi. Un jour il parla de déshériter sa petite-fille pour me léguer sa fortune. Le pauvre malheureux devenait fou.

« Il s'éteignit dans nos bras. En recevant son dernier soupir, Célie tomba comme morte elle-même; elle était épuisée de douleur et de fatigue. Ce qu'elle avait souffert durant six mois en se voyant si cruellement traitée par celui dont elle avait été l'idole était au-dessus de ses forces. C'était le perdre deux fois. Elle eut pourtant le courage de l'ensevelir elle-même et de veiller à tous les devoirs de la circonstance. Quand ce fut fini, j'allai prendre congé d'elle.

Elle tomba presque, à mes pieds, prit mes deux mains, et les couvrant de larmes :

« — Vous êtes un ange pour moi, me dit-elle. Ce que vous avez été pour mon père, ce que vous avez tenté pour me rendre sa tendresse, je ne l'oublierai jamais, et ma vie entière, que je ne peux pas vous consacrer, sera du moins la preuve de ma reconnaissance.

« Je voulais qu'elle s'expliquât. Elle ne me répondit que par ces deux mots : — Vous verrez!

« Je dus la quitter sans comprendre. Je me flattais quand même, et, ouvrant mon cœur à ma mère, je la suppliai de retourner à la Canielle dès le lendemain, de s'y installer et de soigner Célie avec tant de tendresse qu'elle pût enfin lui arracher le secret de son âme impénétrable.

« Ma mère lui en voulait toujours un peu. Néanmoins elle fit ce que je souhaitais; mais elle ne put la voir. Mlle Merquem gardait le lit, et Bellac, d'accord avec le médecin, demandait qu'on la laissât dormir. Il lui fallait mourir ou retrouver deux ou trois jours de repos absolu.

« Le surlendemain, mon père alla demander de ses nouvelles. On n'avait pu la faire dormir qu'avec l'opium. Elle dormait enfin : j'attendis encore deux jours, et j'allai m'informer moi-même. Elle était partie!

« Oui, partie avec Bellac, un vieux domestique et une vieille servante. En s'éveillant du sommeil factice qu'on lui avait procuré, elle avait été en proie à une excitation nerveuse effrayante. Le médecin consulté, Bellac avait ordonné le départ. On avait fait les paquets à la hâte, on avait gagné en voiture la prochaine station, on avait pris la route de Paris, sans donner aucune explication, sans paraître même avoir aucun projet arrêté. Je voulus voir le médecin. J'ai ordonné cela, me dit-il, et je crois que j'ai bien fait. Elle ne pleurait pas, elle n'était ni faible ni brisée. J'ai craint l'exaltation, la folie. J'ai prescrit le changement d'air, le mouvement, la distraction forcée. Bellac m'écrit qu'elle est déjà un peu mieux. Ils partent pour l'Italie, de là ils iront en Suisse, ils parcourront l'Allemagne. Si l'on m'en croit, on ne la ramènera pas ici avant deux ou trois ans.

« Tout était consommé! Célie était partie en me laissant sa bénédiction et je ne sais quelle mystérieuse promesse, mais je ne pouvais la consoler. Loin de là : il fallait, pour la guérir, la préserver de ma vue et de mon approche. Je me sentis écrasé. Je résolus de guérir moi-même à tout prix. J'allai vivre à Paris, et je me lançai dans la vie de plaisir.

« Voilà qui est bien prosaïque, n'est-ce pas? Un artiste, un poète, eût couru après la femme aimée. Il ne se fût pas laissé en-

lever sa proie par un vieux savant et par deux vieux domestiques sur le conseil d'un vieux médecin. Il se fût dit qu'au milieu de toute cette vieillesse l'enfant brisée allait s'ennuyer profondément, se calmer sans doute, mais saisir avec avidité le retour à la vie, sous la forme d'un jeune cœur brûlant d'amour pour elle. Il eût fallu s'attacher à ses pas, se faire pressentir avec délicatesse, apparaître avec art à travers quelque habile mise en scène. Je fis vingt romans superbes; ma mère, qui mettait beaucoup d'amour-propre dans cette affaire, se moqua de moi, et me retint par la crainte du ridicule. Un homme de mon rang et de mon mérite ne devait pas se jeter dans ces sottes aventures. Je n'étais pas taillé pour ce rôle de troubadour, et je n'avais pas la rouerie nécessaire à cette entreprise de don Juan. J'y ferais mille maladresses. Ma loyauté naturelle l'emporterait sur mes plans de séduction. La femme que mes qualités sérieuses et ma généreuse conduite n'avaient pu toucher se rirait de moi en me voyant déguisé en personnage de comédie. Mlle Merquem était une tête extravagante et un cœur sec. Il fallait l'oublier une bonne fois, la dédaigner. Je serais bien vengé, car, en quittant son pays et ses amis pour aller respirer l'air de la liberté avec des confidens subalternes, elle jouait avec sa réputation et s'exposait à devenir la dupe de quelque aventurier épris de sa fortune.

« Enfin, mon cher Armand, je me laissai encore persuader de renoncer à elle, et, la vie de garçon aidant, je me crus cette fois bien délivré de ma folle passion.

« Cette mauvaise vie ne dura pas longtemps, la mort de mon père me ramena au pays au bout d'une année d'ivresse et de sottises. Ma mère était seule désormais. Je lui consacrai mon existence. Elle désirait me marier. Je fis mon possible pour devenir amoureux des jeunes filles qu'elle me désignait; mais aucune ne me plut. J'avais tué dans la débauche la notion de l'amour pur. Je m'ennuyais mortellement en province. Ma vie extérieure était immolée au devoir, mon cœur était mort, et aucune joie intérieure ne me consolait de mon sacrifice.

« Je végétais ainsi depuis six ou huit mois, chassant avec rage, éteignant les feux de ma jeunesse dans des aventures de château et de chaumière, lorsque j'appris le retour de Mlle Merquem.

« Tous les amis de son enfance allèrent la saluer. Elle était guérie, et sa douleur était douce. Elle ne songeait plus qu'à habiter la Canielle et à y vivre au milieu des souvenirs de son grand-père. De vieux parens et de vieilles amies sans fortune s'y seraient bien volontiers installés auprès d'elle sous couleur de convenance et de dévouement. Elle feignit de ne pas comprendre leurs offres, s'occupa d'améliorer leur sort, mais s'obstina à demeurer seule avec

Bellac, les vieux serviteurs et leurs familles qu'elle prit aussi à son service, afin d'assurer leurs invalides. Elle avait rapporté de son voyage de dix-huit mois un amour de l'indépendance dont elle ne voulut plus jamais se départir.

« Vous pensez bien que vingt prétendans se présentèrent. Elle refusa tout, disant qu'elle n'était pas décidée à se marier, et ne donnant aucune raison de sa fantaisie.

« Je ne m'occupais plus d'elle, je ne la voyais pas. Je continuais à m'étourdir assez grossièrement. Ma mère, qui avait d'abord fermé les yeux sur ce genre de vie, espérant que j'y trouverais l'oubli de ma douleur, commençait à s'en affecter vivement. Elle était presque toujours malade et réclamait mes soins d'une manière un peu impérieuse. Il y a une chose douloureuse à dire, c'est que, depuis qu'elle avait réussi à me détacher de Mlle Merquem, nous étions moins intimes et comme moins chers l'un à l'autre. Je croyais sentir qu'elle m'avait fait beaucoup de mal en m'ôtant mes illusions, et de son côté elle me reprochait avec une certaine amertume de n'avoir pas su trouver un sage milieu entre une passion sans espoir et des distractions indignes de moi.

« Elle avait raison, sans doute, mais un peu tard. Elle en vint à regretter le temps où je vivais de mon malheureux amour, triste, mais pur à ses côtés. Dans ce temps-là, nous causions ensemble des nuits entières. Je la fatiguais de mes puériles redites et de mon chagrin monotone, mais nous nous chérissions, et depuis que je ne pouvais plus lui rien raconter des brutales émotions de ma vie quotidienne, nous devenions étrangers l'un à l'autre.

« Ma pauvre mère était vive et quelque peu hautaine. Elle me parlait durement, et son caractère s'aigrissait de jour en jour. J'avais sujet de craindre qu'après m'avoir tant aimé elle ne devînt cruelle envers moi, comme l'amiral Merquem l'avait été envers sa fille chérie. Je n'avais pas la stoïque patience, l'angélique douceur de Célie. Je me soumettais, je restais près de ma mère, mais en frémissant d'impatience, et quand je faisais un effort pour l'apaiser et lui exprimer mon dévouement, c'était avec une gaucherie brusque qui la blessait davantage.

« Un jour qu'elle m'avait grondé plus que de raison et traité comme un écolier, bien que j'eusse déjà trente ans, je montai à cheval pour m'étourdir. J'allai à travers bois rejoindre quelques amis à un rendez-vous de chasse, et je m'enivrai à fond comme un homme qui a du chagrin à noyer.

« Quand je revins le soir, j'étais un peu dégrisé, mais pas tout à fait lucide. A moitié repentant et attendri, à moitié colère et farouche, je pressais les flancs de mon cheval, et je jetais au vent des paroles de colère et de douleur. Je me trouvai, sans le savoir,

sous les ombrages du parc de la Canielle, longeant les murs, et jurant entre mes dents je ne sais quelles malédictions contre mon cheval, qui m'avait fait prendre ce chemin-là. C'était le plus court; mais, quand j'étais de sang-froid, j'évitais de revoir cette demeure où j'avais laissé le repos et la dignité de ma vie.

« Tout à coup, comme j'allais dépasser une petite grille latérale de l'enclos, je vis une ombre s'en détacher et venir à moi. La nuit était grise et trouble, mais je reconnus tout de suite Mlle Merquem, et je voulus continuer ma course. Elle se plaça devant moi, intrépide et fière, au risque de se faire écraser, et portant la main à la bride de mon cheval : — Arrêtez-vous, dit-elle, j'ai à vous parler.

« Toute la fumée du vin que j'avais bu me remonta au cerveau, et je l'apostrophai avec fureur : —Ah! vous voulez me parler? Eh bien! tant mieux, car, moi aussi, j'ai quelque chose à vous dire, quelque chose de terrible, quelque chose de vrai! Vous êtes la cause de mon malheur et de ma honte; c'est vous qui m'avez perdu, aussi je vous hais, et, prenez garde à vous, car je suis ivre, et j'ai envie de vous tuer.

« — Taisez-vous, répondit-elle avec une tranquillité dédaigneuse; descendez de cheval et entrez chez moi, votre mère y est.

« Cette parole me dégrisa subitement. Ma mère à la Canielle! Comment? pourquoi? Elle avait juré tant de fois de n'y jamais remettre les pieds! Je sautai à terre. Je suivis Célie dans son boudoir. Ma mère était là en effet, si pâle et si souffrante que j'en fus effrayé.

« — C'est vous? me dit-elle; j'en étais sûre! j'avais reconnu de loin l'allure folle de votre cheval. Pour ne mettre personne dans la confidence de mes préoccupations, Mlle Merquem a bien voulu aller vous attendre au passage. Vous voici, asseyez-vous, écoutez, et tâchez de comprendre ce que j'ai à vous dire.

« Je suis très malade, mon fils. Je sens que j'ai peu de temps à vivre. Ce matin, après une querelle douloureuse avec vous, je me suis trouvée si faible que j'ai cru mon heure arrivée. Vous étiez parti sans dire où vous alliez. J'ai cru que vous étiez retourné à Paris et que vous m'abandonniez. J'ai eu peur. Mourir seule, c'est affreux! Une idée s'est présentée à moi dans la détresse de mon âme, une idée qui me semblait venir du ciel comme un ordre. Je me suis dit : j'irai trouver Célie. Elle me doit de l'affection, elle ne me refusera pas la sienne. J'ai fermé les yeux de son grand-père, elle fermera les miens. J'ai méconnu cette fille généreuse. Je lui ai fait un crime de ne pas aimer mon fils. La conduite actuelle de ce malheureux lui donne raison. Elle avait pressenti la fougue de ses instincts et deviné la légèreté de son caractère. A présent il n'est plus digne d'elle, elle ne craindra plus que j'aille la tourmenter

pour lui faire accepter son nom ; mais je lui demanderai de me soutenir et de me consoler, moi, et, puisqu'il me laisse seule à mon désespoir, il rougira en apprenant qu'après avoir consacré ma vie à un fils ingrat, j'ai dû aller expirer sous le toit et dans les bras de celle que je regardais comme ma plus mortelle ennemie.

« Ma mère parla longtemps sur ce ton, et tout ce qui peut déchirer un cœur déjà brisé, elle sut le trouver et le dire. J'étais anéanti. Il ne me venait pas un mot pour me justifier, et l'exagération de ses reproches m'ôtait l'espoir de la calmer en lui répondant. Et puis j'étais profondément humilié d'être ainsi traité en présence de Mlle Merquem. Il ne me semblait pas que ma mère fût aussi gravement malade qu'elle le prétendait, car elle parlait avec force sous le coup de la fièvre, et Célie n'avait pas l'attitude et la physionomie d'une personne qui s'attend à une crise suprême. Elle se tenait à l'écart, triste et rêveuse, comme si elle eût cherché le moyen de remettre la situation sur les bases de la vérité.

« Elle le cherchait en effet, car elle interrompit doucement ma mère pour la supplier de se calmer et de la laisser m'entretenir seul un instant. Elle appela Bellac et la vieille Berthe, leur recommanda de faire prendre à la malade une potion calmante qu'elle avait préparée, puis elle me fit signe, et nous descendîmes au jardin.

« — Ma mère est-elle donc en danger? lui dis-je aussitôt que nous fûmes seuls.

« — Pour le moment, non, répondit-elle. Ses nerfs sont surexcités, et si je l'ai laissée vous parler comme elle l'a fait en ma présence, c'est parce qu'il ne faut pas refouler trop brusquement l'expansion des malades, vous le savez, vous qui avez vu les souffrances physiques et morales de mon grand-père, et qui m'avez aidée tant de fois à les dissiper avec ménagement; mais vous êtes un homme, et il est très nécessaire que vous sachiez la vérité. Votre mère a une maladie du foie qui menace sa vie. Rien n'est perdu ; vous la guérirez, si vous le voulez bien. Seulement il n'y a pas à hésiter. Menez-la à Vichy, et ne la quittez pas d'un jour. Rompez avec vos mauvais plaisirs et vos frivoles amis, revenez aux idées de mariage, essayez de les accepter en vous-même, et, dans tous les cas laissez-lui croire qu'elles vous sourient. Enfin changez de conduite, sacrifiez-vous, sachez souffrir et vous ennuyer; devenez du jour au lendemain un autre homme : autrement vous perdrez bientôt votre mère et vous aurez une plaie au cœur pour le reste de votre vie.

« — Je le ferai, répondis-je, mon intention a toujours été de me dévouer à elle ; mais cela est plus difficile que vous ne pensez!

« — Est-elle donc plus irritée contre vous que l'amiral ne l'était contre moi ?

« — Non, certes; un mot de moi l'apaise; le moindre sacrifice l'enchante. Vous me faites rougir en me rappelant la différence des situations, mais je n'ai pas votre stoïcisme... et après tout je ne sais pas si je dois l'admirer! Ma mère veut que je renonce à mes plaisirs, votre grand-père exigeait le sacrifice de votre égoïste solitude, cela ne se ressemble guère. Vous n'avez pas cédé, vous! vous étiez parfaite de résignation, sublime de douceur, mais obstinée comme le roc, et il est mort sans vous avoir ébranlée. Moi, je suis emporté et désagréable. L'injustice me fait regimber, et mon irritation réagit sur celle de ma pauvre malade; mais, en réalité je me soumets et je me brise. Oui, recevez-en ma parole, je vais me soumettre d'une manière absolue. Je me marierai même avec quelque riche poupée de salon, s'il le faut pour sauver ma mère... Après cela, je ne sais pas lequel de nous deux, Célie, aura mieux rempli sa tâche. C'est à vous de juger cela au fond de votre conscience.

« — Ma conscience est tranquille à présent, répondit-elle avec une fermeté triste. J'ai fait pour vous tout ce que je pouvais faire, mon grand-père n'eût pu exiger davantage.

« — Qu'avez-vous donc fait? m'écriai-je.

« — Je ne puis vous le dire, vous le saurez un jour.

« — Encore des mystères et des réticences! Voyons, au nom du ciel, est-ce une épreuve? M'aimez-vous un peu à travers vos dédains? Avez-vous l'intention, l'espoir, le projet de m'aimer?

« — Je vous aime beaucoup et très fidèlement, reprit-elle. Je ne peux pas vous aimer autrement que je ne fais, mais je peux vous aimer davantage, et, au lieu d'être une amie qui vous plaint, je peux devenir une sœur qui vous estime. Cela dépend de vous et non de moi. Redevenez ce que vous étiez...

« — Ce que j'étais! J'étais un homme naïf dont toutes les passions comprimées se résumaient en une seule dont vous étiez l'objet; il fallait m'aimer comme j'étais alors, et je n'aurais jamais changé.

« — Je ne l'ai pas cru, je ne le crois pas encore. Je peux me tromper, mais la foi ne se commande pas. Si je vous avais prédit, il y a cinq ans, que vous auriez aujourd'hui dix ou douze maîtresses, n'auriez-vous pas juré de la meilleure foi du monde que cela ne serait jamais? Voyez comme j'aurais été trompée, si j'avais cru en vous!

« — Si vous aviez cru en moi, je ne me serais pas jeté dans le tourbillon qui m'a emporté à tous les diables, et si vous vouliez me croire à présent...

« — A présent, monsieur de Montroger, vous êtes un homme, un homme corrompu, il est vrai, mais qui a du moins acquis le sérieux de l'expérience. Si, en vous accordant ma main, je vous deman-

dais ici votre parole d'honneur de m'être fidèle de cœur, d'esprit et de fait jusqu'à la mort, vous n'oseriez pas me la donner.

« Je me levai comme un mort qu'on galvanise, et je fis un pas vers elle, prêt à lui faire avec emportement le serment qu'elle me défiait de prononcer; mais elle me regardait avec tant de sévérité, que je fus effrayé de mon transport. Son regard n'était pas celui d'une femme qui cherche une illusion ou une flatterie, c'était celui d'un juge d'honneur qui vous dit : Prenez garde à ce que vous allez répondre! Je reculai et je retombai sur ma chaise, accablé de sa clairvoyance, en même temps qu'offensé de son doute. Je me sentais pris au piége; j'étais furieux contre elle et contre moi.

« — Vous voyez bien! reprit-elle avec un sourire dont la douceur me terrassa, vous n'avez jamais eu pour moi le sentiment que j'aurais exigé du maître de ma vie. Trouvez donc bon que, n'espérant pas rencontrer l'amour exclusif, même chez l'homme que j'ai le plus estimé, je préfère garder ma dignité dans la solitude. Chacun a son goût. Beaucoup de femmes aiment à souffrir, à lutter, à disputer le bonheur à la destinée. D'autres ne se sentent pas tant de force. Plus timides parce qu'elles sont plus modestes, elles fuient le danger; elles ne croient pas que ce soit jamais un devoir pour elles de risquer leur fierté dans un combat où la femme est toujours brisée. Permettez que je me préserve de l'amour tel que le monde actuel l'entend et le comporte, et quant à vous, ne donnez plus ce nom d'amour au sentiment que vous prétendiez avoir pour moi. Ce n'était, au commencement, qu'une flamme de jeunesse, sans choix et sans réflexion. Après mon refus, ç'a été, je le sais, un dépit amer; vous êtes revenu à moi quand j'étais dans la douleur, et vous vous êtes noblement conduit. Cela, c'était votre devoir, je souffrais à cause de vous! Vous avez agi en honnête homme, je vous ai récompensé par ma reconnaissance et mon amitié. Vos égaremens ne vous les ont pas fait perdre. Soyez-en plus digne encore, réformez votre conduite, respectez-vous, sauvez votre mère; mais ne me parlez plus jamais de votre passion évanouie comme d'un reproche que je mérite. Je vous répondrais que le chagrin de cœur qui ne trouve d'apaisement que dans la débauche est d'une nature qui me répugne et me met en défiance, même du passé.

« Elle alla retrouver ma mère pour lui dire que je me repentais de l'avoir affligée, et que je promettais sur l'honneur une conduite plus régulière. Je crois qu'elle lui fit aussi un petit sermon sur l'excès de sa susceptibilité, car je la trouvai très calmée et ne parlant plus de sa fin prochaine. Je pus la remmener, et, tandis qu'elle montait en voiture, je demandai tout bas à Célie si elle me permet-

trait de venir reprendre avec elle l'entretien que nous venions d'avoir ensemble. J'affectai un grand sang-froid pour lui donner confiance, mais cela ne réussit point. — Vous savez, répondit-elle, que je ne reçois pas de visites particulières sans quelque grave motif. Il n'y en aura plus entre nous. Si votre mère me fait l'honneur de revenir chez moi, vous pourrez l'accompagner, et si elle désire que j'aille chez elle, j'irai. Je ne vous dis donc pas adieu, mais peut-être au revoir.

« Après quelques semaines passées à Vichy avec ma mère, je tins la parole que j'avais donnée. Je rompis avec la vie de désordre, et je devins l'homme raisonnable et honnête que je suis aujourd'hui. Je m'attendais d'abord à en mourir d'ennui; cela n'arriva point. Ma mère voyait Mlle Merquem, et elle venait chez nous. Célie avait dès lors adopté le genre de vie uniforme et retiré qu'elle a toujours conservé depuis. Une solitude absolue tous les jours de la semaine sauf un, qu'elle consacrait à ses visites intimes, et la soirée du dimanche, qui rassemblait ses amis chez elle. Il ne me fut donc jamais permis de retrouver une heure de tête-à-tête; mais elle devint une liaison solide et sérieuse. Quand ma pauvre mère, guérie en apparence pendant quelques années, fut reprise du mal auquel elle succomba, Mlle Merquem vint s'installer chez nous pour la soigner nuit et jour. Elle fit cela d'elle-même, sans pruderie et sans ostentation, et j'aurais eu alors l'occasion et la facilité de lui faire la cour, si ma tristesse et mes inquiétudes m'eussent permis de songer à moi-même; mais cela était impossible, et Célie le savait bien, car elle ne me fit pas l'injure de s'en inquiéter un seul instant. Elle me rendit avec usure ce que j'avais fait pour son grand père, elle ne quitta pas le chevet de ma pauvre malade, et elle adoucit ses derniers momens avec un courage et un dévouement admirables.

« Quand j'eus la force de la remercier : — Vous ne me devez rien, répondit-elle ; c'est moi qui vous devais cela. A présent que vous avez reconquis l'estime et l'affection de tous ceux qui vous connaissent, vous devez trouver tout simple que j'aie pour vous une amitié à toute épreuve. Je n'y ai plus aucun mérite. Supportez avec courage le coup qui vous frappe et songez sérieusement à vous marier. Je vous jure que votre femme sera ma sœur et mon amie, je pourrai bientôt dire ma fille, car me voilà mûre. Ma vie a été si sérieuse que je me sens maternelle pour tous ceux que j'aime.

« Je fus encore une fois bien tenté dans ce moment-là de lui dire que je l'adorais, qu'elle était et serait toujours jeune et belle pour moi; la crainte de la troubler et de la forcer à se préserver de moi m'arrêta; son amitié, qu'elle m'avait si pleinement et si loyalement rendue, avait acquis de jour en jour un prix inestimable dans

ma vie. Elle y avait pris une telle place que l'idée de la perdre ou de la refroidir m'a toujours fait trembler.

« A présent, le temps de l'espérance est passé. Je sais que l'amour ne parlera point au cœur de Célie, que ses sens, s'ils se sont jamais éveillés, ont été condamnés au silence par une volonté exceptionnelle, que toute sa vie a éte sans défaillance, sans l'ombre d'une tache, enfin que personne n'a été et ne sera plus heureux que moi. C'est là le secret de mon courage et le mot de ma résignation sans amertume. C'est ma consolation secrète et le lien de notre inaltérable amitié. Est-ce cela que Célie m'avait promis comme la plus grande preuve possible de reconnaissance et de dévouement? M'avait-elle juré dans son cœur de n'appartenir à aucun autre, afin de ménager ma fierté et de fermer doucement ma plaie? Il y aurait de la fatuité à la croire aveuglément, et la raison me dit que ces vœux-là se font pour un amant qu'on perd, non pour un ami qu'on refuse; mais le fait existe, je n'ai pas de motif de jalousie, je n'en ai jamais eu, et cette torture m'a été épargnée. Quelquefois, quand je hasarde, en feignant un ton enjoué que mon âme désavoue, un léger reproche indirect sur ma vie de désenchantement et de regret, Célie, du même ton, me fait entendre que mon amour-propre a été ménagé, et qu'aucun rival heureux ne peut se rire de moi. Je me laisse apaiser comme un grand enfant, et je reconnais aussi qu'en rentrant dans la bonne voie, en faisant, le bien, en consacrant mon activité et ma fortune à servir le progrès de la civilisation, j'ai trouvé le calme et le courage. Oui, Mlle Merquem m'a sauvé de moi-même. Sa persuasion adroite, son zèle ingénieux et discret m'ont éclairé, instruit, ranimé et purifié. J'ambitionne à présent le titre d'homme de bien pour le mettre avec désintéressement à ses pieds. Je suis donc aussi heureux que peut l'être un homme inconsolé et inconsolable. »

Le récit que je viens de résumer m'avait d'abord paru clair et concluant; j'étais persuadé de la générosité du sacrifice que Mlle Merquem avait fait à l'amitié : je trouvais cela étrange et charmant, et il ne me vint pas à l'esprit de troubler Montroger dans l'espèce de quiétude attendrie où il était tombé et où il paraissait devoir ensevelir tout doucement les restes à peu près consumés de sa longue passion.

En y réfléchissant, le fait m'apparut sous un autre jour. Seul le soir, en errant dans la campagne, je repassai tous les détails de ce récit ingénu, et je fus frappé des objections qui me vinrent à l'esprit. Montroger, ce modèle des amans, ce miroir de chevalerie, avait un fonds de positivisme et de fatuité dont il ne se doutait certes pas lui-même et qui n'avait pu échapper à l'œil pénétrant de Mlle Merquem. Ce bel homme robuste, vermeil et un peu gras,

à qui une grande passion n'avait ni creusé les yeux ni dévasté les tempes, ne pouvait pas avoir été l'idéal d'une femme aussi intelligente et aussi artiste que Célie, et je comprenais fort bien désormais qu'elle eût reculé avec effroi devant l'injonction de lui appartenir.

Qu'elle l'eût aimé d'amitié en raison du dévouement qu'il lui avait prouvé, je le comprenais encore; mais que cette amitié eût été assez vive, assez enthousiaste, pour lui faire contracter le vœu de célibat, voilà ce que je ne pouvais admettre. Montroger, tout en se défendant de trop de présomption, caressait cette hypothèse au fond de son âme. Il se plaisait à croire que Célie, froide de tempérament ou follement éprise d'indépendance, avait pour lui la plus grande affection morale et intellectuelle qu'elle fût capable de ressentir. Il s'était résigné et habitué à ne pas lui en demander davantage. Sa propre liberté, que rien ne gênait et dont il faisait un usage prudent, modéré, mais point farouche, nullement fermé aux discrètes aventures de rencontre, l'ordre rétabli dans ses finances par cette vie de vertu facile, la considération dont il jouissait, le bon appétit et le bon sommeil qu'il avait, c'étaient là des compensations certaines à la mortification de n'avoir pas épousé la femme de son choix. Cette mortification, échue à bien d'autres, en a fait mourir fort peu, et il n'était point de ceux qui en meurent.

Il m'avait attendri par sa bonne foi, c'était assez; il m'était impossible de me maintenir navré par son infortune. J'avais été tenté de trouver Mlle Célie bizarre et cruelle; je me pris à sourire en pénétrant la cause d'un égoïsme bien pardonnable à une femme supérieure que l'on veut condamner à tomber sous la dépendance d'un bon gros garçon sans grande lumière et sans véritable énergie.

Un point légèrement touché dans sa narration me revenait à la mémoire, comme le point culminant de cette longue aventure. C'était le moment où Célie lui avait dit : Pourriez-vous me jurer, à présent que vous êtes un homme et que vous avez l'expérience de la vie, que vous me serez exclusivement fidèle jusqu'à la mort? Avait-elle été émue ou tentée dans ce moment-là? Était-ce une railleuse épreuve où elle était sûre de le battre, ou bien un effort suprême pour le ramener à la sagesse en se sacrifiant elle-même, s'il eût eu le courage de jurer? Était-ce enfin un éclair d'amour, un regret de sa vie perdue et stérilisée, une tentative dernière pour croire et pour aimer?

Quoi qu'il en soit, l'épreuve avait été trop forte pour le brave Montroger. Il n'avait pas voulu mentir, il ne l'eût pas su. En pareille circonstance, un homme passionné s'engage sans réflexion. Il ne croit pas être indélicat, il ne sait pas qu'il ment peut-être; il a le feu sacré, il persuade, il se livre. Montroger était trop raison-

nable pour être inspiré; il avait hésité, il avait à jamais perdu la partie.

Donc la conscience de Mlle Merquem pouvait être bien tranquille. Elle avait bien le droit de se garder pour un saint ou pour un homme enthousiaste au point de le paraître. Elle avait le droit d'aimer. — Pourquoi n'aimait-elle pas?

Les confidences de Montroger ne m'avaient donc pas donné la clé du mystère, et j'étais plus qu'auparavant enragé de le découvrir.

Était-il bien certain qu'elle n'eût jamais aimé? Qu'en savait-on? On assurait qu'en province il n'y a pas de secret gardé. Je n'en croyais rien. L'habitation et les habitudes de Mlle Merquem se prêtaient admirablement au mystère. Entre son château, assez bizarrement distribué en lui-même, et le vieux manoir exclusivement attribué aux expériences scientifiques de M. Bellac, s'étendait en pente rapide un parc aux arbres séculaires, tapissé de broussailles et de rochers, et fermé de hautes murailles bien entretenues, où jamais ne s'entrouvraient ces brèches favorables aux surprises de mélodrame. Personne ne pénétrait dans cette retraite où la châtelaine avait, disait-on, un chalet qui lui servait de cabinet de travail et où elle passait une partie de ses journées. Quand elle était là, personne ne pouvait arriver jusqu'à elle. Le vieux marin qui gouvernait son intérieur était presque aussi inabordable, et quand un importun mal initié aux habitudes de la maison insistait pour être admis, ce vieillard répondait d'un ton absolu : « Mademoiselle n'est pas dans le château, et ce n'est point à ses gens de s'informer où elle est. »

Mlle Merquem pouvait donc cacher les jardins d'Armide dans cet invisible chaos de vieux arbres et de pâles rochers enveloppés des brumes de la mer. Elle pouvait, du haut du donjon inaccessible au vulgaire, appeler Léandre par de palpitans signaux braqués sur tous les points de l'horizon. Elle était riche et libérale, adorée des paysans, secourable et nécessaire à tous les habitans de la côte; elle n'avait pas besoin de payer leur silence. Elle aimait, disait-on, à braver la mer avec eux par tous les temps, et il ne lui était jamais arrivé malheur. Elle était pour eux un objet de vénération superstitieuse. Qui eût été assez ingrat et assez ennemi de lui-même pour la trahir ne l'eût point osé.

Admettons, me disais-je, que, comme les crimes, les aventures d'amour soient presque toujours trahies ou découvertes dans le pays qui leur sert de théâtre : que sait-on aujourd'hui du voyage que fit Mlle Merquem après la mort de l'amiral? Comme cette disparition soudaine se rattache pour elle à une époque très douloureuse, elle en parle peu, elle semble avoir eu à peine conscience de

ce voyage, et personne n'a sans doute jamais osé insister pour le lui faire raconter; mais enfin elle a été absente dix-huit mois, sans qu'on ait bien su où elle était; en dix-huit mois peut se résumer toute une vie de passion et de désastre.

Pour conclure, j'admis la possibilité d'un amour que la volonté du grand-père et les prétentions de Montroger auraient refoulé dans le cœur de Célie, et dont le voyage eût été ensuite l'expansion et le dénoûment, dénoûment malheureux sans doute, et dont le reste de sa vie peut-être portait le deuil et avait enseveli la trace.

La conséquence de tout ceci pour mon compte personnel fut que la grande voisine, ayant pu aimer, pouvait aimer encore. Elle n'était pas dévote, aucun confesseur ne pesait sur sa pensée. Bellac me paraissait peu propre au rôle de directeur de conscience. Il s'inquiétait bien plus de ce qui se passait dans la planète Mars que des révolutions morales à observer dans les cœurs humains. Il était aimable et bon, dévoué, instruit, intéressant; mais il avait soixante-dix ans, et sa grande intelligence ne pouvait remplacer les joies de cœur et de famille dont Célie était privée. Elle était savante aussi, les savans ne s'ennuient pas, ils n'en ont pas le temps; mais une femme ne peut s'abstraire entièrement du besoin de vivre. Elle avait des jours de souffrance et de désespoir, tout au moins des heures d'inquiétude et d'aspirations vagues. Celui qu'elle avait aimé n'était plus digne d'elle ou n'était plus. Elle avait trente ans, l'âge des passions et des défaillances.

— Montroger est un imbécile, m'écriai-je, et moi, qui suis épris de cette femme jusqu'à la souffrance, je me sentirais paralysé par l'opinion de ceux qui la jugent invulnérable, par la prudence qu'elle met à se préserver, par l'épaisseur des ombres de sa retraite, par la crainte du ridicule, par la peur de ressembler à un amoureux transi qui fait ses quatre repas au lieu d'escalader les murs et de se faire dévorer par les chiens? Pour un misérable profit, un lâche coquin de voleur risque ces choses et les galères par-dessus le marché, et quand il s'agit d'assouvir une passion généreuse en la faisant partager, un homme de cœur ne l'oserait pas!

Mon parti fut pris : je me jurai de pénétrer le secret de Célie, de l'arracher de son souvenir et d'être aimé d'elle, — dirai-je à tout prix, c'est-à-dire au prix du mariage?

Cette pensée, qui effrayait mon honneur, se dissipa devant la réflexion. Puisque Mlle Merquem aimait tant sa liberté, puisqu'une sorte de vœu sérieux ou chimérique lui interdisait de manquer de parole à Montroger, quelle suite d'événemens invraisemblables n'eût-il pas fallu admettre pour réunir dans la pensée du mariage deux êtres également ennemis des liens officiels! Elle pouvait, elle devait exiger que je lui fisse le sacrifice de ce genre d'avenir. J'y

étais tout porté par instinct, par réflexion, par habitude d'esprit. De quoi donc ma conscience pouvait-elle s'alarmer?

J'étais décidé. Ma souffrance cessa aussitôt. Force d'illusion ou puissance d'orgueil, je n'étreignais plus une chimère. Mon amour-propre me montrait le but, ma volonté devait être à la hauteur de mon ambition, et, si cet amour n'était que fantaisie et vanité, libre à moi de m'en aviser à temps et de m'arrêter en chemin. Je n'avais pas affaire à une folle petite pensionnaire, capable d'en mourir de chagrin ou de se compromettre par dépit. J'étais aux prises avec une femme dans la force de l'âge, de l'expérience, de la raison et de la santé. La lutte me paraissait digne d'un homme et prenait les proportions d'une entreprise sérieuse.

Dès lors je ne me trouvai plus ridicule. Je ne me comparai plus en rougissant à Montroger. J'allais faire tout le contraire de ce qu'il avait fait. Je n'avais plus qu'à examiner sa conduite et son attitude afin de ne pas lui ressembler.

Je calculai que pour ne rien compromettre il me fallait au moins un an, et ce long terme, loin de m'inquiéter, ouvrit à mon imagination de riantes perspectives. Je me trouvai en face de cette femme comme un peintre qui étudie son modèle et se dit que le temps ne compte pas quand il s'agit d'un magnifique travail, la réalisation d'un beau rêve, la manifestation d'une flamme intérieure bien vive et bien claire. Je n'étais pas la vaine copie d'un don Juan de salon; j'étais un homme qui veut aimer, et donner les meilleures années de sa vie comme les plus hautes énergies de son âme à une femme d'élite. Elle était méfiante, elle avait le droit de l'être. Elle serait difficile à convaincre; c'était à moi de m'imposer, et pour cela il ne fallait ni ruse ni dépit : il fallait une persévérance à toute épreuve et une loyauté d'intentions sans réserve.

Je ne pouvais pas rester indéfiniment au Plantier. En cas de succès, il y aurait à faire naître, en temps et lieu, des vraisemblances pour m'y établir. Ceci ne m'inquiéta point. Je pouvais encore disposer de deux ou trois mois pour aider ma tante à marier sa fille. Je résolus d'employer ce temps à ouvrir les premières tranchées, c'est-à-dire à pénétrer le secret de Mlle Merquem sans qu'elle eût le moindre éveil sur mes intentions et le moindre soupçon de mon ardente curiosité.

GEORGE SAND.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

L'AFRIQUE MODERNE

HISTOIRE PHYSIQUE, RACES ET COLONISATION.

« L'intérieur de l'Afrique est peu connu, écrivait l'abbé Raynal, et ce qu'on en sait ne peut intéresser ni l'avidité du négociant, ni la curiosité du voyageur, ni l'humanité du philosophe. » Telle était au XVIIIe siècle l'insouciance des géographes à l'égard des régions centrales de cet immense continent. L'esprit du temps était tourné vers les aventures maritimes, comme si les explorateurs du globe avaient voulu d'abord reconnaître les contours de la terre habitable et les limites de leur domaine avant d'examiner ce qui s'y trouve de curieux et d'utile. Au surplus, la voie de mer était à cette époque la plus féconde en résultats. Quel voyageur pourrait espérer de recueillir en trois ou quatre années de pérégrinations terrestres autant d'informations qu'en rapportaient les grands navigateurs des siècles passés? Ceux-ci faisaient le tour du monde, glissant à toutes voiles sur les océans de l'un et l'autre hémisphère, côtoyant l'inconnu par tous les degrés de longitude et de latitude, tandis que de nos jours les explorateurs doivent souvent se résigner à languir des mois entiers ou revenir en arrière, arrêtés par un fleuve, par un désert, par une chaîne de montagnes. Les découvertes exigent maintenant plus de courage et de dévouement; les voyages infligent plus de fatigues et de privations, exposent à de plus graves dangers. La tâche est devenue plus rude sans être plus glorieuse. Cependant les hommes ne manquent pas, et le sol de l'Afrique en particulier attire les missionnaires de la science plus que ne l'ont jamais fait les contrées les plus favorisées.

Ce n'est pas de ce pays mystérieux que La Bruyère eût dit qu'il ne reste qu'à glaner après les anciens et les habiles d'entre les mo-

dernes. Les Grecs de l'ancien temps ne virent l'Afrique qu'à travers un voile de fables et de légendes. Hérodote connut assez bien l'Égypte, et parle même en termes véridiques d'une contrée plus éloignée vers le sud que l'on appelait alors l'Éthiopie. Les vaisseaux carthaginois s'engagèrent dans l'Atlantique, et poussèrent au loin des reconnaissances. A l'est aussi, des expéditions maritimes firent découvrir les côtes du Golfe-Arabique et de la Mer-Érythrée; mais le commerce, qui était le mobile de ces entreprises, n'opérait que sur mer, toujours sur mer. Les Grecs, établis à Cyrène, les Romains, maîtres pendant des siècles de tout le littoral de la Méditerranée, se trouvèrent incapables de dépasser les premières oasis du Sahara. Ils possédèrent peut-être des notions plus exactes sur la vallée supérieure du Nil. Ptolémée, qui vivait au IIe siècle après Jésus-Christ, parle de grands lacs d'où le Nil sortirait vers l'équateur et de hautes chaînes de montagnes, les montagnes de la Lune, qui, sur la foi de cet écrivain, n'ont cessé depuis lors de figurer sur les cartes, bien qu'elles n'aient été vues que de nos jours. En somme, les anciens ne connurent de l'Afrique que le littoral et la vallée du Nil; du Soudan, des contrées centrales que nous connaissons à peine nous-mêmes, ils ne savaient rien. Le Sahara leur semblait un obstacle insurmontable : c'était la *deserta siti regio*, bonne tout au plus à servir de refuge à quelques Garamantes fantastiques.

Bien des siècles s'écoulèrent sans faire avancer d'un pas la géographie africaine. A la suite des voyages de circumnavigation du moyen âge, il s'établit sur les côtes, de préférence à l'embouchure des grandes rivières, des comptoirs européens dont les habitans, poussés par la curiosité ou par l'appât du gain, s'avançaient parfois à quelques journées de marche de l'Océan; le centre restait inconnu. Il n'était pas question, tant s'en faut, de traverser l'Afrique d'une mer à l'autre, car un tel voyage s'offrait sous un aspect effrayant. L'étroite lisière que les Européens avaient parcourue ne présentait que des déserts desséchés par le soleil ou des marais insalubres. Un climat meurtrier, des forêts hantées par les bêtes féroces et des villages occupés par des peuplades barbares, il n'y avait là rien d'encourageant. Comme si cette partie du globe eût été vouée fatalement à la stérilité, nul auteur n'imagina jamais d'y placer la scène des voyages de fantaisie dont, à défaut de récits plus réels, nos pères faisaient leurs délices. C'est sur un théâtre plus riant et plus propice, sur les côtes de l'Asie et de l'Amérique ou dans les îles fortunées du Pacifique, que les Robinson et les Gulliver vont courir leurs attrayantes aventures. Tout au plus l'Afrique apparaît-elle dans les contes arabes des *Mille et une Nuits*, et c'est alors sous l'aspect morne et désolé que la légende impose aux sa-

bles du désert. Constatons une fois de plus que les fictions ne valent jamais la réalité. Le continent africain recèle autre chose que des sables stériles et des marais malsains. La zone torride n'a pas été placée entre les deux zones tempérées pour séparer, comme le croyaient les anciens, les régions habitables du globe. L'Afrique a de la verdure même entre les tropiques, des eaux vives et courantes même au sein du Sahara; la neige s'y montre sous l'équateur, et le climat équinoxial n'y est pas plus redoutable qu'en Amérique ou en Asie. A côté de solitudes brûlantes s'étalent des plaines d'une fertilité merveilleuse qui produisent les plantes les plus utiles, et nourrissent les plus belles espèces du règne animal. Le seul être qui s'y trouve dans un état de dégradation et d'avilissement à faire pitié, c'est l'homme. N'en accusons pas la terre; cette grande productrice des choses est sans doute tombée en de mauvaises mains, car, à côté des tribus noires les plus dégradées et sur un terrain moins favorable, nous rencontrerons des populations presque blanches en un état de prospérité relative. Il nous faudra reconnaître ici l'influence de la race, non celle du sol.

Les explorations modernes de l'Afrique centrale commencent à la fin du siècle dernier. Toutefois c'est surtout depuis vingt et quelques années que les expéditions, parties de toutes les côtes de la péninsule, deviennent assez nombreuses et assez méthodiques pour fournir aux géographes les informations précises qu'ils réclament. Les observations exactes faites avec le sextant et le baromètre remplacent les vagues appréciations des premiers itinéraires. Les sociétés savantes vouées à l'étude exclusive de la géographie qui se sont formées en France, en Allemagne, en Angleterre, encouragent les voyageurs par leur appui moral, leurs subsides et leurs récompenses, leur donnent au départ des programmes bien dressés, et soumettent les résultats qu'ils rapportent à l'épreuve d'une critique éclairée. C'est par l'heureux concours de tant d'efforts que se rétrécit d'année en année l'espace vierge qui s'étalait sur nos anciennes cartes d'Afrique. Il serait superflu d'énumérer les noms de tous les hommes qui ont consacré leur vie à ces laborieuses investigations; encore moins pourrions-nous raconter en détail les mille épreuves qu'ils ont traversées. Au surplus, le récit des plus notables de ces explorations ne serait pas nouveau pour les lecteurs de la *Revue*. Barth, Speke, Livingstone et Baker ont obtenu tout autant de notoriété en France que dans leur pays natal. Nous ne voulons que rappeler les traits saillans de leurs journaux de route et faire sortir de la comparaison de ces documens l'Afrique telle qu'elle est, ou mieux telle qu'on la devine à travers le brouillard qui en dérobe encore une partie. Il s'agit surtout de

savoir ce qu'elle est apte à produire et ce qu'elle deviendra dans un avenir plus ou moins lointain, lorsque de nouvelles races humaines s'y seront implantées. L'homme est le but de la création; il est juste de ramener vers lui et vers la satisfaction de ses besoins légitimes les progrès de la géographie moderne. Du reste ce continent massif et compacte, que la mer isole de toute autre terre, offre un intérêt particulier au point de vue de la science géographique. Nulle part les questions relatives à l'hydrographie du globe, au climat, aux migrations des peuples, ne se présentent aussi bien dégagées d'influences étrangères. L'Afrique est en quelque sorte un monde à part.

Tous les lieux occupés par les Européens sur les côtes ont servi de points de départ à des voyages d'exploration vers l'intérieur. Bien que toutes ces expéditions tendent vers un même résultat et que les itinéraires se croisent fréquemment, il y a encore commodité pour l'étude à les diviser selon quatre grandes régions : d'abord le bassin du Nil, qui embrasse le quart nord-est, puis le bassin du Zambèse et de ses affluens, ensuite la région des cours d'eau qui se déversent dans l'Atlantique au sud de l'équateur, et dont le Niger et la rivière du Gabon paraissent être les plus dignes d'être notés; enfin la région saharienne, qui touche à deux colonies françaises, d'un bout à l'Algérie, de l'autre au Sénégal. Cette division n'est pas arbitraire, elle est commandée par les grandes lignes du terrain; les quatre fleuves que nous venons de nommer semblent en effet converger vers les régions mystérieuses du centre où les Européens n'ont pas encore pénétré.

I.

L'exploration du Nil a quelque chose de classique. N'est-ce pas le plus vieux de tous les problèmes géographiques? Les Égyptiens des pyramides se demandèrent sans doute d'où sortait ce fleuve unique qui leur apportait chaque année, suivant le niveau des crues, l'abondance ou la stérilité. A le voir descendre de cataracte en cataracte, il dut sembler aux premiers navigateurs qui se hasardèrent à le remonter qu'il provenait d'un océan mystérieux juché sur quelque haut plateau lointain. Pour les modernes, à qui les autres grands fleuves du globe ne sont pas inconnus, le Nil conserve une sorte de majesté. L'Amazone a peut-être plus d'ampleur, le Mississipi plus de fougue; ce ne sont après tout qu'un Rhin ou qu'une Loire élargis à la taille des immenses surfaces qu'ils arrosent. Le Nil se distingue au contraire de tous les cours d'eau par des traits caractéristiques : d'abord il a une marée annuelle qui

survient en septembre, époque de l'étiage pour les autres fleuves de l'hémisphère boréal; puis il coule à travers 500 lieues de sables, près de la moitié de sa course totale, sans recevoir aucun affluent et sans se laisser absorber. Il se jette dans la Méditerranée vers le 31e degré de latitude, et c'est vers le 18e degré, à 2,000 kilomètres de l'embouchure, que le dernier affluent, l'Atbara, sorti des montagnes de l'Abyssinie, se joint à lui; un peu plus haut, à Khartoum, le Nil-Bleu ou Bahr-el-Azrek lui verse le tribut de ses eaux; ces deux rivières, de même que le Soubat, dont le confluent est plus au sud, se réduisent presque à rien durant la saison sèche. Grossies à l'automne par les pluies estivales de l'Abyssinie, elles deviennent en peu de jours et restent durant plusieurs mois des torrens impétueux; de là cette crue annuelle dont la terre des pharaons profite depuis des siècles. Loin d'être, comme certains voyageurs l'ont cru, le bras principal du grand fleuve, le Nil-Bleu n'atteindrait qu'avec peine la Méditerranée, s'il était réduit à parcourir seul l'étroite et sèche vallée d'Égypte.

Après cette longue course solitaire entre deux océans de sable, de la Méditerranée au 18e degré de latitude, le Nil reprend en amont de Méroé l'allure commune à tous les cours d'eau du globe. Son bassin s'épanouit en un immense éventail, son lit recueille les eaux d'un vaste demi-cercle qui n'a pas moins de 400 lieues de diamètre. A l'est, ses tributaires s'étendent jusqu'au cœur de l'Abyssinie, pays de hautes montagnes dont les pics principaux montent à 5,000 mètres au-dessus du niveau des mers; vers l'ouest, il était naturel de supposer l'existence de quelque autre puissant massif. C'est de ce côté que se dirigeait au commencement de 1863 une expédition qui emprunte un intérêt particulier au caractère des personnes dont elle était composée. Trois dames d'une haute naissance et d'une éducation supérieure, Mme Tinné, fille d'un amiral hollandais, sa sœur, la baronne van Capellen, et sa fille, miss Alexandrina Tinné, revenaient en Égypte pour la troisième fois au mois d'août 1861 avec le désir d'entreprendre des explorations lointaines. Une grande fortune leur rendait l'exécution de ce projet plus facile. Après avoir consacré plusieurs mois à une excursion dans le haut du fleuve, ces dames s'adjoignaient deux savans et intrépides Allemands, M. de Heuglin et le docteur Steudner, et voguaient vers le Bahr-el-Ghazal, affluent peu connu qui se jette dans le Nil au milieu des marécages du lac Nô. L'entreprise ne fut pas heureuse. Le docteur Steudner et Mme Tinné succombèrent aux fièvres du pays. Les voyageurs furent incapables de s'avancer aussi loin qu'ils l'auraient désiré. Toutefois il paraît résulter de leurs observations que les eaux du versant occidental du Nil se traînent sur un terrain de

faible pente qu'elles convertissent en marécages, et que les collines d'où les affluens sont issus ne présentent qu'un relief médiocre. Le niveau général de la contrée est pourtant assez élevé; mais on dirait que le sol a été soulevé tout d'une pièce, sans fissure ni dislocation, par suite sans thalwegs ni lignes de faîte. Une telle disposition, que nous retrouverons au reste de tous les côtés où l'on a tenté d'aborder le cœur de l'Afrique, n'est pas de nature à faire avancer la géographie de cet épais continent, car autant il est commode d'orienter sur une carte de grandes chaînes qui s'aperçoivent de très loin et fournissent des repères à distance, autant il est difficile de débrouiller le chaos de mille bassins secondaires dont les limites se confondent aux yeux d'explorateurs différens. Cette vérité se prouverait par plus d'un exemple. La géographie des deux Amériques a été faite en une courte période de temps, grâce aux beaux fleuves et aux vigoureuses Cordillères qui en accentuent la surface. L'Australie, pays presque plat, est encore à moitié inconnue. Après des milliers d'années, on ignore ce qu'il y a au centre de l'Afrique et dans quel sens coulent les eaux qui en arrosent la zone tropicale.

Le Nil se distingue encore par le petit nombre de villes bâties sur ses rives. Depuis la sortie d'Égypte jusqu'au confluent du Bahr-el-Azrek, le cours en est obstrué par de nombreuses cataractes qui rendent la navigation si pénible que la plupart des voyageurs préfèrent traverser le désert. Lorsque ce passage difficile est franchi, on arrive à Khartoum, ville moderne située entre les 15e et 16e degrés de latitude, non loin de l'emplacement qu'occupait l'antique Méroé; ce fut longtemps la limite extrême qu'atteignirent les excursions des Européens. Capitale de la Nubie, Khartoum est devenue une cité de 30,000 âmes en dépit de la chaleur et de l'insalubrité du climat. C'est le siége d'un gouvernement provincial qui se sent assez indépendant de son souverain légitime, le vice-roi d'Égypte, dont il est séparé sur terre par un désert de sable, et sur le fleuve par les cataractes. C'est aussi un entrepôt de commerce pour la région supérieure du Nil, où les négocians de la Haute-Nubie vont acheter les dents d'éléphant, la gomme, la poudre d'or, les plumes d'autruche. En réalité, le trafic le plus florissant est celui des esclaves, dont la Nubie approvisionne l'Arabie, l'Égypte et tout le Levant; les nègres de cette provenance sont, dit-on, très estimés. Des bandes de Turcs et d'Européens en armes parcourent le pays en tous sens jusqu'aux confins des territoires connus, achetant des esclaves ou les enlevant de vive force; aussi les voyages de découvertes sont-ils devenus dangereux au milieu de ces tribus sauvages, qui se sont habituées à considérer tout blanc comme un ennemi. Les négocians de Khartoum ont encore créé bien plus loin vers le sud,

aux environs du 4e degré de latitude et près du point où la navigation du fleuve est interrompue de nouveau par les rapides, une sorte de ville ou d'entrepôt qu'ils nomment Gondokoro; ils y vont chaque année, durant la saison sèche, se livrer aux opérations de leur commerce avec les naturels. Une mission catholique autrichienne s'était même établie en ce lieu peu de temps après l'expédition égyptienne de 1840, qui pénétra la première dans cette région éloignée; cette mission ne vécut que jusqu'en 1860. Bien que le climat fût des plus malsains et que nombre de prêtres y aient succombé, la maladie ne fut pas l'obstacle principal qu'y rencontra la propagande chrétienne. Placés aux confins de la terre civilisée, entre des blancs rapaces et des tribus noires exploitées par eux, témoins journaliers d'un hideux commerce qu'ils réprouvaient, les missionnaires prêchaient des doctrines que ni les bourreaux ni les victimes ne trouvaient à leur convenance. Le mahométisme, religion de sensualisme grossier et de morale soldatesque, s'adapte mieux aux instincts brutaux d'une telle population.

A Gondokoro, à plus de 3,000 kilomètres de la Méditerranée, le Nil est déjà un large et imposant cours d'eau que l'on est tenté de croire bien éloigné de son origine. Ce qui se trouve au-delà de ce point, nous le savons par les explorations récentes de Speke, de Grant et de Baker, dont les noms et les aventures ont acquis une juste célébrité. Les savans qui suivent avec assiduité les progrès de la géographie de l'Afrique conseillaient depuis longtemps aux voyageurs de renoncer à la voie de Khartoum et de Gondokoro et d'aller prendre le Nil à revers par la côte de Zanguebar. Quel succès ont eu les brillantes et fructueuses entreprises conçues sur ce nouveau plan, personne ne l'ignore. Deux grands lacs, le Louta-Nzighé et le Nyanza, ont pris place sur la carte, au milieu d'un haut plateau médiocrement ondulé. Les sources du Nil ont été reculées jusqu'au 4e degré de latitude sud, ce qui attribue au bassin du fleuve une surface bien plus étendue qu'on ne l'eût supposé; mais on n'a pas trouvé là les grandes montagnes qu'on se fût attendu à y voir, si ce n'est à l'est, entre le fleuve et le littoral de l'Océan-Indien, où deux pics, le Kénia et le Kilimandjaro, dressent tout près de l'équateur et dans le prolongement des chaînes de l'Abyssinie leurs têtes recouvertes de neiges perpétuelles.

Il est possible maintenant d'envisager le bassin du Nil dans son ensemble. En aval de Khartoum, la vallée est sèche, sans pluie, sans sources, sans autre eau que celle du fleuve, qui fort heureusement déborde chaque année. Vers cette latitude commencent les pluies tropicales, qui deviennent de plus en plus fortes et régulières à mesure que l'on approche de l'équateur. Dans la Haute-Nubie,

on observe un phénomène inverse de la sécheresse d'Égypte : il y pleut neuf mois de l'année, de la fin de février au commencement de décembre. Ces pluies, quelque abondantes et prolongées qu'elles soient, influent peu sur le niveau du Nil, tant ce fleuve est déjà large et rapide; mais, en grossissant le cours des affluens, elles donnent naissance aux crues périodiques de l'Égypte. Quant au climat, à l'inverse de ce qui se présente ailleurs, il s'adoucit et se tempère à mesure que l'on approche de l'équateur. C'est un effet de l'altitude, qui s'accroît rapidement. Tandis qu'à Khartoum le thermomètre centigrade oscille de 10 degrés en hiver à 50 degrés en été, ce qui constitue un climat excessif, la température de Gondokoro, à 600 mètres de hauteur, ne varie plus qu'entre 20 et 38 degrés, et plus loin encore, aux environs des lacs et à plus de 1,000 mètres d'altitude, on ne l'a pas vu s'élever au-delà de 30 degrés dans tout le cours d'une année. Si les Européens veulent s'établir quelque part, c'est près de l'équateur qu'ils se trouveront dans les conditions les plus favorables; dans la région moyenne au contraire, ils ne sauraient faire qu'un séjour temporaire.

Comme végétation, la contrée devient splendide aussitôt que les sables de l'Éthiopie sont dépassés. Au-dessus de Khartoum, le Nil semble couler au milieu d'une plaine immense; la vallée n'a plus de limites apparentes. Les rives se dérobent derrière d'épaisses forêts que la moindre crue convertit en marécages. L'acacia, l'ébénier et le mimosa s'y développent en liberté; diverses sortes de palmiers y étalent leur élégant feuillage; le baobab, ce roi des végétaux du continent africain, commence à se montrer. L'herbe des prairies atteint une hauteur incomparable, les roseaux des marais sont des géans. Le règne animal n'est pas moins bien représenté. Tous les animaux des pays chauds prospèrent sur cette terre riche et féconde : l'hippopotame et le crocodile dans les marais, le lion, la girafe et le rhinocéros sur les sols secs, les reptiles sous les hautes herbes, les moustiques dans l'air. Les éléphans vivent en troupes nombreuses. La vie abonde et se manifeste par ses espèces les plus vivaces et les plus rares. Ne voilà-t-il pas déjà un tout autre tableau que les sables traditionnels et les prétendus déserts de l'Afrique centrale? Se dirige-t-on vers le centre, en partant de l'Océan-Indien, par la route que Speke et Grant ont suivie dans leur mémorable expédition, on rencontre d'abord des terres basses et marécageuses, pays de fièvres endémiques d'autant plus dangereuses que la chaleur y est extrême. Les rivières, débordées en la saison des pluies, couvrent et délaissent tour à tour des lagunes où les reptiles et les insectes se multiplient par myriades. Sables ou lagunes, il y a tout autour de l'Afrique une lisière de terrains in-

salubres qui semble en interdire l'approche aux hommes de race blanche. Plus loin de la mer, le sol se relève jusqu'à 1,500 mètres et plus, atteint même parfois de grandes hauteurs, ainsi qu'on le voit sur la chaîne du Kilimandjaro; le pays devient alpestre, est sillonné de vallées, arrosé par de nombreux ruisseaux. En vertu de l'altitude, la température s'abaisse au degré qui convient aux Européens. Cette zone montagneuse, saine et fertile, sera leur domaine privilégié, s'ils s'établissent jamais en cette partie de l'Afrique. Sur le versant occidental des montagnes, les voyageurs atteignent de vastes plateaux, tantôt arides et brûlés par le soleil, tantôt couverts d'impénétrables forêts où l'on rencontre plus de bêtes sauvages que d'hommes. Ces plaines, inclinées en pente douce vers la vallée du Nil-Blanc, y amènent les eaux de pluie qu'elles reçoivent ou les laissent s'amasser çà et là en d'immenses lacs peu profonds. Le sol, naturellement fertile, sauf dans les cantons où il est dénudé, produit sans culture mille plantes variées et les beaux arbres des pays chauds. Ces contrées seraient bientôt entre les mains des Européens de riches et plantureuses provinces. Il reste encore, on le voit, aux nations civilisées bien des pays à conquérir, bien des colonies à fonder. La terre ne manquera pas de si tôt à leurs entreprises lointaines.

La région de l'Afrique centrale où les sources du Nil se dérobaient aux regards des hommes blancs depuis l'origine du monde n'est donc pas une conquête à dédaigner. La curiosité qui y attire tant d'intrépides explorateurs est un sentiment très légitime; d'ailleurs il y reste encore matière à bien des recherches intéressantes. Les voyageurs modernes nous ont conduits au cœur de la contrée qui alimente le Nil, ils nous ont montré les grands réservoirs qui lui fournissent l'eau en abondance et soutiennent la régularité de son courant; mais ces vastes nappes reçoivent de tous côtés des tributaires inconnus qui peuvent bien prétendre à l'honneur d'être des affluens du Nil. Un fleuve n'a pas, de même qu'un ruisseau, une source unique dont on le voit sortir; il se compose de filets innombrables que nourrit chaque pli du sol. Il reste maintenant à délimiter le bassin des lacs et à suivre sur le terrain la ligne de faîte d'où les eaux commencent à descendre vers d'autres thalwegs. C'est une entreprise considérable qui dépasserait les forces d'un seul homme; mais aussi ce serait la solution complète du problème géographique si longtemps agité des sources du Nil. La carte d'Afrique sera faite au tiers le jour où le bassin du Nil y sera représenté avec exactitude. Bien loin d'amoindrir le rôle de ce cours d'eau légendaire, les découvertes récentes en ont amplifié le domaine; elles ont reculé de plusieurs degrés vers le sud la zone de

terrain que drainent ses affluens, et elles arrivent en définitive à nous le montrer comme le grand collecteur des eaux que les pluies tropicales déversent sur une surface de prodigieuse étendue. Plus long que le Mississipi lui-même, le Nil coule en une ligne presque droite sur une longueur de 36 degrés de latitude; c'est la cinquième partie de la distance d'un pôle à l'autre de la terre. Il transporte à la Méditerranée la pluie des nuages auxquels l'Océan-Indien a donné naissance, il se grossit sous l'équateur par la fonte de neiges perpétuelles, traverse les climats les plus divers, coupe les plaines de sable sans s'y infiltrer. Des races placées aux degrés extrêmes de l'échelle humaine se succèdent sur ses rives, presque sans se connaître; en remontant le fleuve de l'embouchure à la source, on admire, d'Alexandrie au Caire, les travaux de l'industrie moderne; on retrouve entre le Caire et Méroé les vestiges les plus anciens d'une civilisation primitive; plus haut, on rencontre les royaumes nègres voués à une insigne barbarie. Nul fleuve ne nous promène au milieu de tant de contrastes, et ne tient une si large place dans l'histoire des peuples et la géographie du globe. Souhaitons maintenant que de hardis voyageurs transportent leurs bateaux par-dessus les rapides de Gondokoro et voguent à pleine vapeur sur les eaux du Louta-Nzighé ou du Nyanza. Ceux-là, si la maladie les épargne et si les nègres leur sont bienveillans, auront devant eux le plus beau champ de recherches qui soit au monde.

II.

Le bassin du Nil nous a conduits jusqu'au 4e degré de latitude sud; nous sommes dans l'Afrique australe. Pour bien apprécier l'importance du point où nous venons d'arriver, il faut se rappeler que le lac Tanganika, que Burton et Speke découvrirent dans leur premier voyage, est, autant qu'on peut avoir confiance en des mesures expéditives, à une altitude moindre que les lacs plus septentrionaux dont la jonction avec le Nil est un fait aujourd'hui démontré. Les eaux du Tanganika ne peuvent en conséquence s'écouler vers le nord; à l'est, des montagnes leur barrent le passage; à l'ouest, l'Océan-Atlantique en est à une distance très considérable : ce serait donc une mer intérieure, une Caspienne, à moins qu'on ne lui découvre un canal d'écoulement au sud. En tout cas, il paraît bien établi que la région du Nil s'arrête à la tête de cette nappe d'eau; au-delà commencent d'autres bassins, d'autres fleuves. La grande ligne de partage des eaux de l'Afrique centrale passe par cette latitude.

L'Afrique australe s'avance vers le sud en formant, comme on

sait, un triangle dont le sommet est occupé par la colonie du Cap, ancien établissement hollandais qui est à présent entre les mains des Anglais. L'élève des moutons et des bestiaux y est la principale source de richesses. C'est au reste une colonie bien vivace, de même que toutes celles fondées par les Anglais en d'autres parages, colonie s'administrant elle-même, faisant des routes, des ponts, des chemins de fer, des docks, des ports, des télégraphes, s'annexant de temps à autre quelques parcelles de terrain grandes comme des royaumes. Il n'y a rien à dire contre ces annexions, qui déplacent un peu les aborigènes et les refoulent vers les solitudes du centre, mais qui sont toujours précédées ou accompagnées par une occupation agricole ou pastorale. Sur la frontière du nord subsistent les deux républiques de Transfal et d'Orange, où se sont réfugiés les descendans des vieux colons hollandais, que l'abolition de l'esclavage et le contact des mœurs anglaises a effarouchés. Isolés du reste du monde par de vastes terrains incultes et déserts, ils ont rétrogradé, dit-on, vers la barbarie, et ne sont plus guère supérieurs aux indigènes qui les avoisinent. Toutes ces colonies, d'origine européenne, sont environnées par les naturels, Cafres, Bassoutos ou Zoulous, auxquels il faut faire la guerre parfois. Cependant il n'y a pas entre les deux races un antagonisme constant et en quelque sorte fatal, comme en Australie et dans l'Amérique du Nord. Tous ces établissemens sont prospères; le sol est fertile, riche en produits minéraux, le climat est sain et tempéré. C'est une excellente base d'opérations pour de nouvelles conquêtes et en attendant pour de nouvelles découvertes.

Le reste des côtes de l'Afrique australe est tombé en des mains moins habiles. A l'ouest, sur l'Atlantique, les Portugais occupent les territoires de Benguela et d'Angola; à l'est, sur la mer des Indes, leur drapeau flotte sur quelques points de la province de Mozambique. On y rencontre des forts, des comptoirs d'échange, des centres de missions catholiques. Il est difficile de savoir à quel degré de civilisation et de prospérité sont arrivées les colonies portugaises, car il n'est pas de nation qui montre plus d'insouciance pour les publications d'un intérêt géographique ou économique. Il paraît cependant qu'après une occupation plusieurs fois séculaire les Portugais ne possèdent encore qu'une connaissance imparfaite des vastes domaines africains sur lesquels s'étend leur suprématie. Le cours supérieur du Zambèse, le principal cours d'eau de leurs possessions, leur était presque inconnu avant les voyages récens de Livingstone. Au reste, d'autres causes que la différence de race devaient empêcher les territoires du Mozambique et de Benguela de devenir de véritables états européens, comme les

provinces qui sont plus rapprochées du cap de Bonne-Espérance. Les immigrans anglais et hollandais n'ont si bien réussi à l'extrême pointe de l'Afrique australe que parce qu'ils s'y retrouvaient dans des conditions climatériques analogues à celles de la mère-patrie. La zone littorale y est en effet salubre, tandis qu'en-deçà du tropique les terres basses et détrempées qui bordent l'Océan sont funestes aux Européens. De plus, les Portugais ont eu le tort grave de tolérer, d'encourager peut-être le déplorable trafic des marchands d'esclaves, la plaie de l'Afrique tout entière, qui met les naturels en état d'hostilité permanente soit entre eux, soit avec les blancs.

Lorsqu'on voulut entreprendre des voyages d'exploration en prenant pour point de départ les districts habités du Cap, ces entreprises furent rendues plus faciles par les mœurs et le mode de vie habituel des colons, qui, obligés de se disperser sur de larges espaces afin de trouver des pâturages pour leurs innombrables troupeaux, sont devenus presque nomades. L'usage est de voyager à travers les grandes plaines de cette région avec d'énormes chariots, vraies maisons roulantes, que traînent d'interminables files de bœufs. La vie y est plantureuse; l'éléphant, l'hippopotame, le rhinocéros, la girafe, l'autruche, le lion, animent ces solitudes et y attirent de hardis chasseurs. Les natifs ne sont pas méchans lorsqu'on les aborde avec douceur. Une caravane de quelques hommes peut marcher des mois entiers à petites journées avec bagages et provisions sans courir risque d'être arrêtée par des rivières trop larges, des montagnes trop hautes ou des tribus hostiles. Livingstone sut ainsi parcourir des contrées que nul Européen n'avait visitées avant lui. Accueilli avec faveur par les princes indigènes qui se trouvèrent sur son chemin, il atteignit sans danger la province portugaise d'Angola, revint en arrière et descendit le Zambèse jusqu'à son embouchure, ayant traversé le continent d'une mer à l'autre entre le 10e et le 20e degré de latitude. La carte de cette immense surface a été meublée par lui de noms de lieux et de tribus, de chaînes de montagnes et de cours d'eau, dont les narrations des Portugais ne nous donnaient qu'une idée vague. Les traits en sont encore un peu indécis, il est vrai; d'autres explorateurs viendront bientôt en tracer les contours avec plus de précision.

Les géographes attachaient un intérêt particulier à bien connaître le cours d'un affluent du Zambèse qui se dirige vers le nord, le Shiré, parce que cette rivière semblait plus propre que le bras principal du fleuve à fournir des indications utiles sur les régions mystérieuses du centre. Le Shiré s'oriente en effet presqu'en ligne droite sur le Tanganika. La tradition voulait même

que ce cours d'eau prît naissance dans un lac. C'est vers ce côté que furent dirigés les derniers efforts de Livingstone. Une première tentative l'avait amené jusqu'à la belle nappe d'eau que les gens du pays désignaient sous le nom de Nyassa, ce qui signifie simplement *grande eau*. On remarquera l'analogie de ce mot avec le nom du lac découvert par Speke, le Nyanza, qui est à trois cents lieues de là. Nous aurons à revenir plus tard sur cette coïncidence de langage. Le pays était très peuplé et d'un bel aspect. Plusieurs belles rivières débouchaient dans le lac, dont les eaux étaient très poissonneuses. Livingstone ne put y faire un long séjour, et se vit contraint, faute de ressources, de revenir en Angleterre. Il rapportait les informations les plus séduisantes sur la valeur agricole et commerciale de la région qu'il venait de parcourir. A l'en croire, les prairies naturelles qui couvrent les hautes terres sont les meilleures de toute l'Afrique : elles sont éminemment propres à l'élève du bétail. L'indigo croît à l'état sauvage, le coton est de qualité supérieure, la canne a sucre réussit, même sans engrais. Les terres basses et marécageuses du littoral une fois franchies, les Européens trouveraient un sol riche et un air salubre, quoique un peu chaud. Des rapports si favorables décidèrent l'envoi de quelques missionnaires anglicans dans la vallée du Shiré; mais cet établissement, qui avait un but tout à la fois religieux, politique et commercial, ne fut pas heureux. Les missionnaires furent frappés par la maladie et périrent, sauf deux, qui revinrent en Angleterre raconter ces désastres. Au reste, Livingstone n'avait pas renoncé à poursuivre la série de ses travaux. L'amour des découvertes, qui le soutenait depuis vingt ans dans une vie de fatigues et de misères, le fit revenir une fois encore, au commencement de 1866, sur la côte de Mozambique. Explorer les environs du Nyassa, parcourir l'espace vierge qui est compris entre ce lac et celui de Tanganika, visiter la côte occidentale de ce dernier, dont Speke et Burton n'avaient vu que la côte orientale, rattacher en un mot ses voyages antérieurs à ceux qui ont été dirigés avec tant de succès depuis quelques années vers la région du Haut-Nil, tel était le plan de l'aventureux missionnaire. Ce vaste programme n'a pas été rempli. Livingstone se rendit d'abord à Bombay pour organiser son expédition et recruter un certain nombre de *coulies* qui devaient composer son escorte, puis il vint toucher la côte d'Afrique à l'embouchure de la Rovouma. Les incidens de ce dernier voyage sont encore peu connus, car on n'en sait que ce que le consul anglais de Zanzibar a ouï dire aux indigènes. Il paraîtrait que Livingstone, après avoir traversé le Nyassa vers son extrémité septentrionale, se dirigeait vers le Tanganika, lorsqu'il fut attaqué par une tribu de Mazites-

Zoulous, et périt en cette rencontre. Une expédition de recherche qui s'est mise en route dès l'arrivée de cette triste nouvelle révélera sans doute les particularités de ce funeste accident, dont il n'y a encore aucun récit authentique. Des rapports plus récens permettent de conserver quelque espoir. A trois journées de marche de cet endroit, un Allemand, le docteur Roscher, avait été assassiné en 1860. On est douloureusement ému par de telles catastrophes, surtout si l'on songe qu'une fin violente ou prématurée est le sort presque inévitable de tant de courageux et énergiques explorateurs. Peney, Steudner et Mme Tinné sont morts des fièvres pernicieuses dans la vallée du Nil-Blanc, Beurmann et Vogel ont été tués par les indigènes du Soudan, le baron de Decken par ceux de la côte de Zanguebar; Livingstone enfin, qui sut si bien se faire aimer par les populations natives et vivre en paix avec elles, Livingstone a peut-être succombé à son tour. Que de nobles existences sacrifiées en peu d'années au génie des découvertes! Encore ne citons-nous que les chefs et les plus notables, car la liste serait bien plus longue, si l'on y voulait comprendre tous les Européens qui ont été victimes du climat ou de la cruauté des naturels.

Il est temps d'envisager d'un point de vue d'ensemble les vastes espaces de l'Afrique australe et d'examiner quelle liaison existe entre cette région et celle du Nil. Plusieurs grands fleuves arrosent cette moitié du continent africain, l'Orange, le Zambèse, le Congo; mais, autant qu'on peut le deviner, le cours des eaux n'y est pas libre et régulier. Le Zambèse, qui est mieux connu que les autres, part d'un plateau élevé à plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau des mers, il descend en formant des cataractes dont l'une, la chute Victoria, est plus belle, nous dit-on, que le saut du Niagara; puis il s'ouvre un étroit passage à travers une chaîne de montagnes et se jette dans l'Océan par un large delta, au milieu de terres basses et marécageuses. Au nord et au sud de ce fleuve, en la partie moyenne de son cours, apparaissent des lacs d'eau douce et des bassins fermés. Du Cap à l'équateur, de l'Atlantique à la mer des Indes, il paraît exister une sorte de haut plateau, large massif monté tout d'une pièce; pas de hautes chaînes, de simples petites montagnes; pas de grande mer intérieure ni d'entailles profondes dans le rivage de l'Océan, mais des dénivellemens sans profondeur sur une surface modérément ondulée. C'est par excellence une région lacustre. Les dépressions du terrain semblent s'aligner du nord au sud, d'un bout à l'autre du continent. Ainsi la vallée du Nil, le Tanganika, le Nyassa, le Shiré, se suivent en ligne presque droite, et, fait digne d'être noté, dans une direction parallèle à la Mer-Rouge, comme si l'écorce du globe s'était plissée

le long de deux méridiens voisins par l'effet d'une seule et unique cause.

Les études géologiques des derniers explorateurs ont encore constaté un résultat intéressant : les dépôts sous-marins que l'on qualifie d'habitude du nom de terrains tertiaires manquent absolument au centre de l'Afrique. Aucune terre ne présente des signes aussi incontestables de la plus haute antiquité. Les roches sont toutes primitives. Le Louta-Nzighé est creusé dans le granit, et le vaste plateau qui l'entoure semble n'avoir jamais été enseveli sous les eaux d'aucune mer, à quelque époque de la vie du globe que ce soit. Les phénomènes volcaniques y paraissent inconnus, aussi bien que les traces d'anciens glaciers; les montagnes n'offrent, comme on sait, qu'un faible relief. Bref, nulle terre n'a été moins bouleversée par les révolutions géologiques qui ont tant modifié l'aspect des autres continens. Les espèces vivantes qui l'habitent doivent être les plus anciennes de notre planète.

III.

Toutes les côtes de l'Afrique équatoriale sont affligées d'une réputation proverbiale d'insalubrité; mais nulle part les Européens ne se trouvent soumis à des influences aussi malsaines qu'au fond du golfe de Guinée, sur cette partie du littoral qui court du sud au nord, entre l'embouchure du Congo et le mont Cameroun, et de l'est à l'ouest, du mont Cameroun jusqu'aux frontières de la petite république nègre de Liberia. Cette région ne fut longtemps désignée que par les objets d'échange que le commerce y trouvait, tant l'intérieur en était inconnu. C'étaient la côte des Esclaves, la côte d'Or, la côte d'Ivoire. Ce que les marins en voyaient durant une courte relâche n'avait guère un aspect séduisant : une plage défendue par une barre de sable contre laquelle la mer brise en toute saison, des terres basses entrecoupées de lagunes, des tribus sanguinaires et, qui pis est, anthropophages. C'est là que florissent les royaumes de Dahomey et des Achantis, dont les tristes potentats ne se sont jamais signalés que par de révoltantes boucheries humaines; c'est encore là que le capitaine Burton raconte avoir assisté aux préparatifs d'un repas de cannibales. Cependant, quand les nègres affranchis de l'Amérique voulurent créer quelque part un petit état indépendant d'où leurs oppresseurs de sang blanc seraient exclus, ils n'imaginèrent rien de mieux que d'aller s'établir dans un district désert de cette côte. En effet, les conditions climatériques, — température, vents, humidité de l'air, — ne sont nulle part plus hostiles en apparence à l'acclimatation de notre race ; il

convient de dire en apparence, car les hommes qui y ont séjourné de longues années prétendent, avec quelque raison peut-être, que la constitution physique des Européens se plierait, moyennant certaines précautions, aux habitudes de vie que ce climat impose. Sur les bords du golfe de Guinée, de même qu'en tout pays intertropical, l'homme blanc peut vivre en se soumettant au régime frugal des naturels de l'endroit. Il peut au moins subsister quelque temps et affronter les périls d'un climat nouveau, et, s'il lui est permis, grâce à une sage hygiène, de prolonger son séjour, il se transforme en quelque sorte, s'acclimate en un mot. De nombreux comptoirs européens ont été fondés sur les côtes dont il s'agit, notamment par la France et par l'Angleterre. La traite en fit autrefois le succès; depuis que ce honteux trafic a été réprimé, la poudre d'or, les gommes, les défenses d'éléphant et l'huile de palme y attirent encore quantité de navires qui laissent en échange des armes, des tissus de coton et surtout des liqueurs spiritueuses, que les naturels recherchent avec ardeur. Pour une bouteille de tafia, ils cèdent volontiers ce qu'ils ont de plus précieux.

Le débouché des fleuves qui se jettent dans le golfe de Guinée est presque toujours masqué par de larges deltas qui permettent rarement aux marins d'en apprécier l'importance. Le plus considérable de ces cours d'eau, le Niger, auquel il convient de rendre le nom de Kouara, que les indigènes lui donnent, est assez bien connu depuis les expéditions célèbres qui eurent lieu sur ses bords au commencement du siècle. A cent lieues de l'embouchure environ, il se partage, comme on sait, en deux bras; l'un, que les naturels appellent Dhioliba, remonte au nord jusqu'à Tombouctou et revient ensuite vers le sud prendre naissance à peu de distance du littoral. Il n'y a que l'Afrique pour nous montrer l'exemple de ces fleuves singuliers qui se déroulent en spirale. L'autre affluent, la rivière Binoué, vient de l'est en inclinant un peu vers le nord. Le tracé en a été bien défini par les mémorables excursions du docteur Barth dans l'Adamaoua. Cette rivière nous mène au Soudan, jusqu'auprès du lac Tchad; mais, entre la vallée qu'elle parcourt, le lac de Louta-Nzighé et les sources du Zambèse, il reste un immense carré de terrain de 2,000 kilomètres de côté dont on ne saurait dire encore quelles sont les rivières qui l'arrosent et vers quelle mer se dirigent les eaux de pluie qui y tombent. Ce carré est, en l'état actuel de nos connaissances, la véritable inconnue de la géographie de l'Afrique. Est-ce le Congo qui recueille le drainage de cette vaste superficie? N'est-ce pas plutôt l'Ogobaï, qui se jette dans l'Atlantique sous l'équateur, à côté de l'estuaire du Gabon? La colonie récente que les Français ont créée dans le voisinage contribuera

sans nul doute à éclaircir cet intéressant problème. Déjà nos marins ont remonté le cours de l'Ogobaï et en ont relevé la carte avec la précision qu'ils ont coutume d'apporter en tous leurs travaux hydrographiques. Par malheur, ils n'ont pu le suivre bien loin à l'intérieur des terres, car la navigation est entravée par des rapides. Un explorateur volontaire, Du Chaillu, s'est signalé par des voyages réitérés dans cette même région, où il a découvert le gorille, ce singe fameux qui ressemble tant à l'homme; mais Du Chaillu allait à l'aventure, sans éclairer son itinéraire par des observations astronomiques. Il n'a fourni que de vagues renseignemens sur la topographie des pays qu'il a visités. Il paraît résulter de ses récits que, les marais du littoral une fois franchis, le sol se relève par étages successifs jusqu'à la hauteur d'un plateau central, ce qui s'accorderait bien avec l'idée générale que l'on se faisait déjà de l'intérieur du continent. Les indigènes parlent d'un grand lac situé à trois mois de marche de la côte, et qui serait en conséquence pour l'Afrique occidentale le pendant du lac Tanganika.

Précisons davantage ce qui manque à la géographie d'Afrique. Il y a dans chaque île et à plus forte raison dans chaque continent un point saillant qui est le nœud de l'île, du continent tout entier : c'est l'endroit où les eaux se partagent entre les divers bassins hydrographiques. Pour l'Europe occidentale, c'est le Mont-Blanc, dont les ravins envoient leurs eaux aux quatre principaux fleuves, le Rhin, le Rhône, le Danube et le Pò. En général ce point se distingue par une altitude supérieure, par l'entre-croisement des chaînes de montagnes; toutefois ce ne saurait être une condition absolue. Le nœud de l'Afrique doit être quelque part sur la ligne de partage entre le bassin du Nil et celui du lac Tanganika; mais il est impossible d'en déterminer la situation avec exactitude tant qu'on ignorera sous quelle longitude commencent les bassins des fleuves qui se déversent dans l'Atlantique. Le Congo et l'Ogobaï pénètrent-ils si loin à l'intérieur? N'y a-t-il pas plutôt des bassins lacustres encore inconnus entre ces fleuves et le Tanganika? Voilà la lacune qu'il faudrait combler, et c'est pour y parvenir qu'une expédition se dispose en ce moment à s'avancer au cœur de cette région. Un officier de l'armée française, M. Lesaint, s'est mis à la tête de cette entreprise; la société de géographie de Paris l'a prise sous son patronage; de nombreux souscripteurs, suivant l'exemple que l'Angleterre et l'Allemagne avaient déjà donné en des occasions analogues, en ont couvert la dépense. Le programme du voyage est de traverser l'Afrique dans toute sa largeur, entre l'équateur et le 10e degré de latitude sud, depuis la côte de Zanguebar jusqu'aux comptoirs du Gabon, et de relier ou compléter

les itinéraires de Livingstone, de Speke, de Barth, qui se sont approchés de cette ligne. Le trajet est long, le pays à parcourir est bien mystérieux, les hasards sont formidables. Toutefois on ne voit pas pour quel motif ce serait plus difficile ou plus périlleux que les excursions des précédens explorateurs. Le hardi voyageur qui ne craint pas de s'engager dans cette voie est digne des sympathies et mérite les encouragemens de tous les hommes à qui la géographie inspire quelque intérêt.

Telle est la part d'inconnu qu'il appartient aux futurs explorateurs d'éclaircir. Il n'est pas présumable néanmoins que les découvertes ultérieures modifient beaucoup l'impression générale que nous ont laissée les découvertes modernes. On inscrira peut-être sur la carte de nouveaux lacs, des noms de tribus, des fleuves, des montagnes; mais en définitive l'Afrique équatoriale restera sans doute comme les relations nous l'ont dépeinte : un massif d'aspect uniforme, parsemé çà et là de grandes nappes d'eau peu profondes, avec une température modérée, un air un peu sec et un sol d'une incontestable fertilité. Pour trouver autre chose, il faut se rapprocher de la Méditerranée et traverser la région sablonneuse, le Sahara, que d'anciens préjugés nous représentaient, comme on va voir, sous des couleurs très différentes de la réalité.

IV.

Le quart nord-ouest de l'Afrique qu'il nous reste à parcourir nous touche de plus près que le reste, car deux grandes colonies françaises, l'Algérie et le Sénégal, en occupent les extrémités. Ces colonies sont tout à fait isolées l'une de l'autre en l'état présent des communications terrestres; on cite à peine quelques rares voyageurs européens qui aient franchi les solitudes intermédiaires. D'Alger à Saint-Louis du Sénégal par Tombouctou, il y a 1,000 lieues au plus. C'est beaucoup assurément; mais les routes sont sillonnées par de nombreuses caravanes depuis un temps immémorial. Au lieu des ignorantes et sanguinaires populations noires que l'on rencontre au centre du continent, le pays appartient à des tribus de sang blanc qui n'ont jamais cessé d'entretenir des relations avec leurs congénères du littoral de la Méditerranée. Nous devrions nous habituer à l'idée que l'Afrique française est non-seulement l'Algérie, mais encore toute la zone comprise entre l'Algérie et le Sénégal Est-ce la nature du sol qui doit nous effrayer? Le Sahara nous était dépeint autrefois comme un désert de sable plat et uniforme, image de la sécheresse et de la stérilité. Les découvertes récentes ont amené sur ces prétendues steppes des révélations inattendues.

Les voyageurs modernes ont aperçu des oasis couvertes de hautes montagnes, de fraîches vallées arrosées par de véritables fleuves.

Sur les côtes de l'Atlantique, cette région est bornée vers le sud par la vallée du Sénégal. Nul n'ignore ce qu'est devenu ce dernier pays entre les mains des Français et sous l'active direction d'un habile et savant gouverneur, le général Faidherbe. Les tribus noires qui en occupent la rive gauche, de même que les tribus maures qui habitent les territoires de la rive droite, ont été pacifiées; l'influence de notre drapeau s'est fait sentir vers le haut du fleuve, si bien que deux aventureux officiers viennent de pénétrer par cette voie sans accident, sinon sans péril, jusqu'aux bords du Dhioliba. Au mois d'octobre 1863, M. Mage, lieutenant de vaisseau, était envoyé en mission, en compagnie du docteur Quintin, vers le royaume musulman de Ségou. Aucun Européen depuis Mungo-Park n'avait franchi le faîte qui sépare le bassin du Sénégal de celui du Niger. Nos deux compatriotes arrivèrent sains et saufs au but de leur excursion ; mais ils s'y trouvèrent au milieu d'une guerre civile épouvantable. Le roi du pays ne se soutenait que par d'affreux massacres dont M. Mage fut souvent le témoin indigné. Bien plus, il ne put faire autrement que de suivre ce cruel souverain en plusieurs expéditions contre les rebelles, et fut contraint d'assister à d'horribles combats après lesquels tous les prisonniers étaient immolés. Que dire d'un pays où l'on paie les achats en esclaves comme chez nous en monnaie d'or ou d'argent? — Combien ce cheval? — Trois captifs. — Combien ce bœuf? — Un demi-captif. — Un demi-captif signifie un enfant ou un vieillard. Voilà ce que sont les états indigènes qui séparent le Soudan du Sénégal. Toutefois il ne faut pas trop désespérer de l'avenir de ces régions. Le voyage de MM. Mage et Quintin a posé un jalon sur la route de Saint-Louis à Tombouctou; encore quelques années, et le courant naturel du commerce des caravanes pourrait bien se rétablir dans cette direction.

La mémorable expédition du docteur Barth nous a révélé ce qui se trouve à l'orient de Tombouctou. Parti vers 1849 avec Richardson et Overweg, que l'Angleterre envoyait au Soudan pour en explorer les ressources commerciales, ce savant vécut cinq ans dans le Bournou et l'Adamaoua, au milieu même de l'Afrique, et réussit à pénétrer dans la cité mystérieuse de Tombouctou. Vogel, qui alla plus tard à sa rencontre, a complété pour sa part la description de ces contrées inconnues. On ne sait que trop quel fut le sort funeste de presque tous ces explorateurs. Barth revint seul, ses compagnons ayant succombé à l'insalubrité du climat; Vogel périt assassiné dans le Ouaday, de même que M. de Beurmann, autre voyageur d'élite, qui avait voulu s'engager aussi dans ce dis-

trict inhospitalier. Les relations de ces nombreux explorateurs nous font comprendre que le Soudan tout entier est le prolongement des hauts plateaux de l'Afrique australe; ce sont, comme au sud de l'équateur, de larges plaines à quelques centaines de mètres d'altitude au-dessus de l'océan, des montagnes granitiques, des lacs ou plutôt des lagunes sans profondeur. Le lac Tchad, la plus étendue et la mieux connue de ces nappes d'eau, n'est qu'un marais infesté par des myriades de moustiques; cependant deux ou trois grandes rivières l'alimentent. Les éléphans, les hippopotames et les crocodiles se plaisent au milieu de ces marécages; les serpens venimeux et les scorpions y abondent; la végétation, favorisée par la chaleur et l'humidité, s'y développe avec vigueur. Le sol conviendrait à toutes les cultures, s'il était travaillé; le coton et l'indigo croissent à l'état sauvage, le froment réussit à merveille. Par malheur, les habitans du pays montrent une indolence extrême. La vie pastorale leur convient mieux que le travail des champs. Ils trouvent d'ailleurs que faire la guerre aux tribus voisines pour enlever des esclaves est une occupation moins pénible que de labourer la terre. Les esclaves sont si nombreux qu'ils sont à très bon marché; aussi les trafiquans manifestent-ils la plus parfaite indifférence pour la vie des hommes. Qu'il en périsse quelques-uns dans les longues caravanes qu'ils conduisent du Soudan au Maroc ou à Tripoli, ce n'est après tout que quelques têtes de moins dans le troupeau. Si l'on n'observe pas là des exemples de cette cruauté froide et sanguinaire qui a indigné les voyageurs au Dahomey et sur le Haut-Nil, les indigènes n'en sont guère plus heureux. Il n'y a pas au fond grande différence entre les sacrifices humains que commande le fétichisme et le mépris de la vie qu'autorise la religion musulmane, car les Soudaniens sont musulmans. Entre les doctrines sociales de ces peuples et les sentimens chrétiens, il y a un abîme.

Toutefois, si barbares qu'ils soient encore, les habitans du Soudan ne sont pas aussi étrangers à l'Europe que l'on serait tenté de le croire. La ville de Kouka, capitale de l'état de Bornou, est un grand centre de commerce vers lequel se dirigent les caravanes du Sahara. Les populations nombreuses qui se groupent autour du lac Tchad entretiennent de fréquentes relations avec les états du littoral de la Méditerranée; à travers les 500 lieues de désert qui les séparent de cette mer, ils échangent leurs esclaves et les productions de leur sol contre les articles des manufactures européennes. Divers itinéraires dont les gîtes d'étape sont bien connus des marchands coupent les déserts de sable en tous les sens, convergeant vers les principales oasis, qui sont devenues des entrepôts naturels. Ainsi

l'oasis de Ghât, située à peu près à mi-chemin du Bornou à Tripoli, voit se tenir chaque année, du mois de septembre à la fin de novembre, une grande foire où se rendent les marchands de toutes les contrées de l'Afrique. Il s'y trouve parfois 30,000 chameaux chargés de marchandises de l'Égypte, de Tripoli, du Maroc, de Tombouctou et de tout le Soudan. Le centre du continent, nous l'avons déjà dit, est apte à tout produire. Les matières encombrantes, telles que les céréales, les laines, le coton, ne supporteraient pas les frais d'un si long transport par bêtes de somme; tout au contraire l'indigo, la poudre d'or, les plumes d'autruche, les défenses d'éléphans, les gommes et mille autres objets précieux peuvent être envoyés au loin de cette manière. En échange, les caravanes rapportent des toiles de coton, des verroteries, de petits miroirs et autres objets de parure ou d'ornement à l'usage des peuples nègres. Croirait-on que ces colifichets sont soumis à l'empire capricieux de la mode, qui ne règne pas, paraît-il, plus impérieusement à Paris que sur les bords du lac Tchad? Les verroteries de Venise, par exemple, doivent changer d'une année à l'autre de forme et de couleur, et les négocians du Soudan qui rencontrent à Ghât leurs commissionnaires européens remettent à ceux-ci les échantillons dont ils prévoient la vogue pour l'année suivante. Tripoli est le principal port de la Méditerranée par lequel transite ce commerce. De Tripoli au Bornou, il y a deux routes. L'une, dirigée par Mourzouk, est tracée presque en ligne droite à travers les sables; les oasis y sont rares, et par conséquent la marche est pénible : c'est la voie qu'ont suivie Vogel et plus récemment Gehrard Rohlfs. L'autre, par Ghadamès et Ghât, est celle que parcoururent le docteur Barth et ses compagnons. Sur cette dernière s'embranche à Ghadamès une autre route qui conduit à Tombouctou par Insalah. Il est clair que l'on doit se borner à indiquer ici les principales voies du désert; il y a plusieurs autres lignes moins importantes et moins fréquentées. Au surplus, les itinéraires des caravanes n'ont pas une fixité absolue; ils se modifient sous l'empire des circonstances qui influent en tout pays sur les usages et les coutumes du commerce. Ainsi la conquête de l'Algérie par les Français fut cause que les caravanes se détournèrent de la frontière algérienne pour fréquenter les états du Maroc et de Tripoli. Lorsque le sud de nos possessions africaines fut pacifié, de regrettables règlemens de douane empêchèrent les transactions de reprendre leur ancienne voie; mais enfin ces obstacles ont été levés. Il est permis d'espérer que les avant-postes français établis sur la lisière du grand désert, Biskra, Bouçada, Laghouat, Géryville, redeviendront les têtes de ligne des routes sahariennes. C'est en vue d'arriver à ce résultat que le gou-

vernement-général de l'Algérie dirige depuis longtemps déjà de nombreuses explorations vers la région des oasis.

Ce fut seulement, comme on sait, vers l'année 1852 que la domination française s'assit d'une façon incontestable dans les oasis les plus septentrionales du Sahara. Quelques hardies expéditions avaient déjà promené notre drapeau dans cette première zone sablonneuse qui succède à la contrée montagneuse du Tell; des voyageurs aventureux s'étaient avancés plus loin et avaient même visité Tougourt, cité quelque peu légendaire qui semblait être alors l'extrême limite des pays habités. Au reste la conquête française s'etendit sans peine, bien moins par la force des armes que par l'influence des chefs religieux dont on sut capter la confiance. Les renseignemens recueillis dans le cours de ces divers voyages ou obtenus de la bouche des indigènes avaient déjà fait connaître l'existence, au-delà des pays qui avaient été explorés par les Européens, d'un peuple singulier, les Touaregs, de race blanche, mais non d'origine arabe, qui avaient un langage particulier et vivaient au sein même du Sahara. L'un des chefs de ce peuple, le cheik Othman, vint même à Alger, et, par reconnaissance pour l'accueil qu'il y avait reçu, consentit à ramener en son pays une caravane de sujets français. Un interprète arabe, M. Bouderba, put ainsi pénétrer jusqu'à Ghât, qui est une des plus importantes oasis du pays des Touaregs. Un seul fait fera comprendre combien les voyages de ce genre sont lents et difficiles : Ghât est en ligne droite à 300 lieues environ de Laghouat, et la caravane à laquelle s'était joint M. Bouderba mit trente-trois jours à franchir cette distance.

Il serait superflu de rappeler toutes les pérégrinations qui ont été poursuivies dans le Sahara par les soins ou sous le patronage du gouvernement-général de l'Algérie. Le plus souvent ce furent des expéditions militaires qui ne pouvaient pénétrer bien loin à cause des lourds approvisionnemens qu'une troupe armée doit traîner derrière elle. Cependant ces expéditions, qui se terminaient au reste presque toujours de la façon la plus pacifique, n'étaient pas sans effet sur le moral des indigènes; elles habituaient les Sahariens à la présence des Français, elles leur apprenaient à redouter notre puissance, à compter sur notre appui. Si vers l'ouest les oasis du Touat et la ville d'Insalah, qui en est le centre, nous étaient fermées par l'hostilité du chérif Mohammed-ben-Abdallah, vers l'est au contraire le cheik Othman et un autre chef touareg du nom d'Ikhenoukhen ne cessaient de donner des preuves de leur dévouement à notre cause. Il n'était pas difficile d'ailleurs de trouver au milieu même des villes de l'Algérie de nombreux naturels du Soudan, amenés commes esclaves de leur pays natal et redevenus

libres dès qu'ils arrivaient sur le territoire de notre colonie. Bien que ces nègres eussent le plus souvent quitté leur patrie dès l'enfance et qu'ils fussent fort ignorans sur la plupart des sujets que les autorités algériennes avaient intérêt à approfondir, on recueillait en les interrogeant quantité de renseignemens précieux sur la constitution politique du Soudan, sur les mœurs, les produits, les industries de cette singulière contrée. Il s'établissait ainsi une sorte de lien moral entre l'Algérie et le pays des nègres.

Un voyage remarquable vint bientôt fournir des renseignemens plus précis et plus directs sur les régions intermédiaires du Sahara. En 1859, un jeune homme de dix-huit ans, M. Henri Duveyrier, un Français cette fois, arrivait en Algérie avec l'intention de pénétrer au cœur de ce que l'on était jusque-là convenu d'appeler le grand désert. De fortes études l'avaient préparé à ce genre d'exploration. Si l'on veut contribuer au progrès de la géographie, il ne suffit pas en effet de parcourir une contrée au hasard et d'en décrire les mœurs ou d'en dessiner les paysages; il faut encore marcher le baromètre et le sextant à la main, et rapporter des observations exactes qui permettent de dresser la carte du pays. M. Duveyrier avait acquis l'habitude des instrumens de précision. Une première excursion le conduisit sur la route du Touat jusqu'à El-Goléa; mais le fanatisme des tribus le contraignit de revenir en arrière. L'année suivante, il s'associait au cheik Othman, qui l'accompagna jusqu'à Ghadamès, puis il partit de cette ville avec Ikhenoukhen, le suivit jusqu'à Ghât, à Mourzouk, et ne revint en Algérie qu'en passant par Tripoli, après avoir parcouru en différens sens la partie du Sahara qui se trouve au sud de la régence de Tunis et de la province de Constantine. Le jeune voyageur ne s'en tint pas à des études scientifiques. Doué de qualités aimables, il sut conquérir la sympathie des Touaregs et les attacher au parti de la France. Le terrain étant ainsi préparé, le gouverneur-général de l'Algérie crut opportun d'envoyer à ces habitans du désert une ambassade, moitié militaire, moitié savante, qui se rendit sans difficultés à Ghadamès par la voie de Tripoli, et en revint par Tougourt et Biskra, non sans avoir conclu avec les Touaregs une convention écrite en vertu de laquelle ceux-ci s'engageaient à convoyer et protéger nos caravanes entre l'Algérie et le Soudan.

Voilà le bref résumé des incidens qui nous ont menés jusqu'au centre du Sahara; on peut se demander maintenant ce qu'est ce pays si longtemps inconnu. On se l'était figuré comme une suite monotone de plaines de sable inhabitables, quelque chose comme une steppe plate et uniforme; bien loin qu'il en soit ainsi, c'est une surface aussi accidentée que toute autre portion du globe.

On ne connaît guère, il est vrai, que la moitié du désert qui se trouve à l'est du méridien d'Alger; plus à l'ouest, les informations sont rares, et le Sahara marocain reste même dans une obscurité presque complète. Toutefois ce que l'on en a vu déjà suffit pour placer sous son vrai jour cette immense contrée. Les plaines de sable mobile, privées de sources et de rivières, en occupent encore une large partie; mais elles sont entrecoupées çà et là par d'innombrables cantons habités, dont l'aspect verdoyant contraste avec l'aridité générale. L'altitude ordinaire en est assez élevée, elle atteint 400 mètres environ au-dessus des mers, sauf cependant aux environs de Tougourt, où l'on rencontre une dépression locale, connue sous le nom de Sebkha-Melghir, qui semble être le lit d'une ancienne mer intérieure, et dont le niveau descend plus bas que celui de la Méditerranée. Au centre du Sahara se dressent deux vastes territoires couverts de hautes montagnes et coupés par de belles vallées, — l'oasis d'Aïr et celle du Hoggar, — deux Suisses africaines, selon l'expression du docteur Barth, qui les a visitées le premier. Le Hoggar serait le point culminant de la région tout entière. Les eaux qui coulent sur le versant sud se rendent au Dhioliba et de là au golfe de Guinée; celles qui arrosent le versant ouest se dirigent vers l'Atlantique par d'anciens fleuves aujourd'hui desséchés; vers le nord, les eaux suivent la longue vallée de l'Igharghar et communiquent par le Melghir avec la Méditerranée. Tel dut être au moins le drainage du pays lorsque ces fleuves existaient, car il n'en reste actuellement que des traces et des formes confuses à la surface du sol. En somme, le Sahara est bien, de même que le Fezzan, le dernier escarpement du plateau central dont se compose le milieu de l'Afrique. Seulement c'est la partie la plus ingrate de ce plateau, parce que l'eau y est rare; à peine en certaines directions les caravanes trouvent-elles un puits après une semaine de marche. C'est aussi la région la plus chaude de la péninsule; nulle part dans toute l'Afrique et peut-être aussi nulle part sur la terre le thermomètre ne se maintient si haut que dans les bas-fonds du Melghir.

A ce propos, il importe de remarquer que la sécheresse est une calamité dont souffre fatalement l'Afrique d'un bout à l'autre, que ce continent est sous le rapport des eaux moins favorisé que les autres terres du globe, et, s'il en est ainsi, ce n'est ni parce qu'il renferme d'immenses surfaces sablonneuses, ni parce qu'il est situé sous l'équateur et reçoit d'aplomb les rayons du soleil. La cause en est pour ainsi dire extérieure. Cela tient à l'ensemble même de la circulation aqueuse autour du globe. L'eau que les fleuves versent dans l'océan en une année ne peut être que la mesure exacte de ce que les nuages ont amené pendant la même période. Or les côtes de

l'Afrique sont orientées de telle sorte que les courans atmosphériques saturés de vapeurs ne doivent pas pénétrer à l'intérieur. Les moussons, qui sont des vents pluvieux, soufflent dans une direction parallèle à la côte orientale, et les alizés, qui sont aussi très humides, s'écartent de la côte occidentale. Il n'y a que les bords de la mer et quelques bandes étroites de l'intérieur qui reçoivent la pluie en abondance. Le reste du continent est soustrait à l'influence bienfaisante des brises marines. De là cette rareté des pluies dans le Sahara au nord et dans le désert de Kalihari au sud, la pauvreté de la végétation sur de vastes surfaces de terrain, l'irrégularité du cours des rivières, soumises à des crues intermittentes; de là l'abandon et la solitude de certaines régions, et peut-être aussi la barbarie chronique dont sont atteints les peuples qui s'y maintiennent. Pour régénérer l'Afrique d'une mer à l'autre, il ne faudrait qu'une addition notable à la quantité d'eau qui lui est départie. Est-ce une amélioration qu'il soit permis à l'homme d'espérer? L'industrie humaine n'est pas dépourvue de ressources devant un tel inconvénient; déjà même on voit dans la partie nord-est du Sahara comment elle lutte contre le fléau de la sécheresse. Les premiers ingénieurs qui parcoururent la dépression du Melghir annoncèrent tout de suite que les puits artésiens y réussiraient à merveille. Les indigènes connaissaient l'art de faire sortir du sol des sources jaillissantes, mais les procédés de forage auxquels ils avaient recours restaient souvent impuissans. Nous leur avons apporté nos sondes perfectionnées, nous avons multiplié les puits, vivifié les sables, transformé les terres ingrates en de verdoyantes oasis. C'est peut-être celui des bienfaits de l'occupation française auquel les indigènes ont été le plus sensibles. Ce coin du désert se repeuple à mesure que l'eau revient à la surface du sol; mais les hauts plateaux du Hoggar et du Fezzan, où les puits artésiens sont impraticables, semblent condamnés à la stérilité. Si quelque découverte imprévue n'y vient porter remède, le grand Sahara, où les caravanes marchent des semaines entières sans rencontrer une goutte d'eau, méritera éternellement le triste surnom de pays de la soif.

Cependant il serait téméraire d'affirmer que les Européens sont à tout jamais exclus du Sahara, puisque les Touaregs, qui l'habitent depuis des siècles, sont des hommes à peau claire. Certes, si l'on s'attendait à retrouver quelque part la race blanche au milieu des innombrables tribus de race mélanienne qui se partagent le sol africain, on aurait cru que ce devait être dans les plaines du Zambèse ou sur le plateau central, ou même sur le littoral marécageux du golfe de Guinée, plutôt qu'au sein d'un désert torride. Néanmoins les Touaregs sont des blancs, et ce sont même des blancs qui n'ont pas trop dégénéré. Ces fiers nomades qui pilotent les ca-

ravanes de Ghadamès à Tombouctou et du Touat au lac Tchad ont conservé les usages, l'idiome, les traits de leurs congénères du Tell algérien. L'ethnologie a prouvé qu'ils sortent de la même souche que les Kabyles de l'Atlas, si ce n'est que ceux-ci ont subi plus fortement l'empreinte de l'invasion arabe qui a brisé, vers le XIe siècle de notre ère, les nationalités autochthones de l'Afrique septentrionale. Si l'on veut bien apprécier le rôle que les Touaregs jouent dans le nord du continent, il convient de comprendre en un tableau d'ensemble les diverses races dont le sol africain est aujourd'hui le domaine. Cette revue ethnographique est au reste le complément nécessaire d'une étude de géographie.

V.

Les géologues ont remarqué qu'au centre de l'Afrique les terrains primitifs apparaissent presque partout à la surface du sol, comme si cette contrée n'avait plus été immergée depuis qu'elle apparut pour la première fois au-dessus du niveau des mers. Les animaux qui l'habitent semblent également appartenir aux espèces contemporaines des révolutions du globe, car on n'en rencontre nulle part qui soient aussi bien doués sous le rapport du développement physique et de la longévité. L'hippopotame, le rhinocéros et même l'éléphant, bien supérieurs aux créatures éphémères des époques modernes, nous rappellent les monstres antédiluviens. Ce mérite d'une antiquité relative, que l'on ne saurait guère contester au sol et aux êtres du continent africain, peut-il être réclamé aussi par les misérables populations qu'il recèle? L'élément nègre y domine, comme on sait, et y paraît être autochthone. Sur les côtes, il s'est allié aux races blanches et a subi plus ou moins l'influence des peuples étrangers; mais au centre on peut l'étudier dans son état primitif de sauvage barbarie.

Laissés à eux-mêmes, les nègres s'éparpillent en tribus errantes. Soumis au contraire à des chefs d'une race plus éclairée, ce qui est le cas ordinaire, ils se groupent en petits états et deviennent des sujets obéissans sous un maître énergique, pourvu que celui-ci comprenne et partage leurs préjugés. Dans les royaumes nègres que les voyageurs européens ont visités, le pouvoir absolu se perpétue en des familles qui règnent par la terreur. Un despotisme sanguinaire est alors le régime normal de ces populations; la guerre y sévit sans cesse, sans prétexte, sans provocation, et la chasse aux esclaves en est le but avoué. Tel est l'état social dans lequel gémissent les tribus de la vallée du Haut-Nil. Après une bataille, le parti victorieux égorge les hommes faits; les femmes et

les enfans sont seuls épargnés, parce qu'ils représentent seuls une valeur commerciale. En outre des massacres dont ces guerres atroces sont l'occasion, les souverains indigènes font mettre à mort leurs propres sujets sous le plus futile prétexte. Dans le royaume d'Ouganda, près du lac Nyanza, c'est une loi du pays qu'il doit y avoir chaque jour au moins une exécution capitale. Dans le Dahomey, le sang coule à flots aux époques de fêtes publiques. Voilà ce que devient la race mélanienne lorsqu'elle est conduite par ses propres instincts. Est-ce à l'esprit de race qu'il faut attribuer ces tendances pernicieuses? Au contact d'autres peuples, les nègres se pervertissent encore davantage, loin de s'améliorer. N'y a-t-il pas de quoi désespérer de leur avenir à les voir n'emprunter que de funestes exemples aux hommes plus civilisés qui les entourent? On se demande en vérité, lorsqu'on examine ces sociétés où la force seule est respectée et fait loi, si ce n'est pas un acte de justice providentielle que leur assujettissement dès qu'elles viennent en contact avec les nations policées de l'Europe.

Une seule qualité cependant sauvera les nègres d'une destruction totale. Par nature, ils sont dociles et maniables, serviles même et prompts à s'abandonner aux influences du moment. On l'a dit avec justesse, ils ont l'âme plastique. De là vient leur disposition à se laisser imposer la suprématie des étrangers. Au fond de leur cœur règne une crainte superstitieuse des blancs, auxquels ils reconnaissent d'instinct une incontestable supériorité morale et attribuent un pouvoir surnaturel. La domination étrangère, si elle était exercée par des despotes intelligens, contribuerait bien mieux à les améliorer que les prédications religieuses. Une nouvelle religion en fait de redoutables sectaires, et de nouvelles croyances n'étouffent qu'à demi dans leur esprit le germe de superstition que la nature y a déposé. Ils n'acceptent les dogmes qu'on leur enseigne qu'en élaguant tout ce qui élève l'âme. Ceci explique pourquoi le mahométisme est mieux accueilli par eux que le culte chrétien, et pourquoi le fétichisme est au fond leur véritable religion d'état. Idolâtres, chrétiens ou musulmans, ils se livrent avec ferveur à la pratique des sortiléges.

Au reste les nègres de l'Afrique ne sont pas homogènes; ils semblent se diviser en deux grandes familles. Toutes les tribus de l'Afrique australe, sauf les Hottentots et les Boschmen, que l'on rencontre dans le voisinage immédiat de la colonie du Cap, appartiennent à une même race, et, ce qui est plus caractéristique, ils parlent tous des langues qui ont une origine commune. Ce fait se révèle d'une façon frappante dans l'analogie entre les noms de peuples ou de lieux de cet immense continent. Les lacs s'appellent Nyanza au nord et Nyassa au midi; il y a des Zoulous sur les bords

de la rivière Shiré et sur les frontières de la province de Natal. De plus, les philologues qui se sont voués à cette étude ingrate ont signalé des ressemblances dans le mécanisme grammatical aussi bien que dans le vocabulaire des langues. Ce n'est pas à dire toutefois que ces idiomes conservent aujourd'hui beaucoup de traits communs. L'absence de l'écriture, la diversité des coutumes, le manque de relations habituelles entre les membres épars de cette grande famille, sont cause que chaque tribu s'est fait un dialecte à part. Chacune d'elles a emprunté aux circonstances et aux étrangers qu'elle a fréquentés de nouveaux motifs de diversité. Sur la côte occidentale, des mots portugais se sont infiltrés dans le langage; près du cap de Bonne-Espérance, on retrouve de l'anglais et du hollandais; un peu partout, jusqu'à des distances considérables du littoral, les Arabes ont laissé des traces.

En dépit de toutes ces altérations locales, les peuples de l'Afrique australe se présentent avec une unité d'aspect vraiment singulière. Il est triste d'avoir à le déclarer, c'est au centre du continent qu'ils sont en l'état le plus prospère et non sur les côtes, où ils ont subi depuis des siècles l'influence européenne. C'est surtout au commerce des esclaves qu'il faut s'en prendre. La traite fleurit à Zanguebar; dans le Mozambique, elle a alimenté les colonies de l'île de France et de l'île Bourbon, et maintenant qu'elle ne peut être exercée que par des voies clandestines, grâce à une surveillance rigoureuse, elle envoie ses victimes on ne sait où.

Les populations noires de l'Afrique septentrionale ne s'étendent pas jusqu'aux bords de la Méditerranée. Vers l'est, elles dépassent à peine la vallée du Nil et le méridien de Khartoum; elles occupent tout le Soudan, remontent au nord le long du Dhioliba jusqu'à Tombouctou, et s'arrêtent à la rive gauche du Sénégal. Le reste du continent appartient à des peuples de sang blanc, Gallas, Abyssins, Nubiens, Égyptiens primitifs et Berbères. D'ailleurs la limite des nègres purs est mal définie, car sur toutes les frontières où les deux races sont en présence le pays est habité par des sangs mêlés, des négroïdes, issus de l'alliance des nègres avec leurs voisins de sang blanc. De même que chez les peuplades de l'Afrique australe, on a cru reconnaître chez les nègres qui sont au nord de l'équateur quelques traces d'une commune origine. Il existe entre tous les idiomes du Soudan des rapports plus ou moins apparens dans la grammaire et dans les mots. En réalité, des bords du Nil à la côte de Guinée, en traversant le Soudan, on ne saurait signaler de différences caractéristiques dans les mœurs et les qualités physiques des peuplades noires.

Les peuples de sang blanc auxquels appartient l'Afrique septentrionale méritent davantage de fixer notre attention. Sont-ils vrai-

ment autochthones sur cette terre africaine que de vieux préjugés géographiques avaient obstinément vouée aux nègres? Il semble difficile d'en douter, car on découvre chez eux des langues primitives sans analogie avec les idiomes sémitiques ou indo-européens, et c'est surtout au sein des montagnes, dernier refuge des nationalités vaincues, et au centre du Sahara que ces langues se sont conservées avec le plus de pureté. Vers l'orient, ce sont les Somals et les Gallas, hommes à peau claire et à cheveux lisses, qui occupent tout l'espace compris entre la côte de Zanguebar et l'Abyssinie. Ils se refusent si bien à laisser des étrangers s'introduire au milieu d'eux, que nul Européen n'a pu pénétrer encore dans leur pays, sauf peut-être quelques missionnaires catholiques qui s'y glissent par les frontières de l'Abyssinie. Malgré la nature escarpée des montagnes qu'ils habitent, les Abyssins ont été moins heureux. A une époque très ancienne, des colonies arabes traversèrent la Mer-Rouge et vinrent fonder, après avoir soumis la population aborigène, un état qui eut sa période de célébrité, le royaume d'Axoum. Convertis au christianisme vers le IVe siècle, les Axoumites subirent bien des révolutions, s'allièrent aux Grecs d'Égypte et aux empereurs de Constantinople, soutinrent des guerres désastreuses contre les invasions musulmanes, et finirent par se laisser imposer le mahométisme et par retomber dans la barbarie. On sait quelles furent les vicissitudes des premiers habitans de l'Égypte et par combien de maîtres ils se laissèrent dominer. Les Berbères, rameau de la même race, auxquels appartenait le littoral de la Méditerranée, ne furent pas plus heureux.

Ceux-ci surtout doivent nous intéresser, puisqu'ils sont les habitans primitifs de l'Algérie et de tous les pays qui avoisinent notre grande colonie africaine. Connus autrefois sous les noms divers de Libyens, de Numides et de Maures, ils défendirent vigoureusement leur territoire; mais ils ne surent pas cependant en éloigner les nations étrangères, car les Phéniciens d'abord, les Grecs et les Romains ensuite, devinrent maîtres d'une partie du littoral. Toutefois les souvenirs légendaires que Massinissa et Jugurtha, qui n'étaient autres que des chefs berbères, ont laissés dans l'histoire prouvent qu'ils eurent leurs jours de grandeur, et qu'ils furent capables de soutenir la lutte avec énergie. En dépit d'une résistance acharnée, les Romains s'emparèrent de toute la Numidie, et les populations autochthones perdirent jusqu'à leur nom. On en fit des barbares, titre générique de toutes les nations qui résistaient à la conquête romaine. Aux Romains succédèrent les Vandales. Peut-être après les Vandales les Berbères reconquirent-ils quelques années d'indépendance; mais ce bonheur ne fut pas de longue durée, car l'invasion des Arabes s'étendit comme un fléau sur tout le nord

de l'Afrique du VIIe au XIe siècle, et les indigènes furent refoulés de nouveau dans leurs montagnes. Cette fois encore ils changèrent de nom pour prendre celui de Kabyles, qui est d'origine arabe et que l'usage a maintenu; ils y perdirent aussi leur religion et se laissèrent imposer le mahométisme des conquérans. Plus tard la tradition d'une race autochthone disparut en entier; pour les Turcs, pour les Français, qui leur succédèrent, il n'y eut plus que des Arabes, et cette erreur s'est prolongée jusqu'en ces dernières années.

La nationalité si effacée et néanmoins si vivante des anciens Berbères, c'est à des officiers de l'armée française que revient l'honneur de l'avoir révélée. Les chefs de nos bureaux arabes, initiés aux mœurs et à la langue des tribus, ne tardèrent pas à faire une distinction entre les Arabes cantonnés dans les plaines et les Kabyles réfugiés dans les montagnes. Plus tard, lorsque les progrès de notre domination permirent d'entrer en rapports avec les Touaregs du Sahara, on découvrit non sans surprise que les nomades des déserts de sable étaient aussi les descendans des Berbères, et qu'ils avaient conservé les traditions antiques de la race avec bien plus de soin que les Kabyles du Tell.

Ces peuplades, que les renseignemens les plus sûrs représentent comme les habitans autochthones ou tout au moins comme les plus anciens habitans connus de l'Afrique septentrionale, sont aujourd'hui cantonnées dans les massifs montagneux du Djurdjura, de l'Atlas, de l'Ouarsenis, et dans la région saharienne qui s'étend du Touat et de Ghadamès au Dhioliba. On s'accorde à leur reconnaître plus d'intelligence et de virilité qu'aux Arabes, et cependant ceux-ci les ont dépossédés. Sont-ils appelés à reprendre une existence nouvelle sous la suprématie ferme et bienveillante des Français? Du moins tous les bons esprits à qui les affaires intérieures de notre colonie sont familières conviennent aisément que c'est sur eux et non sur les Arabes que doit se porter notre sollicitude. Les Arabes ne sont que des intrus, et même, comme les Turcs, des intrus assez récens; les Berbères sont les anciens possesseurs du sol et les plus dignes de l'occuper. En attendant que cette question de préférence soit tranchée par la logique des faits ou par la raison d'état, nous leur avons rendu un nom de nation, nous avons restitué leur langue, éclairci leurs curieuses origines. Cet ensemble de travaux historiques sur une race plutôt égarée que perdue comptera au nombre des plus utiles recherches de l'érudition moderne.

Le despotisme militaire et fanatique des Arabes a pesé durant des siècles sur les populations blanches autochthones de l'Afrique septentrionale sans amener de fusion entre l'élément indigène et l'élément conquérant, sans réussir à étouffer les mœurs et le langage

des vaincus, en un mot sans rien créer de durable. La conquête arabe fut le triomphe de la force brutale et rien de plus. Comme s'ils avaient acquis, en adoptant la loi de Mahomet, une sorte d'ubiquité, on retrouve les Arabes en bien d'autres points de l'Afrique. Sur la rive droite du Sénégal, ils sont confondus sous le nom générique de Maures avec de véritables tribus berbères. Est-ce en traversant le grand désert qu'ils sont arrivés jusque-là? Ils ont converti à l'islamisme les nègres du Soudan et du Haut-Nil; mais c'est surtout sur la côte orientale qu'ils dominent aujourd'hui, et cela s'explique par le voisinage de leur patrie d'origine. Sous l'équateur même, Zanzibar est la capitale d'un royaume arabe dont l'autorité est reconnue sur une étendue de 10 ou 12 degrés de latitude, mais sans pénétrer bien loin à l'intérieur des terres.

Ainsi des nègres sauvages et cruels, des Arabes conquérans et nomades, des peuples autochthones à sang blanc que l'invasion musulmane avait dispersés, voilà les trois élémens de population entre lesquels l'Afrique était partagée avant la venue des Européens. Les Arabes n'ont peut-être jamais aussi bien réussi que lorsqu'ils se sont trouvés en contact avec les populations noires, et en effet la morale grossière qu'ils professent, l'abus de la force, qui est leur moyen de gouvernement, conviennent à merveille au caractère nègre. Est-ce à dire cependant que la vaste région occupée par les nègres doive se civiliser par leur entremise? La cause de la civilisation n'y gagnerait rien, et d'ailleurs ils n'ont plus assez de ressort pour entreprendre des conquêtes étendues. Les Turcs, qui gouvernent l'Égypte, malgré de louables efforts de régénération, sont condamnés à l'impuissance par les mêmes causes que les Arabes. C'est aux Européens qu'il appartient de coloniser l'Afrique, de mettre en culture les terres stériles, de substituer une végétation féconde aux sables du désert et aux forêts impénétrables du littoral, de remplacer les animaux sauvages qui la peuplent par des espèces utiles à l'homme. Surtout eux seuls seront capables de régénérer les races humaines qui l'habitent; mais quelle nation européenne présentera les qualités nécessaires pour l'accomplissement de cette tâche?

En ce moment, trois nations seulement possèdent sur les côtes d'Afrique des colonies assez importantes pour leur permettre d'exercer une influence appréciable sur le sort des indigènes. Par l'Algérie et le Sénégal, la France s'impose d'une façon invincible aux débris de la race berbère; par ses comptoirs de Gorée, de la côte de Guinée et du Gabon, elle est en relations quotidiennes avec les noirs. Le Portugal a ses provinces de Mozambique et de Benguela, qui se donneraient si facilement la main d'un bord à l'autre du continent à travers les plus paisibles représentans de la race mélanienne. L'Angleterre a ses établissemens de Guinée et la splendide colo-

nie du Cap. Des Portugais, il ne saurait être question. Considérées comme une dépendance onéreuse par la mère-patrie, qui n'en a pas encore, après trois siècles d'occupation, su balancer le budget, gangrenées par l'esclavage, qui a désaffectionné les tribus riveraines, redoutées, peut-être à tort, par les émigrans, qui s'exagèrent l'insalubrité du climat, les colonies de Mozambique et de Benguela semblent plutôt rétrograder que s'étendre. Il n'y a tout au plus sous cette latitude que 500 lieues de l'Atlantique à la mer des Indes, et les limites intérieures des deux provinces ne sont pas séparées par la moitié de cette distance. L'exploration de la région intermédiaire eût été le premier souci d'une administration vigilante. L'influence du Portugal en Afrique s'arrête aux frontières des territoires qu'il possède, sinon en-deçà même de ces limites. Si cette nation aventureuse, dégagée des débats de sa politique intérieure, se livrait de nouveau aux entreprises lointaines qu'elle sut pratiquer jadis avec tant de succès, il lui reste un si grand nombre d'établissemens coloniaux à la surface du globe, qu'elle s'abstiendrait encore d'aller poursuivre au centre de l'Afrique des agrandissemens superflus.

L'Angleterre — est-il besoin de le dire? — est dans une situation tout autre. Les provinces du Cap et de Port-Natal ont une existence propre qui ne coûte rien à la métropole; l'industrie pastorale, qui réclame de vastes terrains, accélère la marche envahissante des colons. Quant aux indigènes, ils reculent vers l'intérieur, ou se laissent absorber par l'élément étranger, ou dépérissent au contact de mœurs nouvelles, qui les condamnent à de nouveaux besoins. Par ses missionnaires, par ses explorateurs, par les mâles chasseurs qui suivent les bêtes fauves au-delà des cantons habités, l'Angleterre se prépare à des conquêtes plus étendues vers l'intérieur. A la côte de Guinée, elle ne possède que des comptoirs; mais les voyageurs qu'elle a envoyés jusqu'au cœur du Soudan, plutôt pour ouvrir les voies au commerce que pour se livrer à des études scientifiques, accoutument peu à peu les nègres du centre à subir l'influence anglaise. L'Égypte lui échappe, si l'on veut; mais la Mer-Rouge est une des grandes voies de communication de l'empire britannique, et voici qu'elle pénètre en Abyssinie à la faveur d'un démêlé avec le souverain du pays. En résumé, nos voisins d'outre-Manche mordent au continent d'Afrique par tous les bouts; cependant leurs entreprises ont quelque chose d'incomplet en ce sens qu'elles s'adressent plutôt à la terre qu'à l'homme. L'Angleterre possède une aptitude merveilleuse à coloniser, mais c'est aux dépens des races aborigènes. On serait peut-être embarrassé de citer une de ses colonies où elle n'ait pas fait place

nette (1). En face d'hommes vigoureux et fiers comme les Kabyles, nul doute qu'elle échouerait ou se ruinerait en guerres interminables. En pays nègre, elle ne saurait comment discipliner ces noirs si souples et si vivaces, et il arriverait, — ce qui arrive dans les colonies malaises par les Chinois et à Haïti par les nègres eux-mêmes, — que les Européens seraient noyés dans une population de race inférieure.

Reste à examiner la part de la France. Les Anglais daignent quelquefois admirer notre établissement du Sénégal, tandis qu'ils se plaisent à nous reprocher le développement trop lent de l'Algérie. En Algérie, disent-ils, après trente-sept ans d'occupation, il ne se trouve encore que 200,000 Européens; pour eux, ce chiffre est la mesure de tout progrès. Il serait puéril de prétendre qu'il n'y a jamais eu de faute commise dans le gouvernement de cette grande colonie. On peut se plaindre que l'immigration européenne, l'immigration française surtout, n'ait pas toujours été favorisée comme elle devait l'être; mais il est incontestable que l'immense influence dont nous jouissons aujourd'hui sur les populations berbères, et qui régnera plus tard sans contre-poids sur tout le quart nord-ouest de l'Afrique, est due aux ménagemens gardés envers les indigènes. La France joue là un rôle auquel l'esprit national, tolérant, flexible et généreux, la disposait à merveille. C'est par les mêmes moyens qu'elle a su se placer sur un bon pied en Égypte et éviter en Abyssinie les embûches dont les Anglais ont été victimes. On peut donc espérer que notre pays prendra une large part aux événemens qui renouvelleront l'aspect intérieur de l'Afrique. Cet obscur continent était resté jusqu'à ce jour dans l'isolement, comme un fragment détaché d'une autre planète; à peine en connaissait-on les bords. La race noire dont il est le domaine ne semblait propre qu'à fournir des esclaves au monde entier. Les Européens, missionnaires, voyageurs ou négocians, s'efforcent à l'envi, depuis cinquante ans, de changer cet état de barbarie. L'Afrique est à la veille de se rajeunir par l'introduction de nouvelles mœurs ou de nouvelles races d'hommes. Les vastes plaines du haut plateau central, dont les explorateurs nous vantent la fertilité, seront quelque jour le siége de puissans empires où, par les progrès de la civilisation, nègres et blancs s'amalgameront en vertu d'affinités qu'il est difficile de prévoir.

H. Blerzy.

(1) L'Inde n'est pas une exception, parce que ce n'est pas, à proprement parler, une colonie. L'Angleterre y a trouvé des royaumes tout organisés : elle supplante les monarques indigènes, à l'avantage des populations sans contredit; elle ne colonise pas dans le sens historique du mot.

DESCARTES

SON CARACTÈRE ET SON GÉNIE

I. *Œuvres inédites de Descartes*, publiées par M. Foucher de Careil. — II. *Descartes, sa Vie, ses Travaux, ses Découvertes avant 1637*, par M. Millet. — III. *Précurseurs et Disciples de Descartes*, par Émile Saisset. — IV. *Histoire de la philosophie cartésienne*, par M. Francisque Bouillier, 3e édition.

En 1637, paraît le *Discours de la Méthode*, suivi de la *Géométrie* et des *Météores*. Descartes avait quarante et un ans. A partir de cette date, il appartient à la publicité et à l'histoire. D'autres écrits suivent les précédens : son école se fonde. Les universités se remplissent de ses adhérens. L'église, passagèrement hostile, s'autorise et se couvre de ses doctrines. Tous les savans de l'Europe le consultent. Les princesses et les reines se mettent à son école. C'est alors que, dans toute la force de l'âge et du génie, dans toute la splendeur de sa gloire, il meurt à Stockholm, au milieu du siècle, en 1650, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Si rien n'est plus connu que l'histoire de Descartes à partir de la date célèbre de cette première publication, rien au contraire ne l'est moins que son histoire antérieure. La publication de 1637 ne peut pas être considérée comme un premier essai de jeune homme : c'est au contraire une œuvre de maître, un coup de génie, qui dès le premier instant place Descartes au nombre des conquérans et des dominateurs de la science. Une révolution logique et philosophique, l'invention d'une science toute nouvelle, la géométrie

analytique, — telles étaient les deux œuvres capitales que ce débutant apportait au monde savant. Ces livres, bien loin d'être le commencement, n'étaient au contraire que la conclusion et le couronnement d'immenses travaux que jusqu'alors Descartes n'avait faits que pour lui-même, et dont il donnait maintenant la meilleure partie au public. On voit encore, par le *Discours de la Méthode*, que Descartes, sans avoir encore rien publié, était déjà célèbre. Ses conversations, ses conférences, ses correspondances, avaient donné de lui la plus haute idée à tous les savans qui le connaissaient; de proche en proche son nom s'était répandu, et une grande attente s'attachait à lui. On le pressait de tous côtés de faire connaître ses découvertes, de publier ses écrits, et, ce qui est rare, l'attente, bien loin d'être déçue, était dépassée; la gloire la plus éclatante, le succès le plus rapide, récompensaient ses laborieux efforts.

C'était donc un travail aussi intéressant que neuf de nous faire connaître Descartes avant sa gloire et son triomphe, avant ses premiers écrits, de l'étudier dans l'enfantement progressif de ses pensées, d'expliquer et de commenter par les circonstances précises de sa vie l'histoire psychologique que Descartes raconte de lui-même dans son premier chapitre du *Discours de la Méthode;* c'est ce travail qui vient d'être fait par un jeune professeur de l'université sous ce titre : *Descartes, sa vie, ses travaux, ses découvertes avant* 1637. L'auteur, M. Millet, s'est appliqué à ce travail avec une conscience et une ardeur des plus louables. Il est difficile d'aimer son œuvre plus qu'il ne le fait, ce qui est une condition de bien faire; non-seulement il a consulté les documens imprimés, mais il a écrit partout où l'on avait pu conserver quelques vestiges de Descartes, en Hollande, en Suède, en Angleterre; il a recueilli quelques faits nouveaux, et a profité surtout avec habileté et discernement des trois sources les plus importantes qu'il eût à sa disposition : la *Correspondance* de Descartes, la *Vie de Descartes*, par Baillet, les *Fragmens inédits* découverts et publiés par M. Foucher de Careil.

Sans contester toutefois ce que l'auteur a pu ajouter par ses connaissances philosophiques et scientifiques à la *Vie de Descartes* de Baillet, j'avouerai que je le trouve bien sévère à l'égard de ce livre, et qu'il ne me paraît pas reconnaître suffisamment tout ce qu'il lui doit. Il l'accuse d'être emphatique, lourd, de manquer de critique, de discernement philosophique. Je le veux bien; mais ce n'est pas une raison pour nier le mérite de cet excellent ouvrage. Sans doute Baillet est un écrivain naïf et peu exercé, il a la phrase longue, le récit diffus et beaucoup d'autres défauts; mais il

est admirablement consciencieux, il a consulté toutes les sources qui étaient à sa disposition, et il les a indiquées avec une parfaite précision. Son récit, un peu lent, ne laisse pas d'être vivant par le détail et par les circonstances qu'il déroule devant nous; ce n'est pas une biographie, ce sont des mémoires, et ces mémoires sont d'une lecture intéressante, comme tout ce qui nous fait pénétrer dans l'intimité des hommes célèbres. Nous y voyons non-seulement la vie particulière de Descartes, mais les circonstances générales dans lesquelles il a vécu. Rien ne nous autorise à révoquer en doute l'exactitude des faits rappelés par Baillet, car M. Millet, si sévère qu'il soit, n'a pu y relever une seule erreur. Quant aux travaux scientifiques et philosophiques, Baillet, il faut le reconnaître, est plutôt un témoin passif qu'un critique : il rapporte plus qu'il ne juge; mais en cela même il prouve son bon sens, et il a encore pour nous cet important avantage d'avoir eu entre les mains des écrits de Descartes que nous n'avons plus, ou que nous n'avons qu'en partie : les extraits qu'il nous en donne ont donc une très grande valeur. Enfin le style de Baillet, sans avoir ni éclat ni concision, n'est nullement emphatique, il est naturel; ce n'est pas le style fier de la société aristocratique de ce temps-là, c'est un style bourgeois, sans grandeur, mais solide, sain, honnête et d'une bonhomie parfaite. La *Vie de Descartes* de Baillet me paraît de la famille des *Mémoires* de Fontaine, ce livre excellent et charmant de l'école de Port-Royal.

Indépendamment de la *Vie de Descartes* et de sa *Correspondance*, l'auteur a encore eu à sa disposition une autre source récemment découverte, les *Fragmens inédits*, l'une des trouvailles les plus intéressantes de M. Foucher de Careil. C'est peut-être ici le lieu de rappeler en quelques mots l'histoire assez bizarre des papiers de Descartes, que M. Millet nous raconte avec beaucoup de détail : c'est une des parties les plus curieuses et les plus instructives de son livre. Descartes avait laissé deux séries de papiers, les uns en Hollande, les autres en Suède. Les papiers de Hollande avaient été confiés par lui, au moment de son départ pour Stockholm, à un de ses amis, M. de Hooghelande. Ils étaient enfermés dans un coffre que l'on ouvrit trois semaines après la mort du philosophe pour en faire l'inventaire. On n'a jamais revu ni cet inventaire ni ces papiers, parmi lesquels devait se trouver, suivant M. Millet, le traité *du Monde*, le plus complet ouvrage de Descartes. Notre jeune et ardent critique s'est mis courageusement à la recherche de ces papiers perdus, et il ne désespère pas un jour de les retrouver.

Quant aux papiers que Descartes avait emportés en Suède avec

lui, ils eurent également d'assez fâcheuses aventures. L'inventaire en fut fait par M. Chanut, ambassadeur de France et ami de Descartes, et le tout fut envoyé par lui à son beau-frère, M. Clerselier, autre ami et disciple du philosophe, qui habitait Paris. Ils furent chargés sur un bateau qui accomplit heureusement la longue traversée de Stockholm à Paris; mais à Paris même, près du Louvre, le bateau sombra, et les papiers allèrent au fond de la Seine, où ils restèrent trois jours. Après qu'ils eurent été repêchés, ils furent confiés à des domestiques peu intelligens qui les firent sécher pêle-mêle sur des cordes, et les remirent à Clerselier dans le plus grand désordre. C'est avec ces matériaux informes que Clerselier publia sa première édition des *Lettres* de Descartes et quelques autres ouvrages; mais cette édition est bien loin de contenir tous les écrits de Descartes mentionnés dans l'inventaire de Stockholm. Parmi ces divers écrits, qui ont encore été entre les mains de Baillet, se trouvait un *Cahier-Journal* (de 1619 à 1621) et quelques *fragmens de physique et de mathématiques*, qui furent vus par Leibniz à son passage à Paris. Sa curiosité extrême pour toutes les raretés philosophiques lui en fit prendre une copie : c'est cette copie que M. Foucher de Careil a retrouvée à Hanovre et qu'il a publiée sous le titre de *Fragmens inédits*.

Enfin, dans le dénombrement des sources diverses que l'auteur a pu et dû consulter, on ne peut oublier la savante et complète *Histoire de la philosophie cartésienne*, dont l'auteur, M. Francisque Bouillier, vient précisément de nous donner la troisième édition, encore perfectionnée. Le livre de M. Bouillier est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'érudition française en philosophie. C'est un de nos livres que l'Allemagne connaît et estime le plus. Si le livre de Bordas-Dumoulin sur le même sujet conserve son originalité soit par la force philosophique, soit par l'étendue des connaissances scientifiques, celui de M. Bouillier est supérieur par l'étendue des recherches, et aussi par la savante et heureuse ordonnance de la composition. Le livre de Bordas-Dumoulin est plein d'éclairs; mais il est incomplet et mal ordonné. La science pure y déborde sur la métaphysique. Dans le livre de M. Francisque Bouillier, toutes les proportions sont observées : les grandes doctrines sont exposées d'une manière complète et lumineuse; mais c'est surtout le détail des faits que l'auteur a étudié avec une exactitude et une précision supérieures. Il a suivi toutes les vicissitudes du cartésianisme dans tous les pays de l'Europe, et jusqu'à ses dernières ramifications dans le XVIIIe siècle. L'histoire littéraire a autant à profiter que l'histoire philosophique dans cet important ouvrage.

Puisque j'en suis à mentionner tous les travaux récens publiés en France sur Descartes et son temps, je ne dois pas oublier le beau livre d'Émile Saisset : *Précurseurs et disciples de Descartes*, dont la *Revue* a dans le temps publié les principaux chapitres. Je rappellerai les pages consacrées par M. Cousin, dans le *Journal des Savans*, à la défense de Descartes contre Leibniz. Enfin l'*Histoire de la philosophie moderne*, de M. Henri Ritter, traduite par M. Challemel-Lacour, fournit encore un témoignage important à consulter précisément par sa discordance avec toutes les voix admiratives que nous venons de signaler. Nous nous servirons librement de ces documens divers dans l'étude que nous présentons à nos lecteurs sur le caractère et le génie de Descartes.

I.

Nous ne voulons pas suivre ici et reproduire pas à pas la biographie de Descartes. On la trouvera fort détaillée soit dans son premier biographe, Baillet, soit dans l'ouvrage de M. Millet. Nous voudrions seulement recueillir quelques traits de cette physionomie, l'une des plus originales et des plus vivantes de l'histoire de la philosophie.

Un des traits qui frappent le plus dans le caractère de Descartes, c'est sa passion pour les voyages, passion très rare à son époque, surtout parmi les savans. On peut dire que Descartes a vu toute l'Europe (la Russie et la Turquie exceptées). A peine âgé de vingt et un ans, il passe en Hollande, en Bavière, puis en Autriche, en Hongrie, en Bohême, d'où il remonte par la Pologne et la Poméranie jusque sur les bords de la Baltique, qu'il longe jusqu'à l'Elbe. Là il s'embarque pour la Frise, rentre en Hollande par le Zuyderzée, repasse par Bruxelles, et revient à Paris. Il ne reste pas longtemps en France. Le voilà parti pour la Suisse, puis pour l'Italie; il visite Venise et Rome, revient en France pour s'échapper encore et cette fois se fixer définitivement en Hollande. De là il fait un voyage en Angleterre, un autre en Danemark, rêve d'aller jusqu'à Constantinople, et enfin, sollicité par la reine Christine, passe en Suède, où sa poitrine délicate ne peut pas supporter les rigueurs du climat et où il meurt.

On pourrait croire que pendant le séjour assez long qu'il a fait en Hollande Descartes sera resté un peu tranquille. Nullement; sans cesse il changeait de place, et son biographe Baillet, désespérant de pouvoir le suivre pas à pas dans ses continuels changemens de domicile, se contente de nous les énumérer en une seule fois, pour ne pas compliquer l'histoire de ses travaux et de son esprit

par l'histoire de ses déplacemens. « D'Amsterdam, nous dit-il, il alla demeurer en Frise, près de la ville de Franker en 1629, et il revint la même année à Amsterdam, où il passa l'hiver. S'il exécuta le dessein de son voyage en Angleterre, ce fut en 1631, et il revint achever cette année à Amsterdam. On ne sait pas précisément où il passa l'année 1632, mais en 1633 il alla demeurer à Deventer, dans la province d'Over-Yssel. De là il retourna à Amsterdam, où il passa une partie de l'année 1634, durant laquelle il fit quelques tours à La Haye et à Leyde. Il fit ensuite le voyage de Danemark, et il revint à Amsterdam, d'où il fit une retraite de quelques mois à Dort. De là il passa une seconde fois à Deventer en 1635. Il retourna ensuite dans la Frise occidentale, et demeura quelques temps à Leuvarden. Il y passa l'hiver, et il revint ensuite à Amsterdam, où il demeura quelques mois, au bout desquels il passa à Leyde. » Je me lasse de poursuivre la série de ces déplacemens, qui occupent encore dans Baillet toute une longue page, et je me contente de faire observer que, pour un homme qui s'était retiré du monde afin d'être tranquille, il employait un singulier moyen. Il est évident que chez Descartes l'esprit pur était en dehors du temps et de l'espace; mais le corps était toujours en mouvement.

Descartes, faisant lui-même, dans son *Discours de la Méthode*, sa biographie psychologique et intellectuelle, nous représente ses voyages comme une partie de son entreprise philosophique. Peu satisfait de la science des écoles, il s'était décidé, nous dit-il, « à fermer tous ses livres pour consulter le grand livre du monde. » Je ne doute pas à la vérité que le désir de savoir n'ait été une des raisons qui l'aient conduit ainsi à travers l'Europe dans d'interminables pérégrinations. C'est néanmoins un fait curieux que l'on ne puisse signaler dans sa philosophie aucune trace sensible de cette influence. Cette philosophie est tout abstraite, toute spéculative, tout intérieure. Si l'on ne savait point, par l'ouvrage de Baillet et par la première partie du *Discours de la Méthode*, que Descartes a vu le monde autant que qui que ce soit, personne ne pourrait le deviner en étudiant sa philosophie. Cette philosophie ne se ressent en aucune manière de ce contact si intime avec la réalité, et elle semble absolument en contradiction avec sa vie. Après avoir tant vu, tant expérimenté, n'est-il pas étrange que la première pensée de notre philosophe ait été que peut-être tout cela n'existe pas? En général, les hommes qui ont beaucoup vu les choses humaines, qui ont eu le goût du spectacle de la vie, ne sont guère disposés à douter de leurs sens et à considérer la réalité extérieure comme une chimère. Ils douteront plus volontiers des idées pures que de leur corps et des choses concrètes : c'est le contraire chez Descartes.

Comme homme, il a connu de près les choses réelles; comme philosophe, il s'est renfermé systématiquement dans la région de l'esprit pur.

Que dans sa philosophie spéculative Descartes n'ait rien laissé pénétrer de ce que l'expérience de la vie avait pu lui apprendre, on peut encore se l'expliquer; mais il semble que cette expérience aurait dû porter ses fruits d'une manière quelconque, et se manifester quelque part. C'est ce qu'on ne voit pas dans ses écrits. On s'attendrait à y rencontrer une mine de réflexions et de pensées sur les caractères, les mœurs, les opinions, sur les différens peuples, les diverses classes de la société, en un mot sur le cœur humain. C'est ce qu'on rencontre dans d'autres philosophes mêlés, comme l'a été Descartes, au monde et aux hommes. Je citerai par exemple Aristote et Bacon. Le premier, précepteur d'Alexandre et ayant vécu longtemps à la cour de Philippe, a pu et a dû y acquérir l'expérience de la vie. Aussi cette expérience se manifeste-t-elle d'une manière éclatante dans ses écrits. Sa *Politique* est une merveille de sens pratique en même temps que de génie scientifique; il réunit le génie de Machiavel au génie de Montesquieu, et les procédés de la politique empirique lui sont aussi familiers que les lois générales de la société. Il en est de même de sa *Morale;* ce n'est pas seulement un admirable traité théorique, c'est encore une mine inépuisable d'observations pénétrantes et profondes sur le cœur humain. On pourrait en extraire un ouvrage sur les caractères bien plus beau que celui de Théophraste. Dans sa *Rhétorique*, la théorie des passions, la peinture des différens âges si souvent reproduites par la poésie, attestent également le moraliste auquel n'a pas manqué, quoi qu'en dise Bacon, le suc de l'expérience et de la réalité. Ce dernier philosophe, lui aussi, avait vu de près les choses de la vie réelle. Les *Essais de morale et de politique* sont le témoignage de cette vivante expérience. Ils nous enseignent l'art de la vie sans excès de scrupules, et comme pourrait le faire un homme du monde versé dans les mystères de ce que l'on appelle la sagesse pratique.

Rien de semblable dans les écrits de Descartes. Il a vu tous les peuples de l'Europe, et cependant jamais un seul trait de lui sur leurs divers caractères et sur leurs mœurs, bien plus différentes alors qu'aujourd'hui. Même ce bon peuple hollandais, auquel il a demandé la sécurité et la liberté, il n'a pas cherché à nous le peindre, ou, s'il en parle, c'est pour nous dire que les habitans d'Amsterdam ne le troublent pas plus dans ses méditations que ne feraient les arbres d'une forêt. Il a vu les cours et les armées, il a étudié les hommes de toutes les conditions et dans toutes les classes

de la société; mais nulle part il n'a songé à nous apprendre ce qu'il avait retiré de ce commerce et ce qu'il pensait des mœurs des courtisans ou des militaires, des bourgeois, du peuple ou des grands. Son *Traité des Passions*, où l'on pourrait s'attendre à trouver des pensées de ce genre, ne contient qu'une psychologie tout abstraite, ou plutôt une physiologie arbitraire. Sa correspondance si étendue traite presque exclusivement de matières scientifiques ou métaphysiques. On en tirerait à grand'peine un recueil de maximes, de pensées, de réflexions, telles qu'on en trouve chez les moralistes, et qui témoigne de la connaissance du monde et de la vie.

En réfléchissant sur les observations précédentes, il m'a semblé que, comme il arrive souvent, Descartes aura, très innocemment sans doute, mais un peu arbitrairement, arrangé après coup sa vie intellectuelle. Lorsqu'il est arrivé à avoir pleine conscience de son entreprise philosophique, il a cru, possédé par l'idée qui le dominait alors, que toutes ses pensées avant ce moment avaient dû rentrer dans ce cadre; il a fait de ses voyages mêmes une préparation, une initiation à sa méthode; il a systématisé toute sa vie, depuis sa sortie du collége jusqu'à la construction définitive de son œuvre. Peut-être les choses ne se sont-elles pas tout à fait passées ainsi. Lorsque Descartes a commencé à voyager, il était très jeune et avait à peine vingt et un ans. Rien ne pouvait encore lui faire pressentir qu'il serait l'illustre réformateur de la philosophie moderne. Il est donc peu probable que ses voyages aient été pour lui dès lors ce qu'ils lui ont paru après coup, à savoir un stage entre l'éducation de l'école et l'éducation personnelle et scientifique qu'il se donna plus tard, un milieu entre la science de collége et la science pure, un passage de l'une à l'autre. Sans doute un esprit sérieux comme celui de Descartes ne voyage que dans l'intention de s'instruire; mais autre chose est le désir de s'instruire en général, autre chose l'intention systématique et arrêtée de se faire une philosophie personnelle. Dans notre pensée, si Descartes a tant voyagé, c'est uniquement parce qu'il aimait les voyages. Il eût tout aussi bien fondé une philosophie nouvelle sans sortir de chez lui. Le voyageur n'a certainement pas nui au philosophe; mais il l'a fort peu servi : ce sont deux personnages qui se sont réunis dans un seul et même homme, mais qui auraient pu être séparés, et même qui ont été réellement et sont demeurés séparés.

Il est impossible de ne pas être frappé, quand on lit la vie de Descartes, d'un genre de curiosité qui le caractérise et qui se distingue évidemment de la curiosité scientifique. Il est de ces hommes qui aiment à voir, et ce qu'il aime voir, ce sont les grands et brillans spectacles, les spectacles accompagnés de pompe, de mouve-

ment et de bruit, goût singulier chez un philosophe contemplatif. Baillet nous le représente courant à Francfort assister au couronnement de l'empereur, fête splendide et luxueuse dont aucune de nos solennités modernes ne pourrait donner une juste idée (1). Il va à Venise pour assister au mariage du doge avec l'Adriatique, il se rend à Rome pour le jubilé. Il avait également le goût, comme il le dit lui-même, de voir « les cours et les armées. » A La Haye, au retour de son voyage d'Allemagne, trois petites cours se partageaient la société distinguée du pays : celle des états-généraux, celle du prince d'Orange, celle de la reine de Bohême (2). Descartes les fréquente toutes les trois. De La Haye à Paris, il s'arrête à Bruxelles pour visiter la cour de la princesse Isabelle. Le voici à Paris; mais, nous dit Baillet, il apprend que la cour est à Fontainebleau, il part pour Fontainebleau. C'est ce goût de jeunesse qui, venant à se réveiller, le décide à se rendre à la cour de la reine Christine, où il devait trouver la mort. Le même genre de curiosité le conduisit dans les armées, d'abord en Hollande dans l'armée du prince Maurice de Nassaû, puis dans celle du duc de Bavière. A Paris, on le voit également partir pour le siége de La Rochelle, afin d'assister à ce spectacle mémorable et extraordinaire.

Malgré son goût avoué pour les cours et les armées, on se méprendrait gravement, si l'on voyait dans Descartes un courtisan ou un soldat. Non, c'est un curieux, un amateur, un contemplateur. Jamais il ne sollicita aucune faveur d'aucun prince, jamais il n'entretint de relations intimes avec aucun, si ce n'est un commerce philosophique, comme on le vit d'abord avec la princesse Élisabeth et plus tard avec la reine Christine. Quant aux armées, d'après le récit que nous fait Baillet, il en prenait bien à son aise. Il visitait les savans, il méditait tout seul dans les bivouacs, tout prêt du reste à se battre quand il le fallait, car il avait l'épée prompte et le cœur ferme, mais plutôt encore par curiosité d'amateur que par amour pour le métier.

Plus j'étudie la vie de Descartes et son caractère, plus je me persuade qu'il y avait un tour romanesque dans son imagination, quelque étrange que cela puisse paraître à ceux qui ne connaissent de lui que le géomètre et le métaphysicien. Ce côté romanesque, je le trouve déjà dans ce goût passionné et infatigable pour les voyages, dans cette curiosité des spectacles rares et brillans que j'ai signalés. Je le retrouve encore dans un autre trait fort étrange

(1) Goethe nous décrit également dans ses mémoires la même fête à Francfort, à laquelle il a assisté avec la même curiosité avide que Descartes.

(2) Cette reine, alors dépossédée, était la mère de la princesse Élisabeth, avec laquelle Descartes eut plus tard une correspondance philosophique si intéressante.

de son caractère, le goût des disparitions mystérieuses. A plusieurs reprises on le voit tout à coup s'échapper du milieu du monde, qu'il aimait beaucoup, s'évanouir, cacher sa retraite à tous ses amis, et se plaire à demeurer à la fois invisible et présent en ne communiquant avec le monde extérieur que par le moyen d'un correspondant privilégié. C'est à dix-huit ans qu'a lieu sa première disparition de ce genre. Arrivé à Paris en 1613, suivi d'un domestique, à l'âge de dix-sept ans, il commença par se livrer à la société des jeunes gens de son âge, à goûter les plaisirs de la jeunesse, surtout le plaisir du jeu, préférant toutefois les jeux de calcul aux jeux de hasard, parce qu'ils donnaient plus à faire à l'activité de son esprit. Après quelques mois employés dans ces distractions un peu frivoles, le goût du travail le saisit; il disparaît, ses jeunes amis le cherchent en vain. Il se retire dans une maison écartée du faubourg Saint-Germain (1), s'y enferme avec un ou deux domestiques, et reste ainsi deux années caché à tous les yeux et échappant à toutes les recherches de ses compagnons de plaisir. Ce ne fut qu'au mois de décembre 1616 qu'il fut rencontré par l'un d'eux, qui le ramena à ses sociétés habituelles. Plus tard, en 1628, il habitait la maison d'un de ses amis, M. Levasseur d'Étioles, où sa réputation déjà grande attirait beaucoup de monde (2). Fatigué des dissipations que cette société lui occasionnait, il s'échappe et disparaît encore une fois, sans que M. Levasseur pût savoir ce qu'il était devenu; celui-ci cependant, au bout de six semaines, ayant rencontré par hasard son domestique dans la rue, est conduit par lui au logis de Descartes, reprend possession de son hôte, et le ramène à Mme Levasseur, à qui Descartes en galant homme fit toute sorte de satisfactions. On voit du reste par là qu'il était d'un caractère facile à vivre, et que, s'il s'échappait aisément, il se laissait ramener de même. Enfin, ce goût de retraite devenant de plus en plus impérieux, il s'échappa encore, cette fois définitivement, non-seulement du cercle de ses amis, non-seulement de Paris, mais de la France. En 1629, il s'exile volontairement en Hollande, cachant sa rési-

(1) Il ne paraît pas que Descartes soit resté exclusivement à Paris pendant ces deux années, car un document récemment découvert nous apprend qu'il a été reçu licencié en droit en l'année 1616 à Poitiers. (Voir la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, février 1867.)

(2) Cette petite société, dont Descartes était le centre, est devenue plus tard le noyau de l'Académie des Sciences. Après la mort de M. Levasseur et après la disparition de Descartes en Hollande, les membres de cette société continuèrent à se réunir chez l'un d'entre eux, M. du Montmart, et l'on sait que c'est cette dernière réunion qui, par les soins de Colbert, est devenue notre Académie des Sciences. Le nom de Descartes se trouve donc lié à l'origine de cette Académie comme celui de Bacon à l'origine de la Société royale de Londres.

dence à tous ses amis, Mersenne et Picot exceptés, le premier son correspondant scientifique, le second chargé de ses affaires personnelles. Évidemment ce goût de solitude qui se manifeste à plusieurs reprises chez Descartes est une singularité remarquable, qui ne s'explique pas seulement par le besoin de paix et de loisir, car bien des savans dans le monde ont su concilier la retraite avec la société. Il y a quelque chose de plus dans la passion de Descartes; il y a le goût du mystère, c'est-à-dire un certain élément que je ne crains pas d'appeler romanesque.

N'oublions pas non plus, comme symptôme remarquable de la même disposition d'imagination, cette sorte de rêve extatique que Descartes raconte lui-même dans son *Olympica*, et où, dans un accès d'enthousiasme, le 10 novembre 1619, il jeta, dit-il, les fondemens d'une « invention merveilleuse, » accès dont il fut si ému, qu'il lui attribua une origine surnaturelle, puisque lui-même nous dit qu'il fit alors le vœu d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Singulier rapprochement entre Descartes et Pascal! L'un et l'autre eurent une nuit d'extase et d'hallucination inexplicables, l'un et l'autre crurent à une sorte d'intervention miraculeuse en leur faveur; mais les effets furent bien différens : chez l'un, la crise détermina l'abandon de la science et l'anéantissement en Dieu; chez l'autre au contraire, ce fut le coup de foudre qui fit de lui un inventeur et un créateur (1).

On rencontre d'ailleurs dans la vie de Descartes quelques aventures qui semblent faites pour un héros de roman. On le voit, par exemple, faisant la cour à une personne très distinguée, qui fut plus tard connue dans le monde sous le nom de Mme de Rosay. Revenant un jour de Paris, où il l'avait accompagnée avec d'autres dames, il fut attaqué par un rival sur le chemin d'Orléans, le désarma, lui rendit son épée, et lui dit qu'il devait la vie à cette dame pour laquelle lui-même venait d'exposer la sienne. Dans une autre circonstance, il fit encore voir et sa présence d'esprit et son courage. Lui-même nous a raconté cette aventure dans ses *Experimenta*. Embarqué un jour sur le Zuyderzée, seul avec son valet au milieu de cinq ou six mariniers, il s'aperçut bientôt, en prêtant l'oreille à la conversation de ces hommes, dont il comprenait la langue, que sa vie était menacée. A sa mine paisible et douce, ils l'avaient pris pour un marchand plutôt que pour un gentilhomme. Ils jugèrent qu'il devait avoir de l'argent, et prirent la résolution de le tuer et de le jeter à la mer après l'avoir dépouillé. Pensant qu'il ne savait d'autre langue

(1) Selon toute apparence, l'invention merveilleuse dont parle Descartes, et qui lui fut suggérée dans cette nuit d'enthousiasme, est l'idée de l'application de l'algèbre à la géométrie.

que celle dont il se servait avec son domestique, ils ne croyaient pas être compris de lui. Tout à coup Descartes prend un visage résolu et courroucé, tire l'épée, parle à ces misérables dans leur langue, et les menace de les tuer sur place, s'ils font le moindre mouvement contre lui. « Ce fut dans cette rencontre, dit Baillet, qu'il s'aperçut de l'impression que peut faire la hardiesse d'un homme sur une âme basse; je dis une hardiesse qui s'élève beaucoup au-dessus des forces et du pouvoir dans l'exécution, et qui, en d'autres occasions, pourrait passer pour une pure rodomontade. Celle qu'il fit paraître alors eut un effet merveilleux sur l'esprit de ces misérables. » L'épouvante qu'ils ressentirent fut suivie d'un étourdissement qui les empêcha de considérer leurs avantages, et ils le conduisirent paisiblement au port.

Parmi les événemens romanesques de la vie de Descartes, il est permis de compter la naissance d'une fille. Cette fille s'appelait Francine. Nous savons par Baillet qu'elle mourut à l'âge de trois ans dans les convulsions, et que Descartes éprouva de cette perte le plus violent chagrin. Jusqu'ici nous ne savions absolument rien de la mère de Francine : M. Millet nous apprend son nom, il a fait relever sur les registres de Hollande l'acte de baptême de cette enfant. Elle a été baptisée le 28 juillet 1635, le père ayant signé *René*, fils de *Joachim* (c'est bien notre Descartes), et la mère *Hélène*, fille de *Jean*. Maintenant de quelle nature ont été les rapports de Descartes avec cette Hélène? Après la mort de Descartes, les adeptes passionnés de notre philosophe, ne voulant pas, dit-on, laisser subsister une seule tache sur son nom, firent courir le bruit que Descartes avait été marié secrètement; mais l'honnête Baillet, quelque zélé qu'il fût pour son héros, ajoute peu de foi à cette supposition, et il dit naïvement que, « si M. Descartes a été marié, son mariage a été si clandestin que les casuistes les plus subtils auraient peine à ne pas lui donner le nom de concubinage. » Cependant, même après les dénégations de Baillet, il faut se garder de trancher témérairement la question, et la petite découverte de M. Millet, que nous venons de mentionner, fournit une présomption nouvelle et assez inattendue à l'hypothèse du mariage. En effet, ayant fait faire en Hollande des recherches sur la naissance de Francine, on lui répondit d'abord qu'après bien des soins inutiles on n'avait rien trouvé, ce qui n'était point d'ailleurs étonnant : la fille de Descartes étant un enfant naturel, avait dû être inscrite sur un livre particulier, destiné *ad hoc*, et qui portait le nom de *Caalverenboek*, livre aujourd'hui perdu. Cependant des recherches nouvelles, poursuivies avec zèle, obtiennent un meilleur succès, et M. Vitringa découvre l'acte de baptême signalé plus haut sur les

registres de paroisse de Deventer. Or on n'inscrivait sur ces registres que les enfans légitimes. C'est là évidemment en faveur du mariage de Descartes une présomption très forte, je dirais même décisive, si l'on pouvait s'assurer que l'exclusion signalée était absolue, et qu'on ne fit jamais d'exception en faveur de quelque personnage considérable, ce qui a pu être le cas de Descartes. Néanmoins ce fait vient évidemment à l'appui du bruit qui avait couru en Hollande, et que Baillet, étant loin de la source, a pu prendre pour une invention charitable. Supposons maintenant qu'il y ait eu réellement mariage secret, quel motif peut avoir eu Descartes de le dissimuler? J'imagine pour ma part qu'*Hélène*, fille de *Jean*, n'était peut-être pas d'une naissance très distinguée, que Descartes, assez fier d'ailleurs de sa condition, et pour éviter les tracasseries, qu'il n'aimait pas, soit les reproches de sa famille, soit le blâme de ses amis, aura voulu cacher le fait de sa mésalliance. De plus nous avons signalé déjà le singulier goût de Descartes pour le mystère, ses retraites secrètes, ses cachotteries et les combinaisons compliquées qu'il mettait en usage pour se dérober à la curiosité du public. Il cachait sa vie, il a donc pu cacher son mariage. Son imagination romanesque, qui avait horreur du commun, a pu préférer les apparences, fort peu déshonorantes d'ailleurs en ce temps-là chez un gentilhomme, d'un commerce illicite à la situation plus honnête, mais plus bourgeoise, d'un mariage affiché.

Ces diverses circonstances nous montrent dans Descartes un tout autre homme que le métaphysicien abstrait et spéculatif auquel nous sommes habitués, un homme d'un caractère ferme et hardi, prêt à toutes les circonstances, connaissant la vie et ses hasards, nullement emprunté en présence des choses réelles. Un trait cependant, et un trait remarquable, réunit les deux hommes que nous venons de distinguer : c'est que, malgré sa curiosité pour les choses du monde, Descartes n'a jamais été, comme il le dit lui-même, « qu'un spectateur et non un acteur dans les comédies qui s'y jouent. » Cette fois il se définit lui-même avec une parfaite exactitude. Il n'a jamais été qu'un spectateur et n'a point voulu être autre chose. Il a vu le spectacle de la vie, mais il n'a pas joué lui-même. Dans ses voyages comme dans sa philosophie, il ne fut qu'un contemplatif. Jamais il n'eut aucune responsabilité, jamais il ne voulut en avoir. Né avec quelque aisance, dit-il lui-même non sans une certaine fierté nobiliaire, « il ne se sentait pas, grâce à Dieu, de condition qui l'obligeât à faire un métier de la science pour le soulagement de sa fortune. » Il se refusa donc toujours à prendre un état. Ses parens le pressèrent à plusieurs reprises d'acheter une charge, et Descartes fit toujours semblant de vouloir leur complaire; mais il

trouvait toujours des défaites nouvelles, et M. Millet a raison de reprocher à Baillet d'avoir pris au sérieux ces projets d'établissement. Descartes refusa donc toute sa vie de prendre aucune part de responsabilité dans les affaires humaines. Il ne voulut pas même faire métier de science. Il résulte de là que sa vie, quoique très agitée, n'a pas été une vie active, et peut-être est-ce là qu'il faut chercher la raison d'une certaine stérilité psychologique et morale dans ses écrits. Pour bien connaître les hommes, il ne suffit pas de les regarder agir, il faut agir avec eux : autrement les expériences ne sont pas assez intéressantes pour laisser des traces dans l'imagination et dans la mémoire. Descartes avait sans doute assez vu les hommes pour savoir se comporter avec eux dans toutes les circonstances qui pouvaient se présenter; mais la vie humaine n'intéressait que son imagination du moment. C'était une distraction et non une occupation. La pente naturelle, l'inclination de son esprit, étaient d'oublier le dehors pour vivre en dedans. Les grands philosophes que nous signalions plus haut pour leur profonde connaissance du cœur, Aristote et Bacon, n'avaient pas été seulement des spectateurs, ils avaient été de vrais acteurs dans les comédies du monde. Ce n'est pas un petit rôle à jouer que celui de précepteur de prince, et le lord-chancelier d'Angleterre avait vu de près (de trop près, hélas! pour son honneur) les choses et les hommes. Quant à Descartes, qui n'a jamais voulu que voir sans agir, il ne put être et ne fut jamais qu'un spéculatif.

Cette crainte de la responsabilité est encore vraisemblablement la cause qui nous explique un des traits les moins louables du caratère de Descartes : je veux dire cet excès de circonspection qui lui fit renier Galilée, détruire ou du moins cacher son *Traité du Monde* après le jugement de l'inquisition, et en toutes choses rechercher la sécurité un peu aux dépens de la hardiesse et de la dignité. Certainement Descartes n'était pas lâche, il avait même le cœur haut, et, quand il était attaqué, il répondait sur le ton d'un héros de Corneille. Il faut le voir répliquer au jésuite Bourdin, qui avait eu l'imprudence de se jouer à lui : la fierté et l'éloquence ne peuvent s'élever plus haut. Cependant le même homme, dont l'épée et la plume lançaient des éclairs, était d'une prudence qui allait jusqu'à la timidité et même plus loin, lorsqu'il s'agissait de faire accepter sa philosophie par l'autorité dominante alors, l'autorité ecclésiastique. On ne peut vraiment pas approuver la complaisance de Descartes à l'égard des autorités théologiques et surtout sa conduite dans l'affaire de Galilée. Lorsqu'il apprend que la doctrine de celui-ci a été condamnée à Rome, il écrit à Mersenne qu'il est résolu à brûler tous ses papiers ou du moins à ne les laisser voir à personne. Il rappelle la

maxime *bene vixit, qui bene latuit.* En attendant, il se soumet, et s'étonne que tout le monde ne fasse pas comme lui. Il va même jusqu'à chercher des raisons contre le mouvement de la terre, et dans une lettre adressée à un ecclésiastique il s'efforce de démontrer que ce mouvement n'est pas réel. Cette faiblesse de Descartes, si peu justifiable et si peu d'accord avec la fermeté et la hardiesse de son caractère, s'explique, selon nous, de la manière suivante. Il a refusé de s'engager dans les chaînes des occupations humaines, il a voulu être entièrement libre, dégagé de toute responsabilité et de toute nécessité servile : c'est là, je le veux bien, un noble sentiment; mais il y a un revers : lorsqu'on s'est dégagé et désintéressé de toute action et de toute obligation déterminée, on arrive peu à peu à craindre quelque engagement que ce soit : on redoute les affaires, tout vous devient embarras, et, comme il est impossible d'éviter toujours la rencontre des difficultés réelles, on recule devant elles, on leur laisse l'avantage pour se replier sur soi-même. Ainsi on a commencé par sacrifier tout à sa propre liberté, et l'on finit par sacrifier sa liberté même à sa sécurité.

Descartes fut donc avant tout et en toutes choses un curieux : curieux par l'imagination et les sens, curieux par l'esprit. Il fut un spectateur des choses humaines comme de l'univers, et refusa d'y être acteur à aucun titre. De là ses pérégrinations et ses solitudes, de là ses audaces et ses timidités, de là dans ses écrits la profondeur unie à la froideur, je ne sais quoi de haut et de timoré à la fois; de là enfin ce mélange de romanesque et de géométrie qui caractérise sa vie, et qui caractérise aussi sa philosophie, suivant le mot de Voltaire : « Descartes a fait le roman de la nature, Newton en a fait l'histoire. »

Descartes, par sa vie et par son caractère, appartient bien au règne de Louis XIII, à l'époque où la vie n'était pas encore assise et régulière comme elle l'est devenue depuis. On y aimait l'originalité et les aventures, le noble et le galant, les coups d'épée et les belles conversations; par-dessus tout on craignait le commun et le bourgeois. Pascal, qui a vu la dernière heure de cette époque vivante et pittoresque, en a traduit en quelque sorte toute la poétique dans ces mots palpitans : « la vie tumultueuse est agréable aux grands esprits; mais ceux qui sont médiocres n'y ont aucun plaisir, *ils sont machines partout...* La vie de tempête surprend, frappe et pénètre. » Descartes, il est vrai, n'a jamais eu aucun goût pour la vie de tempête; mais il aimait « une vie d'action, qui éclate en événemens nouveaux, » pourvu qu'il n'y fût pour rien. Il eût accordé à Pascal « que les pensées pures fatiguent et abattent : c'est une vie unie à laquelle l'homme ne peut s'accommoder, il lui faut

du remuement et de l'action; » mais ce remuement que Pascal demande à la passion, Descartes le cherchait dans l'imagination. L'un et l'autre aimaient profondément la vie, mais l'un pour jouir et souffrir, l'autre pour contempler : aussi éloignés d'ailleurs l'un que l'autre des soins vulgaires, et méprisant également « ceux qui sont nés médiocres; » âmes incomplètes toutes deux, car l'une manque de sérénité et l'autre d'émotion, mais originales et vivantes, et telles que notre siècle prosaïque en fournira de moins en moins.

Je crois avoir retracé fidèlement quelques-uns des traits les plus saillans de cette grande figure de Descartes, que nous connaissons si peu, quoique nous en parlions sans cesse. Il semblerait, à entendre les philosophes, que Descartes a passé sa vie à se dire : *Cogito, ergo sum.* J'admire autant que qui que ce soit ce célèbre aphorisme; mais je voudrais en sortir. Dans sa dispute avec Gassendi, celui-ci raille Descartes agréablement en l'appelant : *ô esprit* (*o spiritus*), et Descartes riposte en appelant le spirituel curé : *ô chair* (*o caro*). Nous avons été curieux de voir comment ces deux élémens s'unissaient et se combattaient dans le même homme, et nous avons essayé de faire la psychologie de celui qui passe pour avoir fondé la psychologie.

II.

Un savant critique de l'Allemagne d'une grande autorité, M. Henri Ritter, s'exprime sur la philosophie de Descartes avec une sévérité excessive. « Si nous passons en revue, dit-il, les différentes parties de sa philosophie, nous y trouvons peu de choses vraiment originales; elle se compose pour la plus grande partie d'idées qui, de son temps même, ne pouvaient plus passer pour nouvelles. Les preuves de l'existence de Dieu sont une vieille propriété de l'école théologique; il ne les a pas entourées d'une nouvelle lumière. S'il a attribué à la preuve ontologique plus de valeur qu'on ne lui en attribuait ordinairement, on ne lui en fera pas un mérite. Son principe : *je pense, donc je suis*, n'était jamais tombé dans l'oubli depuis que saint Augustin l'avait posé à l'entrée de la science. Campanella l'avait repris avec une vigueur presque égale, et les sceptiques français eux-mêmes n'avaient pas manqué de poser la connaissance de nous-mêmes comme le principe de toute connaissance... A considérer tout ce qu'il y a de décousu dans les diverses parties de son système, combien peu il a émis d'idées nouvelles, on éprouve quelque embarras à expliquer d'où est venu l'immense succès de sa doctrine. »

Il est difficile de porter sur un grand homme un jugement plus

dédaigneux et plus acerbe. Cependant, si nous nous contentions d'opposer notre propre opinion à celle du savant critique, notre jugement pourrait paraître entaché de partialité patriotique. Commençons donc par nous couvrir de l'autorité d'un grand Allemand tout aussi compétent que M. Ritter pour juger de la vraie valeur d'une philosophie, je veux dire Hegel. Voici comment celui-ci s'exprime sur Descartes dans son *Histoire de la philosophie :* « Descartes est dans le fait le vrai fondateur de la philosophie moderne, en tant qu'elle prend la pensée pour principe. L'action de cet homme sur son siècle et sur les temps nouveaux ne sera jamais exagérée. *C'est un héros;* il a repris les choses par les commencemens, et il a retrouvé de nouveau le vrai sol de la philosophie, auquel elle est revenue après un égarement de mille ans. » On voit par ces lignes quelle était l'admiration de Hegel pour Descartes, et elles confirment cette parole du même philosophe que rapporte M. Cousin : « Votre nation, disait-il, a fait assez pour la philosophie en lui donnant Descartes. » Ce n'est donc pas un vain patriotisme qui nous autorise à considérer le philosophe français comme le vrai fondateur de la philosophie moderne, c'est le témoignage de toute l'école hégélienne, témoignage entièrement désintéressé dans cette question.

Si Descartes est le créateur de la philosophie moderne, il serait difficile de lui refuser l'originalité, car on pourrait être encore un esprit original à beaucoup moins de frais; mais tous ceux qui connaissent l'histoire de la philosophie savent à quel point la question d'originalité est embarrassante. Il est toujours possible à un esprit prévenu de montrer que tel philosophe manque d'originalité. Jamais on ne peut surprendre une idée qui ait un tel caractère de nouveauté que l'on ne puisse en trouver le germe dans quelque philosophe antérieur ou contemporain. Même dans les sciences exactes et positives, c'est déjà une grande difficulté d'assurer à chacun le sien; la difficulté est infiniment plus grande en philosophie, car dans les sciences il s'agit de découvertes précises et positives qui peuvent avoir une date, en philosophie au contraire il ne s'agit que d'idées. Or une idée ne se distingue pas aussi aisément d'une autre idée qu'une loi physique d'une autre loi, un théorème d'un autre théorème; une grande pensée philosophique contient toujours le tout plus ou moins virtuellement. C'est pourquoi toutes les grandes pensées philosophiques, considérées de certains côtés, se ressemblent et s'identifient. Ainsi on dira que les *idées* de Platon sont la même chose que les *nombres* de Pythagore, que l'*acte* d'Aristote est la même chose que l'*idée* de Platon. Ainsi l'on dira encore que le mécanisme de Descartes est le même que celui d'Épicure, que son axiome : je pense, donc je suis, est déjà dans saint Augustin, que

son doute méthodique est emprunté aux sceptiques. En raisonnant de la même manière, je me fais fort de prouver que Hegel n'a aucune originalité, car il n'a fait qu'unir la méthode de Fichte à la doctrine de Schelling, — que Schelling n'a aucune originalité, car il n'a fait que reproduire Spinoza avec plus d'imagination et moins de rigueur, — que Spinoza n'en a pas davantage, car il n'a fait que combiner la méthode cartésienne avec le fond de l'alexandrinisme de Plotin. Or Descartes, suivant M. Ritter, n'est nullement original, et Plotin de son côté ne l'est pas non plus, car il doit tout à Platon.

On voit qu'en employant ce procédé de raisonnement il n'y aurait pas dans le monde un seul philosophe original, excepté peut-être le premier de tous, je veux dire Thalès de Milet. Encore celui-ci, selon M. Édouard Röthe, aurait-il emprunté les élémens de la philosophie aux prêtres égyptiens, de sorte qu'il nous faudrait encore recommencer notre course en arrière, et avec l'école traditionnaliste remonter jusqu'au premier homme pour lui attribuer la science infuse. La science humaine ne serait plus qu'une répétition monotone d'une révélation première. Bien entendu, M. Henri Ritter n'appartient point à cette école et n'avouerait pas de telles conséquences; mais il n'est pas moins vrai que la méthode de dénigrement qu'il emploie à l'égard de Descartes peut être appliquée aisément à quelque philosophe que ce soit. Ce n'est donc pas tel philosophe en particulier, c'est la philosophie elle-même que l'on compromet et que l'on expose au mépris des ignorans par cet esprit de critique excessif et peu éclairé. J'appliquerais volontiers à la philosophie un mot célèbre de Pascal : « à mesure que l'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus de philosophes originaux. » Le choix que chacun de nous fait d'ordinaire entre les grands esprits, n'estimant guère que ceux avec lesquels nous sympathisons, est presque toujours l'effet d'un jugement superficiel et étroit. En y regardant de plus près, nous voyons que les pensées d'un homme ne sont jamais absolument semblables aux pensées d'un autre. Ces petites différences qui séparent les individus médiocres les uns des autres deviennent chez les hommes de génie des différences notables et saillantes : encore faut-il de bons yeux pour les voir et des yeux non prévenus.

Pour en revenir au génie de Descartes, ce qui est vraiment saisissant dans son entreprise philosophique, c'est la résolution hardie et sans exemple qu'il a prise et exécutée de tout recommencer et de reprendre la philosophie par sa base, en reconstruisant sur un *sol nouveau*, suivant l'expression de Hegel. Ainsi on peut dire que la philosophie a commencé deux fois dans notre Occident : une première fois en Grèce avec Thalès de Milet, qui ne se

doutait guère qu'il inaugurait quelque chose de nouveau; une seconde fois avec Descartes, qui cette fois savait ce qu'il faisait, et voulait le faire. Eh quoi ! proposer à l'esprit humain de se dépouiller volontairement de toutes ses croyances et de toutes ses opinions pour recommencer à nouveaux frais, ce ne serait pas là une pensée originale et créatrice! Quel est donc le philosophe dans l'histoire qui a fait cela? Que Descartes ait réservé dans son doute la religion et la politique, nos téméraires d'aujourd'hui peuvent lui en faire un crime; mais on ne fait jamais plus d'une révolution à la fois : c'est beaucoup d'une seule. Descartes a été Descartes; il n'a été ni Voltaire, ni Rousseau; un seul homme ne peut à lui seul accomplir le travail de l'humanité tout entière. Il se bornait, disait-il, « à tâcher de réformer ses propres pensées et à bâtir en un fonds qui fût tout à lui. » Était-ce donc là une si modeste entreprise? N'était-ce pas la première et la plus nécessaire de toutes les réformes? car, pour réformer avec fruit leurs croyances et leurs institutions, les hommes doivent commencer par apprendre à penser.

Il est incontestable que le célèbre : je pense, donc je suis, était déjà dans saint Augustin; mais c'est beaucoup dire que d'affirmer avec M. Ritter que ce principe n'était jamais tombé dans l'oubli. Je voudrais bien savoir quel rôle il jouait dans la philosophie scolastique; je ne me rappelle pas l'avoir jamais rencontré dans aucun théologien du moyen âge. Lors même qu'on l'y rencontrerait dans quelque argumentation isolée, cela ne détruirait pas l'originalité de Descartes, qui en a fait un principe. Je ne suis pas en mesure de discuter l'assertion de M. Ritter relativement à Campanella, n'ayant pas eu l'occasion d'étudier les œuvres de ce philosophe; mais pourquoi M. Ritter ne commence-t-il pas l'histoire de la philosophie par Campanella lui-même, et pourquoi suit-il le préjugé commun en commençant avec Descartes? Ne serait-ce pas que celui-ci a fait un usage plus étendu et par conséquent plus important de son principe que n'avait fait son prédécesseur? Quant à la valeur intrinsèque du *cogito, ergo sum*, elle est reconnue à la fois en Allemagne et en France, quoique à des points de vue différens.

L'Allemagne y voit son principe favori de l'identité de l'être et de la pensée. La France y voit la prédominance du point de vue psychologique sur le point de vue ontologique et métaphysique. L'Allemagne remarque surtout l'identité des deux attributs : je *pense*, donc je *suis*. Penser et être sont donc une seule chose. La France saisit surtout le sujet, le *moi*, le *je*, pris comme première donnée immédiate et comme la seule connaissance primitivement certaine. Je ne veux point décider entre ces deux interprétations, qui ne sont

peut-être pas inconciliables; mais on a si souvent insisté en France sur l'interprétation psychologique, que l'on sera plus curieux de savoir comment ce même principe peut être également défendu et embrassé par ceux qui sont le plus contraires à la méthode psychologique, et qui pensent que l'on doit se placer au centre des choses et non pas à la circonférence. A ce point de vue, la méthode hégélienne est un développement très inattendu et très original du *cogito* cartésien. Celui qui dit : je pense, donc je suis, ne peut évidemment pas entendre par là son individualité particulière, car cette individualité est liée au temps, au lieu, aux circonstances matérielles, enfin au corps lui-même, toutes choses que l'on a d'abord écartées. Ce n'est donc pas le moi individuel, le moi de Pierre ou de Paul qui s'affirme : c'est un moi pur, qui n'est ni celui-ci ni celui-là, qui n'a d'autre qualité que d'être moi; de plus, ce n'est pas une substance individuelle que j'affirme, je ne sais pas si je suis une substance, je ne sais pas s'il y a des substances, je n'affirme que ma pensée, et, comme cette pensée s'abstrait de toutes conditions particulières, elle n'est plus même ma pensée, elle n'est plus que la pensée en général; enfin, cette pensée ne pense plus rien en particulier qu'elle-même, et elle ne sait d'elle-même qu'une seule chose, à savoir qu'elle *est*, elle pense donc l'être, et non pas tel ou tel être, mais seulement l'être sans rien spécifier. Elle est donc l'être. C'est ainsi que le premier commencement de la philosophie est l'être pur, selon Hegel, et, suivant lui, il n'y rien de plus dans le *cogito* de Descartes, car si on l'entendait dans le sens d'un moi individuel, on ne pourrait rien fonder sur ce principe, puisque la science a pour objet non l'individuel, mais le général. Je ne me porte nullement garant de la déduction hégélienne, que j'ai quelque part discutée; mais je veux seulement insister sur la fecondité et la portée du principe qui a pu encore, près de deux siècles après Descartes, porter des conséquences si nouvelles et si considérables.

M. Henri Ritter nous dit encore avec un grand dédain que, si Descartes a donné tant d'importance à sa preuve ontologique de l'existence de Dieu, il n'y a pas lieu de lui en faire un grand mérite. Sans doute il entend par là que, cette preuve étant, pour lui comme pour Kant, un pur paralogisme, on ne doit guère féliciter Descartes de cette invention, qui même n'est pas de lui, puisqu'elle remonte jusqu'à saint Anselme. On sait que cette preuve consiste à démontrer Dieu par son idée, et à conclure de la définition même de Dieu à son existence. Sans vouloir juger cet argument, qui peut être appelé *la croix des métaphysiciens*, *crux philosophorum*, il me semble qu'il est téméraire d'éliminer avec

ce dédain une pensée qui a été celle de tous les philosophes du XVIIe siècle, de Descartes, de Malebranche, de Spinoza, de Fénelon et de Leibniz, et qui, même après la critique si profonde de Kant, a retrouvé un nouvel apologiste dans Hegel, car celui-ci soutient que ce n'est pas l'argument de Descartes, que c'est la réfutation de Kant qui est un sophisme. Sans doute de si grandes autorités ne suffisent pas pour prouver la vérité de l'argument cartésien, elles suffisent pour en prouver l'importance. Par là encore Descartes est un des maîtres de la métaphysique : il lui a imprimé sa direction et son cachet, lui a ouvert les voies dans lesquelles les écoles les plus indépendantes sont elles-mêmes nécessairement entraînées.

De toutes les pensées de Descartes, la plus grande sans aucun doute et la plus originale, quoique la plus combattue, c'est la réduction hardie de tous les phénomènes de l'univers à deux grands types, l'étendue et la pensée. On lui a reproché avec raison d'avoir méconnu l'idée de force et d'avoir réduit la matière à ses propriétés mathématiques; mais chaque chose vient en son temps, et l'on ne doit pas demander à Descartes d'avoir été Leibniz, comme on ne doit pas demander à celui-ci d'être Kant ou Hegel. Descartes a posé avec la plus grande fermeté le vrai problème de la philosophie moderne, qui est la distinction et en même temps la conciliation du sujet et de l'objet. Or il est certain que tous les phénomènes extérieurs se manifestent à nous dans la forme et sous les conditions de l'étendue, comme tous les phénomènes intérieurs prennent la forme de la pensée. Pensée et étendue sont donc les deux formes types, irréductibles l'une à l'autre, et l'une et l'autre d'une clarté et d'une distinction incontestables. On peut nier que nous ayons l'idée de substance, l'idée de cause, l'idée de force, l'idée d'être; mais on ne peut nier que nous connaissions clairement l'étendue, puisqu'elle est l'objet de la géométrie, et que nous connaissions certainement le fait de la pensée, puisque sans elle nous ne connaîtrions rien autre chose.

La conception que Descartes s'est faite de la matière est une conception absolument neuve et sans aucun précédent dans l'histoire de la philosophie, et il faut les yeux prévenus de M. H. Ritter pour ne pas être frappé de la portée de cette conception. Avant Descartes, il n'y a eu que deux physiques : la physique péripatéticienne et la physique épicurienne. La physique péripatéticienne expliquait tout par les qualités : autant de phénomènes, autant de qualités différentes; c'était la négation même de la science, car, aussitôt qu'un phénomène ne rentrait pas dans les faits les plus communs et les plus généralement connus, on inventait pour l'expliquer une propriété nouvelle; c'est ce qu'on appelait les *qualités*

occultes, qui furent l'objet de tant de plaisanteries et de sarcasmes au XVIIe siècle. La physique épicurienne ou atomiste était bien supérieure à la physique péripatéticienne. La donnée même des atomes, à laquelle la chimie moderne devait donner une nouvelle forme et une nouvelle vogue, avait évidemment une certaine valeur scientifique; en expliquant tous les phénomènes par la figure, le contact, la situation, les atomistes ont certainement eu la première conception de l'explication mécanique de l'univers. Cependant ils conservaient encore, sous une autre forme, la théorie des *qualités :* ils les avaient transformées en *espèces*. Chaque genre de qualités sensibles se ramenait à un certain genre de particules, émanées des corps et venant s'introduire dans les organes; les émanations odorantes devenaient le type de toutes nos sensations : *espèces* colorées, *espèces* sonores, *espèces* sapides, servaient d'intermédiaires et de messagers entre les corps extérieurs et le *sensorium* des animaux. Ainsi, pour Démocrite et pour Épicure, la chaleur, la lumière, le son, étaient de véritables substances matérielles. Sans doute les atomistes avaient bien vu déjà ce qu'il y avait de relatif et de subjectif dans nos sensations, mais ils en matérialisaient les causes. Descartes est le premier qui ait dit le mot de la science moderne : c'est que toutes ces qualités sensibles ne sont que des modes du mouvement, et que l'univers n'est qu'un problème de mécanique. Jusqu'à quel point cette conception générale pourrait-elle se rencontrer dans tel ou tel savant contemporain ou antérieur? C'est ce que nous ne sommes point en mesure de dire; mais que dans l'histoire de la philosophie elle soit une véritable découverte originale, il est difficile de le contester. Suivant Cuvier, le seul phénomène qui nous soit clairement et distinctement connu, c'est le phénomène du choc, et nous ne pouvons prétendre avoir expliqué les autres phénomènes qu'à mesure que nous pouvons les faire rentrer dans les phénomènes du choc. Là est tout le principe de la physique cartésienne. Cette physique, erronée et romanesque dans toute sa partie positive, était au fond dans la vraie voie. Seulement, comme il arrive d'ordinaire lorsqu'un problème est posé pour la première fois, on n'en découvre pas la complexité. Descartes n'a pas vu que la solution mécanique du problème de l'univers ne pouvait être atteinte ni par un seul homme ni peut-être même par la suite des siècles, car alors la science serait finie, et l'homme pourrait dire : Je suis Dieu. Descartes a donc été forcé, par son ambition d'explication universelle, de substituer des hypothèses à l'analyse précise des faits; par ce côté, sa cosmogonie et sa théorie de l'univers sont encore de la famille des cosmogonies anciennes, quoique la pensée en soit éminemment moderne. De là le discrédit qui depuis le

XVIIe siècle n'a cessé de s'attacher à ses idées, malgré cependant la vérification éclatante qu'elles obtiennent de jour en jour dans la science expérimentale, au moins en ce qu'elles ont d'essentiel et d'original.

Au reste on n'appréciera jamais complétement le génie de Descartes, si on persiste à séparer en lui, comme le font d'ordinaire les historiens de la philosophie, le philosophe et le savant. Jamais Descartes n'eût admis ni même compris une pareille séparation. Sa philosophie est absolument une, et elle comprend non-seulement sa métaphysique, mais sa physique et sa physiologie. Sa méthode, la méthode d'analyse, est toujours la même, soit qu'il l'applique à la géométrie, soit qu'il l'applique à la métaphysique, ou enfin qu'il en fasse la règle générale de la pensée. C'est d'ailleurs une des tendances de l'esprit de notre temps de rattacher la philosophie aux sciences, comme autrefois de les séparer : nous cherchons la liaison des choses, tandis que nos maîtres étaient surtout attentifs aux différences. De ce changement de point de vue naîtront pour l'historien de la philosophie des obligations nouvelles. M. Millet, le nouveau biographe de Descartes, a bien compris cette nécessité. Déjà M. Bordas-Dumoulin avait fait une part considérable, peut-être même excessive, aux sciences dans son exposition du cartésianisme. Il reste cependant encore à M. Millet le mérite d'avoir suivi pas à pas et chronologiquement l'ordre des travaux scientifiques de Descartes et de ses travaux philosophiques, et de cette étude il résulte l'impression évidente que cette philosophie forme un tout qui, pour être bien compris, doit être étudié dans toutes ses parties.

Si le critique allemand que nous avons discuté juge Descartes avec une sévérité excessive, le critique français pêche peut-être à son tour par un excès contraire. Il ne met pas de bornes à son admiration pour Descartes, et même dans les sciences, où il ne devrait s'exprimer qu'avec une extrême réserve, il fait à Descartes une place vraiment disproportionnée. Sans doute le génie scientifique de Descartes est de premier ordre, et, sans sortir des faits les plus certains, il doit être compté au nombre des grands inventeurs; mais il me semble qu'il faudrait se contenter de le placer dans cette noble phalange, sans essayer de le mettre au-dessus de tous les autres. Descartes a découvert la géométrie analytique ou l'application de l'algèbre à la géométrie; il a découvert les lois de la réfraction, il a perfectionné et complété la théorie de l'arc-en-ciel; M. Millet croit en outre avoir des raisons d'affirmer que c'est Descartes qui a suggéré à Pascal l'expérience du Puy-de-Dôme. Enfin l'hypothèse de Descartes sur la nature de la lumière et de la cha-

leur, qu'il considérait comme des mouvemens, paraît avoir triomphé dans la physique. Ajoutez à toutes ces découvertes la grande vue théorique et systématique prématurée pour l'époque, mais si féconde, à savoir que tout dans la nature se fait mécaniquement: voilà la part incontestable faite au génie scientifique de Descartes; elle suffit à sa gloire et pourrait satisfaire l'ambition la plus exigeante. Pourquoi donc aller plus loin, pourquoi vouloir sacrifier à cette gloire d'autres gloires non moins illustres, non moins méritées, celles de Képler, de Galilée, de Newton? « Devant la seule application de l'algèbre à la géométrie, dit M. Millet, pâlissent toutes les découvertes de Képler et de Galilée. Ceux-ci en effet ont ajouté à la somme de nos connaissances; Descartes a ajouté directement à la puissance même de l'esprit humain. » Ne pourrait-on pas dire que Galilée, étant le premier qui ait institué des expériences savantes et régulières, a, lui aussi, ajouté directement à la force de l'esprit humain? Sans doute le calcul est un énergique instrument entre les mains du physicien; néanmoins cet instrument serait tout à fait impuissant sans l'expérience. L'expérience à la rigueur peut se passer du calcul; mais le calcul ne peut se passer de l'expérience. Dira-t-on qu'avant Galilée on avait fait des expériences? mais l'analyse mathématique existait aussi avant Descartes: même pour l'application de l'algèbre à la géométrie, qui est son invention propre, il paraît avoir été au moins en partie précédé par Viète. L'exagération est encore bien plus frappante lorsqu'on voit M. Millet mettre les tourbillons de Descartes au-dessus de l'attraction newtonienne (1).

Il est à regretter que l'auteur dont nous parlons ait cru devoir exagérer d'une manière si démesurée la valeur scientifique de Descartes, car, en le critiquant, nous paraissons vouloir combattre et diminuer Descartes lui-même, tandis que notre tendance et notre goût seraient au contraire de le relever. A la vérité, nous n'avons pas entre nos mains des balances assez exactes pour mesurer la valeur des travaux qui échappent à notre compétence; mais nous sommes porté à croire que les savans en général ne placent pas Descartes au rang qui lui est dû. La réaction passionnée qui s'est faite au XVIIIe siècle contre le cartésianisme a créé une tradition qui n'est peut-être pas la stricte justice. Les savans, fort utilement d'ailleurs absorbés dans la science active, progressive et militante, n'ont ni le temps ni le goût de réviser les jugemens fournis par la

(1) M. Millet entend évidemment par là que l'on pourra trouver dans l'avenir une explication mécanique de l'attraction elle-même. Je le veux bien, et Newton lui-même inclinait à cette hypothèse; mais rien ne détruira le système du monde tel que Newton l'a conçu: or, évidemment ce n'est pas là l'œuvre de Descartes.

tradition. Ils lisent peu les ouvrages des anciens maîtres, ou, quand ils les lisent, c'est avec les préventions de la science actuelle. On sait aussi que c'est une assez mauvaise note pour un savant d'avoir été un métaphysicien, et le temps de positivisme où nous vivons n'est pas non plus très favorable aux savans spéculatifs qui ont préféré le raisonnement à l'expérience; et qui ont géométrisé la nature. Par tous ces motifs, on pouvait avec raison prendre en main la cause de Descartes et chercher à le replacer à son vrai rang; mais cette entreprise devait être exécutée avec mesure et avec tact, et ne peut être que compromise par l'exagération : c'est pour cela que, tout en félicitant M. Millet de ses bonnes intentions, nous croyons qu'il a manqué le but en le dépassant.

De quelque côté que nous considérions Descartes, le trait qui nous frappe le plus est précisément celui que M. Ritter n'y a pas vu : c'est l'originalité. Sa personne est originale, sa philosophie est originale, son génie est original. Sans doute on peut trouver des génies plus variés et plus féconds; chez lui, les idées ne coulent pas avec cette abondance naturelle et inépuisable que l'on admire chez Leibniz; il n'a pas davantage ces ressources infinies que celui-ci sait trouver dans la controverse. Il y a dans Descartes de la sécheresse et une certaine stérilité; mais ce qu'il possède au plus haut degré, c'est la force et le poids. Ses idées ont une plénitude, une intensité extraordinaires. Il n'a point de détails, et par là il est inférieur à Platon, à Aristote, à Leibniz et à Kant; mais ses fondemens sont remarquables par la solidité, et tout l'édifice semble avoir quelque chose de cyclopéen. Il est éminemment français par son goût pour la simplicité nue et abstraite, par son indépendance hardie qui va droit au fait, par son amour des idées claires, par son génie d'organisation. Il a été le maître de tous ceux qui sont venus après lui; tous, même les plus grands, même les plus hostiles, n'ont pensé qu'en poussant plus loin ou en corrigeant, mais toujours en subissant les pensées de Descartes. C'est un créateur, un fondateur, et, pour le redire avec Hegel, c'est un héros.

PAUL JANET.

LA

SENSIBILITÉ DES VÉGÉTAUX

La vie, qu'on pourrait définir d'une manière très générale l'expression de l'activité des êtres organiques, n'est pas absolue dans ses manifestations. Elle varie ses formules, les gradue et se proportionne au rang qu'occupent respectivement les êtres divers. Énergique, violente parfois dans les régions supérieures de la création, elle s'atténue dans les bas-fonds, se voile, ou plutôt ne se révèle à nous que dans la mesure de son infériorité. Il ne faut donc pas s'attendre à la voir produire des manifestations également perceptibles dans l'animal perfectionné et dans la plante élémentaire. Ici pâle étincelle, là foyer brûlant, pourquoi chercher à les assimiler? Comparons-les tout au plus; contentons-nous d'analogies, et tenons-nous pour satisfaits de ne trouver que de simples différences de degré entre deux règnes dont on a si longtemps et à tort exagéré tous les contrastes. Si la vie n'est point partout identique à elle-même, au moins est-elle toujours une dans son principe fondamental. Les deux règnes supérieurs, le règne végétal et le règne animal, peuvent être confondus sous la dénomination de règne organique. Soumises aux mêmes lois, partant d'une origine commune et aboutissant à un même degré de développement proportionnel, les créatures de l'un et l'autre embranchement naissent, grandissent, s'agitent et meurent en parcourant un cycle d'évolutions semblables.

Dès la fin du XVIIIe siècle, divers physiologistes crurent pouvoir affirmer que la *matière verte* de Priestley, appelée aussi protococcus et généralement classée parmi les algues les plus élémentaires, se compose d'une réunion d'infusoires, de même qu'elle se résout en infusoires. Quelques années plus tard, cette assertion,

d'abord timide, fut confirmée avec une telle certitude que Bory de Saint-Vincent, suivi de beaucoup d'autres naturalistes, établit que certaines créatures ambiguës oscillent entre les deux règnes, et alternativement en franchissent la frontière de démarcation. On vit des conferves se dissoudre en une infinité de globules. L'on crut à une désorganisation, c'était tout au contraire la formule d'une nouvelle vie; ces globules étaient des infusoires. Bien plus, on vit ces animalcules se ranger lentement les uns à la suite des autres dans un ordre déterminé. Ils dessinaient en se rangeant ainsi une figure particulière et comme une forme végétale. Était-ce une illusion, était-ce un simple jeu de la nature? Il n'y avait nulle illusion, on était en présence d'une merveilleuse réalité. Cette forme végétale en effet n'était autre qu'une plante vivante, et ces infusoires qui provenaient de la décomposition d'un végétal reconstituaient un végétal au moyen de leurs molécules de nouveau rapprochées et agglomérées par la vie. On comprend qu'il suffit d'un petit nombre de faits semblables pour modifier le cadre entier d'une science. De cette éloquente et féconde confusion naquit toute une philosophie, et l'on vit nombre de physiologistes parmi les plus autorisés déclarer qu'ils ne reconnaissaient plus aucune différence essentielle entre le végétal et l'animal.

La plupart des querelles scientifiques qui depuis des siècles se perpétuent dans le champ de l'histoire naturelle ne proviennent que d'un malentendu. C'est en commettre un en effet de ne concevoir la vie que telle qu'elle nous apparaît dans les animaux. La vie est progressive comme la série des êtres qu'elle anime. La plante est aussi vivante que l'animal; mais c'est d'une vie relative qu'elle est animée, et l'on voit dans les deux règnes une longue gamme de nuances graduer la double série des manifestations de l'activité. De ce malentendu sont nées de graves et préjudiciables erreurs. Des esprits trop absolus n'ont plus cherché que des antithèses là où ils n'avaient pu trouver l'identité. Toute vie élémentaire a été obstinément contestée; c'est ainsi que l'unité méconnue de la création a fait place aux morcellemens les moins philosophiques, et que la nature, frémissante d'une éternelle vibration, a été systématiquement transformée en un froid laboratoire où des résultats nécessaires ne proviennent plus que de forces aveugles.

C'est dans des données toutes différentes qu'une étude sera tentée ici sur la sensibilité végétale. Ce mot n'implique dans notre esprit ni assimilation forcée, ni rapprochement injustifiable entre les phénomènes de la vie des plantes et ceux que manifestent à nos yeux les êtres doués d'une vitalité plus intense. La sensibilité végétale n'est que l'expression d'une vie relative que nous allons tâ-

cher de saisir dès sa première apparition. Les débuts en sont obscurs, si obscurs, que les physiologistes en multiplient sans mesure les définitions et les noms explicatifs (1). Des procédés semblables ne font que reculer la difficulté. Mystère pour mystère, il vaut autant remonter dès l'abord jusqu'au premier et accepter la cause incompréhensible, mais seule efficiente, de tous les phénomènes dont nous allons parcourir l'instructive nomenclature.

I.

Une question se présente tout d'abord : que sont les corps organisés, et peut-on, d'après la composition immédiate qu'ils présentent, les distinguer nettement des corps inorganiques? Ils offrent ceci de commun avec ces derniers, qu'ils résultent comme eux de la combinaison d'un petit nombre de substances élémentaires unies en proportions variables d'un corps à l'autre et définies pour chacun d'eux. Analysez un tissu végétal, du sucre, de la gomme ou de l'amidon, qu'en retirez-vous? Du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène, trois élémens, parfois quatre, quand l'azote y figure aussi. Les corps vivans se distinguent toutefois, même au point de vue de la composition, de ceux qui sont privés de vie. Outre que ce sont toujours des composés ternaires ou quaternaires, ce qui n'est pas la règle générale dans le monde inorganique, on peut dire que les proportions dans lesquelles ces trois ou quatre corps simples s'associent pour les former présentent d'ordinaire des combinaisons plus compliquées que chez les minéraux; mais c'est surtout par la nature de la force qui préside à l'agencement de leurs molécules que les êtres organiques l'emportent sur tous les autres. Cette force n'est point seulement l'affinité chimique, c'est encore une énergie vitale ou plastique en laquelle sont contenus tous les secrets de la création.

Énergie plastique, avons-nous dit; c'est elle en effet qui détermine les formes dont la nature nous offre la collection inépuisable. De la méduse gélatineuse à l'hirondelle, de la plante la plus infime jusqu'à l'homme lui-même, le dernier terme des créations terrestres, quel cadre et quelles interminables séries! L'unité cependant règne dans le monde des formes organiques, dont l'élément générateur est la ligne courbe souple et féconde, tandis qu'un autre type préside aux formations du monde inorganique. Là, tout est pauvre en combinaisons, raide, inflexible, glacé. Des lignes droites,

(1) C'est tantôt l'*irritabilité* de Glisson, tantôt l'*animisme* de Stahl, tantôt la *sensibilité* de Haller, l'*incitabilité* de Brown, l'*excitabilité* de Tiedemann, ou bien encore la *force vitale* de divers physiologistes.

des surfaces planes, des angles immuables, tels sont les élémens. Le règne minéral est le règne de l'immobilité; on sent que la matière y sommeille, et qu'elle est pour jamais enchaînée dans le moule de ses rigides arêtes. Faut-il toutefois s'arrêter à ces apparences, et, en poursuivant nos investigations sur les origines de la vie, ne trouverions-nous pas au fond de ce royaume pétrifié quelques vibrations imperceptibles? Le cristal symétrique, qui refait ses angles brisés et reconstitue ses formes altérées par une fracture accidentelle, — on l'a tout récemment découvert, — qui dans certains cas même affecte une disposition utriculaire, comme les tissus organiques, n'éprouve-t-il pas dans la plus faible mesure de vagues frémissemens? La vie, en un mot, n'éclaire-t-elle pas de quelque pâle lueur les régions froides où s'agglomèrent d'inertes molécules? On ne le sait, et toute réponse est imposible dans l'état présent de la science.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dès maintenant affirmer que deux manifestations antithétiques paraissent se partager le cercle entier de la création : ce sont le mouvement et l'immobilité. Le mouvement, c'est la vie; l'immobilité, c'est la mort ou tout au moins l'inertie de l'être qui n'a pas encore vécu. La vérité de ce double rapprochement est d'une rigueur absolue. Autant l'on peut dire que le mouvement est une propriété essentiellement inhérente à l'être qui vit à un degré quelconque, autant l'on peut affirmer que l'immobilité est le résultat nécessaire de la constitution même des corps privés de vie. On ne conçoit ni d'où naissent ni comment finissent les phénomènes vitaux; mais ce qui s'impose à l'observateur, c'est que le mouvement est l'unique manifestation sensible par laquelle nous les constations. Or quels sont les organismes doués de mouvement? La plante et l'animal. Ne les séparons plus désormais.

A peine a-t-on pénétré dans le monde des êtres organisés, qu'on voit disparaître tous les caractères qui avaient frappé dans l'étude de la matière inerte; c'est un changement complet. Aux rudes arêtes du minéral succèdent les surfaces arrondies et ces belles formes dont les lignes symétriques témoignent d'une formule supérieure. Le progrès ne s'arrête pas aux simples apparences. Les corps se perfectionnent en se compliquant. Aux matières solides s'ajoutent des liquides et ces élémens mixtes, demi-liquides et demi-solides, où, dans l'élasticité des tissus contractiles, palpite le muscle, bat l'artère et circule la séve. C'est là bien véritablement la trame de la vie. D'un bout à l'autre de la série, nous retrouvons toujours la cellule organique, qui, demeurant simple utricule, s'allongeant en vaisseau ou se durcissant en fibre, constitue le principe de tous les tis-

sus. Depuis la gélatine de l'algue élémentaire ou la matière fongueuse du champignon microscopique jusqu'aux muscles, jusqu'aux viscères les plus complexes, toujours reparaissent en combinaisons diverses la cellule, la fibre et le vaisseau. Il est vrai que, si les tissus sont partout à peu près identiques, il n'en est pas de même des organes qu'ils constituent. A la matière celluleuse du végétal, au cartilage du polype, comparez le cerveau de l'homme, et mesurez la distance! Tandis que chez les premiers tout se borne aux seules fonctions de la vie matérielle, chez ce dernier les phénomènes de la vie physique se compliquent de sensations, de perceptions, de sentimens, de raisonnemens, d'idées, d'actes de volonté. Qu'on embrasse d'un coup d'œil cette gradation des êtres, et l'on verra la vie peu à peu se concentrer, se centraliser. Dans le minéral, rien qu'une surface rigide; point d'organes, pas même une simple cavité dans la masse de la matière homogène. Dans le végétal, des organes, mais tous au dehors; rien au cœur, pas même de centre, puisqu'une force véritablement centrifuge chasse à la surface toute manifestation de la vie : tiges, feuilles, fleurs et fruits, tout jaillit et s'étale. Dans l'animal enfin, c'est le centre que cherche la vie, ou plutôt c'est du centre même qu'elle s'épanche. C'est le cœur qu'elle anime le premier, le cœur qu'en dernier lieu elle abandonne. Du cœur et de la tête, appelés organes centraux, part une double ramification d'artères et de nerfs qui établissent entre toutes les parties du corps la solidarité la plus complète.

Certes la gradation est rapide, et c'est en décrivant deux courbes immenses que la vie monte du premier des règnes au troisième; mais cependant combien la distance qui sépare le minéral de la plante paraît plus grande que celle qui s'étend de la plante à l'animal! Quelque inférieure que paraisse à certains égards la vie végétale, elle n'est, toute proportion gardée et dans sa sphère propre, ni moins caractérisée, ni moins énergique que celle des sphères supérieures. S'il est un acte vital par excellence, c'est bien à coup sûr celui de l'assimilation, ou, en d'autres termes, l'élaboration du suc nourricier, à laquelle concourent chez les animaux la nutrition et la respiration. Eh bien! que remarque-t-on de prime abord dans le végétal, sinon l'accomplissement continu de cette fonction de premier ordre? A proprement parler, la plante n'est qu'un long tube digestif. Racines, tiges et feuilles s'associent et collaborent. Les matières, pompées par les premières et transmises par les secondes, sont rendues aptes par les dernières à devenir ces sucs nourriciers ou plastiques pour la préparation desquels l'animal de son côté met en réquisition ses organes les plus compliqués. Les feuilles de la plante, véritable appareil respiratoire, renouvellent

sans cesse sous les rayons du soleil les manipulations secrètes qui, dans les poumons de l'animal, s'opèrent au contact de l'atmosphère. Séve ascendante, puis séve élaborée, sang veineux, puis sang artériel, autant de termes corrélatifs deux à deux, double phénomène aussi merveilleux dans le tronc et les branches de l'arbre que dans la poitrine de l'animal, où l'oxygène de l'air, mis en présence du carbone du sang, alimente incessamment le foyer vital.

A côté des analogies, nous ne méconnaissons pas les différences. Elles sont nombreuses et conformes à la loi qui préside aux formations végétales et animales. Qu'importe toutefois que le terme de circulation végétale ne soit pas d'une signification rigoureusement exacte? Si la séve monte et redescend dans la plante sans parcourir ce circuit où le sang animal est sans cesse refoulé par les pulsations périodiques du cœur, il n'en est pas moins vrai qu'elle chemine sous l'impulsion de certaines contractions propres que les physiologistes n'hésitent pas à comparer à l'irritabilité musculaire. Ces contractions en effet, qu'elles soient végétales ou animales, sont occasionnées par une même activité fonctionnelle que produit un moteur ou excitateur unique, l'oxygène. Ce n'est pas tout. Une manifestation essentiellement vitale et qu'on ne trouve à l'état constant que chez les animaux supérieurs se rencontre dans la plante, à l'état transitoire, il est vrai : il s'agit de la production de la chaleur. Les végétaux ne paraissent pas être doués de la faculté d'engendrer du calorique par leur propre activité et de le maintenir au milieu des variations de l'atmosphère ambiante; mais il est des époques dans leur existence où une production de chaleur se manifeste d'une façon remarquable : ce sont celles de la germination et de la fécondation. Les affirmations de la science sont formelles à cet égard. « S'agit-il de faire germer un embryon, dit M. Dumas, de féconder une fleur, la plante, qui absorbait la chaleur solaire, qui décomposait l'acide carbonique de l'atmosphère, change tout à coup d'allure. Elle brûle du carbone et de l'hydrogène, devient appareil de combustion, se fait animal en un mot, et comme tel dégage du calorique (1). »

Ainsi la plante respire, elle se nourrit, c'est-à-dire qu'elle s'incorpore par un travail de savante assimilation des matières inorganiques puisées dans le sol et l'air atmosphérique; elle possède une sorte de circulation spéciale, produite et réglementée par une contractilité vasculaire parfaitement analogue à celle des tissus animaux, elle jouit enfin à certaines époques du pouvoir de produire un dégagement de calorique relativement considérable.

(1) On a vu, dans la spathe de certaines aroïdées, le thermomètre marquer plus de 20 degrés centigrades au-dessus de l'air ambiant.

Faisons un pas de plus, et montrons maintenant que la plante peut, outre les évolutions organiques que nous venons d'indiquer, se mouvoir comme les animaux, d'une façon extérieure et visible. La motilité, dit expressément Tiedemann, ne doit plus être considérée comme une propriété appartenant exclusivement aux animaux. Les végétaux, à la vérité, sont impuissans à changer de place à volonté, enchaînés qu'ils sont par leurs racines, mais des mouvemens distincts accompagnent la formation, l'accroissement et la nutrition de la plante. Chez quelques-unes, les organes floraux se rapprochent l'un de l'autre à l'époque de la fécondation; d'autres offrent en outre une motilité périodique en rapport avec les différentes heures du jour; enfin chez certaines, les fleurs, les feuilles et les organes fructificateurs entrent en mouvement à l'occasion d'excitations extérieures. Avant d'étudier ces divers phénomènes, il est nécessaire, pour la clarté du sujet, d'établir quelques distinctions. Tous les mouvemens n'ont pas une même origine : les uns, paraissant dépendre de la marche même de la végétation, se manifestent soit d'une façon constante, soit d'une manière périodique. Nous les appellerons mouvemens spontanés. Les autres, pouvant se reproduire subitement et en toute circonstance sous l'excitation des mêmes causes extérieures, seront désignés sous le nom de mouvemens accidentels.

On ne saurait commencer plus naturellement l'histoire des mouvemens végétaux spontanés que par celle des premières évolutions de la graine. Dans quelque situation que se trouve une semence en germination, deux courans s'établissent aussitôt. La radicule plonge vers le sol, la tigelle s'élance en sens inverse et se dirige vers la lumière. Tout le monde connaît cette particularité; mais ce que personne ne saurait dire, c'est la cause de cette double tendance. La plupart des physiologistes l'ont naturellement cherchée dans les agens extérieurs. La lumière, la chaleur, l'humidité, la pesanteur, la force centripète, la force centrifuge, certaine polarité vague qu'il serait difficile de définir, ont tour à tour été mises à contribution. Autant de stériles hypothèses, les expériences l'ont surabondamment prouvé. Parmi ces expériences, il en est de fort curieuses. Duhamel tourna et retourna des tubes pleins de terre ouverts aux deux extrémités et où germaient des glands de chêne; ses tentatives n'aboutirent qu'à une chose, à prouver que radicules et tigelles, plus obstinées que les plus obstinés physiologistes, n'acceptent aucun compromis et ne cèdent même pas à la violence. Dans l'obscurité comme dans la lumière, dans l'humidité comme en pleine chaleur, elles obéirent à la loi constante

L'expérience de Dutrochet fut plus concluante encore. Il suspendit en l'air un vase rempli de terre et percé de trous à la base.

Dans ces trous furent semés des haricots, tout au bord, c'est-à-dire à la partie inférieure de la couche de terre. Que feront ici tigelles et radicules? Ces dernières, attirées par l'humidité du terreau, vont-elles s'allonger en montant, et celles-là, auxquelles il faut air et lumière, vont-elles au contraire descendre pour en jouir? Non, les radicules descendirent dans l'espace vide, tandis que les tigelles, s'acharnant à monter quand même, s'enfoncèrent dans la lourde couche de terre qu'elles ne purent soulever. Les unes et les autres moururent à la peine, celles-ci asphyxiées, celles-là desséchées; mais force restait à la loi. Un botaniste anglais, Knight, fit mieux encore. Il disposa une roue tournante verticale qui faisait 150 tours par minute. Des haricots furent placés dans des espèces de manchons ouverts aux deux extrémités et fixés aux faces latérales de cette roue, qu'ils traversaient de part en part. Ils germèrent au bout de quelques jours. Le problème se compliquait singulièrement. Comment les lois de la végétation, qui poussent les tigelles vers le zénith et les radicules vers le centre de la terre, allaient-elles se combiner avec la rotation des appareils? De la combinaison de ces forces sortit une résultante remarquable : toutes les radicules s'éloignèrent en rayonnant de la circonférence, tandis que toutes les tigelles convergeaient vers le centre, avec cette différence toutefois que les tendances normales des plantes, plus ou moins contrariées par la vitesse de la rotation, furent proportionnellement neutralisées par cette dernière, de telle sorte que l'angle de déviation fut toujours d'autant plus ouvert que la vitesse était plus grande. Un autre botaniste, modifiant l'expérience, établit une roue horizontale qui faisait 250 tours par minute et où les haricots étaient semblablement disposés. Le résultat fut le même. Rotations graduées, coups de marteau périodiques, rien ne modifia les résultats fondamentaux de l'expérience, si bien qu'il fallut conclure à l'indépendance décidément autonome de cette force vitale que nous retrouverons, tout le long de cette étude, irréductible et invaincue.

Les mouvemens de la tigelle devenue tige ne sont ni moins tenaces ni moins caractéristiques. Les longues spirales des tiges appelées volubiles, qui embrassent les corps qu'elles ont choisis pour appui, se font remarquer par la persistance avec laquelle dans chacune d'elles se maintient le mode d'ascension de la première spire. Les unes tournent de gauche à droite, les autres de droite à gauche, et il n'est pas de surprise, pas de violence qui parvienne à modifier la direction initiale. Un curieux détail, c'est que les plantes volubiles, au moment où elles commencent à paraître, ne manifestent aucune tendance vers la disposition en spirale. Il faut qu'un entre-nœuds se forme tout d'abord, quelquefois deux ou plusieurs, pour que les fibres commencent à s'infléchir. Fort lent d'abord et comme

indécis, le mouvement de courbure s'accélère progressivement. Telle plante qui ne faisait d'abord qu'un cercle en vingt-quatre heures finit par en effectuer quatre, six et jusqu'à huit par jour sous l'influence d'une température favorable. Il ne faut pas croire, malgré la facilité avec laquelle les plantes volubiles s'enroulent autour de la plupart des corps, que la nature, la couleur et la matière de ces derniers leur soient absolument indifférentes. Il y a des plantes qui ne s'attachent jamais autour de certaines autres, et la cuscute, petite parasite bien connue, a le soin de ne jamais s'accrocher à une tige qui ne serait point parfaitement vivante. Quant à la cause de cette torsion singulière, elle ne paraît tenir en aucune façon à la structure même des plantes qui en sont douées. Les tissus sont les mêmes; bien plus, les tissus existent à peine que déjà se manifeste dans cette masse molle, aqueuse et presque fluide une force dont l'énergie lasse toute patience et résiste à tout obstacle. Ce que nous venons de dire des tiges volubiles s'applique exactement aux vrilles de certaines plantes. Ce sont de véritables pattes végétales facultatives qui, sachant qu'elles ont été créées pour rendre des services immédiats, cherchent, à peine nées, à utiliser les crampons dont elles sont pourvues, s'accrochent à tout ce qu'elles rencontrent et se laissent briser plutôt que de lâcher prise.

II.

Les mouvemens que nous avons étudiés jusqu'ici frappent peu parce qu'ils sont difficilement appréciables. Qu'une racine s'en aille aux provisions en dépit de tous les obstacles, qu'une tige opère les plus curieuses évolutions pour arriver à la lumière, qu'une plante volubile multiplie rapidement ses spirales, ou qu'une vrille fasse les tours de force les plus étranges pour chercher un point d'appui et s'y maintenir, voilà sans doute autant de phénomènes remarquables; mais encore faut-il, pour les constater, des observations suivies et parfois même fort délicates. En voici d'autres bien plus frappans et qu'il est facile d'observer sans étude, sans le moindre appareil scientifiqne. Il s'agit du sommeil des plantes. Ce phénomène, connu dès la plus haute antiquité, doit à Linné le nom sous lequel il a été désigné depuis. Cette dénomination du reste est mal appropriée. Le mot de sommeil, qui entraîne avec lui l'idée d'un certain alanguissement, tout au moins d'un repos amené par le relâchement du système nerveux, ne devrait point s'appliquer à l'espèce de contraction des végétaux que l'on dit endormis (1).

(1) Les feuilles endormies ne présentent en effet aucune souplesse; elles sont comme crispées, résistent au doigt qui les sollicite, et, quand on les écarte de la disposition qui caractérise ce prétendu sommeil, elles y reviennent comme poussées par un léger ressort.

Quoi qu'il en soit, le phénomène fournit à l'observateur les résultats les plus variés. C'est par les situations diverses des feuilles qu'il se manifeste. Pendant le jour, on le sait, elles se déploient toutes larges et exposent à la lumière du soleil la face supérieure, ordinairement concave ou légèrement cannelée. Vers le soir, la situation générale se modifie d'une façon sensible. Les feuilles simples qui sont opposées tantôt se redressent au point d'appliquer l'une à l'autre leurs faces supérieures, tantôt se resserrent contre la tige. Il en est qui se replient en entonnoir et enveloppent les fleurs, d'autres qui forment au-dessus de ces dernières une sorte de voûte gracieuse pour les abriter pendant la nuit. Des mouvemens plus marqués s'effectuent chaque soir chez les végétaux à feuilles composées ou ailées comme le cytise ou le robinier faux acacia. On voit ces plantes faire chaque soir leurs nocturnes préparatifs. Celles-ci replient simplement leurs feuilles, d'autres, plus prévoyantes, enveloppent prudemment leurs fleurs. Les grands lotus du Nil, les nénufars de nos lacs, retirent au fond des eaux leurs corolles soigneusement fermées, et il faut que le soleil revienne le lendemain illuminer la terre pour que la fleur endormie et frileuse consente à rouvrir ses pétales. Le sommeil des plantes, qui n'a évidemment d'autre cause qu'une propriété vitale inhérente aux végétaux eux-mêmes, se trouve toutefois en rapport manifestement intime avec la lumière plus ou moins intense dont ils sont entourés. Ainsi les plantes qui pendant longtemps ont été soustraites à l'action de la lumière solaire perdent la double faculté d'étendre et de reployer leurs feuilles. Cette faculté est toujours en raison directe de la quantité de lumière ambiante, et enfin, ce qui est plus concluant, des plantes fortement éclairées pendant la nuit, tandis qu'elles étaient pendant le jour maintenues dans un lieu obscur, avaient changé leurs habitudes au point de dormir pendant le jour et de veiller pendant la nuit.

Une particularité également curieuse, c'est l'influence qu'exerce sur l'économie végétale l'action désorganisatrice de certains poisons. On a vu des plantes, après l'absorption de substances toxiques telles que l'acide prussique, la noix vomique ou l'eau distillée de laurier-cerise, perdre la faculté soit d'abaisser leurs feuilles, soit de les reployer pendant la nuit. Celles-ci demeuraient étendues, mais inertes; la vie paraissait en elles comme suspendue; puis, au bout de quelques jours, elles se détachaient de l'arbre une à une, vertes encore, mais paralysées pour jamais. Les substances purement narcotiques les endorment d'un éternel sommeil. Après l'absorption d'une dissolution de camphre, les folioles de certains végétaux s'appliquent les unes contre les autres comme à l'approche

de la nuit, mais elles ne se réveillent pas le lendemain. Si devant la manifestation d'aussi remarquables phénomènes l'observateur le plus superficiel ne peut se défendre d'une certaine surprise, l'intérêt sera plus vif encore en présence de l'*hedysarum girans* ou sainfoin oscillant, découvert au Bengale à la fin du XVIIIe siècle. Ce n'est plus à telle ou telle heure de la journée que l'*hedysarum* entre en mouvement, c'est perpétuellement qu'il oscille, qu'il palpite. Chacune de ses feuilles, composée de trois folioles, possède en triple la faculté de se mouvoir. Tandis que la plus grande, c'est-à-dire celle du milieu, suivant les dégradations de la lumière solaire, s'incline jusqu'à s'appliquer contre la tige, les deux folioles latérales, petites ailes frémissantes, montent et descendent en se tordant sur le pédoncule qui les soutient, selon l'impulsion saccadée d'une incessante agitation. Après un repos d'une minute environ, chacune d'elles à tour de rôle parcourt le champ circulaire de sa course. Le mouvement ascensionnel est uniforme, mais la descente s'effectue par petites secousses, scandées parfois de seconde en seconde, si bien qu'il est tout naturellement venu à la pensée d'appeler le sainfoin oscillant une horloge végétale.

Comment expliquer ces mouvemens bizarres, continus et surtout indépendans les uns des autres? Invoquera-t-on certains afflux intermittens de séve qui, selon quelques physiologistes, produiraient dans les vaisseaux de chaque feuille une alternative de turgescence et de vacuité? Alors comment se fait-il que ces mouvemens se ralentissent et finissent par s'arrêter quelques jours après la floraison? Cette suspension n'indique-t-elle pas que les mouvemens de l'*hedysarum* sont en raison directe de sa vie surabondante, et alors même que l'on consentirait à voir dans les afflux liquides la cause de la motilité de ses feuilles, ne serait-on pas contraint d'attribuer à quelque particularité vitale l'intermittence des sucs végétaux qui la déterminent? Comment expliquer surtout avec cette hypothèse que, même sur des feuilles détachées de la plante, les oscillations persistent assez longtemps, pourvu que le pétiole demeure intact?

Passons donc sans conclure, d'autant plus que voici la question qui s'élève et se complique encore. Il est si vrai que le mouvement est l'expression directe de la vie et qu'il lui est corrélatif en toute circonstance, que la plupart des végétaux manifestent des facultés de motilité correspondantes à l'énergie même de leur vitalité. C'est ainsi qu'ils s'agitent presque tous à l'époque fiévreuse de la fécondation. On a déjà vu plus haut, — à l'occasion du sommeil du lotus et des nénufars, — que les fleurs animées de mouvemens périodiques subissent comme les feuilles l'influence de certaines heures du jour. Les pédoncules s'abaissent et se relèvent, les co-

rolles s'ouvrent et se referment avec une telle régularité que Linné a pu établir une « horloge de Flore » au moyen d'une série de fleurs qui, tout le long du jour et de la nuit, s'épanouissent successivement. C'est particulièrement dans les organes de la fécondation que se manifestent les mouvemens les plus vifs et les plus apparens.

Les contractions des étamines paraissent avoir été découvertes pour la première fois vers le commencement du XVIIIe siècle. Depuis, les observations ont été innombrables. Le plus souvent, les étamines se dressent, puis se courbent vers le pistil, et ne s'en éloignent qu'après y avoir déversé la poussière fécondante dont l'extrémité de l'étamine est chargée. Toutefois le procédé n'est pas uniforme, et les particularités varient selon les espèces. Tantôt chaque étamine séparément, à mesure que le pollen qu'elle porte est parvenu à maturité, vient à son tour se mettre ainsi en contact avec le stigmate du pistil; tantôt c'est deux par deux ou trois par trois, d'autres fois toutes ensemble, que les étamines accomplissent l'acte mystérieux de la transmission de la vie. Ce ne sont pas seulement les étamines, ce sont aussi les pistils qui, le moment venu, font acte de motilité spontanée. Il est vrai qu'ils y sont contraints par la conformation particulière d'une certaine classe de végétaux. Le plus souvent en effet les étamines égalent le style en longueur, ou bien encore le dépassent, parfois le surmontent. Rien de plus facile alors : les uns se rapprochent, les autres simplement s'inclinent; mais dans les fleurs où les étamines, trop courtes, sont dépassées par le style, qu'arriverait-il, si ce dernier ne se penchait pas? La nature a tout prévu : il se penche, témoin, entre beaucoup d'autres, ceux de la passiflore, du cactus, du lis ou de la nigelle. Lentement, mais méthodiquement il s'incline vers chaque anthère, reçoit son pollen, puis, la ronde faite, se redresse et demeure immobile au centre de la fleur. Dans le laurier Saint-Antoine, dans l'épilobe, s'opère une merveilleuse variante. Le style est penché vers la terre. Voici l'heure : il se relève et se partage en quatre stigmates; mais les étamines sont courtes, inflexibles : qu'à cela ne tienne, les stigmates se recourberont en crochet pour atteindre au but désiré, et avec une telle énergie que chacun d'eux peut soulever de légers corps, ainsi que l'ont démontré de très nombreuses expériences. Citons une dernière plante, la fritillaire méléagre, dont tout le monde connaît les clochettes charmantes. Son pistil est très long, ses étamines fort courtes et très rapprochées. Que fait-elle? Elle renverse sa clochette, le pollen tombe; puis, la fécondation faite, la corolle se relève, alors que les stigmates, imprégnés, n'ont plus rien à attendre des étamines. Les pavots, les campanules et bien d'autres en

savent faire autant; la multiplicité des exemples n'ajouterait rien à la singularité du phénomène. Deux plantes célèbres, l'utriculaire et la vallisnérie, ont trouvé, pour assurer la fructification, des moyens non moins imprévus. Toutes deux sont aquatiques. La première, flottant sous les eaux de nos marécages, munit ses feuilles inférieures de petites utricules admirablement construites. Ces utricules lui servent d'abord de lest. Remplies d'un liquide épais et lourd, elles maintiennent la plante dans les régions moyennes qu'elle affectionne, ni trop près des bas-fonds vaseux, ni trop près de la surface agitée par les vents. Pour fleurir, il faut sortir de l'eau; c'est alors que les utricules fonctionnent. Le liquide dense est rejeté, remplacé par un léger gaz distillé sur place, et l'utriculaire, soulevée par de véritables vessies natatoires, monte à la surface et fleurit en plein soleil; puis, les beaux jours passent, il faut redescendre. Nouvelle intervention des utricules, qui, par une opération inverse de la précédente, chassent l'air qu'elles contenaient, se remplissent du liquide dense, et, convenablement alourdies, ramènent la plante entre deux eaux.

La vallisnerie avait à résoudre un problème plus compliqué. Elle est dioïque, c'est-à-dire que certains pieds ne portent que des fleurs à étamines tandis que les autres ne produisent que des fleurs à pistils. Quand vient le moment de la fécondation, un double mouvement s'opère. Du fond des eaux qu'habitent les deux sortes de fleurs, les femelles ou pistillées viennent s'épanouir à la surface, portées sur de longues hampes enroulées en spirales qui, suivant le niveau de la nappe liquide, s'allongent ou se resserrent, tandis que les fleurs mâles ou staminées, dépourvues de hampes élastiques, sont retenues prisonnières au fond des eaux. L'heure venue, la prison s'ouvre. Du cornet, disons mieux, de la spathe où elles étaient renfermées, elles s'échappent après avoir brisé les pédoncules qui les retenaient, montent en fiévreux tourbillon, et couvrent la surface des eaux de leurs paillettes argentées où se jouent les rayons du soleil. Les physiologistes, — est-ce une illusion? — nous parlent même d'une sorte de frémissement au milieu duquel les fleurs staminées s'approchent des fleurs à pistils pour les couvrir de leur pollen; puis les paillettes argentées, désormais inutiles, s'en vont entraînées par le courant, tandis que les corolles fécondées se referment, raccourcissent la spirale à laquelle elles sont attachées, et regagnent, pour y mûrir leurs fruits, leurs retraites silencieuses.

Les mouvemens de la vallisnerie, de l'utriculaire, des pistils, des étamines et des feuilles sont certes concluans au plus haut degré; mais combien le spectacle serait plus saisissant encore, si l'on pou-

vait voir sous l'écorce, sous l'épiderme et jusque dans les canaux les plus profonds la perpétuelle agitation qui y règne! Les tissus, agités de spasmes contractiles, poussent les liquides de cellule en cellule; des corpuscules vitaux, animés de mouvemens spontanés, remplissent en nombre incalculable les fluides nourriciers et les sucs fécondateurs; c'est partout le frémissement, partout la palpitation de l'être dont les organes solidaires vibrent à l'unisson, se répondent et collaborent à la même œuvre collective. Nous avons dit ailleurs (1) combien sont remarquables les mouvemens des végétaux élémentaires. Les conferves, les tremelles, les oscillaires, rampent, se balancent et impriment à leurs filamens des torsions spirales dont il est impossible de méconnaître le caractère spontané. Ce sont particulièrement les spores ou germes vivans des cryptogames qui révèlent au plus haut degré la motilité végétale. Spores et infusoires paraissent être animés d'une vie absolument identique. Les classificateurs, surpris, hésitent, confondent leurs séries et ne peuvent clore leurs cadres.

C'est dans les individualités supérieures que nous pourrons, après les mouvemens spontanés dont il vient d'être question, étudier les mouvemens accidentels qui se manifestent dans les feuilles de certaines plantes. La qualification d'accidentels montre déjà que ces mouvemens sont déterminés non par l'évolution de la végétation, mais par une cause étrangère, extérieure; c'est sous la dénomination générale et un peu vague de *retournement des feuilles* qu'ils sont désignés en botanique. La situation des feuilles, sauf quelques exceptions fort rares, est déterminée d'une façon absolue. La face la plus lisse et la plus colorée est tournée vers le ciel, tandis que l'autre, plus pâle et généralement sillonnée de nervures, est tournée vers la terre. Telle est la loi à laquelle nulle feuille ne peut échapper. Aussi, qu'on essaie d'en déplacer une, et l'on verra au moyen de quels subterfuges elle s'efforcera de reprendre sa position normale. Elle s'incline, monte, s'abaisse et se tord jusqu'à extinction de force vitale, tant que la face supérieure est maintenue loin de la lumière. Voilà le phénomène dans sa simplicité originelle; tout ne se borne pas cependant à ce mode de protestation. Ce n'est pas seulement pour se soustraire à une contrainte que s'agitent certaines feuilles, c'est d'une bien plus haute sensibilité qu'elles font preuve, et il suffit de citer les sensitives pour rappeler à l'esprit toute une série de faits bizarres. Les sensitives sont nombreuses (2), mais il en est particulièrement deux dont l'histoire

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril 1867, *les Algues*.

(2) Les unes agitent leurs feuilles, telles que la mimosée pudique, la dionée, l'oxalis et l'averrhoa du Bengale; d'autres remuent leurs corolles ou telle partie de leur appa-

est à bon droit célèbre; on les connaît au moins de nom, ce sont la mimosée pudique, vulgairement appelée sensitive, et la dionée attrape-mouche, ou gobe-mouche tout simplement. La mimosée pudique est la reine des sensitives. Cette papilionacée est originaire de l'Amérique méridionale. C'est généralement une plante frêle, surtout celle de nos serres; les rameaux sont menus, délicats, et les feuilles, composées de quatre doubles rangées de folioles ovales et rapprochées sur un pétiole commun, se rattachent à la tige par un certain nœud ou renflement dans les tissus duquel s'opèrent ces mouvemens curieux qui tout d'abord ont attiré l'attention des physiologistes. La mimosée, qui naturellement n'est étrangère à aucune des manifestations de la sensibilité végétale, est douée de la faculté de s'endormir suivant les modes qui ont été décrits plus haut. Le soir venu, elle rapproche et incline ses folioles, replie ses pétioles généraux, vers minuit les remue insensiblement; puis, dans un ordre inverse, elle relève tigelles et feuilles aux premiers rayons du soleil. Ces phénomènes sont d'une périodicité fixe. Ils s'accomplissent aussi bien dans le vide qu'à l'air libre, et sont même à peine atténués par l'immersion complète de la plante dans l'eau; mais il s'en faut bien que là se borne la motilité de la mimosée. Indépendamment de ces évolutions lentes qui se trouvent en rapports immédiats avec la végétation, elle en effectue d'autres subitement et en toute circonstance suivant les excitations accidentelles qui lui viennent du dehors. Celles-là sont innombrables et varient singulièrement.

Il serait vraiment difficile de se faire une idée de l'exquise sensibilité de cette papilionacée. Le moindre choc, le plus léger contact, un simple bruit, une odeur forte même, occasionnent chez elle des ébranlemens plus ou moins considérables. Si l'on pince une foliole ou bien qu'on la coupe avec des ciseaux, elle s'élève aussitôt ainsi que sa voisine de face; le même effet se reproduit dans les paires contiguës, puis dans les suivantes; toutes se ferment ainsi l'une après l'autre, et alors le pétiole commun s'affaisse brusquement comme s'il obéissait à la détente d'un ressort. Si la secousse a été violente, ce n'est pas seulement la feuille attaquée qui manifeste son effroi, toutes celles de la plante frémissent, et l'émotion générale semble provenir de la transmission d'un véritable signal d'alarme. Des irritations chimiques d'espèces diverses exercent également sur la mimosée les plus remarquables influences.

reil floral, telles que l'ipomea, divers cactus, les cistes, les scabieuses, les centaurées et le vinettier ou épine-vinette, dont tout le monde connaît les étamines irritables. Il suffit de toucher l'une d'elles avec un corps léger pour la voir aussitôt s'appliquer contre le pistil.

Une seule goutte d'eau-forte, déposée sur un pétiole, fait rapidement fermer non-seulement les folioles adhérentes, mais les voisines de proche en proche jusqu'aux branches les plus éloignées. Les mêmes effets sont produits par l'ammoniaque, les vapeurs sulfureuses, divers acides, des huiles essentielles et des éthers; mais parmi toutes ces substances c'est le chlore qui détermine les mouvemens les plus précipités. Il n'est pas jusqu'à la tige et à la racine qui, arrosées de liquides caustiques, ne transmettent aux feuilles la cruelle impression ressentie. Que sera-ce donc, si l'on met ces substances dangereuses en contact immédiat avec les feuilles elles-mêmes? Les narcotiques les endorment, les paralysent, et les poisons violens, tels que l'arsenic et l'acide prussique, les foudroient presque instantanément.

Cela se comprend encore; mais ce qui semble bien plus surprenant, c'est l'effet d'influences infiniment plus douces, telles que l'action modérée de la chaleur, de la lumière et de l'électricité. Une mimosée fut un jour recouverte d'une cloche de verre que frappaient les rayons du soleil. Quelques momens après, cette cloche fut soulevée, non brusquement, mais au contraire avec une lenteur étudiée et sans qu'aucune feuille eût subi le moindre attouchement. Précautions vaines, les folioles se fermèrent, les pétioles s'infléchirent, et la plante tout entière, crispée par la fraîcheur de l'air, prit cette attitude douloureuse qui lui est particulière alors qu'elle subit quelque expérience désagréable. Mêmes résultats quand la sensitive est frappée par une lumière trop vive. L'ombre également l'affecte et le moindre choc électrique produit en elle de véritables bouleversemens. Eh bien! cela n'est rien encore. Ce qui, plus que toute chose, rend difficile l'appréciation des propriétés de ce végétal extraordinaire, c'est ce fait bien constaté que la sensitive s'habitue aux impressions pénibles, aux chocs, aux secousses prolongées, et qu'elle en prend, pour ainsi dire, son parti. On connaît l'histoire de cette mimosée qui, placée dans une voiture, ferma précipitamment ses folioles aux premières secousses, puis les rouvrit lentement pendant la marche, les contracta de nouveau après un arrêt de quelques minutes, et qui de la sorte, épouvantée à chaque nouvel ébranlement, reprenait peu à peu ses sens et finit par se résigner complétement aux désagrémens du voyage. Que peuvent objecter en présence de faits semblables les partisans de la doctrine des causes mécaniques? Pourquoi donc les effets sont-ils suspendus, puisque ces causes sont persistantes, et comment expliquer, s'il est vrai que les mouvemens de la sensitive sont les résultats d'une subite affluence de séve, que cette affluence cesse de se produire, bien que les trépidations de la voiture se prolongent? Et

quand ces prétendus afflux de séve rendraient compte de certains résultats, quelle signification peuvent-ils avoir dans les effets de transmission? Un homme s'avance dans un champ de sensitives, moins que cela, il s'arrête à la lisière, touche du pied ou du bout de son bâton les individus les plus rapprochés de lui, et voilà que de feuille en feuille et de branche en branche vole, jusqu'à l'extrémité du champ, la nouvelle qu'un ennemi est en vue, que la république est en danger, et la république, épouvantée, replie feuilles et tiges, n'ayant nul autre moyen de défense.

On comprend sans peine ici l'insuffisance de toute explication banale. Une seule chose est incontestable, c'est que les causes sensibles font complétement défaut. Les plus habiles physiologistes ont maintes fois et vainement poursuivi la solution de ce problème sur le terrain de l'anatomie. La mimosée, disséquée de toute façon, n'a révélé ni fibre plus ou moins nerveuse, ni muscles tant soit peu irritables, et ce fameux renflement lui-même situé à la base du pétiole et dans lequel s'opèrent manifestement les inflexions n'a fourni aux investigateurs qu'un tissu cellulaire mou, flexible et contenant, en même temps que de nombreux petits globules, des cellules remplies d'un liquide coagulable. Ce tissu du reste ressemble d'une façon surprenante à la matière muqueuse des animaux gélatineux, et il ne faut pas chercher ailleurs que dans la contractilité même de ces matières la cause occasionnelle des mouvemens qu'elles transmettent. Un dernier exemple, le plus curieux de tous peut-être, même après l'histoire de la sensitive, nous est fourni par la dionée attrape-mouche, plante qui croît dans les contrées ombragées et marécageuses du nord de la Caroline. Ici, tout est bizarre, même la forme. Les pétioles de la dionée, fortement élargis, se terminent par un appareil extraordinaire. C'est une feuille divisée en deux lobes que réunit une sorte de charnière; des cils raides bordent ces lobes, à la surface desquels des glandes nombreuses sécrètent un liquide visqueux et sucré. Lorsqu'un insecte vient se poser sur l'irritable et perfide végétal, celui-ci ferme rapidement ses pinces, et retient prisonnière jusqu'à la mort l'indiscrète ou trop confiante victime. Après cela, le piége se rouvre; nouvelle mouche, autre détente subite et nouvelle capture. Ainsi se passe l'existence de la dionée attrape-mouche.

Tels sont les phénomènes généraux de la sensibilité végétale. Les faits abondent, on le voit. Toutefois une dernière objection demeure, il s'agit de l'absence du système nerveux chez les végétaux. Les nerfs, a-t-on dit, sont les organes de la sensation; or les végétaux en sont dépourvus, donc chez eux nulle sensation n'est possible. Que n'ont-ils été logiques jusqu'au bout ces physiologistes, et

pourquoi n'ont-ils pas ajouté : Les nerfs sont également les organes du mouvement; or les végétaux n'ont pas de nerfs, donc ils ne sauraient se mouvoir? Une éclatante réfutation de cet argument ressort du simple exposé des faits, et il faut avouer que la plante fait exactement comme ce philosophe bien connu qui, pour démontrer l'existence du mouvement, se mit à marcher : elle ne marche pas, mais elle se meut sur place. En définitive, pourquoi donc s'en étonner? Ne se meuvent-ils pas aussi ces polypes divers, ces annélides, ces méduses, tous ces animaux gélatineux privés de système nerveux et de fibres musculaires, et jusqu'à ces infusoires dénués de tout organe, simples globules de matière homogène contenue dans une mince membrane élastique? On est bien forcé de conclure que la faculté de se mouvoir est parfaitement indépendante de l'appareil nerveux, et, puisque les animaux inférieurs se meuvent, pourquoi ne se remueraient pas aussi les conferves, les oscillaires et puis au-delà, c'est-à-dire au-dessus, toutes les plantes vasculaires? Ce qu'ils possèdent les uns et les autres, c'est la contractilité des tissus. La sensibilité végétale n'est ni l'irritabilité nerveuse ni l'irritabilité musculaire; elle procède surtout de la contractilité cellulaire, et lui est peut-être entièrement identique.

Le mouvement est donc en résumé l'acte vital par excellence. Il n'a pour cause dans les plantes ni les lois mécaniques qui régissent la matière, ni l'impulsion d'une force extérieure. La vie ne dépend que d'elle-même, et il n'est pas jusqu'aux affinités chimiques qui ne soient comme transformées quand elles sont entraînées dans le cercle de sa puissante activité. Le mouvement, c'est la vibration de toutes les molécules de la matière que pénètre et qu'enfièvre la vie. C'est à ce point de vue que nous l'avons étudié dans le règne végétal. Malheureusement étudier n'est pas toujours comprendre. Autant les manifestations vitales se révèlent avec abondance, autant le ressort primordial se cache avec obstination. Les palpitations du tissu végétal, aussi mystérieuses que les contractions musculaires et que l'irritabilité nerveuse, demeurent cachées derrière un voile que nul homme encore n'a pu déchirer. Contentons-nous de savoir que toutes trois ont une même origine.

Cette conclusion peut nous aider à élucider une dernière question qui ressort directement de notre sujet, celle de la souffrance chez les végétaux. Ce problème, obscur sans doute, ne paraît point toutefois absolument insoluble. Des faits que nous avons rapportés, il résulte manifestement que la plante possède tous les symptômes de la vie. Naissance, accroissement par la nutrition et mort, tel est le cercle parcouru ; pourquoi donc en retrancher le phénomène le plus inséparable de la vie, la souffrance? La santé de la plante im-

plique chez elle l'existence de la maladie. Au XVIIIe siècle, Roger Schabol fit de la médecine végétale une science véritable; abstinence, saignées, scarifications, bandages, ligatures, rien n'y manqua, et son travail sur l'analogie entre les plaies des végétaux et celles des animaux fut couronné par l'Académie de chirurgie de Paris. L'absence du système nerveux chez les végétaux ne prouve pas plus contre la possibilité de souffrir que contre la faculté de se mouvoir. Cependant il ne faut point oublier que tout est relatif dans la plante, aussi bien sa vie que ses facultés. Sa sensibilité l'est nécessairement aussi, et il ne serait ni scientifique ni même rationnel de chercher à l'identifier à la sensibilité animale. Sans doute il est fort difficile de parler de choses pour lesquelles il n'est pas d'expressions usitées; mais de cette impuissance du langage est-il légitime de conclure à la non-existence des réalités? La plante peut et doit éprouver des sensations sourdes, confuses, qu'il est impossible de caractériser. Le mot de sensation ne convient peut-être même qu'imparfaitement; mais qu'importe le mot, si l'idée se comprend? N'est-il pas évident que, de même qu'il existe une série décroissante de facultés à partir des types élevés du règne animal, il existe également une série parallèle de sensibilités graduellement atténuées depuis l'homme, dont chaque parcelle de muscle peut devenir une source inépuisable de souffrances, jusqu'aux insectes, aux animaux rayonnés, aux polypes et aux végétaux enfin, où la douleur, toujours proportionnelle à la nature de l'organisme, ne mérite peut-être plus que le nom de malaise? Quoi qu'il en soit, la plante souffre; elle souffre comme elle vit, comme elle se meut, comme elle respire, comme elle se nourrit, c'est-à-dire dans la mesure de son organisation et suivant le rang hiérarchique qu'elle occupe. La vie ou le mouvement, puisque c'est tout un, n'a qu'un mode de développement, l'évolution; or l'évolution suppose le progrès, c'est-à-dire une marche graduelle, et la gradation, mot qui résume toutes les formes de la vie, en explique justement les contrastes par la raison qu'elle en rapproche méthodiquement toutes les nuances.

ED. GRIMARD.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

VI.

LA RÉGENCE ET LA CONSPIRATION DE PONTCALLEC (1).

A la mort de Louis XIV, la constitution bretonne se releva comme d'elle-même, fortifiée par les longues épreuves qui l'avaient comprimée sans la détruire. Tandis qu'aux débuts de la régence la France embrassait sans but déterminé des perspectives chimériques, la Bretagne eut l'avantage de réclamer l'accomplissement de dispositions rigoureusement définies et qu'au sein même de son enivrement le pouvoir absolu n'avait jamais déniées. Cette province porta dans ses poursuites autant d'ardeur que de confiance, et le mouvement d'esprit qui allait bientôt conduire les états de Dinan jusqu'aux conséquences les plus redoutables fut déjà sensible à ceux de Saint-Brieuc, ouverts en 1715, quelques semaines après la mort du grand roi. Quoique placée sous le coup d'une dette de 36,000,000, dont moitié avait été contractée de 1703 à 1713, cette assemblée ne contesta aucune des allocations directement réclamées au nom du jeune monarque, afin de ne laisser mettre en doute ni son dévouement ni son patriotisme; mais, si pour cette fois encore les états consentirent à voter sans débat le don gratuit, ils rejetèrent toutes les demandes de gratifications faites, selon l'usage qui avait prévalu depuis un demi-siècle, pour les ministres et pour leurs nombreux

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1867.

commis. Ils se refusèrent, chose plus grave, à valider les dépenses occasionnées dans le cours de l'année précédente par les fortifications du littoral, non qu'ils en méconnussent l'avantage, mais parce qu'elles n'avaient été précédées d'aucun vote approbatif, et, jalouse de reprendre d'un seul coup l'usage de toutes ses prérogatives, l'assemblée rejeta les allocations ordonnancées pour les garnisons qui ne figuraient pas dans l'effectif militaire soumis aux états dans la tenue de 1713 (1).

Une attitude si nouvelle fut, pour les fonctionnaires siégeant à Saint-Brieuc en qualité de commissaires du roi, le sujet du plus grand étonnement. Sous le gouvernement nominal du comte de Toulouse, le maréchal de Châteaurenaud commandait depuis 1705 la province, où sa belle carrière maritime lui avait concilié l'estime générale. Aussi, dans sa correspondance avec les ministres du régent et avec ce prince lui-même, Châteaurenaud fait-il des efforts constans pour expliquer dans le sens le moins défavorable à la Bretagne ce qu'il appelle « le ton décidément négatif de l'assemblée. » Il demande à la cour qu'elle veuille bien faire toutes les concessions jugées possibles, en lui traçant la limite au-delà de laquelle on ne devra plus rien laisser espérer, et s'efforce d'excuser « la méchante humeur de messieurs des états, placés dans la plus triste des situations, puisqu'il leur faudra faire face à 9 millions de dépenses avec moins de 5 millions de recettes assurées (2). »

L'intendant Ferrand se montre de moins bonne composition. A chaque page de sa correspondance se révèle l'antipathie qu'éprouvaient pour les franchises locales les représentans de cette administration centralisée inspirée par la même pensée depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon. M. Ferrand s'indigne du réveil si imprévu de l'opinion, et taxe de témérité non pas seulement le refus d'obéissance aux prescriptions de la cour, mais encore le délai réclamé par les états afin d'y déférer. Il demande que les ordres envoyés aux commissaires du roi soient si formels que l'assemblée ne puisse refuser de les accomplir sans s'exposer à être considérée comme « dominée par l'esprit de révolte contre l'autorité royale; » d'ailleurs, dans l'opinion de l'intendant, cette autorité diminue de jour en jour au sein des états, et « le mieux de toute manière serait de les finir le plus vite possible (3). » La colère de M. Ferrand fut grande lorsque les états eurent pris la résolution de s'ajourner de

(1) Registre des états, séances des 23 et 27 décembre 1715.

(2) Lettres du maréchal de Châteaurenaud, de MM. Ferrand, intendant de Bretagne, et de Montaran, trésorier des états, au marquis de La Vrillière et au duc de Noailles, président du conseil des finances, décembre 1715 et janvier 1716. — Archives de l'empire, cartons de Bretagne, 221 [2].

(3) Lettre de M. Ferrand au duc de Noailles, 24 décembre 1715.

leur propre autorité au 15 février 1716, afin d'attendre les réponses qui seraient faites par le régent à leurs cahiers portés en cour par une députation spéciale. Il fut encore plus contrarié lorsqu'il les vit décider par une sorte de conséquence de ce vote que l'indemnité de 300 livres ordinairement attribuée aux députés des villes et communautés serait doublée à cause de la longueur présumée de la session. Enfin il perdit la tête lorsqu'à la veille de se séparer les états assignèrent un fonds spécial pour l'impression de leurs procès-verbaux, mesure sans exemple, à laquelle s'opposa M. Ferrand par une défense notifiée à tous les imprimeurs de la province (1).

Deux années plus tard, au milieu de l'ère de dissolution ouverte par la régence, les esprits avaient fermenté, et, lorsque les trois ordres furent convoqués à Dinan pour les derniers jours de l'année 1717, les membres de la noblesse et du tiers portèrent une pensée commune à ces solennelles assises, où il s'agissait de reconquérir par une résolution énergique toutes les libertés perdues. Cet accord fut préparé dans les neuf bureaux diocésains, dont le despotisme aux abois avait, depuis quelques années, autorisé la fondation afin de rendre moins difficile la perception des charges publiques, mais qui, formés de membres élus par les trois ordres, ne tardèrent pas à devenir des centres de résistance où convergèrent toutes les plaintes et toutes les espérances de redressement. On arriva donc à Dinan invariablement résolu à ne voter désormais ni le don gratuit, ni aucune autre allocation avant d'avoir étudié ce qu'on nommait alors l'*état de fonds par estime*, afin de mesurer les allocations aux voies et moyens préalablement assurés. Revenir à un usage constamment observé jusqu'en 1665, ce n'était ni un crime contre la fidélité due au monarque, ni une tentative pour rompre le lien désormais indissoluble qui rattachait la Bretagne à la France. Cette province, demeurée si dévouée au trône sous la régence d'Anne d'Autriche, ne pouvait inspirer aucune inquiétude sous celle du duc d'Orléans. En mesure de la comprendre parce qu'il avait un esprit droit et un noble cœur, Châteaurenaud n'en douta jamais; mais il en fut autrement de son successeur, qui, cherchant les difficultés afin de se donner le mérite d'en triompher, finit par nouer pour ainsi dire de ses propres mains une conjuration qu'avant lui personne n'aurait estimée possible.

Pierre d'Artagnan de Montesquiou était un brave militaire de soixante-douze ans, qui, malgré ses bons services en Flandre, n'était arrivé que fort tard au maréchalat. Il n'avait jamais eu dans l'armée qu'une importance de second ordre, et son caractère avait pris quelque chose de subalterne comme sa carrière. Malgré

(1) Lettre de M. Ferrand au régent, 26 février 1716.

l'éclat de sa naissance, il eut toutes les susceptibilités d'un parvenu, et n'admit jamais chez les autres, ce qui est le propre des natures inférieures, ni la loyauté ni le désintéressement des convictions. Ce soldat gascon ne croyait qu'à la force et à la ruse, et jamais dispositions d'esprit ne furent plus antipathiques à celles du peuple qu'il reçut la charge périlleuse de gouverner. Arrivé dans la province au commencement de 1717, M. de Montesquiou commence par se faire une querelle avec la municipalité de Nantes lors de son entrée dans cette ville. Il refuse les clés qui lui sont présentées par le corps municipal avec l'appareil ordinaire, parce que ces clés ne lui ont pas été offertes dans un bassin d'argent, avantage dont avaient joui, prétend-il, tous ses prédécesseurs (1). A peine installé en Bretagne, et sans avoir pris la peine d'en étudier les institutions ni les mœurs, il adresse au régent des lettres qu'on dirait écrites par un colonel de gendarmerie en tournée d'inspection. Sa première dépêche, dans laquelle il s'efforce de juger la situation de la province, où les séances des états de Saint-Brieuc venaient d'avoir un profond retentissement, se résume dans ces paroles : « Ici il faut surtout montrer de la sévérité, et, quoique la noblesse ait certainement besoin de grands soulagemens, il n'en faut rien laisser percer. » Le maréchal ajoute qu'il fait d'ailleurs une étude particulière d'insinuer à cette noblesse de bons sentimens « par la grande dépense qu'il fait et qui est fort nécessaire, ce en quoi il supplie sa majesté de l'aider. » Indépendamment du soin qu'il prend pour relever par une bonne table le prestige de l'autorité royale, M. de Montesquiou ne néglige pas un moyen plus efficace, et demande qu'on lui remette des fonds secrets « afin de gagner les mutins (2). » Une lettre du même jour adressée au comte de Toulouse révèle d'une manière plus éclatante encore la politique que se proposait de suivre ce troupier de bonne maison. Il exprime au prince son plus vif regret du bon traitement que reçoit à la Bastille le chevalier de Quéréon, arrêté quelques semaines auparavant à Rennes pour mauvais propos tenus contre le gouvernement du régent. M. de Quéréon commet le crime de se plaire dans cette forteresse,

(1) En marge du registre municipal de Nantes qui rend compte de cette solennité à la date du 5 juin 1717, on lit ces mots : « Clefs présentées et refusées, sous prétexte qu'on ne les a pas présentées à la porte de la ville; mais on s'est bien aperçu que c'était seulement en vue de profiter du bassin d'argent dans lequel on les aurait présentées. Au moins a-t-on assuré qu'on en a usé de même à Rennes, où la communauté a été obligée de racheter le bassin du capitaine des gardes moyennant 250 livres, afin de le rendre à ceux à qui on l'avait emprunté. »

(2) Voyez la lettre du maréchal de Montesquiou au régent, du 5 mai 1717, dans le *Journal historique de ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration du duc d'Orléans*, par le président de Robien. — Manuscrit de la bibliothèque de Rennes, c. 1545.

où l'on s'amusait en effet beaucoup, comme nous le savons par Mlle Delaunay; ce prisonnier écrit à ses amis que la cause bretonne est en grande faveur près des mécontens, qui sont nombreux, et qu'il suffira de tenir bon pour qu'on leur rende toute justice. Un tel exemple affaiblit l'autorité, qui, pour les hommes de l'école du maréchal, ne doit jamais avoir tort et doit toujours faire peur. Sa lettre se termine par cette formule, reproduite dans toute la correspondance de M. de Montesquiou comme un protocole invariable : « il faut ôter de l'esprit de cette province qu'ils ont des droits particuliers et qu'ils sont indépendans. »

Les états de Dinan s'ouvrirent le 16 décembre 1717 en présence de trois cents gentilshommes. Ceux-ci étaient tous arrivés avec une pensée arrêtée, et l'on pouvait déjà pressentir de grands orages, car cette pensée était incompatible avec les instructions données par le conseil de régence aux commissaires du roi.

« Sa majesté veut et entend, disent ces instructions, sous la date du 6 novembre, que, suivant l'usage établi dans les précédentes assemblées, les commissaires fassent la demande du don gratuit aussitôt après l'ouverture desdits états, et, pour les obliger à accorder par une seule délibération les sommes qui leur sont demandées de sa part, ils représenteront qu'en raison des nécessités du temps sa majesté se trouve obligée de demander à ses sujets de Bretagne des marques de leur zèle. Tous les votes des impôts prélevés par le roi devront suivre immédiatement celui du don gratuit, et le roi étant informé que l'usage des états est de faire un présent de 30,000 livres au commandant qui tient pour la première fois la place de premier commissaire de sa majesté en leur assemblée, le roi permet auxdits états de témoigner par un présent de pareille somme au sieur maréchal de Montesquiou leur reconnaissance des soins qu'il prend pour le bien des affaires de la province, et veut qu'il en soit fait part dans la prochaine assemblée. »

Le maréchal ouvrit la session par un discours pour lequel il fit de grands frais d'éloquence, mais qui, commencé par des complimens, finit par des menaces.

« Flatté de me trouver à la tête d'une aussi auguste assemblée composée d'un clergé respectable par ses mœurs et dont la conduite des prélats ne laisse rien à désirer, d'une noblesse plus respectable mille fois par l'attachement qu'elle a pour sa majesté qu'elle ne l'est encore par l'illustre sang qui lui a donné la naissance, d'un tiers-état sage dans ses conseils, éclairé dans ses pensées, tant de rares qualités m'inspirent un désir ardent d'être uni de sentiment avec vous...

« ... Mais n'oubliez pas que l'âge tendre du roi ne change rien à vos devoirs et ne doit rien changer à la manière de lui témoigner votre res-

pect et votre soumission. Ce serait ignorer absolument vos premières obligations de mettre la moindre différence entre l'obéissance que vous devez à un roi mineur ou à un roi dans la fleur de son âge. Son altesse royale Mgr le régent ne souffrira pas qu'on donne nulle atteinte à l'autorité royale, tandis qu'elle sera entre ses mains. »

Après ce discours, prononcé du ton d'un instructeur commandant l'exercice, M. Feydeau de Brou, successeur de M. Ferrand dans l'intendance de la province, fit connaître aux trois ordres les intentions du roi dans une harangue où la maladresse l'emportait sur la violence, car dans les situations délicates rien ne réussit moins que les conseils donnés sous une forme comminatoire.

« Je ne rappellerai pas ici, messieurs, s'écria l'orateur après un doucereux exorde, les bruits fâcheux par lesquels on a tâché de vous noircir et qu'on voulait porter jusqu'au trône. Achevez par votre conduite d'effacer les idées que des esprits malintentionnés pourraient faire revivre. Il est de votre honneur, de votre devoir, de votre reconnaissance, de chercher toutes les voies pour satisfaire un roi si digne des efforts de votre zèle. Le prince qui est le soutien de ce jeune monarque et dont vous devez tout espérer vous demande par ma bouche la somme de 2 millions en la manière accoutumée. Vous voyez que c'est sur le don gratuit le tiers moins que ce que vous avez coutume d'accorder... J'espère que vous ne me dédirez pas de ce que nous avons en quelque façon promis en votre nom. Que l'on sente à la cour que la manière avantageuse dont nous avons parlé de cette province est exactement vraie. Faites connaître par vos actions que votre soumission et votre attachement sont au-delà de ce que nous avons pu dire, et mettez-nous en état, M. le maréchal et moi, d'être toujours les médiateurs de vos intérêts (1). »

L'intendant termine en requérant les états au nom du roi d'avoir à statuer immédiatement sur les demandes si modérées de sa majesté. MM. de Coëtlogon et de la Guibourgère, procureurs-généraux-syndics des états, répondirent aux deux harangues officielles par de chaleureuses protestations de dévouement, et annoncèrent que les trois ordres allaient délibérer, chacun dans sa chambre, sur les propositions qui leur étaient soumises. Le vote immédiat du don gratuit ou l'ajournement de ce vote jusqu'après l'examen de l'état de fonds, telle était donc la question constitutionnelle posée entre la couronne et le parlement breton. Le soir, la délibération commença, pour être reprise dans la matinée du lendemain, délibération fort animée, dont les dispositions de l'assemblée rendaient le résultat certain. Le clergé seul opina, selon sa coutume à peu près invaria-

(1) Registre des états de Dinan, 1717, et archives de l'empire, II, 224 et suiv.

ble, pour qu'on se conformât à la volonté royale en émettant sans débat un vote immédiat. La noblesse, ralliant cette fois la plus grande partie du tiers et mesurant d'avance la conséquence de son refus, formula la résolution de ne délibérer désormais sur aucune demande de la cour avant d'avoir entendu le rapport de sa commission des finances. Une députation à la tête de laquelle se placèrent l'évêque de Rennes, le duc de La Trémouille et le sénéchal de Rennes, présidens des trois ordres, se rendit, dans la journée du 17 décembre, chez le commandant de la province, et lui fit connaître la délibération que venaient de prendre les états à la majorité de deux ordres contre un, ajoutant que les intérêts du roi n'en souffriraient en aucune façon, cette délibération n'ayant eu qu'un seul but, celui de sauvegarder le droit imprescriptible de l'assemblée. Le maréchal accueillit les députés par un silence menaçant, les ajournant au lendemain pour leur faire connaître ses intentions. Le 18 décembre en effet, le commandant de la province, introduit avec un grand appareil au sein de l'assemblée, prononça de brèves paroles pour annoncer que, les états se refusant à obéir aux injonctions du roi, il venait les clore selon l'ordre qu'il en avait reçu de sa majesté, leur enjoignant de se séparer à l'instant. Jamais prescription ne fut plus ponctuellement obéie. Quelques heures après, la ville de Dinan était déserte, et ces rudes gentilshommes avaient tous enfourché leurs bidets pour aller souffler à leurs familles et à leurs vassaux le feu de leurs patriotiques colères.

Le maréchal de son côté se recueillit dans son triomphe, que vinrent troubler toutefois de sinistres appréhensions. « Toute cette noblesse n'est plus une assemblée, c'est une cohue. Elle refuse d'obéir à ses chefs, car MM. de La Trémouille et de Rohan se sont bien conduits. » M. de Montesquiou semble croire, et très prématurément à coup sûr, qu'il existe dans la province un grand complot dont il ne détermine d'ailleurs ni la nature ni le but. Il constate que la fermentation est universelle, et qu'il y a tout à craindre pour un refus général des impôts, surtout si le parlement de Rennes, qui s'entend avec les états et souvent les pousse, détourne de les payer « sous le prétexte qu'ils ne sont pas dus parce qu'ils n'ont pas été votés. » Toutefois ce danger paraît moins redoutable au commandant de la province que ne le serait un acte de faiblesse « vis-à-vis d'une troupe de mutins infatués de droits imaginaires. » Dans plusieurs lettres adressées pendant les derniers jours de décembre 1717 et en janvier 1718 à M. de La Vrillière, secrétaire d'état, ayant alors la Bretagne dans ses attributions, il demande instamment des troupes; mais il sollicite avant tout de nombreuses lettres de cachet pour être envoyées aux plus remuans d'entre les gentilshommes et aux magistrats les plus à redouter dans le parle-

ment, car « ce corps va devenir le foyer de l'agitation, et ce sera surtout sur lui qu'il faudra frapper. » Le maréchal entretient cependant l'espérance que le parlement n'ira peut-être pas jusqu'à favoriser le refus de l'impôt, « parce que ce refus mettrait en danger le paiement de ses rentes et de ses pensions. »

Il ne faut pas toujours juger les autres d'après soi-même, M. de Montesquiou en fit l'expérience. La crainte de mettre en danger leurs pensions n'empêcha pas les membres du parlement d'accomplir leurs devoirs de magistrats et de citoyens. Ils se déclarèrent donc hautement favorables à ceux qui sur tous les points de la province refusaient les contributions, dont la perception avait cessé d'être légale depuis le 1er janvier 1718. Si les efforts du président de Marbœuf parvinrent à détourner le danger, un moment imminent, d'un arrêt rendu pour légitimer les résistances, le parlement se refusa, malgré des lettres de jussion, à enregistrer l'arrêt du conseil rendu le 18 mars, afin de prescrire, d'ordre royal, la perception des contributions ordinaires en Bretagne. Ne se contentant pas d'ailleurs d'opposer une force d'inertie à une illégalité manifeste, le parlement de Rennes envoya au roi une députation de douze conseillers, en tête de laquelle il plaça son premier président, M. de La Bourdonnaye de Blossac.

Sa majesté ne touchera pas à vos priviléges, répondit à la harangue de ce magistrat le garde des sceaux d'Argenson du ton dont l'ancien lieutenant-général de police parlait aux mutins, terrifiés, selon Saint-Simon, par le seul froncement de ses sourcils. Ces paroles furent l'unique résultat de la démarche que ces douze conseillers s'estimèrent heureux d'avoir pu accomplir sans aller partager avec plusieurs de leurs compatriotes les plaisirs de la Bastille. A la même date, un assez grand nombre de gentilshommes exaspérés se réunissaient à Paris pour adresser au roi un long exposé justificatif de la conduite de la noblesse, exposé dans lequel une plume habile résuma tous les actes constatant les droits reconnus par la France à la Bretagne depuis sa réunion à la couronne (1). Les gentilshommes bretons obtinrent dans le monde et même à la cour le succès alors assuré à quiconque venait ouvrir des horizons nouveaux devant l'impatience publique. La société de Sceaux les accueillit avec un empressement particulier, et le comte de Laval devint un intermédiaire fort actif entre la duchesse du Maine et des hommes irrités que cette princesse ne considérait pas comme impossible de transformer en conspirateurs. D'après la relation manuscrite du président de Robien, ce fut dès le commence-

(1) Ce document a été intégralement publié dans les *Mémoires de la Régence*, t. III, p. 12.

ment de 1718, bien avant l'organisation du complot dont MM. de Lambilly, de Noyant et de Talhouët-Bonamour furent les premiers instigateurs, que le chevalier du Groesquer aurait dit dans un repas auquel assistaient à Paris un grand nombre de mécontens que « le moment était venu d'ôter la régence au duc d'Orléans, ajoutant que, si le duc du Maine voulait se mettre à leur tête, il se faisait fort de trouver sept autres provinces avec la sienne toutes prêtes à se soulever. »

Cependant le maréchal de Montesquiou s'occupait à Rennes de faire le meilleur emploi possible des nombreuses lettres de cachet que lui avait expédiées en blanc le secrétaire d'état de La Vrillière (1). Les deux premières atteignirent M. de Lambilly, conseiller au parlement, et le président de Rochefort. A une imagination ardente, qui lui présentait comme facile l'accomplissement des projets les plus aventureux, M. de Lambilly joignait un vrai tempérament de conspirateur. Ancien page de Louis XIV, il avait porté l'épée avant de prendre la toge, et réunissait l'audace d'un mousquetaire à l'énergie du magistrat. M. de Lambilly fut la bête noire du maréchal dès l'arrivée de ce dernier en Bretagne. A chaque page de sa correspondance, M. de Montesquiou le signale aux ministres comme un boute-feu très puissant dans sa compagnie par son activité, et demande en conséquence que ce conseiller reçoive, indépendamment d'un ordre d'exil, celui d'avoir à se défaire de sa charge. Sous des formes différentes, M. de Rochefort était un ennemi non moins redoutable, car il s'en prenait à la personne du commandant, tandis que M. de Lambilly attaquait sa conduite politique. Jeune, brillant et riche, le président de Rochefort avait la meilleure maison de Rennes, et de cette citadelle partaient chaque jour des traits meurtriers. La société bretonne se complaisait alors dans l'évocation de tous les souvenirs de la fronde, et, quoique le maréchal de Montesquiou n'eût pas à craindre de se voir, comme Louis XIV, chassé de sa capitale, où le gardaient deux régimens entrés en violation des priviléges de la ville, le malheureux commandant s'y trouvait soumis à un blocus tellement rigoureux que les lettres où il en expose les incidens provoquent à la fois le sourire et la pitié. On s'était engagé d'honneur à ne point paraître chez lui, *ce qui*, disait-il, *allait directement contre l'autorité*. Peu sensible aux plaisirs du monde, Montesquiou, c'est une justice à lui rendre, souffre encore plus de cet isolement pour ses fonctions que pour lui-même. Aussi quel soin ne prend-il pas pour faire renvoyer par ordre ministériel à leurs régimens tous les offi-

(1) En vertu de ces lettres, les exilés devaient se rendre dans les villes de Guise en Picardie, Briançon, Digne, Fréjus, Collioure, Saint-Flour, Rhodez, Rocroi et Salins.

ciers en semestre qui omettent de se présenter chez lui! De quelle reconnaissance n'est-il pas pénétré pour la femme du procureur-général-syndic, « qui, dit-il, malgré le risque qu'elle courait et les grands désagrémens qui lui en reviendront certainement, a consenti hier à venir manger chez moi! » Quel empressement ne met-il pas à solliciter de la cour une bonne pension en faveur de deux pauvres hères qui, aux états de Dinan, se séparèrent du corps de la noblesse pour suivre MM. de Rohan et de La Trémouille! Rien n'y fait, l'hôtel du commandant reste vide. Afin d'échapper à l'ennui, il imagine d'organiser un spectacle. Sous son patronage, une troupe chantante arrive dans la capitale parlementaire de la Bretagne; mais voici que, la veille du jour fixé pour la première représentation, le parlement, usant du droit qui lui a été constamment attribué d'autoriser les entreprises théâtrales dans le lieu de sa résidence, fait défense aux malheureux comédiens d'ouvrir leur opéra. Une longue correspondance s'engage alors entre le maréchal et les ministres du régent. Les acteurs reçoivent enfin de la cour l'ordre de jouer sans l'autorisation du parlement; mais, comme le public n'a pas reçu l'ordre d'assister au spectacle, la salle demeure aussi dégarnie que les salons du maréchal, et la troupe part ruinée.

Ces détails n'absorbaient pas toute l'activité du commandant, à qui l'agitation chaque jour croissante dans la province ménageait de plus sérieux embarras. Le 18 février 1718, il écrivait au marquis de La Vrillière : « On ne peut imaginer de loin ce que sont ces Bretons, cachant toujours leurs volontés sous des termes respectueux, mais ne démordant jamais de ce qu'ils ont résolu. Si l'on se rencontre d'accord avec eux, c'est qu'on les craint; quand on les traite avec rigueur, ils deviennent fort bas. Il faut donc mêler la politesse à la patience; mais il n'y a que la rigueur qui les mettra à la raison. » Un mois plus tard, il doutait de l'efficacité de cette recette, car les Bretons ne tournaient point à la bassesse, quoique le commandant ne leur épargnât pas la rigueur. Dans le courant de mars, el ton de la correspondance change sensiblement en présence du refus de l'impôt qui s'organise d'un bout à l'autre de la province. Soit que M. de Montesquiou craignît pour *ses rentes et pensions*, soit qu'il éprouvât le sentiment d'une responsabilité plus élevée, il n'hésite plus à dire qu'il faut rassurer la province sur le maintien de ses institutions et annoncer pour une époque très rapprochée la réunion des états. A partir de ce jour, c'est le commandant qui trouve les meilleures raisons pour en provoquer la reprise, et, avant même d'avoir obtenu l'assentiment de la cour pour une nouvelle tenue, il prend toutes les mesures que lui dicte sa prévoyance afin d'en détourner les dangers. Il lui paraît possible d'obtenir préalablement de la noblesse l'engagement moral de voter le don gratuit

dès le début et sans débat, à deux conditions : la première, que cette noblesse sera pleinement rassurée sur le maintien des franchises et libertés de la Bretagne, qu'elle croit menacées; la seconde, que l'accès aux états sera interdit, au nom du roi, à une vingtaine de gentilshommes qui ont porté aux assises précédentes un esprit perturbateur, et que l'entrée de la province continuera d'être refusée à ceux qui furent exilés après l'assemblée de Dinan.

Cette politique réussit au début plus heureusement qu'on ne devait s'y attendre, l'opinion publique subordonnant alors toutes les questions à l'intérêt fondamental de la réunion des états. Le 5 mai, sur une lettre du garde des sceaux qui ne permettait plus de douter d'une prochaine convocation, le parlement de Rennes enregistra l'arrêt du conseil pour la levée provisoire des contributions non consenties, et le recouvrement de l'impôt, suspendu depuis trois mois, reprit son cours régulier. Quelques semaines plus tard, un édit royal instamment sollicité par M. de Montesquiou convoqua pour le 1er juillet les états de Bretagne à Dinan, *afin d'y continuer* leur session, forme qui impliquait une sorte de désaveu de la dissolution prononcée six mois auparavant. La Bretagne tout entière éprouva un juste sentiment d'orgueil : elle avait quelque droit d'être fière en effet, car le salut de ses institutions était sorti de son inébranlable fermeté; mais la crise, bien loin d'être terminée, allait, durant la seconde partie de cette tenue, entrer dans une phase plus redoutable.

Quatre cents gentilshommes assistaient à la séance de rentrée, tous persuadés que le sort de la liberté bretonne était suspendu à ces délibérations. Fidèle à l'accord tacite qu'avait fait accepter le commandant, la noblesse n'opposa aucune résistance à l'octroi du don gratuit réclamé par les commissaires dès l'ouverture, et le vote fut émis sans discussion à l'unanimité des trois ordres. Le lendemain, l'entente fut rompue par l'envoi d'une députation adressée au maréchal afin de réclamer pour tous les membres écartés des états le droit d'y venir prendre leur place, ce droit étant inhérent à leur naissance et ne pouvant leur être enlevé. De plus, les députés firent remarquer au maréchal que la plupart des gentilshommes écartés faisaient partie des commissions nommées au mois de décembre précédent, et que celles-ci ne pourraient continuer leurs travaux sans la présence de tous leurs membres. Un peu calmé par le vote du don gratuit, M. de Montesquiou accueillit sans trop d'humeur les délégués des trois ordres. Il répondit qu'en éloignant temporairement de l'assemblée un certain nombre de gentilshommes imprudens il avait agi dans l'intérêt de la province, et pour empêcher qu'on ne prît à Paris des résolutions qu'elle aurait pu regretter, ajoutant que, d'après le désir qu'en exprimaient mes-

sieurs des états, il allait consulter de nouveau le régent, dont il leur ferait savoir les intentions. Le 7 juillet, il écrivait en effet au marquis de La Vrillière une lettre qui se terminait ainsi : « Il est certain, monsieur, qu'il y a de l'inconvénient à prendre le parti de la rigueur pour les faire obéir; mais j'en crois davantage à les mener par la douceur, car je n'aurais pas obtenu une chose qu'ils feront naître des difficultés dans les autres. C'est pourquoi je souhaiterais avoir des troupes sur la frontière, car la peur a un grand pouvoir sur cette nation. »

Lorsque le commandant de la province se trouvait en une semblable disposition d'esprit, il lui était difficile d'intervenir bien chaleureusement pour seconder le vœu des états. Le régent crut donc faire acte de modération et probablement de clémence en joignant au refus que lui dictait l'attitude du maréchal l'autorisation pour les exilés et les exclus de se retirer dans leurs terres, sous la promesse qu'ils ne seraient nullement inquiétés, pourvu qu'ils ne s'occupassent plus des affaires de la province. Sur la notification de cette réponse, la noblesse cessa de participer aux travaux de l'assemblée, et, profondément blessée de l'atteinte portée aux droits de ses membres, elle prit une attitude purement passive pour se réunir en secrets conciliabules dont nous verrons bientôt les suites; mais, le maréchal lui ayant très clairement fait comprendre que sa persistance dans cette voie provoquerait une nouvelle dissolution, le second ordre sacrifia ses griefs particuliers à un intérêt plus élevé, et, tout en se refusant à compléter par d'autres choix les commissions dégarnies, il reprit le cours de ses séances, fort résolu d'ailleurs à ne céder sur aucune question fondamentale.

L'attention de la noblesse et de cette portion du tiers qui conservait quelque indépendance au sein de la représentation provinciale portait sur quatre points principaux. On réclamait une réduction d'un quart environ sur le chiffre de la capitation, et l'on demandait le maintien des bureaux diocésains, dont l'influence croissait chaque jour, et que le maréchal manifestait alors la résolution de briser. On revendiquait le droit de faire rendre des comptes devant une commission spéciale aux officiers des états qui avaient manié les deniers de la province, et cette revendication d'un droit plusieurs fois exercé sous les règnes précédens était poursuivie avec une ardeur qu'expliquait la méfiance inspirée alors par la gestion financière et l'attitude politique de M. de Montaran, trésorier des états. Ce fonctionnaire avait en effet cessé d'être l'agent de l'assemblée qui l'avait élu et à laquelle il devait sa fortune, pour se faire l'instrument soumis et l'espion attitré de la cour, ainsi que l'atteste sa volumineuse correspondance. On demandait en outre à MM. les commissaires du roi de reconnaître à la repré-

sentation provinciale le droit de faire sur les dépenses toutes les réductions qui paraîtraient possibles à celle-ci après qu'elle aurait pleinement satisfait à ses engagemens envers la couronne. Enfin, comme conséquence directe de ce principe, la commission chargée de former *l'état de fonds par estime*, qualification alors donnée aux prévisions budgétaires, proposait aux états la suppression du droit d'entrée décrété en 1710 sur les boissons introduites en Bretagne, droit affermé à des traitans dont le contrat d'adjudication expirait au mois d'octobre 1718, les états s'obligeant d'ailleurs à remplacer cet impôt odieux aux populations par des recettes équivalentes d'une perception plus facile.

Les répugnances de la province contre le droit d'entrée étaient fort naturelles. Cet impôt, édicté par Louis XIV aux plus mauvais jours de son règne, avait réduit de plus d'un quart le droit de consommation au détail, ainsi que l'établit en séance l'évêque de Saint-Brieuc dans un lumineux rapport dont aucun publiciste ne désavouerait aujourd'hui ni les principes ni les sages conclusions (1); mais M. de Montesquiou n'entendait rien à l'économie politique, et, comme ces conclusions ne lui avaient pas été préalablement communiquées selon l'usage, il vit dans cette omission une atteinte des plus graves à la prérogative royale. Convaincu de l'urgence d'arrêter par un acte décisif messieurs des états sur une pente dangereuse, il sollicita et obtint un arrêt du conseil qui, ne tenant aucun compte de la résolution des états, ordonnait au nom du roi de continuer la perception du droit d'entrée en Bretagne après l'expiration du bail courant. Cet arrêt érigeait donc carrément en principe la doctrine de l'omnipotence royale, et biffait la disposition principale de l'acte d'union, acte rappelé à chaque tenue d'états dans le contrat où venaient se résumer les dispositions convenues entre les trois ordres et les commissaires de la couronne. « Pour quelque cause ou prétexte que se soit, il ne sera fait aucune levée de deniers dans la province sans le consentement exprès des états; aucun édit, arrêt du conseil et généralement aucunes lettres patentes contraires aux priviléges de la province n'auront effet, s'ils n'ont été consentis par les états. » Ces paroles sacramentelles terminaient le cahier des états de 1716 (2); elles avaient été invariablement reproduites durant tout le règne de Louis XIV.

Le 4 août, l'arrêt du conseil fut présenté aux états par le commandant de la province, qui en requit l'enregistrement à leur greffe. A cette demande inattendue s'éleva une effroyable tempête; plus

(1) Registre des états de Dinan, séance du 1er juillet 1718.

(2) Articles 23 et 25 du contrat annexé aux registres des délibérations.

d'un gentilhomme porta la main à la garde de son épée, et ce fut sous le coup d'une émotion inexprimable que les trois ordres entrèrent dans leurs chambres respectives afin de délibérer sur la demande du maréchal. Celui de l'église, composé d'évêques pour la plupart étrangers à la Bretagne et d'abbés aspirant à l'épiscopat, fut d'avis d'enregistrer, pour obéir aux ordres du roi. Le tiers, dont les membres les plus indépendans avaient été antérieurement éliminés, finit par se ranger au même avis, mais en arrêtant une rédaction qu'il estima suffisante pour sauvegarder les droits menacés de la province. La noblesse refusa l'enregistrement d'une voix unanime. Les trois ordres étant revenus sur le théâtre commun des séances, où les présidens firent connaître le résultat des délibérations prises aux chambres, un débat d'une violence sans exemple s'engagea entre les commissaires du roi et messieurs de la noblesse, les premiers prétendant qu'aux termes du règlement de 1687 l'enregistrement devait être prononcé sur l'avis conforme de la majorité des ordres, les autres maintenant que l'unanimité était nécessaire, puisqu'il s'agissait d'une question d'impôt, laquelle, d'après les traditions constantes de l'assemblée, ne pouvait être décidée qu'avec l'assentiment des trois ordres.

Le tiers et le clergé lui-même partageaient au fond toutes les convictions de la noblesse malgré leur attitude plus réservée. Aussi revinrent-ils bientôt par voie indirecte sur leur refus de protester, et une commission spéciale fut nommée à l'effet d'examiner la question que venait de faire surgir le vote rendu à deux ordres contre un, et pour enjoindre en tout état de cause au procureur-général-syndic de se rendre immédiatement à Paris afin de s'y pourvoir par voie de requête contre l'arrêt du 30 juillet. Soit que le commandant redoutât les explications que pourrait donner aux ministres M. de Coëtlogon, soit qu'il eût reçu un ordre général pour interdire à l'avenir l'envoi de toute députation à la cour, il notifia au syndic des états la défense formelle de partir. Cette interdiction était à peine connue, que les états se réunissaient en tumulte pour protester, retrouvant sous le coup de l'émotion populaire l'unanimité qui leur avait manqué à l'ouverture de la crise. Exaspérée de l'obstacle apporté par M. de Montesquiou au départ du procureur-syndic, l'assemblée, ralliée tout entière pour repousser une agression manifeste contre son droit le plus cher, fit le lendemain une démarche d'une portée fort sérieuse en donnant l'ordre à son procureur-général de se pourvoir immédiatement contre l'arrêt du conseil au greffe du parlement de Bretagne. C'était associer dans une lutte légale contre l'autorité royale les deux grandes forces morales de la province, et les conséquences d'un tel concert

ne pouvaient être mesurées. M. de Coëtlogon se rendit à Rennes, où le pourvoi fut immédiatement enregistré. Ayant appris, durant son court séjour dans cette ville, que des ordres venaient d'être donnés par l'intendant afin de percevoir la capitation pour l'année 1718, quoique aucun vote des états n'en eût encore autorisé la levée, il requit de l'assemblée une défense formelle à tous les comptables de percevoir, sous peine de forfaiture, soit cet impôt, soit toute autre contribution qui n'aurait pas été régulièrement consentie.

L'acte courageux du procureur-syndic suscita chez le maréchal les plus vives anxiétés. Le refus de l'impôt avait été sa préoccupation constante depuis qu'il était chargé du gouvernement de la Bretagne. Cette crainte, qui seule l'avait déterminé à solliciter de la cour la reprise des états, lui inspira cette fois une conduite tout opposée. Il revint à ses instincts et se reprit à agir conformément à cette conviction, que la crainte était le seul ressort qui pût être utilement employé auprès du peuple breton. Dans la nuit du 17 au 18 août, M. de Coëtlogon et trois membres des états étaient appréhendés en pleine ville de Dinan par une escouade de maréchaussée, et conduits hors de la province. Peu de jours après, le parlement de Rennes était décimé à coups de lettres de cachet. Dans cette extrémité, le second ordre, encore que ses habitudes militaires l'eussent peu préparé à la pratique des vertus civiques, déploya des qualités remarquables. Il sut en effet, par un effort très opposé à son tempérament, revendiquer ses droits sans perdre vis-à-vis de la royauté l'attitude du plus profond respect.

Tandis que le vieux soldat ajoutait chaque jour de petites difficultés aux grandes, et qu'il blessait à la fois l'honneur et les convictions d'un peuple généreux, la noblesse, ayant enfin pleinement rallié à son opinion les deux autres ordres, associait plus étroitement chaque jour le parlement de la province à la cause des états, et adressait à Versailles un mémoire où l'évidence de son droit était rehaussée par la mesure avec laquelle elle le faisait valoir.

« Si, depuis la réunion volontaire de cette province à la couronne, disait-elle dans ces remontrances, rien n'a pu ébranler l'attachement et la fidélité inviolable de vos sujets de Bretagne pour la personne sacrée de votre majesté et des rois vos prédécesseurs, les états croient devoir vous représenter qu'ils n'ont rien fait dans la présente tenue qui puisse rendre suspects leur dévouement et leur soumission. Ils ont souvent oublié leurs intérêts les plus essentiels lorsqu'ils les ont crus opposés aux volontés de votre majesté; mais peut-on leur imputer à faute d'avoir voulu soutenir leurs droits contre des nouveautés qui détruisaient l'éco-

nomie de leurs affaires, dans laquelle ils sont autorisés par tous titres authentiques, et que votre majesté a confirmés par le dernier contrat de la tenue de 1715 et par l'arrêt du 5 septembre 1716.

« L'arrêt de votre conseil du 30 juillet dernier sape ce fondement de leurs libertés et de leurs priviléges. Il casse une délibération qui n'avait pour objet que de trouver les moyens de diminuer les impositions, sans rien retrancher des charges auxquelles les états sont obligés pour le paiement du don gratuit et autres dépenses. Cet arrêt est contraire aux priviléges des états, en ce qu'il tend à renouveler *sans leur consentement* et sans nécessité un droit fort à charge aux particuliers et fort peu utile aux états, et l'entrée des commissaires de votre majesté dans l'assemblée pour y apporter cet arrêt, la lecture et l'enregistrement qu'ils ont ordonné aux présidens des ordres de faire en leur présence, sont autant de nouveautés qui font violence à la liberté des suffrages, et semblent anéantir les états.

« Permettez-nous, sire, cet aveu respectueux et sincère : *les trois ordres en ont été également frappés,* et si les uns, écoutant plus leur soumission que la conservation de leurs droits, ont gardé le silence, l'opposition d'un autre, plus jaloux de ses priviléges, ne saurait être un crime digne de punition. »

Cette adresse était terminée par des protestations d'un respectueux dévouement, et jamais dans une situation aussi violente le bon droit ne s'affirma avec une plus fière modération. Les hommes qui tenaient un langage que ne désavouerait de nos jours aucune assemblée politique étaient dignes assurément de conquérir et de conserver la liberté, et ceux d'entre eux qui s'égareront bientôt dans les dédales d'une conspiration insensée auront du moins à invoquer l'excuse des plus indignes provocations.

Quelques jours après l'envoi de ces remontrances, le maréchal parut aux états dans l'attitude du triomphe et du dédain. Il fit savoir brièvement à l'assemblée que ni sa majesté ni son altesse royale n'avaient jugé à propos de répondre à une pièce où étaient articulés des griefs sans fondement, ajoutant que monseigneur le régent voulait bien une fois encore les inviter à recourir à sa protection, « qui serait pour eux d'un secours plus efficace que la périlleuse assistance dont ils se flattaient en vain de la part d'une autorité judiciaire, laquelle était et devait demeurer constamment étrangère à tout ce qui les concernait (1). »

Les états savaient trop quelle importance il y avait pour eux à se concilier le grand corps auquel avait été commis le dépôt des

(1) Registre des états, séance du 31 août 1718.

franchises et priviléges de la province (1), pour ne pas faire d'une pareille entente la base de leur action politique. Le gouvernement du régent était alors hostile aux parlemens, qu'alarmait la témérité de ses plans financiers et derrière lesquels le pouvoir entrevoyait le spectre redouté des états-généraux. Rennes demeurait donc l'appui le plus sûr de l'opposition bretonne, et ce fut avec des transports de joie qu'on apprit à Dinan l'admission du pourvoi contre l'arrêt du conseil introduit au nom des états par leur procureur-syndic. Le 7 septembre, la cour, statuant sur la requête de la noblesse, ordonna que de très humbles remontrances seraient faites au roi sur les infractions aux droits et priviléges des états, et « *fit défenses à toutes personnes de faire aucunes impositions ni levées de deniers dans la province à peine de concussion*, ordonnant que copie de son arrêt serait envoyée dans tous les siéges présidiaux à la diligence du procureur-général du roi. » Le lendemain, la noblesse forma opposition contre tous les actes que l'arrêt avait interdits, et le soir même cette opposition fut signifiée au greffier des états malgré l'hésitation des deux autres ordres, qui, tout en la regardant comme bien fondée, ne crurent pas devoir s'y associer.

Accepter un pareil acte, c'était rendre inévitable le refus de l'impôt, objet de toutes les terreurs du commandant; M. de Montesquiou prit donc son parti, et dans la journée du 12 septembre soixante-trois signataires de cette pièce furent chassés de Dinan par la garde du maréchal, avec injonction de n'y pas reparaître, sous peine de se voir incarcérés. Après cette *razzia*, soutenue par l'approche de plusieurs régimens arrivés de Normandie, l'assemblée cessa d'être libre; on pourrait dire qu'elle cessa d'exister, car d'heure en heure le nombre de ses membres allait diminuant, à ce point que le maréchal, pour empêcher une désertion complète qu'il redoutait, fut contraint d'interdire à la hâte par un arrêté la sortie de la ville à tous les membres des états. Cette situation douloureuse se prolongea douze jours encore, durant lesquels le *croupion* se vit obligé de revêtir de formes dérisoires toutes les mesures dictées par le commandant. Des hommes plus habiles à masquer la réalité sous l'apparence auraient certainement laissé à cette ombre de représentation l'ombre d'une inoffensive liberté; mais l'heure de ces hommes-là n'avait pas sonné, et Montesquiou tenait pour le despotisme sans masque. C'est un mérite qu'il est juste de lui

(1) « Advenant qu'il se présente quelques lettres ou édit préjudiciant aux libertés du pays, les états de Bretagne ou leur procureur-syndic pourront se pourvoir par opposition et par toutes voies accoutumées à bons et loyaux sujets, permises en justice, nonobstant tout ce qui pourrait avoir été fait au contraire. » Édit du roi Henri III du mois de juin 1579.

reconnaître, et qui brille d'un vif éclat dans la harangue suivante que vint débiter aux états, l'avant veille de leur clôture, le maréchal, stupéfait de rencontrer au sein de l'assemblée mutilée une contradiction inattendue sur quelques questions insignifiantes.

« Messieurs des états, nous vous avons fait savoir les ordres que nous avons reçus de vous demander un fonds de 30,000 livres pour l'entretien des haras de la province et de 12,000 pour les appointemens des députés du commerce. Sur ce que nous avons été informé que vous n'y avez pas satisfait, nous n'avons pu nous dispenser de venir vous déclarer que *les ordres du roi sont si précis que vous ne sauriez sans désobéissance apporter du retardement à les exécuter.* Je vous prie donc, messieurs, de mettre de nouveau ces deux affaires en délibération, et *d'avoir pour objet dans vos décisions la soumission que vous devez au roi.* Il serait si douloureux pour moi de me trouver dans l'obligation de rendre compte à sa majesté de l'opposition que vous formeriez à ses volontés, que je n'ai point voulu me servir du ministère de M. votre procureur-général-syndic pour vous faire de nouvelles instances. Les mêmes raisons m'ont déterminé à vous apporter les arrêts du conseil, dont la lecture va vous être faite par M. votre greffier en notre présence. *Je vous demande,* messieurs, une délibération *prompte et décisive.* Si je ne craignais d'offenser votre zèle, je vous rapporterais les termes dont sa majesté se sert pour nous marquer qu'*elle veut qu'ils soient exécutés,* et je vous dirais qu'elle nous ordonne de vous faire savoir que, *si quelqu'un ose s'opposer à l'exécution des arrêts de son conseil, elle saura le punir de son opiniâtreté et de sa désobéissance* (1). »

Ainsi parlait le représentant de l'autorité royale à ces gentilshommes outragés dans leur droit et dans leur honneur. De telles imprudences ne se commettent point impunément en un pays qui a conservé le respect de lui-même. Aussi la noblesse, désespérant désormais de sauver les libertés de la province par une loyale entente avec la couronne, se trouva-t-elle amenée à chercher une force nouvelle dans le principe d'association, puissante, mais périlleuse ressource des opprimés. Si les franchises administratives et financières de la Bretagne avaient eu leur complément naturel dans les libertés politiques qui en sont inséparables, l'association, si légitimement provoquée par les violences du commandant, se serait établie et maintenue à la clarté du jour sans passer de la résistance légale à la conspiration; mais il n'en pouvait être ainsi dans un pays où il n'existait aucun organe de la pensée publique, et à une époque où le système des lettres de cachet plaçait vingt-quatre mil-

(1) Séance du 22 septembre 1718.

lions d'hommes sous la main d'un ministre. Le secret était donc la condition obligée de toute action collective, et les confédérés bretons, placés sous ce rapport dans une situation beaucoup plus dangereuse que celle des gentilshommes polonais, durent en faire la condition principale du pacte qui allait les unir. Dans le courant du mois d'août 1718, sous le coup de l'émotion provoquée dans les états par l'enlèvement d'un si grand nombre de leurs membres, une ligue se formait à Dinan pour le maintien des droits et des libertés de la Bretagne. Primitivement organisée par la noblesse, cette ligue fut ouverte aux membres des deux autres ordres qui consentiraient à y adhérer, et fut déclarée placée pour tous les signataires sous la double garantie du serment et du secret.

Malgré la rigueur avec laquelle le silence était prescrit, ce pacte ne renfermait aucune disposition et ne masquait aucune arrière-pensée que les plus fidèles serviteurs du roi ne pussent confesser en plein soleil; mais c'est le châtiment du despotisme de transformer presque toujours la résistance légale en hostilité. L'acte rédigé à Dinan, et dont les membres des états répandirent des copies jusqu'aux extrémités de la péninsule, est indiqué à chaque page de la volumineuse procédure instruite à Nantes par la chambre criminelle comme la base même de la conspiration que cette chambre reçut mission de punir. A la manière dont en parlent les commissaires de 1720, les cinq cents citoyens qui le revêtirent de leur signature auraient été les instigateurs ou les complices des malheureux dont on fit tomber la tête; mais les commissaires se gardent bien de faire connaître au public cette pièce fondamentale, encore qu'ils l'aient entre les mains. Les historiens français qui ont parlé de la conspiration bretonne, depuis Duclos jusqu'à Lémontey, ont agi comme MM. de Châteauneuf et de Vastan, président et procureur-général de la chambre criminelle. L'auteur de l'*Histoire de la régence*, enseveli dans les cartons confiés à son zèle par le gouvernement impérial, n'a pas pris la peine de l'aller chercher à Rennes dans le journal manuscrit du président de Robien. Le texte original aurait rendu plus malaisé de traiter la noblesse bretonne engagée dans la revendication de ses droits constitutionnels comme une bande de hobereaux ivres, incapables de rien comprendre aux questions sur lesquelles ils avaient l'impertinence d'émettre un avis (1). On va

(1) En regard du tableau que je viens de tracer, d'après des documens authentiques, de l'orageuse tenue de 1718, je crois devoir placer la caricature esquissée dans l'*Histoire de la régence*. « La plupart des nobles bretons vivaient pauvres, oisifs, étrangers à toute culture d'esprit, et se formaient, à la manière des sauvages, les idées les plus exagérées de leur importance. Ne pouvant plus comme leurs aïeux exercer le brigandage pittoresque décoré du nom de chevalerie, ils bornaient leurs violences à faire la

voir quelle langue parlaient ces sauvages, sur la tête desquels le ubliciste du premier empire faisait tomber par ordre supérieur le poids de ses anathèmes.

Acte d'union pour la défense des libertés de la Bretagne.

« Nous soussignés, de l'ordre de la noblesse de Bretagne, instruits des droits que nous donne notre naissance et des obligations auxquelles elle nous engage, pénétrés qu'il est de notre devoir indispensable de concourir à maintenir les lois fondamentales de la nation, à défendre les peuples de l'oppression et à conserver les droits et priviléges de notre patrie, nous reconnaissons que le plus essentiel de ces droits et priviléges est l'assemblée des états de la nation, qui seule peut servir de borne à l'autorité despotique des souverains; que l'essence de cette assemblée est d'être libre, de façon que tous ceux qui ont droit d'y assister y puissent avec liberté donner leur avis sur ce qui est proposé pour le service du prince et le bien du peuple; qu'elle est composée des trois ordres de l'église, de la noblesse et du tiers; que nous savons que le droit de cette assemblée est d'entrer dans tout ce qui regarde le gouvernement de la province; que son consentement est nécessaire pour l'établissement des lois; qu'on ne peut faire sans sa participation aucune imposition, et que les princes ne doivent rien lever sur les peuples qu'en conséquence de l'octroi que les états leur peuvent faire.

« En 1491, les états consentirent au mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, parce que le prince jura et promit de maintenir la province dans tous ses droits et priviléges. Louis XII renouvela ces promesses, et ce fut à cette condition que les états se prêtèrent à son mariage avec la duchesse Anne, après la mort de son premier mari. Ce ne fut enfin qu'aux mêmes conditions que les états tenus à Vannes en 1532 consentirent à l'union de la Bretagne au royaume de France. Tous ces droits ont été conservés par tous les contrats passés jusqu'à présent. Malgré des titres si authentiques, nous avons vu avec douleur la séparation des états tenus à Dinan en 1717, l'exil de quatre de nos membres les plus zélés,

guerre aux employés du fisc. Le petit nombre de députés que la bourgeoisie envoyait aux états se voyait accueilli, à la moindre discussion, par la menace de ce traitement honteux dont la tactique allemande a fait une peine militaire... Les états assemblés en 1717, au lieu de voter le don gratuit par acclamation, voulurent vérifier auparavant la situation de leurs finances. La cour s'alarma d'une nouveauté qui changeait une forme gracieuse en un droit absolu. Les états furent dissous, et leurs membres les plus ardens exilés. Les conseils modérés du maréchal de Montesquiou et le repentir des novateurs abrégèrent la durée de cette rigueur. On fixa la reprise des séances au mois de juillet 1718. Cette session nouvelle eut tout le caractère d'une perfidie méditée. Sous le faible prétexte d'un arrêt du conseil relatif à des droits d'entrée, la noblesse protesta et le parlement eut l'audace d'enregistrer cet acte irrégulier. Cette folle conduite des Bretons était applaudie par tous les ennemis de la régence. » Lémontey, t. Ier, p. 246.

et la province comme inondée d'un nombre considérable de troupes.

« Nous avons été instruits que non-seulement ceux de nos membres qui avaient été exilés étaient retenus dans leur exil, mais encore qu'un nombre fort grand de gentilshommes avaient eu défense expresse d'aller aux états. Nous avons connu, dès le premier jour de l'assemblée (celle de juillet 1718), qu'il n'y avait aucune liberté dans les suffrages et que plusieurs des membres de l'ordre du tiers qui avaient assisté à l'ouverture au mois de décembre 1717 avaient été exclus, et le surplus intimidé par toutes sortes de menaces. Enfin nous avons vu que, par un attentat jusqu'à présent sans exemple, les commissaires du roi sont venus en pleins états faire enregistrer, en leur présence et par violence, des arrêts du conseil qui cassaient des délibérations des états; que, contre l'institution des charges de procureurs-généraux-syndics des états, les mêmes commissaires ont empêché le sieur de Coëtlogon, qui est revêtu d'une de ces charges, de partir pour aller porter au pied du trône les justes plaintes des ordres de la province de Bretagne, ce qui nous a mis dans la nécessité de faire nos protestations et d'en demander l'enregistrement au greffe du parlement de Bretagne; que ledit sieur de Coëtlogon a été arrêté et conduit en exil pour avoir obéi aux ordres des états, suivant le devoir de sa charge; que le sieur de Chérigny a reçu un pareil traitement pour avoir soutenu avec honneur les intérêts du roi et de la province.

« De pareils traitemens étant opposés au bien public, et injurieux à la noblesse de Bretagne, nous avons déclaré par cet écrit, juré et promis unaniment sur notre foi et notre honneur, de nous unir tous ensemble pour soutenir par toute sorte de voies justes et légitimes, sous le respect dû au roi et à son altesse Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume, tous les droits et priviléges de la province de Bretagne et les prérogatives de la noblesse. De plus, promettons que, si quelqu'un des soussignés est troublé ou attaqué en quelque sorte que ce soit dans la suite, en sa personne, sa liberté ou ses biens, nous prendrons son intérêt comme commun à tous en général et en particulier, sans pouvoir nous en séparer par aucune considération, et sera déclaré infâme celui qui en usera autrement. Et promettons, sous peine d'encourir une honte publique et perte de réputation, de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état où il serait réduit pour l'intérêt de la cause commune, jusqu'à périr plutôt que de le souffrir opprimé, et de contribuer à l'indemniser de toutes les pertes et frais qu'il pourrait faire pour le bien commun.

« Tous les gentilshommes de la province seront engagés, pour l'intérêt de leur honneur, de signer cette présente union, et les deux ordres de l'église et du tiers-état invités de s'y joindre, et on y admettra les gentilshommes extra-provinciaires qui, pour l'intérêt de l'état, voudront bien y entrer.

« Nous nous promettons de plus, sous les mêmes peines, de nous garder un secret inviolable. Enfin nous déclarons sans foi et sans honneur et comme dégradés de noblesse les gentilshommes de la province, soit présens ou absens, qui ne voudront pas signer le présent traité d'union, ou qui, l'ayant signé, contreviendront à aucun des susdits articles, en sorte qu'ils seront bannis de tout commerce avec les soussignés.

« Et, pour que personne ne puisse trouver à redire, a été signé sans distinction ni différence de rang. »

Dispersés sur tous les points de la péninsule, les membres des états emportèrent en se séparant cette pièce, que beaucoup d'entre eux avaient déjà revêtue à Dinan de leur signature. Elle fut lue et avidement commentée dans les bureaux diocésains, sorte de diétines permanentes de la confédération bretonne. Dans le courant du mois qui suivit la clôture de l'assemblée, le maréchal de Montesquiou, sans connaître encore le texte et la portée de ce document, signale à MM. de La Vrillière et d'Argenson la formation d'une redoutable association pour le refus de l'impôt (1); il réclame instamment des renforts, qu'il juge indispensables, et insiste sur l'adoption d'un plan antérieurement adressé par lui à la cour pour restreindre au sein des états l'importance de la noblesse. On trouve également aux archives une correspondance de la même date émanée d'un agent secret du duc d'Orléans, qui juge la conduite du commandant avec la liberté qu'autorise l'ombre épaisse du sein de laquelle il écrit. Aucune des maladresses journalières de Montesquiou n'échappe à ses observations ironiques, encore qu'il soit pleinement d'accord avec lui sur la gravité de la crise et sur l'état général des esprits. Selon cet agent fort sagace, il faudrait avant tout bannir de l'esprit des Bretons toute inquiétude pour la sécurité de leurs états, sans quoi il deviendrait impossible de gouverner la province; mais il voudrait qu'on opérât le plus promptement possible une réforme profonde en interdisant, par un acte hardi de l'autorité royale, l'accès de l'assemblée à la petite noblesse, qui domine, et lui donne le caractère d'une sorte de démocratie tumultueuse. Tous les coups portés à cette cohue de gentilshommes concourront à rendre au gouvernement la puissance qu'il exerçait sous le précédent règne et qui se perd de plus en plus. Il faudrait s'appuyer, pour combattre cette noblesse ingouvernable, sur l'ordre du clergé, qui a de grandes connaissances administratives et dont le roi dispose absolument par les évêques et par les abbés, qui la plupart aspirent, soit à l'épiscopat, soit à obtenir de plus gros bénéfices. Les députés des chapitres sont seuls indépendans, et ceux-ci pourraient être

(1) Lettres du maréchal de Montesquiou des 16, 19 et 22 novembre 1718. — Archiv. impér., carton H, 228 et 229.

tenus en bride par l'influence des agrégés, dont il serait essentiel de multiplier le nombre. Le tiers-état est en partie dans l'étroite dépendance du roi par les maires, qu'il nomme et révoque à son gré; mais un élément fort difficile à manier est celui des sénéchaux, parce qu'ils sont propriétaires de leurs charges et dans des rapports étroits avec le parlement. C'est sur ce dernier corps surtout qu'il importerait de frapper, parce qu'au prestige de la naissance et de la fortune il unit celui d'une grande considération personnelle. Le parlement est le centre dangereux de toutes les résistances; c'est donc sur lui qu'il faut agir sans cesse et porter les grands coups, si l'on veut fortifier le pouvoir royal (1).

Pénétré de la même conviction que l'homme obscur admis à l'honneur de correspondre avec le régent, le maréchal de Montesquiou engagea en effet contre le parlement de Rennes, sitôt qu'il fut débarrassé des états, la guerre implacable conseillée au prince qui gouvernait la France. De nouvelles lettres de cachet vinrent éclaircir encore les rangs de cette compagnie, et un arrêt du conseil du 18 octobre 1718, annulant celui qu'elle avait rendu au mois d'août précédent, qualifia en termes injurieux la conduite des magistrats bretons. Outragés dans leur honneur politique, ces magistrats adressèrent au garde des sceaux un long mémoire destiné à être placé sous les yeux du roi, et qui pourrait figurer parmi les beaux monumens élevés par l'ancienne magistrature. « Si les événemens fâcheux pouvaient abattre nos courages, fortifiés par le témoignage d'une conscience qui n'a rien à se reprocher, l'exil récent de douze de nos confrères, l'arrêt foudroyant de votre conseil accompagné des marques éclatantes du courroux de votre majesté, nous réduiraient au silence; mais, sire, nous osons dire avec la fermeté qui convient au caractère qui nous a été imprimé par votre majesté que votre parlement n'a rien fait qui pût mériter votre indignation. Si les remontrances sont non-seulement permises, mais même ordonnées aux parlemens pour faire arriver jusqu'au trône la voix des peuples, l'usage en est encore plus légitime lorsque les corps judiciaires y vont porter la justification de leur innocence. Puisque nous sommes condamnés sans avoir été entendus, nous croyons ne point manquer au profond respect que nous devons à votre majesté en lui faisant connaître la régularité de notre conduite. Elle est fondée sur la possession personnelle où est le parlement de Bretagne de connaître des affaires des états, même pendant leur tenue; nos registres en fournissent beaucoup d'exemples. Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns (2). » Ces con-

(1) Lettres du sieur La Mabaunaye au régent, de Saint-Malo, 7 et 9 février 1719.

(2) Requête au roi des gens tenant la cour du parlement de Bretagne, 26 octobre 1718. — Archiv. imp., nouveau fonds du contrôle-général. En marge de cette pièce je

sidérations précèdent un long exposé des applications faites sous trois règnes du droit revendiqué par le parlement en sa qualité de gardien du pacte de 1532, et les remontrances sont terminées par la protestation solennelle de demeurer fidèles à leur devoir, si périlleux qu'en puisse devenir l'accomplissement.

A la fin de l'année 1718, le maréchal avait donc à faire face au parlement et à la noblesse en même temps qu'il fallait rétablir par la force la perception des impôts, suspendue dans diverses localités de la Cornouailles et du pays nantais. Parmi de si nombreux mécontens, il ne pouvait manquer de s'en rencontrer pour dépasser bientôt la limite qui séparait la résistance de l'insurrection. Cela était d'autant plus inévitable que, d'après le mémoire de La Mabaunaye, écrit au commencement de 1719, la province était déjà depuis plusieurs mois parcourue par des agens de l'Espagne. Ceux-ci répandaient de nombreuses proclamations de Philippe V adressées à la nation française et aux divers parlemens du royaume; ils contestaient la légitimité de la régence établie au mépris du testament de Louis XIV, en évoquant le souvenir toujours populaire des états-généraux, seuls juges légitimes du débat engagé entre le neveu et le petit-fils du feu roi. Dès la fin de 1718, les hommes les plus résolus avaient dépêché un émissaire au cardinal Alberoni afin de réclamer pour les Bretons des secours que ce ministre n'était que trop disposé à donner. Les organisateurs du complot étaient surtout les parlementaires exilés, et au premier rang figuraient MM. de Noyant et de Lambilly. L'un était l'intermédiaire principal des mécontens avec les ennemis de la régence à Paris, l'autre devint l'âme de la conjuration qui commençait à se nouer au cœur de la province. Un ancien officier d'infanterie du nom d'Hervieux de Mellac, voisin de campagne et ami de M. de Lambilly, partit pour l'Espagne, où il ne fit d'abord qu'une très courte apparition. Alberoni promit sans hésiter d'assister l'insurrection, dès qu'elle aurait pris de l'importance, par le secours d'une flotte et d'une armée. En à-compte des subsides qu'il s'engageait à fournir, il chargea M. de Mellac d'une première somme de trente mille piastres; mais, malgré son esprit aventureux, ce ministre ne crut pas pouvoir aller au-delà d'une promesse tant que les dispositions dont on l'assurait

trouve de la main de M. d'Argenson la note suivante : « Répondre au parlement que je présumerai toujours autant qu'il me sera possible que le vœu le plus précieux à la compagnie sera de faire prévaloir sa soumission aux ordres du roi sur toute autre considération. M. le marquis de La Vrillière se bornera à répondre de son côté que le roi veut être obéi, et que l'arrêt de son conseil sera exécuté dans toutes ses dispositions. Il y a dans cette requête plusieurs termes contraires au respect dû au roi. Ce que messieurs du parlement doivent le plus désirer, c'est que sa majesté ne sache pas quel est celui de leurs membres qui a osé rédiger ces remontrances, lesquelles sont très propres à justifier la nécessité des exils. — 6 novembre 1718. »

ne seraient pas attestées par la signature de nombreux confédérés. Il se borna donc à donner à l'émissaire des assurances verbales, et M. de Mellac rentra en Bretagne par Saint-Malo au commencement de l'année 1719.

D'après ses renseignemens sur les dispositions favorables qu'il avait trouvées à Madrid, tout se prépara pour une levée de boucliers sur la portée de laquelle quelques gentilshommes, excités par l'ardeur des débats parlementaires, s'étaient fait les plus complètes illusions. Il était très facile de pousser quelques vassaux à molester les employés du fisc ou ceux des fermes; mais il était impossible de soulever une population inerte et désarmée, en présence de garnisons nombreuses, pour des questions qui n'intéressaient les masses ni dans les choses de la conscience, ni dans celles de la vie usuelle. Quoi qu'il en soit, une grande assemblée fut indiquée pour le 8 avril au centre de la Bretagne, dans la vaste forêt de Lanvaux, située à quelques lieues de Vannes. Il y vint des gentilshommes de tous les diocèses, et, si l'on s'en rapporte au président de Robien, ceux-ci prirent pour dérober le secret de ce conciliabule les mesures les plus propres à le laisser pénétrer. On entrait en effet dans la forêt déguisé, chacun portant un faux nez ou des moustaches postiches, tirant deux coups de pistolet pour annoncer son arrivée, et laissant ses valets armés sur la lisière du bois, afin de protéger l'assemblée contre les regards indiscrets. D'après le même écrivain, dont les affirmations sont confirmées par les pièces de la procédure suivie à Nantes, « on y fit lecture d'un projet de traité à faire avec l'Espagne, dont le ministre, mécontent de la triple alliance conclue par les soins de M. le régent, pour s'en venger ou du moins pour embarrasser ce prince, promettait d'abord 15,000 hommes de troupes et de l'argent pour l'exécution du projet, qu'il ne s'agissait que de ratifier. Plusieurs signèrent. On nomma des commissaires pour faire signer les autres, et l'on renvoya M. d'Hervieux de Mellac pour aller ratifier le traité avec le cardinal et en solliciter l'exécution. Le comte du Boïexic-Becdelièvre fut député vers la noblesse du Poitou pour l'engager à se soulever, s'étant fait fort d'y réussir. M. de Noyant resta à Paris pour continuer la correspondance tant à Paris qu'avec l'Espagne, ayant, dit-on, tout le secret de l'intrigue. Les commissaires nommés pour solliciter des signatures travaillèrent si activement chacun dans son canton, entre autres Kerantré de Gouvello dans le canton de Vannes et d'Auray, et Des Granges dans celui de Saint-Brieuc, qu'en peu de temps la liste de ceux qu'ils avaient fait souscrire fut très nombreuse. Alors on commença de faire des préparatifs et des envois d'armes, tant au Pontcallec qu'au Pouldu et chez le sieur Salarun de Coué, qui avait été nommé à cette

assemblée commissaire-général, de même que M. de Lambilly fut trésorier-général. »

Au conciliabule de Lanvaux assistèrent la plupart des personnes qui figurèrent l'année suivante parmi les cent vingt prévenus atteints à des degrés divers par les arrêts de la chambre criminelle. En suivant le développement des faits, on verra que les plus compromis dans cette périlleuse machination ne furent pas les plus sévèrement frappés, les véritables instigateurs s'étant dérobés par la fuite aux poursuites de la justice, obsédée du besoin de faire à tout prix des exemples. Il était impossible qu'une réunion organisée avec un si imprudent appareil demeurât longtemps ignorée. Le premier avis en fut donné au commandant de la province par un magistrat qui reçut la déclaration d'un paysan demeuré caché dans l'épaisseur du fourré durant les délibérations. Cet homme, sachant un peu le français, crut comprendre, dit le président de Robien, qu'il s'agissait de faire venir en Bretagne une armée étrangère, afin de *changer le tuteur du roi*, dont les nobles étaient mécontens. L'on fut dès lors sur les traces de la conjuration, que l'intendant de la province suivit dans toutes ses phases au moyen d'un espionnage fort habilement organisé.

Cependant les conjurés avaient renvoyé M. de Mellac en Espagne afin d'y régler avec les ministres de Philippe V tous les détails de l'intervention. Sitôt que la déclaration de guerre à la France eut été souscrite par sa majesté catholique, Alberoni, persuadé d'après les affirmations de l'émissaire que la Bretagne allait se lever en masse, le renvoya vers ses compatriotes, qui faisaient espérer au roi d'Espagne une si éclatante vengeance de l'affront essuyé par le prince de Cellamare, son ambassadeur. M. de Mellac fut autorisé à promettre la très prochaine arrivée d'une flotte équipée dans les ports de Biscaye, flotte commandée par le duc d'Ormond et portant un corps de débarquement. Alberoni subordonna toutefois l'accomplissement de cette promesse à l'occupation par les insurgés bretons d'un point du littoral qui pût rendre la descente sûre et facile. Enfin, pour gage des résolutions du cabinet espagnol, il remit à M. de Mellac une lettre autographe de Philippe V. Mis en mesure d'agir par cet acte solennel, les conspirateurs se trouvèrent dans le plus grand embarras. Les populations ne remuaient point, et tout se réduisit à quelques expéditions entreprises aux environs de Guérande contre les employés du fisc venant percevoir des contributions que les paysans trouvaient fort commode de refuser. Il n'y eut donc plus à compter que sur les vassaux mêmes des gentilshommes personnellement engagés dans le complot, faible ressource dans des conjonctures aussi graves. Au commencement des troubles, M. de Talhouët-Bonamour avait fait réparer aux environs de La Roche-

Bernard les brèches de son vieux castel; il y avait organisé une troupe d'environ quarante hommes sous le nom significatif de *régiment de la liberté*. Afin de se procurer un arsenal, il avait pris à sa solde le taillandier de son village, chargé de fabriquer des baïonnettes, et quelques livres de poudre de chasse formaient le fonds de ses munitions de guerre. Le vicomte et le chevalier de Rohan-Pouldu, d'une branche cadette de la maison de Rohan, dont le grand nom relevait la modeste fortune, avaient amassé dans leur manoir un certain nombre de fusils rouillés et de vieilles arquebuses. Cet exemple avait été suivi par divers gentilshommes qui croyaient possible, en dépit de Vauban, de se défendre derrière les fortifications du moyen âge contre des régimens de ligne servis par une bonne artillerie.

La place principale de l'insurrection était le château de Pontcallec, situé dans le diocèse de Vannes, au centre d'un pays sauvage qu'aucune route n'avait encore ouvert. Ce château était protégé d'un côté par un grand étang, de l'autre par une forêt de trois lieues d'étendue, dont les fourrés formaient des retraites impénétrables. Le propriétaire de ce manoir était Clément-Chrysogone de Guer, marquis de Pontcallec. Après avoir servi dix ans, il avait quitté l'armée par suite d'embarras d'argent. Il était parvenu à l'âge mûr (1) en conservant toutes les ardeurs de la jeunesse, et vivait dans sa terre à la tête d'une fortune considérable, mais très obérée. Toujours ouverte à ses amis et à ses voisins, sa maison était dans cette partie reculée de la Bretagne le centre des grandes chasses, des rendez-vous bruyans et des réunions politiques provoquées depuis trois ans par l'état agité du pays. Il y vivait en horreur à ses vassaux pour sa dureté selon ses accusateurs, adoré des populations selon le chant populaire consacré à la glorification de sa mémoire. Après le départ pour l'Espagne de MM. de Mellac et de Lambilly, premiers promoteurs de l'insurrection, M. de Pontcallec y joua le rôle principal. Conduit jusqu'aux résolutions extrêmes par la hardiesse de son esprit et les embarras de sa position, il accepta tous les périls d'un tel rôle avec une présomptueuse légèreté. Par l'éclat bruyant qu'il donnait à des mesures de défense sans portée sérieuse, il suscita chez les agens du pouvoir beaucoup plus d'inquiétudes qu'il n'était en mesure de leur créer de difficultés.

Le château de Pontcallec et les mesures de défense dont le bruit remplissait toute la province étaient à Rennes, chez le maréchal et

(1) Dans tous ses interrogatoires, le marquis de Pontcallec se donne quarante ans. C'est sans doute parce qu'il n'a pas connu ces pièces que M. de La Borderie, d'ordinaire si bien informé, maintient qu'il était âgé de trente ans tout au plus. Je dois la communication intégrale de cette procédure à la bienveillance de M. Arthur de Boislisle, sous-bibliothécaire du ministère des finances.

chez l'intendant, l'objet des plus constantes préoccupations. On hésitait à engager des troupes dans ce lieu réputé inaccessible, qu'on disait défendu par une multitude de paysans en armes. Ce château était en effet gardé; mais la garnison ne s'éleva jamais à plus de soixante hommes d'après les déclarations de M. de Pontcallec devant la chambre de justice, à plus de cent quarante d'après celles de M. de Montlouis, si malheureusement associé, avec MM. du Couëdic et Le Moyne de Talhouët, au commandement de cette étrange armée. Deux cents fusils, autant de baïonnettes et quelques barils de poudre mal fabriquée, tels furent en effet les seuls trophées des vainqueurs lorsqu'on se décida à pénétrer dans cet antre redouté, qui ne fut pas même défendu, parce qu'en effet toute défense aurait été impossible. On s'était donné la satisfaction puérile de monter durant quelques mois la garde sur les remparts et de faire retentir du son du cor ces lointaines solitudes. La seule mesure de sûreté que prirent M. de Pontcallec et les amis qu'il associa si tristement à son sort, ce fut de quitter le château pour aller coucher chaque nuit dans des fourrés où des troupes de ligne ne pouvaient songer à les atteindre. On ne pénétrait au Pontcallec qu'avec un mot d'ordre;

langue pittoresque fut créée pour caractériser les incidens de cette vie d'aventures; quiconque se faisait affilier *entrait en forêt*, et chaque affilié prenait un nom de guerre. Cette conjuration fut une sorte de chouannerie manquée : la parodie précéda le drame au lieu de le suivre.

L'agitation, presque exclusivement concentrée entre les membres des états, n'avait pas atteint les populations rurales. Les chefs du mouvement, attendant toujours les Espagnols, n'arrivaient donc à rien organiser, quoique cette impossibilité ne leur ouvrît pas les yeux sur leur impuissance. En vain les commissaires nommés dans l'assemblée de Lanvaux s'abouchèrent-ils avec la noblesse, dont la plus grande partie ignorait l'accord secret passé avec le gouvernement espagnol; en vain les piastres d'Espagne furent-elles distribuées à trois ou quatre gentilshommes besoigneux; quelques milliers de francs remis pour acheter des armes et subventionner des recrues à MM. de Montlouis, Le Moyne de Talhouët et du Couëdic ne servirent qu'à provoquer la condamnation de ces malheureux. Chaque jour enfantait un projet nouveau, et ces folles tentatives n'amenaient jamais que d'amères déceptions. Le seul parti qui restât à prendre dans l'impossibilité manifeste où se trouvaient les conjurés de soulever le pays, c'était d'attendre les Espagnols, qui eux-mêmes attendaient les Bretons. Une flotte de sept vaisseaux portant trois mille hommes de débarquement avait été préparée à la Corogne sur la vive instance de M. de Lambilly, qui promettait une réception enthousiaste. Le départ de cette flotte eut lieu dans

le milieu d'octobre 1719; mais un seul de ces navires parvint à gagner la côte de Bretagne, les vents contraires et des avaries ayant contraint les autres de rentrer au port. Lorsqu'au bout de trois semaines ceux-ci voulurent reprendre la mer, un contre-ordre les en empêcha. Les résolutions du cabinet espagnol avaient changé sur une connaissance plus précise du véritable état des choses. Le vaisseau arrivé en vue du littoral breton avait porté, avec une somme en or considérable, trois cents hommes de débarquement. Ceux-ci prirent terre dans la presqu'île de Quiberon; mais, ayant bientôt acquis la certitude qu'il n'existait sur la côte sud aucun rassemblement d'insurgés et que les garnisons des villes voisines ne tarderaient pas à les entourer, ils jugèrent prudent de remonter à bord, et le vaisseau allégé de ses piastres regagna la côte de Biscaye.

Ce fut la fin de l'insurrection, si l'on peut qualifier ainsi un mouvement qui n'exista jamais que dans l'imagination des instigateurs. La conspiration de Pontcallec se résume dans un rêve caressé par quelques esprits ardens qui, dans les griefs de la province, entrevirent un moyen de grossir leur importance personnelle. En exceptant l'espèce de garnison de deux ou trois châteaux dont une compagnie aurait suffi pour forcer les portes, elle ne put mettre sur pied une bande de cinquante hommes, et, si ses chefs se donnèrent le plaisir de rosser plus d'un maltôtier, de jouer au conseil de guerre et de donner des mots d'ordre, ils n'eurent jamais le malheur de blesser un soldat français, car après avoir compulsé les pièces de cette longue procédure, je n'ai pas trouvé mention d'un coup de fusil tiré dans une rencontre. Gardons-nous donc de confondre les justes revendications de la Bretagne avec une entreprise extravagante dont le succès n'aurait profité qu'aux prétentions des bâtards et aux projets d'Alberoni. Le complot breton ne pouvait prendre quelque consistance que par une descente des Espagnols, et s'évanouit comme une ombre à l'instant où disparut cette espérance. Une centaine d'hommes compromis eurent le bonheur de se cacher ou de s'enfuir à l'étranger. Aux derniers jours d'octobre, lorsque la chambre royale était à la veille de s'ouvrir à Nantes, un brave marinier de Locmariaker fit passer en Espagne sur une barque à peine pontée vingt gentilshommes; d'autres gagnèrent les côtes d'Angleterre et vinrent bientôt rejoindre les premiers émigrés à Madrid. Le maréchal de Montesquiou, qui, d'après le ton fort dégagé de sa correspondance durant l'année 1720, paraît n'avoir aucunement redouté l'issue de projets qu'il connaissait trop bien pour les craindre, fit battre la partie ouest du diocèse de Vannes et quelques cantons limitrophes de la Cornouailles par des détachemens de

dragons et quelques compagnies d'infanterie. M. de Langey, colonel d'un régiment de cavalerie stationné à Ploërmel, et M. de Vianne, commandant du château de Nantes, déployèrent, pour arrêter environ deux cents malheureux, une ardeur dont témoignent leurs lettres, écrites dans un style qui n'a pas vieilli. Ces officiers firent leur besogne comme la feront jusqu'à la fin des temps les fonctionnaires qui saisissent aux cheveux l'occasion opportune pour se créer des titres exceptionnels à l'avancement. M. de Vianne explore de la cave au grenier les habitations suspectes et déploie l'activité d'un commissaire de police. Visant à la faveur personnelle du régent, M. le marquis de Langey a sous l'uniforme l'émotion et la phraséologie d'un substitut impatient.

Les prévenus voyaient trop bien l'impossibilité de se défendre pour opposer quelque résistance aux agens de la force publique. MM. Le Moyne de Talhouët et du Couëdic furent arrêtés à leur domicile; M. de Montlouis le fut également, non sans avoir tenté de soulever les paysans de sa paroisse en y faisant sonner le tocsin. Tous furent conduits au château de Nantes, qui, en y comprenant quelques femmes arrêtées pour avoir connu sans les révéler les secrets de la conjuration, ne compta pas moins de cent prisonniers aux premiers jours de novembre 1719. Le procès s'instruisit par contumace contre cinquante autres accusés dont la plupart avaient mis la mer entre eux et leurs juges. Ce bonheur ne fut pas réservé à M. de Pontcallec, resté caché aux environs de sa demeure. Après la fouille du château, opérée dans le courant d'octobre par un détachement que commandait le fils du maréchal de Montesquiou, le marquis, changeant chaque jour de résidence et de costume, brava durant deux mois toutes les recherches. La population se montra insensible aux mesures comminatoires décrétées contre les non-révélateurs comme aux offres d'argent adressées à quiconque livrerait mort ou vif le chef de la conspiration, et tous les foyers s'ouvrirent pour l'abriter. Il était depuis quelques jours dans un presbytère de campagne, près de la petite ville de Guéméné, lorsque M. de Vianne, qui battait le pays avec un détachement de dragons, fut averti de sa présence. La correspondance de cet officier n'indique point par quel moyen il se procura les renseignemens qui provoquèrent cette capture. Une courte lettre du 29 décembre 1719 adressée au président de la chambre royale annonce seulement qu'il vient de saisir lui-même M. de Pontcallec dans son lit au presbytère de Lignol, où il était caché depuis plusieurs jours, et que le prisonnier partira le lendemain pour Nantes avec le *coquin de curé*, sous la garde de M. de Mélesse, grand-prévôt de Bretagne; M. de Vianne ajoute, dans ce style qui est l'homme même, qu'il réservait aux commissaires ce bon morceau *pour leurs*

étrennes. La poésie populaire a rempli cette lacune : elle attribue, avec toute vraisemblance d'ailleurs, l'arrestation de M. de Pontcallec à une dénonciation intéressée.

« On a beau le chercher, on ne le trouve pas. — Un gueux de la ville qui mendiait son pain est celui qui l'a trahi. — Un paysan ne l'aurait pas trahi quand on lui eût offert cinq cents écus! — C'était la fête de Notre-Dame des Moissons (1), jour pour jour; les dragons étaient en campagne. — « Dites-moi, dragons, n'êtes-vous pas en quête du marquis? — Nous sommes en quête du marquis; sais-tu comme il est vêtu? — Il est vêtu à la mode de la campagne : surtout bleu orné de broderies, — Soubreveste bleue et pourpoint blanc, guêtres de cuir et braies de toile, — Petit chapeau de paille tissu de fil rouge, sur ses épaules de longs cheveux noirs, — Ceinture de cuir, avec deux pistolets espagnols à deux coups. — Ses habits sont de grosse étoffe, mais dessous il en a de dorés. — Si vous voulez me donner trois écus, je vous le ferai trouver. — Nous ne te donnerons pas même trois sous; des coups de sabre, c'est différent. — Nous ne te donnerons pas même trois sous, et tu nous feras trouver Pontcallec. — Chers dragons, au nom de Dieu, ne me faites point de mal. — Ne me faites point de mal! je vais vous mettre tout de suite sur ses traces. Il est là-bas, dans la salle du presbytère, à table, avec le recteur de Lignol. »

Pontcallec fut incarcéré au château de Nantes le 2 janvier 1720; après son arrivée, l'instruction prit une activité nouvelle. Instituée par lettres patentes du 3 octobre 1719, cette chambre criminelle avait été créée afin de rassurer l'opinion, qu'alarmaient au début d'une guerre contre Philippe V les bruits répandus sur l'état de la Bretagne, et l'érection en fut antérieure de près d'un mois à l'arrestation de la plupart des prévenus. Revêtir de formes légales des arrêts dictés d'avance, telle fut dans tous les temps l'œuvre de ces commissions, dont l'odieux souvenir aurait flétri l'honneur de la magistrature française, si ses membres n'étaient le plus souvent demeurés étrangers à la formation de ces tribunaux politiques. La chambre criminelle de Nantes fut composée par le garde des sceaux d'Argenson de quatorze maîtres des requêtes de l'hôtel, présidés par un conseiller d'état, personnel purement administratif appelé à s'écouler pour la plus grande partie dans le service des intendances. Cette chambre s'ouvrit le 29 octobre avec un grand appareil dans

(1) L'arrestation de M. de Pontcallec a une date certaine incompatible avec celle que lui assigne le barde breton. Cette erreur n'est pas la seule qu'il commette, car il attribue vingt-deux ans à un homme qui en avait quarante, et le fait arrêter dans la salle à manger, lorsqu'il fut saisi dans son lit. — *Chants populaires de la Bretagne*, par M. de La Villemarqué, t. II, p. 150.

le château qui avait vu mourir le comte de Chalais et partir Fouquet pour un exil plus terrible que la mort.

Avant de statuer sur le sort des accusés, dont chaque jour augmentait le nombre, les commissaires jugèrent à propos de frapper quelques écrits clandestins qui se lisaient alors avec avidité. Ces écrits avaient pour but d'intéresser l'opinion aux prisonniers, et présentaient les désordres des derniers temps comme une conséquence coupable sans doute, mais naturelle, de la violation des droits de la province, du mépris témoigné à son parlement et à ses états. L'un de ces pamphlets, d'une forme piquante, avait pour titre : *Dialogue entre Gaston de Foix et Charles XII;* l'autre, d'une portée beaucoup plus sérieuse, touchait au vif les plus hautes et les plus redoutables questions. C'est une perte véritable que celle de cette *Apologie pour le parlement et pour la noblesse de Bretagne*, si bien brûlée par arrêt de la chambre royale qu'aucun exemplaire n'en est parvenu jusqu'à nous. Dans cet écrit se reflétait en effet l'opinion de la majorité modérée, non moins opposée aux extravagances des conjurés qu'aux procédés soldatesques de M. de Montesquiou. Cette opinion était celle du parlement, qui protesta avec énergie contre la formation de la chambre royale, d'abord parce que la création d'un tribunal politique en Bretagne était une atteinte manifeste aux droits constitutionnels de la province, ensuite parce qu'elle semblait jeter un doute injurieux sur la fidélité des magistrats bretons en les présentant comme capables de ménager des ennemis de la France et des complices de l'étranger (1).

La mission de la chambre de Nantes, telle que la lui avait assignée M. d'Argenson, avait été de confondre dans une réprobation égale, en les frappant par des arrêts communs, la résistance constitutionnelle de la Bretagne et le concours donné par un petit nombre de conjurés aux visées ambitieuses d'Élisabeth Farnèse et d'Alberoni. De leur côté, les accusés mirent tout en œuvre pour dissiper cette confusion systématique. Il n'y eut pas jusqu'à M. de Pontcallec qui ne s'efforçât d'expliquer sa conduite dans le sens d'une opposition légale, en la rattachant au pacte de Dinan, malgré l'évidence des faits sous lesquels il fut trop facile de l'accabler. Ses déclarations, ignorées jusqu'ici, peuvent se résumer de la manière suivante (2). L'accusé reconnaît avoir participé à toutes les réunions formées par la noblesse après les états de Dinan. Il donne des détails étendus sur l'assemblée de Lanvaux et sur trois autres qui suivirent. Il ne s'agissait, selon M. de Pontcallec, que de résister à l'oppression de M. de Montesquiou et de concerter un plan

(1) Remontrances du parlement de Bretagne au roi, du 24 octobre 1719.

(2) Le premier interrogatoire de Pontcallec est du 3 janvier 1720; les autres suivirent à quelques jours de distance.

de conduite relativement au paiement des impôts, dont la perception avait cessé d'être régulière. Il y fut question de la convocation des états-généraux; mais rien dans les résolutions prises n'était incompatible avec la fidélité due au roi et au régent du royaume. Il reconnaît qu'un plan fut formé pour enlever, à la tête d'une force de six cents gentilshommes, le commandant de la province, de manière à le garder pour otage jusqu'à ce que le gouvernement se fût engagé à respecter les droits et les libertés de la Bretagne. Il ne nie point qu'on se soit adressé au roi d'Espagne et que des rapports aient été établis avec le cardinal Alberoni; il dit qu'on se proposait, par ces négociations, d'obtenir le débarquement d'un corps de dix mille hommes et l'envoi d'un subside de 6 millions; mais en reconnaissant avoir été tenu au courant de ces négociations il maintient n'y avoir jamais été personnellement engagé. Les agens principaux, d'après M. de Pontcallec, étaient MM. de Mellac et de Lambilly; l'argent a été distribué en Bretagne par les soins de ce dernier. On comptait sur un mouvement simultané dans le Poitou, et l'on était en relations avec le Dauphiné, qui, ayant à faire redresser des griefs analogues à ceux de la Bretagne, avait secrètement accrédité à Madrid le chevalier de Sève, lequel s'entendait avec l'envoyé breton. Interrogé sur les préparatifs militaires faits au Pontcallec, l'accusé s'efforce d'établir que l'importance de ces moyens de défense a été démesurément exagérée; il n'a jamais eu plus de soixante hommes sur pied, et le vrai but de cet armement, c'était de résister à la maréchaussée, si elle venait, comme le bruit s'en était répandu, s'emparer de sa personne sous le prétexte qu'il faisait la contrebande du tabac. Sommé de s'expliquer sur plusieurs lettres adressées à M. de Montlouis contenant des instructions d'un caractère tout militaire et un plan pour armer et soulever les paroisses voisines, Pontcallec répond que cette correspondance est une pure mystification : M. de Montlouis est un maniaque qui se croit appelé à commander des armées; l'accusé a eu le tort d'entrer dans ce travers d'esprit, et s'est amusé à caresser les visions chimériques de son ami. Interrogé en dernier lieu sur la participation du parlement aux agitations de la province, il dit que, d'après M. de Lambilly, intermédiaire principal entre les magistrats et les gentilshommes, il suffisait, pour obliger le parlement à se prononcer, *de lui faire une douce violence*, ce qui aurait lieu, si l'on parvenait à pénétrer de force dans la ville de Rennes; sur la demande des commissaires, il nomme tous les conseillers réputés secrètement favorables aux vues des agitateurs (1).

(1) Les noms de ces magistrats, d'après l'interrogatoire du marquis de Pontcallec, sont les suivans : le président de Rochefort, les conseillers de Marnière, Féron du

Tout cela provoque la commisération. Dans ce complot, les hommes étaient aussi peu redoutables que les chefs, et jamais la rigueur ne fut plus inutile. M. de Montlouis rendit au commissaire instructeur la tâche plus facile encore, car il fit des aveux complets qui atteignirent ses coaccusés sans lui profiter. Ce malheureux gentilhomme exposa sans nulle réserve ce qui s'était fait dans les diverses assemblées secrètes auxquelles il avait participé. Il fit connaître en détail le projet formé par les conjurés pour surprendre la ville de Rennes afin d'enlever le maréchal, et déroula un autre plan tout aussi peu sérieux, puisqu'il consistait à déguiser quelques centaines de gentilshommes en sauniers afin de commencer le mouvement dans les marais de Guérande, sous prétexte d'organiser une vaste contrebande sur le sel. Sommé de déclarer quel poste lui avait été attribué dans le cadre de la future armée insurrectionnelle, il répondit que M. de Pontcallec le destinait à remplir, conjointement avec M. de Talhouët, le rôle de commandant de l'infanterie, et qu'il avait réservé celui de chef de la cavalerie pour M. du Couëdic, ancien capitaine de dragons; il ajouta que tous les brevets devaient être délivrés au nom du roi d'Espagne, M. de Pontcallec l'ayant ainsi déclaré en annonçant la prochaine arrivée du duc d'Ormond, général irlandais au service de sa majesté catholique. Interpellé sur le motif qui avait conduit plusieurs nobles à quitter leur domicile, il répondit que M. de Pontcallec leur avait affirmé qu'ils allaient tous être transportés au Mississipi. Sur ce bruit universellement répandu, M. de Montlouis se rendit à la grand'messe de sa paroisse, et demanda aux cultivateurs s'ils le défendraient résolûment, ainsi que les autres gentilhommes du voisinage, dans le cas où des dragons viendraient les enlever. Les paysans répondirent qu'il pouvait compter sur eux, mais que, si l'on venait jamais chercher M. de Pontcallec pour l'amener pendre, ils le verraient partir avec grande joie, parce que c'était un vrai tyran, et que nul ne bougerait pour lui. M. de Montlouis poussa enfin la sincérité jusqu'à donner l'état d'emploi de quelques mille livres reçues en piastres d'Espagne par lui, M. du Couëdic et M. de Talhouët, afin d'équiper des soldats. Au jour de son arrestation, le matériel d'armement se composait de quarante fusils de chasse et de quatre baïonnettes forgées avec de vieilles faucilles. Mme de Montlouis, qui dépassa son mari dans l'empressement et la précision de ses aveux, fit, sur ses indications, retrouver toute cette ferraille dans le champ où elle avait été enfouie. MM. du Couëdic et de Talhouët complé-

Quingo, Jacquelot de La Mothe, de Montebert, de Cuillé, d'Andigné, d'Ernothon du Pont-Labbé, de la Forest d'Armaillé et d'Erval.

tèrent les détails recueillis de la bouche de M. de Montlouis, et se livrèrent contre le marquis de Pontcallec à des récriminations justifiées par la présomptueuse étourderie de l'homme qui les avait perdus. Si la France avait pu suivre les débats d'un pareil procès, couvert par un secret rigoureux, un dénoûment sanglant aurait été à peu près impossible, car, si le complot restait avéré, le ridicule et l'impuissance d'une pareille tentative l'étaient encore davantage.

La postérité a prêté au régent tous les torts parce qu'il eut tous les vices. Il en est un toutefois que personne n'a pu songer à lui imputer : ce prince fut si peu cruel qu'il poussa envers ses ennemis la clémence jusqu'à l'excès, non par vertu, mais par une sorte d'apathique indifférence. Je m'étais donc souvent demandé pourquoi l'homme qui rendit si promptement aux légitimés leurs honneurs et leurs palais fit tomber, au milieu d'une province fidèle et pacifiée, la tête de quatre malheureux dont aucun ne méritait qu'on lui fît l'honneur de le craindre. En lisant les pièces originales de cette procédure, je me suis rendu compte de l'influence quotidienne sous le coup de laquelle le duc d'Orléans se trouva placé durant les cinq mois qu'elle dura, influence qui provoqua soudainement une résolution que l'attitude du prince n'avait pas jusqu'alors laissé prévoir. Toutes les dépêches de Nantes sont couvertes de notes marginales de la main du garde des sceaux, et dans leur effrayant laconisme ces notes suent le sang. Les circonstances les plus insignifiantes y sont présentées comme ayant un sens mystérieux et une portée redoutable. Il est évident que d'Argenson veut alarmer le régent et préparer un grand exemple, bien moins contre la Bretagne que contre tous les parlemens et tous les pays d'états à la fois. Il a jugé l'occasion favorable pour prouver à la France que le prince si indulgent contre ses ennemis personnels peut se montrer implacable contre ceux qui osent attenter au droit de la couronne. On devine sans peine que les instrumens ne lui manquèrent pas pour mettre dans cette province la terreur à l'ordre du jour. Parmi ces agens empressés figurait, à Rennes, sous l'abri d'un secret qui doit cesser de protéger sa mémoire, M. de Brilhac, récemment appelé aux fonctions de premier président du parlement, magistrat d'un esprit commun et d'une âme vulgaire, qui concourut plus que personne aux résolutions rigoureuses, non qu'il en eût le goût, mais parce qu'il crut profitable de l'affecter (1).

(1) Je me borne à l'échantillon suivant de sa volumineuse correspondance : « Le bruit se répand ici que la chambre royale va être cassée, que c'est une des conditions de la paix avec l'Espagne que l'amnistie générale de tous les Bretons, qui retourneront tous incessamment chez eux. — Il ne m'est pas permis, monseigneur, d'entrer dans les secrets du cabinet; mais je crois qu'il est de mon devoir de vous représenter

Il n'était pas sans difficulté de mener à fin une procédure qui s'appliquait à cent accusés présens et à cinquante contumaces. Disjoindre la poursuite dans une affaire où se présentait un même corps de délit, c'était un procédé peu régulier; juger tous les prévenus à la fois, c'était une entreprise à peu près impossible. Dans une dépêche impérative, le garde des sceaux trancha la difficulté. Il prescrivit aux commissaires de s'occuper d'abord des quatre principaux accusés, les seuls dont il convoitât la tête, en englobant dans le même arrêt tous les contumaces engagés dans les machinations avec l'Espagne, et tous passibles, à ce titre, de la peine capitale. Vingt condamnations à mort par un seul arrêt, cela parut au garde des sceaux pouvoir exercer une salutaire influence sur tous les parlementaires depuis Rennes jusqu'à Grenoble, depuis Grenoble jusqu'à Toulouse. Au moment où la Bretagne se rattachait avec ardeur à l'espoir d'une prochaine amnistie, la chambre criminelle préparait donc en secret le dénoûment de cette immense procédure. Dans la matinée du mardi 26 mars, MM. de Pontcallec, de Montlouis, du Couëdic et de Talhouët furent appelés l'un après l'autre devant elle, et ces quatre gentilshommes entendirent à genoux l'arrêt qui, en les déclarant atteints et convaincus du crime de haute trahison, les condamnait à être décapités avant la fin du jour. Nullement préparés à ce terrible dénoûment, que la clémence habituelle du régent rendait en effet peu vraisemblable, et contre lequel trois d'entre eux avaient cru se prémunir par la sincérité de leurs aveux, leur attitude révéla les impressions dominantes chez chacun d'eux. M. de Pontcallec exhala sa surprise par une explosion de fureur, en se rattachant toutefois à l'espérance d'un sursis. MM. du Couëdic et de Talhouët, rejetant cette illusion, comprirent que leur dernière heure était venue et s'élevèrent sans effort, par la puissance de leur foi, à la courageuse acceptation du sacrifice; M. de Montlouis prit ses dispositions avec une calme et mâle simplicité. Le même arrêt prononça la peine de mort contre seize accusés fugitifs (1), et déclara que la sentence définitive serait rendue contre

que, si ces bruits-là avaient malheureusement quelque fondement, et s'il ne se faisait pas bientôt des exemples éclatans, les honnêtes gens ne pourraient plus lever la tête, car j'ose vous assurer que leur repentir à tous n'est fondé que *sur la seule attrition,* et que leur cœur est absolument gâté. » Lettre à M. d'Argenson, 9 janvier 1720. — Archives impériales, nouveau fonds du contrôle-général, cartons de Bretagne.

(1) Ces condamnés contumaces, qui furent décollés en effigie sur l'échafaud fumant du sang versé la veille, étaient MM. de Talhouët de Bonamour, de Lambilly, d'Hervieux de Mellac, Couëssin de La Berraye, de Talhouët de Boisorhant, de Trevelec de Bourgneuf fils, Cocquart de Rosconan, le comte et le chevalier de Rohan-Pouldu, du Groësquer l'aîné et l'abbé du Groësquer, de La Houssaye père, de La Boissière de Kerpedron, le chevalier de Lantivy du Crosco, Le Gouvello de Kerantré et de Villegley. Ces

les quatre-vingt-dix-sept autres détenus après plus ample informé, dans un délai de trois mois.

Remis aux mains de quatre moines mandés d'un couvent voisin, les condamnés furent conduits dans la chapelle du château, et consacrèrent au règlement des affaires de leur conscience et à celui de leurs intérêts domestiques le peu d'heures qui les séparaient encore de l'instant fatal. Avertie de ce qui se préparait par un vaste déploiement de forces militaires, la population nantaise insulta par ses cris les commissaires qui allaient faire couler le plus vieux sang de l'Armorique. La noblesse quitta la ville; le peuple suivit jusqu'au lieu du supplice, en faisant éclater sa profonde douleur, des hommes protégés aux yeux de la Bretagne par la sainteté d'une cause qu'ils compromirent gravement sans doute, mais qu'ils avaient d'abord espéré servir. De nuit, à la lueur des flambeaux, au milieu d'une cité en deuil et en prières, les condamnés franchirent d'un pas ferme le chemin de la prison à l'échafaud; leurs têtes tombèrent, non sans peine sous la main d'exécuteurs ou novices ou tremblans, et leur vie, jusqu'alors obscure, fut tout à coup transfigurée par leur mort.

Ce rapide exposé, écrit sur des documens authentiques, permet de juger la valeur de la conspiration bretonne; il déterminera tous les bons esprits à concéder aux coupables le bénéfice des circonstances atténuantes, en leur refusant les hommages réclamés pour eux par d'honorables écrivains incomplétement renseignés. Il est un côté de cette affaire qui n'a jamais été mis en relief, c'est le tort immense que ce triste épisode fit dans tout le royaume à la cause des libertés provinciales. En présence d'un complot qui permettait de mettre en suspicion leur dévouement à la royauté, les états de Bretagne rentrèrent dans une silencieuse dépendance, et la noblesse se montra plus occupée d'effacer à Versailles des impressions fâcheuses que de suivre le sillon tracé par l'assemblée de Dinan. Le despotisme profita des craintes qu'inspire toujours aux gens timides la revendication bruyante de la liberté. Durant plus de quinze ans, à la suite de la crise de 1720, la vie politique fut à peu près interrompue en Bretagne, et M. d'Argenson obtint de cette immolation juridique tout le fruit qu'il en avait attendu.

L. DE CARNÉ.

exilés moururent pour la plupart en Espagne ou à la petite cour de Parme. M. de Talhouët de Bonamour devint commandant des gardes wallonnes, M. de Lambilly occupa d'importantes fonctions diplomatiques, et MM. de Rohan-Pouldu obtinrent des charges de cour. Le reste de l'émigration bretonne vécut misérablement, comme le constate Saint-Simon, qui en trouva les survivans en Espagne. — Mémoires, t. XI.

LE

VOYAGE DE LA NOVARA

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.

I. *Reise der œsterreichischen Fregatte Novara um die Erde*, von Dr Karl von Scherzer. Wien, Karl Gerold's sohn, 1867. — II. *Statistisch commerzielle Ergebnisse einer Reise um die Erde*, etc., von Dr Karl von Scherzer. Leipzig und Wien. Brockhaus, 1867.

Tout ce qui se rapporte à l'Autriche excite actuellement en Europe un vif intérêt. On suit avec une attention à la fois bienveillante et inquiète les efforts de l'homme d'état habile qui n'a point reculé devant la tâche ardue de reconstruire sur des fondemens modernes l'antique édifice de l'empire danubien, miné par les rivalités de race, disloqué par les prétentions opposées des nationalités, ébranlé enfin par les revers successifs subis sur les champs de bataille; mais ce qu'il importe surtout de signaler en ce pays, ce sont les manifestations du réveil de la vie intellectuelle. Jusqu'à présent, l'Autriche n'a pris qu'une part insignifiante à ce grand mouvement scientifique qui, renouvelant presque toutes les branches du savoir, constitue le plus beau titre de gloire de l'Allemagne contemporaine. Les savans ne manquaient peut-être point à l'empire, mais la liberté manquait aux savans, et sans liberté la science est arrêtée dans son essor. La pensée était écrasée sous le poids d'un double despotisme, despotisme de l'état, despotisme de l'église, le second bien plus lourd que le premier, car la censure ecclésiastique, là où elle peut agir dans l'ombre, comme en Autriche

il y a peu de temps encore, ôte jusqu'au goût des études indépendantes. Celui qui ne peut dire que la moitié de ce qu'il pense aimera souvent mieux se taire. Voilà du moins la cause à laquelle les Autrichiens eux-mêmes attribuent la stérilité dont leur pays semblait frappé dans l'ordre intellectuel. Il est certain qu'il y a quelques années les résultats du voyage scientifique de la *Novara* n'auraient pas été publiés dans l'esprit où ils le sont aujourd'hui, et c'est pour ce motif que nous nous plaisons à y voir l'un des symptômes de la régénération de l'Autriche.

L'expédition de la *Novara* fut organisée, il y a déjà plus de dix ans, sous les auspices de l'archiduc Maximilien, qui se trouvait alors à la tête de la marine autrichienne. Le but était multiple : il s'agissait d'abord de nouer des relations commerciales avec les pays transatlantiques et de déployer le pavillon impérial sur des mers qui ne le connaissaient pas encore ; on voulait en même temps favoriser les recherches des savans spéciaux qui seraient pris à bord, former des collections d'objets d'histoire naturelle que le voyageur isolé a beaucoup de peine à emporter, enfin établir des rapports réguliers avec les institutions scientifiques des pays lointains. La *Novara* était une frégate à voiles de quarante canons, bon navire de mer et fin voilier, placé sous le commandement du commodore B. von Wullerstorf-Urbair, qui est devenu depuis ministre du commerce. C'est ce même bâtiment qui, muni maintenant d'une hélice, remplit la funèbre mission de ramener dans sa patrie le corps de Maximilien. La commission scientifique était composée du docteur F. Hochstetter pour la géologie, du docteur E. Schwarz et de M. J. Jelinek pour la botanique, de MM. Frauenfeld et Zelebor pour la zoologie, et de M. Carl von Scherzer pour l'ethnographie et la géographie dans leurs rapports avec le commerce et l'économie sociale. L'esprit qui avait inspiré le *Cosmos* présidait à l'entreprise, et Humboldt, déjà affaibli par l'âge, profitait d'un retour de santé pour envoyer à ceux qui allaient partir quelques instructions, l'indication de certaines lois physiques à vérifier et enfin les vœux les plus touchans pour le succès des voyageurs dont il n'espérait plus voir le retour.

La belle frégate partit en avril 1857 et revint en août 1859, au milieu de la guerre entre la France et l'Autriche. Le vaisseau consacré à la science n'avait en tout cas rien à craindre : ordre avait été donné de le respecter sur toutes les mers. L'expédition, après avoir touché à Gibraltar et à Madère, avait visité successivement Rio-de-Janeiro, le cap de Bonne-Espérance, les îles de Saint-Paul et d'Amsterdam, Ceylan, Madras, les îles Nicobar, Singapore, Batavia, Manille, Hong-kong, Shanghaï, les Carolines, Sidney, Auck-

land, Tahiti et Valparaiso. Elle rapportait de nombreuses collections qui forment à Vienne un musée spécial. La publication des travaux de la commission scientifique a été entreprise aux frais du gouvernement, dans un format et avec un luxe typographique si coûteux qu'elle a été plusieurs fois arrêtée par le manque de fonds spéciaux et aussi par les secousses si répétées que l'empire a subies. Quand elle sera complète, elle formera un recueil des plus importans à consulter : il est divisé en sept parties, consacrées à la physique nautique, à la zoologie, à la botanique, à la géologie paléontologique, à l'économie politique et au commerce, à l'ethnographie, à l'anthropologie et à la médecine dans ses rapports avec la géographie. Parmi ces travaux, ce sont ceux qui se rapportent à l'étude des forces productives des pays transocéaniques que nous voudrions faire connaître. Ils sont dus à M. Carl von Scherzer, conseiller au département du commerce à Vienne. Il a fait paraître d'abord le récit du voyage de la *Novara* en deux volumes dont le succès a été tel dans toute l'Allemagne, qu'il s'en est vendu plus de 25,000 exemplaires, et il vient de publier récemment les résultats statistiques et commerciaux qui, réunissant une énorme quantité de chiffres et de faits groupés d'une façon méthodique, permettent de contrôler ses appréciations.

Ce qui fait le charme et l'intérêt de ces récits de voyage, c'est que M. von Scherzer est à la fois un économiste, un naturaliste et un artiste. Ses tableaux des splendeurs de la nature tropicale ne sont point inférieurs à ceux du *Cosmos*. J'ai lu, il y a quelques années déjà, un livre où M. von Scherzer raconte un voyage d'exploration dans les forêts vierges de l'Amérique centrale, et ses descriptions étaient si bien faites qu'il me suffisait de fermer les yeux pour voir, comme si j'y étais, s'ouvrir au-dessus de ma tête la voûte de verdure des arbres immenses, et, dans le demi-jour glauque que produit cet ombrage, les lianes escalader les fûts élancés des palmiers afin de se rapprocher du jour, les orchidées, suspendues en l'air comme des oiseaux qui volent, étaler les éclatantes couleurs de leurs pétales si bizarrement découpés, les fougères revêtir le sol de leurs frondes légères, la végétation enfin jaillir partout de la terre comme une éruption de vie qui envahit tout sans repos et sans merci, mais qui tue l'homme, incapable de vivre dans cet air épais, très semblable à celui où s'épanouissait la flore de la période houillère. Ces tableaux se gravent si fortement dans la mémoire parce que les détails sont rendus avec la plus grande précision. L'auteur ne se contente pas du ton général et de la ligne vague; il connaît toutes ces plantes, tous ces arbres, qui donnent au paysage son caractère distinctif; il les nomme, il les dépeint, il en indique d'un

mot la physionomie. Pour faire connaître les aspects des pays lointains, rien n'égale la photographie, qui reproduit les choses telles qu'elles sont. Or le savant qui décrit arrive à peu près au même résultat, et, quand il est artiste, il y ajoute la poésie sans nuire à la vérité. Voilà ce qui séduit dans les tableaux de la nature tracés par Bernardin de Saint-Pierre, par Humboldt, et l'on peut presque ajouter par M. von Scherzer.

Toutefois l'intérêt principal que présente le récit du voyage de la *Novara* réside non dans le mérite des descriptions, mais dans l'étude des conditions économiques des différens pays successivement visités. C'est là le côté sérieux, instructif et vraiment original de l'œuvre. Depuis quelque temps déjà, l'économie politique semble rester stationnaire. Les principes généraux ont été établis par les maîtres de la science. En essayant de donner plus de précision aux formules, leurs successeurs sont arrivés souvent à remettre en question des vérités acquises qu'il faut ensuite rétablir à nouveau. On aboutit ainsi à des discussions de mots, à des débats scolastiques, d'où ne peuvent sortir ni lumière utile ni conseils pratiques. C'est l'étude des faits qu'il faut aborder maintenant dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire dans l'histoire et dans le monde contemporain (1). L'économie politique, pas plus que la politique, n'est une science exacte, dont on peut saisir les lois au moyen de définitions, d'axiomes et de déductions, comme on le fait en algèbre ou en géométrie. L'objet de l'étude en effet n'est autre que l'homme, être libre, perfectible et obéissant à des mobiles très différens suivant la race ou l'époque à laquelle il appartient. Telle institution, excellente pour une société éclairée, sera une cause d'arrêt irrémédiable pour un peuple encore dans l'enfance. Le gouvernement despotique, qui à certaines époques paraît indispensable au progrès de la civilisation, devient plus tard une occasion de mécontentement, de troubles, d'insurrections et en définitive de décadence. Quand Montesquieu a voulu exposer l'esprit des lois, il ne s'est pas enfermé dans des formules abstraites, il a étudié les institutions de tous les peuples de la terre. Les autorités qu'il invoque sont parfois bien trompeuses, et les exemples qu'il cite méritent les railleries que Voltaire ne leur a pas épargnées; mais la méthode est excellente, elle éveille la cu-

(1) Des études économiques importantes et récemment parues montrent que les esprits se tournent de ce côté. Parmi les auteurs qui travaillent dans cette direction, il suffira de citer MM. Roscher pour l'Allemagne, Wolowski pour la France, Stuart Mill, Fawcett, Edwin Chadwick, Cliffe Leslie pour l'Angleterre, Jacini, Minghetti pour l'Italie, Le Hardy de Beaulieu pour la Belgique. C'est même l'intérêt tout actuel et si puissant des questions économiques qui a porté jusqu'aux philosophes, comme M. Jules Simon, à négliger leurs anciennes études pour s'occuper de l'amélioration du sort des classes laborieuses.

riosité, soutient l'intérêt et mène au but. Comment les peuples doivent-ils se conduire pour que l'aisance devienne générale, en d'autres termes quelles sont les causes de la richesse des nations? Voilà le problème que l'économie politique cherche à résoudre. Croit-on qu'il le sera quand on aura obtenu la non-intervention du gouvernement dans le domaine de la production, la liberté du commerce international et le laissez-faire, le laissez-passer universel? Aucunement; le progrès économique tient à des causes beaucoup plus profondes. Il dépend des influences de la religion, des mœurs, des institutions politiques, des traditions, des croyances morales et philosophiques. Pour qu'un homme se mette à courir, il ne suffit pas de le débarrasser de toute entrave, il faut encore qu'il en ait la force. Il en est de même pour les peuples. S'ils n'ont pas les aptitudes qui rendent le travail productif, ce ne sont pas de pures réformes économiques qui les leur donneront; il leur faudra une régénération morale et intellectuelle. La Turquie n'a jamais été arrêtée dans son essor par les barrières du système protecteur; d'où vient qu'elle décline et que déjà on se dispute sa succession, comme si sa chute était inévitable et prochaine? Dans les républiques espagnoles de l'Amérique du Sud, l'état ne décourage pas par son ingérence l'initiative individuelle; d'où vient que celle-ci est nulle et que les populations sont misérables dans les plus riches contrées du monde? C'est pour éclairer de semblables questions qu'il est si utile de bien connaître la situation économique et morale des différens peuples. Malheureusement les sources d'informations sont encore très rares, car en général les voyageurs s'occupent peu d'économie politique, et les économistes ne font guère de lointains voyages.

Il est difficile aussi d'obtenir en cette matière délicate des jugemens exacts et des appréciations impartiales. Pour les faits de l'ordre physique, il n'est pas probable que l'observateur soit aveuglé par ses passions ou ses croyances, car ces faits n'y touchent pas directement. Dans les sciences morales et politiques il n'en est pas de même. Il s'agit là de ce qui émeut notre cœur. Les questions qui s'agitent ont le privilége de passionner les hommes, parce qu'elles portent sur leurs croyances en fait de politique, de morale, de religion. Le jugement de l'observateur sera donc faussé à son insu par ses opinions, dont il ne peut secouer l'influence. Il verra ce qui les confirme; ce qui les contredit lui échappera. De là vient que les voyageurs, qui s'accordent d'ordinaire lorsqu'ils décrivent les caractères physiques des pays étrangers, sont si souvent en désaccord quand ils nous parlent de leur état moral. Par exemple, quel est sous ce rapport la situation des États-Unis? Les uns en font une peinture effroyable : dans l'administration, ce ne sont que dilapidations

et concussions, le vol organisé en un mot, la grossièreté des mœurs est générale; dans les affaires, la probité commerciale est un terme qui n'est plus compris; le lien de la famille existe à peine; la corruption s'étale ouvertement et ne connaît plus de bornes. D'autres au contraire nous montrent dans l'Union américaine un modèle à suivre en tout, ainsi que faisait Tacite en présentant le tableau de la Germanie aux Romains de la décadence. Parmi ces jugemens contradictoires, auquel faut-il ajouter foi? A ceux des indifférens peut-être qui n'ont pas d'opinion arrêtée ni de conviction faite? Le malheur est que ceux-là ne seront que des observateurs superficiels. Pour bien observer, il faut que l'esprit se soit posé un problème, sinon on voit mal, on ne comprend pas le sens des faits, on ne sait même pas interroger. On ne poursuivra pas avec fruit la solution d'un problème sans y apporter un vif intérêt qui résulte de certaines croyances, de certains principes, ressort profond de la vie spirituelle. Pour bien juger une religion, a dit M. Renan, il faut avoir cessé d'y croire après y avoir cru. Voilà la formule de cette suprême indifférence que quelques-uns croient indispensable à la saine critique et à l'impartialité des jugemens. L'inconvénient est qu'en perdant la foi le critique cesse souvent de comprendre la puissance des sentimens qui ont remué le monde et qui l'agitent encore. En résumé, chaque fois qu'il s'agit des manifestations de la liberté humaine, les bons observateurs sont rares, et c'est pour ce motif que nous attachons un grand prix aux récentes publications de M. von Scherzer. En s'occupant de questions sociales, il a su conserver les habitudes d'investigation du naturaliste. Il n'est pas arrivé au dilettantisme scientifique et à l'indifférence politique, on devine que c'est un bon patriote et un ami de la liberté qui écrit; mais ses préférences ne semblent jamais influencer ses jugemens. On sent qu'il s'efforce avant tout de montrer les faits tels qu'ils sont, sauf aux autres à en tirer les conclusions plus éloignées qui en découlent. Il n'y a que les Allemands qui sachent être aussi complétement *objectifs*. Ils se dédoublent, pour ainsi dire, en deux hommes, l'un qui a des principes très arrêtés et des passions très vives, l'autre qui sait voir et observer comme s'il n'en avait point.

Parmi les enseignemens qu'on peut tirer des volumes de M. von Scherzer, il en est un que je voudrais mettre en lumière, parce qu'il peut avoir quelque à-propos en France et en Autriche. En France, la chambre des députés, à l'unanimité moins 17 voix, vient de garantir, autant du moins qu'il dépend d'elle, une éternelle durée au régime qui existe à Rome. En Autriche, le gouvernement a consenti, il y a quelques années, à subir le joug de la théocratie, et y a enchaîné le pays par un concordat. Si ce régime est con-

forme aux besoins des sociétés, il ne peut pas manquer de produire de bons résultats, et sous toutes les latitudes les peuples gouvernés directement ou indirectement par l'église seront les plus heureux de la terre. Aux fruits vous connaîtrez l'arbre, a dit l'Évangile. Voyons donc s'il en est ainsi, et dans notre voyage autour de la terre ne craignons pas de prendre pour guide M. von Scherzer, car chacune de ses appréciations est appuyée sur des chiffres officiels où l'on peut puiser les pièces de conviction du procès.

I.

Sortie péniblement des détroits de l'Adriatique et de la Méditerranée, la *Novara* s'élance enfin sur l'Atlantique; mais elle s'arrête encore pendant quelques jours dans la baie de Funchal, à Madère. Elle y aborde vers la fin du printemps, en juin. L'île apparaît dans toute la splendeur de sa merveilleuse végétation. Les Anglais l'ont bien nommée *ocean flower*, la fleur de l'océan. Toute cette terre volcanique n'est qu'un bouquet. La nuit, les senteurs les plus pénétrantes embaument l'air, et jusque sur la mer azurée entourent le navire d'une atmosphère parfumée. Là se rencontrent et se confondent les flores de la région tempérée et de la zone tropicale. Les platanes, les châtaigniers, les sapins se mêlent aux bananiers, aux palmiers, aux dragoniers. Les guirlandes légères des passiflores se suspendent aux branches de l'acacia. Dans les haies, les aloès élèvent à la hauteur de 40 pieds leurs girandoles fleuries. L'hortensia, les camellias et les fuchsias en arbre, l'oléander et les roses luttent de grâce et d'éclat non loin du caféier et de la canne à sucre. Jusqu'au plus haut sommet, les blocs de basalte du pic Ruivo, à 5,792 pieds, se couvrent encore de fougères et de bruyères grandes comme des saules. Le climat est d'une douceur et d'une égalité parfaites. La température moyenne est de 19 degrés centigrades; elle ne dépasse presque jamais 23 et ne tombe pas au-dessous de 10. Le soleil éclate dans toute sa force, mais l'ardeur en est tempérée par les brises de l'Atlantique. Rien que de vivre dans ce paradis est une bénédiction, un luxe : *life there is a mere luxury*, comme disent les Anglais, chaque année plus nombreux, qui viennent y chercher un air plus doux pour leurs poitrines atteintes ou menacées de phthisie. Voilà ce que la nature a fait pour cette île fortunée, voyons ce qu'en ont fait les hommes.

Madère, encore inhabitée, fut découverte en 1419 par deux Portugais, João da Camara et Tristão Texeira. Chacun d'eux obtint la concession de la moitié de l'île. Ils cédèrent des terres à ceux qui vinrent s'y fixer; mais ils se réservèrent des monopoles de tout

genre : celui du sel, du four banal, de la dîme, des scieries. Avec cette fureur aveugle qui porte les peuples du midi à détruire partout les forêts, les Portugais mirent le feu à celles qui couvraient l'île entière; tout fut brûlé. Depuis lors beaucoup de sources vives furent taries à jamais, et aujourd'hui l'eau manque à Madère. Néanmoins, grâce à la culture de la canne à sucre et de la vigne qui fournissait le malvoisie, la prospérité de l'île alla croissant pendant deux siècles. Elle a dû être bien plus grande que maintenant, puisqu'on trouve des restes de bâtimens importans dans des lieux actuellement déserts. Le déclin semble dater du commencement du XVIIe siècle. Les couvens, se multipliant et s'enrichissant sans cesse, accaparèrent une grande partie des terres cultivées. Celles même qui échappèrent à la mainmorte furent grevées de certains droits nommés *vinculos*, que les mourans constituaient au profit des églises à la condition qu'un nombre plus ou moins grand de messes seraient dites annuellement pour le salut de leur âme. Ces *vinculos* non-seulement enlevaient une partie du produit net, mais avaient pour effet de limiter toute location à quatre années et de réduire ainsi les cultivateurs à un état très voisin du servage. Pour sauver les morts du purgatoire, on ruinait les vivans. Le marquis de Pombal abolit une grande partie de ces droits, et la révolution de 1821 supprima tous les couvens, moins trois, qui existent encore.

Aujourd'hui on trouve ici le régime de la grande propriété combiné avec la petite culture. Les parcelles atteignent rarement un demi-hectare. Le comte de Carvalhal possédait le tiers de l'île et avait huit mille locataires. La population et le mouvement commercial tendent à diminuer depuis plusieurs années déjà. En 1836, le chiffre des habitans était de 115,446 sur les deux îles de Madère et de Porto-Santo. En 1854, il était tombé à 103,296 et en 1855 à 102,837, avant même que l'apparition de l'*oïdium*, qui en ravageant les vignes a ruiné le pays, ait pu faire sentir sa funeste influence. La récolte du vin se réduisit tout à coup de 30,000 pipes à 1,400. La valeur des exportations tomba de 4 millions de francs à la moitié environ. Les cultivateurs n'ont pas l'énergie nécessaire pour remplacer la vigne par une autre plante; ils préfèrent émigrer, et ils s'embarquent en grand nombre pour les Antilles anglaises. Le gouvernement actuel du Portugal n'épargne cependant aucun effort pour relever la trempe morale de ces populations découragées. Il a favorisé la diffusion de l'instruction primaire et l'a même déclarée obligatoire depuis septembre 1844; mais c'est en vain. De 17,500 enfans en âge d'école, 2,303 seulement sont inscrits, et 700 environ les fréquentent régulièrement. Les malades qui arrivent chaque année à l'automne, principalement d'Angleterre, dépensent dans l'île

au moins un demi-million de francs. Presque tout le commerce est aux mains des Anglais et des Américains, et rien n'indique que les habitans soient prêts à imiter les exemples d'activité et d'initiative que leur donnent les étrangers.

Après avoir quitté Madère, la *Novara* franchit la ligne, et alla jeter l'ancre dans la baie de Rio-de-Janeiro, la plus vaste, la plus sûre, la plus belle du monde entier. L'empire du Brésil, aussi grand que l'Europe tout entière, ne compte que 8 millions d'habitans, dont un peu plus de 1 million seulement appartient à la race blanche. Et pourtant grâce à l'étendue, à la merveilleuse fertilité du territoire, à la diversité des climats qu'il présente, il pourrait réunir tous les produits de la zone tempérée à ceux des régions équatoriales. Au sud, dans la province de Sainte-Catherine, la chaleur n'est pas excessive, et permet au blanc de travailler sans nuire à sa santé. Les quelques colons allemands et belges qui y sont établis prospèrent; mais le Brésilien dédaigne le travail, qu'il a toujours vu exécuter par des esclaves. Rio-de-Janeiro fait venir le froment de New-York, la farine même de la Hongrie et les fourrages pour les chevaux de l'Amérique du Nord. Le progrès est presque insensible, et les améliorations introduites sont dues presque toutes à l'initiative des étrangers. La construction des routes, des chemins de fer, des lignes télégraphiques, se poursuit avec une déplorable lenteur. Les ressources nécessaires à ces travaux si urgens sont gaspillées dans des guerres étrangères, sans but et sans profit même pour le vainqueur. Que n'aurait-on pas pu faire avec les centaines de millions dévorés dans cette triste expédition du Paraguay, qui a déjà coûté la vie à tant d'hommes dans un pays où il y en a si peu? A une faible distance de la capitale, toute route carrossable cesse, et pour voyager l'on est réduit à se servir du mulet, qui constitue aussi l'unique moyen de transport pour les marchandises. Au gouverneur de la province de Goaz, il faut trois mois pour se rendre de Rio à sa résidence. De Cuyaba, capitale de la province de Matto-Grosso, jusqu'à Rio, les marchandises restent une demi-année en route. Depuis que la suppression de la traite des noirs est devenue effective, le Brésil ne peut échapper au déclin que grâce à une forte immigration de colons européens. Comme le disait l'empereur lui-même dans l'un de ses discours d'ouverture, « la nécessité d'attirer une population industrieuse devient chaque jour plus impérieuse. » Déjà maintenant ce sont les étrangers, les Allemands et les Anglais surtout, qui exploitent les forces productives de l'empire. Voici comment s'exprimait à ce sujet un rapport de la chambre des députés ayant pour objet de combattre le préjugé national qui ne voit dans les étrangers que « des sangsues vivant aux dépens du pays. » « Nos fabri-

ques appartiennent, il est vrai, à des étrangers : ce sont leurs capitaux et leurs bras qui font valoir notre sol, qui font notre commerce, qui développent les arts et l'industrie; mais, même s'ils quittent le pays après s'être enrichis, les résultats nous restent. Des étrangers montent nos navires, bâtissent et peuplent nos usines, achètent nos produits et les transportent au loin; ce sont eux qui exploitent nos rivières et nos forêts, qui cultivent nos champs et descendent dans nos mines, qui découvrent nos richesses et élèvent nos enfans. Le capital, la science, les instrumens, les machines, les forces vivantes qui créent les valeurs, c'est à eux que nous les devons. Tout cela est vrai, mais ne profitons-nous pas des fruits de leurs sueurs et des améliorations qu'ils introduisent? »

Malgré les brillantes promesses et les efforts des agens du Brésil en Europe, le chiffre des émigrans qui se dirigent vers ce pays est toujours très restreint, et la plupart sont des artisans qui se fixent dans les villes, non des cultivateurs disposés à peupler les campagnes. M. von Scherzer pense que l'émigration ne pourra jamais contribuer au salut de l'empire tant que subsisteront l'esclavage et le système de la *parceria*, qui fait de l'ouvrier européen un serf attaché à la glèbe (1). Dans ces dernières années, la production du Brésil a subi une révolution complète. Celle du café a pris un développement considérable tandis que celle de toutes les autres denrées a beaucoup diminué. Le caféier n'a été introduit dans l'empire qu'en 1762 par le vice-roi, marquis de Lavradio. Jusque vers 1810, le produit de cette culture demeura insignifiant; aujourd'hui elle représente plus de la moitié de la récolte totale du café dans le monde entier. On estime que celle-ci monte à 350 millions de kilos, et le Brésil y intervient pour plus de 200 millions, dont la plus grande partie est destinée à l'exportation. La culture de la canne à sucre a considérablement diminué. Le produit total est tombé de 150 millions à 75 millions de kilos, ce qui n'équivaut qu'à la trentième partie de la production totale du sucre sur le globe. Le coton forme encore un objet important d'exportation dont la valeur s'est élevée en 1865 à plus de 75 millions de francs; mais presque tous les autres produits tels que le riz, le tabac, l'indigo, la cochenille,

(1) Voici en quoi consiste ce système. Le planteur avance à l'ouvrier européen la somme nécessaire pour payer son voyage et ses frais d'installation; celui-ci est tenu de la lui rendre plus tard avec les intérêts. La récolte est partagée par moitié entre le propriétaire et l'émigrant; mais c'est le premier qui la vend et qui déduit les frais. Le produit net inscrit au profit du travailleur est souvent insuffisant pour couvrir l'intérêt de sa dette. En cas de contestation, la justice, paraît-il, lui donne toujours tort, et il meurt ainsi endetté sans même laisser à ses enfans la liberté et la propriété. Quelle différence avec le sort de l'émigrant aux États-Unis, quoique la terre y soit bien moins productive!

le poivre, les métaux précieux, le diamant, ont perdu l'importance qu'ils avaient autrefois. En 1862, le chiffre des exportations a été de 337 millions de francs et celui des importations de 310 millions. La moitié de ce mouvement d'échange s'effectuait avec l'Angleterre.

La constitution brésilienne est très libérale; elle garantit aux citoyens la jouissance de tous les droits de 1789. Les lois sont votées par deux chambres. Le sénat est composé de 58 membres nommés à vie par l'empereur sur une liste triple arrêtée par les électeurs. La chambre basse compte 122 membres nommés pour quatre ans par les électeurs provinciaux, qui sont élus eux-mêmes par le peuple. L'empereur n'a qu'un *veto* suspensif. Quand un projet est voté par trois législatures consécutives, il acquiert force légale. Une disposition excellente a été introduite dans la constitution pour mettre fin aux conflits qui peuvent surgir entre les deux chambres. Quand l'une des deux assemblées n'adopte pas les amendemens votés par l'autre, celle-ci peut requérir la réunion générale des députés et des sénateurs en une séance plénière où le vote de la majorité décide du sort de la loi et des amendemens. Par cette combinaison, on supprime le danger qui peut résulter de la résistance obstinée d'une chambre haute sourde aux vœux de la nation, et la principale objection faite d'ordinaire contre l'institution d'une assemblée modératrice est écartée; c'est un point à noter pour ceux qui peuvent avoir à formuler une constitution nouvelle.

En résumé, l'opinion de M. von Scherzer sur la situation économique du Brésil est loin d'être favorable. Il est d'accord en ce point avec un autre voyageur également distingué, M. von Tschudi, qui a parcouru une grande partie de l'empire et qui y a résidé en qualité d'envoyé extraordinaire de la confédération helvétique (1). Il est aussi frappé de la merveilleuse fécondité de la nature que du peu de parti qu'en ont su tirer les hommes. Victor Jacquemont dans ses lettres s'est montré au sujet du Brésil d'une sévérité qui va parfois jusqu'à l'injustice; mais dans l'amère satire qu'il trace de la société brésilienne il y a quelques traits qui méritent d'être cités. « J'ai cherché, dit-il, une classe moyenne, laborieuse, économe, respectable; il n'y en a pas. Au-dessous de la gent dorée sur tranche, je n'ai trouvé que les noirs, esclaves, ou les gens de couleur affranchis, propriétaires d'esclaves et les pires de tous. Est-ce une nation que cela, et n'est-ce pas le portrait de tous les nouveaux états indépendans de l'Amérique espagnole? La race es-

(1) *Reisen durch Sud-Amerika, von J. S. von Tschudi:* Brockhaus, Leipzig, 1866. (Voyage dans l'Amérique méridionale, par J. S. von Tschudi.)

pagnole et portugaise n'est pas plus progressive dans le Nouveau-Monde que dans l'ancien. Elle y possède la liberté de nom ; mais qu'est-ce que la liberté ? Est-ce donc un but ou un moyen ? Est-ce une chose qui puisse se suffire à elle-même ? Vous verrez ce que deviendra l'Amérique intertropicale avec sa liberté : ce qu'elle était auparavant, un pays sans habitans et sans richesse, parce qu'il est sans travail. Le travail et l'économie, voilà la grande affaire, et la liberté n'est précieuse qu'autant qu'on l'emploie à travailler et à épargner. On en fait un usage admirable aux États-Unis. C'est que la race anglaise, qui a peuplé tout le nord du Nouveau-Monde, est éminemment industrieuse et ordonnée. Que feront auprès d'eux, dans le Mexique, les Espagnols, leurs voisins ? » Jacquemont a tort de placer les Portugais et les Espagnols sur la même ligne. En Europe, le Portugal pratique le régime constitutionnel d'une façon très correcte, sans passer par ces insurrections militaires, par ces *pronunciamientos* et ces réactions despotiques qui sont le fléau et la honte de l'Espagne. En Amérique, le Brésil a échappé jusqu'à ce jour à la dégradante anarchie qui dévore toutes les républiques d'origine espagnole. Les Portugais se sont, il est vrai, soustraits à la domination du clergé, et Rome les menace même parfois de ses foudres; mais cela ne leur a pas encore porté malheur jusqu'à présent.

L'une des principales causes du peu de progrès que fait le Brésil réside dans la façon dont on y exploite la terre. Le procédé en usage est ce que les Allemands appellent énergiquement la *raub-cultur*, la culture déprédative, la culture-vol. J'en trouve une description très exacte dans une intéressante étude sur la colonisation au Brésil, publiée par M. Charles van Lede, ancien officier supérieur du génie au service du Chili. Généralement au Brésil la terre n'est pas défrichée et conquise d'une manière définitive. On exploite la force végétative qu'elle renferme, puis on l'abandonne. Voici comment se fait l'opération. On choisit dans la forêt une certaine étendue, dont on estime la fertilité d'après les essences qui y croissent. Après la saison des pluies, les esclaves coupent à hauteur d'appui les bambous, les lianes, toutes les broussailles, mais sans s'attaquer aux gros arbres dont la dureté offrirait trop de résistance. Ces branchages abattus sèchent au soleil d'été, et un mois avant que les pluies recommencent on y met le feu. Cette opération terminée, le champ à ensemencer présente l'aspect le plus triste; sur la terre à moitié recouverte de cendres et de charbons gisent les grosses branches et les arbres à moitié consumés par les flammes; les troncs les plus forts, qui ont résisté à l'incendie, dépouillés de leurs feuilles et des lianes qui les enveloppaient, découpent dans l'air

leurs bras noircis, semblables à des potences funèbres. Ce champ de destruction, au milieu de la splendeur et du printemps éternel des forêts vierges, offre le plus pénible contraste et serre le cœur. C'est entre les arbres carbonisés que le cultivateur plante le maïs, le haricot ou le manioc. Au bout de deux ou trois récoltes, le produit devient insuffisant. Le champ est abandonné. Un nouveau taillis y repousse, mais moins vigoureux que le premier et composé d'essences différentes. Après sept ans, on le coupe et on le brûle. Les cendres cette fois ne suffisent plus qu'à une seule récolte. Après que cette opération a été répétée à plusieurs reprises, les broussailles, devenues de plus en plus rabougries, sont envahies par une fougère du genre *pteris*, à laquelle succède une graminée grisâtre, visqueuse, fétide, le *capim gordura*, qui par son aspect repoussant semble trahir l'épuisement complet du sol. La terre alors est considérée comme perdue pour toujours. Le caféier, le cotonnier, la canne à sucre, épuisent aussi rapidement la force végétative, et il faut sans cesse conquérir des terres vierges aux dépens des forêts. Cela peut sembler assez indifférent dans un pays qui possède encore plus de 150,000 lieues carrées de forêts inexploitées et même inexplorées, et pourtant les conséquences en sont désastreuses. Déjà dans la province de Rio-Janeiro non-seulement le bois à brûler devient rare et cher, mais le bois de construction est importé de la Norvége. Dans la province de Minas-Geraes, les mines de fer sont abandonnées faute de combustible, et c'est à peine si l'on peut se procurer encore le bois nécessaire pour soutenir les galeries des quelques mines d'or qui ne s'exploitent pas à ciel ouvert. Des arbres magnifiques croissent à peu de distance, mais il n'existe pas de bonnes routes, et les frais rendent les transports inabordables. Une autre conséquence de la *raub-cultur* plus désastreuse encore que la rareté du bois, c'est la dispersion des familles et des exploitations, qui empêche les communications suivies de s'établir et forme ainsi un très grand obstacle au progrès de la civilisation. Dans l'Amérique du Nord, le *squatter* commence aussi par brûler la forêt; mais peu à peu il enlève les troncs restés debout, et il soumet la terre à une culture régulière. Les exploitations se joignent, le village se constitue; au centre s'établissent l'école, l'église, la banque et l'imprimerie. C'est une alvéole de plus dans la ruche immense et sans cesse grandissante. Ainsi le flot de la civilisation s'avance constamment vers l'ouest sans perdre jamais ce qui a été une fois conquis.

La *Novara* va maintenant nous transporter dans une région dont la population a plus d'un rapport avec celle de l'Amérique du Nord, au cap de Bonne-Espérance. Découverte en 1486 par le Portugais

Bartolomeo Diaz, peuplée en 1652 par les Hollandais sous Jan van Riebeke, cette colonie fut enlevée à la Hollande par les Anglais sous les ordres de sir James Craig en 1795, après l'annexion des Pays-Bas à la France. Elle compte aujourd'hui 300,000 habitans, dont plus de la moitié appartiennent à la race blanche. Les autres sont des Hottentots, des Cafres et des Malais. Les blancs sont des Anglais, des Hollandais et des Français, descendans des anciens réfugiés de l'édit de Nantes. Presque tous sont protestans, ainsi qu'un grand nombre d'indigènes convertis. En 1850, l'Angleterre appliqua au Cap cette réforme si intelligente du système colonial qui, en affranchissant les colonies de toute tutelle, les a transformées en états libres aussi attachés à la mère-patrie qu'ils lui étaient hostiles auparavant. Maintenant ils se gouvernent par les représentans qu'ils élisent, et s'ils sont mal administrés, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Le climat du Cap est sain, mais il est trop aride pour être très favorable à la végétation. Il y a des années si sèches que la plupart des plantes périssent, et que les populations songent à émigrer en masse. Ce qui caractérise la flore, ce sont les éricas avec leurs gracieuses fleurs aux nuances les plus éclatantes, depuis le blanc de neige jusqu'à l'écarlate fulgurant, et les grandes euphorbes, qui jamais ne meurent de soif. Une partie du pays est occupée par des *karros*, plateaux élevés de 3,000 à 5,000 pieds dont le sol rougeâtre et formé d'argile et de sable ferrugineux se cuit au soleil et devient dur comme une brique pendant l'été. L'hiver, c'est-à-dire de mai jusqu'en août, les pluies trempent la terre et y font éclore des tapis de fleurs de la famille des iris, des amaryllis, des oxalis et des géraniums. Les produits de la zone tempérée et subtropicale réussissent, mais ne donnent point de grands profits. La source principale de la richesse du Cap, c'est le mouton, qui se plaît dans ce climat sec, et livre une laine excellente. L'exportation de la laine augmente d'une façon prodigieuse. Elle était nulle il y a cinquante ans; en 1854, elle s'élevait à 4 millions de kilos, et en 1865 à plus de 18 millions. Elle avait quadruplé en dix ans. La valeur totale des exportations de la colonie a aussi quadruplé depuis quinze ans. En 1850, elle montait à 636,833 livres sterling, et en 1864 à 2,395,673 ou environ 60 millions de francs. Quelques localités grandissent avec une rapidité qu'on ne retrouve qu'en Australie et aux États-Unis. Ainsi Port-Élisabeth, dans la baie d'Algoa, a acquis en quelques années une importance commerciale bien plus grande que celle du Cap. En 1864, le mouvement du port, entrées et sorties, a été de plus de 80 millions de francs, soit le double de celui du Cap.

Quelle est la cause de ces merveilleux progrès? Ce sont les qualités

morales des habitans. Ils sont laborieux, économes et intelligens. M. von Scherzer nous dépeint parfaitement les mœurs de cet intéressant pays. L'activité du génie anglais s'unissant à l'honnêteté et à la prudence hollandaises produit des résultats admirables. Des villages nés d'hier, dans un pays qu'habitaient naguère encore les plus dégradés des hommes, les *Boschmannen*, offrent plus de comfort et de vraie civilisation que la plupart des villes européennes. Voici Worcester par exemple, où les savans de la *Novara* viennent prendre gîte après avoir traversé une vaste région déserte. Les maisons en bois sont précédées d'une *verandah* garnie de rosiers en fleur. Des arbres qui rappellent l'Europe, des chênes, des peupliers, des sapins, l'ombragent; mais l'eucalyptus d'Australie y mêle ses feuilles aromatiques et résistantes comme du cuir. Une haie bien entretenue sépare de la voie publique le jardin, dont les parcs de fleurs révèlent la minutie hollandaise. Ces ravissantes habitations appartiennent à des fermiers qui possèdent 3 ou 4,000 moutons, sans compter un beau troupeau de bœufs et de chevaux. Non-seulement toutes les nécessités de la vie sont largement satisfaites jusque dans ces raffinemens auxquels la vie moderne nous a habitués; mais un piano, de la musique, des gravures pendues au mur, des livres, une longue-vue, des thermomètres, des baromètres, montrent que la culture des arts et des lettres n'est pas négligée. Les Autrichiens logèrent dans un hôtel où ils se trouvèrent, disent-ils, aussi bien que dans ceux de Vienne, ce qui pour eux n'est pas peu dire. Worcester, fondée depuis quelques années à peine, compte déjà 4,500 âmes. Dans un autre endroit, à Wellington, peuplé plus récemment encore et comptant seulement 2,000 habitans, une banque venait de s'établir au capital de 45,000 livres sterling (1,125,000 francs), divisé en 4,500 actions de 10 livres. C'est l'application du système écossais dans les montagnes de la Cafrerie. La banque, surveillée de près par ses actionnaires, qui sont tout simplement les fermiers du village, soigne la rentrée du prix des laines, garde les économies des uns et les transforme en avances pour les autres. Rien qu'à Port-Élisabeth, il existe quatre banques. Dans toute la colonie, il y en a au moins une quinzaine avec un capital de plus de 40 millions et une circulation fiduciaire de 5 millions de francs. Comment se fait-il que ces institutions de crédit réussissent si bien ici, tandis que dans tant d'autres pays elles ruinent si fréquemment et les actionnaires et les créanciers? C'est que, comme en Écosse, elles ont pour base l'honnêteté commerciale et pour objet de solides entreprises agricoles à favoriser, et non l'agiotage à exploiter.

C'est aux descendans des réfugiés français que le Cap doit la

culture de ses vins si renommés de Constance, qui portent encore les noms éminemment gascons de Pontac et de Frontignac. Ils habitent la plupart aux environs de la ville de Constance ou dans le charmant village de Paarl, dont la propreté et la coquetterie rustique rappelaient à M. von Scherzer les plus jolis hameaux de l'Allemagne. Les qualités fines des vins blancs et rouges se vendent jusqu'à 4 francs le litre; les plus ordinaires ressemblent aux vins de Xérès, et le prix n'en dépasse pas 1 franc 50 centimes. L'exportation vers l'Angleterre s'était élevée en 1859 jusqu'à une valeur de près de 4 millions de francs. Depuis lors, elle a diminué par suite des ravages de l'*oïdium*, qui a traversé l'équateur. Néanmoins la culture de la vigne continue à s'étendre; la consommation dans la colonie même et l'exportation vers l'Australie augmentent. Un magnifique avenir s'ouvre pour la race anglo-hollandaise qui occupe l'Afrique méridionale. Elle se développe rapidement. La nouvelle colonie de Port-Natal, dont le fameux docteur Colenso est encore l'évêque toujours contesté, ajoute un anneau de plus aux établissemens de la côte, qui occupent ainsi toute l'ancienne Cafrerie. A l'intérieur, les paysans hollandais, les *Boeren*, qui n'ont pas voulu reconnaître la suprématie britannique, ont constitué deux états indépendans, la république d'Orange et celle de Transvaal. Les plateaux élevés que ces rudes enfans de la Batavie occupent sont favorables à l'élève du bétail et permettent à la race blanche de s'avancer vers l'équateur. Il manque à ces jeunes états des débouchés vers la mer et un port; mais plus tard ils s'allieront sans doute à Natal par un lien fédératif, et possèderont quelque baie sur la côte de Sofala. Si l'Angleterre était amenée à occuper définitivement l'Abyssinie, on pourrait voir la civilisation européenne s'implanter dans toute la région intérieure des grands lacs, admirable pays d'une prodigieuse fertilité, et dont l'altitude produit un climat où l'Européen peut vivre et se multiplier. Livingstone, Speke, Grant, Baker, sont les pionniers de la conquête commerciale et agricole qui mettra un jour cette partie de l'Afrique aux mains de la race indo-germanique.

Après le Cap, la frégate autrichienne visita l'île d'Amsterdam, Madras et Ceylan. M. von Scherzer y recueillit, comme partout où il s'arrêta, des données précises, des chiffres qui intéressent le négociant non moins que l'économiste : tableau des exportations et des importations, frais de port et d'embarquement, prix des marchandises, indication des produits que l'armateur aurait le plus d'avantage à amener d'Europe. C'est toute une enquête faite par un homme à qui les transactions du commerce des diverses parties du monde sont familières. Jetons seulement un coup d'œil en passant

sur Singapore, l'une des plus merveilleuses créations de l'esprit commercial des Anglais. Jusqu'en 1819, ce petit îlot, perdu à l'extrémité de la péninsule de Malacca, n'était qu'un nid de pirates malais. Après que l'Angleterre eut restitué à la Hollande ses colonies de la Sonde, conquises pendant la réunion à la France, sir Stamford Raffles, ancien gouverneur de Java, acquit cette île au nom de la compagnie des Indes afin d'y établir un entrepôt pour les marchandises recueillies dans l'archipel environnant. Il la paya au sultan de Johore la somme de 60,000 dollars. Aujourd'hui le port est visité par plus de 4,000 navires de tout tonnage, et le chiffre annuel des exportations et importations s'élève à 300 millions de francs. Deux fois par mois les grands bateaux à vapeur de Suez et de l'Inde arrivent pour prendre et amener les voyageurs qui rayonnent de là par d'autres *steamers* dans tout l'extrême Orient, depuis le Japon jusqu'à l'Australie. L'île, qui n'a que 8 lieues de long sur 5 de large, compte 100,000 habitans, dont 3,000 à peine sont de sang européen. Les différentes races de l'Asie y ont leurs représentans, mais les Chinois sont de beaucoup les plus nombreux. Ils étaient déjà 60,000 en 1861, et le nombre augmente chaque année. Quoique Singapore soit situé sous l'équateur, le climat est sain et la chaleur supportable. Le thermomètre marque ordinairement 29 degrés, et il ne tombe jamais au-dessous de 25. C'est à Singapore qu'on peut bien apprécier les qualités du Chinois. M. von Scherzer, comme la plupart des voyageurs qui visitent l'extrême Orient, croit que ce peuple est appelé à jouer un grand rôle dans cette partie du monde. Il est très intelligent, très actif et très économe. Pour lui, pas de jours de fêtes ou de repos, sauf au renouvellement de l'année. Comme la fourmi, il travaille sans relâche. Il est extrêmement sobre : un peu de riz lui suffit, et même le soleil vertical ne le détourne pas de sa besogne. Des expériences comparatives ont prouvé qu'un maçon ou un terrassier chinois exécute moitié moins de besogne qu'un ouvrier du même métier en Europe; mais d'abord celui-ci travaillerait moins bien sous les tropiques, et en second lieu son salaire est trois fois plus élevé. Sur le terrain de la libre concurrence dans les pays chauds, les Chinois battront donc toutes les autres races. Plus forts que le reste des Asiatiques, plus sobres que les Européens, ils sont plus laborieux que les uns et que les autres. Déjà dans le royaume de Siam toute l'industrie, tout le commerce, sont entre leurs mains. En Australie, en Californie, on a cru devoir prendre des précautions contre ces redoutables concurrens, qui n'ont pourtant d'autre arme que leur infatigable persévérance. A Singapore, où ils vivent libres sous des lois égales pour tous, on les voit s'élever peu à peu aux premiers rangs de l'échelle

sociale. Ils arrivent de Chine comme de pauvres *coulies* dénués de tout. Ils paient leur passage, qui coûte 80 francs, au moyen d'une retenue d'un dollar et demi par mois faite sur leurs gages, qui sont de 3 à 4 dollars (15 à 20 francs). Plus tard, ils gagnent davantage comme artisans, ou bien se livrent au commerce, qu'ils entendent à merveille. Beaucoup arrivent à l'aisance, plusieurs à l'opulence. Déjà quelques-uns de ces *coulies* sont devenus millionnaires. On accuse les Chinois de manquer de probité commerciale et de tromper indignement ceux qui s'adressent à eux. On fait le même reproche aux Juifs et aux Américains. Il est probable qu'on attribue injustement à toute la race les vices de ces trafiquans de bas étage qui en tout pays cherchent à exploiter l'ignorance de ceux qu'ils peuvent duper. C'est seulement parce que les Chinois, les Juifs et les Américains de cette classe trompent plus habilement que les autres qu'on leur en veut davantage. L'improbité habituelle ne peut être la base d'un succès durable, car elle éloignerait les cliens. Le commodore de la *Novara* s'adressa, pour les approvisionnemens dont la frégate avait besoin, à un négociant chinois nommé Whampoa, qui l'emportait en tout sur ses concurrens anglais. Dans l'espace de deux jours, il mit à bord tout ce qu'il fallait pour une navigation de six mois, et ce qu'il avait fourni se trouva être sans exception à la fois très bon marché et d'excellente qualité (1). Il invita les officiers autrichiens à dîner dans sa villa, qui réunissait d'une façon très originale le luxe de l'Europe à celui de la Chine. Jusqu'à présent les émigrés chinois manquent souvent de femmes, et beaucoup songent encore à retourner, leur fortune faite, dans le Céleste-Empire; mais, quand les dernières barrières qui séparent encore la Chine du grand courant de la civilisation européenne auront été renversées, il est certain que cette race étrange tiendra tête aux Anglais dans la conquête pacifique de la région intertropicale par l'industrie et le travail. La Nouvelle-Guinée, le nord de l'Australie, Bornéo, seront un jour colonisés par eux, et il ne faudra pas le regretter.

Il est digne de remarque que les aspirations égalitaires qui agitent les sociétés chrétiennes se fassent jour aussi parmi les populations chinoises en des termes que ne désavouerait pas le so-

(1) Ayant eu l'occasion de causer avec un négociant de Singapore qui fait de grandes affaires avec les Chinois, je lui demandai ce qu'il pensait de leur moralité commerciale. Il me répondit qu'on avait rarement à s'en plaindre. Ce qui le prouve, ajoutait-il, c'est la façon même dont on traite avec eux. Lorsqu'on veut faire des achats de denrées en Chine même ou dans les îles de la Sonde, on emploie ordinairement des Chinois, et comme il faut partout payer comptant, on est obligé de leur remettre des sommes assez fortes. Les abus de confiance sont extrêmement rares. Ces agens commerciaux s'acquittent ordinairement de leur mission avec une fidélité et une habileté remarquables.

cialisme européen. Il existe à Singapore un grand nombre de sociétés secrètes parmi les Chinois. M. von Scherzer a pu se procurer le diplôme d'associé de l'une d'elles, qui s'appelle Tinté-Huy, ou la ligue fraternelle du ciel et de la terre. Ce diplôme, de la forme d'un bouclier, est en coton rouge, sur lequel quatre-vingt-onze caractères sont imprimés. Voici la traduction des passages les plus saillans faite par le savant sinologue M. J. Neumann : « *La Société fraternelle du ciel et de la terre* déclare hautement qu'elle se croit appelée par l'Être suprême à faire disparaître le déplorable contraste qui existe entre la richesse et la pauvreté. Les puissans de ce monde naissent et meurent comme leurs frères déçus, les opprimés, les pauvres. L'Être suprême n'a pas voulu que des millions d'hommes fussent condamnés à être les esclaves d'un petit nombre. Jamais le ciel, qui est le père, et la terre, qui est la mère, n'ont donné à quelques milliers de privilégiés le droit de dévorer, pour satisfaire leur orgueil, la subsistance de tant de millions de leurs frères. D'où vient la richesse des puissans? Uniquement du travail et des sueurs de la multitude. Le soleil et ses doux rayons, la terre et ses inépuisables richesses, le monde et ses joies, tout cela est un bien commun qu'il faut enlever à la jouissance exclusive de quelques-uns pour que tous les déshérités en aient leur part. Enfin un jour viendra où la souffrance et l'oppression cesseront. Pour qu'il arrive, il faut s'unir et poursuivre sa tâche avec courage et vigueur. L'œuvre est difficile et grande; mais, qu'on y songe, il n'y a point de victoire, point de délivrance sans lutte et sans combat. Des soulèvemens intempestifs nuiraient à nos projets. Quand la grande majorité des habitans des villes et des provinces aura prêté serment à l'union fraternelle, l'ancienne société tombera en poudre, et on bâtira l'ordre nouveau sur les ruines de l'ancien. Les générations heureuses de l'avenir viendront bénir les tombeaux de ceux à qui elles devront le bienfait d'être délivrées des chaînes et des misères d'une société corrompue (1). » Pour combattre les dangers de ces sociétés secrètes, que fait le gouvernement anglais? Rien, et jusqu'à ce jour elles n'ont occasionné aucun trouble. Dans les Indes hollandaises, où la police a pris de grandes précautions et maintient les Chinois sous une tutelle rigoureuse, ces sociétés prennent,

(1) N'est-il pas curieux de retrouver les mêmes idées exprimées à peu près de la même façon dans un passage d'Alfred de Musset? « O peuples des siècles futurs, lorsque par une chaude journée d'été vous serez courbés sur vos charrues dans les vertes campagnes de la patrie, lorsque, essuyant sur vos fronts tranquilles le saint baptême de la sueur, vous promènerez vos regards sur votre horizon immense, où il n'y aura pas un épi plus haut que l'autre dans la moisson humaine d'hommes libres, quand alors vous remercierez Dieu d'être nés pour cette récolte, pensez à nous, qui n'y serons plus. » (*Confession d'un enfant du siècle.*)

dit-on, un caractère alarmant et encouragent les assassinats politiques. Preuve nouvelle que, pour maintenir l'ordre dans l'état, rien ne vaut la liberté.

Java est, je crois, la seule colonie qui rapporte à la mère-patrie un profit net très considérable sans l'esclavage et sans ruiner les indigènes. L'Inde au contraire, ce magnifique empire, ne donne à l'Angleterre que des déboires, un déficit annuel, des insurrections terribles et des inquiétudes perpétuelles. En outre la population souffre, elle est misérable, et de temps à autre d'épouvantables famines la déciment. La surface de Java est à peu près égale à celle de l'Angleterre. Située à 5 degrés au sud de l'équateur, le climat y est celui des tropiques; mais, comme l'intérieur de l'île est couvert de montagnes qui montent jusqu'à 10,000 pieds de hauteur, la chaleur y est tempérée, et il y règne un printemps éternel. A Buitenzorg, près de Batavia, résidence du gouverneur-général, le thermomètre ne varie presque pas. Le point le plus haut est 25° 43, le plus bas, 24° 38. Les indigènes sont de race malaise; c'est un peuple agricole converti au mahométisme vers la fin du moyen âge. Doux, pacifique, laborieux, il cultive bien ses champs de riz, en soigne les arrosemens, entretient convenablement ses habitations et est arrivé à un degré d'aisance et de civilisation presque aussi élevé que celui des Chinois. La population augmente avec une rapidité extraordinaire. En 1808, on la portait à 3,730,000; le cens de 1826 donnait 5,400,000, et celui de 1863 13,649,680. Le doublement a donc lieu en trente ans; c'est une proportion que n'atteignent pas les nations européennes les plus prospères, où le chiffre des habitans ne double que tous les cinquante ans, comme en Prusse et en Angleterre. En France, il faudrait cent trente ans pour arriver au même résultat. Le revenu annuel de Java monte à près de 235 millions de francs, soit environ 18 francs par tête, ce qui est énorme pour un état asiatique. L'Inde ne donne pas le tiers. Toute dépense payée, le surplus versé au trésor de la Néerlande flotte entre 20 et 65 millions de francs. Les Hollandais l'emploient à diminuer leurs dettes et à faire leurs chemins de fer. Ce résultat a été obtenu d'une façon qui mérite de fixer l'attention de l'économiste.

Dans tout l'Orient, le souverain, on le sait, est considéré comme le propriétaire du sol, et ceux qui l'occupent doivent lui en payer la rente. A Java, d'après les anciennes coutumes, le cultivateur devait livrer la cinquième partie de son produit et travailler pour son seigneur un jour sur cinq; mais les princes indigènes, abusant de leur autorité, exigeaient de leurs sujets jusqu'à la moitié des récoltes des rizières irriguées et le tiers de celles qui ne l'étaient point. Le

gouvernement hollandais, ayant pris leur place, rétablit les prestations sur le pied légal, et se contenta même d'un jour de travail sur sept; mais les recettes couvraient à peine les dépenses, quand le général van den Bosch, gouverneur des Indes néerlandaises de 1830 à 1834, eut l'idée d'appliquer la somme de travail et de prestations dont l'état pouvait disposer à la culture des denrées coloniales, sucre et café. Dans la région basse et chaude, chaque village fut tenu désormais de planter le cinquième de ses terres en cannes. L'état payait aux cultivateurs 3 florins 1/2 (7 francs 38 centimes) par *pikol* de 126 livres. La différence entre ce prix minime et le prix réel du marché représentait la rente due par le paysan et le profit de l'état. Dans la région montagneuse, chaque famille était obligée de planter et d'entretenir 600 pieds de caféier, dont le produit lui était payé sur le pied de 12 florins par *pikol*. Le Javanais payait ainsi sa rente en travail; d'autre part il recevait de l'argent comptant, et il était stimulé à soigner ses cultures, car ses profits augmentaient en raison des produits de la récolte. Ce système, le *cultur-stelsel*, fut poursuivi avec cet ordre méticuleux et cette persévérance propres aux Hollandais, et les résultats ont surpassé toute attente. Au 31 mars 1864, il y avait à Java 294,487,860 caféiers, produisant année moyenne 50 millions de kilos. L'état a payé en 1863 le *pikol* de café (126 livres) 12 florins 60 cents (26 francs 50 centimes), et l'a vendu en vente publique, à Amsterdam, 46 florins 69 cents (108 francs 94 centimes), ce qui laisse un assez beau bénéfice. La récolte en sucre monte à 100 millions de kilogrammes valant environ 80 millions de francs. L'introduction de ces cultures a triplé la richesse du pays. Autrefois le temps qui s'écoulait entre la récolte du riz en juin et les semailles en automne était complétement perdu, et les habitans, livrés à l'oisiveté, commettaient toute sorte de crimes et organisaient même des razzias aux dépens des voisins. Ils ont aujourd'hui du travail toute l'année, et les fabriques de sucres offrent un débouché pour un grand nombre de produits accessoires. Le transport du sucre et du café donne aussi un emploi bien rétribué aux hommes et aux animaux de trait. L'aisance du paysan javanais est constatée par M. von Scherzer, d'accord en cela avec tous les voyageurs. Elle s'explique quand on songe qu'il ne paie en résumé pour la terre, comme rente et impôt, que le quart environ du produit, tandis qu'en France et en Italie le métayer en doit la moitié. Même sur les domaines que l'état a vendus à des particuliers, la loi a limité les prestations que le propriétaire peut exiger du cultivateur à un jour de travail par semaine et à un cinquième de la récolte. Le cultivateur javanais jouit donc d'une sécurité plus grande que le fermier européen, dont le loyer

peut être indéfiniment augmenté. En somme, Java n'est qu'une vaste exploitation, un faire-valoir gigantesque aux mains de la mère-patrie. C'est certainement le plus intéressant exemple de monopole qui existe dans le monde.

Actuellement le système du général van den Bosch est très vivement combattu en Hollande par le parti libéral. Au nom des principes de liberté et d'égalité, on réclame l'abolition du travail forcé et des corvées. Maintenant que la culture du café et du sucre est introduite, on veut que l'état vende ses plantations de cannes et de caféiers soit aux indigènes eux-mêmes, soit à de puissantes compagnies, qui paieraient le travail libre du Javanais au prix du marché, et qui, stimulées par l'intérêt individuel, tireraient meilleur parti des terres domaniales. La corvée, abolie aujourd'hui dans toute l'Europe, doit aussi disparaître dans l'Inde, dit-on, car elle ruine le sol et donne relativement de très pauvres résultats. Un seul fait suffit pour le prouver. A Ceylan, les particuliers obtiennent 432,594 pikols de café au moyen du travail de 32,448 indigènes, tandis qu'à Java l'état ne peut dépasser un produit de 900,000 pikols, quoiqu'il possède environ 300 millions d'arbres, et qu'il emploie 500,000 familles de travailleurs (1). Cette question est trop difficile pour qu'on puisse la traiter en passant. Depuis plusieurs années, elle passionne au plus haut point les esprits dans les Pays-Bas, et déjà elle a eu le fatal privilége de renverser trois ou quatre ministères. C'est elle qui produit l'instabilité des cabinets en Hollande, car tel qui parviendrait à résoudre les difficultés que soulève la gestion des affaires de la mère-patrie succombe sur la question coloniale.

Visiter Manille après Java et Singapore, c'est passer brusquement d'un monde où tout est vie, progrès, lumière, dans un autre monde où règnent l'inertie, l'ignorance, la paresse, et où tout décline. La malheureuse Espagne a inoculé à ses colonies ce virus de l'intolérance et de la théocratie dont elle meurt elle-même. Sous cette influence fatale, ni la liberté, ni l'instruction, ni l'industrie, ne peuvent se développer. L'aspect de la place principale de la capitale de l'île Luçon, le somptueux et lourd palais de l'administration d'un côté, de l'autre la cathédrale dans le style adopté partout par les jésuites, des rues désertes où l'herbe pousse et où passent lentement un moine, un employé et quelques indigènes, puis au-delà des masures mal entretenues, tout cela indique que l'état et l'église se sont entendus pour exploiter à leur profit toute l'activité sociale. Point de journaux, point d'institutions scientifiques,

(1) Voyez une série d'études intitulées *Koloniale Studien*, par MM. van Woudrichem, van Vliet et Suermondt. La Haye, 1867.

comme au Cap ou en Australie. M. von Scherzer eut même beaucoup de peine à réunir les documens statistiques dont il avait besoin. Reçu par le secrétaire-général de la colonie, il vit fixés au mur plusieurs grands tableaux couverts de chiffres. Il en réclama un exemplaire, croyant qu'ils indiquaient le mouvement annuel du commerce et de la production. En déroulant ce précieux document qu'on lui avait remis avec un plaisir de vanité satisfaite, il ne fut pas peu surpris d'y trouver seulement la statistique complète des couvens et de leurs nombreuses possessions dans les îles Philippines. Tandis que dans les colonies anglaises le mouvement commercial a doublé et triplé depuis dix ans, dans les possessions espagnoles il a plutôt diminué. Quoique les impôts soient lourds et vexatoires, ils ne suffisent pas à couvrir les frais. En 1862, les recettes montaient à 10,156,867 et les dépenses à 12,099,066 dollars, laissant un déficit de 1,942,199 dollars ou environ 2 millions de francs; depuis lors, ce déficit a été en augmentant. Ce ne sont point cependant les travaux d'utilité générale qui absorbent les ressources de l'état. De routes, il n'en existe guère; il n'y a donc point à les entretenir, et les communications par mer entre les différentes îles du groupe manquent si complétement que, lors du passage de la *Novara*, un employé supérieur attendait depuis plus d'un mois l'occasion de se rendre à son poste.

Les Philippines sont, après Rome, l'idéal d'un état théocratique. Le temporel aussi bien que le spirituel des habitans est confié à la direction de quatre ordres religieux : les augustins, les franciscains, les dominicains et les augustins déchaussés (1). Les voyageurs de la *Novara* furent parfaitement reçus, surtout quand les bons frères apprirent qu'ils n'avaient point affaire à des hérétiques d'Angleterre; mais l'amour-propre des officiers fut mis à une rude épreuve, car ils essayèrent en vain de faire comprendre à ces moines qu'ils appartenaient à l'illustre empire d'Autriche. Un pays nommé *Austria* était parfaitement inconnu à ces excellens religieux, et ils en conclurent que les étrangers venaient de la province espagnole de l'Asturie, *Asturia*.

(1) « Vous êtes mieux traités ici que les moines espagnols, dit M. von Scherzer au prieur des augustins. — Sans doute, répondit-il; mais c'est qu'ils savent bien là-bas que nous sommes ici plus les maîtres qu'eux. » Un autre voyageur autrichien, M. von Hügel, rapporte une conversation qu'il eut avec un moine de Manille, qui lui parla dans le même sens. « C'est à nous, augustins, que les Philippines appartiennent. Le gouverneur don Pasquale peut jouer au roi tant qu'il veut; c'est nous qui sommes les vrais souverains; il le sait et nous respecte. Je voudrais bien voir que la police osât seulement demander le nom d'une personne que notre ordre a prise sous sa protection! »

II.

Nous ne suivrons pas la *Novara* dans ses stations en Chine, d'où M. von Scherzer a rapporté une quantité de données du plus haut intérêt pour la connaissance du commerce de l'extrême Orient. Le sujet est trop vaste et mériterait une étude spéciale. Arrêtons-nous seulement à Sidney, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie. C'est dans cette contrée, plus encore peut-être qu'en Amérique, qu'on peut comprendre toute la valeur du mot progrès. Dans l'espace de vingt ans, la population s'est accrue dans la proportion de 1 à 6, et le commerce dans la proportion de 7 à 20. Sidney, ce bagne des antipodes, où l'Angleterre envoyait ses *convicts*, est aujourd'hui une ville de 100,000 âmes, mieux bâtie et infiniment plus riche qu'une cité européenne de même importance. Le plus beau monument de la ville est l'université, qu'on vient de construire au prix de 2 millions 1/2 de francs. Le parlement n'hésite jamais à voter des subsides quand il s'agit d'écoles et d'établissemens scientifiques. Ici comme en Amérique, on comprend le rapport étroit qui existe entre la diffusion des lumières et celle du bien-être.

Ce qui fait la richesse de l'Australie, ce n'est pas tant l'or de ses *placers* que le nombre de ses moutons. La multiplication du bétail est tellement rapide qu'elle exercera bientôt sur le marché européen et sur toute notre économie rurale une influence dont il sera prudent de tenir compte en temps utile. En 1796, toute la Nouvelle-Galles ne possédait que 57 chevaux, 227 bêtes à cornes et 1,531 moutons. En 1861, on y comptait 6,110,663 moutons, 2,408,586 bêtes à cornes, et 251,477 chevaux pour 360,000 habitans. En 1865, le chiffre des moutons s'était élevé à 11 millions : en six ans, il avait doublé. Pour toute l'Australie, ce chiffre doit aller aujourd'hui à près de 30 millions, soit 3 millions de plus que n'en possède la France avec ses 38 millions d'habitans. Cette progression vraiment merveilleuse s'explique facilement. Pour un prix nominal, on obtient de l'état la location d'un parcours (*run*) de plusieurs milles carrés. Le mouton vit en liberté comme à l'état sauvage. La végétation n'étant jamais inactive, il ne faut pas faire de provisions de fourrages pour un hiver qui n'existe pas, et la construction d'abris est tout à fait superflue. Un seul berger suffit en moyenne pour la garde de 2,000 moutons. Le sol australien, d'une fertilité médiocre, sec, disposé en collines qu'ombragent par-ci par-là quelques bouquets d'arbres, convient admirablement à l'espèce ovine. Le seul fléau qui la décime parfois, ce sont les grandes sécheresses de l'été australien. Les cours d'eau sont alors mis à sec, les fon-

taines cessent de couler, et la végétation, brûlée par le soleil, disparaît presque entièrement. Dans ces cas extrêmes, l'éleveur est réduit à faire abattre une partie de son troupeau pour vendre au moins le suif qu'il peut en tirer. La laine d'Australie est fine, longue, et se file parfaitement. L'Angleterre seule en importe annuellement près de 50 millions de kilos, et les fabriques de draps de France, de Belgique et même d'Allemagne en consomment des quantités importantes (1). Il est certain que cette importation ira croissant régulièrement et rapidement. Avant dix ans, l'Australie aura 60 millions de moutons, c'est-à-dire autant que la France et l'Angleterre réunies. La laine d'Europe, qui est produite chèrement, ne pourra évidemment pas soutenir la concurrence de celle qui est obtenue à nos antipodes presque sans frais. La conclusion très importante qu'il faut tirer de ce fait, c'est que l'agriculture européenne doit remplacer promptement, comme l'a fait déjà l'Angleterre, le mouton à laine par le mouton de boucherie. Le pays de notre continent qui pouvait le mieux lutter contre l'Australie, c'était la Hongrie, et déjà pourtant la vente des toisons y est rendue difficile par la concurrence des laines transocéaniques. Il n'y a donc pas de temps à perdre, car, pour transformer une race d'animaux domestiques dans tout un pays, il faut bien des années. Les grandes révolutions économiques qu'amène le développement des nouveaux centres de production ne seraient que bienfaisantes, si on savait les prévoir. Elles n'auraient en effet d'autre résultat que la satisfaction plus complète des besoins de l'humanité; mais, quand on s'obstine à fermer les yeux sur l'avenir, elles frappent durement ceux qui sont atteints à l'improviste.

La croissance de toutes ces colonies a quelque chose de vertigineux. Queensland, au nord de Sidney, avec sa capitale Brisbane, ne se trouve pas encore indiquée dans les cartes datant de quelques années, et déjà on y compte 88,000 habitans possédant 6 millions de moutons, 900,000 bêtes à cornes, 46,000 chevaux. Le mouvement commercial s'est élevé en 1865 à 92 millions de francs. Se figure-t-on le degré de richesse que ces chiffres représentent? Ils signifient qu'en moyenne il y a par famille 2 chevaux, 45 bêtes à cornes, 300 moutons et une somme de 4,600 francs d'exportations et d'importations. La différence entre la condition

(1) L'importation des laines transocéaniques augmente chaque année. Depuis dix ans, elle a doublé en Angleterre. En 1865, elle s'est élevée à 100 millions de kilos. En France comme en Allemagne, elle dépasse 20 millions de kilos. M. von Scherzer porte le nombre total des moutons en Europe à 224 millions. On estime que la production totale de la laine dans le monde entier monte à environ 800 millions de kilos. La consommation des étoffes de laine augmente rapidement et s'introduit même dans l'extrême Orient. L'industrie qui les fabrique a un grand avenir.

de cette famille australienne et celle d'une famille européenne est vraiment incroyable. C'est à peine si l'on peut dire que la proportion de 1 à 50 en donnerait une idée. Ajoutez que la variété des climats amenée par les diverses altitudes permet de cultiver à la fois le café et le sucre avec autant de succès que le blé et le coton. Mais le plus beau, le plus pittoresque de tous ces états futurs est la Nouvelle-Zélande.

Formée de trois îles très rapprochées, la Nouvelle-Zélande a une superficie un peu plus grande que celle des îles britanniques, dont elle est appelée, par sa configuration et ses avantages physiques, à jouer le rôle dans l'hémisphère austral. S'étendant sur plus de 350 lieues de longueur, le développement de ses côtes lui assurera tous les profits que procurent la facilité des communications et la multiplicité des ports. Le climat est à peu près celui de l'Italie, mais plus uniforme, moins ardent l'été, moins froid l'hiver. La végétation est partout magnifique, et les fougères en arbre croissent jusqu'aux bords des glaciers qui descendent des neiges éternelles des montagnes de l'île du sud. Les observations des médecins militaires prouvent que c'est le pays le plus sain du monde. Sur 1,000 hommes de l'armée britannique, il en meurt par an 8 dans la Nouvelle-Zélande, 14 en Angleterre, 15 au Cap, 18 à Malte, 20 au Canada. La phthisie y est plus rare que partout ailleurs. Heureuses populations! elles sont affranchies du fardeau accablant des dettes publiques et des armées permanentes sous lequel succombent les peuples européens. La misère n'existe pas pour elles, l'aisance est générale. Les vivres sont à meilleur marché qu'en Europe, et les salaires trois fois plus élevés. Un maçon, un charpentier, gagnaient en Australie 12 francs 50 centimes par jour en 1865, un manœuvre 10 francs. Elles ne connaissent ni les chaleurs tropicales qui énervent, ni les froids du nord qui multiplient les besoins et font de l'existence du pauvre une souffrance continuelle. Elles se gouvernent elles-mêmes en paix et en liberté. Elles empruntent à notre antique civilisation tout ce qu'elle a trouvé de bon pour rendre la condition de l'homme plus heureuse, nos meilleurs systèmes d'organisation politique, nos machines les plus perfectionnées, nos idées morales et religieuses les plus justes, les plus conformes aux aspirations modernes. Elles partent, légères, confiantes, pleines d'espérances bientôt réalisées, du point où nous arrivons péniblement, accablés sous le poids des fautes, des superstitions et des rivalités du passé. Nous avançons en trébuchant à chaque pas; elles s'élancent avec la rapidité et la régularité d'un train sur les rails. Depuis que l'homme est apparu sur cette planète, il n'y a point eu de communautés plus fortunées que celles qui vivent à nos antipodes. Puisse leur félicité durer toujours!

La *Novara* n'eut qu'une seule fois l'occasion de saluer le drapeau français. Elle le trouva flottant sur l'île de Tahiti, qu'il couvre de sa protection. Que d'idées gracieuses ne réveille point le nom de cette île, dont la description poétique, due à Bougainville, avait fait accepter comme un dogme de foi par les écrivains du XVIIIe siècle le système du bonheur complet de l'homme primitif. Hélas! Tahiti ne présenta plus aux yeux des navigateurs autrichiens le tableau enchanteur de l'âge d'or. La reine Pomaré a vieilli, et son peuple diminue chaque année. Il est sorti de la sauvagerie, il n'est pas arrivé à la civilisation. Le commerce aussi décline. Autrefois 60 ou 80 baleiniers visitaient le port de Papeete; aujourd'hui il n'en vient plus que 5 ou 6. Les règlemens douaniers et des taxes multipliées ont mis en fuite les Américains, qui relâchent maintenant aux Sandwich. Tahiti avait un gouvernement constitutionnel et une chambre élective; mais, le régime parlementaire n'étant guère en faveur en France, comment l'aurait-on respecté dans cette île de l'Océan-Pacifique? Le gouverneur venait de suspendre les travaux du parlement tahitien par une ordonnance que M. von Scherzer a cru devoir recueillir comme une des curiosités de son voyage (1). Les missionnaires protestans avaient établi des écoles et une imprimerie pour les besoins de la population, qui appartenait presque entièrement à leur culte : on avait fermé les unes et supprimé l'autre pour laisser le champ libre à l'évêque catholique. Quand la politique chôme et que les écoles sont closes, il faut bien que le peuple s'amuse. Aussi venait-on d'inaugurer un pré Catelan : les danseuses de la nouvelle Cythère s'y livraient à des danses où les pas hardis du bal Mabille se combinaient avec les poses voluptueuses des anciennes rondes nationales; l'effet ne laissait pas d'en être très piquant. La commission autrichienne pouvait se croire transportée à Vienne sous le régime paternel de M. de Metternich. Point de parlement ni de journaux, mais des plaisirs faciles à souhait. Tahiti est le seul point sur lequel le livre de M. von Scherzer

(1) Voici cette pièce remarquable à plus d'un titre :

« Sa majesté la reine des îles de la Société et son excellence le gouverneur des possessions françaises dans l'Océanie :

« Considérant qu'il n'y a pas de projets de loi préparés pour être soumis à la législature de 1859, et que d'ailleurs cette assemblée n'a pas de budget à voter;

« Prenant en considération les frais considérables que le séjour à Papeete occasionne aux membres de ladite assemblée pendant la durée des sessions;

« Vu l'article 7 de l'ordonnance du 7 avril 1847, décident : l'assemblée législative des états du protectorat ne sera pas convoquée en session pendant l'année 1859.

« *Signé :* SAISSET. «

M. Saisset était du reste plus tolérant en matière religieuse que son prédécesseur. Il avait permis à un ministre anglican de résider dans l'île et même de prêcher le dimanche, à la condition toutefois que ce fût en anglais.

ne nous fournisse point de chiffres officiels, le bureau français considérant, paraît-il, la statistique comme un mystère d'état. Certainement il ne peut plus en être de même aujourd'hui. La reine Pomaré jouit d'une liste civile de 25,000 fr., et son fils, l'héritier du trône, d'une dotation de 1,800 fr. Voilà un jeune prince qui ne contractera pas d'habitudes ruineuses. Il est probable que, si on décrétait la liberté commerciale et la tolérance religieuse, Tahiti ne tarderait pas à acquérir une certaine importance, car sa situation, à moitié chemin entre l'Amérique et l'Australie, en fait un admirable point de relâche pour l'approvisionnement des navires en vivres frais et en charbon.

D'où vient que la France ne réussit pas dans ses colonies, elle qui pourtant tient une si belle place dans le champ du travail européen, depuis surtout qu'elle a secoué les entraves de la protection et des prohibitions? Le marquis de Mirabeau a écrit à ce sujet dans son *Ami des Hommes* un chapitre qui mérite d'être lu et même relu. J'en citerai un passage seulement. « Un gouverneur et un intendant se prétendant tous deux les maîtres et jamais d'accord; un conseil pour la forme; gaîté, libertinage, légèreté, vanité; force fripons très remuans, des honnêtes gens souvent mécontens et presque toujours inutiles; au milieu de tout cela des héros nés pour faire honneur à l'humanité et d'assez mauvais sujets capables à l'occasion de traits d'héroïsme; le vol des cœurs pour ainsi dire et le talent de se concilier l'amitié des naturels du pays; de belles entreprises et jamais de suite; enfin le fisc, qui serre l'arbre naissant et déjà s'attache aux branches, le monopole dans toute sa pompe, voilà nos colonies et voilà nos colons. »

L'excès de réglementation, le défaut de liberté, sont certes deux des causes d'insuccès de la colonisation française; mais il en est une plus profonde qui tient non aux procédés du gouvernement, mais à un des caractères de la race, qui serait une vertu, s'il ne s'y mêlait souvent un peu trop d'ignorance. Le Français est tellement attaché à sa patrie qu'il ne la quitte jamais sans l'espoir d'y revenir. Ceux qui vont à l'étranger ne comptent pas y faire souche; ils veulent faire fortune pour en jouir en France. Il s'ensuit qu'ils se feront négocians, commerçans, maîtres de langues, au besoin coiffeurs ou marchands de modes, rarement agriculteurs, car à remuer la terre on se fatigue vite, et la fortune vient lentement. Ce qu'il faut cependant pour fonder une colonie nouvelle, ce sont de bons cultivateurs, dont les bras soient assez forts, assez patiens pour mettre en valeur le sol vierge. Le paysan français aime jusqu'à la passion le sillon qu'il a arrosé de ses sueurs, le clocher qui l'a vu naître. Il ne connaît pas ces contrées lointaines où il pourrait vivre plus heureux, et, si on les lui vante, il se méfie. Les Germains au contraire,

Allemands ou Anglais, les derniers venus en Europe de la race âryenne, paraissent avoir conservé le goût du déplacement, et ils poursuivent jusqu'en Amérique leur grande migration vers l'ouest, commencée il y a quatre ou cinq mille ans. En France, ceux qui feraient de bons colons ne veulent point partir, et ceux qui partent en font de très mauvais (1). Faut-il s'en plaindre? Non, car les provinces encore à coloniser ne manquent pas sans sortir des frontières du territoire actuel. Quand l'augmentation de la population est si rapide qu'elle tend à dépasser les moyens de subsistance, comme en Angleterre, c'est un bonheur que chaque année quelque essaim quitte la ruche trop pleine, et aille féconder un nouveau coin du globe; mais quand le nombre des habitans n'augmente presque pas, et qu'une partie du sol de la patrie peut être amenée facilement à doubler ses produits, pourquoi lui enlever des bras et des capitaux qui lui sont si nécessaires?

A Valparaiso, au Chili, le commandant de la *Novara* apprit que la guerre venait d'éclater entre l'Autriche et la France, et il se hâta de regagner sa patrie menacée. M. von Scherzer revint par l'isthme de Panama, en visitant les républiques espagnoles de la côte du Pacifique. Nous n'insisterons pas sur le triste tableau qu'il en trace; il est assez connu. La guerre civile y règne presque en permanence. Le télégraphe nous apprend en ce moment même qu'elle vient d'y éclater de nouveau. Chez les citoyens, le goût du travail, de l'épargne, des entreprises fructueuses, manque complétement. Les gouvernans ne pensent qu'à utiliser leur passage au pouvoir. La richesse et la population sont stationnaires ou décroissent. Le pays était mieux cultivé et beaucoup plus prospère au temps des Incas. L'Espagne et la théocratie lui ont ôté la capacité de vivre libre. Sous le joug de plomb de la mère-patrie et de l'église, il n'avançait pas; depuis l'indépendance, il décline. Le Pérou tire encore quelques revenus des déjections que les oiseaux ont déposées sur trois rochers du Pacifique que la pluie ne vient jamais délaver; mais quand les îles à guano seront épuisées (2), l'état sera aussi misérable que les habitans. Le Chili seul fait exception. D'ordinaire l'ordre y règne et les lois sont obéies.

(1) Au Canada, la population française prospère et se multiplie C'est qu'elle est devenue agricole et qu'elle est gouvernée d'après les procédés anglais. Elle résiste assez bien, on le voit, au double fléau du parlementarisme et de la liberté.

(2) L'épuisement du guano des îles Chinchas est une question de grande importance pour les pays dont l'agriculture fait un large emploi de ce puissant engrais, comme l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique. Les trois îles n'ont pas 2,000 hectares d'étendue. Il ne reste plus environ que 6 millions de tonnes de guano, et comme l'exportation s'élève à 400,000 tonnes par an, dans vingt ans, c'est-à-dire en 1888, tout sera épuisé. L'exportation s'est élevée en 1865 à 426,427 tonnes, valant 66 millions de francs. C'est le plus clair des revenus du Pérou, qui les emploie à exterminer le plus de Péruviens possible.

C'est aussi la seule des républiques espagnoles où les idées libérales l'emportent et où l'on fait des sacrifices pour l'instruction publique. Les Chiliens firent un grief très sérieux aux Autrichiens de la *Novara* de ce que leur pays eût signé le fameux concordat dont M. de Beust essaie de s'affranchir aujourd'hui; mais les femmes, comme dans les pays catholiques d'Europe, sont restées soumises au clergé, et elles s'efforcent, obéissant à leurs directeurs de conscience, de ramener leurs maris dans la bonne voie.

Avant de terminer son livre si riche en renseignemens de toute sorte, M. von Scherzer en réunit quelques-uns touchant les États-Unis. C'est qu'en effet dans une étude de géographie économique sur les pays d'outre-mer il était impossible de ne pas parler des progrès de la grande république transatlantique. Ici encore on voudra bien nous permettre de citer des chiffres. Qu'on se garde d'en conclure que le statisticien ou l'économiste ne s'incline que devant les résultats matériels et n'adore que les millions. On ne peut trop le répéter, le peuple le plus digne de notre admiration n'est pas celui qui nourrit le plus de bœufs et de moutons, construit le plus de navires ou compte le plus de baïonnettes; c'est celui qui répand dans le monde les notions les plus pures de justice et de moralité. Seulement, comme la justice et la moralité produisent des habitudes d'ordre, de travail, d'économie, de prévoyance, et comme celles-ci engendrent le bien-être, il s'ensuit nécessairement qu'un peuple qui décline doit être infecté de quelque vice ou défaut grave, et qu'un peuple qui progresse ne peut être dépourvu des vertus essentielles à l'accomplissement de la destinée humaine. La comparaison des facultés intellectuelles ou des qualités morales des différens peuples est une question des plus délicates et très sujette à contestation. Le progrès économique peut se mesurer par des chiffres, c'est le seul dont je veuille m'occuper en ce moment.

Le développement de l'Union américaine est un phénomène nouveau dans l'histoire. Jamais on n'a vu surgir ainsi du sol une grande puissance tout armée, comme Minerve, dans l'espace d'un demi-siècle. C'est un fait si extraordinaire que parfois même les potentats oublient d'en tenir compte. Cet état prodigieux grandit avec une rapidité à donner le vertige à ceux qui essaient de la constater. Cessez de la suivre pendant quelques années, tout à coup la voilà transformée : elle compte deux ou trois états de plus, grands chacun comme un royaume européen. Considérez d'abord l'accroissement de la population. Elle double, comme on sait, tous les quarts de siècle avec une régularité qui ne s'est pas démentie jusqu'à ce jour, et que la dernière guerre civile seule aura pu troubler légèrement. Le nombre des habitans était de 4 millions en 1790, il doit s'élever aujourd'hui à 37 millions. Si la progression ne se ralentit

pas, il sera de 42 millions en 1870, de 56 millions en 1880. En 1890, la population américaine sera plus nombreuse que celle de la Russie, soit 76 millions, et enfin en 1930, atteignant le chiffre de 251 millions, elle dépassera celle de toute l'Europe. La place ne lui manquera pas. Le territoire de l'Union, non compris l'Amérique russe, est de 2,819,000 milles anglais carrés. L'Angleterre, n'en ayant que 117,000, est vingt-cinq fois moins grande. Il y a quelques années à peine, les Américains n'occupaient que les terres penchant vers l'Atlantique, qui sont sablonneuses et peu fertiles. Maintenant ils peuplent rapidement le bassin du Mississipi, que M. de Tocqueville appelle la plus magnifique demeure que Dieu ait préparée pour l'homme. Elle est du moins assez étendue et assez fertile pour nourrir dans l'abondance 250 millions d'habitans. Ce bassin présente des plaines immenses, d'une pente presque insensible, configuration unique dans le monde, dit Humboldt, et qui permet de remonter les fleuves et d'établir dans toutes les directions canaux et chemins de fer presque sans frais. C'est à peu près la plaine hongroise multipliée par cent. Et le charbon, ce pain de l'industrie, quel prodigieux approvisionnement! La superficie du terrain carbonifère, qui en Angleterre est de 8,963 milles carrés, est dans l'Union de 196,650 milles reconnus, sans compter ce que recèlent les régions inexplorées de l'ouest. Les couches américaines sont aussi riches que celles de Newcastle; elles sont presque horizontales, ce qui en rend l'exploitation très facile. Elles contiennent, estime-t-on, six mille milliards de tonnes de houille, tandis que celles d'Angleterre n'en renferment que 190 milliards, soit trente fois moins. Ces houillères sont à peine exploitées à cause de la cherté de la main-d'œuvre. Elles ont livré cependant 15 millions de tonnes en 1860, c'est-à-dire moitié plus que celles de la France. Dans un siècle ou deux, quand nous serons à la veille de quitter nos foyers et de fermer nos usines faute de combustible, c'est l'Amérique qui nous en fournira. Faut-il parler des sources de pétrole, qui alimentent déjà les lampes d'une moitié de l'Europe, et du minerai de fer, qui se présente dans les *iron mountains* du Missouri sous la forme de montagnes entières composées du précieux métal, et des mines d'argent du Nevada, qui, ouvertes depuis si peu de temps qu'elles sont à peine connues parmi nous, ont déjà livré l'an dernier une valeur de 70 millions de francs, égale à la production des fameuses mines du Mexique?

Ces chiffres, tout énormes qu'ils paraissent, donnent à peine une idée des ressources naturelles du pays; mais ce qu'il faudrait comprendre surtout, c'est l'énergie de la race qui va les mettre en œuvre. Sous ce rapport, il n'y a aucune comparaison à faire entre la puissance d'un état européen et celle de l'Union. Dans nos socié-

tés, il y a beaucoup de ce qu'un commerçant appellerait des non-valeurs, les oisifs d'en haut et les oisifs d'en bas, ceux qui ne produisent rien faute de capital et ceux qui dévorent improductivement celui qui est produit par les autres, enfin la masse de ceux dont le travail est peu fructueux par manque de connaissances. En Amérique, nul n'est oisif, même le millionnaire, et chacun emploie les procédés les plus perfectionnés qu'ait inventés le génie humain. Ce qui distingue l'Américain des autres hommes, disait un jour M. Wendell Philipps, un des orateurs du congrès de Washington, c'est que ceux-ci n'ont de cervelle que sous le crâne, tandis que l'Américain en a dans tout le corps et jusqu'au bout des doigts. Cette cervelle supplémentaire dont le *Yankee* sait faire si bon usage, ce n'est pas la nature, ce sont les institutions qui l'en ont pourvu, l'école, le droit de voter et de tout discuter, enfin la presse. Tout homme est un citoyen actif, lisant un journal, ayant une opinion, se servant d'une machine, se nourrissant de bœuf et créant de la richesse. De là pendant la guerre civile récente ce déploiement de forces dont aucun état européen n'eût été capable. La Russie, avec ses 71 millions d'habitans, succombe sous un budget de 1 milliard, et tous les ans elle fait pour vivre des emprunts à l'étranger. En 1865, l'Union américaine dépense 10 milliards, et son épargne n'est pas même entamée. L'an dernier, le revenu de la confédération s'est élevé à 3 milliards, et elle a consacré 500 millions à la réduction de sa dette. Ce que les habitans des villes paient à leur état particulier et à la ville qu'ils habitent est inoui. La moyenne prise dans cinq grandes cités s'élève pour le total des contributions par tête à 160 fr. (1). Elles ont été exactement triplées en cinq ans. Quel est le peuple sur notre continent qui résisterait à semblable épreuve? Aux États-Unis, elle semble n'avoir fait que stimuler l'accroissement de la richesse générale. En 1860, on construit 1,071 navires de commerce; en 1864, 2,366. En 1861, il y a 31,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation, c'est-à-dire plus qu'en Angleterre, en France et en Allemagne réunies. Deux ans après, il y en a déjà 5,000 kilomètres de plus, et depuis la paix l'accroissement est bien plus rapide encore. A quel essor nouveau n'assisterons-nous pas

(1) A New-York, le revenu imposable était estimé à 36 millions de dollars; les taxes locales en ont enlevé 18 millions, c'est-à-dire la moitié. Que dirions-nous, si on nous enlevait la moitié de notre revenu? Les fortunes particulières en paraissent à peine atteintes. Cette année, les Américains pullulaient en Suisse. Un grand nombre d'entre eux étaient de jeunes mariés qui faisaient leur voyage d'Europe avec retour par la Palestine et l'Égypte. Quelques-uns avaient conservé les manières rudes du *far-west;* mais la plupart étaient de parfaits *gentlemen*. Ce qui les distinguait des autres voyageurs, c'est que les hommes semblaient avoir plus d'argent dans leur poche et les femmes plus d'idées dans la tête.

quand le chemin qui déjà en ce moment aborde les Montagnes-Rocheuses aura réuni non-seulement par une ligne ferrée, mais par une ligne ininterrompue de bourgs et de comtés les états du Pacifique et ceux de l'Atlantique, permettant ainsi au jeune colosse d'étendre un bras vers l'Europe et l'autre vers l'Asie? L'annexion du Mexique, des petites républiques de l'Amérique centrale et même de toutes celles de l'Amérique du Sud n'est qu'une question de temps.

Mais la grande république ne se divisera-t-elle point? Maintenant que la principale cause de scission, l'esclavage, a disparu, d'ici à longtemps un semblable événement n'est pas à prévoir. Le système fédératif, tant qu'il respecte l'autonomie des états particuliers, impose à ceux-ci peu d'inconvéniens, et leur vaut d'immenses avantages. La dette éteinte, les contributions seront réduites à presque rien, comme avant la guerre. Les États-Unis ne font pas la folie de se ruiner en temps de paix pour entretenir d'innombrables bataillons. Ils ont à peine 50,000 hommes sous les armes, et on parle même d'en réduire encore le nombre. Si l'Union vend ses monitors, c'est qu'elle sait bien qu'au bout de deux ou trois ans les vaisseaux construits aujourd'hui devront être mis au rebut. Au jour de la lutte, elle fera son apparition avec quelque engin nouveau et perfectionné qui laissera en arrière tous les autres. Le lien le plus fort de la fédération, c'est l'orgueil national poussé jusqu'à la manie et la foi en l'avenir glorieux de la patrie. Le citoyen du nord aurait tout sacrifié plutôt que de permettre qu'une étoile fût enlevée par la sécession de la bannière constellée. Le défaut de l'Américain, c'est le culte, l'idolâtrie du dollar; mais, s'il aime l'argent, ce n'est pas pour le dépenser, encore moins pour l'enfouir stupidement dans un coffre-fort, ce n'est pas même pour le laisser à ses enfans, car il ne tient pas, comme les pères d'Europe, à transmettre à ses héritiers le droit de bien vivre sans rien faire. Ces dollars si âprement gagnés, il les perd avec indifférence et les donne dans un intérêt public avec une générosité inconnue ailleurs. Qu'est-ce donc qui le pousse? On dirait que c'est le besoin d'agir et de conquérir par le travail cet immense territoire qui ouvre à son activité des solitudes fertiles et inexploitées; c'est comme un instinct providentiel qui l'excite à remplir sa tâche, la mise en valeur du Nouveau-Monde. Voulez-vous connaître le caractère américain dans un de ses types les plus nobles, lisez la biographie d'Elias Howe, l'inventeur de la machine à coudre. Pendant quinze ans, pauvre et sans instruction, il travaille à s'instruire et à poursuivre son invention. Quand il la tient, dix ans encore il lutte contre l'indifférence publique. Enfin le voilà riche : il a 5 millions à peu près.

La guerre civile éclate; quoiqu'il ait des enfans, il sacrifie une partie de cette fortune si laborieusement acquise à la cause de la liberté. Il lève et équipe un régiment à ses frais, il s'y engage comme simple soldat; mais, trop vieux pour marcher, il remplit les fonctions de commis dans l'intendance. Voilà le citoyen tel que l'ont formé les traditions puritaines et les institutions démocratiques. Chez lui, l'amour de la patrie, ce sentiment antique, se combine avec la charité et l'humilité du christianisme. Tant que cet esprit ne se sera pas éteint, les États-Unis ne cesseront pas de grandir.

L'impression que ce voyage de circumnavigation laisse dans l'esprit, c'est que l'axe de l'humanité se déplace. La balance politique tend à pencher vers l'autre hémisphère. Il se forme en Amérique, dans l'Afrique centrale, dans la Nouvelle-Zélande, en Australie, des états doués d'une santé, d'une jeunesse, d'une force incomparables, et, chose digne de remarque, ils appartiendront tous à la même race; ils auront mêmes lois, mêmes instincts, même langue. On a parlé d'arrêter l'expansion de la race anglo-saxonne; c'est à peu près comme si on prétendait arrêter le mouvement de la terre dans son orbite. Il s'agit en effet d'un résultat de causes économiques générales et irrésistibles, l'immensité de territoires fertiles et les aptitudes de la population qui les occupe. Les lois économiques agissent à peu près comme les lois naturelles; elles échappent à la prise de ceux que l'on a longtemps appelés les maîtres du monde. Qu'ils déclarent la guerre à l'Union américaine, qu'ils parviennent même à battre sa marine militaire et à chasser ses navires de commerce de toutes les mers, c'est à peine s'ils auront retardé ses progrès de quelques années (1). Les états européens se ruinent par leurs armemens extravagans et par leurs rivalités déplorables; ils arrêtent l'accroissement normal de la population en enlevant au travail et au mariage les hommes qui y sont le plus propres, et en dévorant improductivement le capital qui ferait vivre les générations nouvelles; ils s'épuisent en luttes insensées pour quelques coins de terre imperceptibles sur la carte

(1) Pour mieux résumer ce progrès, j'emprunte à M. von Scherzer le tableau suivant, sur lequel il est impossible de jeter les yeux sans demeurer confondu.

PROGRÈS DES ÉTATS-UNIS.

	1793.	1851.	1861.
Population. . . . . Ames.	3,929,328	23,267,498	31,448,322
Valeur des importations. . . . . Dollars.	31,000,000	178,138,318	362,166,254
— des exportations . . . . . —	26,109,000	151,898,720	400,122,296
Marine. . . . . Tonnes.	520,764	3,535,454	5,539,812
Chemins de fer. . . . . Milles anglais.	»	10,287	31,196
Coût d'établissement . . . . . Dollars.	»	306,607,954	1,166,422,729
Télégraphes . . . . . Milles.	»	15,000	40,000
Richesse mobilière et immobilière . Doll.	»	7,135,780,000	16,159,616,000

du globe; ils sont minés par le paupérisme, par l'hostilité des pauvres contre les riches, et sont sans cesse menacés de crises sociales. Dans un siècle, de quel poids pèseront-ils en comparaison de ces jeunes nations, qui ont des continens entiers pour s'y développer à l'aise? Celui qui songe à cet inévitable avenir ne peut s'empêcher de sourire en entendant des politiques d'ancien régime prétendre qu'un peuple n'est en sécurité que quand il est plus fort que les autres. Ces prétentions à la prééminence seront déjouées précisément par ces états qui, se gardant de s'y laisser aller, consacrent toutes leurs forces à développer leurs richesses naturelles.

L'Angleterre suit une politique plus sensée, elle se résigne à voir grandir ses vigoureux rejetons, qui bientôt dépasseront leur mère. Elle les forme à la liberté, à l'indépendance. Elle les engage à s'organiser en fédération de façon à se suffire, comme elle vient de le faire pour les différentes provinces de l'Amérique britannique; elle relâche le lien qui les unit à elle, de telle façon que déjà ces colonies ne lui sont plus attachées, comme on l'a dit poétiquement, que par les rubans de la ceinture de la reine Victoria. Quand l'heure de l'émancipation complète aura sonné, elle se fera à l'amiable, car l'Angleterre est disposée à s'éclipser devant ses filles grandissantes, satisfaite d'avoir peuplé les deux hémisphères de communautés pleines d'avenir, qui perpétueront sa langue, son culte, ses institutions et ses mœurs. Quant aux autres peuples de notre continent, avides aussi de progrès et de paix, il est grand temps qu'ils imposent à leur gouvernement une politique plus conforme aux vrais principes économiques. L'étude comparée de la condition des différentes nations du globe le prouve jusqu'à l'évidence; celles qui, soumises aux idées rétrogrades, cherchent à se consoler par des guerres extérieures ou des révolutions d'être aux mains des dictateurs et des prêtres restent stationnaires ou reculent; celles au contraire qui, ayant secoué le joug de la théocratie, ont fondé des institutions libres et se gouvernent elles-mêmes, avancent à pas de géans et seront les reines de l'avenir. Si les nations de notre continent veulent, non pas faire équilibre au Nouveau-Monde, ce qui est une idée ancienne et fausse, mais ne pas trop rester en arrière, elles doivent renoncer à ces luttes d'influence qui n'ont plus de sens, s'entendre pour désarmer, multiplier les rapports commerciaux et les similitudes de législation, de système monétaire, d'institutions politiques, s'unir par une sorte de lien fédéral et constituer enfin les états-unis d'Europe. Sans les gouvernemens personnels, avant un demi-siècle ce beau rêve deviendrait une réalité.

ÉMILE DE LAVELEYE.

LADY TATTERSALL

MÉCOMPTES ET TOURMENS D'UN CHAPERON

DRAME EN TROIS SAISONS (1).

I. — PREMIÈRE SAISON. — L'ÉLIGIBLE.

Je vous estime fort heureux, si vous avez rencontré souvent sur les arides sentiers de la vie mondaine une personne aussi obligeante, aussi bienveillante et aussi sympathique que la comtesse Helena M..., et pourtant, si vous ne vous êtes jamais un peu moqué d'elle, je vous estime plus réservé que les dix-neuf vingtièmes de vos congénères. Cela n'empêche pas la comtesse, — à mes yeux tout au moins, — d'être charmante : charmante malgré ses faiblesses, charmante à cause de ses faiblesses mêmes, car elles la classent en dehors de ces infaillibilités hautaines et méprisantes qui nous dominent, nous autres pécheurs, de toute la hauteur de leur bêtise immaculée. Et tout d'abord, quels excellens petits dîners elle donne, soit dans son appartement de Lowndes-square, soit dans sa villa de Twickenham, où le parfum des géraniums absorbe et noie les fétides émanations de la Tamise! Quelle bénignité dans son accueil souriant, combien elle porte sans effort le fardeau de ses

(1) Sous l'étrange pseudonyme de *Ouïda*, on a vu, dans ces dernières années, se produire un écrivain dont l'exubérante imagination, la verve facile, l'esprit courant, la désinvolture aristocratique, ont appelé l'attention du public anglais. Nous empruntons à un recueil de nouvelles qu'il a récemment publié la disposition générale et les principaux élémens de l'esquisse que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs. Ce recueil, intitulé *Cecil Castlemaine's Gage, and other Novelettes,* a paru, il y a peu de mois, chez les éditeurs Chapman and Hall.

nombreux automnes et de son double veuvage! Quelle touchante tendresse elle laisse voir pour son fils Carruthers, cet insouciant, ce brillant officier aux gardes! — Voilà, vous dites-vous, une personne faite pour répandre le bonheur autour d'elle et certes bien digne d'être heureuse à son tour... Aussi le serait-elle à coup sûr sans les ennuis du *chaperonage*. — Eh quoi! vous écriez-vous, elle a donc une fille à marier? — Pas le moins du monde. Carruthers est fils unique; mais sa pauvre mère, dont le principal défaut est de n'avoir jamais su résister à une obsession quelconque, — avec sa haute position, ses relations nombreuses, l'assiette que lui donnent dans le monde et sa noble origine et son double hyménée avec un *baronet* d'abord, puis avec un pair du royaume, — sa pauvre mère est le point de mire de toute sœur, cousine, amie, qui veut produire aux regards de l'aristocratie mariable une jeune personne en quête de mari. Vingt fois, à ma connaissance, excédée du rôle qu'on lui fait par ces indiscrètes sollicitations, lady M... s'est juré de n'y plus céder. — Ah! me disait-elle un jour au déjeuner de noces d'une de ses protégées, si jamais on m'y reprend, à présent que j'ai *placé* Leïla!... — Mais elle s'engageait ainsi à des rigueurs que sa malléable nature ne comportait point, et depuis lors un nombre indéterminé de vierges timides ont débuté sous les auspices de ce chaperon modèle. Et voyez l'ingratitude humaine! qu'a-t-elle gagné à se démentir ainsi, à s'imposer les tracas, les fatigues matérielles et morales de ce patronage féminin? Quelques froids remercîmens, quelques caresses en l'air quand la partie se gagnait, d'amers reproches, une sourde rancune, quand elle n'avait pas réussi, et, parmi les indifférens qui assistaient de sang-froid à ces tournois réitérés, un odieux surnom donné par quelque membre du *Jockey-Club* à cette vraiment aimable et charitable personne. On l'avait baptisée *lady Tattersall* (1), et son salon, dans l'argot spécial de notre insolente jeunesse, était appelé « le manége, » absolument comme l'enceinte où les jeunes pouliches de l'année viennent parader et caracoler sous le regard de leurs futurs acquéreurs, les habitués du marché de Grosvenor-place. — Quelle grossièreté, quel oubli de tout respect, quelle vulgarité de langage!

Ce n'est pas tout. Avec d'autres formes et un vocabulaire tout différent, certaines douairières, plus inaccessibles que la bonne lady M... et moins compatissantes pour les anxiétés maternelles, se croyaient en droit de lui infliger leurs regards dédaigneux, leurs

(1) Tattersall était un groom du duc de Kingston, qui, après s'être enrichi par l'acquisition du célèbre coureur *Highflyer*, fonda un marché aux chevaux, lequel a gardé son nom. A cet établissement tient une espèce de club où se réunissent, depuis le lord jusqu'au tavernier, les amateurs d'hippiatrique.

sourires ironiques. Lady Hautton, par exemple, ne lui ménageait ni les sous-entendus amers, ni les mines railleuses. — Mais quoi! disait à son fils lady M... certain jour qu'ils causaient bien à loisir dans le boudoir de Lowndes-square, lady Hautton a deux bonnes raisons de me garder rancune. Vous n'avez pas voulu vous occuper de sa fille Adelina, et son fils ne vous a pas été préféré quand on a nommé le dernier aide-de-camp de sa majesté. Il y a là de quoi motiver de bien autres remontrances... Maintenant, Philip, pourquoi donc Adelina Hautton vous trouve-t-elle si indifférent? Elle a, ce me semble, tout ce qu'il faut...

— Un mot de plus, chère mère, et je prends la fuite. Ne comptez pas sur moi pour ajouter un laurier à votre couronne, un chant de plus à votre épopée.

— Eh bien! non, c'est entendu, nous ne reparlerons plus de ceci. Après tout, ce n'est pas votre célibat qui m'inquiète présentement; mais voilà votre tante Valletort dans un état de santé tellement déplorable qu'elle ne peut venir en ville, et tout naturellement elle compte sur moi pour mener Valencia dans le monde. Or vous savez si j'ai le *chaperonage* en horreur! De plus, ici, la responsabilité devient effrayante, vu l'extrême beauté de votre cousine et la grandeur des espérances que sa mère a fondées sur cette beauté... Ah! que je suis donc ennuyée!...

— S'il s'agit de ma cousine germaine, me voilà sauvé, pensa Carruthers, et, adouci par cette pensée: — Maman, dit-il, pour une personne comme Valencia, je ne vois que Goodey. Depuis je ne sais combien d'années, Goodey est l'objectif né de tout chaperon et de toute débutante...

— Goodwood? Certainement, Goodwood nous irait. Il faudrait être bien difficile pour ne pas se contenter du plus ancien duché qui soit inscrit au *peerage*. Je vous remercie pour Valencia d'avoir eu cette bonne idée... On verra, on cherchera... J'aimerais assez à faire une duchesse de Doncaster...

Les yeux du chaperon émérite lançaient déjà des flammes, elle tortillait sans pitié les oreilles de son *king-Charles*, et sur sa causeuse de satin couleur d'ambre, rêvant à ce triomphe dont l'espoir venait de luire soudainement devant elle, — badinant avec ses magnifiques bracelets, faisant scintiller les bagues de diamans qui ornaient ses mains blanches et grassouillettes, regardant furtivement sous leurs pantoufles de soie brodée ses pieds mignons qui dans leur temps avaient eu bien des succès, — lady *Tattersall* était, selon la fantaisie du spectateur, ou fort agréable ou très effrayante à contempler. Et dire que c'était une victime! victime de ses femmes de chambre qui la pillaient, des mendians de tout ordre qui, nonobstant les efforts sceptiques du clairvoyant Carruthers, lui arra-

chaient autant de larmes que de *sovereigns*, victime de sa ménagerie domestique, composée d'animaux exigeans et gâtés outre mesure, victime de ses plantes rares qui, payées à des prix fous, se mouraient aussitôt installées dans les serres surchauffées où elle eût voulu les voir s'épanouir, — mais victime surtout de ces autres belles fleurs qu'elle se chargeait de mettre en vue, et dont elle écartait de son mieux les papillons volages, afin de les transplanter pour le reste de leur vie dans une terre grasse et féconde.

— Valencia Valletort ne me donnera aucun mal, dit-elle après le premier coup d'œil jeté sur sa nièce, nous n'aurons que l'embarras du choix... Passons un peu nos chances en revue. Nous avons Fulke Nugent : il hérite d'une baronie, et son père a quatre-vingt-dix ans; Caradoc encore, l'ami de Philip : il n'est pas riche, on le sait, mais son comté date des premiers temps de la pairie; Eyre Lee peut-être, s'il était un peu moins prétentieux et un peu moins dénué de cervelle :... en somme cependant, il ne serait pas à refuser; mais Goodwood! ah! Goodwood, que n'a-t-on pas tenté pour le prendre!... N'importe; il sera de mon premier dîner...

Valencia cependant supportait avec calme l'examen de sa tante. La taille comme la figure, la tournure comme la diction, tout en elle était irréprochable. De grands yeux superbes dont l'expression ne changeait guère, un teint transparent qui n'avait affaire ni de *poudre à la maréchale*, ni de *blanc de perle*, ni de *crème des sultanes*; à tout prendre, un beau type de duchesse. Carruthers, ébloui, mais désintéressé, partageait les espérances de sa mère. Il n'en fut pas moins vertement rabroué par elle quand il vint lui demander en plein bal si elle comptait « ouvrir le feu » sur Goodwood ou sur Fulke Nugent. — On n'imagine pas des idées, des façons de parler aussi impertinentes. Me jugez-vous capable de souffrir que ma nièce... Et ma nièce elle-même, pensez-vous donc qu'elle veuille s'abaisser à de si indignes manœuvres? Ne dirait-on pas que vous vous croyez pourchassés par nous, traqués comme le cerf dans les taillis?

— Hélas! mon aimable mère, je sais trop à quoi m'en tenir là-dessus. A présent que me voilà classé parmi les « imprenables, » je commence à respirer un peu; mais que devenir, bon Dieu! au milieu de toutes ces courtoisies intéressées, de ces hospitalités à ressort, où les piéges sont cachés sous les fleurs du surtout de table, où on est condamné aux monosyllabes sous peine de se compromettre, où... Du reste, voici Goodwood qui vient demander à être présenté. Je vous l'abandonne, *cara madre*.

Goodwood n'était point mal de sa personne, il ne manquait pas non plus d'un certain esprit; mais, pour en jouir pleinement, il fallait le rencontrer soit dans un fumoir d'officiers, soit à bord d'un yacht, soit en chasse, partout enfin où son célibat, tant de fois me-

nacé, se trouvait à l'abri de toute entreprise. Ailleurs, et surtout en compagnie de certaines dames du grand monde, le futur duc, déclaré l'*éligible* par excellence, se sentait mal à l'aise et sous le coup de quelque invisible péril. La pauvre perdrix, sous le nez du *setter*, n'est pas autrement paralysée. Lady M... l'effrayait un peu moins que d'autres, précisément parce qu'on la signalait comme « dangereuse. » D'ailleurs, elle était si avenante, si indulgente, si peu redoutable en apparence!

— Allons, allons, Valencia lui a donné dans l'œil, se disait au retour la précieuse tante, pendant que Mlle Despréaux, sa soubrette française, la dépouillait un à un de ses ajustemens de bal. Pour une première soirée, c'est plus qu'on ne devait espérer. Adeliza sera contente de moi.

Adeliza, c'était lady Valletort, la mère de Valencia, une pauvre femme devenue hypocondriaque malgré tous les allopathes et homœopathes de la Grande-Bretagne. Si quelque chose devait contribuer à lui rendre la santé, c'était bien la perspective de voir sa fille comparaître devant l'autel de la chapelle Saint-George comme marquise de Goodwood et duchesse présomptive de Doncaster.

Au moment même où le meilleur chaperon de la chrétienté s'endormait dans ce rêve splendide, deux jeunes gens, au sortir du bal, causaient sur le seuil de l'hôtel d'Almondine. — Savez-vous, Phil, que votre cousine est ravissante?

— Elle me ressemble, Goodey... Elle me ressemble, et il est superflu de rien ajouter. C'est cet air de famille qui vous la fait trouver si bien; mais, puisque vous êtes frappé des charmes de Valentia, procurez à ma bonne mère, sur la fin de ses campagnes, un triomphe décisif. Elle l'aura, je vous assure, payé assez cher par ses défaites passées.

— Brrr..., vous n'y pensez pas, repartit Goodwood. Voulez-vous bien vous taire? Ne savez-vous pas que, si l'ordre des templiers existait encore, je proncerais mes vœux dès demain?

Après cette énergique profession de foi, Carruthers sauta dans son *hansom*, Goodwood se jeta dans son *brougham*, et, tandis que le premier retournait sagement chez lui, le second allait oublier les demoiselles à marier dans un souper donné à certains célibataires des deux sexes par une demoiselle pour qui le mariage sembla toujours une cérémonie fort inutile.

Les présentations succédèrent aux présentations, les soirées aux soirées; Valencia parut au *drawing room* de la reine, son nom circula de bouche en bouche et de club en club. Lady M... voyait se confirmer ses plus flatteuses prévisions. Les soupirans se multipliaient, et tout donnait à croire qu'avant l'échéance de juin l'af-

faire serait conclue. En attendant, pas un moment de répit. Concerts du matin, ventes de charité, consultations chez la modiste, — sans parler des sermons, des *lectures* et d'une correspondance équivalente à celle d'un secrétaire d'état, — faisaient de la vie menée par la tante de Valencia et par Valencia elle-même un véritable *maëlstrom* où elles tourbillonnaient comme deux plumes. Lady M... se consolait de sa fatigue par une pensée, toujours la même : — cette enfant me fera beaucoup d'honneur. Je la voudrais cependant un peu plus démonstrative, ajoutait-elle *in petto*, quitte à se reprocher comme une ingratitude cette réflexion hypercritique.

La nièce effectivement, impassible dans sa majesté souveraine, déconcertait la cordialité de son aimable protectrice, qui se sentait presque honteuse de se trouver encore accessible à des mouvemens de tendresse, à des accès de sympathique abandon, quand elle voyait miss Valletort se jouer comme la salamandre au milieu des flammes allumées de tous côtés par ses beaux yeux. — C'est le résultat d'une éducation modèle; on ne nous formait pas si bien de mon temps, se disait lady Helena avec une componction modeste. — Il ne lui venait jamais à l'esprit que l'extrême culture pouvait bien gâter certaines plantes, plus gracieuses et plus parfumées quand on les abandonne à leur libre épanouissement. Un jour vint où elle se crut à peu près sûre de son fait. Carruthers en fut naturellement le premier instruit. — Vous aurez beau railler, lui dit-elle à brûle-pourpoint, je maintiens que Goodwood pense à *nous* très sérieusement.

— Très sérieusement en effet, s'il pense à nous épouser, repartit l'incorrigible aide-de-camp. Les alouettes sont très sérieuses quand elles prêtent l'oreille à l'appeau. Vous avez d'ailleurs raison, Goodey me semble en avoir dans l'aile. Nous l'attendions hier à Hornsey-Wood pour nos *sweep-stakes* du Derby, et il a préféré aller s'empiler avec je ne sais combien d'autres benêts dans les salons de Willis, où Valencia lui a vendu fort cher, au profit des pauvres, une tasse de méchant thé. Ce n'est pas moi qu'on mystifierait de la sorte. Où est la femme qui me ferait renoncer à un *pigeon-match*, à une course de haies, à...

— On connaît vos goûts, interrompit sa mère, que paraissait égayer cette déclaration de principes. Tout au fond, elle n'était pas autrement fâchée de voir son fils rester garçon, car elle se sentait fort capable de jalousie envers cette bru qu'il reléguait ainsi dans les régions de l'impossible. — Tout le monde heureusement, continua-t-elle, n'est pas disposé de même...

— Certes non; mais, chère mère, si Goodwood est aussi sérieux que vous le croyez, qu'adviendra-t-il de notre ami Cardonnel?

Voilà ce que j'appelle une tête à l'envers. C'est la plus grande passion que ma belle cousine ait encore inspirée.

— Le major Cardonnel?... Ah! je vous en prie, ne plaisantons pas. J'espère bien que vous n'avez aucun motif de lui supposer une telle pensée.

— Vraiment? C'est pourtant un officier des plus distingués.

— Qui vous dit le contraire? Mais, voyez-vous, Philip, le major n'est pas absolument ce qu'il nous faut.

— Je ne vous croyais pas convertie au culte de Mammon, reprit Carruthers, caressant sa longue moustache, bien que je sache ce dieu fort adoré des Belgraviennes (1).

— C'est là un reproche tout à fait gratuit. Seulement on a ses devoirs à remplir. Je reconnais que votre ami se recommande par toute espèce de mérites. Je lui porte même un certain intérêt, et, si Valencia se sentait pour lui une grande inclination...

— Vous regarderiez comme un devoir de la décider à épouser Goodwood.

— Mauvaise plaisanterie qu'on ne passerait pas à un homme de vingt ans. Si vous n'avez rien de mieux à me dire...

— Allons, allons, bonne mère, vous vous fâchez, donc je n'ai pas tort; mais je n'abuse jamais de mes avantages.

Il partit à ces mots, laissant lady M... dans une véritable perplexité. — Dois-je me croire en faute, se demandait-elle avec la plus consciencieuse naïveté, que peut-on me reprocher? Je ne suis pour rien dans les espérances que Cardonnel a pu concevoir, encouragé par l'espèce de prédilection que lui témoigne Valencia. Certes il serait temps que Goodwood prît le parti de se déclarer, car enfin, avec toute sa beauté, ma nièce n'a pas encore ce qui s'appelle une *offre*. J'en avais autant que de valseurs lors de mes débuts dans les salons d'Almack. On ne se marie plus, du moins à ce que disent ces jeunes étourdis... Au fait, poursuivit le chaperon dans toute l'intimité du monologue, pourquoi se marierait-on? On y perd beaucoup d'agrémens, et neuf fois sur dix on n'y gagne qu'ennuis et soucis de tout genre. Me marierais-je, moi, si j'étais homme? Peut-être bien que non; mais voilà un aveu que je ne ferai jamais à personne, pas même à Philip... Que dis-je? surtout à Philip.

Carruthers ne se trompait pas. Son ami le major n'avait point passé impunément sous le feu de ces grands yeux étonnés que miss

(1) Le nom de *Belgravia* désigne l'aristocratie du monde élégant. Dans son sens le plus précis, Belgravia est un quartier, construit en entier sur des terrains appartenant au marquis de Westminster, où se trouvent les deux grands squares de Belgrave et d'Eaton. Il forme une espèce d'ovale compris entre Hyde-Park et les Jardins de la Reine, qui le bordent au nord et à l'est, Ebury-street au sud-est, et Sloane-street dans sa partie orientale.

Valletort promenait gravement autour d'elle. La beauté matérielle, indépendamment de l'âme qui s'y manifeste, produit à elle seule des effets foudroyans, et le pauvre Cardonnel avait été foudroyé. Depuis lors il se traînait blessé, désarmé, sur la trace victorieuse de l'altière Valencia. Elle le retrouvait toujours et partout, le front chargé d'ennuis, car il ne se faisait pas d'illusion sur les chances d'un pareil amour, et, sachant que l'*éligible* par excellence lui disputerait probablement la main de miss Valletort, il se sentait en quelque sorte vaincu d'avance dans ce combat inégal. Les attentions de Goodwood devenaient pourtant de plus en plus marquées. Deux fois de suite, le dimanche, on le vit à l'église Saint-Paul, Knightsbridge, assis derrière le banc de lady M... Ce fut là pour *Belgravia* une espèce de révélation, car jamais pareil miracle ne s'était encore produit. Derrière l'éventail agité des douairières, derrière les bouquets embaumés des danseuses, on ne parla plus guère, de Clarges-street à Lowndes-street, que de la victoire enfin remportée par l'irrésistible miss Valletort. Les boudoirs du demi-monde eurent l'écho de la grande nouvelle, et de toutes parts, en sourdine, s'établit un concert de récriminations malveillantes, compensation expiatoire de tout succès de ce genre.

Aussitôt commencèrent pour le chaperon des anxiétés nouvelles. Valencia, Goodwood, Cardonnel, la préoccupaient tour à tour, sans compter le poids de sa responsabilité vis-à-vis de la terrible Adeliza. La conquête de l'*éligible* flattait sans aucun doute la plus chère ambition qu'elle eût jamais nourrie : encore fallait-il que personne n'en souffrît trop cruellement, et si ces jeunes gens s'aimaient, si elle allait condamner l'un et l'autre à des regrets éternels! Enfin Goodwood ne s'était pas encore expliqué. — Qu'attend-il donc, ce lambin? Ne voit-il pas que le major est un de nos plus beaux cavaliers? Il y a des momens en vérité où je tremble de le lui voir préférer. — En vertu de cette crainte qui la rongeait, lady M... un beau soir, revenant de *Saint-Paul* avec sa nièce, hasarda une insinuation diplomatique qui devait, selon elle, éclaircir la situation. — Cardonnel est vraiment fort bien, dit-elle avec une apparente négligence. On doit regretter que cette famille soit si terriblement appauvrie. Le père jouait un jeu d'enfer et les a mis sur la paille. Ils sont là trois fils qu'on ne pourra jamais établir. — A ces mots, l'habile tante crut surprendre chez l'impassible nièce un léger symptôme d'émotion. Elle put soupçonner un imperceptible soupir, involontairement sorti de ce cœur si parfaitement élevé. — Allons, bon! voilà qu'elle l'aime. Ces choses-là ne sont faites que pour moi. Comment! nous refuserions Goodwood? Impossible, vraiment impossible! Dans des positions comme la nôtre, on se doit à la société. — Ce que lady M... entendait par ces derniers mots, nous

ne nous chargerons pas de l'expliquer, et peut-être bien ne le savait-elle pas elle-même. Toutefois cette obscure logique, dérivée de certains préjugés quasi religieux, avait le don d'apaiser ses remords.

Ils n'étaient pas détruits cependant. Elle s'en aperçut bien lorsque chez la duchesse d'Almondine, — tandis qu'elle se complaisait à voir Goodwood et Valencia danser ensemble une des dernières valses de la saison, — le major vint s'asseoir à côté d'elle sur le fauteuil laissé vacant par la belle danseuse. Accueilli par le plus aimable sourire (lady M... n'en connaissait pas d'autres), il se sentit encouragé à rompre définitivement la glace. — On prétend, commença-t-il, que miss Valletort va bientôt nous quitter. — Ce transparent prélude suffit pour faire frissonner l'excellente Helena. — Bon Dieu, se disait-elle, va-t-il me prendre pour confidente? S'il en était ainsi, comment résister, où chercher refuge? Il est charmant, ce garçon; il a tout à fait les yeux de sa pauvre mère.

Cardonnel, qui sentait probablement ses avantages, poursuivit avec un sang-froid surprenant : — Puis-je me permettre une indiscrétion, et me pardonnerez-vous de manquer à toute convenance en vous demandant si votre nièce est, oui ou non, engagée à Goodwood?

Ici le mensonge était de mise. D'un seul petit mot, sans presque trahir la vérité, on pouvait éconduire définitivement le candidat importun. Était-ce d'ailleurs le tromper que de lui annoncer comme acquis un résultat infaillible? En ce moment-là même peut-être, Goodwood glissait les paroles décisives dans l'oreille de sa valseuse. Demain sans doute, sinon ce soir, il en finirait avec ses longues hésitations. Toutefois l'équivoque et la fausseté n'étaient pas compatibles avec la nature loyale de lady M... Son front se colora, elle brisa presque son éventail dans ses doigts impatiens, elle déplora certainement sa franchise obstinée; mais enfin, balbutiant quelque peu : — Je ne crois pas, murmura-t-elle, qu'il y ait encore...

— Un engagement formel, se hâta d'ajouter le major. Dieu soit loué! je respire.

— Vous respirez? et pourquoi, s'il vous plaît, respirez-vous?

— Écoutez, chère lady, poursuivit le major, je n'hésiterai pas plus longtemps à invoquer votre appui. Vous fûtes l'amie de ma mère. C'est au nom de cette amitié que j'implore de vous un instant d'attention. Vous vous êtes certainement aperçue de l'entraînement, insensé peut-être, qui, malgré moi, malgré les conseils de ma raison, m'a fait aspirer à la main de votre nièce. Sans être un fat, je crois pouvoir vous dire, à vous, que j'ai reçu d'elle quelques encouragemens, malgré lesquels je ne saurais me dissimuler qu'une rivalité redoutable m'enlève presque toute chance. Cependant je crois, je devine, soyons francs, que miss Valencia me pré-

fère. Jusqu'à présent, je n'ai pas osé parler. On recule devant une certitude qui peut être si douloureuse, et le joueur le plus résolu ne jette qu'en tremblant sa dernière carte; mais il faut que ce soir le destin prononce. Si miss Valencia, comme je le suppose, vient vous demander assistance et conseil, j'oserai vous supplier de plaider ma cause, de faire valoir tout ce qui déjà milite en ma faveur dans cette âme encore indécise.

Un appel direct au cœur de lady M... ne pouvait jamais être absolument perdu. Celui-ci la plongea dans un océan d'irrésolutions. Vainement, retranchée derrière son éventail, elle cherchait des mots qui lui permissent de faire comprendre à Cardonnel qu'elle ne le regardait pas comme un prétendant sérieux. Aucune phrase acceptable ne se présentait à son esprit troublé. — En vous demandant ce concours sympathique, au nom de ma mère comme au mien, reprit Cardonnel avec plus d'animation, j'obéis au sentiment de mon infériorité. Je sais combien Goodwood l'emporte sur moi; mais je sais en revanche que mon amour vaut mieux que le sien. D'ailleurs le penchant de votre nièce est en ma faveur. Cependant je connais trop le monde pour ne pas redouter l'influence des titres qui recommandent mon rival. Si donc miss Valencia était tentée de me refuser, que votre affection me vienne en aide, et rappelez-vous que vous avez dans vos mains le sort de toute une vie!...

Cardonnel avait prononcé ces derniers mots avec une émotion qui embellissait encore ses traits mâles et réguliers. Il s'éloigna sans attendre une réponse, que lady M... n'aurait certainement pas trouvée de si tôt. Elle le suivait d'un regard attendri. — Quel aimable garçon, quelle physionomie intéressante! tout à fait celle de sa mère. Mon Dieu, n'aurai-je donc jamais un moment de tranquillité? car enfin, Goodwood, lui aussi, a dû parler.

Cette dernière conjecture portait à faux. Le sphinx était encore muet. Lady M... restait donc en face de l'espèce d'engagement que Cardonnel pouvait croire pris envers lui, puisqu'elle ne lui avait pas nettement refusé de le servir; mais le servir, c'était prendre vis-à-vis d'Adeliza une effroyable responsabilité. De plus c'était de gaîté de cœur perdre Goodwood, renoncer à une éclatante victoire plus qu'à moitié gagnée. Comprend-on bien les déchiremens d'une âme où luttent ensemble des intérêts aussi contradictoires?

Devant la cheminée du boudoir où la tante et la nièce préludaient ensemble à leur toilette de nuit (il était deux heures du matin), lady M..., fatiguée de délibérer avec elle-même, hasarda de dire à Valencia que le major Cardonnel lui avait parlé.

— Je le sais, repartit miss Valletort avec son calme ordinaire. En même temps un faible sourire passait sur ses lèvres, sourire glacial, qui déplut à lady M... La froideur, qu'elle aimait et recom-

mandait en principe, lui paraissait haïssable dans certaines circonstances.

— Si vous le savez, reprit-elle avec une légère impatience, c'est sans doute qu'il aura aussi voulu vous entretenir du même objet.

— *Oh, yes,* interrompit simplement en bâillant quelque peu la superbe Valencia.

— Eh bien! chère enfant, quelle a été votre réponse?

— Mais vous-même, chère tante, qu'auriez-vous dit à ma place?

Cette question, qui aurait dû être une réponse, déconcerta visiblement lady M...; elle soupira d'abord, puis toussa légèrement, et se prit à se souhaiter au fond de cette jolie rivière qui baigne les pelouses de Hyde-Park. Soixante secondes s'étaient écoulées quand elle reprit assez de courage pour s'expliquer. — Ma chère, dit-elle, en pareille circonstance, une femme ne prend conseil que de ses sentimens; mais avant tout dites-moi si vous avez accepté l'offre du major?

En ce moment, le cœur de lady M... battait bien autrement fort que celui de la belle nonchalante. Valencia ne se pressait pas de répondre.

— Voyons, répéta sa tante, l'avez-vous acceptée?

— Non, — répliqua la jeune fille bien élevée en regardant ses pieds nus qu'elle venait de glisser dans des pantoufles de satin blanc fourrées de cygne. Peut-être aurait-on pu noter dans son accent une inflexion mélancolique, et trouver ses joues un peu moins roses que de coutume; mais l'éducation triomphait décidément, et les droits de Goodwood étaient saufs. Fallait-il s'en réjouir ou s'en désoler? Voilà ce qui n'était pas encore bien net pour lady M... Elle pensait peut-être, comme Wellington, qu'après la défaite la victoire est ce qu'il y a de plus triste au monde. L'envie lui prit de se faire expliquer cette froideur inexorable qui lui paraissait une véritable énigme. Dès la première question, Valencia se révéla tout entière. — Que voulez-vous? J'ai dû me résoudre à lui faire connaître toute ma pensée. Très certainement personne ne m'a plu autant que lui; mais pour l'épouser il aurait fallu être folle.

— Et cela, vous le lui avez dit comme vous me le répétez là, tout uniment? Tant mieux au surplus! Il saura mieux évaluer ce qu'il a perdu...

Cette apostrophe soudaine, cet élan de cordiale indignation, surprirent au plus haut point la prudente fille d'Adeliza. — Vous auriez donc voulu me le voir accepter? demanda-t-elle à sa tante.

— Pourquoi non, si vous l'aimez? repartit lady M..., trop exaspérée pour comprimer l'essor de sa franchise. Quand je me donnai au père de Philip, il était, comme Cardonnel, simple officier de cavalerie. Pour le mettre en passe d'hériter du titre de famille, il n'a

pas fallu moins de morts qu'il n'en faudrait pour faire de Cardonnel un membre de la pairie...

— Oui-da, chère tante; mais la mort n'a pas toujours la courtoisie dont elle a fait preuve en ce qui vous touchait. Il est dangereux de compter sur ses faveurs, et je crois avoir bien fait de refuser le major. Si j'avais cédé à un mouvement romanesque, j'en aurais peut-être maintenant un regret amer. Au reste, nous aurons le loisir dans la journée de traiter à fond ce sujet. Je tombe de sommeil, et vous me permettrez de vous souhaiter une bonne nuit. A ces mots, elle sortit d'un pas majestueux, et balançant son beau front, sur lequel semblait déjà briller une couronne ducale. — Hélas! murmura lady M... en sonnant avec un soupir sa fidèle Despréaux, je dois croire que l'enfant a raison; mais ce pauvre major me fait une pitié... Il ressemble tant à sa mère!

— Eh bien! maman, souffrez qu'on vous félicite, s'écria Carruthers lorsqu'il vint le lendemain faire sa visite quotidienne. Je viens de voir Shelleto, qui devait partir pour le Bengale et qui permute avec Cardonnel. Voilà un major qui ne gênera plus la manœuvre. Dois-je présenter mes hommages à la duchesse future?

— Laissez-moi tranquille, monsieur mon fils, repartit assez vivement lady M... Il m'a été cruel ce matin d'enlever à ce pauvre garçon sa dernière espérance, et je décline à cet égard toute espèce de responsabilité. Du reste qu'aurait dit Belgravia, si Cardonnel eût été accueilli?... Que votre cousine, déçue dans ses espérances à l'égard de Goodwood, s'était accommodée du premier pis aller venu. Non, non, Philip, on doit quelque chose au public, on se doit aussi quelque chose, croyez-moi bien.

Carruthers ne discutait pas volontiers avec sa mère les questions sur lesquelles ils ne pouvaient jamais tomber d'accord. Aussi se dispensait-il de répondre autrement que par un éclat de rire aux aphorismes ténébreux qu'inspirait à lady M... son respect oligarchique pour le *qu'en dira-t-on*. Cette fois, comme toujours, la discussion se perdit en plaisanteries. Restait maintenant sur le tapis la grande question de savoir pourquoi Goodwood s'obstinait dans son embarrassante réserve. La saison tirait à sa fin, on avait mangé le *white bait* qui sert de prétexte aux dîners d'adieu parlementaires; les yachts attendaient équipés que les touristes aquatiques eussent réglé leurs paris d'Ascot, bref chacun faisait ses préparatifs de départ, et Goodwood persistait à se taire. — C'est pour demain, se disait lady M... après chacune des réunions où s'étaient rencontrés ces jeunes gens qu'elle regardait comme infailliblement destinés l'un à l'autre. Demain arrivait, aujourd'hui devenait hier, et les affaires ne prenaient pas un tour plus décisif.

Un beau jour cependant lady M..., qui rentrait après avoir couru

les magasins de Regent-street, vit s'arrêter devant sa porte le tilbury de Philip, et cela dans un moment où les circonstances rendaient tout à fait inopportune la visite de ce fils chéri. Le nom de lord Goodwood venait d'être murmuré par le valet de chambre descendu au-devant d'elle. — Philip, dit-elle à Carruthers, quand ils furent au bas de l'escalier, je voudrais vous montrer un Paul Potter que j'ai acheté l'autre jour. On a dû l'accrocher dans ma chambre, il faut y monter, si vous le voulez voir. — Tout ceci était destiné à égarer la sagacité du valet qui montait derrière eux; mais lorsque la mère et le fils se trouvèrent tête à tête dans la chambre de lady M...: — Le Paul Potter n'est pas ici, chuchota-t-elle à l'oreille de Philip, il est dans un des petits cabinets attenant au salon. Nous irons tout à l'heure; mais pour le moment vous comprenez!...

Carruthers comprit si bien qu'il se laissa tomber sur une causeuse avec un formidable éclat de rire auquel Bijou, Bonbon et Pandore, — trois délicieux échantillons de l'espèce canine, — répondirent par un chorus discordant. — Voulez-vous bien finir? s'écria lady M... Que signifie ce tapage?

— Ainsi donc il se décide? reprit Carruthers, toujours égayé.

— Comment en douter? Quelle autre interprétation donner à cette visite *en mon absence?* Ce qui a lieu d'étonner, c'est qu'il ait tardé si longtemps.

— Écoutez donc, bonne mère, quand il s'agit de se pendre, il est permis d'hésiter.

— Je n'apprécie pas le sel de ce sarcasme. Que trouvez-vous d'absurde à rechercher une personne douée comme l'est Valencia?

— La rechercher, à merveille; mais l'acheter, c'est une autre affaire, et c'est bien d'acheter qu'il s'agit, puisque Cardonnel n'a été repoussé des enchères que faute de pouvoir y mettre le prix.

— Taisez-vous, Philip! vous ne savez pas à quel point ces continuelles plaisanteries m'agacent. Attendez, il me semble... oui, c'est bien Goodwood qui s'en va. Comment ne partagez-vous pas ma joie? Pensez donc à la satisfaction de votre tante.

— Je pense à celle de mon ami Goodwood. C'est lui que j'irai complimenter, si vous pensez que la chose soit convenable; mais...

Lady M... ne l'écoutait déjà plus. Elle s'était élancée, pour descendre au salon, avec une vivacité toute juvénile. L'honorable Valencia, debout auprès d'une étagère, s'amusait à promener ses blanches mains dans un massif de bruyères roses. Elle reçut avec aussi peu d'émotion qu'aurait pu en montrer une des statuettes placées sur les consoles voisines le baiser tout maternel de sa tante.

— Eh bien! chère, que vous a-t-il dit? demanda la bonne lady M..., plus troublée qu'elle ne le voulait paraître.

La réponse qui tomba mot par mot des lèvres de la belle indiffé-

rente ressemblait au stillicide d'un bloc de glace sur un bouquet de roses attiédi par le soleil.

— Il m'a dit, répliqua-t-elle, qu'il devait demain se rendre à Cowes, où dînent les membres du *Royal-Yacht Squadron*, et qu'il partirait ensuite sur l'*Anadyomène* pour aller sur les côtes du Spitzberg à la pêche des morses.

— Des morses! répéta lady M... avec une exclamation déchirante.

Tout était dit; les explications devenaient superflues. La tante et la nièce demeuraient muettes en face l'une de l'autre.

— Je crains bien d'être assez mal dans les papiers de votre mère, disait Goodwood à Carruthers, qu'il rencontra dans le train *express* de Southampton. Le fait est que je m'étais un peu avancé avec votre belle cousine. Ce qui m'a refroidi, ce sont ses manières si bien apprises, toujours parfaites, jamais spontanées. Ces chefs-d'œuvre mécaniques plaisent d'abord au regard, ils finissent par n'être point divertissans. Il n'y a pas d'autre reproche à leur adresser, mais ne pensez-vous pas que celui-là suffit bien?

Et Carruthers, plaidant à son tour en faveur de son ami les circonstances atténuantes : — Voyons, ma mère, il faut en somme être d'accord avec soi-même. Pensez-vous qu'on doive se marier par obligeance? Seriez-vous charmée de me voir courir chez lady Elmers pour la débarrasser d'une partie des soucis que lui causent ses quatre filles majeures et non établies? Voilà pourtant les motifs pour lesquels, sans le moindre scrupule, vous eussiez asservi ce pauvre Goodwood. Vous vous récriez contre les détracteurs du mariage. Ils vous répondent ceci : ou l'homme est pauvre ou il est riche. Dans le premier cas, les embarras du ménage l'atrophient. Une foule de jeunes gens faits pour atteindre les sommités de l'ordre social sont restés en route, grâce au boulet que l'hymen leur avait mis au pied. Dans le second, — si nous avons l'heureux malheur ou le malheureux bonheur d'être *éligibles*, — on nous relance, on nous poursuit, on nous circonvient de manière à nous révolter, et il n'est pas étonnant que nous nous défendions contre des attaques évidemment intéressées.

Lady M... semblait attentive et presque convaincue. — Peut-être tout cela est-il vrai, répondit-elle enfin avec un accablement visible; mais si vous saviez quelles lettres je reçois d'Adeliza! Elle me donne tous les torts naturellement, et nous voilà sur le chemin d'une rupture complète. Songez donc, tout *Belgravia* regardait l'affaire comme conclue. Le jour même où votre ami est parti pour Cowes, la *Court-Circular* annonçait son prochain mariage... *Shocking*, mon ami, déplorablement *shocking!* Je suis certaine qu'Anne Hautton est pour quelque chose dans ce triste dénoûment. Cela du moins lui ressemblerait tout à fait. Peut-être bien la pauvre

Valencia est-elle justement punie de sa conduite vis-à-vis de Cardonnel; mais moi, je vous le demande, en quoi ai-je mérité ce désastre?... Si jamais on m'y reprend!

II. — SECONDE SAISON. — L'OGRE.

— Voilà une espèce de gens que je ne puis souffrir, et, quant à celui-ci, je le déteste tout particulièrement.

Ainsi s'exprimait avec une réprobation énergique bien étrangère à ses habitudes l'aimable et bienveillante lady M..., tenant à la main une carte qu'on venait de poser devant elle. Cette apostrophe mit le boudoir en pleine révolution. Bijou, Bonbon et Pandore jappèrent à la fois, l'angora favori s'élança hors de son nid de coussins, le cacatoès, enchaîné par la patte, trébucha sur les bâtons de son perchoir en bois des îles, et protesta d'une voix perçante contre cette agitation insolite. Enfin une belle jeune fille qui se balançait sur un fauteuil à bascule en coupant les feuilles d'un *magazine* partit d'un bruyant éclat de rire. — De quelles gens parlez-vous avec cette étrange animosité? demanda-t-elle aussitôt que sa voix put dominer le tumulte.

— De ces beaux fils sans moyens d'existence appréciables qui mènent la vie opulente de nos élégans les mieux rentés, qu'on rencontre partout sans qu'on leur connaisse un domicile, qui se pavanent sur des chevaux de prix tandis qu'on ne sait pas comment ils s'y prendraient pour nourrir un âne, qui vous offrent un bouquet d'une guinée lorsqu'ils ne trouvent pas un shilling pour leurs dettes criardes...

— Fort bien, je comprends, et l'objet particulier de ce véhément anathème, vous l'appelez?...

— Chandos Cheveley, voilà sa carte!

— N'est-ce pas le nom de ce charmant cavalier qu'on me présentait hier au déjeuner des Almondine? Comment, s'il mérite une pareille algarade, se trouvait-il dans un salon aussi exclusif?

— Demandez-moi plutôt où l'on ne trouve pas ce monsieur, et pourtant c'est un homme à repousser de partout, un homme *objectionable* et dangereux. Toute mère prudente doit le tenir à l'écart. Je ne sais vraiment pourquoi Philip s'en est entiché, ni pourquoi M. Cheveley, qui ne me fait pas ordinairement tant d'honneur, a pris la peine de me venir voir. C'est la première fois de la saison, et je me permets d'espérer qu'il s'en tiendra là.

Cette dernière phrase arracha un nouvel éclat de rire à miss Cecil Ormsby, qui, roulant en peloton un joli mouchoir brodé, le jeta prestement à la tête de l'épagneul Bonbon. — Est-ce au moins *quelqu'un*, ce monsieur? demanda-t-elle ensuite.

— C'est, je crois, le fils cadet d'un cadet de la maison de Danvers, repartit dédaigneusement lady M..., un oisif, un homme à la mode, un merveilleux.

— Comme sir Philip? remarqua incidemment lady Cecil.

— Ah! par exemple! mon fils est certainement un homme à la mode, et, si vous y tenez, un oisif; mais il a le droit de ne rien faire, sa fortune l'y autorise. Ne confondons pas les nuances, ma toute belle.

— Sans doute, il y a des différences à établir. Un roi d'Yvetot n'est pas un roi d'Angleterre, un chevalier d'industrie n'est pas un chevalier de la Toison-d'Or, et les Carruthers ne sont pas des Chandos Cheveley. L'embarras est quelquefois de classer tout cela, et de fermer sa porte au loup quand il a revêtu la peau du mouton... Votre *ogre*, par exemple, a l'air tout à fait distingué.

— Je ne le nie point, et je lui en veux. Ces gens aimables qu'on est exposé à rencontrer partout sont éminemment nuisibles, éminemment *detrimentals*. Ils éblouissent, ils trompent l'œil, et sous de vains dehors cachent un vrai néant. Excellens tireurs, on les met de toutes les chasses; connaisseurs en chevaux, ils ont à leur discrétion les écuries d'un chacun. Sans un pouce de terre au soleil, ils mènent, invités partout, la plus magnifique vie de château, et, quand vous allez au fond de tout cela, vous trouvez qu'ils vivent par raccroc, tantôt d'un coup de dé qui fait sauter la banque de Bade, tantôt d'un pari gagné aux courses; mais, ma chère, il est bientôt cinq heures, nous avons tout juste le temps de monter en voiture.

Après la triste aventure de Valencia Valletort, après le serment solennel prononcé à cette occasion par son infortuné chaperon, peut-être s'étonnera-t-on de trouver une nouvelle patronnée auprès de la bonne Helena; mais comment aurait-elle tenu bon, ayant déjà un goût marqué pour la belle Cecil, lorsque les tuteurs de cette orpheline (sur la recommandation solennelle que leur en avait fait au lit de mort le feu lord Ormsby, comte de Rosediamond) vinrent supplier lady M... de la prendre sous son aile et de les aider à l'établir? La volonté des morts est sacrée. La défunte comtesse et lady M... avaient été fort liées dans leur jeune âge. Le comte, devenu veuf, s'était montré fort empressé de chercher des consolations auprès de l'amie de sa femme, — ce qui par parenthèse avait prêté matière aux gloses de certaines langues perverses. Que de raisons pour lady Helena de ne pas se refuser à ce qu'on attendait d'elle et de son inépuisable bon vouloir! Elle en aurait pu faire valoir quelques autres encore. Au fond du cœur, son dernier échec lui pesait. Elle tenait à le réparer. Enfin, Cecil Ormsby étant très désirable et comme belle personne et comme riche héritière, notre habile diplomate s'était

demandé si elle devait absolument désespérer de Carruthers. De fréquentes relations avec un si séduisant spécimen de l'*espèce* à marier ne pouvaient, pensait-elle, que triompher insensiblement de son penchant obstiné pour le célibat. Voilà pourquoi Cecil Ormsby était installée dans Lowndes-square avec tous les priviléges qu'aurait pu revendiquer la fille de la maison. Elle y avait apporté beaucoup d'entrain et de gaîté, mais en revanche une tête fort vive, un esprit très résolu, pas mal de dispositions au sarcasme et l'arrière-pensée très-nettement conçue de ne confier à personne le soin de sa destinée. Un peu aveuglée au début par l'affection que lui inspirait sa nouvelle protégée, lady M... commençait depuis quelque temps à s'apercevoir qu'elle ne s'était pas donné la plus facile tâche du monde en se chargeant de mettre en relief une petite personne si éprise de son indépendance.

En cherchant à la prémunir contre Chandos Cheveley, avait-elle chargé le portrait de ce dernier? Consciencieusement nous ne l'affirmerions pas; nous dirons même que certaines ombres avaient été ménagées. Plus encline à la médisance, lady M... aurait pu relever les assiduités de son *ogre* autour de certaines dames du meilleur monde. La duchesse d'Almondine, par exemple, passait pour accueillir avec une certaine faveur les empressemens de ce valseur incomparable, tandis que le duc, — symptôme inquiétant, — ne jurait que par son ami Chandos. avec lequel il se montrait toujours aux courses d'Ascot, et qui, sans titre officiel, avait pris peu à peu dans ses haras les fonctions de grand-écuyer. Il y avait aussi une petite mistress Maréchal, dont lady Hautton ne parlait jamais sans lever les yeux au ciel, et chez qui on rencontrait fréquemment ce périlleux visiteur; mais ce ne sont point là nos affaires. Il nous suffit de savoir que notre chaperon n'était coupable envers Cheveley d'aucun propos calomnieux. L'original du portrait qu'elle avait tracé l'aurait signé lui-même dans sa loyale insouciance.

— Miss Ormsby m'accordera-t-elle une valse? — La voix qui venait d'articuler ces paroles était respectueuse et richement timbrée. Lady M... n'en tressaillit pas moins, comme si elle eût ouï le sifflement d'un *cobra-capello*. Par un mouvement rapide, elle se retourna vers sa belle pupille et lui lança un regard qui lui enjoignait de refuser l'invitation de Chandos; mais ce regard ne parvint pas à son adresse, il fut en revanche intercepté au passage par l'audacieux personnage dont il était destiné à contrecarrer les projets. Chandos garda par-devers lui, avec un sourire intérieur, le souvenir de cet incident télégraphique.

— Comment n'êtes-vous jamais là quand il le faudrait? demanda lady M... à son fils, survenu au moment même où Cecil se levait. Il ne tenait qu'à vous d'obtenir cette valse.

Carruthers ouvrit de grands yeux. — Vous savez bien, mère, que je ne danse plus. Passe encore pour une pyrrhique, une tarentelle, un boléro sous les châtaigniers de Castille.

— A votre aise; mais vous auriez empêché Cecil de valser avec...

— Avec Chandos, avec le meilleur valseur de Londres! Un beau service, et dont elle m'aurait su gré! Demandez plutôt à la femme d'Almondine.

— De telles questions ne sont guère à mon usage, repartit lady M..., qui dans certaines occasions, rares il est vrai, se hissait sur les échasses d'une pruderie d'emprunt, quitte à les rejeter lestement comme l'habitant des Landes se débarrasse des siennes au sortir de ses sables arides. Je ne vous comprends pas d'avoir présenté vous-même à la fille de Rosediamond un aventurier pareil.

— Où me sauver? pensa-t-elle immédiatement après, en se demandant pourquoi le ciel prodigue accordait une si charmante tournure et de si séduisans dehors à des vauriens nés pour devenir l'effroi des mères et la perte des jeunes personnes à marier. Une idée triomphante lui vint alors : c'était d'emmener Cecil chez lady Hautton, qui, en sa qualité de piétiste rigide, ne devait certainement pas compter Chandos parmi les habitués de son salon. Justement elle recevait ce soir-là. Notre habile tacticienne battit donc en retraite, à la grande surprise et au grand regret de miss Cecil. L'aimable héritière n'avait aucune sympathie pour les vertus hargneuses et l'incommode austérité de cette ennemie intime avec laquelle lady M... était toujours sur le pied de paix armée, car, tout en se traitant de « chère Helena! » et de « chère Anne! » ces dames, si intimement liées pour le public, se détestaient cordialement en particulier.

Ne voulant pas laisser impunie une pareille atteinte à ses plaisirs : — Savez-vous, s'écria Cecil une fois dans la voiture, que votre ogre valse à miracle!... Pourquoi donc sursauter ainsi? Je ne pense pas qu'il soit scandaleux de lui reconnaître ce mérite.

— On le lui reconnaîtra, si vous y tenez; mais, pour ma part, je lui en voudrais d'autres, balbutia le chaperon déconcerté.

— Aussi en a-t-il. Je vous assure qu'il cause fort bien, poursuivit l'implacable petit démon. D'ailleurs que voulez-vous? je ne puis que m'intéresser à sa mauvaise fortune. Être à la fois si pauvre et si bien né, avoir tant d'amis et tant de dettes, se trouver en butte à de si grandes séductions et à de si rigoureuses poursuites, il y a là un contraste des plus saisissans. Je me constituerais volontiers le champion de cet ogre si malheureux et si bien doué.

— Trêve de folies, ma chère petite, interrompit lady M... quand elle s'aperçut enfin que sa protégée prenait la liberté grande de la

taquiner à outrance. Elles ne sont pas de mise chez les personnes que nous allons voir.

Le lendemain, Chandos Cheveley, assistant à une course liée entre les gardes à cheval et le club des *Zingari*, fut interpellé par lord Goodwood au sujet de sa belle valseuse. — C'est pour le moment ce qu'il y a de mieux sur le tapis, répondit-il avec la négligence d'un connaisseur émérite.

— Dites cela plus bas, reprit le jeune marquis en riant, vous allez perdre vos entrées chez les Almondine et chez la petite Maréchal; mais je suis de votre avis : lady *Tattersall* pour le coup ne manquera pas de chalands. De plus la demoiselle est richement pourvue. Tous les biens de sa mère lui sont dévolus, et je vous réponds que c'est quelque chose.

— Pensez-y donc, Goodwood! Un si bon placement a de quoi vous tenter. Justement voici l'équipage de lady M... Si la chance veut qu'elle m'aperçoive, le cocher tournera bride. Je suis pour cette bonne dame un cauchemar, un épouvantail pire que tous les bandits du *Newgate-calendar*. Il faut néanmoins, pour être poli, affronter cette antipathie déraisonnable.

— Encore cet homme! s'écria intérieurement lady M... quand elle vit Chandos Cheveley s'avancer vers sa calèche le sourire sur les lèvres et le chapeau à la main. Cette fois il sera traité selon son mérite. — Sur ce, de très bonne foi, la bonne Helena chercha dans son arsenal les regards les plus dédaigneux, les réponses les plus brèves et les moins courtoises, afin de foudroyer l'importun qui semblait prendre plaisir à la braver; mais, hélas! on lutte en vain contre sa nature. Le plus froid sourire de lady *Tattersall* était, auprès de ceux que savait employer en pareille circonstance son amie Hautton, ce qu'est une brise napolitaine du mois de mai comparée à un ouragan d'hiver sur les côtes de la Nouvelle-Zemble. Cecil Ormsby d'ailleurs semblait prendre à tâche de déconcerter le mauvais vouloir de cette protectrice trop zélée. Suppléant aux lacunes de la conversation, que lady M... laissait tout exprès tomber, commentant, développant ses réponses trop concises, tempérant par un amical sourire les ironies qui tâchaient de se montrer hostiles, elle retenait Chandos à la portière du carrosse, où le surprit l'arrivée de lady Hautton, qui jeta sur son amie un vrai regard de basilic, cruel et fascinateur à la fois. — Comment, disait ce regard, vous, le chaperon par excellence, vous tolérez les relations d'un homme aussi *objectionable* avec la fille de Rosediamond! — Sous cette apostrophe écrasante, lady M... baissait le front; elle se sentait en faute. *Belgravia* tout entière lui semblait appuyer et confirmer le regard accusateur d'Anne Hautton. Pendant qu'elle était ainsi torturée, les deux jeunes gens, là, sous ses yeux, sans avoir con-

science du rôle qu'ils lui faisaient jouer, de la responsabilité qu'ils lui faisaient encourir, caquetaient et coquetaient à dire d'experts.

— Partons! s'écria-t-elle tout à coup, feignant de se rappeler certaine parure que Lewis et Allonby devaient lui envoyer à heure fixe, et on la vit déserter le champ de courses au seul moment où la lutte prenait pour elle un intérêt personnel. Carruthers était sur le point de distancer outrageusement le fils de lady Anne, et d'assurer ainsi le triomphe hippique de la *household-cavalry*.

Les choses bien évidemment ne pouvaient en rester là. Un coup d'état devenait indispensable. — Chère enfant, dit un beau matin lady M... à sa pupille, j'ai une grâce à vous demander, c'est d'être invariablement engagée quand M. Chandos Cheveley viendra vous proposer une valse.

— N'attendez pas de moi cette promesse, repartit l'obstinée jeune fille avec une moue que son chaperon ne lui connaissait pas encore: j'aime assez à choisir mes connaissances, comme mes toilettes. D'ailleurs M. Chandos est inscrit sur mes tablettes pour le bal de ce soir. Il faudrait, si j'avais à revenir là-dessus, inventer un mensonge. Ce n'est pas vous, j'imagine, qui me le conseilleriez?

Lady M... ne jugea pas à propos de répondre; mais en rentrant chez elle : — Soames, dit-elle à son valet de chambre, je n'y serai jamais, jamais, entendez-vous bien, pour M. Chandos Cheveley. Faites-le savoir au concierge. — Soames enregistra précieusement cette consigne, se réservant à la première occasion de la transmettre mot pour mot au domestique de Chandos.

Huit ou dix jours après, un cabriolet s'arrêtait devant l'hôtel de Lowndes-square. Le *gentleman* qui le conduisait reçut en souriant le *not at home* du concierge, et en même temps il envoya un léger coup de chapeau à une jeune personne qu'il apercevait derrière un massif de fleurs à l'angle d'une des croisées du salon. Celle-ci lui répondit par un gracieux mouvement de tête. — Eh bien! Cecil, à quoi songez-vous? s'écria lady M... tant soit peu émue. Depuis quand se met-on à la fenêtre pour saluer les passans?

— Je me figurais, repartit miss Ormsby, que toute politesse en vaut une autre.

— On ne se montre pas lorsqu'on a refusé sa porte.

— Je ne pense pas avoir refusé ma porte à qui que ce soit.

Quant à Cheveley, il s'éloignait sans la moindre rancune pendant que s'échangeaient ces répliques aigres-douces. — Après tout, se disait-il, lady *Tattersall* est dans son droit. Cecil Ormsby ne doit pas être confondue avec la duchesse d'Almondine et la petite Maréchal.

« Comme je voudrais le savoir un peu loin de Londres! » En ceci se résumaient les réflexions de lady M... après chacune des escar-

mouches, devenues assez fréquentes, qui se livraient au sujet de Chandos Cheveley entre elle et son indocile élève. Il n'était guère probable que ce bon garçon, tout en professant pour elle, sans tenir compte des sentimens qu'elle lui avait voués, une sympathie inébranlable, quittât la capitale au milieu de mai, par pure condescendance aux inquiétudes dont il était l'involontaire sujet. Aussi la vie du monde le rapprochait-elle à chaque instant de ces dames, qui tantôt le rencontraient dans Hyde-Park, promenant le *mail-coach* du duc d'Almondine, tantôt le retrouvaient à l'opéra et tantôt au bal, où il continuait à se faire inscrire sur le carnet de miss Cecil; mais, très susceptible sur certains chapitres, il ne se représentait plus à la porte où le *not at home* lui avait été signifié. Survint un bazar de charité tenu dans les *Willis-rooms*, et qui réunit une journée durant les coryphées de la mode. Cecil Ormsby, chargée de la stalle de lady M..., y débitait à des prix insensés mille bagatelles sans valeur. Le moindre bouquet de violettes s'y payait une guinée et certains petits paquets de cigares noués dans une faveur bleue ne se donnaient qu'en échange d'un *fiver* ou d'un *pony* (1), pour peu que l'acheteur fût seulement duc ou banquier. Il y avait foule autour de la « dame de comptoir » improvisée. Goodwood, Fulke Nugent, Fitzbreguet, la fine fleur du dandysme contemporain, y faisaient cercle et pour ainsi dire émeute; Carruthers s'y trouvait naturellement, et lady M... se demandait si le jour décisif n'était pas venu pour lui d'apprécier enfin le trésor providentiellement jeté sur sa route : l'empressement de tant de rivaux, la bonne grâce radieuse de Cecil, avaient de quoi réveiller l'indifférence la plus apathique. Au moment où elle caressait secrètement cette espérance maternelle, quelques mots prononcés non loin d'elle arrivèrent à son oreille, accompagnés d'un petit ricanement amer. — Helena, disait lady Hautton, voudrait bien donner Cecil Ormsby à Carruthers. Quant à moi, je ne me soucierais guère d'une bru aussi coquette.

Lady M..., surprise pour ainsi dire en flagrant délit, baissa involontairement les yeux et ne fit pas semblant d'avoir rien entendu; mais bientôt elle se sentit irrésistiblement appelée à regarder du côté de sa protégée pour savoir en quoi celle-ci avait pu mériter le terrible arrêt porté contre elle. Or, en ce moment-là même, Cecil Ormsby, reine du tournoi, semblait, entre tous les courtisans groupés autour de son trône, vouloir décerner la palme victorieuse à Chandos Cheveley : cruel tableau pour un chaperon pénétré de

(1) Le *fiver* est une *bank-note* de 5 livres sterling, le *pony* une *bank-note* de 20 livres. Ces deux mots appartiennent à l'argot de la bonne compagnie.

ses devoirs, tableau rendu plus cruel encore par certain coup d'œil de l'austère Hautton, où se mêlait à une indignation vertueuse contre le « coureur de dots » une commisération toute chrétienne pour l'aveuglement et la déplorable faiblesse qui facilitaient ses criminelles entreprises. Lady M... supporta noblement ce dernier outrage et garda intacte sa sérénité habituelle; mais ce ne fut pas sans se promettre de frapper immédiatement un grand coup. Où prendrait-elle le courage d'une franchise rigoureuse? Comment se résoudrait-elle à sévir, nonobstant cette exquise sensibilité qu'une fleur brisée par mégarde ou les souffrances d'un épagneul victime de sa gourmandise suffisaient pour mettre aux champs? Là n'était pas la question. L'ennemi aux portes, on ne délibère plus, on se dévoue. Non sans scrupules et sans frémissemens intimes, la digne femme se porta sur la brèche menacée. Venant à faiblir, elle n'aurait su comment se justifier auprès du vieux général Ormsby, l'oncle et le tuteur de Cecil.

L'occasion se présenta quelques jours après d'avoir avec Chandos l'entretien prémédité. C'était à Fulham, dans le petit bijou de villa que lady Doncaster venait d'acheter, et dont elle inaugurait la prise de possession. — Voudriez-vous, monsieur Cheveley, m'accorder quelques instans? — lui demanda l'aimable douairière avec un sourire dont l'hypocrisie bénigne cachait des trésors de rancune et aussi quelques terreurs secrètes. Le jeune homme, fort étonné, se laissa diriger vers une allée de rosiers un peu à l'écart des autres convives. — Il a vraiment de fort beaux yeux, pensait lady M..., mais il n'en sera pas moins vertement remis à sa place... Vous savez, monsieur, continua-t-elle tout haut, quels liens d'amitié m'unissaient aux Rosediamond, et quelle responsabilité j'ai assumée en me chargeant de leur fille. Je dois compte de son bonheur au père qui me l'a confié.

— Le pauvre homme étant défunt, se demandait Chandos, comment lui rendra-t-elle ce compte?

— Aussi, continua solennellement la timide Helena, vos attentions très marquées pour ma chère Cecil n'ont pu échapper à ma sollicitude, et c'est ce sujet essentiellement délicat...

— Que vous avez voulu traiter avec moi, dit Cheveley, achevant la phrase que son interlocutrice laissait en suspens; puis, avec un sourire à la fois triste et fier qui jeta lady M... dans une véritable perplexité : — Je devine à peu près, madame, ce que vous vous proposez d'ajouter à cet exorde. Vous désirez me remettre en mémoire que lady Cecil Ormsby, belle et riche comme elle l'est, a droit à d'autres hommages que les miens. Vous ajouteriez, si vous vouliez être complétement franche, que vous me soupçonnez de calculs indignes, et que vous me croyez capable de spéculer sur ce

mariage, dont la seule possibilité vous cause un véritable effroi.

— Qu'entends-je? où suis-je? que dirait à ma place Anne Hautton? Voilà ce que se demandait l'infortuné chaperon tout en jouant par contenance avec la frange de son ombrelle. Quant à trouver une parole, impossible, absolument impossible. Elle eût tout aussi facilement étranglé l'ogre avec son mouchoir de dentelle, et Dieu sait si elle en était capable!

— Je vous assure, monsieur Cheveley, que vous vous méprenez absolument, balbutia-t-elle enfin plus morte que vive.

— Je ne crois pas, madame, et du reste vous êtes en droit de me mal juger. D'autres n'ont pas eu plus d'indulgence qui, me connaissant mieux, auraient dû m'épargner de tels soupçons. Je ne suis cependant pas aussi dépourvu d'honneur que ma pauvreté le fait croire. Pas plus tard qu'hier, quelques propos tenus chez Almondine m'ont fait comprendre qu'on attribuait mes assiduités auprès de miss Cecil à des calculs dont je suis tout à fait incapable. Aussi m'étais-je promis de ne plus céder au penchant qui m'attire vers elle. Je dois me mettre en garde contre une tentation qui deviendrait peut-être au-dessus de mes forces, et vous me permettrez sans doute d'élever une barrière de plus entre elle et moi par la promesse que je vous fais ici de quitter Londres dès demain. Peu importe l'amertume de cette séparation. Miss Cecil n'aura plus rien à craindre de mon amour.

— Jugez de ma position, disait lady M... à son fils en lui rendant compte le soir même de cette importante conférence. Rarement je me suis trouvée si mal à mon aise. Pour ne pas céder à la pitié que m'inspirait ce noble langage, il a fallu me rappeler à mainte et mainte reprise mes devoirs envers les Rosediamond et envers le général Ormsby. Maintenant que pensez-vous d'Anne Hautton? Après m'avoir félicitée de ma fermeté envers Cheveley, ne m'a-t-elle pas demandé, par forme de compliment, si vous n'épouseriez pas bientôt Cecil Ormsby?

Cecil cependant restait fort intriguée de voir Chandos Cheveley, qui l'avait habituée à d'autres empressemens, se tenir soigneusement éloigné d'elle. Il ne quittait plus la coquette duchesse d'Almondine, et cette nouvelle attitude fut si nettement accusée que, remontant en voiture pour quitter Fulham, miss Cecil interpella son chaperon avec une brusquerie presque blessante. — Que lui avez-vous dit? lui demandait-elle, répondez, ne feignez point de ne pas me comprendre! Je veux tout savoir. Qu'avez-vous dit à M. Cheveley?

— Peu de chose en vérité. C'est lui qui a parlé tout le temps.

— Eh bien! qu'a-t-il dit, lui? Ne me cachez rien, je devinerais.

Devant une si impérieuse volonté, la faible Helena ne pouvait

que céder. Elle raconta fidèlement ce qui venait de se passer entre elle et Chandos. Cecil l'écoutait, muette pour cette fois et dissimulant derrière son ombrelle les larmes qu'elle sentait monter à ses yeux. Avec son habileté ordinaire, lady M... termina son récit par quelques sages conseils. — Montrez-vous, disait-elle, aussi raisonnable que lui, et, si par grand hasard vous avez ressenti pour ce jeune homme quelque inclination romanesque, sachez comprendre combien il vaut mieux pour vous...

Ici elle fut interrompue par Cecil, dont les yeux humides lancèrent tout à coup des flammes. — Voilà de quels conseils inspirés par l'égoïsme vous payez tant de générosité, tant de chevaleresque délicatesse!...

— Bon Dieu! se demandait le chaperon courbant la tête sous la bourrasque, comment tournera cette aventure? Heureusement que le péril va se trouver conjuré par une séparation immédiate.

Le lendemain, tandis qu'elle se berçait sous ses courtines soyeuses de cette pensée consolante, miss Ormsby, beaucoup plus matinale, longeait au pas la *New-Ride*, ombragée par les arbres de Kensington-Gardens. Bien souvent il lui était arrivé à pareille heure de rencontrer là M. Chandos Cheveley, accoudé aux barrières et fumant son cigare. Y venait-il guetter son passage? ou le hasard seul amenait-il ces rapides entrevues, plus fréquentes depuis quelques semaines? En tout cas, elles ne pouvaient donner prise à la médisance, car la jeune amazone passait sans s'arrêter jamais, et suivie à dix mètres de distance par un vieux groom, devant l'assidu promeneur qui se contentait de soulever son chapeau sans jamais se permettre une parole.

Ce jour-là, Cecil cheminait moins vite que de coutume, et son regard errait à droite et à gauche, comme s'il cherchait quelqu'un. — Peut-être aura-t-il le bon esprit de venir, se disait tout bas notre héritière. — De fait, à la place habituelle, Chandos, le coude sur la barrière, respirait innocemment l'air du matin. Chez lui, ses malles étaient faites, son départ annoncé. Il attendait l'heure du train, et avant de partir il avait voulu revoir une fois encore un endroit du parc que certains souvenirs lui rendaient particulièrement cher.

Quand Cecil s'approcha, quand il l'eut reconnue, sans presque l'avoir regardée, aux battemens précipités de son cœur, il s'apprêta, comme de coutume, à la saluer au passage; mais pour la première fois le bel alezan qu'elle dirigeait s'arrêta devant le promeneur immobile. — Est-il donc vrai, monsieur Cheveley, que vous songez à quitter Londres?

Cette question lui fut adressée après une certaine hésitation, avec un regard qui la commentait éloquemment.

— Je pars en effet, miss Cecil; on vous a bien renseignée.

— Et votre absence sera longue?

— Je ne reviendrai certainement pas de l'hiver.

Cheveley tenait exactement la parole donnée à lady M... Son langage était celui de la plus complète indifférence, et, quoique pris tout à fait au dépourvu, il soutenait bravement la lutte. Cecil, embarrassée, se taisait maintenant. Le fidèle groom s'était arrêté à la distance voulue et s'y tenait immobile comme une statue équestre. Rougissant et pâlissant tour à tour, sa jeune maîtresse tourmentait par des mouvemens nerveux et saccadés les rênes de son cheval. Habituée à répondre, elle ne l'était pas à parler la première : aussi ses propos étaient-ils entrecoupés de pauses fréquentes. — Lady M... m'a répété... J'ai su par elle vos projets de départ... Est-ce un parti tout à fait pris?... Ne pourrait-on savoir?...

Saisi d'une émotion qui lui était tout à fait nouvelle, Chandos ne se pressait pas de répondre, et la situation devenait de plus en plus critique. — Oui, reprit Cecil, pourquoi ce voyage?... Ne pourrait-on?... Faudrait-il?...

— Ah! s'écria tout à coup Cheveley, me parler ainsi, c'est tenter le sort!... Vous savez trop bien...

— Je sais tout, murmura-t-elle d'une voix très douce.

— Vous devez savoir alors que mon honneur m'empêche d'accepter un sacrifice dont je ne suis pas digne...

— Le refuseriez-vous à mon... repos? demanda Cecil, baissant la tête à ce point que les boucles de sa chevelure touchaient presque la crinière de son cheval...

Lady M... fut passablement étonnée, au déjeuner, quand sa protégée parut sans avoir pris le temps de changer son habit de cheval contre une toilette plus convenable. Son étonnement redoubla lorsque Cécil, dont les yeux brillaient, dont les joues semblaient émettre des lueurs roses, après avoir jeté son chapeau sur une table et ses gants-crispin au nez de Bijou, se jeta elle-même aux pieds du chaperon stupéfait. — Maintenant, disait l'aimable insurgée, je vous pardonne de tout cœur. Puissiez-vous me pardonner à votre tour!

En certaines matières, lady M... avait l'esprit subtil et prompt. — Grands dieux, mon enfant!.. vous ne venez pas m'annoncer?...

— Mais justement *si*, interrompit la jeune fille avec un petit air triomphal le plus gai du monde. On n'échappe pas à sa destinée; la mienne me condamnait à être... ogresse.

— Que dira le général?... Lady M... ne trouva pas d'autre exclamation dans son cœur oppressé.

— L'oncle Johnnie?... Ah! je voudrais bien voir qu'il ne trouvât pas admirable tout ce qui peut plaire à sa nièce. Permettez-moi

de vous affirmer que vous ne le connaissez guère, ma bonne et chère comtesse!

— Cela se peut;... mais Anne Hautton, que dira-t-elle? se demandait *in petto* la pauvre mère, déçue dans ses ambitieux calculs. Certes j'ai eu tort de manquer à mon serment, et cette fois je renonce bel et bien pour le reste de ma vie à me mêler de... ce qui ne me regarde pas.

III. — TROISIÈME SAISON. — LA CRISE SUPRÊME.

— A votre place, moi, je refuserais tout net.

— Alors, Philip, vous ne m'avez certainement pas écoutée. Entrez un peu dans la situation, je vous en conjure! Voilà une pauvre femme, mon amie d'enfance, reléguée à l'autre bout du monde, dans une île barbare dont je ne puis pas même prononcer le nom, et où son mari remplit les fonctions de gouverneur... Un triste mariage qu'elle fit là, je ne sais quel officier d'un régiment colonial... Comment voulez-vous qu'ils établissent leur fille, à moins de la donner à leur secrétaire ou à quelque planteur des Indes. Quelle mère accepterait de pareilles chances, et dans de telles extrémités ne recourrait à une amie placée comme le malheur veut que je le sois? Refuser, c'est bientôt dit; mais je voudrais vous y voir.

— La connaissez-vous seulement? Savez-vous quelle créature impossible vous vous exposez à traîner après vous? Elle est peut-être noire comme Othello, peut-être a-t-elle des façons de chambrière. Qui sait, habituée au service nègre, si elle ne jettera pas votre vaisselle plate à la tête du pauvre Soames?

— Philip!

— Je la vois d'ici, nous arrivant de quelque couvent, et, dans un dîner prié, les lèvres pincées, le regard au ciel, ne touchant qu'au premier service à cause du maigre, allant à la messe tous les matins, et, quand on lui demandera de chanter, entonnant une *hymne à Marie!...*

— Philip!... vous croyez sans doute que le métier de chaperon n'a pas en lui-même de quoi chagriner assez...

— Eh bien! morbleu, ne le faites plus! Refusez de vous charger de cette jeune sauvage.

— C'est que, voyez-vous?... l'affaire est arrangée,... ma promesse est partie...

— Achevez! l'ex-nonne est en route, peut-être même est-elle arrivée.

— Non!... C'est ce soir que je l'attends.

Carruthers partit d'un éclat de rire, et, fidèle à son insouciant op-

timisme : — Bravo! mère, vous voilà quitte de mes objections. Je reviendrai demain m'enquérir de votre nouvelle protégée.

Le lendemain effectivement, Carruthers s'annonça dans le boudoir de Lowndes-square par une poignée de macarons lancés à la tête de Bijou. — Eh bien? disait son regard, empreint d'une curiosité ironique. Lady M... semblait quelque peu soucieuse. — En vérité je ne sais encore que penser, répondit-elle à une question plus directe. Si j'étais homme, il me semble que cette petite personne me semblerait... *detrimental.*

— Ah! mon Dieu! Elle est gauche, empruntée, maladroite?

— Pas le moins du monde, ses manières sont parfaites.

— Pétulante, volontaire, brusque?...

— Douce comme une gazelle... Tout le portrait de sa mère.

— Brune alors, la peau basanée?

— Blanche comme cette statuette, un teint superbe, des cheveux d'or, des yeux brun-clair.

— Dites-moi donc vous-même ce qui lui manque.

— Rien au monde, et voilà justement pourquoi vous me trouvez si intriguée.

— Entendons-nous cependant, s'il est possible. Quel sens attachez-vous à ce mot *detrimental?*

— Il s'explique de lui-même, ce me semble. Un homme *detrimental*, c'est-à-dire nuisible, est celui qui, doué d'assez de charme pour faire partout de grands ravages, possède en même temps trop peu d'autres avantages pour qu'on en fasse sans une imprudence notoire l'objet d'une recherche sérieuse. Charmant pour une inclination passagère, une *flirtation* de quelques jours, mais essentiellement *inéligible*, s'il s'agit d'autre chose... Vous comprenez, j'en suis sûre. Eh bien! la petite Montelieu appartient à cette catégorie, n'en déplaise à son sexe, qui est le mien. Or la femme *detrimental* est dans une condition bien plus aventurée que l'homme *detrimental.* Tout le monde la courtise, et personne ne veut entendre à l'épouser...

Carruthers, examen fait de la nouvelle venue, se permit de rectifier les opinions maternelles. — Pourquoi donc la trouvez-vous si petite? Sa taille est moyenne et admirablement prise... Vous n'avez rien exhibé de mieux, je vous assure, et me voici prêt à parier, si belles que fussent certaines de vos protégées, que celle-ci fera une tout autre sensation.

— Soit, vous êtes expert juré en ces matières; mais, la sensation produite, qui épousera cette fée mignonne?

— Ma foi, je n'en sais rien. Le don de prophétie m'a été refusé. Malgré cela, je vous dirai pourtant, et sans craindre de me tromper, qui ne l'épousera point...

— La belle merveille!... C'est vous, n'est-il pas vrai?... Eh bien! comptez là-dessus, je ne combattrai pas cette fois votre manie de célibat. Une enfant comme Flora ne vous conviendrait sous aucun rapport. Ce que je désire pour vous aujourd'hui, c'est une femme de poids et de rang, de vingt-cinq à vingt-six ans, une attitude imposante, sachant représenter...

— De grâce, *madre cara*, n'allons pas plus loin! Rien que cette esquisse me ferait détaler d'ici. Comment! vous auriez le cœur de troubler mon inoffensive quiétude, vous ne reculez pas devant l'idée d'introduire dans cette nonchalance idéale où je me complais l'aiguillon matrimonial, la torche phosphorée de l'hymen, le serpent symbolique de l'anneau des fiançailles!

— Jamais je ne vous ai vu si pathétique, s'écria lady M..., riant, malgré qu'elle en eût, de cette adjuration éloquente... Au fait, se disait-elle quand son fils l'eut quittée, je ne sais pourquoi je mets tant d'insistance à lui faire prendre femme. Il est le dernier du nom, et, j'en conviens, c'est grand dommage que le nom s'éteigne. Un domaine comme Deepdene mérite certes qu'on s'arrange pour le laisser en bonnes mains. Ceci dit pourtant, il faut bien reconnaître que, pour un garçon de ce caractère, le mariage est une terrible loterie, et je sens que, s'il y prenait un billet perdant, personne n'en serait plus affligé que moi. Jamais je ne réaliserai l'idéal féminin que mes rêves lui destinaient... Cecil Ormsby elle-même, que j'ai tant souhaitée pour bru, était loin de remplir toutes les conditions du programme. Non, décidément, aucune femme n'est digne d'un si excellent garçon. D'ailleurs, s'il en aimait une, il me semble que je serais horriblement jalouse, horriblement malheureuse de me voir reléguée au second plan...

Carruthers avait deviné juste. Flora Montelieu ne tarda pas à être remarquée. Sa douceur de gazelle se trouva être assaisonnée d'une grande liberté d'esprit et d'une assurance modeste qui l'aidaient à se faire une place à part dans ce monde blasé où elle apportait l'entrain curieux d'une débutante. Le rang ne lui imposait guère, les complimens ne l'éblouissaient pas. Il y en avait qui, trahissant une fatuité plus ou moins autorisée, lui prêtaient à rire. Goodwood, dont une gâterie perpétuelle avait peu à peu oblitéré le bon sens naturel, s'en étant permis quelques-unes de ce genre, fut doucement remis à sa place par la jeune fille qu'il s'était cru certain de fasciner. *Belgravia* tout entière frémit de voir traiter si légèrement, — et par qui, grands dieux? — l'une de ses idoles, et lady Anne Hautton se chargea de punir un tel sacrilége. Avec ce sourire aigrelet dont cette pieuse personne assaisonnait ses reproches indirects, elle questionna son amie Helena au sujet de la jeune inconnue qui se produisait sous son égide. — On n'a jamais vu un

pareil aplomb, ajouta-t-elle, et il est étrange que Goodwood ait supporté l'impertinence dont elle a fait preuve dernièrement à son égard.

Lady M... fut elle-même terrifiée d'un blâme aussi vertement formulé. — Y songez-vous? dit-elle en rentrant à sa protégée. On ne traite pas ainsi un marquis de Goodwood. S'il s'agissait d'un lieutenant de lanciers, d'un petit maître du *foreign-office*, cela se concevrait encore à la rigueur; mais le futur duc de Doncaster!...

— Fût-il le propre fils de sa majesté la reine, repartit tranquillement Flora, je le regarde comme tenu de pratiquer envers les femmes la courtoisie chevaleresque de ses aïeux.

— A la bonne heure! En principe, vous avez raison; mais que voulez-vous? les manières ont tellement changé. C'est la régence qui en est cause : à chaque génération, depuis cette désastreuse époque, la politesse est allée en décroissant. Votre âge cependant et votre position ne vous permettent point de si grandes libertés. On les passerait à la duchesse d'Almondine; mais, vous le voyez, les Hautton vous blâment. Si Goodwood s'avisait de vous prendre à guignon!...

— Je n'en mourrais pas, croyez-le bien... Je ne vois rien en lui qui m'impose un respect si particulier, rien qui le distingue des autres mortels, parmi lesquels il en est, ce me semble, de bien autrement brillans, de bien autrement spirituels, et par exemple, sans aller plus loin, sir Philip...

— Ah! pour celui-là, j'en tombe d'accord; mais on trouve peu de jeunes gens d'une valeur et d'un esprit aussi remarquables. Comme rang toutefois, Carruthers est au-dessous de Goodwood, repartit lady M... avec une impartialité stoïque. Et cependant les Carruthers sont les plus anciens de beaucoup, car ils datent d'Éthelbert II, tandis que l'illustration des Doncaster provient de ce que Gervaise d'Ascotte, au XIVe siècle seulement, reçut sous les murs d'Ascalon l'accolade du chef des croisés. Voilà de ces choses qu'il est bon de savoir, et, quand on les sait, on ne s'expose pas à traiter de haut en bas le représentant d'une race illustre.

— Bah! ne le plaignons pas trop : ma rude franchise aura eu pour lui le charme de la nouveauté. D'ailleurs, à vous parler vrai, je ne m'inquiète pas énormément de ce que ce grand marquis peut dire ou penser de ma chétive personne.

Le grand marquis, au fait, n'en pensait et n'en disait aucun mal, témoin ce fragment d'une conversation qu'il eut avec Carruthers un jour qu'il le menait, lui et quelques autres, du côté de Hornsey-Wood. On venait de célébrer à l'envi la grâce de miss Montelieu, sa légèreté comme valseuse, ses talens équestres, la vivacité de ses reparties; résumant en quelque sorte les éloges unanimes de ses compagnons : — Somme toute, reprit Goodwood, ce n'est plus

un mécanisme plus ou moins parfait, mais dont le jeu n'a rien d'inattendu, rien de spontané, de vraiment naturel. C'est la nature elle-même, la nature sans artifice, sans rien d'appris ni de convenu. Jamais vous ne savez ce qu'elle va dire, attendu qu'elle ne le sait pas elle-même. Elle m'a immensément réjoui l'autre jour par cette rebuffade éclatante dont elle paya je ne sais quelle fadeur réellement indigne d'elle et de moi.

— Bravo, Goodey! voilà ce que j'appelle de l'éloquence. J'augure bien de vos débuts à la chambre haute, et les ministres n'ont qu'à se bien tenir, interrompit Carruthers avec une ironie assez nettement accusée.

— Eh mais! remarqua Goodwood, vous êtes bien railleur ce matin. Quel ennui peut vous causer mon admiration pour miss Flora?

— Aucun, mon ami, je vous le jure. Menez son panégyrique aussi loin que vous voudrez, et ne croyez pas que j'y trouve à redire.

Vers la fin d'un bal donné quelque temps après, lady M... eut le plaisir, tempéré par la terreur, de voir sa petite « Indienne » valser à plusieurs reprises avec le duc futur de Doncaster. A un certain point de vue, il y avait là quelque chose d'incompatible avec ses préjugés de patricienne; mais un certain instinct révolutionnaire, qui existe à l'état latent chez beaucoup d'excellentes natures, s'était petit à petit éveillé en elle, et lui faisait prendre plaisir au succès inattendu de Flora. — Combien lady Hautton devait en être scandalisée! Tandis que la fille du pauvre officier des colonies tournoyait ainsi dans les bras du noble et riche marquis, lady Egidia Hautton en était réduite au frère cadet de Goodwood, Seton Ascotte, et lady Féodorovna, sa sœur cadette, figurait avec un parvenu de la haute banque, représentant du comté où jadis régnaient les Hautton. — Certes il y avait là de quoi gémir, de quoi déplorer l'entraînement égalitaire de l'époque, et pourtant, au fond du cœur, lady M... était littéralement ravie. Elle le fut bien autrement un jour où Goodwood, — qui une fois à Londres dînait invariablement au club, au château ou à la *mess* des *life-guards*, — s'invita familièrement chez elle. Cette démarche significative lui donna fort à penser; aussi voulut-elle avoir l'avis de son fils. Carruthers l'écoutait avec impatience en frottant à rebours du bout de sa canne l'épaisse fourrure de l'angora bien-aimé. — Je ne voudrais pourtant pas, lui disait sa mère, qu'on pût me reprocher d'attirer ici votre ami pour lui faire contracter un mariage disproportionné avec une fille de rien, sans naissance et sans fortune.

— Vous en parlez toujours comme si elle appartenait à la famille du bourreau. Pour moi, je ne sais, à vrai dire, quel sang coule dans ses veines; mais je lui reconnais une rare noblesse de cœur et des façons plus réellement patriciennes qu'on n'en trouve dans bien

des palais. Quant à son peu de fortune, en vérité, je ne vous savais pas accoutumée à mesurer le mérite des gens sur le nombre de guinées qu'ils peuvent dépenser bon an mal an.

— Allons donc! vous ne me supposez pas une manière de voir si basse; mais un mondain tel que vous ne saurait se dissimuler que Flora, dont je ne conteste pas les charmantes qualités, n'en est pas moins, à certains points de vue, une personne *detri*...

— Pauvre chère enfant! interrompit Carruthers, qui décidément avait pris ce mot en grippe.

— N'importe; si elle sait se conduire (je crois me connaître un peu en ces matières), elle verra Goodwood à ses pieds... J'y ferai d'ailleurs tout mon possible, et vous devriez bien, mon cher Philip, nous donner un coup d'épaule.

— Juste ciel! que me demandez-vous là, *cara madre?* J'aimerais autant, *picador* improvisé, prendre au *lasso* les taureaux madrilènes que de vous aider à serrer les nœuds d'hymen au cou des pauvres garçons de *Belgravia*.

— Eh bien! mon cher ami, on se passera de vous. Je commence à penser que Flora, sous ses dehors étourdis, cache une profonde tactique. Son laisser-aller un peu moqueur, ses libres allures, lui ont mieux réussi avec Goodwood que l'irréprochable dignité de votre belle cousine Valencia. Seulement il faut conclure et battre le fer pendant qu'il est chaud. Je saurai certainement bientôt à quoi m'en tenir.

— Persévérez, bonne mère, persévérez! On n'est pas plus clairvoyante que vous dans les choses du cœur, conclut Carruthers avec une pointe de raillerie; mais tremblez en même temps. Du haut de leur raideur immaculée, deux tiers de siècles vous contemplent. J'entends par là les soixante-dix hivers de lady Hautton.

A l'Opéra, le soir même, Goodwood quitta la loge des gardes pour venir dans celle de lady M..., et ceci ne passa pas inaperçu, car sa noble mère, la duchesse de Doncaster, si apathique et endormie la plupart du temps, souleva son lorgnon pour regarder la jeune personne autour de laquelle papillonnait l'héritier présomptif de leurs grâces. — *Qui est-ce?* demanda-t-elle en la montrant à un de ses intimes, et, lorsqu'elle eut appris de quel néant provenait l'aimable Flora, elle ne daigna plus lui accorder la moindre attention.

Le spectacle fini et sur le seuil du théâtre, tandis que Goodwood enveloppait avec mille tendres précautions dans une chancelière fourrée les pieds mignons de miss Montelieu, Carruthers le regardait en tordant ses moustaches avec un dédain suprême. L'autre surprit ce regard, dont l'expression ne lui plut point. — Comment, vous aussi, mon brave Phil, s'écria-t-il aussitôt la voiture partie,

vous aviseriez-vous de chasser sur mes terres? Ah! mais, songez-y, je tire à balle sur les braconniers.

— Quand j'aurai compris, repartit froidement Carruthers, je goûterai probablement le sel de cette gracieuse plaisanterie.

— Ses terres! ses terres! où prend-il ce droit de parler en maître? Mais au fait en quoi cela peut-il me blesser? songeait à part lu quelques instans après le modèle des célibataires. Je ne vais pas, j'imagine, tomber à mon tour dans le ridicule de tous ces nigauds? Allons donc! Si Goodey se décide, Zerline et Bibi vont être singulièrement édifiées. Le corps de ballet prendra le deuil. Belle occasion pour mettre le feu au théâtre. Les larmes de ces demoiselles suffiraient à éteindre l'incendie.

— Philip, lui dit le lendemain lady M..., je n'ai pas très bien compris pourquoi vous êtes resté dans ma loge hier pendant les entr'actes, ni pourquoi vous coupiez sans cesse la parole à Goodwood. Je vous en avais dit assez, ce me semble, pour vous mettre en garde contre de telles indiscrétions. Vous savez où en sont les choses. Arrangez-vous pour laisser le champ libre à des assiduités qui prennent maintenant un caractère tout à fait marqué.

— Entendre, c'est obéir, repartit Carruthers en s'inclinant.

Le déjeuner achevé, pendant lequel Philip s'était montré beaucoup moins communicatif que de coutume, lady M..., restée seule avec sa petite protégée, entreprit de la confesser adroitement. — Il me semble que Goodwood était fort empressé auprès de vous. Pourrait-on savoir quel sujet il traitait avec tant de zèle?.

— Ah! tenez, s'écria l'enfant avec un geste d'ennui, qu'on ne me parle plus de Goodwood! Ce nom même m'est odieux.

— Permettez, ma chère; une jeune fille n'a pas le droit de se laisser aller à une telle liberté de langage. Il me semble entendre Philip, dont le ton sarcastique me déplaît souverainement, comme vous savez. D'après quelques mots que j'ai surpris au vol, Goodwood doit venir aujourd'hui même chercher votre réponse définitive à une question qu'il vous faisait. Voyons, me suis-je trompée?

— Pas le moins du monde.

— Il demande votre main?

— Sans doute.

— Et vous dites que son nom vous est odieux!

Ces mots avaient été prononcés avec un sentiment d'horreur presque tragique. Flora ouvrit un éventail qu'elle tenait, et si brusquement qu'elle faillit briser ce charmant assemblage d'ivoire et de plumes, coûteuse merveille que Carruthers lui avait apportée la veille. — Eh bien! répliqua-t-elle ensuite, le sultan m'a jeté le mouchoir. N'ai-je donc qu'à me prosterner humblement en signe d'obéissance?

— De semblables plaisanteries,... le sultan,... le mouchoir... Il n'est pas possible que vous songiez à refuser un parti pareil?

— Vous en seriez donc fort étonnée? reprit avec un inexorable sang-froid la jeune sauvage.

— C'est-à-dire que je... mais non... il faudrait vous enfermer... Comment, vous avez à votre disposition un mari que vous disputeraient les plus belles filles de la pairie anglaise, un des premiers titres de cette pairie, un homme dont la conquête était regardée comme impossible, et vous, vous qui, — veuillez me pardonner ma franchise, — vous qui êtes sans apparentage, sans fortune, vous dont l'établissement devait être regardé comme un problème, vous repousseriez ce bienfait inoui de la Providence!

Lady M... parlait peut-être pour la première fois de sa vie avec un emportement sérieux. Il faut, pour l'excuser, se remettre en mémoire qu'elle voyait compromis le sort d'une bataille comme celle de Marathon ou de Lemnos.

— Il me semble, répondit simplement Flora, que je vous ai vue ce matin causer avec sir Philip. L'auriez-vous entretenu de vos idées?

— Il les connaît depuis longtemps; il sait à quel point je serais heureuse de vous voir épouser Goodwood, et vous portant comme moi le plus plus vif intérêt...

Pour le coup l'éventail était brisé. Flora le laissa tomber dédaigneusement à ses pieds.

— Décidément, comtesse, vous me conseillez d'accepter lord Goodwood?

— Ah! je me doutais bien... Si je vous le conseille!... Petite hypocrite! — Ces derniers mots furent articulés *sotto voce*, par manière de monologue.

— Je croyais, reprit miss Montelieu, que vous ne teniez pas pour les mariages de convenance?

— Gardons-nous des systèmes, chère petite! En thèse générale, non, je ne suis point pour les mariages dont vous parlez; mais il faut distinguer. Ce que j'appelle un mariage de convenance, c'est par exemple celui d'un parvenu qui troque sa richesse contre l'illustration d'un sang plus pur que le sien, et cela lorsqu'un calcul intéressé préside seul à ces unions que le cœur réprouve. Ici, quelle différence! Aucun mobile inavouable n'a pu décider Goodwood en votre faveur. Vous faites-vous d'ailleurs une idée bien juste du rôle que jouent en ce pays les ducs de Doncaster? Savez-vous quel rang ils occupent, quelle énorme influence est la leur, dans quelles magnifiques résidences ils passent leur vie? Helmsley vaut presque Windsor. Tout cela est à vous, si vous daignez l'accepter, et vous vous donnez les airs...

— De ne pas vouloir me vendre à lord Goodwood.

— Vous vendre? Quel étrange style! Vous parlez exactement comme Philip. Ne semble-t-il pas qu'on vous propose un être odieux, vulgaire, désagréable, un mari tyrannique, dont le seul aspect doit vous révolter? Goodwood cependant n'est rien de tout cela. Indépendamment de sa fortune et de son rang, il a vraiment de quoi plaire, et quand vous verrez votre union répondre en tout point aux besoins de votre fierté comme aux espérances de votre ambition... D'ailleurs, je vous le répète à regret, l'obscurité de votre origine, votre situation de fortune, mille considérations enfin que vous pouvez peser comme moi, ne vous permettent véritablement pas d'agir en cette circonstance comme une héritière titrée...

Lady M... n'avait peut-être pas calculé la portée de ce dernier trait, d'autant plus cruel qu'il contrastait avec l'ordinaire douceur de son langage.

— Cela suffit, madame, répliqua vivement Flora, je suis décidée. Le marquis aura la réponse qu'il peut souhaiter.

Il y avait dans le ton et l'attitude avec lesquels fut pris cet engagement solennel de quoi éveiller quelques scrupules chez lady M... Sa conscience alarmée lui fit bien entrevoir, dans un avenir plus ou moins douteux, la duchesse de Doncaster venant lui reprocher de l'avoir unie à un incorrigible mauvais sujet; mais elle repoussa de son esprit ces anticipations désastreuses. Goodwood allait venir, il allait être accepté. Les Hautton, mère et filles, allaient recevoir en plein cœur la triomphante nouvelle. Elle les voyait déjà groupées devant l'autel de la chapelle Saint-George; elle entendait leurs félicitations contraintes; bref elle savourait une victoire comme bien peu de chaperons avant elle en avaient pu compter. Aussi, lorsque reparut son fils, elle courut au-devant de lui dans toute l'effusion de sa joie. — Pour le coup, lui dit-elle, je reçois vos complimens...

— Ah! répliqua-t-il, se baissant pour caresser Bijou, qui se roulait à ses pieds. Vous aviez deviné juste?

— Pouvait-on s'y tromper? mais, grands dieux! qu'on a donc de peine à faire aboutir ces sortes de choses! Croiriez-vous qu'au dernier moment il a fallu croix et bannière pour décider cette petite mijaurée? Il n'a tenu à rien, mais à rien, qu'elle refusât Goodwood comme le premier goujat venu. Voyez un peu quelle folle! Je ne suis venue à bout de ses absurdes scrupules qu'en faisant briller à ses yeux toutes les perspectives éblouissantes de cette magnifique alliance. Encore a-t-il fallu se fâcher, montrer les grosses dents, ne rien ménager enfin; mais, grâce à Dieu, tout est réglé. Goodwood est là-haut. En ce moment même, nous lui notifions notre consentement, et, n'en déplaise à lady Hautton...

— Grand Dieu! ma mère, qu'avez-vous fait là?

Lady M... s'arrêta court, terrifiée au milieu de son enthousiasme et n'en voulant pas croire le témoignage de ses oreilles. Impossible pourtant de s'y méprendre. Une douleur poignante s'était révélée dans l'exclamation passionnée de Philip Carruthers, qui, les deux coudes sur la cheminée et la tête prise entre ses mains, offrait l'image du plus complet désespoir. Sa mère le regardait effarée.

— Serait-il possible? murmurait-elle à demi-voix. J'aurais sans le vouloir... Ah! mon Dieu, cette enfant... Vous l'aimez donc?... Pourquoi vous taire?... pourquoi me laisser ignorer?...

— Je ne le sais moi-même que depuis hier, balbutiait le pauvre Philip... Au surplus, ne vous reprochez rien, ne regrettez rien, continua-t-il en s'efforçant de calmer l'angoisse où il la voyait... Une femme capable de se donner à l'homme qu'elle n'aime pas...

— Mais c'est moi, Philip, ce sont mes instances qui l'ont décidée...

— Vous ne l'auriez jamais convaincue, si elle m'avait aimé comme je... l'espérais. Vous dites que Goodwood est là? Je ne me risquerais pas volontiers à le rencontrer, et je ne sors pas de votre chambre; mais pour l'amour de Dieu qu'on m'y laisse seul quelques instans!...

— Ah! pensait lady M..., qui s'empressa de déférer à ce vœu, je suis justement châtiée d'avoir violenté cette jeune conscience, et cela malgré les reproches de la mienne; mais que le malheur de Philip soit mon ouvrage, que j'aie de mes propres mains scellé l'arrêt par lequel toutes ses espérances se trouvent détruites!...

Tandis que, perdue dans ces tristes réflexions, elle gravissait péniblement l'escalier du premier étage, elle faillit se heurter, sans le voir, à un homme qui le descendait rapidement, et qui, marmottant d'un ton préoccupé quelques mots d'excuse, se hâta de gagner la porte. A travers l'espèce de brouillard que les larmes étendaient sur les yeux de la déplorable Helena, il lui sembla reconnaître ce personnage, déjà disparu, et une chance, — une chance sur laquelle il n'était vraiment guère permis de compter, — s'offrit pourtant à son esprit. Précipitant alors sa marche, elle arriva l'instant d'après dans le salon où miss Montelieu se trouvait seule.

— Vous avez donc refusé Goodwood? s'écria le chaperon avec un élan subit d'espérance et de joie, sur lequel Flora se méprit complétement. — Oui, madame, répondit-elle, je n'ai pas cru légitime de lui offrir un cœur indifférent à la tendresse dont il me donnait une preuve si certaine. Je lui ai dit que je ne lui ferais pas l'injure de payer sa noble confiance par un mensonge. N'allez pas croire au moins qu'hier je vous aie trompée! Mon parti était bien pris, un parti que me dictaient mon irritation et mon chagrin; mais au mo-

ment critique je ne me suis pas senti la force de tenir ma parole.

— Tant mieux, mille fois tant mieux! s'écria lady M..., se jetant au cou de sa protégée. Je ne vous demande pas le secret de cette invincible répugnance. Permettez-moi seulement de conjecturer que mon Philip, n'y est pas tout à fait étranger.

Une femme n'aime pas à être devinée par une autre femme. Miss Montelieu fondit en larmes; mais ces larmes furent bientôt séchées, d'abord par les caresses de lady M..., puis par l'arrivée de Philip, que son excellente mère s'était hâtée de faire appeler.

Peu d'heures après, revenant sur ce dénoûment si peu prévu :

— Qui m'eût dit, pensait notre chaperon, qui m'eût dit que je solliciterais un mariage si étranger à mes combinaisons, si contraire à mes espérances? Anne Hautton va bien se moquer de moi. Le fait est que les Carruthers n'ont pas souvent contracté de pareilles alliances. Quand on pense aux mariages que Philip aurait pu faire! Et c'est justement lorsque je m'étais habituée à le voir rester garçon que... mais baste! quelque chose me dit qu'il sera plus heureux ainsi, et cette pensée me rend tout aise. Par exemple, je suis décidée maintenant à ne plus jamais *chaperonner* personne.

Lady *Tattersall* manquera-t-elle cette fois à son serment? Nous n'oserions le prévoir, attendu que pour le moment elle semble jouir pleinement de son irresponsabilité. Libre de tout fardeau, débarrassée de toute préoccupation, elle se meut avec une sérénité parfaite dans les cercles de *Belgravia*. Pas une des douairières inscrites au *peerage* des trois royaumes ne fait son whist avec une physionomie plus radieuse, et il serait vraiment dommage de rien changer à une situation aussi bien équilibrée. Lady Hautton nous disait pourtant l'autre soir que la revêche Adeliza, oubliant la mésaventure de Valencia Valletort et reconnaissant l'injustice de ses récriminations à ce sujet, veut une seconde fois tenter la même fortune, et lancer une autre nacelle sur les flots inconstans de l'océan matrimonial. Ce nouvel astre poind à l'horizon. Sommes-nous donc destinés à voir se rouvrir le « manége » de Lowndes-square? *Di avertant omen!* Espérons qu'il n'en sera rien, et cependant, hélas!... mais non, qu'un ciel miséricordieux nous vienne en aide, et qu'un nouvel échec soit épargné à notre chère comtesse!

E.-D. Forgues.

M. DE CAMORS

DE M. OCTAVE FEUILLET.

Il a été dit depuis longtemps que la véritable énergie aimait à s'envelopper de douceur et de prudence, de même que la force physique, lorsqu'elle est vraiment redoutable, se trouve généralement alliée à une extrême bonté. M. Octave Feuillet est l'exemple le plus récent de cette vieille vérité. Il a débuté par des œuvres charmantes, d'une coquetterie gracieuse et d'une délicatesse toute féminine; il a continué par des œuvres passionnées plus vigoureuses déjà que les premières, mais dont la vigueur était surtout puisée dans cette force nerveuse qui est encore un élément féminin, et le voilà maintenant qui couronne cette lente et successive révélation de lui-même par des œuvres toutes viriles dont l'énergie peut se comparer à cette force qui se puise dans la solidité des muscles et des tissus charnels, et qui prouve aux plus incrédules que l'observation morale est chez lui aussi ferme que la sensibilité est vive et fine. Le tempérament de son talent est maintenant parfait, car il peut plier le fer, et un grain d'ambre suffit pour le plonger dans l'ivresse, ce qui veut dire qu'il est également apte à comprendre et à exprimer les sentimens et les pensées les plus opposés de nature. Quelle distance il y a entre des œuvres comme *Montjoie* et *M. de Camors* et les œuvres de son début telles que *la Crise*, *la Partie d'échecs*, *la Clé d'or!* Qu'en pensent aujourd'hui ces railleurs sans talent, dont la malignité n'était égalée que par la myopie, qui avaient cru le classer à jamais dans la phalange des esprits de leur sorte en imaginant un assez pauvre jeu de mots que la

vraie critique n'oserait plus reproduire aujourd'hui. Ils étaient loin de prévoir de semblables métamorphoses. Quant à nous, ces œuvres nouvelles, d'un ton si différent des anciennes, ne nous ont causé aucun étonnement, car depuis longtemps, là où la plupart s'obstinaient à ne voir que grâce et délicatesse, nous avions discerné la profondeur, et l'esprit qui passait aux yeux de tous pour un esprit aimable et féminin nous était apparu comme un esprit doué d'une virilité propre et d'une portée morale des plus sérieuses.

Pour la troisième fois M. Feuillet, quittant ses colombes, vient de jouer avec les tigres et les lions de l'âme humaine, et pour la troisième fois il est sorti vainqueur de ce jeu redoutable, vainqueur sans efforts, sans tension de nerfs, sans torsion de muscles, sans hourras barbares, vainqueur avec l'aisance la plus grande du monde, ce qui est la bonne manière de l'être; il a abattu le minotaure à ses pieds sans plus de mouvement que s'il eût caressé les animaux favoris des belles vaporeuses de ses proverbes d'autrefois. Ce qu'il faut louer en effet dans *M. de Camors*, comme dans les plus vigoureuses de ses œuvres précédentes, dans *Montjoie*, dans *Dalila*, c'est une économie dans la dépense de la force qui est aussi prudente qu'elle est de bon goût. L'auteur n'a pas commencé, à l'instar des lutteurs du drame et du roman de nos jours, par se poser dans l'attitude d'un boxeur d'arène publique. Il ne nous a pas donné ce spectacle d'un athlète qui rassemble ses forces avec une brutale énergie et nous invite à contempler la fermeté de son talent par l'âpreté de ses bons mots et l'amertume outrée de ses observations, spectacle peu élégant, mais dont le très sérieux mérite est de faire goûter aux nouvelles générations, qui ne les connaîtraient pas sans cela, les agréables secousses des spectacles des combats d'ours et de taureaux. Ici, toute l'énergie est morale; la voix qui parle est une voix humaine qui sait exprimer avec une tranquille intrépidité les choses les plus difficiles, qui ne dégénère pas en clameurs et qui est habile à éviter les sourdes intonations ou les interjections criardes capables de troubler sa pureté ou d'éteindre sa sonorité. Jamais récit aussi cruellement pathétique n'a moins fourmillé d'apostrophes et de déclamations; cependant on conviendra sans peine que le sujet les appelait naturellement, et que nul lecteur n'aurait songé à s'étonner, si la sobriété de l'écrivain eût été moins grande. Aux passages particulièrement scabreux, l'auteur baisse légèrement le ton de sa voix déjà si modérée, imprime à son récit un peu plus de rapidité, et rentre en deux ou trois phrases sur le terrain franc qu'il aime à fouler. En voyant l'aisance avec laquelle M. Feuillet a soutenu le difficile sujet qu'il avait choisi, l'image même de son héros se présente à la pensée, et l'on

se dit que certes M. de Camors, lors de l'accident de l'orage, ne porta pas plus légèrement le beau fardeau de la marquise de Campvallon, qu'il n'a, lui, porté légèrement le fardeau de son terrible récit. Aisance, légèreté, économie de force dans un sujet difficile et qui appelait naturellement l'exagération, voilà le premier point à noter, et on ne saurait le marquer avec trop de netteté.

Le second point, c'est que le sujet est aussi moral qu'il était dangereux, et c'est même dans cet intérêt moral que se rencontre la nouveauté du roman. Il est une vieille tragédie, émouvante autant qu'elle est ancienne, que l'histoire nous présente sous mille formes différentes, que les poètes et les romanciers nous ont racontée et nous raconteront éternellement sans lasser notre intérêt. C'est celle d'un homme né pour de grandes choses dans l'ordre intellectuel ou dans l'ordre politique, brisé par un vice de nature imprudemment caressé, par une volonté imparfaite ou par une disproportion excessive entre la conception des pensées et les moyens de réalisation. Là le ressort dramatique, le fait générateur des catastrophes et du drame est inhérent à l'âme même, attaché à sa substance, et par conséquent fatal comme la nature et inéluctable comme la destinée. Devant de tels spectacles, nous éprouvons un saisissement religieux, une sorte d'effroi sacré qui peut bien nous plonger dans des abîmes de rêveries profondes, mais qui est pour nous sans enseignement direct, et qui ne peut nous fournir aucune ressource pour notre perfectionnement moral. Nous sentons qu'à la place du héros dont on nous raconte la belle et terrible histoire nous aurions sombré comme lui, parce que la catastrophe était arrêtée d'avance par la nature et aussi certaine que la mort est certaine pour chacun de nous. Il n'en est pas ainsi de l'histoire de M. de Camors. Le drame de sa vie n'a pas été écrit d'avance aussi formellement dans le livre de la destinée, la cause génératrice de ses infortunes n'est pas unie d'une manière aussi intime à la substance de sa nature. Un germe moral en quelque sorte parasite, qu'il dépendait du personnage d'expulser de son âme, s'est introduit en lui, et, y grandissant sans être contrarié, a fini par la faire éclater, comme les arbres qui, poussant à l'aventure dans l'intérieur des édifices abandonnés, brisent de leurs rameaux les murailles entre lesquelles ils ont grandi. La catastrophe de M. de Camors a son origine dans un simple vice d'éducation ou, pour parler avec plus d'exactitude encore, dans l'adoption imprudente d'un mauvais principe d'action. Par là il peut produire sur nous non-seulement cette émotion poétique qu'il est du devoir de tout héros de roman d'inspirer au lecteur de ses aventures, mais encore une impression d'un ordre moral qui équivaut à un enseignement. Il nous donne plus qu'un plaisir littéraire,

il nous donne une leçon de conduite pratique dont chacun de nous peut utilement profiter. Rien en effet dans son histoire ne peut être mis sur le compte des dieux; sa volonté est aussi complète que possible, la fortune et la naissance se sont unies pour établir un juste rapport entre ses ambitions et les moyens de les réaliser, on ne découvre en lui aucune faiblesse inéluctable de nature; il y a mieux, la seule force qu'on voie agir en lui est celle de la liberté; à chaque fois qu'il commet le mal, il agit froidement, après délibération, en parfait équilibre d'âme et en parfaite froideur de conscience, sans entraînement et sans ivresse; ce n'est pas un de ces pécheurs sur qui le péché produit une intoxication comparable à celle du vin; c'est un pécheur maître de lui-même qui peut porter sans chanceler toute passion. Cependant il sombre; pourquoi cela? Tout simplement par le vice d'un syllogisme mal fait, pour avoir adopté imprudemment comme legs héréditaire un sophisme dont il avait pu voir cependant les désastreux effets, pour n'avoir pas eu le courage, dans le secret de sa conscience, de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la succession morale de son père. Dans toute cette série d'actions réellement criminelles, il n'y a de coupable qu'une mauvaise philosophie morale trop légèrement acceptée, et il y a là vraiment de quoi donner à réfléchir à ceux qui croient que les doctrines sont choses indifférentes à la santé de l'âme, et qu'on peut être un honnête homme dans toute opinion.

C'est là un sujet à peu près nouveau, et nous ne pouvons que féliciter M. Feuillet du bonheur avec lequel il l'a traité et de l'intérêt dramatique qu'il a su en tirer, car, s'il faut lui dire toute notre pensée, le point de vue auquel il s'est placé n'est pas précisément celui que recherchent les poètes et que réclame la poésie. Je crois même que, si le sujet est aussi neuf, ce n'est point parce qu'il aura échappé à l'observation des poètes et des romanciers, c'est à cause du caractère même qu'il présente, et qui le leur aura fait négliger comme incapable de produire les émotions que M. Feuillet a pourtant su en tirer. Ici nous marchons sur un terrain délicat, nous essaierons d'en sortir en quelques mots. Les poètes aiment à nous présenter de préférence les catastrophes amenées par le destin ou les fatalités de la nature : pourquoi? Est-ce toujours parce qu'ils croient comme les anciens poètes grecs à l'existence d'une divinité implacable contre laquelle l'homme lutterait en vain, ou parce qu'ils nient la liberté humaine? Eh! non, c'est tout simplement parce que leur instinct de poètes leur dit que ces catastrophes sont les seules qui puissent produire la terreur et la pitié : la terreur, puisqu'elles font apparaître une force contre laquelle il est vain de lutter, la pitié, puisqu'elles présentent une victime innocente qui

ne mérite en rien les malheurs qui l'écrasent. Pour que l'homme soit réellement grand, il faut qu'il soit dans la situation du roseau pensant de Pascal, écrasé par l'univers et sans autre supériorité sur lui que de savoir qu'il est tué par lui; mais si vous supposez qu'il suffirait à un moment donné d'un acte de son libre arbitre pour écarter de votre héros la catastrophe qui le menace, à l'instant même son infortune va perdre toute majesté, et nous n'aurons plus sous les yeux qu'une victime par imprudence ou par négligence, fait qui refroidira singulièrement l'intérêt qu'il nous inspirait. Pour que le héros d'un drame ou d'un roman nous émeuve réellement, il faut qu'il soit mené vers un but inconnu de lui-même par une main invisible, que la destinée le charge comme OEdipe des crimes qu'il lui plaît de commettre, qu'il soit perdu comme Hamlet dans une mer de doutes dont il n'espère pas voir le rivage, ou que comme Othello, plongé dans une nuit profonde, il aille jusqu'au meurtre avec une véhémence effarée. Ou bien, s'il ne succombe pas sous les nuages d'ignorance dont le destin l'enveloppe à son insu, qu'il succombe au moins sous les conséquences d'une nature originellement perverse, ce qui est une autre forme de la fatalité, comme Macbeth, comme Richard III. Au contraire voici un héros qui est né bon, ou qui, pour prendre les choses au pire, n'est pas né radicalement mauvais, que nulle circonstance extraordinaire ne pousse au crime, et qui commet le mal en pleine connaissance de cause, en pleine lumière, tout simplement parce qu'il lui a plu de prendre au sérieux les paradoxes d'un père immoral ou d'un ami léger; ce personnage est sans excuse, et le jugement le plus bienveillant que le lecteur puisse porter sur lui, c'est qu'il est soit un mauvais logicien, soit un fanfaron coupable, soit même un simple étourdi.

Il serait donc très difficile de trouver dans la littérature qui relève directement de l'imagination de nombreux exemples de la tentative qu'a osée M. Feuillet, c'est-à-dire chercher à intéresser à un héros qui pèche simplement par le mauvais choix de son principe de conduite et d'action; je crois vraiment que sous ce rapport M. de Camors est unique dans le roman. Pour ma part, j'ai beau fouiller dans ma mémoire, il me faut remonter jusqu'aux souvenirs des lectures de mon adolescence pour rencontrer une impression qui ait quelque analogie avec celle que m'a laissée *M. de Camors*. Le seul récit qui, à ma connaissance, soit fondé aussi résolûment sur la donnée que M. Feuillet a adoptée pour *M. de Camors* est un épisode d'un des meilleurs livres de morale qui existent, *le Fou de qualité*, livre écrit au dernier siècle par un Irlandais, Henri Brooke; l'épisode s'appelle *Clément ou l'homme de lettres*. Certes il y a bien loin du brillant dandy Camors au pauvre folliculaire Clément; mais ils se

ressemblent en ce sens que leurs inénarrables malheurs à l'un et à l'autre proviennent d'un faux point de départ. Que l'on ne s'étonne pas de me voir citer un livre de morale. Si la pensée qui a donné naissance à M. de Camors se rencontre rarement dans les domaines de l'imagination, elle se rencontre habituellement au contraire dans les livres qui, se proposant franchement la morale pour but, abondent en récits anecdotiques dont tout l'intérêt repose sur les dangers que peut faire courir à l'homme l'adoption imprudente de telle ou telle doctrine politique, de telle ou telle philosophie.

Si donc nous partons de ce principe que dans le monde de la poésie tout coupable, pour être sympathique, doit être victime d'une force plus puissante que lui, — instinct, vice originel, disproportion entre les aspirations de l'âme et ses moyens, — nous serons obligés de conclure que M. Feuillet, pour exciter l'intérêt des lecteurs autour d'un héros de roman qui ne peut pas être sympathique, a dû accomplir un véritable tour de force littéraire. Eh bien! ce tour de force, il l'a accompli; aussi n'a-t-il jamais, à notre avis, donné une preuve plus irrécusable de talent.

L'œuvre est remarquable dans son ensemble, cependant les deux parties que nous préférons sont celles qui ont été le plus universellement critiquées, c'est-à-dire le prologue et le dénoûment. Rarement récit romanesque a eu la bonne fortune d'une aussi dramatique ouverture. Le livre débute par une sorte de récitatif d'une beauté sombre et pathétique, le testament de M. de Camors père, récitatif qui nous fait regretter vraiment que son auteur, malgré les détestables doctrines qu'il expose avec une si incontestable éloquence, ne vive pas plus longtemps, car dans la courte apparition qu'il fait devant nous, son athéisme instructif laisse échapper des pensées que tout écrivain de génie pourrait envier, celle-ci par exemple, que Diderot eût signée : « la nature a engendré l'homme sans l'avoir conçu, *comme une dinde qui a couvé sans le savoir un œuf d'aigle,* » ou cette autre à laquelle Machiavel aurait applaudi, et qui contient une bonne moitié de la science de tout politique véritable : « je ne comprenais pas qu'il y a quelque chose de mieux à faire que de bouder puérilement contre son vainqueur, *c'est de reconnaître que ses armes sont bonnes, de les lui prendre et de l'en écraser.* » Tout ce guide de conduite pratique écrit par M. de Camors père, parfaitement noble et parfaitement immoral, — deux choses moins inconciliables qu'on ne l'imagine communément, — compose cinq pages d'une rare et originale éloquence qu'il sera difficile à M. Feuillet de dépasser jamais.

Le jour où M. de Camors rendait l'âme, et avant que son testament philosophique fût parvenu à son adresse, ses détestables

doctrines recevaient la plus révoltante des applications en même temps que le plus concluant des démentis. A la minute peut-être où ce père coupable portait à sa tempe un pistolet pour se dispenser de l'ennui des jours qui lui restaient, Louis de Camors, pour tromper de son côté l'ennui de sa jeune oisiveté, glissait froidement le déshonneur chez Mme Lescande, la femme de son ami d'enfance. Cette séduction vulgaire qui ne mérite même pas le nom de surprise des sens, le *pardieu* cruel qui sert de réponse à l'interrogatoire de la jeune femme confuse, l'apostrophe franche, impitoyable, éloquente, qui accompagne cette réponse, ont soulevé bien des critiques, — quelques-unes naïves, d'autres subtiles, toutes fort injustes; ce fameux *pardieu* est pour nous, dans ses trois syllabes si souvent employées d'une façon banale, la preuve la plus certaine de génie dramatique que M. Feuillet ait donnée. En une interjection plus rapide qu'un éclair, un caractère très difficile à comprendre et à expliquer est posé, vu, pénétré; après ce *pardieu* si synthétique, qui dit tant de choses, on connaît le personnage sans qu'il ait besoin de s'expliquer davantage, âme, cœur, intelligence, éducation, habitudes; on devine d'où il part, on conjecture où il ira. Je ne sais pas pour ma part de personnage posé d'une manière aussi rapide et par un coup de main plus adroit. Ce *pardieu* est déjà et mérite de rester célèbre dans la littérature contemporaine.

L'expiation originale, mais témoignage d'une âme noble en dépit de son excentricité, qu'invente M. de Camors pour se punir du lâche outrage qu'il a infligé à son ami Lescande a eu l'honneur de soulever l'incrédulité de plusieurs critiques dont le jugement est fait pour être tenu en très sérieuse estime. Ces critiques se sont demandé deux choses : la première, s'il était vrai qu'en l'an 1867 il existât encore des gentilshommes, et dans le cas où il en existerait encore, s'ils avaient le pouvoir que leur attribue M. Feuillet; la seconde, s'il serait possible de trouver dans le peuple issu de la révolution française un chiffonnier capable de la très innocente, mais très malpropre action commise par le nocturne industriel que M. de Camors charge de venger la morale sur sa propre personne. Je dois avouer, — peut-être, il est vrai, par suite de mon peu d'expérience de la société contemporaine, — que je tiens pour vrai l'un et l'autre fait. Je crois que les gentilshommes existent en l'an 1867 tout aussi certainement qu'en l'an 1767, avec un pouvoir moins extérieur, moins nominal, moins bruyant, mais tout aussi certain. Comment d'ailleurs n'existeraient-ils pas? Est-ce parce que la société est devenue démocratique? mais il est un fait qu'ont pu remarquer dans l'histoire tous ceux qui aiment à y chercher comment les forces sociales se conservent et se détruisent, c'est que lorsque

les vieilles sociétés se transforment, que, d'aristocratiques qu'elles étaient, par exemple, elles deviennent démocratiques, elles changent de peau, mais non de chair et de substance, et que la destruction des formes n'entraîne pas la destruction des réalités qu'elles enveloppaient. Quand une société démocratique a son origine autre part que dans la démocratie, ce qui est le cas de la société française, les anciens possesseurs du pouvoir, loin de perdre aux changemens survenus, y gagnent au contraire en influence, ce qui aboutit à ce paradoxe apparent, que la noblesse est d'autant plus forte dans une société renouvelée que les institutions sont plus favorables à l'égalité. Je n'ai pas besoin de rappeler aux critiques érudits auxquels s'adresse cette observation le phénomène instructif que présentèrent les longs siècles de Rome impériale. Plus la société romaine devint démocratique, plus les anciennes familles sénatoriales et consulaires fortifièrent leur influence, et plus aussi elles devinrent exclusives et tranchèrent sur le reste de la nation. La cause de ce phénomène, c'est précisément la différence d'origine entre les aristocraties et les sociétés démocratiques auxquelles elles sont mêlées : dans une telle société, celui qui ne doit pas son origine à l'égalité est le seul dont les titres ne seront pas discutés et débattus, et le pouvoir lui appartiendra par cela même qu'il échappe au milieu commun, car les hommes n'obéissent pas volontiers à leurs égaux, et ils souffriront d'être commandés par celui qu'ils haïssent, pourvu que celui-là n'ait rien à démêler avec eux, plutôt que par celui qu'ils peuvent traiter en frère. Ce phénomène, nous pouvons l'observer chaque jour dans la vie privée; il est donc d'autant plus explicable dans l'ordre politique. Mille faits divers contribuent à le créer, je me contente d'en nommer deux : le premier, c'est que le pouvoir des égaux sur les égaux est d'ordinaire très dur, tandis qu'une douceur réelle dans le commandement résulte de l'inégalité qui provient de la diversité d'origine. Plus un homme est séparé de nous, plus nous sommes disposés envers lui à la tolérance. Le second fait résulte précisément d'un amour trop jaloux de l'égalité et de la défiance soupçonneuse qui distingue les démocraties. En effet, l'exercice du commandement, ne fût-il que de quelques heures, suspend temporairement l'égalité; lors donc que nous l'accordons à un égal, il nous semble que nous lui créons sur nous un privilége dont s'irrite la malignité naturelle de notre jalousie, tandis que nous n'éprouvons aucun sentiment de ce genre lorsque le pouvoir est exercé par celui qui se réclame d'un autre droit que nous. Je sais bien qu'on peut me citer l'exemple contraire des États-Unis; mais les États-Unis sont une société *neuve* et non *renouvelée*, dont l'origine est démocratique et où, tous les citoyens étant de

même condition, il n'y a de choix qu'entre des égaux véritables. Tel n'est pas le cas de nos vieilles sociétés européennes; aussi peut-on tenir pour assuré que, dans ces sociétés, à mesure que la démocratie s'étendra davantage, l'exercice réel sinon nominal du pouvoir deviendra le privilége de plus en plus exclusif des familles historiques.

Quant à l'action fort malpropre, mais nullement déshonorante du chiffonnier, lorsqu'il ramasse avec les dents le louis que M. de Camors a laissé rouler au ruisseau, elle s'explique fort naturellement, et je ne vois pas qu'elle calomnie en rien la fierté que les principes de 89 ont pu faire naître chez notre nation. Si la révolution française avait développé les sentimens nobles au degré où le critique auquel nous soumettons ces observations croit qu'elle les a développés, il est une foule d'institutions dont nous pourrions dégrever notre budget. On trouve bien sous l'empire de ces sentimens des gens capables d'actions criminelles, comment donc ne trouverait-on pas des gens capables d'actions basses ou simplement malpropres? D'ailleurs le chiffonnier de M. Feuillet, tout en commettant cette action, ne démérite pas de son titre de fils de la révolution, car il affirme sa qualité d'homme libre par le regard de colère qu'il lance à son singulier bienfaiteur et par la vigueur du soufflet qu'il lui applique sur son invitation.

Toute la partie intermédiaire du roman, depuis la visite de M. de Camors au château du général de Campvallon jusqu'à la scène de l'orage, présente une suite de tableaux d'un coloris doux et gai, d'esquisses enlevées avec une vivacité spirituelle, et de sentimens d'un caractère moyen qui ne dépassent pas la portée de cet honnête attendrissement dont M. Feuillet nous a si souvent fait comprendre la douceur. Rien dans ces scènes ne fait prévoir le caractère violent et sombre de la dernière partie du roman, qui acquiert ainsi, grâce à l'habileté avec laquelle M. Feuillet a dérouté son lecteur, toute la puissance de l'imprévu. Je ne saurais mieux comparer l'émotion que l'on éprouve en passant de la seconde à la troisième partie du récit qu'à la surprise qui nous saisit lorsque, après nous être promenés dans un parc à travers les allées d'un méandre fleuri que nous supposions devoir nous conduire à un élysée, nous nous sommes brusquement trouvés en face des horreurs d'une Forêt-Noire. Nul ne peut deviner que cette marquise de Campvallon, que nous voyons apparaître avec une franchise si noble, renferme un monstre. Nul ne peut soupçonner que cette charmante Marie de Tècle, que nous voyons rose encore au bouton, est destinée à s'épanouir et à s'effeuiller sous les rafales meurtrières qui l'attendent. Toute l'attention du lecteur se porte sur Mme de Tècle : c'est elle

qu'il désigne comme l'héroïne du roman, elle dont il se dispose à contempler les combats et la vertueuse vaillance ; mais subitement un coup de tonnerre retentit, et le roman, — pareil à ces journées d'été dont le milieu suspend les inquiétudes que donnait leur aurore et qui finissent par l'orage redouté, — après nous avoir promenés sournoisement sous une douce lumière, tient brusquement les promesses de son début et se termine sous un astre sanglant.

Un mot sur le caractère de Mme de Tècle. Sa vertu est-elle vraiment d'aussi bon aloi que nous l'affirme M. Feuillet, et le diable perd-il grand'chose au prétendu sacrifice qu'elle fait de son amour? La compensation qu'elle imagine pour dédommager M. de Camors de n'avoir pu obtenir cet amour n'est-elle pas encore une forme subtile de sa passion, et une veine de secrète corruption ne trouve-t-elle pas moyen de se glisser au sein de cette pureté? Cette mère enfin est-elle bien prudente? Eh quoi! elle résiste à M. de Camors pour son propre compte en avouant son regret de ne pouvoir céder, et le moyen qu'elle trouve pour se débarrasser de sa passion, c'est de destiner sa fille à l'homme qu'elle aurait voulu aimer, de l'élever expressément pour lui pendant de longues années! Quel singulier moyen de délivrer son cœur que d'établir à demeure dans sa vie la pensée d'un être adoré! Ce qu'elle verra à tout instant à travers sa fille, ce sera l'image de l'amant refusé à regret; le moindre de ses conseils sera inspiré par son propre désir de plaire à M. de Camors; ce qu'elle enseignera à sa fille involontairement, ce sont les séductions, les amorces que son propre cœur aurait inventées; ce qu'elle réprimandera chez sa fille, c'est tout ce qu'elle sentira instinctivement devoir déplaire à M. de Camors. Puis, une fois cette éducation parachevée, une fois qu'elle aura fait sa fille à la propre image de son amour à elle, elle habitera auprès de ce gendre aimé avec tant de subtilité et tant de persévérance. Elle partagera son cœur entre sa fille et son gendre, mais est-elle bien sûre de tenir la balance exacte? Chaque jour elle le verra, et, rivale discrète, mais réelle de sa fille, son cœur sera sans cesse ému d'un chatouillement de tendresse qui pourra bien être une sensation des plus fines, mais qui sera à coup sûr une sensation des plus malsaines. Enfin dirai-je que Mme de Tècle me paraîtrait beaucoup plus vertueuse en cédant pour son propre compte qu'en élevant sa fille pour M. de Camors? Elle sait en partie ce qu'il est, et à l'aide de son tact féminin elle peut deviner ce dont il est capable. Or il est des choses que l'on oserait volontiers pour soi-même et qu'on ferait cependant tout au monde pour éviter à ceux qui nous sont chers. La plus vertueuse des femmes pourra s'éprendre pour un homme du caractère de M. de Camors et ne pas même reculer devant l'i-

dée de se perdre; mais il serait douteux qu'elle voulût confier le bonheur de sa fille à l'homme pour lequel elle sacrifierait le sien. Là ou la femme oserait, la mère reculerait.

La dernière partie du roman s'ouvre de la manière la plus dramatique par la scène de l'orage, exacte représentation de la tempête qui va se lever et foudroyer tant d'âmes. La marquise de Campvallon s'y révèle pour la première fois dans toute sa nature démoniaque; c'est bien ainsi, à la lueur des éclairs et au grondement du tonnerre, que la magicienne devait faire sa véritable entrée. A partir de cette scène, Louis de Camors est sous le coup de sortiléges bien puissans, et cependant il dépend de lui de succomber ou de triompher. Une âme plus faible, plus naïve, plus ignorante du monde, serait inévitablement perdue; mais l'âme que nous lui connaissons est de trempe à résister à de tels assauts. Il a calculé toute la série probable des actions criminelles auxquelles il sera entraîné, et il s'y engage résolûment; aussi, au lieu de nous attendrir comme une victime, nous épouvante-t-il comme un coupable. Aucune sympathie ne s'attache à lui, cependant nous le suivons jusqu'au bout dans sa carrière criminelle avec une curiosité ardente que j'oserai qualifier de philosophique. C'est comme un cours de logique qui aurait pris tout à coup la forme du drame; nous regardons se dérouler les inévitables conséquences d'un faux point de départ, d'un acte commis par la seule volonté et auquel la conscience n'a pas concouru. La progression de perversité des deux coupables nous est déroulée anneau par anneau, dans toute l'étendue de la chaîne. M. Feuillet nous a fait toucher du doigt combien est mince la cloison qui sépare le crime du simple péché. Quelques lecteurs se sont récriés devant ce mot dit tout bas à l'oreille de M. de Camors, chuchotement où l'on surprend trop bien les deux syllabes qui forment le mot poison; c'est que ces lecteurs ignorent peut-être à quel point l'âme humaine se met rapidement au niveau de toutes les situations, aussi terribles qu'elles soient, s'habitue rapidement à respirer à l'aise dans toute atmosphère. Pour devenir volontairement criminel, il peut suffire de l'avoir été involontairement. Certes Mme de Campvallon et M. de Camors n'avaient aucune intention d'assassiner le vieux général; cependant ils ont été véritablement ses assassins, et à partir de ce moment ils sont obligés de respirer dans l'atmosphère de meurtre qu'ils ont créée. Leurs âmes se familiarisent ainsi avec la pensée du crime, et celle qui se trouve le plus rapidement au niveau de cette affreuse situation, c'est la plus sensible, la plus fébrile, la plus pénétrable, celle qui appartient au sexe auquel la littérature doit Médée, lady Macbeth et Mme de Merteuil.

Quel nom je viens d'écrire là! et cependant je ne l'effacerai pas.

Mme de Campvallon est en effet le portrait de scélérate le plus ferme qu'on ait tracé dans la littérature depuis le sinistre chef-d'œuvre de Laclos. Mme de Merteuil n'a pas une présence d'esprit plus redoutable que Mme de Campvallon, sa main n'a pas rivé Valmont à sa chaîne avec plus d'adresse et de vigueur que Mme de Campvallon n'a rivé Camors à la sienne, et la petite Cécile Volange est une victime moins touchante que Marie de Tècle. Mais Mme de Campvallon possède un mérite que ne possède pas Mme de Merteuil, c'est que, malgré ses crimes, elle retient une partie de la sympathie du lecteur. Moins profonde que Mme de Merteuil, elle met dans le mal plus d'entraînement; elle n'est pas scélérate par machiavélisme politique, mais elle porte dans le crime les instincts et les facultés qui font les artistes. Mme de Campvallon est une personne d'une âme rare autant que dangereuse, dont la nature est tout entière dans l'imagination, et qui mesure ce qu'elle est en droit d'exiger de son amant d'après le type de passion qu'elle s'est formé en pensée, et auquel elle est pour sa part destinée à rester fidèle, coûte que coûte. Lorsqu'on la voit apparaître pour la première fois au château de Campvallon si fière et si noble, qui oserait soupçonner qu'elle peut contenir un monstre? Mais, pour qui sait bien comprendre, il n'y a pas contradiction entre ce personnage du début et le personnage de la dernière partie. Tout ce caractère est contenu dans un seul fait, la décision hardie et franche avec laquelle elle vient offrir sa main à son cousin; cette même franchise qu'elle avait en pleine innocence, elle la conserve au milieu du crime, et quand elle chuchote le terrible mot à l'oreille de Camors, c'est avec autant de loyauté, s'il nous est permis d'employer cette expression, qu'elle lui avait fait autrefois l'offre de sa main.

Maintenant oserai-je dire à l'auteur que cette dernière partie, si dramatique, me semble un peu concise? Les scènes qui la composent sont une série de dessins plutôt qu'une succession de tableaux. L'auteur s'est contenté d'esquisser les situations, en marquant d'un coup de crayon vigoureux les traits de caractère qu'il voulait faire saillir ou les points sur lesquels il voulait faire porter l'attention du lecteur. Rien n'est imparfait sans doute; mais tout est rapide, et l'on dirait qu'arrivé à une certaine partie de son récit, M. Feuillet a éprouvé comme une sorte de hâte à quitter un sujet qui peut-être pesait à son cœur. Cette rapidité frappe d'autant plus qu'elle fait contraste avec le développement que l'auteur a donné aux deux parties précédentes, notamment à la partie intermédiaire.

Puisque la mention de cette partie intermédiaire nous permet de revenir sur nos pas, n'oublions pas de payer le tribut de justes éloges qu'ils réclament à l'excellent portrait de M. Des Rameures,

le citateur de Virgile, et aux conversations politiques du cénacle de provinciaux dont il est le président. Certes l'éloge sera aussi complet que possible, si je dis que ce provincial légitimiste peut soutenir la comparaison avec les magistrats de comté jacobites de Walter Scott, et que ces conversations sur Paris et la province m'ont rappelé sans désavantage aucun les nombreuses et si amusantes conversations où les *squires* du vieux parti tory se lamentent sur le désordre qui règne à bord du vaisseau de la vieille Angleterre depuis que les rats du Hanovre s'y sont introduits. Je veux signaler encore dans cette partie intermédiaire un passage charmant, la déclaration de M. de Camors à Mme de Tècle, où l'auteur s'est évidemment inspiré de Shakspeare. Dans ce passage, il a repris le thème musical que dans le *Conte d'hiver* le prince Florizel développe devant Perdita. Lorsque M. de Camors dit à Mme de Tècle : « Quand vous marchez, quand vous souriez, quand vous parlez, vous êtes charmante;... dans les devoirs les plus vulgaires de chaque jour, vous affectez une grâce sacrée,.. » il ne fait que traduire librement les pensées de Florizel dans le ravissant passage qui commence par ces paroles :

. . . . . What you do
Still betters what is done; when you speak, sweet,
I' d have you do it ever.....

La rencontre est-elle fortuite? Eh bien! elle n'en fait vraiment que plus d'honneur à M. Feuillet, puisqu'il a pu sans y prendre garde se trouver sur le terrain de Shakspeare.

M. de Camors restera la peinture la plus forte et la plus vraie qu'on ait tracée de ces existences toutes dévouées au démon du monde, si brillantes en apparence et dont les triomphes coupables se paient par de si cruelles expiations. Et maintenant M. Feuillet me permettra-t-il de lui faire entendre l'expression d'un désir qui prend sa source dans la sympathie que m'inspire son talent? Il a montré depuis longtemps qu'il était maître souverain dans le domaine de la grâce, de la délicatesse, des sentimens aimables et subtils. La première expression de son talent a été la peinture de ce que j'appellerai l'âme humaine bien apprise; puis, abordant résolûment les sophismes du cœur et les vices de l'imagination, il nous a donné des peintures énergiques de la nature humaine mondaine. Eh bien! qu'il monte encore un degré plus haut, et qu'il donne accès en lui à l'ambition de comprendre et d'exprimer la très grande nature humaine, celle où l'estampille divine est visible, dont les vertus et les vices portent également le sceau de la puissance et de la fécondité. Une pareille tentative serait vraiment ori-

ginale, car ce qui manque dans notre littérature d'imagination, c'est précisément l'expression de cette grande nature humaine qui est aujourd'hui mise en oubli aussi complétement que si elle n'avait jamais eu ses peintres, et que si elle n'avait pas fourni à elle seule la presque totalité des élémens de la littérature d'imagination jusqu'à notre époque. Je sais bien que le genre aujourd'hui en faveur, celui-là même que M. Feuillet cultive avec tant de succès, c'est-à-dire le roman, n'est pas celui auquel on reconnaît le droit d'exprimer cette très grande nature humaine; mais je crois que cette opinion n'est, comme tant d'autres, qu'un déni de justice, et que cette forme du roman est capable de contenir plus encore que l'observation minutieuse des sentimens moyens de l'humanité ou la description éloquente des passions mondaines. L'expérience n'en a-t-elle pas été faite d'ailleurs? Lorsque accidentellement un homme de génie a voulu se servir de ce genre pour exprimer, non plus ce qu'il avait vu et observé, mais ce qu'il avait rêvé ou deviné de la nature humaine, il l'a trouvé aussi complaisant à ses pensées que le genre réputé le plus noble. Je n'ai pas besoin de citer des noms et des titres qui sont dans toutes les mémoires, un Goethe, un Chateaubriand; mais pour prendre un exemple récent, lorsqu'il y a quelque vingt ans une jeune Anglaise pauvre et sauvage, perdue dans un coin du Yorkshire, voulut exprimer tout ce qu'elle avait rêvé de cette nature humaine dont elle ne connaissait pas les raffinemens civilisés et les passions mondaines, est-ce que cette forme du roman ne lui fut pas suffisante pour créer d'emblée un personnage de la race de Mirabeau et un personnage de la race de Calvin, c'est-à-dire pour exprimer tout ce que l'instinct a de plus pathétique et la volonté de plus redoutable? Que M. Feuillet, élargissant encore le cadre de ce genre où il est passé maître, nous présente donc une troisième forme de son talent, qu'il ait l'ambition d'exprimer cette nature humaine que l'observation quotidienne ne nous montre jamais, et dont la vie mondaine nous présente tout au plus des ombres, celle que nous n'atteignons que par le rêve et la méditation, mais qui est aussi certaine qu'elle est cachée, car son existence nous est attestée à la fois par les impérieuses affirmations de la raison et par le témoignage de l'histoire, cette austère consolatrice en qui les âmes viriles trouvent la certitude de leurs songes et puisent la fermeté de leur foi à l'humanité.

ÉMILE MONTÉGUT.

REVUE MUSICALE

Se figure-t-on l'embarras de quelqu'un qui se proposerait aujourd'hui de dresser dans les règles le tableau du mouvement musical? Je prends un homme libéral, éclairé, ouvert à toute discussion, honorant le passé splendide, ne demandant pas mieux que de jouir du présent, et fort capable d'ailleurs de comprendre l'avenir. Que verra-t-il dans le milieu où l'art s'agite? Immensément de savoir, de rouerie, tous les secrets du métier révélés, pratiqués habilement, effrontément dès le premier âge, des raffinemens délicats, une incroyable dextérité de main dans l'élaboration de formules apprises, des aptitudes, des talens en quantité, nul génie. Nous sommes en pleine période critique, et ces périodes-là ne sont point si mauvaises pour bien goûter les belles choses en tout genre. Plus de parti-pris, d'exclusivisme, comme aux époques de tendance et de grande production, plus de juges absolus, rébarbatifs, prononçant en dernier ressort, *ex cathedrâ,* comme le Père éternel des vieux tableaux italiens qui tient une balance et parque invariablement les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche; mais un esprit public mieux informé, aimant à se rendre compte de ce qu'il admire, ne reniant aucun dieu, admettant même les idoles, et, tant qu'elles ne sonnent point trop creux, leur allouant de bons revenus. Ce Bach, que les gens de 1718 trouvaient trop profond, ce Beethoven, trop haut pour ses contemporains, nous les avons abordés, mesurés; la profondeur de l'un pas plus que la sublimité de l'autre ne nous épouvante. Et ce n'est point seulement tel prélude du vieux Bach qui nous charme, l'œuvre entière nous attire, nous intéresse; quant à Beethoven, il nous passionne, on ne l'entend jamais assez, point de fête sans lui. Ἀχελώῳ θύειν, disait jadis l'oracle de Dodone en terminant chacune de ses réponses, quelle qu'elle fût, « sacrifier à Achéloüs. » Glorifiez Beethoven, ne se lasse plus de répéter aujourd'hui la voix de l'opinion. Je m'amusais naguère à parcourir la *Gazette musicale universelle* de Leipzig, année 1799. L'impression que ces sortes de lectures à

distance produisent sur l'esprit est certainement des plus comiques. On y parle d'un certain M. de Beethoven, possédant des connaissances harmoniques assurément très recommandables, et qui, avec du travail et de la persévérance, fera peut-être quelque chose. Le grand trio en *ut majeur* n'obtient qu'un demi-compliment, et la sonate en *la* pour piano et violon ne mérite pas le moindre égard. Cependant les hommes qui écrivaient cela n'étaient ni des imbéciles ni des méchans. On sent à chaque instant un esprit de critique judicieuse, honnête en son étroitesse. Ces braves gens voyaient le titan de trop près, ils avaient les oreilles toutes pleines de Steibelt, de Dussek; ils en voulaient à la cathédrale de Cologne de ne pas pouvoir entrer dans leur boîte de carton. Quand on prêche, il faut prêcher selon le dogme, autrement on court risque d'être lapidé. Aujourd'hui les croyances se sont élargies; on sait le pourquoi, le comment. Haines nationales, antagonisme politique, rivalités de métier, basse envie, tous ces sentimens mauvais, ignobles, ne nous touchent plus : *causas procul habeo.*

N'est-ce rien pour l'honneur d'une période que cet empressement raisonné, cette dévotion intelligente et sincère? Les œuvres du génie sont comme ces fruits d'automne qui ne mûrissent que pour la saison suivante. A l'ère d'activité, de production, doit naturellement succéder l'ère critique, esthétique ou philosophique, comme on voudra l'appeler. Nos musiciens n'inventent pas, c'est possible; mais qui ne louerait en eux cette aptitude qu'ils ont tous à mettre à profit les leçons du passé, à combiner, à triturer de nouvelles formes, à chercher leur vie jusque dans le néant de l'étranger? Que savait Grétry de l'histoire et de la philosophie de son art? La musique pour lui, c'était *sa* musique, il ne voyait rien en-deçà, rien au-delà; Méhul lui-même, il l'ignorait; s'il lui arrivait d'entendre un bout de *l'Irato,* c'était un soir qu'il était venu trop tôt à *Richard.* Comparez la littérature des *Essais sur la musique,* cette boursouflure, ce pathos, cette sensiblerie vaniteuse, avec les idées, l'éducation impersonnelle des hommes d'aujourd'hui. Sans aucun doute on les voudrait parfois plus foncièrement, plus naïvement musiciens; mais reprocher leur esthétique aux Félicien David, aux Gounod, aux Gevaërt, aux Ambroise Thomas, autant vaudrait leur reprocher d'être de leur temps. Tout ce qu'on pouvait leur demander, c'était d'utiliser cette science pour nos plaisirs, de labourer, de jardiner cet humus historique, et d'en faire sortir quelques fleurs rares. Le curieux, le joli, voilà pour le moment notre industrie. Les Anglais ont une expression qui peint à merveille cet art agréable et chinois des décadences ou, si vous l'aimez mieux, des transitions. Ils disent : *lovely!* et ce mot coquet répond à tout. La Malibran était romantique, Mlle Patti est *lovely!* Parcourons donc nos salles de spectacle, et commençons par prendre l'accord sur cette note. C'est, pour la critique, l'unique moyen de ne pas trouver qu'on

chante faux partout et toujours, et aussi de ne pas s'exposer elle-même à détonner lourdement.

La saison du Théâtre-Italien n'est plus guère aujourd'hui qu'une série de représentations expérimentales données par Mlle Adelina Patti. On connaît cet oiseau mignon de la machine pneumatique qui, dans les cours de physique, arrache par sa mort tant de larmes de pitié à la partie féminine de l'auditoire. Au Théâtre-Italien, c'est juste l'inverse. L'aimable oiseau fait le vide sur la scène, le vide absolu; mais il n'en meurt pas, bien au contraire, et n'en dégoise que mieux sa ritournelle. Après la *romance de la rose* et les cavatines chromatiques, voici venir l'air de bravoure. Martha, Linda, ne pouvaient se consoler de n'être ni Desdemona, ni dona Anna; Rosine voulait être reine. Reine, passe encore : au théâtre tout le monde l'est plus ou moins. Il s'agit simplement d'être jeune et jolie, d'avoir une voix, un talent dont le public s'engoue, en un mot de savoir réussir. A ce compte, Mlle Patti trônait au Théâtre-Italien dans tout l'éclat de la gloire la plus applaudie, la mieux rentée. On s'étonne donc qu'une si gracieuse majesté ne se soit point tenue pour satisfaite. *Regina e guerriera!* reine à la bonne heure, mais pourquoi guerrière? Caprice d'enfant gâté que le succès éblouit, enivre, et qui, sans autre conseil que le besoin fiévreux de provoquer de nouveaux applaudissemens, s'en ira d'autant plus avidement rechercher certains rôles que ces rôles seront plus en désaccord avec les conditions de son physique et de son talent. On se coiffe d'une idée, mais surtout d'un casque. Il faut bien être un peu Sémiramis et Jeanne Darc à un moment donné de la légende. C'était sur le programme de cette année, c'était écrit. Il y avait, comme pour les conférences de l'Athénée : « saison de 1867-68; au Théâtre-Italien, Mlle Patti étudiera le grand répertoire. » — Encore si elle étudiait; peut-être y trouveraient-ils quelque profit, ceux qui suivent le cours assidûment. Le malheur veut qu'elle n'étudie rien, et se contente de livrer au public, tels quels et comme ils lui viennent, les divers personnages qu'elle interprète, de sorte que par le fait tous se ressemblent. Qui a vu Lucia connaît Linda, connaît Gilda, les deux Elvire (celle des *Puritains* et celle d'*Ernani*). On croirait assister à un bal masqué dont l'adorable virtuose fait à elle seule tous les frais; sous quelque brillant et superbe déguisement qu'elle se montre, vous retrouvez toujours le thème-Patti; en dépit des variations prestigieuses, des ruisselantes pierreries, c'est toujours la même note, et cette note, osons le dire, le public la sait tellement par cœur, qu'il néglige souvent de venir l'entendre.

Passer en revue le grand répertoire était une entreprise des plus louables, à cette condition pourtant qu'on se serait préparé, mûri à l'avance par le travail, la réflexion, la recherche des modèles. En l'absence d'un maître sérieux, d'un Porpora ou d'un Paër capable non pas seulement

de redresser, de perfectionner le mécanisme de la voix, mais de former son élève au style, à l'intelligence du beau musical et dramatique, Mlle Patti n'avait-elle pas autour d'elle des traditions toutes vivantes? Ainsi, pour le quatuor de *Rigoletto,* le pathétique, le sublime accent de la phrase, la Frezzolini eût été bonne à consulter; de même, pour les *Puritains* comme pour *Ernani,* on eût tiré tout bénéfice des indications d'une Grisi ou d'une Cruvelli. Au lieu de cela, que voyons-nous? Une sorte de lanterne magique où, de semaine en semaine, les figures se succèdent. On s'attendait à trois ou quatre créations de nature à classer enfin parmi les artistes d'ordre supérieur un talent aimable et distingué, ayant jusqu'ici relevé surtout de la mode, et nous assistons à des exercices tels qu'en offrent journellement les cantatrices de province qui pointent dans leur gosier du Meyerbeer et du Rossini à la place d'un rôle de Boïeldieu ou d'Auber, et chantent Valentine ou Mathilde après avoir chanté la veille la Dame blanche ou l'Angèle du *Domino noir.* Je ne sais ce que *Jeanne Darc* et la *Semiramide* nous promettent; mais il n'est pas un ami sincère du talent de Mlle Patti qui, après son double échec dans les *Puritains* et dans *Ernani,* ne soit tenu de prémunir l'intéressante virtuose contre d'aventureux essais où l'expérience désormais lui conseille de ne se risquer qu'avec la plus grande réserve. Il semble du reste que le règne des étoiles ait fait son temps. Le nom de la diva sur l'affiche ne suffit plus à remplir tous les soirs la salle jusqu'aux combles, et, comme un pareil système n'a son excuse que dans les grosses recettes qu'il procure, force avant peu sera au Théâtre-Italien de laisser son étoile filer et de la remplacer par une troupe dont on entrevoit déjà les élémens, mais qui ne se formera, ne prendra de cohésion que sous un nouveau régime. Ces personnalités dont le public s'affole sont la ruine d'une administration : l'illusion dure ce qu'elle peut; mais tôt ou tard il faut qu'on en revienne, et ce n'est point seulement l'art que ces frivoles dominations tuent en attirant tout à elles, c'est aussi l'entreprise elle-même, qui, d'abord abusée par l'affluence et les démonstrations tapageuses de la galerie, voit bientôt à des soirées d'éclat succéder des lendemains sinistres, à des salles pleines, des salles vides, car l'*étoile* règne seule; en dehors d'elle, nul attrait, et tel sujet qui, en des circonstances ordinaires, tiendrait sa place et même prévaudrait, s'efface et tombe en discrédit par le découragement où le plonge cette idée, que le public, tout entier au mirage, ne lui saura gré d'aucun effort. On se dit : administrer, gouverner avec un nom, rien de si simple, de si commode, plus d'équilibre à maintenir entre vingt prétentions qui se contrarient, plus de combinaisons de répertoire, un seul amour-propre à satisfaire, et nul embarras d'aucune espèce, aucuns détails matériels à surveiller. Il n'est point rare, par exemple, de lire dans les journaux : « Mlle Patti s'étant trouvée un peu fatiguée, on a dû répéter chez elle. » Pourquoi ne

finirait-on pas aussi par jouer chez Mlle Patti? Les belles représentations que l'on prépare avec de pareilles études! Chose très digne de remarque, c'est justement dans les soirées où l'*étoile* brille de son plus radieux éclat que cette désorganisation de la troupe vous afflige davantage. Le reste du temps, c'est fort acceptable, parfois même excellent, comme dans cette reprise de *Lucrezzia Borgia* donnée pour les débuts du baryton Steller, un comédien celui-là, un vrai tempérament d'artiste, en qui vous voyez revivre les traditions des Lablache et des Ronconi. Mettez un homme de ce talent, de cette bonne volonté, dans un milieu normal, et tout bientôt s'en ressentira, l'ensemble musical aussi bien que la mise en scène et la manière de se costumer, véritablement trop négligée, au point de vue théâtral s'entend, par Mlle Patti. Qu'est-ce, par exemple, que cet habit de cavalier qu'elle revêt au dernier acte de *Rigoletto?* A quel pays, à quelle époque appartient cet équipage? Les opéras de Verdi cependant veulent être joués, représentés; les aborder avec la routine de l'ancien répertoire italien, c'est fausser le sens de cette musique, qui ne vit déjà plus seulement de cavatines, et prend très au sérieux le drame qu'elle commente, surtout quand ce drame est de Victor Hugo. Faites au contraire qu'un artiste comme M. Steller vienne sous l'influence cabalistique d'un de ces astres, et son action en sera d'autant diminuée. « Une étoile dansait au ciel le jour de sa naissance! » Ces choses-là se peuvent dire en parlant d'une Élisabeth, mais non du débutant ou de la débutante qui naissent au monde tandis que l'étoile d'une Patti danse au firmament!

L'Opéra n'eût pas demandé mieux que de se laisser glisser sur cette pente. Heureusement il a trouvé une main ferme, capable de l'arrêter à temps. Sans doute il y a encore des lacunes; mais ce qu'on peut dès aujourd'hui constater, c'est l'effort continu vers le mieux. Dans une troupe bien gouvernée, tout le monde compte, personne n'est indispensable. « Au théâtre, je n'ai que ma place au parterre, » répondait spirituellement le roi Charles X à je ne sais quelle députation de grognards classiques qui venait lui demander d'interdire la représentation de *Hernani*. Ainsi de tout ensemble sérieusement organisé, il n'y a plus là ni roi, ni duc, ni prince; un chanteur, fût-il cent fois illustre, n'a que sa place, et ce qu'on lui demande, c'est de la bien tenir en vue de l'esprit général, d'être le personnage, le moyen, non le but, — de ne pas se croire à lui seul toute la machine, dont il n'est en définitive qu'un simple rouage. Si l'admirable orchestre du Conservatoire pouvait encourir un reproche, ce serait celui-là. Les exécutans dont il se compose sont pour la plupart des artistes trop supérieurs : de là, par momens, certaine virtuosité qui se trahit dans le détail sans qu'on en ait conscience. Une oreille quelque peu exercée ne s'y trompe pas. On se dit : j'entends tel pupitre. L'orchestre des Concerts populaires, plus franc du collier, n'a

pas de ces excès de perfection; son entrain, sa jeunesse, font sa force, et d'ailleurs la variété de son programme, incessamment renouvelé et quelquefois aussi renouvelé à la diable, ne lui permet pas tant de recherche. On ne rend si bien que les choses qu'on sait trop. L'Opéra, grâce à l'excellence du système, en est venu à remplir tous les jours sa salle par l'unique attrait du répertoire, et telle est maintenant la confiance du public, qu'il vient sur la simple annonce de l'ouvrage, indistinctement mis en goût par la distribution des rôles, quelle qu'elle soit, et montrant le même empresssement pour Mlle Battu que pour Mme Sasse dans *l'Africaine*. On a gagné cela qu'un nom sur l'affiche en vaut un autre. Point d'*étoiles* à l'horizon, mais aussi plus rien de ce personnel secondaire, sacrifié, qu'on appelait autrefois des *doublures*, partout et sur la même ligne des premiers sujets, dont chacun de nous peut diversement apprécier les mérites, mais avec lesquels du moins il sera toujours permis de compter sur une interprétation convenable. La troupe cependant a ses points critiques. Elle attend son ténor. Viendra-t-il enfin? On l'assure. Il ne s'agit point cette fois d'un simple élève, d'un de ces jeunes gens n'apportant avec une belle voix que leur inexpérience : il s'agit d'un talent mûri par le travail, par le succès, et dont l'Amérique s'est beaucoup occupée, ce qui sans doute ne prouve rien en faveur d'un ténor, mais ce qui ne doit pas non plus lui compter pour une mauvaise note. La voix, dit-on, est splendide et d'une étendue à mesurer dans toute sa grandeur le rôle du *Prophète*. En attendant, Mlle Nilsson, définitivement acquise à l'Opéra, répète le rôle d'Ophélie dans l'*Hamlet* de M. Thomas. Ce que vaudra le chef-d'œuvre, on le saura plus tard, et nous aimons à supposer que les meilleurs arrangemens sont pris pour faire miroiter toutes les vibrations de ce timbre de cristal. Ni les trilles ne manqueront ni les gammes chromatiques, nous verrons le diamant sous toutes ses faces et ses facettes. Il y aura cascades et cascatelles. C'est M. Faure qui joue Hamlet, Mme Gueymard fait sa mère, la reine Gertrude, et M. Belval l'infâme Clodius. L'ouvrage viendra vers le commencement de mars, c'est-à-dire vers la même époque où fut donné l'an passé le *Don Carlos* de Verdi, au succès duquel on espère (l'ambition n'est pas bien grande) donner un pendant. Après la partition de M. Thomas, un peu plus tôt, un peu plus tard, selon la circonstance, on entendra l'*Armide* de Gluck, que l'Opéra étudie et monte à tout événement.

C'eût été bien surprenant si, à propos de cet *Hamlet* de l'Académie impériale, quelque autre théâtre n'eût pas eu l'heureuse idée de mettre le prince de Danemark sur son affiche. Le théâtre de la Gaîté n'y a point manqué. J'aurais mieux aimé certes que ce fût la Comédie-Française. Malheureusement la maison de Molière a pour principe de ne point fréquenter Shakspeare. Shakspeare est donc venu, à son ordinaire, balayer les planches entre une dernière représentatation du *Courrier de Lyon* et

le mélodrame en préparation. On sait comme ces sortes d'improvisations s'organisent. Le théâtre prête ses vieux décors tachés d'huile, livre ses magasins, où chacun au hasard se fournit d'une défroque, et l'exécution dramatique, pour l'ensemble et le sérieux, répond au pittoresque de la mise en scène et des costumes, où tous les ordres d'architecture, tous les pays, sont figurés. A la Gaîté, la parodie fut d'autant plus complète que c'était une femme, Mlle Judith de la Comédie-Française, qui jouait le personnage principal. Hamlet en *travesti,* quelle idée singulière! A tout prendre, on admet Roméo joué par une femme, mais Hamlet n'est point un éphèbe. Il a trente ans, un certain embonpoint. Au physique aussi bien qu'au moral, ce rôle semble exclure un interprète féminin. A la vérité, en pareil sujet tout intéresse, et Mlle Judith, ayant beaucoup parcouru le monde, pouvait avoir apporté de ses voyages quelque information bonne à soumettre au public, à la critique. « Il faut toujours venir entendre *Hamlet,* disait Eugène Delacroix, » et il ajoutait : « Quels que soient les acteurs et le théâtre, on n'aura point perdu sa peine! » J'avoue que je professe, pour ma part, cette opinion d'un peintre de génie qui fut en matière de goût littéraire et musical l'appréciateur le plus fin et le plus ému. J'ai vu *Hamlet* à *Princess's-Theater* par Fechter, je l'ai suivi au Cirque et en bien d'autres lieux, quand Rouvière l'interprétait, et partout, même en Italie, où le chef-d'œuvre se jouait en ballet-pantomime, même aux marionnettes de Girolamo, partout ces représentations m'ont appris quelque chose. Je dois reconnaître cependant que le spectacle donné à la Gaîté a complétement découragé mon zèle, et, si ce n'est un gros rhume, je ne vois pas ce qu'on pouvait gagner à cette exhibition funambulesque dans une salle presque vide, et que rafraîchissait encore un appareil ventilateur qui évidemment se trompait de date.

Ce qui a passé date, c'est aussi cette traduction, bonne peut-être aux beaux jours du Théâtre-Historique, mais qui, dans le courant actuel des idées, n'a plus de sens, et, non moins démodée qu'inexacte par ses continuelles interpolations, son romantisme assourdissant, son mépris du texte, cet incroyable besoin de manipuler la pièce à chaque instant, se trouve être en parfait désaccord avec toutes nos tendances d'aujourd'hui. Ce que nous voulons de Shakspeare, c'est Shakspeare et non point l'arrangement plus ou moins ingénieux d'un dramaturge supprimant des passages, en inventant d'autres, rayant d'un trait de plume des personnages (Orick, Guldenstern), et s'en allant chercher le dénoûment de *Richard III* pour en coiffer *Hamlet.* Le bon Ducis n'y met point tant de prétention. Il n'affiche, lui, nulle envie de traduire. Shakspeare se borne à fournir le sujet de sa tragédie, une simple intrigue de palais d'où sont exclus soigneusement tous les gens qui ne vont pas à la cour. Rien de cette toile de fond colossale, la Norvége, Wittemberg, la Pologne, le

héros Fortinbras! Gertrude a sa confidente, qui se nomme Elvire, Hamlet a son confident qui s'appelle Norceste :

> L'Angleterre en forfaits trop longtemps fut féconde!
>
> . . . . . .
>
> Je fais saisir Hamlet; qu'il aille *sans retour*
> Achever ses destins dans l'ombre d'une tour.

Ophélie ne mourant pas, la scène des fossoyeurs et toutes les « inepties grossières qui s'y débitent, » comme aussi la scène des fleurets, n'a plus de raison d'être. La scène où, dans Shakspeare, Hamlet organise une représentation dramatique se passe en conversation. Le meurtre de Clodius, conformément aux règles de la tragédie classique, a lieu dans la coulisse, quoiqu'une variante discrètement rédigée après coup ouvre la possibilité de montrer le spectacle au public. Le revenant se garde bien d'apparaître aux sentinelles sur la plate-forme du château, Hamlet seul l'aperçoit... en songe! — Tout cela certes est fort ridicule; mais c'est de la tragédie pour ceux qui l'aiment. Qu'il y ait un *Hamlet* de Ducis comme il y a une *Phèdre* de Pradon, c'est très simple. Ce que je prétends, c'est que les choses soient ce qu'elles sont. Conçoit-on qu'en France, à cette heure avancée d'un grand siècle littéraire, il n'y ait pas une scène de premier ordre en état de représenter *Hamlet* du jour au lendemain, comme cela se pratique à Stuttgart, à Weimar, à Düsseldorf, sur les plus modestes théâtres de l'Allemagne? De traduction sérieuse (pour la scène), c'est vrai qu'il n'en existe pas. Alors qu'on la mette au concours. Cette besogne vaudra bien, je suppose, pour les jeunes intelligences tous ces hymnes à la paix, toutes ces cantates qu'on prime et couronne en pure perte. Je reconnais sans hésiter que, la traduction terminée, primée et couronnée par vingt académies, le Théâtre-Français trouvera toujours moyen de la renvoyer aux calendes grecques, sous prétexte qu'il est la maison de Corneille, de Molière et de Racine; mais à ce compte le théâtre de la Burg à Vienne, à Berlin le Théâtre-Royal, pourraient dire à leur tour qu'ils sont la maison de Goethe et de Schiller, lesquels en valent bien d'autres. Voyons-nous que cela les empêche de jouer Shakspeare. Est-ce que Goethe n'a point traduit le *Mahomet* de Voltaire, et Schiller la *Phèdre* de Racine? La jeunesse d'aujourd'hui a d'autres appétits que ceux que bénévolement on lui attribue : s'il y a des idiots pour acclamer les turpitudes, il a des foules pour glorifier le génie. Quelle idée la jeunesse peut-elle se faire du théâtre étranger? Et pourtant croit-on que ce public qui se porte en masse aux Concerts populaires n'aurait pas pour une œuvre dramatique de Shakspeare ou de Goethe le même enthousiasme qu'il témoigne à Beethoven, à Weber, à Mendelssohn? Est-ce au Théâtre-Lyrique et dans les traductions de M. Gounod qu'il faudra qu'on aille prendre connais-

sance des grandes conceptions littéraires des autres peuples : Roméo et Juliette en Céladon, — pâte tendre, — Faust, Marguerite et Méphisto en biscuit de Sèvres? Dieu merci! nous n'en sommes point là, et de telles modes n'ont qu'un jour; mais pour qu'un pareil ostracisme, honte d'un pays comme le nôtre, voie sa fin, pour que l'émancipation littéraire en France monte au niveau de l'émancipation musicale, il faut que l'initiative vienne d'en haut. Qu'un ministre dise : Je veux. Frapper des coups d'autorité pour faire admettre un sociétaire, cela peut être bon quelquefois, mais imposer Shakspeare aux esprits médiocres, entichés du sot amour des platitudes, ce serait mieux.

Ce qui se passe en ce moment à l'Opéra-Comique pourrait fournir le sujet d'un intermède agréable qui s'intitulerait : « M. Auber s'amuse. » L'octogénaire illustre, qui compte ses années par ses succès, ainsi que cela se débite en style officiel dans les solennités du Conservatoire, M. Auber vient d'écrire un soixantième opéra, et la question était de savoir qui jouerait le rôle de la femme. On avait d'abord parlé avec un certain mystère d'une personne née hors du théâtre et ne demandant pas mieux que d'en faire l'ornement. M. Auber, très friand de primeurs, s'était jeté aussitôt sur cette idée comme le chat sur la pelote; puis des difficultés de tout genre sont survenues, et après plusieurs essais, diversement appréciés, on avait cru devoir renoncer à Mme Mombelli (c'est le nom de guerre de la belle amazone), lorsqu'un arrêt de la cour d'appel, en fermant à la jolie plaideuse la voie *périlleuse* du théâtre, a fort à propos sauvegardé l'aimable cantatrice d'un premier échec. Avoir eu dès l'entrée en perspective un rôle nouveau de l'auteur du *Domino noir,* une « création, » et se voir réduite à débuter comme tout le monde dans un opéra du répertoire, *Fra Diavolo* ou *les Mousquetaires de la reine,* c'était en effet un vif mécompte, et le tribunal a paru là au bon moment, comme un véritable *deus ex machina.* Ce n'est pas seulement un arrêt qu'il a rendu, c'est un service dont tout le monde profitera, à commencer par Mme Mombelli, dont l'amour-propre se trouve juste à point mis à couvert par la sentence qui la préserve à tout jamais des piéges, embûches, incantations ou maléfices de ce monde diabolique dont la petite porte, vrai soupirail d'enfer, s'ouvre sur la rue Favart. — Pour M. Auber, il ne se trouble point de si peu, et passe gaîment de l'une à l'autre. Autant il en rencontre, autant il en essaie. Ces tâtonnemens plaisent à son caprice et ne datent pas d'hier. De *Gustave* à *Zanetta* et de *Zanetta* à ce *Jour de bonheur,* son récent ouvrage, combien de fois s'est renouvelé ce manége dont Mme Damoreau personnellement eut tant à se plaindre! Et cependant c'était par excellence la cantatrice du genre, la fauvette de prédilection; ce qui n'empêchait point l'illustre maître d'enlever à sa fauvette le rôle d'Amélie dans *Gustave* pour le porter à Mlle Falcon, absolument comme il donnait hier à Mlle Brunet-Lafleur le rôle de Mme Mombelli, qui devait finalement échoir à Mme Cabel. Au fond, M. Auber

n'y met point de malice. S'il exclut l'une pour avoir l'autre, c'est faute de pouvoir les garder toutes, ce qui lui arriva pourtant dans *la Fiancée du roi de Garbe,* dont les huit pages, on s'en souvient, furent choisis parmi les plus jolies élèves du Conservatoire. Aimable histoire que celle de cet escadron volant, et qui, toute récente, a déjà sa mélancolie, car si quelques-uns de ces gentils varlets, Mlle Mauduit, Mlle Marie Roze, ont depuis gagné leurs éperons d'or, d'autres, pauvres fantômes, bien tristement ont disparu! — Revenons à la distribution de l'opéra nouveau, et tâchons de nous y reconnaître. A Mme Mombelli succéda Mlle Brunet-Lafleur, ce fut l'éclair d'un moment. En moins d'une semaine, M. Auber avait encore changé d'avis et fixé son choix sur Mme Cabel, désormais en possession du rôle, dont on a modifié et mis à point la physionomie un peu trop svelte, à ce qu'il paraît, pour l'âge et les moyens de l'interprète actuelle. Qui ne goûte la circonstance que médiocrement, c'est l'auteur de *Martha.* M. de Flottow, venant ensuite avec sa partition de *l'Ombre,* avait demandé et naturellement obtenu Mme Cabel, et l'on devine s'il trouve aujourd'hui plaisant de voir la cantatrice qu'à tort ou à raison il considérait comme son meilleur atout passer dans le jeu de M. Auber. Sur ces entrefaites, Mlle Brunet-Lafleur a débuté dans *le Domino noir.* Une voix d'un beau timbre, de la flamme, de l'agilité et la plus complète inexpérience du théâtre, du genre surtout, voilà ce qu'a donné cette première soirée. Mlle Brunet-Lafleur chante la partie d'Angèle, mais ne joue pas le rôle. N'importe, l'actrice plus tard se dégagera; en attendant, on peut dire qu'il y a là l'étoffe d'un talent. Très correcte dans sa romance d'entrée, d'une crânerie à tout enlever dans *l'Aragonaise,* Mlle Brunet-Lafleur rend au cantique du troisième acte toute son élévation. Il n'est point mal que de jeunes artistes, après s'être embarqués pour l'Opéra, viennent ainsi de temps en temps échouer à l'Opéra-Comique. Cela hausse le ton, met en lumière des beautés d'ordre supérieur, qui trop souvent passent inaperçues. A la manière dont Mlle Brunel-Lafleur se meut dans cette petite musique, on sent qu'elle a pratiqué la grande. L'Angèle d'aujourd'hui, cet été, dans les exercices du Conservatoire, chantait Desdémona, et, chose toujours bonne à dire, cette *petite* musique, ainsi rendue, n'en vaut que mieux. J'avais déjà fait cette remarque à Vienne, où les opéras-comiques de M. Auber figurent dans le répertoire de Kärtner-Thor, exécutés par le même admirable orchestre, par les mêmes chanteurs qui la veille ont exécuté *Fidelio* ou *le Prophète.* — Du reste les débuts, en ce moment, réussissent à l'Opéra-Comique; peu de jours auparavant, un autre élève du Conservatoire, M. Gailhard, dans le Falstaff du *Songe d'une nuit d'été,* donnait pour l'avenir d'excellens gages.

J'ai connu jadis à Bade un Russe vingt ou trente fois millionnaire qui jouait pour perdre, assurant que c'était là une sensation très *particulièrement intéressante,* et qu'il fallait aussi avoir éprouvée. Le Théâtre-Lyrique a, ce semble, de ces fantaisies de boyard. On le voit journellement en-

gager des parties avec le ferme propos de les perdre. Tout le monde à l'avance est dans la confidence. Le public sait qu'on ne fait aucuns frais, qu'on n'aura ni Lambert ni Molière, autrement dit ni Mme Miolan ni M. Gounod, bref, que l'ouvrage qu'on monte est inexorablement sacrifié. Heureux théâtre, assez riche pour se payer des chutes comme *Cardillac* et laisser péricliter, faute d'une cantatrice pour le soutenir, un succès comme *la Jolie fille de Perth!* On dit : Mme Miolan ne peut être partout, Mme Miolan se doit à Juliette, à Fanchonnette. Alors il eût fallu savoir garder Mlle Nilsson. Évidemment ce rôle aura été conçu à l'intention de la jeune Suédoise ; elle y est d'autant plus présente par son absence. On écoute, on regarde, on regrette. Sa voix, sa vaillantise, l'originalité charmante de sa personne, manquent à cette musique d'un vrai mérite et qui, chantée par elle, serait d'or. M. George Bizet, connu des musiciens par un *scherzo* exécuté aux Concerts populaires et divers travaux de métier très habiles (sa réduction pour piano de la partition de *Don Juan* par exemple), avait écrit déjà les *Pêcheurs de perles*, ouvrage de beaucoup inférieur à celui-ci, et qui fut représenté en vertu d'un décret aujourd'hui tombé en oubli et concernant les prix de Rome. Je n'ai point à discuter ici les tendances de l'auteur de *la Jolie fille de Perth*. Il passe pour appartenir à l'école de la *mélodie continue :* je n'en veux rien savoir, ayant affaire à sa musique et non à son système. Quand sa musique sera monotone, lourde, prétentieuse, embrouillée, laborieusement insignifiante comme dans presque tout le premier acte, à l'exception du second quatuor qui précède le finale, je mettrai mon ennui et ma répugnance sur le compte du système; quand elle aura, comme dans la grande scène du bal masqué au second acte, un vrai caractère de distinction, un sérieux entrain dramatique, je trouverai franchement cela beau, et j'en ferai honneur au jeune compositeur, à qui je dirai : « Vous n'êtes point après tout si méchant que vous prétendez, et les bonnes choses qu'il vous arrive de trouver, relevant du canon traditionnel, n'ont rien en somme qui ne fût avoué de ces maîtres avec lesquels dans vos théories vous affectez le plus de vouloir divorcer. » — Vous voyez un homme comme tous les autres, répond Méphistophélès à l'étudiant qui se prosterne. Tout ce *wagnérisme* dont on se targue n'est que pour l'enseigne. Richard Wagner lui-même n'y croit pas, et, s'il y croit, c'est dans ses livres bien autrement que dans ses opéras, où certes il ne demanderait pas mieux que de rencontrer souvent la marche du *Tannhäuser* et le chant nuptial du *Lohengrin*, belles et fortes inspirations au fond très sagement conduites, instrumentées, et qui feront dire à tout esprit judicieux : Vous êtes un homme comme tous les autres, ni meilleur ni pire, et qui n'a mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

M. George Bizet sait son affaire, il la sait même trop, ainsi que la plupart des jeunes gens de cette période. C'est étudié, quelquefois très ingénieusement, mais combien peu trouvé! que d'efforts, de tension pour accoucher de quelques mesures mélodiques! pour un motif heureux, que d'arabesques qui se contournent! Cherubini ne chiffrerait pas mieux, disait un musicien illustre en parcourant une fugue qu'un élève de vingt ans venait lui soumettre, et il ajoutait spirituellement en frappant sur l'épaule du petit maître : — A présent, mon ami, il s'agirait de m'inventer un simple pont-neuf! — C'est en effet souvent plus difficile qu'on ne l'imagine : trouver un motif, un simple pont-neuf, *voi che sapete* par exemple, où l'air du *Sommeil* dans *la Muette,* rien que cela. Une fois, mais pas davantage, M. Bizet, dans *la Jolie fille de Perth,* a rempli ce point du programme. C'est un diamant que sa danse bohémienne intercalée dans ce grand morceau du second acte. Chatoyante et prismatique, à travers tous les rhythmes, elle évolue et passe d'un mouvement au début plein de langueur et de volupté à l'*allegro* le plus entraînant. S'il arrivait à M. Gounod d'avoir pareille rencontre, le public crierait au miracle. Singulière badauderie parisienne! voilà un ouvrage plein de mérite, d'une valeur musicale au moins égale, sinon très supérieure à cette partition de *Roméo et Juliette,* dont les Milanais n'ont décidément pas voulu, et c'est à peine si l'on s'en occupe. Le public de toutes les époques eut de ces engouemens; que sert de lui parler raison? Il veut celui-là, non un autre. C'est la mode, la *fashion,* et tout est dit. Sur quatre ou cinq talens de même ordre, il en choisit un ou plutôt se le laisse imposer par la clique remuante et bruyante. Prenons un exemple : que M. Félicien David, ou M. Victor Massé, ou M. Gevaërt, fasse *ut, mi, sol, ut,* et tout le monde le trouvera fort simple, comme c'est en effet fort simple de faire *ut, mi, sol, ut!* Maintenant vient M. Gounod, qui avec un certain air exécute le même exercice, et l'enthousiasme aussitôt ne se connaît plus. Les hommes jubilent, disant : « C'est du Mozart! » Les femmes, l'œil mourant, à demi pâmées, soupirent : « Ce Gounod! quelle sensibilité! quel génie! il n'y a que lui pour faire *ut, mi, sol, ut!* » Liszt dans son temps, l'abbé Liszt, eut ce magnétisme à haute dose. Ce bénisseur fut un charmeur. Ce virtuose parcourait l'Europe en triomphateur, et, quand il quittait les capitales, c'était à la façon des Sésostris, en inscrivant sur une colonne : « J'ai conquis ce pays par mon bras! » De tels engouemens, excessifs et ridicules, ont après tout leur excuse dans le mérite des hommes au profit desquels on les fomente. Célébrés, renommés, surfaits jusqu'à l'extravagance, des artistes comme MM. Gounod, l'abbé Liszt, n'en restent pas moins d'éminentes personnalités; mais que penser de la mode quand elle se prend à ce qui est de sa nature ignoble, inepte, obscène? De quel nom flétrir cette prime qu'une foule idiote s'en va payer chaque soir aux manifestations les plus écœu-

rantes? « Une musique douce me rend mélancolique, » soupire Jessica dans *le Marchand de Venise.*

I am never merry when I heer sweet music.

Que penserait l'adorable fille de Shylock en entendant certaines gaîtés musicales que d'illustres mains ont applaudies, que des voix de qualité chantent sans vergogne et sans mesure? Sa mélancolie ferait place à la honte, à l'indignation, et peut-être bien dirait-elle avec une variante : « Je ne me suis jamais senti l'âme si triste, si navrée, qu'en entendant votre musique gaie! »

Il y a longtemps qu'on a écrit : La musique est une architecture de sons, et l'architecture une musique solidifiée, consistante. Ce mot, dont on s'obstine à vouloir faire honneur à Mme de Staël, n'est pas même de Schlegel, il est de Novalis. Ce n'est point, comme il semble à première vue, un simple jeu d'antithèses. L'œuvre d'un Sébastien Bach, profonde, infinie, fantastiquement coordonnée, pourrait très bien se comparer à tel monumental et merveilleux édifice du style germanique. Il en est de ceci, nous le savons, comme de toutes les analogies, qu'il ne faut point vouloir trop presser quand on tient à rester dans le vrai. Assurément une symphonie de Haydn, de Mozart, de Beethoven, n'a ni portes, ni fenêtres, ni métopes, ni triglyphes, et l'idée ne viendra, je suppose, à personne de se demander si le Parthénon est en *ut* majeur, et la cathédrale de Strasbourg en *ré* dièze. Il n'est pas moins incontestable que la musique, avec ses divisions, ses répétitions symétriques, ses phrases en rapport continuel les unes avec les autres, ses différentes parties qui se correspondent, offre dans son composé organique l'analogie la plus formelle avec l'architecture, elle aussi se basant sur des lois symétriques, sur la reproduction, la répétition, la combinaison de divers motifs concourant à l'unité du grand tout harmonique. Quand je parle à un musicien d'*introduction,* d'*andante* et d'*allegro,* il sait tout de suite dans quelle pièce de la composition il doit chercher la partie que je lui désigne, de même que les moindres notions architecturales m'amèneront à trouver dans un temple grec l'architrave, la corniche et la frise à leur place. Ici j'arrête mon parallèle, car il est temps qu'on sache où j'en veux venir : simplement à dire un mot de la nouvelle salle de l'Opéra, dont je désire, bien entendu, ne parler qu'en dilettante, en promeneur curieux de toute chose d'art et qui regarde du dehors, en attendant que les portes s'ouvrent et que les violons s'accordent, ce qui, si je m'en fie aux apparences, ne sera ni demain ni après. — Et d'abord « qu'est-ce que cela représente? » Question que tout le monde s'adresse, et qui, selon moi, condamne l'édifice. Un monument, temple, palais, salle de spectacle, n'est pas un tableau où doive percer l'individualité de l'artiste. Obéir au goût du moment, consulter la mode, ce n'est point d'un archi-

tecte. Et quel goût celui de l'heure où nous vivons, quelle mode et quel style! Un monument ne représente rien, sinon de belles formes exprimant noblement une idée architecturale. Qui a bâti le dôme de Cologne, nul avec certitude ne le peut dire. Ictinus, Mnésiclès, Callicrate, sont connus des seuls savans, et combien parmi les gens du monde ont besoin de réfléchir avant de dire qui d'entre eux a construit le Parthénon et qui les Propylées? Or la personnalité de l'architecte, qui, dans un art où la matière a tant de part, doit naturellement s'effacer, ici, contre tous les principes, prend à tâche de se mettre en avant, de tirer l'œil. Ne nous trompons pas sur les mots : quand je dis individualité de l'architecte, j'entends parler de tout ce style du moment qu'il personnifie, de cet art et de cette mode dont, qu'il le veuille ou non, il subit la désastreuse influence. Qu'est-ce que cela représente? On ne le voit que trop. Notre âge pourtant méritait mieux; il y avait peut-être dans ce siècle d'autres momens à faire parler, et c'est vraiment du luxe de choisir, pour la préconiser de la sorte aux yeux de la postérité, la date de *la Famille Benoîton* et de *la Belle Hélène*. A de tels chefs-d'œuvre, leur immortalité propre suffisait, l'architecture n'avait nul besoin de s'en mêler, et puis croit-on qu'il soit possible d'élever sur un pareil terrain un monument quelque peu digne de symboliser les beaux-arts? J'admets pour un instant que cette construction soit un chef-d'œuvre. Il suffit qu'elle se montre ainsi placée entre deux montagnes de pierre s'ouvrant au rebours de la perspective pour que l'aspect décoratif soit tout de suite compromis, ruiné. Lorsque les architectes de l'antiquité et du moyen âge bâtissaient leurs édifices, ils en choisissaient avec soin la place, et ne manquaient jamais de l'élever par une plate-forme et des marches bien au-dessus du terre-plein. Cette fois c'est juste le contraire qu'on nous offre, et le regard se détourne du sujet principal, attiré qu'il est par les masses prédominantes qui l'environnent. Aussi quel effet mesquin, aplati, écrasé! le soubassement entièrement sacrifié au luxe polychrome, au clinquant du premier étage! Faites que le Parthénon, au lieu d'avoir pour piédestal son rocher qui l'isole, soit, comme la Madeleine, enveloppé par quatre rangs de maisons vulgaires, il restera sans doute encore le Parthénon; mais qu'en deviendra la valeur décorative? L'importance énorme de l'emplacement, voilà ce qu'on oublie aujourd'hui, ce qu'on ignore. Imiter, copier les hôtels du Garde-Meuble et de la Marine, rien de mieux, mais à la condition qu'on ne supprimera pas les hautes arcades qui donnent à ces deux constructions tant d'élégance, de grandeur suprême, à la condition surtout que la copie de cette œuvre exquise de l'architecte Gabriel, après avoir été intelligemment comprise, exécutée, s'élèvera comme l'original sur la place Louis XV, dans un vaste espace, baigné d'air et de lumière, entouré de verdure, et laissant à l'œil le recul nécessaire pour mesurer un édifice.

F. DE LAGENEVAIS.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 janvier 1868.

La loi militaire va être votée. Rarement un projet de loi a donné lieu, chez nous, à des débats aussi prolongés, aussi vastes, aussi variés. Peut-être le moment serait-il bien choisi pour résumer cette grande controverse, pour montrer le fil conducteur d'un système à travers une œuvre législative compliquée de détails, et qui n'est apparue encore au public, dans le compte-rendu des séances de la chambre, que morcelée. Il faudrait maintenant embrasser l'ensemble de cette discussion, définir et classer les principes qui s'y sont combattus, apprécier les efforts, le talent, l'inspiration patriotique des orateurs, évaluer la force positive que la nouvelle loi militaire donnera au pays. Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'une pareille tâche n'est plus à notre portée. Par un caprice qui sera regardé plus tard comme un des plus bizarres du système politique actuel, le droit de la presse périodique à discuter et apprécier les débats des chambres est mis en question. On dresse contre les journaux qui ont osé se livrer à cet examen l'accusation de contravention positive à une disposition formelle de la constitution. Celle-ci a décidé que les journaux ne devraient publier que l'un des deux comptes-rendus officiels : la sténographie complète du *Moniteur*, ou le résumé analytique rédigé sous la direction du président de la chambre. On prétend assimiler à un compte-rendu prohibé cette sorte de participation que la presse prend dans les pays libres aux débats parlementaires en portant des jugemens sur les questions agitées et sur la conduite et le talent des chefs politiques et des orateurs. Cette contestation des droits de la presse libre a été élevée justement à propos de cette loi militaire, si étroitement liée aux destinées nationales, et qui a produit dans le pays une émotion si vive. Il faut évidemment que nous soyons placés sous la baguette de la fée des contresens et des contre-temps pour qu'une pareille querelle soit faite à la

presse. Cette haute question constitutionnelle va être soumise à la sixième chambre correctionnelle de Paris. Un certain nombre de journaux sont incriminés, et, comme ils seront défendus par les plus grandes illustrations du barreau français, on va assister à un de ces curieux contrastes que les gouvernemens sensés ou seulement spirituels se gardent bien de susciter. D'un côté, du côté de la défense, sera toute la force et toute la gloire de la profession virile et généreuse appelée à l'interprétation du droit français, et de l'autre côté il y aura un modeste tribunal, investi de ses attributions par la loi, mais composé d'hommes placés encore à un degré inférieur de la hiérarchie judiciaire, et qui n'ont point acquis par la démonstration et l'épreuve publique de la science et du talent du jurisconsulte cette autorité personnelle qui élève et affermit l'autorité de la fonction. Dans les pays où les libertés publiques sont logiquement organisées, les grandes décisions en matière de jurisprudence politique sont prononcées par des juges arrivés aux hautes magistratures par l'éclat de leur carrière de barreau. La magistrature s'y recrute des célébrités du barreau. C'est ce qui donne une figure imposante et une puissance incontestée aux arrêts qui ont été prononcés en Angleterre en matière d'interprétation et de jurisprudence constitutionnelle par les lords chanceliers et les *chief-justices* et aux États-Unis par les juges suprêmes. Dans ces pays libres, où la grandeur de la justice est en harmonie avec la franchise des institutions, ce sont des avocats illustres comme ceux qui vont défendre les journaux poursuivis, ce seraient les Berryer, les Dufaure, les Jules Favre, qui exerceraient la haute magistrature, et qui fixeraient le droit politique avec une indépendance personnelle manifeste et avec des raisons revêtues de la force de caractères et de talens éprouvés aux yeux de tous. Quoi qu'il en soit, afin de ne nous point laisser surprendre par le commentaire des discussions des chambres dans l'embûche du compte-rendu prohibé, nous devons attendre que la jurisprudence soit réglée par le débat que le gouvernement vient de soulever devant les tribunaux avec une adresse et une opportunité qui nous échappent.

Quels que soient donc les sévérités, les incohérences, les inconvéniens de la nouvelle loi militaire, si dignes d'éloges qu'aient été les défenseurs du nouveau système, ministres et membres de la commission, ou ses critiques et ceux qui ont voulu ou sur certains points pu l'améliorer, tels que MM. Jules Simon, Buffet, Picard, Javal, etc., cette loi, votée peut-être à l'heure où nous écrivons, va exister comme un fait politique qui doit avoir à l'intérieur et au dehors une influence énorme. A l'intérieur, il n'y a pas à le dissimuler, la loi va faire aux populations un sort laborieux; elle leur imposera de grandes charges; elle les soumettra surtout à des préoccupations graves. Suivant nous, elle imprimera une grande commotion à l'esprit du pays et au caractère national, et notre

espoir est que cette commotion sera favorable aux progrès politiques de la France. La formation d'une grande armée active et d'une puissante réserve, l'organisation d'une forte garde nationale mobile, seront une sanction plus vigoureuse des droits de la démocratie française. Il est inévitable que les droits s'accroissent en même temps que la charge des devoirs et des services augmente. L'enrôlement quasi universel est une énergique doublure du suffrage universel, et doit rendre plus attentive, plus sagace, plus prévoyante, plus ferme, plus décisive, l'influence du suffrage universel sur le pouvoir. Les plus humbles paysans de France pourront comprendre maintenant ce qu'ils feront quand ils auront à exercer leur part de suffrage universel. Tout obstacle mis à l'instruction, à l'information, à l'action du pays, qui doit être édifié sur les sacrifices qu'il sera appelé à s'imposer, irait contre l'esprit d'une loi militaire fondée sur une égalité d'obligation aussi radicale. Avec rapidité ou avec lenteur, suivant le tour des événemens, la nation, à la fois et dans sa totalité soumise aux charges militaires et maîtresse du vote politique souverain, réglera en définitive l'importance et le développement de ses droits politiques sur la gravité des charges acceptées par elle. Le gouvernement devrait se hâter de comprendre l'inexorable nécessité de cette conséquence, et devrait se préparer à coordonner nos institutions avec les droits nouveaux que la démocratie française acquerra par l'application de la loi militaire.

Au dehors, la nouvelle organisation de la force française assure notre sécurité, et nous rendra la modération d'autant plus facile que nous ne pourrons point être accusés de timidité. C'est ici, après l'accomplissement de la tâche de préparation de guerre à laquelle la France s'est vouée, qu'on doit examiner au point de vue de la situation de l'Europe l'effet probable de ce système d'armement considérable.

Les peuples de la société européenne vont-ils rester ainsi en face les uns des autres armés jusqu'aux dents? Toutes leurs supputations, toutes leurs conjectures sur les accidens prochains de leur existence seront-elles placées sous la perspective de la guerre? Le choc des peuples est peut-être un mal moins violent et moins funeste qu'une anxiété entretenue trop longtemps par des aspirations ou des appréhensions qui auraient la guerre pour objet. Le mouvement de la vie moderne s'arrêterait. Les peuples qui travaillent, les peuples qui s'enrichissent, les peuples qui montent, ont besoin d'avoir devant eux des routes droites et lumineuses. L'inquiétude qui serait continuellement excitée par la menace d'un conflit européen glacerait l'esprit d'entreprise, et serait une cause de misère et de débilitation universelles. Une chose incontestable, c'est que les peuples européens ont moins qu'à d'autres époques des sujets de haines intestines. Leurs progrès dans les sciences, l'industrie, les arts, leur ont appris que le libre développement et la prospérité croissante de

chacun d'eux concourent au bien de tous. C'est un fait d'expérience récente et parlant à toutes les intelligences que les guerres des dernières années ont été provoquées non plus, comme il arrivait quelquefois dans le passé, par des haines internationales, mais par des combinaisons de cabinet et d'obscurs calculs dynastiques. Il n'y a plus que des ambitions de familles souveraines ou la fièvre des conceptions diplomatiques qui puissent mettre aux prises entre elles les nations modernes civilisées. Tout progrès d'un peuple dans les institutions libérales et dans la richesse économique augmente son antipathie contre la guerre et son intelligente sympathie pour la paix. La somme des risques de guerre croît ou diminue entre les peuples de même civilisation suivant que s'étend où se restreint le pouvoir personnel des chefs de monarchies. Cet enseignement n'est-il point saisissant, et sera-t-il sans vertu sur les peuples européens qui pensent et qui sentent? Quand nous aurons tous armé à outrance, quand aucun des grands états de l'Europe ne sera plus exposé au déplaisir de voir attribuer sa modération à sa faiblesse, le moment ne sera-t-il pas venu de prendre un grand parti et de se demander si l'on aura enfin la paix ou la guerre, ou la paix attristée, morfondue et rendue stérile par les préoccupations belliqueuses? Au jour de ce décisif examen de conscience, tous les esprits de bonne foi seront conduits à reconnaître que les peuples européens ne peuvent se donner des garanties mutuelles qu'en étendant leurs libertés intérieures, et qu'ils doivent renoncer à chercher le gage de la paix dans les alliances dynastiques.

Hors de France et en France, la même conviction grandit de jour en jour, c'est que la détente qui serait si heureuse pour la communauté européenne ne peut être produite que par une marche hardie et généreuse de la France vers la liberté politique. Pour n'avoir plus personne à redouter sur le continent et cesser d'inspirer nous-mêmes des défiances aux autres, il faudrait que les conditions de la liberté fussent acceptées chez nous avec logique et avec franchise. Les peuples modernes ont besoin d'avoir devant eux de vastes espaces éclairés et sans embûches, et la liberté seule donne la lumière et la confiance; ils ont besoin de se sentir portés par des courans puissans et certains où se réunissent leurs pensées, leurs activités, leurs volontés communes. La France pourra incontestablement, quand elle le voudra, ouvrir un courant semblable à l'Europe par son initiative et par son exemple. On sera bien forcé d'en venir à cette résolution, car l'état de l'Europe ne comporte plus guère de combinaisons d'alliances systématiques. Les puissances, au lieu de se lier par des garanties positives indépendantes des caprices de leurs gouvernemens, ne peuvent plus échanger que des assurances pacifiques par formule verbale. On est confirmé dans cette appréciation quand on examine nos rapports avec les puissances continentales.

La Prusse est, comme nous, un des premiers états exposés au danger

d'un choc européen, danger, on peut le dire sans malveillance pour elle, qu'elle a elle-même créé par la conquête récente et soudaine de merveilleux avantages. Les sentimens de la cour de Berlin doivent assurément être pacifiques aujourd'hui. La Prusse n'a point encore consolidé son œuvre si rapide de l'année dernière. Malgré les apparences, un trop prompt ébranlement pourrait disjoindre des élémens discordans rassemblés jusqu'à présent par la force. La Prusse, nous en sommes convaincus, s'appliquera sans doute à éviter de fournir de nouveaux prétextes aux susceptibilités françaises. Le roi de Prusse prêchera sincèrement la patience aux Badois et au grand-duc, son gendre, qui montrent tant d'ardeur à s'annexer à la confédération du nord. Des difficultés intérieures bien visibles recommandent à M. de Bismarck la circonspection dans sa politique extérieure. Une extrême misère afflige en ce moment les provinces orientales de la Prusse. Le gouvernement est obligé de pourvoir à l'alimentation de la population malheureuse, et, comme les fonds lui manquent, il émet pour cela des bons à terme pour lesquels il faudra obtenir la sanction du parlement. Les excédans de dépenses de la guerre de 1866 ne sont point encore liquidés, et il y a dans cet arriéré une cause de gêne pour le trésor prussien. Enfin les provinces annexées et les états appelés dans la confédération du nord ne voient encore les avantages de l'unité que dans l'augmentation de leurs impôts et les charges du système militaire prussien. Ces diverses conditions ne sont point de nature à porter M. de Bismarck aux vues ambitieuses. Le succès le plus prochain qu'il ait à poursuivre est de consolider les avantages acquis par la Prusse. M. de Bismarck pourrait, il est vrai, compter, s'il voulait, sur l'alliance de la Russie; mais les visées de la Russie dans une semblable union ne sauraient être acceptées légèrement par lui. La Russie laisserait prendre à la Prusse toute la race allemande et s'agrégerait les populations slaves avancées à travers les territoires germaniques. Le partage serait loin d'être avantageux pour la Prusse, et quel tourbillon de combats sanglans et confus il faudrait traverser pour l'opérer! Si le cabinet de Florence, dans la dernière crise de l'affaire romaine, est allé frapper à la porte de Berlin, nous ne sommes point surpris qu'il y ait reçu un accueil assez froid. M. de Bismarck n'est pas d'humeur en ce moment de flatter l'aspiration italienne à Rome. Le bouillant conquérant de l'année dernière en est maintenant à la politique des ménagemens. Nous ne dédaignons point ce qu'il y a de rassurant pour le maintien de la paix dans les vues actuelles que l'on prête au ministre prussien; mais la meilleure diversion qu'il y aurait à tenter contre ses projets futurs serait le signal de la véritable émancipation libérale donnée par la France à l'Europe.

Les choses se sont un peu améliorées en Italie. Les esprits raisonnables rendent meilleure justice à la patriotique prudence de M. Ména-

bréa. Certes, parmi les personnages politiques mis en évidence dans la rénovation de l'Italie, il n'en est pas qui ait été moins suspect de l'ambition du pouvoir que M. le général Ménabréa. Quand un homme soutenu par une considération professionnelle distinguée, et qui n'a pas cherché son influence dans les agitations publiques, consent à prendre la direction du gouvernement au milieu de circonstances militaires graves, il a droit à l'estime et à la sympathie de ses concitoyens. On commence en Italie à rendre cette justice à M. Ménabréa. Des esprits ardens, mais honnêtes, M. Ponza di San-Martino par exemple, le président de la *permanente,* cette association où se sont réunis tous les ressentimens piémontais excités par la convention du 15 septembre, ont compris qu'il fallait placer l'intérêt urgent du pays au-dessus de la satisfaction de leurs griefs personnels. M. di San-Martino donnera sans doute son appui au ministère; il va sans dire que les esprits d'élite qui forment la *consorteria,* frappée si maladroitement par le parti avancé d'une injuste impopularité, soutiendront aussi le cabinet renouvelé du général Ménabréa. L'œuvre de ce cabinet doit porter sur ces trois points : la pacification intérieure, un effort pour le règlement de la situation financière et la bonne administration du pays, et le rétablissement de l'alliance française. L'imprudence du parti d'action deviendrait odieuse, s'il ne comprenait pas la gravité des torts qu'il s'est donnés envers l'intérêt national en provoquant une nouvelle intervention française à Rome. M. Rattazzi fera bien de résister à l'entraînement des ovations qu'on lui a données à Naples. La publication des derniers documens de son administration sera une triste page de l'histoire de sa carrière publique. Ils prouvent que M. Rattazzi a manqué de loyauté dans ses procédés envers la France, qu'il a, au dernier moment, donné des encouragemens funestes au mouvement des volontaires, qu'il a eu l'intention et n'a pas eu le courage ou l'énergie de devancer l'intervention française en faisant occuper Rome par l'armée italienne. Ces révélations sont affligeantes : on se demande comment on a pu en venir là, par quels précédens secrets de l'alliance franco-italienne un homme d'état a pu se croire fondé à se jouer ainsi de la bonne foi française, et s'est pris au piége de sa ruse en gâtant les affaires de son pays et en contraignant la France à une manifestation douloureuse. Il faut souhaiter que le souvenir de cet épisode de la vie publique de M. Rattazzi soit promptement oublié, et que les ombrages disparaissent vite entre la France et l'Italie. Le cabinet de Florence pourra hâter le rétablissement de la bonne harmonie, s'il s'applique et réussit à l'amélioration efficace de la situation financière. L'Italie eût pu faire face aux besoins de sa trésorerie, si ses ministres n'avaient point été trop souvent troublés par des diversions, des chimères politiques. La France, en couvrant de souscriptions considérables les emprunts italiens, a donné la preuve la plus expressive de sa sympathie

pour l'Italie indépendante et une. La dépréciation des fonds italiens est aujourd'hui une cause d'inquiétude et de souffrance pour les nombreux détenteurs français de ces rentes. C'est en même temps une question de salut et une affaire d'honneur pour l'Italie de mettre sa solvabilité future au-dessus de tous les doutes. Si, par des réductions de dépenses, une plus exacte régularité apportée dans la perception de l'impôt, des taxes courageusement acceptées, il est possible d'établir une perspective sérieuse d'équilibre financier, l'Italie trouvera dans l'amélioration de son crédit une augmentation de puissance politique. La solvabilité assurée est une des premières garanties de l'indépendance d'une nation; celle-là vaut bien Rome, et elle sera d'ailleurs le meilleur chemin pour y aller le jour où les circonstances permettront la réalisation du vœu national. La réparation financière serait évidemment secondée et hâtée par un resserrement d'alliance auquel ni la France ni l'Italie n'ont intérêt à se refuser.

Un état qu'il serait triste de voir plonger derechef dans les désastreux hasards de la guerre, c'est l'Autriche. Le contre-temps serait d'autant plus déplorable que l'on voit aujourd'hui commencer en Autriche une expérience qui peut être féconde et préparer dans les régions orientales de l'Europe des combinaisons conformes au véritable esprit et aux intérêts certains de la civilisation européenne. Ce qui est d'un présage heureux, c'est que l'entreprise maintenant inaugurée par l'empereur François-Joseph est conçue suivant des idées larges et pratiquée avec une entière et visible bonne foi. L'Autriche tend à se gouverner suivant le libre développement des races dont elle est composée. C'est un essai de confédération de races différentes se gouvernant elles-mêmes sous une seule autorité monarchique. Pourquoi le succès serait-il refusé à cette combinaison, puisqu'elle est honnête et qu'elle est dans la nature des choses? — La Hongrie débute dans cette organisation avec les allures d'une nation jeune et prospère, vivifiée pourtant par de vieilles mœurs politiques. Une circonstance heureuse la favorise exceptionnellement cette année : elle a eu le privilége d'obtenir de riches récoltes, quand le reste de l'Europe souffre généralement du déficit et de la cherté des substances alimentaires. La Hongrie va appliquer les premiers efforts de son autonomie et de sa liberté à augmenter la puissance de sa production et les moyens de communication qui agrandiront le cercle de ses débouchés. En développant ainsi ses ressources, elle rendra service aux régions du Bas-Danube, et acquerra sur elles une influence heureuse. La vie politique du royaume de Hongrie sera une cause d'émulation généreuse pour le groupe des provinces cisleithanes. Ici les difficultés de races sont plus graves. Il faut apprendre à des Allemands, à des Slaves, à des Polonais, à se gouverner ensemble sans se froisser par des susceptibilités d'origine et des jalousies de langues; mais la liberté, l'égalité des droits,

la loyauté des institutions représentatives, ont une grande vertu de conciliation. Avec le maintien de la paix et de l'ordre, avec les progrès de la richesse industrielle de l'Autriche, dont les symptômes sont si apparens, on peut espérer que les rivalités de races finiront par s'éteindre. Si une partie des Tchèques de Bohême cède aux avances du panslavisme russe, pour résister à la propagande de son ambitieuse voisine, la monarchie autrichienne peut compter sur l'élément polonais de la Galicie. Si les nouvelles combinaisons autrichiennes réussissent, la souffrante et vivace Pologne trouvera dans ce succès une consolation et une espérance. Il survivra au moins quelque part un fragment de Pologne gouverné dans l'esprit de la civilisation européenne, à l'abri des tyrannies et des conquêtes acharnées à l'œuvre de dénationalisation. Le refuge, le concours et peut-être un jour l'aide libératrice se trouveront pour la Pologne dans une Autriche régénérée et libérale. Ainsi l'ont compris depuis longtemps des Polonais éminens, ainsi l'espérait avec son opiniâtreté et sa sérénité patriotiques ce brave général Ladislas Zamoyski, que nous avons vu si noble et si persévérant dans la défense de la cause nationale, et dont un si grand nombre d'admirateurs et d'amis émus accompagnaient hier la dépouille mortelle.

Devant ce recueillement où M. Bismarck fait profession de s'enfermer durant quelque temps, devant cette vie nouvelle qui s'essaie en Autriche, devant la France et l'Angleterre qui travaillent à l'amélioration du sort des populations chrétiennes d'Orient, mais qui ne veulent point laisser affaiblir la Turquie au profit de l'influence russe, on se demande à quelle attitude le cabinet de Pétersbourg va faire servir les voyages de ses ambassadeurs de Paris et de Constantinople. Nous ne pensons point que le gouvernement russe puisse aller au-delà des grands airs mélancoliques qu'il s'est habitué à prendre à l'égard des chrétiens orthodoxes d'Orient et de la Porte-Ottomane. La Russie n'a point assez de ressources pour accomplir les vastes entreprises auxquelles elle semble aspirer, mais qu'elle est toujours impuissante à réaliser. Sa situation financière est pitoyable; les dépenses de la guerre de Crimée pèsent encore sur elle, et surchargent la circulation de son papier-monnaie, lequel n'est en définitive qu'une dette flottante qui ne porte point d'intérêts, mais dont le public subit la dépréciation par la perte du change. Pour être un grand état dans la civilisation moderne, il faut être mieux outillé que la Russie en matière financière. On est donc fondé à espérer que la paix ne sera point troublée en Orient, où rien ne finit. Peut-être pourra-t-on voir encore de notre temps les effets d'une expérience tentée à Constantinople sous l'influence de notre ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, et de notre ambassadeur, M. Bourée. Il s'agit de fonder à Constantinople un collége à la française, où des centaines d'enfans turcs recevraient une éducation européenne dirigée par des profes-

seurs de notre pays. On ne peut qu'encourager une telle tentative et en souhaiter le succès.

Nous signalions dernièrement les petits troubles ministériels qui ont eu lieu simultanément dans les deux royaumes entre lesquels se sont partagés les anciens Pays-Bas. En Hollande, le conflit entre le parlement et le ministère a déterminé la dissolution de la chambre et un certain remaniement du cabinet. Le dissentiment entre le gouvernement et la seconde chambre des états-généraux était né d'une des suites de la guerre d'Allemagne, la libération du Limbourg des liens de la confédération germanique. M. Wintgens, député de La Haye, a été placé à la tête de la justice, et l'on a séparé de ce ministère les départemens spéciaux des cultes, qui y avaient été réunis en 1862, à l'avénement de M. Thorbeke. M. van Lynden a été chargé des affaires des cultes réformés et du culte israélite; M. Luyben a le département des catholiques. Cette importance donnée à l'état dans l'administration des cultes est approuvée par le parti clérical et le parti modéré; ces arrangemens sont blâmés par les libéraux. Les élections sont fixées au 22 janvier, et la nouvelle chambre sera convoquée le 25 février prochain. On dit que la campagne électorale où va entrer la Hollande sera chaude. Aux questions en litige se mêle un projet de loi sur l'instruction primaire, sur laquelle, comme cela arrive toujours dans les systèmes d'instruction publique, s'élève un antagonisme entre les cléricaux et les libéraux. Un fait curieux et qui montre que les fluctuations des partis se produisent également dans les petits comme dans les grands états, c'est que les catholiques, qui votaient autrefois avec les libéraux, grossissent cette fois-ci les rangs des conservateurs les plus exagérés. On voit dans ce revirement des catholiques une chance de succès électoral pour le ministère. Quant à la petite crise de Belgique, elle s'est passée dans l'intérieur du cabinet; elle a été bien peu sérieuse, car le ministre des affaires étrangères, l'honorable M. Rogier, le vétéran du libéralisme belge, a pour successeur un homme jeune et de mérite qui lui est allié de près, M. Vanderstichelen, ministre des travaux publics depuis plusieurs années. M. Vanderstichelen est remplacé au ministère des travaux publics par un député influent de Bruxelles, l'honorable M. Jamar. L'acquisition de ce nouveau ministre est une force ajoutée au cabinet. M. Jamar a été élu plusieurs fois président du tribunal de commerce de Bruxelles; il a représenté la capitale belge au parlement pendant plusieurs législatures. Il s'était occupé surtout des questions financières; il était le rapporteur ordinaire du budget et a publié de sérieux travaux sur la liberté des banques. M. Frère-Orban, qui déploie tant d'esprit, de sagesse et d'éloquence dans ce petit royaume de Belgique, et qui eût été certainement à la hauteur des premiers rôles dans les plus grands pays, conserve le ministère des finances, et prend la présidence du conseil.

On ne peut s'exprimer sur la situation de l'Espagne qu'avec un mé-

lange de sentimens contradictoires. La gloire de vivre est le grand succès du cabinet de Madrid. C'est beaucoup en Espagne que de durer. L'existence prolongée du ministère n'a pas été sans produire quelques bons résultats. La santé financière de l'Espagne est bien meilleure qu'il y a un an. Les anciennes dettes, qui avaient tant altéré le crédit espagnol, ont été réglées par une conversion ingénieuse qui a procuré des ressources au trésor; une souscription d'obligations domaniales a été couverte par les capitalistes indigènes. Les souffrances des chemins de fer ont seules continué sans qu'on y ait porté remède. On pourra juger par un seul fait de la condition que l'état politique de l'Espagne peut faire à ces entreprises, où les capitaux français sont engagés en sommes énormes : il y a eu cette année sur le chemin de Saragosse 30 pour 100 de diminution sur le trafic des voyageurs. Est-ce la conséquence d'une décadence des affaires du pays? Non, car les produits du transport des marchandises se sont assez accrus pour contre-balancer la perte du transport des voyageurs. C'est le rétablissement des passeports, exigés pour les plus courts déplacemens, qui a empêché les voyages et déprimé à cet égard les recettes des chemins de fer. Ces accidens ne rabattent rien de la fierté castillane; les politiques espagnols se sont drapés dans les plus sublimes attitudes et se sont élevés à la plus haute éloquence lyrique à propos des derniers événemens de Rome. Ils étaient tout prêts, si la place n'eût été déjà prise, à devenir les chevaliers du pouvoir temporel; ils n'auraient pas envoyé moins de quarante mille hommes à la croisade, et auraient recommencé à la minute dans le royaume de Naples les exploits des Pescaire et des Antoine de Leyva. Ainsi l'Espagne reste toujours fidèle à elle-même, et les aventures les plus comiques de sa politique picaresque n'altèrent point en elle l'élan et la flamme du *Romancero*.

Le vampire du fenianisme continue à peser sur la robuste Angleterre. La magistrature britannique ne recule point dans sa lutte avec cette sédition ténébreuse. Le fenianisme va produire un procès de presse. L'éditeur de *l'Irishman*, journal qui reproduit toutes les provocations, toutes les menaces, toutes les violences des feuilles ou des *meetings* du fenianisme américain, est appelé à rendre compte devant un tribunal de Dublin des conséquences de ses publications. Le procès sera curieux et montrera ce que la société anglaise, sous les libres sauvegardes de la loi, peut faire pour sa défense contre les organes de publicité des hommes qui lui déclarent une implacable guerre intestine. La poursuite est exercée au nom du gouvernement de l'Irlande, et une partie de la presse anglaise blâme ce gouvernement d'avoir trop tardé à recourir à la répression légale. La loi anglaise permet aux Irlandais d'exprimer tous les griefs dont ils croient avoir le droit de se plaindre, et de réclamer contre les formes constitutionnelles qui règlent l'union de l'Irlande et de l'Angleterre. A l'argumentation même la plus contraire à la constitution

actuelle, mais s'adressant à la raison publique, ils n'opposent aucune entrave. Ainsi, quoique le doyen catholique romain de Limerick ait demandé le rappel de l'union et l'établissement d'une nationalité irlandaise sur une nouvelle base constitutionnelle, personne en Angleterre n'a songé à réclamer des poursuites contre lui. Les Anglais ne reconnaissent le caractère séditieux que dans les écrits qui s'adressent aux passions et les excitent à des agressions violentes. On va voir le résultat que pourra produire l'effort insolite de répression que le gouvernement va tenter en Irlande contre la licence outrée de la presse. Quand O'Connell, poussant son agitation sans issue pour le rappel de l'union, convoquait des foules innombrables dans les *meetings*, le gouvernement de ce temps, celui de sir Robert Peel, crut devoir mettre fin à ces attroupemens tumultueux. O'Connell et son mouvement d'agitation s'arrêtèrent devant l'interdiction du *meeting* de Clontarf et l'appareil d'une poursuite légale. Cependant il est difficile d'espérer qu'on aura raison du fenianisme par des procédés aussi faciles. La base d'opération des fenians est aux États-Unis. Là la secte irlandaise ne pourrait être étouffée, dispersée, réduite au silence, que par un mouvement général de l'opinion publique américaine prenant en dégoût cette conspiration sauvage contre un gouvernement étranger. Or un mouvement pareil d'opinion ne se produira point aux États-Unîs au profit de l'Angleterre. La politique anglaise aura à subir ici les représailles de l'inertie regrettable qu'elle a observée pendant la guerre civile en présence des armemens des corsaires confédérés dans ses ports. Les Américains, en laissant faire les fenians, croient punir l'Angleterre des facilités qu'elle accordait aux rebelles du sud. Peut-être le gouvernement anglais se fût montré plus prévoyant et plus habile, s'il eût conduit avec moins de raideur ses négociations avec la république américaine touchant les indemnités demandées pour les avanies exercées sur le commerce maritime des États-Unis par les corsaires sortis des ports d'Angleterre. L'opiniâtreté que met le *foreign office* à proposer aux États-Unis, pour l'appréciation des dommages, un arbitrage que le cabinet de Washington regarde comme contraire à son droit et à son honneur est une faute qu'on a payée et qu'on paiera peut-être encore trop cher. Quant aux États-Unis, l'incident du fenianisme ne les occupe guère au milieu de leurs luttes politiques, qui vont redoubler d'ardeur à mesure qu'on approchera de l'élection présidentielle. Les chances les plus favorables accompagnent toujours la candidature du général Grant; mais le général pourra-t-il conserver jusqu'à la fin la neutralité, qui paraît être son premier essai de tactique? D'autres candidatures sont proposées, où les divergences des partis se prononcent par des noms dont la signification ne saurait être douteuse. Ainsi des républicains mettent en avant un des chefs les plus éminens de leur parti, le juge suprême, M. Chase. Les démocrates extrêmes colportent la candidature de M. Pendleton, nom qui leur a autrefois servi de ralliement.

Le morose et violent président Johnson soutiendra-t-il la brigue d'une réélection? Il ne se déclare point encore; mais les changemens qu'il opère dans les commandemens militaires annoncent qu'il est bien décidé à employer l'influence de l'administration dans la prochaine élection présidentielle.

E. FORCADE.

ESSAIS ET NOTICES.

LA STATUE DE SOPHOCLE ET LE MUSÉE DE LATRAN.

Au moment où la question romaine soulève tant de problèmes redoutables, c'est un curieux spectacle que celui des archéologues poursuivant au milieu des passions contraires leur travail paisible et opiniâtre. Notre Joachim Dubellay disait déjà au XVIe siècle :

> Rome vivant fut l'ornement du monde,
> Et, morte, elle est du monde le tombeau.

Ce tombeau du monde, où chaque génération est venue chercher les traces des anciens âges, devait exciter chez les savans de nos jours une curiosité plus attentive encore et plus hardie. Sans parler du mouvement d'études qui renouvelle sous nos yeux la science de l'antiquité et auquel l'archéologie prête si heureusement ses ressources agrandies, la situation tragique de la ville éternelle était un stimulant de plus pour l'activité des chercheurs. Soit que les ruines du passé, à la veille des transformations inévitables, inspirassent à des esprits religieux une sympathie plus vive, soit que des âmes contemplatives et impartiales, frappées de ces spectacles, voulussent y étudier les lois de la philosophie de l'histoire, les raisons ne manquaient pas pour diriger sur ce point les recherches de l'érudition. La France et l'Allemagne, aussi bien que l'Italie, ont répondu à cet appel des circonstances. Est-il besoin de citer les noms des Borghesi, des Rossi, des Mommsen, des Henzen, et les excellens travaux que M. Gaston Boissier a consacrés ici même à ces maîtres de l'épigraphie? L'œuvre des Allemands sur ce terrain de l'archéologie romaine mérite une attention particulière; ce sont eux surtout qui ont porté dans ces recherches l'inspiration contemplative dont je parlais tout à l'heure. Avec quel soin, pour ne donner qu'un seul exemple, avec quels scrupules et quelle impartialité M. Ferdinand Gregorovius s'applique depuis des années à retracer l'histoire de Rome au moyen âge, l'histoire de Rome sous le gouvernement des papes, cette histoire dont les matériaux sans nombre, éparpillés en tous lieux, attendaient encore la main

d'un architecte! M. Gregorovius a publié le premier volume de son *Histoire de Rome* en 1859 (1), c'est-à-dire l'année même où éclataient des événemens qui devaient tôt ou tard exercer une action décisive sur les destinées de Rome; huit ans se sont écoulés, et l'historien, toujours calme, toujours serein au milieu de ces tragiques aventures, n'a pas cessé un seul jour de poursuivre l'accomplissement de son œuvre. M. Gregorovius approche enfin du but qu'il s'est assigné à lui-même; quand ce vaste tableau de la Rome des pontifes sera complétement terminé, il y aura là un sujet d'études que nous ne négligerons pas, et l'on verra que M. Gregorovius a dignement représenté l'histoire et la philosophie au milieu de la crise qui tient le monde en suspens.

En attendant que nous puissions rendre une entière justice à l'auteur de l'*Histoire de Rome au moyen âge,* nous signalerons aujourd'hui un travail beaucoup moins considérable assurément, d'un intérêt moins vif, moins immédiat, travail d'un grand prix toutefois et qui se rattache aux recherches déjà si nombreuses accomplies à Rome par l'érudition germanique. Il ne s'agit plus ici de la philosophie de l'histoire, il s'agit simplement d'archéologie et d'art. M. Gregorovius continue la tradition des Niebuhr, des Humboldt, des Bunsen; c'est à l'école de M. Théodore Mommsen et de ses vaillans émules, à l'école des Henzen et des Brunn qu'appartient l'ouvrage dont nous voulons parler. Quel est cet ouvrage? Une monographie, la première monographie complète des antiquités païennes du musée de Latran (2).

Il y a une trentaine d'années, le hasard fit découvrir une statue dans le sol où s'élevait l'Anxur des anciens, aujourd'hui Terracine. Le sculpteur Tenerani fut le premier à y reconnaître un des plus beaux spécimens de l'art antique. Deux antiquaires célèbres, M. Melchiorri et M. Vescovali, qui réclament le même honneur, ont eu du moins le mérite de confirmer le jugement de l'habile artiste, et l'un d'eux, M. Vescovali, a déterminé d'un œil sûr le nom du personnage représenté par le statuaire. Sa conjecture ou plutôt son affirmation a été adoptée par les maîtres les mieux initiés à la connaissance de l'antiquité hellénique; aucun doute n'est plus possible après les consultations données par M. Jahn et M. Welcker : c'est une statue de Sophocle qui a été découverte à Terracine en 1839.

Quelque temps après, les comtes Antonelli, propriétaires du domaine où avait été faite la précieuse trouvaille, offraient ce trésor au pape Grégoire XVI; *familia Antonellia, — terracinensis, — donavit, — anno* MDCCCXXXIX, telle est l'inscription gravée sur le socle. Le pape, vou-

(1) *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter, vom fünften Jahrhundert bis zum sechzehnten Jahrhundert,* von Ferdinand Gregorovius; Stuttgart 1859.

(2) *Die antiken Bildwerke des Lateranischen Museums, beschrieben von Otto Benndorf und Richard Schoene,* Leipzig 1867.

lant faire honneur à une œuvre si vénérable, décida que le palais de Latran serait transformé en musée pour la recevoir. C'était d'ailleurs une occasion de dégager les galeries du Vatican; autour du *Sophocle,* à qui était réservé le point central de l'édifice, on disposerait bien des objets récemment découverts : statues, fragmens, bas-reliefs, toute sorte de richesses entassées dans les salles devenues trop étroites et qui demandaient la lumière. Le palais de Latran se prêtait parfaitement à ce dessein; attenant à la basilique du même nom, situé non loin de la campagne romaine, tourné pour ainsi dire vers les âges disparus, il offrait un asile merveilleusement poétique à ces poétiques débris de l'ancien monde. Quelles harmonies naturelles, harmonies de lieux et de pensées, dans ce nouveau musée des antiques rassemblé ainsi

A Saint-Jean de Latran, en face des déserts!

Ainsi fut créé le musée grégorien de Latran, ou plus simplement le musée de Latran, puisque ce nom de musée grégorien est aujourd'hui attribué par l'usage à la collection étrusque du Vatican. A peine installé, et pendant qu'il s'enrichissait encore des fouilles exécutées sur plusieurs points du territoire, ce musée, j'allais dire ce temple consacré à Sophocle, attirait l'attention des archéologues. M. Henri Brunn en parlait dans le *Kunstblatt;* M. Braun, dans ses *Ruines et Musées de Rome,* étudiait avec soin quelques-uns de ses monumens; enfin Grégoire XVI, pour compléter son œuvre, ordonnait la publication d'une vaste monographie où tous les objets du musée de Latran seraient examinés, classés, décrits, avec l'indication de leur provenance. Ce travail, confié d'abord aux soins du père Marchi, fut transmis bientôt au père Secchi, et, après la mort de ce dernier, au père Garrucci, qui le publia en 1861 sous ce titre : *Monumenti del museo lateranense descritti ed illustrati da Raffaele Garrucci e pubblicati per ordine della santità di nostro signore papa Pio IX.* Malheureusement cette publication ne répondait pas à ce qu'on avait attendu ; au lieu d'une description complète, c'était un choix, et un choix assez restreint, des monumens antiques rassemblés au palais de Latran. Le père Garrucci d'ailleurs s'était contenté trop vite des premiers résultats que lui apportaient ses recherches sur l'origine de ces découvertes. C'est surtout en pareille matière que la plus scrupuleuse exactitude est de rigueur. Deux ardens disciples de la science germanique, déjà maîtres à leur tour, M. Otto Benndorf et M. Richard Schoene, ont entrepris de refaire l'œuvre du père Garrucci. Décrire salle par salle toutes les statues, tous les bas-reliefs, tous les fragmens du musée, marquer l'importance de chaque œuvre, en donner les dimensions exactes, en déterminer le caractère, indiquer la date et le lieu des fouilles qui les ont mises au jour, signaler les travaux qu'elles ont inspirés à la critique en

Italie, en France, en Allemagne, donner enfin une monographie aussi précise que complète de ces reliques du monde ancien, telle est la tâche que MM. Benndorf et Schoene viennent de conduire à bon terme.

On n'a eu que trop souvent l'occasion de reprocher à la science allemande ses fantaisies aventureuses. Que de fois chez nos voisins l'étude la plus précise de la réalité est devenue le point de départ des plus chimériques interprétations! *Construire,* en érudition comme en philosophie, c'est un jeu qui tente les hardis chercheurs et leur cause des éblouissemens. Rien de pareil chez MM. Benndorf et Schoene; le travail qu'ils nous offrent appartient à la sévère école moderne. C'est une enquête minutieusement exacte, une description éclairée par toute sorte de rapprochemens, mais toujours appuyée sur les faits et qui ne livre rien au hasard des conjectures. Le lecteur est même tenté de les accuser de sécheresse en les voyant s'interdire si rigoureusement l'expression des idées que provoque la vue de tant d'œuvres différentes, les unes qui parlent de cet empire romain encore si imparfaitement connu, les autres qui nous reportent aux plus nobles jours de la Grèce. A propos d'une nymphe endormie près d'une fontaine, nos savans guides rappellent ces gracieux distiques tirés de l'*Anthologie latine* de Burmann :

> Hujus nympha loci, sacri custodia fontis,
> Dormio, dum blandæ sentio murmur aquæ.
> Parce meum, quisquis tangis cava marmora, somnum
> Rumpere. Sive bibas, sive lavere, tace.

C'est la seule liberté qu'ils se permettent, le seul regard furtif dans le domaine des lettres. Combien d'autres rapprochemens auraient dû naître pour eux de cette étude où ils apportent, on le voit, une connaissance si approfondie de l'antiquité hellénique et romaine! En face de ces statues de Tibère et de Germanicus, à la vue de ces sarcophages qui reproduisent les plus belles scènes de Sophocle et d'Euripide, devant ces dieux des Hellènes ou ces images de rois barbares, comment se privent-ils si aisément de tout ce qui pourrait animer leur description, la rendre plus instructive, plus dramatique, sans lui rien enlever de son exactitude? Il semble que, pour se punir de ses anciens écarts, la science germanique se défie aujourd'hui du mouvement naturel de la pensée. Il y a pourtant un milieu entre les éblouissemens de la rêverie et la timidité qui nous enchaîne au sol. L'imagination dirigée par l'étude est aussi un instrument indispensable à la découverte du vrai; on regrette de ne pas sentir ici le souffle d'un Mommsen.

Ces regrets, car ce ne sont pas des reproches, n'auront rien de désagréable pour nos deux iconographes. Après tout, MM. Benndorf et Schoene ont fait ce qu'ils ont voulu faire : un catalogue, un inventaire, qui fût en même temps une description savante. A ce point de vue, leur

travail mérite un éloge sans réserve. Ils connaissent si bien l'état de la science, sur chaque sujet et sur chaque période de la statuaire gréco-latine ils savent si bien les opinions, les commentaires, les jugemens exprimés par les Gerhard, les Otto Jahn et les Visconti, que cette monographie d'un musée pourrait être signalée comme un utile manuel de l'érudition archéologique au XIXe siècle. Si nous demandons quelque chose de plus aux deux historiens du musée de Latran, c'est que certaines pages de ce manuel nous montrent que l'homme de goût et l'artiste ne le cèdent pas chez eux à l'antiquaire. La statue de Sophocle découverte il y a vingt-huit ans dans les fouilles de Terracine leur inspire l'admiration la plus vive, et ce sentiment est justifié par une analyse si habilement conduite, par des détails si heureusement choisis, que l'émotion du guide se communique à ceux qui l'écoutent. A la bonne heure! voilà l'archéologie que nous aimons, celle qui ne se sépare jamais de l'esthétique et qui se passionne pour le beau. Les deux antiquaires reviennent ici à la tradition de Winckelmann.

« Si tel est le premier signe de la vraie plastique monumentale que l'effet essentiel soit produit du plus loin que le regard a embrassé l'ouvrage, et qu'ensuite, à y regarder de près, l'examen détaillé, approfondi, ne fasse que confirmer cette impression grandiose, la statue de Sophocle est un chef-d'œuvre du premier ordre. Exprimer dans le poète le modèle de l'homme idéal, la plénitude et l'élévation du développement intellectuel, la noblesse inaltérable de la beauté virile, voilà manifestement le but que l'artiste s'est proposé et qu'il a su atteindre tout d'abord par la disposition générale de son œuvre. » Ainsi parlent nos guides à la vue de cette grande image si longtemps dérobée au regard des hommes; approchez maintenant avec eux, interrogez le détail, examinez les lignes, rendez-vous compte de l'attitude du corps, des plis de la robe, du mouvement des bras, du juste arrangement de toutes les parties, surtout de l'expression du visage, vous admirerez dans ce mélange de vigueur et de sérénité un des plus harmonieux épanouissemens de l'humaine nature. MM. Benndorf et Schoene ont joint à leur travail vingt-quatre planches où la photographie venant en aide à l'art du lithographe a permis de reproduire les principales richesses du musée de Latran avec beaucoup plus de bonheur qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour; la statue de Sophocle, on le pense bien, est traitée par eux avec un soin particulier, elle tient dans leur monographie la place d'honneur que Grégoire XVI lui assigna dans les galeries de son palais. On peut donc, sans être allé à Rome, contrôler dans une certaine mesure la description enthousiaste des savans *ciceroni*. Quant à ceux qui ont vu ces grandes choses, ils seront heureux de retrouver ici une justification aussi complète des impressions qu'ils ont dû ressentir. Oui, c'est bien l'idéal du poète qui est exprimé dans ce marbre, l'idéal du poète antique

chantant l'humanité, à l'heure où elle se dégage des fatalités sombres et se dirige librement vers la lumière. On ne connaît par la tradition écrite que trois images de Sophocle, toutes les trois perdues depuis des siècles : la statue d'airain que l'orateur Lycurgue lui fit élever dans le théâtre d'Athènes, une autre statue que son fils Jophon lui consacra et qui paraît avoir été placée dans un temple, enfin son portrait peint sur les murailles du *Pœcile,* au milieu des grands hommes de la cité. MM. Benndorf et Schoene pensent que le Sophocle de Terracine est une œuvre originale, et que, si l'artiste a pu s'inspirer du monument de bronze élevé par l'orateur Lycurgue, il l'a fait en toute indépendance, comme il appartient à un artiste qui a son idée et qui l'exprime. Rien ne fait penser ici à une main qui copie : tout est franc, libre, bien venu. Remercions MM. Benndorf et Schoene du soin qu'ils ont pris de mettre religieusement en lumière ces découvertes trop peu connues ou trop vite oubliées. Ils nous ont fait relire avec bonheur la *Vie de Sophocle* par Lessing et ces pages excellentes où M. Patin explique la révolution morale autant que poétique annoncée par le chantre d'*Antigone.* Dans notre vie tumultueuse et indécise, au milieu de nos agitations et de nos fièvres, on bénit l'occasion qui replace un instant sous nos yeux ces deux signes de l'antique beauté, la candeur et la force. SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

L'ACOUSTIQUE, OU LES PHÉNOMÈNES DU SON,
par M. R. Radau. Paris, Hachette et Cie.

De toutes les branches de la science expérimentale, c'est sans contredit l'acoustique qui a le plus changé d'aspect depuis une dizaine d'années. On croyait généralement que, pour étudier les sons, il fallait avant tout avoir l'oreille très juste, et les physiciens qui ne se sentaient aucune aptitude pour la musique n'osaient aborder un terrain qu'ils supposaient hérissé d'obstacles pour eux insurmontables. Les nouvelles méthodes d'observation auxquelles l'acoustique doit ses plus récens progrès tendent au contraire toutes à nous affranchir du moins fidèle de nos sens. L'œil se substitue à l'oreille, les sons deviennent visibles. Les cours publics et un grand nombre de conférences scientifiques ont depuis longtemps popularisé la belle découverte de M. Lissajous, grâce à laquelle les vibrations sonores des fourchettes d'acier peuvent se transformer en un phénomène lumineux des plus brillans. On prend deux diapasons dont les notes sont dans un rapport consonnant, on y fixe deux petits miroirs, et on les installe en face l'un de l'autre comme deux joueurs de paume : les miroirs seront les raquettes, un rayon de lumière sera la balle. Une lampe entourée d'une cheminée opaque dans laquelle on a

percé un petit trou fournit le point lumineux; le rayon qui en émane arrive sur le premier miroir, qui le renvoie au second, d'où il tombe sur un écran ou bien directement sur la rétine de l'œil. Tant que les diapasons restent en repos, on ne voit qu'une petite étoile fixe; mais dès qu'on les ébranle par un coup d'archet, cette étoile se transforme en un sillon lumineux d'une forme plus ou moins entortillée dont l'aspect révèle aussitôt le rapport musical des deux appareils. S'ils sont à l'unisson, la courbe lumineuse qui se peint sur le mur sera un cercle ou une simple ligne droite; s'ils sont à l'octave, on verra un huit, et ainsi de suite. Les deux notes écrivent ainsi elles-mêmes leur intervalle musical en traits de feu. Ce procédé d'observation est fort utile pour accorder avec une précision mathématique un diapason quelconque sur le diapason fondamental du Conservatoire.

Une autre méthode non moins ingénieuse est celle des *flammes de Kœnig*. A l'extrémité d'un bec très fin brûle une flamme nourrie par un courant de gaz qui palpite sous la pression périodique d'une membrane insérée dans la paroi du conduit. La voix ou un autre son quelconque fait vibrer la membrane. Celle-ci se creuse, se gonfle en mesure, et, agissant sur la flamme comme un soufflet, la fait tour à tour pâlir et flamber. Si on regarde cette flamme dans un miroir tournant, on l'y aperçoit, tant qu'elle est en repos, sous la forme d'une traînée lumineuse d'une largeur uniforme; mais cette bande de lumière devient un ruban dentelé dès que la flamme subit l'action du mouvement vibratoire, et à chaque trépidation correspond une pointe plus ou moins élevée. Grâce à cette nouvelle *pyromancie*, on peut se rendre compte par les yeux de la constitution intime des sons, du timbre des voyelles et des phénomènes les plus complexes et les plus curieux de l'acoustique.

Il existe enfin un moyen très simple d'obtenir sur une feuille de papier un tracé figuratif des vibrations sonores, en d'autres termes de faire écrire les diapasons. La première idée de la *phonographie* est due à Guillaume Weber; c'est aujourd'hui l'une des branches auxiliaires les plus précieuses de la physique expérimentale. Ayant fixé à un corps vibrant une barbe de plume, promenez-la rapidement sur une feuille de papier recouverte de noir de fumée, de manière que la plume reste en contact avec la surface noircie. Il se produira un sillon blanc ondulé dont l'aspect révélera toutes les circonstances du mouvement vibratoire. Ce procédé n'est pas seulement d'une importance très grande pour l'étude des sons, il fournit aussi le moyen de diviser une seconde en fractions aussi petites qu'il vous plaira, par exemple en millièmes. Un diapason qui fait mille vibrations par seconde (il donne alors l'*ut* au-dessus de notre *la* officiel) tracera sur la bande de papier d'un appareil télégraphique une courbe qui, pour chaque seconde, offrira mille replis. La grandeur des plis dépendra de la vitesse avec laquelle l'appareil dévidera la

bande de papier. Si à côté de ce sténographe d'une prestesse inouie le télégraphe fait deux marques destinées à enregistrer deux observations quelconques, on n'a plus qu'à relever le nombre des sinuosités qui serpentent entre les deux marques, et l'on aura en millièmes de seconde la différence des instans qui correspondent à ces marques. Un diapason peut donc se convertir en un chronomètre d'une précision pour ainsi dire illimitée. Ces exemples suffiront pour faire comprendre que l'acoustique a pu faire de grands progrès par des voies indirectes. Les impressions que l'oreille perçoit n'ont jamais la netteté de celles qui nous arrivent par les yeux. L'oreille est artiste, l'œil est savant. L'oreille jouit de la beauté des sons, l'œil en compte les vibrations, il se fait le trésorier de l'organe paresseux qui ne sait pas compter au-delà des premiers nombres, qui ne distingue que les intervalles musicaux.

Les travaux récens de M. Helmholtz nous ont appris que les harmoniques existent dans tous les sons musicaux, que le nombre et la force relative des harmoniques d'un son en déterminent le timbre. « Tout corps qui résonne librement, dit M. Radau, est à lui seul un petit orchestre. Le son le plus grave donne le ton, les autres, tous plus aigus les uns que les autres, accompagnent en sourdine. C'est cela qui fait le timbre. Un timbre riche est un nid de sons harmonieux dont le gazouillement nous plaît sans que nous sachions pourquoi. » En même temps, les harmoniques se constituent en quelque sorte les gardiens de la consonnance. Si les deux notes fondamentales cessent d'être dans le rapport rigoureux qui en caractérise l'intervalle musical, les deux cortéges d'harmoniques se livrent bataille, et les battemens plus ou moins sensibles qui se font entendre avertissent l'oreille qu'il y a dissonance. M. Helmholtz a basé sur cette remarque toute une doctrine musicale qui s'accorde de point en point avec celle que les musiciens ont déduite de leur sentiment instinctif. Sauveur avait déjà deviné dès l'année 1700 l'importance des battemens au point de vue de la théorie de la musique.

Ce livre de M. Radau trouvera d'autant plus de lecteurs que c'est le premier livre populaire qui ait été publié sur l'acoustique. Cette branche de la physique si intéressante pour tout le monde ne paraissait jusqu'ici accessible qu'à un petit nombre d'initiés, revêtue qu'elle était d'un appareil scientifique admirablement ingénieux, mais difficilement abordable. Par la direction imprimée depuis plusieurs années à ses travaux de laboratoire non moins que par la clarté qu'il sait introduire dans les théories les plus embrouillées, M. Radau était particulièrement propre à la tâche qu'il a entreprise. On peut dire qu'il s'en est tiré à son honneur. Des anecdotes, des épisodes bien choisis, rendent son livre attachant; la rigueur du langage le rend utile et instructif. Il a su laisser à la science, tout en lui donnant une forme attrayante, ce caractère de précision qu'on lui enlève trop souvent sous prétexte de la vulgariser.

ALFRED EBELOT.

Le Monde des Bois, Plantes et Animaux, par le Dr Hœfer; Paris, Rothschild.

Le Monde des Bois est une de ces publications illustrées dont notre époque est prodigue, et qui sont moins préoccupées de faire étalage d'érudition que de contraindre le lecteur à s'instruire par l'attrait d'un style aimable et de jolies gravures. La beauté de la forme toutefois ne nuit en rien à la valeur du fond. Les œuvres de vulgarisation sont diverses. S'il en est qui, superficielles et creuses, empruntent le masque de la science pour déguiser une pauvreté constitutionnelle, il en est, — et celle de M. Hœfer est de ce nombre, — qui tout au contraire n'ont d'autre souci que de déguiser la science pure afin de la rendre avenante et gracieuse.

Une introduction savante esquisse à grands traits le tableau général de la vie sur le globe, puis M. Hœfer nous parle de ces vastes forêts de la Gaule, ou plutôt de cette unique forêt primitive dont l'humide et sombre manteau recouvrait tout le centre de l'Europe, des côtes occidentales de la France aux frontières de la Russie. Dans une première partie, consacrée aux plantes forestières, l'auteur les passe en revue depuis les gigantesques sapins qui couronnent les hautes cimes de nos montagnes boisées jusqu'aux humbles fleurs du gazon, jusqu'aux champignons eux-mêmes qui se cachent sous les feuilles mortes. Grands conifères, essences non résineuses, pomacées et amygdalées forestières, arbrisseaux lilliputiens de la flore sylvestre, ils sont tous là, les principaux du moins, décrits et analysés avec la précision correcte du botaniste qui a lui-même examiné ce dont il parle. Ce ne sont pas seulement les observations des autres que M. Hœfer nous raconte, ce sont aussi les siennes, et le trait caractéristique du talent de l'auteur du *Monde des Bois*, des *Saisons* et de plusieurs autres ouvrages de valeur, c'est une indépendance remarquable vis-à-vis des formules et des aberrations parfois si regrettables de la science. Dans une seconde partie, c'est des hôtes de la forêt qu'il s'agit, c'est-à-dire des animaux divers qui en peuplent les vastes solitudes. Promeneurs, chasseurs et forestiers trouveront là des chapitres qui les intéressent. Bêtes fauves, reptiles, oiseaux de proie, oiseaux chanteurs, insectes utiles ou nuisibles, gibiers de toute sorte, sont étudiés avec le même soin que le sont dans la première partie les végétaux au milieu desquels ils passent leur vie, et l'on peut dire que l'auteur du *Monde des Bois* a bien mérité des amateurs et des lecteurs sérieux en publiant un des meilleurs livres de vulgarisation parus cette année.

ED. GRIMARD.

L. BULOZ.

MLLE MERQUEM

SECONDE PARTIE (1).

En dressant mon plan de campagne avec enthousiasme, j'avais oublié une chose qui me revint en mémoire la première fois que je me retrouvai en présence de Montroger : je l'avais abusé jusque-là en lui cachant l'intérêt personnel que je prenais à ses confidences; cette réserve m'était bien permise, j'allais néanmoins profiter de ses épanchemens et le tromper bel et bien, trahir sa confiance, me servir de ses fautes, en un mot lui ravir traîtreusement la dernière illusion de sa vie. Je sentis l'aiguillon d'un remords, mais je ne m'y arrêtai pas longtemps. Je trouvai mille raisons pour m'étourdir, et de fait ces raisons étaient bonnes. Je n'avais pas sollicité ses aveux, je n'avais pas provoqué son récit; je m'étais contenté de prendre part à sa peine en l'écoutant avec attention, je ne lui avais donné aucun conseil. C'est lui qui, devinant peut-être ce qui se passait en moi, avait voulu m'édifier sur son propre compte, afin de me communiquer son découragement. Il n'était pas rusé, mais on l'est toujours instinctivement et même de bonne foi en amour. Quant à moi, je ne voulais pas le devenir, et pour cela je devais éviter de me lier trop intimement avec lui. Je reconnus qu'il était un peu tard, que j'avais marché trop vite, que je l'avais laissé trop parler : le mal était fait avant que j'eusse résolu de rien tenter contre lui. Un jour viendrait où il ne se contenterait peut-être pas de cette explication, quelque plausible qu'elle fût. Il s'agirait alors de nous

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

couper la gorge. L'idée de me justifier à mes propres yeux par le sacrifice de ma vie leva mes scrupules. Plus ma résolution soulevait de conséquences graves, plus elle se légitimait dans mon esprit.

Il était venu me chercher dans sa voiture pour la soirée du dimanche à la Canielle, ma tante ayant ce jour-là des dames à conduire. Nous n'eûmes pas fait un quart de lieue qu'il me demanda quelles réflexions m'avait suggérées le récit de ses amours. — Aucune, lui répondis-je un peu brusquement; je vois là une de ces situations qu'il faut bien attribuer à la fatalité, puisque la raison ne les explique pas.

— C'est-à-dire que vous me trouvez fou de n'être pas guéri?

— Vous n'êtes pas fou, car vous êtes parfaitement guéri de l'amour, j'en suis certain; mais il vous reste une cicatrice que vous avez pris l'habitude de constater et de tourmenter : ce n'est plus une plaie vive, c'est un calus intellectuel dont vous faites un obstacle à la liberté de vos mouvemens. Si Mlle Merquem est la personne sérieuse que vous décrivez, elle ne changera pas à votre égard. Faites-vous un bonheur et non un pis aller de son amitié, et, si cela vous est impossible, reconnaissez que vous êtes le jouet d'une destinée fantasque.

— Mais c'est cela justement, mon cher. Je suis le jouet d'un songe, la victime d'une idée fixe!

— Un homme de votre âge et de votre mérite doit-il avouer cela? L'avouer, c'est l'accepter.

— La leçon est sévère! Je vois que j'ai eu tort de vous ouvrir mon cœur. Pourquoi diable m'avez-vous questionné?

— Vous ai-je beaucoup questionné?

— Il me semblait.

— Quoi qu'il en soit, ne vous repentez pas de votre abandon, s'il a pour résultat un bon conseil de ma part; ne voulez-vous pas essayer de le suivre?

— Si c'est par amitié que vous me le donnez...

Je ne sais quel vague soupçon il allait émettre, lorsque son cheval, qui était très vigoureux, s'effraya d'un chien qui passait et fit un écart qui faillit nous briser. Nous mîmes pied à terre pour rajuster les traits, et, comme nous étions au bord d'une chaussée assez escarpée, le domestique nous fit remarquer, en nous montrant la trace de nos roues, que dix centimètres de plus dans l'écart du cheval, c'était fait de nous.

Ce fut à mon tour d'avoir une idée fixe et vraiment maladive. Durant tout le reste du trajet, je bâtis malgré moi des hypothèses sur l'effet qu'eût produit notre mort sur Mlle Merquem. Quant à

moi, elle eût plaint ma famille et rien de plus, sans se douter jamais qu'elle eût perdu en moi le futur maître de sa destinée; mais, tout en pleurant le fidèle Montroger, n'eût-elle pas senti, malgré son chagrin, qu'elle échappait à un lien dont la douceur cimentait la tyrannie?

Ce lien existait-il? Je portai toute mon attention sur ce point, et, à force d'observer l'effet de la présence de Montroger sur elle, j'oubliai un peu de m'observer moi-même. Elle fut frappée de ma préoccupation.

— Qu'est-ce que vous avez? me dit-elle en passant avec moi dans une salle voisine du salon où les jeunes filles nous avaient demandé de leur arranger une charade. Vous avez l'air absorbé ce soir. Une contrariété? un bâton dans les roues du mariage d'Erneste?

— Non, rien, répondis-je à tout hasard et pour répondre quelque chose : un grand sentiment d'ennui, voilà tout.

— Ces jeux d'enfans ne vous amusent pas? Alors pourquoi vous y mêler? Restez avec les spectateurs.

— Rien ne m'ennuie. Ce n'est pas cela vraiment; ce n'est rien.

— Alors c'est *tout?*

— Vous ne connaissez pas le *spleen?*

— Non.

— Vous n'avez pas le temps de le connaître?

— Il ne tient qu'à vous d'user du même remède.

— Oui, le travail de l'esprit? Quelle est la plus belle étude selon vous?

— Celle que l'on approfondit.

— Vous êtes sûre qu'en se livrant à l'étude on échappe absolument aux momens de dégoût qui traversent la vie?

— Je n'en sais rien, je le présume.

— Si vous ne le savez pas, c'est que vous ne connaissez pas ces souffrances-là.

— C'est peut-être des souffrances qui n'appartiennent pas aux esprits ordinaires.

— J'entends, c'est l'apanage des hommes supérieurs comme moi! Je ne vous savais pas si cruellement railleuse.

— Je vous jure que je ne songeais pas à railler : vous me prêtez votre esprit et votre malice.

— Encore?

— *Encore* vous-même! J'essaie de vous distraire, et vous me cherchez querelle!

— Puis-je donc croire que vous vous intéressez sérieusement à mon ennui?

— Est-il sérieux d'abord?

— Supposons, et n'éludez pas la réponse.

— Je n'élude rien; mais vous l'avez dit, je ne connais pas l'ennui, et il m'est difficile d'indiquer le remède.

— Vous pouvez dire au moins comment vous vous êtes préservée de la maladie?

— Je ne me suis pas préservée; je n'aurais probablement pas su. Je ne suis pas une âme forte. L'ennui est la maladie des gens trop heureux; je ne l'ai pas rencontrée sur mon chemin, voilà tout.

— Si je vous croyais, je tomberais dans le plus affreux découragement.

— Pourquoi?

— Je me persuaderais que le bonheur est irréalisable, puisque vous ne l'avez pas réalisé?

— Je ne le méritais peut-être pas.

— Alors qui donc le méritera?

— Tous ceux qui auront la volonté de le trouver.

— N'est-ce pas le but de tous ceux qui le cherchent, et tout le monde ne cherche-t-il pas?

— Sans doute, mais tout le monde cherche mal, sans lumière, sans suite ou sans énergie.

Ce qu'elle disait d'un air détaché d'elle-même et dans un sens général s'appliquait si bien à ma situation vis-à-vis d'elle, qu'un frisson me passa dans tout le corps, et que je fermai les yeux pour ne pas trahir par mon regard l'impatience qui me dévorait. Elle remarqua toutefois ce frémissement, et me demanda avec une naïveté étonnante si j'étais souffrant.

— Nullement, repris-je; je vous écoute.

— Mais j'ai tout dit!

— La consultation est laconique et pourtant vague. Elle se réduit à ceci : que je suis bien heureux de m'ennuyer.

— Eh bien! oui, vous voulez que je vous plaigne! Si vous m'avez dit vrai, si vous avez seulement des momens de dégoût qui traversent votre existence, cela prouve qu'à l'habitude vous aimez la vie, et que vous la sentez très intense en vous, par conséquent très intéressante pour vous. Quand elle vous pèse un peu, vous boudez la destinée. Tout le monde ne peut pas se permettre ces humeurs-là; tout le monde n'a pas l'énergie de vouloir être toujours content de son sort.

— C'est-à-dire que mon énergie aboutit parfois à me rendre lâche!

— Je n'ai pas dit cela : je ne trouve pas mauvais que l'homme s'agite pour empêcher les destins de le mener aveuglément. Je dis

seulement qu'à tête reposée vous n'avez pas à vous plaindre de quelques heures de malaise. Vous ne changeriez pas ces alternatives de doute et de volonté pour la vie terre à terre de ceux qui ne connaissent ni joie ni souffrance?

— Non certes! mais vous semblez dire que vous êtes de ces gens-là?

— Je ne sais trop de quelles gens je suis. Je crois que l'on ne choisit pas et qu'on doit, dans tous les cas, vivre en paix avec soi-même sans trop se demander si l'on vaudrait mieux autrement; mais voilà qu'on nous apporte des costumes, et nos jeunes filles vous réclament. Vous avez promis de vous habiller en Turc...

— Oui, oui, en Turc! s'écria Erneste en entrant. On ne peut pas se passer d'un Turc!

Je m'habillai en Turc avec une résignation consciencieuse. Mlle Merquem avait persisté avec son adresse ordinaire dans l'habitude de se mettre en dehors de toutes les questions personnelles; mais elle m'avait témoigné une sorte d'intérêt plus marqué que les autres jours, et c'était la première fois que nous causions seuls durant cinq minutes sans qu'elle trouvât un prétexte pour prendre sa volée. Sa vie au milieu des hommes qui l'entouraient était un éternel *fugit ad salices*, d'autant plus désespérant qu'elle ne semblait pas y mettre la moindre préméditation. Était-elle assez ingénue pour ne pas savoir que la femme la plus désirée est celle qui se dérobe le mieux?

J'en fis ce soir-là l'expérience directe sur moi-même. Il faut croire que le costume oriental que je m'étais improvisé m'avait transformé, car je semblai très beau aux lumières, et j'entendis la petite Malbois dire à Erneste son opinion sur mon compte en termes très clairs et avec l'intention évidente que je ne perdisse pas un mot de la prétendue confidence. Cette jeune fille était remarquablement jolie et d'une hardiesse enivrante. Je ne restai pas froid devant ses provocations ingénues, mais je me trouvai avoir, sans grand effort, toute la vertu nécessaire pour y paraître indifférent. Je l'étais au fond du cœur et il ne m'en coûtait pas beaucoup d'être honnête homme, quand à la dérobée je regardais les beaux cheveux et les chastes épaules de l'invulnérable Célie. Certes, pour tous les regards vulgaires, elle était éclipsée par les yeux humides et les formes voluptueuses d'Emma; mais, pour les miens, elle avait ce privilége d'être l'idéal, peut-être l'irréalisable.

Elle fit sa partie dans ces saynètes improvisées, prenant toujours le rôle ingrat dont personne n'eût voulu, s'habillant de la façon la plus absurde pour paraître vieille ou comique. Elle n'en vint pas à bout; sa taille gracieuse et son sourire d'enfant reparaissaient tou-

jours sous le déguisement. Elle n'était pas comédienne le moins du monde, elle ne savait pas contrefaire sa voix, et le rire la prenait tout à coup devant les facéties des autres. Elle en eut un accès notable en voyant apparaître M. Bellac, que Mlle de Malbois avait affublé, bon gré, mal gré, d'un mantelet et d'un chapeau de femme. Je n'aurais jamais cru qu'elle pût être surprise ainsi par la gaîté et qu'une image comique parlât si énergiquement à sa tranquille imagination. Ce fut un sujet de réflexions nouvelles : était-elle libre à jamais de toute contention d'esprit? était-elle seulement très impressionnable et très nerveuse ? Dans tous les cas, ce rire avait la candeur de la plus pure innocence.

— Vous vous amusez énormément? lui dis-je en passant près d'elle.

— C'est vrai, répondit-elle en reprenant aussitôt son sérieux : je m'amuse trop pour une maîtresse de maison, ce n'est pas convenable; mais le dernier mot s'échappa de ses lèvres en une fusée de rire inextinguible.

— Allons, pensai-je, c'est une femme, elle n'est pas toujours maîtresse de son propre équilibre. Elle doit pleurer dans l'occasion comme elle sait rire. Et qui sait? aux éclats de ce soir succéderont peut-être des sanglots tout à l'heure dans la solitude de la nuit.

Quant à mes remarques sur son attitude vis-à-vis de Montroger, elles n'amenèrent rien de nouveau; comme les autres fois, elle lui parla avec un mélange de déférence et de gâterie dont il se contenta séance tenante, sauf à s'en plaindre après coup. Il fut beaucoup prié par les demoiselles de s'habiller aussi en Turc ou en Chinois. Il rejeta l'offre avec épouvante. Peut-être craignait-il de manquer d'esprit ou de s'enlaidir. Erneste, qui avait du dépit contre lui, prétendit qu'il avait un corset qui ne lui permettait pas de prendre telle ou telle pose. Mlle Emma, qui voulait me faire croire qu'elle n'avait jamais aspiré à lui plaire, jura qu'il avait une perruque, et qu'il eût craint de la faire tomber en coiffant le turban.

De retour au Plantier, je me demandai comment je m'y prendrais pour exercer ma surveillance et procéder à mes enquêtes sans éveiller l'attention de Mlle Merquem sur mes démarches, lorsque l'imprévu, sur lequel il faut toujours compter, dérangea l'ordre immuable qui présidait à nos entrevues officielles.

Le jeudi suivant, Mme de Malbois, étant venue rendre visite à ma tante avec sa fille, nous demanda d'un air qu'elle s'efforçait de rendre dégagé si nous avions vu Mlle Merquem dans la matinée.

— Pas encore, répondit ma tante, nous l'espérons comme à l'ordinaire.

— Je crois qu'il n'y faut pas trop compter, reprit la dame : nous

voici dans les vents d'équinoxe, et Mlle Merquem doit être occupée à quelque sauvetage... Vous ne savez pas qu'elle dirige en personne ces choses-là? Oui, ça l'amuse; c'est un rôle! elle s'habille en homme, elle va en mer avec les gens de la côte. C'est très inutile, sans compter que c'est très laid, le costume! Voyez-vous d'ici une femme avec un bonnet goudronné? Et puis c'est une comédie! elle monte des barques bien solides, qui ne quittent pas le rivage; elle donne des sommes folles à des maîtres nageurs qui bravent tout pour sauver des inconnus, et qui, par cupidité, s'exposent à désespérer leurs familles. Enfin elle a un beau zèle que beaucoup de gens admirent, mais que je trouve téméraire et déraisonnable; c'est mon opinion. Je ne la lui cache pas; je suis la franchise même.

— Il me semble, dit ma tante, que vous lui reprochez des actes de courage et de dévouement qui l'honorent.

— Non! non! observa Mlle Emma, maman parle comme cela par amitié pour elle. Quant à moi, j'admire sans réserve. Je ne lui reproche que le bonnet goudronné et les guêtres de pêcheur. Vrai, ça n'est pas joli!

— Vous l'avez vue ainsi? dit Erneste.

— Non! il n'y a qu'elle au monde pour être dehors par les gros temps; mais j'ai vu sur l'album d'un amateur de notre connaissance un croquis fait de mémoire un jour qu'il avait rencontré Célie sur le rivage, au retour d'une de ses expéditions. C'était une vraie caricature de la voir ainsi, et ça m'a fait beaucoup de peine.

— Comme vous êtes bonne! observai-je d'un ton sérieux dont personne ne fut dupe. On changea de conversation, et les demoiselles se rendirent au jardin.

Dès qu'elles furent sorties, Mme de Malbois reprit la parole. — Ne croyez pas, dit-elle à ma tante, que je blâme Mlle Merquem de se costumer d'une manière excentrique. Je ne pouvais pas tout dire devant nos filles. Je souffre des imprudences d'une personne que j'aime et que je crois très estimable en dépit de la calomnie.

— Si elle ne fait pas d'autre imprudence, reprit ma tante, que celle d'exposer sa vie ou tout au moins sa santé pour sauver des naufragés, j'avoue que je ne m'associerai pas au courage que vous mettez à la blâmer.

— Je vois, reprit Mme de Malbois, que vous n'avez pas entendu parler de l'aventure de l'enfant.

— Racontez-la, dit ma tante avec un peu d'aigreur, vous en mourez d'envie. Quant à moi, je veux la savoir pour y trouver quelque nouveau motif d'estimer Mlle Merquem.

— Il n'y a rien à raconter, car on ne sait rien. Les habitans de

l'anse de la Canielle ont chacun une version différente. La chose certaine, c'est qu'après une nuit d'orage effroyable un très bel enfant, sauvé, dit-on, par Mlle Merquem en personne, a été confié à des paysans qui l'élèvent avec des soins infinis. La châtelaine va le voir tous les jours, et elle compte, à ce qu'il paraît, le prendre chez elle, l'élever et l'adopter, en quoi elle aura grand tort et portera une grave atteinte à sa réputation immaculée.

— Comment cela? demandai-je d'un air idiot pour forcer Mme de Malbois à mettre les points sur les *i*.

— Comment! s'écria-t-elle, vous ne comprenez pas que cet enfant, pêché en pleine mer, pourrait très bien être venu par terre... du côté de la Suisse ou de l'Italie par exemple? Son âge correspond parfaitement à une assez longue absence faite par Célie il y a quelque dix ans.

— Ah! très bien! Alors vous croyez...

— Je ne crois rien du tout, mais *on le dit!* Mlle Merquem ne voit que ses amis; elle ignore qu'il y a des gens qui ne la ménagent pas. Elle se croit permis de tout risquer et de tout braver. Au lieu de la flatter et de l'abuser à cet égard-là, ses intimes devraient l'avertir, à commencer par M. de Montroger, qui, dans cette affaire mystérieuse, n'est pas bien net non plus devant l'opinion.

— Alors plus de doutes! répondit ma tante avec ironie en se levant comme pour reconduire Mme de Malbois, qui ne songeait point à s'en aller : Mlle Merquem est la mère de l'enfant, M. de Montroger en est le père, et voilà ce qui l'empêche d'épouser les jeunes personnes qu'on lui jette à la tête?

Mme de Malbois comprit et se retira furieuse. — Cette méchante femme m'est odieuse, dit ma tante dès qu'elle fut partie; je ne veux plus la voir!

— Je ne crois pas qu'elle y revienne, répondis-je; mais ce sera une ennemie irréconciliable.

— J'accepte pour mon compte les ennemis de Mlle Merquem. Trouves-tu que j'aie tort?

— Si c'est un tort, je le partage avec vous.

Telle était ma pensée sincère, et pourtant je n'étais pas convaincu que la diffamation fût calomnie. Il était parfaitement entré dans mes prévisions que Célie pût avoir été mère. Je l'acceptais ainsi, j'en étais fou quand même.

Dans cette hypothèse, sa conquête était plus difficile que jamais. Défendue par l'amour maternel, elle était plus forte; mais si j'acceptais sa faute? si je me mettais à aimer l'enfant? Qui sait à quels héroïsmes un dessein aussi fermement conçu que le mien pouvait me conduire?

Comme, malgré les prévisions de Mme de Malbois, il n'y avait pas la moindre menace d'orage et que la voiture de Mlle Merquem apparaissait au fond de la vallée, je pris une résolution soudaine. Je renonçai à la voir ce jour-là; je trouvai un prétexte pour sortir le reste de la journée. Je pris au vol une carriole qui faisait le service du village voisin à un village de la côte, et en une heure je gagnai la mer. En suivant à marée basse le pied des falaises qui se brisaient pour former un petit havre au pied du vieux donjon de la Canielle, je me trouvai bientôt au village de pêcheurs appelé du même nom que le château.

Je n'étais jamais venu là. Je ne connaissais pas les environs directs de la résidence de Mlle Merquem. J'avais bien résolu de les explorer avec soin; mais il ne devait pas être facile d'épier l'existence de Célie sans qu'elle s'en aperçût. En venant me promener sur ses terres juste au moment où elle était chez ma tante, je ne pouvais pas être accusé de chercher une rencontre avec elle.

Le lieu était remarquable. Du pied du donjon, la falaise se précipitait par trois ou quatre bonds fantastiques, dont le dernier était un plein écroulement dans la mer. A cent pas plus loin que le hameau, un chemin tracé par les roues des charrettes dans le sable contournait l'escarpement et se perdait dans les sinuosités adoucies, mais encaissées du vallon. Ce n'était probablement pas par là que du donjon on pouvait gagner rapidement la grève, car j'apercevais de place en place un sentier vertigineux qui suivait les ressauts de la falaise. Naturellement je me demandai si la châtelaine avait l'habitude de descendre ou de gravir ces assises de grès blanchâtres qui, presque toujours baignées de brume, paraissent d'en bas beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont en réalité.

La côte est belle, bien que monotone. Cette pâle mer est rarement bleue; mais, si elle n'a pas les tons francs et les lignes pures de la Méditerranée, elle a des finesses de nuances et des chatoiemens infinis dans les beaux jours. Les hautes murailles naturelles qui tout aussi bien qu'à la rive anglaise auraient pu, par leur blancheur, mériter à la rive française le nom d'Albion sont voilées comme par une gaze rosée. Quand le soleil pâlit, l'aspect gris qui envahit tout n'est pas uniforme. Il a des reflets de satin qui passent du lilas clair au blanc de perle. L'horizon est souvent perdu dans le brouillard, et alors le ciel et la mer ne font qu'un. Il semble qu'on soit à l'entrée de l'infini.

Le hameau se composait d'une cinquantaine de feux rassemblés au bord de la grève, et d'une cinquantaine de maisonnettes éparses plus loin, dans les terres, en tout peut-être trois ou quatre cents habitans. Le petit havre était bon pour les barques, mais difficile

à l'entrée à cause d'un semis de blocs dont quelques-uns représentaient les portiques écroulés de quelque formidable ruine. Je savais par Montroger que les guillemots venaient nicher sur certains récifs de ces plages, et à tout hasard j'avais pris un fusil qui me servait de prétexte et de contenance; mais il était écrit que la destinée favoriserait le début de mon entreprise. Je n'avais pas fait cent pas le long du village qu'une voix me héla par mon nom. C'était une voix rude, enrouée comme celle d'un vieux loup de mer, et pourtant c'était la voix d'un artiste de ma connaissance, Stéphen Morin, un brave garçon voué aux études de marine et habitué à passer huit mois de l'année sur une côte quelconque de France, les pieds dans la vague, le soleil sur la tête, le vent dans les cheveux. Aussi était-il hâlé comme un vrai marin, hérissé comme un oursin et calleux comme une langouste.

Il n'était pas mon ami, il n'était que celui de mon ami Andrès, qui faisait plus de cas de son caractère que de son talent, et qui lui donnait assez inutilement de bons conseils. Stéphen Morin n'était pas doué, et pourtant il était né peintre. Il n'avait jamais eu d'autre aptitude, d'autre joie, d'autre ambition, d'autre pensée que la peinture. Il la sentait, il l'exprimait en paroles justes et passionnées, il l'adorait, il s'y plongeait, il en vivait. Il travaillait comme un bœuf, il vendait mal ses toiles, mais il les vendait, et il était content. Il lui fallait si peu pour vivre et il avait une foi si robuste en son avenir! Pourtant il avait dépassé la quarantaine, et il ne faisait pas le moindre progrès; mais il ne s'en doutait pas. Il prenait très bien les observations, il enchérissait sur les critiques, comme un homme soudainement éclairé :—Vous verrez l'année prochaine! disait-il avec enthousiasme. L'année suivante, il revenait chargé d'études où il semblait qu'il eût travaillé avec acharnement à reproduire les mêmes défauts. Andrès, qui l'aimait, le voyait avec chagrin persévérer dans cette voie pénible et vaine. Il n'osait plus être d'une sincérité absolue avec lui, sachant que le jour où le découragement pénétrerait dans cette âme obstinée il y aurait péril pour la raison ou pour la vie.

En toute autre circonstance, j'eusse été assez indifférent à la rencontre de cet homme à la fois doux et maussade, insouciant dans ses habitudes, absolu dans ses idées. Je ne lui trouvais aucun charme, et ses manières brusques et vulgaires me plaisaient médiocrement; mais il m'apparaissait là comme un envoyé du ciel, il allait servir de but à mes promenades et de manteau à mes explorations, car je voyais bien, à son costume débraillé et à son air d'aisance, qu'il était installé là pour tout le reste de la saison. Aussi je courus lui serrer la main avec un empressement dont un

autre que lui eût été surpris. Heureusement il était par système celui que rien n'étonne et qui est toujours préparé à tout. Il ne se douta pas de mon hypocrisie. Je m'en excusai vis-à-vis de moi-même en me disant que l'homme était honorable sous tous les rapports, et méritait plus d'égards que je ne lui en avais encore accordé.

Il habitait la maison de l'un des pêcheurs les plus aisés du hameau, demeure très propre où il avait loué deux petites chambres.

— Entrez, entrez dans ma *cambuse*, me dit-il, vous allez boire un verre de cidre en *écrasant* une cigarette. Je sais que vous n'aimez pas la bouffarde. Je ne vous demande pas par quel hasard je rencontre un *gentleman* comme vous dans ces rochers sauvages, ça ne me regarde pas, mais ça me fait plaisir tout de même. Vous allez me dire... Oui, je pensais à ça en regardant ma mer, mon étude capitale de cette année. Je me disais : La seule chose qui manque ici, c'est un conseil, et justement vous passez sous mon nez.

— Mais, mon cher, je ne suis pas du tout peintre; je ne m'y connais pas !

— Si fait, si fait ! vous avez de l'œil. J'ai vu ça chez Andrès, vous lui faisiez des observations qu'il écoutait. D'ailleurs la peinture, voyez-vous, ça vous prend ou ça vous laisse; je vais bien voir !

Et il plaça son chevalet en bonne lumière après avoir passé une serviette mouillée sur la toile pour faire ressortir la fraîcheur des tons. J'étais forcé de faire un cri d'admiration ou de le désespérer. Je fermai les yeux en m'écriant : — C'est ça, mon cher ! Je ne m'y connais pas, je vous le déclare, mais je me trompe complétement, ou ça y est !

Il faillit m'embrasser. J'avais tellement horreur de moi que je regardai le tableau et toutes les études qu'il me montra en m'efforçant d'y trouver du mérite. Je n'en vins pas à bout, mais j'étais si mécontent de ma conscience que je me pris de tendresse pour ce pauvre diable. Il valait cent fois mieux que ses tableaux, et le but que je poursuivais n'avait peut-être pas la franchise et la sainteté de son ingrate passion.

Il s'aperçut bientôt de mon malaise. — J'abuse de vous, dit-il, et vous en avez assez...

— Je vous avoue, lui répondis-je, qu'il y a ici une odeur de poisson séché... Vous allez me trouver bien délicat, mais je n'ai pas comme vous l'habitude...

— Oui, oui, sortons, répondit-il; je pensais avoir tant fumé chez moi que le poisson n'avait plus la force de *chlinguer*; mais il paraît que ça n'y fait rien. Allons voir les récifs, il sont soignés, mon cher. Ah ! c'est un petit endroit comme je sais en dénicher, et de

la solitude, de la tranquillité!... Des habitans délicieux, des braves gens s'il en fut, et pas du tout exploiteurs. Je n'en ai pas encore trouvé comme ça depuis que je fouille la côte. Vous reviendrez me rendre visite, n'est-ce pas? Je vous vois avec une clarinette de chasse, vous nichez par ici?

— A une heure de chemin; mais je craindrais de troubler votre solitude...

— Du tout, du tout; au contraire, ça me donnera du cœur.

— Alors je viendrai. Depuis quand donc êtes-vous ici?

— Depuis huit jours. J'étais à Étretat; mais il y a trop de flâneurs, trop de baigneurs, trop de poseurs; l'endroit n'est plus possible. Je suis venu ici en me promenant, le sac sur le dos, avec un petit âne pour porter mon bataclan. J'allais au hasard devant moi. L'endroit m'a plu, j'y suis resté, voilà tout.

— Je m'en réjouis. Je viens toutes les semaines chez une personne qui demeure là tout près, une amie de ma tante.

— Vous avez donc une tante, vous? Vous êtes bien heureux! Moi, je n'ai pas un chat qui s'intéresse à moi; mais c'est mieux comme ça au bout du compte! N'ayant personne à aimer, j'aime la grande amie, la grande maîtresse, dame peinture!

— Et vous ne vous ennuyez jamais, je sais ça!

— Non, vous ne savez pas. Je m'ennuie quelquefois tout mon soûl : quand il pleut et qu'on n'y voit pas pour piocher; j'essaie de lire quand il y a des livres, mais ici il n'y en a pas.

— Je vous en apporterai...

— Non, merci. Il vaut mieux ne pas se distraire de l'ennui. Ça produit une réaction de bien-être et de courage quand le beau temps revient.

— Voulez-vous que je vous présente à ma tante? Elle sera charmée de vous recevoir. Vous viendrez les jours de pluie, par la patache.

— Vous êtes bien gentil; mais ça n'est pas possible. Je suis un ours, moi, mal léché, mal élévé, mal vêtu... Les dames de la haute, ça me gêne, et j'aimerais mieux dîner tête à tête avec vous dans quelque cabaret de ce village, quand vous reviendrez, hein?

— Quand vous voudrez.

— Eh bien! dimanche, puisque vous venez de mon côté?

— Dimanche, soit; mais de bonne heure, car je passe la soirée au château voisin.

— Tiens! dans ce donjon là-haut? C'est donc habité?

— Non, il y a plus bas le château de la Canielle. Vous n'avez donc pas parcouru les environs?

— Si fait, mais la grève, toujours la grève ou la falaise à mi-

côte. Je passerais bien six mois ici sans grimper la muraille et sans pénétrer dans les terres. Le paysage, ça n'est pas ma partie, et la mer vue de trop haut, ce n'est plus ça. Ça donne des effets qu'on ne peut pas rendre et des raccourcis impossibles. C'est beau, c'est sublime, je sais, mais ça jette dans le fantastique, et il ne faut pas de ça. On y est bien assez porté quand on a affaire à cette diablesse, avec ses caprices enragés et ses illusions infernales!

Il montrait le poing à la mer, et en même temps il la regardait avec des yeux amoureux. Il était beau et burlesque; je le suivis dans les rochers, et je fus content de lui voir aborder un groupe de pêcheurs qui mangeaient, assis sur les récifs à marée basse. Il était déjà lié avec eux comme s'il fût né dans le village. Il leur plaisait par son air sérieux et son parler brusque. Il leur ressemblait, il avait leur sobriété, leur rudesse d'habitudes, leur apparente insouciance. Je voyais bien qu'il ne savait pas encore un mot de l'existence de Célie ou qu'il s'en souciait si peu qu'il n'avait pas fait la moindre question sur son compte. J'espérais, grâce à lui et au dîner projeté dans le village, m'aboucher avec ces paysans que que l'on disait si dévoués à leur châtelaine et arriver prudemment à les faire causer; mais je savais le paysan méfiant, et je me gardai bien, pour commencer, de paraître curieux. Je me contentai de les habituer à ma figure, et je feignis de m'intéresser à leurs travaux et à leurs occupations.

Comme j'allais me retirer, car je voyais Stéphen impatient de reprendre ses pinceaux, un vieux pêcheur me dit qu'il connaissait bien ma figure. Il m'avait vu passer en voiture avec M. de Montroger, me rendant au château de *la demoiselle*. — C'est possible, lui dis-je. Est-ce que M. de Montroger vient quelquefois chasser par ici?

— Pas souvent, répondit-il. C'est un homme qui a de grandes affaires dans le pays. Il est venu une fois, il y a deux mois, pour voir *le petit*.

— Je ne connais pas le petit, repris-je de l'air le plus indifférent, bien que je sentisse la rougeur me monter au visage.

— Il ne vous a pas parlé du petit? alors vous ne savez pas l'histoire!

— Je ne suis pas du tout curieux.

— On peut être curieux des jolies histoires, et si vous voulez voir le gars... Oh! mais c'est un joli gars, et raisonnable, et comme il faut tout à fait.

— Vous me direz cela une autre fois, repris-je en me levant de la vieille barque échouée sur laquelle je m'étais assis, et je m'éloignai avec Stéphen, d'un air moqueur et froid, comme si j'eusse été décidé à ne rien entendre. L'effort fut héroïque, car je croyais tenir le

terrible secret de Célie; mais, puisque ces bonnes gens étaient si faciles à confesser, je voulais l'apprendre comme malgré moi et pouvoir jurer un jour à Mlle Merquem que je ne l'avais pas compromise par une brutale et lâche curiosité.

Je reprenais le chemin de la grève lorsque Stéphen m'arrêta. — N'allez pas par là, s'écria-t-il. Diable! la marée va monter, elle pourrait vous gagner dans des coins qui ne sont pas commodes. Prenez le sentier qui est là, au-dessus de nous.

C'était le sentier du donjon, je refusai absolument d'en faire l'escalade. — Bah! me dit un jeune garçon blond, de haute taille et d'une force herculéenne, ce n'est rien que de monter là; c'est le chemin de la demoiselle.

C'était justement pour cela que je ne voulais pas le prendre. Il ne fallait pas qu'on pût lui dire que j'avais mis le pied sur son domaine.

Je répondis que je ne craignais pas le vertige, mais que je n'avais pas le droit de traverser le parc de la Canielle.

— Vous ne le traverserez pas, reprit le jeune homme, vous suivrez le mur; le sentier coupe à travers les taillis.

Quelle bonne occasion c'était d'examiner ce mur et de connaître les sentiers de ces bois! mais c'était trop tôt. Je m'obstinai à reprendre la grève, disant que je l'avais assez observée en venant pour être sûr de ne pas me laisser prendre, et je partis en me moquant des craintes de Stéphen. J'étais content de braver un petit danger pour commencer mon roman, et pour avoir vis-à-vis de moi-même le mérite de n'avoir rien compromis par ma précipitation.

La promenade fut rude, car le chemin devenait dangereux en effet, et il y fallut de la résolution et de la présence d'esprit. Stéphen était monté sur une élévation pour me suivre des yeux, et j'ai su ensuite que, si mon refus d'écouter les histoires avait un peu fâché mes nouveaux amis, la crânerie de ma course en rasant le flot et sautant de roche en roche leur avait donné une haute idée de mon caractère et de mon jarret.

— Eh bien! me dit ma tante quand je fus rentré, tu as perdu une belle occasion de connaître Mlle Merquem. J'étais si irritée contre Mme de Malbois, que je lui ai tout conté. Elle en a ri, et quand je lui ai conseillé de chasser cette méchante femme, sais-tu ce qu'elle m'a répondu? — Je m'en garderai bien. Emma est charmante et ne doit pas être humiliée dans la personne de sa mère. D'ailleurs rien ne m'inquiète ni ne m'offense dans tout cela. En ne me mariant pas, j'ai dû prévoir que je serais exposée à toutes les suppositions, et j'ai accepté la responsabilité de mon isolement. Répondez à ceux qui vous questionneront sur l'enfant mystérieux que,

s'il m'appartenait, j'aurais le courage de le dire, et que, devant le bonheur d'avoir un fils, je ne saurais plus si la honte existe; mais hélas! je n'ai pas la moindre lutte à soutenir pour un être aimé, et, n'ayant que moi-même à défendre du soupçon, je trouve que ce serait faire trop de cas de moi que de m'en tourmenter et de m'en fâcher. Tout ce que je me dois, c'est d'être irréprochable afin de n'être jamais insultée. N'ayant pas de protecteur, je me suis arrangée pour n'avoir pas besoin de protection, et je m'imagine que beaucoup de femmes que l'on défend et que l'on venge auraient fort bien pu ne pas donner lieu à tant de drames; mais en général les femmes aiment les grandes émotions : chacun son goût. — Je lui ai demandé alors s'il était vrai qu'elle voulût élever et adopter cet enfant. Elle m'a répondu : — Non. Je lui ferai le sort qui conviendra à ses aptitudes, mais je n'adopterai pas d'enfant. A quoi bon? Je craindrais de m'y attacher avec égoïsme. Celui-ci est un orphelin dont les parens ont péri dans la tempête qui l'a jeté dans mes bras. Je veux l'élever pour lui, non pour moi.

Ces sages et prudentes réponses avaient si bien persuadé ma tante qu'il n'eût pas fait bon d'émettre le moindre doute. Je gardai mes agitations pour moi seul.

Le dimanche suivant, j'étais, à trois heures après midi, dans la *cambuse* de mon ami Stéphen, c'est-à-dire dans la maison de maître Guillaume le pêcheur. Son fils était le grand jeune homme blond, au type anglais, que je connaissais déjà. L'œil clair et intelligent, la barbe dorée, la bouche trop loin du nez et le nez trop court; il était bien fait sans grâce, et poli sans prévenance. — Mon ami Célio, lui dit Stéphen en me voyant entrer, ayez l'obligeance de dire à votre mère que mon hôte est là et qu'il doit avoir faim.

— Quel diable de nom donnez-vous à ce grand escogriffe? lui demandai-je dès que le jeune homme fut sorti.

— Oui, au fait, il a un drôle de nom, répondit Stéphen, frappé pour la première fois de cette bizarrerie; mais venez dehors. Vous n'aimez pas l'odeur du hareng séché : j'ai fait mettre le couvert sous le berceau; ah! dame, la verdure du tamarix n'est pas cossue, on n'en fait pas d'autre dans le pays. Je vous dirai que ce n'est pas au cabaret, c'est chez moi que nous dînons. J'ai découvert que ma vieille hôtesse cuisinait dans la perfection. Le poisson ne sera pas fameux; vous savez, pour manger du poisson de mer, il ne faut pas être au bord de la mer. Ces braves gens portent toute leur marchandise aux chemins de fer; mais nous aurons tout de même des crabes et de la salicoque, plus la soupe au lard, première qualité, et le fromage à discrétion.

— Tout cela est charmant, répondis-je, et j'ai un appétit qui ferait honneur à un requin.

Nous passâmes sous le berceau, qui ne préservait en aucune façon du soleil; mais j'étais décidé à tout braver. Heureusement Mme Guillaume eut l'attention de nous envoyer une vieille voile de barque que M. Célio étendit sur nos têtes, après quoi, s'adressant à Stéphen : — Ma sœur est là pour vous servir, dit-il, et ma mère aura bien soin de vous. Moi, je m'en vais voir ma marraine. C'est son jour pour causer avec nous, et vous savez, tout le monde y va le dimanche, c'est l'habitude.

— Tans pis, répondit Stéphen, j'espérais que vous nous feriez le plaisir de manger la soupe avec nous; mais, puisque vous avez une marraine... ne vous gênez pas. Ces gaillards-là sont-ils heureux d'avoir comme ça des parrains et des marraines! moi, je ne sais pas seulement si j'ai été baptisé.

— Je présume, dis-je à la mère Guillaume, qui nous apportait les crevettes toutes chaudes, que la marraine de M. votre fils s'appelle Célie?

— Pardine! répondit-elle, vous la connaissez bien! c'est la demoiselle. Elle n'avait pas plus de dix ans quand elle a été marraine de mon gars. Ah! dame, c'est une paire d'amis à présent; c'est lui qui la mène en mer avec Célio Barcot, Célio Petit et Célio Chaulin, tous ses filleuls, sans compter ceux qui ne sont pas encore en âge de mener la barque.

— Alors la demoiselle est la marraine de tout le village?

— C'est son grand-père qui voulait ça, et on a continué. Aussi on a un Célio quasiment dans toutes les familles. Le curé de la paroisse dit que ça n'est pas un nom de saint, mais que ça veut dire enfant du ciel, et que par conséquent ça n'est pas un nom païen.

— C'est un homme fort, votre curé, dit Stéphen.

— Il est ce qu'il est, répondit la vieille, ça nous est égal. Notre bon Dieu à nous, c'est la demoiselle, et il sait bien qu'il ne faudrait pas venir dire ici autrement qu'elle ne dit.

— J'avais oublié de vous prévenir, me dit Stéphen lorsque Mme Guillaume fut sortie. Il y a ici un fétichisme pour cette demoiselle : je ne la connais pas et vous la connaissez, je n'ai pas d'opinion sur son compte et je ne vous demande pas la vôtre; mais je vous préviens, afin que s'il vous venait une réflexion imprudente... Nous serions lapidés, mon cher! je ne vous dis que ça.

— Je n'ai que du bien à dire d'elle.

— Alors ça se trouve bien; moi, ça m'est égal. Partout où l'on va, les gens ont une idole de pierre ou de bois, et si on niait les miracles qu'elle fait, on serait vu comme un chien. Ici c'est une idole de chair et d'os. Soit! on prend les choses comme on les trouve et les gens comme ils sont.

— Elle vient donc rarement sur ce rivage, que vous ne l'avez jamais aperçue ?

— Je l'ai vue trois ou quatre fois, elle vient tous les jours.

— Vous a-t-elle semblé jolie ?

— Oui, mais elle ne doit pas l'être.

— Vous ne l'avez pas regardée ?

— Si fait, un peintre doit regarder tout ce qui grouille dans son horizon; mais vous êtes de ses amis...

— De ses amis les plus désintéressés. Vous pouvez dire de sa figure tout ce que vous voudrez. Est-ce qu'un peintre n'a pas le droit de tout dire ?

— Au fait, il n'y a rien de plus chaste que le regard d'un peintre, vous avez raison. Eh bien! cette demoiselle est une... Comment vous dirai-je? ce n'est certainement pas une poseuse; c'est une *toquée*, et en vous disant ça, je vous fais son éloge en un mot, je la canonise. Il n'y a de bon en ce monde que les *toqués*.

— Je suis de votre avis; mais en quoi vous a-t-elle paru *toquée?*

— En ce qu'elle vit à sa guise et s'amuse comme elle l'entend. C'est de la sagesse, ça, par conséquent de l'excentricité. Vous savez bien qu'elle va en mer presque tous les jours. Voilà sa barque là-bas; c'est elle qui la commande et la gouverne, toujours accompagnée du père Guillaume et de la bande des filleuls. Elle adore la mer, ça c'est un bon point! Elle aime le danger : je n'aime pas beaucoup ça chez une femme, moi, parce que quand les femmes se mettent à être quelque chose, ce n'est jamais à demi. Braves, elle deviennent téméraires, enragées même, et vous traitent de capon l'homme le plus courageux, pour peu qu'il montre la prudence nécessaire. Je ne dis pas ça pour votre demoiselle, je ne l'ai pas encore vue faire de grandes imprudences. Ce que je sais, c'est que, pour satisfaire sa passion pour la vie de marin, elle s'habille en marinier. La chose étant donnée, elle a raison; mais je vais vous dire pourquoi je ne crois pas qu'elle soit jolie en femme. Voilà : elle est trop jolie en garçon. Elle a un costume charmant, mon cher, un vrai costume de l'endroit : la blouse étroite et courte avec la ceinture de cuir, la vareuse et les grandes guêtres de laine; c'est très décent, et c'est chaud de ton. Le bonnet feutré, d'où s'échappent des cheveux fous, est un bijou sur sa tête. Elle a si bien l'air d'un gars que je ne me serais jamais douté de son sexe, si on ne m'eût dit : C'est elle, la voilà. Or une femme qui a l'aisance d'un homme et la grâce propre à ses exercices ne doit pas être une femme qui inspire... Mais je ne sais pas pourquoi je vous dis tout ça, qui vous contrarie peut-être, tandis que ça ne m'intéresse pas du tout. La femme, voyez-vous, c'est un bipède dangereux dont je tâcherai de

ne jamais embarrasser mon cerveau. Aussi je ne permets pas à mon imagination de s'écarter d'un certain positivisme à ma portée. Ni belles dames ni cocottes. Pas d'autre prestige pour moi que la belle santé, la belle humeur et la franche volonté que l'on rencontre, que l'on accepte sans remords et que l'on quitte sans regret. Sous ce rapport-là, je suis très philosophe. Je suis laid, la beauté idéale me tournerait le dos; je suis rude comme un paysan, les jolies manières me mettent en fuite, et puis les femmes n'entendent rien à la peinture. Il n'y en a pas deux avec qui on puisse causer. Est-ce que vous n'êtes pas de mon avis?

Tel fut le résumé de l'impression que Célie avait faite sur mon sauvage compagnon. Je me gardai bien de discuter, et je m'ennuyai considérablement avec lui devant cette table boiteuse où, l'appétit satisfait tant bien que mal, il me fallut rester deux heures à fumer et à entendre mon hôte s'extasier sur tous les effets de la mer et du ciel, les sentant et les décrivant fort bien, mais m'inspirant par cela même un sentiment de tristesse, puisque je le savais incapable de les rendre autrement que par la parole.

J'attendais avec impatience le retour des habitans, car tout le monde était monté au château, et le village était désert. Enfin je vis les groupes redescendre le sentier, et bientôt la grève, le chemin de gravier qui servait de rue et la maison où nous étions se remplirent. Tous ces villageois s'étaient endimanchés pour l'*audience*, c'est ainsi qu'ils appelaient l'après-midi que la demoiselle consacrait chaque semaine à les entendre. J'écoutai ce qui se disait dans la maison. Je sortis pour recueillir les propos de la rue, je me mêlai aux groupes, et en résumant le tout voici ce que j'appris.

Cette audience hebdomadaire était une institution de l'amiral Merquem. Jusqu'à la dernière semaine de sa vie, il s'y était astreint. Ce brave homme avait été adoré de son village, et le fétichisme dont Célie était l'objet lui était reconnu par droit d'héritage. Elle s'était fidèlement conformée aux prescriptions et aux habitudes de son aïeul. Élevée par lui sur la mer, puisque, par tous les temps et à toutes les heures, tant qu'il avait été valide, il l'avait promenée sur sa barque, un vrai chef-d'œuvre de natation et de solidité, elle avait gardé le goût et le besoin de cet exercice. Blasée sur les périls de ces excursions, elle les bravait sans mérite, disait-elle, quand il s'agissait de porter secours aux gens de l'endroit ou aux étrangers poussés sur la côte. Là elle s'employait d'une façon magistrale. Tout enfant, le gouvernail et le commandement du canot lui avaient été confiés. Elle connaissait le rivage et le moindre récif sous-marin aussi bien que le plus vieux pêcheur de la Canielle. Sa petite embarcation, menée par l'élite de ses cliens volontaires,

faisait d'ailleurs ce qu'aucune de l'endroit ne pouvait tenter. C'était donc bien sérieusement qu'elle dirigeait et opérait en personne des sauvetages merveilleux. A cette capacité et à ces moyens matériels se joignait naturellement un prestige pour l'imagination de ces bons pêcheurs. L'homme de mer est le plus superstitieux des mystiques. Pour être montée en barque un jour d'orage avec un chapeau à plumes noires, une femme de ma connaissance a failli être jetée à la mer par les matelots sur les côtes d'Italie. Selon eux, ces plumes noires avaient attiré la tempête. Le bonnet feutré de Célie, dont riait si agréablement Mlle de Malbois, était pour les mariniers de la Canielle un signe de salut, comme le panache blanc d'Henri IV pour ses aventuriers. Si elle eût bravé le flot sans le bonnet, tous l'eussent suppliée de rester; mais, avec ou sans le bonnet, tous se fussent dévoués à périr pour elle. Elle était adorée, non pas de cet amour éclairé qui apprécie bien le dévouement et se rend compte de la valeur de la personne aimée, mais de cet attachement fidèle et toujours un peu égoïste qui est particulier au paysan : Célie était nécessaire à la Canielle comme la mer au pêcheur. C'est elle qui veillait à ce qu'il n'y eût pas un pauvre sans ressources, des bras valides sans travail, des infirmes sans nourriture, des vieillards sans soutien, des orphelins sans appui et des jeunes gens sans une certaine instruction. Comment eût-on pu se passer d'elle? Si elle eût quitté volontairement le pays, on l'eût blâmée, peut-être maudite, peut-être haïe. Cette affection, basée sur l'intérêt personnel, faisait-elle illusion à l'esprit clairvoyant de Célie? Non, je l'ai su plus tard, elle ne s'y méprenait pas : elle savait seulement que la reconnaissance de ces égoïstes était passionnée, et je dois dire que je n'en ai jamais vu de semblable ailleurs pour personne.

Quand j'eus suffisamment pris langue parmi ces braves gens, je fus sans peine initié aux détails de l'audience. Dans le principe, et surtout du temps de l'amiral, on allait y réclamer justice ou protection contre les agens de l'autorité : — M. Merquem était un farouche républicain qui ne tolérait pas la moindre vexation; — ou bien on s'y plaignait les uns des autres et on lui demandait conseil pour plaider. Naturellement le bon seigneur égalitaire ne permettait ni les procès ni les batailles. Il arrangeait tout, réconciliait les pires ennemis, et mettait du sien, quand il le fallait, pour consoler la partie lésée par le droit. Il avait gouverné si sagement et si paternellement cette petite commune, qu'il en avait fait un échantillon modèle à sa manière. Il n'avait voulu dénaturer ni le sol ni l'homme, et s'était refusé à introduire des ressources différentes de celles qui avaient jusque-là suffi à cette population. Il s'était borné à développer et à assurer la spécialité locale. La mer devait nourrir ses

riverains, et l'homme de mer ne devait pas quitter sa nourrice. Les enfans devaient suivre la carrière de leurs pères, profiter de leurs leçons et vivre de leur expérience. Si un jeune homme n'aimait pas la mer et rêvait le séjour des villes, il fallait le laisser absolument libre de partir. L'amiral lui donnait une somme fixe qui lui permettait de vivre trois mois sans ouvrage, après quoi plus rien, et, s'il revenait, il était bien reçu; mais il était tenu de restituer au profit des infirmes l'avance qui lui avait été faite.

L'amiral n'avait pas voulu donner à ses paysans le goût du luxe et du bien-être. Il n'avait rien fait bâtir, rien arrangé, rien changé dans le village. — Je ne veux pas, disait-il, vous faire des jaloux et des ennemis de tous les villages du pays. Vous suivrez le progrès comme vous pourrez et comme vous l'entendrez. Ce que je veux, c'est vous rendre indépendans, maîtres chez vous, assez riches, si vous voulez être sobres, rangés et laborieux. — La chose vous sera facile. Je suis là pour vous soutenir en cas d'accident, réparer les désastres, remplacer les barques avalées par la tempête, vous apprendre à les mieux construire et à vous en servir plus habilement. Je suis là aussi pour faire soigner vos malades et vous aider quand le travail vous est impossible; mais vous bâtir un café, une église, un marché, une promenade, non : ce serait de l'argent perdu. On prie Dieu dans une vieille masure tout aussi bien que dans un palais. On trinque chez soi entre amis, et on s'invite les uns les autres. C'est plus fraternel que d'aller payer chacun son écot chez des étrangers. Votre petit commerce local est un échange de gré à gré que le marché public rendrait arbitraire ou frauduleux; enfin votre promenade à vous, c'est la mer, et, s'il vous faut de temps en temps la vue des arbres et des fleurs, venez chez moi, les portes ne ferment pas.

Mlle Merquem n'avait introduit qu'une amélioration à ce système. Elle ne s'était pas contentée pour ses amis rustiques de l'instruction donnée par le maître d'école. Elle avait voulu diminuer leur superstition et leur fatalisme en leur donnant des notions de science. Tous les jeudis soir, M. Bellac leur faisait un cours élémentaire dans le vieux donjon. Tantôt c'était sur l'histoire naturelle relative à la mer, à sa végétation et à ses habitans, tantôt sur la physique et sur les lois qui régissent le ciel et les ondes. Comme on était richement outillé au donjon, ces leçons de physique étaient accompagnées d'expériences qui parlaient aux sens et ouvraient de force les cerveaux que le raisonnement n'eût pas persuadés. Mlle Merquem assistait à ces séances, et si par hasard M. Bellac était un peu trop technique, elle se chargeait d'expliquer la leçon dans des termes plus vulgaires. Elle se faisait toujours comprendre, et les

bonnes gens en concluaient qu'elle en savait plus long que le professeur.

Pour tout le reste, Célie se conformait au programme tracé par son grand-père, autant par conviction que par respect pour sa mémoire. Elle pensait comme lui que l'on a trop bouleversé l'existence et transformé le caractère de l'ouvrier, et que par là on lui a ôté des vertus et des qualités essentielles. Ceci me fut très bien expliqué par Célio Guillaume, en qui je découvris une très saine intelligence et une manière de s'exprimer très sage et très claire, sans qu'il eût rien perdu de l'accent et de la couleur de son langage rustique. La demoiselle disait que l'on s'était trompé en pensant que le déplacement des aptitudes est un moyen de progrès. On avait pris le changement pour l'essor, le hasard pour la liberté, la curiosité pour la lumière. Elle disait aussi que le sol qu'on possède ou qu'on exploite à son profit est chose sacrée, et qu'il ne faut pas l'abandonner à des mains inhabiles ou infidèles, qu'il n'était pas nécessaire de s'agrandir pour s'enrichir, mais qu'il fallait tirer de l'instrument de travail tout ce qu'il pouvait donner. C'était le fonds inépuisable, parce que l'invention et le courage de l'homme n'avaient pas de limites.

Je trouvai qu'elle avait raison, et je ne m'étonnai pas de voir le paysan si docile à un enseignement qui répondait à ses instincts d'attachement pour le sol qui l'a vu naître et à l'orgueil que l'homme de mer porte dans sa lutte avec les élémens. J'entrevis dans le passé la figure sage et digne de l'amiral, j'oubliai ce que Montroger m'avait raconté du trouble de ses facultés aux approches de la mort. Je compris le fonds de raison et de patience qu'il avait mis de bonne heure dans l'esprit de Célie, et, loin de me sembler excentrique comme la proclamaient ses envieux, ou toquée comme la définissait bénévolement Stéphen, elle m'apparut dans toute la solidité de son jugement et la persévérance de son caractère.

Je demandai comment se passaient les audiences et à quoi elles servaient, puisque la commune était désormais parfaitement administrée et la population en paix avec elle-même.

— Vous avez raison, me répondit Célio. Ça n'est plus nécessaire, mais c'est utile pour entretenir l'honnêteté des habitudes et des manières. La demoiselle dit qu'il faut être poli, parce que la politesse est déjà la moitié de l'amitié. Il n'y a rien de plus poli qu'elle, et on est aussi à l'aise pour causer avec elle que si on était ses parens et ses amis.

— Mais vous êtes ses amis, j'en suis bien sûr. Pourquoi ne le seriez-vous pas?

— Nous sommes plus que ses amis, répliqua Célio d'un air grave.

— Expliquez-vous.

— Nous sommes ses défenseurs. Les amis qu'elle a dans le monde riche savent mieux causer que nous et lui dire de plus jolies choses; mais il y en a plus d'un qui dit du mal d'elle en dessous, et quand ils viennent chez nous pour se moquer de ce qu'elle fait ou ne fait pas, il faut voir comme ils sont reçus! Quant à ceux qui l'aiment bien parce qu'elle est aimable, il n'y en a peut-être pas trois qui la suivraient où nous la suivons.

— Il y a M. de Montroger, qui est un ami sans reproches?

— M. de Montroger est un très brave homme, bien aimable, et qui sait causer aussi; mais il en cherche un peu trop long, et il aime bien qu'on sache le mal qu'il se donne pour plaire à la demoiselle et à tout le monde. Il aime les honneurs et il nous trouve un peu froids. Nous autres, nous ne crions pas sur les toits les choses que nous pensons, et nous savons que, hors du village, la demoiselle n'aime pas qu'on parle d'elle et qu'on raconte le bien qu'elle fait; elle dit que quand on vante trop une personne, ça lui fait des jaloux et des ennemis. On a eu, il n'y a pas longtemps, une grande batterie à Mauconduit à cause d'elle. Il y avait par là des canailles qui s'étaient inventé de dire quelque chose de travers. On n'a rien répondu, nous autres; mais on a été les attendre à la sortie du bourg, et là on s'est expliqué un peu chaudement. La demoiselle a bien vu le lendemain chez nous un œil poché par-ci, une oreille déchirée par-là; elle a cru qu'on s'était battu dans le vin, elle a un peu grondé, mais on s'est laissé dire; elle n'a pas su qu'on avait flanqué une leçon à ses ennemis.

J'aurais écouté Célio toute la nuit; mais ses récits n'intéressaient pas Stéphen, qui m'emmena impitoyablement vers les récifs pour voir le coucher du soleil. Si l'on pouvait prendre le beau en horreur, mon camarade le peintre m'eût fait maudire la nature. A force de la voir et de la chercher, il avait fait abstraction complète des idées, des sentimens et des émotions de la vie humaine. Il s'était systématiquement dégagé de ces vains accessoires, et ne daignait mettre l'homme dans ses tableaux que pour avoir un ton en manière de repoussoir. Il cherchait tout au plus en lui le mouvement; de l'expression, il ne faisait pas le moindre cas. Je m'expliquai pourquoi ses figures ressemblent à des rochers, et leurs vêtemens à des algues.

Je fis mon possible quand même pour lui plaire en l'écoutant, et quand je le quittai, il fut convenu que je lui rendrais son dîner sous forme d'un déjeuner en mer le surlendemain. Il promettait de me conduire aux rochers où nichent les guillemots. Nous mangerions en barque ou sur l'écueil, et je chasserais pendant qu'il ferait *une petite étude*.

Ceci convenu, je me dirigeai vers le château de la Canielle, où

il me semblait que ma tante ne devait pas tarder à arriver, et cette fois je pris le sentier de la falaise pour arriver plus vite.

Je ne le gravis pas sans émotion en songeant que je foulais la trace des pas légers de Célie sur le sable et la bruyère. Je m'assurai qu'il n'était dangereux que pour une personne sujette au vertige. Les gens du village l'entretenaient avec un soin extrême et des précautions toutes filiales. Quand j'eus gagné le sommet, je me trouvai en face d'une grille grande ouverte. Il n'y avait pas de sentier extérieur à droite dans la direction du château. Je pensai que celui de gauche me permettrait de m'y rendre par quelque détour, et j'allais m'y engager quand un vieux gardien, dont le confortable pavillon d'habitation touchait à la grille, m'appela en me disant : — Si vous allez au château, monsieur, vous ne prenez pas le chemin; celui-ci conduit à la ville.

— Mais je n'en vois pas d'autre.

— Pardon! l'allée du parc vous mène au logis neuf, et vous voyez bien que la grille est ouverte. Tout le monde y passe.

Je remerciai le gardien, et, voyant le soleil encore assez haut sur l'horizon, je lui demandai l'heure. Ma montre s'était arrêtée.

— Il est bien un peu tôt, me dit-il, pour aller *chez nous*. On doit être encore à table; mais en attendant vous ferez un tour dans le vieux parc. Il est très curieux.

— Je pensais qu'il y avait défense pour les étrangers?

— Non, monsieur, il n'y a jamais eu de défense.

— C'est ainsi, pensai-je, que l'on écrit l'histoire! cette mystérieuse forteresse est ouverte à tout venant.

Comme j'allais y pénétrer, le bonhomme me dit par manière de réflexion : — Vous pensiez cela, parce que mademoiselle n'y conduit presque jamais les dames qui viennent le soir? C'est depuis un accident arrivé à une demoiselle *folâtre* qui aurait pu se tuer dans les rochers. Voilà pourquoi le dimanche on ferme de nuit la grille du côté du château. Souhaitez-vous, avant de descendre, voir le vieux donjon, monsieur?

— Si cela est permis...

— Tout est permis; entrez. — D'un geste il désigna la porte, me fit le salut militaire, et rentra chez lui comme pour me dire : Je ne reçois rien. C'était un des anciens marins de l'équipage de l'amiral. Tous ceux qu'il avait pu recueillir étaient employés au château et y menaient une vie de cocagne. Leurs enfans et petits-enfans avaient formé le premier noyau de la petite colonie du village.

Je parcourus le donjon, qui était admirablement conservé à l'intérieur. J'y vis la grande salle où M. Bellac, assisté de Célie, faisait son cours de physique aux villageois. L'attirail était sérieux, et je m'expliquai la foudre évoquée par la châtelaine et son sorcier

dans ce laboratoire mystérieux. Le cabinet de travail du savant était ouvert comme tout le reste. Tout était sous la garde de la bonne foi publique. Je m'enfonçai au hasard dans le vieux parc. Il n'y avait pas moyen de s'y perdre, tout sentier descendait brusquement vers les terrasses qui portaient le château neuf; mais cette crête de grès avait des crevasses fantastiques, et, pour s'y diriger sans péril, il fallait voir clair ou les bien connaître. Il n'y avait donc pas plus de mystère là qu'ailleurs. J'avais rêvé une existence cachée aux regards qui n'existait pas. Le lieu prêtait bien par lui-même à cette supposition. Ces roches profondément brisées, ces précipices naturels que voilaient de sombres verdures échevelées offraient des retraites en apparence impénétrables; mais partout de charmans sentiers bordés de fleurs sauvages côtoyaient les grandes excavations d'où l'on avait tiré jadis la pierre de construction du vieux manoir, et jusqu'au fond des anciennes carrières devenues des grottes superbes ombragées de festons de brione et de tamier on trouvait des traces nombreuses de pas sur le sable. C'était la promenade du village.

Un détail me frappa particulièrement : la beauté des plantes qui croissaient partout et qui était intacte comme la flore spontanée ne l'est que dans les sites inabordables ou ignorés. Il n'arrivait donc jamais à de gros souliers d'écraser un bulbe, à une main d'enfant d'arracher une branche de feuillage, une poignée de graminées, une fleur même au bord des sentiers?

— Jamais! me dit un jardinier qui passait près de moi en me saluant, et à qui je fis part de mon observation. Tout le monde sait que mademoiselle aime surtout les plantes qui poussent toutes seules. Le parterre où il y a des plantes de culture est livré à quiconque veut y prendre quelque chose; mais personne n'abuse, et elle est souvent obligée d'offrir elle-même des roses aux jeunes filles, qui les emportent et les gardent comme des reliques. Les jeunes gens..., tenez, voilà devant nous Célio Barcot, un des filleuls : il est amoureux d'Annette Lebruc, et il a demandé tantôt des œillets à mademoiselle pour les donner à sa fiancée. Mademoiselle lui a dit : — Prends-en, mon enfant. — Mais lui : — Oh! non, j'aime mieux que vous me les donniez! — Mademoiselle n'a pas compris son idée; moi, je la sais. Il croit que les fleurs qu'elle a touchées le feront mieux aimer de sa belle. C'est comme ça ici, que voulez-vous? Quand une personne s'est fait une famille de tout un pays, vieux et jeunes lui en savent gré et ne songent qu'à lui complaire pour la garder toujours. Ah dame! si la demoiselle quittait son endroit, ou si elle nous amenait un maître..., c'est ça qui n'irait pas tout seul!

Ce brave jardinier résumait d'un mot une situation qui, de mi-

nute en minute, s'était révélée à mon esprit. Mlle Merquem, à force de donner son temps, son argent et son grand cœur, ne s'appartenait plus. Ce n'était pas seulement Montroger qu'elle eût craint de blesser et d'affliger en songeant à vivre pour elle-même, c'était l'ex-équipage du vaisseau amiral de son grand-père; c'était bien plus, c'étaient les trois ou quatre cents âmes qui formaient la population de la colonie.

Il me fallait donc la disputer à un petit monde jaloux, tenace et peut-être capable de tout pour la retenir et l'accaparer. J'en pris vite mon parti, et même plus les obstacles m'apparaissaient, plus mon désir devenait volonté, plus mon âme s'attachait à son but et le trouvait digne d'une grande lutte.

Je regardai encore le ciel. Il était trop tôt pour me montrer convenablement. Eh bien! c'était raison de plus, il fallait sortir à tout prix du petit enclos de l'habitude et de la prudence. Je saluai le jardinier, et, cessant de faire l'école buissonnière, je descendis rapidement vers les terrasses bien nivelées du nouveau parc. Je saluai aussi en passant Célio Barcot, que je croisai dans le sentier. Il ne ressemblait guère à Célio Guillaume. Il était de moyenne taille, élancé, d'un brun velouté, beau comme Endymion. Nous ne fûmes pas agréables l'un à l'autre : son salut fut contraint et son regard méfiant; mon habit noir l'offusquait. Sa remarquable beauté me causait je ne sais quelle puérile jalousie. Quand je l'eus dépassé, je retournai la tête pour le regarder encore, et je le vis arrêté auprès du jardinier, qui souriait. Tous deux avaient les yeux fixés sur moi. Le jeune homme, effarouché, semblait dire : Quel est l'animal étrange qui se permet de chasser sur nos terres? Le jardinier semblait répondre : Encore un qui se cassera le bec contre la cage.

Je doublai le pas, et quand j'arrivai au château, Mlle Merquem était encore à table avec M. Bellac. Elle était habillée, mais lui ne l'était pas et ne paraissait pas s'en douter. Introduit dans le salon, je les aperçus à travers la porte vitrée. Célie se leva en apprenant que j'étais là, et dit à son vieux ami qu'il n'était que temps d'aller se raser, puisqu'on arrivait déjà pour la soirée. Il porta avec surprise la main à son menton et s'enfuit précipitamment. Mlle Merquem vint seule et très résolûment me trouver sur la terrasse, où je feignais de me réfugier par discrétion. Elle courut presque après moi, mais je n'eus pas une longue illusion sur la cause de son empressement. — Vous êtes seul? Est-ce que votre tante ne vient pas? me dit-elle avec inquiétude; serait-elle malade?

Je me hâtai de la rassurer et de lui raconter que je venais de dîner au bourg de la Canielle avec un mien ami, peintre de marine. — Je vois que j'arrive le premier, ajoutai-je; renvoyez-moi à la mer, si vous le voulez.

— Non pas, reprit-elle en souriant; vous voilà, je vous garde. Descendons jusqu'au bassin : j'ai du pain à porter aux cygnes. — Je la suivis. — Ainsi, reprit-elle en marchant, vous êtes l'ami de ce peintre cuivré comme un Ribeira et qui a le crin taillé en brosse? Il a une bonne figure, et nos paysans l'aiment déjà beaucoup. Ils le disent très brave garçon. Dites-lui, vous, que s'il a besoin de quoi que ce soit, tout ce qui est chez moi est à son service. Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ce soir avec vous?

Je lui expliquai la sauvagerie de Stéphen et son manque d'usage.

— C'est pourtant, reprit-elle, un artiste remarquable, n'est-ce pas?

— Pourquoi voulez-vous qu'il soit remarquable?

— Au fait, je n'en sais rien. Je ne me suis pas permis de regarder sa toile en passant. Il a sans doute beaucoup d'esprit?

— Il n'en a pas du tout.

— Mais de l'entrain, de la gaîté?

— Ennuyeux comme la pluie, répondis-je étourdiment.

Je compris la faute que je venais de commettre en voyant la surprise de Célie.

— Ni talent, ni esprit, ni gaîté? dit-elle, et vous vous condamnez à venir chercher sa société dans ce pays perdu de la Canielle?

— Oui, répondis-je avec aplomb, je l'aime.

— J'en doute; on ne s'ennuie pas avec les gens qu'on aime, fussent-ils stupides; du moment où l'on a une raison pour les aimer, on s'intéresse à eux et on ne les écoute pas avec indifférence.

— Ce que vous dites là prouve que vous êtes meilleure que moi, voilà tout.

— Ou que je sais mieux aimer.

— Oh! là-dessus, je vous défie; j'aime passionnément quelqu'un aujourd'hui.

— Qui donc?

— Vous.

— Miséricorde! passionnément? et pourquoi cela?

— Parce que j'ai passé quatre heures à la Canielle.

— Ah! oui; je vois : vous avez entendu mes amis dire que je suis un ange! Je dois cette auréole à mon grand-père.

— Je sais tout.

— Tout? dit-elle en riant avec une ingénuité malicieuse. Alors vous avez vu l'enfant?

— L'enfant? ah! oui, l'*enfant de Mme de Malbois!* Eh bien! je ne l'ai pas vu. Je n'ai même pas songé à lui, et, s'il faut vous l'avouer, je n'ai demandé à personne comment vous l'aviez sauvé.

— Je l'ai sauvé en lui jetant une corde, ce n'est pas plus malin

que cela. Quatre personnes très fortes ont tenu la corde, l'enfant et moi. Je ne peux pas vous faire un beau récit. Quand on est dans la vague furieuse, on ne voit que ce qu'on fait et on n'entend que ce qu'on pense. On est plusieurs qui pensent, qui voient, qui veulent, et qui font spontanément la même chose. Les impressions poétiques, les dialogues animés, le pittoresque et le dramatique de la chose sont absolument perdus, et après cela il y a tant de fatigue qu'il n'y a pas d'émotion rétrospective. On rentre chez soi et on dort.

— Dites tout ce que vous voudrez pour me persuader que vous faites vulgairement les choses les plus vulgaires. Si vous n'étiez pas parfaite, je croirais qu'il y a là un peu d'affectation; mais de votre part c'est impossible. A force de vous faire méconnaître à dessein, vous vous méconnaissez naïvement. Eh bien! je ne vous en aime que mieux, et, s'il faut aller jusqu'au fond de la vérité, je vous adore. Cela vous est bien égal, je le sais; vous êtes blasée sur l'affection et sur l'admiration que vous inspirez. Vous vivez dans une région si haute et si pure que les mots dont on se sert ne peuvent ni vous étonner ni vous inquiéter. Vous êtes probablement la seule femme jeune et belle à qui on puisse dire sans hésiter et avec la certitude de ne pas déranger sa tranquillité : Je vous aime avec enthousiasme. Vous avez beau faire, vous savez que cela vous est dû et que, pour ne pas vous rendre un culte, il faudrait être une brute misérable. Laissez-vous donc adorer de moi, comme vous êtes adorée des mariniers de la Canielle. Ce sera un ami et un serviteur de plus, voilà tout.

La vérité était venue sur mes lèvres sans préméditation et même en dépit de la réserve préméditée. Je ne songeais pas non plus à saisir l'occasion de risquer le tout pour le tout. Je crois que j'aurais parlé de même à Célie devant Montroger, devant ma tante, devant tout le monde, Je ne m'étais pas interdit le genre de sincérité qui me poussait en ce moment, et dont elle ne pouvait pas s'offenser. Seulement je ne croyais pas qu'elle me laisserait aller jusqu'au bout sans m'interrompre par quelque plaisanterie qui rendrait mon effusion impossible ou ridicule. En voyant qu'elle m'écoutait avec étonnement et que sa physionomie devenait sérieuse, je me sentis effrayé tout à coup. Mon trouble m'avait-il trahi? Derrière le désintéressement dans lequel s'abîmait mon audace, sentait-elle le tumulte d'une secrète et tremblante espérance? Le regard pénétrant qu'elle attacha sur moi après un moment de rêverie me rendit le courage. Elle interrogeait ma sincérité. Elle avait pesé mes paroles, elle en était frappée; elles lui avaient probablement déplu, mais elles n'avaient point passé inaperçues.

— Vous vous moquez de moi, répondit-elle enfin avec un peu de trouble et de tristesse. Les gens de la Canielle ne m'ont jamais dit : Je vous aime, encore moins je vous adore. Ils ne sauraient pas le dire, et, le jour où ils le sauraient, je ne croirais plus à leur amitié.

— Permettez-moi de vous répondre que, s'il en est ainsi, vous ne les aimez pas du tout. Vous acceptez leur attachement instinctif comme vous acceptez celui de vos cygnes qui accourent à vous pour avoir du pain. Si vos cygnes pouvaient parler, vous leur feriez tordre le cou?

— Non, car, s'ils parlaient, ce serait pour dire seulement : Fais-nous manger; mais je ne compare pas nos mariniers à des animaux. Ce sont de vrais hommes, des hommes d'élite, qui plus est, des héros de courage et de dévouement. Je les estime au point que je pourrais dire aussi, moi, « je les aime, je les adore; » mais je ne leur dis rien de semblable. Ceci n'est pas de leur vocabulaire et donnerait lieu à d'étranges méprises. Les gens simples et droits n'ont pas de mots passionnés à leur service. Ils prouvent l'attachement, ils pratiquent l'amitié, et, comme des sauvages sublimes, ils méprisent les protestations.

— Ils ont raison, car le mot protestation signifie exagération. Daignez encore me regarder en face, mademoiselle Merquem. Croyez-vous que je mente en vous disant que je vous vénère?

— Vous ne vous êtes pas servi de ce mot-là, répondit-elle en me regardant encore, mais cette fois avec un malaise visible : est-ce au mot *vénération* que vous vous arrêtez?

— Supposons; le repoussez-vous?

— Oui, je ne le mérite pas.

— Mais si je me persuade que vous le méritez?

— Il m'honore, mais il me trouble. J'ai horreur de la vanité, c'est l'écueil de la raison, c'est là que tout mérite échoue et disparaît. Ne cherchez pas à me l'inspirer. Ce serait me rendre un mauvais service et me prouver tout le contraire de l'amitié.

— Alors vous préférez le mot amitié?

— Il est bien sérieux!

— Il est très sérieux; mais comme je ne vous demande pas de retour, comme je n'ai pas émis la moindre prétention à un sentiment quelconque de vous à moi, j'ai le droit de vous demander de quelle façon vous m'autorisez à vous aimer. Vous allez répondre : D'aucune façon? Prenez garde! Je suis un très honnête homme, sérieux et sincère. Je ne suis peut-être pas un héros de courage et de dévouement, je n'ai pas eu l'occasion de m'essayer, de me connaître et de faire mes preuves. Je n'ai sauvé la vie de personne, je

n'ai affronté aucune tempête. Je ne suis pas non plus un sauvage sublime, mes instincts n'ont pas la puissance qu'ils acquièrent chez les gens simples de mœurs et d'habitudes. J'ai eu le malheur de recevoir une assez bonne éducation, d'apprendre à me servir de ma langue pour exprimer mes idées plus que de mes bras pour tenir une corde, et de mon cerveau pour connaître l'état de mon cœur plus que de mon cœur pour débrouiller les ténèbres de mon cerveau. Je suis l'homme de mon temps et de mon milieu; mais, tel que je suis, je me connais assez pour savoir qu'en me rendant capable d'exprimer ma pensée on ne m'en a pas rendu indigne, et vous, qui donnez tous vos soins à élever le niveau intellectuel de vos amis du village, vous ne pouvez pas croire que la civilisation dégrade l'homme. Arrêtez donc un peu l'essor de votre mépris, et réfléchissez avant de me dire : Je vous défends de me comprendre, de m'apprécier et de me rendre l'hommage que j'accepte avec attendrissement du plus inculte de mes paysans.

Évidemment Mlle Merquem n'avait jamais été mise au pied du mur, et Montroger ne lui avait dit que des banalités faciles à éluder, car elle ne sut pas échapper à mon insistance.

— J'ai eu tort, dit-elle avec un embarras pudique et touchant. Je vous ai mal compris et mal répondu. J'ai été prude. Il faut me le pardonner. Il est impossible à une vieille fille sans grand usage du monde de ne pas tomber quelquefois dans ce travers ridicule. J'aurais dû vous répondre tout simplement : Vous me jugez très bonne, vous m'estimez beaucoup; vous me dites gaîment, mais sérieusement au fond, que vous faites grand cas de moi! Eh bien! tant mieux, merci; c'est la preuve que vous avez en vous tout ce que vous m'attribuez, et votre sympathie a droit à ma reconnaissance. Au lieu de cela, j'ai cru à de l'ironie, à de la curiosité, à je ne sais quelle épreuve de ma modestie ou de mon bon sens. Je vous ai fait injure, pardonnez-moi... et n'en parlons plus.

Le dernier mot était dur après l'abandon d'un si aimable retour, mais il fut prononcé avec une timidité craintive qui me charma plus que tout le reste.

— Parlons-en au contraire, lui dis-je. Dieu sait quand je retrouverai la bonne chance de causer encore avec vous. Je ne veux pas rester dans le doute, j'en souffrirais cruellement, et j'ai le droit de vouloir me soustraire à une amertume qui serait profonde. Si je vous ai donné le change, ce n'est pas parce que vous avez eu un accès de pruderie. Vous n'en avez pas eu, vous n'en aurez jamais; mais vous êtes plus sérieuse de caractère que vous ne le paraissez. Vous montrez quelquefois un enjouement si complet, si frais et si jeune, mademoiselle la vieille fille, que je vous ai parlé comme à l'enfant que

j'ai vue rire à étouffer, il y a huit jours, en jouant des charades. Ce jour-là, j'étais un sultan, vous étiez mon esclave, et j'aurais pu vous tutoyer en public. Vous n'en eussiez ri que davantage. Aujourd'hui j'étais si ému de tout ce que j'ai vu et entendu au village, que j'aurais cru effaroucher précisément votre modestie, si je ne vous l'avais dit en langage exagéré, c'est-à-dire en me raillant moi-même. C'est moi qui ai été absurde, vous n'étiez pas en train de rire, et vous êtes si généreuse que vous ne voulez pas trouver vos amis ridicules. Eh bien! prenons que je n'ai rien dit. Je commence: Vous êtes bonne, grande et simple autant que vous êtes aimable et hospitalière. Vous avez le courage de l'homme et la grâce de la femme. Vous êtes la personne la plus sympathique que j'aie jamais rencontrée et celle qui m'inspire le plus de confiance et de respect. Naturellement j'ai besoin de votre estime pour embaumer et honorer ma vie. Je n'ai encore rien fait sous vos yeux pour la mériter. Je n'ai aucun droit à l'obtenir, je ne la réclame pas. Je demande seulement que, le cas échéant, vous me l'accordiez, et je désire ardemment trouver le moyen et l'occasion d'en être digne.

Je vous le dis pour que vous ne me découragiez pas, vu que je n'ai pas l'orgueil de croire que mon mérite peut éclater de manière à vous éblouir, et sans que vous m'ayez aidé un peu. D'ailleurs je ne suis pas à même d'illustrer par des bienfaits notoires ma pauvre vie pratique. Je n'ai pas la fortune et le crédit de M. de Montroger. Je n'ai pas les muscles de Célio Guillaume. Je suis un être très obscur, mais très ferme et très indépendant. Voulez-vous me mettre à l'épreuve? Vous avez sauvé et recueilli un enfant dont la grâce ne m'a pas séduit, puisque je ne l'ai pas vu. Il est impossible qu'il ne vous soit pas très cher. Si peu romanesque que vous soyez, il a été jeté dans vos bras d'une façon où il semble que la Providence ait voulu directement intervenir, et je sens qu'à votre place je chérirais ce pauvre oiseau réfugié dans mon sein. Vous ne pouvez pourtant pas l'élever vous-même et le prendre auprès de vous sans donner prétexte à la calomnie. Vous le sentez, puisque vous l'avez dit à ma tante. Cet enfant est donc condamné à n'avoir pas de mère, et vous ne pourrez le surveiller d'assez près pour bien voir éclore ses réelles aptitudes. Confiez-le-moi. Je serai son père et sa mère. Je me consacrerai entièrement à son éducation, il ne me quittera jamais, je lui sacrifierai tous les plaisirs de mon âge, toutes les distractions qu'il ne pourrait pas partager utilement avec moi. Il deviendra le frein, le but et le travail de toute ma jeunesse. Quand j'aurai fait de lui un homme, vous déciderez de son avenir, ou vous m'en laisserez le soin. Je suis prêt à l'adopter et à m'interdire tout autre espoir de famille... Répondez. Acceptez-vous?

En faisant à Mlle Merquem une pareille offre, j'obéissais à l'inspiration du moment, certain qu'en amour c'est la seule bonne, et sentant que plus on se livre, plus on devient capable de tenir parole. Elle s'assit sur un banc de marbre blanc, au bord du bassin, au milieu de ses cygnes, qui, eux aussi, semblaient être jaloux d'elle, et se pressaient autour du banc de manière à m'empêcher d'y prendre place :

— Si je vous dis que votre proposition m'étonne, répondit-elle, vous me chercherez querelle; mais il faut pourtant que je comprenne pourquoi cette idée très généreuse et très belle vous est venue. Est-ce par dévouement que vous voulez éloigner de moi ce petit naufragé?

— Oui, avant tout, mais ne m'en sachez aucun gré. Le dévouement est une contagion, et comprenez-moi bien! Je suis jusqu'à présent à peu près inutile. Soigner, chérir et soutenir ma vieille tante est une tâche si douce que je rougis quand vous m'en faites compliment. Entre nous soit dit, vous avez pris avec moi dès le premier jour une initiative qui autorisait mes épanchemens d'aujourd'hui. Vous m'avez dit que vous me saviez estimable, vous vous permettiez donc de m'estimer sans ma permission, et j'ai été si bon garçon, moi, que je vous ai aimée tout de suite par reconnaissance; ma modestie n'a pas trop souffert, j'ai vu devant moi un avenir encore meilleur que mon passé, puisque j'étais déjà encouragé et récompensé par un instant de votre bienveillance. Depuis cet instant, qui est une date dans ma vie, la première date ineffaçable, je vous le jure, j'ai été agité par le désir de ne pas rester nul. Je connais déjà la vie et le monde. Rien de ce qui attire le regard, l'envie ou l'admiration des sots ne me tente, et quand j'ai vu votre existence si différente de toutes les autres, quand j'ai pu respirer l'atmosphère de sainteté modeste qui vous entoure comme un nimbe, j'ai compris tout à fait que ma petite philosophie m'avait mis dans le vrai chemin. Faire le bien pour le plaisir de le faire et arriver à sentir que c'est le plus grand, le seul plaisir en ce monde, voilà ce que je voulais, voilà ce dont je me suis assuré absolument en songeant à vous et en entendant parler de vous. Je me suis piqué d'honneur au moment même, comme un bon soldat qui ne veut pas laisser toute la peine et tout le danger aux autres. J'ai éprouvé le besoin de me mettre à l'œuvre, et, tout bouillant d'ardeur, je suis venu vous offrir ma vie pour que vous l'utilisiez comme bon vous semblera. Je ne peux pas créer des écoles, bâtir des hôpitaux, entraîner mes concitoyens par d'éloquentes paroles, en un mot, faire des prouesses de talent et de magnificence; mais je peux être un bon précepteur. Donnez-moi un

jeune homme à élever, ce sera une très grande tâche parfaitement obscure; c'est celle que j'ambitionne et qui me convient.

Célie se leva, et d'un geste charmant se servit de son voile pour écarter le blanc troupeau des cygnes. « Allons consulter votre tante, me dit-elle d'un air résolu. Elle arrive toujours la première, nous aurons le temps de lui parler. Si elle approuve votre idée, je n'ai pas le droit de la combattre... Et tenez! j'entends une voiture, parions que c'est la sienne. Coupons à travers le parterre, nous l'arrêterons au passage.

Elle s'élança comme un oiseau, franchit les plates-bandes sans effeuiller une rose, traversa une pelouse sans rayer l'herbe, et arriva la première à la haie d'aubépine qui séparait le jardin de la petite route. Je la laissai me devancer pour la voir courir. Sa grâce étonnante m'inondait de volupté, mais elle ne s'en doutait pas, et le sérieux de notre entretien l'avait remplie de confiance.

C'était bien ma tante qui arrivait, j'arrêtai l'équipage. Mlle Merquem ouvrit une barrière, et ma tante mit pied à terre avec Erneste, dont la présence me sembla devoir être un obstacle à l'explication. Heureusement M. Bellac avait fait si lestement sa barbe qu'il en avait oublié la moitié; il arriva à point pour offrir son bras à ma petite cousine et l'emmener à la volière, qu'elle désirait voir.

En vingt mots très nets et brusques avec intention, Mlle Merquem mit ma tante au courant et lui résuma notre entretien. Elle s'attendait à une grande surprise de sa part et comptait se baser sur sa première impression. Je n'étais pas sans inquiétude. Un projet aussi romanesque de ma part devait bouleverser les idées de ma tante sur mon bon sens et tous ses rêves pour mon avenir. Ce fut à moi d'être surpris : ma tante sourit tranquillement, me regarda en face, essuya une larme et me dit : « Embrasse-moi, tu as eu là une idée digne de toi, et j'espère que tu as compté sur moi pour t'aider à la mener à bien. Puisque je marie ma fille et que tu es un homme, je vais ne savoir que faire de mes petits soins et de mes gâteries. Tu m'amènes un enfant. Eh bien! à nous deux, nous allons nous occuper à le rendre heureux et bon. » Puis, se tournant vers Mlle Merquem : « Chère Célie, ma grande voisine, lui dit-elle, vous devez consentir. Nous ne sommes pas riches, vous ferez plus tard à l'enfant le sort que vous voudrez; mais nous l'élèverons dans un bon milieu, bien sûr et bien modeste, comme nous avons élevé Edmond... Ah! vous ne savez pas... Si fait, je vous ai raconté cela!

— Et je ne l'ai pas oublié, répondit Mlle Merquem en me regardant; bien que votre neveu n'ait pas voulu me le rappeler, j'y pensais en l'écoutant. Edmond était un pauvre petit parent dont il a fait lui-même l'éducation, et qui, grâce à lui, est entré à l'école

normale, dont il va sortir un des premiers. M. Armand n'a pas de fortune à donner aux siens; il est bien plus riche que cela : il leur donne son cœur et son intelligence. Aussi tout à l'heure, en enregistrant ses promesses, j'ai compris qu'il les tiendrait, et je vous ai nommée arbitre. Vous avez prononcé, mais ce que j'ai dit à votre neveu, je veux vous le dire aussi. Si c'est par amitié pour moi et pour me préserver de méchancetés stupides que vous prenez cet enfant, je ne peux pas accepter. Ce serait une lâcheté de ma part, vu que je n'ai rien de sérieux à redouter de l'opinion. Nous avons l'acte de naissance de l'enfant, nous avons découvert sa pauvre famille, qui est fort honnête par parenthèse; mais, quoique toute ma vie puisse être mise à découvert, aucune précaution n'empêchera jamais qu'on ne dise du mal de moi, si l'on veut en dire. Je rougirais donc de faire le moindre sacrifice à la sottise ou à la malveillance, et je me sentirais blessée, si la sollicitude de mes amis croyait devoir m'en préserver.

— Nous savons tout cela, reprit ma tante; mais nous savons aussi qu'il vous est impossible d'élever l'enfant vous-même dans votre maison; ce serait lui faire trop de jaloux ou lui inspirer trop d'orgueil. Ne me l'avez-vous pas dit?

— Cela est vrai, j'en conviens. Mes amis de la côte, avec lesquels je suis obligée à beaucoup de prudence, se demanderaient pourquoi je préfère cet enfant-là aux leurs, et j'éveillerais des ambitions d'amitié que je ne pourrais plus satisfaire. D'un autre côté, en ne faisant pour lui que ce que je fais pour les autres orphelins, je ne fais pas assez. Ces orphelins ont des tantes ou des cousins, ils ont un pays. Si celui-ci, qui n'a rien, ne se conduit pas admirablement, il sera moins heureux que les autres; on sera plus sévère pour lui. Je pense qu'il est bon de le transplanter et de lui faire une enfance plus facile, une destinée plus sûre. Prenez-le donc; s'il vient à vous gêner, vous me le rendrez. Quant à renoncer pour lui au mariage,... M. Armand a parlé ainsi par enthousiasme, et je vois que cela ne vous inquiète pas plus que moi.

Le reste des habitués du dimanche arrivait. Nous demeurâmes sur cette convention qu'aussitôt après le mariage d'Erneste l'enfant entrerait chez nous. Durant la soirée, Mlle Merquem chercha et trouva l'occasion de me dire encore quelques mots à part. Elle désirait informer elle-même M. de Montroger de la détermination que nous venions de prendre. Rien ne pressait : elle nous demandait quelques jours de silence.

— Il est donc bien jaloux? lui dis-je.

— Oui, il est jaloux du bien que les autres font à sa place. Il m'avait offert de prendre mon petit Moïse, et j'ai refusé.

— Je vous inspire donc plus de confiance que M. de Montroger?

— Je ne dis pas cela; mais Montroger, irrité des propos de Mme de Malbois, que nous connaissions avant que votre tante ne me les eût rapportés, croyait indispensable *à mon honneur* que l'enfant fût éloigné du pays. Il voulait l'envoyer à l'autre bout de la France et le faire oublier. Je ne l'entendais pas ainsi. Si l'on rougit d'avoir fait son devoir parce qu'il est mal interprété, il n'y a plus de raisons pour ne pas s'en dispenser une fois pour toutes, et si l'on vient à se cacher des choses honnêtes et justes par crainte de l'opinion, je ne vois pas pourquoi on ne se jetterait pas dans le vice et dans l'hypocrisie. Ce qui m'a plu dans votre idée, c'est que l'enfant vivra chez votre tante, et que je ne le perdrai pas de vue.

— Vous avez songé à vous et à lui, c'est fort bien; mais ne voulez-vous pas me laisser croire qu'il y a eu aussi un peu de sollicitude pour moi dans votre préférence?

— Comment cela? dites.

— J'avais besoin de m'associer à vos bonnes œuvres; ce désir si vif ne méritait-il pas un encouragement et une récompense?

— Vous avez l'air de me dire que vos bonnes pensées vous viennent de moi! Je n'en crois rien. Vous valez mieux que moi. J'en suis sûre.

— Oh alors! vous m'estimez énormément?

— Ce ne serait pas une raison, mais le fait n'en est pas moins certain. Je vous estime infiniment, puisque je vous confie une âme dont, à l'heure qu'il est, je puis encore disposer et que j'estime très précieuse, — car il est charmant, ce Moïse! Il faudra le voir pourtant. Voulez-vous que je lui donne demain une commission pour vous?

— Non, j'aime mieux ne pas le connaître d'avance. Si je le prends tout de suite en amitié, je n'aurai aucun mérite à me charger de lui.

— Mais si vous retournez à la Canielle pour voir votre ami, vous ferez connaissance avec l'enfant malgré vous?

— Voulez-vous que je n'y retourne pas?

— Au contraire! Quel jour y viendrez-vous?

— Après-demain, sauf votre bon plaisir, car il est possible que mes promenades de ce côté vous importunent.

— Nullement! Le pays n'est pas à moi matériellement parlant, et la présence de votre ami, qui m'est tout à fait étranger, ne me gêne en aucune façon. Le premier jour, j'en ai été un peu contrariée. Les touristes et les peintres ne viennent jamais chez nous; mais j'ai su très vite qu'il était artiste sérieux, et, à présent que vous le déclarez votre ami, je suis tout à fait en confiance.

On nous interrompit. Il en était toujours ainsi. L'impossibilité de

causer longtemps avec elle était le grand obstacle et le principal supplice de ma situation.

— Nous ne confierons pas notre projet à Erneste, me dit ma tante quand nous fûmes rentrés. Elle rit de tout, et Dieu sait quelles mauvaises pensées la petite Malbois pourrait lui mettre dans l'esprit à ce sujet. Je suis désolée de la voir liée avec cette jeune fille, que je ne crois pas meilleure que sa mère.

— Elles ne seront peut-être pas liées longtemps, répondis-je.

— Pourquoi cela?

Je fis part à ma tante de diverses circonstances qui, malgré mes préoccupations personnelles, m'avaient frappé dans la soirée. Le jeune La Thoronays m'avait paru soucieux et un peu acerbe avec sa fiancée. Celle-ci avait été aimable avec Montroger, qui n'y avait pas paru insensible. Peut-être Erneste nous ménageait-elle l'énorme surprise de guérir Montroger de sa grande passion. Dans ce cas-là, Emma, qui n'avait pas cessé de prétendre à la même conquête, deviendrait son ennemie.

— Voilà ce que tu as observé? me dit ma tante. Eh bien! tu n'as pas si bien observé que moi. Emma a jeté son dévolu sur Julien. Elle travaille à nous l'enlever. Je ne crois pas qu'elle réussisse à l'accaparer, mais elle peut nous brouiller avec lui. Tous ces enfans-là jouent un jeu qu'ils croient très fort et qui n'est que brutalement ingénu. Hélas! oui, il y a un certain cynisme dans les relations de ce jeune monde; c'est le contre-coup du grand *steeple-chase* social. On n'aime pas, on n'a plus besoin d'aimer pour se marier. Ma pauvre Erneste elle-même n'a pas eu le cœur touché comme je le croyais. Elle n'était qu'un peu effleurée. Ce mariage lui plaisait. Elle se souciait médiocrement du mari. Ce soir, Emma a démasqué ses batteries. Julien a voulu éprouver Erneste, et la terrible enfant n'a pas voulu lui donner le triomphe de paraître piquée. Elle a eu l'air de ne rien voir et s'est rabattue sur Montroger pour mortifier sa rivale. Montroger est un peu vain et facile à enivrer de badinage et d'œillades; mais tout cela, c'est le petit feu d'artifice d'une soirée d'émotions que l'on a voulu se donner. Demain, Julien sera ici pour combattre Montroger, qui sera à la chasse, parfaitement oublieux de l'aventure. Ces demoiselles se raccommoderont. Elles se détesteront peut-être, mais elles affecteront d'être inséparables, en attendant qu'elles se trompent. Célie ne remarque pas tout cela, elle n'y comprendrait goutte. Ah! voilà une âme droite et simple! Aussi je ne peux lui dire toutes mes inquiétudes, et je les refoule sous un air de bonne femme bien gaie; mais je suis sur les épines, et puisque tu me dis tes remarques, je te confie les miennes. Quel est ton avis à présent?

— Mon avis est que vous ne devez vous mêler de rien et qu'Er-

neste ne doit pas se douter que nous l'observons. Observons-la d'autant plus pour bien savoir où nous la conduisons, mais attendons-nous peut-être à nous voir forcés de la suivre. Ce jeune monde, comme vous l'appelez, chère tante, n'est pas celui que vous avez traversé. Il n'y a plus de timidité parce qu'il n'y a plus de passion, vous le jugez fort bien; plus d'incertitude du cœur, puisque le cœur n'est pour rien dans la partie; plus d'épanchement filial, on n'a rien à confier à sa mère : elle ne vous comprendrait pas, elle vous parlerait une langue morte. Tourmentée de la recherche de votre bonheur, elle verrait moins clair que vous sur la poursuite de la richesse et du plaisir. Ah! ces enfans sont plus fortes que leurs parens; elles savent mieux ce qui leur convient, à elles; laissez-les donc faire, vous ne pouvez que déranger leurs calculs en les discutant et faire échouer leurs entreprises en les effrayant du péril qu'elles bravent.

— Mais c'est affreux, ce que tu me dis là! tu m'ôtes mes dernières illusions! Nous tournons au mariage américain; bientôt on jouera l'amour conjugal à pile ou face! Comment! je ne pourrai pas donner mon cœur de cinquante ans à ma fille, qui en a dix-sept! elle le trouvera trop jeune et trop vivant pour elle! J'aurai rassemblé dans l'arrière-saison de ma vie tout ce que j'ai eu de plus frais dans l'imagination et de plus suave dans l'âme pour parfumer son adolescence et y faire germer la belle fleur de l'amour, et j'y verrai apparaître une ortie au moment de l'éclosion!

— Vous vous êtes flattée d'un résultat exceptionnel, vous avez cru qu'on pouvait antidater une destinée; cela n'est point. Il faut accepter la marche du temps et ne pas s'offenser des déviations apparentes. Tout cela va au bien quand même. Voyons! De votre temps, les illusions qui précédaient le mariage n'étaient-elles pas funestes? les déceptions du lendemain, amères? C'est à ce point que les mariages d'amour ont fini par effrayer les familles les plus patriarcales et les parens les plus tendres. Ne vaut-il pas mieux, logiquement parlant, rechercher les avantages positifs, qui seront une consolation à l'absence des joies idéales, que de se créer un paradis imaginaire où le pain et l'amour manqueront tous deux à la fois au jour du réveil? Si quelques couples d'âmes fortes ont fait mentir la vraisemblance et céder la destinée, ce n'est pas un exemple que l'on puisse invoquer. Il est trop rare, il demande trop de perfection. Laissez se choisir et s'associer ces esprits nouveaux, qui ne peuvent plus se tromper par la séduction, et qui en somme n'ont presque rien à exiger les uns des autres quand ils sont unis. C'est le dernier mot de l'individualisme; mais puisqu'il faut passer par là pour arriver à la liberté!..

— Est-ce que l'amour sera jamais conciliable avec la liberté?

reprit ma tante en levant les épaules. L'amour est un esclavage volontaire auquel la femme aspire naturellement, et qu'elle impose en même temps qu'elle le subit. Vous avez beau vouloir mettre le cœur à droite, il sera toujours à gauche, et à moins que vous ne trouviez le moyen de le supprimer... Mais, mon Dieu, il est deux heures du matin, et j'oublie qu'à ton âge on a encore besoin de sommeil; nous reparlerons de tout cela demain, va vite te coucher.

— Encore un mot, ma tante. Vous qui êtes du temps où la femme avait un cœur, croyez-vous bien réellement ce que vous venez de dire? Une vraie femme éprouve-t-elle le besoin d'être dominée?

— Oui, cela est dans la nature.

— Dans la nature animale, cela est certain : la femelle subit l'amour et s'épanouit sous la domination; mais dans l'espèce humaine la femme n'a-t-elle pas la prétention d'avoir une âme qui vaut la nôtre, une personnalité qui lui appartient, une liberté de choix qui lui paraît sacrée?

— Tiens! tu me fais penser à Mlle Merquem... Voilà les mots qu'elle dit quand entre femmes on la met un peu au pied du mur.

— Vraiment?

— Ne parlons pas de Célie, cela nous mènerait jusqu'au grand jour, et je me sens très fatiguée.

Je n'insistai pas. Ma tante, très délicate de santé, était plus âgée que son âge, et je dus briser l'entretien au moment où il commençait à m'intéresser personnellement. Au reste, j'avais déjà remarqué que ma tante ne me parlait pas volontiers longtemps de Mlle Merquem, soit que, ayant pour elle une vive amitié, elle eût craint d'avoir à reprendre quelque chose à sa manière de voir, soit qu'elle eût quelque vague soupçon du secret de ma pensée.

Le lendemain, elle me parla fort peu de l'adoption du petit naufragé. Il semblait que ce fût à ses yeux la chose la plus simple; elle n'était tourmentée que de l'avenir de sa fille.

GEORGE SAND.

(La troisième partie au prochain n°.)

LA DIPLOMATIE

ET LES PRINCIPES DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Histoire diplomatique de l'Europe pendant la révolution française,
par M. François de Bourgoing; Paris, Michel Lévy, 1867.

Un ouvrage sérieux, fruit de patientes études, qui ne court point après la popularité, rencontre quelquefois sur son chemin une bonne fortune inattendue. Si le sujet qu'il traite est choisi parmi ceux qui se rattachent à des intérêts généraux et durables, telle circonstance peut survenir qui lui prête, sans qu'il l'ait cherché, le mérite de l'opportunité, avantage à la vérité plus piquant que solide, mais qui a pourtant son prix pour un écrivain. L'auteur reçoit alors en un jour la récompense du travail auquel il s'est silencieusement voué pendant des années. On doit lui savoir gré d'avoir pensé avant tout le monde à la chose à laquelle tout le monde à un moment donné se met à penser.

Nous nous tromperions bien si cette chance heureuse n'était pas celle du livre dont nous venons de transcrire le titre. Ce livre est le résumé de longues recherches. Le premier volume a paru depuis deux ans déjà; le second, qui vient de voir le jour, ne termine pas la période historique dont l'auteur s'est proposé d'embrasser le cours. Dans ce récit de faits dont un demi-siècle déjà nous sépare, aucun

rapprochement forcé avec les événemens contemporains, aucune allusion aux incidens, encore moins aux hommes du jour, ne se sont glissés sous la plume toujours discrète et grave de l'historien. Et cependant ce second volume aurait été composé tout exprès pour paraître au printemps dernier, entre nos premiers démêlés avec la Prusse et la discussion de nos chambres sur l'organisation de notre état militaire, qu'il ne serait pas venu plus à propos. C'est la première coalition européenne, suivie de la campagne de Flandre de 1792, qui en fait le sujet principal. Or je crois que le récit le plus vulgaire de cette grande aventure tant de fois racontée devrait trouver en ce moment des lecteurs. Dans la situation qui nous était faite hier, et dans laquelle nous pouvons nous retrouver demain, quand nous entendons souvent dire que d'un soir au matin suivant la guerre va s'allumer sur notre frontière du nord, tous les faits d'autrefois qui ressemblent de près ou de loin à ceux qui nous menacent aujourd'hui s'éclairent aux yeux du public d'un jour sinistre et nouveau. A plus forte raison si, avec un rare mélange de bon sens et de perspicacité, un écrivain sait, comme M. de Bourgoing, nous faire toucher du doigt par quel concert d'intérêts ou d'intrigues fut formée autrefois, puis dissoute, la redoutable masse d'ennemis qui, débordant par cette frontière découverte, faillit engloutir notre indépendance, enfin à quelles sources fut puisée l'énergie héroïque qui nous préserva, il mérite à tous les titres de commander l'attention publique. Chacun doit être pressé d'aller chercher auprès de lui la réponse à cette question que personne ne peut éviter : si la guerre survenait entre l'Allemagne et nous, quelle différence y aurait-il entre 1792 et 1868? Y a-t-il aujourd'hui encore en Europe des combinaisons diplomatiques qui menacent de ramener sur nous les périls qu'ont connus nos pères? Y a-t-il des combinaisons militaires ou politiques qui puissent raviver chez nous les vertus qui les enflammaient? Les Prussiens de M. de Bismarck sont-ils plus ou moins à craindre sous les ordres de M. Moltke que les Prussiens de M. de Haugwitz commandés par le duc de Brunswick? Nos réserves, organisées d'après tel ou tel système, vaudront-elles les volontaires de Dumouriez? Que de sujets de rapprochement, de comparaisons et d'antithèses!

Ce n'est pourtant pas seulement ni même principalement dans les détails historiques, avec quelque soin qu'ils aient été recueillis, que réside à nos yeux le caractère d'originalité et même d'opportunité du livre de M. de Bourgoing. Ce qui, suivant nous, doit surtout lui valoir l'intérêt du lecteur, c'est un rapprochement d'idées curieux qui fait attendre beaucoup d'instruction et qui est résumé en deux mots dans le titre même. M. de Bourgoing a entrepris d'écrire l'histoire diplomatique de la révolution française. La diplo-

matie de cette rude époque, c'est là son objet direct : la guerre ne figure dans son récit qu'en tant qu'elle fournit à la diplomatie tantôt ses plus graves difficultés, tantôt ses moyens d'action les plus efficaces. Diplomatie et révolution, ces deux mots peuvent-ils bien se trouver rapprochés? Ne jurent-ils pas l'un avec l'autre? Y a-t-il en temps de révolution, y a-t-il eu pendant la révolution française une diplomatie possible? Les révolutions traitent-elles avec la diplomatie, et peuvent-elles avoir à leur tour des diplomates qui parlent en leur nom? On se prend involontairement à en douter, et ce n'est pas seulement une vague incompatibilité d'humeur qu'on s'attend à rencontrer entre deux manières de traiter les affaires humaines, dont l'une procède par impétuosité et par force, l'autre par adresse et patience. Il y a, ce semble, dans le cas particulier et sans précédent de la révolution française, le germe d'une difficulté plus profonde. La révolution française a changé à la racine, de propos délibéré et probablement pour jamais, le principe même sur lequel reposaient la souveraineté au sein de chaque peuple et le droit des gouvernemens. A-t-elle pu laisser intacte ou même conserver dans ses élémens généraux cette science de la diplomatie, qui n'est qu'un moyen ingénieux de régulariser et d'organiser les rapports de ces peuples et de ces gouvernemens entre eux? La condition de chaque partie étant si profondément modifiée, leurs relations peuvent-elles rester gouvernées par les mêmes règles? Il est aisé de voir que les embarras dont la diplomatie contemporaine nous donne le spectacle, ces congrès mort-nés, dissous avant d'être réunis, ces traités déchirés aussitôt que conclus, tout le trouble, en un mot, auquel sont en proie les relations internationales de l'Europe moderne, tiennent au fond à la difficulté de plier aux règles de l'ancien droit des gens les nouveaux principes de droit public inaugurés par la révolution française. La diplomatie, habituée à faire vivre ensemble des rois maîtres de leurs sujets, ne sait comment s'y prendre pour aboucher entre eux des peuples décidés à rester maîtres d'eux-mêmes. A un point de vue même tout matériel, on n'a pas encore résolu le problème de faire entrer le suffrage universel dans la salle d'un congrès. L'éducation diplomatique du peuple souverain est encore à faire.

Cette question nous paraît être la plus grave entre tant d'autres si graves pourtant que fait naître l'organisation encore si mal assise de nos sociétés nouvelles, car il y va de la civilisation tout entière. Je n'ai garde de faire croire au lecteur que M. de Bourgoing la traite ou même l'aborde directement dans son livre. Il aurait eu tort de l'essayer, un ouvrage historique n'est pas une dissertation, et la confusion des deux genres ne peut que nuire à l'un comme à l'autre. De plus, à l'époque dont il nous trace le tableau, le pro-

blème dont la portée s'étend devant nos regards naissait à peine. Dans l'orageuse obscurité de ces premiers jours, l'œil le plus perspicace n'aurait pas réussi à en dégager les conséquences. La vieille Europe était encore debout tout entière, appuyée sur son vieux droit public, et repoussant avec horreur et dédain les principes encore confus et sanglans dont la révolution française elle-même n'avait su faire qu'un instrument de désolation et de ruine. Perdre son temps à faire de la métaphysique diplomatique et constitutionnelle sur une telle situation au lieu de se borner à en peindre la confusion et l'horreur, ce serait commettre la plus grande faute dont un historien puisse se rendre coupable, un anachronisme de sentimens et de couleurs. M. de Bourgoing s'est bien gardé d'une telle erreur; mais le droit qu'un historien n'a pas, un lecteur et par conséquent un critique, qui n'est qu'un lecteur plus attentif, en peut user à l'aise. C'est le droit de la critique de faire part au public, à propos d'un livre, non-seulement de ce que le livre dit lui-même, mais de ce que, par l'heureux choix de matériaux qu'il a recueillis, il suggère et fait penser. Faire penser d'ailleurs, éveiller la réflexion, stimuler l'intelligence, la mettre sur la voie d'un progrès ou d'une solution, quel but plus élevé un écrivain peut-il se proposer, et quel meilleur compliment peut-on lui faire que de lui montrer qu'il y a réussi?

I.

Donnons pourtant, avant d'aborder les questions que le récit fait naître, quelque idée du livre lui-même, qui vaut bien la peine d'être étudié, et disons avant toutes choses à quel point de vue M. de Bourgoing s'est placé, quels sentimens l'animent, quels procédés historiques il emploie. C'est un compte qu'il est bon de régler tout de suite avec un auteur pour savoir d'avance à qui on a affaire, et la précaution est principalement utile quand il s'agit d'un récit qui traite d'une époque aussi controversée que la révolution française, dont les caractères et même les faits sont ordinairement altérés suivant les penchans ou les préjugés de chaque écrivain. Rien de pareil n'est à craindre dans le cas présent. Les préférences très décidées de M. de Bourgoing n'ôtent rien à la sincérité de ses peintures. M. de Bourgoing appartient sans doute comme sans détour, par le cœur autant que par le raisonnement, au grand parti qui reconnaît ses ancêtres parmi les défenseurs du sol national. S'il eût vécu en 1792, c'est pour la France qu'il eût pris les armes, pour la France tout entière, aussi bien pour les conquêtes de sa révolution que pour l'indépendance de son territoire. Cette sympathie perce très évidemment dans son langage et détermine le sens habituel de ses ju-

gemens; mais, s'il prend franchement parti pour cet ordre d'opinions, il est loin de s'en faire l'esclave. Non-seulement il réprouve tous les excès qui déshonorèrent de trop bonne heure sa noble cause, non-seulement il ne s'associe à aucune des passions qui en corrompirent la pureté, non-seulement il ne fait pas difficulté d'accorder à ses adversaires la compassion ou même la justice qu'ils méritent, — une conscience droite suffit pour lui commander ces actes d'impartialité; — mais il fait preuve d'une plus rare fermeté d'esprit en s'affranchissant lui-même de certains préjugés en vogue dans son parti, en écartant de son récit des lieux communs révolutionnaires, je dirais volontiers des refrains déclamatoires, auxquels les écrivains les plus sérieux de la même école n'ont pas toujours dédaigné de payer tribut.

Il existe en effet, on le sait, au sujet de la résistance nationale qui disputa le sol de la France à la coalition de 1792, un certain nombre de versions toutes faites que le patriotisme et la poésie ont dès longtemps prises sous leur protection. Ce fait héroïque est passé si rapidement à l'état d'épopée patriotique, que le merveilleux, cette condition du genre, ne lui a pas été épargné. Ainsi, parce que la lutte s'engagea alors entre l'Europe et la France par suite d'une opposition de principes, non d'une simple rivalité d'intérêts (comme c'était jusque-là l'habitude entre les gouvernemens), une opinion enthousiaste très accréditée veut que tout dans ce grand conflit échappe aux règles de la politique et presque de la tactique ordinaires. Ce furent les idées, nous dit-on, non les hommes qui vinrent aux prises. Ce fut un duel non entre deux peuples, mais entre le droit divin et le droit populaire. La France puisa sa force non dans ses armées encore débandées, mais dans l'ardeur d'une nation soulevée par l'effort d'une régénération sociale; l'Europe au contraire trouva sa faiblesse dans la caducité d'une organisation décrépite. Sur la foi de ces axiomes, voici à peu près comment on s'imagine que les choses se sont passées. A un jour donné, sur le rendez-vous d'un champ de bataille, toutes les aristocraties de la vieille Europe défilent sous leurs bannières armoriées, étalant leur faste frivole et l'impertinence de leurs dédains. En face, les fils rustiques de la France nouvelle, « pieds nus, sans pain (on dirait volontiers sans armes), » se dressent de tous les points du sol à l'appel des levées en masse; puis tout se dénoue comme à l'Opéra : les paysans s'élancent, les marquis s'enfuient, la France est délivrée, et l'évangile d'une société nouvelle est proclamé par le monde.

Ce tableau ressemble à l'original comme la légende à l'histoire. C'est bien l'impression qu'a gardée d'un fait éclatant l'imagination populaire, ce n'est pas l'empreinte sévère et délicate que la

vérité grave sur les monumens du passé, et que la main consciencieuse d'un érudit doit chercher à faire reparaître toutes les fois qu'elle s'obscurcit. Cette vérité-là, scrupuleuse dans ses moindres détails et d'une couleur juste dans toutes ses nuances, c'est celle que M. de Bourgoing s'applique à retrouver. Assurément, comme tout esprit élevé, il n'ignore pas que dans les grandes révolutions sociales le dernier mot appartient aux influences des idées morales et non à la force matérielle; mais il sait aussi qu'au moins depuis l'invention de la poudre à canon les principes n'ont pas la vertu d'enfoncer à eux seuls les gros bataillons, et que, pour triompher sur un champ de bataille, il leur faut quelque instrument plus palpable qu'une simple proclamation de droits abstraits. Après tout, Dieu lui-même, qui est bien un principe et même le premier des principes, ne procède que rarement à l'exécution de ses desseins par la voie rapide des miracles. Il préfère appeler à son aide ce que la théologie appelle la filière des causes secondes, c'est-à-dire les incidens ordinaires de la vie et les passions naturelles des hommes. La révolution française ne peut s'offenser si ses disciples la traitent comme les plus dévots traitent la Providence, c'est-à-dire s'ils cherchent dans les ressorts ordinaires de la politique, dans la composition des armées, dans les intrigues ou les faiblesses des cabinets, les causes secondes de son triomphe. C'est à quoi M. de Bourgoing emploie une recherche fine et patiente, qui explique nos succès sans les rabaisser, et diminue la surprise sans rien enlever à l'admiration. En fin de compte, racontée par lui, la coalition de 92 ressemble à celle des chansons de Béranger comme le Charlemagne des *Capitulaires* à celui des romans de la Table-Ronde.

C'est ainsi qu'appuyé sur deux autorités très compétentes, celle de Dumouriez et celle de Napoléon, il réduit à sa juste valeur la part habituellement surfaite que prirent aux premières victoires les levées de volontaires nationaux. Non, la république n'eut point, comme on nous le répète tous les jours, la puissance magique de faire sortir du sol, en le frappant du pied, quatorze armées toutes dressées pour courir à la victoire. Elle ne fit point en un jour des soldats et des généraux avec des paysans enlevés à la charrue. La vérité, que M. de Bourgoing ne craint pas d'exposer, c'est que, pendant cette première année où se joua le sort de notre indépendance, et jusqu'aux journées décisives de Valmy et de Jemmapes, les corps séparés de volontaires nationaux furent pour leur général en chef un embarras plus qu'une force : leur indiscipline, leur défaut de solidité, compromirent plus d'une fois des opérations délicates en cours d'exécution, en même temps que les facilités exceptionnelles qu'offraient ces corps privilégiés attirant les jeunes enthousiastes de bonne volonté, paralysaient le recrutement

de l'armée régulière. C'est pourtant dans ce noyau d'armée régulière formée par la monarchie, c'est dans les cadres d'excellens sous-officiers dont elle était pourvue, et qui, n'étant point composés de nobles, ne furent point entamés par l'émigration, c'est là que résida la vraie défense de la France : c'est dans cette solide réserve que se trouvèrent et le fond de résistance qui soutint le premier choc et l'élasticité nerveuse qui y répondit par un invincible élan. Le fils d'un aide-de-camp de Dumouriez, assez connu, m'a dit tenir de son père qu'au moment où les colonnes d'assaut s'ébranlèrent pour enlever les hauteurs de Jemmapes, un cri partit de la droite : « en avant! Navarre sans peur! » auquel fut répondu de la gauche par cette autre clameur : « vive Auvergne sans tache! » C'étaient les anciens régimens de Navarre et d'Auvergne qui laissaient encore échapper de leur poitrine au moment du péril le cri qui était pour eux la réponse au sifflement des balles et l'écho des premiers grondemens du canon. Fidèle image de ce qui se passa au fond de ces âmes guerrières pendant ces jours de transition glorieuse, les vieilles traditions de l'honneur se mêlaient aux élans d'un nouvel enthousiasme, et les ombres de Turenne et du maréchal de Saxe semblaient encore planer au-dessus des étendards tricolores.

Ainsi, M. de Bourgoing l'établit très clairement, le salut de la république au berceau fut dû aux débris des armées que lui avait léguées la monarchie mourante; mais tout de suite il ajoute que ces armées elles-mêmes reçurent une impulsion et comme l'infusion d'un sang plus vif par le seul fait que, les sottes barrières de l'ancienne hiérarchie militaire étant renversées et les grades supérieurs n'étant plus réservés à la noblesse, les chances de l'avancement furent ouvertes à tout le monde, et une espérance de gloire offerte au soldat le plus obscur. Pour beaucoup, ce fut plus qu'une espérance, ce fut une réalité effective et immédiate. Une nombreuse promotion d'officiers fut immédiatement nécessaire pour combler les vides laissés par la noblesse émigrée, et l'avancement démocratique reçut ainsi du premier coup une très large application. Les nouveaux appelés, vieux d'expérience bien que jeunes de grade, apportèrent dans leur commandement, non plus seulement le courage humble et résigné qui les animait la veille, mais la joie et l'orgueil d'une émancipation inattendue. Ils se portèrent au-devant de la contre-révolution menaçante avec les ressentimens accumulés d'une dignité longtemps blessée. Plusieurs se trouvèrent tout préparés pour les plus hautes destinées; mais il n'y a rien là de merveilleux, tout au contraire. Si les effets de ce rapide mouvement ascensionnel furent si heureux, c'est précisément parce qu'il était soudain après avoir été longtemps retardé. Tous les rangs inférieurs étaient remplis d'avance d'hommes que leurs ta-

lens naturels destinaient à s'élever, qui languissaient sans espoir, et se trouvèrent prêts à monter au premier appel. Le flot qui s'était accumulé contre l'écluse déborda naturellement dès qu'elle fut ouverte. La monarchie avait préparé ces excellens instrumens et négligé de s'en servir. La république eut la chance heureuse de les mettre en œuvre sans avoir besoin de les attendre. C'est une bonne fortune d'ailleurs qui lui échut à peu près dans toutes les professions de la société. Presque partout elle rencontra une réserve de gens de mérite que les exclusions étroites de l'ancien régime laissaient sans emplois dignes d'eux, et qui lui surent gré de les avoir mis au jour. C'étaient des capitaux qui languissaient dans les caves d'un avare et qui se trouvèrent prêts pour faire face aux spéculations ou aux fantaisies de son héritier. Si l'on veut une plus noble comparaison, c'étaient des futaies toutes venues qui s'étouffaient dans une forêt mal aménagée, et qu'on n'eut que la peine d'éclaircir.

J'insiste sur ces considérations, d'abord parce qu'elles ne sont dépourvues par elles-mêmes ni de nouveauté ni de valeur, ensuite parce qu'elles font voir qu'un écrivain consciencieux ne risque rien de rompre en visière aux fantaisies historiques sur lesquelles repose trop souvent l'opinion du commun de ses lecteurs. S'il y a une part de vérité dans ces imaginations, ne craignez rien, elle se retrouvera toujours dans un récit sincère, et elle aura gagné à être dégagée des erreurs qui la dénaturent et remise sur un terrain plus solide. Si le sentiment vulgaire, comme il arrive souvent, est juste au fond, quoique aveugle et confus, en creusant un peu, en étendant un peu ses regards, l'historien trouvera une raison à la fois plus pratique et plus haute qui réconciliera l'instinct de la foule avec l'appréciation réfléchie des bons juges et l'impitoyable réalité des faits. En définitive, dans le cas présent, il est bien vrai que les principes de la révolution française vinrent puissamment en aide au succès de ses armes; mais ce fut en transformant des armées existantes, non en improvisant par une vertu créatrice que personne ne possède des armées qui n'existaient pas. De là aussi on peut tirer quelques applications qui nous touchent plus directement. On peut conclure qu'il ne serait ni aussi facile que beaucoup de publicistes libéraux se l'imaginent de ressusciter dans un nouveau péril les merveilles opérées par la première république, ni prudent de dissoudre en attendant une excellente armée toute dressée et des cadres d'officiers très bien remplis, dans la confiance que le patriotisme saurait bien toujours retrouver, au jour du besoin, l'équivalent de ces deux forces. La république ne les trouva qu'à la condition de ne pas avoir commencé par les détruire, et quant aux bons officiers qui lui firent défaut, elle y suppléa par la facilité

toute particulière qu'elle eut d'appeler à la lumière des mérites inconnus, — ressource qui n'existe plus guère dans une société comme la nôtre, depuis longtemps ouverte à tous les mérites, et où ceux qui ne sont pas connus sont d'ordinaire ceux qui ne méritent pas de l'être. Enfin, en étendant cette remarque au-delà même des bornes de la seule profession militaire, elle peut servir à faire comprendre pourquoi notre première révolution fut si féconde en grands hommes qui semblaient éclore à sa voix, tandis que toutes celles qui ont suivi se sont fait remarquer en ce genre par une infériorité croissante. C'est que l'opération démocratique qui consiste à ouvrir au génie dédaigné les rangs d'une société jalouse ne peut pas se recommencer à volonté. Une fois faite, elle n'est plus à faire. Il n'y a pas toujours des injustices à réparer. Pour en revenir à ma comparaison de tout à l'heure, quand la forêt a été mise une fois en état régulier d'aménagement, les coupes extraordinaires ne sont plus possibles, et les possesseurs prodigues qui s'en passent trop souvent la fantaisie finissent par épuiser leur fond en le rasant à blanc estoc.

La méthode qui lui réussit très bien pour la France, M. de Bourgoing l'applique au jugement qu'il porte sur l'Europe entière. Comme il nous enseigne à chercher en dehors des préjugés accrédités le secret de la force que déploya la France révolutionnaire, il passe aussi à côté de l'opinion vulgaire pour trouver la source de la faiblesse également imprévue qui paralysa les efforts de l'Europe coalisée. Ici encore tout n'est pas faux, mais tout n'est pas vrai dans les idées courantes. Il n'est pas vrai que les armées alliées aient lâché pied devant les recrues républicaines uniquement parce que des aristocraties caduques ne pouvaient soutenir le choc d'une démocratie naissante. Les aristocraties, même sur le déclin, se battent à merveille, et nous avons été vaincus trente ans plus tard par des généraux et des états-majors qui portaient les plus anciens noms du nobiliaire européen; mais il est bien vrai que dans les cabinets où fut résolu après beaucoup d'incertitudes le plan d'une coalition contre la France régnait un esprit étroit et vieilli qui ne leur permit de rien comprendre au mouvement même qu'ils prétendaient combattre, et ils furent réellement pris par surprise, quand l'ennemi qu'ils dédaignaient en le provoquant, bondissant comme un lion au seuil de son antre, opposa l'impétueuse unité de sa défense à leur agression molle, distraite et incohérente.

Ce singulier état d'esprit et le désastreux mécompte qui en fut la suite n'ont rien qui surprenne le lecteur de M. de Bourgoing, car il y est préparé par l'introduction qui précède le livre, exposé peut-être un peu long et un peu trop chargé de détails, mais remarquablement fin et sagace, et qui nous fait toucher du doigt dans quel

état de forces morales et matérielles la révolution française trouva chacun des états d'Europe. En réalité, cet événement sans pareil tomba à l'improviste au milieu d'une Europe divisée en trois ou quatre grandes puissances et en une infinité de petites très hostiles les unes aux autres. Absorbées qu'elles étaient par leurs propres intérêts, la nouvelle leur causa plus d'étonnement que d'épouvante et plus d'ennui encore que d'étonnement. Ce fut à leurs yeux une distraction incommode, importune, probablement passagère, à laquelle il fallait tâcher de songer le moins longtemps possible. C'est beaucoup si tout bas chacun ne se demanda point quel parti il en pouvait tirer pour son profit personnel, et de fait, au premier moment, plus d'un y crut trouver son compte.

C'était l'Angleterre, par exemple, dont la vieille inimitié venait d'être ranimée par nos derniers succès maritimes, qui s'applaudit tout haut de voir son antique rivale momentanément réduite à l'impuissance par des déchiremens intérieurs. Dans une pensée moins égoïste, le grand ministre qui régnait à Londres, plus financier jusque-là que politique, songeait avec satisfaction que, délivré de toute crainte d'agression de ce côté, il pourrait vaquer plus paisiblement à mettre son budget en équilibre. A Vienne, par un autre motif, le premier bruit des troubles de France fut reçu avec la même faveur. Là, un jeune souverain d'un esprit inquiet s'était créé des difficultés dont il avait peine à se tirer tout seul. Dans chacun des états héréditaires de la maison d'Autriche, en Hongrie, en Bohême, en Belgique, l'autorité impériale était aux prises avec des résistances armées; mais c'était la résistance de vieilles corporations nobiliaires ou ecclésiastiques et de vieilles franchises provinciales contre des réformes tyranniquement imposées. Joseph II et son frère Léopold, élevés à la même école, étaient des philosophes despotes, qui voulaient faire le bien de leurs sujets malgré eux et leur élargir l'esprit à coups de décrets, — des libéraux autoritaires, comme nous dirions aujourd'hui, depuis que, cette heureuse espèce s'étant multipliée, il a fallu inventer un nom tout exprès pour la qualifier. Le triomphe de la philosophie révolutionnaire en France ne les contraria d'abord que médiocrement, car elle leur venait en aide pour se défendre contre les seuls ennemis dont ils eussent pris souci jusqu'alors, les papes, les prêtres et les moines. Entre la constitution civile du clergé, votée chez nous en 1790, et les lois *joséphines* ou *léopoldines*, il y avait un air de famille, une sorte de fraternité philosophique, qui fit oublier longtemps aux deux empereurs les liens plus matériels qui les rattachaient à la souveraine de France. Ce ne fut que quand l'orage gronda tout à fait sur les Tuileries que Léopold se souvint qu'il était frère de Marie-Antoinette. A la vérité quelqu'un à côté de lui n'oubliait pas cette qualité : c'était son

rival naturel, l'héritier du grand Frédéric, jaloux à bon droit de l'intimité récente qui unissait les maisons de Bourbon et de Lorraine. Celui-là n'avait pas vu sans humeur une princesse d'Autriche monter sur le trône de France, et n'entendit pas sans un contentement malin le récit de ses premiers malheurs. Enfin, à l'autre extrémité de l'Europe, la courtisane de génie à qui était dévolu par hasard l'héritage de Pierre le Grand tressaillit de joie à la pensée que, l'Occident s'abîmant dans le trouble, la route de l'Orient devenait libre. La France, sous le sceptre affaibli, mais encore puissant de la maison de Bourbon, avait tenu depuis trois siècles tant de place dans le monde que, le jour où le vide se fit sentir là où la pression s'exerçait la veille, le premier sentiment de tous ceux qui avaient été gênés si longtemps fut de profiter de ce soulagement inattendu pour respirer et prendre leurs aises. Personne ne se demanda si ce vide n'était pas l'orifice d'un gouffre béant où viendraient s'abîmer l'un après l'autre tous les trônes et toutes les dynasties.

Il fallut les leçons répétées des événemens et les menaces croissantes de l'esprit révolutionnaire pour que l'intérêt commun et suprême du principe monarchique mis en péril fît trêve à ces habitudes d'une jalousie héréditaire. Cette transformation ne s'opéra pas le même jour ni pour ainsi dire à la même profondeur dans toutes les âmes royales. Frédéric-Guillaume fut averti et converti avant Léopold. Quant à Catherine, ce fut bien tout de suite qu'elle vit l'avantage de précipiter l'Europe dans une guerre où elle espérait que ses troupes n'auraient pas le temps d'arriver, et qui en attendant lui laissait Constantinople à discrétion et la Pologne à merci. Le parti une fois pris et la lumière faite, autre difficulté : il fallut se distribuer les rôles et les postes de combat. L'embarras n'était pas médiocre, car ce n'était rien moins que les soldats du grand Frédéric et de Marie-Thérèse qu'il fallait faire marcher sous les mêmes drapeaux, en les tenant cependant à des distances assez bien calculées pour qu'ils ne fussent pas tentés par habitude de tirer les uns sur les autres. En un mot, entre gens très peu disposés d'abord à se mettre en mouvement, puis prenant leur élan de points opposés avec des vitesses inégales, le point de rencontre fut difficile à trouver, et il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas arrivés le même jour au rendez-vous, que les Prussiens aient été seuls à Valmy, les Autrichiens à peu près seuls à Jemmapes, que les Anglais et les Russes ne se soient trouvés nulle part la première année, et que cette coalition imaginaire, aboutissant à des efforts isolés, ait livré à l'enthousiasme de nos armées révolutionnaires des succès dont la facilité n'étonna personne plus que les vainqueurs eux-mêmes.

Aucune de ces incertitudes, aucune des phases de cette série

d'hésitations préliminaires, de défaillances dans l'action et de récriminations après coup qui sont le cortége habituel des coalitions, n'ont échappé à l'œil perspicace de M. de Bourgoing. Si, suivant la parole d'un maître, l'intelligence est la première des qualités de l'historien, rarement cette faculté précieuse a été mise mieux en valeur que dans le chapitre où sont analysés les mobiles divers des coalisés, et où de cette diversité même résulte la part inégale que chacun prit au tirage cahotant de ce char si mal attelé. La persistance de leurs rivalités intestines jusqu'au moment le plus critique de leur action commune n'a jamais peut-être été mise en évidence par des traits plus piquans. Croirait-on par exemple, si M. de Bourgoing ne nous le démontrait par des documens inédits ou peu connus, qu'au jour même où éclataient sur les bords du Rhin ces déclarations de Pilnitz, ces manifestes du duc de Brunswick, qui tombèrent à Paris comme des bombes, la pensée des royaux signataires n'était pas concentrée sur la France, qu'ils mettaient en feu, mais quelque part égarée sur les rives éloignées de la Vistule? Le second partage de la Pologne, précédé des efforts impuissans de cet infortuné pays pour se donner une constitution régulière, forme dans le livre de M. de Bourgoing non pas seulement un hors-d'œuvre intéressant, mais un des ressorts les plus intimement liés au jeu de l'histoire générale. Le lecteur bien pensant y apprendra pour son édification que, pendant que la Prusse et la Russie annonçaient au monde le dessein généreux de tirer la France de l'anarchie, ils étaient tout occupés à y plonger plus avant de leurs deux mains la malheureuse patrie des Jagellons, afin de trouver dans ces désordres mêmes un prétexte pour enlever à leur victime le dernier lambeau de son indépendance, et il s'étonnera peut-être moins que le génie monarchique (s'il y en a un) qui veille à la sûreté des trônes n'ait pas été plus empressé de récompenser des défenseurs si désintéressés des bons principes.

Une autre école historique regrettera de ne pas trouver dans ce tableau, avec le mérite de la netteté et de la justesse, un peu plus de relief et de couleur. Tous les personnages sont en place, toutes les physionomies ont leur expression véritable; mais le trait est un peu pâle et demeure comme marqué au crayon. Je soupçonne que cet effacement est volontaire et cette réserve systématique chez M. de Bourgoing. Il a un éloignement qui lui fait honneur, mais qu'on peut trouver excessif, pour les ressorts et les moyens d'effet soi-disant pittoresques, dont l'abus, j'en conviens, est assez fréquent de nos jours pour inspirer le dégoût. Il craint les anecdotes familières, les révélations inédites et trop souvent suspectes. Il ne cherche jamais à mettre ses acteurs en scène dans une pose mélo-

dramatique, encore moins à les suivre derrière les coulisses avec cette curiosité indiscrète qui, lorsque la réalité lui manque, ne se fait pas scrupule d'y suppléer par l'imagination. Il ne se sert que de documens incontestables et n'en veut tirer que ce qu'il y a lu.

Cette réserve sera jugée diversement; mais, suivant qu'on la blâme ou qu'on la loue, elle paraîtra particulièrement regrettable ou particulièrement méritoire dans le cas présent, car à très peu de frais d'imagination on pouvait tirer de ces préliminaires de la coalition tous les élémens d'une tragi-comédie à caractères, mêlée d'intrigues, de rires et de pleurs, avec les contrastes que le genre comporte. Rien n'y manque, pas même le héros obligé, dont les sentimens généreux, les tirades déclamatoires et la fin tragique doivent ordinairement attirer l'intérêt des cœurs romanesques. Ce rôle est tout taillé pour Gustave de Suède, vrai paladin du moyen âge transporté en plein XVIIIe siècle, qui s'en va de capitale en capitale, prêchant la croisade monarchique et offrant à qui veut l'aider à pourfendre l'hydre révolutionnaire sa bonne épée, sa petite flotte et sa petite armée, jusqu'à ce qu'un coup de pistolet tiré au milieu d'une fête tranche ses jours par une fin dont on a pu faire un ballet d'opéra sans y rien changer. Derrière ce chevalier errant, qui ne s'est trompé que de cinq siècles en venant au monde, se presse la troupe intrépide et frivole des émigrés, dont l'ardeur bouillante, touchant mélange de foi et de préjugés, vient se heurter contre les lenteurs calculées et les hésitations égoïstes des chancelleries européennes. La suffisance bouffie de M. de Calonne aux prises avec la sceptique expérience du prince de Kaunitz forme une opposition qui donne matière aux incidens les plus comiques. Et parmi les émigrés eux-mêmes que de nuances et de traits caractérisés! Il y a le gentilhomme de campagne tout entier à Dieu et à son maître. Il y a le grand seigneur qui a fait le libéral dans sa jeunesse, même le philosophe et le voltairien, et qui va se faire tuer par honneur pour une foi qu'il n'a plus, — le prélat puritain qui excommunie la révolution en bloc, l'évêque de cour qui lui reproche surtout d'être de mauvais goût, d'avoir de mauvaises façons et de lui avoir pris ses bénéfices. Ces fugitifs de date et d'origine diverses, de la première et de la dernière heure, se groupent autour de deux princes aussi différens d'humeur que de figure. Le comte de Provence, déjà infirme, sage et bel esprit, médite des préambules de constitution. Le comte d'Artois essaie le panache de Henri IV, dont il a la grâce et l'ardeur sans le génie ni l'héroïsme. Cependant l'action marche, et à mesure que la fin approche le tragique et l'horreur dominent. Le vent apporte l'écho des refrains de *la Marseillaise* et du canon du 10 août, puis d'heure en heure un cri déchirant perce l'air. C'est l'appel désespéré de la royale famille qui, enfermée

dans les Tuileries comme dans une prison en flammes, sent la fumée qui la gagne et les poutres ardentes qui craquent sous ses pas. Quelle scène! quelle grandeur! quelle émotion! que de contrastes! quel cadre mieux fait pour être rempli par le souffle d'un Shakspeare ou d'un Calderon!

Si la forme sévère du récit de M. de Bourgoing ne lui permet pas d'animer ses peintures de si vives couleurs, en revanche cette austérité a bien son avantage. La sobriété de son style et la modération habituelle de ses vues prêtent plus de relief aux rares instans où il permet à son émotion de s'épancher et à son récit d'élever la voix. Une page comme celle-ci, par exemple, ne serait peut-être pas remarquée chez un écrivain qui aurait l'habitude de trancher les problèmes historiques à coups de déclamations métaphysiques, et de peindre les situations par des métaphores à grosses couleurs. Elle a tout son prix quand on songe que celui dont elle émane a poussé jusqu'au scrupule l'étude des détails pratiques de son sujet et la crainte de faire illusion en cherchant à faire effet.

« Tel fut, dit M. de Bourgoing, le combat à jamais mémorable de Valmy : on chercherait vainement peut-être dans la suite des siècles un exemple plus frappant de cette vérité, — qu'à la guerre l'effet moral est tout. Les pertes dans chaque armée s'élevaient à peine à une centaine d'hommes : d'aucun côté, ni prisonniers faits ni canons conquis, et cette journée ne fut en réalité qu'une forte reconnaissance. A ne voir même que le résultat matériel, s'il y eut un vainqueur à Valmy, ce fut le duc de Brunswick : il resta maître des positions qu'il occupait, coupa son ennemi de sa ligne de communication la plus importante, et coucha sur le champ de bataille, tandis que Kellermann l'évacuait à la faveur des ténèbres. Et cependant cette journée reste à jamais glorieuse entre celles dont s'enorgueillit notre patrie; l'éclat dont elle brille, semblable aux premiers rayons de l'aurore, a pour les yeux un charme que n'ont pas les feux éclatans du midi, et son souvenir vivra dans la mémoire des hommes, tandis qu'ils voueront à l'oubli des batailles où des milliers de cadavres ont jonché le sol. C'est que le 20 septembre 1792 la révolution française apparut dans toute la vigueur de la première jeunesse; c'est que cette armée, où les militaires de profession affectaient de ne voir qu'un ramassis d'artisans indisciplinés, montra qu'elle était digne de se mesurer avec les plus vieilles bandes de l'Europe. Ce n'étaient plus là les bourgeois hollandais rassemblés en hâte sous le commandement de leurs bourgmestres; ce n'était plus la cohue fanatique des paysans flamands ou brabançons : c'étaient les représentans armés des idées nouvelles. Elles avaient désormais à leur service des bras pour les défendre et les propager. Les hommes réfléchis ne s'y trompèrent pas, et le soir

même de la bataille, au bivouac prussien, l'un des plus grands esprits du siècle, Goethe, prononçait un jugement que l'avenir a confirmé : « Ici et aujourd'hui, dit-il, commence une nouvelle ère de l'histoire. »

M. de Bourgoing a raison : c'est à partir de cette journée de Valmy, confirmée dans ses généreux résultats par celle de Jemmapes, que le conflit engagé entre la France et l'Europe prend enfin son vrai caractère et que la lutte de principes, jusque-là reléguée sur le second plan, s'élève à l'importance qu'elle a gardée jusqu'à nos jours. Par un retour agressif, nos armées victorieuses vont franchir la frontière à leur tour et déborder en Belgique, en Hollande, en Allemagne; mais, isolées sur ce nouveau terrain, le patriotisme et la valeur militaire ne leur suffisent plus, et la propagande des idées est appelée en aide à la force chancelante des armes. La convention provoque tous les peuples à la rébellion, et substitue à la défense de l'indépendance nationale la poursuite de la révolution universelle. En même temps, dans tous les cœurs nourris de l'orgueil royal, le dédain fait place à la haine contre les principes qui, après les avoir humiliés dans leur superbe, les menacent maintenant dans leur sécurité, et, le feu ainsi attisé des deux côtés d'heure en heure, la lutte arrive à un incroyable degré d'acharnement. C'est là que s'arrête pour aujourd'hui le récit de M. de Bourgoing, et c'est peut-être aussi pour son lecteur l'occasion de s'arrêter avec lui et d'étudier en eux-mêmes ces principes qui ont coûté à la France tant de sanglans efforts et au monde tant de ruines et de larmes. Il ne s'agit point, je l'ai dit et cela va sans dire, de les suivre dans toutes leurs applications politiques et sociales. Ce serait embrasser l'histoire et la philosophie tout entières; mais, au point de vue particulier que suggère le livre de M. de Bourgoing, quels en ont été les effets sur les relations réciproques et le maintien de la paix européenne? S'ils n'ont guère été jusqu'ici qu'un brandon de discorde, sont-ils destinés à le demeurer toujours, et à quelle condition peuvent-ils devenir le gage d'une future union?

II.

Si l'on veut se faire une juste idée du trouble apporté dans les relations internationales par les principes de la révolution française, il faut se représenter le désordre que causerait dans l'intérieur d'un état une législation improvisée qui modifierait à jour donné, avec effet rétroactif, les bases ainsi que tous les modes d'acquisition et d'exercice de la propriété civile. Non-seulement chaque propriétaire serait atteint par cette soudaine innovation

dans ses droits ou dans ses jouissances, mais tous les rapports de la vie sociale seraient à l'instant suspendus, et le commerce d'homme à homme subitement paralysé. Nul champ ne serait sûr de ses limites, nul acquéreur sûr de son titre, nulle créance sûre de son gage, nulle convention en un mot ne serait assurée de recevoir exécution. Tout ce qui était droit la veille serait litige le lendemain. Il n'est pas étonnant qu'un changement tout aussi profond et non moins brusque introduit dans le droit public de la société européenne ait fait éclater un de ces terribles procès qui se plaident de juridiction en juridiction sur tous les champs de bataille, et dont le dernier coup de canon tiré est le juge en ressort suprême.

L'assimilation est exacte, car c'est bien un droit de propriété immémorial et généralement reconnu que la révolution française est venue attaquer à sa racine. Nulle terre sans seigneur, avait dit la loi féodale; l'ancien régime aurait pu dire : Nul état sans propriétaire, ou, plus brièvement encore, sans roi. La royauté était dans l'ordre politique ce que la propriété est dans l'ordre civil, un droit sur une chose attribué à une personne et par hérédité à ses descendans. C'était la propriété d'un peuple, affectée par un consentement ancien et non contesté à une famille. Sans doute quelques jurisconsultes téméraires et quelques théologiens scolastiques soutenaient encore tout bas qu'à l'origine de l'histoire la souveraineté avait résidé dans la masse du peuple, et que les familles royales l'avaient reçue en dépôt et en mandat plutôt qu'en propriété véritable; mais, le dépôt n'étant point sujet à restitution ni le mandat révocable, et le fait d'ailleurs se perdant dans l'obscurité des siècles passés, on laissait languir l'innocente théorie dans des in-folio poudreux, et en attendant le roi, vivant, armé, présent en chair et en os, était bien pour tout le monde, en fait comme en droit, le propriétaire de son royaume, sans distinction d'hommes ou de territoire. Louis XIV l'entendait ainsi, et ni clergé ni parlement n'avaient souci de lui faire à cet égard la moindre difficulté. « Sire, tout ce que vous voyez est à vous, » disait au fils du grand roi son vieux précepteur Villeroy en lui montrant la foule qui battait des mains sous les fenêtres du Louvre. Sans doute aussi quelques limites étaient timidement posées à l'exercice de cette propriété monarchique. De vieilles coutumes étaient bien parfois invoquées pour en tempérer l'usage, et le fameux droit d'user et d'abuser, *jus utendi atque abutendi*, qui, suivant le légiste romain, est l'essence même du droit de propriété, n'était point attribué sans contestation au roi sur ses peuples; mais ces limites idéales avaient presque partout perdu leur garantie effective. Leurs gardiens naturels, les assemblées populaires, diètes, cortès, états-gé-

néraux, avaient presque partout disparu, et l'abus, marchant sans se gêner en compagnie de l'usage, se donnait carrière tout à son aise. Les pays même, comme l'Angleterre, où trop de précautions étaient prises pour prévenir les excès du pouvoir royal étaient mal famés, réputés bourgeois et peu monarchiques, et une fin funeste leur était prédite par toutes les bonnes têtes des cabinets d'Europe. Sans doute enfin il n'y avait pas des rois et des dynasties partout. Le nom de république était conservé à Gênes, à Venise, à La Haye; mais le nom plus que la réalité, et dans ces prétendues républiques le pouvoir, confié à l'oligarchie d'un petit nombre de familles qui se le transmettaient de père en fils, formait entre ces mains patriciennes une sorte de royauté collective; c'était la propriété indivise, mais toujours la propriété.

Quelque jugement qu'on porte sur les effets que produisait dans l'intérieur de chaque état cette prédominance d'un homme ou d'une famille (et je ne voudrais pas être chargé de porter la sentence, de peur de la rendre trop sévère), il faut convenir qu'en ce qui touche les relations des peuples entre eux un tel régime avait certains avantages que l'équitable histoire doit enregistrer. L'unité du pouvoir simplifiait singulièrement les rapports diplomatiques. Les différends dont dépend la paix des états étaient discutés paisiblement, discrètement, à huis clos, sans être envenimés par les violences ou les caprices de l'opinion. La signature royale une fois donnée, tout était dit : point de discussion de presse ou de chambre législative pour en contester la validité; l'honneur monarchique et la foi de gentilhomme en assuraient le respect. A défaut de ces deux garanties, qui plus d'une fois, j'en conviens, ont failli l'une et l'autre, la sécurité des rapports était maintenue entre souverains par la permanence des intérêts. Chaque cabinet avait sa tradition politique parfaitement connue de tous les autres, transmise avec la couronne du père au fils. Le titulaire mort, l'héritier montait au trône, nourri des mêmes conseils, dressé à suivre les mêmes vues, adonné à la poursuite de la même ambition. Personne n'était pris au dépourvu, car chacun savait d'avance ce que désirait son voisin et ce que prétendait son rival. Les peuples eux-mêmes ne perdaient pas autant que notre fierté moderne pourrait le croire à s'être ainsi incarnés dans un seul homme, car cet homme, faisant sa chose de la leur, défendait leurs intérêts avec la ténacité de l'égoïsme et l'esprit de suite qui naît de l'esprit de famille. Un roi travaillait à rendre son état puissant, riche et beau, comme un propriétaire accroît son fonds, comme un laboureur engraisse son champ, comme un seigneur orne son manoir. A cette fusion de l'intérêt dynastique et national, opérée par les siècles, tout dans ces vies royales était ou consacré ou sacrifié : les études et les jeux de l'enfance, les travaux et les plai-

sirs de la jeunesse, jusqu'aux émotions du cœur et aux jouissances des sens. Les rois étaient des êtres mixtes, moitié homme et moitié peuple, doués d'une existence plus collective qu'individuelle, dont la politique avait imbu les os, pénétré la moelle, infléchi et dévié tous les sentimens naturels. Pour eux, le mariage n'était plus le choix d'une compagne, ni la paternité l'affection qui renouvelle la jeunesse et embellit le soir de la vie. C'étaient des moyens avoués d'acquérir telle province en dot, l'espoir de telle hérédité ou le gage de telle alliance. Les filles elles-mêmes savaient dès l'enfance à quoi leur qualité les destinait, et préparaient leur cœur pour en faire l'appoint d'un traité : heureuse encore l'épouse royale, si, dans la couche où la politique seule l'avait fait monter, elle n'était pas délaissée pour la concubine, en qui la politique trouvait un instrument plus commode! Grâce pourtant à ces mariages dont gémissait la nature, les diverses maisons régnantes d'Europe, unies par les liens du sang sans cesser d'être divisées par la rivalité des intérêts, formaient comme les branches d'une même famille. L'Europe était le patrimoine de leur auteur commun, et leurs chefs faisaient tour à tour la paix ou la guerre comme des héritiers plaident ou transigent sur les différends d'une hoirie.

Les diplomates étaient les gens d'affaires de ces bonnes maisons. Eux aussi formaient une petite société à part à la surface de la grande cité européenne, dont ils n'habitaient que les hauteurs. En quelque lieu qu'ils eussent vu le jour, qu'ils vinssent de l'Èbre, de la Seine ou de la Vistule, et bien qu'attachés à des intérêts différens, ils vivaient en coterie et en confrérie, parlant la même langue (c'était la nôtre), tantôt rivaux, tantôt alliés, se suivant de capitale en capitale dans leur course à travers le monde, se rencontrant à la porte de tous les cabinets de ministres ou dans les salles d'attente des palais. Notre génération a encore vu les débris de ce groupe artificiel et brillant, à qui les restaurations de 1815 avaient rendu quelques jours d'un éclat passager. Le spectacle en était curieux, et j'aime à m'en souvenir, aujourd'hui surtout que ce produit d'un autre âge du monde a été enseveli pour jamais sous les couches successives des révolutions. C'étaient de grands seigneurs et parfois même des femmes de haute naissance, oui, des femmes, et pourquoi non? Quand la politique était affaire de famille, elle était naturellement aussi affaire de femme; mais ces rejetons de race si fière n'en portaient pas moins au plus léger des intérêts de celui qu'ils ne rougissaient pas d'appeler *le roi mon maître* ce dévouement sans réserve qui anime les bons serviteurs pour les patrons de vieille souche. Ils étaient au roi, comme on disait dans le meilleur langage et la meilleure compagnie du XVIIe siècle, et, pour bien servir ce maître souverain, ils avaient soin de se faire initier d'avance à tous les dé-

tours de la politique même les plus hérissés d'épines. Questions de frontières et même de commerce, passages de montagnes, cours des fleuves, fortifications à élever ou à détruire, les différends les plus ardus qui pouvaient mettre les cabinets aux prises n'avaient rien qui rebutât ces gens du monde. Ils étaient prêts à les discuter à toute heure, en tout lieu, dans une promenade, dans un repas, dans une fête. De bons intendans ne doivent-ils pas savoir par cœur tous les titres litigieux qui intéressent ou menacent la terre de leur régie? Mais c'étaient les caractères surtout qu'ils excellaient à étudier et à démêler. Princes, princesses, rois, reines, empereurs, généraux, premiers ministres, toute la race régnante et gouvernante d'un bout de l'Europe à l'autre leur était familière de visage et d'humeur. Ils avaient pénétré dans l'intimité de tous ces grands de la terre, et surpris sans en avoir l'air le secret de leur tempérament. Aussi leur mémoire était une galerie de portraits vivans, et leur conversation, toute parsemée des noms les plus augustes, mais empreinte d'une malignité discrète, ressemblait à celle qu'on tient souvent dans le vestibule sur les habitués du château. De telles comparaisons n'ont rien d'offensant. Dans un régime où les rois représentaient l'état tout entier, une domesticité fidèle et sans bassesse était une forme naturelle du patriotisme. Une bonne part de ces vies voyageuses s'écoulait aussi dans des recherches de sensualité et d'élégance, dans des fêtes somptueuses dont ils étaient tour à tour les convives ou les hôtes. Partout où ils posaient leur tente, ils donnaient le signal des plaisirs. Singulier passe-temps, dira-t-on, pour les dépositaires des destinées des peuples! Mais ce jugement serait aussi superficiel que pédant, car, si leur politique était frivole, leur frivolité était bien plus souvent politique. Ces divertissemens n'étaient qu'une occasion de rencontrer sur le terrain pacifique d'un salon, au milieu des chants, des fleurs et des festins, le rival de la veille devenu l'ami douteux du jour, de l'observer au dépourvu dans l'entraînement du plaisir, et, par l'agrément des relations privées, d'adoucir le maniement trop rude et d'amortir le contact trop heurté des intérêts publics. Aussi quelle aisance à porter le poids des plus lourdes affaires! quel art à en dénouer les nœuds! Dans le laisser-aller d'un entretien futile ou piquant, quelle réserve exempte de gêne! Quelle stratégie cachée sous la bonne humeur! Quelle finesse à insinuer! Quelle vivacité dans la repartie! Confiés à ces mains légères, les rapports orageux des peuples gardaient jusqu'à la veille des conflits armés et reprenaient dès le lendemain des combats ce caractère d'aménité facile propre au commerce des gens de haut rang et de même éducation.

C'est dans ce monde si bien policé, formé, pétri de conventions et de traditions, faisant son ménage en famille, que la révolution

française vint subitement lancer le principe qui en détruisait le fondement même. En proclamant, avec la généralité absolue qui caractérisait toutes ses maximes, qu'une nation appartient non à ses rois, mais à elle-même, que la souveraineté est son bien, son droit, dont elle ne peut déléguer que l'exercice, dont elle ne peut se dessaisir que par un mandat toujours révocable et conditionnel de sa nature, la révolution française dissolvait cette union de la dynastie et de l'état, cette confusion de la propriété et de la royauté qui était le nœud de tout le système politique de la vieille Europe. La souveraineté populaire sapait la base de tous les traités existans, en même temps qu'elle renversait idées, habitudes, sentimens, le fond même de l'esprit de tous leurs négociateurs. Si la proclamation abstraite ne fut pas sur-le-champ comprise, les faits qui suivirent ne tardèrent pas à en donner une explication trop claire. La surprise causée par le principe ne fut égalée que par l'horreur de la première application. Un roi, quel roi! l'héritier du type de la royauté par excellence, descendant l'un après l'autre tous les degrés du trône pour monter ensuite toutes les marches d'un échafaud, voilà sous quels traits repoussans la nouvelle doctrine se fit connaître aux esprits qu'avait formés une éducation monarchique de plusieurs siècles. M. de Bourgoing nous raconte comment la mort de Louis XVI rompit les dernières relations diplomatiques que la France entretenait encore avec les rois d'Europe, tous parens de l'auguste victime. C'était justice : la nature avait été trop souvent offensée par ces alliances royales; c'était bien le moins qu'elle retrouvât ses droits devant la mort. Au fond cependant, je ne sais ce qui devait choquer le plus un bon roi et un bon royaliste de l'ancien régime, ou de l'usage sanglant que la convention nationale fit en 1793 de la souveraineté populaire, ou du commentaire froid, raisonné, philosophique, mais arrogant qu'avait déjà donné deux ans auparavant la constitution soi-disant monarchique de 1791. Le petit-fils de Louis XIV consentant à devenir le premier des élus de la nation et à tenir d'un serment fait au peuple un pouvoir renouvelé et mutilé aurait paru à son aïeul plus humilié par cette condescendance même que lorsqu'on le vit traîné sur le banc des accusés ou garrotté sur la fatale charrette. La moindre injure à l'étiquette, permise et soufferte, viciait plus l'institution royale qu'un attentat violemment porté à la justice et à l'humanité.

Mais le jour où l'humiliation du vieux droit monarchique fut à son comble, ce fut celui où, comme M. de Bourgoing devra bientôt nous le raconter, les victoires des armées républicaines forcèrent les souverains à demander sinon une paix définitive, au moins une trêve pour respirer. Il fallut alors entrer en pourparlers, traiter

avec le principe détesté, recevoir ses ambassadeurs! Jamais déboire ne fut plus amer. Sans parler du fâcheux exemple que donnait un tel précédent, comment faire entrer ou faire asseoir dans les salons de la bonne compagnie diplomatique, sans tout souiller ou tout briser, ces plénipotentiaires du peuple souverain, les mains encore toutes tachées du sang royal; d'autant plus que la république n'apporta dans ses choix aucun ménagement pour rendre son abord plus agréable? Ses premiers envoyés furent ou des complices du régicide, comme Jean Debry, ou des pédans qui le justifiaient, comme Garat et Sieyès, qui réunissait avec avantage ces deux qualités. Il était difficile de proposer à de vieux courtisans des interlocuteurs moins de leur goût. Au premier geste, à la moindre parole, la différence de sentimens éclatait par celle des manières. C'étaient le renard et la cigogne de la fable, nul moyen de les faire souper ensemble; mais, la répugnance personnelle même une fois surmontée, restait une difficulté plus grave qui dut longtemps empêcher les représentans de l'ancienne Europe de placer la moindre confiance dans les députés improvisés de la souveraineté populaire. Comment se fier aux envoyés d'un pouvoir dont la base était la mobilité même? La convention avait répudié tous les traités de la monarchie. Quelle garantie que le directoire ferait honneur à la signature de la convention? Puis allait venir le consulat, qui fit sauter le directoire par les fenêtres. Comment se reconnaître dans cette rapide fantasmagorie? Laquelle de ces ombres fugitives de gouvernement qui se chassaient les unes les autres possédait le cœur et pouvait engager la parole de la France? Quel fond faire sur des sermens qu'allaient emporter devant eux en se jouant le flot démocratique et le vent populaire?

Voilà la question pleine d'angoisse que devaient s'adresser dans leur conscience les premiers négociateurs chargés d'échanger leur signature avec la révolution française, à Bâle, à Rastadt, à Léoben, à Amiens même et à Lunéville. Le principe de la souveraineté populaire semblait frapper d'une nullité anticipée les engagemens pris en son nom, et il faut bien dire qu'au premier moment ces prévisions furent cruellement justifiées, car jamais il n'y eut dans le monde un mépris aussi affiché des engagemens les plus solennels, une violation aussi effrontée et aussi systématique de tous les traités que pendant les vingt années qui suivirent l'essai du droit nouveau inauguré par la France. Aucun des représentans successifs du pouvoir populaire ne semblait se tenir pour obligé par la promesse de son devancier ou de son collègue, et, ce manque de foi dégénérant en habitude, ils en arrivaient tous assez vite à n'avoir pas plus de respect pour la leur propre. A peine, par exemple, le victorieux Bonaparte a-t-il, par la paix de Campo-Formio, pacifié l'Italie

et rétabli, moyennant finances et à deniers comptans, sur leur trône mutilé le pape, les rois de Naples et de Sardaigne, que, profitant de sa première absence, le directoire s'empresse de jeter au vent tous les traités souscrits par son général, et, étendant sa main rapace sur les souverains qu'il avait épargnés, envoie Ferdinand en exil et Pie VI mourir en prison. Bonaparte revient à la vérité, et ne tarde pas à concentrer dans sa personne toute la souveraineté populaire; mais la foi publique ne gagne pas beaucoup au change, car aucun héros ne se piqua d'en être moins esclave. L'histoire du premier empire n'est qu'une suite de traités éphémères, dictés par la force et déjà violés dans la pensée du vainqueur au moment où la plume les traçait sur le papier. Toute la morale que Napoléon semblait avoir tirée de la philosophie politique de 1789, c'est que lui seul, en qualité d'élu du suffrage universel, était investi d'un titre de commandement légitime. Dès lors tous les états autres que la France, ayant cessé d'appartenir à leurs rois et ne s'appartenant pas encore à eux-mêmes, étaient à ses yeux comme des successions en carence abandonnées au premier, au plus habile et surtout au plus fort occupant. La suppression du droit monarchique aboutissait ainsi pour lui, non à la reconnaissance d'un droit plus étendu et plus sacré, mais à l'oubli en sûreté de conscience et à la négation commode de toute espèce de droit. Aussi depuis l'invasion barbare, depuis Genséric et Attila, jamais ambition plus effrénée ne se donna carrière plus à l'aise, jamais le monde ne fut livré à un tel jeu de force et de hasard, à un tel mélange de loterie et de brigandage, à un tel vol de provinces, à un tel pillage de couronnes. Les plus maltraités dans cette mêlée ce furent, comme d'habitude, les petits, les faibles, c'est-à-dire les peuples eux-mêmes au nom desquels s'était faite la rénovation du droit public. Tout ce qu'ils gagnèrent à la souveraineté qui leur était promise, ce fut de se voir quinze années durant vendus à l'encan, ou traînés à la boucherie comme des troupeaux, ou joués comme des dés sur un tapis vert.

Une réaction contre de tels excès était inévitable. Elle s'opéra tout naturellement quand les fautes du premier empire eurent amené sa chute. Un regret alors se manifesta même chez les peuples en faveur de cette propriété royale, qui, si elle leur donnait un maître, au moins ne leur en donnait qu'un et toujours le même. Encore mieux valait ce droit-là qu'aucun autre. Obéir pour obéir et appartenir pour appartenir, c'est tout profit pour un peuple de vivre sous le sceptre d'une vieille famille, qui parle sa langue et partage ses souvenirs, plutôt que d'être dévolu tour à tour au neveu, au frère, au beau-fils d'un conquérant, comme une part de butin dans le fruit d'une bataille. A tant faire que d'être une propriété, il faut tâcher d'être un bien patrimonial et non pas

un bien volé; c'est plus honorable et plus sûr. Les vainqueurs de 1815 (les mêmes à peu d'exceptions près que les alliés de 1792) ne pouvaient manquer de profiter de ce retour d'opinion qui suivait le retour de la fortune pour réintégrer dans ses honneurs l'ancien droit monarchique sous une forme à peine adoucie. Ce fut le signal d'une renaissance à la vie et d'un regain de jeunesse pour la vieille diplomatie. Convoquée à Vienne dans de solennelles assises, elle ouvrit une enquête assez semblable à celle dont nos codes ont tracé la procédure pour retrouver des propriétaires absens : elle alla rechercher dans leurs retraites les souverains que la révolution française avait détrônés pour les remettre en possession de leur héritage de couronne, de leur lot de peuples et de territoire, exactement au même titre que Louis XVIII rendait aux émigrés de France leurs champs ou leurs bois séquestrés. La légitimité, ce fut son mot d'ordre, et, bien entendu, elle ne désignait point par là ce que tant d'esprits éclairés ont depuis lors célébré sous ce nom, une grande institution consacrée par le temps et servant de pivot aux libertés publiques. Non, c'était tout simplement un synonyme imaginé pour ne pas dire trop crûment la propriété. Un constituant désabusé, M. de Talleyrand, eut le mérite de mettre en circulation cet euphémisme qui facilitait les repentirs, dont il donnait l'exemple. Du reste, au nom près, qui ne fait rien à l'affaire, toutes les restaurations royales de 1815 eurent le caractère de restitutions privées. De savoir ensuite si le principe fut appliqué avec autant de scrupule qu'il était proclamé avec emphase, si dans le cours de cette opération réparatrice les gros ayant-droit ne se firent pas souvent leurs parts aux dépens des petits créanciers, si les liquidateurs ne prélevèrent pas pour leur peine une commission un peu exagérée, c'est ce dont je ne voudrais pas jurer; mais toujours est-il que ce fut sur la base de l'ancien droit que l'édifice européen fut relevé en 1815, et, quelque peu de goût qu'on ait pour ce fondement, on ne peut nier que la comparaison ne lui ait été avantageuse, et que l'Europe, fatiguée des désordres qu'avait enfantés le principe contraire, ne lui ait dû le bienfait de se reposer dans une ère assez longue, sinon de justice absolue, au moins de prospérité et de paix.

Il y a pourtant une chose qui dépasse la puissance humaine, c'est de tuer les idées ou de les ressusciter. Le nouveau droit n'avait pas péri, même dans ses excès; la résurrection de l'ancien, quoique suivie de bienfaits réels, ne fut qu'apparente et passagère. Une génération élevée dans l'indépendance d'esprit du XVIIIe siècle ne pouvait, quelque effort qu'on fît sur elle ou qu'elle fît sur elle-même, retrouver dans son cœur assez de respect du passé pour appuyer un système auquel la foi traditionnelle et la piété monarchique peuvent seules servir de fondement. Quinze années ne s'étaient pas écoulées

depuis le congrès de Vienne que le droit populaire reparaissait cette fois encore à Paris, s'annonçant avec éclat par la déchéance d'un roi et l'avénement électif d'un autre. Tenu en bride par l'Europe, encore sur ses gardes pendant tout le règne de Louis-Philippe, 1848 le remet tout à fait en liberté, et le voilà de nouveau qui court le monde, provoquant et suivant la révolution de capitale en capitale. 1852 ne l'a pas désavoué; loin de là, c'est à partir de cette date au contraire, à partir de ce second empire si facilement accepté par toute l'Europe, que ce droit nouveau (c'est le nom courant qu'on lui donne) paraît définitivement avoir pris rang parmi les ressorts réguliers et les combinaisons légitimes de la politique. Non-seulement le nouvel empereur ne manque aucune occasion d'y faire appel et d'en recommander la pratique à tous ses confrères en royauté, — on ne pouvait attendre moins d'un favori de suffrage universel; — mais, ce qu'on n'avait pas encore vu, de vieilles races royales viennent lui rendre un hommage qu'il faut bien croire sincère, puisqu'il a été promptement et largement récompensé. La maison de Savoie lui doit l'essor inattendu de sa grandeur. La maison de Hohenzollern lui sourit du coin de l'œil. Des successeurs de Pitt, des ministres de la Grande-Bretagne, l'invoquent dans leurs dépêches. Appuyé sur de tels introducteurs, le droit nouveau n'a plus besoin de forcer la porte des chancelleries d'ambassade; il y entre tout droit, sans effort, et la diplomatie tout entière, un peu déconcertée, mais intimidée, s'incline pour le laisser passer.

Se montre-t-il du moins dans cette nouvelle épreuve plus sage que dans la première, plus respectueux pour la foi jurée, d'un commerce plus sûr, d'un maniement plus commode dans les relations de voisinage? On voudrait le croire pour l'honneur du principe lui-même qui a enflammé tant d'âmes généreuses, et qui se recommande par tant de titres à la raison, on le voudrait surtout pour le repos de l'Europe, qui paraît destinée à ne plus connaître d'autre règle politique que celle-là; mais à quoi bon dissimuler ce que tout le monde sent et voit? A qui pourrait-on cacher que cette réapparition du droit nouveau est signalée, tout comme son premier essai, par un trouble universel dont la gravité, loin de s'atténuer, paraît croître de jour en jour? Deux grandes guerres en moins de dix années, tous les traités existans annulés, de nouvelles conventions sans force, la base territoriale de tous les états mise en question, toutes les armées d'Europe au complet et toutes les imaginations à l'œuvre pour inventer de nouveaux engins de destruction, ces traits, qui n'ont rien d'exagéré, sont la peinture fidèle et plutôt adoucie qu'assombrie de ce que produit sous nos yeux le jeu de la souveraineté populaire se donnant carrière à travers la société européenne. C'est moins de sang, Dieu merci! qu'en 93, mais c'est presque au-

tant de désordre. Encore si ce n'étaient là que des embarras pour les politiques, il n'y aurait que demi-mal. C'est le métier des politiques d'avoir des embarras, et le métier des révolutions de leur en créer; mais le vrai sujet d'étonnement, c'est que cette fois encore ce sont les peuples eux-mêmes qui n'ont pas tardé à souffrir de la revendication du droit faite en leur nom. A trente années d'intervalle, l'Europe voit reparaître dans son sein, dans son centre même, avec des traits aussi hideux que sous le premier empire, la plus odieuse des formes de la tyrannie, la plus douloureuse des variétés de l'oppression, la conquête! Le Slesvig attaché de force à l'Allemagne, le Hanovre subissant l'occupation militaire en permanence, Francfort mis à rançon, voilà des forfaits tels que la génération postérieure à 1815 s'était flattée de n'en plus voir commettre et dont le droit nouveau est sinon coupable, au moins très directement complice; s'il ne les a pas commis lui-même, il a au moins grandement contribué à les laisser consommer. Quoi donc! la souveraineté populaire, après avoir, pour ses débuts, servi de marchepied à l'ambition de Bonaparte, va-t-elle se faire encore, aujourd'hui qu'elle est adulte et mûre, l'auxiliaire docile des convoitises de M. de Bismarck! Cette récidive serait effrayante. Étrange principe en effet que celui qui ne pourrait prévaloir sans se contredire lui-même et s'anéantir, et qui, en commençant par promettre l'affranchissement aux hommes, finirait régulièrement par sceller d'un nouveau poids leur servitude! Qui nous enseignera la cause de cette contradiction et le moyen d'échapper à ce péril? A qui est la faute, au droit nouveau lui-même ou à ceux qui l'appliquent? Pas plus à l'un qu'aux autres, suivant nous, mais à tous les deux en certaine mesure. L'explication est en effet plus naturelle qu'on ne pense; elle réside tout entière non dans l'usage, mais dans l'abus, non dans l'application légitime, mais dans l'extension irréfléchie et immodérée des principes de la révolution française. En tempérant ces principes sans les démentir, tout le mal fait peut encore être réparé, tout le mal qui menace conjuré. C'est une conviction que nous voudrions établir à l'aide de quelques développemens malheureusement un peu étendus, et qui courent risque de nous entraîner assez loin du point de départ de ces considérations.

III.

Ce serait perdre le temps pour un écrivain du XIXe siècle que de faire soit la critique, soit l'éloge de la souveraineté populaire. On ne critique point, on ne loue pas la nécessité : elle s'impose, on s'y conforme et on tâche d'en tirer parti. La souveraineté populaire, cette forme politique de la démocratie, s'avance et s'établit dans

le monde avec l'empire et la régularité d'une loi de la nature, comme le soleil monte ou descend à l'horizon. On a vu autrefois des peuples enfans qui adoraient le soleil, et une poésie fameuse prétend qu'à la même époque il y avait aussi des barbares insensés qui l'outrageaient par leurs clameurs. Nos savans d'aujourd'hui ne veulent ni tant de bien, ni tant de mal à l'astre qui les éclaire. Astronomes, ils se bornent à déterminer les lois de son mouvement; physiciens, à en analyser les effets, cultivateurs et industriels, à utiliser ou à neutraliser tour à tour l'action de sa chaleur et de sa lumière.

Mais, sans se montrer ni adorateur servile ni détracteur attardé de cette souveraineté populaire désormais acquise et irrésistible, il est permis de lui rappeler qu'elle n'échappe pas à une condition qui pèse également sur tous les principes et sur tous les pouvoirs. Elle a ses limites posées par des droits égaux, sinon supérieurs aux siens, limites qu'elle doit garder sous peine de périr elle-même en les franchissant, car c'est une loi aussi de la nature morale que tout pouvoir humain doit être limité pour sa propre sauvegarde et dans son propre intérêt, que les bornes qui le contiennent sont en même temps les remparts qui le défendent, et que, dès qu'il veut être exempt de limites, il se trouve, au même instant, par une prompte justice, également dénué de garantie.

C'est une épreuve que la souveraineté populaire a déjà faite dans le régime intérieur des états où il lui a été donné de prévaloir. Le temps n'est pas loin où, dans la ferveur d'un premier amour, les théoriciens de la souveraineté du peuple ne voulaient admettre aucune réserve à l'empire absolu de ce droit, je dirais volontiers au culte de ce dieu nouveau. La voix du peuple était pour eux la voix divine, infaillible, et à ce titre omnipotente. Rousseau lui accordait sans détour le droit de régir la conscience aussi bien que les actes des hommes, de poser et de déplacer à son gré les bases de la religion et de la morale. Le peuple était la raison elle-même, source du bien comme du droit, donnant à toutes choses sa seule volonté pour règle et dispensé lui-même d'en reconnaître aucune. Le premier essai de cette idolâtrie politique en a fait justice pour jamais. Le dieu, à peine évoqué, s'est incarné sous les traits de la convention nationale, c'est-à-dire du seul gouvernement de ce monde qui ait jamais pris ostensiblement la terreur pour emblème. Le despotisme illimité d'une majorité de hasard dominée par une minorité criminelle a été le fruit naturel en même temps que le juste châtiment d'un système qui livrait l'individu sans défense à l'aveugle pouvoir de la masse, et cette sanglante expérience a suffi pour démontrer au monde entier, sauf à d'incorrigibles fanatiques, que, si la volonté nationale veut être, je ne dis pas souveraine,

mais seulement libre, elle doit commencer par se contenir elle-même dans les bornes de la justice et de la raison, par remplir ces devoirs primitifs et respecter ces droits sacrés qui assurent la dignité du plus humble des êtres humains.

C'est une expérience du même genre, commencée à la même époque, qui se poursuit aujourd'hui sous nos yeux, non plus sur le champ borné d'une seule société politique, mais dans la sphère plus étendue des relations internationales. Là aussi la souveraineté populaire, encore à ses débuts, prétend régner sans partage et suivre ses fantaisies sans tenir compte des règles éternelles de la justice et des conseils presque aussi anciens de la raison. Il est peut-être bon que cette nouvelle épreuve se fasse jusqu'au bout, et que sur ce nouveau théâtre la vanité d'une prétention si arrogante soit une fois de plus démontrée par l'amertume des fruits qu'elle porte.

Le plus manifeste et le plus choquant indice de cette aspiration vers l'omnipotence qu'affecte la souveraineté populaire, nous l'avons indiqué plus d'une fois dans le cours de cet écrit. C'est le mépris de ce droit élémentaire que l'honneur et le bon sens publics ont appelé la foi des traités. C'est l'habitude, tantôt publiquement avouée, tantôt tacitement contractée par tous les états que régit le droit nouveau, de mettre à néant leurs engagemens les plus formels, dès que le peuple dont ils relèvent témoigne, soit par son vote exprimé, soit par son opinion supposée, la fantaisie de s'en affranchir. Nous avons vu quelles avaient été à cet égard les libertés arrogantes et excessives prises par nos premiers gouvernemens révolutionnaires; mais le spectacle que nous donnons nous-mêmes n'est guère moins instructif. Nous voyons en effet se créer chaque jour sous nos yeux une jurisprudence féconde dont le rapide développement n'étonne pas ceux qui connaissent quelle force les faux principes empruntent et prêtent tour à tour aux passions qu'ils favorisent. Il y a peu d'années, on mettait encore à cette résiliation unilatérale des traités synallagmatiques quelques conditions qui en rendaient l'usage sinon plus légitime, au moins plus rare et moins périlleux. On voulait bien encore admettre que, pour qu'un état pût prétendre à répudier un traité signé par des représentans régulièrement accrédités, il fallait que dans son intérieur se fût opéré un de ces grands bouleversemens d'institutions, de personnes et de choses qu'on appelle une révolution. Il fallait que le gouvernement qui avait conclu la convention ainsi récusée eût été renversé et remplacé par un autre. On demandait bien par exemple au roi Louis-Philippe de tenir pour non avenues toutes les conditions subies ou consenties par la restauration en 1815; mais on n'eût point osé faire la même proposition à Louis XVIII ou à Charles X. M. de

Lamartine, proclamant sur les marches de l'Hôtel-de-Ville la destruction de ces douloureux traités, ne réclamait pour la république que la faculté de ne pas faire honneur à la signature de la monarchie. Quant à la république elle-même, elle eût encore rougi de n'être pas crue sur sa propre parole. Cette précaution très insuffisante avait au moins l'avantage d'établir entre la signature et la rupture d'un engagement, entre la foi donnée et la foi retirée, entre le serment et le parjure, une solution de continuité très apparente, qui mettait les intéressés sur leurs gardes. Une révolution était une sommation d'huissier par laquelle une nation faisait savoir à qui de droit son intention de se mettre en faillite elle-même et de ne plus payer ses dettes.

C'était là, ce semble, une facilité assez large; mais la dernière mode du droit nouveau ne la trouve pas encore suffisante à son gré. La formalité d'une révolution est gênante et coûteuse à remplir. Un changement de ministère ou, mieux encore, un vote de parlement donne moins d'embarras. Il n'en faut pas davantage désormais pour qu'une convention dont Dieu, l'honneur et la conscience ont été pris à témoin l'année passée puisse être foulée aux pieds l'année suivante. L'opinion publique a changé; le vœu populaire d'hier n'est plus celui d'aujourd'hui. Ce serait faire injure au peuple souverain que d'assujettir sa volonté présente à tenir compte du souvenir et des conséquences de sa volonté passée. Vite un traité nouveau, si le traité existant a cessé de plaire, ou point de traité du tout, si le souverain n'en veut pas ou n'en veut plus. C'est la morale accommodante qui lui est prêchée par ses flatteurs. Dirait-on que ce tableau est exagéré? Les exemples abondent pour en attester l'exactitude. Où sont, non pas ces vieux actes de 1815, qu'on n'ose plus nommer sans sourire (car ils ont cinquante ans de date, ce qui est assurément une antiquité tout à fait gothique), mais où sont les traités de Londres de 1852, de Zurich de 1859, de Miramar de 1861? Où est la convention du 15 septembre 1864? Mais où sont les neiges d'antan? Tous ont fondu en effet au souffle de l'opinion, comme la neige au retour de la saison. Tous, à peine transcrits sur le parchemin, ont dû faire retraite devant le vœu réel ou prétendu des populations. Et remarquez que c'est toujours la partie la plus obligée, France, Allemagne, Italie, qui, faisant parler à son goût le vœu populaire, a dénoué de ses propres mains le lien qui l'enchaînait.

Il faut pourtant s'expliquer et qu'on sache si le peuple souverain et ceux qui se font ses organes ont décidé dans leur sagesse de rayer l'honneur et la bonne foi du nombre des devoirs de l'humanité. S'il est permis en effet à une nation d'engager sa parole pour

sortir de péril ou d'embarras, et d'acquérir ainsi, en échange d'une concession ou d'une restitution promise, soit l'éloignement d'une armée, soit la remise d'une province, soit l'extension d'une frontière, puis, une fois le péril conjuré, l'embarras dissipé, le bénéfice acquis, de répudier purement et simplement la charge qui était la condition de l'avantage, — si cela lui est permis sous prétexte que les sentimens qui l'animaient et les chefs qui la dirigeaient ont cessé de la dominer, autant dire sans plus de façon que le régime de la souveraineté populaire est le régime de la déloyauté systématique et de la perfidie en permanence. Où en serait-on dans la vie civile, s'il suffisait de changer à propos de sentiment et d'intérêt pour acquérir la faculté de promettre sans tenir, d'emprunter sans rendre et d'acheter sans payer? Quel débiteur se ferait faute d'alléguer ou d'éprouver à volonté un changement si profitable? Il n'aurait pas même besoin de se mettre en frais d'aucun prétexte pour expliquer cette mobilité d'impression. Les choses parlent d'elles-mêmes, car une convention réciproque, composée de charges et de bénéfices, paraît toujours avantageuse quand on la conclut et onéreuse quand on l'exécute. L'intérêt et le désir qui poussent un prodigue pressé d'argent à emprunter à tout prix font place à l'intérêt et au désir contraires quand vient le terme de l'arrérage ou de l'échéance. Le plaisir qu'on trouve à acquérir un bien-fonds ne tarde pas à être suivi de l'ennui d'en solder le prix; ce sont là des retours d'humeur très naturellement explicables, mais dont, entre particuliers, le code pénal fait justice. Si les peuples peuvent se les permettre entre eux, s'ils peuvent se dispenser d'acquitter leur promesse par la seule raison qu'après les avoir accommodés elle les gêne, l'occasion de faire valoir un si bon motif ne manquera jamais. Ne parlons plus de convention, ce nom n'est qu'un leurre : c'est un artifice éventé, un piége apparent où la sottise elle-même ne se laissera pas longtemps prendre. Je sais bien que les démocraties ont, pour manquer de parole, des facilités d'une nature toute particulière. Ce sont des êtres ondoyans et complexes, qui changent à toute heure de forme et de visage et qui glissent sous la main. Quand elles faillent à l'honneur, aucun des membres qui les composent ne se sent atteint personnellement dans sa renommée, pas plus qu'il ne court risque d'être appréhendé au corps. Le blâme public, qui dans une monarchie se concentre sur une seule tête, s'atténue en se partageant sur les millions du suffrage universel. C'est là pour la loyauté d'un peuple une tentation dangereuse; mais convertir cette facilité criminelle en une faculté légitime, ériger l'abus en droit, c'est faire de la souveraineté populaire la plus sanglante des satires. Que Dieu alors préserve la terre de ces souverains anonymes et irresponsables qui, affranchis de tous les freins

de la faible humanité, n'ayant ni renommée à perdre ni conscience à mettre en paix, se portent au-devant du parjure aussi bien que du crime sans craindre l'infamie ni le remords! Qu'il nous rende, je ne dis pas ces rois, mais même ces tyrans que leurs dupes ou leurs victimes pouvaient au moins flétrir ou maudire, et qui, dans l'emportement de leurs convoitises ou la machination de leurs intrigues, étaient quelquefois arrêtés par la pensée de livrer leur nom à l'exécration des hommes et leur âme à la justice divine.

Mais, Dieu soit loué ! nous ne sommes pas condamnés à ces comparaisons et à ces regrets. Nous persistons à penser mieux de la souveraineté populaire et à attendre d'elle de meilleures choses que ses adulateurs attitrés. Loin d'imaginer qu'en devenant souverain le peuple ait acquis le droit de manquer à sa parole, nous pensons que, s'il a jamais possédé ce droit funeste, c'est en montant à la souveraineté qu'il a eu le bonheur de le perdre. A quel titre en effet un peuple soumis jusque-là docilement au sceptre de ses rois se déclare-t-il à un certain jour émancipé? Le mot d'émancipation le dit avec éloquence. Il était en tutelle, il se fait majeur. L'enfant fait homme réclame l'exercice de ses droits et le maniement de ses affaires. 1789 a été pour la France une déclaration de majorité politique. J'ouvre tous les codes du monde, et j'y vois que le premier droit du majeur, c'est d'être capable de s'obliger. L'enfant est supposé trop faible pour résister à la contrainte, trop ignorant pour se garder de la ruse, trop imprévoyant pour disposer de son avenir. La loi ne lui permet de contracter d'obligation qu'avec l'aide d'un père ou d'un tuteur : elle couvre son infirmité d'une pitié protectrice; mais elle témoigne à la virilité plus d'estime en lui demandant compte de tous ses actes. A partir de cette prise de possession de la vie civile et morale, l'homme, reconnu mûr et capable, est lié pour un avenir indéfini par le moindre de ses engagemens. Toutes ses paroles valent et tiennent sans que le temps ni les événemens les effacent. Vieillard, il portera jusqu'au tombeau les suites de la foi validement, bien que peut-être témérairement engagée dans le feu de la jeunesse; vainement alléguerait-il, pour s'y soustraire, l'altération de l'humeur produite par les glaces de l'âge ou les vicissitudes de la destinée. Ces chances de la vie, il a dû y préparer son âme, et le cours des passions, il a dû le régir. C'est à ce prix qu'il est un homme à la fois maître et responsable de sa destinée.

Voilà l'homme, et voilà le peuple aussi, s'il est viril. Ceux qui lui tiennent un autre langage se jouent de la crédulité et des caprices d'un enfant gâté. Quoi donc! le peuple s'attribuerait les droits sans s'imposer les devoirs, et prétendrait avoir la liberté sans la responsabilité, son inséparable compagne! Il est libre, il est roi, tout ce

qu'on voudra, à la bonne heure! C'est justement la raison pour être loyal et chatouilleux sur la parole donnée. Ainsi l'ont pensé même les siècles les plus grossiers. Toujours le devoir de l'honneur s'est accru en raison de l'élévation du rang. Il y a bien eu un temps en effet où les peuples n'étaient pas tenus pour responsables de leurs engagemens; mais c'est quand ils étaient réputés au-dessous de l'honneur comme du pouvoir, quand l'honneur était le privilége insolent d'une seule classe, quand la foi du gentilhomme paraissait seule digne d'inspirer confiance, quand celle du vilain était sans prix. Ces temps sont passés, et personne ne les rappelle et ne les regrette; mais si la démocratie doit être, comme il faut bien l'espérer, l'anoblissement de toutes les classes et non l'avilissement d'une seule, foi de peuple doit valoir aujourd'hui ce que valait jadis foi de gentilhomme.

Nous tenons donc ici l'une des causes, et non pas la moins active, du trouble qu'a produit pour nos pères et que produit encore sous nos yeux l'application du droit nouveau, et le remède est suggéré naturellement par l'indication du mal. Il n'est pas une des violences qui affligent nos regards qui n'ait eu pour origine première la violation d'un traité, et qui n'eût été prévenue par une foi plus scrupuleuse. Le désordre de l'Allemagne par exemple est découlé directement, par une conséquence que chacun a pu suivre, de la rupture du traité de Londres, qui réglait la succession du Danemark. Francfort, le Hanovre, paient ainsi par la perte de la liberté, et la France par la diminution de sa grandeur, le tort d'avoir applaudi à l'infidélité dont étaient victimes les humbles Danois du Slesvig. Le danger aurait pu être prévu d'avance, car, les traités étant le seul lien de droit qui unisse les peuples entre eux, la théorie qui enseigne et la pratique qui habitue à s'en affranchir livrent par le fait la société sans défense à la domination de la force. Il est clair aussi que théorie et pratique sont l'une et l'autre non la conséquence, mais bien l'abus et la dépravation du droit nouveau, et qu'on peut les repousser avec une pleine indignation sans faire injure à la souveraineté populaire, en lui rendant au contraire le plus sensible et le plus délicat des hommages. Qu'on le fasse donc et sans délai. Que l'opinion publique, enfin réveillée, flétrisse cet enseignement de perfidie qu'on distribue en son nom. Qu'elle proclame que toutes les conventions sont sacrées pour les peuples, ni plus ni moins qu'elles l'étaient ou devaient l'être pour les rois. Toutes, entendons-nous bien, il ne faut ici ni subtilité ni subterfuge, toutes, y compris celles qui sont imposées par les armes après une guerre malheureuse. Si l'honneur a permis de les souscrire, l'honneur exige qu'on les accomplisse. On peut acheter la vie; mais, quand on l'achète, il faut la payer. Toutes, y compris

également celles qui sont conclues par un gouvernement ou par des ministres dont le vœu populaire trouve bon par la suite, pour un motif ou pour un autre, de se délivrer. Si le peuple est souverain, les ministres et les gouvernemens ne sont que ses mandataires. C'était à lui de les bien choisir ou de les désavouer à temps. S'il a mal placé sa confiance ou s'il l'a retirée trop tard, qu'il porte la peine de sa négligence. Une révolution de plus ou de moins ne fait ici rien à l'affaire. C'est une satisfaction personnelle qu'un peuple se donne, un passe-temps tout intérieur qui ne peut affecter ses relations avec autrui : *res inter alios acta quæ aliis neque nocere neque prodesse potest.* La justice a dicté cette règle au droit civil, le droit international ne saurait avoir la prétention de s'y soustraire.

On dira, je le sais, que cet hommage rendu à la foi publique, si complet et même si dévot qu'on le suppose, sera toujours une faible garantie, parce qu'en matière de traités internationaux il n'y a pas, comme en matière de droit civil, de tribunaux pour donner l'interprétation des textes et d'huissiers pour en assurer l'exécution, que dès lors le plus fort trouvera toujours, pour se délivrer des restrictions qui le gênent, quelqu'une de ces subtilités ou de ces chicanes qui ont tant de valeur dans sa bouche. On ajoutera, les tristes leçons de l'histoire à la main, que le mal ne date pas d'hier, que les rois ne se sont jamais fait faute de se couvrir de ces équivoques, ou même de s'en passer et de marcher par un chemin direct ou détourné, en dépit de tous les traités du monde, au but que convoitait leur ambition. On conclura que l'explication donnée du trouble présent est insuffisante, et le remède tout moral que je propose aussi insignifiant qu'inapplicable. A quoi je réponds d'abord que, si les puissans d'autrefois ont failli, ce n'est pas une raison pour que ceux d'à présent les imitent, puis qu'il y a une différence énorme, à laquelle les passions ne se méprennent pas, entre des infractions même fréquentes à une morale reconnue et l'introduction d'une morale nouvelle qui légitime le péché et met le pécheur en sûreté de conscience. Les mauvaises actions comme les mauvaises herbes croissent sur tous les terrains du monde; mais les mauvais principes sont des pépinières qui les fécondent et les multiplient. Cela dit et ces réserves faites, je conviens sans nulle difficulté qu'abandonnés à eux-mêmes, dans le conflit des passions humaines, l'honneur et la conscience seront toujours pour le droit et la foi des traités de bien fragiles appuis. Pour en assurer le respect, quelques précautions plus matérielles seront toujours indispensables; mais ces précautions existent, l'expérience les a consacrées. Le droit ancien s'en accommodait. C'est le droit nouveau qui prétend s'en affranchir, et ses théoriciens l'y encouragent en soutenant

que ces traditions du passé sont incompatibles avec les principes mêmes de la souveraineté qui le fonde. Faisons donc un pas de plus, et, examinant ces anciens conseils de l'expérience à la lueur des principes nouveaux, voyons si le désaccord est aussi absolu et le sacrifice aussi nécessaire que les maîtres du jour le prétendent.

IV.

Je m'avance ici (on le devine sans doute) sur un terrain encore brûlant du feu d'une discussion récente, car cette condition où sont les peuples de ne pouvoir donner et exiger de leur parole d'autre garantie qu'elle-même, de ne reconnaître au-dessus de leur tête aucun tribunal qui interprète leurs conventions, termine leurs différends et leur impose sa sentence, c'est celle-là même qui était définie naguère à la tribune par une image saisissante tirée de nos anciens publicistes. « Les peuples, a dit M. Thiers, sont encore entre eux à l'état de nature. » On peut lui emprunter cette expression, qu'il n'a pas assurément la prétention d'avoir inventée. Elle n'a pu faire récrier ou sourire que les docteurs d'une génération qui, croyant avoir la science infuse, se dispense de rien étudier. Aucun lecteur d'un traité quelconque de droit des gens n'aurait prêté à cette dénomination le sens mystérieux et presque sauvage que quelques commentaires ont paru lui donner. L'état de nature ne signifie point cet état de barbarie dans lequel les hommes, comme des bêtes féroces, s'attendent au coin des bois pour s'entre-dévorer. C'est tout simplement la traduction d'un fait que personne apparemment, même en le regrettant, ne peut contester, à savoir que, malgré tous leurs efforts, les nations les plus civilisées n'ont pu encore, pas plus avant que depuis la révolution française, organiser entre elles une juridiction supérieure, pareille à celle que les tribunaux exercent dans chacune d'elles en particulier, — investie de l'autorité morale et armée de l'autorité matérielle nécessaires pour interpréter le droit quand il est douteux et le faire respecter quand il est reconnu. Or, réduite à ces termes, je cherche comment l'assertion pourrait être contredite. De juges et de gendarmes internationaux, je n'en connais pas; si quelqu'un en connaît, je prie qu'il me les montre. On n'a point atténué la triste réalité des faits en affirmant, comme M. le ministre d'état dans sa réplique à M. Thiers, que les peuples ont souvent le bon sens de suppléer à cette lacune par des conférences, des congrès diplomatiques, des désignations d'arbitres auxquels ils confient, à l'occasion d'un litige particulier, le soin de les mettre d'accord; car cette pratique, assurément très louable et qu'il faut souhaiter de voir généraliser de plus en plus, est une exception

heureuse qui confirme le malheur de la règle. Ce recours à une juridiction arbitrale atteste précisément le défaut d'une juridiction régulière, dont elle ne reproduit d'ailleurs aucun des caractères. La soumission à une telle juridiction est volontaire de sa nature : volontaire dans le choix des arbitres, que chaque partie désigne à son gré, volontaire dans l'exécution de la sentence, à laquelle aucune n'est contrainte. C'est une convention comme une autre : est obligé qui veut et comme il veut l'être. La vraie justice au contraire, la seule digne de ce nom, n'est ni volontaire ni conventionnelle; elle est souveraine, le mot dit tout. Elle a droit et pouvoir de commander. *Volens, nolens*, il faut obéir. Nul ne peut ni la récuser ni s'y soustraire. Le droit de justice fait partie intégrante de la souveraineté, dont il est un des attributs les plus précieux et une des armes les plus efficaces. C'est même ce caractère souverain de la justice qui a jusqu'ici rendu impossible d'établir son empire au-dessus des états indépendans. Indépendance et souveraineté, ces deux mots s'excluent, et l'imagination s'épuise à les concilier. Je ne voudrais décourager personne dans une poursuite de bien public; mais en vérité plus on y songe et plus on éprouve de peine à concevoir comment des états pourraient reconnaître une justice souveraine et l'armer de pouvoirs suffisans pour assurer l'obéissance, sans mettre en péril leur indépendance. Ramenée à ces termes contradictoires, la recherche d'un tribunal international a tout l'air de jouer dans le droit public le rôle du mouvement perpétuel en mécanique et de la quadrature du cercle en géométrie.

Quel que soit l'avenir, l'état de nature, ainsi expliqué, ainsi défini, est bien évidemment le seul qui régisse les relations présentes des peuples, et toutes les délicatesses du langage peuvent tout au plus dissimuler, mais non détruire les conséquences de cette réalité douloureuse. Or la première de ces conséquences est si claire que M. Thiers n'a même pas été obligé de l'énoncer. Ce n'est pas, à Dieu ne plaise, que les peuples soient affranchis entre eux du devoir de respecter leurs droits et leurs conventions réciproques, c'est-à-dire d'observer les règles du juste et de l'injuste. Ces règles sacrées, gravées par la main divine au fond de la conscience humaine, n'ont pas besoin, pour exister avec un caractère impératif, de lois qui les proclament et de tribunaux qui les appliquent. Elles ont devancé, elles ont vu naître et verront finir toutes les lois et tous les tribunaux du monde. C'est tout simplement que, si l'une de ces règles vient à être méconnue, le droit d'en revendiquer l'application, même par la force, appartient à tous ceux que cette violation lèse ou menace. L'état de nature ne donne point aux peuples le droit de commettre l'injustice, mais, ce qui est bien différent,

celui de se faire justice à eux-mêmes. Du moment que ce droit existe pour un peuple, pour le gouvernement qui le représente il se convertit en un impérieux devoir. Tant que j'habite une cité policée, la loi ne me permet ni de contraindre de mon autorité privée un débiteur récalcitrant à payer sa dette, ni de me remettre par mes propres mains en possession de mon bien volé. Quelque légitime que soit ma prétention, je suis un perturbateur du repos public, si je prétends la satisfaire moi-même. Je dois attendre le magistrat ou le soldat, le représentant quelconque de la force publique que la société a institué pour me protéger. Si je suis au contraire dans une île éloignée, hors de la portée de toute intervention publique, personne ne peut me contester, en l'absence de tout autre secours, le droit de veiller à mes propres intérêts par mes propres forces, celles de mon bras et de mes armes. Ce serait duperie de m'en faire scrupule, et, si de plus ces intérêts sont, non pas les miens, mais un dépôt qui m'est confié, ceux d'une femme, d'un enfant, d'un ami, je ne serais pas seulement une dupe alors, je serais un traître et un lâche de faillir à leur défense. Peu importe l'issue de la lutte que je devrais engager pour les soutenir, le sang de mon adversaire ne retombera que sur sa tête. J'éprouverai à le verser une immense douleur, nul trouble de conscience. Or tel est dans la rigueur des termes la situation respective des gouvernemens et des peuples. Ne pouvant compter que sur eux-mêmes, les peuples ont le droit de pourvoir par la force à l'intégrité de leurs intérêts dans la mesure de la justice. Quant aux gouvernemens qui reçoivent ces intérêts en dépôt, à la charge de les conserver intacts, leur obligation est étroite, sous peine de forfaiture envers la patrie, de ne laisser ni péricliter par imprévoyance, ni défaillir par faiblesse, la sauvegarde qui repose sur leur tête.

Si cette conséquence est irréfutable, deux corollaires qui en sortent ne le sont pas moins. Si les peuples ont le droit et les gouvernemens le devoir de pourvoir par la force à la défense de leurs intérêts, il suit, par une nécessité mathématique, que les uns sont autorisés et les autres tenus à garder toujours à leur disposition le degré de force nécessaire pour user de cette faculté ou s'acquitter de cette tâche. Une contestation peut toujours s'élever, un traité, si clair fût-il, peut toujours être éludé et méconnu. Le moyen de redresser un grief qui peut toujours naître doit aussi toujours être prêt. C'est la triste condition de l'état de nature que, pour y vivre en paix et y jouir de son bien, il ne suffit pas d'être juste, il faut être fort. Point de force publique pour subvenir à l'infirmité privée. Le faible se fierait vainement à l'innocence de ses désirs et à l'évidence de sa bonne cause. Le seul spectacle de sa faiblesse est une

tentation constante pour la loyauté de ceux qui l'observent. Et quelle doit être cette mesure de force qu'il faut tenir à tout instant en réserve pour une agression à tout instant possible? Évidemment elle n'est point arbitraire. C'est une quantité déterminée d'avance par l'intensité du péril qu'elle est destinée à conjurer. La force disponible de résistance doit être tenue en proportion de la force d'agression probable. La force en ce monde n'est pas une valeur absolue, c'est une valeur relative. On est fort ou faible par comparaison avec un adversaire qu'on domine ou qui nous surpasse. Tel est fort contre un seul larron qui est faible contre une bande. L'épée qui perce une poitrine désarmée se brise contre un acier mieux trempé; ce qui revient à dire que chaque nation n'est assurée dans le tranquille exercice de ses droits et la jouissance légitime de son existence indépendante qu'autant qu'elle possède en hommes, en armes, en moyens de défense de toute espèce, de quoi lutter à armes égales contre le voisin ou le rival qui peut d'un jour à l'autre tomber en désaccord avec elle. On conclura enfin d'une façon plus générale que les diverses nations ne sont à l'abri de leurs injustices ou de leurs mésintelligences réciproques qu'à la condition de maintenir entre elles une certaine égalité, une juste proportion, tranchons le mot, un équilibre de forces. Voilà enfin lâché ce grand mot, tant vanté autrefois, tant critiqué aujourd'hui. Ce n'est pas moi, ce n'est pas même la voix de M. Thiers qui le prononce; il jaillit de lui-même avec une évidence lumineuse des plus simples aperçus du bon sens, avec une irrésistible autorité des conclusions de la logique.

Ce fameux équilibre européen, c'est cela en effet, et nulle autre chose. C'est la défense naturelle des peuples organisée par avance pour suppléer au défaut de la protection légale. Étant donné que pour chacun d'eux l'exercice du droit n'a d'autre sanction que la mesure de la force, tous sont naturellement amenés à ne pas laisser à leur côté un égal devenir un supérieur et par là même en passe de se faire maître. Il faut ou ne pas laisser croître le voisin, ou grandir soi-même en proportion. Donnez maintenant à cet instinct de défiance et d'émulation réciproque la forme d'un calcul réfléchi, et vous avez tout le secret du système politique qui a fait jusqu'à la veille de la révolution française et qui était redevenu depuis les restaurations de 1815 le lien des grandes monarchies d'Europe; c'est ce système qu'une métaphore devenue classique a vivement exprimé par l'image d'une balance à plateaux équilibrés. C'est une convention, tantôt tacite, tantôt explicite, en vertu de laquelle les principales puissances s'engagent à se maintenir toujours sur un pied d'égalité approximative, afin de se tenir constamment en res-

pect les unes les autres. Je dis les principales puissances, car il est évident qu'entre toutes une égalité rigoureuse serait impossible. Tous les peuples ne peuvent se laisser tailler comme des cubes géométriques sur les mêmes dimensions. Une diversité de grandeur entre les états est inévitable comme une diversité de taille entre les hommes; mais il suffit qu'il y en ait un certain nombre dont l'importance proportionnelle se fasse un mutuel contre-poids pour que des groupes divers se forment, et que les moins favorisés de la fortune trouvent auprès des plus considérables un appui pour leur infirmité. Dès qu'il y a plusieurs états également forts, les faibles ont un recours dans la protection de l'un contre l'oppression de l'autre; mais la prépondérance d'un seul livrerait tout à la merci de son ambition. Ainsi quelques grandes puissances se tenant, par un consentement mutuel, à un niveau d'égalité, aucune prépondérante, et les petits trouvant leur sécurité à l'abri de cette concurrence et de cette rivalité des grands, voilà en deux mots tout le mécanisme de l'équilibre européen.

Ce n'est donc point là, on le voit, une invention arbitraire inspirée aux rois d'Europe par quelque vanité de rang ou de race, par d'ambitieuses rivalités d'influence ou par de frivoles débats de préséance; c'est l'œuvre d'une nécessité puisée dans la nature même des choses que les rois ont subie et non créée. Le seul trait qui les distingue et, à mon avis, les honore, c'est d'avoir reconnu cette nécessité de bonne heure et de lui avoir fait de bonne grâce sa part. Une triste expérience les avait instruits de la fréquence des conflits que fait naître l'incertitude du droit, surtout quand il n'a d'autre interprète que l'intérêt personnel. Ne pouvant ni prévenir ces tristes luttes, ni les terminer par autorité de justice, ils ont voulu qu'elles fussent au moins égales et loyales. A la bonne heure, ont-ils semblé dire, que la fortune des armes décide, puisqu'il le faut, de nos différends; mais au moins gardons tous une chance égale d'avoir part à ses faveurs. Qu'elles ne soient pas achetées d'avance par de trop gros écus et de trop gros bataillons. De là ce principe admis d'un commun accord qu'aucun état ne doit ni prétendre ni atteindre au degré de puissance qui, en le rendant certain de la victoire dans tous les combats, le rendrait par là juge souverain dans toutes les causes. De là ces remaniemens successifs de territoire ayant tous pour but avoué de réaliser dans les faits cette équitable répartition de forces. De là ces grandes conventions de Munster, d'Utrecht et enfin de Vienne qui, après avoir réussi à établir cet équilibre par diverses combinaisons d'élémens, ont fait pour un temps plus ou moins long l'assiette plus ou moins solide de la politique européenne. On dirait ces règlemens des juges du camp qui, dans les

jugemens de Dieu du moyen âge, avant d'ouvrir l'arène, s'assuraient qu'aucun des combattans n'y paraîtrait avec un avantage inégal d'armes ou de terrain.

Tel est le régime vers lequel l'Europe a tendu et comme gravité à travers beaucoup d'oscillations. On pourrait l'appeler la charte fédérative de la société européenne. Sans juger cette ingénieuse combinaison avec plus d'enthousiasme qu'elle ne mérite, on ne peut nier que nos pères lui aient dû les seuls jours de repos qu'ils aient goûtés dans leur longue histoire. L'issue de toutes les luttes armées demeurant toujours incertaine, grâce à l'égalité des forces en présence, la guerre n'a plus été un jeu pour personne; elle est devenue une extrémité rare et regrettable où des fous seuls ont pu trouver plaisir à se précipiter témérairement. C'est aussi dans cette sage conception politique que la justice et la foi des traités ont trouvé la seule garantie que comportait la rudesse de la condition naturelle des peuples. Personne n'étant assez puissant pour être sûr de pouvoir impunément suivre ses fantaisies ni satisfaire ses convoitises, chacun a été porté au respect du droit d'autrui par cette crainte salutaire dont le frein seul peut maintenir la fragile humanité dans la ligne du devoir. Si ce n'a pas été là un régime de justice absolue, c'en a été au moins l'ombre et le reflet. Très insuffisans d'ailleurs quand on les juge en eux-mêmes, ces résultats gagnent à être comparés avec les siècles de l'histoire et les contrées du monde qui n'ont pas joui des mêmes bienfaits. Si l'Europe n'est pas, comme est encore aujourd'hui l'Afrique, un continent parcouru par des peuplades sauvages qui s'entre-tuent; si elle a cessé d'être comme l'Asie le jouet de vingt conquérans passant à la file et se poussant l'un devant l'autre pour fonder sur le sable des dynasties éphémères; si les temps modernes n'ont pas connu, comme l'ancienne Rome, ces césars dont le cerveau fléchissait sous le poids de l'omnipotence, et dont la soif et l'appétit insatiables n'étaient pas assouvis par le sang et les trésors du genre humain tout entier; si nous vivons au milieu de nations libres ou d'antiques royautés; si l'ambition des grands a connu parmi nous quelque limite et la sécurité des faibles quelque défense, en un mot s'il y a pour nous un autre droit international que le droit du plus fort, — plus d'une cause assurément a concouru, avec la bonté divine, à nous assurer tous ces biens; mais aucun historien ne me taxera d'exagération, si j'affirme que, parmi ces moyens de salut dont il faut rendre grâce à la Providence, le système de l'équilibre européen tient sa place avec honneur.

C'est pourtant ce système entier, — produit réfléchi de l'expérience, auxiliaire délicat de la civilisation moderne et fruit de sa

maturité, — ce système que la France plus qu'aucune autre nation avait contribué à faire prévaloir en Europe, que tous les maîtres de notre jeunesse nous avaient appris à considérer avec respect comme un legs précieux de nos vieux politiques et le prix du sang de nos soldats, c'est tout cela, sans distinction et sans restriction, qui a été mis, à un jour donné, à l'écart et à l'index par les théoriciens du droit nouveau. Ce n'est pas telle application de l'équilibre en particulier, telle disposition donnée des traités de Westphalie ou de Vienne, telle répartition déterminée de territoire, c'est l'équilibre tout entier en soi et en principe qui a été déclaré suranné et caduc comme un legs du passé, une conséquence du droit monarchique incompatible avec la souveraineté populaire. Le droit nouveau, par ses organes les plus accrédités, a fait savoir à tous les peuples que la dignité de leur souveraineté nouvelle ne leur permet plus de se prêter à aucune combinaison d'équilibre.

Eh bien! nous le dirons hardiment, si cette sentence est bien fondée, et si l'incompatibilité qu'elle prononce est réelle, c'est tant pis pour le droit nouveau et pour les sociétés qu'il doit régir. Quant au vieil équilibre européen, sa réputation est faite, ses comptes sont réglés en bien comme en mal avec l'histoire : il n'a rien à perdre, et le vide qu'il laissera en disparaissant l'assure des regrets qui entoureront sa mémoire. Assurément rien n'est plus aisé que de le détruire, sa balance n'a jamais été très stable, et le difficile était de la tenir en repos. En la poussant un peu brusquement, on est sûr de la renverser tout à fait; mais il est moins aisé de la remplacer et de s'en passer, car encore une fois la nécessité qui a fait recourir à cet artifice de politique n'est point de celles qui disparaissent au goût et au gré des novateurs. Elle se redressera sous les pas de ceux qui prétendent la méconnaître. Souveraineté populaire ou souveraineté royale, il n'importe; il est toujours vrai, aujourd'hui comme hier, sous le nouveau comme sous l'ancien régime, que les peuples n'ont point de juges pour terminer pacifiquement leurs différends, et que l'appel aux armes est entre eux l'unique recours du droit obstinément méconnu. Il n'est pas moins certain que cet appel n'est qu'une illusion, si l'égalité n'existe entre les combattans, et si la victoire est assurée d'avance à l'un d'eux par une prépondérance décisive. Il est également clair enfin qu'un équilibre consenti et réglé d'un commun accord est le seul moyen jusqu'ici imaginé d'établir cette égalité entre les grands états, et d'y suppléer pour les petits en leur permettant de chercher parmi les grands un protecteur. Tout cela est vrai avant comme après la révolution française, qui n'y a absolument rien changé, et, si tout cela est vrai, il est évident par là même que déclarer le droit nouveau inconciliable avec tout sys-

tème d'équilibre, c'est renoncer purement et simplement en son nom à la seule protection que dans les relations internationales la justice ait su se ménager contre la force. Libre à lui de prononcer ce divorce; mais qu'il ne s'étonne pas alors du trouble qui accompagne ses premiers pas dans le monde. Quand on supprime le mur qui seul soutenait un terrain mobile, si l'éboulement suit, faut-il en aller chercher bien loin la cause? Ces maux ne sont que le prélude et un faible essai de ceux qui vont se développer à mesure que, se développant lui-même, il pourra mener plus complétement à fin cette opération, et s'en aller de capitale en capitale et de frontière en frontière mettre en liberté les ambitions et les convoitises que contenait le respect conventionnel de l'équilibre. Qu'il s'attende à voir partout la force brutale reprendre pied derrière lui, devancée par le bruit des armes et suivie par les gémissemens de la conquête. Ce n'est pas nous, ce sont ses panégyristes exclusifs qui ont condamné leur idole à ne pouvoir faire un pas sans ce triste cortége.

La question est maintenant de savoir si cette condamnation est nécessaire, si la contradiction qu'on dénonce entre la souveraineté populaire et tout système d'équilibre existe réellement avec la portée qu'on lui prête, si le régime nouveau manquerait à sa dignité en conservant sur ce point quelque déférence pour la tradition de l'ancien. Je n'ai pas qualité peut-être pour endoctriner sur le droit nouveau, mais jusqu'à plus ample informé je me refuse à reconnaître cette incompatibilité prétendue. A mon sens, droit nouveau et droit ancien, 89 et 88, ne font ici rien à l'affaire. L'équilibre demande, il est vrai, à tous deux une certaine mesure de sacrifice, mais la même, ni plus ni moins. Si l'un a pu s'y prêter sans déroger, l'autre n'abdique point en s'y conformant à son tour. Les peuples peuvent y consentir comme faisaient les rois, par la même raison de prudence et sans un plus grand oubli de leur dignité.

Quelques mots sur ce point achèveront ce long examen. Il importe d'abord de bien définir en quoi consiste réellement la contradiction alléguée et quel genre de restriction le respect de l'équilibre européen imposerait, s'il était pratiqué, à l'omnipotence de la souveraineté populaire. Très évidemment il n'en peut sortir aucune conséquence qui gêne à aucun degré le droit d'un peuple à modifier à son gré dans son intérieur, par tel mode légal ou illégal qui lui convient, la nature et la forme de son gouvernement. Un peuple peut autant de fois qu'il lui semble bon passer de la république à la monarchie et de la monarchie tempérée à la monarchie absolue, changer la personne, le nom, la prérogative du chef qui lui commande, et opérer cette substitution soit par la violence, les insurrections ou les coups d'état, ou le mode plus insinuant du suffrage

universel, — tout ce manége intérieur n'affecte en rien la proportion de sa puissance avec celle de ses voisins, et les plus jaloux défenseurs de l'équilibre n'en peuvent prendre aucun ombrage. L'équilibre européen sous ce rapport n'apporte aucune entrave à l'exercice le plus étendu de la souveraineté populaire, tant que cet usage, immodéré ou non, se renferme dans la sphère du gouvernement intérieur, tant que l'onde, quels que soient ses orages, se contient dans la frontière d'un état comme dans les rives d'un fleuve ou dans les digues qui l'enserrent.

Il en est autrement, j'en conviens, si elle déborde, et les conséquences sont différentes, si, comme c'est en ce moment le cas de plusieurs contrées d'Europe, un ou plusieurs états, jusque-là séparés, témoignent à un certain jour, pour suivre des affinités de race, de langue ou de mœurs, le désir de se réunir en un seul. Il est clair que l'unité qui sort de cette jonction dispose d'une force plus grande que celle qui appartenait aux diverses parties et supérieures même à la somme. Les avantages incontestables de l'unité, pour la direction de la politique, la conduite des armées, la régie des finances, font de ce rapprochement plus qu'une addition : c'est une multiplication de puissance l'une par l'autre. Tout confluent accroît, par la masse du flot, l'impétuosité du courant. Pour sortir des abstractions et prononcer le nom qui est sur toutes les lèvres, il est clair que l'Allemagne complétement unie serait dix ou cent fois plus forte que ne l'étaient tout ensemble les diverses royautés qui se partageaient la confédération germanique. Il faut donc bien convenir que de telles annexions altèrent la force proportionnelle des états, et que par rapport à la France comme à la Russie l'Allemagne est plus redoutable aujourd'hui qu'hier, et le sera peut-être demain plus qu'aujourd'hui. Si donc de telles agglomérations d'états sont à tout instant possibles et permises, quelle qu'en soit l'étendue, uniquement au titre du vœu réel ou supposé des populations et sans que du dehors aucun intérêt contraire puisse y faire obstacle, non-seulement elles détruisent tout équilibre établi, mais elles rendent tout équilibre à venir tellement instable que la recherche même en devient inutile et illusoire. Je puis chaque soir m'endormir à côté d'un nain et m'éveiller le matin à côté d'un géant improvisé. Sur ce point par conséquent il y a une contradiction indubitable entre les exigences de l'équilibre et l'exercice illimité de la souveraineté populaire. S'il est essentiel à cette souveraineté que tous les états puissent à tout moment s'annexer, sans prévenir, pour former un tout colossal, ne parlons plus d'équilibre. Il faut chercher ailleurs que dans la balance des forces les garanties de la justice internationale.

Je n'atténue pas, on le voit, la difficulté, mais j'ajoute tout de

suite qu'elle n'est pas nouvelle. Elle existait déjà dans l'ancien droit avec la même force, la même étendue, presque dans les mêmes termes : d'où je conlus que, si un peu de sagesse a suffi autrefois pour dénouer le problème, la même vertu peut encore aujourd'hui nous en fournir la solution.

S'imagine-t-on en effet que dans l'ancien droit ces annexions de plusieurs peuples en un seul étaient des faits rares, imprévus, impossibles, ou opérés seulement par accident et par violence? Aucune erreur ne serait plus grande. Le droit ancien avait, comme le droit nouveau, son mode d'annexion légal et juridique découlant de son principe à lui, qui était, comme je l'ai dit et répété, l'application à la politique des règles de la propriété civile. Or quoi de plus habituel que de voir deux propriétés privées, jusque-là séparées, se réunir à un certain jour entre les mêmes mains? Il y a pour cela dans toutes les lois du monde des modes tout préparés : ce sont les mariages et les héritages. Les propriétés s'unissent par la même voie qu'elles se transmettent, par les alliances et l'hérédité, quand le même titulaire arrive par deux lignes différentes à la succession de deux patrimoines, ce qui se voit familièrement tous les jours. Ainsi en était-il autrefois des couronnes : rien de plus ordinaire que de les voir, par des voies directes ou collatérales, converger sur une même tête. Sans les exclusions de la loi salique, toutes particulières à nos aïeux, le même souverain commandait, dès le XIVe siècle, à la France et à l'Angleterre, et l'histoire moderne s'ouvre par l'annexion la plus gigantesque dont le monde ait gardé le souvenir, fruit d'une double hérédité de cette nature. Le fils de Jeanne la Folle et de Philippe le Beau, héritier des rois catholiques par sa mère et du saint-empire par son père, réunit sous un même sceptre les trois quarts du monde connu. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Amérique même à peine découverte, se trouvent tout d'un coup devenues des instrumens au service d'un seul génie. Certes il n'y eut jamais pareil bouleversement, pareil anéantissement de tout équilibre. Devant ce fantôme de monarchie universelle, exhumé du sépulcre des césars. la chrétienté se tut épouvantée. Étouffée par son poids, enserrée par son immensité, elle se sentit privée d'air et de mouvement. Tout espoir de lutte contre un tel colosse parut impossible, toute prétention à l'égalité ridicule, et cet exemple, dont le souvenir écrase encore l'imagination, suffit, ce semble, à démontrer que, si le nouveau droit peut porter quelques conséquences extrêmes difficiles à accorder avec un système d'équilibre, l'ancien en enfantait de bien autrement terribles qui, abandonnées à elles-mêmes, auraient dû détruire jusqu'à l'idée d'une telle balance.

Eh bien! c'est justement le contraire qui est advenu. C'est l'excès

du mal et l'exagération des conséquences qui ont amené le remède. C'est du règne même de Charles-Quint que date dans la politique européenne la recherche systématique d'un équilibre à établir entre les états. C'était jusque-là une idée vague, un instinct de défense irréfléchi. A partir du jour où le développement démesuré d'une seule puissance, acquis par des moyens parfaitement conformes aux principes juridiques du temps, eut mis dans un danger évident l'indépendance de toutes les autres, l'idée a pris corps, l'instinct s'est fait raisonnement, et la résolution a été prise d'un commun accord par tous les états ainsi menacés non-seulement de déraciner cette formidable excroissance, mais de prévenir la renaissance de pareilles agglomérations en les étouffant dans leur germe. C'est à quoi l'Europe est parvenue : d'abord par l'effort d'une lutte sanglante dont la France a eu l'honneur de tenir la tête, puis, la monarchie de Charles-Quint une fois dissoute, le résultat obtenu a été consacré, à quel prix? au prix d'une dérogation formelle et formellement consentie au principe élémentaire et fondamental de l'ancien droit. Un usage qui n'a pas tardé à se faire loi, une exception bientôt aussi répandue dans la règle a établi que l'hérédité, cette essence du droit monarchique, cesserait d'avoir son cours toutes les fois qu'elle pourrait avoir pour conséquence de réunir aux mains d'un seul possesseur une somme de puissance dangereuse pour la liberté commune. Dans ce cas, dans le cas où un double ou un triple héritage constituerait un trop puissant ensemble de souveraineté, il a été unanimement admis que l'héritier ferait son choix entre ses avantages et ne pourrait prétendre à les garder tous. Le premier exemple d'une renonciation de ce genre fut donné par Charles-Quint lui-même, qui de son vivant partagea ses deux couronnes entre ses deux successeurs. La France en donna, plus d'un siècle après, un autre non moins éclatant lorsqu'en envoyant un petit-fils de Louis XIV régner à Madrid elle lui laissa prendre par le traité d'Utrecht l'engagement de ne jamais prétendre, même quand un titre de primogéniture l'y appellerait, à monter sur le trône de la patrie qu'il quittait. Après de pareils modèles, tout le monde eût été mal venu à se montrer difficile, et la renonciation préventive à toute réunion éventuelle de couronnes devint une formule de style dans tous les actes de succession et de mariages royaux.

On voit maintenant comment l'ancien droit, dans un intérêt d'équilibre, avait consenti à laisser tempérer et périmer même en certains cas la conséquence de son principe, et réciproquement on peut se convaincre que le système de l'équilibre est intervenu, non point, ainsi qu'on le suppose, comme une conséquence du droit monarchique, mais bien au contraire pour en restreindre et en con-

tredire même certaines applications. Et dès lors on peut se demander pourquoi il ne jouerait pas à l'égard du nouveau absolument le même rôle. Qu'on me dise pourquoi le droit populaire serait plus inflexible et plus intraitable dans ses exigences que le droit monarchique, et pourquoi les mêmes motifs ne légitimeraient pas une exception du même genre. Si l'Europe du XIXe siècle a le même intérêt que l'Europe du XVIe ou du XVIIe à ne pas laisser croître dans son sein une puissance prédominante qui serait sûre de toujours gagner sa cause au tribunal des batailles et de dicter à son gré tous les arrêts de la victoire, si la porte est tout aussi grande ouverte au péril d'une telle formation par la voie des annexions au suffrage universel que par la voie des alliances et des héritages, si tous les termes, en un mot, sont pareils, sauf que le devoir de veiller aux intérêts publics a passé des monarques aux citoyens, c'est aux souverains du jour de pourvoir à la sûreté commune par le même esprit de prudence et de réserve dont ont fait preuve autrefois leurs prédécesseurs couronnés. Je cherche quelle fierté déplacée leur ferait trouver humiliante la condition qu'ont subie Charles-Quint et Louis XIV. Ayons donc, pratiquons pour nous-mêmes et, s'il le faut, exigeons des autres des renonciations populaires comme nos pères ont demandé, pratiqué et obtenu des renonciations royales. Que les peuples résistent au désir d'absorber leurs voisins comme les rois ont pris sur eux en certains cas de ne pas toucher à l'héritage de leurs parens. Si l'intérêt particulier répugne à cet acte d'abnégation, que l'intérêt général parle assez haut et assez ferme pour être écouté. J'entends bien que c'est un sacrifice qu'il faut avoir la sagesse ou de s'imposer à soi-même ou de se laisser imposer par autrui. Je comprends ce que certaines annexions ont de séduisant pour la vanité, soit d'un grand état qui s'accroît de plusieurs petits royaumes, soit même de petits peuples qui se trouvent subitement élevés au rang de grandes nations. Je comprends qu'il serait agréable de compter 70 millions de concitoyens vivant sous une même loi, pouvant mettre 1,500,000 hommes en ligne au premier signal, et faire voguer sur deux mers plusieurs escadres cuirassées; mais il était fort agréable aussi à Charles-Quint de s'entendre dire par ses flatteurs que le soleil ne se couchait pas sur ses états, et c'est de cet agrément-là que son successeur a été contraint de se priver. En passant des races royales aux masses plébéiennes, l'ambition est-elle devenue un sentiment plus légitime, ou qui ait moins besoin d'être tenu en bride?

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'opposer à toutes les annexions sans distinction un *veto* général et d'éterniser ainsi, contrairement au cours naturel du temps, les divisions de peuples et la

répartition des territoires. Tout est ici question d'appréciation et de mesure, de temps, de mode et de lieu. Il est des annexions très innocentes, sans inconvénient pour personne, ou qui peuvent être aisément compensées par d'amiables échanges. L'équilibre peut provenir de diverses combinaisons d'élémens, et des contre-poids différemment agencés aboutissent à des résultats équivalens; mais il est aussi des absorptions et des créations d'états sans contre-poids possible, dont l'énormité seule est une menace, et projette autour d'elle une ombre sinistre. C'est contre un droit absolu que je proteste : je n'y veux répondre par aucun absolutisme d'interdiction. La seule chose à la fois légitime et nécessaire, celle que le bon sens réclame et qui n'est nullement contraire aux principes modernes sainement entendus, c'est que ces deux droits, — celui des peuples à s'agglomérer suivant leur propension naturelle, celui de la république européenne à ne pas nourrir dans son sein un dominateur, — soient mis en regard l'un de l'autre, contraints de traiter l'un avec l'autre, afin d'arriver, ce qui est toujours possible quand on est sage et de bonne volonté, par une transaction équitable à une satisfaction commune.

V.

Résumons en quelques lignes tout le cours de ces développemens: respect religieux des traités, — retour, sous l'empire de garanties et de combinaisons nouvelles, aux traditions de l'équilibre européen, — à ces deux conditions, le droit nouveau peut très bien prétendre à exercer sur l'avenir des sociétés une action régulière. En acceptant les traités comme le droit écrit des états, en les confiant à la police réciproque que des nations égales en puissance exercent les unes sur les autres, la société européenne, même devenue pleinement démocratique, peut rester en possession, tout aussi bien que par le passé, de ce mélange de droit et de force, de justice et de crainte, dont le complément mutuel est nécessaire au maintien de tout ordre social. C'est là l'essentiel, le reste n'est qu'un accessoire sans importance. Qu'importe, par exemple, que la diplomatie populaire soit condamnée à avoir moins d'élégance et d'éclat, peut-être même moins de tact et de mesure que la diplomatie royale? Qu'importe que sa voix, obligée de dominer les échos de la tribune et de la place publique, prenne difficilement l'accent discret et voilé des salons? Faible malheur, surtout si ce qu'elle perd en politesse elle le gagne en netteté et en franchise. Le beau parler est bon, le franc parler vaut mieux. Si à l'avenir nos diplomates ne recherchent d'autre ornement que cette sécheresse sévère qui brille dans certains documens émanés de la chancellerie de Washington, s'en

afflige qui voudra. Pour ma part, en échange du moindre supplément de vérité ajouté au commerce des hommes, je dis adieu sans un soupir au beau monde, à ses fêtes, à ses carrosses et à ses livrées.

Mais si le droit nouveau a la prétention de se jouer de tout engagement et de s'affranchir de toute prudence, s'il persiste à reconnaître pour loi souveraine tout désir quelconque des populations, quelque barrière morale ou matérielle qu'il faille franchir pour le satisfaire, si, dès qu'une velléité de grandeur ou une fumée d'ambition s'empare d'un peuple, le droit nouveau est prêt à se mettre à son service pour l'autoriser à déchirer tous les parchemins et l'encourager à enjamber toutes les frontières, — alors que l'Europe n'espère pas trouver à l'ombre de ce droit si accommodant et si menaçant tout ensemble même un jour de repos. Ce prétendu droit, qu'il le sache ou non, ne fait qu'ouvrir la porte et frayer le chemin à l'empire éhonté de la force. A l'aide de ces scrutins populaires si imprudemment érigés en moyen d'accroissement indéfini, quelque énorme unité nationale ne peut manquer de s'élever, qui saura se jouer du vœu des populations après s'en être servi, le faire taire à son gré après l'avoir fait parler à son profit, et, au moyen de la puissance acquise par des annexions volontaires, procéder violemment et sans résistance possible à des annexions forcées. C'est la France qui a joué dans une première épreuve ce rôle plus triste que glorieux. C'est ailleurs qu'on regarde et un autre nom qu'on prononce aujourd'hui; il n'importe : ce n'est pas là ce que nous regrettons. Bonaparte ou Bismarck, ce qu'il faut condamner partout, c'est l'hypocrisie qui fait sortir l'oppression des peuples de l'hommage exagéré rendu à leur souveraineté même.

Tels sont les deux partis entre lesquels la souveraineté populaire doit choisir. Qu'on me laisse dire qu'il lui importe d'avoir au plus tôt fait son choix. Il y va de son honneur, déjà trop compromis. Ce n'est pas en effet, nous l'avons déjà rappelé, la première inquiétude qu'elle donne aux amis de la dignité et de la liberté humaines. Il y a longtemps qu'ils la soupçonnent d'avoir pour la force d'étranges complaisances et de secrètes prédilections. Dans le gouvernement intérieur des états, on sait les facilités qu'elle prête au pouvoir absolu, et qui ont grandement entaché sa renommée. Sans aller bien loin de nous et sans même remonter au-delà des débuts de ce siècle, combien compte-t-on de coups d'états ratifiés, combien de dictatures instituées par le suffrage universel! combien d'attentats à la liberté ont été consommés au nom du salut public par décret du peuple souverain! combien de fois le despotisme est sorti tout armé des eaux de la démocratie ou y est venu retremper sa vigueur défaillante! Quelle docilité les masses populaires n'ont-elles pas toujours témoignée, par leurs votes aussi bien

que par leurs applaudissemens, aux armées victorieuses et aux conquérans couronnés! Quel éblouissement elles éprouvent devant les uniformes! quel frémissement au son du tambour! Leur intervention dans la politique internationale doit-elle donc reproduire le même caractère d'estime aveugle pour la force et de mépris à peine déguisé pour le droit? Plus d'un sinistre point de ressemblance en fait naître la crainte. Quand on voit, par exemple, par quels procédés sommaires, impératifs, presque militaires, ont été menées à fin dans ces dernières années les annexions d'états soi-disant spontanées qui ont changé la carte de l'Europe, ces plébiscites préparés par l'intrigue d'une propagande astucieuse, puis sortis au lendemain d'une bataille d'urnes gardées par des soldats, ces populations d'abord conquises, puis mises en présence du fait accompli et sommées par oui ou par non soit de le consacrer par leurs suffrages, soit de se condamner à l'anarchie et de se lancer dans l'inconnu, ces prétendus vœux populaires, en un mot, tantôt suggérés, tantôt imposés, tantôt supposés, il faudrait n'avoir aucune mémoire pour ne pas faire de comparaisons. Nous connaissions déjà ces moyens-là, seulement nous les avions vus employés à d'autres fins. C'est la même pièce, jouée par d'autres acteurs sur un plus vaste théâtre. Ce sont les façons de faire du despotisme démocratique appliqué non plus de citoyen à citoyen, mais de peuple à peuple. C'est la conquête qui vient emprunter le masque sous lequel s'est déguisée tant de fois la tyrannie. Que la souveraineté populaire y prenne garde, le monde et l'avenir lui pardonneraient difficilement cette nouvelle et plus grave complicité dans les attentats de la force, car l'asservissement d'un seul peuple est un mal temporaire et borné qu'un retour d'opinion fait évanouir; mais la création d'un dictateur international serait un fléau sans remède qui atteindrait au cœur la civilisation tout entière.

Nous voilà bien loin du livre de M. de Bourgoing, pas si loin cependant que nous paraissons, car nous n'avons fait que suivre le fil des idées dont il nous a montré l'origine et descendre le cours du fleuve à la source duquel il nous a conduits. « La révolution française dure toujours, » disait la veille de sa mort M. de Talleyrand à l'Institut étonné. Cette sentence est encore vraie; aussi tous les récits de cette grande époque nous ramènent-ils involontairement vers la nôtre, qui n'en est que la suite et le développement, et nous ne pouvons non plus nous comprendre nous-mêmes qu'à la condition de remonter toujours vers ce passé si voisin et si vivant encore dont nous sortons à peine. L'heureux choix du sujet, qui fait un des attraits principaux du livre de M. de Bourgoing, fait donc aussi notre excuse pour nous en être écarté si longtemps.

ALBERT DE BROGLIE.

LE

JAPON EN 1867

I.

LA VIE JAPONAISE, LES VILLES ET LES HABITANS.

Si l'on veut être en mesure de juger sainement un pays à peu près inconnu, il faut y vivre assez longtemps pour dépouiller le vieil homme. Lorsque ce pays s'appelle le Japon, qu'il vit isolé à l'autre bout du monde, c'est alors surtout qu'il est bon de s'oublier soi-même, de se plier docilement aux conditions d'une existence nouvelle, de faire taire enfin tout sentiment d'amour-propre national. Quel peuple ne s'abandonne volontiers au penchant de croire que rien n'est beau ni logique en dehors de ce qui porte l'empreinte de sa fabrique ou de ses mœurs? Ce n'est pas qu'à notre époque de cosmopolitisme il soit, comme au temps de Montesquieu, difficile de concevoir qu'on puisse être Persan; encore nous arrive-t-il de sourire à la vue d'un Chinois ou d'un Japonais, dont le teint, le costume, la démarche, nous paraissent le comble de la laideur et du ridicule, sans songer qu'à l'autre extrémité de la terre on ne se fait pas faute de hausser les épaules au spectacle de nos vêtemens, de notre tournure et de nos habitudes. Bien que nos rapports suivis avec le Japon ne soient ni très anciens ni toujours faciles, cependant on peut dire que depuis plusieurs années un contact jusque-là impossible a déchiré le voile mystérieux qui enveloppait ce peuple, et nous a mis à même d'en apprécier l'intéressante originalité. Il n'y a pas seulement plaisir, il y a profit à lier plus ample connais-

sance avec les Japonais, puisqu'en dépit de l'éloignement nous cherchons par tous les moyens à nouer avec eux des relations sérieuses, et que de leur côté ils semblent assez disposés à répondre à nos avances pacifiques.

I.

Des trois seuls points que nous puissions habiter au Japon, Yokohama est le plus considérable tant par le chiffre de sa population que par le voisinage d'un grand centre politique et commercial, Yeddo, capitale des états du taïcoun. Yokohama n'existait pas avant 1858; il n'y avait là qu'un village, une agglomération de quelques cabanes de pêcheurs sur un terrain marécageux, à l'entrée d'une vallée gracieuse située entre deux collines boisées. En quelques années, le village est devenu une ville commerçante, et par conséquent une ville qui n'a pas le cachet aristocratique des grandes résidences japonaises. En face de nous en effet, on ne trouve qu'une population du dernier ordre, rassemblée là pour nos besoins : pêcheurs, marchands, ouvriers, coulies, vivant tous de notre présence; au-dessus d'elle se détache un groupe compacte d'employés de douane et de police, les plus corrompus probablement que le gouvernement japonais ait pu trouver dans ses états, et une milice douteuse, mal habillée, mal payée, enrégimentée pour les besoins de notre défense, mais choisie dans les couches inférieures de la société; enfin un gouverneur et deux vice-gouverneurs, fonctionnaires mobiles, de manières et d'extraction diverses, tantôt communs, tantôt polis, les uns de formes aimables, paraissant se plaire dans leurs rapports avec les étrangers, les autres farouches, subissant avec répugnance les obligations imposées à leur emploi, tous d'ailleurs très petits personnages dans le pays, n'ayant rien du caractère de la haute aristocratie japonaise, qui ne condescendrait pas à tenir des fonctions subalternes dans une ville remplie d'étrangers. Pour rehausser l'importance du personnage, les formes extérieures du respect sont poussées aux dernières limites; matin et soir, quand le gouverneur va de ses bureaux à sa maison de campagne, ou quand par hasard il traverse les rues européennes de Yokohama, les coureurs qui précèdent son cheval crient à la foule de se prosterner. Les employés, les gens de police, de la douane, toute la classe à sabres s'arrête et s'accroupit en baissant la tête; mais les marchands regardent du fond de leurs boutiques, les coulies et les passans s'effacent dans quelque coin. On tient moins au salut du peuple; il le sait, il en est avare et ne le donne que dans une rue étroite, lorsqu'il n'y a pas moyen d'esquiver la génuflexion. Du reste, et pour racheter en quelque sorte la lâcheté de son obéis-

sance il raconte tout bas, loin de toute oreille indiscrète et avec une petite nuance dédaigneuse, qu'un *bounio* (gouverneur) n'a nul droit à tant d'égards, qu'à Yeddo on ne fléchit le genou que devant les grands princes de l'empire, et que cette petite comédie de politesse se joue à Yokohama pour les étrangers.

On cite avec raison le peuple japonais comme le peuple chez lequel les formes de la civilité sont le plus scrupuleusement observées. Deux officiers, deux marchands qui se croisent dans la rue, s'arrêtent vis-à-vis l'un de l'autre et s'inclinent en même temps gravement et profondément avant de continuer leur route. Il n'y a ni raideur, ni ostentation dans leur salut; ce sont souvent deux amis qui se voient chaque jour et qui cependant se garderont d'oublier ces signes extérieurs de politesse. Chez les femmes, le cérémonial paraît encore plus complet; il est curieux d'étudier la plus petite bourgeoise recevant une amie. Elles se frappent plusieurs fois le front contre la natte sur laquelle elles sont accroupies; leurs figures riantes et animées expriment le bonheur de se revoir; s'il y a eu entre elles quelque service rendu et accepté, avant toute conversation on se remercie et à plusieurs reprises. « Grand merci pour le service d'hier et d'autrefois, » répètent la famille et les petits enfans. La maîtresse de la maison bourre elle-même sa petite pipe, l'allume, l'essuie et la passe à son amie avec l'indispensable tasse de thé. Si des rapports entre égaux nous passons aux relations entre le maître et ses domestiques, nous y trouvons, au sein d'une autorité sans conteste d'une part et d'une humilité évidente de l'autre, une familiarité incompatible à nos yeux avec le sentiment de la supériorité hiérarchique. En vain chercherions-nous dans notre société moderne des points de comparaison avec un intérieur japonais; l'idée que nous nous faisons de la vie patriarcale est la seule peut-être qui s'en rapproche assez exactement. Dans la société japonaise, le domestique est de la maison, il est au courant de tout, consulté sur beaucoup de choses; la loi le consacre pour ainsi dire comme un fils. Meurtrier de son maître, il est puni comme parricide, transpercé de deux lances en croix.

Rien de plus simple et en même temps rien de plus propre qu'une maison bourgeoise au Japon. Au rez-de-chaussée la boutique, au premier l'habitation, toutes deux communiquant par un escalier bien en évidence, dont la partie pleine est généralement une suite de tiroirs superposés. Le toit est lourd, recouvert de tuiles pesantes qui écrasent l'édifice, mais lui donnent, dit-on, de la stabilité contre les tremblemens de terre. Les piliers qui le soutiennent sont rejoints entre eux par des cloisons en papier glissant dans des rainures. Le plancher mobile, en pièces à peine rabotées et mal jointes, repose sur de nombreuses traverses. De grosses nattes

épaisses de 2 à 3 centimètres, finement quadrillées et ourlées sur les bords, forment immédiatement un parquet élégant, frais et moelleux, tenant lieu à la fois de lit et de chaise. Chacun s'accroupit sur ces nattes, laissant en dehors ses sandales en paille ou en bois, dont le contact en ternirait la blancheur. Toute la vie de famille se passe autour du *chibachi*, — brasero rectangulaire bien verni au dehors, bien doublé à l'intérieur, — sur lequel courent des tringles mobiles en fer doux qui sont autant de compartimens pour les besoins divers de la cuisine. A l'intérieur brûle un feu clair de charbon de bois au milieu d'une pyramide de cendres blanchâtres, épurées chaque matin au crible fin. Deux bâtonnets en cuivre, plantés dans la cendre, servent à toutes les manœuvres de tringles et de charbons. Le brasero devient une distraction dans les jours de désœuvrement; on s'y chauffe l'hiver, on y fait la cuisine; combien de fois même n'y dessine-t-on pas machinalement des arabesques, tandis que la pensée dort ou vagabonde! La femme surtout, plus casanière, chargée d'ailleurs du soin exclusif de la maison et du ménage, se plaît à cette existence intime autour du brasero; l'homme, au Japon comme chez nous, vaque à ses affaires ou court à ses plaisirs. Le long des murs, on voit deux meubles, une commode en bois blanc bardée d'encoignures de métal, mélange d'ébénisterie fine et de serrurerie grossière, avec des secrets pour les petits trésors, — une armoire, démontable comme l'appartement, fermée comme lui par des cloisons mobiles en papier et dans laquelle s'engouffrent les ustensiles de cuisine, la vaisselle, les balais, tout ce qui ferait tache à la netteté du logis. Le compartiment supérieur renferme les grosses couvertures en laine ou en soie et une miniature d'oreiller, pyramide quadrangulaire tronquée, dont la base arrondie a le balancement des chevaux de bois qui servent de jouets aux enfans; sur la partie supérieure de l'oreiller est fixé un petit coussin recouvert d'un cahier de papier blanc aux feuilles volantes. Les quatre faces, parfaitement ajustées et soigneusement vernies, forment des tiroirs dans lesquels la Japonaise renferme sa bourse et ses clefs, quelquefois des lettres, des reliques; chaque soir, elle tourne une feuille blanche du livre sur lequel elle pose la nuque plutôt que la tête, de peur de déranger l'édifice énorme de sa coiffure. En dehors de ces meubles indispensables, de la guitare accrochée au mur, on ne trouve guère, s'il y a quelques superfluités, que de petits oiseaux ou quelques potiches de fleurs. Tout le luxe est dans la finesse ou le vernis des boiseries, dans la propreté des nattes ou la fraîcheur des papiers.

Chez la femme non mariée, dans toutes les classes, il semble qu'il y ait un désir inné de coquetterie. La plus petite bourgeoise passe des journées de bonheur à marchander des étoffes; elle pré-

pare longtemps à l'avance avec toutes les émotions du plaisir la toilette qu'elle doit inaugurer à la prochaine fête. Ce jour-là, elle se lève de très bonne heure, et, tandis que sa robe gît immaculée dans quelque coin de la chambre, elle subit avec impatience les lenteurs de la coiffeuse. Il y a dans ce genre des artistes célèbres auxquelles il faut des heures d'étude et de travail pour arriver à composer quelque gracieux édifice à la mode, bien lissé et bien pommadé, dans lequel se perd à moitié un morceau de crêpe coquettement choisi et que traversent de grosses épingles en écaille blonde ou à tête de corail. Il faut le confesser, la nature ne fait pas tous les frais de ce chignon, et, si de la chevelure nous descendons au visage, nous devons nous convaincre que nous n'avons rien à enseigner aux Japonaises en fait de *maquillage*. Voici toute une collection de petites boîtes que l'on vient de retirer d'une cachette; il y a des blancs de toute espèce pour le cou, les bras, la figure, du rouge pour la bouche et la joue, du noir pour les yeux, de l'or même pour les lèvres, et tout cela ne sert pas à dissimuler une vieillesse décrépite; les enfans sont les plus fardés. En dehors de cette coquetterie, universelle malgré son mauvais goût, le costume est des plus simples et toujours bien choisi. Une robe de soie, sombre généralement, recouvre une chemise en crêpe formée de petits morceaux de toutes couleurs, un véritable manteau d'arlequin où le vert brillant coudoie le rouge vif. Si c'est l'hiver, le costume est complété par un manteau court dont la doublure, comme épaisseur, suit les variations de la saison. La robe est longue, sans forme, ouverte d'une extrémité à l'autre; elle bouffe dans sa partie supérieure; la taille est serrée par une ceinture gigantesque, couvrant à la fois le ventre et l'estomac, et se terminant derrière par un nœud énorme dont la confection plus ou moins élégante a demandé un long examen et bien des retouches. Les manches pendent comme de larges poches. A la ceinture sont passés la pipe dans son étui de velours et le portefeuille, qui renferme deux petites baguettes à manger en argent, si l'on veut faire honneur à l'hôte qui offre le repas. Dans un coin du portefeuille brille un petit miroir, produit européen; notre civilisation a fait brèche de ce côté. Les pieds sont nus pendant la plus grande partie de l'année, chaussés de bas de coton blanc pendant l'hiver; ils reposent sur une sandale en bois verni que deux supports de même nature maintiennent à distance suffisante du sol pour n'en prendre ni la boue ni l'humidité. La sandale est garnie de paille tressée, quelquefois de velours, et retenue au pied par un gros cordon de drap que l'on passe entre le pouce et l'index. S'il pleut, elle est recouverte en cuir ou en papier. Dans tous les cas, elle n'a jamais les honneurs de l'appartement.

La visiteuse trottine à petits pas dans les rues, suivie de sa domestique, une enfant ou une vieille femme, qui porte le parapluie et le mouchoir, dans lequel est renfermé quelque cadeau. Les Japonais la respectent; à part peut-être quelques coulies, la lie du peuple, qui lui jetteront à la tête une épithète grossière, personne ne lui adressera une parole malsonnante. Ce peuple libertin a je ne sais quelle pudeur naturelle ou imposée à l'égard des passans. Il a son quartier et ses heures de liberté; quand il se retrouve dans les rues bourgeoises, il reprend des allures respectueuses. La visiteuse arrivée, chacun lui a fait place dans le groupe; elle a scrupuleusement accompli envers ses voisines le long chapitre des génuflexions et des complimens. On lui a offert la pipe et le thé. La conversation est devenue familière; on s'entretient des nouvelles qui courent dans le public, on s'inspecte, on s'épluche un peu dans les détails de la toilette. Ce sont les commères de tous les pays, celles de La Fontaine et celles de Shakspeare. La *bonne* est allée chercher le dîner dans les boutiques ambulantes. Il n'y a pas d'heure pour cela, c'est une politesse due par l'hôte. La théière est en permanence sur le brasero, et la boîte blanche cerclée de cuivre que l'on découvre dans un coin de l'appartement est remplie de beau riz japonais. Voilà le pain et la boisson. On apporte de l'extérieur sur des plateaux en laque du poisson et des légumes entourés de feuilles odoriférantes et assaisonnés d'herbes de toute espèce, des oublies, du pain de Savoie, des pommes ou du raisin.

Toute fête cependant est sous la protection d'un saint, et, en faisant les frais d'une toilette neuve, la femme a bien songé qu'elle irait se montrer dans les environs des pagodes. N'a-t-elle pas d'ailleurs quelque petite chose à demander, et l'occasion peut-elle être mieux choisie? Le cérémonial de la prière est des plus simples, on pourrait même lui reprocher un certain manque de gravité. Les belles toilettes, les rires et les plaisanteries doivent cadrer mal avec les sentimens de piété et de vénération. Avant d'entrer dans l'allée qui mène à la pagode, on se lave les mains à une petite fontaine; comme chez tous les peuples de l'Orient, la propreté du corps doit marcher de front avec la pureté de l'âme. La pagode est fermée: chacun défile devant le sanctuaire, saisit la corde qui pend du toit et la choque contre un gong. Le dieu est prévenu, il écoute; on joint les mains, on lui confie sa prière, et en se levant on la lui jette par écrit à travers les barreaux de la porte, en ayant soin, pour qu'il ne l'oublie pas, d'en envelopper une petite pièce de monnaie.

Dans un intérieur bourgeois, ce qui frappe le plus après la politesse, c'est la simplicité et la modestie des habitans. Toute la vie japonaise se résume en ces mots : le manque de besoins. Dans les basses classes, on ne trouve ni misère ni envie. L'homme ne paraît

pas courbé sous les labeurs d'un travail ingrat, ni flétri par les fatigues d'une industrie malsaine. L'ouvrier et le paysan sont robustes et vifs. Ce sont des gens aux vues bornées, poussant vigoureusement sous un beau ciel, dans un milieu hygiénique, jouissant de la vie sans efforts ni ambition, prenant du travail ce qu'il en faut pour vivre, au besoin d'une infatigable ardeur, mais le plus communément d'une paresse remarquable. La bourse vide, n'a-t-on pas des voisins, des amis chez lesquels on peut prendre place sans gêne aucune autour du brasero, avec l'assurance d'y trouver le riz et le thé? Aussi quelle scrupuleuse observance des jours fériés! quelle superbe occasion de chômage! Et les jours de pluie ou dans les grands froids de l'hiver comme les plus misérables profitent de la circonstance pour aller s'abriter ou se chauffer! L'homme ne leur paraît pas fait pour travailler dans de semblables conditions; notre activité, notre besoin d'argent, se brisent contre cette philosophique insouciance... Nos marchands n'admettent ni le froid, ni la pluie; il y a des bâtimens qui doivent charger, des paquebots qui ne peuvent attendre, de graves questions et de gros intérêts en jeu; alors il faut s'adresser à l'autorité souveraine, les offres les plus séduisantes glisseraient sur l'épiderme insensible de ces enragés flâneurs. L'autorité, elle, ne fait pas de promesses, elle commande; les coulies sont embrigadés, mangent et vivent dans certains établissemens, ils ont leurs chefs et leurs responsables; l'ordre donné d'en envoyer tel nombre est aussitôt exécuté. Il n'y a pas de murmure. L'autorité s'est substituée à vous et les paie en votre nom; mais l'ouvrier qui travaille dans son magasin, le maçon, le charpentier, tous ceux qui ne sont pas de simples manœuvres propres à tout faire, à remuer de la terre comme à embarquer les marchandises, avec quel empressement ils saisissent les moindres occasions de ne rien faire! Règle générale, pour tout travail qui demande cinq jours d'application, un Japonais en demandera vingt afin de se ménager quinze jours de loisirs. Entre eux, toute transaction commerciale spécifie que les jours de pluie ne comptent pas, clause expresse de l'ouvrier, mais qu'il sera payé en cas de retard un dédit de tant par jour, disposition prudente du client. Pour le plus petit marché, il y a convention écrite, scellée des deux parties et visée par l'autorité compétente.

Cependant, dès qu'on jette les yeux sur ces ouvrages en laque que la main de l'homme a mis des mois et des années à vernir, sur ces vases en bronze à cire perdue (1), sur ces statuettes en ivoire dont l'expression est si fine, enfin sur les plus simples produits en papier et en bois, sur l'ébénisterie d'une maison ou d'un temple,

(1) On appelle moulage à cire perdue le moulage dans lequel la maquette en cire est détruite par l'opération même du moulage.

le goût de l'artiste, la patience de l'ouvrier, s'accusent immédiatement; on ne peut s'empêcher de reconnaître une race forte, capable en se jouant de produire de véritables merveilles. Le Japonais n'est pas seulement imitateur, il invente, il perfectionne, il innove; son intelligence est ouverte à tous les raffinemens et à toutes les ruses : la moquerie lui a fait fabriquer à d'autres époques la trompeuse sirène, charmante tête de singe nouveau-né sur un corps de poisson, ouvrage devant lequel ont pâli, le microscope à la main, tous les savans de la Hollande. La fraude en matière de commerce le conduisait dernièrement en prison pour avoir teint des œufs de vers à soie naturellement blancs. Il saurait à la rigueur lutter de rouerie avec nos maquignons les plus experts dans l'art de changer la couleur d'un cheval ou de dissimuler une jambe couronnée sous une couche de peinture; mais ses vices ne sont pas calculés comme ceux du Chinois : l'idée de l'association ne pourrait lui venir, ni la constance de travailler des mois entiers au percement d'un tunnel destiné à déboucher dans les caves d'une banque (1). Ces choses-là peuvent se voir à Hong-kong sous le régime anglais, elles sont inconnues au Japon; l'indigène n'y a pas de ces vastes et laborieuses conceptions. Les craintes du bourgeois ne vont pas au-delà d'une bague ou d'une bourse disparue dans une foule. La loi d'ailleurs est des plus sévères : la mort, si la valeur de l'objet volé dépasse une certaine somme, la mort, si le coupable est en état de récidive. Il y a là de quoi faire réfléchir les plus téméraires.

En ce qui concerne Yokohama, la loi a reçu des correctifs notables, probablement à cause des tentations que nous créons. Les vols domestiques se sont multipliés avec une rapidité prodigieuse, et dans ces dernières années ils commençaient à se compliquer de la circonstance aggravante de main armée. La police malheureusement n'a pas fait, sous ce rapport, preuve d'une perspicacité hors ligne; elle prétend, il est vrai, que nous la gênons, que notre humanité est de trop, que le premier moyen d'arriver à la vérité réside dans une bonne application de la torture à tous ceux qui peuvent fournir quelques renseignemens. La torture, d'après les dessins indigènes, a des variétés aussi nombreuses qu'au moyen âge dans notre pays. Il y en a d'anodines qui ne laissent aucune trace après la souffrance, et d'autres qu'il faut suspendre pour qu'elles n'occasionnent pas la mort. Tous les échelons de ce code barbare, depuis la prison jusqu'à la mort, présentent des détails horribles. Un prisonnier n'est pas un homme livré à une administration pour subir, sous une surveillance sévère, la sentence inflexible des lois; c'est un misérable jeté en proie à d'autres misérables qui se feront un

(1) Ce vol incroyable est historique et a eu lieu en 1865.

jeu de ses souffrances, exploiteront tous ses besoins, pratiqueront sur lui tous les moyens d'extorsion, et le laisseront périr ou de faim ou rongé par la vermine, faute par lui de pouvoir assouvir une ignoble cupidité. Tout ce qui végète dans les bas-fonds de l'administration se présente sous un aspect odieux; gens de bureau, de douane ou de police, autant de petits tyrans dont il faut subir les caprices. La lâcheté et la corruption augmentent à mesure que l'on descend. Pour les pauvres diables d'ailleurs, la moindre réclamation est impossible; coupables ou non, ils essaient de s'en tirer par de l'argent, ne plaident pas leur ignorance et ne cherchent pas s'ils ont réellement contrevenu à quelque réglementation; à leux yeux, out ce qui n'est pas positivement permis est défendu.

Le Japon d'un bout à l'autre est l'image de notre ancienne Europe. Chacun y sent un besoin de protection; dans les villes, l'homme du peuple recherche la tutelle d'un personnage influent, parent ou ami de quelque fonctionnaire, sinon fonctionnaire lui-même; dans les campagnes, les villages se groupent autour de leur seigneur, le château défend la chaumière contre les soldats de quelque prince voisin; chaque petit hobereau a ses hommes d'armes et ses vassaux, dont il est le protecteur comme il en est le propriétaire. Avec un pareil système, il semble au premier abord que le rêve de l'homme du peuple ou du paysan doive être d'appartenir à la maison armée du prince, ne fût-ce que pour échapper aux tracasseries de la petite police ou pour tracasser à son tour; en y regardant de plus près, on change vite d'opinion. Après les nobles, les officiers et les fonctionnaires, que la naissance, l'adoption ou quelque hasard extraordinaire a portés aux honneurs, il ne reste de la classe armée qu'une foule peu estimable, recrutée dans les paresseux et dans les mauvais sujets, tout aussi ignorante que le peuple dont elle est sortie, mais plus misérable, quoique plus fière. Le métier des armes n'a rien d'honorable au-dessous d'un certain rang, c'est une servitude et des pires. A voir passer dans les rues quelque soldat au costume sale, les pieds dans des sandales de rebut, la figure hypocrite, et quelque ouvrier ou paysan portant joyeusement son infériorité et jetant au vent les éclats de son insouciante gaîté, ce n'est pas aux sabres du premier que l'on est tenté de porter envie. L'homme qui s'engage dans la suite d'un noble perd immédiatement sa personnalité; véritable machine, il donne son bras et son temps en échange de la nourriture et d'un uniforme; il est payé pour se battre, il ne peut exercer en dehors aucun état; il dit adieu à la vie de famille, aux plaisirs bruyans de ses compagnons.

Avant tout, le Japonais est homme de plaisir. Son premier soin au début de sa soirée de paresse, c'est le bain; il n'a pas attendu les bienfaits de notre civilisation raffinée pour avoir l'instinct de la pro-

preté. Si chez les gros bourgeois la famille se donne le luxe d'un bain à domicile, les petites gens en sont encore aux bains publics dans toute leur simplicité. Nos habitudes de réserve et de pudeur sont complétement déroutées à la vue d'une salle où jeunes filles et femmes de tout âge se baignent en commun, sans prêter la moindre attention aux regards indiscrets ou curieux des passans, qui de la rue peuvent assister à ce spectacle. L'étranger fraîchement débarqué entre pour contempler cette nouveauté singulière, à laquelle il croit à peine. D'une espèce d'antichambre où la baigneuse se déshabille, il voit devant lui, à trois pas, sur un plancher en contre-bas de quelques centimètres, une agglomération féminine qui, riant et causant, vaque très tranquillement aux soins minutieux de la propreté. Çà et là des groupes d'amies s'installent à part, et, accroupies les unes à côté des autres, mettant leurs seaux en commun, elles se racontent leurs petites affaires; ici une mère s'occupe de son enfant qui crie à tue-tête, tandis qu'à côté le garçon baigneur, beau jeune homme à peine vêtu, frotte ou essuie quelque jeune fille paresseuse et solitaire. A Yokohama, qui devient une grande ville, et où il existe une classe marchande relativement aisée, on trouve des bains avec séparation pour les deux sexes; mais dans les quartiers pauvres et dans les villages de l'intérieur il n'y a qu'une salle, le luxe de la séparation est inconnu.

Chaque ville du Japon a tout un quartier consacré à la débauche, le *yoshivara*, — large emplacement séparé du reste de la cité par un fossé ou par quelque autre obstacle matériel qui ne permet qu'une communication restreinte, toujours placée sous l'œil vigilant de la police. Le long des rues qui y aboutissent se dressent des bains, des restaurans, des tirs à l'arbalète, toutes les petites industries qui spéculent sur la joie, le vice ou le désœuvrement. Quand la ville est endormie ailleurs, tout brille, tout est illuminé de ce côté. Autour d'un jardin ou d'une cour s'élèvent de grandes constructions dont le rez-de-chaussée, vaste cage en bois, laisse apercevoir à travers ses barreaux de jeunes Japonaises accroupies devant leur brasero et fumant la pipe. Elles sont vêtues de robes de soie richement brodées d'or; leur coiffure est traversée en tout sens de larges épingles en écaille, le fard s'étale sur leurs figures en larges plaques blanches et rouges. C'est la prostitution aussi tranchée et plus réglementée que dans nos pays. Elle paraît immense et presque en honneur, à en juger par la grande quantité de curieux qui vont et viennent dans les rues du *yoshivara*; mais, au lieu de se traîner dans tous les quartiers de la ville, de guetter au coin des carrefours, elle est reléguée en masse dans cet endroit spécial, où elle a le droit de s'afficher. Personne ne peut s'en plaindre. On n'entre pas au *yoshivara* comme par hasard. Il ne

peut y avoir surprise; il a fallu traverser un pont, passer sous l'arche d'une grande porte bardée de fer. Du reste, là comme partout, la honte et la misère propres à cette institution s'accusent par cent détails : derrière ces vastes édifices bordant le jardin, sont des bouges dans des ruelles infectes; à deux pas des grandes salles et des robes magnifiquement brodées, dans des couloirs ignobles, des créatures flétries bien avant l'âge exhibent au fond de réduits mal éclairés des physionomies blêmes, décolorées, auxquelles manquent depuis longtemps l'air et le jour. La gaîté, le costume, tout est d'emprunt. On a fait quelquefois de ce séjour de la prostitution japonaise un lieu d'éducation, sinon une école de bonnes mœurs, et sur cette donnée plus d'un écrivain a construit une société bizarre où les jeunes filles, sans en excepter celles des hautes classes, vont chercher par un séjour au *yoshivara* l'éducation musicale et littéraire qui doit les conduire au mariage. Rien n'est moins exact. Les Japonais, même ceux de la bourgeoisie, choisissent, est-il besoin de le dire? leurs fiancées dans un milieu moins immoral, et les pauvres filles livrées au commerce de la galanterie, qu'elles aient été vendues par des parens cupides ou qu'elles se vendent elles-mêmes par un amour inné de plaisirs ou de toilettes, appartiennent toutes aux dernières classes de la société. Au premier abord ou à ne voir les choses que de loin, il est facile de tomber dans l'erreur que nous venons de signaler; les industries sont tellement mélangées qu'on peut les confondre; le vice coudoie l'enfance de si près que l'esprit ne les sépare plus; à côté des prostituées, dans les mêmes maisons, les joueuses de guitare animent les soupers de leur musique criarde, tandis que sur un théâtre très propre de petites filles élevées au milieu de cette corruption jouent naïvement la comédie et la pantomime. Pour l'observateur de passage, prostituées, musiciennes et comédiennes ne font qu'un. Les portes de cette enceinte une fois franchies, toute distinction morale cesse, et dans ce capharnaüm de marchands, de restaurateurs, de bateleurs et de musiciens tout revêt un aspect louche.

On sent dans les rues du *yoshivara* qu'on marche sur une terre libre où les hiérarchies sociales ont disparu. Bourgeois, marchands et coulies, attirés par un besoin de plaisirs, coudoient et heurtent les petits fonctionnaires de l'administration. Pas une dispute d'ailleurs, jamais une rixe malgré l'absence complète de police. Les gens ivres qui chantent à tue-tête et chancellent à chaque pas restent gais sans devenir brutaux. C'est un milieu étrange de métiers de toute sorte et de gens de toute classe, où domine le vêtement de coton du prolétaire. On voit qu'il est là chez lui, sur son terrain, qu'il peut se livrer le plus bruyamment du monde à ses plaisirs. Pendant l'été, des transparens de soie éclairent les jardins

du *yoshivara* et montrent à la foule qui rit aux éclats tous ses petits tyrans représentés par quelque artiste habile sous la forme la plus grotesque. Les Japonais, pense-t-on, ont le vice en honneur. Pourquoi ne pas admettre plutôt qu'à l'exemple des anciens Grecs ils rendent hommage à la beauté? Il y a un jour dans l'année où l'on couronne la plus belle courtisane du *yoshivara*. La jolie préférée fait avec nonchalance le tour des jardins, elle est plus magnifiquement coiffée que d'habitude; sa robe, dont les dessins représentent des animaux imaginaires, est tellement lourde de broderies que les extrémités en sont portées par deux suivantes. Le cortége marche avec la plus grande lenteur sous le regard jaloux des voisines et l'inspection curieuse des flâneurs. Au calme imposant qui signale cette cérémonie, il est impossible d'admettre qu'il s'y rattache uniquement une pensée immorale.

La nuit, deux bruits différens troublent le silence de la ville commerçante, le tambour de la patrouille et le sifflet de l'aveugle. La patrouille circule à grands pas dans tous les quartiers : deux hommes armés sont suivis de domestiques portant les lanternes de la police, tandis qu'un soldat qui devance le cortége frappe en cadence sur un petit tambourin sonore. Il y a des années que les Japonais rient tout bas de cette patrouille, qui n'a jamais arrêté personne et qui prévient à l'avance les voleurs qu'ils aient à se cacher; mais la routine est plus forte que les plaisanteries des bons bourgeois, et par les nuits les plus noires la patrouille japonaise continue sa ronde bruyante. Quant à l'aveugle, il sort avec l'obscurité et par les temps les plus affreux. Il a une profession à exercer. D'une main il tient une longue canne avec laquelle il tâte le terrain en avant de lui, de l'autre il porte à ses lèvres un sifflet dont il tire des sons aigus et prolongés lorsqu'il entend les pas de quelque promeneur. Il adresse ainsi aux passans la prière de ne pas le bousculer sur leur route. Du reste, il va partout, jusque dans les foules les plus compactes du *yoshivara*. On est effrayé de la quantité d'aveugles qui sortent à la nuit de leur taupinière et se répandent dans la ville; leur visage horriblement grêlé indique quelle maladie les a privés de la vue. Ils sont gais cependant et ne demandent aucune aumône. Un sentiment de pudeur qui contraste singulièrement avec la liberté des mœurs japonaises a réservé à ces malheureux l'industrie du massage, qui leur suffit à gagner largement leur vie. Le massage est un remède contre la fatigue, la migraine et les nerfs; les voyageurs en usent beaucoup; les femmes en raffolent. Il est vrai que ces aveugles sont d'aimables causeurs, très au courant de toutes les histoires de la ville.

Le théâtre japonais s'est inspiré du goût européen, il s'est plié aux conventions apportées dans le pays par les premiers naviga-

teurs; mais, tout en rompant avec les habitudes chinoises, il a conservé cette simplicité, ce naturel, cette horreur des accessoires, que nous ne connaissons plus et qui nous font hausser les épaules. Une foule bigarrée, composée d'élémens des deux sexes, boit, mange, fume, rit, s'interpelle, échange ses impressions sans ordre, sans gêne, sans contrainte; les enfans, en grand nombre, montent sur la scène pendant les entr'actes, visitent les coulisses et examinent les costumes. Le spectateur complaisant se dévoue pour les besoins de la communauté en éméchant la chandelle fumeuse placée près de lui, tandis que les émècheurs rétribués ne craignent pas, même au milieu de la tirade la plus pathétique, de venir sur la scène satisfaire aux exigences nauséabondes de leur emploi. Pas de puissance occulte pour faire lever ou tomber le rideau; le plus modeste des domestiques manœuvre l'appareil aux yeux des spectateurs. Pas de changemens à vue; les décors arrivent sur la scène portés par les comparses de la façon la plus naturelle du monde. Pas d'effets trompeurs de lumière; la jeune première qui marche est suivie dans ses mouvemens par deux chandelles emmanchées au bout d'un bâton et tenues dans la coulisse par deux acolytes, dont le rôle, si modeste qu'il soit, demande encore des interprètes fidèles.

Le théâtre japonais comprend deux genres distincts, le drame et la comédie. Le drame est resté chinois de convention; il ne met en scène que de grands personnages empesés, guindés, chantant au lieu de parler. Ce n'est pas là qu'il faut étudier le théâtre indigène. Le public n'est véritablement chez lui qu'au vaudeville. Les personnages qui s'agitent sur la scène sont des gens qu'il voit tous les jours; ce qu'on joue devant lui, ce sont des incidens de sa vie personnelle : aussi comme il écoute, comme il rit! Il interpelle l'acteur et lui donne la réplique, il lui jette un bon mot, s'il le voit à court. Il est impossible de trouver dans n'importe quel théâtre plus de naturel qu'au vaudeville japonais, plus d'entrain, de bonhomie et de gaîté franche. Les différences qui existent entre l'état social du pays et le nôtre provoquent cependant des différences scéniques essentielles. Ce qui ne serait qu'une légèreté chez nous devient crime chez les Japonais; mainte de nos peccadilles leur paraît une monstruosité. Le mari que l'on trompe ou que l'on cherche à tromper, la femme coupable ou la femme hésitante sont autant de mythes sur la scène japonaise; elle n'admet même pas ces imbroglios de nos vaudevilles qui, après avoir amoncelé des nuages menaçans pour la fidélité conjugale, finissent par se dénouer en tout bien, tout honneur pour le mari. Dans une société où l'adultère est un crime sans excuse et d'ailleurs fort rare, toute tentative d'adultère paraît mauvaise à représenter comme peinture de mœurs, et toute intrigue

qui roule sur cette idée ne peut trouver place dans un théâtre qui représente la vie réelle. Ces différences écartées, l'action reste la même, mélangée de sentiment et de gaîté, surtout naturelle. De temps en temps, un *yacounine* (1) ou employé y apparaît; il est toujours présenté sous des dehors ridicules; l'amant, la fille, les parens, les spectateurs mêmes, tout le monde se moque de lui; il a toutes les laideurs et toutes les difformités. Le peuple opprimé se venge naïvement de ses maîtres, sans arrière-pensée d'ailleurs, pour donner libre cours à son esprit satirique. C'est la piqûre du moucheron; nous en avons déjà vu un exemple dans la caricature, et partout nous trouverons à son heure de plaisir le peuple riant librement de ses gouvernans de bas étage. Il n'est pas possible de mettre en doute le goût du public japonais pour le théâtre, sa générosité même en faveur des artistes. Le plus petit village a sa troupe de comédiens, et chaque salle de théâtre est littéralement tapissée de morceaux de papiers proprement écrits, sur lesquels les artistes rappellent les prodigalités dont ils ont été l'objet et font connaître le nom et l'adresse des donateurs. Ces prodigalités nous sembleraient bien mesquines, et encore paraît-il que l'affiche est souvent trompeuse; mais il ne faut pas perdre de vue que nous sommes sur un petit théâtre, en face du bas peuple, et en définitive que le sexe uniforme des artistes comporte non pas des bijoux ou des colliers de perles, mais simplement une estime à laquelle le désintéressement ne peut donner que plus de valeur (2).

Si du vaudeville nous passons à un spectacle plus populaire, celui des lutteurs, nous y retrouverons les mêmes habitudes poussées jusqu'à la frénésie. L'engouement pour ce genre d'exercices paraît entretenu à dessein par le gouvernement japonais, qui règle la marche des diverses troupes de lutteurs, et fixe point par point leur itinéraire. Le défilé des lutteurs avant la représentation m'a toujours paru beaucoup plus intéressant que la représentation même. Ces hommes nus, de tournure des plus grotesques, qui s'avancent d'un pas solennel et défilent avec majesté devant l'assistance, ceints d'un tablier de soie ou de velours sur lequel sont inscrits leurs noms et leurs victoires, font l'effet d'un album vivant de caricatures où l'auteur aurait cherché à unir sous des formes massives et charnues l'idéal du disgracieux avec le suprême de la bestialité. Le défilé terminé, un homme de chaque camp monte sur un petit tertre circulaire élevé d'un pied et large de quinze. C'est l'arène où les deux adversaires vont s'étreindre; mais auparavant que de préliminaires! Pendant qu'un régisseur en grande toilette lance solennellement à la foule leurs noms et leur généalogie, les

(1) *Yacou* (emploi), *nine* (homme).

(2) Au Japon, pas plus qu'en Chine, les femmes ne jouent sur un théâtre.

deux colosses font craquer leurs os, essaient leur base, frappent la terre du pied, boivent de l'eau à petites gorgées et jettent autour d'eux des poignées de sel, préservatif infaillible contre le mauvais sort ou les chutes dangereuses. Enfin le signal est donné. Les deux adversaires se relèvent en hurlant, s'étreignent, se poussent, se soulèvent, et l'un d'eux, le plus faible ou le moins adroit, est rejeté en dehors de l'arène : pour vingt luttes insignifiantes et qui ne prouvent guère en faveur du plus heureux des combattans, à peine une lutte sérieuse où le vaincu soulevé, lancé à terre, va tomber et rouler comme une masse au milieu des spectateurs. Alors les acclamations et les transports de joie éclatent dans la galerie; les vêtemens pleuvent sur le vainqueur, c'est à qui se dépouillera; en un clin d'œil, il a renouvelé pour vingt ans sa garde-robe. Je n'ai pas voulu rester sous l'impression de ce mystère, qui semblait faire un marchand d'habits de chaque lutteur en retraite, et j'ai appris que ces vêtemens n'étaient, sous une forme plus volumineuse, que les équivalens de la monnaie du pays. Chaque coupe et chaque étoffe ont leur tarif, et les amateurs qui dans un moment d'enthousiasme jettent leurs manteaux vont le réclamer à leur favori quelques instans après moyennant une redevance honnête.

La polygamie n'existe point au Japon. Riche, l'homme a des maîtresses avérées, vivant au grand jour dans ses châteaux; ouvrier ou marchand, il peut difficilement se passer ce luxe, mais la liberté que lui laisse la loi est sanctionnée par la morale; l'opinion publique n'a rien à voir à ses caprices, et ne garde de sévérité que pour la femme. Le mariage cependant ne se présente pas sous un aspect bien effrayant : c'est une simple formalité, une promesse écrite que l'on échange; l'homme s'entend avec les parens, et, sans que la religion ni la loi se soient mêlées de l'arrangement, emmène sa femme, qui devient la maîtresse de maison, la matrone. Elle dirige tout, commande aux domestiques, s'initie aux affaires du mari; elle a la responsabilité de l'intérieur : ce n'est plus une vie de plaisirs qui l'attend, c'est une vie sérieuse. Son premier acte est le sacrifice de sa beauté. Elle s'enlaidit et se vieillit, se rase les sourcils et se vernit les dents en noir. Au premier coup d'œil, elle paraît affreuse. Cette horrible physionomie la pose. Elle indique ainsi aux gens de la rue sa nouvelle condition sociale, qui commande le respect; elle montre à son mari qu'elle renonce à la coquetterie et au désir de plaire. Il ne paraît pas qu'il y ait de sa part le moindre regret dans l'accomplissement de cette métamorphose, ni chez l'homme aucune velléité de rompre avec le préjugé qui prive la femme de sa beauté; on ne trouverait pas à cet égard une seule exception dans tout le pays. Le sentiment qui dicte un pareil usage n'est d'ailleurs pas douteux; en dehors du mariage,

ces mêmes signes de laideur se retrouvent chez la femme à la suite de chagrins ou dans le deuil : partout c'est une invitation au respect, une renonciation manifeste au plaisir. Rien cependant n'est irrévocable dans cette situation, lorsque c'est le mariage qui l'a créée. Le mariage au Japon n'est pas indissoluble, et, du moment qu'il y a accord entre les deux parties, on se quitte avec la même facilité et sans plus de formalités qu'on n'en avait mis à s'unir. Une fois en possession du papier par lequel le mari lui rend sa liberté, la femme rentre le plus naturellement du monde dans sa première condition. En trois jours, ses dents ont recouvré leur blancheur; en deux mois, ses sourcils sont redevenus épais. Quoique les Japonais ne se fassent pas un jeu de ces séparations, elles sont fréquentes et expliquent la rareté de l'adultère. Ce système de mariage admis, la paternité n'a plus nos exigences; l'adoption la remplace. Ce que nous avons nommé la voix du sang n'existe pas. L'enfant n'a d'autres parens que ceux qui l'élèvent, qui le soignent et qui répondent de lui aux yeux de l'autorité. Peu importe qu'ils l'aient mis au monde ou qu'ils l'aient recueilli par bonté, par spéculation peut-être; il n'en connaît pas d'autres, et nos raisonnemens européens sont impuissans à lui faire entendre ses devoirs réellement filiaux. Les hasards de l'existence lui feront changer de famille, souvent il ignorera de qui il tient le jour.

Le Japonais est curieux, et cependant il n'a pas la moindre notion des événemens politiques qui se passent dans son pays. Ces choses-là ne l'intéressent que médiocrement, on dirait qu'il a peur d'y être mêlé. Il respecte son prince uniquement parce qu'il est son prince, et médit des autres, qu'il considère comme ses ennemis naturels. L'almanach lui donne les noms des dix-huit daïmios (1) indépendans et leur état de fortune; ce sont des détails qu'il sait par cœur; au-delà, il ne cherche pas à en savoir plus. Pourtant dans les moindres petites villes il y a des conférences, et une assistance nombreuse, toute composée d'hommes du peuple, vient chaque jour écouter des récits de bataille ou de légendes que lui fait quelque orateur populaire. Presque tout le monde sait lire et écrire: il y a des écoles partout, dans les petits villages, sur les grandes routes même. Si pour les hautes classes l'art d'écrire est une science dans laquelle on se perfectionne jusqu'au dernier moment, les signes de l'écriture étant comme en Chine aussi nombreux que les nuances de la pensée, pour le peuple il y a une écriture courante, facile, comprenant seulement quelques signes usuels et ne répondant qu'aux besoins les plus stricts de l'existence, une série de petits rébus que l'on déchiffre avec plus ou moins de peine.

(1) Le titre de daïmio indique un degré élevé de noblesse.

Avant de terminer cet exposé de la manière de vivre des Japonais, il reste à parler d'une classe spéciale dont le rôle considérable demande des explications détaillées. Ici les points de comparaison me manquent avec nos sociétés européennes, et je suis obligé de désigner cette classe par le nom japonais, celui de *lonines* (1). Il y a de longues années que ce mot de *lonine* tombe des lèvres du gouvernement japonais tantôt comme une menace, tantôt comme un avertissement, et nous avons eu besoin de tout ce temps pour comprendre ce que pouvait être dans l'état la société des *lonines*. Hier on disait la bande, aujourd'hui l'on parle de l'armée des *lonines*. Pouvoir sans résidence et sans argent, il fait trembler les princes les plus puissans, et met en péril l'existence des villes les plus riches. Le *lonine* sort de la classe à sabres; il a été officier ou soldat, c'est un homme habitué au maniement des armes. Pour un motif ou pour un autre, la vie militaire lui pèse, peut-être n'en est-il plus digne; il se déclasse, il quitte le service et abandonne les drapeaux de son maître; il court la campagne, vit de ses propres ressources, tantôt bandit pour son compte, volant sur les routes, tantôt soldat ou assassin à la solde de quelque noble dont il ne porte pas les armes et qui le reniera à l'occasion. *Lonines*, tous les officiers ou soldats qui ont commis quelque délit chez leur prince, qui ont manqué à la probité, trahi l'honneur; *lonines*, tous les désœuvrés sur lesquels pèse trop lourdement la vie monotone de palais; *lonines*, tous les chercheurs d'aventures, tous les querelleurs de haut et bas étage; *lonines*, tous ceux qui ont une vengeance personnelle à exercer; *lonines* enfin, des gens de cœur qui veulent punir un ennemi de leur maître sans engager la responsabilité de ce dernier. L'histoire ne parle que de *lonines*. Deux princes qui vivent extérieurement dans les meilleurs termes d'amitié se font la guerre au moyen de leurs *lonines*. Comme puissance, la force des *lonines* ne peut se définir. Qu'un événement politique surgisse, et telle bande de coquins vivant de rapines dans une province devient une armée avec ses chefs et sa discipline aux ordres de la politique d'un prince. Ce mot de *lonines*, dans la bouche des Japonais, respire la terreur; on le prononce à voix basse lors d'un meurtre ou d'un vol, comme si l'ombre du coupable était là, invisible. Il y a du mystère dans cette crainte, et souvent il s'y mêle un certain respect. Que de bonnes causes perdues relevées par des *lonines*, que de beaux exemples de courage et de fidélité donnés par ces sombres déclassés! Le tombeau des quarante-sept *lonines* est à Yeddo l'objet du plus profond respect de la part de la population. Obligés par devoir de venger la mort de leur prince assassiné, ces

(1) *Lonine*, de *nine* (homme), et *lo* (négation), qui a perdu sa qualité d'homme.

quarante-sept héros se démirent de leur charge, abandonnèrent le pays, et pendant des années la légende nous les montre courant les aventures sous des noms d'emprunt, mais poursuivant sans relâche l'œuvre commune, enfin, l'expiation accomplie, se suicidant devant le corps du meurtrier qu'ils viennent de punir.

II.

La vue de Yokohama, ville bâtarde créée uniquement pour les étrangers, où le langage et les habitudes se ressentent de notre contact incessant, fait bientôt naître le désir d'aller saisir sur le fait, dans un endroit plus pur de mélange, la vie des Japonais. Une visite à Yeddo, distante de quelques lieues seulement, est une de ces tentations auxquelles peu de voyageurs savent résister. La capitale du taïcoun est pour nous la capitale du Japon, la ville immense et mystérieuse, commerçante et politique, d'où partent les instructions d'un pouvoir despotique que chacun subit avec une soumission aveugle. En arrivant de Yokohama, on entre dans Yeddo par la place *des supplices*. Le voyageur avide d'émotions et de nouveautés peut débuter par le spectacle d'une exécution. Les Japonais ne sont pas en voie d'abolir la peine de mort; il est vrai que leurs voisins les Chinois les laissent bien en arrière pour la répression. Il y a quelques années, en Chine, les condamnés à mort pouvaient, dit-on, se faire remplacer. Au milieu de tant de misères, il était facile, paraît-il, de trouver quelque pauvre diable qui, cédant à l'attrait d'une petite fortune assurée à sa famille et d'une semaine préalable de chère lie dans sa prison, allait de gaîté de cœur expier les crimes d'un inconnu. Peut-être est-ce une légende à l'égard des voyageurs; néanmoins, devant la multiplicité des exécutions, on comprend qu'aux yeux de beaucoup de gens la mort perde de son horreur; puis dans le Céleste-Empire tant de malheureux meurent de faim, tant d'autres disparaissent broyés par ces insurrections soudaines, sans motif appréciable, qui s'abattent sur les campagnes et ne laissent derrière elles que des ruines et des cadavres! A Pékin, l'on décapite tous les jours. — En 1865, après l'arrestation à Yeddo et le jugement de Sémidjé, reconnu coupable d'avoir assassiné deux officiers anglais, les Japonais nous donnèrent dans toutes les règles le spectacle d'une marche funèbre à travers les rues de Yokohama. Sémidjé, à genoux sur un cheval et étroitement lié, fut promené pendant tout un jour dans la ville européenne, au milieu d'une escorte d'infanterie et entre deux valets portant un écriteau sur lequel étaient relatés le crime et la punition. Le condamné, bel homme aux apparences vigoureuses, mais visiblement affaibli par la prison et la torture, promenait sur la foule un regard fier où

perçait le mépris; il nous représentait bien ce type de bravoure et d'insouciance que nous nous figurions chez les Orientaux. L'homme d'ailleurs mourait pour sa patrie; il était martyr, il avait participé à la mort de deux étrangers. Jusqu'au dernier instant, il montra le même calme, laissant tomber de sa bouche quelques paroles dédaigneuses à la vue des Européens, mangeant de bon appétit à ses momens de halte et marchant d'un pas ferme dans la cour de sa prison vers l'exécuteur qui l'attendait. On voulait lui bander les yeux. « Je veux montrer à ces étrangers, dit-il, comment un Japonais sait mourir. » Il parla quelques instans, maudissant le jour où un patriote était mis à mort pour avoir exécuté les lois de son pays et prophétisant au Japon des malheurs sans nombre pour avoir souffert l'introduction des étrangers. L'exécuteur était un vieillard à face débonnaire, une de ces figures placides comme on en voit tant dans les bureaux de l'administration japonaise, il n'avait rien de l'apparence énergique ou sinistre d'un bourreau; peut-être était-ce le premier venu, tout homme armé doit connaître le maniement de son sabre. Le patient s'était agenouillé de lui-même devant un trou fait en terre : « D'un seul coup! » dit-il presque défiant au tranquille fonctionnaire qui attendait, et tandis que les spectateurs n'étaient pas encore remis d'un mouvement involontaire produit par la détonation du canon anglais qui venait de donner le signal, le vieillard s'efforçait déjà de relever le sabre, qui, manié vigoureusement à deux mains, s'était enfoncé en terre après avoir accompli l'acte de justice. A Yeddo, sur la place des exécutions, nous ne sommes pas admis d'aussi près à voir comment les choses se passent. Les gens de quelque importance d'ailleurs ont le privilége de ne pas être offerts en représentation au peuple, et pour les criminels de bas étage il n'y a guère de raison de jouer la fierté après une existence paisible, toute d'infériorité, mais qui inspire des regrets par cela même qu'elle n'a pas détruit d'illusions. Les têtes des suppliciés restent plusieurs jours placées aux portes de la ville, et exposées en guise d'avertissement aux regards de la population.

A partir de la place des exécutions, l'animation redouble, et c'est au milieu d'une foule composée d'élémens de toute nature, mais où les enfans dominent, que l'on traverse le faubourg marchand de Sinagawa pour atteindre le quartier affecté à la demeure des ministres européens. Placées loin du centre de la ville, loin des palais de la noblesse et du siége du gouvernement, les résidences diplomatiques se présentent au dehors sous des allures modestes. Ce sont d'anciens logemens de religieux, abandonnés provisoirement par leurs propriétaires après les traités de 1858, lorsque l'illusion générale faisait entrevoir la possibilité pour les ministres étrangers de

vivre tranquillement à Yeddo. Ce rêve a disparu dans les flammes en janvier 1863, et le provisoire dure encore. Le séjour des étrangers à Yeddo n'est que temporaire; les affaires y amènent rarement et seulement pour quelques heures les diplomates européens. Les temples qu'on nous a concédés sont des haltes plutôt que des habitations. Les anciens propriétaires d'ailleurs n'ont pas abdiqué tous leurs droits; si l'on n'enterre plus dans le cimetière attenant au temple et qui nous sert de jardin, les prêtres n'en continuent pas moins leurs pratiques religieuses sans que nos allures et notre voisinage paraissent les gêner en rien.

De la terrasse de Saikaidje à la légation française, la vue est magnifique; l'œil plane sur tout le golfe de Yeddo. Le soir, cette rade s'illumine. Des centaines de barques pratiquent la pêche aux flambeaux entre les forts et la côte. Pour les gros bâtimens mouillés au large, c'est un coup d'œil féerique. Il y a quelques années, dit-on, un diplomate anglais que de graves questions appelaient dans la capitale, étant arrivé le soir en rade de Yeddo, s'arrêta longtemps et avec complaisance à contempler cette illumination, qui n'excitait pas de la part du capitaine du bâtiment une attention moins soutenue. Rentrés dans leurs cabines et voulant l'un et l'autre faire savoir à leur gracieuse souveraine l'impression produite sur les Japonais par leur venue, le ministre écrivit au *foreign-office* que sa présence avait été le signal d'illuminations générales, tandis que le marin, se plaçant à un tout autre point de vue, signalait à l'amirauté les mauvaises dispositions des indigènes, qui travaillaient jour et nuit à élever de nouvelles batteries. D'honnêtes pêcheurs, qui n'y mettaient pas malice, avaient provoqué ces deux appréciations bien différentes.

Dans les rues de Yeddo, la foule nous accueille avec bienveillance, mais aussi avec une familiarité cavalière. Les enfans, sur le pas des portes, appellent à grands cris leurs parens pour les faire assister à ce curieux spectacle. Les étonnemens se manifestent à cœur ouvert; les rires ne prennent pas la peine de se dissimuler, et les réflexions sortent nombreuses du sein de cette cohue bruyante. Devant nous, nos *betos* (palefreniers), en faveur desquels nous avons gracieusement fait la dépense d'une grosse paire de bas blancs, sacrifiant ainsi à l'usage qui fait juger du rang du maître par la chaussure du valet, courent et gambadent avec une bonne humeur et une gaîté qui ne se démentiront pas après une course de dix à douze lieues dans la ville. De temps à autre, un passage ou une ruelle leur permet de regagner quelques secondes de retard; mais à la descente et dans les terrains difficiles chaque *beto* est là, à la tête de son cheval, le soutenant de la voix par de petits cris pleins de prudence. Cette classe de *betos* forme une corporation, une

franc-maçonnerie dans laquelle on prend ses degrés et où l'on monte en grade. Qu'ils soient deux, dix ou cent, il n'y en a qu'un qui commande. A Yokohama, un chef *beto* exerce le droit d'inspection et de contrôle sur ses inférieurs attachés au service des étrangers; à l'insu de ceux-ci, il visite leurs écuries et fait ses recommandations. Un matin, votre *beto* disparaît; il y a dans l'écurie un de ses collègues qui a été envoyé par le chef de l'association, autorité plus puissante et plus obéie que la vôtre; force vous est de consentir et d'accepter cette manière de procéder, dont les résultats d'ailleurs n'offrent aucun inconvénient. En 1863, le chef des *betos* pour les étrangers et celui des *betos* des Japonais, deux puissances, se prirent de querelle pour les beaux yeux d'une dame. L'un d'eux fut bafoué, berné et injurié dans une machination tramée par son rival. Le soir, les écuries étaient vides et les deux camps sur pied; il fallut l'intervention de la police pour apaiser ce différend, qui tournait à l'émeute; pendant deux jours, l'effervescence fut à son comble, et sur quelques points des rixes partielles s'engagèrent.

Pour l'étranger qui veut se faire rapidement une idée d'Yeddo, la plus agréable promenade est celle d'Asaxa, le plus grand temple d'Yeddo, placé sous la protection de la déesse Quannon-Sama. S'il oblique sur la droite pendant le retour, il aura vu les deux principales physionomies de la ville : la physionomie militaire ou aristocratique, la physionomie commerciale ou populaire. A quelques pas de la légation de France passe la grande rue marchande, prolongement de la route qui mène d'un côté à Yokohama, et qui, après avoir serpenté dans tout Yeddo, traversé canaux et rivières, sortira au nord sous sa première forme. Il n'y a ni architecture ni luxe dans ces quartiers marchands, les maisons se contentent d'être propres; aucune misère, mais point de pompeux étalage. Devant la porte, un jardinet artificiel avec un bassin et une maisonnette sert à l'amusement de la famille; le long du balcon du premier étage, des rouleaux minces en carton voltigent au vent et entraînent avec eux un petit marteau qui joue dans une boule de verre dont il heurte et fait tinter les parois. Au printemps, des racines de fougère couvertes d'une végétation fine et verdoyante soutiennent des globes en verre dans lesquels nagent des poissons rouges. C'est partout le même peuple, enfant jusqu'à l'âge le plus avancé, s'entourant de petits jeux, étonnant par la grâce inimitable qu'il apporte dans la confection de babioles qui nous sont inconnues.

Le long des murs, chaque maison a sa pompe en bois, couverte d'une douzaine de seaux formant la pyramide sous un toit qui les met à l'abri du soleil. On comprend à l'inspection et à l'entretien de ce petit matériel le rôle que joue l'incendie dans la vie japonaise, et cependant dans aucun pays au monde les secours ne sont

aussi nombreux et aussi bien préparés qu'au Japon. Les charpentiers, couvreurs, maçons, sont embrigadés, et se rassemblent au premier signal sous les ordres de chefs connus. On voit dans leurs exercices journaliers les porteurs d'échelles dresser leur fardeau sans appui, au milieu de la rue, et tandis que les uns, au moyen de leurs crocs habilement passés dans les échelons inférieurs, maintiennent l'échelle droite et en équilibre, les plus découplés de la bande y grimpent et simulent les pyramides humaines les plus variées. La plupart des hommes ont le casque en cuir laqué avec les oreillères et les renforts en métal, comme dans les casques de guerre; un trou placé sur le sommet de la tête permet la libre circulation de l'air; un manteau court en laine de couleur foncée est cousu dans l'intérieur du casque et se boutonne hermétiquement sous les narines, ne laissant exposée à l'action de la fumée que la partie supérieure du visage. L'homme ainsi équipé résiste très longtemps à la suffocation. Pour arme, chaque travailleur a un long croc en bois cerclé de fer dont le pic aigu s'enfonce facilement dans les poutres, — instrument de démolition par son poids et son tranchant, de sauvetage par sa longueur, qui lui permet d'atteindre les objets au milieu des flammes. Se figure-t-on le spectacle d'un incendie dans une ville comme Yeddo? La cloche a sonné l'alarme au sein des quartiers les plus éloignés; au premier signal, tout le monde est en marche, on vient de trois et quatre lieues. La masse déjà grande des travailleurs disparaît sous le nombre toujours croissant des flâneurs et des amis. Qui n'a pas quelque parent, quelque connaissance au moins banale dans le quartier menacé? Ce serait une impolitesse que de ne pas l'assister, de ne pas s'informer de ses besoins. Vite on s'est mis en route; les femmes, les enfans quelquefois sont de la partie. Il est difficile de surmonter, en dépit de la circonstance, un certain sentiment de gaîté. Rien dans le spectacle qui vous entoure ne sent la tristesse; on se croirait à une fête plutôt qu'à un désastre. Les officiers de la police, les chefs de quartiers, les gouverneurs de la ville sont accourus, qui à pied, qui à cheval, seuls ou avec des suites nombreuses; on reconnaît au milieu de leurs hommes d'armes les nobles à leurs casques en métal blanc et or, dont les mille pointes brillent à la lueur de l'incendie, à leur petit manteau de drap rouge broché d'or. Les soldats de la suite ont passé à leur ceinture le bâtonnet en fer et le prennent en main dès qu'ils arrivent dans la foule; ils frappent à droite et à gauche sans ménagement pour faire faire place à leur maître; chacun s'écarte sans aucune récrimination : il semble que la brutalité soit de mise dans des circonstances aussi impérieuses.

Au milieu de la ville marchande, les magasins ont pris un peu d'élégance; quelques boutiques d'étoffes sont remarquables par les

développemens exagérés qu'elles affectent. L'œil y glisse sur une longue natte unie sans rencontrer le moindre obstacle de tables ni de chaises; contre les murs, des casiers en bois contiennent les marchandises. Toute cette simplicité n'en renferme pas moins des soieries et des crêpes magnifiques. Les chalands sont nombreux, presque tous du sexe féminin. Il y a là, selon toute apparence, de très petites bourses; mais ne faut-il pas, dans toutes les conditions, renouveler le morceau de crêpe gaufré qui tient les cheveux? N'a-t-on pas toujours envie, sinon besoin, d'un tablier ou d'une ceinture? Les jeunes filles, avec leurs femmes ou leurs amies, remuent toutes les étoffes et se consultent sur la couleur et le genre de robe que réclame telle partie de plaisir encore éloignée. Ces quartiers marchands offrent un aspect des plus gracieux à l'époque des grandes fêtes et principalement lors des jours de liesse qui signalent le renouvellement de l'année. D'un bout à l'autre de la ville, les rues ont été pour l'occasion plantées de bambous; chacun a cloué sur le fronton de sa porte, au milieu d'une guirlande de verdure, un trophée qui se compose invariablement d'une orange, d'un gâteau de riz et d'une langouste, le meilleur fruit, le meilleur légume et le meilleur poisson. A l'intérieur s'amoncellent des gâteaux de riz de toutes dimensions, cadeaux que le maître de la maison destine aux domestiques et aux amis de la famille. Les marchands ont une collection d'éventails et de petits bols en porcelaine qu'ils offrent en souvenir aux passans qui leur souhaitent la nouvelle année. Partout où l'on entre, la table est servie, et l'hospitalité exige que l'on invite le visiteur à prendre sa part du repas. Chacun a revêtu ses plus beaux habits de fête; les jeunes filles et les enfans ont des toilettes et des coiffures parfaitement correctes. Les gens de distinction ont endossé leur costume officiel de cérémonie; des domestiques les suivent, portant gravement sur un immense plateau des cartes de visite d'une grandeur exagérée.

Au centre de la ville, nous sommes en face de *Nipon-Hashi* (pont du Japon), sous lequel passe un des nombreux bras de rivière qui serpentent dans Yeddo. Nipon-Hashi est la borne milliaire du Japon; toutes les distances dans l'empire se comptent à partir de ce point. Nous nous approchons machinalement des boutiques volantes qui se dressent des deux côtés du pont; sur de petites tables sont des stéréoscopes et des photographies. On voudrait croire qu'il y a dans quelque coin du monde une officine secrète où se fabriquent les nudités étalées là. Non, les marques en sont françaises, anglaises, allemandes, suisses. Chaque pays, chaque peuple contribue pour sa part à cet étalage. Les Japonais passent un à un, donnent une petite pièce de monnaie, regardent et rient le plus cyniquement du monde. Devant de pareils spécimens des mœurs euro-

péennes, il serait inutile et ridicule de chercher à persuader à ces curieux qu'en matière de décence ils doivent s'inspirer de notre exemple. La première fois que j'ai visité Yeddo, le commerce d'importation existait à peine; on ne voyait dans les rues ni laines, ni draps européens, mais les marchands du Nipon-Hashi étaient déjà à leurs postes avec leurs stéréoscopes et leurs photographies : c'étaient les premiers produits qui eussent pénétré sur une grande échelle.

De l'autre côté du Nipon-Hashi, des rues tortueuses, habitées par tous les commerces et toutes les industries, nous conduisent par des contours multiples au grand faubourg d'Asaxa. A partir de ce faubourg, une simple rangée de maisons nous sépare, sur la droite, de la grande rivière. Quelques pas dans une rue transversale nous mettent en face d'un pont en bois de plus de 300 mètres de longueur. L'eau coule là abondante et jaunâtre. Des barques de toute nature, les unes chargées de marchandises, les autres de voyageurs, vont et viennent soit à la voile, soit à l'aviron, remontant péniblement le courant, ou se laissant emporter au gré de la marée. De petits bateaux coquets, au milieu desquels s'élève une mignonne maisonnette au toit incliné sur les deux bords, montrent par d'indiscrètes fenêtres quelque famille en promenade, des flâneurs, un couple d'amoureux descendant à la mer, ou remontant vers les jardins d'Oodjé. Tout près de nous sont les magasins du taïcoun. Six larges saignées ont été faites à la rivière, et le long des bassins artificiels qu'elles ont creusés se sont élevées de grandes constructions en pierres dans lesquelles s'entassent les richesses du souverain. Au Japon, la fortune d'un prince se compte par la quantité de riz qu'il possède ou qu'il pourrait acheter; la livre de riz est l'unité de monnaie. Un prince est riche de tant de *kokous* de riz; sachant le prix variable d'un *kokou*, on peut calculer l'encaisse financière. Les chiffres auxquels on arrive sont parfois énormes, il y a des rentiers de 30 et 40 millions de francs; mais, défalcation faite de l'entretien des châteaux, de la solde et de la nourriture du personnel armé, on finit par reconnaître que bien des misères se cachent sous ces apparences dorées, que la plupart des princes, criblés de dettes, ne vivent que du crédit qu'ils trouvent chez les grands marchands.

On ne peut mieux peindre l'impression que produisent les abords d'Asaxa qu'en les comparant à ceux d'une de nos foires les plus achalandées. Une avenue dallée qui s'ouvre derrière un porche remarquable par les dimensions exagérées d'une lanterne qui le décore conduit au temple entre deux rangées de petites boutiques où s'étalent tous les objets relatifs au culte, chapelets, fleurs artificielles, etc. La foule est toujours énorme dans cet endroit. Les

femmes et les enfans dominent. Leur caquetage, joint au bruit de leurs sandales en bois, produit un vacarme d'un genre nouveau et auquel l'oreille ne se fait pas sans difficulté. Nous sommes arrivés au pied des marches qui conduisent au temple. A gauche, nous avons les écuries de la déesse. Elles contiennent, exposés aux regards de la foule, deux chevaux albinos, petits, maigres, d'un blanc sale, les yeux rouges, deux chevaux sacrés, mais en somme d'un assez triste aspect. Leur mangeoire est abondamment garnie par la générosité des fidèles, qui achètent dans les boutiques avoisinantes des pois bénis, et acquièrent ainsi des indulgences plus ou moins étendues. La nuit, les deux nobles bêtes sont suspendues et supportées par de larges sangles. Leur position officielle exige cette précaution; elles perdraient de leur pureté en se couchant comme de vulgaires animaux. A droite, nous pénétrons dans un hangar où sont exposés de tous côtés des casques traversés de flèches. On se transmet de génération en génération les légendes de ces guerriers qui, au plus fort de la mêlée, se mettant sous la protection de la déesse, sont sortis sains et saufs du combat, n'emportant que les souvenirs glorieux et inoffensifs de coups multipliés dirigés contre eux. Les casques, quoique en fer, sont quelquefois traversés de part en part. Asaxa, comme temple, n'est remarquable que par le culte qui s'y rattache, l'énorme affluence des fidèles et les dimensions du toit qui abrite le sanctuaire. A l'intérieur, ce sont toujours les mêmes idoles, un peu plus dorées, et la même simplicité d'ornemens. L'enceinte réservée au public est très étroite; encore la moitié de l'emplacement est-elle occupée par une énorme caisse rectangulaire en bois dont la partie supérieure est grillée de lames taillées en biseau aigu. Cette caisse représente le tronc pour les frais du temple. Il est difficile, même au plus maladroit, d'arguer de son éloignement pour ne rien donner; l'aumône, lancée en l'air, à peu près en direction, ne peut pas se tromper d'adresse. La caisse n'a de fond que les caves mêmes du temple, et l'on entend du matin au soir le bruit des *bitassen* tombant dans le trésor sacré. Que le lecteur se rassure cependant. Il faut 96 *bitassen* pour composer un *timpo*, joli morceau de cuivre oblong valant quelque chose comme 15 centimes.

Des allées irrégulièrement percées nous font promener au milieu de maisons à thé et de pépinières gracieuses où d'habiles horticulteurs montrent fièrement les merveilleux produits de leur art. Il y a là dans des potiches des arbres de vingt et trente ans d'existence, des cèdres et des sapins bien touffus, bien coquets, dont on arrête la croissance pour en faire un ornement de salon, une garniture de fenêtre, des pommiers et des cerisiers d'un pied de haut, tout cou-

verts de fleurs, de petits troncs d'arbres dans lesquels l'on fait pousser trois ou quatre essences différentes. Inutilités bien innocentes que ces miniatures! Chaque Japonais y tient; il se crée une cour de quelques pas dans laquelle il échelonne sa forêt et son jardin fruitier. Tout l'hiver, il aura de la verdure sous les yeux; au printemps, à la fête des cerisiers, ses enfans auront de jolies branches chargées de fleurs. Ces petites maisons à thé sont d'une propreté proverbiale, mais n'ont ni ameublement ni ornementation. A terre, les nattes sont épaisses et d'un joli dessin; sur les murs, le papier est d'une élégante fraîcheur. Autour des maisons, les propriétaires se sont plu à dresser des tonnelles qui affectent la forme de navires ou d'animaux; l'été, les liserons et les glycines en fleur se croisent au milieu de ces berceaux de verdure, et leur donnent des aspects charmans. De tous côtés, de petits lacs coupés par des ponts en bambou cannelé renferment des quantités de carpes dorées d'une gloutonnerie extrême.

Ce qui fait d'Asaxa un rendez-vous aussi tumultueux de flâneurs et principalement de femmes et d'enfans, c'est la quantité de bateleurs dont les baraques s'élèvent autour du temple. Un Curtius indigène exhibe les cinq actes en cire d'une fable dramatique quelconque; il semble que ce soit notre fabrique et notre estampille. Les deux peuples ont certainement travaillé chez le même maître et sont également doués, mais le boniment du Barnum japonais est d'une crudité d'expressions que l'on ne tolérerait pas chez nous. Peut-être la présence d'étrangers fournit-elle au directeur du musée une occasion excellente de faire rire à nos dépens ses compatriotes par sa grossière éloquence; cependant le calme du public indigène donne à croire que ce langage lui est familier. Pendant tout l'été de 1865, à côté du cabinet de Curtius, on pouvait voir une grande baraque dont le fronton supportait orgueilleusement une copie fort exacte du congrès de Paris, c'était un *diorama* où se voyaient quelques scènes de la Bible ou de l'histoire sainte, des fables mythologiques, les amours de Jupiter avec Danaé ou Léda, enfin la diplomatie européenne réunie autour de la table du 30 mars 1856. Les Japonais se pressaient contre les lentilles de verre; mais à part ce dernier tableau, qui leur représentait des Européens très bien habillés, probablement de hauts personnages, peut-être des souverains, tout l'attrait du spectacle consistait pour eux en une série de nudités, et peu leur importait de connaître l'idée mythologique ou religieuse qui pouvait s'y rattacher. Je retrouvais là quelquefois un Japonais qui jetait en l'air un papillon en papier, le soutenait gracieusement par de petits mouvemens d'éventail, le faisait voltiger en tous sens, se poser sur son bras, sur ses épaules, aller,

venir avec un naturel parfait. Bientôt il lui donnait un compagnon, et c'était plaisir de voir les deux insectes se battre et se poursuivre sans qu'il parût à peine y prendre garde.

D'Asaxa, la rivière remonte, toujours couverte de bateaux, entre deux quais dépourvus d'animation; elle jette à droite et à gauche de petits bras qui s'allongent en serpentant jusqu'au milieu de la ville et donnent naissance à un commerce de transport presque aussi développé que celui des villes chinoises. Abandonnons-la complétement et laissons à gauche le quartier marchand si bigarré, si populeux, pour entrer dans une autre ville, dans un pays différent, mais tout aussi japonais. Nous passons entre des murs cyclopéens, sous des voûtes qui se défilent et que protégent deux pièces de campagne; nous voici dans la ville officielle, au milieu d'un calme et d'un silence complets. Les portes ouvertes d'un grand corps de garde en bois laissent apercevoir, accroupis sur leurs nattes, les défenseurs du poste, qui regardent d'un œil impassible défiler notre cortége. Au dehors, de grandes panoplies de lances et de hallebardes se mêlent aux fusils des soldats. Le tout est minutieusement propre, les fers de lances sont couverts d'étuis en carton ou en peau. Devant nous s'ouvrent des rues larges, d'une netteté incroyable, quelque chose comme les allées sablées d'un jardin, mais sans architecture, sans monumens, avec la sobriété ordinaire d'ornementation. C'est sans doute par égard pour les hôtes qu'elles renferment que l'on a décoré du nom de palais les demeures de la noblesse japonaise. Un long mur à deux étages percé régulièrement de fenêtres grillées en bois et posé sur un soubassement en pierres cyclopéennes que baigne un petit ruisseau d'eau courante, tel est le spectacle qui se déroule des deux côtés de la rue et pendant plusieurs milles. Aux fenêtres, les curieux sont nombreux, rieurs et bruyans, tous gens de la dernière qualité, coulies ou domestiques. Les portes sont scrupuleusement fermées; elles montrent d'immenses surfaces de bois toutes bardées et chevillées de fer, la devanture d'un coffre-fort de grande dimension. Parfois les arbres s'élancent au-dessus des murs; des bouts de charmille élégamment coupés et arrondis indiquent qu'il y a là d'autres habitans que ces vilaines figures entrevues de l'extérieur, et font soupçonner la demeure d'un maître dans quelque parc dissimulé aux regards. Ce n'est qu'un soupçon, qu'un pressentiment, on ne voit rien; au bout de huit ans de séjour, nous en sommes encore à chercher quelle peut être la vie, quelles doivent être les occupations de ces grands seigneurs japonais, quelle est leur existence domestique, quelles sont leurs distractions, quels rapports de conversation et d'intimité ils entretiennent les uns avec les autres. Tout est muré pour nous de ce côté. De temps à autre, des déto-

nations de mousqueterie et d'artillerie éclatent à droite ou à gauche, nous regardons machinalement les armes qui surmontent les portes : ce sont les troupes du prince d'Awa ou de Kanga qui s'exercent dans les jardins de leur maître.

Les allans et les venans, tous nobles ou serviteurs de la noblesse, paraissent rares dans les rues de la ville officielle; ils se rendent d'un palais à un autre en affaires ou en visites. Quelques jeunes gens à cheval, simples de costumes, mais fiers d'allures, et dont le visage respire la dignité, presque le dédain, nous croisent sans nous jeter, même à la dérobée, un regard de curiosité. Derrière eux, des hommes de suite portent des lances et des hallebardes : même immobilité de figures, même froideur. Entre eux et notre escorte pas un signe, pas un geste qui indique qu'on se connaisse ou qu'on appartienne à un même gouvernement. Quelquefois passent des palanquins renfermant des dames, des hommes d'un âge mûr; à notre approche, les stores sont soigneusement fermés; on semble tout craindre de gens aussi mal élevés que nous, une remarque ou un regard, offense mortelle que le sang seul pourrait venger. Deux cortéges se croisent, sans doute ceux de nobles appartenant à des princes différens, ennemis peut-être; on se concède réciproquement une moitié de la route, mais pas un salut, pas une marque extérieure de déférence. Les deux groupes se regardent attentivement, leur vie entière semble passer dans leurs yeux brillans. Pour nous, ce serait presque une provocation, ici c'est purement une précaution. Les lois de l'empire sont scrupuleusement observées d'ailleurs; les sabres sont retournés, les poignées attachées au fourreau sont recouvertes d'un gant; si l'escorte renferme des porteurs de fusils, ces armes sont soigneusement bouclées dans des fourreaux en cuir. Il n'y a pas le moindre fer de lance ni de hallebarde en évidence. Toute infraction à cette règle est une insulte, une menace. Que dans l'un des deux groupes un homme mette la main à la poignée de son sabre, et la lutte s'engage aussitôt. J'ai connu l'époque où nous n'avions pas encore conquis le dédain de la noblesse japonaise, où nous n'avions que sa haine et son mépris. Les regards étaient alors chargés de provocation, et dans la ville marchande même les jeunes officiers des différens princes jetaient à la figure de notre escorte les insultes les plus outrageantes. Il nous était recommandé d'user de la plus grande prudence, et les mains se contentaient de saisir la crosse des revolvers avec la nonchalance affectée de gens bien décidés à s'en servir. Les officiers du taïcoun témoignaient, en se rapprochant de nous, de l'intention bien évidente de nous défendre, sans pouvoir toutefois nous inspirer une confiance depuis longtemps dissipée par leurs manières peu distinguées et surtout leur jeune âge. Entre eux et leurs ad-

versaires, il y avait la plupart du temps un monde hiérarchique à franchir. Ils acceptaient sans réplique et sans murmures, par un sentiment d'infériorité sans doute, des injures qui, dans les rues de leur souverain, devaient porter atteinte autant à la dignité de celui-ci qu'à la leur.

Au milieu de cette ville officielle s'élève le palais du taïcoun, îlot de 8 kilomètres de circonférence, véritable forteresse entourée d'un canal profond et reliée par huit ponts au quartier aristocratique. Du côté du palais, le terrain se relève en un talus gazonné d'un entretien et d'une fraîcheur admirables, et que termine un petit mur défendu par des chevaux de frise; de très beaux arbres rompent de temps à autre la monotonie du gazon. Au-dessous, l'œil aperçoit les eaux d'un canal couvertes dans certains endroits de nénufars et autres plantes aquatiques; des troupes d'oiseaux de marais posés çà et là jettent de l'animation dans cette solitude. En vain cherche-t-on au bout de ces ponts, au-dessus de ces murs, quelque chose qui ait l'apparence d'un palais, d'une habitation. Sans doute le maître, par une raison de sécurité que justifient bien les légendes japonaises, a choisi le milieu de son parc pour y placer sa demeure, garantie bien illusoire cependant, qui n'a défendu contre le poison ni le taïcoun, au nom duquel se concluaient les traités avec les Européens, ni son fils, pauvre idiot dont la vie a flotté pendant quelques années entre les menaces de deux partis hostiles. Pour nous, cette enceinte du palais du taïcoun est sacrée; au-delà de ces portes comme de celles des palais des autres daïmios, c'est l'inconnu dans ce qu'il a de plus secret.

En face de ce pont livré à la circulation des gens du palais, ces longs bâtimens dont la porte bariolée de rouge est ombragée d'un superbe camélia émondé avec le plus grand art nous représentent la demeure des princes d'Ikammon. Sur l'emplacement même que nous foulons aux pieds s'est joué le drame du 24 mars 1860. Le prince d'Ikammon était régent de l'empire; il sortait en palanquin, au milieu de ses gardes, n'ayant que ce pont à traverser pour rentrer dans l'enceinte taïcounale. La rue était déserte; à peine apercevait-on quelques rares domestiques enveloppés dans leurs manteaux de papier huilé et s'abritant contre les rigueurs d'une matinée neigeuse. Pas un homme armé dont la vue pût mettre en défiance le zèle des gardes du prince, deux cents pas d'ailleurs à franchir. Et tout à coup, sur un signal invisible, rejetant leur manteau de pluie et se montrant le sabre à la main, les conjurés s'élancent des portes où ils paraissaient s'abriter, se fraient un passage à travers le cortége jusqu'au palanquin, et avant que les gardes aient eu le temps de se remettre, de tirer leurs armes, de faire résistance, le palan-

quin est mis en morceaux, la tête du régent coupée et emportée par des assassins qui vont la promener comme un trophée d'un bout à l'autre de l'empire. L'histoire au Japon n'a qu'une version; vraie ou fausse, lorsqu'elle descend dans le domaine public, elle est une. Il n'y a pas dans les états du taïcoun un seul Japonais, même de naissance infime, qui ne connaisse les détails précédens et ne les accepte comme vérité historique. Nous sommes encore sous l'impression dramatique de ce récit, et déjà nous touchons à l'extrémité du quartier officiel. A gauche, ce grand emplacement jonché de tuiles et de briques, véritable plaine de ruines, était, il y a quelques mois à peine, un palais appartenant au prince de Nagato; mais la fortune des armes lui avait été contraire dans ses démêlés avec les Européens, et le taïcoun, pour dégager sa connivence morale des attaques dont nous avions été victimes, se hâtant de renier un complice d'autant plus coupable qu'il était vaincu, nous avait jeté comme un gage de fidélité la destruction des palais du prince.

Une demi-heure de trot nous ramène de la ville officielle au quartier des légations. Nous passons devant les escaliers de cent marches qui mènent au Tangoyama, sur le sommet duquel nous apercevons de nombreuses tables entourées de consommateurs qui viennent y prendre le thé et jouir du coup d'œil que présente la baie d'Yeddo. Un peu plus loin, nous contournons une autre montagne couverte de verdure et dominée par un clocheton de pagode qui se montre de temps à autre à travers quelque échappée du feuillage. C'est le tombeau des taïcouns. A en juger par l'étendue du terrain, le Japon peut vieillir encore bien des siècles sans que les souverains d'Yeddo ni leurs familles aient à s'occuper d'un emplacement pour leur demeure mortuaire. Au pied du tombeau des taïcouns coule un petit bras de rivière, un ruisseau sans importance, dernier obstacle à franchir avant de rentrer dans notre populeux faubourg; sur le bord de ce ruisseau, dans la nuit du 19 janvier, fut assassiné M. Eusken, secrétaire de la légation américaine.

Yeddo manque de ces monumens que l'on rencontre partout, produits de tous les âges, emblèmes de quelque vertu ou souvenirs de quelque haut fait, statues, idoles, arcs de triomphe. La Chine, en dépit des guerres civiles et des dévastations de toute espèce, possède de belles reliques de son passé; l'Inde fourmille de ces richesses, le Japon seul n'a rien, mais seul il n'a pas vieilli. Tandis qu'ailleurs ces monumens, ces merveilles d'architecture ne servent qu'à rendre plus saillant le contraste avec l'état actuel, ici rien n'indique qu'il y ait eu un passé, que le temps en marchant ait changé des idées ou semé des ruines. Il semble au Japon que tout soit d'hier, ou que le pays, vivant à l'écart du reste du monde, soit

parvenu à se maintenir sans en dévier jamais dans la route unie et tranquille de la vie pratique. Tout est simple, depuis l'habitation jusqu'au vêtement. L'imagination n'est pas en travail continuel pour enfanter un plaisir qui sera usé demain, et fera place à une autre distraction tout aussi éphémère. Les habitans en sont encore à la maison à thé dans ce qu'elle a de plus primitif, à la modeste table de bois sous un bouquet d'arbres; c'est là que la famille viendra se reposer, jouir de l'ombre et du point de vue. Depuis des siècles, les choses se passent ainsi sans modification d'aucune espèce. Le luxe n'a pas entamé ces goûts champêtres. Partout où la nature a jeté une colline verdoyante, placé un panorama grandiose ou une échappée gracieuse, quelque large aspect de l'horizon de la mer, la vue tranquille d'un lac ou d'une rivière aux bords touffus, s'élèvent les constructions qui doivent abriter la famille dans ses modestes joies des jours de fêtes. Comme capitale, comme grand centre industriel, Yeddo s'efface; rien ne ressort, c'est une agglomération d'hommes sur une immense étendue de terrain, une place de commerce et de consommation, un point très intéressant pour qui veut étudier la vie sociale de l'indigène. Au lieu d'y chercher des monumens et des fabriques, ce qui dans nos pays constitue le cachet de la grande ville, il faut y admirer les charmes du paysage et la beauté des points de vue. Nos progrès industriels n'ont pas encore pénétré dans le Japon; mais les institutions municipales, inaperçues quant à leur principe, affirment par leurs résultats un état social des plus avancés. Comme ordre, comme police, comme propreté, le pays peut rivaliser avec nos contrées d'Europe. Peu de mendians et nulle exhibition de ces maladies, de ces plaies qu'étalent en plein XIXe siècle et dans nos capitales mêmes des misérables qui cherchent à se rendre plus hideux pour exciter la charité publique.

Sous tous ces rapports, quel contraste frappant entre les deux cités de l'extrême Orient, Pékin et Yeddo! Dans la capitale de la Chine se rencontrent à chaque pas les vestiges d'une ancienne civilisation, les fortifications, les ponts, le grand canal, les temples, l'observatoire; mais tout cela, ébréché, mal entretenu, tombe de vétusté et va s'écrouler. La misère envahit et écrase ces antiques souvenirs. Les rues, où le balai n'a jamais pénétré, sont devenues des cloaques de boue ou de poussière; la pluie a creusé au milieu de la chaussée une vaste ornière. Rien ne se bâtit, rien ne se répare; la maison qui s'est écroulée étalera ses ruines sans que personne y touche, jusqu'au jour où le vent aura tout fait disparaître en poussière. La place des mendians est la plus épouvantable chose que l'on puisse concevoir : un large emplacement devant l'une des portes de la ville, à l'entrée d'un quartier très fréquenté, est litté-

ralement couvert d'hommes et d'enfans nus ou en guenilles qui exhibent les plus dégoûtantes infirmités. L'étranger qui la traverse hâte le pas; le Chinois n'y fait pas attention. Sous les portes, des ombres pâles, décharnées, suant la fièvre et la faim, se glissent pour mourir sans que personne leur accorde une marque de sympathie ou d'intérêt. Veut-on savoir jusqu'où va la misère dans la capitale de l'empire du Milieu? On a été obligé d'enlever ou de cacher les têtes des suppliciés, qui, pour l'exemple, étaient autrefois renfermées dans des cages, à l'entrée de la ville. Il s'était trouvé des misérables assez affamés pour les saler et en faire leur nourriture!

En regard de la description si différente de la capitale du taïcoun, pourquoi faut-il constater que des humiliations de toute nature nous ont rendu le séjour de Yeddo pénible, presque impossible? Les menaces et même les attaques n'auraient pu nous chasser de cette capitale; la privation de toute liberté individuelle, au milieu d'une escorte d'apparence misérable, nous a conduits à n'user qu'avec une extrême parcimonie de droits indiscutables. Ce que les Japonais ont employé de ruses pour arriver à ce résultat ne peut s'imaginer. Quelquefois cependant ils ont trouvé leurs maîtres. Au printemps de 1863, un envoyé d'une puissance européenne était à Yeddo, cherchant à faire rectifier un traité avec son pays; une nuit, on vient le prévenir que son existence est menacée, qu'un complot a été découvert, qu'il faut quitter la ville. Il résiste, on le presse, et les prières finissent par triompher de son obstination; d'ailleurs son éloignement n'est que temporaire, il ira seulement par prudence passer la nuit sur un bateau à vapeur japonais. Tout à coup il s'aperçoit que le navire appareille, qu'il marche. Il interpelle le capitaine; celui-ci répond qu'il va à Yokohama, qu'il a ses ordres. Les menaces sont impuissantes contre la consigne; n'importe, le diplomate n'en aura pas le dernier mot. Suivi de son personnel, il franchit le bastingage et se laisse tomber dans son canot. Au milieu d'une nuit noire, il avise une masse flottante paisiblement à l'ancre, et prend possession sans coup férir d'un vapeur japonais, *l'Empereur*, jadis envoyé en cadeau au taïcoun par la souveraine de la Grande-Bretagne. Les beaux salons du yacht lui servent d'abri, des canapés royaux il se fait une excellente couche; le lendemain, il apparaît triomphalement sur le pont et se fait débarquer pour continuer tranquillement à terre la discussion de son traité. L'historique de nos premières relations avec le gouvernement japonais, nous aurons bientôt occasion de le montrer, n'est qu'une suite de tracasseries du même genre, toujours déjouées et reprises sous une forme différente, quoique également pusillanime.

J. Layrle.

L'ANGLETERRE

ET

LA VIE ANGLAISE

XXXVI.

LA VIE POLITIQUE.

III. — LE BARREAU, LES COURS DE JUSTICE ET LA PROCÉDURE CRIMINELLE.

Un peuple éminemment pratique a dû sans doute se préoccuper de la loi, et l'on a vu avec quelle imperturbable volonté il la fait lui-même par l'organe du parlement (1); mais il lui importait aussi de garantir à tout prix l'exercice de la justice contre les envahissemens de la couronne. Ayant compris que le droit était un vain mot sans les institutions qui le représentent, les Anglais ont bien moins cherché à définir les conditions de la liberté qu'à les incarner dans des formes solides et inaltérables. Il faudrait remonter très haut dans leur histoire pour saisir la trace des efforts et des luttes successives qui ont fondé chez eux une jurisprudence en rapport avec le caractère et le génie de la nation. Nul ne les croirait sur parole, s'ils avaient la puérile vanité de se dire une race à part, n'ayant jamais courbé la tête devant le régime de la force et du bon plaisir. Aussi bien que d'autres, ils ont connu les mauvais jours du despotisme, la chambre étoilée, les commissions extraordinaires, l'extension du crime de haute trahison à tous ceux

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1867.

qui déplaisaient dans l'état; mais ils ont résisté, et ce qu'ils ont une fois arraché à l'arbitraire n'a jamais été repris par les mains du pouvoir depuis la révolution de 1688. Leurs progrès ne sont point des conquêtes, ce sont des victoires. Trois grands traits distinguent aujourd'hui à première vue l'administration de la justice chez nos voisins : l'*habeas corpus*, bouclier de toutes les libertés individuelles, l'indépendance de la magistrature et la puissance du jury.

C'est du reste en vain qu'on chercherait à se former une idée de l'application de la loi en Angleterre, si l'on se contentait d'étudier à part les diverses branches du système. Depuis le barreau anglais, qui par ses lumières et ses idées libérales a été souvent considéré comme un des remparts de la constitution, jusqu'aux tribunaux, où trône vraiment la conscience du pays, et aux formes de la procédure criminelle, qui défendent énergiquement l'accusé contre le danger des poursuites arbitraires, tout a été calculé pour donner à la justice une base fixe et inébranlable.

I.

Les intérêts du barreau sont confiés dans la ville de Londres à des sociétés bien distinctes qui se gouvernent elles-mêmes en vertu d'anciens usages successivement modifiés par les forces et les besoins du progrès. Les terrains et les bâtimens qu'elles occupent sont connus de nos voisins sous le nom d'*Inns of court*. Il y en a quatre qui méritent surtout d'appeler notre attention : l'*Inner Temple* (temple intérieur), le *Middle Temple* (temple moyen), *Lincoln's Inn* et *Gray's Inn* (1).

Quiconque a descendu la Tamise en bateau à vapeur doit avoir remarqué vers le centre de la ville et sur la rive gauche du fleuve les jardins, les quais et les édifices du Temple. Ces jardins sont surtout célèbres pour leur belle collection de chrysanthèmes, fleurs de l'automne, fleurs sévères, et qui ont été comparées par un légiste anglais à celles qu'on cueille dans l'étude du droit. Leigh Hunt, ce fidèle ami de Byron, raconte en outre que sir Edward Northey, un jurisconsulte qui vivait du temps de la reine Anne, avait eu l'idée d'implanter sur les vieux arbres du Temple une colonie de choucas. A l'entendre, le choucas était un oiseau grave qui, par la couleur de sa robe et par son caractère, rappelait assez

(1) *Inn* est le nom qu'on donnait autrefois à la maison de ville d'un grand seigneur et où il résidait pendant le temps de l'année qu'il faisait sa cour au roi. Le mot français qui lui correspond est *hôtel*. Les *inns of court* furent ainsi appelés, non comme on l'a dit, parce qu'ils étaient des auberges pour les étudians en droit, mais à cause des bâtimens, qui avaient appartenu à de nobles familles.

bien l'homme de loi. Vivant en association et toutefois conservant son individualité à part, très fort sur la distinction du tien et du mien, assez porté à la chicane ainsi que l'indique sa voix rauque et stridente remplissant l'air de notes criardes, ce volatile (toujours selon les idées de sir Edward Northey) devait se plaire dans la compagnie des habitans du Temple. Pourtant l'expérience ne fut point couronnée de succès; soit que les choucas se soient jugés eux-mêmes incapables de lutter avec les mœurs bien connues du voisinage ou pour toute autre raison, ils désertèrent les feuillages du jardin, et l'on n'en trouve plus un seul aujourd'hui. Ce qui ne s'effacera jamais de ces lieux, c'est l'honneur que leur a fait Shakspeare en y plaçant une des plus belles scènes de ses drames historiques. Dans ce même jardin, s'il faut en croire la tradition ou la fantaisie du poète, Richard Plantagenet et le comte de Somerset cueillirent, l'un une rose blanche et l'autre une rose rouge, qui devinrent plus tard le signe de discorde entre les factions d'York et de Lancaster (1). Les quais, dont on poursuit dans ce moment la construction à l'aide d'une armée de machines, formeront un des grands ouvrages de Londres lorsqu'ils seront revêtus de pierre et d'ornemens. Quant aux édifices qui attirent tout d'abord les regards, ce sont la bibliothèque, monument bizarre flanqué de tourelles et de contre-forts, les *halls* ou salles à manger de l'*Inner* et du *Middle Temple*, l'ancienne église des templiers, justement admirée par les antiquaires. La masse des bâtimens groupés ou, pour mieux dire, amoncelés autour de ces édifices, se composent de vieilles maisons divisées en ce qu'on appelle *chambers*, et occupées par des hommes de loi dont les noms figurent, écrits en grosses lettres, sur les deux côtés du mur de brique encadrant la porte d'entrée. En face de la Tamise et des jardins, l'air circule assez librement le long d'avenues plantées d'arbres et bordées de constructions savamment alignées. Il y a même çà et là, par exemple à côté du *hall* du *Middle Temple*, des squares où le soir tous les passereaux de Londres semblent s'être donné rendez-vous. Ces gazouillemens mêlés au murmure d'un jet d'eau, les corbeilles de fleurs, les verts ombrages, tout forme en cet endroit comme un coin de nature transporté sous le ciel enfumé de la grande ville. A mesure au contraire qu'on s'éloigne de la rivière et qu'on s'avance vers le Strand, l'espace se rétrécit; on se trouve bientôt dans un labyrinthe de ruelles emmêlées, de cours, d'allées, de passages obscurs, dont les zigzags et les détours représentent assez bien les ambages de la procédure civile chez nos voisins. Tel est l'aspect général de cette cité de la loi.

(1) *Henri VI*, première partie, acte II, scène IV.

Le Temple, comme son nom l'indique, était autrefois un palais des templiers élevé par eux sur les bords de la Tamise. Cet ordre religieux et militaire fut aboli de l'autre côté du détroit en 1312, et les biens qui lui appartenaient passèrent sous le règne d'Édouard II entre les mains des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. De l'ancien Temple il ne reste plus rien que le nom et la curieuse église qui sert aujourd'hui de chapelle au culte protestant. Les légistes ont pris la place des chevaliers, *cedant arma togæ;* mais quand et comment s'est accomplie cette transformation? Vers le XIIIe siècle, une grande lutte s'engagea en Angleterre entre le droit canon et ce que les Anglais appellent la loi municipale ou commune, *common law* (1). Les évêques défendirent alors aux hommes d'église de plaider comme avocats devant les cours de justice temporelles, qu'on nommait ainsi par opposition aux cours ecclésiastiques. Les jurisconsultes du clergé se retirèrent à la suite de ces débats dans les universités d'Oxford et de Cambridge. Le champ du barreau se trouvait ainsi ouvert aux laïques, car, d'après la promesse faite par un des articles de la *magna charta*, il venait de se fonder à Londres une cour des plaids communs (*court of common pleas*). C'est alors que les avocats ou professeurs de droit anglais établirent entre eux des sociétés volontaires pour protéger leurs intérêts. Vers la fin du règne d'Édouard III, ces sociétés, au nombre de quatre, se divisèrent en autant d'*inns* ou de colléges. Deux d'entre elles se fixèrent dans le Temple, dont elles louèrent d'abord le terrain aux hospitaliers de Saint-Jean, successeurs des templiers, et plus tard à la couronne; enfin elles acquirent ces lieux en toute propriété vers 1673. L'une, connue sous le nom d'*Inner Temple*, et l'autre sous celui de *Middle Temple*, ne tardèrent point à briller d'un grand éclat. S'il faut en croire une charte du temps de Jacques Ier, elles étaient alors les plus fameuses écoles de toute l'Europe pour l'enseignement du droit. Les étudians étaient pour la plupart des jeunes gens appartenant à l'aristocratie. Aussi, non contens de suivre des cours publics et d'assister à des conférences sur les points obscurs de la loi, s'exerçaient-ils entre eux à la danse, au chant et à la musique. Ils avaient en outre des jours de réjouissance connus sous le nom de *feriol days*, où ils jouaient eux-mêmes des *masques* et des parades. Dans le *hall* du

(1) Pour bien saisir le sens de cette dispute, il faut savoir que les rois normands avaient voulu introduire le droit romain et le droit canonique dans les cours de justice. En dépit de leurs efforts, les lois de l'ancienne Rome ne purent jamais s'acclimater comme système sur le sol de l'Angleterre. Quelques branches seulement de cette jurisprudence qui étaient en harmonie avec le caractère anglo-saxon s'enracinèrent à l'aide du temps, et finirent par se confondre dans la loi commune, *common law*. Quant au droit canonique, il n'est plus en vigueur que dans un très petit nombre de tribunaux appelés à juger des questions relatives au clergé.

Middle Temple fut représentée le 2 février 1601 l'une des plus charmantes comédies de Shakspeare (1).

Quelques noms célèbres de la littérature anglaise se rattachent à ces lieux, dans lesquels ont grandi tant d'avocats renommés. Le vieux poète Spencer nous a laissé du Temple une description intéressante où il parle des « tours de brique chevauchant sur le vieux et large dos de la Tamise, et où maintenant les studieux légistes ont établi leurs quartiers. » Goldsmith n'appartenait point à la société des avocats, mais il avait loué un logement dans le Temple, et il y a maintenant son tombeau (2). Le docteur Johnson lui-même vécut quelque temps dans *Middle Temple-lane*, et c'est là que Boswell alla pour la première fois « visiter le géant dans son antre. » Tous ces souvenirs s'associent naturellement à de vieux murs noircis par le temps, à un centre d'affaires qui réclament le recueillement et l'étude. Une simple ruelle sépare l'*Inner Temple* du *Middle Temple*, marquant ainsi la limite des deux sociétés. Certes l'étranger pourrait aisément les confondre, tant leurs bâtimens ont un air de famille; mais combien cette partie de la ville, avec son enceinte fermée d'une clôture et sa population locale, diffère des autres quartiers qui l'environnent!

Le troisième *inn of court* se rencontre à une faible distance du Temple (3). Vers l'extrémité de *Chancery-lane* s'élève une grande porte flanquée de deux tours massives et carrées dont les briques ont été assombries par les siècles et la fumée de Londres. Au-dessus de la voûte en pierre qui surmonte l'entrée s'étalent les armes royales d'Henri VIII avec la couronne et la jarretière, tandis que sur la droite figurent l'écusson de Lacy, comte de Lincoln, et sur la gauche celui de sir Thomas Lovell. Une banderole qui se déroule au-dessus de ces armoiries porte la date de 1518. C'est un des plus anciens ouvrages de ce genre qui existe à Londres, et les

(1) Un journal (*diary*) qui paraît avoir été écrit par un membre de la société du *Middle Temple*, et qui s'étend de 1601 à 1604, contient cette note : « Février 1601. — A notre fête, nous eûmes une pièce de théâtre intitulée *Twefth night* ou *What you will*... » Suit une courte analyse du sujet de la comédie. Ce journal manuscrit est conservé à la bibliothèque du British Museum. Quelques écrivains anglais ont supposé que la pièce avait été jouée ce soir-là pour la première fois par les étudians du Temple; mais je ne vois rien qui justifie cette conjecture.

(2) A côté de la vieille église des templiers, sur un lit de sable rougeâtre, s'élève un cercueil de pierre qui semble sortir à demi du fond de la fosse. Sur les deux faces de ce simple monument, on lit la courte inscription suivante : « Ici gît Olivier Goldsmith, né le 10 novembre 1728, mort le 4 avril 1774. »

(3) L'espace qui les sépare était autrefois couvert par des jardins, des champs et les résidences isolées de quelques gentilshommes. C'est à présent une des parties de Londres les plus encombrées de magasins et de boutiques. Un avocat de *Lincoln's Inn* me disait que, de tous les anciens règlemens, le mieux observé de nos jours est celui qui interdisait aux étudians de tirer à l'arbalète sur les lapins du voisinage.

sculptures étaient autrefois revêtues de dorures et de couleurs que le temps a presque entièrement effacées. Henri Lacy, comte de Lincoln et constable de Chester, était un grand seigneur qui de son vivant avait, dit-on, prêté sa maison de ville aux professeurs de droit, et après sa mort (1310) cette ancienne résidence aristocratique devint l'hôtel des légistes sous le nom de *Lincoln's Inn*. Thomas Lovell, trésorier de la maison du roi Henri VIII et membre de la société des avocats, est celui qui a contribué de son argent à l'érection de cette entrée monumentale. La voûte à ogive surbaissée se trouve défendue par une porte en chêne qui fut posée en 1564, sous le règne d'Élisabeth, et qui se ferme tous les soirs, car, aussi bien que le Temple, *Lincoln's Inn* constitue en quelque sorte une ville dans la ville. Cette porte donne accès dans une cour où l'on se trouve tout à coup enveloppé d'un côté par des corps de bâtimens où logent les avocats durant la journée, et de l'autre par les murs d'un vieil édifice appuyé sur des contre-forts et surmonté de parapets crénelés. Cette construction sombre et bizarre, dans laquelle s'ouvrent de distance en distance de grandes fenêtres à ogive, est l'ancien *hall* de *Lincoln's Inn*, bâti en 1506, et où siége maintenant la cour de chancellerie. On y voit un tableau qui représente Paul prêchant devant Félix et qui ne fait point honneur à Hogarth. Ce grand peintre de mœurs était un mauvais peintre d'histoire. Il faut sortir de ce dédale de vieilles murailles et de galeries couvertes avant de se trouver dans une seconde cour où l'horizon s'élargit et d'où l'on aperçoit quelque verdure. Les jardins de *Lincoln's Inn* étaient autrefois célèbres; ils ont été récemment bien entamés par la construction de nouveaux édifices. La tradition veut que Ben Jonson ait travaillé en qualité de manœuvre au vieux mur qui séparait ces jardins de *Chancery-lane*, et qui a été depuis longtemps remplacé par des bâtimens. On raconte en effet qu'il avait épousé la fille d'un maçon et qu'il aida pendant quelques années son beau-père à poser des briques. Le digne écrivain Thomas Fuller nous le représente tenant la truelle d'une main et de l'autre son Virgile, qu'il feuilletait durant les heures de loisir. Ce souvenir ou cette fiction est ce que Leigh Hunt appelle une fleur sur un vieux mur (1). D'autres racontent que Cromwell passa deux ans dans *Lincoln's Inn*, où il occupait un logement près d'une des tours; mais son nom ne se retrouve point sur les registres de la société. Au reste ce ne sont point les ombres qui font le mérite de cet *inn of court*, sa valeur repose avant tout sur les hommes en chair et en os qui l'habitent aujourd'hui et sur les monumens qu'ils ont élevés.

(1) Il est du moins certain que le poète dédia plus tard une de ses comédies aux *inns of court*, qu'il appelle « une des plus nobles pépinières de l'humanité et de la liberté. »

Au milieu d'une grande place se détache une masse de vastes édifices dont la première pierre fut posée en 1843, et dont M. Hardwick, l'architecte du débarcadère d'Euston-square, a fourni les dessins. De massives tours carrées, d'imposantes fenêtres à vitraux coloriés, des murs revêtus de blasons et d'arabesques, des toits recouverts de plomb et surmontés d'ornemens, de clochetons et de sculptures, tout rappelle à première vue le style du XVIe siècle en Angleterre. C'est un genre sévère, un peu lourd, moitié féodal et moitié religieux, qui convient d'ailleurs assez bien aux anciens usages perpétués dans la confrérie des avocats. Un bel escalier de pierre conduit à un vestibule qui communique avec la salle du conseil, où se trouvent les portraits des anciens légistes, la salle des classes, richement décorée de boiseries, la bibliothèque et le *hall*. Plus ancienne que toutes les autres qui ont été fondées à Londres, cette bibliothèque possède un grand nombre de manuscrits, de procès célèbres et de livres de droit. Quelle élégante salle de lecture, éclairée d'un jour doux et mystérieux qui convient à l'étude! C'était autrefois la coutume dans les bibliothèques anglaises de fixer les volumes au moyen d'une chaîne et de les rattacher ainsi au rayon de l'armoire sur lequel ils reposaient. Quelques-uns des ouvrages appartenant à *Lincoln's Inn* portent encore sur la couverture la trace de ces temps de défiance et de servitude, — un anneau de fer (1). La grande salle, *hall*, est à coup sûr d'une rare magnificence. Les murs latéraux, revêtus de chêne à la hauteur de 12 pieds environ et surmontés d'une corniche enrichie de dorures et de couleurs, cinq hautes fenêtres percées de chaque côté de la salle et découpant en lumière les armoiries et les devises des principaux membres de la société depuis 1450 jusqu'à 1843, un plafond décoré de pendentifs comme celui de *Westminster hall*, et vers la grande entrée un écran (*screen*) étalant tout le luxe sévère de la sculpture sur bois, n'en voilà-t-il point assez pour frapper les regards? Les deux extrémités de la vaste salle sont occupées d'un côté par une de ces solennelles fenêtres que les Anglais appellent *oriel*, et de l'autre par une immense fresque, ouvrage de M. Watts, l'artiste qui a peint au parlement la *Victoire de saint George sur le dragon*. Toutes les figures, au nombre de trente, sont colossales; les législateurs, depuis Moïse jusqu'à Édouard Ier, montent les degrés d'un autel où siégent la Religion, la Justice et la Miséricorde. Au sortir de cette somptueuse salle à manger, où se réunissent devant une table commune les avocats et les étudians, pourquoi oublierions-nous de visiter la cuisine? S'il faut en croire l'inscrip-

(1) Le bibliothécaire, M. W. H. Spilsbury, est un homme très instruit, qui a écrit une histoire de *Lincoln's Inn*, et auquel je dois des remerciemens pour l'obligeance avec laquelle il m'a montré tout l'édifice.

tion gravée dans les fondemens de l'édifice, le cuisinier est un personnage très important, et son art un élément de succès pour un *inn of court* (1). A l'étage inférieur s'ouvre une sorte de crypte dont le plafond voûté s'appuie sur des piliers massifs. Là s'étalent de formidables tournebroches et tous les massifs ustensiles de la cuisine anglaise. Là aussi trône le *chef* dans les insignes de sa dignité. Qui n'accuse à sa façon la nature humaine? Le cuisinier de *Lincoln's Inn* se plaint de la diversité des goûts et de la difficulté qu'il éprouve à satisfaire les nombreux hôtes qui dînent tous les jours dans la grande salle. « L'appétit des légistes est si fantasque! » ajoutait-il devant moi avec un air de mélancolie.

Gray's Inn, la quatrième des sociétés d'avocats, tire son nom des lords Gray de Wilton, dont elle occupe la résidence seigneuriale ou du moins les terrains sur lesquels s'élevait leur manoir de Portpoole. Les moines d'East Sheen, dans le Surrey, auxquels ce domaine avait été cédé, le louèrent à des hommes de loi, et plus tard Henri VIII, après avoir saisi les biens des couvens, renouvela le bail au nom de la couronne. Comme les étudians du *Temple* et de *Lincoln's Inn*, ceux de *Gray's Inn* étaient célèbres pour leurs festins et leurs divertissemens. Le nom de Bacon figure parmi les acteurs d'une pièce qui fut jouée devant le roi. La grande salle, construite sous le règne de Marie Tudor et achevée en 1560, se distingue par la richesse des boiseries et des vitraux blasonnés, aux armes de Burleigh, de lord Verulam, de Nicolas Bacon, de Jenkins et de plusieurs autres jurisconsultes fameux. Je me souviens d'avoir vu, il y a quelques années, errer un noble cerf dans les deux grandes cours plantées d'arbres qu'encadrent les maisons des légistes. Cet animal appartenait, dit-on, à quelqu'un du voisinage, et semblait ne pas trop regretter sur ces pavés arides et silencieux les tapis verts de la forêt. Les bruits d'un des quartiers les plus populeux de la grande ville viennent mourir au seuil de l'enceinte sacrée de la loi. Les quatre *inns of court* se trouvent situés entre la Cité d'une part et Westminster de l'autre. Les avantages qui résultent pour les avocats de ce double voisinage paraissent bien ne pas avoir été étrangers au choix des anciens fondateurs. La Cité fournit la matière des procès, et le palais de Westminster abrite les hautes cours de justice, où se plaident la plupart des causes civiles. Londres, s'étant formé sans l'intervention de l'état, est un des endroits du monde où l'on peut le mieux étudier la croissance naturelle des villes, l'agglomération logique des affaires et les points d'attache qui s'établissent instinctivement entre les besoins d'une société.

Quelles qu'en soient l'origine et les traditions, chacun des *inns*

(1) *Ipsa nova exorior nobilitanda coquo.*

of court renferme à peu près le même personnel, qui se compose de trois élémens bien distincts : les *benchers*, les avocats (*barristers*) et les étudians (*students*). Les premiers, *benchers*, forment le conseil d'administration; ils gouvernent les affaires de la confrérie, et l'un d'eux remplit annuellement les fonctions de trésorier. Parmi les avocats, *barristers*, on distingue surtout deux degrés; le plus éminent est celui de *serjeant-at-law* (*serviens ad legem*), qui est conféré par le souverain. Autrefois le sergent qui venait de recevoir son grade était tenu de donner des banquets et des divertissemens qui ont été comparés pour la splendeur aux fêtes dont on accompagne le couronnement des rois. Jusqu'au temps de Charles Ier, la coutume voulait en outre que le nouveau dignitaire se rendît processionnellement à la cathédrale de Saint-Paul et qu'il y *choisît un pilier*, c'était la phrase consacrée. Une telle cérémonie rappelait, dit-on, les anciennes habitudes des premiers légistes anglais, qui se postaient à côté d'un des piliers de l'église, où ils attendaient les cliens. Aujourd'hui même il est encore d'usage que le sergent, après avoir été nommé, envoie un anneau d'or à la reine, au lord-chancelier et à quelques autres personnes de distinction. Il quitte alors l'*inn of court* dont il était membre pour appartenir désormais à une autre société, *Serjeant's Inn*; mais auparavant il reçoit de la confrérie dont il prend congé une bourse contenant 10 guinées (1). Au reste cette dignité menace chaque jour de s'évanouir; les priviléges qui s'y rattachaient ont été beaucoup réduits, et plusieurs sergens envisagent avec tristesse dans un avenir prochain l'extinction de leur ordre (2). Parmi les degrés de *serjeant-at-law* et de *barrister*, le lord-chancelier choisit de temps en temps quelques avocats distingués auxquels il confère le titre de conseiller de la reine (*queen's counsel*). Cette distinction est avant tout honorifique. Le conseiller de la reine porte une robe de soie au lieu d'une robe de laine noire, et s'assied sur un banc plus rapproché du fauteuil des juges. Pour le reste, ses fonctions ressemblent à celles des autres avocats. Le titre est même d'autant plus envié par les hommes ayant acquis une célébrité dans le barreau, qu'en l'acceptant ils n'engagent nullement leur indépendance. Chacun d'eux reste libre de plaider contre la couronne, dont il s'appelle pourtant le serviteur.

Dès qu'ils ont atteint ce rang, les conseillers de la reine deviennent *benchers* de l'*inn of court* auquel ils appartiennent (3).

(1) C'est une manière de dire qu'on demande à retenir ses services.

(2) Une des prérogatives à laquelle le sergent tient le plus, et à peu près la seule qui lui reste, est celle d'être appelé frère, *brother*, par les juges du tribunal.

(3) Les autres membres du *bench* sont généralement élus selon des formes assez différentes et particulières à chaque société. Après les *queen's counsels*, on admet volontiers les vieux oracles du barreau. A *Lincoln's Inn*, pour entrer au *bench* par titre

Les simples *barristers* composent la masse de l'association; ils se divisent en un assez grand nombre de branches, et prennent différens noms selon le genre de causes qu'ils poursuivent ou les cours de justice pour lesquelles ils travaillent. Il y a par exemple l'avocat qui plaide, l'avocat qu'on consulte et l'avocat qui dresse des actes ou expose par écrit aux juges de certains tribunaux les faits d'un procès, soit pour la demande soit pour la défense. De telles distinctions ont après tout très peu d'importance au point de vue qui nous occupe : tous ces hommes de loi habitent, au moins durant la journée, les mêmes *inns* ou hôtels, et, retirés dans leur étude (*chambers*), s'occupent à part des intérêts de leurs cliens. Le lien qui les réunit est celui d'une association morale à laquelle se rattache d'ailleurs plus d'un avantage matériel. Quant aux étudians répartis entre les quatre *inns of court* dont ils sont membres dès leur entrée, on évalue leur nombre à plus de quatre mille.

Quelles sont pourtant les sources auxquelles ces sociétés, libres et indépendantes de l'état, puisent les élémens d'une prospérité qui saute aux yeux? Le loyer des maisons et les contributions des membres forment à peu près tout leur revenu. N'est pas logé qui veut dans un *inn of court*. Plusieurs jeunes avocats sont obligés d'attendre qu'il y ait place pour eux dans ces hôtels de la loi. Durant ce temps-là, ils pratiquent dans des rues voisines, où le flot des affaires vient plus difficilement les trouver. Quelques-unes des chambres (*chambers*) sont entre les mains de légistes qui ont un bail à vie, et qui jouissent du privilége de les sous-louer à un autre moyennant une amende (*fine*) payée à la société. De leur côté, les *benchers* versent au moment de leur accession une large somme d'argent, qui en retour leur confère un droit sur un certain nombre d'appartemens. Dans tous les cas, ces vieilles chambres sont très recherchées par les hommes de loi, s'accordent d'ordinaire à l'ancienneté, se paient relativement fort cher, et produisent d'une manière directe ou indirecte une des grandes ressources de chaque confrérie (1). Les contributions des membres varient selon les différens *inns of court*; il faut d'ailleurs bien distinguer entre les souscriptions des avocats et les déboursés des étudians (2). Les re-

d'ancienneté, il faut avoir cinquante années d'exercice, ce qui suppose au moins soixante et onze ans d'âge. Autrefois il suffisait d'une seule boule noire pour faire rejeter le candidat; cet usage a été modifié.

(1) Celle de *Lincoln's Inn* fournit gratuitement des cours de justice au lord-chancelier et aux trois vice-chanceliers, ainsi qu'une autre salle pour les lords de justice moyennant une très faible redevance; mais ces audiences ajoutent une grande valeur aux maisons de l'endroit. Les avocats peuvent en quelque sorte se rendre au tribunal sans sortir de chez eux. Aussi les voit-on passer dans les cours de l'hôtel en robe noire et en large perruque poudrée à blanc.

(2) A l'*Inner Temple*, la cotisation des *barristers* est de 19 sh. 8 deniers par an, au

venus qui dérivent de ces diverses sources s'appliquent surtout à deux objets, l'entretien des édifices de la société et l'enseignement du droit.

Cette dernière branche se trouve confiée à un conseil qui prend le nom de *council of legal education*. C'est pourtant grâce à une confusion d'idées après tout fort naturelle qu'on traduit généralement en France *inn of court* par école de droit. Si étrange que puisse sembler le fait, il n'existe point de faculté de droit en Angleterre. Il est bien vrai que dans les universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres des professeurs font des cours sur les branches les plus importantes de la législation et de la jurisprudence. Des bacheliers et des docteurs en droit sortent non sans honneur de l'épreuve des examens; mais de pareils titres n'ont absolument rien de commun avec la profession de *barrister*. Selon le plan d'études adopté par nos voisins, les universités préparent à toutes les carrières libérales, elles n'en ouvrent aucune. Comment donc devient-on avocat? Le jeune homme qui se propose d'étudier en droit avec l'intention d'être appelé plus tard au barreau doit avant tout se faire recevoir membre d'un des *inns of court*. Il adresse pour cela une demande aux autorités de l'hôtel et un certificat de bonne conduite (*respectability*) signé par deux avocats de la société dans laquelle il désire être admis. Autrefois le postulant agréé par le conseil n'était soumis à aucune épreuve; mais depuis quelques années il lui faut passer un examen et montrer qu'il n'est point étranger aux études classiques. Les deux tiers environ des jeunes Anglais qui se destinent au barreau sortent d'ailleurs des universités. Les frais d'entrée se trouvent réglés par les statuts de chaque confrérie (1). Ce qu'on exige désormais de l'étudiant dont le nom a été inscrit sur les registres de l'*inn*, c'est qu'il fasse un stage de douze trimestres (*terms*) et qu'il dîne un certain nombre de fois dans la grande salle (*hall*). Il est aisé de tourner cet usage en ridicule, et pourtant les magistrats d'outre-mer y tiennent. Tout aussi bien que d'autres, ils savent parfaitement qu'un jeune homme ne devient point un grand avocat pour s'être assis de temps en temps à la table des légistes; mais ils prétendent que c'est un moyen pour l'étudiant de se former aux bonnes manières et de contracter des liens de fraternité avec les autres membres de la même profession. De telles réunions ne manquent d'ailleurs point de caractère; la table des *benchers* occupe à l'extrémité supérieure de la salle ce qu'on appelle le *dais*, une plate-forme élevée d'une ou deux mar-

Middle Temple de 1 livre sterling, à *Lincoln's Inn* de 3 livres sterling 15 sh. 10 den., à *Gray's Inn* de 1 livre sterling 3 sh. 4 deniers.

(1) A l'*Inner Temple*, l'étudiant paie en entrant 259 fr., au *Middle Temple* 252 fr. 50, à *Lincoln's Inn* 127 fr. 25, et à *Gray's Inn* 207 fr. 35 c.

ches. Les simples avocats et les étudians s'assoient de leur côté devant d'autres tables qui s'étendent dans toute la longueur de la nef jusqu'à l'entrée, revêtue d'une masse de boiseries richement sculptées. Dans les *grands jours*, c'est-à-dire à certaines fêtes, non-seulement les membres de l'*inn*, mais encore les premiers juges du royaume viennent à tour de rôle dîner en famille dans un de ces réfectoires gothiques, dont le plus parfait est encore celui de *Middle Temple*. C'est alors un noble spectacle que la vue du *hall* vivement éclairé, les tables couvertes d'ancienne argenterie, et surtout le contraste entre cette vieillesse couronnée d'honneurs et cette jeunesse qui porte en elle les espérances de l'avenir. D'un côté siégent les gloires de la magistrature anglaise, et de l'autre les hommes qui doivent les remplacer un jour. Les autorités de chaque confrérie tiennent d'autant plus à conserver cet usage du repas commun que le lien des rapports sociaux tend chaque jour à se relâcher entre les collègues. Depuis l'ouverture des chemins de fer, bien peu d'avocats résident dans les *inns of court*; leur journée de travail accomplie, ils vont rejoindre leur famille aux environs de Londres, dans quelque jolie maison de campagne.

La présence à table n'est point d'ailleurs la seule condition qu'on exige de l'étudiant en droit. Il lui faut suivre durant une année les cours de deux professeurs nommés par le conseil d'éducation légale (1). Cette garantie peut, il est vrai, sembler bien insuffisante, et encore le jeune homme est-il libre de s'exempter des leçons en se soumettant par choix, vers la fin de son stage, à un examen public. Ces examens ont lieu trois fois par an, et ce que les Anglais appellent *studentships* (bourses de 1,340 fr.) sont accordées pendant trois années au candidat qui se distingue le plus dans la série des épreuves. Une commission fut nommée en 1854 par le gouvernement pour faire une enquête sur l'état des études dans les *inns of court*. Le rapport des hommes éclairés qui la composaient ne fut pas entièrement favorable; à leurs yeux, la présence de l'étudiant sur les bancs de l'école ne justifiait nullement de ses capacités ni de son savoir. L'esprit de l'auditeur ne peut-il point être absent durant les heures du cours? En somme, ils concluaient à ce que les examens fussent obligatoires au lieu d'être, comme ils le sont maintenant, facultatifs. Beaucoup de légistes sont aussi de leur avis, et pourtant cette réforme rencontre dans les idées et les tra-

(1) Les quatre *inns of court* s'entendent entre eux pour entretenir cinq professeurs, qui reçoivent chacun un traitement de 8,000 fr. Chaque *inn* défraie entièrement un de ces professeurs ou *readers* (lecteurs), et toutes ensemble contribuent au paiement du cinquième. Les étudians versent à leur entrée 134 francs, et acquièrent par là le droit de suivre tous les cours. Il y a aussi des classes du soir pour ceux qui veulent bien s'y rendre.

ditions anglaises plus d'un genre d'obstacles. Nos voisins n'ont généralement pas une très grande confiance dans un ordre de connaissances officielles et contrôlées; ils abandonnent plus volontiers à l'initiative personnelle la recherche des moyens d'instruction. C'est à chacun de répondre pour lui-même et de s'ouvrir une carrière. Quelques jeunes gens abusent sans doute de cette absence de frein : ils passent leur temps à lire des romans ou à courir les tavernes au lieu de se livrer à l'étude du droit; mais ne porteront-ils point tôt ou tard la peine de leur légèreté? Ce n'est point à coup sûr parmi eux que le barreau anglais ira recruter ses illustrations. Et puis nos voisins comptent avant tout sur la pratique pour faire des hommes de loi. La plupart des étudians qui veulent se faire un nom s'attachent pendant trois années à quelque avocat célèbre et travaillent dans son cabinet (*chambers*) (1). Entre le maître et l'élève s'établit alors une sorte de patronage à la manière antique. Sous un tel guide, le jeune initié lit les volumineux ouvrages de jurisprudence, assiste aux débats des tribunaux et profite des hautes leçons de l'expérience, tout en consultant ses propres forces et son impulsion naturelle. Il en est du barreau en Angleterre comme de beaucoup d'autres professions libérales : la moyenne des études s'y montre peut-être inférieure à ce qu'elle est dans d'autres états de l'Europe; mais d'un fonds médiocre surgissent des hommes éminens qui ne craignent dans le monde aucune rivalité. L'étude du droit pourrait subir chez nos voisins quelques modifications utiles, qui le nie? Encore ne faudrait-il point juger légèrement d'un système qui a produit les Erskine, les Campbell, les Brougham et les Cockburn. A cette forte école de la liberté, en dehors de toute influence de l'état, se sont développés dans l'histoire et se forment encore tous les jours ces caractères énergiquement trempés qui résistent au nom de la loi sur leur chaise curule à tous les empiétemens de l'arbitraire.

Les étudians en droit sortent aujourd'hui, chez nos voisins, de toutes les classes de la société. Les hommes qu'on appelle *country gentlemen* et qui forment une sorte d'aristocratie dans les campagnes, quoique appartenant d'ailleurs à la haute bourgeoisie, envoient très volontiers leurs fils durant quelques années dans un *inn of court*, afin qu'ils soient ensuite plus à même de remplir dans leur comté les fonctions de juge de paix, ou, l'occasion aidant, d'arriver à la chambre des communes. Les cadets de la noblesse n'ont guère à choisir qu'entre l'église, l'armée ou le barreau, et

(1) C'est une grande dépense; aussi faut-il à un jeune homme quelque fortune pour réussir dans le barreau anglais. Il paie généralement à l'avocat qui l'instruit 100 guinées par an (2,680 francs) durant tout le temps de son stage.

plusieurs d'entre eux s'attachent à cette dernière profession en vue des places que leur promet la magistrature. Enfin beaucoup de jeunes gens sans fortune et sans naissance, mais qui ont reçu une éducation libérale, font courageusement leur stage pour se frayer une carrière dans le monde. Quelle que soit d'ailleurs leur origine, tous les étudians en droit se trouvent placés sur le même rang et n'ont guère à attendre le succès que de leurs propres efforts. Après trois années d'inscription dans un *inn of court*, et lorsqu'il a satisfait aux diverses conditions indiquées plus haut, l'étudiant est enfin reçu avocat. Il lui faut alors acquitter les frais connus en Angleterre sous le nom de *call to the bar* (1) (appel au barreau), et désormais il jouit de certains priviléges. Seul, le *barrister* a le droit de plaider pour d'autres devant les cours suprêmes de Westminster. Quelques-uns ne profitent guère de cet avantage; ils se retirent alors dans leurs terres, emportant avec eux un titre qui doit les conduire à des distinctions civiles; le plus grand nombre poursuit au contraire dans la pratique du droit un moyen d'existence. Le barreau anglais se divise en deux principales branches, l'une qu'on appelle l'équité (*equity*), et l'autre qu'on nomme la loi commune (*common law*). Ceux qui embrassent la première s'attachent aux cours de chancellerie, où le jury intervient rarement, où la plupart des questions sont décidées par un seul juge, et où par conséquent les dons de l'éloquence jouent un bien moins grand rôle que les connaissances spéciales. Les autres, qui comptent au contraire pour parvenir sur le talent de la parole, recherchent surtout les cours d'assises. Dans tous les cas, les commencemens sont très pénibles, et plus d'un jeune avocat sans cause, superbement drapé dans sa qualité de *gentleman*, fidèle observateur de l'étiquette, cache sous sa nouvelle robe avec une fierté spartiate le souci rongeur du lendemain. Il existe dans le barreau anglais un code d'honneur dont les sévères lois, qui ne sont d'ailleurs écrites dans aucun livre, atteignent surtout le débutant. Il lui est interdit d'avoir recours pour se faire connaître à ce que nous appellerions en France la *réclame*. Quelques-uns des avocats qui ont besoin de sortir de leur obscurité donnent, il est vrai, des *lectures* dans des salles publiques, d'autres montent en chaire et prêchent devant un auditoire de chapelle pour attirer sur eux l'attention; mais de telles pratiques sont invariablement blâmées par les légistes austères.

Pour se faire une idée juste des obstacles qui entourent chez nos voisins les accès du barreau, il faut en outre savoir que l'avocat anglais reçoit presque toujours ses causes et ses honoraires de la

(1) Au *Middle Temple*, ces frais s'élèvent à 936 francs 25 centimes; ils ne sont que de 550 francs 25 centimes à *Gray's Inn*.

main de l'avoué, *attorney* (1). Cette règle ne souffre guère qu'une exception : le prisonnier qui attend son jugement peut appeler directement un *barrister* dans sa cellule et s'entendre avec lui sur la question d'argent; l'avocat est tenu de le défendre. Dans tous les autres cas, l'avoué est le lien entre le client et celui qui doit plaider la cause. Qui ne comprend dès lors à quel point cet homme de loi, quoique d'un rang inférieur, se trouve par le fait le patron du barreau et l'arbitre en quelque sorte des destinées du jeune homme qui débute dans la carrière? Et pourtant le code d'honneur dont il a déjà été parlé interdit sévèrement au novice de courtiser par d'indignes moyens les bonnes grâces de ce Mécène. Je ne voudrais point répondre que cette loi morale, s'adressant à la conscience du barreau anglais, soit toujours observée très fidèlement. Certes, pour le jeune homme ambitieux ou pressé par le besoin, la tentation est bien forte, et il faut une vertu stoïque pour y résister. Si d'un autre côté il viole dans ses rapports avec le distributeur d'affaires les règles de la bienséance et de la délicatesse, le *barrister* en sera-t-il plus heureux? Non vraiment. A dater de ce jour, son talent, à supposer qu'il en ait, n'est plus qu'un instrument dans la main d'un autre. L'avocat anglais a cela de commun avec le *physician* (médecin du premier ordre), qu'il ne peut réclamer devant une cour de justice le prix de ses services. Ce n'est point un salaire, c'est ce que nos voisins appellent *gratuity* (cadeau). Averti par cette disposition de la loi, le *physician* tend la main pour recevoir sa guinée avant qu'il ne quitte la chambre du malade. Quant à l'avocat, il obtient en général du client un bref sur lequel est écrit le chiffre des honoraires qu'on lui propose; mais, comme ces arrangemens se font toujours par un intermédiaire, il arrive dans certains cas que l'*attorney* s'attribue d'une manière ou d'une autre la part du lion. En Angleterre, le train d'un *barrister* qui veut se lancer exige d'un autre côté d'assez gros sacrifices d'argent. Plus d'un jeune orateur du barreau, ayant foi en lui-même et sentant pousser ses ailes, prend tout à coup son vol. C'est le moyen d'engager la fortune à le suivre, et pourtant cette capricieuse déesse n'obéit point tou-

(1) Les *attornies* forment en somme une corporation très honorable. A l'instar des avocats, ils ont fondé, au prix de 90,000 livres sterling (2,272,500 fr.), un hôtel, *Clifford's Inn*, où ils reçoivent des étudians et leur imposent des examens. Les frais d'éducation pour un jeune homme qui se prépare à exercer les fonctions d'*attorney* ou de *solicitor* s'élèvent d'ordinaire à 25,000 fr. Cet *inn* a, comme les autres, des chaires pour les cours publics, une bibliothèque et une grande salle, *hall*, qui sert de réfectoire. L'opinion générale est que le caractère des avoués anglais s'est beaucoup élevé depuis un siècle dans l'estime publique. Quelle est pourtant la profession où ne se rencontre de temps en temps ce que nos voisins appellent *black sheep*, des brebis noires? « Il y a des avoués, disait lord Hardwicke, auxquels je confierais volontiers ma vie et mon honneur; il y en a d'autres auxquels je ne confierais point mon vieil habit. »

jours, ou du moins ce n'est guère l'homme le plus en vue qu'elle favorise. L'avoué, quoique rejeté sur le second plan, bat monnaie avec l'éloquence de son protégé, tandis que ce dernier court quelquefois aux abîmes par un chemin jonché de palmes. Aussi a-t-on vu dans ces derniers temps des avocats célèbres, enviés et admirés de tous, mais accablés sous le fardeau des dettes, succomber au moment où l'on s'y attendait le moins. Plus d'ailleurs il s'élève, et plus le légiste anglais est responsable de ses actes devant l'opinion de ses confrères. Le conseil de l'*inn of court* auquel il appartient a le droit de l'arrêter sur la voie du succès, s'il a eu recours à des moyens désavoués par les usages du barreau. De telles sociétés ont en quelque sorte fait l'avocat; elles peuvent le défaire. Il suffit d'un jugement de ces cours d'honneur pour que le membre condamné soit *disbarred*, c'est-à-dire dépouillé de sa robe et de ses prérogatives. Dans le cas pourtant où il n'accepterait point la décision du *bench* (gouvernement de l'*inn*), l'avocat dégradé peut en appeler à un tribunal composé de quinze juges, et dont le verdict est irrévocable.

De jeunes *barristers*, plus modestes ou plus dignes, avertis d'ailleurs des écueils qui se rencontrent sur la route des audacieux par certaines catastrophes bien connues, se contentent de louer quelques chambres où ils attendent la clientèle. Les affaires viennent ou ne viennent pas; le plus souvent le clerc, dont ils ont engagé les services pour répondre durant leur absence et se donner les airs d'hommes occupés, y a tout le temps de bayer aux corneilles. Eux-mêmes ne savent que faire de leurs loisirs, à moins qu'ils ne s'enrôlent à la suite d'un autre avocat plus heureux dont ils sont alors, selon l'expression anglaise, les pauvres diables. Il leur reste pourtant une ressource. Le barreau touche par plus d'un côté à la littérature. Lord Coke, un célèbre légiste anglais, se vantait de ce qu'un de ses ouvrages de droit contenait plus de cent citations tirées des anciens poètes. Aujourd'hui encore les *inns of court* fournissent des collaborateurs distingués aux journaux, aux *revues* et aux *magazines* de Londres. Quelques-uns des romanciers célèbres sont eux-mêmes des transfuges de la profession; ils ont vécu pendant un temps dans les antres du droit, et c'est souvent parmi eux que les institutions ou les usages de la jurisprudence anglaise trouvent les plus amers critiques. Faut-il toujours les croire sur parole? Ils en veulent à la loi de leur avoir dérobé quelques-unes des belles années de la jeunesse. Personne à coup sûr ne les blâmera d'avoir abandonné cette âpre maîtresse pour la littérature, dont ils sont à présent les favoris; mais encore doit-on se défier du tour que prennent quelquefois les premières illusions déçues. Ceux au contraire parmi les jeunes *barristers* qui, armés d'une grande

force de caractère, ont su résister d'un côté aux séductions d'un perfide succès, de l'autre aux rigueurs d'un laborieux début, recueillent plus tard une belle moisson. Nulle part l'avocat n'est plus libéralement récompensé de ses peines qu'en Angleterre. Sa fortune s'accroît chaque jour avec sa renommée. Debout avant l'aube, il veille aux heures où d'autres dorment, sa vie est dévorée par le travail, les luttes de la parole et les devoirs de sa profession; mais que de brillantes perspectives ouvertes devant lui! Au bout d'une quinzaine d'années de pratique et de succès oratoires, quelques membres du barreau anglais visent à un siége dans le parlement; d'autres enlèvent d'assaut, par leur mérite généralement reconnu, les hautes situations de la magistrature. Seul, l'avocat est appelé au-delà du détroit à remplir les fonctions de juge. C'est sur ce nouveau terrain que nous devons le suivre, si nous tenons à étudier les diverses institutions de la loi chez nos voisins.

II.

Les tribunaux suprêmes de l'Angleterre siégent dans un édifice attenant à la maison du parlement, et où ils occupent des salles qui se succèdent les unes aux autres au nord de *Westminster-hall*. Ainsi que nous l'avons indiqué, ils se divisent en deux branches, les cours de droit commun, *common law*, et les cours d'équité (1). Les cours de droit commun sont au nombre de trois : la cour du banc de la reine (*court of queen's bench*), la cour des plaids communs (*court of common pleas*), et la cour de l'échiquier (*court of exchequer*). Dans les deux premières, les juges portent le nom de *justices;* dans la dernière, ils prennent le titre de *barons*. Autrefois, durant l'enfance de la société anglaise, les fonctions judiciaires n'étaient point séparées de l'autorité royale. L'*aula regis* se tenait dans le palais du monarque. La cour du banc de la reine (ou du roi) est celle où aujourd'hui même se conserve le mieux la trace de cette ancienne confusion des pouvoirs. Le souverain est censé y assister en personne, et les *writs* (lettres de comparution adressées aux témoins) portent que l'affaire sera entendue *coram rege ipso*. En dépit de cette fiction et de ces formes surannées, le droit de rendre la justice se montre profondément distinct de la prérogative

(1) Pour qu'on saisisse bien la valeur de cette distinction, il est utile de rappeler que les anciens tribunaux anglais se croyaient tenus d'obéir strictement à la lettre de la loi commune, même dans les cas où celle-ci blessait le sentiment de la justice. En pareille circonstance, la partie lésée en appelait volontiers au chancelier du roi, qui, intervenant au nom de la couronne, modifiait le jugement. Plus tard fut instituée la cour de chancellerie, qui devait tempérer la loi par l'équité, c'est-à-dire par les principes éternels du droit et les inspirations de la conscience humaine. Aujourd'hui pourtant ces distinctions se trouvent à peu près effacées dans la pratique.

royale aussi bien dans cette cour que dans toutes les autres. Ce serait même au besoin un des plus fermes boulevards de la constitution anglaise contre les entreprises du gouvernement personnel. Le *lord chief justice* d'Angleterre et quatre autres juges président la cour du banc de la reine, dont l'autorité s'étend sur toute la magistrature inférieure du royaume. Sa juridiction s'exerce à la fois en matière civile et criminelle. Les deux autres cours, celles des plaids communs et de l'échiquier, se composent aussi chacune de cinq juges. Tous ces magistrats touchent des émolumens considérables (1), sont nommés à vie et ne peuvent être révoqués que par suite d'une pétition des deux chambres adressée à la couronne. Autrefois les attributions de ces trois grandes cours de justice étaient fort séparées; le *king's bench* entendait surtout les causes criminelles et contrôlait la décision des autres tribunaux secondaires; la cour de *common pleas* intervenait dans les différends entre sujet et sujet, tandis que l'*exchequer* évoquait particulièrement les questions qui touchent au fisc et au recouvrement des impôts. Aujourd'hui ces distinctions, qui exerçaient jadis à un point merveilleux la sagacité des avocats anglais et qu'on cherchait souvent à éluder dans la pratique au moyen d'étranges fictions légales, se sont à peu près évanouies. Chaque plaideur est libre ou peu s'en faut de choisir celui de ces tribunaux qui lui convient le mieux.

La cour d'équité par excellence est la haute cour de chancellerie, *high court of chancery*. Avant la réformation, le lord-chancelier remplissait d'ordinaire les fonctions de chapelain et de confesseur du roi. Le dernier ecclésiastique ayant occupé cette dignité dans l'état était Williams, archevêque d'York (1621-1625). Le titre qui sert à le désigner vient de ce qu'il avait le pouvoir d'annuler (*cancellare*) les lettres patentes du souverain contraires à la loi. Il est le gardien du grand sceau et de la conscience royale, le patron des bénéfices de l'église établie auxquels nomme la couronne, le tuteur des enfans, des idiots et des aliénés. Assis sur son sac de laine, il préside la chambre des pairs. Membre du cabinet et du conseil privé, à plus d'un égard ministre de la justice, chef de la corporation des hommes de loi, il marche dans les cérémonies publiques entre les princes du sang. Si grand qu'il soit, peut-être même à cause de cette grandeur, il se trouve exposé aux moindres

(1) Le *chief justice* de la cour du banc de la reine reçoit 200,000 francs par an; celui des plaids communs et le *lord chief baron* de l'échiquier touchent 175,000 fr.; les *puisne judges* (juges puinés ou assesseurs) 125,000 fr. Il ne faut jamais perdre de vue que ces magistrats sont choisis parmi les avocats du premier mérite. Dans un pays où la profession du barreau est fort lucrative, du moins pour les célébrités, l'état a dû leur offrir de grands avantages en retour de la clientèle qu'ils abandonnent. Nos voisins considèrent en outre la libéralité des traitemens comme une garantie d'indépendance pour les juges du royaume.

coups de vent de l'opinion, chez un peuple où la responsabilité s'accroît avec l'importance des individus qui s'élèvent. Ne vit-on point en 1865 le baron Westbury, un des chanceliers les plus libéraux et les plus éclairés de l'Angleterre, donner sa démission dans la chambre des lords à la suite d'un vote de censure lancé contre lui par la chambre des communes? Comment oublier d'un autre côté que cet homme tout chargé d'honneurs n'était la veille qu'un avocat éminent? Et qui s'inquiète de sa naissance, de l'obscurité de ses origines? La science, le talent, l'intégrité, le couvrent d'un blason impénétrable aux traits de la satire. Je m'étonne après cela qu'on s'obstine à représenter l'aristocratie anglaise comme une caste; c'est bien plutôt dans ce cas, et par rapport à la haute magistrature, l'échelle qui rapproche par les degrés du mérite personnel les deux extrémités de l'ordre social. La cour de chancellerie, le premier tribunal du royaume après la chambre des lords, était autrefois célèbre pour la ridicule lenteur de sa procédure. Qui ne connaît la mordante critique qu'en a faite Charles Dickens dans son roman intitulé *Bleak House?* Un héritage *en chancellerie*, comme disent les Anglais, c'est-à-dire soumis aux délibérations de cette cour, était parfois aliéné durant la vie de deux ou trois hommes. La maison en litige pouvait être nouvellement bâtie au moment où s'ouvrait le procès; mais celui qui finissait par le gagner ne recueillait tout au plus qu'une ruine. Depuis quelques années, certaines réformes ont beaucoup allégé la marche de la justice. Les tribunaux d'équité qui se partagent entre eux le fardeau des affaires sont la cour du lord-chancelier, celles des deux lords d'appel (*lords justices of appeal*), du maître des archives (*master of rolls*) et de trois vice-chanceliers. Le maître des archives est le seul juge en équité qui puisse siéger à la chambre des communes.

Un légiste anglais a dit que dans un pays bien administré la justice devrait être à la porte de chaque homme. Un état de choses si désirable existe-t-il chez nos voisins? En principe, ou, si l'on veut, par une fiction légale, les cours suprêmes sont censées toujours siéger à Londres, dans le palais de Westminster; mais, comme il serait souvent très incommode pour un habitant des provinces d'atteindre le centre de la justice, quelques-unes de ces cours elles-mêmes se déplacent et vont trouver les populations locales. Il y a de la sorte des tribunaux sédentaires et des tribunaux mobiles. Deux fois par année, les juges des trois grandes cours de *common law* parcourent toute l'Angleterre et le pays de Galles pour entendre les causes civiles et criminelles. Ces tournées, qui se partagent entre huit districts judiciaires, prennent le nom de *circuits*. Deux magistrats dans les circonscriptions anglaises et un seul dans celles du pays de Galles visitent à tour de rôle la contrée, et s'ar-

rêtent dans les grandes villes pour y ouvrir les assises. Le *sheriff* est chargé de les recevoir et de leur fournir une escorte de hallebardiers ou tout au moins de *policemen*. Leur entrée dans la ville est saluée par le son des cloches et des trompettes. Les deux juges voyageurs, *itinerant*, ont le droit d'*oyer* et de *terminer* toutes les disputes, toutes les questions de droit; ils sont en outre autorisés à délivrer tous les prévenus qui attendent leur sentence au fond des prisons, *general gaol delivery*. Par délivrance, il faut entendre ici l'acquittement ou la condamnation. A peine arrivés, les magistrats consultent en effet le *calendar*, c'est-à-dire la liste de ceux qui ont été arrêtés depuis les dernières assises. Accompagnés de *serjeants-at-law*, de conseillers de la reine et d'autres avocats qui les suivent dans cette tournée, ils agissent au nom des pouvoirs que leur donnent deux commissions, l'une d'assises (*of assize*) et l'autre de *nisi prius*. Ces derniers mots signifient que la cause pendante devait être évoquée devant le tribunal siégeant à Westminster, à moins qu'avant le jour fixé pour le procès des juges ne vinssent eux-mêmes et ne se saisissent de l'affaire. Ils sont venus, et c'est à eux de décider. L'un des deux juges siége dans la cour criminelle, qu'on appelle « cour de la couronne, » et l'autre préside le tribunal civil nommé *nisi prius*. Tous les prévenus doivent être jugés durant les assises. Il faut, pour surseoir au procès, des motifs extrêmement graves, des circonstances qui défient la volonté humaine, et encore l'accusé est-il en pareil cas amené devant la barre, où il peut faire valoir ses objections. Après leur tournée, les deux juges isolés reviennent à Westminster, où les membres des trois cours, réunis en un conseil qui prend alors le nom de *cour d'appel* ou de *cour des erreurs*, révisent et contrôlent entre eux les arrêts rendus durant les assises dans les différens districts visités. Grâce à ce mécanisme, l'Angleterre, un des pays les moins centralisés de l'Europe, se montre d'un autre côté, par un singulier privilége, celui où la justice est la plus uniforme. On ne rencontre point au-delà du détroit des cours de province ayant des coutumes et des traditions à elles qui se démentent souvent les unes les autres dans la pratique de la loi. Au moyen d'un centre et d'excursions régulières, nos voisins ont trouvé le secret d'atteindre, en fait de tribunaux supérieurs, l'unité dans l'ubiquité. La même juridiction s'étend sur tout le royaume et s'exerce par les mêmes hommes.

Ces cours suprêmes ne sont pourtant point les seuls tribunaux qui fonctionnent en Angleterre; il y en a d'autres revêtus d'un caractère plus défini et plus local. Parmi ces derniers figurent les cours de comté (*county courts*), les cours de sessions trimestrielles (*courts of quarter sessions*), et celles de petites sessions (*petty sessions*). Les cours de comté ont été établies, il y a quelques années,

pour régler entre les particuliers tous les différends où la somme en litige ne dépasse point 50 liv. st. (1,500 fr.). Ce tribunal civil étonne par la simplicité de sa procédure. Le plus souvent, c'est le juge qui décide; mais les deux parties engagées dans le procès peuvent néanmoins réclamer un jury qui, en pareil cas, se compose de cinq personnes. Ainsi que l'indique le nom, les cours de *quarter sessions* siégent quatre fois par an dans chaque comté de l'Angleterre. Leur juridiction criminelle se trouve limitée par un *bill* édicté depuis l'avénement au trône de la reine Victoria. Ces tribunaux ne peuvent condamner un homme à mort ni à des peines très fortes; leur compétence n'embrasse qu'un certain ordre de délits. Dans les comtés ruraux, ces *quarter sessions* se tiennent devant les juges de paix (*justices of the peace*), et c'est l'un d'eux qui préside. Au sein de quelques districts populeux, on choisit pour cette dernière fonction un avocat de mérite, dont on rétribue les services. Dans les cités et les bourgs (*boroughs*), le *recorder* remplit la charge de juge; mais qu'est-ce que le *recorder?* C'est une sorte de trait d'union entre le barreau et la magistrature. Il exerce en effet les pleins pouvoirs d'un président de tribunal, tout en gardant quelquefois la faculté de plaider pour le compte de ses cliens devant une autre cour. Enfin les *petty sessions* se tiennent dans les campagnes devant au moins deux juges de paix, et dans les grandes villes devant un magistrat payé. Ces tribunaux, placés au degré le plus élémentaire sur l'échelle de la justice, ne punissent guère que les simples contraventions à la loi, et encore quiconque se trouve lésé par leurs décisions peut en appeler à la cour des *quarter sessions*, c'est-à-dire au conseil des juges de paix réunis.

L'institution des *justices of peace* est si particulière aux Anglais, qu'on m'en voudrait de ne point indiquer nettement en quoi elle consiste. Les juges de paix sont des *gentlemen* nommés le plus souvent sur leur propre demande par le lord-lieutenant du comté. Ils doivent jouir d'un revenu annuel de 100 liv. sterl. (2,500 fr.). Leur fonction est de préserver et de maintenir la paix de la reine. Cette définition peut sembler bien vague; c'est pourtant celle qu'acceptent nos voisins, et qui répond le mieux à leur manière de voir. Par une fiction qui a eu le pouvoir de s'incarner dans les mœurs, la reine est censée souffrir de tout le mal qui se fait dans son royaume et en particulier des attaques dirigées contre n'importe lequel de ses sujets. Que dis-je? il n'est même point du tout nécessaire qu'un individu ait été frappé par un autre, il suffit qu'il ait été menacé pour donner lieu à une action judiciaire. Tout Anglais provoqué de vive voix ou par écrit peut citer son adversaire devant un tribunal. Le magistrat, si la plainte est fondée, réprimande l'homme soupçonné de nourrir de mauvais desseins et l'o-

blige en outre à donner des gages matériels de l'empire qu'il devra désormais exercer sur lui-même. Aux yeux des Anglais, la meilleure des garanties est l'argent; aussi est-ce en versant pour un temps déterminé une somme en rapport avec ses moyens d'existence que le défendeur s'engage à observer, bon gré, mal gré, cette trêve de Dieu. La paix de la reine, qui avait un instant failli être troublée dans la personne de l'un de ses sujets, se trouve alors rétablie. En vertu du même principe ou, si l'on veut, de la même fiction, les juges de paix ont pour charge de réprimer toutes les violences, les querelles et les discordes de nature à compromettre la tranquillité publique. Dans certaines limites, ils administrent la justice, et toutes leurs fonctions sont entièrement gratuites. A plus d'un égard, cette institution est excellente; comment donc se fait-il qu'un cri de réprobation presque universelle se soit élevé dans ces derniers temps en Angleterre contre ce qu'on appelle *unpaid magistrature* (la magistrature non payée)? Quels sont les griefs sur lesquels s'appuie la censure de l'opinion publique? On reproche surtout aux *justices of peace* de n'être point des légistes et d'obéir trop souvent dans leurs verdicts à certains préjugés de castes. Plus d'un fait récent est venu, il faut bien le dire, corroborer une telle accusation. Les journaux anglais ont dénoncé à diverses reprises et avec une libre énergie les sots jugemens rendus par quelques Brid'oisons d'outre-mer. N'a-t-on pas vu de pauvres diables condamnés par les cours de *petty sessions* à l'emprisonnement et au dur travail (*hard labour*) pour avoir passé la nuit en plein air sur une meule de foin, pour avoir refusé d'aller à l'église ou pour s'être fait raser le dimanche par le barbier du village? C'est surtout contre les braconniers que les juges de paix, pour la plupart gentilshommes chasseurs, épuisent follement toutes les rigueurs de la loi. Un enfant de neuf ans avait été enfermé par l'un d'eux dans la prison de Maidstone, où, suivant le verdict du juge, il devait passer trois mois, lorsqu'une main charitable et inconnue paya pour le délivrer une amende de 5 liv. sterl. 11 sh. Son crime était d'avoir cueilli de l'herbe pour un lapin favori et d'avoir ainsi fait tort aux lapins sauvages du *squire*. Certes de tels abus étaient bien de nature à soulever l'indignation publique contre les *justices of peace;* je ne m'étonne donc nullement que le vœu de l'ex-chancelier, lord Westbury, fût de les abolir et de les remplacer par des magistrats salariés. Il faudrait pour cela un acte du parlement, et une telle mesure rencontrerait plus d'un genre d'obstacles. Qu'il suffise d'en indiquer un : cette magistrature non payée exerce une très grande influence dans les campagnes, où elle est souvent à même de faire et de défaire les candidatures pour la chambre des communes. On se tromperait d'ailleurs beaucoup, si l'on se formait

une idée de la justice des *petty sessions* d'après les exemples que nous venons de citer. Ce serait également une erreur de croire que la majorité des juges de paix appartient à l'aristocratie; la plupart d'entre eux sortent au contraire de la classe moyenne, et, à part un très petit nombre de comtés où d'anciens préjugés féodaux se sont perpétués, ils rendent à la société anglaise de véritables services. On comprend que nos voisins y regardent à deux fois avant de porter la main sur une magistrature nationale et désintéressée qui sort des entrailles mêmes du pays.

Il existe encore de l'autre côté de la Manche quelques tribunaux investis d'une juridiction spéciale, et parmi lesquels il faut désigner la cour du divorce et des testamens, *court of probate and divorce* (1), la cour des banqueroutes, *court of bankruptcy*, où les juges prennent le nom de *commissioners*, et la cour ecclésiastique, *court of arches*, qui fut appelée, dans l'affaire des *Essays and Reviews*, à décider sur certains points d'orthodoxie protestante; mais ces branches de la justice n'intéressent guère que les légistes, et il serait inutile de s'y arrêter : mieux vaut, je crois, indiquer les principaux traits qui caractérisent la magistrature anglaise.

Les juges sont inamovibles; mais nos voisins ne considèrent nullement cette condition comme une garantie suffisante d'indépendance. Il importe assez peu qu'un magistrat soit nommé à vie, si le désir de changer son siége pour un meilleur le porte à courtiser dans l'exercice de ses fonctions les bonnes grâces du pouvoir. On peut dire qu'en général il n'y a point d'avancement pour les représentans de la loi en Angleterre. Il est, par exemple, très rare qu'un juge *puîné* (assesseur) succède au président d'un tribunal. Presque toujours l'avocat passe des rangs du barreau à la position qu'il doit occuper pour toute la vie dans la magistrature. Comme nous dirions chez nous, il se *case* selon ses goûts, ses talens ou son ambition. C'est ainsi qu'on voit tous les jours des *barristers* sauter de plain-pied aux grades les plus élevés de la cour (*bench*). N'étant point obligés de suivre humblement la filière pour parvenir aux degrés supérieurs, et n'ayant rien à attendre des faveurs de tel ou tel régime, les juges anglais se trouvent aisément à l'abri de certaines tentations. A quoi leur servirait de faire du zèle? Indépendans du souverain et de ses ministres, c'est leur conscience seule qu'ils ont intérêt à consulter. Après tout, les interprètes de la loi ne valent sans doute pas mieux qu'ailleurs en Angleterre : ils sont hommes, et, comme tels, sujets à beaucoup de faiblesses; mais ici du moins

(1) Fondée en 1857 et présidée par un juge qui occupe un des premiers rangs de la magistrature, cette cour a beaucoup fait parler d'elle dans ces derniers temps. Attaquée par quelques membres de la haute église, elle est d'un autre côté énergiquement défendue par l'opinion publique.

leur caractère se trouve protégé par des institutions qui leur assurent le droit d'être justes avec impunité. Il n'y a point de liberté à espérer chez un peuple où la magistrature est sous la main du pouvoir. Nos voisins ont connu cet état de choses, mais heureusement pour eux ils s'en sont délivrés. Leur respect pour la loi est proverbial; comment ce sentiment s'est-il formé? Je n'hésite point à affirmer que la haute impartialité des juges, leur dignité souveraine, leur calme résistance à tous les actes arbitraires, ont puissamment contribué à graver dans le cœur des populations de la Grande-Bretagne cette religion de la justice. Il y a quelques années, M. M. D. Hill, alors *recorder* de Birmingham, adressait au grand jury ces nobles paroles : « Les condamnés politiques sont des hommes malheureux qui doivent encourir les souffrances attachées à leur position, maisd ont les sentimens ne doivent jamais être blessés par aucun outrage. » Puis il citait l'exemple de sir Francis Burdett, de Bickersteth, de Leigh Hunt, du poète Montgomery et de bien d'autres qui, après avoir été frappés par les tribunaux, n'en ont pas moins conquis plus tard des positions très honorables dans la magistrature ou dans l'état. A coup sûr de telles réflexions n'ont par elles-mêmes rien qui étonne; mais ce que je trouve de particulier à l'Angleterre, c'est qu'elles soient exprimées par un juge dans l'exercice de ses fonctions et au sein du temple des lois.

Il n'existe pas en outre d'institution si haut placée qu'elle ne se trouve exposée tous les jours chez nos voisins à la libre critique de ses actes. La justice est peut-être une de celles qui échappent le moins sous ce rapport aux sévères conditions du véritable régime représentatif. Depuis le premier jusqu'au dernier, tous les magistrats anglais rendent leurs arrêts à la grande lumière de la publicité. Les regards d'une presse jalouse et vigilante les observent, les suivent attentivement dans l'exercice de leurs devoirs. Chacun d'eux sait d'avance que sa sentence sera contrôlée par le tribunal de l'opinion publique, car ici le grand juge est tout le monde. Cette surveillance est tellement passée dans les mœurs que les magistrats eux-mêmes ne craignent point de s'y soumettre et de compter avec le sentiment général. En veut-on un exemple? Il y a quelques mois, une jeune danseuse soupçonnée d'avoir commis un vol comparut en costume un peu théâtral devant un magistrat de Londres. Sa beauté, son âge, ses manières, étaient de nature à intéresser en sa faveur. Le juge, après l'avoir entendue, la redemanda à quinzaine pour prononcer le jugement. Dans l'intervalle, plusieurs journaux anglais insinuèrent que le ministre de la loi s'était laissé séduire sur son siége par les grâces de la *sirène*. A l'audience suivante, il crut lui-même qu'il était de son devoir de justifier sa conduite et de répondre aux attaques des journaux en

invoquant les usages de la jurisprudence britannique : la danseuse fut condamnée. Cette liberté avec laquelle la presse juge en Angleterre les actes de la justice et le respect que témoignent les magistrats pour les organes de l'opinion publique, bien loin d'affaiblir l'autorité des tribunaux, leur donnent au contraire une haute sanction morale. Nos voisins ont peu de foi dans la valeur d'institutions qui n'osent point être discutées. La force des gouvernemens libres est qu'ils arment la conscience de tous contre les mauvais instincts de la nature humaine. Ils laissent à d'autres cette politique à la fois cauteleuse et insolente qui, s'appuyant avant tout sur les faiblesses personnelles, les lâches ambitions et l'abaissement des caractères, se venge du mépris par le silence dont elle s'entoure.

Les juges anglais, même ceux des tribunaux de police, sont tous d'anciens avocats qui ont fait leurs preuves dans le barreau durant quelques années et conquis une certaine distinction. Habitués à plaider, comme on dit, le pour et le contre, ils n'en sont que mieux préparés à envisager sous toutes les faces la question qu'ils sont appelés à résoudre du haut de leur tribunal. A une grande science, à une réputation solide, à un caractère qui défie les soupçons, quelques-uns ajoutent un esprit fin et mordant. Qui le croirait? c'est parmi ces graves magistrats qu'on rencontre souvent au-delà du détroit les plus célèbres *punsters* (diseurs de bons mots). Il suffira bien d'un seul trait pour donner une idée du caractère de ces saillies britanniques. Un avocat beaucoup trop pompeux plaidait un jour devant lord Ellenborough. « Mes lords, dit-il en commençant son exorde, il est écrit dans le livre de la nature... » A ces mots, il fut interrompu par le président du tribunal, qui lui demanda avec un grand sérieux : « Auriez-vous la bonté de me citer la page? » D'autres ont laissé après eux dans les annales de la magistrature le souvenir de certaines habitudes excentriques. Le vice-chancelier sir Lancelot Shadwell était connu pour un nageur infatigable. Tous les matins, on le voyait lutter avec la Tamise quand il demeurait à Barnes Elms. Un jour, des plaideurs qui avaient besoin de ses services le cherchèrent vainement dans toute la ville. Ils eurent enfin l'heureuse idée de fréter une barque, et ne tardèrent pas à le découvrir qui fendait l'eau. Comprenant qu'on avait besoin de ses avis, le magistrat, transformé pour l'instant en triton, s'approcha du bateau, fit la planche, écouta gravement les deux parties, proposa des moyens d'arbitrage, et, quand l'affaire fut arrangée à la satisfaction des uns et des autres, continua sa promenade aquatique.

Pour bien saisir le mécanisme des institutions de la loi en Angleterre, il faut les voir à l'œuvre. Je ne m'occuperai point de la

justice civile, qui a, selon moi, deux graves défauts : elle est trop lente et elle coûte trop cher. On doit pourtant reconnaître que les Anglais ont beaucoup fait dans ces dernières années pour en élaguer les formes parasites. Le tarif des frais a été abaissé et mis ainsi plus à portée des petites bourses. D'un autre côté, de savans légistes n'ont point épargné leurs veilles pour faire pénétrer un peu d'air et de lumière dans cette massive et obscure forêt du code britannique. Quoi qu'il en soit, la procédure criminelle est sans contredit le plus beau monument de la justice chez nos voisins ; c'est donc sur elle que doit se porter toute notre attention.

III.

Le plus ferme rempart des libertés individuelles est l'inviolabilité du domicile. La maison de l'Anglais est son château-fort. Tous les rangs de la société se trouvent sous ce rapport également protégés. « L'homme le plus pauvre, disait lord Chatham, défie dans son *cottage* toutes les forces de la couronne. Cette chaumière peut être bien frêle, son toit peut trembler, le vent peut souffler entre les poutres disjointes, l'orage peut y entrer, la pluie peut y entrer; mais le roi d'Angleterre ne peut y entrer. Tout son pouvoir n'oserait franchir le seuil de cette masure en ruine. » Ce que le roi d'Angleterre ne peut faire, la justice le peut, mais seulement dans certains cas et avec des formes qui ont été sévèrement définies. Nul ne doit être arrêté de l'autre côté du détroit qu'en vertu d'un mandat d'amener (*warrant*) signé par un secrétaire d'état, un des juges de la cour du banc de la reine, ou, comme il arrive le plus souvent, un simple magistrat de police (1). Telle est l'antipathie de nos voisins pour les arrestations arbitraires que l'absence de ce mandat peut quelquefois modifier le caractère d'un acte de résistance à main armée. Dans ce pays où l'on entoure de respect les officiers de la loi, il y a néanmoins plus d'un exemple de *bailiffs* et de constables tués dans l'exercice de leurs fonctions au moment où ils cherchaient à se saisir d'un homme sans autorisation suffisante. Les auteurs de telles violences ont été punis, mais avec une atténuation bien remarquable. Le crime qu'ils avaient commis est qualifié de *murder*

(1) Un agent de la force publique arrivant sur les lieux au moment où un crime vient d'être commis, peut, il est vrai, appréhender celui qu'il croit coupable; mais il agit ainsi sous sa propre responsabilité et s'expose au danger d'être poursuivi pour contrainte illégale. Il en est de même de tout Anglais qui en fait arrêter un autre par la main d'un *policeman*. Le plus souvent, une personne ayant à se plaindre d'une injustice ou embrassant la cause de la victime suit une voie plus régulière; elle se présente devant un magistrat, fait sa déposition en séance publique et obtient ainsi un *warrant* contre l'auteur présumé du crime ou du délit.

par la loi anglaise, et entraînait la peine de mort; ils n'ont toutefois été condamnés que pour *manslaughter* (assassinat sans préméditation) et à un an ou deux d'emprisonnement. Les juges décidèrent en effet que les témoins de l'arrestation illégale avaient été provoqués au meurtre par la conduite des agens de l'autorité. C'était, disaient-ils, la compassion pour les victimes d'un acte irrégulier et l'horreur qu'inspire aux sujets anglais toute atteinte portée à la liberté individuelle qui avaient égaré le zèle de ces émeutiers au-delà des limites du droit. De tels précédens ont été invoqués en faveur des *fenians* jugés dernièrement à Manchester pour avoir tué un *policeman*. S'il eût été possible en effet de prouver que ces *fenians* avaient eu connaissance de l'illégalité du mandat, et qu'en délivrant les prisonniers par la force des armes ils avaient obéi à un sentiment de défense contre l'arbitraire, il est très probable qu'ils n'eussent point été condamnés à mort ou du moins qu'ils n'eussent point été exécutés. Dans tous les cas, tout homme arrêté sans mandat ou en vertu d'un mandat dont l'autorité est douteuse peut s'adresser à l'une des cours suprêmes et réclamer son *writ of habeas corpus*. Si ses objections sont fondées, et si la prise de corps, comme disent les Anglais, n'a pas eu lieu selon les règles de la justice, il est aussitôt mis en liberté.

Dans les campagnes, la personne légalement arrêtée est amenée dans les vingt-quatre heures devant un ou deux juges de paix (*court of petty sessions*); dans les grandes villes, elle comparaît devant un magistrat. Là se passe ce que nos voisins appellent *preliminary examination*, l'examen préliminaire des faits. On entend les témoins et l'on écrit leur déposition, qui est ensuite signée par eux-mêmes. Le rôle du magistrat dans cette première investigation se borne à décider s'il y a, oui ou non, des charges assez fortes pour donner lieu à un procès. Dans le cas où la conscience du juge n'est pas suffisamment éclairée, mais où néanmoins certaines apparences s'élèvent contre l'accusé, il a le droit de le redemander à huitaine pour prendre le temps de recueillir de nouveaux renseignemens. L'individu soupçonné est alors ou reconduit en prison ou admis à fournir une caution (*bail*) qui l'oblige à se représenter de lui-même et au jour dit devant la justice. C'est au magistrat qu'il appartient d'accepter ou de refuser cette dernière faveur, et, pour déterminer un point si délicat, il consulte dans sa sagesse le caractère de l'accusé aussi bien que la nature de l'offense. Avant d'être admis à caution, *admitted to bail*, il faut d'ailleurs que le prisonnier trouve deux chefs de maison (*householders*) qui répondent de lui et s'engagent à le ramener devant le tribunal au premier appel de la loi, sous peine d'encourir eux-mêmes une amende fixée d'avance par le juge.

Lorsque les élémens d'une conviction sommaire ont été enfin réunis, l'accusé dont l'innocence se trouve reconnue est mis hors de cause; celui au contraire que les faits dénoncent à première vue comme coupable est renvoyé, selon la gravité du cas, devant la cour des *quarter sessions* ou devant les assises. Quel a pourtant été le rôle du prévenu durant cette enquête? Rien ne s'est fait en secret, entre deux portes ou dans le cabinet d'un juge d'instruction; tout s'est passé en présence de l'accusé et au grand jour. Il a pu entendre les témoins qui ont déposé contre lui et se faire une juste idée des charges qui le menacent. Nul ne l'interroge; l'officier de police qui l'a arrêté, le juge qui statue sur son compte, ont au contraire eu le soin de l'avertir qu'il n'était point obligé de répondre, et que la loi anglaise ne force jamais un homme à porter témoignage contre lui-même. S'il fait un aveu, c'est de son propre mouvement et avec parfaite connaissance de cause : aussi dit-on en pareil cas qu'il offre volontairement une déclaration, *he volunteers a declaration.* La question est définitivement abolie dans la Grande-Bretagne, et par-là il faut entendre non-seulement l'épreuve de l'eau et du feu, mais encore la torture morale de l'interrogatoire, la mise au secret et toutes ces vieilles traces de l'inquisition qui se perpétuent au sein des sociétés modernes. Ailleurs tout homme accusé doit prouver qu'il est innocent; en Angleterre, la justice est tenue de prouver qu'il est coupable.

Les dépositions des témoins entendus devant le magistrat sont alors communiquées à la cour par laquelle le prisonnier doit être jugé, et là se dresse l'acte d'accusation, *indictment.* Cet acte, écrit sur parchemin, contient seulement la matière des faits qui, dans l'opinion d'un premier tribunal, sont de nature à motiver un procès. Les charges doivent être, comme disent nos voisins, substanciées (*to substantiate a charge*), car en Angleterre on ne juge point sur des ombres. Moyennant une très faible rétribution, l'accusé a le droit d'obtenir une copie de cet acte et de savoir ainsi à quoi s'en tenir quant à l'ensemble des témoignages qui l'incriminent. Autrefois il suffisait de la moindre erreur de date, de nom propre ou de lieu pour frapper l'*indictment* de nullité, et pour que le coupable échappât aux mains de la justice. C'était évidemment un abus, et nul ne s'étonnera qu'on l'ait aboli. Aujourd'hui le juge fait vérifier par le greffier, durant le procès, les inexactitudes qui ont pu être commises, et il suffit d'un trait de plume pour corriger ces légères fautes de rédaction. Que se passe-t-il toutefois entre la mise en accusation et le jugement du prisonnier? Avant de répondre à cette question, il nous faut indiquer le caractère distinctif de la procédure anglaise. Le vœu des légistes d'outre-mer a été d'éta-

blir un système de justice criminelle qui ne diffère pas beaucoup, pour les traits généraux, du système de justice civile. Qu'il s'agisse de la tête de l'individu ou qu'on en veuille simplement à sa bourse, dans les deux cas c'est toujours une question de dommages et intérêts qui se résout à peu près selon les mêmes formes. L'avantage est pourtant ici en faveur de celui qui risque le plus, car dans les procès civils le défendant figure comme témoin et est tenu de répondre à certaines questions, tandis que l'accusé, enveloppé dans le droit du silence, assiste pour ainsi dire aux débats comme s'il y était étranger. Pour le reste, les choses sont conduites d'une manière absolument semblable. Il y a toujours deux parties, l'une qui accuse et qui poursuit, l'autre qui se défend. Chacune d'elles choisit un *attorney* (avoué), qui engage au service de la cause des avocats ou des conseillers. Ces hommes de loi préparent en quelque sorte des deux côtés le terrain du procès, s'entendent entre eux sur le nombre de témoins qu'il convient d'appeler, sur la valeur de leur déposition, recueillent et coordonnent la substance des faits. Cette enquête est secrète; elle se poursuit de part et d'autre à armes égales. Le président du tribunal lui-même, avant le procès, n'a aucune connaissance de ce qui s'est passé dans les coulisses du barreau. Il n'existe par conséquent rien dans les formes de la justice qui préjuge un coupable.

L'Angleterre, on le voit, n'a point de ministère public (1), et bien restreint est le nombre de ceux qui au-delà du détroit nous envient cette institution. Il faut chercher la source d'une telle défiance dans la noble passion de nos voisins pour la liberté individuelle. Un officier permanent, armé d'un pouvoir inquisitorial, serait considéré comme une menace par ce peuple jaloux de ses droits et qui craint avant tout l'intervention du pouvoir, cachée sous le manteau de la justice. On n'admet qu'avec une extrême réserve la fiction d'une société offensée par le crime d'un seul, et, à vrai dire, il n'y a point de vindicte publique; chacun est juge de l'injure qu'il a reçue, et c'est à lui de décider s'il veut en revendiquer le châtiment. « Que le gouvernement, disent les Anglais, ne se mêle point de nos affaires; outragés, notre insulte nous regarde, le tort qu'on nous a fait nous appartient. C'est à nous d'agir envers l'auteur du crime ou du délit comme nous l'entendons. » Avant et même durant le cours de l'action judiciaire, la partie lésée tient à être maîtresse du procès, *domina litis*. Elle peut, selon son plaisir, entamer et

(1) En Écosse, un officier de la loi connu sous le titre de *lord advocate* et réunissant sous ses ordres trente et un *procurateurs-fiscaux* a au contraire pour charge de poursuivre les criminels et les malfaiteurs.

arrêter les poursuites (1). Quelques-uns reprochent, il est vrai, à ce système d'encourager en certains cas l'impunité des malfaiteurs, et c'est la principale objection qui s'est élevée dans les derniers temps contre l'absence d'un ministère public. Il importe sans doute beaucoup à la sécurité des bons citoyens que les crimes soient découverts et réprimés; mais, selon l'avis des esprits éclairés, mille fois mieux vaut qu'un coupable échappe au bras de la justice que de voir les vieilles franchises britanniques envahies et menacées par une imitation étrangère. A force de prendre en main les intérêts de chacun, l'état finit par confisquer la liberté de tous, et puis est-il bien vrai que la proportion des forfaits impunis soit plus élevée chez nos voisins qu'ailleurs? Il y a lieu d'en douter quand on consulte les statistiques. Pour assurer la découverte d'un vol ou d'un assassinat, les Anglais comptent tantôt sur l'intérêt personnel, tantôt sur un sentiment inné de justice, qui, chez beaucoup d'individus, agit avec toute l'énergie d'un magistrat chargé de poursuivre d'office et de rechercher les traces du coupable. C'est ou la personne lésée, ou les parens et les amis du mort, ou encore quelque société de protection (2) qui entreprend d'ordinaire la conduite d'un procès criminel. Autrefois tous les frais de justice tombaient à la charge du *prosecutor*, de sorte qu'après avoir souffert de l'impuissance de la société à défendre ses biens ou sa personne, il souffrait encore et souvent bien davantage en demandant la réparation d'une injure qui appartenait indirectement à la vengeance publique. Aujourd'hui la plupart des dépenses sont payées par la caisse de l'état.

Ces garanties peuvent néanmoins sembler insuffisantes pour la répression des crimes; aussi existe-t-il en Angleterre quelques autres auxiliaires de la justice. Dans les grandes villes, telles que Manchester, Liverpool, Birmingham, un *attorney*, nommé par le conseil municipal, est spécialement chargé de diriger les poursuites contre les infracteurs de la loi. D'un autre côté, la police remplit à peu près le même rôle; elle arrête les personnes suspectes, reçoit la confidence des attentats qui ont été commis en secret et cherche à réunir les preuves contre le coupable. Dans certaines occasions très

(1) C'est toujours, il est vrai, à ses risques et périls. Qu'on suppose un homme volé par sa servante et déposant contre elle devant un magistrat. Celui-ci la redemande, c'est-à-dire la renvoie à une autre séance. Dans l'intervalle, le plaignant, touché de compassion ou réfléchissant qu'il ne reverra jamais son argent s'il fait condamner cette malheureuse fille, entre avec elle en accommodement, et, moyennant restitution, lui promet d'arrêter les poursuites. Il lui suffit pour cela de ne point comparaître devant le tribunal. La servante est mise en liberté; mais elle peut alors poursuivre son maître pour fausse accusation et arrestation illégale.

(2) Par exemple la Société protectrice des femmes, la Société protectrice des animaux, la Société protectrice des banquiers, etc.

graves, elle offre même une forte somme d'argent à celui qui dénoncera l'auteur du crime ou qui pourra mettre sur la trace du fugitif. La délation n'est pourtant pas dans le caractère anglais, et le sentiment public, peu d'accord avec cet usage équivoque, flétrit l'homme qui reçoit en pareil cas le prix du sang. Dans d'autres circonstances où cette mesure reste inefficace, elle trahit l'impuissance de l'autorité : c'est ainsi que la tête de Stephens, quoique mise à prix pour une somme très considérable, fut respectée par les Irlandais, et put ainsi défier toutes les recherches de la police. Quoi qu'il en soit, les Anglais feront bien, je crois, de s'en tenir à leur système de poursuites judiciaires. Les moyens employés pour la découverte des crimes et des coupables peuvent s'améliorer dans le cas où ils seraient imparfaits ou en désaccord avec les mœurs publiques; mais qui rendrait de sitôt à un grand peuple ses libertés perdues ou tout au moins compromises?

Il est un autre magistrat dont la juridiction tout à part vient le plus souvent au secours de la société anglaise, troublée par le meurtre d'un ou de plusieurs individus. Je veux parler du *coroner*. Qu'est-ce pourtant que cet officier? La charge de *coroner* remonte, dans les annales de la Grande-Bretagne, jusqu'à une assez haute antiquité. Élu par les *freeholders* (francs tenanciers) du comté ou du district où il tient sa cour, il a surtout pour fonction d'ouvrir une enquête dans tous les cas de mort soudaine ou violente. Je ne sais plus quel poète anglais l'a surnommé le vautour de la justice. Il est en effet l'homme du cadavre; pour qu'il agisse et que son ministère soit reconnu, il faut que le corps de la victime ait été retrouvé. S'il en est autrement, il ne peut intervenir, et ce sont alors les juges de paix qui instruisent le procès. D'après les anciens usages, l'enquête du *coroner* devrait avoir lieu en présence du mort; il s'en faut pourtant de beaucoup que cette règle soit aujourd'hui observée en Angleterre. Accompagné d'au moins douze jurés, il examine d'abord soigneusement le cadavre, puis se rend avec eux dans un hôtel ou une auberge du voisinage pour y entendre les témoins et pour trouver (*finding*) les causes qui ont brusquement interrompu le cours de la vie humaine. Tous les cas de mort suspecte tombent sous son autorité, même ceux où le médecin s'est trompé par ignorance dans le traitement de la maladie (1). Si le *coroner* et le jury ont tout lieu de reconnaître que le décès doit être attribué à des causes naturelles ou, selon l'expression anglaise, à la visitation

(1) Autrefois ces magistrats électifs, les *coroners*, étaient payés tant par enquête; mais, en vertu d'un bill du parlement, ils reçoivent aujourd'hui un traitement annuel calculé sur la moyenne des honoraires qu'ils recevaient durant les cinq années qui ont précédé 1859.

de Dieu, *visitation of God*, ils constatent et expriment le fait. Est-ce la suite d'un accident, ils donnent en conséquence leur avis, qu'ils accompagnent souvent de réflexions utiles pour éviter à d'autres les mêmes dangers et la même terminaison fatale. Dans le cas où au contraire tout porte à soupçonner un meurtre, mais où le meurtrier reste inconnu, ils prononcent ce qu'on appelle un verdict ouvert, *open verdict*. Enfin, quand le jury décide que certaines apparences assez graves désignent à la conscience publique un ou plusieurs coupables, il est du devoir du *coroner* de renvoyer l'auteur ou les auteurs présumés du crime devant la cour d'assises. L'enquête, *inquisition*, signée par lui et par ses douze assistans, a de plus toute la force d'un acte d'accusation émanant du *grand jury*.

Cette dernière institution est aussi fort ancienne. Autrefois le grand jury exerçait directement les poursuites judiciaires. C'est à lui que s'adressaient les officiers de police ou les victimes d'un attentat pour obtenir l'arrestation du coupable. Il prenait connaissance de l'affaire, et, si à première vue la plainte lui semblait fondée, il présentait à la cour un acte d'accusation, *indictment*, qui autorisait celle-ci à lancer un mandat d'amener contre l'auteur soupçonné du crime ou du délit. Aujourd'hui ces fonctions se trouvent remplies, on l'a vu, par un juge de paix, ou dans quelques grandes villes par un magistrat spécial. Le grand jury a donc beaucoup perdu de son importance; sa charge se réduit, dans l'état actuel des choses, à faire un second examen des charges et à décider par oui ou par non s'il y a lieu de donner suite au procès (1). C'est une nouvelle garantie ajoutée à toutes celles qui entourent déjà l'accusé. Quelques légistes anglais regardent même cette seconde investigation comme superflue, et demandent hautement qu'on l'abolisse. D'autres soutiennent au contraire que l'on ne saurait s'armer de trop de précautions contre les erreurs de la justice. Dans la décision du grand jury se trouve engagée une chose plus précieuse même que la liberté du prisonnier, — son honneur. Convient-il de lui enlever les avantages que lui accorde la loi pour mettre son innocence à l'abri des disgrâces d'un procès criminel? N'est-il pas beau qu'en Angleterre le prévenu lui-même soit dé-

(1) L'acte d'accusation, *indictment*, figure devant les yeux du grand jury, composé généralement de trente personnes, choisies parmi les habitans du comté qui remplissent les fonctions de juges de paix. Ils n'examinent que les témoins à charge pour voir s'il y a matière à un procès criminel. Dans le cas où une majorité de douze membres décide qu'il y a lieu de poursuivre, le président du grand jury écrit sur l'acte d'accusation *true bill* (bill vrai). Si au contraire les charges ne semblent point fondées, il écrit *no true bill*, ou, dans quelques comtés, croise l'acte d'un double trait de plume. Cette déclaration est ensuite portée par le grand jury de la salle où il tient ses séances dans l'enceinte même de la cour.

signé par ses pairs? Le magistrat qui le premier a statué sur la valeur des charges est sans doute un esprit éclairé, il a eu tous les moyens à son service pour réunir les élémens d'une conviction; mais les légistes eux-mêmes aiment à reconnaître dans le jury anglais une finesse et une fraîcheur de perceptions qui s'émoussent quelquefois chez le juge par l'exercice même de sa charge. Quoi qu'il en soit, il est dans le génie de la constitution britannique d'intéresser toutes les classes de la société à l'administration de la justice. Choisi dans les cadres supérieurs de la bourgeoisie ou même dans les rangs de la noblesse, le grand jury représente l'opinion influente du pays. C'est à lui que s'adresse le président de la cour pour exposer ses vues sur les réformes pénitentiaires ou sur les questions politiques à l'ordre du jour. Est-ce à dire pour cela que le grand jury soit investi d'un pouvoir législatif? Non vraiment; mais en dehors même de la chambre des pairs et de la chambre des communes tout le monde a plus ou moins, comme on dit, voix au chapitre, et est admis, de l'autre côté du détroit, à donner son avis sur la conduite des affaires. Par ce moyen, aucun changement tant soit peu grave ne s'introduit dans le droit criminel sans qu'on ait convié d'avance toutes les conditions de la société à l'examen du nouveau système.

Arrive enfin pour l'accusé le grand jour des assises. A Londres, la cour criminelle (*central criminal court*) se tient dans un vieil édifice connu sous le nom d'*Old Bailey*, et à côté duquel la sombre prison de Newgate profile une masse sinistre. Ce qui frappe un étranger à l'extérieur et à l'intérieur du tribunal est l'absence de tout uniforme militaire. Excepté dans des cas très graves, la justice anglaise tient à n'être point protégée par les baïonnettes. Pour déroger à cet usage, il faut au dehors le danger sérieux d'une émeute, et encore le magistrat exprime-t-il souvent le regret que lui cause une telle intervention de la force armée. « Les soldats, disait l'un d'eux en pareille circonstance, sous prétexte de défendre les ministres de la loi, ont plus d'une fois, dans l'histoire, été employés à intimider l'administration de la justice. » Les bâtimens n'ont rien de remarquable; à peine s'ils se distinguent à première vue des masures noircies et enfumées qui les avoisinent. De vieux escaliers conduisent à travers un labyrinthe d'étroits corridors et d'obscurs défilés jusqu'à deux cours de justice, l'une connue sous le nom d'*Old Bailey* et l'autre de *New Court*. La plus intéressante des deux est sans contredit l'ancienne (*Old Bailey*), éclairée par trois grandes fenêtres que surmontent à distance les lugubres murailles de Newgate, et où ont été jugés la plupart des criminels célèbres. Le côté droit de cette salle est occupé dans toute la longueur par les bancs

de la cour (*bench*), avec des bureaux placés de proche en proche pour l'usage des magistrats. Ce tribunal est présidé dans les cas ordinaires par le *recorder* ou le *common sergeant* de la Cité de Londres, et dans les occasions solennelles par un des juges de Westminster. Le banc du jury (*jury box*), celui des témoins (*witness box*), ceux des avocats, des conseillers et des *reporters* remplissent le reste de la salle, que domine la galerie ouverte au public. Quant aux curieux avides de spectacle, rien dans ces divers arrangemens ni dans les formes extérieures de la justice anglaise ne saurait beaucoup les émouvoir; mais qu'il en est tout autrement pour ceux qui sous le voile des faits recherchent surtout les traits de la grandeur morale! L'accusé est introduit dans le tribunal par un passage couvert qui communique au moyen d'un escalier avec l'intérieur de la prison. Il paraît alors devant ses juges, selon l'expression d'Erskine, « couvert tout entier de l'armure de la loi. »

Le caractère des peuples modernes se mesure au respect de la dignité humaine. Encore la considération envers les grands, les forts, les puissans, est chose commune et facile à obtenir; mais en est-il de même quand il s'agit d'un misérable soupçonné d'avoir commis un crime? Là est l'effort, là commence vraiment la victoire de la civilisation sur la barbarie. Persuadés que la société tout entière s'abaisse dès qu'un de ses membres est injustement humilié, les Anglais n'ont rien négligé dans ce cas pour entourer d'égards l'infortune. Il était beau d'entendre, il y a quelques années, un magistrat, M. Hill, rappeler aux jurés que « si pauvres que fussent les prisonniers, si douteux que fût leur caractère, ils étaient leurs égaux au point de vue du droit. » Dans ce pays, on respecte toutes les libertés, même celle du malfaiteur, jusqu'au moment où celui-ci se trouve atteint et convaincu par la sentence de ses pairs. Ne faut-il pas qu'il en soit ainsi? N'est-ce point le seul moyen de conserver intact le dépôt des franchises personnelles auquel nos voisins attachent tant de prix, et qu'ils ont amassé par tant de luttes héroïques? De toutes les tyrannies, la plus odieuse est celle qui s'exerce sous le masque de la loi et avec les armes de la justice. Qu'on dise aujourd'hui : Ce n'est qu'un voleur; on dira demain : Ce n'est qu'un *fenian*, et de degré en degré les garanties qui protégent également tous les citoyens se seront bientôt évanouies l'une après l'autre du sol britannique. Les partis, quels qu'ils soient, se doivent à eux-mêmes de conjurer par tous les moyens ce que nos voisins appellent l'oppression de l'accusé. Il s'en faut sans doute de beaucoup que tous les procès aient un caractère politique; depuis une trentaine d'années, Dieu merci, on n'a point vu d'Anglais traduit devant les tribunaux pour ses opinions. Qui pourtant

oserait nier que l'influence du milieu social ne s'étende à tous les actes et à toutes les conditions de la vie? En Angleterre comme ailleurs, la justice criminelle a sans doute affaire avec toutes les classes du royaume; mais elle entretient principalement des rapports avec les classes inférieures, sans doute parce que ces dernières sont les plus nombreuses, les plus ignorantes et les moins protégées contre les impérieuses tentations de la faim. En dehors des délits ordinaires, ce sont d'ailleurs les ouvriers qui aspirent à un état de choses meilleur, qui s'agitent pour conquérir certains avantages dans l'état, et qui se trouvent par cela même plus exposés que d'autres à se quereller avec la loi. Aussi ont-ils un intérêt tout particulier à ce que les formes de la justice ne se montrent ni arbitraires ni inquisitoriales. Lorsque l'accusé comparaît en Angleterre devant les assises, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, *indictment*. Qu'on ne s'attende pas d'ailleurs à un enchaînement de probabilités groupées avec un art qui leur donne la sombre couleur de la certitude. Cet acte se contente de résumer en quelques lignes et avec une souveraine bonne foi la substance des faits qui s'élèvent à la charge du prévenu. Le juge lui demande alors s'il s'avoue coupable (*pleads guilty*), ou si au contraire il maintient son innocence (*pleads no guilty* (1). Il ne faudrait toutefois point se méprendre sur le sens de cette question, qui est d'ailleurs expliquée en termes très clairs à l'accusé. *To plead no guilty* veut dire non pas que l'homme se déclare innocent, mais tout simplement qu'il prétend ne point renoncer à son droit de défense. Tout appel direct ou indirect à la conscience du prévenu serait réprouvé par les usages du droit anglais. S'il admet librement sa culpabilité, le juge prononce à l'instant même la sentence; dans le cas au contraire où l'accusé annonce l'intention de se défendre ou en d'autres termes « d'être jugé par Dieu et son pays, » il est traduit à tour de rôle devant le petit jury, *petty jury*.

« Prisonnier, s'écrie alors un officier de justice, ces hommes de bien (*good men*) que vous allez entendre appeler par leurs noms sont les jurés qui entre notre souveraine dame la reine et vous vont procéder à votre jugement; si donc vous voulez les récuser tous ou tels d'entre eux en particulier, vous devez le faire lorsqu'ils s'approcheront du livre pour prêter serment, et vous serez écouté. » Le greffier appelle en effet à haute voix douze jurés sur la liste (*pannel*) de ceux qui ont été convoqués pour la session. Le livre dont il a été parlé et sur lequel ils s'engagent par la foi du serment « à rendre un verdict vrai » est l'Évangile. Le droit de ré-

(1) Cette sorte d'interrogatoire est ce qu'on appelle *arraigning the prisoner*.

cusation peut s'exercer soit sur l'ensemble des jurés, soit sur quelques-uns d'entre eux personnellement; il est en outre ou péremptoire, c'est-à-dire abandonné au libre arbitre de l'accusé, ou *per causam* dans le cas où celui-ci donne une raison pour motiver son refus (1). Tout étranger est en outre autorisé à réclamer un jury mixte, *de medietate linguæ;* on entend par là un jury composé moitié d'Anglais et moitié d'hommes appartenant à d'autres pays. A Londres, les jurés sont généralement choisis dans la classe des marchands et des boutiquiers; telle est d'ailleurs leur indépendance bien connue qu'un Français, dans un procès qui a fait du bruit, n'hésita point à les accepter de préférence à ses concitoyens. A peine sont-ils assis sur leur banc que le crieur dirige leur attention sur ce qu'on appelle *prisoner's dock* (la loge du prévenu). « Messieurs les jurés, dit-il, le *prisonnier* que vous voyez est accusé de... (il lit un extrait de l'*indictment*); il a été consulté et a déclaré s'en remettre pour le procès entre les mains de son pays : or c'est vous qui êtes son pays. Votre charge consiste donc à chercher s'il est innocent ou s'il est coupable et à écouter la déposition des témoins. » Mieux que tous les commentaires, ces mots : « *which country you are*, et vous êtes son pays, » proclament assez haut de quel pouvoir et de quelle confiance se trouve entourée chez nos voisins l'institution du jury. Ce n'est point à lui qu'on enlèverait le droit de connaître dans les délits de presse et dans aucune des affaires politiques; plus l'acte poursuivi par la justice intéresse le gouvernement ou la société, et plus l'assistance des hommes qui représentent la nation est considérée comme indispensable pour le juger. Quand il s'agit des garanties de la pensée et des libertés publiques, on n'en croirait point sur parole la magistrature la plus impartiale. En écartant de leur système répressif le juge d'instruction et l'avocat-général, les Anglais ont sans doute agi en faveur de l'accusé, mais c'est aussi leur respect pour le jury qu'ils ont gravement consulté. Un acte d'accusation qui ressemble à un procès jugé d'avance, un magistrat qui se lève sur son banc au nom de la société offensée et domine les débats de tout le poids de son influence, leur paraissent autant d'envahissemens sur les droits et la conscience *du pays*. Les légistes d'outre-mer sourient volontiers

(1) Dans les cas de haute trahison, la couronne et le prévenu peuvent de chaque côté épuiser jusqu'à trente-cinq récusations péremptoires; pour tous les autres crimes, la limite est fixée à vingt. Les récusations *pour cause* s'adressent à tout le tableau des jurés dans le cas où le shériff est soupçonné d'avoir fait un choix injuste ou partial; elles ont au contraire un caractère individuel quand c'est tel ou tel juré qu'on a des raisons pour croire défavorable à l'accusé. Si le fait est disputé, on nomme deux arbitres, *triers,* qui entendent les témoins et décident en dernier ressort.

quand ils parlent entre eux de la part d'initiative et de puissance morale laissée au jury dans les quelques pays du continent qui ont pourtant des prétentions à la démocratie. Chez eux, on entend tout autrement la liberté. Le jury anglais n'est point un accessoire, un frêle appendice de la justice, qu'on écarte quand il pourrait être gênant ou qu'on soumet à l'action d'un ministère public : c'est la justice elle-même dans sa forme souveraine. Il ne relève que de son opinion; quand il s'incline, c'est devant l'autorité des faits et non devant les conclusions d'un habile réquisitoire. Le juge peut bien éclairer et diriger les débats, mais encore a-t-il soin de rappeler aux jurés qu'eux séuls tiennent entre leurs mains la libre balance dans laquelle se pèse la rigide appréciation du crime ou de l'innocence.

La partie essentielle d'un procès criminel chez nos voisins est l'audition des témoins. A peine en effet le conseil choisi par le plaignant et chargé des poursuites (*counsel for the prosecution*) a-t-il exposé au jury les faits s'élevant à la charge du prévenu, qu'il appelle les personnes à même de soutenir l'accusation. On a cherché la forme de serment qui pouvait le mieux lier leur conscience; c'est ainsi que les chrétiens jurent sur le Nouveau Testament et la tête découverte, les Juifs sur les cinq livres de Moïse avec le chapeau sur la tête, les mahométans sur le Coran, les Hindous par le Gange, ce fleuve sacré, les Chinois en brisant une soucoupe (1). Les frères moraves, les quakers et autres témoins qui par scrupule religieux ne veulent point s'engager sous la forme du serment promettent de dire la vérité, et, grâce à un nouvel acte du parlement, leur déposition est acceptée. Chacun d'eux est d'abord questionné par le conseil du plaignant, puis examiné en sens inverse par le défenseur de l'accusé; c'est ce que nos voisins appellent *cross examination*. Quelques hommes de loi possèdent de l'autre côté de la Manche un art prodigieux pour ce genre de dialectique judiciaire. Ils savent arracher un aveu des lèvres les plus rebelles, redresser la moindre erreur, passer au crible les paroles légères et exposer au grand jour avec une force impitoyable les contradictions qui peuvent invalider un témoignage. Cet examen a d'ailleurs des limites qui sont toutes en faveur de l'accusé; il n'est point obligé de justifier de l'emploi de son temps au moment où le crime a été commis; nul ne peut introduire contre lui des faits étrangers à la cause ni fouiller d'une main indiscrète dans ses antécédens. Ce n'est point ici qu'on reprocherait à un homme prévenu de meurtre d'avoir été condamné

(1) Le témoin veut dire par là « que je sois détruit comme ce vase fragile, si je prononce un mensonge ! »

pour voler des pommes dans son enfance. Même dans l'ordre des preuves qui se rapportent directement à la question, les témoins ne doivent déposer que de ce qu'ils ont vu et non de ce qu'ils ont entendu dire. Dans d'autres pays, la justice a été organisée de manière que le coupable ne puisse échapper au châtiment; elle a été instituée de telle sorte en Angleterre que l'innocent ne se trouve point exposé à être condamné par méprise. Qu'on ne s'imagine pas néanmoins que ce système judiciaire, un des chefs-d'œuvre de la conscience humaine, se soit formé tout d'une pièce et sans le secours du progrès. De vieux légistes se rappellent encore le temps où la loi anglaise n'accordait point de défenseur à l'accusé. C'est de 1835 à 1836 que, grâce aux efforts de George Lamb, de Sydney Smith et de M. Ewart, le parlement modifia cet usage. La loi passa, quoique la plupart des juges se montrassent alors opposés à la nouvelle mesure. Le vieux principe de la législation anglaise était que le prévenu devait se défendre lui-même.

Lorsque les témoins à charge ont été successivement entendus, le président du tribunal demande aujourd'hui à l'avocat s'il entend appeler à son tour d'autres témoins en faveur de l'accusé. Dans le cas où sa réponse est négative, le conseil, agissant au nom de la couronne ou de la personne qui exerce les poursuites, groupe les faits de la cause dans un discours où il conclut à la condamnation, et le défenseur adresse ensuite la parole au jury. Si au contraire l'audition des témoins à décharge est réclamée, elle a lieu d'après les mêmes règles que nous avons indiquées, c'est-à-dire que chacun d'entre eux est soumis à l'épreuve et à la contre-épreuve d'un examen. Seulement par cette circonstance les tours de parole se trouvent changés, c'est le conseil de la défense qui plaidera d'abord et celui de la partie adverse qui répliquera. Il avait été proposé en 1836 de laisser, comme chez nous, le dernier mot à l'accusé, et beaucoup de jurisconsultes anglais regrettent que cette disposition n'ait point été introduite dans la loi. Quoi qu'il en soit, un procès criminel est chez nos voisins un tournoi d'éloquence dans lequel les deux avocats viennent alternativement rompre des lances et combattent à armes égales. L'un et l'autre s'interdisent d'ailleurs les coups de théâtre, les ornemens parasites et les grands effets déclamatoires. Un bon plaidoyer anglais a tout le caractère d'une démonstration scientifique. Les célébrités du barreau excellent dans l'art de presser les faits et les témoignages pour en extraire les apparences de la certitude. Quand les plaidoiries sont terminées, le président résume les débats et les jurés se consultent entre eux. Très souvent ils arrivent à s'entendre sans quitter la salle; si pourtant ils ne peuvent tomber d'accord, ils sont conduits dans une chambre où un officier

de la cour est chargé de les garder sans feu, sans lumière et sans nourriture. La torture, qui ne s'applique plus jamais aux accusés, s'exerce encore quelquefois en Angleterre contre le jury. On sait en effet qu'il faut que le verdict soit unanime pour qu'il y ait condamnation; or l'opiniâtreté de certains Anglais est très grande et défie toutes les épreuves quand il s'agit du sort d'un de leurs semblables qui court risque d'être injustement condamné. Dès qu'ils sont enfin du même avis, les jurés rentrent dans la salle apportant une déclaration de *not guilty* (non coupable) ou de *guilty* (coupable). Dans le premier cas, l'accusé est aussitôt mis en liberté; dans le second, le juge prononce contre lui la sentence conformément à la loi. Comme le gouvernement, par l'organe d'un de ses fonctionnaires, n'a point demandé de tête, il ne saurait être ni responsable du sang versé, ni humilié par un acquittement ayant, en ce qui le regarde, le caractère d'une défaite. C'est pourtant un bien lugubre et bien solennel moment que celui où le président d'une cour anglaise, la tête couverte du bonnet noir (*black cap*), avertit le condamné à mort qu'il n'a plus rien à espérer de la justice des hommes.

On peut dire qu'il n'y a point d'appel chez nos voisins contre les jugemens en matière criminelle (1). Le jury a décidé, et le jury est souverain, c'est le pays. De combien de garanties l'accusé n'a-t-il pas d'ailleurs été entouré durant toute la marche du procès! Pour qu'un homme soit injustement condamné en Angleterre, il faudrait que le magistrat examinateur se fût trompé, que le *coroner* se fût trompé, que le grand et le petit jury se fussent trompés. Encore lui resterait-il une dernière chance. Il arrive tous les jours que, même dans les cas où la culpabilité n'est point douteuse, certaines circonstances atténuantes qui, pour une raison ou pour une autre, ont échappé à l'attention de la cour durant le procès viennent plus tard à la connaissance du juge. C'est alors le devoir de ce magistrat de s'entendre avec le gouvernement pour obtenir de lui en faveur du condamné une commutation de peine. S'agit-il d'une condamnation à la peine de mort, le haut fonctionnaire entre les mains duquel la reine est censée avoir mis son droit de grâce est le secrétaire d'état. Il exerce ce droit sous la surveillance de l'opinion publique, et ce n'est point un vain mot dans un pays où la presse et la liberté de réunion arment tous les citoyens du pouvoir de réclamer contre les rigueurs de la justice. Le secrétaire d'état obéit sans doute aux inspirations de sa propre conscience; mais combien il consulte aussi l'émotion générale! Si dans l'affaire des

(1) Certaines questions de droit sont bien quelquefois portées devant la cour d'appel criminel (*court of criminal appeal*); mais il est extrêmement rare que la sentence des cours d'assises soit annulée par elle pour vice de forme ou pour toute autre cause.

fenians exécutés à Manchester la voix de la pitié n'avait été étouffée dans le cœur des masses par des préjugés trop anglais, elle eût très certainement déconcerté la résolution du ministre et arrêté la main du bourreau.

Les institutions judiciaires de la Grande-Bretagne traversent en ce moment une épreuve dont il faut espérer qu'elles sortiront victorieuses. Les dernières tentatives des *fenians* ont ébranlé chez quelques Anglais la robuste confiance qu'ils avaient toujours témoignée envers les formes tutélaires et pourtant efficaces de leur procédure criminelle. Sur ce sol qui tremble, miné chaque jour par de sombres complots, la loi s'est maintenue jusqu'ici digne et impassible. Le pays n'a été affligé ni par l'état de siége, ni par les conseils de guerre, ni par les proscriptions sans jugement. Sous le coup d'une catastrophe récente, des esprits aveuglés par un danger réel ou imaginaire ont pourtant réclamé du gouvernement des mesures exceptionnelles. Les cours martiales n'ont jamais régné en Angleterre; apparues un instant dans l'île de la Jamaïque, elles ont ensanglanté cette colonie, outragé la nature et commis des actes qui soulevèrent, il y a deux années, dans la métropole un cri d'indignation et d'horreur. Que les Anglais profitent de cette leçon, et qu'ils sachent résister aux dangereux conseils de la peur! Ils ignorent jusqu'ici, — puissent-ils l'ignorer toujours! — ce qu'il en coûte à une nation pour sortir du droit, et quelle trace ineffaçable le régime de la violence grave sur le caractère d'un peuple. Malheur aux intérêts effrayés qui se réfugient derrière l'arbitraire; ils s'exposent à partager la fortune de ce qu'il y a au monde de plus fragile et de moins rassurant pour la société. Un système de persécution légale et officielle ne ferait qu'encourager les représailles; le sang versé appellerait du sang. Plus les circonstances sont menaçantes, et plus la justice a pour devoir de se montrer calme et impartiale. N'est-ce point parce qu'elle n'a jamais abdiqué chez nos voisins ce caractère de dignité morale que les citoyens se rangent en foule du côté de la loi et s'enrôlent volontairement pour la défendre? Quelques sages mesures, en redressant les torts dont se plaignent les Irlandais, feraient plus pour désarmer les complots que toute la rigueur des supplices. Que l'Angleterre consulte son histoire, elle y verra que les passions émues s'apaisent par la tolérance, de même que les révolutions se terminent par la liberté.

ALPHONSE ESQUIROS.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

VII.

LES ÉTATS SOUS LOUIS XV ET L'ADMINISTRATION DU DUC D'AIGUILLON.

La conspiration de 1719 et la répression terrible dont elle fut suivie eurent un effet assez puissant sur l'opinion pour laisser croire à Versailles que la Bretagne accepterait enfin les maximes et les formes de gouvernement appliquées dans les autres parties de la France (1). Sous l'administration du maréchal d'Estrées, successeur de M. de Montesquiou, les états, jaloux de faire preuve d'une fidélité sur laquelle de récens événemens avaient pu laisser des doutes, redevinrent ce qu'ils avaient été durant le règne de Louis XIV, une assemblée de parade sans importance politique. Demeurée à peu près étrangère aux perturbations introduites par la régence dans les fortunes et dans les mœurs, rentrée dans le courant d'une vie monotone, cette province cessa durant près de trente ans d'occuper l'attention publique. On a dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire; le mot s'appliquerait mieux aux peuples découragés.

A l'année 1736 remontent les premiers indices d'un réveil très faible encore de l'esprit de résistance dans l'assemblée bretonne. Sous l'inspiration du cardinal de Fleury, le roi promulgua le 26 juin, *de sa pleine science et autorité*, un édit pour régler les con-

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1867 et du 15 janvier 1868.

ditions d'admissibilité de la noblesse aux états de cette province, dans la pensée de restreindre, en réduisant le nombre de ses membres, la puissance à peu près absolue de cette bruyante cohorte aristocratique au sein de la représentation nationale. Cet édit portait que personne ne serait admis à siéger avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis, il interdisait l'entrée des états à quiconque ne prouverait pas au moins cent ans de noblesse non contestée, il confirmait les interdictions antérieures contre toute personne « faisant trafic de marchandise, usant de bourse commune et intéressée dans un commerce autre que le maritime; » enfin l'édit rendait les commissaires du roi juges de toutes les difficultés que l'application de ces mesures pouvait soulever.

Ces dispositions provoquèrent un mécontentement général, beaucoup moins à raison des conséquences pratiques qu'elles entraînaient que par la hardiesse avec laquelle le monarque proclamait en face des états le principe de la souveraineté absolue. Réglementer l'organisation intérieure d'une assemblée politique sans la consulter, c'était porter une atteinte flagrante à son indépendance, et le parlement de Bretagne n'hésita point à dénoncer l'édit du 26 juin comme incompatible avec le contrat d'union de 1532. La même opinion fut exprimée avec une chaleur alors inusitée par plusieurs membres de la noblesse dans les états réunis à Rennes au mois de novembre; mais à peine l'écho de ces débats fut-il arrivé jusqu'à Versailles, que le cardinal de Fleury, irrité qu'il se rencontrât des hommes assez imprudens pour troubler par un peu de bruit la tiède atmosphère de son gouvernement, fit expédier dix lettres de cachet au maréchal d'Estrées, qui ne les avait pas demandées et qu'elles jetèrent dans le plus pénible embarras. Six de ces lettres, prescrivant l'éloignement de la province, étaient adressées aux gentilshommes qui avaient parlé de l'édit avec une liberté qu'on ne connaissait plus depuis les états de Dinan; quatre, impliquant la détention dans une prison d'état, allèrent frapper les membres principaux du parlement de Rennes, car c'était surtout à ce grand corps qu'on en voulait au début d'une lutte avec la magistrature dont la périlleuse gravité se laissait déjà pressentir. L'émotion produite par ces actes arbitraires, quoique fort vive, ne rendit pas encore à l'assemblée la vieille indépendance de son langage. C'est en des termes fort réservés que s'exprime sur cet incident le procès-verbal du 20 novembre 1736, où des démarches sont timidement proposées « pour ceux des membres des états et du parlement qui sont *absens par ordre du roi.* »

Tandis que nul n'osait revendiquer en face de l'arbitraire ministériel le premier de tous les droits, celui de la sécurité personnelle des citoyens, l'imprévoyante cupidité du pouvoir faisait passer aux

mains des états l'administration locale presque tout entière, car le gouvernement livrait à leurs délégués des attributions que la plupart des pays libres réservent de nos jours à la seule puissance exécutive. Le maréchal de Montesquiou était parvenu à supprimer les bureaux diocésains, centres habituels de l'esprit d'opposition, et à substituer la régie directe des impôts perçus par les employés du roi à l'abonnement à prix fixe, système qui, en rendant l'état complétement étranger au mode de la perception, plaçait les agens de celle-ci sous la main même de la représentation nationale. L'effet de ce grand changement avait été de susciter des résistances universelles au sein des populations, pour lesquelles était venu s'ajouter au poids des charges fiscales l'arbitraire avec lequel elles étaient réclamées. Les non-valeurs devinrent immenses, et le gouvernement, voyant ses recettes diminuer, n'hésita pas à revenir au système de l'abonnement à forfait, qui faisait de l'impôt une sorte de charge provinciale, du moins quant à la manière de le recouvrer.

Les états se trouvèrent ainsi conduits à nommer eux-mêmes les comptables et à statuer sur toutes les réclamations auxquelles la répartition donnait lieu. Ces détails, qu'aucune administration spéciale ne venait alors alléger, absorbèrent à chaque tenue législative un temps considérable, et l'on se trouva, par la force des choses, amené à constituer au sein de la représentation nationale une institution permanente, afin de centraliser tous les renseignemens et de statuer sur toutes les réclamations introduites dans l'intervalle des tenues. De là, en 1734, la formation de la commission intermédiaire, création déjà tentée dans le XVIe siècle, mais dont les suspicions du pouvoir avaient empêché l'organisation définitive. L'essai réussit enfin par le concours même du gouvernement, qui, au milieu des embarras sans cesse croissans du trésor, ne poursuivait qu'une seule pensée, celle de faire élever le plus haut possible le chiffre de l'abonnement en déférant par l'octroi de ce mode de gestion au vœu le plus cher des états. En 1736, l'assemblée élut donc dans les trois ordres quatre-vingt-un membres auxquels sa confiance remit toute l'administration du pays, l'intendant de la province demeurant à peu près étranger au règlement des questions financières, réservées à la commission intermédiaire et à la chambre des comptes de Nantes. Cette nombreuse commission formait un bureau général, siégeant en permanence à Rennes, qui cumulait les attributions d'une sorte de direction des contributions directes et celles que nos lois nouvelles ont données dans le conseil d'état à la section du contentieux. Avec cette commission correspondaient journellement neuf bureaux particuliers composés de dix-huit membres chacun, établis au chef-lieu des diocèses, chargés d'instruire toutes les réclamations et de statuer en premier res-

sort. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les pouvoirs de la commission intermédiaire prirent une extension progressive. En 1740, nous la voyons absorber la direction des haras, dont les inspecteurs et les agens sont nommés par elle; quatre ans plus tard, elle s'empare du service des grands chemins, le premier de tous pour l'importance dans une vaste péninsule qui, avant l'administration du duc d'Aiguillon, ne comptait guère qu'une seule grande route carrossable, allant de Rennes à Brest. Cette commission devint, vers le milieu du XVIIIe siècle, le rouage principal d'une administration très vigilante, et, lorsque les états se laissèrent aller aux violences dont j'aurai bientôt à présenter le tableau, ses membres conservèrent presque toujours la mesure et le sang-froid que donne la pratique des affaires.

Aucune agitation ne se révéla dans la province tant que le pouvoir y fut exercé par le maréchal d'Estrées, parce qu'en exécutant des ordres arbitraires celui-ci ne manquait jamais soit d'en décliner la responsabilité, soit d'en tempérer la rigueur; mais l'état des choses changea lorsque M. le duc de Chaulnes fut investi du commandement de la Bretagne sous l'autorité nominale du jeune duc de Penthièvre, qui avait succédé en 1737 au comte de Toulouse, son père. M. de Chaulnes portait un nom impopulaire dans ce pays, et manquait des qualités nécessaires pour effacer des souvenirs malheureux. Cachant une hésitation perpétuelle sous les dehors d'une fermeté d'emprunt, il irritait sans effrayer. Capricieuse et hautaine, la duchesse de Chaulnes se targuait de son intimité bien connue avec Mme de Pompadour, sans retirer à Rennes d'une pareille liaison aucun des avantages qu'elle lui procurait à Versailles. Entre beaucoup de fautes, la gouvernante fit celle de se brouiller par calcul avec l'évêque de Rennes, antipathique à la favorite à cause des liaisons étroites qu'il entretenait avec le comte d'Argenson, rival, dans le cabinet, de M. de Machault, alors soutenu par Mme de Pompadour. Académicien et diplomate, homme d'affaires et bel esprit, l'abbé de Vauréal exerçait au sein des états une véritable dictature. Rompre avec lui, c'était se préparer les plus sérieux embarras au moment où les circonstances commandaient la plus grande prudence. Les difficultés financières s'aggravant de jour en jour malgré la paix, on fut conduit en 1748 à décréter le premier de ces trop fameux vingtièmes qui s'accumulèrent bientôt les uns sur les autres. Hardi dans ses vues et dans le choix de ses moyens, M. de Machault avait conçu un plan d'après lequel aucune propriété, même de mainmorte, n'aurait échappé à l'œil ni à la main de l'autorité centrale. Personne n'ignore les violens débats de ce ministre avec le clergé à l'occasion de l'inventaire projeté de toutes les propriétés ecclésiastiques; mais on ne connaît pas l'histoire des dé-

mêlés du contrôleur-général avec les états provinciaux, et celle-ci n'est pas moins importante. La base même du plan de M. de Machault, c'était la suppression immédiate de l'abonnement accordé aux pays d'états, parce qu'il en considérait le chiffre comme fort inférieur à celui que le roi pourrait retirer d'une régie directe exercée par des agens habiles placés dans la dépendance de l'autorité centrale. Ce ministre entendait donc établir la perception en Bretagne sur le même pied qu'en Languedoc, de manière à faire profiter l'état de l'élévation progressive des recettes, qui, dans le système de l'abonnement à forfait, ne bénéficiait qu'aux finances provinciales.

Si naturelles que fussent de pareilles vues chez le contrôleur-général d'un gouvernement obéré, elles ne pouvaient être ni acceptées ni comprises en un pays constamment enclin à se considérer comme étranger à la grande unité française au point de vue des intérêts financiers. Reconquis après une interruption de plusieurs années, l'abonnement était pour la Bretagne la plus chère de ses libertés, parce que c'était en l'appliquant qu'elle avait repris la direction de ses propres affaires. Le projet de M. de Machault alarma donc tous les intérêts en échauffant toutes les têtes. Après la promulgation de l'édit relatif à la perception du vingtième (1), une assemblée extraordinaire des états fut convoquée à Rennes afin que les trois ordres y revêtissent de leur sanction la charge nouvelle que d'impérieuses nécessités contraignaient le roi de demander à ses sujets. Cette assemblée fut informée tout d'abord que le gouvernement avait pris la résolution irrévocable de ne point accorder d'abonnement pour cet impôt, quelle que fût la vivacité des réclamations. Les commissaires du roi, mettant dès le début les états dans le secret de leurs instructions, déclarèrent qu'ils avaient l'ordre formel de ne transmettre à la cour aucune observation sur cet article-là, et que le vingtième devait être voté sans aucune condition; ils allèrent jusqu'à dire que le roi considérerait comme un acte de déloyauté, pour ne pas dire de rébellion, le refus de l'assister dans les besoins pressans de son trésor (2).

Ni l'église ni le tiers ne crurent pouvoir aller à l'encontre de la volonté royale aussi catégoriquement exprimée, et les passions n'étaient pas encore assez violemment excitées dans les rangs de la noblesse pour qu'elle ne reculât pas elle-même devant ce qu'on représentait comme un acte formel de désobéissance envers le roi. Les trois ordres, s'étant retirés dans leurs chambres, convinrent donc d'une rédaction commune. Cette rédaction impliquait le vote du vingtième, « accordé par pure soumission à la volonté de sa ma-

(1) Édit royal du 6 mai 1749.

(2) Registres des états extraordinaires de Rennes, séance du 8 octobre 1749.

jesté; » mais à cet octroi l'assemblée paraissait vouloir attacher une sorte de condition exprimée en termes ambigus, en déclarant que le vote avait été déterminé par un seul motif, « l'entière confiance où ils étaient que le roi daignerait exaucer le vœu unanime des états en leur accordant l'abonnement. » Enfin, comme pour escompter cet espoir en affectant une confiance qui ne pouvait être sincère, les états votèrent pour cet abonnement éventuel une somme annuelle de 900,000 livres.

Au fond, le vote du vingtième était acquis pour la couronne, et la clause qu'on y avait attachée demeurait manifestement facultative, puisqu'on n'en avait pas fait la condition expresse du vote lui-même. Toutefois ce qui était clair pour tout le monde en 1749 avait cessé de l'être deux ans plus tard, parce que la passion ne manque jamais de faire succéder l'obscurité à la lumière. Arrivée aux états de 1752 exaspérée contre le vingtième et bien plus encore contre le système de la régie, la noblesse affecta de considérer la question comme étant demeurée entière. Les états s'ouvrirent à Rennes le 25 septembre, et aussitôt après l'octroi du don gratuit le second ordre déclara qu'il ne s'occuperait d'aucune affaire avant d'avoir vidé celle du vingtième, annonçant sans détour qu'il irait jusqu'au refus de l'impôt, si la cour ne cédait pas sur l'article de l'abonnement. Invitée par le duc de Chaulnes, qui remplissait les fonctions de premier commissaire du roi, à commencer ses travaux, la noblesse répondit qu'elle n'en ferait rien, et, les deux autres ordres ayant élu suivant l'usage les diverses commissions, elle refusa de compléter celles-ci, demandant qu'un rapport spécial sur le nouvel impôt précédât toute autre délibération. Sur une plus vive insistance de M. de Chaulnes rappelant l'assemblée à l'observation de son règlement, un cri immense remplit la salle : « Le vingtième! rien que le vingtième! »

L'église et le tiers, s'étant retirés dans leurs chambres respectives, laissèrent la noblesse en émeute sur le théâtre. Ces deux ordres concertèrent une rédaction contournée qui, tout en réservant les droits de la province, donnait une sorte de satisfaction aux commissaires du roi. Lorsqu'elle fut lue en séance publique, cette rédaction fut accueillie avec des cris de fureur partis des bancs des gentilshommes. M. de Vauréal, qui présidait l'assemblée générale, n'en conserva pas moins l'espérance de faire passer cet avis à la majorité de deux ordres contre un; mais la noblesse, après avoir invoqué le caractère financier de la proposition pour empêcher le vote à la majorité simple, imagina d'élever contre la proposition un obstacle bien plus décisif. Se prévalant des termes du règlement de 1687, qui exigeait un avis exprimé par les trois ordres avant que l'assemblée ne prononçât, même à deux ordres contre un, elle ré-

solut de ne plus délibérer sur quoi que ce fût, de manière que ni sur cette question ni sur aucune autre il ne pût intervenir validement aucune décision. Si la lettre du règlement semblait fournir cet étrange moyen pour paralyser l'assemblée, l'usage en avait limité l'emploi par une condition des plus embarrassantes pour ceux qui entendaient s'en prévaloir. Il était admis en effet qu'un ordre ne pouvait jamais quitter sa chambre avant d'avoir formulé son avis, lorsque les deux autres avaient déjà rédigé le leur. En refusant de délibérer, la noblesse s'était imposé la stricte obligation de demeurer en permanence dans la salle sans désemparer, ce que messieurs du tiers ne manquèrent pas de rappeler à messieurs les gentilshommes. Ces derniers durent donc passer la nuit dans le vieux couvent où siégeaient les états. Les plus heureux partagèrent le lit d'un cordelier, et M. le comte de Lannion, qui présidait la noblesse en sa qualité de baron de Malestroit, dut se faire apporter une couchette de son hôtel, en maugréant contre son ordre, dont il était fort loin de partager la singulière obstination.

Cette *pernoctation* se passa en joyeux propos et en libations abondantes. Le lendemain, à l'heure habituelle des réunions générales, quatre cents gentilshommes se trouvèrent sur le théâtre. M. de Vauréal fit alors des efforts surhumains pour interpréter le règlement dans un sens moins déraisonnable et pour amener la noblesse à reprendre le cours des travaux ordinaires de l'assemblée. « Je n'ai pu y parvenir, et j'ai été hué, écrivait le soir même ce prélat au comte d'Argenson, son ami. J'ai été obligé de rappeler ces messieurs au respect qu'ils me devaient ainsi qu'à eux-mêmes. Je leur ai déclaré qu'ils allaient exposer la province aux plus grands malheurs par des instigations qui n'étaient pas naturelles, et qu'on voyait clairement leur être inspirées par le parlement. Après avoir cherché à leur faire comprendre tout le danger de cette conduite, je leur dis que j'étais déterminé à ne pas laisser dépérir en mes mains l'autorité qui m'était confiée... Il y a manifestement un parti qui pousse en secret à la dissolution des états, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que cette perspective n'effraie guère la noblesse, tant l'aveuglement et la folie sont au comble (1). »

(1) Les lettres de M. de Vauréal et les dépêches du duc de Chaulnes, auxquelles j'emprunte ce qui concerne les états de 1752, se trouvent dans la partie préliminaire du grand travail qui va former ma source d'information la plus abondante pour l'époque la plus agitée de cette histoire. Le duc d'Aiguillon, qui gouverna seize ans la Bretagne, fit rédiger sous ses yeux, après sa sortie des affaires, le journal de son commandement. Cette œuvre volumineuse, formant sept volumes in-4° d'une écriture très serrée, a été tout entière corrigée et complétée par lui-même. Je dois la communication de ce précieux manuscrit à l'obligeance de M. le marquis de Chabrillan, petit-fils de M. le duc d'Aiguillon, possesseur par héritage du vaste dépôt dans lequel sont réunies les archives des deux maisons de Richelieu et de Maurepas.

Dans ses nombreuses lettres au ministre de la guerre, M. de Vauréal ne désigne pas seulement le parlement comme l'instigateur principal de l'agitation; il attaque directement le duc de Chaulnes en s'efforçant d'établir que ce personnage, dans sa profonde indifférence pour le sort d'une province où il se considère comme en exil, voudrait y voir s'élever des troubles afin d'accroître l'importance de son gouvernement. En faisant sa large part à une inimitié réciproque, il résulte de cette correspondance que M. de Chaulnes était un maladroit sans scrupule, et l'amie de Mme de Pompadour une impertinente sans esprit. Loin d'adoucir les froissemens que le débat engagé entre la cour et les états rendait inévitables, M. de Chaulnes semblait prendre plaisir à les aggraver, et les temps du maréchal de Montesquiou étaient à la veille de renaître. La *grève des états* durait depuis huit jours, et leur malheureux président, épuisé de fatigue, invoquait en vain la pitié, lorsqu'il eut la pensée de convoquer les ordres en assemblée générale, non pour délibérer, puisque la noblesse persistait à s'y refuser, mais pour entendre une communication du roi. On accourut avec empressement, et M. de Vauréal lut d'une voix solennelle la lettre habituelle où le monarque remerciait ses fidèles sujets de leur empressement à lui accorder le don gratuit, les invitant en termes pressans à s'occuper sans retard de tous les intérêts du pays. Quoique cette lettre, rédigée d'après un modèle à peu près invariable, ne contînt que les lieux communs d'usage, un appel direct à son zèle, à sa fidélité, remua jusqu'au fond du cœur cette noblesse, et un cri prolongé de *vive le roi!* ébranla le cloître des cordeliers. M. de Vauréal, en tacticien parlementaire, saisit l'instant favorable, et, sans faire aucune allusion ni à l'abonnement ni au vingtième, proposa d'entamer immédiatement les affaires, avis qui passa sans contradiction.

Le calme de l'assemblée ne survécut guère à l'incident qui l'avait provoqué. Pendant que l'on travaillait aux matières ordinaires, survint une lettre du roi qui, d'après les informations antérieures envoyées par M. de Chaulnes sur l'inaction systématique des états, leur enjoignait par exprès commandement d'avoir à délibérer sans discontinuer, *sous peine de désobéissance*. Le duc de Chaulnes crut devoir communiquer cette lettre à l'assemblée, quoique la prudence prescrivît d'en suspendre la lecture tout au moins inutile, puisque les dispositions étaient changées. A cette communication, des clameurs partirent des rangs de la noblesse, qui se déclara calomniée auprès du roi par le commandant de la province. Elle refusa de donner acte d'un message qu'elle déclarait outrageant pour son honneur, puisqu'une pareille lettre impliquait le soupçon de désobéissance; mais le tiers, fort irrité de l'attitude prise par l'ordre

privilégié depuis l'ouverture de l'assemblée et de la perte de temps que cette conduite imposait aux états, exigea l'enregistrement de la lettre au procès-verbal, se fondant sur l'impossibilité de passer sous silence une aussi auguste communication. La noblesse crut voir dans cette insistance l'intention de lui infliger une flétrissure, et les paroles les plus blessantes furent échangées entre les gentilshommes et les délégués des communautés urbaines. M. de Vauréal, tentant en vain le rôle de conciliateur, se vit en butte aux suspicions de la bourgeoisie en même temps qu'aux vives interpellations de la noblesse, et la colère en vint à ce point que, dans une de ces séances du soir où l'on entrait la tête déjà échauffée, l'évêque de Rennes eut son rochet mis en pièces dans une sorte de lutte corps à corps, et prit une fluxion de poitrine, seul résultat de ses efforts désespérés pour dominer la tempête.

Au sein de cette assemblée aussi mobile qu'impressionnable, tout ce feu s'éteignit d'ailleurs aussi vite qu'il s'était allumé. Un ordre de Louis XV, rendu de sa pleine puissance royale, statua, « pour prévenir dans les états de Bretagne les abus résultant de la faculté dangereuse que s'attribuait un des ordres d'arrêter par son inertie toutes les délibérations, qu'à l'avenir les trois ordres seront tenus de donner leur avis sur toutes les affaires sans délai, et qu'aussitôt que l'un des ordres l'aura donné, les deux autres seront obligés de donner aussi le leur dans le délai de vingt-quatre heures (1). »

Si contestable que pût être le droit du monarque de trancher à lui seul une telle question constitutionnelle, ces dispositions étaient sensées, et chacun commençait à le comprendre. La lassitude était générale, et le moment des plus propices pour sortir par une transaction de ces insolubles difficultés. Dérogeant cette fois à la lettre de ses instructions afin d'en appliquer l'esprit, le duc de Chaulnes consentit à recevoir, pour être transmis au roi, un mémoire dans lequel les états présentaient l'abonnement comme le meilleur moyen d'assurer la rentrée de l'impôt. Après une session agitée, les états se séparèrent, mécontens de la cour, du commandant et probablement d'eux-mêmes. M. de Chaulnes revint à Versailles, heureux d'échanger contre une sinécure le difficile gouvernement de la Bretagne. Il avait réclamé avant de partir et reçu du comte de Saint-Florentin douze lettres de cachet en blanc destinées aux membres des états qui s'étaient fait remarquer par la vivacité de leur opposition et par leur hostilité contre sa personne. Ces lettres furent envoyées en manière de cartes pour prendre congé, et les personnes qu'elles atteignaient allèrent méditer au mont Saint-Michel et au château de Pierre-Encise sur la difficulté d'exercer

(1) Registre des états, séance du 27 octobre 1752.

des droits politiques en l'absence de garantie pour la liberté individuelle.

L'année suivante, M. le duc d'Aiguillon fut appelé au poste où il allait bientôt fixer tous les regards par l'éclat d'un rôle très diversement apprécié. Ambitieux de justifier par des services la faveur qui ne pouvait manquer à sa naissance, le petit-neveu de Richelieu unissait à un esprit rempli d'initiative un caractère prudent et modéré. Né diplomate, il se vit condamné à aborder de front les obstacles que sa disposition naturelle l'aurait conduit à tourner. Nul ne semblait moins appelé à susciter les haines auxquelles des circonstances fatales condamnèrent sa vie. Ce brillant seigneur de trente-quatre ans, animé du double désir de faire beaucoup et de ne blesser personne, aurait été un excellent gouverneur pour cette grande province, à laquelle le rattachait le nom de Mlle de Plélo, sa femme, s'il n'y était arrivé en présence de problèmes non résolus, et s'il n'avait représenté par l'ensemble de ses relations un ordre d'idées antipathique à celui qui prévalait encore dans un pays libre, toujours en garde contre la cour. Héritier du grand cardinal, neveu de M. de La Vrillière, ministre de la maison du roi, le duc d'Aiguillon trouvait dans ses traditions de famille le despotisme sous toutes les formes, depuis l'échafaud jusqu'à la Bastille. Rien dans l'énervante atmosphère de Choisy ne l'avait préparé à cette fière revendication de droits antérieurs à ceux du monarque, à cette fidélité bourrue qui donnait son sang en refusant ses subsides. La manière de sentir qui au milieu du XVIIIe siècle dominait en Bretagne était une sorte de phénomène dans un temps où la plus haute aristocratie du royaume s'inclinait devant Mme Du Barry comme devant un principe monarchique, parce qu'elle représentait *le choix du roi*. Les influences qui présidèrent à la vie du duc d'Aiguillon ne purent manquer de l'engager dans ce triste tourbillon de la faveur et du vice, et la carrière qu'il avait rêvée utile et grande vint s'achever, après une lutte contre toute la magistrature ameutée, dans le boudoir d'une courtisane et sur la sellette de la cour des pairs. Nous allons voir les événemens, plus forts que les meilleures intentions, pousser dans une voie très différente de celle où il aspirait à marcher l'homme qui arrivait en Bretagne rêvant la gloire et la popularité.

Le duc d'Aiguillon attachait le plus grand prix à décliner toute solidarité avec l'administration précédente; aussi son premier acte fut-il de demander à Louis XV la liberté des exilés, qui rentrèrent en Bretagne aux applaudissemens de toute la province. Appelé à diriger les états de 1754, il étudia les institutions du pays, mais sans parvenir à en comprendre le génie, tant le milieu où il allait vivre était différent de celui qu'il venait de quitter. Ses débuts fu-

rent heureux, et les épreuves ne commencèrent qu'après les succès. Il eut la bonne fortune d'ouvrir l'assemblée par un acte pour l'accomplissement duquel tous les cœurs étaient alors en parfait accord. Après la dangereuse maladie que Louis XV fit à Metz en 1744, les états avaient voté l'érection d'une statue destinée à célébrer et le rétablissement de ce prince et ses stériles victoires en Flandre. Un fonds de 60,000 livres avait était fait pour cette œuvre, confiée au ciseau de Lemoyne. Les états de 1756 se trouvèrent appelés à l'inaugurer. Cette solennité fut l'occasion de fêtes brillantes et de faveurs nombreuses obtenues de la cour par l'intervention du commandant. L'assemblée tout entière assistait le 10 novembre à l'inauguration du monument, et l'amour si profond encore du peuple pour ce prince s'exhala dans une manifestation qui fut l'un des derniers actes de la foi monarchique en France. Un incident sérieux vint toutefois troubler la cérémonie. Après que le commandant de la province eut écarté le voile qui avait couvert jusqu'alors l'œuvre du célèbre statuaire, la noblesse s'aperçut que, dans le groupe de quatre figures dont l'ensemble constituait le monument, celle de la Bretagne avait été représentée à genoux aux pieds du monarque, posture qui souleva les murmures les plus violens. A la séance du lendemain, une proposition fut faite pour supprimer l'allocation attribuée à l'artiste qui n'avait pas craint d'insulter la province en lui attribuant une attitude humiliante. Ce ne fut pas sans peine que le duc d'Aiguillon parvint à la faire écarter; il dut en effet employer toutes les ressources de sa rhétorique pour interpréter dans un autre sens la pensée du sculpteur et pour calmer par une leçon d'esthétique ces susceptibilités ombrageuses.

A cette difficulté d'un moment, l'affaire du vingtième en ajoutait de permanentes. Il y échappa durant la session de 1754 par des concessions considérables. Afin d'éviter une lutte avec la noblesse, irréconciliable au principe de cette imposition, il alla jusqu'à consentir à transmettre à Versailles des remontrances dont le caractère équivoque préparait pour l'avenir les plus sérieux embarras; mais le profit de sa condescendance ne tarda pas à être perdu pour lui. C'était en effet non plus d'un seul vingtième, mais bien de deux qu'il allait être question. Le gouvernement de sérail sous lequel s'affaissait la France l'avait conduite, en une heure de caprice, d'une alliance avec la Prusse pour attaquer l'Autriche à une étroite alliance avec la cour de Vienne pour écraser Frédéric II. Déjà la guerre maritime était commencée, et la nation, dépourvue de marine et d'arsenaux, ne pouvait la soutenir qu'à l'aide de promptes et abondantes ressources. Le duc d'Aiguillon avait consacré plusieurs mois à parcourir toute l'étendue de son commandement pour préparer le réseau d'une viabilité qui existait à peine; il

avait ordonné sur ce vaste littoral quelques travaux hâtifs de défense, et venait de terminer la réorganisation et l'armement général des gardes-côtes, lorsqu'il dut rentrer à Rennes pour la tenue des états de 1756. Demander à cette assemblée les deux vingtièmes que le roi réclamait de tous ses sujets était une stricte obligation pour le commandant de la province; mais cette obligation le plaçait en présence de difficultés qui pouvaient sembler insurmontables. Les états en effet avaient cessé d'être seuls, et leur résistance, jusqu'alors plus impétueuse que bien concertée, allait être désormais dirigée par un grand corps auquel les lumières ne manquaient pas plus que la discipline. Le parlement de Paris, après avoir enregistré l'édit des deux vingtièmes dans un lit de justice tenu à Versailles, venait de protester contre cet enregistrement; la plupart des parlemens du royaume avaient déjà suivi cet exemple, et celui de Bretagne se préparait à l'imiter. Si cette dernière cour se laissa devancer par les autres malgré ses dispositions bien connues, c'est qu'elle attendait l'ouverture des états, fort résolue à former avec eux une association intime de nature à placer le pouvoir dans la situation la plus critique.

Quand les commissaires du roi voulurent pousser l'assemblée à s'occuper des matières ordinaires, et surtout lorsqu'ils l'invitèrent à aborder la question des deux vingtièmes, ils la trouvèrent paralysée par une force secrète contre laquelle tous leurs efforts échouèrent durant un mois. L'action du parlement sur les états devint prépondérante lorsqu'après les vacances tous les magistrats furent réunis. Si les huit ou dix personnes en position de conduire l'assemblée provinciale ne voyaient pas sans quelque jalousie une influence qui contre-balançait la leur, cette influence était aveuglément acceptée par la petite noblesse des trois diocèses les plus rapprochés de la ville parlementaire et même par la plupart des membres du tiers-état qui appartenaient aux présidiaux. La ressource de faire voter à deux ordres contre un allait donc manquer cette fois au pouvoir, car l'église persistait seule dans sa docilité accoutumée. Le contrôleur-général, effrayé pour le sort de l'impôt, si les débats du parlement de Bretagne venaient fortifier encore la ligue générale des parlemens du royaume, avait donné des pleins pouvoirs à M. d'Aiguillon relativement à la manière et au moment d'introduire la demande du second vingtième. Le commandant jugea qu'une seule chance se présentait pour faire accepter cette aggravation soudaine d'une charge déjà si odieuse, c'était de déférer au vœu fréquemment exprimé par les états en leur concédant l'abonnement pour les deux vingtièmes à la fois. Cette concession formait la base d'une transaction assez naturelle; mais le chiffre auquel le ministre entendait porter l'abonnement était tellement élevé qu'il paraissait fort

difficile d'arriver à une entente (1). Cependant l'assemblée demeurait depuis trois semaines dans une inaction absolue, consacrant ses séances à des détails insignifians, et résolue d'attendre, avant de délibérer sur les affaires sérieuses, les remontrances dont la rédaction se préparait au parlement. Les choses en étaient là lorsque parvint à Rennes, dans la soirée du 7 janvier 1757, l'annonce de l'attentat de Damiens. L'émotion fut profonde et l'indignation générale. Les états se réunirent aussitôt et décidèrent qu'une députation des trois ordres irait porter à Versailles l'expression de leur douleur et de leur inaltérable fidélité. L'occasion parut favorable au commandant pour aborder toutes les questions délicates à la fois. En remerciant le lendemain l'assemblée du témoignage qu'elle venait de donner de son amour pour le roi, il lui déclara qu'elle aurait bientôt à fournir une autre preuve de son dévouement et de son patriotisme en s'associant, comme l'avait déjà fait le royaume tout entier, aux charges nouvelles qu'une guerre commandée par le soin des intérêts français avait rendues inévitables. On était au début de la guerre de sept ans. Un silence glacial accueillit ces paroles. Il prouva au duc d'Aiguillon qu'il avait trop compté sur les sentimens de l'assemblée, et que derrière l'impétueux bataillon des gentilshommes s'était massée la réserve impassible des magistrats.

D'actifs, mais inutiles pourparlers s'engagèrent durant plusieurs jours avec le commandant de la province; ces pourparlers n'aboutissant point, il se résolut enfin à parler de l'abonnement, dont les états prenaient le plus grand soin de ne plus prononcer le nom. L'abonnement proposé à l'assemblée pour les deux vingtièmes fut cette fois accueilli comme un piége, parce qu'elle s'attendait, non sans motifs, à l'acheter à un prix exorbitant. Moins violent dans ses manifestations, le tiers n'était guère moins décidé contre le principe de la nouvelle imposition. Plusieurs jours se passèrent donc dans un désordre d'où il ne semblait guère possible de faire sortir une résolution quelconque. L'usage des pernoctations était devenu quotidien, si nous en croyons le duc d'Aiguillon, à qui j'emprunte, sans en garantir la vérité, le tableau de mœurs suivant, qui rappelle les habitudes anglaises au temps des Fox et des Sheridan.

« L'assemblée s'abandonnait sans réserve au tumulte le plus indécent. La plus grande partie des membres de la noblesse, sortis pour aller dîner, revenaient la tête échauffée. Les conseillers du parlement qui conduisaient la cabale se glissaient dans la salle à la faveur de l'obscurité, escortés d'avocats et de procureurs qui leur étaient dévoués, les uns

(1) Les états avaient antérieurement proposé 900,000 livres pour un vingtième, ce qui aisait 1,800,000 pour les deux. Le contrôleur-général de Moras exigeait 1,400,000 livres pour chacun des vingtièmes, plus les 2 sous pour livre, c'est-à-dire plus de 3 millions.

prenant place dans la tribune (1), les autres venant jusque sur le théâtre. A dix heures du soir, le théâtre était plus rempli qu'aux séances du matin, plus déraisonnable et plus emporté que jamais; mais l'ennui succédait à cette tourmente, et après de longues et absurdes contestations on en était réduit à chercher un prétexte plausible pour se retirer. Ces zélés défenseurs de la province, ces fiers représentans de la nation bretonne, n'avaient plus la tête assez libre pour prendre un parti. Les uns voulaient aller au bal, les autres se coucher, tous paraissaient ou accablés de sommeil ou excédés de l'affaire qui les tenait rassemblés au milieu de la nuit. Alors les gens sages saisissaient l'occasion favorable et faisaient passer leur avis (2). »

Dans la longue affaire du second vingtième, l'heure de la lassitude avait sonné. Les états, ayant paru décliner l'abonnement, si favorables qu'ils s'y fussent toujours montrés, prétendirent que la seule base pour apprécier le rendement vrai et le meilleur mode de perception de cet impôt, c'était l'étude approfondie des rôles d'après lesquels il était recouvré; par une conséquence nécessaire de ce système, ils demandèrent communication des registres où étaient inscrites toutes les cotes pour les neuf diocèses. Ils s'attendaient à voir leur demande repoussée, et ne la produisaient qu'à titre de moyen dilatoire; mais le duc d'Aiguillon n'hésita point à l'accueillir, faisant beaucoup valoir une condescendance à laquelle il aurait pu se refuser. Ce fut dans le cours de ce long débat sa plus heureuse inspiration. Ensevelis sous la montagne de cartons que le directeur de la régie se complaisait chaque jour à grossir, les membres de la commission furent pris, après quinze jours d'un travail aussi stérile qu'opiniâtre, d'un accès de véritable désespoir. Ils vinrent dans une séance du soir, à l'heure où l'assemblée n'était guère moins accablée qu'eux-mêmes, lui proposer de s'en remettre, pour la fixation du taux de l'abonnement des deux vingtièmes, *à la justice et au cœur paternel du roi.* Approuvé par la plus grande partie de l'assemblée, cet avis souleva bien quelques murmures; mais M. l'abbé Desnos, l'un des commissaires, saisi d'effroi à la pensée d'être remis à la torture, couvrit toutes les objections d'un cri formidable de *vive le roi!* A chaque difficulté qu'on tentait de produire, sa voix de stentor répétait ce cri avec une puissance tellement irrésistible, qu'au milieu des éclats de rire universels M. de Vauréal, à bout de force, finit par déclarer l'avis des commissaires adopté par acclamation.

(1) Il existait aux états de Bretagne une tribune publique où l'on était admis sur l'autorisation de l'un des trois présidens. Lorsque des étrangers de distinction se rencontraient dans la ville où siégeaient les états, une délibération spéciale les autorisait à venir se placer sur les bancs mêmes des membres de la noblesse.

(2) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. Ier, p. 328.

A une situation violente succéda tout à coup la plus affectueuse confiance. Après deux mois de débats, M. d'Aiguillon put clore les états en recevant des trois ordres les plus chaleureux remercîmens, et sans que rien laissât pressentir ni les obstacles qui entraveraient son administration, ni les haines qui devaient tourmenter sa vie. La fortune lui gardait une dernière faveur, car elle associa son nom à une glorieuse journée dans une guerre où les échecs furent encore pour la France plus humilians que désastreux. Tandis que dans l'été de 1758 le commandant de la province en visitait les côtes, une formidable escadre anglaise cingla vers celles de Normandie, où elle s'empara de Cherbourg, dont elle combla le bassin et rasa les fortifications. Il n'y avait point à douter qu'un armement aussi dispendieux ne fût destiné à des opérations plus sérieuses encore, et toutes les conjectures concordaient à faire penser que l'ennemi se proposait ou d'incendier le port de Brest, dépôt des restes précieux de notre marine, ou de tenter un coup de main sur Lorient, qui renfermait les riches magasins de notre compagnie des Indes. Toutefois, pendant que le duc d'Aiguillon était à Brest, la flotte anglaise parut devant Saint-Malo, et détruisit sans obstacle la plus grande partie des navires marchands ancrés entre cette ville et Saint-Servan. Hésitant à attaquer la place devant l'attitude résolue des Malouins, renforcés par la levée en masse des populations rurales, l'escadre reprit la mer; mais elle ne tarda point à reparaître dans la baie de Cancale, où elle mit à terre environ 16,000 hommes. Les Anglais s'établirent en vue de la mer et sous la protection de leur flotte dans le bourg de Matignon, où ils formèrent un camp retranché. Néanmoins dans la première semaine de septembre le duc d'Aiguillon, après avoir mis en état de défense les côtes de l'Océan, avait pu réunir à quelques lieues de l'ennemi toutes les forces régulières que possédait alors la province. C'étaient les restes de quelques régimens défaits à Rosbach, et le chiffre total n'atteignait pas 6,000 hommes. Un tel effectif aurait été insuffisant pour rejeter à la mer un corps d'armée appuyé sur une flotte excellente et retranché dans une position très forte; mais autour du commandant de la province étaient venues se grouper des compagnies de gardes-côtes conduites par les gentilshommes du littoral et des masses de paysans prêts à se jeter sur l'Anglais avec leur furie traditionnelle. Appuyé par cette population héroïque, le duc d'Aiguillon prit la résolution de forcer le camp de Matignon. Les ordres nombreux accumulés dans ses mémoires (1) ne peuvent laisser aucun doute ni sur son parti très arrêté de déloger l'ennemi, ni sur le soin minutieux avec lequel il prépara la

(1) *Journal d'Aiguillon*, t. Ier, p. 453 à 510.

concentration des détachemens appelés à se réunir pour commencer l'attaque. L'enlèvement du camp aurait déterminé sans nul doute la destruction complète de l'armée anglaise; si cette tentative hardie ne fut point accomplie, c'est que le général Bligh, informé par un déserteur d'un projet auquel il s'était refusé à croire, tant il l'estimait téméraire, prit la résolution de décamper durant la nuit, au moment où les dispositions étaient prises pour aborder les retranchemens. On voit donc que, si l'un des chefs a mérité le reproche d'hésitation et de couardise adressé longtemps après cette affaire au duc d'Aiguillon, c'est à coup sûr le général qui, avec des forces supérieures, n'accepta point le combat dans un poste fortifié. Les Anglais ayant quitté Matignon pour effectuer leur embarquement sur la grève de Saint-Cast, une seule chose demeurait possible : gêner cette opération protégée par le feu des vaisseaux qui couvraient la côte de mitraille, et faire payer cher à l'ennemi l'audace d'avoir violé la terre d'Armorique; 5,000 morts ou prisonniers attestèrent que dans cette lutte tout le monde avait accompli son devoir. La France était si désaccoutumée des succès qu'elle célébra la journée de Saint-Cast comme une victoire éclatante. Avant de subir tous les emportemens de l'inimitié, le duc d'Aiguillon savoura toutes les effusions de la flatterie, et la cour en fit un héros en attendant que ses ennemis en fissent un lâche.

Ce succès demeura sans portée militaire pour la France, et sous le poids de ses malheurs l'abîme financier continua de se creuser devant elle. L'ignorance à peu près générale alors des élémens de l'économie politique conduisit les nombreux contrôleurs-généraux qui se succédèrent à cette époque à des tentatives à peine croyables aujourd'hui; celles qui s'appliquèrent à la Bretagne ne furent pas des moins curieuses. Sous le coup de ces difficultés toujours croissantes, le gouvernement n'hésita pas à dévorer son fonds pour faire face à ses dépenses courantes. Les états ayant paru abandonner la pensée de l'abonnement pour les vingtièmes, on imagina de leur proposer le rachat d'anciens impôts dont ils demeureraient propriétaires incommutables moyennant une capitalisation au denier vingt versée au trésor de l'état. Indépendamment de la capitation et des vingtièmes, le roi percevait directement en Bretagne certains droits particuliers, tels que ceux du timbre, du contrôle et du domaine, pour une somme annuelle d'environ 2 millions. Ramener ces droits divers à un taux moyen, les aliéner contre le capital et manger ainsi son bien avec son revenu, c'était là une opération devant laquelle auraient hésité de jeunes dissipateurs, mais qui sembla naturelle à MM. de Moras, de Silhouette et Bertin, contrôleurs-généraux, contraints de pourvoir à la fois aux prodigalités

royales et aux dispendieuses déroutes de nos armées. Les ministres, qui comblaient chaque année le gouffre du déficit en créant de nouveaux offices et en vendant aux villes des franchises qu'ils leur retiraient le lendemain, résolurent de se procurer en Bretagne un capital de 40 millions par un procédé déjà appliqué en d'autres pays d'états. Cette opération était fort avantageuse pour la province, qui, en échange d'un capital calculé au denier vingt, devenait propriétaire d'un impôt dont le rendement était constamment progressif; mais elle impliquait un emprunt dont la pensée faisait toujours reculer les états. L'accroissement des charges publiques avait naturellement augmenté l'irritation de l'assemblée, et le duc d'Aiguillon crut qu'il n'y avait pas à compter sur le succès, s'il ne parvenait à faire préalablement approuver ce plan financier par les hommes que leur popularité dans les états avait mis en mesure d'y déterminer les votes. S'entendre avec les meneurs devint donc sa préoccupation dominante. Les mémoires du duc d'Aiguillon exposent jour par jour les relations secrètes engagées avant l'ouverture de la tenue de 1758 entre le commandant de la province et MM. de Kerguézec, de Coëtanscour, de Pontual, des Nétumières et quelques autres personnages fort accrédités aux états. M. de Kerguézec eut surtout une importance que la suite des faits va démontrer. Ce n'est pas sans plaisir que j'évoque du sein de l'obscurité qui l'enveloppe la figure d'un modeste gentilhomme qui défendit le droit contre l'arbitraire, et reçut trop souvent, comme il le disait lui-même, l'hospitalité dans les châteaux forts de sa majesté. Je laisse au duc d'Aiguillon le soin de tracer le portrait de l'un de ses adversaires politiques les plus redoutés.

« L'éloquence naturelle, la grâce de la figure et les autres avantages extérieurs qui font naître pour l'ordinaire l'ascendant que certains hommes prennent sur la multitude ne contribuèrent en rien à celui que ce gentilhomme avait acquis dans les états. Né sans fortune, sans politesse et sans usage du monde, simple dans sa parure jusqu'à la malpropreté, avec un abord froid, des traits rudes, un visage sans physionomie, un caractère peu liant, parlant mal et écrivant plus mal encore, Kerguézec ne paraissait pas fait pour donner l'impulsion à une grande assemblée, et cependant on peut dire qu'il régnait dans celle de Bretagne. C'est qu'au défaut de qualités brillantes il en possédait d'autres qui, sans le rendre propre à tous les genres de séduction, lui assurèrent la confiance de ses compatriotes. Contraint de se retirer de bonne heure du service, il ne put supporter l'idée d'être nul dans sa patrie : pour s'y distinguer, il étudia la constitution des états, où sa naissance lui donnait entrée, et, par génie étant porté aux affaires, il eut bientôt acquis des connaissances qui lui assurèrent une grande supériorité sur tous les membres de

son ordre. Cet empire, fruit de ses lumières, augmenta considérablement lorsque les circonstances l'eurent mis à portée d'imposer encore plus à la multitude par une trompeuse apparence d'impartialité et de bonne foi, et, lorsqu'enfin un exil mérité lui eut donné la réputation d'un bon citoyen opprimé pour la cause commune, son pouvoir n'eut plus de bornes. Peu fait pour un travail opiniâtre, mais pensif et réfléchi, n'ayant d'autre ambition que celle de conserver son crédit, sur lequel il avait l'art de paraître indifférent, maître absolu de son ordre, soit qu'il voulût le déterminer à l'obéissance ou qu'il cherchât à le rendre contraire aux volontés de la cour, on l'a vu faire naître subitement des orages et les dissiper à son gré, tromper les commissaires du roi en leur persuadant que pour seconder leurs vues il fallait qu'il y parût opposé, ou les servir en devenant suspect à ses compatriotes, qu'il finissait toujours par ramener à lui tantôt par une présence d'esprit admirable, tantôt par une affectation de désintéressement qui lui faisait en un moment reprendre auprès des siens tout son crédit ébranlé. Cet homme singulier ne désirait pas le malheur de sa patrie; il ne voulait que s'y assurer une existence distinguée, et, s'il avait pu se maintenir en faisant toujours le bien, il aurait certainement épargné à la Bretagne une partie des maux qui l'ont affligée. »

Dans la discussion pour le rachat des droits de contrôle et de timbre, qui remplit la première partie du mois de janvier 1759, M. de Kerguézec prit une attitude assez conforme à celle qui vient de lui être prêtée. Très favorable à la mesure pour laquelle il a promis son concours, on le voit cependant accueillir les objections de détail mises en avant par les adversaires de l'opération, afin de ne point laisser soupçonner l'entente établie entre lui et la cour; il pousse même la dissimulation si loin, que le commandant de la province, pour en finir, menace de divulguer des engagemens que l'honneur prescrivait à M. de Kerguézec et à ses amis de ne pas prendre, si le courage devait leur manquer pour les tenir. Le rachat passa enfin à l'unanimité des trois ordres, et, pour y faire face, les états, dont le crédit était alors fort supérieur à celui du gouvernement, décrétèrent un emprunt de 40 millions hypothéqué sur tous leurs revenus ordinaires (1).

Tandis que la vie politique s'éveillait au bruit de ces débats, la royauté descendait sur la pente de plus en plus glissante du mépris. A chaque défaite subie par la France dans les deux mondes correspondait une vente nouvelle de priviléges là où les priviléges pouvaient rapporter quelques deniers, ou bien une nouvelle restriction des libertés locales là où ces libertés pouvaient être un

(1) Registre des états de Saint-Brieuc, janvier et février 1759.

obstacle aux rigueurs d'un trésor auquel ses besoins interdisaient toute prévoyance comme toute pitié. A la Bretagne, qui n'acquittait qu'en murmurant les deux vingtièmes, un troisième vingtième était demandé en 1760; à ce nouvel impôt, on joignait un doublement de la capitation, et l'on préparait un vaste plan pour ajouter à la totalité des charges publiques une aggravation additionnelle d'un sou, bientôt après de deux sous pour livre; cette aggravation était même immédiatement réclamée des états pour certains impôts dont cette province avait depuis plus de trente ans racheté le capital! En voyant se dérouler ces douloureuses exigences, constamment combattues par le commandant de la province dans sa correspondance avec les ministres, mais constamment défendues par lui en présence d'une assemblée exaspérée, on comprendra comment le duc d'Aiguillon perdit tout le terrain que d'heureux débuts lui avaient fait gagner, et l'on ne s'étonnera pas de voir s'élever contre un homme placé dans une position intolérable le concert d'imprécations sous lequel a succombé sa mémoire. Bientôt chaque tenue sera une bataille.

Le 8 septembre s'ouvrirent à Nantes les états de 1760, où présidèrent aux trois ordres M. de la Muzanchère, évêque de cette ville, M. le duc de Rohan et M. de Bellabre, sénéchal. Les débuts de cette tenue laissèrent pressentir comme un souffle lointain de l'esprit nouveau. Lorsque la noblesse proposa, par exemple, de voter selon l'usage un présent de 15,000 livres pour Mme la duchesse de Rohan, qui avait accompagné à Nantes le président du second ordre, le tiers déclara qu'il ne s'associerait à ce vote qu'autant qu'un présent d'égale valeur serait offert à Mme de Bellabre, femme de l'honorable magistrat qui le présidait. Plusieurs orateurs de cet ordre firent remarquer qu'il était temps qu'au moins sous le rapport pécuniaire l'égalité s'établît entre le tiers et la noblesse, et que, lorsque celle-ci affectait à chaque tenue un fonds de 40,000 livres en pensions pour des gentilshommes, en y joignant un secours annuel pour la pauvre noblesse, le tiers ne pouvait plus accepter comme compensation sérieuse de faibles indemnités pour droit de présence, auxquelles on daignait ajouter comme par grâce quelques bourses de jetons. Les récriminations les plus amères furent échangées entre la nombreuse phalange des gentilshommes et les quarante-deux députés des villes, et, si M. de Bellabre n'avait déployé, pour terminer cette scène, autant de tact que de désintéressement, il fallait s'attendre à une lutte violente, indice trop certain des périls de l'avenir (1).

(1) Registre des états de Nantes, séance du 25 septembre 1760. — *Journal manuscrit du duc d'Aiguillon*, t. II, p. 28.

A la suite de cet orage survint une difficulté inattendue d'une nature beaucoup plus grave. Celle-ci sortit de l'ordre ecclésiastique, sur la docilité duquel le gouvernement s'était reposé dans tous les temps avec une confiance toujours justifiée. A propos d'une question sans importance, MM. de Coëtanscour et des Nétumières venaient de prononcer en assemblée générale des harangues que le duc d'Aiguillon qualifie de *républicaines* « à cause du mot de liberté qui en fait tout le fond, comme dans les discours des tribuns de l'ancienne Rome. » Ces messieurs avaient prétendu que les délibérations n'étaient pas l'expression du sentiment véritable des ordres, qui se laissaient souvent dominer par l'influence de leur président. Ces affirmations n'étaient pas sans fondement; aussi firent-elles beaucoup d'effet, particulièrement sur l'ordre ecclésiastique. Deux députés des chapitres, l'abbé de Villeneuve et l'abbé Du Laurent, profitèrent de l'émotion un moment générale parmi leurs collègues pour jouer une scène pathétique que M. d'Aiguillon prétend avoir été concertée avec les *tuteurs*, c'est ainsi qu'on commençait à désigner les principaux meneurs de la noblesse. Ces deux ecclésiastiques vinrent se jeter en larmes aux pieds de l'évêque de Nantes, et le supplièrent, par le profond respect qu'inspiraient ses vertus, de concourir à rendre obligatoire le scrutin secret, afin d'écarter à toujours de sa personne des soupçons incompatibles avec la dignité de son caractère. M. de la Muzanchère, facilement accessible à l'émotion, ne sut pas se défendre d'un entraînement que les applaudissemens effrénés de la noblesse rendaient irrésistible; après avoir tout d'abord refusé de mettre aux voix cette proposition, il finit par l'appuyer lui-même, et, le tiers cédant au sentiment général, l'assemblée prit la résolution suivante : « Quand, avant de se retirer aux chambres, un des trois ordres aura requis qu'il soit délibéré par scrutin, on sera obligé de délibérer dans les trois chambres suivant ladite voie du scrutin secret et non autrement, sans que, sous quelque prétexte que ce soit, on puisse s'en dispenser (1). »

Un pareil mode de délibérer aurait singulièrement affaibli l'action du pouvoir sur l'église et sur le tiers-état. Aussi le duc d'Aiguillon se promit-il d'opposer à cette innovation une résistance désespérée, et il en donne les motifs avec une sincérité dépouillée d'artifice. « Les états se composent en Bretagne de trois élémens, dont un peut être considéré comme en opposition à peu près permanente aux ordres de la cour. La noblesse de ce pays est trop nombreuse, et le personnel varie trop d'une tenue à l'autre pour que le gouverneur puisse exercer sur elle une influence efficace. On

(1) Registre des états de Nantes, séance du 1er octobre 1760.

peut bien gagner quelques gentilshommes par l'attente des faveurs dont le pouvoir dispose; mais la masse de cette noblesse sans ambition et sans besoins accepte aveuglément l'influence des cinq ou six *tuteurs* qu'elle s'est donnés et qui flattent ses entêtemens d'économie et de bien public. Cette masse est travaillée par des idées républicaines tout en demeurant sincèrement dévouée à la personne du roi; elle s'imagine que le souverain n'a pas en Bretagne les mêmes droits que dans le reste de son royaume, et lui suscite des résistances qu'elle combattrait ailleurs sans hésiter au prix de son sang. Elle est gouvernée par le parti du *bastion*, formé surtout de la petite noblesse, qui n'accorde jamais les impôts qu'avec une sorte de serrement de cœur, et d'où partent les cris, les interruptions, les propositions insidieuses soufflées par les *tuteurs* à des hommes incapables d'en mesurer la portée. Tout serait donc perdu, si les deux autres ordres, beaucoup plus faibles par le nombre de leurs membres et par le besoin qu'ils ont sans cesse du pouvoir, ne venaient rétablir la balance par la faculté de délibérer à deux contre un. Il n'y aurait plus guère à compter ni sur l'église ni sur le tiers, si par l'effet du scrutin secret, que la noblesse ne manquerait jamais d'exiger, les chanoines cessaient d'être placés sous l'œil toujours ouvert de leur évêque, et si l'on pouvait obtenir des bénéfices et des évêchés en dissimulant ses votes dans les circonstances difficiles. Il en serait également ainsi pour l'ordre du tiers, si les maires pouvaient tromper la confiance du roi, qui leur y donne accès en les investissant de leur titre, et leur procure ainsi l'occasion de mériter de nouveau ses bontés. C'est déjà trop d'avoir à compter dans cet ordre avec les magistrats des présidiaux, propriétaires de leurs charges. Laisser établir le scrutin au gré de la noblesse, ce serait donc pour le roi cesser à peu près de régner en Bretagne, où il a déjà le parlement contre lui (1). » Tel est le raisonnement d'un homme qui pense et qui parle non pas en noble Breton, mais en courtisan de Versailles, et ce raisonnement, fort bien lié dans toutes ses parties, conduit le commandant de la province à rédiger un projet d'arrêt du conseil qu'il adresse immédiatement au comte de Saint-Florentin, afin de faire casser par ce secrétaire d'état la résolution des députés, s'il ne parvient lui-même à l'annuler par un moyen moins éclatant.

Ces préliminaires n'étaient pas encourageans pour la session qui commençait. Les commissaires étaient contraints de débuter par réclamer en Bretagne ce que le roi avait déjà prescrit partout; il fallait demander un nouveau vingtième, un doublement, et même

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. II, p. 52 à 60.

pour une certaine catégorie de contribuables un triplement de la capitation avec d'autres accessoires. Au programme du contrôleur-général, la noblesse, sous la pression exercée par la parole de MM. de Kerguézec et de Coëtanscour, commença par opposer carrément le sien. Il consistait dans une diminution de 400,000 livres sur l'ancienne capitation, une réduction de 200,000 livres sur chacun des deux premiers vingtièmes, et dans le rejet pur et simple du nouveau par suite de l'impossibilité absolue où serait la province de le payer. L'exagération de ces demandes profita singulièrement au duc d'Aiguillon. Placé en face de ses adversaires les plus redoutables, le représentant de l'autorité royale aborda résolûment toutes les questions. La Bretagne faisait-elle, oui ou non, partie intégrante de la monarchie française? Voudrait-elle se dérober à des charges temporaires rendues nécessaires par les malheurs de la guerre? S'il ne suffisait pas au roi d'en appeler à l'honneur des Bretons et s'il fallait employer la force pour faire rentrer les contributions que les états menaçaient de refuser, le roi maintiendrait à tout prix l'unité de la monarchie; il ne demeurerait donc à l'une de ses plus nobles provinces que la honte d'avoir attiré sur elle des calamités méritées et d'avoir causé plus de mal à la patrie commune que les Prussiens et les Anglais. De tels argumens étaient d'un effet sûr, car la pensée d'une trahison envers la France était bien loin de tous les cœurs; mais des considérations de cette nature ne pouvaient être invoquées dans des débats journaliers sans exciter des colères profondes, et plus on pressentait l'impossibilité de la résistance, plus on était irrité. Des cris de fureur remplissaient chaque jour la vieille enceinte conventuelle lorsque les membres des commissions venaient sur le théâtre rendre compte aux trois ordres du résultat de leurs conférences avec le commandant de la province. Après vingt jours de discussions orageuses, le tiers et l'église s'étaient entendus pour adhérer à la plupart des demandes du ministère; mais leur plan, présenté à la noblesse, fut rejeté par elle après une scène dont quelques épisodes sont des nouveautés, même depuis nos grands orages. Pendant qu'un gentilhomme arrachait la plume des mains de l'évêque de Nantes, qui se disposait à signer la délibération, un autre mettait le poing sous le nez du duc de Rohan, « et celui-ci en fut tellement ému qu'il en versa des larmes (1). » Enfin, au plus fort de cette mêlée, une voix partie des bancs les plus élevés du *bastion* proposa d'ordonner l'érection d'une tombe aux quatre martyrs de la liberté bretonne décapités en 1720.

Le duc d'Aiguillon commençait à connaître le caractère de cette

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. II, p. 90.

noblesse. Il savait qu'un tempérament impressionnable, trait distinctif des races celtiques, et un dégoût profond pour l'étude approfondie des affaires, conséquence de sa vie rurale, la soumettaient à l'ascendant de quelques chefs habiles à faire vibrer les cordes généreuses; mais il n'ignorait ni son extrême mobilité, ni la rectitude de son jugement lorsqu'elle se trouvait placée en présence d'une grande responsabilité. Il résolut d'agir conformément à l'expérience qu'il avait acquise, et accueillit par un silence glacial l'annonce des scènes qui venaient de se passer. Le lendemain, il notifia aux trois ordres, par l'organe de leurs présidens, que toutes les propositions antérieurement adressées par les commissaires du roi étaient retirées; il leur annonça que le ministère renonçait pour toujours au système de l'abonnement en Bretagne, et qu'il était résolu à constituer une régie générale pour toutes les contributions dues au roi. Il alla jusqu'à laisser comprendre que, si les impôts n'étaient pas votés, un édit en rendrait la perception obligatoire à la diligence de l'intendant, et que des mesures seraient prises pour qu'une portion des troupes qui défendaient les frontières de la France contre l'étranger vinssent en Bretagne défendre l'intégrité de la monarchie.

Substituer l'action directe du gouvernement à celle d'agens choisis par les états, c'était une révolution administrative; élever un conflit avec la royauté par le refus de l'impôt, c'était une révolution politique. On touchait donc à une crise dont chacun commençait à vouloir décliner pour son compte les conséquences. A l'ouverture de la séance du 16 octobre, M. de Coëtanscour, adressant les plus amers reproches au commandant, invita la noblesse à persister dans son refus, qui seul pouvait intimider les ennemis de la province et en assurer la tranquillité; mais les dispositions avaient visiblement changé, et les paroles enflammées de l'orateur demeurèrent cette fois sans écho. Au milieu de quatre cents gentilshommes, un membre obscur se leva, et, interpellant personnellement M. de Coëtanscour, lui adressa l'apostrophe suivante : « Taisez-vous, monsieur, et ne parlez pas de la tranquillité de la province. C'est votre funeste opiniâtreté et celle de vos adhérens qui la compromettent. Nous ne sommes plus dupes des sentimens que vous étalez avec tant d'emphase ; il faut avoir enfin le courage de vous le dire, car, si nous suivions plus longtemps vos conseils, vous causeriez notre ruine (1). » Les *tuteurs* ne répliquèrent pas; jugeant pour ce jour la partie perdue, ils quittèrent la salle. La noblesse se rallia en grande majorité à l'avis de l'église et du tiers. Rien n'était achevé cependant, et une question à laquelle on avait cessé de songer allait ranimer le feu mal éteint. La modification

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. II, p. 107.

introduite dans le mode de votation continuait d'occuper le commandant. Il demeurait de plus en plus convaincu que, si la noblesse restait en mesure d'imposer le scrutin secret aux deux autres ordres dans les délibérations particulières des chambres, l'église et le tiers échapperaient bientôt à l'influence de la cour. L'arrêt du conseil qu'il avait sollicité pour annuler cette décision venait de lui être expédié; il avait reçu du roi lui-même l'ordre formel de biffer une délibération dont on redoutait l'influence dans d'autres pays d'états. La difficulté était considérable en présence des dispositions de l'assemblée. Celle-ci avait agi dans la plénitude de son droit, les corps délibérans devant seuls demeurer juges des mesures nécessaires pour assurer la sincérité des votes. Comment confesser d'ailleurs les motifs véritables du commandant? Comment déclarer qu'on entendait voir clair dans le secret des délibérations pour récompenser chacun selon ses œuvres? La communication de l'arrêt du conseil devint dans la séance du 12 novembre l'occasion d'une scène des plus violentes. Le théâtre déclara tout d'une voix que la constitution bretonne venait d'être déchirée, et que des gens d'honneur ne pourraient continuer à siéger dans une assemblée où l'autorité royale, usurpant un droit qui ne lui appartenait à aucun titre, refusait aux délégués du pays la seule garantie qui pût les défendre aux yeux de leurs concitoyens contre les atteintes d'une corruption éhontée.

Au lieu d'opposer, ainsi que cela lui arrivait ordinairement, le droit supérieur de la couronne au droit constitutionnel de la province, M. d'Aiguillon jugea cette fois habile de procéder autrement. Il s'efforça d'établir devant les délégués avec lesquels il conférait que l'intérêt de la liberté consistait précisément pour les trois ordres à ce que chacun demeurât maître de ses actes, sans qu'un ordre pût imposer aux deux autres, selon ses convenances, un mode particulier de délibérer. A l'indépendance de l'assemblée il opposa l'indépendance de chacune des trois chambres dont elle était composée; mais, tout spécieux que fût ce raisonnement, il ne pouvait prévaloir contre ce fait, que le scrutin rendu obligatoire porterait un coup des plus graves à l'influence de la cour. Si les partis trompent souvent le pays, ils ne se trompent jamais entre eux. Le *bastion* fit donc une résistance désespérée : ses membres proposèrent de cesser toute délibération, de manière à rendre impossible l'adjudication des fermes, qui devait nécessairement avoir lieu en séance publique et précéder la solennité de la clôture. Ils se persuadèrent qu'en entravant cette opération dans un temps où le trésor était aux abois, ils amèneraient le ministère à renoncer à l'enregistrement de l'arrêt du conseil. MM. de Coëtanscour et de Kerguézec se donnèrent des peines infinies pour organiser cette abstention.

La difficulté aurait été sérieuse dans une situation ordinaire, mais les instructions du commandant étaient tellement précises qu'il se voyait dans la stricte obligation de les exécuter, quelles qu'en pussent être les conséquences. Il fit donc annoncer pour le lendemain une séance solennelle, personne n'ignorant qu'il y viendrait requérir l'enregistrement de l'arrêt et opérer de sa main la radiation de l'article additionnel au règlement. La nuit se passa dans la plus vive agitation; un certain nombre de gentilshommes s'étaient engagés par serment à aller jusqu'aux dernières extrémités de la résistance. Le matin chacun était à son poste, les siéges d'honneur étaient placés pour recevoir les commissaires, et les gardes du commandant formaient la haie sur le passage du représentant de l'autorité royale; on attendait dans un silence plein d'anxiété. Alors s'éleva du milieu du théâtre la voix aiguë, mais pénétrante de M. de Kerguézec, qui, contrairement à ses habitudes, refusait obstinément la conversation à tout le monde depuis l'ouverture de la séance. « Que personne ne parle, s'écria tout à coup l'orateur, sûr de son empire; qu'on écoute respectueusement M. le duc d'Aiguillon sans lui répondre un seul mot; tout est arrangé, tout finira conformément au vœu des états, je réponds de tout! » Le commandant entra dans l'assemblée précédé des officiers des états; il donna sans commentaire lecture de l'arrêt du conseil, et, s'étant fait apporter par le greffier le registre des délibérations, il biffa celle du 1er octobre sans qu'une seule parole fût articulée; puis, l'assemblée ayant passé à l'adjudication des fermes et devoirs, la clôture des états fut prononcée avec l'appareil d'usage.

Que s'était-il passé entre le chef de l'opposition et le chef du gouvernement? Ce mystère nous est aujourd'hui révélé par le journal du duc d'Aiguillon. M. de Kerguézec vit très bien qu'en cas de résistance le commandant était irrévocablement résolu à séparer les états, mesure dont aucun Breton ne voulait encourir la responsabilité. Il vint donc durant la nuit conférer avec le duc, et lui proposa un moyen pour arranger cette affaire à la satisfaction commune du roi, qui entendait être obéi, et des états, qui, en déférant à la volonté royale, ne pouvaient pas lui sacrifier leur honneur. Ce moyen consistait à organiser un concert parmi les principaux membres des états sur la base suivante : ceux-ci conviendraient entre eux, mais sans rien ajouter d'ailleurs au texte du règlement, que le scrutin secret ne serait refusé dans aucune des chambres, lorsqu'un des trois ordres témoignerait le désir que les deux autres recourussent à ce mode de votation. C'était substituer un engagement moral à une obligation écrite. La concession de la part du commandant était considérable; toutefois le duc d'Aiguillon y adhéra, « tant il était alarmé des suites d'une pareille crise au moment où les parlemens

semblaient prêts à mettre le royaume en combustion, et où l'étranger, partout victorieux, en menaçait toutes les frontières... Cette manœuvre singulière, qui fut longtemps ignorée, est une preuve du crédit énorme dont M. de Kerguézec jouissait aux états et de l'influence qu'un seul homme peut avoir sur le succès des affaires, quand il est parvenu à subjuguer les esprits par la supériorité de ses lumières ou par la hardiesse de ses conceptions (1). »

L'acceptation d'un tel accord par un homme aussi dévoué à l'autorité royale que l'était M. d'Aiguillon témoignait des difficultés que rencontrait alors dans sa marche un gouvernement déserté par l'opinion publique. Il ne survivait de la monarchie que les hypocrites formules répétées par les parlemens à chaque coup nouveau qu'ils lui portaient en s'agenouillant à ses pieds. Les mêmes formules étaient soigneusement reproduites par la noblesse bretonne pour dissimuler l'audace de ses agressions, et plus celles-ci étaient dangereuses, plus le langage devenait respectueux. Comment d'ailleurs la Bretagne n'aurait-elle pas été atteinte dans sa foi monarchique devant les désastres maritimes consommés pour ainsi dire sous ses yeux? Elle venait de voir notre dernière flotte anéantie par les Anglais sur les côtes du Croisic, et l'année suivante elle assistait à la prise de Belle-Isle, enlevée malgré l'énergie des populations riveraines, qui demandaient vainement à combattre. A tant de hontes était venu se joindre l'épuisement, car depuis trois ans la province était écrasée par le séjour de plusieurs corps d'armée. Ces troupes, destinées tour à tour à une expédition contre les îles de la Manche, puis contre l'Inde anglaise, puis enfin à la reprise de Belle-Isle, avaient fini par demeurer inutiles au milieu d'un peuple indigné. Les frais de casernement et d'étapes étaient montés tout à coup de 300,000 livres par année à plus de 1,100,000. C'était sur les *hors-fonds* dont les états avaient la disposition qu'il fallait trouver à couvrir cet excédant de dépenses. Et dans quel moment dérangeait-on l'équilibre, déjà si difficile, du budget de la province? Lorsqu'on allait réclamer d'elle, indépendamment des trois vingtièmes, les deux sous additionnels dont, malgré les injonctions du contrôleur-général, M. d'Aiguillon n'avait pas osé jusqu'alors prononcer le nom! Il savait mieux que personne ce qu'une pareille exigence avait d'incompatible avec les contrats solennels passés à chaque tenue d'états entre les commissaires de la royauté et les représentans de la Bretagne. Le commandant avait consacré toute l'année 1760, comme l'atteste son journal, à démontrer aux ministres et au roi lui-même que l'établissement en Bretagne des deux sous par livre pourrait avoir des conséquences dont il se refusait alors à répondre.

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. II, p. 280.

Ces sous par livre étaient plus qu'une surcharge financière, ils constituaient la violation d'un droit évident. On entendait les faire porter d'une part sur des contributions dont la province s'était rédimée en remboursant au roi le capital de l'impôt, de l'autre sur tous les produits de la ferme des devoirs, propriété exclusive de la province, mise en adjudication par les états afin d'acquitter leurs propres dépenses. Attribuer au roi l'accessoire d'un impôt dont le principal ne lui appartenait point, c'était une iniquité signalée par M. le duc d'Aiguillon avec une énergie qu'il regretta sans doute lorsqu'il eut mis sa conduite en plein désaccord avec sa propre opinion. Le duc, durant un court séjour à Versailles, était si convaincu des périlleuses conséquences d'une pareille mesure, qu'il avait été jusqu'à supplier Mme de Pompadour de faire agréer sa démission au roi, si l'on persistait à appliquer à la Bretagne le projet du contrôleur-général; mais M. de Choiseul, qui voyait déjà poindre en M. d'Aiguillon un successeur, trouva dans cette vive insistance un moyen secret de le desservir. Il rappela au monarque qu'aucun sujet, si haut placé qu'il fût, n'avait le droit de dissuader d'une mesure édictée pour l'universalité du royaume par le roi statuant dans la plénitude de sa puissance. C'était toucher la seule corde qui vibrât encore dans cette âme éteinte. Non moins avisé que son rival, le duc d'Aiguillon, afin de raffermir sa faveur, retourna dans son gouvernement, très résolu à y appliquer désormais à tout risque les mesures qu'il avait combattues, mais qu'il n'entendait blâmer qu'autant que ses intérêts n'en souffriraient point.

Les états de 1762 s'ouvrirent à Rennes au commencement de septembre sous des auspices assez favorables. En l'absence des neuf barons, la noblesse eut à choisir son président, et nomma le chef de l'opposition avec l'assentiment du duc d'Aiguillon. M. de Kerguézec répondit à ce haut témoignage de confiance par une attitude pleine de prudence; mais l'autorité qu'il possédait sur le *bastion* ne put prévaloir contre la situation elle-même. L'assemblée était à peine constituée, que M. de Quélen, l'un des deux procureurs-syndics, reçut charge d'annoncer aux états que le roi entendait que les sous pour livre déjà perçus dans tout le royaume fussent immédiatement ajoutés au principal de toutes les contributions, quelles que fussent la nature et la destination de celles-ci. Cette notification fut accueillie par un silence plus menaçant qu'un orage. L'assemblée cessa tout travail, et son inertie calculée rendit vains tous les efforts des commissaires du roi pour lui faire reprendre la suite des opérations. Chaque matin, deux cents gentilshommes se présentaient sur le théâtre, s'entendant tous pour empêcher à force de cris et de murmures les propositions de se produire et les discussions d'aboutir. La noblesse signifia au com-

mandant qu'elle était irrévocablement résolue à garder la même attitude tant qu'il ne se déclarerait point autorisé à retirer une demande qu'elle refusait de discuter par respect pour le roi, dont la religion avait été surprise. Le tiers et même l'église n'étaient guère moins ébranlés que le second ordre. Après de longues négociations, le tiers proposa comme mesure de conciliation d'ajouter aux contributions, dans la forme qu'il conviendrait aux états de déterminer, une somme égale au produit des deux sous pour livre, mais en supprimant une dénomination repoussée par la conscience publique. L'église accepta l'avis du tiers, et le duc d'Aiguillon, profondément alarmé des conséquences du conflit qui s'annonçait, y donna une sorte d'adhésion tacite, non sans crainte de se voir désavoué par le ministère, desservi près du roi par le duc de Choiseul, et, chose plus grave, blâmé par Mme de Pompadour.

L'assemblée était dans une extrême fermentation. Des imprimés distribués par des mains inconnues l'exhortaient à défendre jusqu'au bout les intérêts et les droits du peuple en confondant le courtisan qui prétendait se faire dans la libre Bretagne l'instrument d'une odieuse tyrannie. Plusieurs de ces pamphlets clandestins furent remis par M. d'Aiguillon à M. de La Chalotais, procureur-général au parlement et en cette qualité l'un des commissaires du roi aux états, afin que ce magistrat en fît rechercher et punir les auteurs. Les rapports du commandant avec le procureur-général avaient été longtemps empreints de confiance; mais une certaine froideur avait déjà succédé à la cordialité des premières relations (1). En 1762, l'immense succès du *Compte-rendu des constitutions des jésuites* avait étendu tout à coup devant M. de La Chalotais l'horizon de son ambition et de ses espérances. S'il fallait s'en rapporter au duc d'Aiguillon, le procureur-général au parlement de Bretagne, devenu l'auxiliaire le plus puissant dans la guerre engagée par le duc de Choiseul et Mme de Pompadour contre la société de Jésus, aurait essayé de pousser sa fortune en liant des rapports avec le premier ministre, ce qui l'aurait conduit à desservir secrètement M. d'Aiguillon, objet des suspicions constantes de l'homme d'état auquel il devait un jour succéder. Quelle qu'ait été d'ailleurs l'origine de ces inimitiés, dont j'aurai bientôt à dérouler les suites, il faut bien reconnaître que le procureur-général fit dans cette circonstance des efforts ou peu sincères ou malheureux auprès de sa compagnie, car elle refusa de poursuivre, plusieurs magistrats allant jusqu'à déclarer qu'ils seraient fiers d'avoir composé l'écrit qu'on leur demandait de condamner. L'attitude de

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. III, p. 36 et suiv. — Voyez aussi *Mémoires* de Linguet pour le duc d'Aiguillon, in-4°; Paris, 1770.

la magistrature donna aux *tuteurs* une grande confiance. Lors donc que le président de l'église vint proposer aux états au nom de son ordre, qui avait adopté l'avis du tiers, de repousser une contribution odieuse au moyen d'un sacrifice de même valeur voté à titre de secours extraordinaire, quand il se montra disposé à décider cette question à la majorité de deux ordres contre un, les gentilshommes se soulevèrent, déclarant qu'ils ne reconnaîtraient point la légalité d'un pareil vote, cette matière étant au nombre de celles pour lesquelles le règlement de 1687 requérait impérieusement l'unanimité des trois ordres, et menaçant, s'il avait lieu, d'organiser le refus de l'impôt dans toute la province.

Le duc, n'espérant plus rien de la noblesse, se voyait pressé par la cour, où ses ennemis s'efforçaient de faire remonter jusqu'à lui la responsabilité de refus envisagés à Versailles comme des actes de rébellion. Une pareille épreuve était au-dessus des forces d'un courtisan. Aussi M. d'Aiguillon se décida-t-il à entrer dans l'assemblée pour y faire enregistrer par exprès commandement de sa majesté un ordre royal du 12 octobre portant interprétation du règlement de 1687 (1). Cet ordre décidait que toutes les résolutions, même en matière d'impôts, se prendraient désormais à la majorité de deux ordres, à moins qu'elles ne s'appliquassent à des *gratifications* ou à des *pensions*, seul cas d'exception prévu par le texte du règlement, et pour lequel l'unanimité continuerait d'être nécessaire. Aussitôt que cette décision souveraine eut été enregistrée au milieu d'un profond silence, le commandant, d'accord avec les présidens de l'église et du tiers, fit prononcer par ces deux ordres l'octroi du secours extraordinaire destiné à suppléer les deux sous par livre, puis il sortit de la salle, et la noblesse, unanime dans sa résistance, mais placée dans l'impossibilité d'en consigner l'expression sur les registres par l'interdiction faite au greffier des états de la recevoir, se précipita dans les études des notaires afin d'y libeller, sous une forme authentique, une déclaration destinée à infirmer la valeur légale de l'acte du 12 octobre. L'agitation générale des esprits eut son contre-coup sur les intérêts. La perception des impôts devint incertaine. On se sépara avec inquiétude, mais en jetant sur le parlement de Bretagne un regard de confiance. Ce grand corps devint le régulateur suprême de l'opinion, dont la direction échappait de plus en plus à la royauté. Les magistrats bretons étaient placés sous le coup d'une double excitation. Les questions chaleureusement débattues au sein des états remuaient leur patriotisme, et chaque jour leur apportait des diverses parties du

(1) Registre des états de Rennes, séance du 20 octobre 1762.

royaume l'annonce d'une bataille livrée à la monarchie par leurs collègues des *autres classes du parlement.*

L'année 1763 avait été remplie par les nombreux incidens de cette lutte. Les parlemens de Rouen, de Grenoble, de Pau, de Toulouse, renchérissant sur celui de Paris, ne s'étaient pas bornés à disserter sur la nature et l'étendue du droit de remontrance; ils avaient prétendu traduire à leur barre les commandans de provinces et avaient dénoncé à l'opinion publique les représentans directs de l'autorité royale. Toutes les cours souveraines s'étaient empressées de s'approprier leurs griefs, en y joignant des remontrances d'un caractère plus général. Celle de Rennes, surexcitée par le conflit politique engagé sous ses yeux, dépassa bientôt toutes les autres, et, par un concours de circonstances fatales, le duc d'Aiguillon fut la victime immolée par la magistrature française à des ambitions appelées à un triomphe éclatant, mais éphémère. Dans les premiers jours de 1764, le parlement de Rennes se réunit afin de préparer des remontrances analogues à celles qu'avaient déjà rédigées la plupart des cours souveraines. Dans ce document, discuté à huis clos, fut introduit un paragraphe conçu en termes généraux, mais dont la portée ne pouvait être méconnue. Il dénonçait au roi, sans les préciser d'ailleurs, des abus graves et nombreux introduits dans l'administration de la province, ajoutant que de pareilles atteintes aux droits du pays et des citoyens n'étaient possibles que « lorsque le despotisme se croyait assuré de l'impunité. »

A la porte même de Rennes, où il rentrait après un long séjour dans ses terres commandé par l'état de sa santé, M. d'Aiguillon eut connaissance de la grave démarche à laquelle rien ne l'avait encore préparé. Avec une vivacité qu'explique celle de l'attaque, il témoigna aux magistrats venus selon l'usage pour le complimenter les sentimens douloureux qui débordaient de son cœur. Laissant comprendre qu'il attribuait cette rédaction, à laquelle chacun des assistans se défendait d'avoir concouru, à l'inimitié personnelle du procureur-général, il somma les auteurs des remontrances d'indiquer les faits sur lesquels portaient de pareilles imputations, sous peine de joindre aux torts de la calomnie ceux de la lâcheté. Ce défi ne tarda point à être relevé. Le parlement se trouva dans le cas de rédiger quelques semaines après cette scène une réponse à la déclaration de M. de Laverdy, nouveau contrôleur-général choisi par Louis XV au sein de la magistrature dans la vaine espérance de préparer une conciliation entre son gouvernement et les cours souveraines. Après avoir chaleureusement défendu toutes les prétentions des états, le parlement abordait les questions relatives à l'ad-

ministration de la province. Il commençait par établir que l'ordre royal du 12 octobre 1762 prescrivant le vote à la majorité de deux ordres contre un en matière d'impôt était la violation flagrante du contrat qui liait depuis deux siècles la Bretagne à la monarchie. S'expliquant ensuite sur les travaux des grands chemins, qui avaient formé depuis dix ans l'objet principal de la sollicitude du commandant, il s'attachait à prouver que « le fardeau des corvées était devenu insupportable à cause de la multitude des routes ouvertes à la fois et par les ordres violens qui arrachaient le laboureur à la culture et à la récolte; » il imputait au chef de l'administration l'extension prise par toutes les dépenses, particulièrement par celle de la garde des côtes et du casernement; il le rendait responsable de tous les emprunts faits par les communautés sans ressources financières assurées afin d'accomplir des embellissemens inutiles; il signalait enfin sans les indiquer « d'autres actes de despotisme qu'il était temps de faire réprimer par les magistrats armés du glaive de la justice pour en frapper le coupable, tel qu'il soit (1). »

Les temps où nous avons vécu nous ont fait voir combien pour les partis, même les plus honnêtes, l'aveuglement est facile. Toutefois quiconque examinera sérieusement les griefs résumés dans cet acte d'accusation ne parviendra jamais à comprendre comment d'aussi faibles étais ont pu supporter le poids immense de haines dont le seul nom du duc d'Aiguillon réveille aujourd'hui le souvenir. Traduit comme concussionnaire et comme assassin devant la France et l'Europe, placé par le parlement de Bretagne sous le coup d'une accusation capitale, conduit, à raison de sa qualité de pair du royaume, à se pourvoir devant la plus haute des juridictions, ce personnage, qui sans être un homme d'une grande vertu était moins encore un grand criminel, n'a jamais vu s'élever contre lui, au milieu du déchaînement le plus furieux, que les reproches consignés dans les premières remontrances, et pas un seul de ceux-ci ne résiste à un examen attentif. Imputer au commandant de la province l'accroissement des dépenses de casernement et d'étapes, conséquence inévitable du passage des troupes durant la guerre maritime, c'était imiter quelques bons campagnards qui lui attribuaient le nombre toujours croissant des vingtièmes. Lui reprocher d'avoir poussé certaines villes à faire des dépenses d'embellisse-

(1) Réponse à la déclaration de M. de Laverdy, enregistrée au parlement de Bretagne le 5 juin 1764. Deux mois après la rédaction de cette réponse, le parlement prenait une position plus offensive encore en rendant, le 4 août, un *arrêté* dit *de scission*, portant que, pour « motifs connus de la cour, il était interdit à tous ses membres d'avoir à l'avenir des relations personnelles avec le sieur duc d'Aiguillon, si ce n'est pour l'exécution des ordres du roi. »

ment était une imputation très mal fondée, car, lorsqu'elle fut approfondie par ses ennemis, on fut conduit à reconnaître que le commandant avait au contraire, autant qu'il l'avait pu, résisté à tous les entraînemens de cette nature. Restait donc le seul article des grandes routes, et sur ce point la postérité a rendu à M. d'Aiguillon l'éclatante justice que lui refusèrent les passions de ses contemporains.

Lorsque le jeune commandant était arrivé en Bretagne avec le désir d'y accomplir de grandes choses, son attention dut se porter tout d'abord sur l'état de la viabilité. Nous l'avons déjà dit, une seule route carrossable traversait alors la péninsule, et cette route, parcourue par tous les convois de la marine et du commerce, auxquels le blocus des côtes avait interdit la voie de mer, était devenue à peu près impraticable. Aucun autre chemin régulièrement entretenu ne reliait entre elles les villes bretonnes; les produits de l'agriculture étaient consommés sur place, tant le transport en était difficile, et se rendre à Rennes ou à Nantes du fond de la Cornouailles et du Léon était une véritable entreprise. Le duc d'Aiguillon arrêta dès 1754 un vaste plan d'après lequel un réseau de 800 lieues de routes nouvelles fut simultanément ouvert pour être exécuté en dix années. Ce plan, soumis avec le règlement général des travaux aux états de 1756, avait reçu leur plus complète approbation. Les fonds modiques faits jusqu'alors pour ce service furent quadruplés, un corps d'ingénieurs fut constitué sous la surveillance et la direction de la commission intermédiaire, dont les membres demeurèrent les juges suprêmes de toutes les contestations survenues entre l'administration et les particuliers; enfin les obligations des corvéables furent minutieusement déterminées d'après la cote de chacun d'eux au rôle de la capitation, et cette charge trouva une prompte compensation dans la plus-value de tous les produits agricoles. La corvée, générale dans tout le royaume, était alors universellement acceptée comme nécessaire; elle ne blessait l'opinion qu'autant qu'elle était ou exagérée dans ses exigences ou inégalement répartie.

Cette grande œuvre touchait à sa fin lorsque le cri venu du parlement, en substituant une question de parti à une question d'intérêt, changea le cours de l'opinion publique, jusqu'alors favorable. Mis en demeure de s'expliquer, le duc d'Aiguillon put établir qu'il avait toujours agi avec l'assentiment des états ou de leurs délégués; il se trouva même en mesure de démontrer que les actes émanés de lui-même ou de l'intendant avaient été constamment inspirés par la pensée de réduire la charge imposée par les règlemens aux corvéables, soit en réduisant l'espace à parcourir pour se

rendre aux ateliers, soit en leur procurant dans certains cas une indemnité pécuniaire. Enfin, lorsqu'il eut à défendre devant les états non-seulement sa gestion, mais son honneur, quand ses ennemis, appuyés sur les actes de la magistrature, eurent provoqué jusqu'au fond des derniers hameaux la dénonciation de tous les abus inséparables d'une aussi vaste entreprise, ces abus apparurent comme tellement insignifians que la vérité aurait éclaté à tous les regards, s'il n'y avait eu un parti-pris de trouver et de dénoncer un coupable. La noblesse n'avait pas d'ailleurs accepté sans inquiétude la pensée du réseau. Si elle voyait dans les grands chemins un gage assuré de prospérité, elle y démêlait instinctivement un danger pour la liberté publique. Rendre la péninsule facilement accessible jusqu'à ses extrémités, c'était désarmer devant le pouvoir, et l'on y était moins porté que jamais. L'intérêt privé s'effaça devant une pensée plus générale, sitôt que le parlement, en faisant du commandant de la province une sorte de bouc émissaire, se fut associé à la croisade organisée par la magistrature contre un gouvernement méprisé. Grand seigneur et homme de cour, représentant d'un régime que la noblesse bretonne détestait, le duc d'Aiguillon eut à combattre des accusations que chacun ne prenait au sérieux que dans la mesure nécessaire pour autoriser ses haines.

L'acte du 5 juin 1764 ne produisit pas moins d'effet à la cour qu'en Bretagne. Le cabinet se décida donc à semoncer le parlement de Rennes, aux paroles duquel la notabilité acquise par son procureur-général donnait alors un immense retentissement. Cette compagnie reçut l'ordre d'envoyer en cour, afin d'y expliquer sa conduite, une députation composée d'un président, de trois conseilliers, et que M. de La Chalotais, en relations fort connues avec tous les chefs de l'opposition aux états, dut accompagner en vertu d'un *veniat* spécial. Nommée au scrutin, cette députation se trouva formée du président de Robien et de MM. de La Gascherie, de Kersalaün et de Montreuil. A part le premier, demeuré toujours maître de lui-même au milieu des passions de son temps, elle était composée des hommes les plus animés du parlement. Le roi la reçut à Compiègne, et cette audience trompa par l'insignifiance des résultats l'attente très excitée du public. Partagé entre la haine qu'il portait aux *robes rouges* et la crainte de contrarier le plan de conciliation de son ministre Laverdy, du succès duquel on ne désespérait pas encore, Louis XV adressa aux députés une allocution banale qui vint se résumer dans cette dernière phrase : « Retournez sans délai dire à mon parlement que je veux que cette affaire n'ait aucune suite. » Mais la pensée intime du roi s'échappa dans ces mots que, d'après le duc d'Aiguillon, il aurait adressés à M. de La Chalotais : « Changez de conduite, ou vous vous en repentirez; c'est moi

qui vous le dis (1). » Quand il prescrivait au parlement de ne plus songer au passé, ce prince ignorait que, s'il est donné aux gouvernemens forts de trancher les difficultés, il est interdit aux pouvoirs faibles de les supprimer. L'émotion ne fit que croître en Bretagne au retour des députés, auxquels l'attitude de la royauté n'avait inspiré ni le respect ni la crainte. Le parlement déclara que la bonne foi de sa majesté avait été surprise, et sollicita la permission de lui adresser une autre députation munie de renseignemens plus complets. Afin d'obtenir ces renseignemens accusateurs, les membres de la cour frappèrent à toutes les portes, conduits par l'entraînement de la situation à substituer, si probes qu'ils fussent d'ailleurs, l'ardeur suspecte d'une partie à la calme impartialité du magistrat.

Ce fut au milieu de cette agitation que s'ouvrit la tenue de 1764, pour laquelle le duc d'Aiguillon avait rassemblé ce qui lui restait de santé et de force. Pendant que M. de Laverdy s'efforçait à Paris d'affaiblir les états provinciaux en s'appuyant sur les parlemens, le commandant de la Bretagne s'inspirait à Nantes d'une pensée exactement contraire. Persuadé que les plus grands dangers viendraient désormais pour lui du parlement, il espéra pouvoir s'abriter contre ses coups en faisant à l'assemblée provinciale des concessions considérables. Le roi, que les épreuves du duc avaient rattaché plus étroitement encore à sa personne, lui avait remis de véritables pleins pouvoirs, et le premier usage qu'il en fit fut de retirer l'ordre enregistré d'office dans la précédente tenue relativement au vote à la majorité de deux ordres contre un. A la séance d'ouverture, le duc annonça avec une assurance qui dissimulait mal ses vives inquiétudes que « sa majesté l'avait autorisé à déchirer l'ordre du 12 octobre 1762, non que cet ordre contînt rien d'injuste dans ses dispositions, mais parce que le roi était persuadé qu'il ne s'élèverait plus parmi eux aucune discussion semblable à celle qui en avait nécessité l'enregistrement (2). » Un cri général de *vive le roi!* se fit entendre; la salle retentit d'applaudissemens qui ne cessèrent que lorsque les six commissaires furent sortis, et le duc prit pour un témoignage de la reconnaissance des états ce qui était la bruyante constatation de leur victoire.

L'illusion fut courte, car dès le lendemain un débat des plus vifs s'engageait entre les principaux *tuteurs* et les commissaires du roi sur la manière dont cet incident serait mentionné au procès-verbal. Les états entendaient qu'il fût bien établi que le retrait d'un ordre attentatoire à leurs droits avait été accordé par le roi *sur les*

(1) *Journal d'Aiguillon*, t. III, p. 246.
(2) États de Nantes, séance du 1er octobre 1764.

justes représentations de l'assemblée, de manière à maintenir le caractère d'une réparation à l'acte que les paroles du commandant semblaient transformer en une mesure de clémence. Durant trois jours, le texte de cette rédaction fut débattu, et cet incident était à peine vidé qu'on en soulevait un autre. La noblesse s'était aperçue qu'au lieu de déchirer l'original de l'ordre du 12 octobre, le duc d'Aiguillon n'en avait lacéré qu'une copie, chose naturelle, puisque les registres originaux de la tenue précédente étaient demeurés à Rennes. On décida que les travaux de l'assemblée seraient suspendus jusqu'à ce que l'apport de ce document à Nantes pût permettre d'en opérer la radiation sur la minute. En agissant ainsi, on gagnait quelques jours, et c'était, à vrai dire, le seul objet que se proposât l'opposition. Dès le début des opérations se révéla l'intention de faire traîner en longueur les travaux de l'assemblée en suscitant toutes les questions dilatoires que le cours des débats permettrait d'élever. Sous ce rapport, le *bastion* obtint un succès complet, car il parvint à faire prolonger jusqu'au 1er avril 1765 l'assemblée ouverte au mois d'octobre précédent, ce qui donna à cette tenue une durée à peu près double de toutes les autres.

Cette petite habileté, si contraire au tempérament d'une noblesse emportée, mais loyale, était inspirée par une pensée dont l'initiative ne lui appartenait point. Il s'agissait d'établir un concert intime, quoique secret, entre les états et le parlement, afin d'assurer à cette compagnie, mandée à la cour, la force morale qui résultait pour elle de la présence de l'assemblée. Ces magistrats ne furent admis à l'audience royale que quinze jours seulement avant la clôture de l'assemblée des états. Pendant ce temps, l'opposition, maintenue par une correspondance assidue avec les principaux parlementaires dans une fermentation continuelle, accomplit une manœuvre qui jeta le gouvernement dans la plus vive anxiété. On venait de commencer à lever en Bretagne, en vertu de l'enregistrement ordonné dans un lit de justice *pour le général du royaume*, les deux sous pour livre qu'avait établis la déclaration royale du 21 novembre. La noblesse proposa de se pourvoir contre cette levée, opérée sans le consentement préalable des états, par une opposition au parlement de Rennes, et, malgré la résistance de l'église, cet avis fut accueilli par le tiers, qui fléchissait encore plus vite devant la magistrature que devant la cour. Admise en principe par deux ordres contre un, l'opposition à la taxe fut poursuivie au nom des états à la diligence de leur procureur-syndic, et, quoique le parlement ne siégeât point en ce moment, la chambre des vacations prit sur elle de statuer sur cette grave matière. Elle décida que les ordonnances en vertu desquelles il était interdit à toutes les cours souveraines d'accueillir aucune opposition concernant les actes

émanés du propre mouvement du roi n'étaient point applicables à la Bretagne, régie par un droit public particulier; en conséquence, elle rendit arrêt pour défendre sous peine de concussion la levée des deux sous pour livre (1). Cet arrêt fut immédiatement déféré par le contrôleur-général des finances au conseil du roi, où il ne pouvait manquer d'être cassé; l'ordre d'enregistrer l'évocation et l'arrêt de cassation furent en effet adressés simultanément par le cabinet au greffe du parlement et à celui des états. Sur le vu de cet ordre ministériel, le parlement, qui venait de recommencer ses travaux, suspendit ses séances. Le roi lui adressa des lettres patentes pour qu'il eût à les reprendre, avec injonction de garder désormais le silence sur cette affaire; mais le parlement lui renvoya ses lettres par la poste, et le cours de la justice demeura interrompu (2).

Chaque incident de la lutte engagée à Rennes avait à Nantes son contre-coup. L'opposition y était toujours dirigée par M. de Kerguézec, quoique assez souvent dévoyée par les imprudences de MM. de Coëtanscour, de La Bédoyère et de Piré. Son plan était évident : il consistait à obliger le gouvernement à retirer l'arrêt du conseil moyennant l'espoir d'obtenir pour prix de cette concession les votes financiers indispensables dans l'état de détresse où le trésor demeurait plongé malgré la conclusion de la paix; mais en ruinant le roi les états se ruinaient eux-mêmes, car les revenus propres de la province n'étaient pas durant cette crise moins menacés que ceux de la couronne. Les refus d'impôt se produisaient déjà sur quelques points; partout la fraude sur les boissons et sur le tabac s'exerçait audacieusement, l'impunité paraissant assurée par la suspension des fonctions du parlement, qui seul exerçait en Bretagne les fonctions attribuées ailleurs aux cours des aides. On touchait au moment de la mise en adjudication des devoirs, principale ressource financière de la province, et pas une compagnie ne se formait encore pour en soumissionner la ferme. Les traitans de Paris, qui la possédaient de temps immémorial, se refusaient à placer leurs capitaux sur un sol aussi ébranlé. Rien n'avait été préparé pour la mise en régie, et le trésorier des états prévoyait la banqueroute, lorsqu'une patriotique inspiration vint changer la face des choses. Les négocians nantais formèrent un syndicat pour prendre le bail à des conditions supportables, quoique onéreuses, et cet exemple de courageux bon sens, en rendant confiance à tout le monde, rappela les têtes ardentes à des idées plus modérées. On venait de jeter un regard sur l'abîme;

(1) Arrêt du 16 octobre 1764.
(2) Premier mémoire de Linguet, 1770, p. 68.

aussi, sans reculer devant la crainte de paraître inconséquent, commença-t-on à se montrer moins intraitable. D'ailleurs l'impatience avait gagné tout le monde; les gentilshommes souhaitaient de retourner dans leurs manoirs, les avocats dans leurs cabinets et les évêques dans leurs diocèses, où les rappelaient les prochaines solennités pascales, de telle sorte qu'en six jours on vota au pas de course à peu près tout ce qu'on avait mis six mois à refuser. Le 1er avril 1765, les tortures du duc d'Aiguillon finirent, car la clôture de ces interminables états fut enfin prononcée. Atteint par une maladie grave, le malheureux commandant quitta la Bretagne pour plusieurs mois, et, n'ayant paru à Versailles qu'en passant, alla s'enfermer dans une retraite absolue aux eaux des Pyrénées. Ses médecins l'y retinrent à peu près étranger aux formidables questions débattues loin de lui jusqu'à l'heure où un ordre du roi le contraignit de reparaître pour la dernière fois dans une province où il avait suscité autant de colères qu'il avait pu y rêver d'applaudissemens.

A la suite de l'arrêt qui avait cassé celui du conseil et du refus réitéré d'enregistrer la déclaration du 21 novembre relative à la perception des deux sous pour livre, le roi avait reçu le parlement de Bretagne avec cette majesté que la vulgarité de ses habitudes avait à peine effleurée. Il s'était montré fier et menaçant, mais sans produire chez les magistrats ni émotion ni crainte. Le respect était tari à ses sources, et les concessions de la veille paraissaient un sûr garant de celles du lendemain. Le parlement rentrait à Rennes le 5 avril convaincu que, dans la partie qui se jouait entre la royauté et la magistrature, il suffirait à celle-ci de persévérer pour s'assurer le succès. Immédiatement après sa rentrée, la cour, se fondant sur la réponse du roi « d'après laquelle elle avait eu le malheur de perdre la confiance de sa majesté, et sur des injonctions dont la teneur était incompatible avec les droits de la province, » prenait la résolution de se démettre de ses fonctions et de « ne les continuer que jusqu'à ce qu'il eût plu au roi d'envoyer d'autres juges. » L'anxiété causée à Versailles par la résolution du parlement fit croire à celui-ci que le ministère retirerait bientôt, en ce qui concernait la Bretagne, la déclaration du 21 novembre; mais le duc de Choiseul s'opposait à toutes les concessions (1), et lorsqu'on

(1) Dans le *Journal de M. le duc d'Aiguillon,* je trouve à cette date le passage suivant, curieux à plus d'un titre. « Toutes les fois qu'il était question au conseil des affaires de Bretagne, M. le duc de Choiseul inclinait avec affectation pour la plus grande sévérité; mais il voulait toujours que M. le duc d'Aiguillon fût consulté, bien persuadé que l'on attribuerait à ce dernier tout ce que les opérations du ministère auraient de rigoureux, et que par ce moyen, la haine de ses ennemis prenant une nouvelle activité, il en résulterait des troubles pires encore que ceux qu'on voulait faire cesser. Cette

put être sûr d'après l'attitude du ministère que le roi ne céderait point, il était devenu impossible au parlement de céder de son côté, tant il avait accepté d'ovations populaires, et tant la pression du dehors était désormais irrésistible. Cette situation dura six semaines, le parlement ne se dissimulant pas les conséquences périlleuses d'une démission, mais trop engagé par l'éclat de ses démarches pour décliner aucune occasion nouvelle de se commettre avec la cour. Quoiqu'il n'exerçât plus ses fonctions qu'à titre provisoire, il adressait au roi les plaintes les plus véhémentes à propos de sévices exercés contre le parlement de Pau, dont les membres venaient aussi d'être victimes « de l'autorité despotique, et gémissaient sous l'oppression la plus accablante; » il réclamait pour ces magistrats comme pour les membres de toutes les classes du parlement « la justice et la liberté qu'on leur refusait sous le règne du plus juste et du plus chéri des monarques (1). » Enfin arriva le jour fixé par une délibération antérieure pour mettre fin à la situation incertaine qui maintenait tant d'intérêts en suspens. La délibération fut longue et solennelle. Des hommes éminens par leur grande position comme par leur savoir se prononcèrent contre les démissions; en tête de ceux-ci figuraient les présidens de Montbourcher, de Châteaugiron et de Robien. Aucun de ces magistrats ne s'arrêta même un moment aux considérations domestiques que pouvait soulever l'abandon de charges représentant une somme fort importante, mais tous firent remarquer quel coup terrible une pareille résolution porterait à l'autorité du roi dans l'obéissance duquel ils avaient juré de vivre et de mourir, ajoutant toutefois que, gentilshommes avant tout, ils n'entendaient pas se séparer de la fortune de leurs collègues, et que, si l'avis de se démettre réunissait la majorité, quelque regret qu'ils en éprouvassent, ils signeraient la délibération commune. Cet avis l'emporta en effet d'un petit nombre de voix, et sur quatre-vingt-quatre magistrats présens, dont les deux tiers avaient exprimé des doutes ou des scrupules, douze seulement se refusèrent à y apposer leur nom (2).

La ville de Rennes fut dans l'ivresse, bien qu'un tel acte préparât sa ruine. Les procureurs, les avocats et jusqu'aux huissiers prêtèrent le serment de ne faire aucun acte de leur ministère avant que l'universalité des magistrats ne fût rappelée aux siéges qu'ils

politique était d'autant plus perfide que M. d'Aiguillon, en voyant le piége, ne pouvait guère s'empêcher d'y tomber, parce que le parlement provoquait en effet la justice du roi, et que M. le duc de Choiseul, en voulant perdre le commandant de la Bretagne, paraissait n'être guidé que par le désir de le venger des imputations calomnieuses du parlement et de faire rentrer cette compagnie dans son devoir. »

(1) Registres du parlement, remontrances du 4 mai 1765.

(2) L'acte de démission, très longuement motivé, figure aux registres du parlement sous la date du 20 mai 1765.

venaient d'honorer pour jamais. Tandis qu'on prodiguait aux démissionnaires les applaudissemens et les sérénades, on juge quelle figure pouvaient faire les douze malheureux qui, obéissant pour la plupart à une inspiration désintéressée, étaient demeurés sur leurs siéges, n'ayant pas cru pouvoir assumer la responsabilité de cette suspension générale de la justice. Jamais l'excommunication dans ses formes les plus saisissantes ne fut appliquée avec une plus inflexible rigueur. On s'engageait à demeurer sans alliance avec eux dans la suite des générations; tous les groupes se dispersaient lorsqu'ils voulaient s'y mêler, de telle sorte qu'une séquestration presque absolue était pour eux le seul moyen de se dérober aux outrages. Dans les rues, où ils étaient insultés, les porteurs de chaises n'obtempéraient point à leurs réquisitions; les perruquiers marchandaient leurs services, et leurs laquais faisaient souvent la bonne spéculation de les quitter. Dans ce flot d'injures journalières, il en est dont le souvenir a survécu. Sur l'un des dessins satiriques qui circulèrent alors, le nom des douze magistrats non démis se trouvait inscrit dans un cartouche entouré de branches d'ifs et portant au centre les deux initiales J. F. Aux *ifs* furent opposés les *orangers*, surnom tiré des bouquets de fleurs d'oranger offerts par les dames de la halle à tous les démissionnaires, à l'exclusion de leurs collègues. La passion populaire ne s'en tint pas là. Chaque jour, les pamphlets les plus violens, sortis de presses clandestines, inondaient la province; des billets anonymes menaçans étaient jetés à la poste à l'adresse des ministres, et l'irritation de ceux-ci avait atteint les dernières limites. Aucune autorité ne se rencontrait plus en Bretagne ni pour découvrir les auteurs de ces attentats, ni pour les poursuivre régulièrement. M. de La Chalotais et son fils, qui exerçaient conjointement les fonctions de procureur-général, n'avaient pas quitté le parquet, leur qualité de *gens du roi* les ayant exclus de la démission collective; mais le concours moral qu'ils prêtaient à l'opposition n'était ignoré de personne. Au moment où le gouvernement se décidait à entrer dans les voies de la rigueur, il se trouvait donc complétement désarmé. De nombreuses arrestations dans toutes les classes de la société furent ordonnées à Rennes, et, si la force armée faisait encore son devoir en saisissant les prévenus, aucun pouvoir en mesure d'inspirer confiance au cabinet n'était constitué pour entamer une procédure et pour la suivre. Ce fut au plus fort de cette crise qu'eut lieu l'arrestation de MM. de La Chalotais et de quatre conseillers au parlement. Ici la figure du célèbre procureur-général domine la scène à ce point qu'il convient de la placer dans un cadre particulier.

L. DE CARNÉ.

L'OBSERVATOIRE DE PARIS

DEPUIS SA FONDATION

Vers le milieu du XVIIe siècle, l'art d'observer a subi une révolution profonde et décisive. Huyghens, en appliquant le pendule aux horloges, venait de fournir aux astronomes un moyen de mesurer le temps avec une précision inconnue jusqu'alors. Les lunettes, d'invention récente, n'avaient encore servi qu'à rapprocher de l'observateur les corps célestes ou à lui révéler des astres noyés dans la lumière du firmament; on commençait à en soupçonner l'importance pour la mesure des angles par lesquels se déterminent les positions des étoiles dans le ciel. Grâce à ces moyens perfectionnés, des méthodes essentiellement nouvelles se substituèrent bientôt aux procédés inexacts et incommodes des anciens observateurs, et ce sont ces méthodes qui de nos jours encore constituent l'astronomie de précision. Elles ont été développées et modifiées dans les détails, mais les principes n'ont guère varié depuis deux siècles. C'est dans ces méthodes que se révèle le génie, que s'affirme la puissance de l'homme aux prises avec l'inconnu. Placé sur l'étroite planète à laquelle sa destinée l'enchaîne, il conquiert l'espace infini en mesurant des quantités imperceptibles, en épiant des fractions de secondes, en divisant et subdivisant l'instant fugitif. Des générations d'observateurs qui se succèdent reprennent tour à tour le fil des investigations tenaces et minutieuses par lesquelles la science surprend les mystères des mondes lointains.

La création de l'observatoire de Paris eut lieu malheureusement pendant cette crise dans laquelle les idées nouvelles remplaçaient

peu à peu d'antiques préjugés. Les méthodes modernes n'existaient pas encore, ou n'avaient pas reçu la sanction de l'expérience; très peu d'astronomes en comprenaient la portée et la valeur : aussi les hommes d'état et les architectes d'alors sont bien excusables de n'avoir pas eu à ce sujet des vues plus larges. Il n'en est pas moins vrai que la construction de l'observatoire que Louis XIV fit ériger d'après les plans de Claude Perrault, de 1668 à 1671, et qui coûta plus de deux millions de livres, fut pour la science un malheur irréparable. La France perdit à cette occasion l'honneur d'inaugurer une nouvelle ère en astronomie, car le donjon que Perrault avait conçu, et qui fut exécuté malgré les réclamations les plus énergiques des hommes du métier, était complétement impropre aux observations du ciel. La direction du nouvel établissement fut confiée à Jean-Dominique Cassini, que l'on appela d'Italie, et qui ne tarda point à exciter l'enthousiasme de la cour et du public par des découvertes plus curieuses qu'importantes, dont l'éclat passager devait éclipser les mérites beaucoup plus sérieux des astronomes français qui l'entouraient. L'Angleterre prit alors les devans; l'observatoire de Greenwich, fondé en 1676, s'éleva facilement au premier rang, et les travaux de Flamsteed, de Bradley, posèrent les fondemens de l'astronomie, tandis que l'observatoire de Paris tombait en ruine sous la dynastie des quatre Cassini. Pendant cent soixante ans, ce colosse de pierre arrête le progrès de la science, et les tentatives timides qui sont faites de loin en loin pour y acclimater l'observation ne servent qu'à faire ressortir plus clairement les défauts de cet édifice inhospitalier. Des constructions exécutées à des époques récentes ont fini par mettre l'observatoire de Paris en état d'exécuter la plupart des travaux qui se font ailleurs, de sorte qu'il tient aujourd'hui un rang honorable parmi les établissemens les plus renommés. On a néanmoins examiné à plusieurs reprises l'opportunité qu'il y aurait à le démolir pour bâtir ailleurs un observatoire plus commode et conçu entièrement d'après les principes que l'expérience de deux siècles a consacrés; toujours on s'est décidé pour la conservation de ce monument, rempli de souvenirs historiques, en se contentant de prendre les mesures qui paraissaient les plus propres à en atténuer les défauts. En ce moment même, la translation de l'Observatoire est remise en question, elle vient de soulever des discussions longues et violentes. L'Observatoire résistera-t-il cette fois aux velléités de destruction dont il est l'objet? C'est ce qu'il est difficile de prévoir. On peut cependant s'étonner que, pour avoir un observatoire meilleur, on croie nécessaire d'en démolir un qui peut encore servir. La Grande-Bretagne possède une trentaine d'observatoires publics ou privés, l'Amérique

au moins autant, l'Allemagne en a vingt-cinq, la Russie douze, l'Italie quinze ou seize; on compte en tout quelque chose comme cent soixante observatoires grands ou petits qui se trouvent dispersés à la surface du globe. La France en a trois, dont un, celui de Toulouse, privé d'instrumens et d'observateurs. Pourquoi supprimer le plus valide, dès qu'il s'agit d'en construire un nouveau? On nous répond qu'il est temps de créer en France un établissement national qui puisse soutenir la comparaison avec le splendide observatoire de Poulkova en Russie, et qu'un établissement de cette nature est impossible en province, qu'il ne peut se concevoir qu'à portée de la capitale. Il s'ensuit que l'emplacement actuel doit être abandonné, et que l'astronomie doit chercher un asile plus tranquille dans la campagne voisine de Paris. Quelque plausible que puisse paraître ce raisonnement, on éprouve un certain regret à voir rompre violemment la chaîne des traditions qui rattachent l'observatoire de Paris au siècle de Louis XIV. Malgré les défauts qu'il présente, il semble qu'on peut encore continuer d'y accomplir d'utiles travaux. Dans tous les cas, si, par suite d'une enquête sérieuse, on reconnaissait qu'il est possible de créer dans les environs un observatoire placé dans des conditions supérieures à celles où l'on se trouve maintenant, il faudrait conserver à la ville, en l'affectant à d'autres usages, ce monument imposant qui a deux siècles d'existence. L'histoire de cet antique établissement est intéressante à plus d'un point de vue, et la circonstance nous paraît opportune pour jeter un coup d'œil rapide sur le passé.

I.

La fondation de l'observatoire de Paris est intimement liée à celle de l'Académie des Sciences, qui tint sa première séance le 22 décembre 1666, et qui eut parmi ses membres des hommes tels que Huyghens, Roberval, Adrien Auzout, l'abbé Picard. C'est Auzout qui paraît avoir suggéré au roi l'idée de fonder à Paris un observatoire national. Elle fut accueillie avec empressement et exécutée avec une magnificence qui, mieux dirigée, eût porté des fruits inappréciables. Il n'existait alors en Europe aucun établissement de ce genre qui eût quelque importance; les astronomes exécutaient leurs observations dans les circonstances les plus précaires. Toutefois l'œuvre tentée par le grand roi n'était pas sans exemple. Guillaume IV, landgrave de Hesse, avait érigé en 1561, sur le château de Cassel, un observatoire où il se livrait lui-même à des travaux suivis, fort au-dessus de ce qu'on pouvait attendre d'un prince à cette époque. Il observa les astres pendant plus de trente

ans à l'aide d'horloges et de quarts de cercle mobiles garnis de pinnules, par des méthodes qui contenaient déjà en germe les procédés modernes, et laissa un catalogue des positions de neuf cents étoiles. D'un autre côté, Tycho-Brahé avait eu à sa disposition pendant dix-sept ans le magnifique observatoire d'Uranibourg, construit en 1580 sur le plateau central de l'île d'Hwen, dont le roi Frédéric II de Danemark lui avait abandonné la propriété. Cette île, située en regard de Copenhague, est fertile et riche en gibier; elle a une circonférence d'environ deux lieues. L'établissement d'Uranibourg était un véritable château, décoré avec un luxe fastueux. Il était bâti en carré et se composait de deux étages très élevés, avec des tours, des balcons et des pavillons. Les souterrains contenaient un laboratoire de chimie et une verrerie; de grands ateliers de construction et de réparation, une imprimerie, une maison où se trouvaient les logemens de vingt ou trente collaborateurs, un bâtiment d'exploitation, s'élevaient autour du grand édifice central. Tycho-Brahé avait encore fait bâtir un observatoire supplémentaire, où de beaux instrumens étaient installés sur des piliers de pierre dans cinq chambres souterraines. C'est dans cette retraite qu'il fit les observations dont la discussion devait plus tard révéler à Kepler les lois de l'univers. A la mort du roi Frédéric, Tycho tomba en disgrâce. Ses nombreux ennemis le dénigrèrent à l'envi; on l'accusa de s'arroger dans son île une autorité illimitée, de dépenser l'argent de l'état pour satisfaire une vaine ostentation; une commis-

fut no mmée, qui devait décider si l'établissement d'Uranibourg avait fait faire à l'astronomie des progrès en rapport avec les sommes qu'il avait coûtées. Tycho s'enveloppa dans un silence dédaigneux. La commission déclara ses travaux stériles et sans utilité pour l'état; on lui retira la pension que le roi Frédéric lui avait allouée. Il fut dès lors obligé de quitter son île et se rendit en Allemagne, où l'empereur Rodolphe l'accueillit avec joie et lui offrit toute facilité pour ses travaux; mais Tycho mourut en 1600, peu d'années après son expatriation. L'établissement d'Uranibourg fut détruit; quand Huet visita l'île d'Hwen en 1652, il ne restait plus aucun vestige des splendides bâtimens, et le souvenir en était effacé dans la mémoire des pêcheurs qui habitaient l'île. Picard, qui fut envoyé vingt ans après par l'Académie des Sciences pour déterminer la latitude de l'observatoire de Tycho, en retrouva les fondations en fouillant le sol. Vers 1632, le roi de Danemark, cédant aux sollicitations de Longomontanus, fit commencer la construction de la fameuse Tour-Ronde de Copenhague. Achevée en 1656, elle a été détruite par un incendie en 1728. Si nous citons encore l'observatoire que le célèbre Hével fit bâtir à Dantzig en 1641 sur sa

propre maison, et dans lequel il mena à bonne fin une description détaillée de la lune et un grand catalogue d'étoiles, nous aurons mentionné toutes les sources d'information qui étaient en 1667 à la disposition des mathématiciens et des architectes auxquels Colbert confia le soin de dresser les plans du nouvel observatoire.

Tout eût tourné au profit de la science, si dans cette occasion on avait écouté les avis solides des hommes du métier. Par malheur la réputation naissante de Claude Perrault, le célèbre auteur de la colonnade du Louvre, avait assez de poids déjà pour qu'il pût faire accepter un édifice de parade à la place d'un établissement utile et approprié au but spécial auquel on le destinait. La fantaisie monumentale de l'architecte de Louis XIV l'emporta sur les représentations des astronomes, qui voyaient s'élever sous leurs yeux une espèce de forteresse dont les murs épais devaient les empêcher d'apercevoir le ciel à moins de monter sur le toit. Perrault tint bon, même contre Colbert, qui reconnaissait la justesse des objections présentées par les adversaires du projet en voie d'exécution. Il ne voulait pas, disait-il, rompre les lignes architectoniques; il ne pouvait se résoudre à porter atteinte à l'harmonie, à la régularité des masses. Ce colossal attentat au bon sens fut donc consommé, et l'astronomie française s'en ressent encore après deux siècles, pendant lesquels on n'a pas cessé de raccommoder et de consolider l'œuvre de Perrault.

L'emplacement de l'Observatoire n'avait pas été mal choisi; il ne se trouvait pas, comme aujourd'hui, au milieu d'un quartier populeux; il s'élevait en pleine campagne, en dehors de l'enceinte de la ville. A l'entour étaient disséminés de nombreux monastères qui sont devenus plus tard les centres de faubourgs par lesquels la ville s'est peu à peu avancée du côté du sud. La colline Saint-Jacques, qui devait recevoir l'établissement consacré à l'astronomie, offrait encore l'avantage d'être assez élevée. Comme les observations se font principalement dans la partie sud du ciel, on tournait le dos à la ville et on n'avait pas à craindre les fumées des habitations; on était d'autant plus sûr de les éviter que les beaux temps se présentent chez nous ordinairement par le vent d'est. Au-devant de l'Observatoire s'étendait un plateau solitaire que bornaient à l'occident les bois de Sceaux.

Lorsque le décret de fondation fut signé et l'emplacement de l'édifice arrêté, on voulut le consacrer par des observations qui se firent le 21 juin 1667, jour du solstice, avec une sorte de pompe et de cérémonie. Les mathématiciens de l'Académie, Picard, Auzout, Huyghens, Roberval, Buot, se transportèrent sur le lieu et tracèrent une méridienne « avec tout le soin que leur pouvaient in-

spirer des conjonctures si particulières. » Ils tirèrent ensuite huit azimuts ou directions des vents, d'après lesquels devaient être orientés les angles et les façades du bâtiment; puis on observa la hauteur méridienne du soleil, qui fut trouvée égale à 64° 41′ au moins, ce qui donnait pour la hauteur du pôle à l'Observatoire 48° 49′ 30″. La déclinaison de l'aiguille aimantée fut déterminée en dernier lieu, on la trouva égale à 15 minutes à l'occident. Ces diverses observations furent la consécration du lieu. Les fondemens de l'édifice furent aussi jetés la même année, et l'on frappa à cette occasion une médaille qui portait en légende : *Sic itur ad astra.* Les constructions ne furent commencées qu'en 1668; en 1671, la masse du bâtiment était achevée. Tel qu'il avait été conçu, il devait résister aux siècles. Les fondations, toutes en pierres massives, ont 27 mètres de profondeur pour les murs principaux et plus de 2 mètres d'épaisseur. La profondeur est ainsi égale à la hauteur du bâtiment. On a fait remarquer que cette égalité se rencontrait aussi dans l'obélisque élevé à Rome par l'empereur Auguste pour servir de *gnomon.*

Dans le projet primitif, qui ne fut exécuté qu'en ce qui concernait l'édifice principal, nous n'avons pas de peine à reconnaître l'influence des traditions d'Uranibourg. Tout autour de l'Observatoire on voulait bâtir des logemens pour les astronomes de l'Académie; au-dessous de la terrasse du sud devaient se trouver des laboratoires de chimie, et l'on commença même d'y construire des fourneaux. En outre plusieurs salles étaient destinées à servir de dépôt aux machines et modèles de mécanique qui seraient présentés à l'Académie; on voulait y former une sorte d'arsenal scientifique. L'Académie devait enfin tenir ses séances à l'Observatoire. Ce plan, qui évidemment embrassait trop de choses, fut bientôt abandonné. On se contenta de faire un observatoire, et tout eût été pour le mieux, s'il avait été possible d'y observer. Malheureusement les murs de l'immense bâtiment cachaient la plus grande partie du ciel en quelque point que l'on se plaçât; on y cherchait en vain un endroit favorable à l'installation d'un instrument de mesure. On ne pouvait observer que par les fenêtres, et, pour voir le même astre au levant et au couchant, on était obligé de transporter la lunette d'un bout à l'autre de l'édifice. Les voûtes massives qui le couvraient ne permettaient pas de découvrir le méridien depuis l'horizon jusqu'au zénith. Pour voir le ciel de tous les côtés, on était obligé de monter sur la plate-forme du toit, mais l'on comprend qu'il n'aurait été possible d'y installer que de petits instrumens portatifs.

L'édifice de Perrault forme un grand massif carré à deux étages,

dont le rez-de-chaussée n'a jour que du côté du nord. Il est flanqué de deux grosses tours octogonales; un avant-corps fait saillie au milieu de la façade nord, qui regarde la ville. Les deux tours octogonales qui décorent les angles de la façade méridionale ont de petits flancs coupés de portes et de fenêtres où l'on n'aurait jamais pu fixer un cercle mural d'une certaine dimension. Celle de l'est, qui fut laissée sans couverture, et la vaste salle du second étage, qui n'a été pavée qu'en 1730 et qui renferme une méridienne de cuivre enclavée dans les dalles, servirent à installer ou à remiser des lunettes de 16 à 20 mètres de long, avec lesquelles on étudiait la constitution physique du soleil et des planètes. Les deux autres tours ont abrité, paraît-il, des instrumens de mesure, mais nous ne savons trop ce qu'on y a jamais mesuré.

Cassini n'était pas plus satisfait des dispositions du vaste édifice que ne l'étaient les astronomes de l'Académie. Il aurait voulu, lui, que cet édifice même fût un colossal instrument; son rêve était d'appliquer sur les quatre murailles quatre grands quarts de cercle dont les divisions eussent pu faire reconnaître les minutes et même les secondes des angles. En outre il croyait nécessaire de disposer une vaste salle pour un cadran solaire intérieur; le soleil, pénétrant par une petite ouverture au sommet du mur, devait dessiner son chemin journalier sur le parquet et révéler ainsi les variations qui ont lieu dans le mouvement annuel de l'astre. C'est à cet usage que la salle de la méridienne paraît avoir été primitivement destinée, mais l'on différa pendant soixante ans d'y poser des dalles, parce que l'édifice tassait d'une manière sensible, et que les changemens de niveau qui en résultaient devaient rendre le cadran projeté inexact. On chercha donc à tirer parti du bâtiment tant bien que mal. Les grandes lunettes étaient le plus souvent placées sur la terrasse qui masque le rez-de-chaussée de l'Observatoire du côté du midi. D'autres instrumens étaient installés devant les fenêtres des salles. Pour observer le zénith, Cassini fit percer toutes les voûtes vers le centre de l'édifice par un trou circulaire correspondant au puits à escalier tournant par lequel on descend dans les caves. On sait que les souterrains de l'Observatoire, dont la profondeur est de 28 mètres, ont été construits dans les anciennes carrières ou catacombes. Ils ont servi à constater qu'à une pareille profondeur la température ne subit que de très faibles variations; le thermomètre s'y maintient au même degré (environ 12 degrés) pendant l'hiver et pendant l'été. Cette remarque, due à Mariotte, fit une grande sensation lorsqu'il la publia pour la première fois. Le puits de Cassini existe toujours, mais il est fermé au rez-de-chaussée, et les ouvertures des voûtes ont été bouchées.

Jean-Dominique Cassini, le premier directeur de l'observatoire de Paris, était né à Perinaldo, dans le comté de Nice, en 1625. Il montra tout d'abord un talent assez remarquable pour la poésie latine, et composa même une tragédie de *Saint Alexis* que les religieuses du couvent des cordelières à Gênes représentèrent avec succès : il s'occupa ensuite d'astrologie judiciaire; mais il ne tarda pas à se convaincre de la vanité de cette prétendue science. A l'âge de vingt-cinq ans, il fut nommé professeur d'astronomie à Bologne. Une comète qu'il observa avec le marquis Malvasia lui fournit l'occasion d'écrire un ouvrage dans lequel il développa ses idées sur ces astres que le vulgaire prenait pour des exhalaisons de la terre. A cette époque, longtemps après la publication des immortelles découvertes de Copernic et de Kepler, il plaçait encore la terre au centre de l'univers. Toutefois cet ouvrage commença la réputation de Cassini, et la découverte de la rotation de Jupiter, de Vénus et de Mars, qu'il fit en 1665 à l'aide des lunettes de Campani, lui acquit une très grande célébrité. Le pape Alexandre VII le chargea d'étudier la cause des inondations du Pô, et plus tard on lui confia la surintendance des fortifications du fort Urbain. Ces travaux l'avaient constamment approché de personnages importans et l'avaient habitué au commerce des puissans de la terre; il ne manquait aucune occasion pour se parer à leurs yeux de ses découvertes et aussi plus d'une fois de celles des autres. Ces découvertes cependant tenaient, comme le fait remarquer Delambre, principalement à de bonnes lunettes, à de bons yeux, à beaucoup de zèle et de patience et à un grand désir de renommée. Elles étaient de celles qui frappent les regards et qu'on peut rendre facilement intelligibles aux rois et aux reines. C'est ainsi que tout récemment un autre astronome italien s'est fait à Paris une réputation extraordinaire en colportant de salon en salon une belle collection d'images coloriées des taches solaires.

Il y avait alors à Paris un homme d'un mérite autrement sérieux, qui sans aucun doute eût inauguré en France l'ère de l'astronomie de précision et de mesure, s'il avait eu les mains libres pour agir, et si son crédit eût égalé celui de Cassini, qu'il avait eu le malheur de recommander lui-même à Colbert pour la place de directeur de l'Observatoire. Cet homme était l'abbé Picard, prieur de Rillé, en Anjou, et successeur de Gassendi dans la chaire d'astronomie du Collége de France. Il passe pour être le premier qui ait observé les étoiles en plein jour à l'aide des lunettes. Ce qui est plus certain, c'est qu'il a le premier utilisé les lunettes pour la mesure des angles en les appliquant aux cercles divisés à la place des règles munies de pinnules, dont on ne se sert plus de nos jours que pour quelques opérations grossières d'arpentage. La première mesure

qu'il fit à l'aide d'une lunette mobile sur un quart de cercle de 9 pieds 7 pouces de rayon à la bibliothèque du roi est du 2 octobre 1667; cette date est assurément l'une des plus importantes dans l'histoire de l'astronomie, elle marque un grand pas fait en avant. On ne s'étonnera pas des difficultés que rencontra Picard à l'origine, lorsqu'il voulut faire adopter cette méthode d'observation, si l'on songe que l'illustre Hével, quoique très expert lui-même dans la construction des lunettes, a préféré jusqu'à sa mort se servir des pinnules de Tycho pour la mesure des distances angulaires. Il est assez naturel que Picard n'ait pas excité tout d'abord un grand enthousiasme par une invention qui permettait seulement de pointer avec plus de précision sur les étoiles dont on voulait déterminer les positions, résultat qui ne pouvait être apprécié que par une longue expérience, tandis que les découvertes qui se rapportaient à des phénomènes isolés et faciles à comprendre émerveillaient la foule et contentaient le roi. Explorer la surface du soleil et le voir tourner lentement avec ses taches, admirer les montagnes de la lune, épier le mouvement des satellites de Jupiter et de Saturne, constater l'exacte échéance des éclipses que déjà les calculs de la théorie prédisaient avec une précision remarquable, voilà ce qui semblait à cette époque être la véritable mission des astronomes. Les observations d'aspect et de vision, qui révélaient chaque jour quelque nouveau détail sur la constitution physique du système solaire, avaient encore le charme de la nouveauté, qu'elles ont perdu depuis que nous apprenons tout cela à l'école. Les éclipses étaient des événemens publics, les planètes ne se découvraient pas encore à la douzaine; on avait sur l'avenir des conquêtes réservées aux lunettes d'approche des illusions auxquelles nous avons renoncé, et l'on ne comprenait pas qu'on perdait sans retour l'occasion de faciliter par des mesures précises la tâche de la postérité. L'insouciance avec laquelle on traita les projets de Picard a retardé de près d'un siècle les progrès de l'astronomie d'ensemble et de mesure.

Picard ne se contenta pas d'ailleurs de perfectionner ainsi les moyens d'observation, il a aussi posé les principes de la rectification des instrumens astronomiques, et l'on voit dans ses ouvrages qu'il n'a jamais négligé les précautions minutieuses qu'il recommande aux observateurs, et qui consistent dans l'étude des erreurs instrumentales. C'est là qu'est toute la précision des observations modernes. On doit enfin au prieur de Rillé le procédé qui est devenu en quelque sorte la cheville ouvrière de l'astronomie pratique : l'observation du passage des astres au méridien (1). Ce procédé fait

1 Le landgrave Guillaume avait déjà observé des passages d'étoiles à l'aide de ses quarts de cercle et d'horloges encore dépourvues de pendules, mais il n'avait pas remarqué combien il est important de faire ces sortes d'observations dans le méridien.

connaître les positions relatives des étoiles sur la sphère céleste par le temps qui s'écoule entre leurs passages et par leurs distances au pôle, mesurées sur un cercle divisé. C'est par ce moyen qu'on obtient aujourd'hui en quelques années des catalogues d'étoiles qui renferment des milliers de positions; il sert en outre à déterminer avec précision les places successives que le soleil et les planètes occupent par rapport aux étoiles fixes, et l'on ne connaît pas de procédé plus simple ni plus sûr pour régler la marche des pendules.

C'est sur les observations méridiennes que reposent les fondemens de l'astronomie moderne. Elles nous ont appris que rien n'est fixe dans le ciel : tout change, tout varie, tout se déplace par un travail insensible que révèlent seulement des observations longtemps continuées avec les instrumens les plus délicats. Il semble quelquefois que les résultats soient d'autant plus grandioses que les quantités qu'il s'agit de mesurer sont plus imperceptibles. La découverte du mouvement de translation générale qui emporte le système solaire vers des parages inconnus n'est due qu'à une discussion minutieuse des positions successives de quelques milliers d'étoiles, discussion qui a fait reconnaître des variations progressives si petites qu'elles n'ont force probante que par la constance et la régularité avec laquelle elles se manifestent. On comprend quelle patience résignée exige ce genre d'observations, destiné à accumuler des grains de sable qui ne font une montagne qu'au bout de quelques vingt ou trente années. Avec les moyens d'observation sont venus les devoirs, et ils sont lourds. Pour être grand ici, il faut se faire petit, s'inquiéter de ce qui paraît insignifiant, tenir compte des moindres erreurs, parce qu'elles peuvent contenir en germe une découverte importante, ne se fier à la stabilité de rien, ni au sol sur lequel on marche, ni aux blocs de pierre sur lesquels on s'appuie, ni à la régularité des horloges, ni même au témoignage des yeux, car l'erreur se glisse encore jusque-là. L'observation de la veille ne ressemble jamais exactement à celle du lendemain; c'est dans les différences que se trouve l'inconnu. De là l'importance capitale des conditions extérieures dans lesquelles est placé un observatoire; si l'accident vient se mêler à chaque instant au travail mystérieux des causes qui modifient les phénomènes et qu'il s'agit de surprendre, on perd sa peine, et tout est à recommencer.

Le grand travail de Picard, celui pour lequel il a été le plus souvent cité et qui lui fit le plus d'honneur aux yeux de ses contemporains, est la mesure de l'arc du méridien compris entre Malvoisine, au sud de Paris, et Sourdon, près d'Amiens. Ses triangles furent assis sur une base qu'il détermina entre Villejuif et Juvisy, sur un chemin pavé en ligne droite et offrant très peu d'inégalités.

Cette mesure de la terre a été la première qui fût digne de quelque confiance; Picard y employa déjà ses quarts de cercle garnis de lunettes au lieu d'alidades à pinnules. On pense bien qu'il rêva d'en faire l'application à l'Observatoire. En octobre 1669, il communiquait à l'Académie des Sciences un plan détaillé des travaux qu'il serait utile d'entreprendre pour perfectionner l'astronomie. Il insista sur la nécessité de former un nouveau catalogue d'étoiles et de corriger les tables du soleil; il exposa combien il était urgent de déterminer l'influence de la réfraction atmosphérique sur les hauteurs apparentes des astres, en ayant égard aux circonstances météorologiques et surtout à la température, précaution que Flamsteed négligeait encore vingt-cinq ans plus tard. Ces projets, dont l'exécution eût fait faire à la science un progrès immense, furent oubliés lorsque Cassini arriva d'Italie avec un plan tout différent, destiné à éblouir la foule.

L'astronome italien avait mérité le suffrage de Picard par les recherches qu'il venait de publier sur les satellites de Jupiter, et Picard l'avait chaudement recommandé à Colbert comme un homme dont il serait difficile de se passer. Il ne lui vint pas un instant à l'idée qu'il se créait ainsi un rival capable de l'éclipser et de nuire à sa gloire, quoiqu'il fût assez facile de prévoir dès lors que Cassini se trouverait l'objet de toutes les préférences. On peut regretter aujourd'hui que l'abnégation de Picard n'ait pas été un peu moins grande. Le roi Louis XIV, qui ne demandait pas mieux que d'attirer en France les savans étrangers, fit faire à Cassini les propositions les plus flatteuses; il entreprit à ce sujet une négociation diplomatique qui fut couronnée de succès : le pape Clément IX consentit à laisser partir son grand homme. Colbert envoya une somme de 1,000 écus à Cassini pour les frais de voyage, et lui assura une pension annuelle de 9,000 livres; le pape de son côté promit de lui conserver les émolumens de ses charges, ce qui eut lieu pendant quelques années. Cassini arrivait à Paris au mois d'avril 1669; provisoirement logé au Louvre, il put, en 1671, transporter son domicile à l'Observatoire, tandis que l'abbé Picard ne trouvait à s'y loger que deux ans plus tard. Il n'y eut d'ailleurs jamais plus de quatre ou cinq habitans dans ce vaste bâtiment, où l'on parvenait à peine à pratiquer pour les observateurs quelques réduits informes que l'épaisseur des murs rendait humides et malsains.

Cassini, qui savait plaire en même temps qu'étonner, eut à la cour un succès prodigieux. Il fut souvent admis à entretenir le roi, la reine et les autres membres de la famille royale, qui trouvèrent dans sa conversation un charme toujours nouveau. Il montrait à Colbert et aux seigneurs de la cour les taches du soleil, il leur fai-

sait observer les éclipses, et l'on s'en allait content et flatté de voir tout cela aussi bien que lui. Lorsqu'il avait fait quelque découverte, il ne manquait jamais de l'apporter aux pieds du grand roi avec des marques d'adulation qui étaient assez dans les mœurs du temps. Ainsi il proposa de donner le nom de *sidera Lodoïcea*, — astres de Louis, — aux quatre satellites de Saturne qu'il découvrit à Paris de 1671 à 1684 avec les lunettes de Campani, comme Galilée avait appelé *sidera Medicæa* les satellites de Jupiter (1). Le roi ne restait pas insensible à des flatteries aussi délicates, qui semblaient assurer à sa gloire des monumens plus durables que le marbre et le bronze. Les monumens sont restés, mais la postérité en a effacé le nom du roi.

Une curiosité assez naturelle poussait à cette époque les astronomes à faire l'essai de lunettes de dimensions colossales au moyen desquelles ils se flattèrent de pouvoir pénétrer tous les mystères des mondes planétaires. Hooke parlait de faire des lunettes de 10,000 pieds qui permettraient de voir des animaux dans la lune. Auzout était d'avis qu'il suffirait d'avoir des instrumens assez puissans pour nous y faire apercevoir des édifices ou des flottes, d'où on pourrait conclure à l'existence des habitans. Il se contentait d'une longueur de quelques centaines de pieds. Des lunettes de ces dimensions firent en effet une apparition passagère à l'Observatoire, il y en eut une qui avait 300 pieds de foyer, ce qui suppose un tube d'une longueur égale à la hauteur de la flèche des Invalides. Ces tubes monstrueux ne pouvaient plus être installés dans le bâtiment même, il fallut les laisser en plein air sur la terrasse. Pour les diriger, on essaya d'abord de les suspendre à des mâts d'une hauteur prodigieuse au moyen de poulies et de cordes; on fit même venir à cet effet une tour de bois colossale au sommet de laquelle la machine de Marly déversait peu de temps auparavant les eaux destinées aux réservoirs de Versailles. Auzout et Cassini se décidèrent ensuite à supprimer tout à fait le tuyau des lunettes; on hissait les objectifs à une certaine hauteur, et l'observateur se plaçait au foyer avec l'oculaire à la main. La lunette se trouvait ainsi réduite aux deux pièces essentielles qui en déterminent l'effet optique, mais l'on s'aperçut bientôt qu'il était impossible de manœuvrer ces deux pièces avec la précision requise pour obtenir des images distinctes, et Cassini dut renoncer à ce genre d'entreprises, qui contribuèrent cependant à augmenter son prestige. En le jugeant aujourd'hui, à deux siècles de distance, nous ne pouvons nous empêcher de re-

(1) Le souvenir de ces découvertes fut consacré par une médaille commémorative qui porte en exergue : *Satellites Saturni primum cogniti.*

marquer qu'il y avait en lui du charlatan; la réputation si brillante qu'il a su se faire parmi ses contemporains reposait autant sur des tentatives hasardeuses et même sur de simples vanteries que sur des travaux d'un mérite réel. Fontenelle, le panégyriste de l'Académie, le complimente avec admiration pour avoir prédit au roi, en présence de toute la cour, la route que devait suivre une comète qu'il n'avait observée qu'une fois! « C'était, ajoute-t-il, une espèce de destinée pour lui que de faire de pareilles prédictions aux têtes couronnées. » Cet éloge ressemble aujourd'hui à un sarcasme.

En 1664, à Rome, Cassini avait déjà émerveillé la reine Christine en lui traçant « hardiment » sur le globe céleste la route d'une comète dont il venait de faire deux observations; on comprend qu'il lui suffit de prolonger sur le globe l'arc de cercle qui joignait les deux positions observées. En 1680, à Paris, il y a évidemment progrès. A l'occasion, on le voit s'emparer des idées et même des travaux d'autrui : il s'attribuait volontiers l'honneur d'avoir dirigé la mesure de la terre exécutée par l'abbé Picard. Dans ses recherches théoriques, il suit le plus souvent les erremens consacrés depuis longtemps; les découvertes de Kepler et de Newton sont pour lui lettre close. « Entraîné, dit Arago, par l'aveugle désir d'attacher son nom à une découverte qui portât sa réputation à la postérité la plus reculée, il proposa inconsidérément de substituer aux orbites elliptiques de Kepler une courbe nouvelle, qui fut nommée la *cassinoïde*. Le sculpteur à qui l'on doit la belle statue placée dans l'amphithéâtre de l'Observatoire a eu la pensée malheureuse de tracer la *cassinoïde* sur le carton que Cassini tient à la main. » Quand Roemer découvre la propagation successive de la lumière, Cassini la conteste; son neveu Maraldi écrit un mémoire contre Roemer, et Fontenelle, le secrétaire de l'Académie, le félicite d'avoir si bien réfuté une erreur séduisante qui allait prévaloir! On comprend maintenant les véhémens reproches adressés à Cassini par feu M. Biot, qui déclarait en toute occasion que la venue de Cassini en France avait été une calamité pour l'astronomie. Si néanmoins il a joui longtemps d'une réputation universelle, c'est d'abord qu'il avait réellement des qualités brillantes et qu'il étonnait par son vaste savoir; ensuite il était laborieux, plein de zèle, remuant, il tenait sans cesse en haleine l'attention du public; il employait des moyens extraordinaires tels que ses *gnomons*, ses longues lunettes; il savait faire du bruit autour de la moindre de ses trouvailles, et établir une entière solidarité entre sa gloire et celle du grand roi, dont il se donnait pour mission ostensible d'illustrer le règne. C'est ainsi que se font les réputations.

Quand l'Observatoire fut remis entre les mains de Cassini, l'abbé

Picard partit pour le Danemark afin de visiter les ruines d'Uranibourg et pour déterminer exactement la latitude du lieu où Tycho avait observé. Des fouilles qu'il pratiqua dans le sol lui firent retrouver les fondations du bâtiment. Il y exécuta quelques recherches intéressantes, et se rendit ensuite à Copenhague afin de visiter l'observatoire de la Tour-Ronde, dont la construction était achevée depuis quinze ans. C'est là qu'il rencontra Olaüs Roemer, alors âgé de vingt-sept ans, dont il devina le génie et qu'il ramena en France. Roemer devint bientôt l'un des membres les plus distingués de l'Académie nouvellement fondée. En 1673, l'abbé Picard eut lui-même son logement à l'Observatoire, ainsi que Couplet, le premier trésorier perpétuel de l'Académie, à qui l'on confia la garde du « cabinet des machines. » Aidé de Roemer et d'Adrien Auzout, Picard commença dès lors ses premiers essais d'observations méridiennes; mais il eut la plus grande peine à obtenir seulement les instrumens dont il avait besoin. « Les préférences, dit Delambre, n'étaient plus pour Picard, il avait cessé d'être l'astronome en crédit. Le public voyait les murs de l'Observatoire, il s'informait peu si cet établissement somptueux était fourni des instrumens les plus nécessaires. On a vu depuis Catherine II faire exécuter à Londres à grands frais les plus chers instrumens astronomiques; ils furent envoyés à Pétersbourg, les gazettes en répandirent la nouvelle par toute l'Europe, c'était tout ce qu'on voulait; les instrumens restèrent quinze ou vingt ans dans leurs caisses sans qu'on songeât à en tirer le moindre parti, sans même au moins les suspendre pour les offrir aux regards des amateurs. »

On trouve dans l'*Histoire céleste* de Lemonnier les observations que Picard fit à Paris et qui se continuent jusqu'à l'année 1682, qui est celle de sa mort. On y voit qu'il a fait planter à Montmartre un grand pilier de bois dans la direction de la méridienne; ce pilier a été plus tard remplacé par une pyramide. Les observations de l'étoile polaire lui firent reconnaître une variation annuelle dont l'existence réelle lui parut démontrée, mais dont il ignora toujours la cause; elle ne fut expliquée que cinquante ans plus tard par Bradley, lorsque celui-ci découvrit le phénomène de l'aberration de la lumière (1). C'est aussi à cette époque que Picard obtint du roi l'autorisation de fonder *la Connaissance des temps*. La première

(1) La vitesse de propagation de la lumière et celle de la translation de la terre se combinent de manière à nous faire paraître les rayons lumineux légèrement déviés de leur véritable direction; c'est ce que l'on appelle l'*aberration*. On observe un phénomène analogue lorsqu'on regarde la pluie pendant qu'on est emporté par un train sur un chemin de fer; les filets d'eau semblent alors tomber dans une direction inclinée, qui se redresse quand le train s'arrête.

année de ce recueil, si important pour les astronomes et les navigateurs, parut en 1679; il forme aujourd'hui une collection de 190 volumes. Le *Nautical Almanac* anglais n'a été fondé qu'en 1767, le *Jahrbuch* de Berlin fut publié pour la première fois en 1776. Picard est mort à l'âge de soixante-deux ans, Cassini atteignit l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Le quart de cercle mural de cinq pieds que Picard n'avait cessé de réclamer depuis qu'il habitait l'Observatoire ne fut mis en état de servir qu'après sa mort. On l'accrocha au mur de la tour orientale, sous un frêle abri qui devint l'observatoire véritable. L'astronome La Hire en vérifia plusieurs fois la situation et l'arrêta enfin dans le plan du méridien le 25 avril 1683. Avant cette époque, il avait déjà fait une série d'observations à la porte Montmartre; il les continua pendant plus de trente ans à l'Observatoire, et il est à regretter que le recueil qui en a été formé, très précieux pour le temps, n'ait pas été publié à une époque où il eût été unique. Ce n'est qu'en 1741 qu'une faible partie des résultats obtenus par La Hire fut publiée par Lemonnier. Au jugement de Delambre, qui les a examinées, ces observations valent cependant toutes celles qui ont été faites dans la première moitié du XVIIIe siècle; mais ce n'est qu'à partir de 1750, année où Bradley fit renouveler les instrumens de Greenwich, que nous possédons des observations assez exactes pour être comparées à celles qui sont exécutées de nos jours. Bradley adopta la *lunette méridienne* de Roemer, et s'en servit avec tant de succès, que les déterminations obtenues par lui ont fourni aux astronomes modernes un repère pour calculer les changemens séculaires des étoiles fixes.

Nous avons vu que Roemer avait été amené en France par l'abbé Picard; il paya sa bienvenue par la découverte de la vitesse de la lumière, qu'il fit connaître en 1675. C'est en examinant les éclipses des satellites de Jupiter, observées à Paris par Cassini, que Roemer trouva que la lumière ne se propage point instantanément. Les éclipses avaient été notées trop tôt quand Jupiter avait été très près de la terre, et trop tard quand la planète était très éloignée; ces différences s'expliquaient d'une manière toute naturelle en supposant que la lumière a besoin d'un certain temps pour franchir l'espace. Cette découverte, contestée par Cassini, est l'une des plus brillantes qui se rattachent à l'histoire de l'observatoire de Paris. Roemer quitta la France vers 1681. Élève de Picard, il transplanta en Danemark l'astronomie de précision; il inventa la lunette méridienne, qui tourne librement sur un axe reposant sur deux piliers, et qui constitue un immense progrès par rapport à l'ancien quart de cercle mural. C'est cet instrument qui, perfectionné entre les

mains des astronomes modernes, est devenu le plus important de tous ceux qui sont en usage dans les observatoires. Les observations que Roemer fit lui-même jusqu'à sa mort, arrivée en 1710, et celles de son élève Horrebow, qui lui succéda, ont été perdues dans l'incendie qui dévora l'observatoire de Copenhague en 1728.

II.

Au commencement du XVIIIe siècle, les observatoires de Greenwich et de Copenhague étaient donc entrés dans la voie tracée par Picard et Roemer; à Paris, La Hire seul suivait le plan de son maître. L'école des Cassini y florissait, et pendant près d'un siècle les travaux de l'Observatoire furent de préférence tournés vers les recherches d'astronomie physique, où les conquêtes sont plus faciles et en apparence plus brillantes. Cassini Ier mourut en 1712 et laissa la direction de l'Observatoire à son fils Jacques, qui la transmit à son tour en 1756 à son fils César-François Cassini de Thury; en 1784, ce dernier la laissa en héritage à Jean-Dominique Cassini de Thury, dit le comte de Cassini, capitaine de cavalerie au régiment de la Marche, qui la résigna en 1793. Sous le règne de Cassini II, en 1732, on songe enfin à établir un nouveau quart de cercle mural de 2 mètres de rayon, mais il est impossible de découvrir dans le vaste édifice un coin où cet instrument pourrait s'installer commodément. L'Académie des Sciences se décide alors à faire bâtir un cabinet extérieur attenant à la tour orientale. En 1742, on se voit obligé de construire un second cabinet à côté du premier afin d'y établir un quart de cercle mobile. Quelques années après, vers 1760, une petite tourelle à toit tournant fut érigée au sud des deux premières bâtisses; on y faisait des observations pour la détermination de l'heure exacte des phénomènes. « Ces trois petites pièces construites avec une extrême parcimonie et sans aucune solidité formèrent, dit Arago, pendant de longues années le véritable, le seul observatoire royal de Paris. Le fastueux monument de Perrault dominait majestueusement ces masures, mais il n'était, pour nous servir d'une expression de l'époque, qu'un observatoire de parade. » Ce grand édifice ne tarda pas d'ailleurs à se ressentir de l'insouciance qui caractérise les dernières années du règne de Louis XV, et dont les autres monumens de la capitale portèrent également les traces. Vers 1770, cette masse, qui n'avait pas encore un siècle d'existence, menaçait ruine. Les tassemens, qui s'étaient déjà fait sentir pendant la construction de l'Observatoire et avaient obligé de reprendre les fondemens plus bas, avaient continué : les deux façades de l'est et du midi s'étaient affaissées et avaient en-

traîné la rupture des plates-formes et des voûtes, que l'infiltration des eaux pluviales crevassait sans qu'on fît la moindre tentative pour les réparer. Les murailles tombaient pièce à pièce; on ne se hasardait plus à pénétrer dans les salles qu'avec des précautions extrêmes, surtout par les temps de dégel. Les sollicitations incessantes du comte de Cassini, qui s'appuyait sur les rapports de l'Académie des Sciences, arrachèrent enfin à MM. de Breteuil et d'Angivillers une promesse de restauration. Cassini voulait d'ailleurs profiter de cette occasion pour faire subir à l'Observatoire une transformation profonde qui l'aurait mis au niveau des établissemens modernes : il proposait de raser l'étage supérieur, dont la grande élévation est, au point de vue astronomique, un vice rédhibitoire. M. d'Angivillers repoussa cette idée. « L'œuvre de Perrault, disait le ministre, devait, à cause de sa masse imposante et de son style sévère, être rangée parmi les principaux ornemens de la capitale; il n'était pas possible de proposer sérieusement à Louis XVI de faire détruire un monument érigé par son aïeul et qui n'avait pas encore cent ans d'ancienneté, un monument où d'ailleurs le grand roi était allé observer en personne. » Il fut décidé en conséquence que rien ne serait changé aux dispositions générales de l'édifice, et la restauration promise s'opéra de 1786 à 1793, par les soins des deux architectes Brebion et Renard, de manière à défier les siècles. Dès 1777, on avait réparé les petits cabinets bâtis contre la tour orientale; mais ces premiers travaux avaient été exécutés avec une telle mesquinerie, qu'ils ne pouvaient apporter qu'un remède passager au délabrement progressif des salles d'observation.

Dans ses projets de restauration de l'Observatoire, le comte de Cassini avait aussi représenté au ministre que les opticiens français ne manquaient ni d'ardeur ni de talent, qu'ils n'avaient besoin que d'être encouragés. Il avait donc demandé l'établissement d'un atelier spécial où se construiraient tous les grands appareils. Cet atelier fut en effet installé dans la tour orientale de l'Observatoire; on y dressa des marbres destinés à la vérification des instrumens, dans la cour fut établie une fonderie où l'on se proposait de couler les pièces essentielles. C'est là qu'a été coulée d'un seul morceau la grande roue de cuivre de 2 mètres de diamètre qui a servi plus tard à la construction d'un cercle mural. Cassini avait désiré en outre qu'un fonds fût affecté à l'entretien du matériel et à l'achat d'instrumens nouveaux. Il avait insisté pour obtenir un personnel de trois ou quatre jeunes gens qui devaient, sous sa direction, commencer un cours complet d'observations astronomiques et météorologiques; l'Observatoire pouvait ainsi devenir une école d'astronomie pratique où se

formeraient les marins et les voyageurs. Ce projet fut adopté en entier malgré quelques résistances qui se produisirent, comme il s'en produit toujours quand il s'agit de réformes d'une utilité évidente. Cassini eut trois élèves, Nouet, Villeneuve et Ruelle, qui se mirent immédiatement à travailler d'après ses instructions. Ce qui manquait cependant, c'était une collection de bons instrumens. Cassini avait profité d'un voyage en Angleterre pour commander à Ramsden une lunette méridienne de 7 pieds 1/2, semblable à celle de Palerme; mais la mort de l'artiste en retarda la livraison jusqu'en 1804. Elle est aujourd'hui à Toulouse.

Nous voyons ainsi pendant cent trente ans les astronomes de l'observatoire de Paris expier la faute originelle commise par les fondateurs de cet établissement. Privés d'instrumens d'une précision suffisante aussi bien que d'un local propre à les recevoir, ils ne peuvent entreprendre aucun de ces travaux d'ensemble qui font la gloire des observatoires modernes. Les quatre Cassini et leurs collaborateurs n'ont jamais pu exécuter à Paris que des recherches de détail. Ils ont sans doute complété et perfectionné plusieurs parties de l'astronomie, ils se sont illustrés par quelques découvertes isolées et en quelque sorte personnelles; mais ces découvertes sont pour la plupart de celles qu'un amateur en possession d'une bonne lunette peut faire en l'installant dans son jardin. Les grands travaux de cette époque sont ceux qui se sont faits en dehors. Dominique Cassini avait prolongé la mesure de la méridienne jusqu'aux Pyrénées, et cette opération considérable lui eût fait le plus grand honneur, s'il n'en avait pas conclu que la terre était allongée vers les pôles, résultat diamétralement opposé à celui que Newton déduisit de ses théories. Les expéditions de La Condamine au Pérou et de Maupertuis aux régions polaires devaient confirmer d'une manière éclatante les prévisions du grand géomètre anglais, comme le voyage de Richer à Cayenne lui avait déjà donné raison sur un autre point. A ces entreprises scientifiques, qui ont jeté un si grand éclat sur l'Académie des Sciences au siècle dernier, l'Observatoire n'a pris qu'une part très indirecte. On peut dire néanmoins qu'il en conserve en quelque sorte le souvenir historique. C'est là que Richer suivait la marche de sa pendule avant de partir pour Cayenne; il l'y vérifiait après son retour, et constatait par cette comparaison un phénomène inattendu, la diminution que la pesanteur des corps terrestres subit à mesure qu'on se rapproche de l'équateur. Les mêmes salles ont été témoins des essais, des préparatifs minutieux qui précédèrent les mesures exécutées en France, au Pérou et en Laponie pour déterminer la grandeur et la figure de la terre. C'est à l'observatoire de Paris que Cassini de Thury élabora sa *Des-*

cription géométrique de la France, ouvrage qui a fait sa principale occupation.

Si les observations de précision et d'ensemble étaient forcément négligées à l'établissement royal, on n'en faisait pas moins de très importantes à Paris vers la fin du siècle dernier. L'école militaire possédait un observatoire bâti en 1768 pour Jeaurat, et dans lequel Jérôme de Lalande entreprit de faire la statistique du ciel. L'*Histoire céleste française*, de Lalande, renferme 48,000 étoiles observées au cercle mural et à la lunette méridienne. Ces observations, que Lalande avait fait commencer en 1782 par Lepaute d'Agelet et continuer ensuite par son neveu Michel-Lefrançais Lalande, n'ont été calculées qu'en 1847 aux frais de l'Association britannique; elles forment la base du fameux catalogue d'étoiles dont les astronomes font aujourd'hui un usage presque journalier. Des travaux à la vérité moins grandioses, mais d'une utilité incontestable, s'accomplissaient encore dans une foule d'autres observatoires que la misérable situation de l'établissement royal faisait éclore dans tous les coins de Paris. Au collége Mazarin, La Caille avait depuis 1746 un petit observatoire qui passait pour le plus commode de Paris, et dans lequel il a exécuté une série de recherches remarquables; en 1760, il y avait même installé une lunette méridienne. Lemonnier effectua dans la rue des Postes et plus tard au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré une longue suite d'observations de la lune. Delisle, qui de 1710 à 1715 avait eu à sa disposition le dôme du palais du Luxembourg, forma en 1747 à l'hôtel de Cluny l'observatoire de la marine, que Messier rendit célèbre par ses nombreuses découvertes de comètes. Delambre a longtemps observé rue de Paradis. Les phénomènes du ciel jouissaient d'ailleurs à cette époque d'une grande popularité. Il était passé en usage que les astronomes les plus renommés se rendissent près du roi toutes les fois qu'une éclipse de quelque importance devait avoir lieu. Ainsi lors de l'éclipse du 26 juillet 1748, Cassini de Thury et La Condamine étaient à Compiègne avec le roi Louis XV pour le faire assister à leurs observations. Les grands seigneurs se piquaient d'avoir chez eux de bonnes lunettes et de savoir s'en servir. Le duc du Maine avait un observatoire à Sceaux, le marquis de Cortanvaux en monta un à Colombes, le roi avait le sien au château de La Muette. L'astronomie était la science à la mode; on ne lui demandait plus les secrets de l'avenir, mais chacun voulait contempler de ses propres yeux ces mondes mystérieux qu'une sublime invention avait rapprochés de nous. Toute cette agitation ne pouvait aboutir qu'à des résultats insignifians; les efforts isolés des observateurs mal installés et privés d'instrumens convenables furent per-

dus pour l'avancement des théories. Quelle hauteur aurait pu atteindre l'astronomie observatrice en France, si Picard et Roemer l'eussent inaugurée dans un observatoire disposé pour les besoins de la science, où des hommes tels que La Caille et Lalande auraient été leurs successeurs!

Le comte de Cassini, quatrième du nom, avait enfin compris qu'il était urgent de faire subir à l'Observatoire de Paris une transformation propre à l'élever au niveau de la science de ce temps, quand ses opinions politiques, très arrêtées, l'écartèrent de la scène. Le 30 août 1793, la convention décréta que l'Observatoire serait désormais confié à quatre personnes qui prendraient à tour de rôle pendant une année le titre et les fonctions de directeur, mesure absurde et dont l'exécution eût paralysé tout élan. Les quatre personnes désignées furent Cassini et ses trois élèves. Cassini donna aussitôt sa démission; à peine l'eut-il fait, qu'il reçut l'ordre de quitter l'Observatoire dans les vingt-quatre heures. L'année suivante, il fut mis en prison; mais la réaction de thermidor l'en fit sortir après une détention qui avait duré sept mois et demi. Bouvard lui avait succédé comme directeur temporaire. En 1795, ce dernier fut remplacé par Jérôme de Lalande. Le 25 juin de la même année fut rendu le décret qui constituait le bureau des longitudes, ayant pour attributions spéciales de suivre les progrès de l'astronomie dans l'intérêt de la marine, de diriger les observatoires et d'en créer de nouveaux, de publier la *Connaissance des temps* et de veiller à ce qu'il y eût un cours public d'astronomie.

Le bureau des longitudes s'occupa immédiatement de la restauration de l'Observatoire. Méchain dirigea les réparations des bâtimens et l'installation des nouveaux instrumens, parmi lesquels se trouva enfin une petite lunette méridienne de Lenoir (1). Les observations commencèrent à être poursuivies d'une manière régulière à partir de 1800. En 1822, la munificence du duc d'Angoulême dota l'Observatoire du grand cercle mural de Fortin; la petite lunette méridienne a été remplacée successivement par un instrument de Ramsden et par une lunette de Gambey d'une puissance médiocre, mais d'une exécution très parfaite. L'édifice même ne reçut dans les trente années qui suivirent aucune amélioration digne de remarque; on se contenta de démolir les misérables bâtimens qui le masquaient de toutes parts. C'est aussi pendant cet intervalle que l'on exécuta la belle avenue qui conduit de l'Observatoire au Luxembourg, le remblai formant au midi la terrasse plantée, si propre aux observations magnétiques, enfin les grilles et les murs

(1) Deux quarts de cercle payés chacun 10,000 francs, un télescope de 22 pieds, un équatorial d'Hautpois, qui avait aussi coûté 10,000 francs, complétaient l'arsenal astronomique de l'Observatoire à cette époque.

de soutènement qui ont enfermé dans une vaste enceinte entièrement isolée l'Observatoire avec toutes ses dépendances.

De 1800 à 1829, Méchain, A. Bouvard, Arago, M. Mathieu, puis Nicollet, se livrèrent à des observations assez régulières du soleil, de la lune, des planètes et des principales étoiles. Vers 1829 cependant, le mauvais état du local rendait ces travaux de plus en plus rares, et l'on se vit à la fin obligé de les suspendre complétement. Dans le courant de 1831, la chambre des députés, instruite du véritable état des choses, s'en émut et vota spontanément une allocation double de celle qui lui était demandée. Arago, qui dirigeait l'Observatoire au nom du bureau des longitudes, fit alors refaire de fond en comble la salle destinée aux instrumens méridiens; elle prit l'aspect solide et sévère qu'elle offre encore aujourd'hui. Les piliers des instrumens reposent sur un énorme mur de 2 mètres d'épaisseur et de 5 mètres de profondeur, établi primitivement pour soutenir la terrasse; ce mur, qui traverse la partie basse de la salle de l'est à l'ouest, a été bâti avec un ciment de bonne qualité et ne forme plus qu'un bloc unique. Si ce local ne réunit pas toutes les qualités désirables, il abrite au moins les beaux instrumens qu'il renferme et permet d'en tirer un parti avantageux (1).

L'observatoire de Paris possédait depuis lors tous les instrumens de première nécessité, installés d'une manière assez satisfaisante pour qu'il fût possible d'entreprendre une étude suivie du cours des astres. Toutefois d'autres inconvéniens assez graves commençaient à se faire sentir. Bâti autrefois sur des terrains en friche, l'Observatoire se trouvait maintenant enfermé dans l'enceinte de la ville, qui s'était étendue considérablement du côté du sud. Les vapeurs, la fumée, la poussière, le bruit, gênaient les observateurs; les trépidations du sol causées par les voitures ébranlaient les piliers des instrumens, pour lesquels la stabilité est cependant la condition la plus essentielle. Aussi M. Biot fit-il entendre à plusieurs reprises qu'on devrait enlever l'Observatoire à Paris et le transporter en rase campagne; il ajoutait, il est vrai, qu'une fois le nouvel établissement construit dans la solitude, on ne trouverait pas de moines pour ce couvent. Malgré ces circonstances défavorables, une pléiade de jeunes observateurs, parmi lesquels il suffira de citer MM. Faye, Goujon, Victor Mauvais, Laugier, Plantamour, Villarceau, se mettait à l'œuvre et accumulait peu à peu de précieux matériaux dont la science a depuis tiré profit. L'utilité de ces observations eût été encore bien plus grande, si on les avait publiées d'une manière suivie et sous une forme qui les eût rendues accessibles; mais l'on se contenta longtemps de n'imprimer que les

(1) Un nouveau cercle mural de Gambey vint à cette époque s'ajouter à la lunette méridienne de Gambey et au cercle de Fortin.

résultats immédiats de l'observation, sans aucune réduction ni discussion. La conséquence inévitable fut qu'on resta longtemps dans une illusion nuisible sur la qualité des instrumens et qu'on ne songea guère à en étudier les défauts ni à les perfectionner. Ce ne fut qu'à partir de 1854, quand l'Observatoire eut été enlevé au bureau des longitudes et placé sous la direction unique de M. Le Verrier, que l'on entreprit la réduction partielle des observations faites depuis 1800; les résultats de ce travail ont fourni la matière des dix premiers volumes des *Annales de l'Observatoire* (1). En même temps les erreurs inhérentes aux instrumens devinrent l'objet d'une étude attentive et sérieuse. Une nouvelle lunette méridienne de 9 pouces d'ouverture fut installée en 1863 à la place du cercle de Fortin. Elle est pourvue d'un grand cercle divisé, de sorte qu'elle fait l'office d'une lunette méridienne et d'un cercle mural : elle peut servir à la fois à l'observation des passages et à la mesure des hauteurs. L'acquisition de ce bel instrument, dont le pouvoir optique surpasse celui de toutes les lunettes méridiennes connues, a permis d'accélérer considérablement un grand travail commencé depuis 1854, la révision du catalogue d'étoiles de Lalande. Déjà 15,000 de ces étoiles ont été observées à nouveau; on espère que cette immense entreprise pourra être terminée en dix ans. La lunette de 9 pouces permettant d'aborder l'étude des petites planètes, l'observatoire de Paris et celui de Greenwich se sont partagé la surveillance de ce troupeau d'astres qui autrefois s'égaraient et se perdaient de temps en temps, faute d'avoir été dûment enregistrés; on les observe à Paris depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle, et à Greenwich depuis la nouvelle jusqu'à la pleine lune. Il paraît même que le climat de Paris est assez favorable à ce genre d'observations, car l'année dernière on a obtenu à Paris 102 positions de petites planètes pendant que les astronomes de Greenwich n'en ont fourni que 33 pour leur part.

En dehors des observations méridiennes, il s'accomplit encore dans les grands établissemens astronomiques une foule d'autres travaux aussi importans que variés et qui exigent des instrumens d'une construction spéciale. La recherche d'astres nouveaux, — comètes et petites planètes, — peut à la rigueur être abandonnée aux amateurs; une bonne lunette, une carte céleste très détaillée et beaucoup de patience, voilà tout ce qu'il faut pour entreprendre ce genre d'observations. Aussi voyons-nous Goldschmidt à Paris et M. Tempel à Marseille se faire un nom par les succès qu'ils obtiennent sur ce terrain malgré l'attristante exiguïté de leurs moyens d'observation. Aucun homme sérieux ne reprochera aux astronomes

(1) Ce qui reste à faire, c'est de former un catalogue général des étoiles observées à Paris. On n'a fait que le catalogue des étoiles dites fondamentales.

d'un grand observatoire de ne découvrir ni planètes ni comètes; ils ont mieux à faire. Toutefois les recherches de ce genre n'ont pas été entièrement mises de côté à Paris. On y a découvert de nombreuses comètes, parmi lesquelles la plus intéressante est celle qui porte le nom de M. Faye. La recherche des planètes a été organisée efficacement. Sur la terrasse du midi s'élèvent deux pavillons surmontés de coupoles tournantes et réunis par une galerie; ils renferment deux lunettes équatoriales de 8 et de 9 pouces d'ouverture (1), dont l'une est mue par un mouvement d'horlogerie. C'est à l'aide de ces instrumens que M. Chacornac a découvert à Paris cinq petites planètes et qu'il a construit ses belles cartes des régions zodiacales, si utiles pour la recherche des petits astres nouveaux. Les trente cartes déjà publiées renferment plus de 50,000 étoiles; il resterait encore plus de quarante cartes à achever pour faire le tour du ciel. Les deux équatoriaux en question ont servi en outre à une étude activement poursuivie des taches du soleil.

Sur la tour de l'est se trouve depuis 1857 un troisième équatorial muni d'un objectif de 11 pouces. M. Loewy a employé cet instrument d'une manière assidue à fixer les positions des planètes et des comètes par rapport aux étoiles voisines; les étoiles servent de repère, les distances se mesurent à l'aide d'un micromètre. La tour de l'ouest abrite depuis quinze ans le pied d'un équatorial aveugle, dont l'histoire est assez curieuse. Le bureau des longitudes avait acquis moyennant 25,000 francs un objectif de Lerebours, de 14 pouces d'ouverture, dont on se promettait merveille. La grande lunette de Poulkova n'a pas une dimension plus considérable. Pour le monter et l'établir sur la tour occidentale sous une coupole tournante, Arago demanda un crédit de 90,000 francs qui fut accordé. La charpente construite et la coupole installée, il se trouva que l'objectif était moisi; l'humidité avait détruit les surfaces.

Dans ces dernières années, la construction des instrumens astronomiques a fait un pas de plus vers la perfection, grâce aux études que M. Léon Foucault a entreprises sur les procédés de fabrication des grands objectifs et des miroirs de télescopes. L'Observatoire impérial possède deux télescopes à miroirs de verre argenté qui ont été construits par cet habile physicien. Un troisième, de dimensions gigantesques (le miroir n'a pas moins de 80 centimètres d'ouverture), a été envoyé à Marseille, où il est établi sous un dôme tournant. L'immense tube de bois, alourdi encore par le bloc de verre dans lequel on a taillé le miroir, tourne docilement sous l'ac-

(1) On appelle lunette équatoriale une lunette montée sur deux axes, dont un parallèle à l'axe du monde, et qui peut tourner librement dans tous les sens. Conduite par un mouvement d'horlogerie, la lunette équatoriale peut suivre l'étoile, qui reste alors immobile dans le champ.

tion d'un rouage que la descente d'un poids met en mouvement; toute cette colossale machine suit la rotation du ciel avec l'infaillible précision d'une montre à secondes. Le pouvoir de pénétration de ces télescopes est si considérable, qu'ils rivalisent avec les gigantesques appareils d'Herschel.

Parmi les travaux auxquels l'observatoire de Paris a pris une part plus ou moins directe, il faut enfin citer les opérations géodésiques accomplies dans les temps modernes, et notamment la mesure de la grande méridienne de France qui s'étend de Dunkerque à Formentera. Un vaste projet d'une nature analogue est en voie d'exécution depuis nombre d'années : il ne s'agit de rien moins que de mesurer un arc de parallèle traversant toute l'Europe, de Valentia sur la côte d'Irlande jusqu'aux monts Oural. Cet arc doit compléter notre connaissance de la forme du sphéroïde terrestre en même temps qu'il reliera entre elles les nombreuses triangulations exécutées dans les divers pays. L'Observatoire impérial a contribué pour sa part à cette œuvre internationale en reprenant avec soin la détermination des longitudes et des latitudes d'un grand nombre de points importans du réseau français. Dès 1854, MM Faye et Dunkin ont rectifié la différence des méridiens de Greenwich et de Paris en comparant leurs pendules par l'intermédiaire du télégraphe électrique. Tout récemment, M. Yvon Villarceau a déterminé les latitudes et les longitudes d'un certain nombre de points, tels que Dunkerque, Rodez, Biarritz. La méthode employée pour obtenir la longitude est ici d'une simplicité extrême : la seconde donnée par une pendule est transmise par un relais télégraphique et battue simultanément à Paris et aux autres stations, de sorte que les observations se font partout à l'aide de la même pendule; la différence des instans où la même étoile a été vue aux méridiens de ces stations donne alors directement la différence des longitudes. La discussion de ces résultats, entreprise par M. Villarceau avec un soin minutieux, a mis en lumière les défauts inhérens aux anciens triangles et la nécessité d'en refaire les principaux.

Lorsqu'il s'agit, comme dans ce cas, de comparer entre elles les observations exécutées par plusieurs personnes, on est toujours obligé de tenir compte de l'erreur physiologique propre à chaque observateur. Les astronomes en effet savent depuis longtemps qu'en notant l'instant d'un phénomène on se trompe ordinairement d'une fraction de seconde qui n'est pas la même pour différentes personnes, mais qui varie très peu pour le même observateur; le cas le plus général est celui d'un retard de quelques dixièmes de seconde, on connaît cependant aussi des exemples de personnes qui *avancent*, ou qui notent les phénomènes trop tôt. La détermination

de ces erreurs curieuses a fait l'objet d'une série de recherches très remarquables auxquels M. Wolf s'est livré dans ces derniers temps, et par lesquelles il a démontré qu'une éducation systématique peut réduire l'*erreur personnelle* à un minimum qui dès lors ne change plus.

Les travaux que je viens d'énumérer sont consignés dans les gros in-folio qui forment la collection imposante des *Annales* de l'Observatoire impérial. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails circonstanciés sur les recherches théoriques de M. Le Verrier, dont l'éclat rejaillit sur l'Observatoire de Paris. Après avoir découvert Neptune aux confins du système solaire par un calcul fondé uniquement sur les perturbations d'Uranus, M. Le Verrier a refait la théorie des mouvemens de la terre, de Mercure, de Vénus et de Mars; il ne s'est pas contenté de retoucher toutes les parties du système solaire, il a publié sur les étoiles fixes des recherches d'une grande importance et d'une sérieuse utilité. Malgré tant d'occupations personnelles, il a su imprimer aux travaux de l'établissement placé sous sa direction une vigoureuse et féconde impulsion et provoquer une foule de recherches vraiment neuves et intéressantes. Il a fondé le *Bulletin international*, qui depuis sept ans publie chaque jour l'état du temps observé dans les principales stations de l'Europe et transmis à Paris par le télégraphe. Aidé par M. Marié-Davy, il a organisé à l'Observatoire impérial l'institution des avertissemens météorologiques, qui a déjà rendu de grands services à la navigation. Il a fondé l'Association scientifique française, distribué en province les observations météorologiques et commencé la publication d'un atlas des orages. On peut le plaindre de savoir si peu retenir près de lui ses collaborateurs, qui n'ont pas le temps de vieillir à l'Observatoire, on peut trouver à reprendre à la manière dont les observations ont été conduites jusqu'ici, puisque les instrumens ont passé par trop de mains inexpérimentées; mais on ne lui refusera pas du moins le mérite d'une initiative infatigable et d'une énergie rare. L'observatoire de Paris est aujourd'hui l'un des établissemens les plus importans qui existent, si l'on en juge par le personnel qu'il occupe et par le budget des dépenses. Le service de l'Observatoire est réparti entre trois divisions. Celle des observations astronomiques comprend deux astronomes titulaires, quatre astronomes adjoints et deux assistans. La division de la physique du globe se compose d'un astronome, de trois adjoints et de quatre assistans. Un astronome adjoint et quatre assistans forment le personnel de la troisième division, qui comprend le secrétariat et le bureau des calculs. Un fonctionnaire qui porte le titre de physicien de l'Observatoire est en outre chargé d'attributions spéciales. Le

directeur a donc à sa disposition trois astronomes, un physicien, huit adjoints et dix assistans (1). Jusqu'en 1863, le budget de l'Observatoire s'élevait seulement à 128,060 francs, mais il a été porté plus tard à 153,060 francs. Le personnel prend sur cette somme 97,420 francs, il reste donc annuellement 55,640 francs pour les publications et pour l'entretien de l'établissement. Les frais d'achat des grands instrumens sont faits par des allocations spéciales. Ces dépenses sont-elles justifiées par les résultats obtenus? Il nous semble que la réponse ne peut être qu'affirmative. La publication prompte et expéditive des observations de Paris, qui ont été jusqu'ici aussi exactes que celles des autres grands établissemens, doit être considérée comme un service très réel rendu à l'astronomie.

On vient d'agiter une autre question, celle du déplacement de l'Observatoire. Voici les motifs qu'on fait valoir pour l'obtenir. De nouvelles voies ont été percées dans le voisinage, et les habitations s'élèvent de tous les côtés avec une inquiétante rapidité. Sans cesse viciée par la fumée et par la poussière, l'atmosphère n'a plus en cet endroit la transparence qu'elle pouvait offrir il y a deux siècles. Mille bruits troublent pendant le jour les observations; les cloches des nombreux établissemens religieux du faubourg Saint-Jacques empêchent d'entendre les battemens de la pendule. Le sol élastique qui recouvre les catacombes est continuellement agité par les trépidations que lui impriment les voitures; on ne peut donc plus compter sur la stabilité des piliers qui supportent les instrumens méridiens. Pendant la nuit, la lumière des becs de gaz qui éclairent les rues se projette sur les brouillards suspendus dans l'atmosphère, et les astres d'un faible éclat se perdent dans ce crépuscule artificiel. Vers 1846, nous dit M. Villarceau, la partie de l'atmosphère illuminée par l'éclairage de Paris ne s'étendait guère qu'aux deux tiers de la distance comprise entre l'horizon et le zénith; on l'a vue atteindre et dépasser le zénith en 1858; il était alors facile de prévoir que désormais on ne découvrirait plus de comètes télescopiques à Paris, et cette prévision s'est réalisée. En Grèce et en Russie, on a pu continuer d'observer des comètes qui étaient déjà devenues trop faibles pour les lunettes de Paris; la cause de l'insuccès des astronomes français ne peut être cherchée que dans la situation topographique de l'Observatoire au milieu d'une ville éclairée par d'innombrables feux. Les vibrations du sol sont si fortes, nous dit M. Villarceau, qu'il est impossible de faire à Paris l'observation du nadir. Voici en quoi consiste cette opération. Un vase rempli de mercure est placé au-dessous de la lunette, que l'on amène dans une position verticale, l'oculaire en haut, l'ob-

(1) Nous supposons que l'état du personnel n'a pas sensiblement varié depuis deux ans.

jectif en bas. On monte sur un tréteau de manière à pouvoir regarder à travers le tube, et l'on cherche à voir, en dehors des fils réels qui traversent le champ, l'image des mêmes fils réfléchis par la surface du liquide. Si cette pâle image couvre les fils réels, le tube est exactement vertical, ou sur la ligne qui joint le zénith au nadir. On fait alors la lecture de la graduation du cercle, et la comparaison de deux observations successives de ce genre fait reconnaître les changemens que l'instrument a éprouvés dans l'intervalle. Or à Paris ces observations sont impossibles selon M. Villarceau. A l'époque où la rue Saint-Jacques était encore pavée dans le voisinage de l'Observatoire, on put constater que chaque cahot produit par une lourde voiture de carrier déterminait une disparition instantanée de l'image des fils, après laquelle cette image reparaissait. Depuis 1854, M. Le Verrier a obtenu que les rues voisines fussent macadamisées; on n'en constate pas moins une continuelle agitation du bain de mercure, et l'image des fils disparaît souvent pendant un temps assez long même lorsqu'il n'y a pas de voitures dans les rues très rapprochées, car ces trépidations se transmettent des quartiers éloignés, où les voitures circulent jour et nuit. M. Villarceau nous dit aussi qu'à Dunkerque il a toujours trouvé l'observation du nadir difficile par une mer forte, quoiqu'il fût installé à 1 kilomètre 1/2 des rivages. Lorsqu'il observait sur le glacis des fortifications de Brest, à 800 mètres de la cathédrale, chaque coup de cloche chassait l'image hors du champ; des militaires étant venus plus tard dans les fossés des remparts se livrer à l'exercice de la trompette, les observations devinrent impossibles, et M. Villarceau dut s'adresser au commandant de place pour se débarrasser de ses persécuteurs. On pourrait citer encore les belles expériences que sir James South a effectuées en 1847 à l'aide d'un bain de mercure pour savoir jusqu'à quelles distances se propagent les trépidations du sol occasionnées par les trains des chemins de fer en marche. L'inconvénient signalé par M. Villarceau n'est que trop réel. Le sol de Paris tremble, la vie fiévreuse qui s'agite dans la grande ville et qui jamais ne s'endort fait frémir les édifices jusque dans leurs fondations. Posé sur ce terrain mouvant, le mercure se ride, frissonne, et au lieu d'une image pure, nettement définie, ne réfléchit que le trouble de la terre ébranlée dans ses profondeurs. C'est par l'intermédiaire de ce miroir liquide que l'écho de la fourmilière humaine vient sans cesse se mêler aux conversations que les astronomes ont avec les étoiles et leur rappeler qu'ils sont à Paris. A Poulkova, à quatre lieues de Saint-Pétersbourg, cet inconvénient n'est pas à craindre. Bâti sur un terrain vierge et protégé par un ukase contre toute invasion, il est à l'abri des vibrations qui seraient inévitables au sein d'une

ville populeuse. Les fondations des piliers qui portent leurs têtes de granit dans les salles d'observation sont isolées et garanties contre la transmission du mouvement ou de la chaleur par un système de murs et de voûtes entre-croisées qui a fait dire à M. Struve que le luxe de son observatoire était dans les souterrains. A Paris, nous sommes bien loin de ces conditions de stabilité; cependant, autant que je le sache, on observe le nadir à Paris de temps à autre, et cela peut à la rigueur suffire pour le genre d'observations qui s'y poursuit. La comparaison des observations de Paris avec celles de Greenwich montre d'ailleurs que l'exactitude est à peu près la même de part et d'autre, les différences sont tout à fait insignifiantes. Un célèbre astronome allemand, M. Auwers, a comparé le catalogue de Paris avec la moyenne de quatorze autres catalogues choisis parmi les meilleurs; il résulte de son mémoire que les déterminations qui ont été obtenues à Paris de 1852 à 1861 sont aussi exactes que celles qui ont été données par la plupart des bons observatoires étrangers; celles de Poulkova, sur lesquelles on fonde de grandes espérances, n'ont pas encore été publiées.

Ce qui peut nous inquiéter, c'est que depuis quelques années la situation de l'observatoire de Paris a empiré, et que l'avenir s'annonce menaçant. Un nouveau boulevard, qui portera le nom d'Arago, va être percé au sud; une rue transversale destinée à le réunir à la rue Saint-Jacques doit passer au sud-ouest sur les terrains de l'Observatoire, et M. Le Verrier n'a pu obtenir de l'administration municipale que cette rue fut reportée à 20 mètres plus loin : cela nuirait, lui a-t-on dit, à la symétrie. Il est enfin question d'élargir la rue Saint-Jacques en prenant sur les terrains de l'Observatoire. Dans ces circonstances, qui s'aggraveront à mesure que la vie deviendra plus active dans les quartiers du sud, la tranquillité de l'Observatoire peut paraître très compromise.

M. Le Verrier n'est pas de cet avis. Selon lui, l'exactitude des observations qui ont été publiées répond également à une autre objection. Les épaisses murailles du grand édifice s'échauffent pendant le jour et rayonnent pendant la nuit la chaleur qu'elles ont absorbée; il en résulte des courans d'air ascendans et un mélange de couches d'inégale densité sur lesquelles les rayons lumineux glissent et trébuchent au lieu d'arriver à l'œil par une route décrivant une courbe régulière. Cet effet a lieu par les mêmes causes qui produisent le mirage, il a pour conséquence une ondulation des images qui rend l'emploi des forts grossissemens tout à fait impossible. C'est pour cette raison que les astronomes attachent une grande importance au libre aérage des pièces qui abritent les instrumens. A Poulkova, les salles d'observation sont de simples abris

construits en bois et couverts en tôle; les fenêtres du sud ne sont fermées que par des cadres de bois légers recouverts de percale blanche.

M. Le Verrier ne croit pas que la réverbération des murs exerce sur les observations de Paris une influence perturbatrice sensible. Quant à l'illumination de l'atmosphère à Paris, on peut en atténuer l'effet par le défilement des lumières dans les rues voisines. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à l'aide de la grande lunette méridienne on observe à Paris journellement des planètes de la 13e grandeur, et qu'avec le grand télescope qui se trouve aujourd'hui à Marseille M. Chacornac a pu voir à Paris le compagnon de Sirius, astre tellement faible qu'il confine à l'imperceptible. On sait aussi que depuis quelques années on a établi à Marseille une succursale de l'observatoire de Paris à laquelle seront abandonnées les recherches délicates qui exigent un climat plus favorable que celui de la vallée de la Seine. Ainsi à Marseille on pourra observer les nébuleuses, chercher des comètes télescopiques à peine visibles, exécuter peut-être des mesures d'étoiles doubles, etc.; la découverte de deux planètes et d'une comète a déjà brillamment inauguré les travaux de la succursale. A Paris, on pourra continuer avec succès la révision du catalogue de Lalande, l'observation méridienne des planètes grandes et petites, la formation des cartes célestes, l'étude des taches du soleil, les vastes entreprises météorologiques, les observations magnétiques, enfin tous les travaux de calcul et de théorie. Il serait donc possible de conserver l'Observatoire actuel et d'y effectuer encore une foule de recherches utiles et intéressantes. Avant de se décider à le déplacer, il faudrait s'assurer par des expériences *ad hoc* si réellement on gagnerait beaucoup par la création d'un autre établissement à quelques kilomètres seulement de Paris. Si la supériorité des observations faites dans ces nouvelles conditions était reconnue, la translation de l'Observatoire ne pourrait plus soulever d'objections sérieuses, car l'entretien de deux établissemens aussi coûteux que celui de Paris serait pour l'état une charge trop lourde et d'ailleurs inutile. La vente des terrains produirait, à ce qu'on prétend, 4 ou 5 millions, c'est-à-dire plus qu'il ne faudrait pour fonder un grand établissement astronomique, soit à Fontenay-aux-Roses, soit dans un autre endroit des environs de Paris. Espérons cependant que, si l'on se décide à renoncer aux palliatifs et à transférer l'Observatoire hors de Paris, on respectera le monument de Perrault, auquel il sera facile de donner une autre destination.

R. Radau.

VERSAILLES

LÉGENDE.

IV.

MADEMOISELLE DENISE (PARC AUX CERFS).

La voilà, l'aimable fée,
Attifée
Pour l'auguste séducteur !
Rien n'y manque ; la toilette
Est complète,
Et le coup d'œil enchanteur !

« Mon éventail, dame Marthe.
Que je parte,
Le carrosse est là, je croi,
Et monsieur Lebel qui monte...
J'aurais honte
De faire attendre le roi ! »

En effet, dans une honnête
Maisonnette,
Louis, morne et soucieux,
D'un regard que l'ennui voile
Suit l'étoile
Qui tremblote au fond des cieux,

Étoile si bienvenue
Dans la nue,
Que tous invoquent beaucoup,
Et qui, voyez le mystère!
Sur la terre
Plaît au berger comme au loup.

Ce soir, c'est le loup qui guette.
La coquette
Vient au piége qu'on lui tend.
L'ogre, qui sent la chair fraîche,
Se pourlèche,
Et presse l'heureux instant...

Mademoiselle Denise,
En marquise,
Ferait trembler Pompadour.
Est-elle assez triomphante,
Cette infante,
Dans son radieux atour!

Ces diamans, ô merveille,
A l'oreille
De quelqu'un sorti de rien!
Tout cet appareil qui brille
Pour la fille
D'un brave homme mort sans bien!

D'un vieux qui tenait boutique
Sous l'attique
Du château, près des degrés,
Vendant pour quelques cruzades
Ses pommades,
Son fard et ses gants ambrés!

Il est vrai que cette fille
Sans famille
Est un trésor défendu,
Un fruit précoce où l'aurore
Seule encore
De ses baisers a mordu;

Une de ces tant exquises
Gourmandises
Dont le goût met en émoi,

Et que le diable en personne
Vous façonne
Pour un déjeuner de roi.

Lebel, qui, mignonne et blanche,
Un dimanche,
L'accosta sur le chemin,
S'est dit : « Celle-ci doit plaire!... »
Grande affaire,
Connaître le cœur humain!

Et depuis l'habile drôle,
A son rôle
Tout entier avec amour,
Travaille à se rendre utile,
Et la style
De mieux en mieux chaque jour.

Elle, se prête au manége :
Le dirai-je?
On n'a pas pour rien quinze ans.
D'ailleurs comment éconduire
Qui fait luire
Tout cet or, tous ces présens?

Marthe et Méphisto : l'épreuve
N'est point neuve,
Et toujours réussira.
Le serpent et sa commère!
Point de mère;
Bien forte qui ne choira.

Un roi si chevaleresque,
Un dieu presque,
Dont partout est le portrait!
Grande dame, villageoise
Ou bourgeoise,
Ne point l'aimer, qui pourrait?

On touche à l'heure suprême;
Le soir même,
Jupiter, dans son réduit,
Attend en veste légère
Sa bergère,
Que Mercure lui conduit.

Elle arrive et vite grimpe
Vers l'olympe
D'un pas furtif et jaloux.
Mons Lebel, qui la conseille,
A l'oreille
Lui glisse trois mots bien doux :

Le programme de la fête;
Puis seulette
L'enferme dans un boudoir,
Sanctuaire de sultane,
Très profane,
Dont le mur n'est qu'un miroir.

Au plafond, à chaque place,
Une glace;
Dans ces fouillis rococo,
Partout le cristal qui vibre
A l'œil libre
Comme un indécent écho.

Ce spectacle, chose étrange,
Soudain change
En regrets l'émotion;
La voilà toute confuse
Qui refuse
De croire à l'illusion.

Elle, enfant toute novice
Dans le vice,
Pâlit devant ce cristal,
Qui ricane et répercute
De sa chute
L'éclat honteux et fatal.

Cette beauté qui miroite,
Nue et moite,
Sous son regard interdit,
L'insulte et la calomnie;
L'ironie
De tous ces feux l'assourdit.

Tête éprise d'un beau rêve,
Fille d'Ève,
Cœur enivré seulement,

Elle a son premier scrupule,
Et recule
Devant le scintillement.

Elle eût, dans un coin modeste,
Je l'atteste,
Cédé, la main sur ses yeux;
Mais se voir, nue et séduite,
Reproduite
Par ces murs licencieux!

« Que me veut cette éhontée
Galatée,
Qui, de miroir en miroir,
Partout grimaçante et proche
Me reproche
Tant de honte où j'ai pu choir?

« Moi, cette dévergondée!
Quelle idée!
Cette montreuse d'appas,
Moi, Denise? Ma parole,
J'étais folle,
Et ne me reconnais pas!

« Diamans, plumes d'autruches,
Fanfreluches,
Au démon cet appareil!
Qu'on me rende, fille honnête,
Ma cornette,
Mon aiguille et mon soleil! »

Vintimille, La Tournelle,
Filles Nesle,
Dont on rêvait le destin,
Et vous, la régnante idole,
D'Étiole,
Qu'on détrônait ce matin,

Glorieuses favorites,
Vos mérites,
Vos gloires, votre splendeur,
Lui font horreur à cette heure,
Elle pleure...
Un reflet fit sa pudeur!

V.

L'AUTRICHIENNE (TRIANON).

Un dessin de Carmontelle,
Bagatelle
D'un maniéré fort exquis,
Nous montre un petit bonhomme,
Vêtu comme
Le jeune fils d'un marquis :

Jabot où la main se noie,
Bas de soie.
Le roi lui dirait : cousin!
Cet Amadis svelte et mince,
Ce beau prince,
C'est Mozart au clavecin!

Sur la touche blanche et lisse
Sa main glisse;
A côté, dans un fauteuil,
Marie-Antoinette assise,
Tout éprise
De son jeu, le suit de l'œil.

Attentive, intéressée,
Sa pensée
Couve ces débuts mignons,
Et se dit : « Encore un maître
Qu'a vu naître
Le pays où nous régnons!

« Haydn, ce vieillard allègre,
Long et maigre,
Avec sa canne à corbin,
Gluck, l'auteur d'*Iphigénie*,
Ce génie!
Et maintenant ce bambin!

« Grand pays, chère patrie,
Que Marie
Thérèse illustre à jamais,
Vienne, je sens qu'en moi-même
Je vous aime
Comme enfant je vous aimais! »

Tandis que vive et pimpante,
Sur sa pente,
La sonate va courant,
La reine s'oublie et songe,
Et replonge
Au passé qui la reprend.

Elle se voit en famille,
Jeune fille,
Sous les grands lambris caducs,
Insouciante, adorée,
Entourée
De ses frères archiducs,

Essayant quelque enfantine
Sonatine
Sur un clavecin pareil,
Pour que sa maman auguste,
Quand c'est juste,
L'applaudisse en plein conseil.

Qu'elle soit à sa poupée
Occupée,
Qu'elle danse un menuet,
Qu'elle chante, qu'elle cause,
Toute chose
Lui réussit à souhait!

O la *burg* patriarcale
Sans égale,
Parmi les plus beaux donjons,
Où tant de ducs qu'on renomme
Vivaient comme
Au colombier les pigeons!

O les hôtes, les chers hôtes
De ces hautes
Tours construites autrefois
D'un granit impénétrable,
Moins durable
Que l'amour des bons Viennois!

Kaunitz, en robe de chambre,
Suant l'ambre,
Vieillard frivole et coquet,
Jouant, sans que la dépêche

L'en empêche,
Avec son gros perroquet.

Le cher abbé Métastase,
Dont la phrase
S'épanouit en jets d'eau,
Professeur doux et paterne,
Qu'on gouverne
En écoutant son rondeau.

Haydn, tête un peu falote,
Qui grelotte,
Et qu'un soir à l'Opéra,
L'impératrice, en sa loge,
Comme un doge,
De son hermine entoura!

Ainsi Marie-Antoinette,
Dans sa tête,
Évoque un passé plus doux.
La sonate lui réplique.
O musique,
Ce sont bien là de tes coups!

L'illusion se prolonge,
Et le songe
Durait encor, quand soudain
Une voix sauvage et prompte,
Et qui monte
De quelque coin du jardin,

Crie : « A bas l'Autrichienne! »
C'était Vienne,
C'est Versailles maintenant...
« Où s'égarait, insensée,
Ma pensée,
Se dit-elle en frissonnant!

Je suis la reine de France! »
L'espérance
Brille encor dans son regard,
Et, se levant, elle touche
De sa bouche
Le front du petit Mozart.

Mais de ses beaux yeux sans tache
Se détache

Une larme qui, perlant,
Sur le satin de la veste
Coule et reste
Comme un stigmate brûlant.

Souvenir que rien n'efface!
Cette trace
Se fixe là sans retour;
Le soir, quand du lit vient l'heure,
L'enfant pleure
Pour garder l'habit de cour

Où la reine qui le charme
Mit sa larme,
Plus pure qu'un diamant.
Et plus tard, le lis-prodige
Sur sa tige
Ayant poussé fièrement,

Plus tard, quand le virtuose
Blond et rose
Fut Mozart, le grand Mozart,
Et que le destin farouche
Sur sa couche
L'étendit pâle et hagard;

Quand, brisé de lassitude
Par l'étude,
Les plaisirs, le vin, le jeu,
Il lui fallut, plein de flamme,
Rendre l'âme,
Et dire à la terre adieu,

Chantant l'ultime louange,
Presque un ange,
Écrivant son *Requiem*,
Déjà voyant vos cohortes
Sur vos portes,
Céleste Jérusalem!

Il voulait, — dernier sourire
Du délire! —
Vêtir l'habit mordoré
Que l'archiduchesse-reine,
Dans la peine,
D'une larme avait sacré!

HENRI BLAZE DE BURY.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 janvier 1868.

Le cours des discussions parlementaires nous ramène à l'appréciation de notre situation intérieure. Les motifs d'inquiétude fondés sur l'état des affaires européennes se sont, dans ces derniers temps, notablement atténués. La guerre au printemps n'est plus le fantôme qui hante l'imagination des hommes raisonnables. La loi militaire est votée. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur les combinaisons de cette loi, personne ne peut contester qu'elle nous assure une grande force vis-à-vis de l'étranger. Notre préparation de guerre est formidable; le rapport de M. Magne nous en a appris l'importance par le chiffre du grand emprunt dont il nous a révélé la nécessité. La France est au dehors à l'abri de tout affront. Elle commence même à obtenir des cabinets étrangers les prévenances ou les ménagemens qui sont toujours observés envers une puissance militaire prépondérante organisée et prête. Nous sommes les maîtres de la paix parce que nous sommes les maîtres de la guerre. Le souci extérieur étant écarté momentanément, la fortune nous laisse le temps de prendre en considération notre situation intérieure, de chercher dans la réforme de nos institutions les garanties que la France doit s'assurer contre les erreurs possibles de son gouvernement, et les garanties qu'elle doit donner au libre et pacifique développement des autres peuples de la société européenne.

Il ne faut point que les petites vues, les préjugés d'habitude, les basses pusillanimités, les préoccupations personnelles, nous détournent de la considération des intérêts d'ensemble qui unissent la sécurité intérieure à la sécurité extérieure de la France. Quand on chicane à la France la pratique des institutions qui placent le gouvernement du pays dans la délibération et la volonté du pays lui-même, on ne nuit pas seulement d'une façon directe à la nation, dont on éteint le génie et dont on énerve le caractère; on l'affaiblit, on la paralyse, on la met en péril dans ses rapports avec les peuples associés à la civilisation européenne. Qui ose-

rait penser et dire que la nature des institutions qui régissent la France est une question indifférente pour les autres nations? Ne voit-on pas partout autour de nous le sentiment de la sécurité défaillir ou se raffermir suivant la nature et les tendances de nos institutions? Nous avons pris les sûretés matérielles de notre indépendance par la loi militaire; si la liberté loyale, rançon bien légitime des sacrifices auxquels le patriotisme s'est résigné, nous était rendue, le monde changerait de face. L'émulation politique des peuples ne serait plus l'instrument des intrigues secrètes des cours et des cabinets; elle cesserait d'être égarée par l'obsession des hostilités factices tenant toujours en suspens des guerres cruelles et ruineuses; elle se porterait avec une sereine générosité sur le perfectionnement des institutions, sur l'amélioration morale et matérielle de l'humanité. Croit-on qu'à côté d'une France entièrement libre l'Allemagne tarderait à vouloir, elle aussi, grandir et prospérer par une égale liberté? Suppose-t-on que l'Angleterre resterait dans la réserve circonspecte où nous l'avons nous-mêmes placée, si elle trouvait dans notre façon de nous gouverner les gages de sécurité qu'elle possède et qu'elle donne aux autres peuples. Le mot d'alliance est peut-être suranné et a perdu son opportunité dans l'état présent de l'Europe; mais, puisqu'il serait maladroit de compter aujourd'hui sur les alliances des cours, il ne faut plus faire fonds que sur les sympathies des peuples. La liberté est donc le grand principe de justice, de conservation, de conciliation, d'apaisement général, de bien-être universel, dans la période historique où nous entrons. Il dépend de la France de décider le mouvement libéral. Ceux qui aiment la France ont le cœur ému à la pensée de la responsabilité qui repose sur elle dans cette crise décisive.

Le gouvernement et la majorité de l'assemblée représentative semblent ne point avoir encore le complet sentiment de la nécessité qui apparaît à tous les esprits élevés en France et en Europe. On a l'air de vouloir nous restituer des libertés, et on nous les marchande avec une parcimonie incompréhensible. Il faut que l'intelligence politique ait été oblitérée d'une façon étrange parmi les adhérens du pouvoir dictatorial, il faut qu'ils aient eu une léthargie de mémoire extraordinaire, et qu'ils se soient endormis dans une ignorance profonde des principes de notre révolution et des idées qui sont devenues la vérité pratique et courante chez les nations libres que nous devrions avoir l'orgueil de vouloir égaler. Le projet de loi relatif à la presse, avec son exposé des motifs et les rapports de sa commission, porte l'empreinte affligeante d'un esprit rétrograde et qui ne veut pas s'ouvrir aux inspirations modernes. Le programme du 19 janvier a fait sortir la presse d'un régime qui ne pouvait se justifier par aucune théorie philosophique, par aucune raison tirée des traditions les plus solides et les plus saines de la révolution française. Le projet de loi maintenant discuté par le corps législatif est un détour sinueux qui ne nous ramène point dans la grande voie. Les con-

ditions accordées à l'initiative de la presse périodique sont au point de vue fiscal, — cautionnement et timbre, — restrictives et avares, et nous condamnent à une infériorité peu honorable auprès des presses émancipées de Suisse, d'Italie, de Belgique, d'Angleterre et des États-Unis. On impose une taxe indirecte aux citoyens possédant le suffrage universel qui veulent, par la lecture des journaux, participer aux informations et aux discussions politiques. Ces restrictions sont peu conformes aux droits de souveraineté placés dans le suffrage universel; elles sont peu généreuses et peu fières envers la France, puisqu'on la laisse dans un état d'infériorité en comparaison des Anglais et des Américains. Le nouveau projet reproduit quelques-unes des erreurs les plus flagrantes des mauvaises lois qui ont été imposées à la presse française; il laisse dans le vague la définition des délits et en abandonne par conséquent l'appréciation et la condamnation à des jugemens arbitraires; il refuse aux journaux, si ce n'est dans le cas de crime et d'attentat, le jugement par le jury, la seule institution qui puisse apprécier pratiquement et avec une équité probable des délits qui n'ont point été définis nettement par la loi; il applique aux écrivains de la presse périodique des pénalités exceptionnelles, spéciales, en dehors du droit commun. Comme pour illustrer la rigueur préventive et répressive du nouveau système de législation, on a commis la faute inconcevable de poursuivre la majorité des journaux de Paris, coupables, selon l'administration, d'avoir commis des contraventions en appréciant les débats des chambres. Cette poursuite, suivie de condamnation, montre les embûches qui restent tendues à la presse. Certes, s'il y a une nature d'offense qui doive être clairement définie, c'est la contravention : la contravention nettement déterminée ne peut être commise que par ignorance et étourderie. C'est le pouvoir, c'est la législation qui ont tort, s'ils laissent la contravention dans l'équivoque, et s'ils en abandonnent l'appréciation à la raison flottante et mobile du juge. Dans un pareil système de contraventions qui ne seraient point fixées préalablement par le langage précis de la loi, on ferait une confusion de pouvoirs contraire à la probité de nos lois, on ferait du magistrat un législateur improvisant la loi qu'il appliquerait comme juge. Il faut bien que l'on sache en France ce que l'on pense chez les étrangers, qui ont le droit de contrôler nos actes et dont l'autorité forme l'opinion du monde, de la poursuite, fondée sur une équivoque, qui a été intentée à la plus grande partie des journaux parisiens. « Le jugement du tribunal correctionnel condamnant dix journaux de Paris, disait hier le *Times* dans son *leader*, est pour le gouvernement français un succès désastreux. » Et il justifiait son assertion par les considérations les plus sensées et les plus vigoureuses. Hélas! ce n'est point à la censure des étrangers observateurs de nos actes que nous avions besoin d'avoir recours pour revendiquer les principes. Où ont-ils été mieux établis qu'en France et à des époques éloignées de nous? Personne, par exemple, dans les grands dé-

bats qui ont eu lieu sur la presse au temps de la restauration, n'a reconnu et proclamé avec plus de bonne foi, de sagacité, de profondeur, de puissance de langage, les principes vrais de la liberté de la presse que Royer-Collard. « Messieurs, disait-il dans une de ces occasions où il semblait prévoir le sort funeste qui nous était destiné, la tyrannie n'est autre chose que l'arbitraire en permanence. De tous les arbitraires, celui que je voudrais le moins confier à un pouvoir permanent, c'est l'arbitraire de la presse. La définition de l'abus de la presse par la provocation indirecte constitue l'arbitraire illimité, l'arbitraire sans rivages. Ce que je dis de la provocation indirecte, j'aurais pu le dire de la calomnie et de l'injure dans l'ordre politique. Directes, on les évite; indirectes, elles ne sont qu'indéfinissables : la loi n'atteint la licence qu'en frappant la liberté. Il faut reconnaître de bonne foi qu'il n'y a point de lois pénales de la presse, par conséquent point de répression légale, point de jugemens proprement dits; car, messieurs, il ne suffit pas qu'il y ait des juges pour qu'il y ait des jugemens. L'arbitraire ne change pas de nature pour être couché dans une sentence; autrement les lois sont superflues. Il n'y a de vrais jugemens que ceux qui sont écrits d'avance dans les lois. Faute de ce type, les jugemens, ou ce qu'on appelle ainsi, ne sont que des arbitres guidés par la lumière naturelle de l'équité et de la raison. S'ils s'attribuent un autre caractère, ils usurpent la puissance législative, à cette singulière condition que, créant la loi dans chaque cas et pour chaque cas auquel ils l'appliquent, ils lui donnent toujours un effet rétroactif. » Voilà la philosophie politique française écrite en style lapidaire : ce sont les tables de la loi. Nous recommandons ces hautes et saines doctrines aux méditations du ministre de l'intérieur, M. Pinard, qui vise aux théories générales et à la gravité du langage.

Il ne vaut évidemment point la peine pour la presse périodique de se jouer aux équivoques de l'arbitraire. Il faut donc nous priver de l'honneur de discuter les opinions de M. Pinard et renoncer au plaisir de remercier M. Pelletan, M. Jules Simon et M. Thiers des bons et éloquens services qu'ils viennent de rendre à la plus précieuse et la plus efficace des libertés publiques. Au surplus, les écrivains qui croiraient téméraire toute appréciation des débats des chambres trouveront dans notre histoire depuis 1789 d'amples élémens de compensation et de consolation. Il s'est établi depuis quelque temps deux courans de publications historiques que l'on accueille avec une curiosité intelligente, avec sympathie, parce qu'elles nous apportent des lumières sur des caractères notables de notre temps; c'est une masse de documens historiques sur les deux derniers règnes de l'ancien régime et sur la révolution française. La question de la liberté de la presse est fortement éclairée par cette double histoire expérimentale. La première nous fait voir en traits honteux les progrès rapides de la décomposition politique et morale d'une société et

d'une forme de gouvernement auxquelles manque la mâle respiration de la liberté; la seconde nous montre la sagacité et la sûreté instinctives avec lesquelles la nation française, dans le candide élan de ses espérances de régénération politique, demandait la liberté de la presse. Des recueils puisés dans les cahiers des états-généraux sont un témoignage éclatant de l'unanimité de la foi française dans la liberté. Les usurpations violentes qui firent dévier le mouvement de 1789 furent toutes brutalement hostiles à la libre expression des opinions. La lueur d'une liberté possible de la presse reparut avec la restauration. Des esprits élevés, des âmes consciencieuses, consacrèrent à la législation de la presse les plus honnêtes efforts. Le plus robuste de ces ouvriers des institutions françaises, nous le répétons, nous paraît avoir été Royer-Collard. « Ce n'est qu'en fondant la liberté de la presse, disait-il, que la charte a véritablement fondé toutes les libertés et rendu la société à elle-même. La liberté de la presse doit à son tour fonder la liberté de la tribune, qui n'a pas un autre principe et une autre garantie. » On voit quelle grande idée Royer-Collard avait conçue de la presse, à laquelle il attribuait la vertu d'organiser la démocratie française. « Il est vrai, disait-il en effet dans une autre circonstance, que la liberté de la presse a le caractère et l'énergie d'une institution politique; il est vrai que le jour où elle périra nous retournerons à la servitude. Les abus de la presse doivent être réprimés, qui est-ce qui en doute? Mais on peut abuser aussi de la répression, et, si l'abus va jusqu'à détruire la liberté, la répression n'est que la tyrannie avec l'hypocrisie de plus... Un autre caractère sous lequel la liberté de la presse doit être envisagée dans toutes les discussions dont elle est l'objet, c'est qu'elle est une nécessité. Ce mot porte sa force avec lui; les priviléges de la nécessité sont connus; elle ne les tient pas des lois, et les lois ne peuvent les lui ravir. » Royer-Collard professa jusqu'à la fin de sa vie la même opinion sur le danger des systèmes de répression aggravée contre la presse. Il fit entendre sa dernière protestation, en y mêlant des expressions de confiance généreuses dans la probité publique, à propos des lois de septembre. Il repoussait surtout la nouvelle définition des attentats qui dérobaient les journaux au jury et pouvaient les amener devant la cour des pairs. Ce changement de juridiction, introduit sous le prétexte de la complicité morale, lui paraissait funeste aux intérêts de conservation et de paix sociale, qu'on croyait aveuglément couvrir d'une nouvelle défense. « Je repousse, disait-il en finissant son discours, ces inventions législatives où respire la ruse. La ruse est la sœur de la force et une autre école d'immoralité. Ayons plus de confiance dans le pays, messieurs, rendons-lui honneur. Les sentimens honnêtes y abondent; adressons-nous à ces sentimens. Ils nous entendront, ils nous répondront. Pratiquons la franchise, la droiture, la justice exactement observée, la miséricorde judicieusement appliquée. Si c'est une révolution, le pays nous en saura gré, et la Providence bénira nos efforts. »

L'expérience a prouvé que ce fier esprit avait raison; la législation de septembre, qui paraîtrait pourtant libérale, si on la comparait au régime qu'on se dispose à donner à la presse, a eu des apparences de défiance et de sévérité qui n'ont point porté bonheur à la monarchie de 1830.

La question reste dans les termes où M. Royer-Collard l'avait placée : il faut rendre honneur au pays. Ce n'est point ce que fait le projet de loi. Chez nous, on ne peut se le dissimuler, les adversaires de la liberté de la presse cèdent à des sentimens d'une nature peu noble. Au fond de cette hostilité, il y a une sorte d'envie contre la concurrence que le talent, appuyé sur sa seule force, peut soutenir contre les gens médiocres, qui n'ont de chance de satisfaire leur ambition que par la faveur d'un pouvoir non contrôlé; il y a aussi une paresse intellectuelle désavouée par l'activité nécessaire des sociétés modernes; il y a enfin un réel défaut de courage. On est frappé des argumens par lesquels les adversaires de la liberté de la presse défendent le régime des restrictions sévères : par la plus fausse des erreurs, ils attribuent à la presse politique le penchant à la diffamation des personnes. Toute l'histoire des temps que les générations contemporaines ont vus dément cette inique accusation. La calomnie, la diffamation des personnes, la corruption, débordent au contraire dans les temps où, la presse politique étant comprimée, la littérature perd le frein honorable et efficace par lequel la liberté politique en maintient la dignité. Quand vous enchaînez le journal, vous donnez licence aux nouvelles à la main. Vous ne voulez pas laisser discuter avec une gravité virile vos actes politiques, vous appelez sur la vie privée toutes les attaques secrètes, toutes les escarmouches d'une littérature qui n'est plus liée au respect d'elle-même par la dignité que donne aux écrivains la responsabilité de la discussion des intérêts publics. Le temps où a pullulé le dégoûtant fléau des pamphlets a été la dernière période de l'ancien régime. La liberté faisant défaut, il n'y avait plus que la fièvre des scandales. Ces mauvaises mœurs littéraires de la fin de la société du XVIIIe siècle ont été jusqu'à léguer leurs souillures à une portion de la presse révolutionnaire, à celle qui a déshonoré, ensanglanté et perdu la cause de la liberté. Il faut reconnaître encore à ce malheur de notre révolution l'influence persistante du vieux despotisme qui avait empêché l'éducation morale de la France. Les moralistes de notre époque n'observent-ils point que la durée trop longue de la compression de la presse politique tend à nous faire glisser sur une pente semblable? Tant que, sous la restauration et la monarchie de juillet, la presse a joué un rôle politique élevé, elle a protégé sévèrement son honneur, elle a su faire sa police elle-même, elle a repoussé les élémens qui pouvaient la corrompre, et il faut convenir que nos plus énergiques chiens de garde étaient alors les organes de l'opposition avancée. Qu'est-ce encore que cette inspiration malheureuse qui voudrait épargner aux citoyens le courage de se défendre eux-mêmes devant la justice indépendante contre des

écrivains qui feraient honteusement trafic de l'insulte et de la calomnie? Peut-on, systématiquement et au dommage général d'une institution comme la presse libre, confier la défense de la vie privée à l'action publique? Il est étrange que pareille idée soit venue à l'esprit d'un personnage qui a eu l'avantage singulier de fonder une maison ducale en ce temps-ci et qui revendique l'honneur d'avoir travaillé à la législation de 1852. Certes dans la discussion de la loi militaire on a fait des appels éloquens au courage dévoué des Français; il y a telles paroles des Niel, des Rigault de Genouilly, des Bouët-Villaumez, qui nous ont donné de nobles tressaillemens. Pourquoi, à propos de cette loi sur la presse, n'évoque-t-on que la timidité chez les Français et les enveloppe-t-on de lâches armures? Croit-on que l'intrépidité politique et civile n'a point une valeur égale à la bravoure militaire? A la veille de 1789, Mirabeau publiait une brochure sur la liberté de la presse. « Que la première de vos lois, criait-il aux hommes qui allaient représenter les états-généraux, consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée, la liberté sans laquelle les autres ne seront jamais conquises, parce que c'est par elle seule que les peuples et les rois peuvent connaître leur droit de l'obtenir, leur intérêt de l'accorder. Qu'enfin votre exemple imprime le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui craindra les abus de cette liberté. » C'est par ce coup de trompe que le plus énergique initiateur de notre révolution a ouvert la lutte pour la liberté de la presse; devant les expériences qui ont été faites, les défenseurs de cette cause ont le droit et le devoir de ne point baisser le ton.

Après la loi sur la presse, viendra sans doute le projet sur l'exercice du droit de réunion; puis la campagne financière commencera. Le nouveau ministre des finances, M. Magne, a présenté l'exposé de la situation du trésor. Il est certain que, si nous eussions possédé dans ces dernières années les libertés que M. Thiers a nommées nécessaires, notamment la liberté de la presse, qui eût transmis directement au pouvoir l'expression de l'opinion publique, nous ne serions point en présence d'une aussi grosse carte à payer. Il y a eu, comme on sait, en 1867, à l'occasion et à la suite de l'échauffourée du Luxembourg, des dépenses extraordinaires s'élevant à 158 millions; les dépenses militaires extraordinaires doivent encore coûter la somme de 189 millions. Des mécomptes dans le revenu de 1867, joints à des dépenses qui sortent de l'ordinaire, comme l'expédition de Rome, doivent porter le découvert du trésor non loin de 1 milliard 200 millions. Dans cet état de choses, la nécessité de recourir à l'emprunt était inévitable. M. Magne a fixé cet emprunt à 440 millions. On avait parlé d'abord d'un appel au crédit plus considérable. Pour notre compte, nous louerons M. Magne de s'être borné au strict nécessaire. Les tendances aux dépenses ont été si entraînantes à notre époque, qu'on comprend que des ministres des finances qui ne font point le sacrifice de leur responsabilité redoutent de réunir de trop amples ressources

qui seraient un encouragement trop pressant aux prodigalités. Cette politique de nos ministres des finances donne à notre pays des allures besoigneuses que les étrangers auraient tort de prendre au sérieux. La France, quand elle est en pleine confiance politique, est capable des efforts financiers les plus considérables. Une politique qui tracerait devant elle des routes droites et lumineuses la trouverait inépuisable dans les entreprises de la paix. La fréquence de nos emprunts, qui depuis dix-sept ans ont tant grossi notre grand-livre, les déficits et les expédiens qui accompagnent ordinairement nos budgets, ne doivent point être pris comme le signe d'embarras graves. Si la liberté de la presse existait, si les prérogatives parlementaires s'accroissaient rapidement, si les ministres étaient mis en demeure et en mesure de ressentir davantage leur responsabilité, nos budgets seraient plus économiques, combinés avec plus de suite. Nous profiterions peut-être alors des enseignemens de l'Angleterre. Nous mettrions notre amour-propre à ne plus dépasser dans le gouvernement et l'administration du pays nos ressources ordinaires. A la période des déficits et des emprunts continus nous ferions succéder celle des excédans, et nous emploierions ces excédans à des expériences utiles au pays sur la réduction des taxes. Nous sommes loin de cette république d'utopie, et il faut prendre les faits tels qu'ils sont. M. Magne commence par régulariser la situation; il paie avec les produits de l'emprunt nos préparatifs extraordinaires de guerre; il ne conteste point l'équité qu'il y aurait à réparer une partie du désastre dont les porteurs d'obligations mexicaines ont été frappés; il laisse entrevoir des paiemens d'annuités attribués comme subventions dues par l'état aux compagnies de chemins de fer; il nous montre une certaine somme de rentes qui doit revenir à l'état après la liquidation de la caisse de la dotation militaire. En somme, les arrangemens financiers de M. Magne sont le résultat obligé des nécessités politiques encourues avant sa rentrée au pouvoir, et ils sont aussi l'opération complémentaire de notre préparation de guerre. Le trésor n'est point pressé d'argent, car le ministre annonce qu'il réalisera l'emprunt par vingt versemens mensuels. Présentera-t-on à la chambre le projet d'emprunt avant les budgets? La logique et la correction ne sanctionnent point cette marche, car la nécessité de l'emprunt ressort des budgets eux-mêmes, et en est non la préface, mais la conclusion. Les partisans du vote précipité de l'emprunt allèguent qu'un emprunt annoncé doit être réalisé le plus tôt possible, et qu'en l'ajournant on prolonge la stagnation des affaires. Au point de vue pratique, il n'y a pas grand intérêt dans le choix du système. Une autre grande mesure financière occupera aussi la chambre : c'est l'autorisation légale de l'emprunt de la ville de Paris, où seront consolidés les véritables engagemens pris par la ville et escomptés successivement jusqu'à une somme fabuleuse par le Crédit foncier au moyen de ses obligations

communales, qu'il ne devait cependant émettre, suivant le texte positif de ses statuts, qu'au profit des communes « ayant la faculté d'emprunter, » c'est-à-dire autorisées à emprunter par une loi. Qu'une loi aussi formelle ait pu être éludée à ce point et pendant si longtemps sans qu'on y ait pris garde, que dans cette situation un fonctionnaire ait pu employer à la destruction de propriétés foncières dans Paris une somme qui se chiffre par des centaines de millions et ait exercé ainsi sur une seule industrie, celle du bâtiment, — capitaux, entreprise et main-d'œuvre, — une influence si colossale, en échappant au contrôle préalable et opportun d'un débat et d'un vote législatifs, c'est un phénomène qui n'a d'exemple dans l'histoire d'aucun temps et d'aucun pays. Voilà les inattentions et les distractions que rend possibles l'état de l'esprit public, quand il n'est plus appliqué aux affaires par une presse jouissant d'une complète liberté.

L'état de l'Europe, nous l'avons dit, a repris, depuis le commencement de l'année, un aspect plus favorable aux espérances pacifiques. Les rapports internationaux ont paru s'améliorer partout. L'attitude de la Prusse, le travail intérieur de l'Autriche, la question italienne et la question d'Orient ne donnent point de prétexte à des craintes prochaines.

Il est manifeste que le premier intérêt de la politique prussienne est en ce moment la conservation de la paix et la consolidation des avantages qu'elle a obtenus par un si merveilleux coup de fortune. Le cabinet de Berlin juge assurément mieux que nous si la France, qui lui a donné un concours moral très efficace en lui prêtant pour ainsi dire l'alliance italienne, a des motifs de regretter que l'issue des événemens lui ait été si peu profitable. Mieux que nous il est en état de comprendre les ménagemens qu'il nous doit dans l'œuvre de l'organisation de l'Allemagne nouvelle. L'opinion libérale en France assisterait avec plus de sécurité et de bienveillance à ce travail, s'il coïncidait avec un développement progressif des institutions libres. Nous remercierions l'Allemagne, si, après nous avoir donné un utile avertissement militaire, elle nous offrait aussi des exemples libéraux à suivre. Il y aura intérêt, pour apprécier l'état des esprits en Allemagne, à connaître les débats du parlement commercial et douanier où les représentations du nord et du sud vont bientôt se réunir. La politique modérée et expectante maintenant adoptée par M. de Bismarck vient de se dessiner à peu près de tous côtés d'une façon qui ne contrarie point la politique française. Le roi de Prusse et M. de Bismarck ont été prudens en Italie; ils montrent de l'inclination à se rapprocher de l'Autriche; ils ont dû donner de bons conseils à la cour de Pétersbourg et la détourner de la politique d'action dans la question orientale.

L'Autriche poursuit avec bonne apparence le travail intelligent et patriotique par lequel elle s'efforce de s'appuyer sur la conciliation de ses races fédéralisées. Les délégations des deux parties de la monarchie, la

Hongrie et les provinces cisleithanes, sont maintenant réunies à Vienne. La Hongrie est toujours en bonne veine; elle exporte ses blés avec profit pour elle et une grande utilité pour la consommation européenne; ses chemins de fer, pas encore assez nombreux, ont un des meilleurs trafics de l'Europe. Elle a eu recours au crédit pour construire de nouvelles lignes; elle a demandé à la place de Paris l'hospitalité d'un emprunt dont la souscription s'est terminée avec succès. La race de l'empire qui se rapproche le plus de la Hongrie est la race polonaise formant le royaume de Galicie. Une publication récente, la *Correspondance du nord-est,* qui a pour objet de vulgariser en France les informations sur les tendances politiques de cette partie de l'Europe, nous fait assister à un curieux et intéressant mouvement de races qu'il avait été jusqu'à présent impossible d'observer avec suite. La Russie, avec sa propagande panslaviste, a prise sur les populations slaves de la bordure orientale de l'Autriche. Il y a de l'agitation parmi les Tchèques de Bohême, et les conflits de race et de langue viennent de produire quelques troubles peu graves à Prague. C'est là une cause d'antagonisme entre la Russie et la monarchie autrichienne; mais cette difficulté est repoussée dans l'avenir par la contenance pacifique qui vient de prévaloir à Pétersbourg.

L'Italie demeure toujours assiégée de difficultés; elle reprend cependant quelque calme et du sang-froid sous le ministère sensé du général Ménabréa. Le président du conseil italien doit trouver un concours toujours plus ferme auprès des vrais patriotes. Il a obtenu un témoignage de confiance de la part du souverain par la nomination de M. Gualterio au ministère de la maison du roi; il a reçu de la chambre une manifestation favorable par le vote qui a déjoué une tactique de la gauche à propos du douzième provisoire du revenu, tactique par laquelle la gauche voulait contraindre le gouvernement à dissoudre la chambre et à faire des élections générales. L'amélioration des choses pour l'Italie va dépendre du caractère de ses relations avec la France. Nous croyons que les intentions de la politique française sont bienveillantes pour l'Italie. Nos sympathies n'abandonnent point l'unité italienne, et nous pensons que notre gouvernement désire mettre fin à son intervention dans l'état romain. Il faudrait qu'à force de bon sens et de modération on trouvât un moyen accepté des deux parties, un *modus vivendi* qui rendît supportables les relations entre la cour de Rome et le gouvernement italien. Peut-être les idées d'un arrangement ne sont-elles point encore assez mûries et n'est-il pas temps encore de dresser le programme qui permettrait à la papauté et à l'Italie de vivre ensemble sans se provoquer mutuellement et sans se heurter. Quoi qu'il en soit, nous persévérons à croire pour notre compte que l'expérience démontrera de plus en plus chaque jour la contradiction entre le véritable intérêt des croyances catholiques et la conservation du pouvoir temporel. Le pape Pie IX, si agité qu'ait été son pontificat, n'est point le premier

pape de ce siècle pour qui le pouvoir temporel a été une cause de souffrance. Pie VII a eu à subir, comme prince, d'autres oppressions et à lutter contre un adversaire autrement impérieux et inflexible, contre un vrai maître de la force. M. d'Haussonville a recomposé le récit de ce conflit de politique et de religion dans les belles études qui ont été si goûtées de nos lecteurs et qu'il réunit aujourd'hui en volumes sous ce titre : *l'Église romaine et le premier empire*. Il a tracé là une grande et instructive page de l'histoire de ce siècle. On sait quelle patiente recherche des documens, quel art de composition, quelle sagacité, quelle honnêteté d'intention et quelle impartialité il a montrés dans cette narration. La morale réprouve les artifices ou les violences de Napoléon dans cet épisode de l'éternelle lutte du sacerdoce et de l'empire. Une pitié généreuse s'attache aux tourmens de conscience et à la constance invincible du pontife dépouillé. Si intéressante que soit au point de vue de l'étude de l'âme humaine l'histoire de ce conflit, où la force de la conscience résiste victorieusement à la force matérielle, nous ne pensons pas qu'au point de vue des principes philosophiques du droit et des leçons politiques de l'expérience historique il y ait à souhaiter que les causes d'un tel antagonisme soient perpétuées par le faux système des concordats et des pactes de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle.

La politique audacieuse dont on attribue la représentation au général Ignatief n'a point réussi à Saint-Pétersbourg, le prince Gortchakof l'emporte, reste au pouvoir et arrangera à sa guise l'économie de sa vie domestique. Il faut espérer que cette politique modérée découragera les agitations que l'on annonçait comme les préludes d'une prise d'armes prochaine des races slaves et orthodoxes de l'empire ottoman. Ce moment de répit sera mis à profit, il faut l'espérer, par le gouvernement ottoman et par les puissances qui veulent le maintenir, en obtenant de lui les garanties d'une administration meilleure des populations chrétiennes. La France peut apporter dans le patronage des chrétiens d'Orient, combiné avec le respect de l'intégrité de la Turquie, une influence plus sincère, plus désintéressée, plus utile aux chrétiens que celle de la Russie. La politique de Pétersbourg n'est pas pressée d'adopter la devise de Constantinople capitale; mais elle ne se soucie point que la condition des chrétiens soit améliorée et agrandie de façon à pouvoir se passer un jour de tout patronage européen. Il faut que les chrétiens soient protégés contre les exactions de leurs clergés plus encore peut-être que contre les autorités turques. La Russie ne l'entend point ainsi; elle s'appuie sur un clergé avide et ambitieux qui maintient les populations dans la misère. S'il était question par exemple de prendre en considération le royaume de Grèce, de l'agrandir par l'annexion de la Crète, de l'Épire, de la Thessalie, on peut être sûr que la Russie s'opposerait à ce vœu des Grecs, qui, satisfait, pourrait susciter une candi-

dature prochaine et locale à la domination de Constantinople. Il n'y a que la France, l'Angleterre et l'Autriche qui puissent protéger avec sincérité et élever les races chrétiennes de la Turquie.

Nous ne terminerons point sans prendre acte d'un incident parlementaire significatif qui vient d'avoir lieu aux cortès de Madrid. La chambre venait de voter la loi qui change l'armement militaire de l'Espagne, lorsque le président du conseil, le maréchal Narvaez, prit la parole. Le maréchal saisit l'occasion pour assurer en termes énergiques que, l'ordre étant rétabli en Espagne, le ministère repoussait les accusations de réaction lancées contre lui. « Nous tous, les membres du présent ministère, s'est écrié le maréchal, nous serons toujours de véritables et sincères constitutionnels. » Cette déclaration, développée avec autorité et avec une remarquable énergie d'accent, est inspirée par une pensée juste, habile et conforme aux intérêts de l'Espagne. Le cabinet Narvaez a eu le mérite et la chance heureuse de rétablir l'ordre. Il se montrera digne de son succès, s'il conserve à l'Espagne les garanties du régime représentatif.

E. FORCADE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *Paul Forestier*, comédie en quatre actes, en vers, de M. Émile Augier.

M. Émile Augier compte dès à présent un succès de plus, et l'un des mieux mérités qu'il ait encore obtenus. Toute part faite à l'agitation factice des premières représentations, à l'illusion facilement contagieuse dans un milieu échauffé par l'attente et la nouveauté, cette comédie demeure, avec *l'Aventurière*, la plus vigoureusement conçue et la plus savamment conduite de l'auteur. Il a su y exciter l'intérêt et le soutenir jusqu'au bout à l'aide de moyens simples, sans complication de scènes ni de personnages épisodiques, par l'image saisissante de la passion. J'appliquerais volontiers à la pièce un des plus jolis vers qu'elle renferme :

Comme le cœur va droit, que ses chemins sont courts!

On discutera des hardiesses devant lesquelles eussent reculé des esprits moins sûrs de leur force, où l'on reconnaît l'auteur accoutumé aux procédés énergiques parfois jusqu'à la violence. Ces procédés sont justifiés, peut-être commandés ici par la situation même. La timidité n'est pas de mise quand on enfourche le coursier sauvage de la passion, que la civilisation a beau caparaçonner élégamment, charger de brides, embarrasser d'entraves, qui n'en est pas moins exposé à prendre le mors aux dents et s'emporte alors, sur l'aile des vents, à travers les demeures des hommes et les conventions derrière lesquelles la société s'abrite.

Away, away, my steed and I,
Upon the pinions of the wind,
All human dwellings left behind.

L'auteur attaque la passion parvenue à cette heure de crise qui ne souffre plus aucun détour, et son analyse pénétrante la poursuit sans nous laisser respirer une minute, sans éluder les difficultés, allant droit au but et ne le dépassant point. A mon sens, elle ne fléchit qu'une seule fois, et, si cette déviation est grave en ce que les suites s'en font sentir dans toute la pièce, l'auteur du moins n'essaie pas d'y échapper ou de les pallier par un replâtrage maladroit, il en prend son parti bravement et serre dans tout le reste la vérité de si près qu'à peine s'aperçoit-on qu'il ait failli. Cette résolution lui a porté bonheur et lui a fait parler une langue franche comme sa pensée, à la fois facile et brillante, pleine de vers bien frappés, dont plus d'un sans doute entrera bientôt dans la circulation. On n'en regrette que plus vivement l'excès de cette facilité même que l'auteur ne surveille pas avec un soin assez sévère, et qui dépare encore, en laissant passer des vers d'une élégance et d'une correction douteuses, un style où l'on rencontre de si heureux échos de la meilleure langue théâtrale. La donnée de la pièce est puisée dans ce que l'expérience de la vie a de plus ordinaire. Paul Forestier est épris pour une femme mariée, Léa de Clers, mais légalement séparée d'un mari dont elle n'a pas pu supporter les brutalités, d'une de ces passions redoutables lorsqu'elles s'emparent d'une nature ardente, délicate et sérieuse, car elles la dominent bientôt tout entière. Paul est peintre, mais on ne peut servir deux maîtres à la fois; l'artiste languit et se cherche encore dans l'amant, et comme l'âge approche pour lui où le talent se noue quand il doit arriver à maturité, l'issue qui doit décider de son avenir ne peut être retardée longtemps. Le péril est réel, car son amour, quoique partagé, n'en est pas moins orageux. Léa sans doute est digne de lui. Généreuse et fière, elle n'a qu'un seul amour à se reprocher, et cette faute même trouve dans le précoce isolement auquel la fatalité l'a condamnée, dans la liberté relative d'une situation qui l'affranchit en une certaine mesure des devoirs légaux, une atténuation, sinon une excuse. Ils portent l'un et l'autre dans la passion qui les lie pour toujours la noblesse et la loyauté de leur caractère; il croit en elle comme elle croit en lui. Ils seraient heureux sans l'obstacle indestructible qui leur interdit à jamais peut-être l'espérance de pouvoir mettre leur bonheur au grand jour. Ils subissent en attendant la destinée des furtives amours, l'inquiétude et la crainte. Depuis deux fois vingt-quatre heures qu'à la suite d'une querelle insignifiante Léa n'a point paru, Paul souffre cruellement.

Tel est le point de départ, qui n'a certainement rien de rare ni d'exceptionnel. C'est une de ces brouilles qui troublent à peine un ménage d'époux, mais qui sont promptes à s'aggraver entre amans, parce que ces liaisons, ayant pour seul gage de durée l'intensité de la passion qui

les a fait naître, se sentent menacées par tout ce qui semble en trahir ou peut en causer la diminution. Le mariage enchaîne le cœur, mais il le protége par là contre son inconstance et ses dégoûts. L'amour n'a de force que celle qu'il trouve en lui-même, et la liberté dont il se montre fier est justement ce qui lui inflige son irrémédiable inquiétude. L'amour, il est vrai, s'est fait des devoirs à lui, imposé des obligations d'autant plus rigoureuses, créé des délicatesses d'autant plus exigeantes, qu'elles sont dépourvues de toute consécration positive; c'est depuis lors qu'on a pu le considérer parfois comme un danger social, et qu'il est devenu si souvent un supplice pour les cœurs qu'il possède. Fier de cette noblesse acquise et se sentant capable, lui aussi, de pudeur et de dévouement, il a pu se poser en rival du mariage, et s'est mis à traiter avec lui de prince à prince; il n'en a pas moins eu à lutter contre ses soupçons et sa propre fatigue, contre l'opinion, qui ne se laisse pas impunément affronter, contre les sévérités du monde, auxquelles on ne s'habitue jamais, contre les affections de famille, justement jalouses de ce que les passions de cet ordre ont d'exclusif, d'envahissant, d'ombrageux. Le héros ne tarde pas à connaître ces fatalités implacables, et son père est le premier avec lequel il va devoir entamer la lutte.

Michel Forestier est sculpteur, et son caractère forme avec celui de Paul un contraste que l'auteur a eu l'occasion de marquer lui-même en traits expressifs. Si l'ardeur qui caractérise le fils n'est pas exempte de faiblesse, la nature du père est tendre et stoïque à la fois. Il nourrit le double amour de son fils et de l'art. Il a connu le sacrifice, et, sachant ce qu'on y trouve d'énergie d'abord, puis à la longue de tranquillité morale et de douceur, il ne craindra pas de le conseiller aux autres. Veuf de bonne heure, il a renoncé par pur dévouement paternel à épouser depuis une femme qu'il adorait, il a cédé à l'un de ces impérieux caprices d'enfant dont la profondeur et la tyrannie sont inexplicables, il n'a pas voulu imposer à son fils une belle-mère qu'il semblait redouter, et dont la présence lui paraissait l'usurpation d'une place encore occupée dans sa mémoire enfantine. Michel Forestier est resté seul, et il a goûté pour récompense les joies vivifiantes de l'abnégation. Ce qui domine en lui toutefois, c'est une sorte de sévérité antique, une droiture inflexible et mâle : il est avant tout attaché au devoir, et il ne borne pas les siens à son fils, il les comprend d'une manière plus large, il les étend à tous ceux qu'il peut aider ou défendre, à une enfant, Camille, dont il est le tuteur et qui lui a été léguée par la femme qu'il aimait, à Mme de Clers elle-même, la tante de cette enfant. Lorsqu'un jeune homme, l'ami de son fils et son propre élève, vient leur confier à tous deux étourdiment qu'il a fait la cour à Mme de Clers, quoiqu'il avoue sa défaite, Forestier le redresse vertement, sa rude austérité de tuteur volontaire s'indigne, et il explique de quelle manière il entend la famille :

Je l'ai toujours comprise à la façon romaine,

Et je compte pour miens dans cette acception
Tous ceux qui sont tombés sous ma protection.

On conçoit de quel œil inquiet un tel père suit le développement encore incertain du talent de son fils; il ne lui est pas difficile, à travers les agitations et les tristesses qu'il observe en lui, de deviner quelque secret obstacle, et, lorsqu'il sonde cette âme avide de s'épancher, il ne s'étonne pas d'en tirer une demi-confidence, l'aveu d'une passion tourmentée; il triomphe un peu légèrement, il faut le dire, quand il arrache de ce cœur dépité, gros d'amertume et de colère, la promesse de renoncer à l'amour, de fuir une coquette et de se réfugier dans le travail. Il n'est pas d'affection humaine qui n'ait son grain d'égoïsme : déjà Forestier rêve pour ce fils un mariage, objet depuis longtemps caressé de ses secrets désirs, avec sa pupille, dans laquelle il revoit sans cesse la femme aimée, et que cette union fixerait pour jamais auprès de lui. Toutefois cet égoïsme ne dépasse pas la mesure de ce qu'exige la vérité de l'observation; il ne porte pas atteinte à la hauteur de ce caractère, à la franchise rigide de cette physionomie, dont M. Got a si bien rendu la bonhomie et la fierté.

Non moins impatiente que son amant de mettre fin à une querelle ridicule, Mme de Clers entre par une porte dérobée dont elle a la clef dans l'atelier de Paul, et se trouve à l'improviste en présence du père. Sa confusion n'a d'égale que la surprise désolée de Forestier. Voilà donc celle qu'il défendait si sévèrement tout à l'heure contre l'impertinence d'un sot, elle est la maîtresse de son fils! Deux fois humilié, il refoule cependant sa colère, et son indignation tourne bientôt en prière. Il demande à Mme de Clers une rupture, et, pour l'obtenir, il lui peint l'avenir tel qu'il le voit, tel qu'il sera sans doute, plein de déceptions et d'épreuves. Il lui montre les années (car elle est plus âgée que Paul) changeant bientôt en un insupportable fardeau les liens qui les unissent. Elle se récrie en femme sûre d'être aimée et capable, si le jour de la désillusion vient jamais, de s'immoler; mais il insiste, il s'efforce de faire germer le doute en son âme, il en appelle à l'amour dont elle se vante, il essaie de l'exalter par la pensée du sacrifice, et, lorsqu'il la voit ébranlée, il sollicite du moins une épreuve temporaire. Qu'elle fuie, qu'elle disparaisse sans rien dire : si l'amour de Paul résiste à cette absence, Léa triomphe et rien n'est perdu; s'il n'y résiste pas, l'épreuve les aura soustraits tous les deux à une inévitable déception. Je ne puis, je l'avoue, suivre ici M. Émile Augier. Malgré la subtilité du raisonnement, cette conduite est en contradiction avec le caractère de Forestier. L'intervention directe de l'égoïsme ou, si l'on veut, de la sagesse paternelle dans l'intérêt du fils n'est pas au théâtre un ressort nouveau, et l'auteur aurait pu se dispenser de cet emprunt à *la Dame aux camélias*. Forestier est un homme droit jusqu'à la rigueur; je ne puis admettre, quel que soit son motif, qu'il s'abandonne à ce spécieux calcul, qu'il trompe du même coup et Mme de Clers, en essayant de lui persuader, ce qu'il sait bien n'être pas vrai, qu'elle sera

bientôt oubliée, et son fils, en laissant croire à celui-ci qu'il est impudemment délaissé par une coquette, et lui-même, en comptant sur le succès d'une pareille diplomatie. Il n'y a de praticable pour un tel homme que la voie droite, celle de la vérité. Que Forestier obtienne, s'il le peut, de Paul et de Léa par ses conseils qu'ils recourent pour se guérir d'une fatale et dangereuse passion aux grands médecins, le temps et l'absence; mais la ruse n'est pas digne de son caractère, elle ne l'est pas non plus de sa prévoyance. Lorsqu'ils se reverront, qu'arrivera-t-il en effet? Peut-être ignoreront-ils toujours la stratégie dont ils ont été victimes; Forestier n'en aura pas moins semé en eux le mépris et la haine, car dans les âmes bouleversées par un si violent amour ces sentimens survivent à la passion même, et ils ne peuvent donner qu'une mauvaise moisson; ou bien ils connaîtront l'auteur du procédé tortueux par lequel ils ont été séparés, et celui-ci n'aura fait que compromettre son légitime ascendant, le respect dû à son autorité de père, sans même être sûr de les dérober ainsi au malheur qu'il espérait détourner. D'autant plus sûrs de s'aimer qu'ils auront plus souffert, se regardant comme nécessaires l'un à l'autre, ils se précipiteront avec frénésie dans l'abîme qu'il aura vainement tenté de fermer sous leurs pas par un mensonge. Forestier se flatte de clore, en usant de stratagème, le drame à son début, son imprudence va au contraire en accélérer la crise et la rendre plus dangereuse.

Au bout de quelques mois, Paul est marié, Léa paraît oubliée, la maison du sculpteur semble n'abriter que des cœurs heureux. Entre Camille, la vivante image d'une femme toujours aimée, qui est devenue vraiment sa fille, et Paul, calme en apparence et revenu au travail, Forestier a lieu de se féliciter. Paul se vante de son bonheur, mais d'un ton à en faire douter. A qui l'observe de près, les tendresses banales qu'il montre par accès pour Camille, des emportemens tout à coup réprimés, une impassibilité voulue, je ne sais quoi d'âpre et d'agité dans sa voix, indiqueraient plutôt qu'une fièvre intérieure le brûle et qu'une tempête s'amasse secrètement en lui. Sa femme est une enfant aimante et charmante; mais cette voix innocente, ce front calme, ces yeux limpides où la joie rayonne, sont plus faits pour irriter que pour pacifier l'âme encore en deuil d'un amour trompé. Paul souffre, quoi qu'il en dise, et il n'a pas subi l'épreuve décisive, il n'a pas revu Léa, toujours absente. Elle revient enfin, rappelée par Forestier pour régler des affaires d'intérêt, elle revient veuve et libre; Paul se dit qu'ils pourraient être heureux maintenant, si elle ne l'eût trahi. Ils se revoient, et les regards, les paroles qu'ils échangent, chargés d'allusions amères, de reproches blessans, de haine et de colère, ne sont que les premiers éclats de la passion furieuse qui gronde dans leur sein. Ils s'aiment, tout en s'accusant mutuellement; mais ils s'aiment sans espérance, car ils sont séparés par le mariage de Paul et plus encore par la honte de Léa, qui reparaît souillée.

Ici se présente un incident dont l'idée déconcerte au premier abord,

et qui aurait pu devenir pour la pièce un péril réel, parce que le sens n'en apparaît pas assez vite et ne se révèle qu'à la réflexion. Dans une de ces confidences qu'on échange entre amis après une absence, M. de Beaubourg raconte à Paul une étrange bonne fortune de son voyage. Il a rencontré à Vienne une femme qu'il avait naguère courtisée sans succès à Paris. Un soir qu'il était chez elle, qu'elle s'était montrée spirituelle, caustique, amère, provocante, qu'une exaltation singulière n'avait cessé de se trahir dans sa voix tour à tour étouffée et stridente, dans ses regards, par momens allumés d'un soudain éclair, resté seul avec elle, il avait risqué un nouvel aveu, et cette fois elle avait cédé; mais, à peine vaincue presque sans résistance, elle s'était réveillée comme d'un songe horrible et l'avait repoussé avec épouvante. Depuis, il n'a jamais pu pénétrer auprès d'elle. Paul n'a pas de peine à deviner, sous le voile transparent dont M. de Beaubourg enveloppe son récit, le nom de l'infâme : c'est Mme de Clers. Pourquoi cette souillure imprimée par l'auteur au caractère de son héroïne? Mme de Clers n'est-elle vraiment qu'une misérable abandonnée? ou n'est-ce ici qu'un de ces écueils volontairement cherchés qu'au risque de s'y briser M. Augier aime à franchir de front pour faire montre de son adresse et de son intrépidité? Non, cette défaillance, Léa l'explique elle-même à l'acte suivant; c'est au moment où s'accomplissait l'union de Paul et de Camille qu'elle s'est livrée.

La chambre nuptiale
Qui s'ouvrait devant vous apparut à mes yeux.
Tout mon être frémit d'un besoin furieux
De me venger de vous, de me souiller, que sais-je?
De mériter mon sort par quelque sacrilége.

Soit, M. Augier n'a pas craint de suivre la passion jusque dans ses écarts, parce que ces écarts mêmes en montrent la violence : il s'est ménagé par là le moyen de faire voir en même temps à quel point Paul est dominé, puisque son amour va résister bientôt au souvenir d'une pareille chute, et ce qu'il y a de ressort dans le caractère de Léa, puisqu'elle réussit à se racheter de l'infamie; mais l'explication vient un peu tard, et le spectateur demeure inquiet trop longtemps.

On conçoit que Paul s'y méprenne et ne voie dans le récit qu'il vient d'entendre que l'abandon d'une Messaline. Il oublie que la date, l'heure de cette chute qui l'exaspère est celle où lui-même se prostituait dans un mariage sans amour; il ne songe pas que cette faute, à laquelle il ne peut penser sans fureur, a été l'entraînement d'un profond désespoir, qu'elle est le signe décisif d'une passion irritée qui ne recule pas devant les représailles et la honte. Le prompt dégoût qui a suivi la défaillance, l'horreur que Mme de Clers a manifestée pour l'homme que le hasard en a fait profiter, ne lui disent pas qu'à cette heure même elle expie déjà ce fol égarement. Il n'y voit que la suite toute simple de la légèreté dont il a été victime et l'histoire ordinaire d'une chercheuse d'aventures. De

quel ton il la redit à son père! On comprend sa colère; ce qu'on ne saurait comprendre, c'est le sang-froid de Forestier, qui ne découvre pas dans ces éclats de rire, dans ces yeux noyés de larmes, le feu d'un amour toujours vivant; ce que l'on comprend moins encore, c'est que ce père, au récit de la honte de Léa, ne se demande pas s'il n'est lui-même pour rien dans cette déchéance, et se contente de dire d'un ton glacé :

Il est certain, mon cher, qu'une telle aventure
De la compassion étouffe le murmure.

Léa, qui ne peut se contempler elle-même sans rougir, qui a perdu jusqu'au droit de se rassasier en paix de sa douleur, n'a plus qu'à se faire dans la solitude un tombeau anticipé. Ce refuge même lui est enlevé. Il faut d'abord qu'elle reçoive les épanchemens de sa nièce Camille, avide de lui raconter son bonheur. La femme et la maîtresse sont en présence, la première tout orgueilleuse de ses joies tranquilles, confiante et assurée dans l'affection légale de son mari, ne daignant pas, ô naïveté! se montrer jalouse des infortunées qui ont dévoré en passant au bord du chemin les premières feuilles de ce cœur qu'elle possède maintenant tout entier, et ne s'informant pas même si Paul eut jamais des maîtresses, qui pour elle sont non avenues.

Car leur rôle consiste, autant que j'ai compris,
A donner patience à nos futurs maris.
On dit que c'est dans l'ordre, et que jamais l'épouse
N'y perd rien dont elle ait sujet d'être jalouse.

C'est ainsi qu'ignorante de la passion et de ses éclats foudroyans, elle remue d'un doigt insolent et candide les cendres encore chaudes d'un foyer qui n'est qu'assoupi. La passion qu'elle outrage s'agite longtemps frémissante et muette, jusqu'à ce qu'elle se réveille à la fin, car elle a son orgueil aussi, l'orgueil de ses plaisirs chèrement achetés par la honte et les larmes, mais plaisirs sans rivaux, de ses souffrances gaîment affrontées, parce qu'elles sont suivies de transports dont le souvenir ne s'efface jamais, et, du nuage sombre où elle habite avec la foudre, elle éclate et disperse au vent ces petits bonheurs que les âmes faibles s'arrangent à l'abri des conventions et de la loi :

L'amour comme la guerre a sa chair à canon.
Femme galante ou femme adultère, le nom
N'y fait rien. C'est toujours une femme perdue
A qui pour tout loyer l'ingratitude est due.
Dévorez-lui le cœur pour tromper votre faim,
Dupez-la. Ce n'est pas agir en aigrefin,
C'est dans l'ordre. Il faut bien gagner le mariage
Et charmer de son mieux les ennuis du voyage.
On n'en est pas jaloux, et comme on a raison!
L'auberge porte-t-elle ombrage à la maison?

CAMILLE.

C'est ce que je me dis.

LÉA.

Eh bien! tu peux te dire
Que tout n'est pas non plus mensonge en ce délire,
Et que la délaissée en guise de remords
Laisse le souvenir peut-être de transports
Que n'inspirera pas l'épouse triomphante,
Car un cœur par deux fois jamais ne les enfante.
Qu'importent l'abandon, la honte et la douleur?
L'état de la maîtresse est encor le meilleur,
Et c'est elle qui peut de pitié faire aumône
A cette royauté grelottant sur son trône.

Ce ne sont pas ici thèses en l'air et théories scolastiques; chaque mot porte, s'enfonce dans les chairs palpitantes et fait couler le sang; chaque pensée est le cri de la passion blessée qui regimbe sous l'aiguillon et rugit. Nous assistons au duel moins inégal qu'on ne l'eût cru du bonheur légal, qui se pavane au soleil, et de l'amour clandestin, qui veut bien accepter le déshonneur, mais non pas la défaite. Léa ne remporte pas au reste une grande victoire en troublant le cœur d'une enfant. Pour la rappeler au sentiment de son naufrage, il suffit que l'homme à qui elle s'est livrée dans un moment de rage éperdue ose pénétrer par ruse dans sa demeure; elle n'est plus de celles dont la parole ait droit au respect et qui gardent au moins la liberté du dégoût. Elle le chasse; mais il la désarme parce qu'il se présente en suppliant et vient solliciter sa main. Une lueur d'espérance l'éblouit tout à coup, c'est un avenir nouveau qui s'ouvre à ses yeux; peut-elle cependant accepter cette offre, loyale après tout, tromper un homme qu'elle n'aime pas, mais qui est sincèrement épris? Elle refuse, et, pour expliquer son refus, elle est obligée de rougir devant lui en confessant la vérité; elle cède enfin à ses instances. Ce mariage inespéré, c'est à la fois la vengeance et la rédemption. Par malheur, la passion n'obéit pas à ces calculs; elle vit, elle a des racines qu'on n'arrache pas si facilement, quoique pressée par les sentimens qui ont grandi à ses côtés, la honte, le doute, le mépris des hommes, la satiété de la vie; elle s'est soulevée tout à l'heure au seul tableau des joies de Camille, elle se ranime plus vive encore lorsque Paul se présente à ses yeux. Il a la politesse sur les lèvres, mais la rage de la haine — ou de l'amour — est dans sa voix et dans son cœur; c'est pour tous deux un soulagement, lorsque Léa, lasse de son persiflage, lui dit :

Mais insultez-moi donc; vous en mourez d'envie.

Il lui jette à la tête son abomination, et de sa main brutale lui fait plier les genoux comme à une courtisane, la forçant de lui demander un pardon qu'il est impatient de lui accorder. C'est alors que d'un mot elle explique sa faute, et découvre à Paul que cette fuite mystérieuse n'a été qu'une épreuve exigée par son père. Il triomphe à son tour; il retrouve intact le seul cœur fait pour lui; souffrances, désespoirs, griefs mutuels, tout est oublié, des jours heureux leur sont réservés encore. Dans

l'impétueux réveil de sa passion, Paul poursuit Mme de Clers d'embrassemens auxquels elle peut à peine se dérober.

La scène, qui termine un acte où tous les ouragans de la passion sont déchaînés et où Mlle Favart déploie un talent de premier ordre, est hardie non moins qu'émouvante. On l'accepte toutefois, parce qu'on sent l'auteur entraîné hors du cercle des convenances ordinaires par la fatalité du caractère qu'il a conçu; Paul se débattrait en vain sous l'étreinte d'un amour arrivé à ce point où la raison humaine est près de fléchir et où la réflexion n'a plus de prise. Du même fonds de violence qui tout à l'heure le dégradait jusqu'à outrager une femme, il s'emporte, maintenant qu'il la retrouve toute à lui, jusqu'à s'oublier entièrement. Ce n'est pas tout; lorsqu'après s'être laissée aller dans ses bras, épuisée et mourante, Léa se redresse tout à coup, lui montre l'abîme infranchissable qui les sépare; lorsque, s'abritant derrière un mur de glace, elle lui jure qu'elle ne sera jamais à lui, lorsqu'elle lui dit :

> Fussiez-vous libre encore ou le devinssiez-vous,
> Je ne vous rendrai pas, flétrie et dégradée,
> Celle que pure un jour vous avez possédée,

alors nous ne voyons plus que la femme déchue qui se relève, l'effort d'une âme égarée, mais fière, qui embrasse résolûment le sacrifice et qui se régénère, la noblesse d'un caractère qui, en retrouvant l'estime de soi-même avec celle de son amant, conçoit l'inébranlable ambition de reconquérir l'honneur. La situation, si près d'être choquante, se transforme, et nous prenons en admiration la hauteur d'un amour capable d'imprimer au cœur de ces élans.

Léa ne peut espérer au surplus que Paul se rende à sa résistance, ni même qu'il la comprenne. Elle n'a qu'à fuir encore; mais nous serions étonnés de ne pas le voir lui-même faire aussi ses apprêts de départ pour la suivre. Pourquoi resterait-il? Qu'est-ce pour lui que le mariage? Un lien dans lequel on l'a enlacé par surprise. Qu'est-ce que sa femme? Un obstacle perfidement jeté dans sa voie et dont il n'a désormais à s'occuper que pour l'éviter. Ici se montre ce qu'a d'ingrat le rôle de Paul Forestier, si bien soutenu d'ailleurs en plusieurs scènes par M. Delaunay. Ces caractères émus, délicats, et que j'appellerais volontiers raciniens, ont, jusque dans leur faiblesse même, un charme auquel on ne peut résister. Quelques faux pas qu'ils fassent, ils intéressent tant qu'ils sont dans la voie de leur passion, parce qu'ils y portent une suite et une profondeur merveilleuses, parce que, pour atteindre ce qu'ils convoitent, leur volonté, d'ailleurs si fragile, déploie une obstination et parfois une audace, leur esprit une subtilité de raisonnement, une éloquence de sophisme qu'on admire malgré soi; mais se trouvent-ils aux prises avec des obligations positives, impérieuses, alors apparaissent dans tout leur

jour les misères d'une volonté sans ressort, l'impudeur d'un égoïsme qui réclame et qui accepte effrontément tous les sacrifices, le combat lamentable d'un esprit trop lumineux pour se tromper sur le vrai chemin et d'une âme trop débile pour s'y engager résolûment. Dans Racine, les personnages de cette espèce sont des femmes, Hermione, Roxane, Phèdre; on n'en attend pas davantage. On est plus exigeant avec un homme, et Paul Forestier commence bientôt à faire pitié. Il ne pourrait se sauver que par l'indomptable opiniâtreté de la passion; la sienne ne tardera pas à plier, quoiqu'elle ne se rende pas sans combat.

Quelques minutes encore, et Paul, échappant à la scène des adieux, aura quitté pour toujours une maison où il laisse le malheur et les larmes, et voyagera sur les pas de Mme de Clers. A l'instant où il va franchir le seuil, le hasard, qui ne veut rien lui épargner, ramène son père devant lui. C'est la première fois qu'ils sont face à face depuis que Paul sait enfin le secret du départ de Léa. Il y a entre eux un compte à régler, qui va mettre gravement en péril le respect filial et l'autorité paternelle. Malgré le prétexte par lequel Paul essaie d'expliquer son départ, Forestier en devine aisément le véritable motif, dès qu'il apprend que son fils et Léa se sont revus, et le combat inévitable se livre aussitôt entre eux, direct, acharné, sans ménagemens, à visage découvert comme entre deux étrangers. Le père, en reconnaissant à demi l'imprudence de ses faux calculs, rappelle son fils à l'honneur, aux obligations sacrées qu'il a contractées envers Camille; pour toute réponse, Paul énumère ses justes griefs, la ruse qui l'a séparé de Léa, ses longues souffrances secrètement dévorées, la folle complaisance d'un mariage qui n'a été qu'une embûche; les paroles qu'ils échangent, amères dès le début, tournent vite à la violence et à l'injure. Un moment d'attendrissement est sur le point de tout sauver; c'est le père qui revient le premier :

Mon fils, est-ce possible?
En sommes-nous venus à cette lutte horrible!
Un père avec son fils, deux êtres droits et bons!
Est-ce à toi que je parle? Est-ce toi qui réponds?

PAUL.

Qui m'aurait dit qu'un jour, ô père! ô mon cher père!
Tu me ferais en vain une telle prière?

Quand tous deux semblent prêts à se jeter dans les bras l'un de l'autre, il suffit d'un mot de Forestier qui rallume la jalousie de Paul, pour qu'il s'élance vers le seuil défendu par son père, et n'hésite plus à se frayer un passage par la force.

Où le père échoue, la femme du moins réussira-t-elle? Camille n'a pas trempé dans le stratagème dont Paul se plaint d'être la victime; elle a sa jeunesse, son confiant et naïf amour, qui plaident pour elle, et non sans éloquence. Est-ce assez cependant pour qu'elle l'emporte? Ne l'ou-

blions pas, l'amour, tel que la civilisation l'a fait, n'est pas seulement *Vénus tout entière à sa proie attachée,* c'est un composé bizarre où entrent, avec l'emportement des sens et l'attrait païen de la beauté, mille accords indéfinissables, une étrange soif d'émotions et même de souffrances; la jeunesse ne suffit pas pour l'exciter, il y faut une éducation accomplie et une longue expérience. D'où viendrait sans cela le dangereux empire des femmes déjà entrées dans l'orageuse saison de la vie, qui, n'ayant plus la virginité de l'âme et du corps, remplacent ces fleurs du printemps par une science profonde des subtilités de la passion et des raffinemens amoureux? Camille ne saurait lutter contre Léa, et ne songe pas même à l'essayer. Cependant son rôle, insignifiant jusque-là, se transforme en un moment. Le cri de Forestier dès qu'elle apparaît : « Paul veut fuir avec Léa! » est pour elle une initiation. Tout à l'heure encore ce n'était qu'une enfant, cette première et mortelle douleur fait éclore en elle la femme en un clin d'œil. Elle voit, quand le rideau de l'illusion se déchire, le gouffre qui la sépare de Paul; elle ne supplie pas, elle ne se défend pas, elle contemple la fatalité de sa destinée, les débris à jamais épars sur le sol de son bonheur anéanti, et elle se résigne. Cette résignation, plus forte que la résistance, brise enfin l'opiniâtreté de son mari, qui s'enfuit, laissant, comme toutes les natures faibles, son sort à décider à d'autres. Pitoyable et inutile abdication : qu'importe en effet qu'il demeure? En aimera-t-il moins Léa? Ce sacrifice arraché est-il de ceux qui se puissent accepter? Camille pourra-t-elle lui infliger à perpétuité le supplice d'un amour qu'il ne partage pas?

Aussi, lorsqu'elle revoit encore une fois Mme de Clers, qu'elle croit complice de Paul, Camille ne trouve pas dans son cœur incapable de haine un reproche, un mot amer à lui adresser. Son sacrifice est fait, l'abandon est son lot et la mort son refuge souhaité :

> Si Dieu me rappelait, vous seriez réunis,
> Heureux, et moi du moins, mes maux seraient finis.
> Oh! quelle volupté de mourir de la sorte!
> Vous ne l'oublîriez pas, votre petite morte.
> Paul me pardonnerait, et parfois en songeant
> Dirait : Elle m'aimait pourtant, la pauvre enfant!

Vainement Mme de Clers se déclare résolue à fuir, cette fois volontairement et pour ne revenir jamais, que dis-je? à relever entre elle et Paul l'obstacle d'un second mariage, à tout faire enfin pour le guérir de l'amour par le mépris. Entre ces deux femmes, dont les sentimens se heurtaient il y a quelques instans à peine avec violence, c'est maintenant une rivalité d'abnégation et des effusions de tendresse sous le poids d'un malheur commun; mais absente ou présente, adorée ou haïe, Léa n'occupera-t-elle pas toujours souverainement le cœur de Paul? Camille le comprend, et, décidée à lui rendre à tout prix la liberté, elle s'apprête à mourir en lui

envoyant, c'est sa suprême faiblesse, un dernier baiser et un dernier adieu. Le billet tombe à temps aux mains du père, et Paul peut enfin mesurer la grandeur de ce dévouement, la profondeur de cette âme qu'il a dédaignée. S'il n'est pas guéri, la guérison du moins n'est plus désormais impossible. Il y a de ces retours dans la vie dont la soudaineté ne nous étonne pas trop. Notre logique est plus rigoureuse au théâtre, et avec raison. Nous sentons bien qu'il reste ici trois âmes meurtries, que Paul, Léa, Camille, sortis de la lutte, n'en porteront pas moins d'ineffaçables cicatrices. N'est-ce pas la vie même? N'entre-t-il pas toujours dans le bonheur une portion de regrets et de souvenirs douloureux, et la paix, lorsque l'âge nous l'apporte, n'est-elle pas faite en proportions égales de repentirs et de pardons? Celui-là pourrait-il se flatter de connaître la vie qui, arrivé au milieu de la route, ne verrait derrière lui que des sentiers éclairés d'une lumière toujours joyeuse au lieu d'un chemin jonché de ses amours flétris, de ses pures croyances détruites?

Le sujet que M. Émile Augier a traité, poétique et vivant tout à la fois, ne pouvait l'être que par un homme qui possédât au même degré l'imagination créatrice et l'habileté d'une main rompue de longue date à la pratique des artifices de la scène; il ne fallait pas moins que cela pour en faire passer les hardiesses. Quelques personnes s'effaroucheront peut-être de la violence de certaines situations; je ne partage pas leurs scrupules, parce que, si l'impression totale est forte, elle n'a pourtant rien de malsain. Le dirai-je? je crains que le théâtre ne soit de plus en plus condamné à ces violences. Je n'aperçois plus guère, vu l'épuisement des types généraux, que deux voies pour la comédie : ou bien elle discutera des thèses morales, nécessairement prises en dehors du lieu commun et où devra par suite entrer une grande part de témérité et de paradoxe, ou bien elle s'attachera, comme elle l'a fait dans tous les temps, aux peintures de la passion. Or les passions, comprimées par le niveau chaque jour appesanti des convenances, se cachent la plupart du temps dans la société présente et disparaissent sous l'action de cette universelle démocratie qui impose à tout la monotonie de ses formes, réprime toutes les audaces, efface toutes les originalités, abat tous les angles. Les passions n'ont pas cessé d'exister, tant s'en faut; mais, pour soulever ces couches multipliées de conventions de toute sorte, il faut qu'elles aient une violence extraordinaire qui brise tous les liens et affronte toutes les lois. Le temps de la comédie au pastel est passé.

CHALLEMEL-LACOUR.

L. BULOZ.

ENCORE UN MOT

SUR SADOWA

La campagne qui s'est terminée par la bataille de Sadowa a été jugée surtout par l'imprévu et la grandeur de ses résultats. Notre amour-propre s'était volontiers accommodé de l'idée que les Autrichiens, battus par nous en 1859, triompheraient à leur tour de soldats qui n'avaient paru sur aucun grand champ de bataille depuis Waterloo; mais l'événement a trompé notre attente, et l'armée prussienne a remporté sur nos adversaires de Solferino des victoires dont la rapidité et la facilité nous ont confondus. Après avoir commis la faute d'apprécier trop légèrement la valeur de l'armée prussienne, après y avoir ajouté celle de ne rien faire pour prévenir les événemens qui allaient augmenter la puissance de cette armée, nous n'avons pas su envisager de sang-froid les faits accomplis, et nous nous sommes laissés aller à une émotion exagérée, peu digne d'un pays comme la France. Était-ce bien là réparer notre erreur? Et la loi militaire, dont la pensée a été conçue au milieu de ce trouble des esprits, cette loi qui va imposer de si lourdes charges à nos populations et qui déjà y jette une perturbation si grande, était-elle bien nécessaire? Il n'est plus temps de se le demander, aujourd'hui qu'elle a été adoptée par nos deux assemblées. Déclarée désastreuse par les uns, inutile et pleine de contradictions par les autres, désagréable à tous, elle n'en a pas moins été votée par scrupule patriotique. Jamais en France on n'a refusé au gouvernement, quel qu'il fût, ce qu'il réclamait comme nécessaire à la défense du pays. Il faut cependant s'entendre sur ce mot défense du pays. Il ne peut être ici question d'une nouvelle lutte à soutenir

contre l'Europe entière. Il a fallu l'ambition de Napoléon pour affronter cette lutte, et son génie pour la rendre douteuse; mais nos deux invasions de 1814 et de 1815 sont bien faites pour montrer l'inévitable résultat d'une pareille entreprise, et ce n'est pas à un danger comme celui-là qu'il s'agissait pour nous de parer. Ce qui nous a troublés, ce qui nous a fait prendre l'alarme, c'est uniquement la puissance prussienne, grandie à nos yeux d'une manière si soudaine et si démesurée par la victoire de Sadowa, que nous nous sommes crus menacés par elle. Avons-nous eu raison? Sans doute l'armée prussienne rentrait en scène après cinquante ans de paix par un éclatant triomphe, sans doute elle allait ajouter à la force morale que ce succès lui donnait les ressources matérielles des états annexés par la conquête, elle allait se grossir et se fortifier de populations militaires célèbres par leur valeur, les Hanovriens, les Hessois, les Saxons; mais avec un peu plus de sang-froid nous aurions reconnu que, malgré tous ces accroissemens, la Prusse était encore loin du chiffre de notre population, qu'elle était loin de posséder toutes nos ressources militaires, et surtout celles de notre marine, cet auxiliaire si puissant des guerres continentales. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il y a eu chez nous, peuple comme gouvernement, un effet d'imagination vraiment regrettable au lendemain de Sadowa; nous avons trop paru nous défier de nos forces dans une lutte éventuelle avec la Prusse. Les esprits se sont peu à peu calmés; un examen attentif et réfléchi est plus facile aujourd'hui.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis les événemens dont l'Allemagne a été le théâtre. Peut-être ce laps de temps est-il insuffisant pour que la vérité se fasse jour tout entière; cependant bon nombre de témoins et d'acteurs même ont parlé et écrit sur ce qu'ils ont vu ou fait sur les champs de bataille. Les états-majors eux aussi ont commencé à publier ces relations officielles dans lesquelles, à côté des petites altérations commandées par la politique ou l'intérêt dynastique, on trouve de précieux renseignemens. Enfin le temps dans sa marche a laissé échapper quelques-uns de ces secrets de la politique qui finissent toujours par tomber dans le domaine de l'histoire.

Or si de l'étude de tous ces faits et de tous ces récits ressortait la preuve qu'indépendamment des mérites réels et incontestables auxquels les Prussiens ont dû leurs dernières victoires sur les Autrichiens, ils ont été avant tout singulièrement heureux; s'il est vrai que les hommes, les choses, les circonstances, les aient servis d'une manière exceptionnelle, et leur aient donné des supériorités passagères qui ont disparu aujourd'hui et ne se retrouveront plus;

si surtout il est facile de prouver qu'une lutte avec la France ne saurait leur assurer les mêmes avantages, peut-être devra-t-on reconnaître qu'on s'est bien hâté de prendre les mesures extrêmes de défense nationale dont notre pays se montre si fort ému, et dont le principal résultat jusqu'ici a été de grandir encore le succès de nos voisins.

Il n'entre pas dans notre pensée de raconter la campagne de Sadowa, ce qui a déjà été fait bien des fois et avec talent. Nous voulons seulement appeler ici l'attention sur les points caractéristiques de cette grande lutte et en tirer les conclusions à l'appui de l'opinion que nous venons d'émettre. Nous sommes conduits tout d'abord à parler du fusil à aiguille, de ce héros populaire de la campagne, dont toute la presse européenne a redit d'abord avec stupeur les effroyables merveilles, et dont peu après on s'est mis, suivant l'usage, à rabaisser l'importance. Un seul mot, et bien concluant, dira sur ce point toute notre pensée. En face d'un ennemi armé comme l'était l'infanterie autrichienne, le fusil à aiguille a multiplié par cinq les forces prussiennes. Deux exemples aussi palpables qu'ils peuvent l'être en vont donner la preuve.

Comme on le sait, la Bohême a été envahie à la fois par deux armées : celle du prince Frédéric-Charles, entrant par la Saxe, et celle du prince royal par les défilés de la Silésie. Le même jour, le 26 juin, ces deux armées ont eu leur premier engagement sérieux. Dans une affaire toute d'infanterie, le prince Frédéric-Charles emportait le village de Podol. Les morts comptés sur le champ de bataille et les blessés recueillis aux ambulances se trouvèrent entre vainqueurs et vaincus dans la proportion de un contre cinq. Sur un point de la levée du chemin de fer, le capitaine Hozier (1), à l'ouvrage duquel nous sommes redevables de tant d'intéressans détails, constata dix-neuf cadavres autrichiens pour trois prussiens.

Pendant que se livrait le combat de Podol, le même jour, à la même heure, le corps prussien du général de Bonin, appartenant à l'armée du prince royal, rencontrait à Trautenau le 10e corps de l'armée autrichienne sous les ordres du feld-maréchal lieutenant de Gablenz. Ici la fortune était autre. A la suite d'un combat très vif, les Prussiens étaient repoussés et rejetés par l'ennemi d'une journée de marche en arrière. Et cependant la redoutable supériorité du fusil à aiguille n'en éclate pas avec moins d'évidence; la proportion reste la même entre Prussiens et Autrichiens gisant sur le champ de bataille. M. de Bonin, vaincu, accuse 1,300 hommes hors de combat, M. de Gablenz, vainqueur,

(1) Correspondant du *Times* à l'armée du prince Frédéric-Charles.

6,000! Honneur aux Autrichiens, qui surent faire reculer l'ennemi malgré de si grandes pertes! Mais, comme la suite l'a prouvé, un succès aussi chèrement acheté, quand il n'est que partiel, équivaut à une défaite.

Nous avons choisi ces deux combats parce qu'étant les premiers de la guerre et livrés aux deux extrémités du front d'opérations, ils témoignèrent tout d'abord de la force respective des deux armées, et ne purent manquer d'exercer des deux côtés et en sens contraire une très grande influence morale. Un homme, dans un moment d'héroïsme ou de passion aveugle, peut une fois se battre avec succès seul contre cinq; mais demander que cet effort soit renouvelé dans toutes les rencontres d'une campagne, c'est exiger plus que la troupe la plus brave n'a jamais pu faire. Et, pour donner au calcul un dernier degré d'exactitude, il faut ajouter ici que partout où le hasard mettait du côté des Prussiens la supériorité numérique, cette supériorité elle-même était multipliée par cinq, de telle sorte que là où les Autrichiens se trouvaient un contre deux, ils étaient de fait un contre dix.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, cette effroyable inégalité dans les moyens de destruction n'existe plus. Toutes les armées d'Europe se sont empressées de changer leur fusil. Nous avons le Chassepot, qui est un fusil à aiguille perfectionné. Les Autrichiens, en attendant leurs nouveaux fusils, ont converti les anciens, et cette conversion doit maintenant être achevée. L'équilibre est rétabli, et la question reste désormais de savoir entre quelles mains les nouvelles armes auront le plus de puissance, ce qui est une affaire de général. Pour en revenir à 1866, il est hors de doute qu'il n'y a eu nullement méprise de l'opinion dans l'importance décisive qu'elle a tout d'abord attribuée au fusil à aiguille. Il est hors de doute que ni les combinaisons de la politique, ni la direction, ni la composition des armées, n'ont influé au même degré que cette arme sur le résultat de la campagne. S'il s'est rencontré quelques officiers autrichiens pour nier ce fait, ce ne sont pas, à coup sûr, les chefs de l'armée; ce ne peut être que ceux qui, ayant fait à côté des Prussiens la campagne du Danemark, où les fusils à aiguille avaient fait merveille, ne surent pas reconnaître alors l'urgence qu'il y avait de changer l'armement de leur infanterie. A les entendre, il eût fallu tenir l'armée à une distance telle que la supériorité de portée du fusil autrichien eût compensé la rapidité de tir de celui des Prussiens, comme s'il était possible de régler la distance à laquelle doivent s'aborder des masses d'hommes aussi considérables que celles qu'on amène aujourd'hui sur les champs de bataille!

Ce qui est plus vrai, c'est qu'il y aurait eu moyen peut-être pour les généraux Autrichiens de racheter l'infériorité de l'armement par des combinaisons de stratégie qui, sur un point et à un moment donnés, leur eussent procuré une supériorité numérique très considérable, et, en assurant la défaite partielle et successive de plusieurs corps ennemis, eussent rendu impraticable la grande opération de guerre préparée par M. Moltke.

Il est impossible aujourd'hui, après l'événement, de nier qu'une chance de ce genre n'ait été offerte par le plan de campagne prussien à l'armée autrichienne. Son malheur est de n'en avoir pas su profiter, d'en avoir fait au contraire une occasion de désastre. Qu'y avait-il à faire en face de deux armées ennemies qui marchaient séparées l'une de l'autre par des espaces considérables avec la pensée d'opérer leur jonction? Prévenir, à ce qu'il semble, cette jonction en se jetant avec toutes ses forces réunies sur celle de ces deux armées qu'on avait le plus à portée de ses coups, et faire effort pour l'accabler sous le nombre. Au lieu de cela, on en revient aux vieilles pratiques de la pédanterie militaire; on prétend contenir l'ennemi, on prétend le battre, non où l'occasion s'en présentera, mais au lieu et au jour qu'on a déterminés à l'avance, et, pour atteindre ce but, trois corps de l'armée autrichienne s'en vont séparément et l'un après l'autre se faire écraser par un ennemi à qui chaque journée amenait de nouveaux renforts. Et c'est avec ces corps successivement mutilés, comme ils venaient de l'être par la désastreuse expérience du fusil à aiguille, qu'on ira livrer la gigantesque bataille de Sadowa. Franchement, c'était donner trop beau jeu aux armées du roi Guillaume.

Qu'on nous permette ici quelques lignes de détail sur les deux journées des 27 et 28 juin, où, près de Skalitz, au dire des officiers autrichiens, l'occasion de la victoire fut perdue par leur armée, et le sort de la campagne irrévocablement décidé contre eux. L'armée du prince royal sortait des défilés de la Silésie et entrait en Bohême sur deux colonnes. Celle de droite était arrêtée devant Trautenau par la résistance de Gablenz. Celle de gauche débouchait devant Skalitz par des passages étroits. A ce moment, six corps autrichiens étaient réunis autour de Skalitz et brûlaient de se mesurer avec l'ennemi. Le prince Frédéric-Charles et l'armée prussienne qui arrivait de la Saxe étaient au moins à deux journées de marche, et avaient sur leur route 60,000 Austro-Saxons sous les ordres de Clam-Gallas. Avant que cette autre armée pût venir au secours de celle du prince royal, les forces autrichiennes rassemblées devant Skalitz avaient donc tout le temps de faire au moins une tentative d'ensemble contre la colonne prussienne qui descendait des montagnes de la Silésie. Au moment dont nous par-

lons, les forces dont pouvait disposer le prince royal s'élevaient à 67,000 hommes. Celles du général Benedeck, le même jour, c'est-à-dire le 28 juin, se composaient de six corps d'armée, ensemble 150,000. Au lieu d'engager avec cette masse de troupes une action générale, l'état-major autrichien envoya le corps de Ramming se faire battre le 27, l'archiduc Léopold le 28, le comte Festetics le 29. Le 28 également, Gablenz, que l'on avait laissé à Trautenau sans secours, fut battu de son côté. Quant aux corps du comte Thun et de l'archiduc Ernest, on ne jugea pas à propos de les engager. Pourquoi ces attaques partielles au lieu d'une grande attaque d'ensemble? Pourquoi ces corps successivement détachés pour aller s'offrir aux coups meurtriers du fusil à aiguille? Il est bien difficile de le deviner. A mesure que l'effectif des armées va en augmentant, les hommes deviennent plus rares qui soient capables de les conduire, de les faire manœuvrer, de les nourrir et de les amener au moment opportun sur un champ de bataille favorable. L'état-major autrichien a évidemment fait une erreur, facile à reconnaître après coup, mais sans doute moins saisissable au moment de l'action, bien que l'opinion se soit aussitôt et généralement exprimée sur la faute commise. Il avait, dit-on, reconnu à Königinhof, à une journée de Skalitz, une position qu'il jugeait excellente, et c'était là qu'il se proposait d'attirer l'ennemi pour y livrer une action décisive; mais il faut le génie de César ou de Napoléon pour choisir ainsi son terrain d'avance et contraindre l'ennemi à y accepter la bataille. Le résultat de cette malencontreuse combinaison fut que l'ennemi refusa de se laisser contenir, occupa lui-même Königinhof, et qu'il fallut se replier sur Königsgrätz, où se réunirent, poussées les unes sur les autres, toutes les masses de l'armée autrichienne; mais elle avait cruellement souffert : la plupart des corps qui la composaient avaient été, chacun à leur tour, mal engagés et battus. Ils avaient perdu canons et drapeaux, et non-seulement on les avait exposés à l'action du fusil à aiguille de manière à fort ébranler le moral du soldat, mais on l'avait fait systématiquement de la façon a plus meurtrière.

Chaque armée a une manière de combattre qui lui est propre et qui est peu susceptible de changement, parce qu'elle tient au caractère national. Aux uns, l'impétueux génie de l'attaque : ceci a toujours été le partage du soldat français; à d'autres une force de résistance inébranlable : c'est là le mérite particulier du soldat anglais. L'histoire de la guerre d'Espagne, de 1809 à 1813, offre une suite de batailles toutes défensives, dans lesquelles la furie française vient continuellement se briser contre la fermeté britannique. C'est que lord Wellington, avec son génie prudent et réfléchi, ne demandait jamais à son armée rien qui ne fût en accord avec l'in-

stinct national. Toutes les fois que les accidens du terrain ou d'autres circonstances ne lui permettaient pas de livrer une bataille défensive, une bataille anglaise, il se retirait sans combattre. De là ses succès.

Or le soldat autrichien tient beaucoup plus de l'Anglais que du Français; l'immobilité lui va mieux que le mouvement, la défensive que l'offensive, et jamais il n'a été bien commandé sans que ses chefs tinssent grand compte chez lui de cette disposition. On ne le fit pas dans cette campagne. Parce qu'on avait vu à Magenta et à Solferino réussir les impétueuses charges de notre infanterie, on se figura que le même système d'attaque aurait le même résultat, et l'ordre fut donné d'aborder à la baïonnette les régimens prussiens. Cet ordre fut héroïquément exécuté. On vit les régimens autrichiens, leurs braves officiers en tête, se précipiter comme des fous contre l'infanterie prussienne; celle-ci, étonnée d'abord, reprendre bientôt son sang-froid, et comprendre à merveille que ces charges insensées n'avaient d'autre effet que de lui fournir l'occasion de tirer impunément de son redoutable fusil le parti le plus meurtrier. Le carnage, on le conçoit, dans chacune de ces attaques dut être épouvantable, et c'est avec des troupes affaiblies par de telles pertes, n'ayant jamais vu l'ennemi, sauf à Trautenau, que pour essuyer des échecs, — avec des troupes fatiguées en outre par les marches et contre-marches, suite nécessaire d'une guerre défensive, qu'on allait livrer la bataille de Sadowa contre les forces réunies d'un adversaire à qui tout avait réussi jusque-là, même ses fautes. On connaît le résultat, et l'immense désastre qui frappa l'Autriche dans la journée du 4 juillet 1866.

La situation de l'armée de Benedeck n'a pas été là sans analogie avec celle de l'armée française à Waterloo. Elle avait devant elle deux armées, celle du prince Frédéric-Charles et celle du prince royal; mais, bien que ces armées fussent en communication et que leur action combinée eût été arrangée dans la nuit qui précéda la bataille, le général autrichien pouvait espérer battre le prince Frédéric-Charles avant l'arrivée du prince royal, qui avait une longue route à parcourir, comme Napoléon avait espéré battre Wellington avant l'arrivée de Blücher.

Jusqu'à une heure de l'après-midi en effet, toutes les forces du prince Frédéric-Charles étaient venues se briser contre la bravoure des troupes autrichiennes. Celles-ci étaient établies dans des bois où les hommes s'embusquaient derrière les arbres, de manière à neutraliser l'avantage du fusil à aiguille. Ces bois étaient flanqués par leur admirable artillerie, une des meilleures de l'Europe, à l'absence de laquelle nos ennemis d'alors attribuent la perte de la bataille de Solferino. Placés dans ces conditions avantageuses, à

l'abri des effets du fusil à aiguille, les Autrichiens tenaient avec une fermeté invincible. Le mouvement en avant de l'armée du prince Frédéric-Charles était arrêté, la division du général Horne, qui s'était épuisée contre le bois de Sadowa, avait même dû être ramenée en arrière, et l'inquiétude commençait à se mettre au quartier-général prussien, où la pluie qui tombait et les mouvemens du terrain dérobaient la connaissance de l'arrivée du prince royal. On prononçait déjà le mot de retraite.

Mais à ce moment même l'armée autrichienne n'était plus en mesure de tirer parti des prodiges de valeur avec lesquels elle avait repoussé les attaques du prince Frédéric-Charles. L'apparition des casques prussiens en arrière de la ligne de bataille de Benedeck vint dissiper les alarmes conçues pendant un instant autour du roi Guillaume. C'était la garde formant les premières colonnes de l'armée du prince royal, qui venait occuper presque sans coup férir le village de Chlum, centre et point culminant de la position autrichienne. Les ingénieurs de Benedeck avaient fortifié Chlum pour servir de réduit à leur armée en cas d'échec, et se trouvaient ainsi avoir travaillé au profit de l'ennemi.

De Chlum, en effet, les Prussiens prenaient à dos toute l'aile droite autrichienne, qui faisait face au prince Frédéric-Charles, et on conçoit quelle cruelle surprise ce fut pour cette brave troupe d'être ainsi, au moment où elle s'y attendait le moins, foudroyée par derrière. Par un singulier hasard, ce fut le général Benedeck lui-même et son état-major qui reçurent le premier feu. Averti que l'ennemi se montrait en arrière de sa ligne, et refusant de croire ce qui lui semblait impossible, il courut en personne pour s'assurer du fait, et fut accueilli par une fusillade qui, en laissant plus d'une selle vide dans son état-major, ne lui permit plus le doute. Reprendre Chlum était nécessaire, et pour y parvenir les Autrichiens se consumèrent en d'inutiles efforts d'héroïsme. Que faire dans un pays découvert contre une troupe armée du fusil à aiguille et postée soit dans les maisons, soit dans ces ouvrages que les ingénieurs de Benedeck avaient élevés avec une prudence si mal récompensée? Chlum resta au pouvoir des Prussiens; l'aile droite autrichienne, prise entre deux feux, ne put que faire sa retraite avec des pertes énormes, et la vue de ce désastre ou la nouvelle qui s'en propagea rapidement produisit dans l'une et l'autre armée son effet inévitable. Que si l'on se demande par quel accident ou quelle incurie la seconde armée prussienne put arriver ainsi sans obstacle et presque inaperçue jusqu'au cœur de l'armée autrichienne, il est impossible d'y trouver une réponse satisfaisante. On doit supposer que le général Benedeck, malgré la surprise que cette arrivée inopinée lui causa, avait prévu quelque chose de semblable, car il

avait adopté pour son armée un ordre de bataille inusité et dangereux, une formation à angle droit, le sommet de l'angle à l'ennemi. Un des côtés avait face au prince Frédéric-Charles, et l'autre à la direction par laquelle le prince royal pouvait s'avancer; mais les troupes qui devaient former cette seconde ligne ne s'y trouvaient pas au moment critique, et ici encore la fatalité poursuivait la malheureuse armée autrichienne. Par un surcroît de mauvaise fortune, son chef d'état-major, M. de Henikstein, rendu responsable des premiers échecs de la campagne, avait été révoqué et remplacé la veille même de la journée de Sadowa. On se figure sans peine, pour peu qu'on ait la moindre expérience des opérations de la guerre, quel trouble un pareil changement, fait à un tel moment, dut apporter dans la transmission des ordres, des avis et dans le jeu si compliqué du mouvement d'une armée de 200,000 hommes. Penser à tout, tout prévoir est chose difficile et rare dans les occurrences communes de la guerre; le nombre des troupes et l'immense étendue du terrain multipliaient ici les chances d'oubli. On oublia beaucoup au quartier-général de Benedeck. D'abord on oublia de garder Chlum, puis on oublia la simple précaution de mettre quelques hommes en observation sur le clocher du village, clocher qui se voyait de partout, et du haut duquel on aurait certainement aperçu à temps les mouvemens de l'ennemi. On oublia enfin de donner à temps les ordres nécessaires pour la bataille. Ils furent transmis fort tard aux généraux, et en des termes si laconiques que le 4e corps, qui par sa position aurait eu la mission de garder Chlum, ignora entièrement qu'une attaque était à craindre de ce côté. N'ayant personne devant lui, il obliqua à gauche pour se porter au secours de son voisin, rudement attaqué, laissant ainsi ouvert l'espace par lequel pénétra la garde prussienne. Ce fut en voyant Chlum aux mains ennemies que les chefs de ce 4e corps apprirent que Chlum était le point capital de la position, et qu'il avait été garni d'ouvrages qui devaient leur en faciliter la défense. Est-il besoin de dire que tant de circonstances désastreuses pour leurs adversaires ne serviront pas toujours les armes prussiennes?

La bataille perdue, il fallut couvrir la retraite. Là aussi les pertes furent immenses. Dans les bois et les villages, partout où quelque abri avait compensé la supériorité du fusil à aiguille, le carnage avait été égal des deux côtés. On trouvait autant d'habits bleus que d'habits blancs sur le terrain; mais autour de Chlum, de Rosberitz, des villages qu'on avait essayé de reprendre sur les troupes du prince royal, le sol était exclusivement jonché d'habits blancs Même remarque aux endroits où l'infanterie autrichienne avait tenté des retours offensifs pour contenir ses adversaires : elle avait été littéralement fauchée. La poursuite cependant ne fut pas de longue

durée. On vit là ce qui ne s'est guère vu dans aucune armée, un prince de sang impérial, l'archiduc Joseph, à pied, blessé, ayant eu trois chevaux tués sous lui, rester le dernier avec quelques fantassins à disputer le terrain à l'ennemi. Ce noble exemple, la bonne contenance de quelques régimens d'infanterie, surtout des Saxons, qui se retiraient superbement avec tous leurs canons et la plupart de leurs blessés dans le rang, le feu admirablement dirigé de l'artillerie autrichienne, et non moins que tout cela l'inévitable lassitude du soldat après les émotions d'une pareille journée arrêtèrent de bonne heure l'armée prussienne. Quelques charges partielles essayées par ses escadrons n'eurent aucun succès. La grosse cavalerie et les obus autrichiens leur ôtèrent le goût de recommencer.

Ce fut le lendemain de la bataille et les jours suivans, sans nouvelle attaque de l'ennemi, par une espèce de réaction morale, grave sujet de réflexions pour les organisateurs de l'armée autrichienne, que le désordre se mit dans les rangs et rendit impraticable le renouvellement des opérations défensives. Les Prussiens marchèrent sans obstacle jusqu'à Vienne, et les vaincus se retirèrent avec leurs débris sur la rive droite du Danube. Il était clair que l'armée de François-Joseph, à moins d'être secourue par un puissant allié, ne pourrait pas rentrer en campagne. Elle chercha cet allié, elle lui offrit même la Vénétie, qu'elle pouvait abandonner avec honneur le lendemain de Custozza; mais, après cette période de patriotique angoisse dont M. le ministre d'état a parlé au corps législatif, nous repassâmes la Vénétie aux Italiens, et les consolâmes du malheur de leurs armes par le don d'une province. Sans espoir de secours, et avec les Prussiens aux portes de Vienne, ne pouvant songer à une réorganisation de son armée, qui eût été nécessairement hâtive et incomplète, le gouvernement autrichien fut contraint à demander la paix.

Elle se fit à la grande gloire et au grand avantage des vainqueurs, sans qu'aucun nuage eût le temps de se former qui vînt assombrir l'éclat de leur fortune. L'intervention de la France, en se réduisant à être toute diplomatique, ne fit que rehausser leur triomphe auprès des imaginations populaires, et, comme nous l'indiquions plus haut, l'empressement avec lequel notre gouvernement, comme pour rassurer le pays, annonça le bouleversement de nos institutions militaires eut pour effet d'ajouter encore au prestige si excessif déjà des armes prussiennes.

Nous avons essayé de signaler les circonstances tout exceptionnelles, et peu probables dans une guerre avec la France, qui sont venues en aide à l'habileté des généraux et aux qualités militaires des troupes du roi Guillaume dans cette mémorable campagne : il nous reste à montrer comment, hors des champs de bataille, la

Prusse n'a pas été moins heureusement servie par les événemens, comment dans l'ordre politique d'autres circonstances non moins exceptionnelles l'ont rendue si aisément et si complétement victorieuse.

Nous ne ferons que répéter ce que tout le monde sait en disant qu'avant comme après la guerre toute l'action diplomatique de l'Europe, tous les grands incidens de la politique internationale, ont tourné au profit de la Prusse et ont été exploités par elle, sinon toujours avec une parfaite loyauté, au moins avec une habileté extrême. Nous rappellerons de même un fait assez généralement connu en ajoutant que la Prusse se préparait de longue main à cette guerre devenue si heureuse pour elle, et personne ne niera que l'admirable prévoyance, la science profonde d'organisation avec laquelle elle a conduit ses préparatifs, ne méritent une étude sérieuse.

Depuis cinquante ans, les Prussiens n'avaient tiré l'épée que pour aller étouffer les insurrections de Bade et de Dresde; mais cette longue paix, qui devenait chaque jour plus pesante pour leur aristocratie militaire, humiliée de se voir seule sans services de guerre au milieu des grandes armées de l'Europe, avait été mise à profit par le gouvernement avec une silencieuse persévérance pour être prêt à la première occurrence de guerre qui se présenterait. Les préparatifs avaient été particulièrement poussés avec activité depuis 1850. On se souvient qu'à cette époque la Prusse ne s'était pas trouvée en mesure de répondre à une provocation de l'Autriche, et avait dû faire des concessions dont l'amour-propre national avait souffert. Il y allait de l'honneur d'un peuple et d'un gouvernement militaires à ne pas se retrouver dans cette situation, et de là l'impulsion chaque jour plus vive donnée au grand travail de réorganiser et de fortifier l'armée. Les lois qui la constituaient avaient suffi pour donner d'admirables résultats en 1813, quand le pays était plein de vieux soldats brûlant du désir de rentrer sous le drapeau pour venger leurs affronts; mais ces mêmes lois, après plus de trente ans de paix, étaient impuissantes à procurer une forte armée avec la rapidité nécessaire de nos jours, où celui qui est le premier prêt à entrer en campagne s'assure par là tant d'avantages. Sans accroître la durée du service en temps de paix, qui est de trois ans, on accrut le temps que les jeunes gens durent passer dans la réserve, et l'on augmenta les cadres. En fait, on ajouta à la force numérique de l'armée régulière au détriment de cette fameuse landwehr qui avait dû son renom à l'élan patriotique de 1813, mais sur l'utilité de laquelle on s'était depuis lors fort refroidi, les chances de l'enthousiasme ne suffisant pas à compenser celles de l'indiscipline.

Ces changemens eurent une prompte efficacité. Ils donnèrent à l'armée prussienne une grande rapidité de rassemblement et une cohésion qui lui manquaient, lorsqu'au moment d'entrer en campagne il y avait un travail de fusion à opérer entre la landwehr et l'armée active. Il n'y avait plus qu'une espèce de soldats. Pas de mouvemens dans les cadres, ils n'avaient qu'à se remplir, et sous l'empire de la plus sévère des disciplines le lien indissoluble entre l'officier et les nouveau-venus était promptement rétabli. On peut ranger cette réorganisation parmi les causes si nombreuses des succès de la Prusse.

Mais l'opinion du pays et la chambre des députés, qui la représente, étaient contraires à ce changement, qui imposait des charges pécuniaires assez lourdes, et la chambre élective refusait obstinément sa sanction aux plans du roi Guillaume. Le roi et ses ministres passèrent outre; la résistance parlementaire en devint plus vive, et le moment arriva où le conflit, qui s'aggravait chaque jour, menaçait d'aboutir à une crise révolutionnaire, s'il n'était démontré avec éclat que l'accroissement des dépenses militaires avait pour résultat définitif un accroissement de puissance et de gloire pour la nation prussienne et la patrie allemande. La question des duchés s'offrit à propos pour fournir cette démonstration. On a peine à comprendre comment l'Autriche, encore puissante dans le corps germanique, ne s'opposa point par tous les moyens possibles à la guerre contre le Danemark; encore moins s'explique-t-on le manque de clairvoyance avec lequel elle s'engagea elle-même dans cette guerre, comme si son intérêt eût été le même que celui de la Prusse à agrandir sur la Baltique la patrie allemande, comme si c'eût été à elle de combattre pour ce principe des nationalités qui était la négation de sa propre existence. Elle en fut vite punie; c'était contre elle que depuis quinze ans s'amassait à Berlin un orage qui n'attendait que le moment d'éclater; elle le fit crever sur sa tête. La guerre du Danemark avait servi au gouvernement prussien à essayer ses moyens, ses forces, ses hommes. On avait fait l'expérience du fusil à aiguille. On avait essayé la nouvelle organisation militaire. Ainsi que la nouvelle arme, elle avait répondu à ce qu'on en attendait. Le prince Frédéric-Charles et nombre d'officiers dont on avait pris note avaient fait preuve de vrais talens militaires. Enfin, ce qui n'était pas de moindre importance, on avait étudié le tempérament de l'Europe et comme tâté le pouls à sa diplomatie. Personne n'avait bougé pendant que l'on assassinait et dépouillait le Danemark. L'Angleterre et la France s'étaient livrées à quelques colloques chevaleresques en faveur de ce petit état si digne de respect dans sa faiblesse. Elles avaient même témoigné quelques velléités d'intervention; mais, au moment d'en venir à l'action, chacune avait voulu

céder le pas à l'autre, et toutes deux avaient fini par se croiser les bras. Malheureux Danemark, vieil et fidèle allié de la France! Il n'avait pour nous attirer aucun avantage immédiat à nous offrir, et il ne représentait pas une de ces idées pour lesquelles seules il est convenu que nous devons faire aujourd'hui la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette indifférence européenne encouragea puissamment M. de Bismark à oser et à jouer une partie bien autrement sérieuse que la conquête du port de Kiel. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les dépouilles du Danemark devinrent un sujet de querelle entre la Prusse et l'Autriche. La première les voulait garder, l'autre les lui eût volontiers abandonnées, si elle n'avait pas cru, en agissant ainsi, signer sa déchéance en Allemagne. Les Prussiens n'entendant rien rabattre de leurs prétentions ambitieuses, et les Autrichiens s'obstinant à y résister par point d'honneur, on marchait à une guerre inévitable.

Quelle était à ce moment la situation diplomatique de la Prusse? Dissimulant habilement ses projets de conquête, elle ne combattait, affirmait-elle, que dans l'intérêt de la patrie allemande. Or l'idée d'une grande Allemagne ne pouvait déplaire ni à l'Angleterre ni à la Russie. La première ne trouvait là rien qui menaçât sa prépondérance maritime, et s'accommodait volontiers de voir se former en Europe une puissance militaire rivale de la nôtre. Même motif pour la Russie, liée d'ailleurs à la Prusse par de vieux souvenirs, des services rendus et des relations de famille. Il va sans dire que, combattant à la fois contre l'Autriche et en faveur des unités nationales, la Prusse était sûre d'avoir l'Italie avec elle.

Restait la France. Il ne saurait entrer dans nos prétentions de pénétrer le secret de ce qui a pu se passer entre l'empereur et M. de Bismarck; mais il est impossible de ne pas être frappé d'une certaine ressemblance entre l'entrevue de Plombières et celle de Biarritz. Tout le monde a présentes à l'esprit les promesses de Plombières et les résultats qu'elles ont produits. M. de Bismarck fit-il à Biarritz des promesses analogues à celles de M. de Cavour? La France fut-elle engagée par son gouvernement? Sur ce point, nous sommes réduits aux conjectures. On a prétendu trouver le mot de l'énigme dans une parole qui aurait été dite de très hant à un diplomate italien inquiet du trop long silence gardé alors dans nos régions officielles, et pressé de savoir si c'était à l'alliance de l'Autriche ou à celle de la Prusse que son pays avait le plus de chances de devoir la Vénétie. « Mais si la France, lui aurait-on répondu, se prononce pour l'une ou pour l'autre, il n'y aura point de guerre. » Évidemment M. de Bismarck ne demandait à la France que de ne pas se prononcer. En emporta-t-il l'assurance? Nul ne le sait. Ce que personne n'ignore, c'est qu'un des premiers soins du gouvernement prussien,

quand les hostilités devinrent inévitables, fut de dégarnir les provinces rhénanes et d'envoyer aux armées actives les troupes qui les gardent ordinairement. Le cabinet de Berlin ne redoutait donc rien du côté de la France, et celui de Florence partagea bientôt cette conviction.

Il résulte de tout ceci que c'était du consentement de tous les gouvernemens de l'Europe que la Prusse et l'Italie allaient se jeter sur l'Autriche. L'Autriche avait bien pour elle les petits états allemands, qui voyaient clair dans les projets de M. de Bismarck; mais au moment de la déclaration de guerre l'Allemagne du sud était, à ce que nous apprend l'état-major prussien, *un ennemi à naître. On savait à quel point de ce côté on s'était peu préparé à la guerre.*

L'événement prouva bien vite si les informations du gouvernement prussien étaient sûres. Malgré la bravoure des Hanovriens à Langensalza et des Bavarois à Kissingen et ailleurs, quelques corps détachés sous la très habile direction du général de Falkenstein suffirent pour désorganiser de ce côté toute résistance. L'assistance de l'Italie, sans être d'un beaucoup plus grand poids dans la balance des événemens que celle des troupes de la confédération, eut pourtant pour effet de retenir 80,000 Autrichiens au-delà des Alpes, et ce fut encore là pour la Prusse un avantage incontestable.

Comme si, à la veille d'une si grande lutte, ce n'eût pas été assez des désavantages que nous venons de signaler, l'Autriche allait y joindre, on pourrait le dire à plaisir, celui d'abandonner aux Prussiens la supériorité que l'initiative donne aujourd'hui à la guerre. Elle allait les laisser apporter sur son territoire l'invasion et les ravages qui l'accompagnent au jour et à l'heure où ils seraient entièrement préparés. Elle allait créer en outre à ses généraux des difficultés immenses en les obligeant à deviner les projets de l'ennemi et à subordonner leurs mouvemens à ses combinaisons. La concentration des armées de 200 à 300,000 hommes, avec lesquelles on se dispute aujourd'hui les batailles, n'est pas chose qui puisse s'improviser : les ordres à expédier, les approvisionnemens à réunir, l'encombrement des diverses voies de communication, ne permettent pas d'accélérer les mouvemens de masses d'hommes si prodigieuses au gré des exigences d'une situation difficile ou des impatiences du chef. Il faut du temps, et un temps souvent assez long pour que de telles opérations s'accomplissent : de là pour celui qui a su prendre l'initiative un avantage presque toujours très considérable. Cet avantage, comme nous le disions tout à l'heure, l'Autriche le laissa à la Prusse, et tout porte à croire que cette faute lui fut suggérée par le souvenir de la faute contraire qu'elle avait commise en 1859.

En 1859, l'empereur François-Joseph s'était cru menacé, tout

comme il l'était alors, d'une attaque que motivaient les convenances seules de l'adversaire. Aux préparatifs qui se faisaient ouvertement contre ses états, il avait répondu par une déclaration de guerre, et son armée avait franchi le Tessin; mais cette résolution hardie, qui aurait pu avoir de grands résultats, accomplie avec mollesse et hésitation, était devenue, pour n'avoir pas réussi, une grave faute politique, et avait fait de toutes parts rejeter sur l'Autriche les torts de l'agression qui se méditait depuis si longtemps contre elle. Dans une situation qui, pour avoir quelque ressemblance, était loin d'être la même, le gouvernement autrichien crut sage d'éviter devant l'opinion européenne la responsabilité de l'offensive, et il se flatta, en forçant l'ennemi aux premiers actes de violence, d'exciter les sympathies publiques en sa faveur. Grande erreur! Au point où en étaient les choses, le succès obtenu par la force pouvait seul mettre de son côté la justice. Pour son malheur, l'Autriche avait trop peu de foi en ce succès; la nécessité de se battre lui répugnait tellement que jusqu'à la dernière heure elle ne voulut rien faire qui pût fournir à la Prusse et à ses adhérens le prétexte de dire que c'était elle qui avait porté les premiers coups. Non-seulement elle ne prit pas l'initiative de l'entrée en campagne, mais, pendant cette longue période d'incertitude apparente qui précéda les hostilités, elle ne fit à ses frontières aucune accumulation de troupes qui eût été aussitôt signalée par la Prusse comme une menace et une provocation. Le cabinet de Vienne, jusqu'au premier coup de canon tiré, sembla beaucoup plus soucieux de se mettre en règle vis-à-vis de la diplomatie étrangère, occupée avec plus ou moins de sincérité à prévenir la guerre, que de se préparer à la lutte contre la Prusse, et n'expédia aucun ordre pour presser la concentration des troupes.

La Prusse pendant ce temps était en droit de dire qu'elle aussi tenait ses troupes éloignées des frontières; mais quelle différence dans la situation des deux pays! et comme le cabinet de Berlin savait bien tout ce qu'il y avait pour lui d'avantages dans cette immobilité respective des deux armées! Tout était si bien disposé de son côté pour la rapide concentration de la masse dispersée de ses forces, tout l'était si peu de l'autre, qu'on serait tenté de se demander si les tentatives de conciliation *in extremis* faites par la diplomatie n'eurent pas pour résultat unique, quoique sans doute involontaire, de permettre à l'armée prussienne de gagner sur l'ennemi une avance considérable.

On a beaucoup admiré au commencement de ce siècle la merveilleuse promptitude avec laquelle Napoléon, faisant voyager en poste les troupes du camp de Boulogne, assura ses succès d'Ulm et d'Austerlitz. Avec les proportions colossales qu'ont prises les armemens de nos jours, avec les inévitables indiscrétions de la télégra-

phie actuelle, il ne saurait y avoir assez de puissance et de rapidité, ni assez de secret dans ce mode de transport. Lorsqu'on n'a pas à sa disposition la mer et des flottes à vapeur, c'est avec les chemins de fer que s'opèrent les grandes concentrations de troupes, que l'on approvisionne et alimente ces grandes armées, qu'on leur donne les moyens de se porter en avant et d'agir.

Tandis que la Prusse avait quatre voies ferrées indépendantes les unes des autres, et convergeant des diverses parties de son territoire vers la frontière ennemie, l'Autriche ne disposait que de la ligne de Vienne sur Lundenbourg, et de là, par un double embranchement à une seule voie, sur Prague et Olmutz. Lorsque vint le moment de l'action, ce chemin de fer fut complétement insuffisant à sa tâche, insuffisant surtout à rivaliser avec les quatre lignes de la Prusse. Là encore a été pour celle-ci un avantage immense, et il faut dire, à l'honneur de l'état-major prussien, que, profitant des grands enseignemens de la récente guerre des États-Unis, où les chemins de fer ont joué un rôle si considérable, il avait su ajouter à la puissance de ce moyen de succès par une organisation aussi soigneuse qu'habile, et digne de la plus grande attention. Tout l'ensemble du réseau avait été divisé en zones placées chacune sous la direction d'un comité composé d'un officier d'état-major, d'un des administrateurs civils de la ligne et d'un ingénieur. Le mode de réunion du matériel de transport sur les divers points d'embarquement avait été étudié et réglé ainsi que le temps nécessaire à l'opération. A chaque zone, on avait assigné sa tâche dans le grand mouvement qui se préparait, et désigné les troupes qu'elle devait transporter. Enfin le nombre des trains à employer et leur parcours avaient été aussi réglés d'avance, de telle sorte qu'on savait exactement à Berlin en combien de jours et d'heures, après l'ordre de concentration expédié, l'armée se trouverait rassemblée à la frontière. Nous ne saurions trop insister sur le rôle que les chemins de fer ont joué dans cette campagne, sur la supériorité qu'ils ont donnée à la Prusse, et sur celle qu'ils promettent à toute puissance militaire qui saura les employer comme elle. Non-seulement la Prusse gagna d'être prête alors la première, non-seulement elle ne fut pas condamnée à voir ses villes et ses campagnes livrées aux dévastations de la guerre, et réduisit au contraire l'ennemi à l'inconnu de la défensive; ce furent outre cela les chemins de fer qui approvisionnèrent et alimentèrent son armée, évacuèrent les blessés et les malades, et permirent à toutes les opérations de la guerre d'être poussées avec une sûreté et une rapidité sans exemple.

Rien de pareil, nous avons dit pourquoi, ne fut possible aux Autrichiens; mais ce qu'on a peine à comprendre, c'est comment, voyant le parti que l'ennemi avait tiré de ses voies ferrées, ils ne

songèrent pas à lui ôter le bénéfice des leurs lorsqu'il eut envahi leur territoire, comment ils ne les mirent pas hors de service en se retirant, et n'usèrent point de leur nombreuse cavalerie pour les maintenir dans cet état de destruction momentanée par des pointes rapides faites sur les derrières des colonnes prussiennes.

Nous pourrions nous dispenser d'ajouter que le rôle des chemins de fer, si considérable dans la guerre de Bohême, n'a pas été moindre dans la campagne du général de Falkenstein contre les Hanovriens et les contingens de l'Allemagne du sud. L'issue de cette campagne a tenu presque uniquement à des saisies ou des interruptions de chemins de fer, à un train qui a été trouvé là et dont on s'est servi comme de cavalerie pour aller occuper un poste important. Il y a dans cet emploi stratégique des chemins de fer une grande leçon donnée à toutes les puissances militaires; toutes auront à étudier, comme l'a fait l'état-major prussien, les nombreux avantages qui peuvent être retirés de ce nouvel auxiliaire. Déjà l'expérience de cet état-major, si intelligent et si studieux, lui a permis de formuler une loi qui ouvre un vaste champ aux réflexions et aux combinaisons des hommes de guerre. C'est que la distance influe très peu sur le temps nécessaire au transport d'un grand corps de troupes, la réunion et l'organisation du matériel de transport jouant le principal rôle dans cette opération. Jusqu'au dernier moment d'une entrée en campagne, les troupes destinées à agir peuvent donc être gardées sur des points très éloignés du théâtre de la guerre pour apparaître tout à coup là où leur concentration offensive aura été le moins prévue. L'étude que les officiers prussiens avaient faite de leurs chemins de fer était si approfondie, le tracé de leur réseau était si excellent, que vingt et un jours après l'ordre donné 197,000 hommes, 55,000 chevaux et 5,200 voitures étaient amenés sur les rails de tous les points de la monarchie à la frontière austro-saxonne. Le vingt-deuxième jour, l'armée prussienne était en état d'entrer en campagne, et si elle dut attendre dix journées encore, au grand déplaisir de ses chefs, cela tint uniquement à des considérations politiques.

Transportons-nous dans l'autre armée. Nous y voyons les Autrichiens, malgré ce retard, qui leur était si favorable, ne pouvant rien faire de plus, avec leur unique chemin de fer, que de se concentrer aux environs de Pardubitz. Surpris par la rapidité des mouvemens de l'ennemi, ils ne purent ni occuper la Saxe, ni envahir la Silésie, ni défendre les défilés de la Bohême. Nous avons dit comment, hésitant entre les deux armées prussiennes, ils laissèrent échapper à Skalitz l'occasion de vaincre, pour accepter à Sadowa une bataille qui était perdue d'avance.

En terminant ces considérations sur une campagne qui restera l'un des plus grands événemens de notre siècle, nous n'avons pas besoin de dire que rien n'a été plus éloigné de notre pensée que d'amoindrir les mérites de la brave armée autrichienne, si héroïque dans son malheur. Tout ce que nous avons dit prouve que, dans cette guerre si désastreuse pour elle, elle a succombé sous les vices de son administration et les fautes de ses chefs autant que sous les coups de l'ennemi. Encore moins avons-nous songé à diminuer la gloire si légitimement acquise à l'armée prussienne, en recherchant, comme nous l'avons fait, les causes accessoires d'un succès auquel rien n'a manqué, pas même le contraste de la mauvaise fortune de ses alliés. Si la combinaison qui a fait envahir la Bohême par deux armées que séparaient au début de si grands espaces est sujette à critique, et n'eût pas été tentée impunément devant des capitaines comme Napoléon ou même l'archiduc Charles, elle n'en a pas moins été justifiée par le plus éclatant succès. Et n'est-ce pas d'ailleurs une des plus grandes qualités d'un chef de guerre que de savoir mesurer ce que son adversaire lui permet d'oser? Quant aux braves troupes qui ont combattu à Soor, à Skalitz, Gitschin, pris part aux luttes terribles des bois de Sadowa et de Benatek, enlevé et ensuite défendu Chlum, ce serait leur faire injure que de mettre leur valeur un instant en discussion. Le plan de campagne, quels qu'en fussent les risques, a trouvé d'habiles et énergiques instrumens pour l'exécuter. Comme nous demandions un jour à un officier prussien à qui parmi les généraux on devait attribuer le principal mérite de cette exécution : « Mon Dieu, nous répondit-il, à aucun en particulier. La machine militaire, bien montée, a marché toute seule, et s'il fallait attribuer le mérite à quelqu'un spécialement, ce serait aux officiers subalternes, aux capitaines et aux lieutenans. »

Et mon interlocuteur avait raison. La grande, la principale force de l'armée prussienne a été dans son corps d'officiers. Nul doute qu'il n'y ait à faire une large part d'honneur au gouvernement dans cette organisation préparée par de longues années, dans cette patiente étude de tous les perfectionnemens de l'art militaire, dans cet esprit de progrès, libre des entraves du préjugé et de la routine, qui a fait adopter le fusil à aiguille, emprunter aux Américains l'application des chemins de fer et de la télégraphie électrique aux opérations de la guerre, prendre enfin, à l'exemple des anciens Romains, ce qu'on trouvait partout de bien et de bon; mais tout cela, le gouvernement ne l'a fait qu'au moyen d'un corps d'officiers instruits, laborieux, appliqués sans relâche à un travail jugé souvent excessif, mais ayant la conscience que la supériorité de leur éducation ne leur permettait pas la médiocrité. Ces officiers, les faits

l'ont aussi attesté, ont été admirablement secondés par leurs soldats. Sous le drapeau en effet, toutes les classes de la société se trouvaient représentées, et l'intelligence venait au secours de la discipline. La qualité était une garantie de succès plus sûre que la quantité. Et, qu'on le remarque bien, cette excellente armée, qui s'est montrée si puissante sur le champ de bataille quarante jours seulement après sa mise sur le pied de guerre, ne comptait dans ses rangs que des soldats de trois ans de service et au-dessous. Sur un seul point, elle s'est trouvée notoirement inférieure. Son artillerie n'a pas répondu à ce qu'on attendait d'elle. Ses canons d'acier à chargement compliqué par la culasse n'ont pu soutenir la comparaison avec l'artillerie autrichienne, dont les canons et les projectiles sont identiques aux nôtres; mais ce désavantage isolé, quelque grave qu'il fût, ne suffisait pas à faire perdre aux Prussiens la supériorité que leur assuraient la puissance de leur organisation et la faveur des circonstances. Quant aux Autrichiens, ce n'était pas assez de l'excellence de leur artillerie pour compenser tout ce qui leur manquait, mal armés, mal préparés, portant en eux tous les vices d'un grand corps mal organisé, et conduits fatalement à faire une de ces campagnes mal engagées où les efforts les plus héroïques ne parviennent pas à ramener la fortune.

Plaçons-nous maintenant au point de vue français pour envisager ces événemens; détournons un moment nos regards de l'enjeu prodigieux de cette guerre et de l'énormité du gain qui nous a éblouis, accoutumés que nous étions à des résultats plus modestes, même dans les guerres les plus heureuses. La question à nous poser est celle-ci. — De ce que les Prussiens, dans la campagne de Sadowa, ont si promptement et si facilement mis l'Autriche à merci, y a-t-il raison de conclure que toujours et partout ils trouveront la fortune aussi favorable? Ou nous nous trompons, ou nous avons fait voir que ce succès si merveilleux a été dû à un ensemble de circonstances exceptionnelles dont la plupart n'ont guère de chances de se reproduire. Que si nous venons ensuite à mesurer les agrandissemens de la Prusse, à calculer avec exactitude l'augmentation de ses forces militaires, on trouvera, comme nous l'avons déjà indiqué, qu'elle n'est pas encore arrivée à égaler ni la population ni les ressources de tout genre de la France. Le temps n'est point venu, s'il doit venir jamais, pour la Prusse, de disposer des immenses moyens d'action que nous donne notre marine, et sur terre même il ne nous semble pas que le soldat français de nos jours ait témoigné qu'il a dégénéré de ses devanciers.

Cette grande Allemagne d'ailleurs n'est pour nous une cause de préoccupation que tant qu'elle laisse toutes ses forces militaires

aux mains de quelques hommes audacieux. Mais qui l'a poussée à cette agglomération? Qui a fait naître au-delà du Rhin la pensée de l'unité? Croit-on que les habitans des petits états germaniques eussent été si faciles à annexer, qu'ils eussent aussi volontiers échangé leur modeste, mais très heureuse existence, contre les lourdes charges imposées par l'hégémonie prussienne, s'ils n'avaient été dominés par un sentiment profond d'insécurité, un besoin irrésistible de protection? Depuis le traité de Vienne, ces paisibles populations avaient adopté les maximes pacifiques du roi d'Yvetot et vivaient fort bien sans gloire. D'où leur est venu tout à coup cet empressement à endosser l'uniforme prussien et à subir toutes les exigences de la bureaucratie de Berlin? Le seul remède aux inquiétudes que nous avons inspirées aux Allemands, et qu'ils nous inspirent à leur tour, consiste-t-il seulement dans de nouveaux et plus redoutables armemens? Où serait la limite de ce cercle vicieux? Si, pour répondre à ce que nous croyons exigé par la situation, nous faisons des préparatifs plus apparens que réels, plus menaçans qu'efficaces, ne commettons-nous pas une double erreur?

Nous n'entendons pas dire par là que les circonstances actuelles ne commandent rien de nouveau à la France; puisque malheureusement, après quarante ans de paix, la guerre semble être redevenue une des tristes nécessités de notre époque, notre nation ne doit pas être la dernière à s'y préparer, et ses efforts doivent tendre à ce que la durée du fléau, quand il reparaîtra, soit abrégée par tous les moyens d'une action rapide et décisive. Ayons pour cela une armée aussi bien organisée, aussi forte par son armement, aussi prompte et aussi facile à manœuvrer qu'elle pourra l'être. Quelque excellente que soit notre organisation militaire, elle a ses progrès à faire. Le temps marche d'un tel pas aujourd'hui qu'il ne permet à aucune chose de demeurer stationnaire. Convertir nos fusils, mettre nos places fortes à l'abri des coups de la nouvelle artillerie, renforcer notre flottille de manière à joindre le commandement des fleuves à tout ce que nos forces navales nous donnent déjà de puissance dans une guerre continentale, tout cela est sage, opportun, nécessaire. Nous ne manquerons pas certainement d'y ajouter l'organisation du service de guerre sur nos chemins de fer, dont l'admirable réseau, à la fois perpendiculaire et parallèle à nos frontières, est si bien conçu pour les opérations militaires. Sans doute aussi l'attention se portera sur tout ce qui peut rendre notre cavalerie plus efficace et prouver, contre une opinion fort mal à propos répandue, que le rôle de cette arme n'est pas fini dans les grandes guerres; on verra si, indépendamment des services qu'elle a toujours rendus et qu'elle rendra encore, un nouveau champ d'action

ne s'ouvre pas pour elle dans ces expéditions destinées à détruire les chemins de fer et à jeter un trouble fatal dans les communications de l'ennemi; on étudiera ce nouvel emploi des escadrons, qui, plus d'une fois dans la dernière guerre d'Amérique, a fait du cavalier un fantassin, un sapeur, un ingénieur. Toutes ces améliorations, et d'autres que nous ne saurions mentionner ici, nous les appelons de nos vœux, nous les espérons comme un gage de plus de la supériorité des armes françaises.

Tel n'est pas, selon nous, le caractère de la nouvelle loi militaire, dont nous avons signalé déjà le double tort, celui de ressembler trop à un cri d'alarme et d'être, avec ses deux catégories de soldats, plus menaçante qu'efficace, — celui en outre de dépasser la limite, atteinte par la loi de 1832, des sacrifices qu'un pays doit demander en temps de paix à sa population. Exiger davantage, écraser outre mesure notre race, qui donne déjà, hélas! quelques symptômes d'épuisement, c'est vouloir (qu'on nous passe la familiarité de l'expression) tuer la poule aux œufs d'or; c'est donner raison à la triste théorie qui veut que les peuples, au lieu de tirer de leur sein des armées pour leur défense, ne soient que des machines destinées à fabriquer des milliers de soldats avec lesquels on joue, comme avec des pions, sur le vaste échiquier de la folie humaine.

Nous le disons avec conviction, ce système de recrutement à outrance ne saurait durer; le temps, et un temps qui ne sera pas très long, en fera nécessairement justice : ni la population en effet, ni la fortune publique ne suffiront à le soutenir. Pour être justes, nous excepterons de notre blâme deux des dispositions de la nouvelle loi. Elle a abrogé celle de 1855 et supprimé l'exonération, cette cause si fatale d'épuisement. Elle a en outre rétabli, quoiqu'en dénaturant l'institution, la garde nationale mobile. Nous aimons ce mot, qui représente si bien l'élan national dont chacun serait saisi le jour où un danger réel menacerait la patrie. Nous aimons en particulier l'article qui abolit le remplacement dans les rangs de cette milice. Lorsque toutes les classes de la société sauront qu'un signal de guerre enverra tous leurs enfans s'exposer aux chances du champ de bataille et de l'hôpital, peut-être feront-elles quelques efforts pour obtenir que dans la décision des grandes questions de guerre leur opinion recommence à être comptée pour quelque chose. Ce jour-là, la France aura reconquis sa liberté, et on pourra dire sincèrement et de manière à être cru : L'empire c'est la paix!

L. Buloz.

MLLE MERQUEM

TROISIÈME PARTIE (1).

Pour conquérir de vive force l'attention et l'estime particulière de Mlle Merquem, j'avais fait ce qui, aux yeux d'une autre femme, eût passé pour un coup de tête. Elle n'en jugeait point ainsi; mais d'inspiration j'avais engagé ma vie à un devoir sérieux, et je vis bien que la passion avait atteint en moi son apogée, car je ne sentis ni effroi ni repentir de ma précipitation. Au contraire le réveil du lendemain me trouva plus fervent et plus sûr de moi-même. Célie était le bon et le bien personnifiés; elle ne pouvait m'inspirer que le bien et le bon. Je jurai que ma première tentative d'espionnage serait la dernière, que jamais plus je ne douterais de la franchise et de la pureté de celle à qui je voulais consacrer mon existence.

Si je n'eusse été forcé de rendre à Stéphen Morin le festin qu'il m'avait donné, je ne serais pas retourné au village de la Canielle; mais il était fort susceptible, et aucune excuse n'eût pu couvrir ma retraite. Je fus donc exact au rendez-vous du jour suivant, et j'arrivai en carriole, apportant quelques bouteilles de bon vin et un pâté de gibier. Pour le reste, je voulais m'en remettre au savoir-faire de Mme Guillaume, que j'avais prévenue, et qui embarqua ses victuailles et les miennes sur la barque de son mari. Nous eûmes pour rameurs Célio Guillaume et Célio Barcot, c'est-à-dire le blond flegmatique et le brun inquiet, un type anglais et une nature ita-

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier et du 1er février.

lienne. J'appris que ce dernier était petit-fils d'une Provençale mariée à un des marins retraités de l'amiral.

L'écueil choisi pour notre réfectoire était à un quart de lieue de la côte. La houle était un peu forte, nous eûmes quelque peine à aborder sans casser plats et bouteilles. Enfin tout fut déballé sur le sable fin, entre deux grosses roches qui devaient nous préserver du soleil et du vent. Les deux Célio firent un essai de pêche qui n'amena rien, et pendant lequel je fis le tour de l'écueil sans apercevoir la trace d'un seul guillemot. Stéphen s'occupait à recueillir des patelles sur les flancs des rochers, les mangeant à mesure pour se mettre en appétit et assurant que c'était un délicieux coquillage.

Naturellement nous invitâmes les deux Célio à manger avec nous. Célio Guillaume accepta avec une politesse digne, Célio Barcot avec un peu trop de familiarité. Ce jeune homme connaissait sa beauté, et il en était vain. De la vanité à l'outrecuidance et à la sottise il n'y a pas bien loin. Célio Guillaume, qui avait cinq ou six ans de plus que lui, lui parlait comme à un enfant, et devant nous la chose lui déplaisait. Il regimbait à chaque mot et cherchait à rendre son compagnon ridicule. Comme il m'avait entendu dire à Stéphen que le fils Guillaume avait le type britannique, il trouva plaisant de le traiter d'*Anglais*, et, comme il voyait que nous interrogions de préférence ce jeune homme, plus sage et plus mûr que lui, il s'évertua à étaler le petit savoir qu'il avait acquis au cours de M. Bellac. Il avait de la mémoire, il savait mieux que Guillaume une douzaine de mots techniques, et il s'en servait à tort et à travers, pensant nous éblouir. La patience de Stéphen était naturellement à toute épreuve, mais la mienne se lassa vite, et je ne pus m'empêcher de remercier M. Célio Barcot avec ironie quand il voulut bien m'instruire en m'exposant la formation des marées.

Célio Guillaume haussait les épaules, Barcot le traita encore d'Anglais. — En voilà assez, lui dit le jeune homme d'un ton sévère, ceci est une injure pour moi, et je te défends de recommencer. Il y a déjà quelque temps que tu fais des manières qui ne conviennent pas.

— Tu dis ça, répliqua l'adolescent, parce que la marraine m'a mis sur sa barque, et que tu voudrais être le seul maître partout!

— Oh! pour le coup, tu vas te taire, reprit l'autre Célio en lui prenant toute la tête dans sa large main; si la marraine est bonne, ce n'est pas que tu le mérites, et si je te souffre sur sa barque après ce que tu as fait jeudi dernier, c'est parce que j'ai pitié de ta jeunesse et de ta bêtise. Je n'aurais qu'un mot à dire pour te faire mettre à terre pour longtemps.

— Qu'est-ce que j'ai fait? s'écria le jeune Célio, rouge de dépit,

en se dégageant et en rajustant sa belle chevelure; qu'est-ce que j'ai fait, voyons? Il ne faut pas accuser injustement; je n'ai rien fait de mal!

— Veux-tu que je le dise devant ces messieurs?

— Si c'est pour que le Parisien qui est là le rapporte à ma marraine...

— Le Parisien, lui dis-je, ne rapportera rien. Il ne se mêle pas de vos affaires, et il n'a aucun crédit sur votre marraine. D'ailleurs, si vous n'avez rien fait de mal, vous n'avez rien à craindre de personne.

— Non, je ne crains rien, reprit Barcot, rien du tout! Qu'il dise ce qu'il voudra,... l'Anglais! — Et en décochant cette dernière flèche il prit sa course à travers les rochers, rasant le flot comme une mouette, et laissant sur le sable la trace de ses pieds nus, très petits et beaux comme toute sa personne.

Célio Guillaume se leva lentement en déclarant que ce gars avait besoin d'être corrigé. Stephen, qui était presque aussi fort que lui, le retint et le força de se rasseoir en lui disant d'un ton paternel qu'il fallait en passer *plus d'une* aux enfans.

Le jeune Guillaume ne pouvait calmer son mécontentement intérieur qu'en nous en faisant part. Je veux que vous sachiez ce qu'il a fait, dit-il, et vous verrez si c'est bien, et si les gens de chez nous doivent souffrir que ça recommence. Jeudi dernier, il est venu par ici deux étrangers habillés à peu près comme tous les gens de la côte et à qui d'abord personne n'a donné grande attention. On s'est étonné de les voir causer avec ce flâneur de Célio Barcot, qui ne les connaissait pas plus que nous, et qu'ils ont invité à déjeuner au cabaret de Michelon. Le gars, qui aime à faire le beau parleur et le savant, comme vous avez pu voir, s'est laissé questionner sur défunt M. l'amiral, sur la demoiselle, sur l'enfant qu'elle a sauvé, que sais-je encore? Ces gens, qui disaient être de Saint-Pierre, à dix lieues de chez nous, étaient curieux de choses qu'ils auraient dû savoir, et que personne d'ici n'avait besoin de leur dire, car on n'aime pas les curieux, nous autres, et si on a causé de bon gré avec vous, c'est qu'on vous a connu pour des honnêtes gens. Célio Barcot n'est pas mauvais, mais il est bavard et il aime un peu à *licher*. Et puis c'est jeune, et il s'est laissé griser. Jusqu'à la nuit, il a babillé avec ces gens-là, et, le soir venu, il les a emmenés, devinez où? dans le vieux château, où la demoiselle a la complaisance d'aider M. Bellac à nous donner l'instruction. Ils se sont mis tous trois dans un coin où Barcot a dormi sans que sa marraine ait pu s'en apercevoir. Elle n'a pas fait attention non plus aux deux étrangers, et on ne peut pas dire qu'ils se soient

mal conduits pendant la leçon; ils n'ont point bougé, ils n'étaient pas ivres, mais ils regardaient la demoiselle un peu sottement et paraissaient être venus là non point pour profiter du cours, mais pour contenter leur envie de la voir. Quand on s'est retiré, sur les neuf heures du soir, ils ont passé avec les autres, et on les a vus s'en aller par le sentier qui mène à la ville, et qui est l'opposé de celui de Saint-Pierre. Ceci a donné des soupçons. On ne pouvait questionner Célio Barcot, qui dormait tout debout et ne paraissait se souvenir de rien; mais le lendemain on lui a vu une belle montre en argent avec une chaîne, et, quand on lui a demandé où il avait pêché ça, il n'a su le dire. Il faut bien qu'il l'ait reçue en cadeau des étrangers pour les avoir amenés au cours. D'un autre côté, Michelon, le cabaretier, nous a dit qu'ils parlaient tout drôlement, un surtout qui avait l'accent d'un étranger et les mains blanches d'un *feignant*. Il faisait sonner l'or qu'il avait sur lui, comme un homme sot, ou comme un riche de la veille. Quant à moi, qui les ai bien regardés pendant la leçon, je peux dire que leurs figures ne me reviennent point. L'un a l'air bête, l'autre a l'air insolent, et je ne pense pas qu'ils soient venus pour faire quelque chose de bien. Donc le gars est fautif, je veux croire qu'il ne s'est pas méfié; mais boire avec des gens qu'on ne connaît point et en recevoir des présens de conséquence, ça ne convient pas : aussi son père s'est fâché et lui a repris la montre pour la rendre, si faire se peut.

Je demandai au narrateur si Mlle Merquem avait été informée de l'aventure. — Non, répondit-il; on ne voudrait point lui faire de la peine et la mettre en défiance. Jusqu'à présent, les curieux ne se sont point arrêtés chez nous, et les habits noirs ne pourraient pas y passer une heure à mauvaise intention. En voilà deux qui nous ont surpris par un déguisement, il ne faut pas qu'ils y reviennent! On y aura l'œil, et il est inutile que Célio Barcot ait du chagrin de sa marraine. Ses parents, moi et tous ses camarades l'avons assez blâmé pour une première fois; mais gare à la seconde!

Je demandai encore à Célio Guillaume si le cours de M. Bellac était public. Il l'était. Quelques habitans des localités voisines s'y étaient parfois présentés. Ils s'y étaient comportés décemment et avaient regretté de n'avoir pas le temps d'y revenir régulièrement. On les connaissait plus ou moins tous, et on n'avait pas lieu de les suspecter de malveillance ou de grossièreté. N'importe, ajouta Célio, à présent nous ferons attention à tous ceux que nous verrons entrer dans le parc, et nous dirons au gardien de se méfier un peu.

Ce récit m'expliqua le regard surpris et craintif que Célio Barcot avait attaché sur moi, lorsque je l'avais rencontré l'avant-veille

dans le vieux parc. Sans doute, voyant là ma figure pour la première fois, il s'était demandé si je n'étais pas un de ceux qui lui avaient donné la montre, et dont les traits avaient été brouillés dans sa mémoire par les fumées du vin. Je me demandais, moi, si, tout en lui gardant le secret, je ne devais pas avertir Mlle Merquem de la curiosité déplacée dont elle était l'objet. Je ne me sentis pas le droit de le faire.

Je m'étendis sur le sable comme pour dormir, mais en réalité pour songer à mes affaires de cœur. Je rougissais de les avoir mal entamées, et la conduite des deux étrangers, en me paraissant méprisable, me faisait mépriser la mienne propre. Je sentais aussi que les explorations sournoises auxquelles j'avais compté me livrer, eussent-elles amené quelque découverte sur la prétendue faute de Célie, cette découverte ne m'eût pas guéri de la passion qui me poussait à m'emparer de sa destinée. Il m'était bien facile, à présent que je la savais respectable et pure, de lui vouer une adoration digne d'elle. Devais-je donc me sentir si sévère pour ceux qui, sans l'estimer plus que je n'avais fait, formaient l'entreprise de la voir et peut-être de connaître sa vie malgré elle? Oh! pourtant j'étais indigné contre eux, j'aurais voulu les voir revenir pour les railler et les chasser, ni plus ni moins que si j'eusse été un des heureux filleuls de la grande marraine.

Au milieu de ces rêveries, le sommeil me prit, je m'étais levé de grand matin, et le vent glissant entre les rochers faisait avec la vague un duo si monotone et si énervant que je perdis conscience de moi pendant deux heures. Quand je m'éveillai, honteux de ma paresse, je vis Stéphen plongé dans le travail et Célio Guillaume lisant un journal que j'avais apporté et qui ne paraissait pas l'intéresser infiniment, car il bâillait à se décrocher la mâchoire. Le séjour de l'écueil n'était pas des plus récréatifs. Sauf le petit coin où nous avions trouvé un abri, on était coupé en quatre par un vent assez aigre sur cette roche d'un demi-arpent de surface. Il n'y croissait pas un brin d'herbe, et les plantes marines, battues sur ses flancs par une vague toujours dure, étaient hachées et méconnaissables. Tout espoir de chasse y était une véritable mystification. D'autres groupes d'écueils nous cachaient la vue de la côte et même le haut de la falaise. Le tableau était lugubre et navrant.

Enfin Stéphen consentit à plier bagage, et Célio Guillaume hêla Célio Barcot, qu'il supposait occupé à bouder ou à dormir à peu de distance; mais le jeune homme ne répondit pas, et nous fîmes en vain le tour de l'écueil, d'abord sur le dos du rocher, ensuite sur la rive avec la barque; la plus minutieuse exploration ne nous fit découvrir aucune trace de sa présence. L'inquiétude s'empara de

nous. Il était impossible que le jeune homme eût gagné la terre en nageant : la distance était trop grande, la mer trop dure, et, au dire de Célio Guillaume, il n'était ni bon nageur ni bien brave dans l'eau. Il eût pu tout au plus passer de notre îlot dans un autre. Il nous fallut aller explorer tout un petit archipel avec beaucoup de peine et un peu de danger, car la marée remontait et la houle avait augmenté. Enfin, après deux heures de vaines recherches, nous prîmes le parti d'aller savoir si Célio avait sauté dans quelque barque de passage pour rentrer au port.

Célio Guillaume hochait la tête d'un air sombre. Cette station dangereuse que nous quittions n'était, disait-il, le passage d'aucune barque de promenade ou de pêche, et d'ailleurs il assurait n'avoir pas dormi, et, si quelque embarcation se fût seulement approchée, elle n'eût pu échapper à son attention. Je n'étais pas de son avis. Dans ce labyrinthe d'écueils, une barque avait pu aborder du côté opposé à celui où nous étions restés longtemps, et Célio Guillaume avait pu dormir sans en avoir conscience, en lisant le compte-rendu des chambres ou le feuilleton de théâtre, deux choses qui ne devaient pas offrir un sens bien net à son esprit. D'ailleurs, eût-il été bien éveillé, le bruit du flot et le sifflement de la brise de mer avaient fort bien pu couvrir celui de l'embarquement du jeune homme sur un esquif de rencontre.

Nous fîmes force de rames et de voile pour gagner la terre. L'inquiétude de Célio Guillaume tournait à la colère, et la colère des gens froids est pâle et menaçante. Il croyait que le jeune Célio lui avait fait *la farce* de se cacher pour l'effrayer et pour le punir de ses menaces. Il aura voulu passer sur un autre rocher, disait-il, et il peut s'être perdu dans un trou de mer, l'imbécile! Il va falloir que j'y retourne, je gage! Gare à lui, s'il l'a fait par méchanceté!

Ainsi partagé entre le désir de le sauver et celui de le battre, il nous fit débarquer et courut à la recherche de son compagnon pendant que nous nous informions de notre côté. Personne ne l'avait vu revenir.

En un instant, le village fut en émoi, et dix barques furent mises à flot. On hissa sur un grand mât qui servait à cet usage un pavillon vert, qui, un instant après, fit surgir du donjon un pavillon semblable; c'était le signal convenu pour avertir la demoiselle. Il n'arrivait pas un accident au village sans qu'elle fût appelée au secours.

Le père Barcot, pâle comme la mort, partit le premier avec ses autres fils, et je leur proposai de les accompagner; mais ils me remercièrent de façon à me faire comprendre que je les gênerais sans leur être d'aucun secours. Ils acceptèrent Stéphen, dont la figure,

le costume et le sang-froid leur faisaient mieux augurer de ses connaissances nautiques.

Mais toute cette anxiété était-elle fondée? Célio Barcot pouvait avoir abordé à quelque distance du village sur la plage déserte. Je courus explorer la rive, à ma droite, et, ne voyant rien sur un grand espace, je revins pour l'explorer à gauche. Je courais le long du sentier qui menait au donjon, lorsque je me trouvai tout à coup en face de Mlle Merquem, qui en descendait rapidement les courbes escarpées. Qu'est-ce qu'il y a? me dit-elle, et pourquoi le signal de détresse?

En deux mots, je la mis au courant de l'inexplicable disparition d'un de ses filleuls. Elle ne fit aucune réflexion et courut vers sa barque en me disant : *Venez!*

Égoïsme de l'amour! J'oubliai le danger que pouvait courir le beau Célio pour ne songer qu'au bonheur d'être appelé par Célie. Allons-nous donc être seuls? me dit-elle en voyant toutes les embarcations en mer. A quoi songent-ils de partir sans moi? Non, non, demoiselle, s'écria Célio Guillaume en s'élançant sur le *canot-amiral* de la châtelaine, où arrivaient en courant Guillaume père et les autres rameurs. Nous vous attendions, et voilà votre équipage au complet, sauf ce gars endiablé qui ferait mieux d'être à son poste!

Ils lancèrent le canot. Je ne sais pas si Mlle Merquem m'avait fait signe d'y entrer; mais j'y étais, et nulle force humaine ne m'en eût fait sortir.

A peine y fut-elle, qu'elle disparut dans une sorte de petit *roof* pratiqué à l'arrière, et en moins de trois minutes elle en sortit, revêtue de son rustique et solide costume de marinier; les jambières de laine brune, la vareuse pareille recouverte de la chemise de toile passée au tan, nuance indécise entre le fauve et le rose, qui donne aux voiles des barques des tons si doux dans l'éloignement. Le bonnet feutré, brun, rendu imperméable par une lavure de goudron, encadrait son délicat visage comme une bordure de bois brut enchâsserait un frais pastel, et une large ceinture de cuir garnie d'anneaux de sauvetage ceignait sa taille déliée. Rien ne rappelait la femme dans ce déguisement consciencieux; mais tel est le prestige de l'élégance et de la distinction naturelles, que Célie avait quand même l'air d'une reine. Il fallait la manière de voir l'être humain, particulière à Stéphen, pour trouver qu'elle était simplement un *joli gars*, et qu'on pouvait s'y méprendre. Loin de là, ainsi travestie, elle était plus que jamais Mlle Merquem dans sa douceur angélique et dans sa dignité souriante. Elle regarda chacun de nous avec cette expression de confiance affectueuse qui fait passer la confiance

dans le cœur des autres, puis elle échangea rapidement avec ses marins quelques mots qui me surprirent, car, sans être familier avec les termes de marine, j'en comprenais assez pour reconnaître que ceux-ci appartenaient au vocabulaire d'une autre convention. Cela ressemblait à une langue maçonnique, mais ne rentrait pas non plus dans celle que je connaissais.

Je ne me permis pas d'interroger; je remplaçais Célio Barcot, et je ramais avec assez d'adresse et d'ensemble. Elle me sourit, et, prenant la barre, elle gouverna jusqu'à l'approche des écueils. Alors elle me fit signe de venir auprès d'elle et me dit : — Vous êtes notre guide. Montrez l'endroit où vous avez débarqué tantôt.

Je l'indiquai assez bien, quoique la configuration de l'îlot fût toute changée; le flot en avait mangé les contours, et l'abordage semblait devenu impossible. Qu'il le fût ou non, on ne le tenta pas. Par un signal rapide, le père Guillaume, qui recevait les ordres de Célie, avertit les barques qui avaient précédé la nôtre et qui se pressaient un peu confusément autour de nous. Ce signal fut compris à l'instant, et, passant outre, nous nous dirigeâmes tous sur un écueil plus éloigné que Célio Guillaume n'avait pas jugé utile d'explorer la première fois.

La houle, qui augmentait à mesure que nous gagnions le large, creusait sous notre passage de tels abîmes que, quand nous y descendions, nous étions comme enfouis dans leurs parois de cristal vert. Quand nous remontions à la crête blanche du flot, Célie debout interrogeait rapidement la mer avec une lunette. Elle me fit signe en me la tendant, et à mon tour je vis, dans un des bondissemens qui nous portaient au plus haut de la lame, trois points noirs sur l'écueil isolé. Nous avancions aussi vite que possible. Les autres barques qui nous suivaient de confiance restaient en arrière malgré leurs efforts, et nous arrivâmes les premiers au but. Là nous reconnûmes Célio Barcot sur un rocher que la mer battait avec furie en poussant contre ses flancs à pic les débris d'une petite barque complétement brisée.

Réfugié sur le plus haut de cet écueil que couvrait le flot à la marée haute, le pauvre enfant tendait les bras vers nous avec détresse, tandis qu'un homme habillé comme lui en marinier, mais qui paraissait plus robuste et de sang-froid, soutenait dans ses bras un compagnon défaillant, presque évanoui.

Quelques instans de plus, et la position de ces naufragés était désespérée. En nous voyant approcher autant que possible et leur jeter les cordes, ils n'hésitèrent pas à se mettre à la mer, Célio Barcot le premier, l'autre en poussant et soutenant avec une grande énergie son camarade demi-mort de fatigue ou de peur; mais, comme celui-ci ne s'aidait nullement, tous deux eussent péri sans

l'expédient auquel on eut recours sur notre barque. On s'empara du petit mât de la barque brisée, et, le butant contre le rocher, on en fit un pont sur lequel l'homme valide mit l'homme malade à califourchon, en le poussant par derrière et en soulevant le mât pour faire glisser jusqu'à nous le pâle chevaucheur de cet engin de salut. La chose me parut ingénieuse et facile au premier abord; mais le flot qui fouettait sur l'étranger courageux lui disputait brutalement le bout du mât, et il lui fallait le lâcher pour qu'il ne fût pas brisé comme une paille.

De notre côté, nous faisions sur le flot une danse échevelée, et il fallait aviser à ne pas nous laisser briser contre le roc. Je compris que le danger était sérieux en voyant le père Guillaume saisir les anneaux de la ceinture de Célie. Je m'élançai vers elle, mais elle me montrait les naufragés comme pour me dire : Il faut périr là ou les sauver.

Que pouvais-je faire? Une inspiration me vint. Dans un de ces momens de lutte suprême où tout semblait perdu, j'oubliai tout raisonnement, et, sans me demander si mon poids n'amènerait point infailliblement la rupture du mât fragile, je m'y lançai debout comme un acrobate sur la corde, je pris l'étranger inerte au collet et je le tirai à bord en un clin d'œil. Personne n'avait eu le temps de me retenir. Je n'étais ni bien fort, ni très habitué à ces violentes gymnastiques. J'avais traité la mer comme l'amour, en obéissant à l'enthousiasme. Le succès justifie tout. A des juremens de blâme et d'effroi qui avaient vaguement frappé mon oreille, j'entendis succéder un hourra de triomphe et d'admiration; j'entrevis à travers le torrent de pluie salée que la mer et le rocher crachaient sur nous la figure adorée de Célie, qui se penchait sur moi comme pour m'embrasser en voyant sur mes traits la pâleur de la mort. J'avais avalé, je crois, toute une vague; j'étais suffoqué, je tombai à ses pieds, où je restai sans connaissance.

Quand je revins à moi, nous étions sortis de la grande houle, nous roulions facilement, la voile était gonflée et nous approchions de la côte avec une vitesse admirable. J'étais couché auprès de mon naufragé, qui semblait mort, et ma tête reposait sur les genoux de Célie, tandis que Célio Guillaume s'occupait en vain de ranimer l'autre en lui entonnant de l'eau-de-vie. Avais-je sauvé un cadavre? C'eût été jouer de malheur après un si beau début.

Je promenais autour de moi les regards étonnés d'un homme qui s'éveille. On m'apprit que le naufragé sauvé par moi vivait encore malgré sa torpeur, que l'autre avait été repêché sain et sauf et mis sur une autre barque, tandis que Célio Barcot avait été recueilli par son père et par Stéphen.

Tout était pour le mieux. Je ne me sentais qu'un peu brisé de

lassitude et d'émotion. Je revenais triomphant sur le canot-amiral de Célie. J'avais fait ce que personne n'eût osé tenter, j'avais compromis la vie du naufragé et la mienne, une vraie folie dont je n'avais pas eu conscience et qui m'avait porté bonheur. Peut-être avais-je sauvé aussi par ma prompte résolution la vie de Célie et celle de tout l'équipage, car en ce moment-là nous étions tous fort compromis par notre obstination à sauver les deux étrangers. *Elle* ne me disait pourtant rien. J'avais saisi machinalement sa main en m'éveillant, et elle la laissait dans les miennes. Dans un moment où personne ne nous regardait, je couvris de baisers cette main chérie, qui me fut alors retirée, mais sans colère et sans effroi.

Quand mes idées furent tout à fait éclaircies, je m'approchai de Célio Guillaume, qui, grâce à la voile, ne ramait plus, et je pus causer tout bas avec lui. Il m'apprit que les deux naufragés que nous ramenions n'étaient autres que les deux étrangers qui avaient séduit Célio Barcot, et qui étaient apparemment venus le chercher sur notre écueil pour aller se briser avec lui, on ne savait pourquoi, sur l'autre îlot. L'espèce de moribond que nous ramenions commençait à ouvrir les yeux à son tour. Saisi par le froid et brisé par la peur qu'il avait eue, il essayait de remercier le père Guillaume, qui le soignait, par des sourires d'une béatitude idiote. Il avait du reste une figure insignifiante et vulgaire qui ne permettait pas qu'on lui attribuât une initiative quelconque dans l'aventure du cours de M. Bellac. Je jugeai qu'il s'en tenait au rôle de confident, et je me promis d'examiner avec soin l'homme intrépide qui nous suivait de loin sur une autre embarcation, et qui devait être le héros de l'entreprise mystérieuse.

— Il faut tout de même, me dit Célio, que ce soient de fiers imbéciles pour s'être aventurés seuls en mer sur une coquille d'œuf; Célio Barcot aura voulu leur servir de pilote pour les ramener à la côte. Il se sera laissé surprendre par les courans, qui l'ont jeté sur la roche où le joujou de ces messieurs s'est émietté. Voilà une belle campagne dont le gars n'aura pas sujet d'être fier!

— Nous le gronderons demain, dit Mlle Merquem, qui s'était levée pour venir près de nous. Aujourd'hui la mer lui a assez dit son fait... Mais pourquoi traitez-vous ces naufragés de *messieurs?*

— Parce que ce sont des bourgeois qui ont voulu jouer aux marins, répondit Célio.

— Ne disons pas de mal des *bourgeois,* reprit Célie en me regardant : il y en a qui ont tant de cœur qu'ils peuvent se passer d'obéissance.

— Ah dame! dit le père Guillaume, qui préparait l'abordage et qui me priait de lui faire place, la demoiselle vous a pardonné, et

pas moins vous avez donné le mauvais exemple à son équipage en agissant sans son ordre. Nous voilà forcés de vous pardonner aussi et de reconnaître que vous êtes un gentil garçon.

Je secouai la main du vieux pilote et n'osai offrir la mienne à Célie pour aborder. Ceci me sembla être le privilége de l'aîné des filleuls, Célio l'Anglais; je devais respecter la consigne.

Le débarquement fut une scène touchante. Toutes les femmes et tous les vieillards de l'endroit, avec tous les enfans, étaient sur la grève. Célie fut saluée par des caresses et des bénédictions enthousiastes. Personne n'était blasé sur ses heureuses prouesses. Le premier qui s'élança vers elle fut un garçon de dix ans d'une physionomie douce et intelligente, qui se jeta à son cou et l'embrassa avec effusion. Célie, qui marchait vite pour se réchauffer, car nous étions tous fort trempés, le poussa vers moi en lui disant : Embrasse ce monsieur-là, et elle ajouta en me regardant avec attention et en me désignant l'enfant : *C'est lui!*

C'était Jean Wright de l'île de Jersey, surnommé *Moïse* depuis son naufrage, mon futur enfant d'adoption. J'eusse été bien difficile, si son aimable figure ne m'eût pris le cœur à première vue. D'un air étonné et cependant plein de confiance, il se jeta dans mes bras. Je lui donnai deux gros baisers et je regardai Célie. Nous nous comprenions, nous avions un secret à nous deux. Mon Dieu, que j'étais heureux et fier!

J'aidai à porter et à installer l'inconnu dans un lit bien chaud qu'on tenait prêt à tout événement au logis du père Guillaume. Les mêmes soins attendaient Célio Barcot dans sa famille. Le troisième naufragé fut, sur sa demande, conduit chez Michelon le cabaretier. J'étais si curieux de le voir de près, que j'allais l'y suivre, lorsque Mlle Merquem, enveloppée d'une grande pelisse de cachemire bleu que ses domestiques avaient apportée du château, m'arrêta pour me dire d'un ton d'autorité : — Vous allez changer tout de suite; il y a ici des habillemens toujours prêts. Vous serez à votre tour déguisé en pêcheur; cela ne vous effraie pas, vous qui ne reculez devant aucune tenue de charade. Allez vite, votre ami le peintre vous cherche.

— Est-ce que vous allez nous quitter? lui dis-je avec effroi; alors n'exigez pas que je perde un instant...

— Faites ce qu'on vous dit, répliqua-t-elle. Ah! quel insubordonné! Vous me retrouverez là au coin du feu de la cuisine. Dépêchez-vous!

La maison du père Guillaume était assez spacieuse et composée de deux étages, avec un balcon à auvent rustique d'où l'on avait accès dans plusieurs chambres. J'entrai dans celle de Stéphen, qui

m'appelait tout en changeant d'habits, car il était aussi mouillé que moi. — Tenez, me dit-il, voilà pour vous un costume tout neuf que je vous ai réservé, vous sachant un peu *aristo*. D'ailleurs ça vous est dû, vous êtes plus gentil que moi, et vous avez eu plus de chance. Je vous ai vu faire une jolie gymnastique sur une espèce de perche; vrai, c'était réussi, mais je crains que vous n'ayez exposé votre vie pour sauver une franche *crapule*,... du moins si on juge l'un par l'autre... Figurez-vous que l'autre... je le connais, moi! et... chut! le voilà sur le balcon, il cherche où l'on a fourré son camarade...

J'allais m'élancer en manches de chemise sur le balcon: l'idée que cet inconnu avait l'audace de vouloir s'introduire sous nos yeux auprès de Mlle Merquem me remplissait de rage. Stéphen me retint : — A qui diable en avez-vous? me dit-il; il veut voir son camarade, il est dans son droit. Le voilà qui entre dans sa chambre, et la demoiselle est en bas. Habillez-vous, et écoutez-moi.

« J'ai vu ce monsieur à Étretat il y a un mois. C'est un très beau garçon, bien fait, adroit de son corps; mais c'est une canaille dont les airs m'ont été dès le premier jour insupportables. C'est un aventurier qui se fait appeler M. le marquis de Rio-Negro, et qui paraît très riche, car il joue un jeu d'enfer et jette l'or à pleines mains. Il se dit Brésilien ou Chilien,... je ne sais plus. Il peut être ce qu'il dit, mais ou les grands seigneurs de son endroit sont bien mal élevés, ou c'est un ancien pirate, quelque brigand de terre ou de mer qui a fait un coup pour s'enrichir. Mon opinion sur son compte était celle de tous les gens sensés à Étretat. Comme il parlait marine *ex professo*, et ne pouvait pas dire sur quels navires et sous quel pavillon il avait servi, on le tenait généralement pour une manière de flibustier qui avait fait sa main dans les affaires des États-Unis du sud; mais il y a partout des imbéciles que l'impudence éblouit, et en général les femmes aiment ces galopins-là. M. le marquis avait donc des succès à Étretat, des succès de scandale, comme bien vous pensez. Il promenait la fleur des cocottes, la fleur... ou la lie; mais, tout en leur jetant des billets de banque d'une main, il les rossait de l'autre, et affectait de les mépriser et de chercher des aventures plus sucrées. Il faisait de son mieux pour compromettre certaines dames de la *haute*, et il recevait des œillades de plus d'une. Il a reçu autre chose aussi, il a empoigné des gifles de certain mari avec lequel il s'est battu et qu'il a blessé, car il se bat très bien, à ce qu'il paraît. Soyez donc le mari d'une belle dame pour être forcé de vous faire estropier par les hidalgos de grand chemin!

« Cette aventure a obligé le beau marquis à quitter Étretat. Il était

temps pour moi, car il me tapait si bien sur les nerfs, avec ses airs de protection insolente, que j'avais dix fois par jour l'envie de le crever comme une bulle de savon. Le voilà ici maintenant cherchant à compromettre Mlle Merquem, c'est évident. Il en sera pour ses frais, celle-là n'est pas une cocodette. Ah! diable, non! c'est une bonne fille, une vraie, là, le cœur sur la main. Elle m'a parlé tout à l'heure... si gentiment... Je l'aime à présent, et il ne faudrait pas venir faire la roue trop près d'elle... Je vois que vous pensez de même, c'est entendu; nous ne laisserons pas aux gens de la Canielle l'honneur et le plaisir de la faire respecter sans que nous nous en mêlions. Habillez-vous en paysan pour de bon, mon petit, et, au lieu de savonner vos mains, laissez-y le goudron qui les culotte. »

— Oh! mais vous êtes judicieux, Stéphen! m'écriai-je : il ne faut pas que nous ayons l'air d'*amateurs*, nous autres! nous n'aurions pas le droit de nous poser en chevaliers de celle qu'on attaque sous un masque. Soyons franchement des mariniers de la Canielle et donnons au besoin une raclée de paysan à ces paysans pour rire.

— Très bien, vous y voilà! répondit Stéphen, que depuis un instant j'aimais de tout mon cœur, et qui se sentait à l'aise avec moi en me voyant prendre son langage et ses idées. Alors, ajouta-t-il, laissez-moi vous arranger comme un peintre sait le faire. Il prit le peigne et dirigea comme il lui plut ma barbe et mes cheveux. Je le priais de se hâter, impatient que j'étais de retourner auprès de Célie avant que le prétendu marquis ne fût sorti de la chambre de son compagnon.

— Maintenant, me dit Stéphen en me présentant un bout de miroir, voyez! vous pouvez vous montrer, vous n'êtes plus un *gentleman*, et vous n'en valez que mieux. Moi, je n'ai rien à changer pour avoir l'air d'un marsouin; d'ailleurs je n'ai pas à cacher qui je suis. On m'a vu à Étretat, on me connaît pour un gueux de peintre qui ne peut compromettre aucune héritière. Venez; sachons en passant si le malade est en train de crever ou de guérir, et descendons ensuite pour monter la garde autour du *petit amiral Célie*.

Le malade commençait à se ranimer en subissant les robustes frictions que lui administraient les fils du père Guillaume, et M. Bellac, qui était le médecin de la colonie, assistait à l'opération avec la tranquillité d'un homme habitué à ces sortes d'accidens. N'ayant aucune raison de se méfier du prétendu marquis, il lui parlait avec politesse et le rassurait sur l'état du malade. Au reste, le marquis n'en paraissait pas très préoccupé. Il parlait de lui comme d'un inférieur, le traitant de pauvre diable, et ne se gênant

pas pour dire d'un ton assez méprisant qu'il n'avait eu d'autre mal que la peur. C'était peut-être son valet de chambre.

Cet étranger s'exprimait en français avec une facilité incorrecte et un aplomb plein d'outrecuidance. Stéphen m'avait très bien tracé son portrait. Il était beau, bien fait et déplaisant quand même au possible. Il avait l'accent vulgaire, le son de la voix âpre et métallique, le regard glacialement effronté, avec ce quelque chose d'inquiet qui semble révéler par momens le sentiment amer d'une secrète flétrissure. Son costume de paysan normand était ridicule, mais il le jugeait très réussi, car, trempé jusqu'aux os, il n'avait pas voulu le quitter, et il se séchait d'un air d'indifférence stoïque au feu de fagots qui remplissait la chambre de fumée.

Je devais être admirablement travesti, car M. Bellac ne me reconnut pas, même quand un des jeunes gens qui frottaient consciencieusement le malade à tour de bras eut dit à M. de Rio-Negro en me montrant : — Tenez! voilà celui qui a sauvé votre camarade et vous, car sans lui vous aviez votre compte tous les deux.

Le marquis leva les yeux sur moi sans se déranger de la chaise où il était à cheval pour se chauffer le dos. — C'est vous? me dit-il; ma foi, je n'ai pas fait attention à votre figure, comme bien vous pouvez croire. Il y avait du tirage là-bas! Qu'est-ce que vous avez donc fait, mon cher? J'ai vu mon imbécile de camarade sauvé, je n'ai pas demandé mon reste pour prendre la première corde venue. Vous me conterez ça, je loge chez Michelon. Venez me voir tantôt.

Je ne lui fis pas l'honneur de lui répondre. Je priai tout bas les fils Guillaume de ne pas lui dire mon nom, et je courus rejoindre Mlle Merquem, tandis que Stéphen allait donner le mot à toute la maison pour que je ne fusse pas signalé comme un *monsieur* à ces deux étrangers. Le bon Stéphen avait compris que j'étais amoureux fou de Célie, et qu'en cas de rixe à son intention je ne voudrais à aucun prix me poser en rival heureux.

Célie était sur la terrasse du rez-de-chaussée, là où j'avais dîné le premier jour en compagnie de Stéphen. Elle causait avec les mariniers arrêtés sur la grève. En me voyant, elle leur envoya un bonsoir collectif et rentra dans la salle qui servait de cuisine et de réfectoire. — Le père Guillaume nous invite à dîner, dit-elle en s'adressant à Stéphen et à moi, nous ne pouvons pas refuser. Quand on revient ensemble du danger, il faut manger ensemble. La philosophie humanitaire dirait *communier*. Je ne déteste pas ce mot-là, et vous?

— Je l'adore! répondis-je; rien n'est trop solennel pour exprimer le bonheur de manger avec vous. Savez-vous que ce sera la première fois?

— Ah! c'est un reproche aux maigres ambigus de mon dimanche?

— Ambigus d'ambroisie pour M. de Montroger, qui adore le sorbet; mais moi, pour être assis à la même table que vous, je mangerais des cailloux et des algues.

— Vous avez failli en manger de bien salés tantôt, mauvaise tête! Ah çà! comment donc êtes-vous coiffé et arrangé? Je ne vous reconnais plus!

— C'est mon ami Stéphen, ici présent, qui a voulu mettre ma figure en harmonie avec mon costume. Les peintres, vous savez...

— Les peintres sont de braves gens, dit Mlle Merquem en tendant la main à Stéphen, qui prit timidement le bout de ses doigts avec une émotion visible et ne sut lui rien répondre. Pour la première fois de sa vie, le fluide féminin pénétrait jusqu'à son cœur sans traverser ses sens. Il rougit pourtant de se montrer si naïf devant moi, et, faisant un effort pour paraître aussi brusque que de coutume, il dit en me regardant :

— Qu'est-ce que j'ai donc fait, moi?

— Votre ami ne le sait pas, répondit Mlle Merquem; moi, je sais tout. On me fait le rapport quand je ne vois pas tout. Vous avez sauvé le petit Barcot, qui faiblissait au moment d'aborder le bachot de son père, car le vieux, qui n'a plus la main sûre, perdait la tête...

— Bah! dit Stéphen, ce que j'ai fait par hasard, vingt autres allaient le faire. Ces braves gens ont voulu m'en laisser l'honneur et le plaisir.

— Voilà qui est bien parler, répliqua Célie. Quant à bien agir, oui, c'est très naturel, et ici nous ne contrarions pas trop la nature sous ce rapport-là; mais il y a parfois des étrangers qui ne la respectent pas en eux-mêmes et dont la pusillanimité expose les gens courageux, témoin ce malheureux que M. Armand a repêché... A propos, comment va-t-il? Bellac m'a fait dire qu'il n'en était pas inquiet du tout. L'avez-vous vu? sait-on qui il est?

— Il ne parle pas encore, répondis-je; mais vous savez aussi bien que nous qu'il est un peu imbécile.

— N'importe, reprit-elle, il faut que tout le monde vive. Il est bien soigné, je suis tranquille sur son compte. Mettons-nous à table, Mme Guillaume nous fait signe.

La soupe au lard fumait comme un *steamer*. Le père Guillaume et sa famille prirent place, le vieux pilote à la droite de la demoiselle, Célio Guillaume à sa gauche, c'était l'usage; mais le brave Célio ne s'assit point et demanda à sa marraine de lui faire le plaisir de me donner cette place d'honneur. Elle y consentit gracieusement; Stéphen fut placé en face d'elle. M. Bellac arriva bientôt,

disant que son malade était en train de prendre un bouillon, et qu'il le laissait aux soins de son camarade.

— A propos, ce camarade, dit Célie, est-ce aussi un marin de contrebande?

— C'est plutôt, répondit Stéphen, un marin contrebandier qui a les allures d'un grand seigneur de la flibuste.

— Vous le connaissez donc?

— Pour un manant, oui!

— Vrai? reprit Mlle Merquem. Eh bien! tant pis, c'est dommage. J'avais pris celui-là pour un homme; savez-vous qu'il n'agissait pas comme un poltron là-bas?

— Il n'est pas poltron, c'est le seul vice qui lui manque.

— Vous me chagrinez! Sa figure luisante, pâle et résolue était belle dans la vague. Vous ne l'avez pas vue, monsieur Armand? vous n'étiez pas mal non plus dans ce moment-là. Décidément la mer sied bien aux hommes.

— Elle n'enlaidit pas non plus les femmes, répondis-je en riant.

— Un compliment, vous? Ah fi! vous êtes passé marin aujourd'hui, et marin de mon équipage encore. Vous ne devez plus parler en homme du monde.

— Je ne songeais pas à vous dire que vous êtes jolie sous tous les costumes. Je pensais à cette beauté de l'âme qui met sur la face humaine une admirable sérénité dans le danger, et cela est plus saisissant et plus touchant encore chez une femme que chez un homme.

— Il y a pourtant des hommes à qui ce genre de beauté déplairait. J'ai entendu dire à plusieurs que la femme devait être craintive et nerveuse, sous peine de perdre son charme et de ressembler à un garçon. J'en ai pris mon parti, et vous auriez tort de croire que j'y ai regret; mais, pour en revenir à nos naufragés, ils ont beau être, l'un une poule mouillée, l'autre un garnement, il faut faire notre devoir jusqu'au bout. Ils ont peut-être perdu bijoux et argent dans la bagarre, et il ne faudrait pas que la chose leur servît de prétexte pour s'installer chez nous. M. Bellac aura la bonté...

— C'est fait, répondit Bellac. Je les ai interrogés sur ce point, et celui que l'autre appelle le marquis m'a répondu sèchement qu'il ne perdait jamais ni la tête ni sa bourse.

— Alors n'y pensons plus, reprit Célie, et réjouissons-nous en famille. Je ne veux pas attrister cette bonne journée en grondant M. Célio Barcot; qu'il se sèche en paix dans ses foyers!

Elle était gaie et semblait heureuse. — Vive la demoiselle! s'écria la mère Guillaume. Quand elle est chez nous, il nous semble que son joli rire éclaire la chambre! Et comme elle se penchait

vers Célie pour changer son assiette, Célie appliqua tranquillement un gros baiser sur la joue flétrie et ridée de la vieille femme. Ce baiser qui passait tout près de moi, tout parfumé de bonté chaste et d'abandon filial, me fit pourtant frissonner de jalousie.

— Vous avez froid? me dit Célie ingénument. Voyons, il faut manger, c'est le seul remède; vous ne mangez pas!

Elle me donnait l'exemple en mangeant tout ce qui lui était offert avec un appétit juvénile. Le repas était loin d'être délicat, elle le trouvait exquis de la meilleure foi du monde. Elle avait dès l'enfance vécu avec ces paysans, et sa récréation avait été de vivre comme eux. Les vieilles femmes la tutoyaient, et elle leur disait *vous* de même qu'aux vieillards, tandis qu'elle tutoyait tous les autres. Elle était complétement de la famille, et cela dans toutes les familles du bourg, car après toutes les aventures de mer elle recevait l'invitation de ceux qui l'avaient accompagnée. La première offre était toujours acceptée. J'appris, par la suite de la conversation, qu'elle invitait souvent ses hôtes du village à sa table, et qu'ils s'y trouvaient aussi à l'aise que chez eux. En les voyant si convenables, si polis et remplis d'un respect intérieur si profond pour elle, je reconnus que ces villageois, depuis longtemps traités en hommes, étaient devenus véritablement des hommes. Leur nature froide, leur métier austère et le sentiment religieux que la fondation de cette fraternité dans le péril leur inspirait rendaient leurs manières sérieuses sans affectation et leur langage mesuré sans effort. Je vis en eux ce tact extraordinaire qui se révèle souvent comme un don spontané chez les gens que l'on en croirait le plus dépourvus, et dont l'absence est si fréquente et si choquante chez ceux qui devraient l'avoir sucé avec le lait de l'exemple et de l'éducation.

J'avais subi ce jour-là de grandes émotions; je compte pour rien celle d'avoir été baptisé marin par une vague formidable. Ce qui m'avait enivré, c'était l'aménité, la confiance, dirai-je l'amitié de Célie, conquises, non par une année d'épreuves comme je m'y étais résigné, mais par un hasard qui avait passé sur moi comme un éclair. Aussi me sentais-je un peu fou de me voir mis en possession tout à coup du côté intime, excentrique et saint de sa vie. J'étais déjà plus lié avec elle que Montroger ne l'avait jamais été et ne le serait jamais. Je me donnais tout entier, moi, et il semblait que je fusse accepté sans épreuve et sans examen. Pour un rien, j'aurais perdu la tête... J'avais des envies de rire, de crier et de pleurer; mais je refoulai tous ces transports, grâce à l'influence saine et douce qu'exercèrent sur moi les autres convives. Au milieu d'un bal, sous l'œil froid et libertin du monde, mon secret m'eût

peut-être échappé; dans cette cabane et au milieu de ces pêcheurs, je me sentais à chaque instant rappelé au respect de moi-même. Stéphen sentait aussi quelque chose de semblable dans la sphère de ses appréciations. Il ne songea pas à allumer sa pipe au milieu du dîner, il ne s'empara point de la conversation pour parler peinture, et pourtant il n'eut pas la bouderie de l'ennui. Il écoutait M. Bellac, il regardait Célie, il avait l'air d'un porc-épic qui se serait trouvé pris dans un manchon ouaté.

Bellac aimait aussi les gens de la Canielle. Avec eux, il n'était ni gauche ni timide, il se permettait de questionner, car tout lui était sujet d'étude, et il avait appris à ses élèves à observer. La conversation était donc réellement agréable et même substantielle. La personne la moins grave, ce soir-là, ce fut Célie. Elle babillait avec les femmes et riait de leurs histoires, elle jouait avec les enfans; je retrouvais en elle ce trésor de gaîté que j'avais pris chez elle pour un besoin passager d'excitation, et qui était le fond de son caractère. Elle était plus jeune, à trente ans, que toutes les jeunes filles dont je l'avais vue entourée, plus jeune à coup sûr que ma cousine Erneste, car elle ne se préoccupait d'aucune ambition et d'aucune coquetterie. Elle semblait vivre au jour le jour, et ne s'être pas encore demandé ce qu'elle ferait de l'avenir : étonnante insouciance qui engendrait une bonhomie incomparable!

Quand on apporta l'eau-de-vie, elle m'en versa elle-même en me disant que c'était le lait du marin; mais elle n'y goûta pas. Il y avait en elle une vitalité solide qui n'avait pas plus besoin d'*eau de feu* que de fadeurs. Elle alluma elle-même la pipe du père Guillaume pour l'obliger à s'en servir devant elle; mais, sans être incommodée par le tabac, elle ne l'aimait pas, et se retira sous la cheminée, disant qu'elle avait froid aux pieds.

Je jetai le cigare qu'elle m'avait forcé de prendre, et je m'approchai d'elle sans me permettre de m'asseoir, quoiqu'il y eût là une chaise bien tentante. J'avais le cœur plein de joie et de reconnaissance; mais je me sentais devenir plus timide à mesure que sa confiance augmentait. Je comprenais enfin qu'après l'avoir perdue il n'y avait plus à espérer de la reconquérir. Elle était si pleine et si belle, cette confiance, et elle tombait sur vous de si haut!

— A quoi pensez-vous? me dit-elle.

— Je ne pense pas, je suis heureux.

— De quoi? Voyons; définissez ce bonheur, cela m'intéresse.

— Je suis heureux de voir une personne comme vous entourée de l'amour qu'elle mérite.

— Vous aimez donc la vie sauvage et les gens incultes? Vous aviez l'air l'autre jour de les dédaigner un peu.

— L'autre jour, j'étais un égoïste; j'aurais voulu vous isoler de

tout ce qui vous aime pour accaparer votre attention ou pour avoir le monopole du dévouement. Aujourd'hui ceux qui vous chérissent me sont chers, et il me semble que ma puissance d'aimer est centuplée.

Je ne sais pas ce que j'aurais dit encore, lorsqu'en me retournant je vis debout auprès de la table celui qui se faisait appeler M. le marquis de Rio-Negro.

Le père Guillaume, qui était très prudent et très fin, s'était levé comme par politesse, afin de forcer le personnage à être poli; mais ce fut peine perdue. Il passa près de lui en le frôlant sans respect et en répondant à peine d'un signe de tête à son salut, après quoi il marcha droit à la cheminée, comme s'il eût voulu parler à Célie sans être introduit et annoncé par ses hôtes.

Je me plaçai entre elle et lui sans affectation et comme par hasard, mais de manière à le forcer de me toucher pour faire un pas de plus. Célie était tout au coin de la cheminée. En un clin d'œil, M. Bellac, Stéphen et la famille Guillaume firent un cercle étroit autour de nous. L'étranger mesura de l'œil l'épaisseur de ce rempart humain; mais il avait beau avoir l'attitude et la physionomie dédaigneuse d'un chef d'esclaves qui va disperser d'un coup de fouet son vil troupeau, il sentit qu'il n'intimiderait personne, et, prenant son parti : — C'est vous que je cherchais, me dit-il; j'ai à vous parler.

— Eh bien! me voilà, monsieur, parlez-moi, répondis-je.

— Je veux vous parler seul, suivez-moi.

— Si vous m'en priez, à la bonne heure; autrement je n'obéis qu'à ceux à qui je dois le respect.

— Qu'est-ce que vous voulez dire?

— Je dis que je ne vous connais pas.

— Eh bien! écoutez-moi, je me ferai connaître. Voulez-vous sortir un instant?

Bien que l'injonction tînt le milieu entre l'ordre et la prière, je m'en contentai. Je ne voulais pas rendre Mlle Merquem témoin d'une querelle. Je ne sais si elle était inquiète. On s'était groupé devant elle pour que l'étranger ne pût même pas se vanter de l'avoir vue ailleurs qu'en public. Je le suivis dehors, et quand nous eûmes fait quelques pas sur la grève : — Vous êtes bien méfians dans ce pays-ci, me dit-il. Est-ce parce que vous me voyez en tenue de touriste? Il paraît qu'il faut se faire connaître pour ce que l'on est! Et voilà qui je suis, ajouta-t-il en me présentant un billet de banque. Connaissez-vous les billets de mille? Je n'ai plus d'or sur moi.

— Allez voir ailleurs, répondis-je en lui rendant son billet. Je n'ai pas de quoi vous changer cela.

— Il ne s'agit pas de le changer; gardez-le.

— Je n'en veux pas. Je ne suis pas un enfant comme ceux à qui vous donnez des montres. On sait ce qui vous amène ici. Vous voulez parler à une personne à qui vous ne parlerez point sans sa permission.

— Et sans la vôtre?

— Sans la nôtre à tous, à moins que vous n'ayez la sienne.

— Eh bien! allez la lui demander de ma part. Je ne réclamais pas de vous autre chose. Est-ce que mille francs pour ça et pour avoir repêché mon camarade, ce n'est pas assez?

— Je n'en sais rien. Je ne suis pas sauveteur à gages. Dans ce pays-ci, on ne fait pas ce métier-là; il n'y a pas non plus de commissionnaires. Adressez-vous à la poste, c'est son état de porter les lettres.

Je lui tournai le dos, et je l'entendis m'apostropher grossièrement en jurant que *je lui paierais ça*. Je me retournai aussitôt, et revenant droit à lui : — Essayez! lui dis-je.

J'avais adapté assez bien apparemment mon accent à mon costume, car il croyait avoir affaire à un marinier. Il ne reculait devant rien en fait de bataille, ou il ne me jugeait pas assez robuste pour lui résister, car il m'asséna un vigoureux coup sur la tête avec un caillou qu'il avait dans sa main fermée. Je n'en fus pas étourdi, la colère nous fait un autre sang et nous donne d'autres muscles que ceux dont nous paraissons doués. Je lui portai au visage un soufflet formidable, doublé de la même arme sauvage dont il s'était servi. Il tomba sur les galets en rugissant. — Bien touché! s'écrièrent Stéphen et Célio Guillaume, qui nous avaient suivis dans le crépuscule et qui assistaient au combat les mains dans leurs poches, pour bien montrer qu'ils n'étaient que témoins.

— En avez-vous assez? lui dit Stéphen.

— Pour le moment, oui, répondit-il en essuyant le sang qui ruisselait sur sa figure, puisque vous êtes trois contre un!

— Vous en avez menti, lui répliqua Stéphen, et, puisque vous le prenez comme ça, nous ne vous toucherons pas même pour vous relever. Allez vous faire panser à l'auberge.

Le marquis ne pouvait guère répondre; je l'avais défiguré. Je le remis sur ses pieds, et il s'éloigna sans demander son reste. Au fait, nous étions quittes. Il m'avait blessé aussi assez grièvement. Célio m'en fit apercevoir, car je ne sentais rien. Nous rentrâmes chez Stéphen par le balcon, et je me lavai à la hâte. L'os du crâne n'était pas entamé. En pareil cas, les blessures à la tête ne sont rien. Je priai Stéphen d'aller en se promenant jeter un coup d'œil sur la grève. Mon adversaire n'aurait peut-être pas la force de gagner le cabaret de Michelon dans l'état où il était. Stéphen se souciait peu de lui; mais il comprit que ce duel celtique à coups de

silex était un duel en somme, et qu'il ne fallait pas abandonner les blessés sur le champ de bataille. Il sortit en me promettant de parler à Michelon sans irriter le vaincu, et de rétablir les faits dans le cas où le marquis porterait contre l'un de nous des accusations calomnieuses, ce dont il le jugeait fort capable.

Je remis vite mon bonnet de laine, et je reparus devant Célie sans montrer la moindre émotion. Les autres avaient tout vu de loin, mais ils s'étaient gardés de l'inquiéter. Elle me parut cependant irrésolue et anxieuse. — Que s'est-il passé? me dit-elle. Qu'est-ce que cet homme voulait?

— Rien, lui répondis-je; il avait de bonnes intentions à mon égard. Il voulait me payer le sauvetage de son ami. Je lui ai appris que les gens de la Canielle ne reçoivent rien pour ces choses-là.

— Oui, oui, ajouta Célio, vous lui avez répondu en homme qui connaît les gens de chez nous; vous avez très bien parlé, et on vous en remercie tous!

— Mais, reprit Célie, il a donc bien insisté? Il vous prenait donc pour un des nôtres?

— Voilà une parole dure! lui dis-je. Je croyais être l'un des vôtres, pour aujourd'hui du moins!

— Il faut que ce soit pour toujours! s'écria la mère Guillaume, qui m'avait pris en grande amitié. Demoiselle, si tu m'en crois, nous allons le baptiser.

— Me baptiser! Il y a donc une cérémonie...

— Oui, oui, reprit la bonne femme; c'est une coutume d'ici, il faut la suivre! Demoiselle, c'est à toi de le permettre.

— Je le voudrais bien, dit Célie en souriant; mais il n'est pas marin et ne le sera jamais. Chacun son état, mes enfans!

— Ça ne fait rien, dit le père Guillaume; il n'ira en mer que quand il voudra, mais il sera adjoint à notre confrérie. L'institution de M. l'amiral n'exclut personne du pacte d'amitié de la Canielle, puisque vous en êtes, ainsi que M. Bellac et ma femme.

— C'est vrai, reprit Célie. Eh bien! lisons-lui les statuts et baptisons-le, s'il le demande.

— Oui, oui, m'écriai-je, je le demande d'avance et à genoux! Et je m'agenouillai devant elle, mais en me tournant vers la mère Guillaume, qui était assise à ses côtés et qui prit mes deux mains dans les siennes. On fit sortir les enfans, on verrouilla solennellement la porte de la rue, on mit sur la table une nappe blanche, trois chandelles de cire, un petit buste en plâtre de l'amiral et un bassin rempli d'eau de mer. M. Bellac me lut les statuts. Ils étaient naïfs et charmans. Célie devait les avoir rédigés dans son enfance sous l'inspiration des idées généreuses et romanesques de son grand-père. On eût dit une page du *Contrat social* enguirlandée par

Florian. Le vieillard les lisait avec l'onction d'une conviction profonde. Toute la petite franc-maçonnerie se réduisait à ceci, qu'il faut se secourir et s'aimer, faire le bien sans accepter d'autre récompense que les *joies du cœur*. On jurait de ne pas trahir *le mystère* de certains mots de passe et de ralliement. Ces mots me furent remis sous pli cacheté, afin que j'eusse à les *étudier* à loisir. Célie m'observait pour voir si ces puériles formalités me feraient sourire. Je souriais peut-être, mais j'avais les yeux pleins de larmes. Il me semblait épouser l'enfance heureuse et tendre de la grande demoiselle, sa jeunesse sans tache, sa vie de vierge sage et de fée bienfaisante.

Toutes les formalités dites, on apporta l'eau de mer pour m'ondoyer. J'avais parfaitement oublié ma blessure, qui ne se voyait pas sous mes cheveux, mais que l'eau fit saigner.

— Qu'est-ce que cela? s'écria Célie en pâlissant. Il s'est battu, j'en étais sûre!

— Bon baptême où il y a du bon sang, répondit Célio, du sang répandu pour l'honneur de la confrérie! Sachez à présent, ma marraine, que le monsieur aux écus a mal pris la fierté de notre nouveau frère. Il l'a frappé; mais il a été payé de sa peine : le frère lui a cassé les dents, et on n'aura pas le plaisir de le revoir avant qu'il n'ait été s'en faire planter des neuves à la ville.

— Mais c'est un misérable, c'est un assassin ou un fou! dit Célie indignée. Comment! attaquer un homme parce qu'il refuse de l'argent? Il y a eu autre chose, vous ne me dites pas tout.

La mère Guillaume lui parla à l'oreille; Célie parut très émue, mais elle surmonta son trouble aussitôt.

— Maman Guillaume me fait observer, dit-elle, que je ne devais pas interrompre la cérémonie. Achevons-la. Il faut que, selon l'usage, ce frère choisisse librement parmi nous le parrain et la marraine qu'il veut avoir.

— Ah! la marraine... m'écriai-je tout tremblant; si j'osais...

— J'allais m'offrir, répondit-elle, car nous sommes vos répondans, Guillaume et moi.

Ils étendirent leurs mains unies sur ma tête en disant : « Armand-Guillaume-Célio, nous t'adoptons pour frère, ami et filleul. Nous aiderons ta jeunesse, tu soigneras au besoin nos vieux jours. » Célie m'embrassa sur les deux joues devant tout le monde. Je reçus la même accolade de mon parrain, de sa femme et de ses fils; puis mon initiation fut proclamée, et mon nouveau nom inscrit avec mes titres d'admission sur le registre dont Guillaume était le gardien. Je m'appelais Célio, et dans les formules officielles Célie me tutoyait! Je croyais rêver.

— A présent, me dit-elle quand j'eus signé, souvenez-vous d'une chose importante que nos amis ici présens jugent comme moi nécessaire : vous êtes reçu, comme on dit, sous le manteau de la cheminée, en vertu des pouvoirs particuliers que nous avons, Bellac, Guillaume et moi. Vous vous ferez connaître à vos autres frères en cas de besoin, service à leur rendre ou secours à leur demander; mais vous ne leur direz pas inutilement et personne ne saura hors d'ici que vous êtes de la confrérie. Il a fallu des circonstances tout à fait exceptionnelles pour que cette admission eût lieu, et, si elle était connue, nous recevrions plus d'une demande que nous ne pourrions enregistrer sans détruire le caractère et le but de notre petite association. Elle est ce qu'elle est. Elle a porté de bons fruits. Elle est appropriée à nos idées et à nos besoins; nous ne voulons y rien changer.

Je jurai le secret. C'était un charme de plus dans l'affaire.

— Est-ce que M. de Montroger n'en est pas? demandai-je tout bas à Célie. — Non, répondit-elle, il ignore même que cela existe. Vous voyez que les gens d'ici sont discrets.

Elle mettait son manteau pour rentrer chez elle. J'obtins de faire partie de son escorte, qui était composée de Guillaume et de ses fils. Stéphen, qui venait de rentrer sans se douter qu'un baptême avait eu lieu en son absence, s'enhardit jusqu'à demander de nous suivre, et la chose fut admise. La nuit était venue, et très sombre; on alluma des torches de goudron, et on se mit à gravir le sentier du donjon.—Faites attention à mon vieux Bellac, me dit tout bas Célie. Les jambes vont encore; mais il devient chaque jour plus distrait. Je vous le confie! — Et elle partit en avant avec Stéphen.

J'amenai le vieillard à bon port, et quand nous fûmes rendus les derniers à la grille du parc, Célie, qui nous attendait pour nous dire bonsoir, nous montra la lune, qui, réduite à un tout petit croissant, se levait derrière l'écueil où nous avions soutenu, quelques heures auparavant, une si furieuse lutte contre le flot. Il était apaisé et se brisait en filets d'argent sur les rochers noirs. Pendant que Stéphen admirait l'effet en causant avec M. Bellac, Célie prit mon bras et m'emmena à quelques pas du petit groupe. J'étais ivre de bonheur, et involontairement je serrais convulsivement son bras contre ma poitrine.

— Est-ce que vous m'aimez? me dit-elle tout à coup d'un ton résolu en s'arrêtant au bord de l'abîme.

— A en mourir! répondis-je éperdu.

— Eh bien! écoutez, il ne faut pas vous battre avec cet étranger, si, apprenant qui vous êtes, il vous provoque en duel.

— S'il est aussi méprisable que le juge Stéphen, je ne lui ferai

pas l'honneur d'un duel. Je l'assommerai tout à fait, s'il m'insulte.

— Mais je ne veux pas que, pour moi, vous soyez sous le coup de pareilles aventures. Jurez-moi de partir demain pour Paris.

— Vous m'estimeriez après une pareille lâcheté?

— Il n'y a pas de lâcheté à se préserver de la rencontre des êtres nuisibles quand notre vie est nécessaire à des êtres chers et précieux. Que dira votre tante en vous voyant rentrer blessé? Elle me maudira, si elle apprend que j'en suis la cause. Voyons, jurez-moi de partir demain.

— Pourquoi demain? Ce n'est pas avant un mois que ce malheureux sera en état de nuire. Je lui ai fait plus de mal qu'il ne m'en a fait. Ah! ne m'égorgez pas, vous, au moment où je nage dans l'éther... Ne me dites pas de m'éloigner de vous le jour où vous m'adoptez pour *frère, ami* et *filleul!* J'en deviendrais fou.

— Mais,... reprit-elle avec hésitation, ce n'est pas de l'amour que vous avez pour moi?

— C'est ce que vous voudrez, c'est de l'amitié, si vous l'acceptez sans effroi; mais c'est ma vie, entendez-vous? toute ma vie! Dites-moi de me jeter au bas de cette falaise plutôt que de me dire que vous seriez offensée de mon amour. Je m'étais juré de ne pas prononcer ce mot-là, c'est vous qui me l'arrachez par vos questions. Faut-il que je mente? Je ne peux pas, je ne sais pas. Demain peut-être j'essaierai; mais ce soir je suis attendri et faible comme un enfant, en même temps que je suis exalté comme un homme pris de fièvre. Ayez pitié de moi, ne me dites plus rien. Laissez-moi sur cette soirée de bonheur!

— Eh bien! séparons-nous, dit-elle. Je n'ai pas le courage de vous répondre, vous voyez! — Elle me laissa baiser sa main et me ramena d'autorité vers nos compagnons. Là elle me dit devant eux : — Vous coucherez chez Guillaume, c'est convenu; vous ne devez pas, avec cette blessure et la fatigue d'aujourd'hui, retourner chez vous. Il faut dormir là-dessus. Votre tante ne vous attendra pas, un exprès lui a été expédié de votre part pour lui dire que M. Stéphen vous garde jusqu'à demain. Obéissez et dormez bien, je le veux; ayez soin de lui, mes *Guillaume,* et au revoir, monsieur Stéphen.

Elle nous serra la main à tous et disparut sous les ombrages du parc, où le vieux gardien l'attendait avec une lanterne. Je restais cloué à ma place. — M'aimait-elle? me plaignait-elle seulement? Peut-être jouait-elle avec l'amour comme avec l'inconnu, se flattant de me guérir aisément par sa candeur et sa bonté.

Stéphen me prit le bras pour m'emmener. N'étant plus soutenu par la présence de Célie, je me sentais brisé de fatigue et accablé de stupeur. Je n'eus même pas l'idée de résister à l'ordre de passer

la nuit chez Guillaume. Je compris à peine ce que me dit Stéphen de l'état du Brésilien. Il me céda son lit et alla dormir avec Célio. Pour moi, je tombai accablé sur l'oreiller d'algues, et ne m'éveillai qu'après le lever du soleil.

J'étais guéri, la plaie était cicatrisée sans inflammation et sans fièvre. Je me rappelais confusément les événemens et les émotions de la veille; mais je n'eus pas le loisir d'y rêver longtemps. Stéphen entra chez moi, me regarda et dit : — C'est bien, vous avez le sang pur et vous êtes jeune. Il faudrait plus d'un coup comme ça pour vous assommer. Habillez-vous pendant que je vous dirai ce qui se passe.

Il me raconta que le Brésilien était parti avant le jour dans une voiture de poste que, dès la veille au soir, il avait envoyé chercher. Il souffrait beaucoup et parlait avec rage de se venger de tous les habitans de la Canielle. Personne chez Michelon n'ayant pu lui dire mon nom, quand même on l'eût voulu, il avait promis de mettre le feu au village; mais comme Michelon et sa famille, scandalisés de *sa malice*, lui avaient répondu qu'on prenait acte de ses menaces, il n'était pas probable qu'on entendît jamais parler de lui. — L'homme est lâche au fond, ajouta Stéphen. Il a le courage physique, mais non le courage moral. Il n'y a plus à s'occuper de lui; avec sa gueule fraîchement ébréchée, il ne poursuivra plus de quelque temps les femmes, et il ne se risquera plus à faire le siége du château de la Canielle, le sachant si bien gardé. A présent il faut aviser à nous débarrasser de son laquais, qu'il a parfaitement oublié ici sans lui laisser un sou, et qui se lamente comme une mouette. Cet imbécile demande à vous voir; il est debout, et depuis une heure il se promène sur la galerie pour vous saisir au passage. Vous voilà prêt, faisons-le entrer, et n'oubliez pas qu'il vous prend pour un camarade.

— Parfaitement, répondis-je, je ne serai pas fâché de savoir quelles étaient les espérances de M. le marquis en se faufilant ici.

J'avais repris mes habits de marinier. Le quidam introduit se jeta dans mes bras en pleurant et en m'appelant son sauveur et son ami. Comme il m'aimait! Il aimait tant la vie!

Je coupai court à cette scène ridicule en lui disant que l'on ferait une collecte pour lui dans le village, afin qu'il pût s'en aller sans mendier, mais que je ne me prêterais à lui obtenir ce secours qu'à la condition d'une confession sincère et absolue.

Il hésitait. — Allons, vous parlerez ou vous n'aurez rien, lui dit Stéphen. Nous savons déjà le nom de votre maître : dites-nous quelles étaient ses intentions?

« Mon maître? s'écria le naufragé. Il ne l'est pas, Dieu merci!

Je suis domestique de place, guide de terre et de mer, bon cavalier et bon marin, courrier et homme d'affaires en toute partie. Je sais un peu de tout, et je connais toutes les côtes et toutes les routes de France. J'étais à Étretat depuis trois jours quand ce bandit m'a embauché à la journée.

« Il me payait cher en promesses, c'est ce qui m'a décidé à le suivre, quoiqu'il n'eût pas conquis mon estime. Quant au but de son excursion par ici, je peux vous le dire. Je servais au casino et j'entendais tout. On y parlait beaucoup un soir d'une demoiselle étonnante que l'on disait riche, belle et impossible à réduire. Ça lui a monté la tête, et, que la chose soit vraie ou non, il a dit qu'il la connaissait et qu'il était au mieux avec elle. On lui a répondu qu'il se vantait, et là-dessus il a parié qu'il rapporterait la preuve de la vérité au bout de huit jours.

« Il prétendait bien plutôt, je crois, à l'épouser, car il a tant fait danser ses écus, qu'il commence à en manquer. Il comptait sur sa mine et sur son bagout. Il est si effronté! Nous sommes donc venus ici, comme vous savez, et nous avons réussi à voir cette demoiselle, qui est très bien, et qu'il n'avait jamais vue, j'en mettrais ma main au feu. Après ça, trouvant les gens d'ici très méfians, il m'a emmené à un autre petit endroit sur la côte, et il y a fait un tas de questions. Enfin hier il a loué une méchante espèce de *périssoire* dont on lui a fait déposer le prix, vu qu'il ne voulait point de pilote, et prétendait être meilleur marin que pas un. Tant qu'il a voulu m'écouter, ça n'allait point trop mal, nous rasions la côte, que je connais un peu; mais son idée était d'aller dans l'île aux guillemots, parce qu'on lui avait dit là-bas que la demoiselle y allait souvent déjeuner avec des pêcheurs. Nous avons vu de loin une barque amarrée. Il s'est figuré que c'était la sienne, et il s'est engagé dans les écueils pour aborder du côté où il ne serait pas vu. Nous avons trouvé là un petit jeune homme d'ici avec qui nous avions lié connaissance jeudi dernier. Il nous a appris que la demoiselle n'y était point, et que la véritable roche aux guillemots était beaucoup plus loin en mer. Il ne voulait pas nous y conduire, disant que la barque était trop faible et la houle trop forte, que d'ailleurs la demoiselle n'y était pas non plus. Le Brésilien s'est obstiné, disant qu'il voulait connaître l'endroit. Son idée était sans doute d'y surprendre la demoiselle un jour ou l'autre, de faire quelque méchante farce pour éloigner son équipage, peut-être d'y amener des bandits de son genre pour vous chercher querelle et rester le maître du terrain. C'est un homme capable de tout, je vous en réponds! Enfin, à force de promesses et de menaces, il a emmené le petit, et vous devinez le reste. Nous avons abordé, mais sans pou-

voir amarrer la barque, qui nous a échappé et qui est revenue s'aplatir sur le rocher. Pendant une heure, nous avons travaillé à en repêcher les morceaux, comme si ça eût pu servir à quelque chose. Moi, je me suis découragé et couché en pleurant sur le haut de l'écueil, attendant la mort en voyant monter le flot. C'est bien dur pour un homme jeune et rempli de belles espérances de voir comme ça approcher son *trépas* sans pouvoir l'éviter! » — Ici le narrateur risqua quelques réflexions philosophiques et un peu de poésie descriptive à sa manière. Il termina en disant qu'il était un homme ruiné, qu'il avait perdu un portefeuille précieux, des bijoux, *ses papiers de famille et un portrait de femme.* Quand il nous jugea assez attendris sur son sort, il nous supplia de procéder vite à la collecte et de le présenter à la demoiselle, qui l'agréerait peut-être à son service comme cuisinier ou secrétaire.

— Pour le dernier point, lui répondit Stéphen, personne ici ne vous recommandera, vu que vous êtes un poltron et un ingrat. Votre bourgeois est un drôle, nous le savons, mais pour vous sauver il a déployé un courage enragé, et, tout aussi bien qu'à mon camarade, vous lui devez la vie. Ne parlez donc plus de lui, vous n'en avez pas le droit. Voici de quoi vous en retourner à Étretat. Filez tout de suite, et qu'on n'entende plus parler de vous!

Le valet expédié et le maître disparu, nous allâmes déjeuner avec la famille Guillaume, et, comme on était rétrospectivement ému des incidens de la veille, ainsi qu'il arrive toujours quand on rentre dans le calme, le repas dura fort longtemps. Je laissais passer les heures, espérant que Célie viendrait se promener au bourg; mais elle ne vint pas, et je dus songer à rejoindre ma pauvre tante, qui s'inquiétait peut-être de mon absence. Je remontai dans ma carriole, et Stéphen voulut m'accompagner jusqu'à la grille de notre jardin. Chemin faisant, il m'avoua qu'il avait raconté tout ce qu'il savait du Brésilien au *petit amiral*, — c'est ainsi qu'il appelait Célie, — en montant le sentier avec elle la veille au soir. Que voulez-vous? dit-il, elle me questionnait sur votre compte avec tant d'autorité! Elle voulait savoir tous les détails, avant, pendant et après l'aventure du soi-disant marquis. Je ne sais guère inventer, et puis il faut bien qu'elle sache que, si ce misérable vient à reparaître, le mieux est de lui faire descendre la falaise par le chemin des hirondelles. Je n'ai pas trahi le petit Barcot; mais vous, je pouvais bien vous trahir sans la fâcher contre vous, et je vous réponds qu'elle a du cœur, le petit amiral, car elle a dit cent fois en parlant de vous : Quel brave enfant! quel digne garçon! — Elle a été très gentille pour moi aussi. Elle m'a remercié comme si ça en valait la peine, et elle

m'a bien recommandé de ne pas vous laisser assassiner par ce bandit. — Quand on pense, disait-elle, qu'il pouvait le tuer, là, à deux pas de moi et à cause de moi! Vrai, votre jeune ami a trop de courage. Il n'est pas taillé en Hercule normand, lui, et il n'a pas la méchanceté et la perfidie de ce chat sauvage que vous appelez Rio-Negro. — Je l'ai rassurée de mon mieux en lui disant que la force était dans le cœur, et que vous étiez aussi méchant qu'un autre quand il le fallait. — C'est égal, disait-elle, je ne dormirai plus tranquille tant que ce bandit sera ici. — Ma foi, mon cher, c'est une bonne fille et point du tout sotte ni bégueule. Je suis capable d'aller à son audience et à ses cours, elle me l'a permis.

Nous arrivions, rien ne put décider Stéphen à entrer pour saluer ma tante; il se sauva en promettant de venir me voir le lendemain matin avant le lever des dames de la maison.

Mme du Blossay était seule au salon. Erneste, sous prétexte de lecture, faisait la sieste dans sa chambre. En me voyant, ma bonne tante tressaillit, se leva, et écartant mes cheveux : — Voyons cette blessure! s'écria-t-elle. Ah! mon Dieu, mais c'est effrayant, si près de la tempe! Est-ce bien vrai qu'il n'y a pas de danger?

— Comment? lui dis-je, vous savez...

— Je sais tout, oui, tout, mon pauvre enfant! Mlle Merquem ne m'avait écrit qu'un mot hier; mais ce matin à six heures elle était ici. Elle m'a prise au lit pour me faire ses confidences et les tiennes. Tu l'aimes donc? tu l'aimes d'amour, du moins tu crois l'aimer ainsi! Il m'avait bien semblé qu'il y avait de cela dans ton amitié; mais je te sais si enthousiaste! Et puis je comptais sur la prudence et la raison de Célie : je n'avais pas tort. Pauvre Célie!... elle est bien franche et bien loyale!

— Pourquoi dites-vous « pauvre Célie? » Ah! je vous supplie de me répéter tout ce qu'elle vous a dit.

— Oui, je te le dirai, elle le veut; mais tu partiras demain pour l'Italie.

— Ah! c'est pour l'Italie à présent? Eh bien! non, je ne partirai pas, j'aime mieux ne rien savoir. Je ne comprends pas que cet aventurier, à qui j'espère avoir ôté pour longtemps l'envie et la force de me nuire, puisse inspirer à Célie et à vous des craintes si vives. Non, vous n'exigerez pas que je renonce au bonheur le jour où je le saisis avec passion!

— Le bonheur! ah! pauvre Armand, tu te crois donc aimé?

— Non; mais je le serai, je le veux! J'ai conquis l'estime et la sympathie, et, dussé-je en rester là, c'est encore ce qui, venant d'une telle femme, m'a donné le plus d'orgueil et de joie depuis que je suis au monde!

— Eh bien ! soit; mais il faudra en rester là. Avec elle, l'amour est impossible, et tu y renonceras de toi-même.

— Jamais, à moins que je ne renonce à la vie.

— Calme-toi. Nous avons à causer sérieusement, mais te voilà trop excité; d'ailleurs j'entends ma fille qui s'habille, nous serions interrompus. Ce soir, quand nous serons bien seuls et quand je t'aurai vu dans ton état naturel...

Il fallut se soumettre. Il me sembla que cette journée ne finissait pas. Enfin à dix heures je me retrouvai seul avec ma tante. J'avais réussi à lui paraître calme, et elle voyait bien que je n'étais pas malade.

— Ce n'est plus, me dit-elle, par crainte de l'aventurier étranger que Mlle Merquem veut t'éloigner d'ici; elle sait qu'il est parti dans la nuit, très malade et très démoralisé. Ce qu'elle redoute, c'est ton illusion, tes espérances, ton amour enfin, puisque c'est de l'amour ! Elle m'a donné le choix entre deux partis : ou te décider à l'oublier, ou te laisser le maître de tes actions en te faisant une révélation terrible. C'est à toi de décider : veux-tu garder tes illusions de jeunesse, emporter dans ton cœur un souvenir embaumé et ne revoir jamais Célie? ou veux-tu être guéri par un remède héroïque aussi amer que possible? Parle.

— Je veux la revoir au prix de toutes les souffrances...

— Allons ! il me faut du courage pour te dire cela. Cet aventurier, ce spadassin, ce misérable, elle le connaissait, elle l'a reconnu, c'est celui qu'elle a aimé...

— Aimé ! non, c'est impossible, un lâche !..

— C'est un coquin, mais non un lâche, matériellement parlant. Il a des côtés héroïques, à ce qu'il paraît; c'est une espèce de corsaire à la Byron, un Lara, un de ces détestables héros de roman qui font rêver les jeunes filles.

— Non, ce n'est rien de cela, je vous jure ! ce n'est pas même un Lugarto; c'est un être vulgaire, abject, sans éducation, sans poésie...

— Mais il est beau et brave, et il peut être apparu autrefois dans des circonstances mystérieuses et romanesques; je ne les sais pas. Célie n'est entrée dans aucun détail. Elle m'a dit seulement qu'elle avait été enfant et folle tout comme une autre, et qu'elle en portait la peine. Elle rougit de son erreur; mais le passé a laissé une tache sur sa vie, une tache ineffaçable...

— Une tache !... un fait ! elle s'est donnée !

— Je ne sais pas, je n'ai pas osé la questionner trop, elle s'exécutait si courageusement !... mais elle m'a laissé entendre qu'il ne s'agissait pas seulement d'un rêve de jeune fille, évanoui sans

expansion et sans remords; c'est à cause de lui qu'elle a refusé Montroger : elle l'aimait encore ou elle ne l'aimait plus, je ne sais. Elle l'a revu dans son grand voyage, où elle apprit ce qu'il était. Enfin, quelles que soient les circonstances, elle a été guérie par le mépris, et elle a fait vœu de ne plus appartenir à personne, ne voulant pas vivre sous le poids du pardon, et ne voulant pas tromper un homme d'honneur.

— Pour ne tromper personne, elle a trompé tout le monde!

— Hélas! il le fallait bien, ou il fallait disparaître, s'enfermer, se faire religieuse, que sais-je? Elle dit qu'elle a manqué de courage, ou qu'elle en a eu trop. Ne voulant pas renoncer à ses amis et à des relations agréables, elle ne s'est confessée de rien à personne, comptant sur son esprit et sur sa prudence pour ne pas inspirer l'amour. Jusqu'ici, sauf Montroger, qui n'en meurt pas d'étisie, elle n'avait pas souffert l'apparence d'une affection trop vive. Elle se croyait sauvée, et après tout pourquoi, avec une conduite désormais si sage et des qualités si essentielles, eût-elle fait le sacrifice de sa réputation et affiché un repentir qui eût fait plus de scandale que de bien dans son entourage? Ne devait-elle pas ce silence à la mémoire et au nom de son grand-père? Moi, en y réfléchissant, je ne la vois pas si coupable, et je ne l'en aime pas moins; mais je comprends que l'amour ne résiste pas à de telles épreuves. Je te l'avais bien dit, celle-ci est cruelle au beau milieu de ton joli roman et de ton jeune enthousiasme! Mon cœur saigne de te faire tomber de ciel en terre; mais il fallait couper le mal dans la racine avant de le laisser porter ses fruits. Célie l'a compris : elle s'est sacrifiée. Elle m'a apporté son douloureux secret, n'hésitant pas à le mettre sous la sauvegarde de ma charité et de ton honneur.

— Oui, sans doute, répondis-je, elle a bien agi, et son secret est en sûreté : vous la remercierez pour moi, ma tante! Elle eût pu se dispenser de vous dire l'autre jour, devant moi, à propos de l'enfant, qu'elle ne redoutait rien de l'examen de sa conduite, et en d'autres occasions elle s'est déclarée irréprochable avec un peu trop de sang-froid. Voilà, quant à moi, tout ce que j'ai à lui reprocher. Le reste ne me regarde pas. En devenant épris d'elle, j'avais tout accepté, et j'admettais, sinon que l'enfant naufragé fût le sien, du moins qu'elle pouvait avoir été mère, et, en lui offrant de me charger de son protégé, je me persuadais, l'avouerai-je? que, si elle avait un autre fils élevé mystérieusement ailleurs, elle m'ouvrirait son cœur et me confierait son véritable trésor. C'était un rêve, je n'ai vécu que de rêves depuis deux mois, et aucun ne m'a paru irréalisable, tant j'aimais avec parti-pris de tolérance et de

dévouement. Ce que je viens d'apprendre est en dehors de mes prévisions... L'objet d'un amour dans le passé ne pouvait se présenter devant mes yeux sous les traits répulsifs d'un aventurier de si bas étage. Succéder à ce monsieur-là!... Et qui sait s'il n'y a pas encore entre eux un lien qu'elle ne peut rompre?... Cet enfant que j'ai supposé et accepté, il existe peut-être. Elle vous a dit une fois que, si elle avait le bonheur d'être mère, elle ne pourrait se résoudre à le cacher et ne connaîtrait pas la honte; mais que peut-on croire d'elle à présent? Elle sait très bien mentir quand il le faut. Hélas! hélas! voilà l'effet de sa confession sur moi. Elle me met en méfiance de tout...

— Je m'attendais à cela, dit ma tante; voilà l'effet de toutes les confessions de femme. Loin de désarmer les hommes, elles les irritent et les jettent dans des suppositions qui ne s'arrêtent plus à rien. Prends garde, mon ami! Tu n'as pas été encouragé, tu n'as aucun droit; Célie ne te devait aucune confidence. Il ne faut pas se conduire en mari jaloux quand on n'a pas même été le fiancé autorisé.

Ma tante avait raison. L'amertume de mon cœur était injuste. Je feignis de l'abjurer, et, la voyant inquiète de l'effet de ses révélations, je lui parlai de mon chagrin avec une douceur résignée. Elle me crut en bonne voie de guérison et me conseilla de faire un petit voyage pour me distraire. Je lui répondis que j'y songerais, et nous nous quittâmes mornes et abattus comme des gens qui viennent d'ensevelir un mort.

J'aurais voulu m'élancer dans la campagne, m'égarer dans la solitude des forêts, ou errer sur quelque grève isolée. J'avais la tête en feu, la bouche amère et bilieuse, le cœur comme écrasé et glacé dans ma poitrine; mais ma tante avait le sommeil léger, je savais d'ailleurs qu'elle ne dormirait pas avant d'avoir interrogé tous les bruits du dedans et du dehors, prête à s'alarmer, si elle m'entendait sortir. Je remontai lentement à ma chambre, je n'osai même pas ouvrir ma fenêtre, et je me couchai. Je restai immobile, assis sur mon lit jusqu'au jour. Je ne crois pas que martyr étendu sur un gril ardent ait souffert un pire supplice. J'étais sur les charbons embrasés de la colère, de la honte et du désespoir. Je voyais, comme une image à jamais fixée dans ma pensée, Célie aux bras de ce misérable. Je voulais le tuer; il riait et s'effaçait avec elle dans les nuages de l'odieux passé pour reparaître aussitôt, arrogant et cynique. Il me montrait sa mâchoire brisée et mon idole souillée par ses baisers sanglans. Je levais les bras pour le lapider, et je restais ainsi inerte et comme cataleptique jusqu'à ce que, retombant sur mes flancs, mes mains engourdies me fissent l'effet de membres morts qui ne m'appartenaient pas.

Je n'avais pas prévu que je souffrirais de la sorte. Je m'étais vanté à moi-même d'accepter toutes les éventualités de la mystérieuse existence de Célie : je m'étais donc menti? Je ne l'aimais donc pas encore lorsque j'avais cru pouvoir prendre cette résolution stoïque, ou bien je n'étais pas l'homme sain de jugement et ferme de caractère que j'avais cru être? Peut-être encore ne l'avais-je pas réellement aimée : ma vanité d'homme, mon tempérament d'homme difficile et délicat, avaient-ils seuls été en jeu? M'étais-je laissé éblouir par la difficulté d'une conquête réputée impossible? Ne me restait-il plus, de mes sublimes énergies, que la rage de l'orgueil déçu?

Le jour venu, je m'habillai sans bruit et sortis dans les champs. Je n'oubliai pas mon chien et mon fusil, afin qu'on pût dire à ma tante que j'étais allé à la chasse de bonne heure comme les autres jours. Je n'eus pas fait cent pas que je vis Stéphen sur la route. J'eus l'idée de le fuir, de me cacher; mais il m'avait vu, et venait vers moi à travers les sillons. — Diable! me dit-il en me regardant de près; ça ne va pas! vous êtes jaune de chrome, ce matin!... Il souleva ma casquette pour voir mon front : pas d'enflures, ajouta-t-il, pas d'inflammation. C'est un mouvement de bile, la colère que vous a causée cet animal venimeux; le sang-froid d'abord, la réaction ensuite. Je connais ça. Prenez de l'exercice, et puis, tenez! une nouvelle qui, dans l'état de votre *plafond*, vous fera du bien : M. le marquis est arrêté. Oui, d'honneur, à peine arrivé en poste à la station du chemin de fer, il voulait filer sur Rouen; des agens de police lui ont mis la main au collet. Il paraît que monsieur avait la petite faiblesse de tricher au jeu, et qu'il emportait d'Étretat un portefeuille trop bien garni. Eh bien! ça ne vous réjouit pas?

J'essayai de sourire, mais cette nouvelle ajoutait à ma souffrance. Plus cet homme était démasqué, plus Mlle Merquem était avilie. Stéphen, pensant me divertir, achevait de m'édifier sur le compte de mon infâme rival. Un de ses amis lui avait écrit de la station pour s'excuser de ne pouvoir aller le voir à la Canielle, et dans un long *post-scriptum* il lui racontait l'arrestation dont il venait d'être témoin. Il avait rencontré l'année précédente ledit marquis aux eaux d'Ems, d'où il avait été chassé honteusement autant pour escroquerie que pour supposition de noms et qualités. Il se faisait appeler alors le comte de Virville, et un Américain l'avait reconnu pour un forban de la pire espèce, échappé à la corde grâce à la confusion des événemens.

C'en était donc fait! Ce drôle allait subir quelque peine infamante en France. On fouillerait toute sa vie, et le passé, et les récens événemens de la Canielle. Dieu sait quelles révélations amènerait

son interrogatoire et quelle publicité recevrait l'aveu impudent de ses relations avec Célie! Saisi d'effroi et de douleur, je ne sentis plus qu'une immense pitié, dirai-je une immense tendresse pour celle que j'avais appelée la veille ma marraine bienaimée! Ce fut au moins une déchirante sollicitude. Toute ma colère s'évanouit, et saisissant le bras de Stéphen : — Mon ami, lui dis-je, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire pour empêcher ce misérable de mêler le nom sacré de Mlle Merquem à l'ignoble procès qui va avoir lieu? On voudra savoir pourquoi il est grièvement blessé; on saura où il avait passé les jours qui ont précédé son arrestation. La famille Guillaume interrogée dira la vérité. Il faut qu'on la dise, moi-même j'aurai à m'expliquer...

— J'entends, j'entends de reste, répondit Stéphen. Diable! oui; je n'avais pas pensé à ça, moi! Je me souviens du récit du valet de place. Déjà le monsieur s'était publiquement vanté à Étretat... Il se vantera encore, toute calomnie absurde est du répertoire de ces coquins. Sacrebleu! pourquoi ne l'avez-vous pas tué du coup? Nous l'aurions jeté à la mer, il n'en eût été que ça! Et quand je pense que nous avons risqué nos carcasses pour tirer ce requin-là de son écueil, où il était si bien!... Voyons, il faut aviser... Avant tout, il faudrait mettre *le petit amiral* en garde;... mais qu'est-ce qu'elle risque? Bah! c'est de l'ennui quand les journaux parleront; mais elle n'en sortira que plus blanche. Une femme comme ça ne peut pas être salie parce qu'une limace essaie de baver sur le bout de son soulier...

— N'importe, repris-je, elle doit être agitée et malheureuse de ce qui arrive, si elle le sait. Croyez-vous qu'elle le sache déjà?

— Ma foi! oui, je l'ai raconté aux Guillaume, qui ont dû le lui dire à l'heure qu'il est. Si vous y alliez, pour lui remonter un peu le moral? Vous lui direz que nous sommes là, nous, et que, quand on nous appellera comme témoins, nous parlerons haut et fort; qu'elle s'en rapporte à nous pour la défendre! Pour ma part... je ne suis pas bien sensible, moi; mais l'impudence me révolte. Voyons, venez-vous à la Canielle, ne fût-ce que pour savoir ce qu'elle pense de tout ça? Qui sait? elle sera peut-être contente d'en causer avec vous!

— Partons, répondis-je. Et nous prîmes, à travers les taillis, le sentier qui conduisait directement au donjon sans descendre à la grève.

GEORGE SAND.

(*La quatrième partie au prochain n°.*)

LE

JAPON EN 1867

II.

LE RÉGIME POLITIQUE ET L'ÉTABLISSEMENT DES EUROPÉENS.

C'est aux États-Unis que revient l'honneur d'avoir ouvert le Japon aux étrangers. Jusqu'en 1853, époque à laquelle parut l'escadre du commodore Parry, nous ne le connaissions que par les récits des Hollandais renfermés dans l'île de Décima, où ils avaient obtenu le droit exclusif de commerce. L'Europe recevait d'eux les produits indigènes, et le Japon s'initiait par leur intermédiaire aux progrès de notre vieille civilisation. Pour le peuple japonais, après les Chinois, il n'y avait d'autres étrangers que les Hollandais. Leur langue était la seule répandue dans le pays, les caractères et les chiffres européens étaient des caractères et des chiffres hollandais. Du reste les deux peuples vivaient en parfaite intelligence et ne s'occupaient absolument que de trafic; de temps à autre, quelques marchands hollandais traversaient le Japon, se rendant à Yeddo; on les montrait aux indigènes comme des objets de curiosité, et eux-mêmes, n'ayant aucun caractère officiel qui pût leur donner une dose exagérée d'amour-propre, se pliaient avec insouciance aux fantaisies de leurs cicerones. Pendant nos guerres de l'empire, alors que la Hollande avait cessé d'exister, on la retrouvait intacte

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

avec son pavillon et son autonomie dans l'île de Décima. Rien dans les habitudes des indigènes ne se ressentait du passage des missionnaires catholiques, jadis conduits sur cette terre par François-Xavier, rien ne trahissait leur ancienne influence; le nom de *christians* (chrétiens) servait à désigner une classe abjecte de la société, des misérables, rebut de leurs compatriotes. La persécution avait tout emporté, hommes et souvenirs. C'est à peine si dans la langue quelques mots rappelaient les anciennes relations d'amitié et de commerce qui avaient autrefois existé entre le Japon et le Portugal.

Les Hollandais avaient reconnu au Japon deux capitales et deux souverains. Se fiant aux apparences et raisonnant d'après le principe des gouvernemens européens, ils avaient baptisé, un peu trop à la légère, l'un de prince spirituel, l'autre de prince temporel. Les deux pouvoirs, quoique invisibles, trahissaient extérieurement des personnalités bien tranchées. L'un d'eux, celui du *mikado*, sans armée, sans territoire, paraissant n'avoir à sa disposition aucune force matérielle, empruntait immédiatement aux yeux d'Européens du XVIIIe siècle un caractère religieux. La puissance du *taïcoun* au contraire, avec sa pompe militaire, ses navires, ses soldats, semblait représenter le Japon dégagé de toute essence mystique. Si nous, sceptiques d'un autre temps, malgré les événemens qui ont déchiré peu à peu le voile mystérieux de cette organisation, nous hésitons encore à reconnaître l'autorité là où elle ne s'appuie pas exclusivement sur la force brutale, combien doivent nous paraître logiques les Hollandais, jugeant alors le Japon avec les simples données que pouvaient recueillir les insulaires de Décima! Les Américains, venant en 1853, négligèrent donc complétement le pontife des Hollandais, et frappèrent hardiment aux portes de Yeddo, capitale du souverain temporel. A l'arrivée du commodore Parry, le pouvoir taïcounal était depuis une dizaine d'années aux mains de Yeoshi. Le pays jouissait d'une tranquillité parfaite; nobles et gouvernement n'avaient aucun motif sérieux de dissensions. La question étrangère devint le signal de la guerre civile. Autour du taïcoun, les partis s'agitèrent pour ou contre l'admission des étrangers, et, tandis que le chef du pouvoir établi à Yeddo leur montrait des dispositions favorables, en face même des bâtimens mouillés sur la rade de Kanagawa des princes hostiles roulaient des pièces d'artillerie comme pour s'opposer à un débarquement. L'officier américain remit au taïcoun, le 1er juillet 1853, la lettre du président des États-Unis, et, fort de ce premier triomphe, il accorda de bonne grâce une année de réflexion aux hésitations des Japonais. La mort de Yeoshi suivit immédiatement le départ du commodore Parry. Un officier gagné par le prince d'Etzizen se chargea d'empoisonner son

maître, auprès duquel des fonctions domestiques lui donnaient journellement accès. On dit que le taïcoun eut des soupçons, qu'en buvant ses yeux rencontrèrent ceux du coupable, qu'il y lut le crime et jeta le vase à la tête de l'assassin. Celui-ci ne survécut pas à son forfait, il se suicida sur le cadavre de la victime. Quelques jours après, sentant qu'il ne pouvait braver l'opinion publique, désigné et montré partout au doigt comme le premier instigateur du meurtre, le prince d'Etzizen mettait lui-même fin à ses jours.

Le prince Yésada succédait à son père; c'était un enfant faible d'esprit et chétif de santé, derrière lequel se tenait le véritable maître, le prince d'Ikammon, nommé régent et accepté d'un commun accord par tous les partis. Le régent, poursuivant la politique du règne précédent, se montra disposé à faire un accueil favorable aux étrangers; il convainquit les faibles et les indécis, leur montra que la lutte à main armée était impossible, que pour éloigner les dangers d'une guerre extérieure il fallait céder, au moins provisoirement, quitte à rentrer plus tard dans ses droits absolus, lorsque le pays serait armé et que les chances d'une lutte seraient devenues égales. Cette politique plaisait aux Japonais, elle n'engageait rien, réservait l'avenir, et était empreinte de cette duplicité si chère au caractère oriental; elle fut cependant attaquée par le prince de Mito, un des hommes qui, par leur naissance et leurs qualités, se trouvaient de droit à la tête de la noblesse. Il exprima nettement sa haine contre les étrangers et proposa de mourir les armes à la main dans un effort héroïque. Le régent triompha : Simoda et Hakodadé s'ouvrirent au commerce américain; M. Harris, nommé consul-général, vint représenter dans le premier de ces ports la puissance des États-Unis. Il n'y avait dans ces concessions rien d'humiliant pour les Japonais. Hakodadé était perdu dans les neiges et les brouillards de l'île Yesso; Simoda, entouré de montagnes, ne correspondait que difficilement avec la grande route de l'empire. Comme à Décima, les seuls indigènes en face desquels se trouvaient les étrangers étaient des marchands et des ouvriers. Les deux peuples pouvaient donc vivre en bon voisinage, entretenant des relations d'amitié et de commerce dans la mesure de ce que voudrait permettre le taïcoun.

Il ne paraît pas que de 1854 à 1858 les Américains aient profité de leur séjour à Simoda pour obtenir des renseignemens politiques importans. En 1858, ils en sont au même point. L'idée ne leur est pas venue d'aller réveiller le pape de Kioto, ils ne soupçonnent pas sa puissance, et quand les forces réunies de France et d'Angleterre ont tiré vengeance de l'affront reçu en Chine, lorsque M. Harris à Simoda sent que les puissances occidentales vont employer leur prépondérance maritime pour forcer l'entrée du Japon, lorsqu'il

prévoit que le monopole exercé par les Américains va disparaître, c'est au gouvernement de Yeddo qu'il s'adresse. Il ne possède derrière lui ni armée ni flotte, mais il exploite avec habileté la présence de nos soldats et montre au taïcoun qu'il va être écrasé, s'il ne consent immédiatement à faire de larges concessions aux Européens. Il déchire le traité de 1854, et tend aux Japonais une nouvelle convention seule capable d'arrêter les puissances occidentales. En obtenant pour son pays le traité de 1858, il se fait fort d'empêcher la France et l'Angleterre d'aller au-delà. Plus tard, l'amiral Hope pourra écrire avec raison à son gouvernement : « Le ministre des États-Unis a fait un adroit usage des avantages que les forces anglaises et françaises viennent de remporter en Chine (1). »

Les représentans des puissances occidentales négociaient à Yeddo les dernières clauses de leur traité, et déjà le taïcoun Menamotto-Yésada, au nom duquel se concluaient ces arrangemens, avait disparu empoisonné, sans que rien de particulier eût révélé aux plénipotentiaires ce grave événement. Autour de ce trône vacant, les partis s'agitaient de nouveau. Les assassins du taïcoun, arrêtés, avouaient leur crime dans les souffrances de la torture et jetaient aux bourreaux le nom de leur complice, le prince de Mito, qui mettait par la fuite sa vie en sûreté. Yésada, idiot, ne laissait ni enfant légitime ni enfant d'adoption. L'élection d'un nouveau taïcoun était préparée avec soin ; les princes et les adhérens de la famille de Mito étaient, sous divers prétextes, exclus du vote, et un enfant de la famille de Ki était appelé à monter sur le trône de Yeddo.

Dès le début des relations, il devint évident que les engagemens pris par les Japonais étaient inexécutables, et qu'insister sur certaines clauses d'un traité dont nous étions fiers, et à juste titre, c'était rabaisser l'amour-propre indigène et allumer la guerre entre les deux pays. Tout était nouveau pour les deux peuples, et des deux côtés les étonnemens et les réclamations commençaient. Le gouvernement du taïcoun, en ouvrant Yokohoma, n'avait entendu qu'une chose : permettre à quelques trafiquans tranquilles de bâtir d'humbles maisonnettes sur le bord de la mer et de se livrer à un commerce d'échange. Au lieu de marchands, il rencontrait des grands seigneurs, aussi préoccupés de leurs plaisirs que de leurs affaires, usant largement des priviléges qu'au Japon on n'accorde qu'à la noblesse, chassant, galopant sur la grande route de Yeddo, le *Tokaïdo*, sans égard pour les officiers des princes qu'ils rencontraient journellement. Le plus obscur négociant, sans s'en douter, violait les coutumes les plus respectables du pays. Les Européens,

(1) Dépêche du 20 août 1861.

la plupart Anglais, gâtés par un long séjour dans l'Inde ou dans la Chine, étaient trop disposés à traiter les Japonais comme des gens inférieurs. Les difficultés devaient surgir et surgissaient à tout instant. Le gouvernement du taïcoun, qui paraissait redouter par-dessus tout notre contact avec la grande noblesse, nous faisait prévenir des jours où, par suite du passage sur le Tokaïdo d'une escorte de prince, la route devait nous être fermée. L'avis avait quelquefois une nuance altière. Il était toujours mal accueilli de la part de gens qui, mûris par l'expérience politique de la Chine, ne croyaient ni aux raisonnemens ni aux usages, et se rappelaient que dans l'empire du Milieu toutes les questions avaient été uniquement résolues par la force.

A l'ennui des tracasseries intimes suscitées par l'autorité locale était venue se joindre la préoccupation des assassinats dans les rues mêmes de la ville. Les représentans des nations européennes protestaient, menaçaient de la vengeance de leurs gouvernemens, faisaient de vains efforts pour amener la punition des coupables. Sous un régime aussi despotique, avec une police aussi nombreuse, il leur paraissait facile d'arriver à la découverte de la vérité. Le gouvernement encourageait-il ces meurtres? était-il d'accord avec les assassins? A ces soupçons, les agens qui représentaient à nos yeux l'autorité taïcounale ne répondaient que par d'interminables condoléances; poussés à bout, ils se rejetaient sur les difficultés intérieures du moment, parlaient vaguement d'ennemis nombreux qui voulaient la ruine de leur maître, et nous laissaient entrevoir une organisation politique étrange, dont les traits principaux avaient quelques rapports avec notre moyen âge européen. Le 29 janvier 1860, un indigène tombait frappé d'un coup de poignard à la porte de la légation d'Angleterre. C'était un Japonais, interprète particulier du ministre. Trouvé en mer par un navire américain, sur une barque à demi submergée par la tempête et déjà loin de toute terre, il avait été élevé aux États-Unis, et avait grandi au milieu de notre civilisation, dont il avait pris les mœurs. Pour les Japonais, c'était un renégat; pour le ministre anglais, c'était un auxiliaire dévoué, propre à dénouer le réseau inextricable dans lequel il se trouvait engagé. La douleur qu'il ressentit de cette mort se traduisit par une exigence impolitique peut-être, mais excusable à coup sûr, et qui, dans l'état des choses, relevait au moins le caractère des Européens. Le gouverneur de Yokohama, en dépit des usages et de l'étiquette, fut obligé de suivre avec ses officiers le cercueil de Denkoutchi, et aux yeux de toute une population étonnée affecta, par l'ordre de l'Angleterre, des regrets évidens sur l'assassinat d'un misérable pêcheur. L'insulte devait augmenter les haines; mais au

point où l'on en était, qu'importait un peu plus ou un peu moins d'hostilité entre les deux races?

A Yeddo, les événemens trahissaient une situation intérieure très tendue. La nouvelle venait de se répandre que le régent, le prince d'Ikammon, avait été assassiné; des officiers du prince de Mito l'avaient attendu à la sortie de son palais et l'avaient mis à mort au milieu de ses gardes, malgré une lutte tardive, mais acharnée, dans laquelle plusieurs des agresseurs avaient perdu la vie. C'était la revanche du vieux prince exilé en 1858 par le régent; rentré dans ses états, il avait abdiqué en faveur de son fils et s'était retiré de la scène politique; des serviteurs zélés s'étaient chargés de venger cette grande douleur. L'autorité du taïcoun perdait sensiblement de son prestige; quelques impatiens disaient déjà que l'on n'avait pas traité avec le pouvoir réel; d'autres, cherchant toujours dans notre histoire des analogies de situation, faisaient du taïcoun un maire du palais. Des éclairs de vérité apparaissaient de temps à autre; les vieux textes hollandais en main, on commençait à refaire une histoire plus réelle du taïcounat et à comprendre les droits de la féodalité.

Dans la nuit du 19 janvier 1861, tombait en pleine rue de Yeddo, sous le sabre des assassins, M. Heusken, interprète du ministre des États-Unis. Dans la personne d'Heusken, on frappait un homme mêlé à toutes les questions politiques du jour, un agent dont le caractère, mélange de raillerie et de hauteur, avait donné aux autorités japonaises des motifs cachés de ressentiment. Chacun avait présentes à l'esprit ses querelles avec l'ex-gouverneur de Yokohama, qui, devenu plus tard ministre à Yeddo, n'avait pas oublié qu'un jour la fermeté des étrangers avait forcé sa fierté japonaise à s'humilier devant le cadavre d'un homme du peuple. Une correspondance irritante avait été échangée entre Heusken et lui. Enfin l'on savait que le fonctionnaire japonais s'était suicidé, et l'opinion publique voulait absolument voir dans le meurtre de l'interprète américain l'accomplissement religieux d'un devoir sacré de vengeance par des officiers témoins de l'acte solennel de leur maître, qui, en s'enlevant volontairement l'existence pour ne pas survivre à un déshonneur, invitait ses serviteurs à ne pas laisser sa mort impunie. Le meurtre d'Heusken amena la retraite momentanée des représentans européens. A défaut du châtiment des coupables, il leur fallait une réparation morale, des garanties de sécurité, une escorte responsable des attentats qui pouvaient se commettre sur le personnel de leurs légations. L'escorte obtenue, les réparations morales accordées, il fut facile de s'apercevoir que, si la sécurité individuelle y gagnait peu, la dignité du moindre Eu-

ropéen se trouvait singulièrement amoindrie au contact plus que misérable d'une garde dont l'extérieur formait un bien singulier contraste avec le calme, la propreté et la déférence des cortéges de seigneurs que l'on croisait chaque jour dans la ville officielle. Ainsi tournaient contre nous les mesures les plus simples. Il est vrai de dire que le gouvernement du taïcoun n'en profitait guère : les insultes qui pleuvaient journellement dans les rues de Yeddo sur nos gardes du corps ne nous donnaient pas une haute opinion du respect que montrait à son endroit la noblesse japonaise.

En juin 1861, le ministre d'Angleterre, sir R. Alcock, revint de Chine; ayant débarqué à Nagasaki, il se rendit à Yeddo par la voie de terre, refaisant le voyage des Hollandais et traversant du sud au nord le plus magnifique pays que l'on puisse voir. Le 3 juillet au soir, il venait d'entrer à Yeddo, ses compagnons de route se retiraient dans leurs appartemens, quand un domestique chinois donna l'alarme. La légation était attaquée. Les assaillans paraissaient ne pas connaître leur terrain; ils erraient à tâtons, on entendait des pas dans le jardin, et dans les étroits corridors le bruit toujours plus rapproché des sabres brisant les faibles cloisons de lattes et de papier qui séparent les appartemens. Ils arrivaient ainsi peu à peu, rendus de plus en plus furieux par leur œuvre de destruction, jusqu'à la chambre du ministre, lorsque parurent les soldats d'escorte. Étaient-ils complices? avaient-ils fermé les yeux pour quelques instans? était-ce un sentiment de remords, de crainte, qui avait armé tardivement leurs bras? Une fois engagés, ils se battirent avec courage. Les recherches faites sur les victimes de ce combat ne fournirent aucun indice suffisant pour amener la découverte des instigateurs de l'attentat. Le gouvernement du taïcoun en accusa quelques princes, ses ennemis personnels, parla comme d'habitude d'un parti hostile aux étrangers, et contre les manœuvres duquel il luttait avec persévérance. En résumé, ses explications n'eurent rien de précis. Le coup était peut-être parti de trop haut pour qu'il pût en faire connaître l'origine sans se perdre aux yeux de ses compatriotes. Il resta chez les Européens l'idée que nous avions bien des luttes à entreprendre avant de vaincre la répugnance que montrait la noblesse japonaise pour les traités de 1858, et c'est sous cette impression que sir R. Alcock, au lendemain de l'attentat contre la légation anglaise, écrivait à lord John Russell : « Mus par différentes considérations suggérées d'abord par les Hollandais et plus tard par les Américains, les seigneurs du Japon, dans un moment malheureux, ont été amenés à accepter un fait contraire à leurs usages, c'est-à-dire à admettre les étrangers dans leur pays et avoir avec eux des relations diplomatiques et commer-

ciales. » Ainsi, après deux ans et demi d'expérience, nous en étions presque à regretter, dans un intérêt général, notre triomphe diplomatique amené par l'expédition de Chine; nous étions acceptés à peine comme marchands et à la condition de nous faire humbles, de vivre loin de la capitale et des regards de la noblesse. La considération qui s'attachait aux représentans de l'Europe ne s'élevait pas au-delà de la crainte, et la sympathie que nous inspirions aux hautes classes de la société se traduisait par un attentat audacieux, commis en pleine capitale du taïcoun, dans un édifice confié à la garde de ses soldats. Les ministres étrangers essayèrent, pendant une année encore, de dominer la situation, et firent défendre les légations par des soldats de leur propre pays. En juin 1862, à la suite d'une attaque nocturne attribuée au bras d'un fanatique et qui coûta la vie à deux soldats de la reine, sentinelles placées à la porte du colonel Neale, chargé d'affaires de sa majesté britannique, ils abandonnèrent définitivement Yeddo, annonçant l'intention d'y revenir lorsque seraient terminées les constructions européennes qui s'élevaient au Gottenyama, et qui devaient, d'après les traités, devenir les demeures des représentans de l'Europe.

Le 14 septembre 1862, le prince de Satzouma passait sur la grande route avec une suite de plusieurs milliers de serviteurs armés. Il quittait la cour de Yeddo, avec laquelle il ne sympathisait pas, et retournait dans ses états, à l'extrémité sud du Japon. A la vue des hérauts d'armes marchant en tête du cortége, les habitans rentraient chez eux ou se prosternaient à terre. Les marchands de toute nature qui encombraient le Tokaïdo dissimulaient à droite et à gauche dans les maisons les chevaux et les bœufs servant à leurs attelages. Un hasard malheureux mit tout à coup en présence les uns des autres ce grand prince de l'empire et quatre Anglais amenés là par les charmes de la promenade. C'était la première fois que se produisait ce fait, si redouté des autorités locales. Les quatre promeneurs s'efforcèrent de rester calmes et polis, il n'y eut de leur part aucune provocation; mais leur présence seule constituait une insulte. Ils étaient là fièrement à cheval, et, quand le peuple entier se prosternait le front dans la poussière, ils regardaient, avec une curiosité qui devenait de l'impertinence, passer un prince devant lequel tout devait plier. Le prince de Satzouma n'avait conclu aucun traité avec les étrangers, il ne reconnaissait pas au taïcoun le droit de leur concéder des priviléges sur une grande route de l'empire; pour lui, les lois japonaises, que rien n'était venu amender, ordonnaient l'expulsion et la mort des Européens. Il n'y eut de part et d'autre ni réflexion ni parti pris. Dans l'escorte, les yeux se cherchèrent un moment comme pour se consulter, les mains se

portèrent aux poignées des armes, et les sabres sortirent du fourreau. Le prince lui-même donna-t-il l'ordre? On ne l'a jamais su. L'injure était pour tous, elle s'adressait aussi bien à ses inférieurs qu'à lui-même; son consentement n'était pas nécessaire, il était acquis sous peine pour lui d'être déshonoré. Des quatre promeneurs, trois regagnèrent Yokohama plus ou moins grièvement blessés; M. Lennox Richardson, lui, tomba pour ne plus se relever.

La mort de M. Richardson, suivant d'aussi près l'assassinat des deux sentinelles de la légation britannique, allait amener infailliblement l'intervention armée de l'Angleterre. L'attitude du colonel Neale indiquait que la solution de la question japonaise était maintenant laissée aux soins de la métropole. Pour la première fois, le coupable, l'instigateur du crime était connu. Irait-on lui demander justice directement, ou bien, continuant à se représenter un gouvernement japonais calqué sur le modèle uniforme des gouvernemens européens, persévérant d'ailleurs dans l'esprit des traités de 1858, rendrait-on responsable de l'événement le souverain de Yeddo, officiellement admis par nous comme le souverain du Japon? Les ministres du taïcoun tâtaient le terrain; pressés d'ailleurs vivement par des embarras intérieurs de plus en plus graves, il leur était indispensable d'entrer dans la voie des révélations. Ils allaient inaugurer cette politique à double face que le gouvernement de Yeddo n'a jamais abandonnée depuis, politique mêlée de réticences et de faiblesses, de mensonges et d'aveux, et qui laisse des doutes sur le genre de sympathie qu'elle comporte à l'égard des étrangers. L'agent du taïcoun chargé des rapports avec les ministres européens s'appelait alors Takemoto; c'était un homme fin, d'apparence aimable, de beaucoup de calme et de moins de morgue que la plupart des gens de sa classe, en un mot un des rares Japonais capables de maintenir sans les rompre des rapports journaliers de plus en plus difficiles.

Le but des ouvertures de Takemoto paraît avoir été de nous mettre en garde contre les *lonines* qui rôdent autour de la ville dans de mauvais desseins. Il ne s'agit plus de quinze ou vingt assassins, ce sont des bandes nombreuses qui nous menacent; ce n'est plus la vie de quelque promeneur qui est en jeu, c'est l'existence même de la ville de Yokohama. Les révélations de Takemoto sont importantes, quoique la situation qu'elles accusent n'étonne plus personne. Le taïcoun est toujours notre ami; mais il n'est plus l'empereur du Japon. Il n'est plus l'arbitre de notre cause, il en est seulement l'avocat. Takemoto, en nous parlant des dangers d'incendie ou de meurtre qui nous menacent, des *lonines* qui battent le pays avec l'intention de le débarrasser des étrangers, ne manque jamais d'in-

sinuer adroitement qu'il serait prudent d'évacuer Yokohama. Pour le moment, le taïcoun a une autre concession considérable à obtenir de nous : il nous demande l'abandon des terrains du Gottenyama et des constructions qui s'y élèvent par les soins des ministres étrangers dont elles doivent devenir les résidences. Veut-il ainsi consacrer notre expulsion de la capitale, ou bien, au moment de partir pour Kioto, désire-t-il emporter comme gage de sa fidélité au souverain la preuve d'un triomphe important sur les Européens? La légation de France ne sort pas encore de terre, mais celle de la Grande-Bretagne est presque terminée. Takemoto reparaît le 28 janvier et met tout en œuvre pour réussir. Il est aidé dans sa tâche par l'opinion publique. Depuis six mois, la presse anglaise blâme sir R. Alkock d'avoir exigé des Japonais l'emplacement du Gottenyama pour la résidence des ministres. On connaît maintenant les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est sur le Gottenyama que les anciens taïcouns venaient à cheval à la rencontre des princes souverains. Depuis l'abolition de cette coutume, le Gottenyama a été abandonné au peuple; ce n'est donc pas la noblesse, c'est le peuple japonais en masse qui souffre de cette concession. Ainsi s'explique ce billet trouvé sur un *lonine* coupable d'attentat contre la personne du ministre Ando : « il leur a abandonné le Gottenyama, c'est comme s'il les autorisait à voler tout l'empire. » Cependant le temps des concessions est passé. Le colonel Neale, intérimaire, ne peut prendre une décision contraire à celle de son prédécesseur. Il rappelle la manière dont sont exécutés les traités : les droits politiques sont lettre morte pour les ministres, obligés de défendre leur vie menacée à Yeddo, les droits commerciaux sont foulés aux pieds ou escamotés par les tracasseries et les difficultés que sèment les autorités locales. Takemoto échoue devant cette inflexibilité, et deux jours après la légation anglaise devient la proie des flammes, sans qu'il soit possible de douter que l'incendie n'ait été allumé par la malveillance, qui se trahit grossièrement par des indices de toute nature.

Le 21 mars 1863, le taïcoun se mettait en route pour la cour du mikado. Quelques jours après, l'escadre anglaise venait demander le supplice des coupables de l'assassinat de Richardson et une indemnité pécuniaire pour les parens des victimes des attentats de juin et de septembre 1862. Le 14, le 18 et le 28 avril, elle adressait aux autorités de Yeddo des ultimatums de même nature, auxquels on ne répondait que par des fins de non-recevoir. Les coupables étaient des officiers du prince de Satzouma; ce n'était pas à Yeddo qu'il fallait les chercher. Quant au paiement de l'indemnité, on devait attendre la réponse du taïcoun et la conclusion des affaires pendantes

à la cour de Kioto. La vue de l'escadre anglaise ne paraissait pas avoir jeté le découragement dans les esprits. Plus que jamais nous étions menacés. Presque chaque jour les autorités de Yokohama se faisaient un jeu de nous avertir de la présence de malfaiteurs envoyés par différens princes pour brûler les établissemens européens. Les nouvelles qui arrivaient de Kioto étaient de plus en plus mauvaises; le taïcoun y était mal reçu, le parti de la guerre triomphait; à l'ultimatum de l'Angleterre on répondait en discutant la question de chasser les Européens du Japon. L'amiral Kuper, qui commandait l'escadre anglaise, se voyant à la veille d'éventualités qui pourraient, par suite du rejet de ses demandes, éloigner de Yokohama une partie de ses forces et laisser ses concitoyens en butte à la haine des Japonais, ne crut pas pouvoir répondre de la sécurité de ses nationaux. L'amiral Jaurès, commandant l'escadre française, venait d'arriver. Sans chercher à approfondir des difficultés politiques d'une nature aussi compliquée que celles qui surgissaient au Japon, et, laissant le débat extérieur se poser entre ce pays et l'Angleterre, il pensa ne pouvoir pas rester inactif. Il vit du premier coup d'œil que l'audace des Japonais allait dépasser toute limite, que les attaques annoncées devenaient inévitables, qu'il n'y aurait pas de nationalité reconnue dans les luttes nocturnes qui s'annonçaient, enfin que la marche des événemens allait amener l'évacuation générale de Yokohama après une grande effusion de sang et provoquer dans la suite une guerre fatale avec toutes les puissances européennes. Restait une dernière chance, dont il s'empara, celle de prendre Yokohama sous sa protection, et de neutraliser cette place en cas de guerre entre l'Angleterre et le Japon. Cette mesure répondait au caractère énergique de l'amiral, elle avait la sympathie avouée du ministre de France, M. Duchesne de Bellecour, nature essentiellement chevaleresque.

Le gouvernement du taïcoun, après avoir essayé quelque temps encore du système d'intimidation, passant tout à coup d'un extrême à l'autre, semble se jeter dans nos bras, et de lui-même transmet à l'amiral français une commission officielle de commandant en chef de la ville de Yokohama, avec pleins pouvoirs sur les troupes japonaises. Cependant les Anglais n'ont encore que des promesses au sujet du paiement de l'indemnité, et de Kioto les nouvelles sont déplorables. Il est question de déposer le taïcoun, qui ne veut décidément pas entreprendre de nous chasser du Japon. Satzouma, dit-on, est l'instigateur du complot; l'ordre de nous expulser est positif, et Stotsbachi, le fils du prince de Mito, est chargé de le mettre à exécution. Le mikado lui a conféré tous les droits du taïcoun; il est arrivé le 31 mai à Yeddo, muni de pleins pouvoirs.

Les uns croient le taïcoun mort, d'autres le disent dépossédé; il est pour le moins captif, sa volonté n'est plus libre. Aussi ses amis s'apprêtent-ils à le délivrer. Malheureusement les campagnes sont remplies de *lonines* aux gages des princes du parti hostile; il y a des seigneurs bloqués dans leurs palais par ces maraudeurs. Les autorités de Yeddo, qui nous avouent ces faits et qui font, avec un air de mystère auquel personne ne se laisse tromper, tous les préparatifs d'une petite expédition militaire, ont la naïveté de vouloir nous emprunter des bâtimens de guerre pour porter leurs troupes à Kioto. La comédie se mêle au drame dans tous ces événemens.

Enfin l'indemnité est payée le 24 juin; mais cet acte si longtemps attendu n'est pas plus tôt accompli que le ministre Ongasawara remet officiellement aux représentans des diverses puissances ce fameux décret d'expulsion, auquel le taïcoun a donné son consentement. Il semble d'ailleurs que ce soit l'accomplissement pur et simple d'une formalité, car notre refus d'obéissance suit immédiatement l'ordre d'expulsion, et aucune mesure coercitive ne paraît devoir être prise. Du reste, cette situation nous donne une grande liberté d'allures. Les traités étant déchirés par les Japonais eux-mêmes, nous pourrions à la rigueur nous considérer comme amenés dans le pays par droit de conquête. Le gouvernement du taïcoun, pour ne pas paraître menacer en vain, nous prie instamment de ne pas exécuter son ordre d'expulsion, qui ne peut être valable, le taïcoun ne jouissant pas de son entière liberté lorsqu'il y a consenti. Un état de choses pareil ne peut cependant se prolonger. Chaque jour, on s'attend à un nouvel incident, goutte d'eau qui fera déborder le vase et amènera une rupture complète. Pendant que les regards se portent de Yokohama à Nagasaki, que l'on s'interroge sur les événemens qui se passent dans ces deux villes, que l'on recueille avec anxiété les moindres indices de nature à éclaircir une situation aussi étrange, le premier coup de canon part, tiré par une main presque inconnue.

Lorsque l'on se rend par eau de Yokohama à Osaka, après deux jours de marche, l'on entre dans un bras de mer très large d'abord et qui, se resserrant à mesure, donne enfin naissance à la rade d'Osaka. Ce bras de mer disparaît ensuite au milieu d'une infinité d'îles, et se divise en une foule de petits canaux, longeant les uns l'île de Nipon, les autres l'île de Sikok, pour venir former tous ensemble, après une soixantaine de lieues, un goulet étroit et sinueux qui donne accès dans la mer de Chine. C'est le détroit de Simonoseki, du nom d'une grande cité commerciale, désormais historique, bâtie sur le côté nord du passage, dans la province de Nagato. Qui connaissait auparavant le prince de Nagato? Au milieu

de tous ces nobles, amis ou ennemis du taïcoun, dont les noms reviennent dans les confidences des agens du gouvernement de Yeddo, qui se rappelait ce nom-là, caché qu'il était sous le titre de Matzdaïra Daizen-No-Dabou, titre sans rapport aucun avec l'appellation de ses états? Cependant, en cherchant dans les événemens qui ont précédé le fameux décret d'expulsion, on trouve partout la main, dont on a jusqu'alors trop négligé l'action, du prince de Nagato. Les renseignemens officiels de Yeddo nous le désignent comme un des aspirans au taïcounat; il est à côté de Satzouma quand celui-ci dénonce au mikado le traité conclu avec les étrangers; ce sont ces deux princes qui, pour se rendre sympathiques au pouvoir, offrent à l'empereur dix mille piculs de riz de la part de son peuple de Kioto; enfin Nagato est un des quatre daïmios chargés de veiller à la sûreté du mikado, lorsque le taïcoun est mandé dans la capitale pour rendre compte de ses actes. De Hakodadé on le peint comme un homme très hostile aux étrangers; quelques jours avant l'attentat, une lettre officieuse de Nagasaki, rendant compte des bruits qui circulent à ce moment d'effervescence générale, s'exprime en ces termes : « Satzouma et Matzdaïra Daizen ont obtenu du mikado de destituer le taïcoun actuel pour donner sa place à l'un d'eux. Ils ont aussi persuadé au mikado que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat était d'enjoindre au taïcoun de déclarer la guerre aux étrangers, en assurant qu'il ne voudrait point le faire, qu'il préférerait abdiquer lui-même plutôt qu'adopter une pareille mesure. »

C'est le 24 juin que le décret d'expulsion a été officiellement remis aux représentans étrangers par Ongasawara; le 25, les forts de Simonoseki et les navires de Nagato ouvrent le feu sur un petit vapeur américain, le *Pembroke*, qui rebrousse chemin devant ce formidable concert d'artillerie. Successivement la France, la Hollande et les États-Unis ont à venger l'insulte faite à leur pavillon et s'en acquittent avec succès. Dans l'état des choses, le détroit de Simonoseki est fermé au commerce; convient-il d'admettre sans mot dire ce procédé? Faut-il que chaque bâtiment de guerre soutienne son combat particulier contre les batteries japonaises jusqu'au jour où un accident malheureux de navigation, une avarie ou un échouage, toujours à craindre dans des parages aussi difficiles, viendra exalter le moral de l'ennemi en lui livrant une proie d'aussi grande valeur? Chacun de ces combats, quelque honorables qu'ils soient pour nos armes, a coûté des vies précieuses; ce serait folie que de ne pas s'entendre pour mettre fin à une pareille situation. Un dernier scrupule, respectable sans doute, retient encore les puissances européennes, qui ont reconnu dans le taïcoun le représentant du Ja-

pon, et qui ne veulent pas agir à son insu contre un prince de son empire. Encore une fois on s'adresse à Yeddo, où vient de rentrer, à la suite d'événemens qui demeurent inconnus, le taïcoun, prisonnier jusqu'alors à Kioto, et l'on prête l'oreille pour quelques mois du moins aux promesses de son gouvernement, qui proclame tout haut la rébellion du prince de Nagato et annonce que, sommé par la volonté de son maître, ce vassal rebelle va paraître à Yeddo.

C'est ce moment d'éclaircie politique que mettent à profit les Anglais pour aller demander au prince de Satzouma satisfaction de l'assassinat de Richardson. L'amiral Kuper se présente avec sa flotte devant la ville de Kagosima, et le 15 août, par un temps affreux, lorsque les ouvertures pacifiques ne sont pas encore rejetées, mais que l'amiral, cherchant à intimider les Japonais, vient de mettre sous le séquestre trois vapeurs appartenant au prince de Satzouma, le feu s'ouvre brusquement de toutes les batteries à la fois contre la flotte anglaise. Il est difficile de se prononcer sur le combat de Kagosima. La lutte fut vive de part et d'autre. L'incendie des factoreries et de la plus grande partie de la ville, la destruction de cinq grandes jonques loukiennes richement chargées, sont autant de témoignages de la vigueur des coups de l'artillerie anglaise; mais, lorsque le lendemain la flotte, suffisamment maltraitée, fit route pour quitter la baie, les coups de canon la saluèrent jusqu'à sa sortie (1). Cependant le 9 novembre les envoyés du prince de Satzouma, auxquels personne ne songeait, arrivèrent volontairement à Yokohama, offrant de payer les indemnités demandées et cherchant par tous les moyens possibles à entamer directement des relations commerciales avec les Européens. De part et d'autre on n'eut qu'à se louer des procédés employés, et ce fut dans les meilleurs termes que se terminèrent les premiers et seuls rapports officiels entre la diplomatie étrangère et le provocateur du meurtre de Richardson.

A la fin de l'année 1863, s'il paraît y avoir un moment de repos relatif dans la crise que nous traversons, notre situation politique ne s'est pas améliorée. Le décret d'expulsion existe dans toute sa teneur. Des fanatiques inconnus, prenant en main l'exécution des lois, ont mis à mort le 14 octobre un officier d'infanterie française, M. Camus. Le meurtre a été commis en plein jour, sur une route, au milieu d'un village: suivant l'habitude, les voisins n'ont rien vu et déposent comme des gens qui ne veulent pas s'immiscer dans

(1) Les pertes éprouvées par l'escadre anglaise furent très sérieuses. L'amiral Kuper vit tomber son capitaine de pavillon et son capitaine de frégate tués tous les deux à ses côtés sur la passerelle de l'*Euryalus*.

une question aussi délicate. A Yokohama, les habitans parlent avec terreur des *lonines* qui ont consommé le meurtre, et les autorités feignent de chercher parmi les princes ennemis du taïcoun quel est l'instigateur du crime. L'événement réveille dans toute son aigreur la question de notre séjour au Japon. Les ministres de Hollande et des États-Unis, qui ont été attirés sournoisement à Yeddo pour y entendre, dit-on, des communications de la dernière importance, se trouvent en face d'agens du taïcoun qui offrent complaisamment de la part de leur maître de retirer la lettre d'expulsion du ministre Ongasawara, si les Européens consentent à faire de Nagasaki et d'Hakodadé leurs uniques résidences. De pareilles propositions ne sont pas discutables. Une modification quelconque à des traités consentis par les gouvernemens européens ne pouvant être introduite qu'avec l'assentiment de ceux-ci, il ne paraît même pas aux ministres étrangers qu'il y ait lieu de démontrer l'absurdité des prétentions japonaises. Au mutisme dédaigneux des représentans européens, les Japonais répondent par le projet d'une ambassade auprès de leurs gouvernemens. Cette idée est du goût de tout le monde. Elle est très en faveur chez les officiers et les employés subalternes, aux yeux desquels une promenade à travers l'Europe se présente comme une délicieuse partie de plaisir. Les représentans étrangers n'ont aucune objection à faire contre ce projet. Pour se concilier les bonnes grâces de la France, il est d'ailleurs spécifié que le premier soin des envoyés sera de présenter à l'empereur les regrets du taïcoun pour le meurtre commis sur l'un des officiers de son armée, et d'offrir à son gouvernement, pour la famille de la victime, telle indemnité qu'il jugera convenable. Une seule question arrête pendant longtemps le départ de l'ambassade, le choix du principal personnage, de celui sur lequel tombera la responsabilité. Chacun se récuse ou se cache. Tant qu'il ne s'agit que de voyager, c'est à qui intriguera parmi ces nombreux désœuvrés pour faire partie de l'expédition; mais, en face d'une mission politique et d'un échec probable, personne ne paraît désirer l'honneur de diriger l'ambassade. C'est à grand'peine que l'on parvient à compléter le personnel de la mission par un seigneur de la famille d'Ikeda, dont les fonctions auprès du taïcoun nous sont du reste inconnues. L'ambassade japonaise part en février 1864 sur la corvette à vapeur le *Monge* avec la mission toujours avouée de demander à l'Europe l'abandon de Yokohama. Son insuccès est prévu d'avance, et le décret d'expulsion a eu pour résultat immédiat chez les étrangers d'accroître les moyens de défense à raison d'un danger croissant. La Prusse, l'Amérique et la Hollande ont successivement ajouté leur contingent de troupes à

la garnison française. L'Angleterre, qui s'est prononcée pour l'occupation aussitôt après avoir réglé son différend avec le prince de Satzouma, a envoyé de l'Inde un régiment d'infanterie et de la métropole un bataillon de troupes de marine. Dorénavant le commerce européen est à l'abri de tous les décrets d'expulsion. On peut reprendre sans arrière-pensée la question du détroit de Simonoseki, et, si le taïcoun ne nous donne pas de garanties suffisantes, les forces dont disposent les chefs militaires sont assez considérables pour faire face aux éventualités d'une expédition sur le territoire du prince de Nagato, combinée avec l'occupation de Yokohama. Le gouvernement de Yeddo ne paraît pas avoir plus d'influence sur le prince de Nagato que sur le prince de Satzouma. Le vassal rebelle n'a fait jusqu'ici que des réponses peu respectueuses, et, malgré les espérances que cherchent encore à nous faire concevoir les autorités japonaises, il est évident qu'il n'y a d'autre solution que celle que nous irons nous-mêmes chercher dans le détroit de Simonoseki.

L'expédition, menée vigoureusement par les amiraux Jaurès et Kuper, fit tomber dans nos mains toutes les défenses du détroit. Le prince envoya un de ses ministres pour demander grâce, rejeta la faute de ses agressions sur des ordres du taïcoun, ordres authentiques d'ailleurs, puisqu'ils étaient la reproduction du décret d'expulsion, et signa avec nous de la meilleure volonté du monde une convention par laquelle, reconnaissant tous ses torts, il s'engageait non-seulement à laisser circuler les navires européens à travers le détroit de Simonoseki et à leur fournir au besoin aide et protection, mais encore à ne plus posséder sur son littoral la moindre apparence d'artillerie. Il n'était pas possible de rêver plus magnifique résultat. Quant aux ambassadeurs du taïcoun, porteurs d'un traité inacceptable qu'ils avaient eu la faiblesse de signer en France, ils disparurent au bout de quelques heures. A l'exception d'un interprète dont les services sont encore utilisés, tout ce personnel de la mission de 1864, depuis le chef jusqu'au dernier officier, expie probablement dans l'exil le malheur de ne pas avoir accompli une tâche impossible. Le gouvernement du taïcoun se confondit en félicitations sur l'heureuse issue de notre expédition contre le prince de Nagato. Jamais il n'avait affiché envers nous une aussi sympathique tendresse. Il ne se borna point d'ailleurs à des démonstrations. Les palais du vaincu tombèrent par ordre du souverain de Yeddo sous la pioche des démolisseurs; tout ce qui pouvait rappeler dans la capitale du taïcoun le nom ou les titres du daïmio rebelle fut détruit avec empressement.

Dès les derniers mois de 1864, il n'était bruit à Yeddo que de

préparatifs de guerre contre le prince de Nagato, à qui les griefs les plus graves étaient imputés. Il avait travaillé à la déposition du taïcoun, on disait même qu'il avait essayé de s'emparer de vive force de la personne du mikado, sans doute pour s'en faire une arme et arriver par là au pouvoir qu'il convoitait. Il avait, devant les étrangers, accusé le taïcoun d'être l'auteur de toutes les difficultés pendantes au Japon; c'est par l'ordre du taïcoun, il l'affirmait encore, qu'avaient eu lieu les attaques de 1863. Appelé à Yeddo pour donner des explications sur sa conduite, il s'était refusé à y paraître, et on allait jusqu'à prétendre qu'il avait fait mettre à mort des envoyés du taïcoun, que ses troupes avaient battu les soldats expédiés pour le faire rentrer dans le devoir. Il était difficile de découvrir la vérité au milieu de tous ces bruits de la ville. La seule chose évidente était l'intention du taïcoun de faire la guerre au prince de Nagato; il s'occupait activement de réunir son armée, de préparer ses approvisionnemens et de contracter un emprunt. Il y avait même de l'affectation dans le soin avec lequel on nous tenait au courant de cette expédition. Quelques prophètes de mauvais augure voyaient néanmoins dans ce mouvement autre chose qu'une guerre contre le prince de Nagato et prédisaient un déplacement entier du gouvernement, dont la présence à Yeddo n'avait point de raison d'être, les tracasseries que lui donnait notre voisinage n'étant plus compensées par l'influence politique qu'apportait au taïcoun le séjour obligé des daïmios de l'empire dans sa capitale. D'ailleurs une guerre contre le prince de Nagato était une grave affaire. Ce prince comptait de nombreux amis; il avait deux proches parens, les princes de Tosa et d'Awa, parmi les dix-huit daïmios indépendans, et tels autres qui paraissaient indécis ou se faisaient neutres pourraient bien se retourner contre le taïcoun en cas d'insuccès pour ses armes.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans apporter des nouvelles de la guerre. Le taïcoun, qui avait pris lui-même le commandement de son armée, s'était arrêté à Kioto, et, par suite de difficultés survenues auprès du mikado, il était moins question de combats que d'une réconciliation prochaine dont le prince de Nagato devait faire tous les frais. Ainsi s'exprimaient les autorités de Yokohama; mais les navires étrangers qui avaient l'occasion de passer dans le détroit de Simonoseki ne remarquaient chez les officiers de Nagato ni humilité ni inquiétude. Ils parlaient fort mal du taïcoun et annonçaient qu'ils l'attendaient de pied ferme. Du reste, l'opinion générale au Japon était que la noblesse ne se prêterait point à l'anéantissement complet d'un de ses membres. Pour tout le monde enfin, l'autorité du taïcoun, le pouvoir auprès duquel nous avions des

agens accrédités, avait cessé d'exister à Yeddo, et, si nous voulions entretenir avec lui des rapports directs et journaliers, c'était à Osaka ou mieux à Kioto qu'il fallait le chercher.

Sous l'empire de ces impressions se décida l'expédition toute pacifique d'ailleurs de novembre 1865. Elle avait deux buts avoués : obtenir du mikado la ratification des traités, concession politique féconde en heureux résultats, si nous entrions en relations avec la puissance impériale de Kioto; — ouvrir immédiatement le port d'Osaka au commerce étranger, avantage commercial demandé par les résidens étrangers, las de ne pouvoir s'entendre directement avec d'autres Japonais que les sujets du taïcoun. De ces deux objets, le premier fut atteint en partie; dans une lettre aux armes impériales, le mikado reconnut pour la première fois la légalité de notre présence au Japon, mais sans en admettre la moindre conséquence politique, et, comme prix de cette quasi-ratification, nous consentîmes à réduire nos demandes à la stricte exécution du traité de Londres, aux termes duquel l'ouverture du port d'Osaka était reculée jusqu'au 1er janvier 1868.

II.

Ce qui ressort le plus clairement des événemens qui ont marqué notre séjour au Japon depuis la conclusion des traités de 1858, c'est la situation fausse dans laquelle nous nous trouvons. Nous n'avons pas traité avec le souverain du pays; le taïcoun n'avait pas le droit de prendre les engagemens qu'il a signés. C'est lui-même qui nous l'affirme, et les faits prouvent surabondamment que cette fois il est sincère. Ne trouvant rien d'analogue dans l'organisation des gouvernemens européens et sentant le besoin de résumer en un mot la position politique des pouvoirs auxquels nous allions avoir affaire, nous avons distribué aux intéressés des rôles un peu de fantaisie. Le mikado est devenu le souverain spirituel, le taïcoun le souverain temporel. L'histoire de ces dernières années proteste contre ce partage de l'autorité. Il n'y a jamais eu qu'un empereur, le mikado, empereur sans troupes, dont le siége de gouvernement, Kioto, est placé consécutivement sous la garde de chacun des princes indépendans chargés de protéger la vie du souverain, mais enfin empereur dictant des ordres à chacun, puissance sans conteste dont les moindres volontés sont des lois et à la voix duquel accourent sur-le-champ daïmios et taïcoun.

Le taïcounat est une institution moderne datant de la fin du XVIe siècle. A force d'énergie et de ruses, d'un côté par des vic-

toires, de l'autre par des alliances de famille habilement ménagées, Hiéas parvint à dominer le Japon, à faire plier sous sa volonté tous les seigneurs ses rivaux, enfin à imposer à l'empereur la création du taïcounat actuel. Entre les daïmios et l'empereur fut signée la constitution connue sous le nom de loi de Gongensama, pacte sacré auquel notre présence au Japon est venue porter un coup mortel. D'une manière générale on peut dire que dix-huit des grands princes de l'empire étaient indépendans dans leurs états, mais qu'ils reconnaissaient la supériorité du taïcoun en habitant Yeddo pendant plusieurs mois de l'année et en y laissant comme otages pendant leur absence un certain nombre de parens ou de serviteurs. Ainsi le taïcoun voyait sa capitale prendre le premier rang au Japon, son autorité et son influence politique grandir par la vassalité officiellement reconnue des autres princes, son influence commerciale augmenter par le séjour forcé d'une population flottante dont le chiffre s'élevait par momens à près d'un million d'âmes. A Yeddo, autant qu'on peut en juger, se tenaient les conseils de l'empire, se débattaient les règlemens généraux de police intéressant à la fois tous les seigneurs du Japon. Quand il s'agissait de circonstances graves, de modifications à la constitution, de guerre, de dissensions entre princes indépendans, alors seulement le mikado réunissait les intéressés dans sa capitale, et reprenait un pouvoir pour l'exercice duquel, en temps de calme, il s'en remettait au taïcoun ou plutôt au conseil appelé *gorodjo*, la nomination des membres du *gorodjo* étant d'ailleurs sanctionnée par sa main impériale. Nous avons de la peine, on le comprend, à saisir une situation établie sur de pareilles bases; nous n'avons pas l'habitude d'un souverain aussi dégagé des minuties administratives du gouvernement, vivant à l'écart et conservant intact, sans aucun appui de force armée, son prestige et son autorité de chef suprême. Aussi avons-nous fait du mikado un pape, un souverain spirituel.

Le fils d'Hiéas, en mourant, nommait un prince de Ki pour son successeur, et disposait d'une façon absolue du pouvoir en y destinant les princes de Ki, d'Owari et de Mito, qui devenaient ainsi les chefs de trois familles dites Gosankés, appelées, à l'exclusion de toutes les autres, à occuper le trône taïcounal. Seulement deux des branches héréditaires, Owari et Ki, se maintenant étroitement unies par des liens de famille et d'amitié, étaient parvenues jusqu'ici à écarter du pouvoir tous les compétiteurs de la famille de Mito. Le dernier taïcoun était un prince de Ki; Owarisama commandait son armée lorsqu'en 1865 il se rendait à Kioto (1). La discorde est née

(1) Depuis notre départ du Japon, l'Europe a appris que le taïcoun était mort à

de cet arrangement même, qui laissait dans la famille de Mito un prétendant éternel, rival puissant et implacable, toujours en opposition avec le taïcoun. Nous avons vu en 1860 cette lutte sourde entre le régent et le vieux prince de Mito aboutir successivement au meurtre de l'un et de l'autre; de 1862 à 1865, le bruit des rivalités du taïcoun et de Stotsbachi a défrayé les conversations des Japonais, qui, connaissant les traits généraux de leur histoire, prêteront toujours les intentions les plus criminelles au prince régnant de Mito. Pendant les deux voyages du taïcoun de Yeddo à Kioto en 1862 et en 1865, des rumeurs sinistres circulaient chaque semaine, presque chaque jour, dans le peuple. On disait le taïcoun assassiné, et la voix publique ne soupçonnait qu'un seul coupable : c'était Stotsbachi qui avait préparé le crime. Quand son père vivait encore, au moment des assassinats dans les rues de Yokohama, les autorités japonaises elles-mêmes, répondant à nos pressantes sollicitations, déclaraient que les coupables étaient des *lonines* du prince de Mito, et, d'accord avec l'opinion générale, faisaient entendre que le désir du prétendant était d'amener entre l'Europe et le taïcoun une situation difficile, peut-être la guerre, dans les péripéties de laquelle il avait la chance de conquérir le trône.

En dehors de cette rivalité, le taïcoun avait encore, lors de notre arrivée au Japon, bien d'autres ennemis naturels. Si les lois de Gongensama, en réduisant la puissance des seigneurs, avaient mis à la discrétion du souverain de Yeddo une foule de princes et créé une petite noblesse vassale du taïcoun, relevant directement de lui, elles avaient laissé debout dix-huit grands feudataires indépendans chez eux, mais réduits par momens à faire plier leur orgueil devant l'autorité nouvelle. Nous savons que dans les premiers temps

Kioto d'une maladie chronique, selon les versions officielles, du poison que lui ont versé ses ennemis, si l'on s'en rapporte aux bruits populaires. Stotsbachi, qui lui succède, nous a toujours été dépeint comme un homme hostile aux étrangers, mais doué d'une grande énergie de caractère et d'une haute intelligence. Il est le fils du vieux prince de Mito mis à mort par les officiers du prince d'Ikammon en 1860; c'est lui qui a été chargé par le mikado de nous chasser du Japon au mois de mai 1863, lorsque le taïcoun était retenu prisonnier dans Kioto; c'est lui encore qui, au moyen de ses *lonines*, a fomenté pendant ces dernières années les luttes intestines qui ont ensanglanté la province de Yeddo. Depuis longtemps, il est considéré au Japon comme un des conseillers les plus intimes de la cour de Kioto. Nous devons, pour le juger, attendre ses actes; mais, sans nous avancer beaucoup, nous pouvons prédire qu'il cherchera par tous les moyens à ne pas rompre avec les étrangers. Ses haines des années précédentes n'étaient que de la jalousie contre le taïcoun. Devenu taïcoun lui-même, il se gardera de modifier une situation qui lui assure de grands avantages commerciaux et de puissans moyens d'action au détriment des autres princes. Stotsbachi est un homme de 37 ans environ. Sa nomination est un événement capital pour le Japon, parce qu'avec lui la branche des Mito arrive au pouvoir pour la première fois.

le taïcoun, pour ménager des amours-propres aussi violemment froissés, venait avec déférence au-devant des daïmios entrant dans sa capitale, et descendait de cheval pour les recevoir sur la colline du Gottenyama; mais nous savons aussi combien, malgré toutes ces formes extérieures de politesse, le levain de la haine germait dans le cœur de l'aristocratie. La méfiance que l'on remarque encore entre les officiers de différens princes, lorsqu'ils se rencontrent à Yeddo, est une conséquence de cette situation.

Aujourd'hui le pacte est rompu; depuis la fin de l'année 1862, les dix-huit daïmios indépendans ont quitté Yeddo, donnant pour prétexte qu'ils ne pouvaient vivre à côté d'étrangers, d'ennemis dont ils n'avaient pas autorisé la présence, et qui devaient, aux termes des lois de l'empire, être expulsés du pays. Ainsi notre arrivée est venue donner le signal d'une désobéissance qui était dans tous les cœurs. Réunis aux pieds de l'empereur, l'accablant de doléances et surtout de récriminations contre leur ennemi juré, le taïcoun, les daïmios ont réussi d'abord à faire lancer l'ordre d'expulsion qui nous a été communiqué en 1863, puis à exciter contre le pouvoir de Yeddo toutes les méfiances et les colères du mikado. Au bout de deux ans de luttes, insulté par le prince de Satzouma, traité d'imposteur par le prince de Nagato, seul d'ailleurs dans sa capitale, privé des avantages commerciaux que lui donnait la présence de la noblesse, ruiné comme autorité politique par la conspiration permanente établie à Kioto, craignant peut-être une disgrâce, une destitution, le taïcoun est parti, emmenant ministres et armée, et cherchant à nous tromper en annonçant bruyamment des projets guerriers contre le prince de Nagato. « Le gouvernement entier se déplace, qu'on ne s'y trompe pas, et nous serons obligés d'aller le chercher, » écrivait en mai 1865 un diplomate européen à son gouvernement, alors que la masse croyait sincèrement à une simple et courte expédition de guerre.

En apparence nous avons donc à lutter contre une noblesse pour laquelle notre séjour au Japon est une insulte : c'est sous cet aspect que la question se présente encore en Europe. Voyons si l'expérience de ces dernières années ne renverse pas ces assertions. Deux fois seulement la force des événemens nous a mis en face des princes de l'empire et les armes à la main, à Kagosima devant le prince de Satzouma, à Simonoseki devant le prince de Nagato. La lutte terminée, nous n'avons trouvé dans l'attitude des deux princes rien de cette méfiance farouche à laquelle nous nous attendions. Les agens du prince de Satzouma, en venant volontairement payer dans les mains du ministre d'Angleterre l'indemnité que l'escadre n'avait pu d'abord obtenir par la force, témoignaient de leur désir d'entrer

en relations commerciales avec l'Europe, visitaient les bâtimens de guerre, demandaient à en acheter de semblables, et cherchaient même, au nom de leur prince, à séduire les officiers anglais par des offres brillantes. Plus tard le même prince s'adressait à l'industrie européenne pour lui fournir les moyens de se livrer sur une grande échelle à la fabrication du sucre; aujourd'hui enfin, par l'intermédiaire d'agens officieux en Europe, il s'efforce de se tenir au courant du mouvement de la civilisation. Le prince de Nagato a depuis plusieurs années des officiers en Angleterre chargés d'étudier les arts, la langue et les divers procédés de fabrication. Il a refusé, il est vrai, d'accepter dans ses démêlés avec le taïcoun le concours que lui offraient quelques aventuriers sans place depuis la pacification de la province de Shanghaï, en Chine; mais il a prêté son assistance à un bâtiment anglais gravement échoué dans le détroit, et maintes fois il a autorisé le ravitaillement dans Simonoseki des navires de passage. A Nagasaki, où les officiers de Satzouma et de Nagato se mêlent plus facilement avec la population, où d'ailleurs les deux princes ont des représentans chargés des achats qu'ils font chez les négocians européens, le langage de tous est le même, sympathique à notre égard. Nul doute qu'officiellement chacun des grands seigneurs du Japon ne se défende de vouloir entrer en relations avec les étrangers, nul doute que chacun dans les conseils de l'empire tenus à Kioto ne propose à l'envi les moyens les plus violens pour nous expulser. Vis-à-vis les uns des autres, ils doivent moins que jamais abdiquer, en ce qui nous concerne, leur antipathie originelle. Il est probable également que, si en 1858 ils avaient pu s'opposer à notre introduction dans leur pays, ils l'auraient fait de grand cœur et avec conviction, obéissant aux lois de l'empire et à une répugnance que justifient des habitudes diamétralement opposées, une organisation politique en désaccord complet avec la nôtre. Aujourd'hui le mal est accompli, ils n'ont pu l'empêcher; ils souffrent des conséquences, mais ils veulent profiter des avantages qui s'y rattachent.

Notre traité avec le taïcoun, en n'ouvrant que trois ports confiés à sa garde, trois ports impériaux, lui a donné le monopole exclusif du commerce, et c'est par son intermédiaire que sont apportés sur les marchés européens la soie et le thé qu'expédient l'industrie et l'agriculture indigènes. Les armes et les étoffes que nous importons sont également vendues dans les ports impériaux, et pas plus que les exportations elles ne franchissent les limites des domaines du taïcoun sans avoir été frappées de taxes considérables. De toute façon le taïcoun fait le marché et le limite suivant les nécessités du moment. Quand il n'est pas négociant lui-même, il est banquier

ou changeur. Dans l'empire, une seule monnaie d'argent a cours, la monnaie japonaise, tandis que sur les trois places d'échange la piastre mexicaine apportée de Chine par les Européens, seule monnaie qu'aient encore voulu admettre les habitans du Céleste-Empire, sert à tous les besoins du commerce. Le rapport entre la piastre et la monnaie japonaise, l'*itchibou*, est variable malgré les prescriptions du traité de 1858; il change au gré du gouvernement. Celui-ci veut-il faire une grande opération commerciale, il suspend momentanément l'entrée de la soie et fait monter le cours de la monnaie indigène; puis, laissant entrer tout d'un coup une certaine quantité de marchandises, lors d'un départ de paquebot par exemple, il impose comme toujours aux producteurs indigènes l'obligation de changer dans les banques de l'état la piastre qu'ils ont reçue de l'acheteur européen, et qui n'aurait pas cours au-delà d'un rayon de quelques lieues; il réalise donc un bénéfice considérable, lorsque quelques jours après les choses ont repris leur cours normal. D'une pareille situation résulte chez les princes japonais une haine non dissimulée pour le taïcoun, chez celui-ci une politique cauteleuse dont nous connaissons les suites. Trop faible pour détruire la puissance des autres daïmios, trop intéressé à continuer avec nous dans de pareilles conditions des relations commerciales, il louvoie péniblement au milieu des orages politiques, trompant l'empereur, trompant les princes et nous trompant nous-mêmes, donnant d'une main, retirant de l'autre, faisant tout pour nous retenir, mais tremblant de nous voir entrer en rapports directs avec ses voisins.

Si ce n'est pas dans la noblesse que notre introduction au Japon doit rencontrer de grands obstacles, faut-il admettre qu'il y ait à notre égard dans le peuple et dans la bourgeoisie une antipathie telle que les deux races ne puissent vivre côte à côte? Sur ce point-là, nous sommes sans inquiétude. Depuis trois ans, nous entretenons à Yokohama des garnisons nombreuses dont les rapports journaliers avec la population sont des plus pacifiques; à Hakodadé et à Nagasaki, nos négocians et nos équipages vivent dans la meilleure intelligence avec les indigènes; à Yeddo, les voyageurs européens n'ont jamais rencontré de la part de la foule qu'une sympathique curiosité; dans les autres ports de l'empire, partout où nos marins se sont trouvés en face de la population japonaise, l'entente la plus parfaite n'a cessé d'exister; à Simonoseki, après la soumission du prince de Nagato, les habitans, autorisés à rentrer dans la ville, sont venus avec empressement visiter les flottes alliées; à Hiogo et à Osaka enfin, nous savons de source certaine combien l'on se réjouissait dans la classe marchande, lorsque l'on croyait à

l'ouverture prochaine de ces ports de commerce. Des assassinats nombreux ont, il est vrai, ensanglanté nos rapports avec le Japon, et, si les meurtres de Heusken et de Richardson ont été la conséquence, l'un d'une vengeance personnelle, l'autre d'une rencontre fortuite avec un prince de l'empire, on doit reconnaître que presque toutes les autres victimes sont tombées sous le coup du fanatisme. Faut-il s'en étonner outre mesure? Espérons-nous du jour au lendemain changer les habitudes d'un peuple, froisser impunément des préjugés respectables, obtenir sur l'heure des résultats qu'on nous a refusés pendant plusieurs siècles en Turquie, et que nous n'atteindrons peut-être jamais au Maroc? Sans doute dans la classe armée il se trouvera encore des hommes pour lesquels notre présence sera une insulte, ou qui, jaloux de notre influence sur le peuple, inquiets peut-être des idées nouvelles que nous propageons, jureront notre perte; sans doute nous aurons encore à déplorer la mort de quelques malheureux qui tomberont au coin d'une route ou d'un bois, sans qu'aucun indice, aucune mesure de prudence ait pu leur faire soupçonner le danger, sans même qu'aucune preuve puisse plus tard livrer les meurtriers à la justice. Dans un pays où une partie de la population vit le sabre au côté, les vengeances personnelles et les haines de races sont promptes à se satisfaire. Tout en plaignant le sort des victimes, nous nous garderons de rejeter sur les Japonais, même sur la noblesse, la responsabilité du crime de quelques-uns. L'intérêt chez les grands, la sympathie chez les petits, nous appellent au Japon et nous y feront pénétrer tôt ou tard.

Ouvrir le pays, voilà le but. Pour l'obtenir, n'ayons recours qu'à des moyens pacifiques, laissons de côté la violence. Les résultats de toute guerre avec une puissance européenne seraient nécessairement funestes au Japon; très braves individuellement, connaissant la pratique des armes européennes, les soldats japonais ne tiendraient cependant pas devant une troupe d'infanterie marchant en ordre. Les privations, les campemens, les marches, feraient fondre leur armée. Au point de vue du succès, il n'y a donc aucune crainte à concevoir; mais il est des pays dont l'aspect seul éloigne toute idée de guerre, et le Japon est de ce nombre. On arrive le cœur rempli de vengeance, et l'on hésite à la vue d'une campagne admirablement cultivée, de villages où tout respire le bien-être, de populations honnêtes, laborieuses, dont la figure est empreinte de gaîté et de sympathie. Pour atteindre une aristocratie invisible, à l'abri dans des châteaux inconnus, il faut brûler, ravager, détruire de toute manière, et devant soi l'on ne rencontre que la cordialité. Involontairement on se sent désarmé. Il faut d'ailleurs rendre justice aux divers chefs militaires qui, placés en face de

crimes dont leurs officiers avaient été victimes, ont su néanmoins fermer l'oreille à des ardeurs précipitées et repousser loin d'eux la responsabilité de représailles sanglantes et moins glorieuses que faciles.

A notre point de vue européen, la question pour pénétrer dans le pays se résume en un traité avec l'autorité suprême, le mikado; mais on s'aperçoit bien vite des difficultés que présente une solution aussi simple en apparence. Pour aller à Kioto, il faut la guerre, et, le succès obtenu, pouvons-nous penser qu'à moins de vouloir renverser brusquement des usages séculaires nous soyons en droit d'obtenir auprès d'une autorité aussi mystérieuse une introduction qui, malgré toutes les formes extérieures de respect, sera une injure pour le pays? Pouvons-nous espérer voir des relations s'établir entre la personne sacrée, presque divine de l'empereur et les représentans européens, que rien ne distingue de la foule et auxquels nous ne rendons aucun de ces signes apparens de déférence qui marquent au Japon la position des personnes? Pour ouvrir le Japon, il y a un moyen aussi sûr que les relations diplomatiques, le commerce. Le coin est enfoncé depuis huit ans, il ne tient qu'à nous de frapper de façon à faire brèche. D'obstacles, il n'y en a point d'insurmontables; du moins l'attitude prise par les princes de Satzouma et de Nagato nous donne-t-elle lieu de le croire et nous fait-elle supposer que, si les hasards nous rapprochaient d'autres daïmios, nous trouverions chez beaucoup d'entre eux les mêmes dispositions. Afin de nous en assurer, il nous faut nous-mêmes tâter le terrain. Les renseignemens que nous retirerons des indigènes ne nous fourniront aucune indication sérieuse; placés en face d'une population d'ouvriers et de paysans, nous n'apprendrons rien de ce qui pourrait nous intéresser, et l'insuccès qui a couronné nos efforts depuis que nous habitons le pays en est la meilleure preuve. Nous en serons encore dans dix ans à ne connaître de la cour du mikado que ces dessins populaires représentant l'empereur entouré de douze femmes habillées de rouge, les cheveux dénoués sur les épaules, limite extrême des notions que possède la classe bourgeoise sur cet auguste personnage. N'est-il pas plus probable qu'en créant entre les divers princes un antagonisme d'influence nous devons arriver, sinon à découvrir la vérité, au moins à recueillir les moyens les plus sûrs pour la chercher? Cet antagonisme, le commerce seul peut nous le procurer sans danger.

Il semble de prime abord qu'un pays qui a vécu à l'écart pendant des siècles peut se passer de nous. La vue du sol, la multiplicité et la variété des produits confirment cette opinion, et l'on peut dire avec justesse que, si le Japon n'avait pas goûté de notre

progrès, il n'aurait aucun besoin d'entrer en relations commerciales avec les Européens. Par sa forme allongée et étroite, il touche, avec une surface relativement peu considérable, d'un côté aux frimas du nord et de l'autre aux chaleurs des tropiques. Dans Yeso, nous trouvons le climat de la Norvége, ses neiges continuelles de l'hiver, sa nature sauvage, ses arbres résineux et aussi les grandes pêcheries de saumons dont les produits se répandent à profusion au sein des provinces les plus reculées de l'empire. Le détroit de Tsangar franchi, nous sommes sur la grande île de Nipon, au milieu d'une végétation semblable à la nôtre, mais qui pousse beaucoup plus hardiment, grâce aux ardeurs excessives du soleil et aux pluies torrentielles de l'été. Le riz, la vigne, le mûrier, croissent en abondance, et sont cultivés avec un soin extrême; le blé, qui a remplacé le riz aux environs de quelques grandes villes, s'étend en sillons étroits, délivré par la main du cultivateur de toutes les plantes parasites qui pourraient l'étouffer; sur les montagnes, boisées du haut en bas, les plus belles essences se touchent dans des fouillis qui prennent parfois des aspects sauvages de toute beauté. Les marronniers et les camphriers atteignent des dimensions considérables. Le long des habitations et des routes, des bois de bambous fournissent à l'industrie les matières premières de mille objets d'art et d'ameublement, tandis que pour le voyageur ils s'unissent aux arbres résineux, aux camphriers, aux camélias, et donnent à la campagne un aspect des plus rians pendant l'hiver. Partout le sol est riche, couvert d'une épaisse couche de terre végétale produite par les détritus de toute nature que les pluies entraînent des plateaux boisés. Aux alentours des villes, la culture maraîchère prépare pour le marché tous nos légumes d'Europe sous des formes et des dimensions quelquefois différentes. En descendant sur les rivages de la mer intérieure, les plantations de thé s'étagent le long des collines, le tabac et le coton s'étendent au loin dans les plaines; sur l'île de Kiusiu, l'oranger domine avec ses variétés infinies; enfin à l'extrémité de l'empire, chez le prince de Satzouma, le riche propriétaire des îles Lioutchiou, se cultive la canne à sucre, dont les produits, peu recherchés aujourd'hui, acquerraient une parfaite pureté sous l'action énergique de nos raffineries. Les richesses minéralogiques abondent dans l'ouest. La houille y est commune, et, si la qualité en est médiocre, ce défaut tient surtout à l'exploitation actuelle, qui n'attaque encore que les couches supérieures. L'argent suffit et au-delà à tous les besoins de la circulation monétaire; l'or, dont on a trop poussé l'extraction au dire des Japonais, n'avait à poids égal, à notre arrivée dans le pays, que six fois la valeur de l'argent; le cuivre enfin est à bas prix et entre

comme matière première dans une foule de fabrications. Cette variété et cette abondance de produits, cette diversité et cette richesse de sol donnent naissance à un commerce intérieur considérable qui se fait principalement par cabotage. Les jonques arrivent chaque jour par centaines dans la mer intérieure; il y a des momens où le détroit de Simonoseki en est tellement couvert qu'elles se poussent l'une l'autre. Elles échangent leurs produits contre ceux des riches contrées que baigne cet immense lac, puis viennent alimenter Osaka, la grande cité commerciale, à quelques lieues de Kioto, la capitale de l'empire.

Il est impossible de fournir une évaluation approximative de la production du pays. Depuis que la paix survenue en Amérique a mis fin à cet immense commerce de coton qui s'était établi en quelques mois avec l'extrême Orient, les thés et la soie sont devenus les seuls objets de valeur qui s'exportent du Japon, les thés par pavillon américain, à destination des ports des États-Unis, la soie à destination de l'Europe par les paquebots français et anglais qui desservent régulièrement trois fois par mois la place de Yokohama. Rien ne peut donner l'idée de ce que deviendrait le commerce d'exportation, si, au lieu de n'avoir qu'un débouché, les pavillons européens pouvaient traiter directement avec tous les princes de l'empire possesseurs du littoral. Personne ne soupçonne la richesse du pays; en dehors d'un cercle très circonscrit de quelques lieues autour des trois places d'échange, les renseignemens manquent complétement, et les rapports des Japonais eux-mêmes ne sont que des suppositions plus ou moins exactes. Lorsque la victoire de Simonoseki obligeait en 1864 le gouvernement du taïcoun à permettre l'exportation des graines de vers à soie, la spéculation faisait au hasard ses contrats, comptant au plus sur une production de cent mille cartons, et se trouvait complétement déroutée, lorsque l'arrivée facile d'un nombre triple et quadruple de cartons renversait tous les calculs de la vente. Il en serait de même probablement pour la soie et le thé, si l'Europe se décidait à nouer des relations commerciales avec les grands feudataires de l'empire.

Cet aperçu de la richesse des produits que fournit le sol du Japon explique l'isolement dans lequel les habitans ont vécu pendant plusieurs siècles. Au premier abord, rien ne leur manque, et eux-mêmes le croyaient encore avant notre arrivée. Notre contact n'a nullement altéré l'état prospère que présentaient alors l'agriculture et l'industrie, suffisamment développées pour satisfaire aux besoins généraux du peuple; mais il a donné naissance à des désirs nouveaux. Si, au point de vue philanthropique, on peut regretter pour les indigènes les effets contagieux d'un bien-être qui leur donne des

aspirations permises au plus petit nombre, au point de vue commercial il faut se réjouir d'avoir créé un nouveau marché vers lequel les produits européens trouvent un écoulement facile. Nous commençons à peine, nous ne traitons que difficilement et par intermédiaires avec les princes japonais, et déjà depuis 1865 le chiffre des importations a dépassé celui des exportations, l'argent est tombé si bas que pas une banque ne consent à accepter de placemens avec intérêts. Nos tentations pour le bas peuple consistent en objets de peu de valeur; mais, à mesure que l'on pénètre au sein des classes bourgeoises, on est étonné de voir combien nos draps et nos laines sont utilisés. Dans un pays où les hivers sont rigoureux, où le coton et la soie seuls sont employés comme matières premières, nous offrons des séductions énormes par le seul aspect de nos produits les plus communs, et comme l'amour du changement a partout de l'attrait, après la laine et le drap, les Japonais se sont mis à aimer nos cotonnades et nos soieries. Nous ne faisons pas mieux que leurs fabricans, seulement nous apportons des dessins nouveaux et nous fabriquons à meilleur marché; il y a moins de solidité, mais plus d'attrayante originalité : aussi depuis quinze mois les grands marchands japonais passent-ils avec les négocians européens des contrats considérables pour des achats d'étoffes de toute nature. De Suisse, de Hollande, d'Allemagne, il arrive des cargaisons de ces marchandises achetées à l'avance, et pour le paiement desquelles les indigènes vont jusqu'à donner leurs balles de soie en nantissement. Ce sont pour la plupart des marchandises de qualité inférieure; mais les prix en sont minimes, et dans le pays il n'y a pas encore assez de points de comparaison pour que les Japonais puissent apprécier les défauts de fabrication.

Ainsi, partout où nous avons pénétré, notre présence a modifié singulièrement les conditions de l'existence; d'un côté la vie a renchéri par suite de la facilité avec laquelle nous avons accepté les yeux fermés des prix exorbitans, et de l'autre nous avons apporté des produits de toute nature, depuis nos étoffes jusqu'à nos liqueurs, qui sont devenues des tentations pour les indigènes. L'ouvrier et le marchand ne s'en plaignent pas; ils gagnent, s'ils le veulent, dix fois plus qu'auparavant : c'est la situation des petits fonctionnaires de l'administration qui a empiré, et le résultat le plus clair de notre contact a été une corruption dont le germe existait sans doute, mais qui a pris par le fait de notre présence un développement considérable. Aucune des inventions modernes, ni le télégraphe électrique, ni les chemins de fer, ni même l'éclairage public, n'ont pénétré au Japon. Il ne s'y est monté aucune de ces grandes fabriques marchant à la vapeur et économisant par une force mécanique

intelligemment appliquée le travail de plusieurs centaines de bras. Ces progrès sont connus des princes japonais sans qu'ils en saisissent le besoin immédiat. Leur esprit semble n'avoir qu'une pensée, la guerre, et autant dans la crainte d'être anéanti par le voisin que dans l'espérance de l'écraser un jour chacun se hâte de se pourvoir auprès des Européens de fusils, de canons et d'équipemens militaires. Autrefois on achetait à la légère, coûte que coûte; tout était bon; les fusils démodés et les armes de rebut trouvaient au Japon un écoulement aussi facile qu'en Chine. Aujourd'hui, après les fraudes dont ils ont été victimes, les Japonais ont suffisamment d'expérience. Il s'est produit dernièrement ce fait extraordinaire, que lorsqu'en Europe, avant les batailles sanglantes de Bohême, on mettait encore en doute les qualités du fusil à aiguille prussien, les Japonais possédaient déjà plusieurs milliers de ces armes que les négocians allemands leur avaient vendues. Sans doute il leur serait possible de se passer pour leur armement du concours de l'Europe; ils ont à d'autres époques fabriqué des fusils et fondu des canons. Les pièces prises à Simonoseki étaient d'origine japonaise, et l'on peut juger de la qualité du métal et du fini du travail par les deux spécimens aux armes du prince de Nagato qui ont été placés comme trophées dans la cour des Invalides. Nous les avons vus rayer eux-mêmes des pièces de quatre, les monter sur des affûts de campagne et fabriquer tous les objets d'armement. Aujourd'hui cependant chacun va au plus pressé et désire à tout prix être à la hauteur de son voisin, pour repousser, le cas échéant, une tentative d'agression.

L'engouement qu'ont excité chez les princes du Japon les engins de guerre s'est étendu aux navires à vapeur, quoique la spéculation n'ait fourni jusqu'ici, sous le nom de bâtimens de guerre, que des instrumens de commerce nullement propres au combat et accusant pour la plupart, par leurs formes anciennes, une méconnaissance complète des progrès de l'architecture navale. Les Japonais voient très bien cette infériorité, qui ressort pour eux d'une comparaison journalière avec les types des bâtimens de guerre français et anglais. Aussi est-il probable, lorsque l'un des princes aura réussi à se procurer un vrai navire de combat, que ses voisins se hâteront de suivre son exemple. N'est-il pas étonnant que ce peuple ait pu, du jour au lendemain et sans réclamer les leçons d'un seul Européen, utiliser la vapeur comme moyen de marche sur mer? La conduite des feux, l'emploi des chaudières, le fonctionnement des machines, rien ne paraît l'avoir surpris, ni avoir nécessité chez lui de longues réflexions. Un pareil fait est certainement la plus grande preuve de l'intelligence de la race et de la ri-

chesse de ses aptitudes, mais il trahit ce qui lui manque, l'esprit d'application, et ce serait rendre service aux Japonais que de remplacer les éloges exagérés qu'on leur adresse souvent sur leur promptitude intuitive par quelques leçons sévères sur leur légèreté. Maintenant ils s'aperçoivent que, faute de précautions, ils usent très vite, et que, faute d'études, ils réparent mal; après s'être dispensés de notre expérience pour la conduite de leurs machines, ils réclament nos lumières pour les entretenir.

Ainsi le résultat de nos relations avec le Japon nous montre que deux transformations se sont opérées par le fait de notre présence dans le pays. L'une, légère encore, qui touche à l'existence matérielle de l'indigène, se traduit par une extension de commerce dont nous bénéficions, et s'accuse fatalement par le débordement de la corruption sur les points où nous sommes légalement admis; l'autre, considérable, qui renouvelle de fond en comble les moyens de défense et d'attaque et nous fournit également de grands débouchés commerciaux, se traduit par un excès de précautions, de mesures défensives, d'armemens, par un état de trouble et toutes les apparences de guerres civiles prochaines. Comme science et comme industrie particulière, nous n'avons rien changé, rien introduit, et nous n'avons rien emprunté. En politique, l'édifice qui se dresse devant nous est presque aussi mystérieux que par le passé. Comment prévoir l'avenir du Japon? Cette féodalité qui étreint ce magnifique pays, qui en retire de si beaux produits au point de vue de l'industrie et de l'agriculture, doit-elle se courber prochainement sous la main de l'un de ses chefs? Si nous avons eu cette illusion en 1863, alors qu'un mot du taïcoun pouvait lier sa cause à la nôtre, l'expérience des deux dernières années et surtout l'impuissance du souverain de Yeddo dans sa lutte contre le prince rebelle de Nagato sont aujourd'hui des indices suffisans pour nous donner l'assurance contraire. Notre présence, loin d'amener l'unité, a semé la désunion. L'autorité taïcounale, affaiblie, détruite pour ainsi dire par le départ des princes de Yeddo en 1862, en est réduite à s'abriter à Kioto derrière le trône de l'empereur, et l'on entend quelquefois parler de la rupture du lien féodal par la séparation des daïmios de l'île de Kiusiu, qui sont complétement à l'abri d'une menace de guerre, et ne tiennent, comme les autres princes, à l'état général du pays que par leur respect tout de principe pour la personne du mikado. Si le système féodal ne doit pas périr dans des luttes armées entre daïmios, peut-il disparaître dans une convulsion sociale, et les idées modernes que l'Europe apporte avec elle seront-elles le levier destiné à changer l'état des choses? Ici le doute n'est plus possible, notre système social n'a pas le

moindre charme aux yeux des Japonais; il effraie par momens la noblesse, qui craint de voir diminuer le respect dont elle est entourée, mais il effraie davantage le peuple, qui ne veut à aucun prix de notre égalité. Son bonheur est de n'avoir rien à démêler dans les affaires publiques, de ne pas être soldat, de n'être assujetti à aucune convenance extérieure, enfin, par cela même qu'il n'est rien, de passer inaperçu et de jouir d'une liberté extrême.

Laissons donc de côté les rêves de régénération qui ont pu entrer dans nos esprits; restons convaincus que nos idées politiques ne sont goûtées de personne au Japon, que le seul moyen d'acquérir de l'influence est d'accepter les hiérarchies sociales que nous rencontrons, telles qu'elles sont acceptées par les intéressés eux-mêmes; avant tout, occupons-nous du pays au point de vue de la géographie, des ressources agricoles, des procédés manufacturiers, des exportations, et avouons-nous franchement que de ce côté nous avons tout à apprendre. Que l'avenir fasse tomber plus tard le régime féodal sous les coups d'un despotisme encore ignoré ou d'une démocratie dont les germes n'existent même pas, notre rôle politique doit être tout d'abstention, sous peine de voir détruire en un instant des relations qui ont demandé, pour s'établir, tant de tact et de prudence. Par intérêt et par calcul, notre seule mission est de nous initier commercialement aux besoins du pays et de nous lier avec lui de telle sorte qu'au milieu des événemens de toute nature que le temps fera naître nous restions indispensables au point d'être sacrés. Nous avons atteint ce but dans les états du taïcoun, nous devons chercher à l'atteindre chez les autres princes au fur et à mesure que nous sentirons le terrain assez solide sous nos pieds.

J. Layrle.

LES

HOMMES D'ÉTAT

DE LA TURQUIE

AALI-PACHA ET FUAD-PACHA.

On a prêté dans le temps au plus inattendu des visiteurs de l'exposition universelle un mot où il aurait heureusement résumé les impressions qu'il emportait de son voyage en Occident : « J'ai vu en France les résultats de la civilisation, en Angleterre j'en ai vu les causes. » Croira qui voudra que sa majesté impériale le sultan Abdul-Azis ait daigné sortir une minute de son silence ennuyé pour aiguiser une épigramme et tourner une flatterie. Ce n'est pas à Constantinople qu'on a pu s'y tromper; on a reconnu là facilement le tour d'esprit tout français et les préférences anglaises de l'illustre personnage qui accompagnait le sultan, et l'on n'a pas douté un instant que Fuad-Pacha n'eût cru devoir faire honneur de ce trait à son maître, dont l'auguste mutisme finissait par étonner. Ce mot assez énigmatique et plus ou moins juste n'a pu être dit dans tous les cas que par un homme qui connaît à fond l'Europe et qui observe les choses en politique. Des qualités de même ordre ne se reconnaissent pas moins dans les dépêches turques que renferme le *livre jaune* de 1867, et qui forment un curieux contraste avec celles des ministres de France. On ne saurait montrer plus de zèle

assurément que n'en montre M. de Moustier pour venir en aide à la Turquie par ses conseils. Il ne s'occupe pas seulement des affaires de Crète; dans une note sur le *hatti-humayoun* de 1856, il prend la peine d'énumérer en seize articles les réformes civiles, administratives, financières, judiciaires, qu'il est urgent pour la Turquie d'accomplir. Son collègue, M. Duruy, dévoré d'une activité à laquelle la France ne suffit pas, se charge de doter la Turquie d'un système d'enseignement public sur le plan du nôtre, et nos inspecteurs-généraux sont sur le point de partir, accompagnés de tout un personnel de professeurs, pour en aller jeter les bases. Selon l'ordinaire usage des donneurs de conseils, nous sommes prompts à nous impatienter lorsque nos avis ne sont pas suivis assez vite, et, après avoir pris la peine pendant quelque temps de dissimuler notre mécontentement sous les formes d'une courtoisie diplomatique, nous en venons à l'étrange note du 29 octobre, où, jouant le rôle d'une providence irritée, nous déclarons abandonner la Turquie à son aveuglement et à son mauvais sens. Est-il en Europe si petit état dont les ministres pussent écouter de sang-froid un tel langage? Ceux de Turquie ne se départent pas un seul instant de la déférence la plus parfaite, leurs dépêches restent empreintes d'une tranquillité imperturbable; il est évident que ceux qui les rédigent gardent la pleine possession d'eux-mêmes, première qualité de l'homme d'état. Ce n'est pas tout, ils opposent à la furie réformatrice de leurs amis les Français une lenteur nécessaire. Comme à Figaro, il leur faut « déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement, » c'est-à-dire ici pour ne rien faire et ne pas se laisser emporter dans un tourbillon d'entreprises aventurées, qu'à M. de Moustier pour concevoir les projets qu'il leur soumet et pour élaborer les dépêches qu'il leur adresse. Aali-Pacha est aujourd'hui grand-vizir, Fuad-Pacha ministre des affaires étrangères; l'an dernier les rôles étaient intervertis, Aali était au ministère des affaires étrangères, Fuad occupait le grand-vizirat; la vérité est qu'ils forment ce qu'en Europe on appellerait le cabinet ottoman. Presque constamment au pouvoir depuis plus de quinze ans, ils y arrivent ensemble, ils s'en vont en même temps quand il faut partir, et cette fidélité de l'un à l'autre, cette union politique, où leurs défauts comme leurs qualités s'accordent si bien et trouvent un si utile emploi, n'est pas le trait le moins curieux de leur histoire. Je ne sais s'ils peuvent se passer des affaires, mais il paraîtrait que les affaires ne peuvent se passer d'eux, et cette occupation continue des premières fonctions de l'empire est significative dans un pays barbare où le favoritisme est encore tout-puissant, et sous un maître dont ils ne sont pas les favoris.

Ces deux hommes, mêlés activement aux dernières crises de la Turquie, qui portent aujourd'hui le poids d'une des plus graves situations où puisse se trouver un peuple, sont les personnages les plus considérables de l'empire; ils sont réservés sans doute à jouer encore un rôle dans les événemens dont l'Orient ne saurait manquer d'être le théâtre; ils figurent incontestablement au premier rang parmi les hommes d'état de l'Europe actuelle; peut-être le moment est-il opportun pour leur consacrer une étude attentive. D'ailleurs les hommes d'état sont une espèce rare en Turquie; elle n'y est guère apparue que de nos jours. Au moment où il rencontre Louis XI dans l'*Histoire de la civilisation en Europe*, M. Guizot s'arrête à signaler la grande nouveauté introduite par ce roi dans la politique, le maniement habile des intérêts et des esprits, l'art de s'emparer individuellement des hommes par la conversation substitué au continuel emploi de la force; le temps des guerriers brutaux comme Charles le Téméraire est passé, celui des hommes d'état est venu. Cette révolution, accomplie en Europe dès la fin du XVe siècle et peut-être avant, ne date en Turquie que du XIXe; c'est à une époque récente qu'y ont pénétré les procédés dont la pratique constitue, à vrai dire, l'art de gouverner. Parmi les sultans, on en trouve plusieurs qui ne sont point certes des hommes ordinaires, et dans la liste des deux cents vizirs qui ont exercé le pouvoir jusqu'au commencement de ce siècle il s'en rencontre plus d'un à qui l'on ne peut refuser des qualités rares et même des parties de génie. Il ne manque point parmi eux d'intrigans de premier ordre, de caractères indomptables, de rusés négociateurs, de grands hommes de guerre. On voit au XVIe siècle un Mohammed Sokolli maintenir sous deux sultans, à force d'énergie et de prudence, l'empire, entraîné déjà par un mouvement rétrograde; mais il est à peu près certain que cet habile soldat ne savait ni lire ni écrire. L'illustre famille des Kiuperli fournit à l'empire, vers la seconde moitié du XVIIe, une série d'hommes de ressources et de commandement. Le premier, sorti des cuisines du sérail, résumait en mourant dans les conseils qu'il adressait à son maître sa politique : « ne point prêter l'oreille aux femmes, ne laisser aucun sujet devenir trop riche, remplir le trésor par tous les moyens possibles, se tenir lui-même toujours en mouvement avec les troupes. » Le second et le plus grand de tous, Ahmed Kiuperli, soupçonna vaguement les principes du gouvernement; mais qu'on se le rappelle traitant de juif l'ambassadeur de Louis XIV, M. Vantelet de La Haye, et le laissant souffleter en sa présence par son chambellan, tout cela parce qu'on a oublié de lui faire le cadeau d'usage, et on jugera que nous sommes encore en pleine barbarie. Sans avoir la politesse du

héros de Racine, tous ces hommes ont la politique d'Acomat, tous sont comme lui dirigés uniquement par une pensée qui les obsède :

> Un vizir aux sultans fait toujours quelque ombrage.
> A peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur ouvrage.
> Sa dépouille est un bien qu'ils veulent recueillir,
> Et jamais leurs chagrins ne nous laissent vieillir.

Tandis que leurs contemporains, les Cromwell, les Mazarin, un peu plus tard les Guillaume d'Orange, embrassent dans leur pensée les divers intérêts des états, et poursuivent par des moyens politiques la réalisation de leurs vues, les Kiuperli, comme tous les autres, épuisent leur génie à se maintenir au pouvoir. On cite encore au siècle dernier Raghib-Pacha, dont le grand acte fut le traité d'alliance conclu par lui contre l'Autriche avec Frédéric II, et qui présente quelque rapport avec le roi philosophe par la culture de l'esprit. C'est un lettré qui a rang de classique parmi les modernes écrivains ottomans, et à qui les biographes aiment à décerner les titres de président des vizirs et de sultan des poètes. Si les vastes projets de régénération qu'on lui attribue furent autre chose qu'un rêve, ils sont descendus avec lui dans la tombe, et il est difficile de découvrir dans l'ensemble de sa conduite un autre but que d'occuper la fiévreuse et puérile activité de Mustapha III. A mesure qu'on approche de nos jours, que la politique occidentale se complique et devient plus savante, la barbarie turque ressort davantage, et il faut pénétrer fort avant dans notre siècle, arriver jusqu'à ceux qui nous occupent ou du moins jusqu'à leur précurseur et leur maître, Reschid-Pacha, pour trouver des ministres qui répondent vraiment à l'idée que nous nous faisons de l'homme d'état.

Qu'est-ce en effet que l'homme d'état? Ce nom ne suppose ni la moralité ni le génie, mais il suppose l'étude approfondie des intérêts en conflit à travers lesquels le vrai politique doit faire prévaloir ceux dont il s'est chargé; il suppose la conception nette d'un but à poursuivre et l'invention de moyens appropriés, c'est-à-dire l'étendue d'esprit, le sentiment de l'à-propos, la faculté de se plier aux nécessités qu'on ne peut vaincre, d'entrer dans les vues des autres, et surtout d'amener les autres à ses vues; il suppose encore une certaine indépendance d'action et une sécurité qui permettent d'embrasser les longues pensées. Eh bien! des deux parties de la politique, l'art de gouverner et l'art de négocier, à peine si la Turquie a pu, pendant trois siècles et demi, connaître et pratiquer l'une ou l'autre. Une nation conquérante en minorité au milieu de populations asservies, une nation qui, au lieu de se fondre avec elles ou de se les assimiler, s'enferme dans son fanatisme et son orgueil,

uniquement attachée à maintenir par la force les priviléges dont elle vit, un souverain qui, sans pouvoir toucher à la loi fondamentale, possède pourtant l'autorité la plus arbitraire, considère comme des esclaves ceux auxquels il la délègue un moment, les choisit, les élève, les anéantit au gré de son caprice,— telles sont les conditions du pouvoir. Il n'y a place ici pour aucun régime régulier, pour aucun plan d'améliorations graduées et de mesures civilisatrices; le temps, la sécurité, la force, manquent à la fois pour concevoir et suivre un système. Le vizir, que rien ne protége, ni l'opinion publique, ni les services rendus, ni le génie même, qu'au contraire tout menace sans cesse et mine sourdement, jusqu'aux instrumens formés par lui, ne peut s'élever au-dessus de la violence ou de la fourberie. Voilà pour le gouvernement. L'impuissance n'est pas moindre en diplomatie. Rappelez-vous que jusqu'en 1834 la Turquie n'a pas eu de représentans en permanence dans les différentes cours. Elle était restée solitaire au milieu d'une civilisation dont son tempérament, sa religion, ses lois, son intérêt, la séparaient également. Entre elle et les états de l'Europe, il n'y a point de principes communs; tandis que ceux-ci se rapprochent, se mêlent, s'unissent par des liens de plus en plus multipliés, la Turquie, étrangère à la situation générale, dédaignant de la connaître, se fiant encore à sa force lorsque cette force l'a depuis longtemps abandonnée, décline rapidement, et approche de sa fin sans même s'en apercevoir. Elle s'est placée en dehors du droit des gens, on l'y laisse, on ne traite avec elle que par accident et avec une arrière-pensée; on subit ses conditions tant qu'elle est forte; vient-elle à reculer ou à faiblir, elle est aussitôt refoulée, maltraitée, dupée, sacrifiée. Il faut que l'Europe, en face des conséquences qu'entraînerait sa dissolution, l'éclaire enfin sur les moyens de se conserver et l'oblige à sortir de sa torpeur et de son isolement. La nécessité, cette fois comme toujours plus efficace que l'exemple, lui a pour ainsi dire improvisé une éducation politique. Ce changement s'est accompli presque sous nos yeux, et nous avons pu voir les premiers hommes qu'il a produits sur la scène. Il est juste de dire qu'ils se sont approprié avec une rapidité imprévue les principes et les expédiens de la politique occidentale; ils ont déployé un talent peu commun à composer avec les passions qui s'agitaient autour d'eux, à garder l'équilibre entre des influences contraires et souvent gênantes, à mettre en jeu des rivalités qui leur ont fait jusqu'à cette heure une sorte d'indépendance. Peu de carrières d'hommes publics offriraient au même degré que celles de Reschid, d'Aali et de Fuad ces témoignages d'une habileté supérieure.

On ne connaît pas assez un homme d'état lorsqu'on ne sait de

lui que les actes en quelque sorte historiques auxquels il lui est arrivé d'attacher son nom. Pour se faire une juste idée de ce qu'il vaut, il importerait de connaître également la tradition dont il procède, les idées qui ont inspiré sa conduite et qui l'expliquent. Rien n'atteste mieux la grande intelligence de Reschid-Pacha, le devancier immédiat d'Aali et de Fuad, que d'avoir su discerner et mettre en lumière ces deux capacités, d'avoir voulu fonder une tradition politique, la chose qui manquait le plus à la Turquie, et la léguer à des hommes dignes de la continuer. J'aurai donc à esquisser rapidement ce qu'il est nécessaire de savoir pour comprendre dans quelle situation Aali et Fuad ont trouvé les affaires, avec quelles circonstances ils ont eu d'abord à compter. Quant à leurs opinions, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus personnel dans l'homme politique, il n'est pas très facile de les connaître. En Europe, tout homme d'état parle, écrit, se communique de mille manières; la curiosité qui le poursuit a bien des moyens de se satisfaire, et, lorsqu'il a longtemps occupé le public, il est rare que des correspondances ou des mémoires ne viennent pas nous découvrir le fond des idées qui l'ont guidé aux différentes époques de sa vie. Les hommes d'état en Turquie ne font point de discours; s'ils écrivent, ce sont des poésies ou des grammaires, non des ouvrages de politique; leur correspondance, s'ils en ont une, reste à jamais inconnue, leurs dépêches mêmes ne contiennent que le strict nécessaire. Les sources habituelles d'information nous font donc défaut cette fois, et je n'aurais rien à dire sur ce point intéressant, si des renseignemens d'une authenticité non douteuse et qu'un hasard propice m'autorise à soumettre au lecteur sans encourir le reproche d'indiscrétion ne me permettaient d'éclairer de quelque lumière ce côté mystérieux, et de rendre ainsi plus complétement la physionomie des deux hommes auxquels ce travail est consacré.

I.

Depuis quarante-deux ans, la Turquie donne au monde le spectacle de la plus curieuse expérience tentée sur une nation, celle d'un peuple qu'on prétend adapter malgré lui aux conditions de l'existence européenne. La révolution entreprise par Sultan-Mahmoud, révolution encore inachevée et dont l'issue est bien incertaine, ne ressemble pas seulement à celle que Pierre le Grand, son modèle, avait accomplie; elle rappelle encore la révolution qui, au xve siècle, affranchit et fortifia l'autorité royale en France, en Espagne, en Angleterre. Mahmoud avait conçu l'idée, qui ne s'éclaircit jamais complétement dans son esprit, d'une régénération de son

peuple; il avait le sentiment confus d'une impérieuse nécessité, celle d'enraciner la Turquie dans la civilisation occidentale; il y procéda en barbare. Les janissaires le gênaient, il les détruisit. Après avoi été la force de l'empire, ils en étaient devenus le fléau depuis que la tactique et l'organisation militaires s'étaient transformées en Europe; toujours orgueilleux et remuans, ils étaient insuffisans comme armée, et comme corps privilégié ils étaient pour le souverain un danger permanent. Rebelles à tout changement, vraie forteresse du moyen âge au milieu de l'état moderne, ils avaient pour eux le peuple, aux yeux duquel ils représentaient la gloire du croissant, la sécurité de l'empire, l'intégrité de la mission toute militaire et religieuse confiée par le prophète à la nation musulmane. Mahmoud, obligé comme un si grand nombre de ses prédécesseurs de subir leur loi au début de son règne, cacha dix-huit ans la haine qu'il leur portait, prépara patiemment le coup qu'il voulait frapper, et le 26 juin 1826 il fit massacrer trente-trois mille janissaires. La Turquie en demeura sans doute affaiblie; mais pour la première fois le sultan se sentait libre. Il poursuivit son œuvre par la soumission des *déré-begs*, les seigneurs des vallées, espèce d'aristocratie féodale qui, par son inertie, lorsque les sultans avaient besoin d'elle, ou par ses soulèvemens, avait mis plus d'une fois l'état en péril. Rien de plus caractéristique que cette guerre où la ruse tint plus de place que la force, où l'on attisa perfidement les rivalités qui divisaient les seigneurs afin de les anéantir les uns par les autres, excitant le fort contre le faible jusqu'à ce qu'on pût écraser sans peine le vainqueur épuisé ou le traîner au supplice comme un révolté. Ces déré-begs personnifiaient le double principe de la souveraineté héréditaire, absolument opposé à l'esprit et à la lettre de l'islam, et de l'autonomie provinciale, de la résistance à la suprématie administrative de Constantinople, principe plus vivace, qui a longtemps encore agité les provinces de l'empire. C'est par ces événemens dignes d'un autre âge que s'ouvre l'époque des réformes dont la Turquie est encore à cette heure en travail.

A beaucoup d'égards Mahmoud est un vieux Turc, le dernier des sultans de l'ancienne roche, qui considéraient les peuples comme un troupeau à leur usage, les serviteurs de l'empire comme leurs esclaves, la vie humaine comme une chose de nul prix, la sacrifiant sans cruauté, mais aussi sans remords. Dans le monde diplomatique de Péra, on souriait de voir Mahmoud appliquer son énergie à des réformes purement extérieures, comme celle de l'habillement et de la barbe, braver tous les préjugés du peuple, mettre sa fierté de civilisateur novice à s'enivrer de vin et à charger de ses faveurs ceux qui faisaient comme lui. « Il commence par la queue, » disait-

on ironiquement. Il n'en est pas moins vrai qu'en exigeant ces témoignages visibles d'obéissance, en faisant sentir dans les petites choses qu'il pouvait atteindre le poids d'une volonté inflexible, il refoulait le fanatisme et était l'initiateur d'un ordre nouveau. Avoir introduit dans le royaume de l'immobilité l'idée du changement, c'est beaucoup pour qui se rend compte des difficultés que toute révolution de cette nature rencontre en Turquie, difficultés contre lesquelles la bonne volonté d'Aali et de Fuad se heurte encore aujourd'hui. Le gouvernement turc est un gouvernement absolu, le sultan est un despote, mais non pas en ce sens que sa volonté soit identique ou supérieure à la loi, ou qu'étant le représentant du prophète il jouisse comme lui d'une autorité sans limite dans l'ordre législatif. Il est l'exécuteur de la loi, rien de plus; seulement, comme elle a tout réglé par formules très générales, la latitude laissée dans l'application ouvre un champ très vaste à l'arbitraire. Le pouvoir du sultan est donc limité par la loi, que les innovations introduites par son bon plaisir ou imposées par la nécessité ne sauraient entamer. Il rencontre une limite également insurmontable dans l'esprit de la race turque, conservatrice par tempérament, et qui répugne par intérêt aux réformes. Le peuple turc est naturellement un peuple d'ancien régime, car, après avoir vécu pendant quatre siècles aux dépens des autres, il se sent menacé par toute innovation; il est tout simple qu'il ne s'y prête qu'à regret, et qu'il prenne en haine ceux qui s'en font les promoteurs.

Le vrai malheur de Mahmoud fut d'avoir rencontré trop tard l'homme d'état dont l'esprit supérieur eût pu suppléer les lumières qui manquaient au sien. Cet homme est Reschid-Pacha, d'illustre mémoire. Jusqu'à lui, deux partis n'avaient cessé de s'agiter autour du sultan, même dans le sein du sérail, et de partager le monde des fonctionnaires. Le parti conservateur, hostile aux réformes, avait son point d'appui dans le peuple et les ulémas, et à sa tête un vieillard opiniâtre, mais pénétrant, Pertew-Pacha, — homme entendu en affaires, ennemi acharné de la Russie, qui sut en 1828 éveiller l'enthousiasme belliqueux des Turcs par des manifestes où respire, dans un langage incompréhensible pour nous, bien qu'il n'ait que quarante ans de date, tout le vieux fanatisme musulman. Le parti radical, le seul agréable au sultan, avait pour chef Chosrew-Pacha, personnage inculte et brutal, qui, en étudiant et en flattant les faiblesses de son maître, avait pris sur lui le plus complet ascendant. Il était amiral et commandait une flotte dans la mer Égée lorsqu'il apprit le massacre des janissaires; il n'avait pas hésité à faire jeter à l'eau, sans ordre et sans raison, tous ceux qui étaient à bord de ses navires; c'est ainsi qu'il avait conquis la faveur

du maître. Il mettait à réaliser les projets dont il voyait poindre dans l'esprit du sultan la première idée une impétuosité que celui-ci était obligé de modérer. Le *pacha boiteux* faisait trembler Constantinople, et sa police vigilante, prodigue de coups de bâton, assurait à Mahmoud, au sultan sans pitié qui avait mis tant de familles en deuil, au souverain malheureux sous lequel l'empire avait essuyé tant de pertes, au contempteur de la religion et des vieilles mœurs, non-seulement la sécurité, mais les démonstrations du plus profond respect. Joignant l'intrigue à la férocité, rien ne lui coûtait pour se débarrasser des rivaux qui l'inquiétaient, et il avait eu la précaution de s'entourer d'une clientèle immense; il avait pris trente-huit pachas parmi ses mamelouks et fait de ses deux fils adoptifs les gendres du sultan. Aussi fut-ce un jour de surprise à Constantinople lorsqu'on apprit que le vieux Chosrew avait reçu l'ordre « de garder son palais et d'y prier dans la solitude pour le bien du sultan. » C'est l'euphémisme dont on colorait encore des disgrâces que la mort suivait bien souvent de près. Effrayé par les ravages croissans de la peste et par les prédications des ulémas, qui dénonçaient dans ce fléau le juste châtiment d'innovations impies, Mahmoud avait eu un retour de superstition et appelé le vieux Pertew au grand-vizirat. A peine remis, il se vengeait de cette faiblesse en accusant Pertew de tous les maux de l'empire, en l'exilant à Scutari et en le faisant assassiner en chemin. Entre autres imputations, il lui reprochait d'avoir intrigué dans les cours étrangères contre le gouvernement du sultan par l'intermédiaire de sa créature et son élève, Reschid-Bey, et ce Reschid-Bey était précisément celui que Mahmoud rappelait de Londres pour être ministre des affaires étrangères. On ne peut voir qu'en Turquie de si bizarres contradictions.

Dans la plupart de ses tentatives, Mahmoud n'avait guère fait que suivre son humeur ou obéir aux impulsions du parti servilement flatteur et ignorant qui avait ses préférences. Reschid est le premier qui ait apporté aux affaires la réflexion, l'esprit politique, la connaissance des divers intérêts, qui caractérisent l'homme d'état. C'était, à l'époque où il y fut appelé, un homme de trente-cinq ans environ. Fils d'un honorable effendi, administrateur des biens de la mosquée de Bajezid, il était entré de bonne heure dans les fonctions publiques par la protection de son beau-frère, et avait été distingué par le vieux Pertew à cause de ses dispositions pour la poésie. En 1829, il avait suivi en qualité de secrétaire les négociations qui aboutirent au traité d'Andrinople, et pu observer de près les allures de la diplomatie et le jeu instructif des ambitions européennes. Élevé plus tard aux fonctions de référendaire du divan,

il y avait trouvé l'occasion de se former à la discussion et dans une certaine mesure au maniement des affaires. Après avoir rempli plusieurs missions, l'une entre autres à Kutahia, où il avait accompagné M. de Varennes, chargé par l'amiral Roussin d'aller négocier pour la Porte la paix avec Méhémet-Ali, il avait été envoyé à Paris lors de la création des représentations permanentes en 1834, et s'y était lié avec ce que la politique, la littérature, les arts, avaient de plus distingué; puis il avait passé à Londres avec le titre d'ambassadeur. Rappelé pour prendre le ministère des affaires étrangères, il y apportait les sentimens de son protecteur Pertew, en sorte que son avénement était un échec pour la politique russe et un succès pour les puissances occidentales. Lorsqu'on le vit ramener avec lui comme secrétaire et précepteur de ses enfans un Français, M. Cor, ses ennemis triomphèrent, et il eut dès ses débuts à cheminer au milieu des intrigues et des embûches.

Toutefois il prit bientôt dans le divan l'ascendant d'une intelligence supérieure, et la plupart des réformes accomplies le furent sous son influence. On s'étonne de voir, à côté des plus sérieuses réformes dans l'organisation du gouvernement et d'établissemens de premier ordre, paraître des ordonnances sur la longueur des moustaches, qui doit être chez les fonctionnaires égale à celle des sourcils, ou sur les illuminations et le nombre de lampions qu'il est permis à chacun d'employer selon son rang; on reconnaît à cela que nous sommes encore sous le règne de Mahmoud. Deux grands actes ont marqué cette première partie de la carrière de Reschid : l'attribution d'un traitement fixe à tous les fonctionnaires et la promulgation du *hatti-chérif* de Gul-Hané. Dans un pays comme la Turquie, où il n'existe ni industrie, ni commerce, ni professions libérales, ni aucune des carrières ouvertes en Europe à l'activité des hommes intelligens et qui utilisent les capacités ou les ambitions des classes moyennes, quiconque se sent quelque mérite aspire à devenir fonctionnaire; il n'y a pour ainsi dire que deux espèces d'hommes, ceux qui subissent le pouvoir et ceux qui l'exercent à quelque degré. Les fonctions n'étaient pas seulement un moyen d'obtenir une sécurité relative, elles étaient encore l'unique façon de s'enrichir, et cela justement parce que les fonctionnaires ne recevaient pas de traitement. Les administrés les payaient directement, le moindre employé ne pouvant être abordé que l'argent à la main, et chaque supérieur à son tour prélevant au gré de sa rapacité sur ses subalternes une partie de ce qu'ils avaient reçu. Les fonctions étaient recherchées comme un monopole de tyrannie et d'extorsions, et le gouvernement l'entendait bien ainsi. Des excès trop crians étaient bien parfois réprimés;

mais l'arbitraire était dans la répression comme il avait été dans l'abus. Une si étrange organisation révolte à bon droit toutes nos idées, elle condamnait toute réforme à l'impuissance : à quoi bon des lois et des règlemens, si rien n'en garantit l'exécution et si ceux qu'ils doivent protéger sont tenus de l'acheter à prix d'argent? Au mois de mai 1838, Reschid voulut abolir cet état de choses en décrétant que tous les fonctionnaires seraient rétribués, et ce serait là une date mémorable, si cette abolition eût pu être obtenue par un décret, si elle n'eût supposé d'abord tout un nouveau système financier et l'introduction dans le peuple comme dans les fonctionnaires d'un nouvel esprit. Après trente ans écoulés, l'étranger qui arrive aujourd'hui à Constantinople n'a pas de plus vive surprise que d'y voir la vénalité s'étaler avec un sans-gêne qui dépasse tout ce que l'on connaît. Depuis le fonctionnaire de l'ordre le plus élevé jusqu'au simple douanier, il n'est personne dont il ne faille acheter les services; le *bakchis* (c'est le pot-de-vin ou le pourboire, selon l'importance de la somme donnée) règne d'une extrémité à l'autre de l'échelle administrative. C'est un impôt levé sur tous ceux qui ont affaire à l'administration, mais un impôt illimité, dont le paiement n'assure pas le succès d'une démarche, quoique l'insuccès soit inévitable si on refuse ou si on néglige de le payer. L'autorité y voit à peine un inconvénient, puisqu'elle ne s'engage pas, et elle y trouve un grand avantage, celui d'assurer à ses fonctionnaires, toujours mal payés, un supplément qui allége le budget. L'opinion même, car il y en a une en Turquie, et sur certains points fort exigeante, ne voit là rien d'odieux; ce n'est pas, comme il nous paraît à nous, une corruption : c'est un reste de l'ancienne Turquie, mais un reste qui tue la nouvelle. La meilleure affaire industrielle ou financière proposée à la Porte, ne pouvant réussir sans l'administration, épuise en *bakchis*, avant d'être commencée, tous ses bénéfices éventuels et devient mauvaise. Voilà comment la Turquie ne peut sortir des mains des fripons. C'est un moribond en léthargie, que sa famille, d'accord avec les empiriques, ne songe qu'à dépouiller avant son trépas.

La charte de Gul-Hané est tous les jours invoquée comme le point de départ d'un nouvel ordre, comme l'engagement sur lequel est fondée pour la Turquie toute espérance de rajeunissement. On attend chaque jour avec plus d'impatience qu'Aali et Fuad la réalisent sérieusement. Sans renoncer à son titre de ministre des affaires étrangères, Reschid était venu en 1838 solliciter du cabinet des Tuileries et de celui de Saint-James le concours nécessaire à la Porte pour humilier le vice-roi et réintégrer la Syrie dans l'empire. Il avait reçu des ministres français un si froid accueil qu'il s'était

sagement abstenu de toute ouverture sur l'objet de sa mission, il avait trouvé de meilleures dispositions en Angleterre; mais ce voyage l'avait convaincu que, malgré les efforts de Mahmoud, la Turquie n'avait pas cessé d'être considérée en Europe comme un pays barbare, et que, pour la faire admettre dans le concert des états civilisés, il fallait gagner l'opinion par quelque démonstration éclatante. L'avénement du nouveau sultan, le jeune Abdul-Medjid, lui en fournit l'occasion. Cette démonstration, c'est le *hatti-chérif* de Gul-Hané. Le 2 novembre 1839, dans une cour du sérail, en face de la Maison des Roses brillamment pavoisée, en présence du sultan, du corps diplomatique, de toutes les autorités des diverses communautés chrétiennes, aux échos prolongés des canons de Top-Hané, lorsque l'astrologue de la cour, l'œil fixé sur le ciel, eut indiqué le moment propice, un sac de soie rouge, devant lequel l'assemblée tout entière s'inclina profondément, fut remis à Reschid; il en tira le *hatti-chérif*, et le lut du haut d'une tribune aux applaudissemens universels. Voilà pour la mise en scène. Quant au fond, on ne saurait imaginer acte plus habilement conçu pour donner satisfaction à la manie occidentale des constitutions de papier et gagner les sympathies des deux grands pays parlementaires, ni coup de partie mieux combiné pour enlever à Méhémet-Ali les faveurs de la presse. Libertés civiles, garanties de toute sorte, égalité de tous les sujets, proportionnalité des droits et des devoirs, tolérance, on avait épuisé le dictionnaire du libéralisme européen; en même temps ces choses étaient présentées, non comme une innovation, mais comme un retour au code sacré des lois primitives de l'empire, dénaturées par une suite d'accidens. Il y avait de quoi contenter tout le monde, les Osmanlis et les raïas. Cette charte, fondement du *tanzimat*, de l'organisation nouvelle, devait contenir une révolution; quoique bien des réformes aient été accomplies, elle est restée ce qu'elle devait être, un morceau d'apparat destiné, non pas à transformer la Turquie, mais à contre-balancer la gloire menaçante de Méhémet-Ali.

Le *hatti-chérif* de Gul-Hané contribua certainement à préparer l'entrée de la Turquie dans le concert européen, consacrée par le traité du 13 juillet 1841. Quelque pénétrant qu'il fût, Reschid avait cru, après le succès de la cérémonie du 2 novembre, pouvoir pousser plus loin la comédie; mais, lorsqu'on le vit quelques mois plus tard, pour réaliser une promesse contenue dans le *hatti-chérif*, appeler à Constantinople une sorte de représentation composée de Rouméliens et d'Anatoliens désignés par le gouvernement lui-même, on se prit en Europe, parmi ceux qui connaissaient l'état vrai des choses, à hausser les épaules. Abdul-Medjid eut beau ouvrir la ses-

sion par un discours à l'anglaise, où il exposait la situation avec une sècheresse britannique, l'assemblée eut beau répondre par une adresse en style à l'orientale, l'enthousiasme était tombé, et l'heure n'était pas venue de croire à la fiction d'une Turquie parlementaire. Au surplus, Reschid ne recueillit pas le fruit de son œuvre; il n'était plus ministre lorsque le traité de 1841 fut conclu. Si l'on ne savait ce qu'il y eut toujours de superficiel et de capricieux dans la pensée de Mahmoud, une chose suffirait à le prouver, c'est que ce réformateur ne songea pas un seul instant à préparer dans son fils un continuateur de son œuvre; il l'avait laissé, selon l'usage, se consumer dans la solitude, l'oisiveté, le précoce abus des plaisirs. La défiance jalouse des princes régnans, un des maux irrémédiables de la Turquie, condamne à l'abrutissement celui qui doit leur succéder; à cette heure même, le neveu d'Abdul-Azis, qu'on a pu voir lors de la visite du sultan à l'exposition, expie dans une retraite fort semblable à une prison le crime d'avoir inspiré par son intelligence trop d'intérêt et de sympathie en Europe. Autour d'Abdul-Medjid se remuait une camarilla réactionnaire qui avait la Validé-Sultane pour centre et pour chef un homme habile, Riza-Pacha. Elle parvint à tenir Reschid éloigné du ministère pendant trois ans. Tandis qu'il représentait la Turquie à Paris, — beaucoup de personnes n'ont pas oublié peut-être avec quelle distinction, — Constantinople était le théâtre agité des cabales du sérail et des intrigues diplomatiques. Au moment où il était nommé grand-vizir, en mai 1846, la crise de 1848 n'était pas bien éloignée, et l'on en sentait déjà les approches. Il allait se trouver aux prises avec des difficultés d'un autre ordre; mais il s'était formé d'utiles auxiliaires en deux hommes, Aali et Fuad, qui vont apparaître maintenant dans les premiers rôles et qu'il est temps de faire connaître.

II.

Nous n'avons pas de renseignemens particuliers sur leur origine, leur éducation, leur jeunesse, leur vie jusqu'au moment où ils entrent dans les affaires. Ces détails, introduction naturelle de toute biographie d'un homme public et qui jettent un jour si précieux sur son caractère, manquent absolument en Turquie. La famille même d'un ministre n'est pas toujours bien connue, car, sauf des exceptions très rares, il n'y a pas de nom patronymique; chaque individu reçoit au moment de sa naissance un nom particulier, qu'il emporte avec lui en mourant. La société musulmane est une société profondément démocratique, où tout est personnel et viager,

où la tradition domestique et l'honneur qui s'y attache n'existent pas, où chacun, pouvant attendre sa fortune du hasard ou du caprice, ne date que de lui-même, où vous pouvez dire au plus pauvre portefaix en lui donnant le bakchis : « Dieu te fasse grand-vizir ! » sans qu'il s'avise de prendre ce souhait pour une plaisanterie. Ceux qui ne chercheraient à briller que par leurs aïeux seraient volontiers considérés, selon le mot d'un poète persan, « comme les chiens qui se réjouissent de ronger les os des morts. » L'âge même n'est pas facile à déterminer exactement, car personne en Turquie ne prend la peine de faire le calcul compliqué qui est nécessaire pour établir la concordance d'une date de l'hégire avec une date de notre calendrier. La manière de vivre, les événemens d'un caractère privé, qui s'entremêlent si étroitement chez nous à tous les actes de la vie publique, forment en Turquie une sphère impénétrable, dont ni mémoires ni confidences ne viennent jamais trahir le secret. Ce qui se publie, ce qui se dit au sujet des hommes politiques ne fait qu'ajouter à notre ignorance, au lieu de la dissiper. J'ai sous les yeux une volumineuse brochure en turc, c'est une biographie d'Aali, qu'un ami veut bien m'analyser et me traduire; elle se compose de divagations à n'en pas finir, d'un torrent d'éloges en style subtil et boursouflé sans faits à l'appui. Je parcours un journal, le *Muchbir*, qui paraît à Londres depuis la fin d'août 1867, et en particulier les numéros du 26 octobre, du 7 et du 14 novembre, dans lesquels il est fort question de Fuad et d'Aali; je n'y trouve que des imputations vagues qui ne méritent aucune créance. Il existe à Constantinople une chronique secrète, souvent très scandaleuse, qui court les salons de Péra, défraie les conversations, sert de texte à toutes les malveillances, mais qu'il n'y a nul moyen de contrôler. Les hommes publics sortent de l'obscurité pour être ministres ou grands-vizirs, ils y rentrent après leur chute; on sait d'eux ce qu'ils ont fait en passant sur la scène, un profond mystère enveloppe tout le reste de leur existence.

Il paraît avéré cependant qu'Aali est d'une origine des plus humbles : son père était gardien du *badgi-capouci*, une des portes de Constantinople, et vivait du pourboire des passans. Après avoir reçu l'instruction élémentaire, il aurait donné de bonne heure des signes de talent pour la poésie qui attirèrent sur lui l'attention de Reschid et lui ouvrirent l'entrée du bureau de traduction. Ce bureau, établi à la suite de l'insurrection grecque de 1821, fait partie de la chancellerie d'état et dépend du ministère des affaires étrangères; c'est un collége de fonctionnaires chargés des travaux qui concernent les relations internationales de la Porte; il forme une sorte de pépinière pour les emplois de la diplomatie et de l'admi-

nistration, d'où sont sortis plusieurs des hommes les plus distingués de la Turquie. A peine âgé de dix-neuf ou vingt ans, Aali était nommé secrétaire d'Ahmed-Fethi-Pacha, ambassadeur à Vienne. Quatre ans plus tard, il accompagnait Reschid en France et en Angleterre, et demeurait à Londres en qualité de chargé d'affaires. En 1841, après un court séjour à Constantinople, il était renvoyé en Angleterre par le grand-vizir Izzet-Pacha avec le titre d'ambassadeur et maintenu dans ce poste pendant plusieurs années. On conçoit ce qu'une telle éducation politique a dû porter de fruits chez un homme intelligent, qui avait eu le bonheur de rencontrer pour initiateur un esprit tel que Reschid et l'occasion d'étudier avant trente ans les cours d'Autriche, de France, d'Angleterre et de Russie, car en quittant Vienne il avait passé par Saint-Pétersbourg et y était resté plusieurs mois. C'était un inappréciable avantage de pouvoir se familiariser sur place, et dans les circonstances les plus propres à lui en dévoiler le caractère, avec les influences qu'il devait trouver un jour en lutte à Constantinople. Le poste de Vienne, à l'époque où Aali y fut attaché, était assez ingrat. La Turquie, fort mécontente d'avoir été délaissée par une puissance dont une visible communauté d'intérêts et des raisons de voisinage devaient lui faire une alliée, l'enveloppait dans la même aversion que la Russie sans avoir pour elle la déférence qu'on ne refuse jamais à la force; aussi ne craignait-elle pas, la voyant à la remorque de la Russie, de lui marchander les moindres concessions, par exemple la permission de faire sauter les rochers d'Orsowa pour faciliter la navigation du Danube. A Londres, à Paris, où les questions de politique générale étaient alors l'objet de discussions éclatantes, il put voir à l'œuvre les hommes qui faisaient prévaloir en Orient l'influence anglaise, et le gouvernement français lutter avec peine contre cet ascendant, faute d'une opinion assez nationale pour lui servir d'appui. Aali dut largement profiter de ces leçons. Les Turcs, dont la jeunesse ne se disperse pas comme la nôtre en discours et en vanités, ont souvent une maturité précoce, et il est facile de reconnaître chez Aali, sous les formes contraintes qu'il a gardées, un esprit dès longtemps accoutumé à l'observation. Il faut ajouter toutefois qu'il ne s'est pas pénétré au même degré que Reschid et Fuad des idées occidentales. En se mettant au fait de la civilisation, et tout prêt qu'il se montre à en adopter ce qu'il faut, il est demeuré Turc en dépit de tout.

En 1845, lors de la chute imprévue du favori d'Abdul-Medjid, Riza-Pacha, qui ramena Reschid au pouvoir, Aali-Bey occupait par intérim le ministère des affaires étrangères; Schekib-Pacha, qu'il remplaçait, s'était rendu en Syrie et donnait alors au Liban une organisation qui, en assurant la paix, fermait pour quinze ans cette

arène des rivalités européennes. Aali dut céder le ministère à Reschid, mais pour y revenir l'année suivante, lorsque Reschid fut nommé grand-vizir. Ce premier ministère mit en lumière l'habileté diplomatique d'Aali et lui valut plusieurs succès, dont, il faut bien l'avouer, la France fit en partie les frais. Ces choses sont aujourd'hui bien loin de nous, et l'éloignement leur ôte beaucoup de l'importance momentanée qu'elles ont eue; elles sont curieuses néanmoins en ce qu'elles montrent à quel point les situations changent en peu d'années, et combien la France, qui devait faire bientôt un si grand effort pour soutenir la Turquie, entraînée alors par des rivalités et des dépits maintenant oubliés, craignait peu de l'affaiblir. L'affaire du bey de Tunis est l'une de celles qui firent honneur à la patience imperturbable et à la fermeté du ministre turc. Le bey de Tunis, vassal de la Porte, obligé de recevoir du sultan l'investiture et de lui payer sous forme de don gratuit un véritable tribut, avait été reçu à Paris avec des honneurs presque souverains; le prince de Joinville lui avait fait une visite à Tunis; le gouvernement français, auquel Abd-el-Kader donnait beaucoup d'occupation, voulait acheter par ces procédés le bon vouloir d'un voisin qui pouvait être, selon ses dispositions, utile ou gênant. La Porte s'étant décidée à quelques concessions relatives aux arrérages qui lui étaient dus par le bey, le gouvernement français avait eu l'art de s'en donner le mérite. Aali réclama contre les honneurs décernés au bey, et, ses réclamations n'ayant pas été accueillies, il formula une protestation publique et maintint hautement le droit de suzeraineté de la Porte; cette protestation resta sans réponse. C'était pour la Turquie un succès notable, pour la France une bagatelle. L'affaire de Grèce, qui ne tourna pas non plus tout à fait au gré du gouvernement français, fut tout autrement sérieuse. Il nous restait encore beaucoup du philhellénisme juvénile qui nous avait animés vers 1825; nous étions un peu trop disposés parfois à donner dans les prétentions, et qu'on me passe le mot, dans les fanfaronnades d'un petit peuple intéressant par son intelligence, mais qui se montrait jusqu'alors bien peu capable de la vie politique moderne. Un grand nombre de raïas grecs qui s'étaient dénationalisés depuis l'affranchissement de la Grèce prétendaient cumuler les avantages de sujets de la Porte avec les immunités de sujets étrangers, et la Grèce, les soutenant dans cette prétention, refusait d'agréer un arrangement très équitable accepté par son représentant à Constantinople, M. Zographo. — En même temps, par ses émissaires, elle agitait la Crète, elle entretenait des troubles dans l'intérieur de la Turquie. Celle-ci avait pour elle l'énergie du ministre anglais à Athènes, sir Edmond Lyons, et l'activité de son propre représentant, M. Musurus. Cependant le parti

français et le parti russe, s'étant coalisés, avaient élevé au pouvoir M. Coletti, homme d'une intelligence et d'un caractère estimables, mais à qui manquait la volonté. Il s'était laissé imposer un ancien chef de bandits, Karatasso, comme général en chef de l'armée grecque et adjudant du roi. Karatasso ayant demandé un passe-port pour la Turquie, M. Musurus avait refusé de le viser; peu de jours après, le roi, rencontrant celui-ci dans un bal, lui avait adressé des paroles que la Turquie prit avec raison pour une insulte. Elle exigea une réparation, rappela son ministre; des mesures décisives allaient être adoptées, lorsque M. Coletti mourut à propos et fut remplacé par M. Glarakis, qui accorda la réparation demandée. La France, en prenant vivement parti dans cette affaire, avait joué un rôle auquel rien ne l'obligeait et failli s'isoler comme en 1840. Le succès d'Aali lui fit accorder le titre de muchir.

Bientôt une révolution allait mettre la plupart des états civilisés en combustion et marquer pour la politique, l'équilibre des puissances, le courant des idées en Europe, le commencement d'une ère capitale. Ces explosions qui renversent des gouvernemens, inquiètent tous les trônes, menacent jusqu'à l'existence de certains états, ont toujours laissé jusqu'ici la Turquie remarquablement tranquille malgré les élémens de trouble réunis chez elle, et jamais on ne l'a vue recourir à ces répressions désespérées, entrer dans ces coalitions de gouvernemens formées pour parer au danger commun. On la dirait protégée par l'ignorance barbare, par l'indolence des populations qui la composent ou qu'elle domine, contre l'infiltration de ces dangereuses idées d'indépendance, de liberté, de justice, qui suppose un certain mouvement d'esprit et un travail latent de civilisation. Il y a plus, ces conflagrations l'ont trouvée singulièrement optimiste; celle de 1830 lui parut presque un gage de sécurité future et lui fit rêver un retour à son ancienne grandeur. En 1848, Reschid, qui dès l'année précédente, sous l'inspiration d'Aali, avait essayé d'arriver avec le pape à un règlement direct de la question des catholiques, manifestait le même optimisme, et l'agitation de la Pologne, l'étoile pâlissante de l'Autriche, menacée au dedans et au dehors, lui faisaient entrevoir un brillant avenir. Si quelqu'un s'aperçut qu'un état dût payer pour les autres et que cet état dût être la Turquie, ce ne fut ni Aali ni Reschid. La prévoyance humaine a ses éclipses jusque dans les plus pénétrans.

Une question qui n'était pas nouvelle, soulevée par le contre-coup de ces ébranlemens, allait troubler la sécurité de la Turquie et l'entraîner dans le tourbillon général. On sait quelle était alors la situation des principautés danubiennes entre le protectorat peu commode de la Russie et l'impuissante suzeraineté de la Porte.

La Porte leur avait octroyé, sous le nom de règlement organique, une constitution que des autorités asservies ou vendues à la Russie foulaient aux pieds audacieusement. Des réclamations très vives ayant été portées à Constantinople par un parti considérable de la Moldavie, Reschid avait envoyé dans cette province un commissaire; mais, presque aussitôt renversé ainsi qu'Aali par une intrigue ourdie au sein même du sérail et dans laquelle la Russie avait la main, il avait été remplacé par un ministère à la dévotion du cabinet russe, qui avait exilé à Brousse les auteurs de ces réclamations, c'est-à-dire les partisans de la Turquie. De nouveaux troubles avaient éclaté néanmoins en Valachie, et les troupes russes s'étaient établies à Jassy. Reschid et Aali, rappelés par la nécessité, envoyèrent en Roumanie Fuad-Effendi. Cette mission inaugure, à vrai dire, la brillante carrière que ce personnage a parcourue depuis. Fuad compte parmi les Turcs en petit nombre qui se flattent de pouvoir citer leur grand-père; il a ce qu'on appelle une noblesse. Poète lui-même, il est le fils d'un poète célèbre, Izzet Molla, et neveu d'une femme, Leïla Hanym, également connue par son talent. Son père, homme d'esprit, était fort recherché par les plus riches personnages de Stamboul, dont il égayait les fêtes; il vivait chez eux, dit-on, un peu en parasite, et s'était amassé grâce à leurs munificences une assez grande fortune. En 1828, au moment où la Turquie tout entière était emportée par l'ardeur guerrière de Pertew, ayant osé faire entendre un conseil de prudence, il avait encouru la disgrâce du sultan; il avait été dépouillé de ses biens et condamné à l'exil, où il mourut. Fuad, après une éducation première exceptionnelle, avait étudié la médecine à l'école récemment fondée de Galata-Seraï, et, au retour de l'expédition contre la régence de Tripoli, dont il avait fait partie comme médecin de l'amirauté, en 1834, il était entré au bureau de traduction. Pour un jeune homme intelligent, curieux, impatient de se donner par l'étude des langues, de l'histoire, du droit, de l'économie politique, une instruction à l'européenne, c'était un acheminement vers la carrière diplomatique, et en effet, après avoir été premier secrétaire d'ambassade à Londres et avoir aidé au succès de la diplomatie turque à une époque où la faveur des puissances occidentales balançait entre la Porte et son vassal Méhémet-Ali, il fut chargé en 1843 d'aller complimenter les reines d'Espagne et de Portugal. C'est alors qu'il se fit cette réputation d'élégance, d'esprit, de galanterie et d'enjouement qu'il a gardée; on s'étonna de voir, chose nouvelle alors, un jeune Turc qui n'avait rien des préjugés de sa nation ni de la gravité musulmane. Son succès fut si grand qu'un très haut personnage lui aurait, à ce qu'il paraît, confié, lors de son passage à Paris, une commis-

sion délicate pour la cour de Madrid. Il occupait, lorsque Reschid le choisit pour commissaire dans les principautés danubiennes, le poste de grand-référendaire du divan et de premier interprète de la Porte.

Fuad est l'homme des missions difficiles, qui demandent de la souplesse, de la décision, peu de scrupules. Reschid, toujours aux aguets, avait puissamment aidé à sa fortune; il le connaissait bien et n'aurait pu trouver en Turquie d'homme plus capable d'accomplir l'ingrate besogne exigée par les circonstances. Un premier commissaire envoyé en Valachie après la fuite du prince Bibesco avait rétabli l'ordre en instituant, d'accord avec les libéraux du pays, sous le nom de lieutenance princière, un gouvernement régulier qui mettait le pouvoir aux mains des amis de la Turquie. Ce n'était pas ce que voulait la Russie, toute disposée à rendre la Porte responsable des troubles qui avaient éclaté dans les principautés; elle voulait le retour au règlement organique, qui assurait son influence et laissait libre carrière à ses intrigues, elle voulait surtout le châtiment des perturbateurs, partisans de la Turquie, et que ce châtiment leur fût infligé par la Turquie elle-même. Lorsque Fuad fit son entrée à Bucharest, les libéraux, croyant entrer dans le jeu de la Porte, firent mine de vouloir résister; mais Fuad les réduisit promptement, quoique non sans effusion de sang, à l'obéissance, c'est-à-dire qu'il consomma l'humiliation de la Turquie. Une telle conduite, peut-être commandée par la prudence, était de ces services pour lesquels le tsar ne manquait jamais, comme on sait, de prodiguer sous la forme la plus sonore les témoignages de sa reconnaissance. Le commencement de la fortune pécuniaire de Fuad remonte à cette époque, et il jouit dès lors auprès du tsar d'une faveur qui allait le mettre à même de rendre à la Turquie un nouveau service avant d'avoir quitté les principautés. La Porte avait eu le tort de se méprendre sur la force relative de la révolution et de ses adversaires, de laisser Constantinople devenir le rendez-vous des réfugiés de la Pologne, de la Hongrie, et, grâce à une ignorance qui lui était facile, de fermer les yeux sur leurs menées. Lorsque la révolution eut cédé sur toute la ligne, la Porte, ne se sentant pas la conscience nette et se sachant coupable au moins d'espérances qui se pouvaient aisément mal interpréter, était fort inquiète. Les empereurs d'Autriche et de Russie se contentèrent de réclamer l'extradition des réfugiés; mais cette demande, faite de la part du tsar avec l'insolence habituelle de la diplomatie russe, était de celles auxquelles la Turquie ne pouvait consentir sans avilissement. Les choses traînaient en longueur, lorsque M. de Titoff et le prince de Radziwil apprirent, on peut deviner avec quelle

mauvaise humeur, que Fuad avait quitté les principautés pour se rendre à Saint-Pétersbourg, porteur d'une lettre du sultan, puis presque aussitôt qu'il était arrivé et qu'il avait réussi; le tsar se contentait de l'internement des réfugiés polonais dans les provinces. Il faut tout dire, une escadre anglaise s'était déjà montrée, sur la demande de sir Stratford Canning, à l'entrée des Dardanelles, et cette circonstance, que le tsar prétendit n'avoir point connue, pourrait bien avoir hâté le succès de Fuad. Toujours est-il que cette fois encore il tirait la Turquie d'un mauvais pas, et qu'un peu plus tard, envoyé près du vice-roi d'Égypte, Abbas-Pacha, il obtenait de lui la publication longtemps retardée de l'ordonnance du sultan sur le tanzimat, moyennant, il est vrai, des garanties viagères qui équivalaient à une pleine indépendance. Fuad est un homme heureux, chacune de ses victoires a beau être souvent plus apparente que réelle et coûter aussi cher que des défaites, elle ne laisse pas d'augmenter sa réputation et son crédit.

Au mois d'août 1852, Aali avait été élevé pour la première fois au grand-vizirat, et Fuad chargé, après avoir occupé quelque temps le ministère de l'intérieur, de celui des affaires étrangères. C'est à ce moment que s'est formée entre eux, malgré l'extrême diversité de leur nature, cette alliance qui dure encore, fondée sur le sentiment réciproque de leur supériorité, sur celui des nécessités politiques, un peu aussi sans doute, il est permis de le croire, sur le légitime souci de leur fortune. Deux hommes de cette valeur ont à se soutenir contre bien des choses en Turquie, contre les caprices du souverain, contre les intrigues qui l'enveloppent, contre les cabales si promptement amassées dans l'ombre pour renverser ce qui s'élève. Ils virent commencer tous deux les complications qui devaient, par la guerre d'Orient et le traité de 1856, amener pour la Turquie une situation nouvelle; mais ils n'occupèrent point le pouvoir pendant la crise. Si Aali, d'ailleurs assez profondément religieux pour comprendre jusqu'aux plus ombrageuses délicatesses d'une autre croyance que la sienne, n'avait eu la philosophie toujours sérieuse d'un Turc, il aurait pu trouver matière à s'égayer dans cette comédie qu'on appela dans le temps la question des lieux saints : il y déploya au contraire, pour contenter des gens décidés à n'être jamais contens, une patience à toute épreuve et une habileté rare; mais une de ces disgrâces dont la cause est presque toujours impénétrable le fit éloigner du pouvoir et reléguer pour deux ans à Smyrne, puis à Brousse, avec le titre de gouverneur, destiné à couvrir un véritable exil. Quant à Fuad, une brochure publiée en français sur la question des lieux saints et sa résolution de rester fidèle aux engagemens pris avec la France lui avaient déci-

dément aliéné la Russie. On n'a pas oublié l'étrange scène où le prince Menschikof, après la visite d'obligation au grand-vizir, invité par l'introducteur des ambassadeurs à se rendre selon l'usage dans l'appartement du ministre des affaires étrangères, où de grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir, se retira fièrement sans y entrer. Cet affront décida de la retraite de Fuad sans toutefois le réduire à l'inaction. En 1854, il était commissaire auprès d'Omer-Pacha, puis bientôt après envoyé en Épire pour étouffer dès le début l'agitation qui régnait dans cette province, et lui-même, en homme d'expédition, mettait un jour le sabre à la main pour dissiper un gros d'insurgés.

Tombés à quelques jours d'intervalle, on les vit à la fin de cette même année rentrer ensemble dans le gouvernement. Le conseil du tanzimat ayant été reconstitué, Aali en fut nommé président en même temps que Fuad était désigné pour en faire partie, et, tandis que le premier redevenait grand-vizir en 1855, le second, élevé au rang de pacha, occupait de nouveau le ministère des affaires étrangères. Je n'ai pas à rappeler en détail la part prise par eux aux négociations de cette époque, ni à relever les qualités universellement reconnues dont Aali fit preuve aux conférences de Vienne et au congrès de Paris. Il signa le traité de Paris avec quelque regret, dit-on, et il n'est pas difficile de comprendre la cause de ses scrupules : c'était l'article 24, relatif à la future organisation des provinces moldo-valaques. Aali avait combattu d'autant plus énergiquement cet article qu'il voyait dans la réunion de ces provinces, rendue inévitable, une source d'affaiblissement pour l'empire. L'événement n'a point trompé sa pénétration, comme le prouvent les longs tiraillemens entre les puissances occidentales et le gouvernement turc qui ont si péniblement occupé la Porte pendant plusieurs années. L'acte le plus solennel auquel Aali ait alors attaché son nom est le *hatti-humayoun* du 18 février 1856, complément ou, si l'on veut, répétition sous une autre forme du *hatti-chérif* de Gul-Hané. Le traité de Paris a reconnu, il est vrai, « la haute valeur » de cette charte nouvelle; mais elle a précisément été promulguée, l'idée en a été conçue, les termes en ont été calculés pour donner lieu à cette déclaration. Il s'agissait, à la veille d'un congrès d'où devait sortir la paix, de couper court aux plaintes les plus fondées de la Russie et de lui ôter les plus spécieux argumens qu'elle aurait eu à faire valoir. Cet acte, comme celui de 1839, contient l'engagement d'une régénération qui ne s'improvise pas, et dont la demande pressante est, comme Aali le faisait habilement ressortir dans un mémoire adressé au cabinet de Saint-James, en contradiction directe avec la volonté manifestée par les puissances occidentales d'assurer la durée

et l'intégrité de l'empire. Les promesses dont il se compose, encore à réaliser pour la plupart, étaient une satisfaction verbale offerte à des protecteurs exigeans, dont l'intervention importune faisait dire non-seulement à Stamboul, mais à Péra même, que l'enfer russe valait mieux que le paradis français. Malgré de réelles améliorations de détail, le *hatti-humayoun* a laissé la situation générale telle qu'elle était, et amené entre Aali-Pacha et son maître Reschid une dissidence dont celui-ci n'est jamais revenu jusqu'à sa mort, qui arriva en 1858. Au risque de démentir sa politique passée, Reschid n'a cessé de condamner le *hatti-humayoun*, soit que l'auteur du *hatti-chérif* de Gul-Hané cédât à un sentiment de jalousie involontaire, soit plutôt que l'expérience lui eût appris le danger des promesses faites uniquement pour faciliter la besogne de la diplomatie et celui d'ouvrir la porte à une immixtion taquine par des engagemens pris à la légère.

Pendant les trente ans, ou peut s'en faut, écoulés depuis l'admission de la Turquie dans le concert européen, on distingue deux époques, et la seconde, ouverte par le *hatti-humayoun*, n'a certes pas été la moins difficile pour la Porte. Jusqu'à cette date, la Turquie, conduite pour ainsi dire aux lisières par l'Europe, travaille sous sa tutelle à se réformer, s'exerce lentement à la civilisation, favorisée et embarrassée tout à la fois par la guerre des influences rivales qui veulent la diriger. Déclarée majeure et responsable de ses actions au sortir de la crise de 1856, elle est depuis lors sommée chaque matin, sous peine de mort, de satisfaire aux conditions de la civilisation, dussent ces conditions être incompatibles avec son existence. La première période, toute politique, n'intéressait guère que les cabinets; la seconde, financière autant que politique, intéresse tout le monde des affaires, fixe sur la Turquie l'attention générale, chaque jour plus inquiète et plus impatiente. Les réformes exigées d'elle autrefois étaient surtout politiques et religieuses, elles sont de plus aujourd'hui civiles, administratives, économiques. Aussi sa lenteur à obéir l'expose-t-elle à d'incessantes objurgations, et ouvre-t-elle, dans le pays classique de l'intrigue, un champ inépuisable à tous les candidats de la faveur. Un matin, le 17 septembre 1859, l'Europe s'étonna d'apprendre qu'un complot venait d'être découvert à Constantinople, et ne cacha point ses sympathies pour les conjurés, lorsque les ministres, qu'ils voulaient mettre en jugement, eurent le tort de les traduire devant une commission dont ils faisaient eux-mêmes partie. Les chefs du complot proclamaient la nécessité de réformer le gouvernement et de sauver l'état de la ruine en mettant un terme aux dilapidations qui le perdaient. Deux mois après, comme s'il se fût fait l'écho de ces plaintes

et eût emprunté le programme des conjurés, le sultan faisait lire au divan une de ces mercuriales où les vizirs eux-mêmes sont peu ménagés et qui leur présagent d'ordinaire une chute prochaine. « Il est constaté, disait le sultan, que les coups portés au crédit de la Turquie ont jeté le pays dans la crise qu'il traverse maintenant. Des besoins pressans et journaliers ont nécessité des emprunts contractés avec des négocians de Galata à des conditions lourdes et ruineuses, ainsi que différentes émissions de papier-monnaie, et ces mesures ont anéanti toute confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le désordre dans les dépenses est venu augmenter le mal et amener les choses dans la mauvaise situation où elles se trouvent... » Après cette déclaration, Aali n'avait qu'à s'exécuter; il n'hésita point à signaler au conseil l'urgente nécessité d'apporter un contrôle efficace dans les dépenses de l'état et surtout dans celles de la liste civile, dont le désordre était une cause d'embarras toujours renaissans. Quelques jours après, il n'était plus grand-vizir. C'est en Turquie, même avec la toute-puissance dont dispose un grand-vizir, un métier difficile et ingrat que celui de réformateur.

Cette fois Aali tomba seul. Fuad, resté ministre, allait avoir bientôt l'occasion de rendre à la Turquie, dans une des conjonctures les plus critiques qu'elle ait traversées, un de ces services où il est sans rival. L'émotion douloureuse qui gagna l'Europe en un instant à la nouvelle des massacres de Syrie en 1860 est présente encore à tous les esprits. Six mille chrétiens, et parmi eux les représentans de quelques puissances européennes, égorgés presque sans défense, les autorités turques restées impassibles spectatrices de ces tueries, ces récits causèrent une indignation mêlée de stupeur. Là, comme toujours, une minorité fanatique avait tout fait, et cette poignée de scélérats eût été facilement réprimée, si la lâcheté des chrétiens de Syrie, constatée par tous les observateurs, n'était égale à leur rapacité. La Turquie fut aussitôt taxée d'impuissance ou de mauvais vouloir; à peine l'intervention était-elle décidée sur l'initiative de la France, que Fuad arrivait en Syrie avec trois mille hommes. Jamais tâche plus épineuse n'avait été confiée à son habileté, faite de ménagemens et de vigueur, de temporisation et d'énergie. Il fallait avant tout rétablir l'ordre à bref délai pour sauver l'autorité de la Turquie, si directement menacée par l'intervention européenne; mais il fallait aussi, en satisfaisant l'opinion par quelques coups d'éclat de nature à calmer les esprits émus, ménager les forces du parti musulman en Syrie; Fuad avait enfin à garder intacte sa popularité personnelle au sein de l'islamisme. Il parvint à concilier tous ces intérêts. Dès son arrivée, un nombre imposant de coupables étaient pendus ou fusillés, les

membres du grand-conseil de Damas arrêtés en masse, et le gouverneur, Achmet-Pacha, ex-maréchal de l'armée, homme éclairé, que Fuad comptait parmi ses amis, était lui-même mis à mort. Le moyen de révoquer en doute un bon vouloir manifesté par de tels actes? Mais en même temps les principaux coupables étaient dirigés sur Beyrouth pour être conduits à Constantinople, ce qui était pour eux une garantie d'impunité.

Fuad était arrivé en Syrie longtemps avant le débarquement de nos troupes. On raconte que, lorsque le commandant de l'expédition française et lui se rencontrèrent pour la première fois dans une rue de Beyrouth, Fuad, qui montait un magnifique cheval, l'offrit avec une courtoisie tout orientale au général français, et eut l'art de le faire accepter en manière de salutation. Dès que M. de Beaufort d'Hautpoul eut résolu, contre le gré du ministre ottoman, d'aller chercher les coupables jusque dans les gorges du Liban, Fuad prit la tête de l'expédition, et, en avance d'une journée sur notre corps d'armée, il se trouvait toujours avoir fait la veille ce que le commandant en chef avait résolu de faire le lendemain; il faisait même plus, car il laissait passer les Druses entre ses lignes, et 3,000 des plus compromis réussirent ainsi à se réfugier dans le Hauran. L'expédition n'eut pas d'autre résultat; mais c'est sur tout dans la question si longuement débattue des indemnités qu'il montra son savoir-faire. A force de marchander, il eut l'art d'arracher à la lassitude ce qu'il ne pouvait obtenir de la conviction. Le consul de France, qui demandait 150 millions de piastres, la commission, qui voulait que l'indemnité fût levée en un an sur les Turcs de Damas et des villages environnans, furent vaincus l'un après l'autre. Fuad offrait 75 millions de piastres et proposait qu'on traitât à l'amiable avec le gouvernement turc; ainsi fut-il fait. De cette somme, combien a-t-il été payé? Combien a servi à réparer les désastres essuyés? Combien s'est arrêté en chemin? Le ministre turc avait fait de grandes dépenses; il ne parut pas que sa fortune, déjà considérable, en eût souffert.

Depuis lors un nouveau sultan, le trente-deuxième de la dynastie d'Othman, est monté sur le trône, et son caractère est jugé diversement; il semble toutefois, autant qu'on peut le pressentir à travers le mystère dont ces existences sont entourées, n'avoir pas échappé à la destinée ordinaire des sultans, suite d'un régime qui condamne les souverains de la Turquie à être le jouet de leurs passions et de leur entourage. Il parut après son avénement avoir gardé quelque rancune contre ceux qui avaient fait échouer le complot de 1859. Cependant Aali et Fuad, éloignés à plusieurs reprises du pouvoir par le triomphe momentané de quelque secrète hostilité, y

ont toujours été ramenés promptement par la gravité croissante d'une situation à laquelle leur autorité, leur esprit de ressources, leur expérience de la politique européenne, les mettent seuls en état de faire face. Ils ont des ennemis, ils n'ont point de rivaux. Alternativement grands-vizirs et ministres des affaires étrangères, ils ont porté seuls, on peut le dire, le poids des difficultés accumulées qui remplissent aujourd'hui d'angoisses les esprits attentifs et font présager à plusieurs, non sans raison peut-être, une prochaine catastrophe. Ces difficultés ont revêtu la forme nouvelle d'une crise financière continue. Aussi les finances sont-elles l'objet sur lequel a porté dans les six dernières années le principal effort d'Aali, de Fuad surtout, qui en a, lors de son premier grand-vizirat, accepté la surveillance et entrepris la réforme. Quel est à cette heure le fruit de ces efforts? La dette totale de l'empire ottoman, dont le chiffre n'est pas facile à déterminer, doit s'élever à 93 millions de livres turques, soit 2 milliards 139 millions de francs, qui se répartissent en 40 millions de livres pour la dette intérieure et 53 millions pour la dette extérieure. Une telle dette n'aurait rien de menaçant pour la Turquie, si les richesses qu'elle recèle étaient disponibles ou faciles à mettre rapidement en valeur; mais la Turquie succombe sous le poids de ses engagemens. Dès 1862, au sortir d'une crise des plus sérieuses, elle n'a pu contracter un emprunt en Europe que sur la déclaration expresse faite à la chambre des lords par lord Palmerston, que l'emploi de l'argent serait surveillé par une commission, qui fut en effet composée de M. le marquis de Plœuc pour la France, de lord Hobart pour l'Angleterre, de M. Lackenbacker pour l'Autriche. La même déclaration suffirait-elle à lui ouvrir un crédit maintenant? Il est permis d'en douter. En voyant la Turquie dépérir ainsi, on la dirait incapable de s'acclimater dans la vie des nations modernes, d'en respirer l'air, d'en supporter les conditions; c'est qu'il est dangereux d'escompter l'avenir pour un état qui n'est sûr de rien, et d'affronter un mode d'existence auquel son organisation ne l'a point destiné. Fuad, en se chargeant d'introduire la Turquie dans cette voie, les puissances occidentales en l'y poussant avec énergie, ont assumé une responsabilité des plus graves.

Les tentatives en apparence les mieux combinées de Fuad, les institutions de crédit où il se flattait de trouver de puissans auxiliaires, les opérations hasardeuses auxquelles il s'est décidé, tout a tourné contre le but qu'il poursuivait. Pour débarrasser la Turquie d'un papier avili et d'une monnaie sujette à un agio formidable, pour la doter d'une monnaie fiduciaire sérieusement garantie et universellement acceptée, il s'adresse à une institution déjà exis-

tante, la Banque ottomane, qui voit ses bases élargies, ses priviléges accrus jusqu'à être égaux à ceux de la Banque de France. Qu'arrive-t-il? Paralysée par l'hostilité qu'elle soulève maladroitement dans le monde des affaires, cette banque n'a pas émis depuis sa transformation un seul billet, et se voit réduite à de pures opérations de trésorerie. Ce n'est pas tout. Naguère, lorsque la Porte voulait emprunter, elle mettait l'emprunt aux enchères parmi les banquiers de Galata. Depuis quatre ou cinq ans, les principaux de ces banquiers ont formé sous le nom de Société générale une coalition permanente qui, interdisant à ses membres toute affaire personnelle avec la Porte, les met en état de lui faire la loi, et la Banque ottomane, cette institution destinée à être le moteur du progrès, est entrée pour un cinquième dans cette société qui n'a pas précisément pour but de venir en aide à la Turquie. On comprend qu'Aali et Fuad ne soient pas éloignés aujourd'hui de la considérer comme un embarras.

Au mois d'avril 1865, le sultan se déclara, par un *hatt* lu au divan, hautement satisfait de ses conseillers, et fit savoir qu'à l'avenir les ministres se réuniraient sous sa présidence à son palais impérial. Quel était le sens de cette déclaration, qui ne pouvait avoir de suites effectives? On le comprit bientôt, lorsque la grande affaire de la conversion s'accomplit. Il fallait faire partager au souverain la responsabilité d'une situation financière redoutable et l'impopularité des projets conçus pour en tirer le pays. Il importe de ne pas s'y tromper, cette opération, sans analogie avec les mesures qu'on a désignées en Europe par le même nom, est de celles qui ont le plus profondément atteint la Turquie dans ses conditions d'existence, et Fuad, dont elle a été l'ouvrage, aurait lieu de concevoir quelque effroi en en touchant du doigt les effets. Par la conversion, qui n'a été nullement facultative, d'emprunts remboursables dans un court délai et garantis par l'affectation de revenus déterminés en une dette irremboursable et sans garantie spéciale, elle a été une incontestable violation d'engagemens précis, et par suite un coup mortel porté au crédit de l'état. Par la création du grand-livre, elle a mis aux mains d'un gouvernement sans publicité, sans contrôle efficace, toujours besoigneux, le moyen de jeter sur la place, au gré des nécessités qui le poursuivent, telle quantité de titres qui lui plairait; elle a semé de cette manière une défiance qui n'a pas tardé à les avilir. Par les circonstances où elle s'est faite, elle n'a paru, ce qu'elle était réellement, qu'une opération destinée à masquer un véritable emprunt contracté à des conditions léonines; émis à 50 francs, cet emprunt ne pouvait, pour 100 millions de titres, verser au plus dans les caisses de l'état que 50 millions de francs,

et dans certaines hypothèses prévues, 44 ou même 38 millions. Les financiers qui se chargeaient de l'affaire recevaient pour prix de leurs services la monstrueuse commission de 15 millions, bientôt distribués, il est vrai, en bakchis à ceux de qui l'opération dépendait (1). A l'heure où j'écris, un des banquiers les plus intéressés dans l'affaire refuse de souscrire à cette distribution, et celui qui l'a faite est forcé de produire un état détaillé dans lequel on voit figurer, à ce qu'il paraît, pour 3 millions un des fonctionnaires les plus haut placés de la Turquie. Quel a été le résultat de ces négociations véreuses? La rente turque 5 pour 100 était, il y a quelques jours, à 28 francs, elle est aujourd'hui à 33, ce qui veut dire que la Turquie emprunte à 15, 18 et 20 pour 100. A ce dernier taux, la dette non amortissable doublerait tous les cinq ans, et cela en proportion géométrique, puisque les intérêts n'en peuvent être payés qu'à l'aide de nouveaux emprunts. Le gouffre s'élargit à vue d'œil et menace de tout engloutir.

Voilà donc à quelle extrémité la Turquie, entre les mains de ses deux hommes les plus éminens, est aujourd'hui parvenue. En mesurant sa carrière, en comptant les succès qui l'ont marquée, en contemplant l'édifice de sa fortune, Fuad peut se féliciter sans doute; mais, pour peu qu'il prête l'oreille à l'opinion alarmée de l'Europe, et comment l'ignorerait-il? pour peu qu'il pénètre le sens des sommations réitérées des puissances, et ce sens ne peut lui échapper, sa pensée doit s'inquiéter parfois. De quel œil, dans un état de choses si grave, Aali et Fuad peuvent-ils regarder l'avenir? On nous permettra, pour répondre en partie à cette question, de produire ici des renseignemens dont nous certifions l'authenticité. Cette communication ne saurait avoir rien d'indiscret, parce qu'en prononçant des paroles qui ne peuvent que faire honneur à leur confiance patriotique dans les destinées de la Turquie Aali et Fuad n'ont point ignoré qu'elles tomberaient quelque jour dans la publicité.

III.

Un Français qui voyageait l'été dernier en Orient pour son plaisir et son instruction, commençant à se sentir, après un séjour de plusieurs semaines à Constantinople, rassasié de la Corne d'or, du bazar, des mosquées, de Stamboul et même de Péra, se mit en devoir

(1) On peut lire à ce sujet une brochure instructive intitulée : *La vérité sur la conversion des fonds turcs et sur l'institution du grand-livre de la dette générale ottomane.* Paris, 1er mai 1865.

d'aborder avant son départ les deux plus rares curiosités de l'empire, Aali-Pacha et Fuad-Pacha. Sans recourir au patronage de l'ambassade française, il n'eut pas de peine à se ménager un accès auprès des ministres turcs, à qui son désir avait été transmis. Un soir il reçut d'Aali l'invitation de l'aller trouver le lendemain de bonne heure non pas à la Sublime-Porte, mais au village de Bébek, où il a son *yali*. C'était doubler le plaisir du voyageur, car, après celui d'aller jouir de la conversation d'un vizir, il n'y en a pas de plus grand sans doute que de faire au mois de septembre, dans un caïk à deux paires de rames, une promenade matinale entre les côtes enchantées d'Europe et d'Asie, bordées de palais silencieux comme des alcôves, qui baignent leur pied dans le Bosphore, et dont les façades bariolées miroitent à travers l'éternel arc-en-ciel de la lumière d'Orient. Quoiqu'il ne fût que huit heures et demie, notre visiteur avait déjà été devancé par un autre, dont le caïk à cinq paires annonçait un pacha. Il revint deux jours après, et s'étant fait, selon l'usage, ouvrir la première porte à l'aide de certains argumens qui ne s'écrivent ni ne se parlent, mais qui n'en sont pas moins le fond de la langue, il obtint pour réponse que le vizir était sorti; cela voulait dire heureusement qu'il était sorti de l'appartement des femmes, fermé à tout mortel, pour se rendre dans la partie du yali où les réceptions ont lieu. Deux ou trois personnes attendaient le vizir, déjà en audience, et le nouveau-venu aurait fait comme elles sans trop d'ennui, car il avait devant les yeux les Eaux douces d'Asie, s'il n'eût été introduit sur-le-champ. Il traversa, pour arriver jusqu'à son altesse, un grand salon mal meublé, comme tout appartement turc quand il est meublé, et se trouva en présence d'Aali-Pacha, debout au seuil de son cabinet, qui lui tendit la main à l'européenne.

Aali porte peut-être un peu plus que son âge; il est court de taille et assez gros; il a les cheveux grisonnans, le visage régulier, le nez d'un dessin délicat, les lèvres minces avec un sourire au coin, l'œil profond et doux, d'une beauté incomparable même en ce pays où tous les yeux sont beaux. Il écoute plus volontiers qu'il ne parle, et, soit qu'il parle ou qu'il écoute, son attitude est timide et comme embarrassée. Il se tient dans un coin assis à l'écart, les yeux habituellement baissés, les mains allongées sur les genoux, la tête très penchée, sans regarder; en un mot, il a le corps maladroit. Pour l'esprit, c'est autre chose, il n'y en a pas de plus pénétrant. Il sait le français à merveille et excelle surtout à l'écrire; dans la conversation, il parle toujours juste, mais avec lenteur; il cherche le mot, et, le voulant exact, l'attend parfois plus que de raison. Son visiteur, qui passerait ici pour un homme discret, s'était promis

d'être questionneur, et, sûr de n'avoir que des intentions bienveillantes, il poussa vivement sa pointe. Dans cette première audience, il n'apprit rien, Aali éludait et observait. Toutefois, comme on n'avait manifesté nulle impatience, ce qui ne signifie rien en Turquie, où l'on manifeste peu, il demanda la permission de revenir, qui lui fut gracieusement accordée, et, dans les trois ou quatre visites qu'il fit à Bébek, se livrant beaucoup, il parvint à entamer la circonspection de son hôte. Aali, vit qu'il n'avait affaire ni à un espion, ni à un diplomate, ni à un homme à projets, et finit par aborder les sujets les plus délicats, avec réserve, c'est son caractère, mais sans ambiguïté et avec précision. La dernière fois que notre voyageur alla voir Aali, c'était l'avant-veille du départ de celui-ci pour la Crète; le vizir s'assit à la même place et dans la même attitude, mais ce jour-là, contre sa coutume, ce fut lui qui rompit le silence. « Vous savez que je pars, dit-il, et je vous remercie d'être venu me voir encore une fois, car vous aurez sans doute quitté Constantinople avant mon retour. » Il ne se dissimulait pas la gravité de la situation ni les difficultés de sa tâche; il parla de la guerre sourde que leur faisait la Russie, et se plaignit, non sans amertume, de la partialité de la France, trop empressée à entrer dans les pensées des Grecs. Le comité grec venait précisément de déclarer la Crète en état de blocus, sans avoir un bateau pour en surveiller les côtes, « c'est-à-dire, ajoutait Aali, qu'ils nous défendent de débarquer chez nous. » Il considérait cependant l'insurrection comme terminée, et il n'y avait plus, selon lui, qu'à la clore par une série de mesures qui en empêchassent le retour.

— Ne voyez-vous pas, lui dit son visiteur, que, quelque mesure que vous preniez, vous ne contenterez jamais ces mécontens? Ils se préoccupent non de ce qu'il serait juste de vouloir, mais de ce qu'ils veulent : ils veulent leur annexion au royaume de Grèce; hors de là, vous ne ferez rien qui les désarme.

— Cela, reprit-il, et c'était la première fois qu'il s'exprimait avec vivacité, nous ne le ferons jamais. Ce serait pour l'empire ottoman le commencement de la dislocation générale. D'ailleurs, lors même que nous voudrions céder la Crète, nous ne le pourrions pas.

— Pourquoi? Vous avez bien cédé la Grèce aux Grecs, la Roumanie aux Roumains, la Servie aux Serbes.

— Oui, mais en Servie il n'y a que des Serbes, en Grèce que des Grecs, en Roumanie que des Roumains. Vous oubliez et l'Europe oublie volontiers que la Crète est un pays mixte. La moitié de la population crétoise est chrétienne grecque : on raisonne toujours au nom de cette moitié-là. Il faudrait tenir compte aussi de la popula-

tion musulmane, qui constitue la population la plus riche de l'île. Or les musulmans ne demandent ni à expulser ni à ruiner les Grecs; pourquoi les Grecs demandent-ils l'expulsion et la ruine des musulmans? Oui, ne vous y trompez pas, c'est bien là ce qu'ils demandent et pas autre chose. Autrement ils se déclareraient bien vite satisfaits, car je veux justement instituer dans l'île une sorte de gouvernement mixte qui maintienne l'équilibre entre tous les droits et tous les intérêts en présence.

— Et vous espérez réussir?

— J'en ai la ferme volonté, et j'y mettrai tout le temps qu'il faudra.

Aali s'était animé dans cette question, qui touchait de si près à l'empire ottoman; sa parole et ses yeux étaient pleins de passion musulmane. Il s'aperçut qu'il était sorti de sa réserve habituelle; mais, comme il en était sorti volontairement, il ne lui fallut pas un grand effort pour y rentrer. Il reprit son attitude favorite, la tête penchée, les yeux baissés, et comme pelotonné sur lui-même. Après un instant de silence : « Je vois, dit-il, que vous allez quitter la Turquie adversaire des Turcs, je le regrette infiniment. Ce sont les Grecs de Péra qui vous ont gâté. » Le regret n'était pas fondé. Tout voyageur intelligent emporte de Turquie des impressions complexes qui ne sont pas toutes défavorables aux Turcs; mais ce pays a le défaut grave aux yeux européens de paraître incapable de prendre ce minimum de civilisation sans lequel un état ne peut vivre désormais. Le visiteur d'Aali lui fit part de ses doutes à cet égard, et ne craignit pas de lui signaler la cause malheureusement indestructible de cette incapacité, la religion. Observant qu'à ce mot Aali le regardait d'un œil visiblement étonné, il crut devoir s'excuser, et, comme il n'avait nullement l'air d'un missionnaire de la société de Saint-Vincent-de-Paul, encore moins d'un homme qui a voulu dire une impertinence, son excuse fut reçue avec un sourire. Aali essaya de lui faire comprendre, en raisonnant avec vigueur et fermeté, que les Turcs n'étaient pas condamnés par le Coran à l'immobilité; il finit par apporter un argument péremptoire à l'appui de son opinion, les progrès accomplis depuis une douzaine d'années seulement.

— Mais alors d'où vient que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ne cessent de vous harceler pour obtenir des réformes qu'on leur promet toujours et qu'on ne réalise jamais?

Un éclair de malice passa dans les yeux d'Aali, où l'on aurait pu lire l'instant d'après, s'il se fût agi d'un homme moins maître de lui-même, une expression de mauvaise humeur.

— Voilà encore, dit-il, un reproche auquel les Européens m'ont habitué; vous vous ressemblez tous. La France et l'Angleterre en-

voient ici des hommes généralement distingués, mais impérieux, qui veulent tous faire quelque chose, et quelque chose qui leur soit propre. Ils mettent au service de leur idée toute la force dont ils disposent, quoique le plus souvent il se trouve que cette idée, native de Londres ou de Paris, ne concorde pas avec les nécessités de Constantinople. Nous essayons vainement d'éclairer les ambassadeurs. Que voulez-vous que nous fassions? Temporiser. Vous appelez cela promettre et ne pas tenir, nous appelons cela échapper à la ruine. Le malheur est que ces ambassadeurs sont ici plus maîtres que nous parce qu'ils sont plus forts, cela grâce aux capitulations. Connaissez-vous les capitulations? C'est un système de dispositions diplomatiques et d'ordonnances qui a pour but et pour résultat de dépouiller la Turquie du droit de rendre la justice chez elle; ce droit, qui appartient au plus faible état européen, au plus mal administré, ce droit, une des bases des relations internationales, nous ne l'avons pas. A cette heure, on veut nous doter d'une banque impériale turque qui ressemble à la Banque de France, d'écoles françaises, de professeurs français, de lycées français. Nous ne savons que devenir avec toutes ces dotations. La question la plus grave est la nouvelle loi qu'on nous demande de promulguer pour rendre la propriété foncière accessible aux étrangers; on exige de nous une loi plus libérale que la loi anglaise, puisque d'après celle-ci l'étranger ne peut devenir propriétaire du sol à moins d'être né en Angleterre. On nous demande avec cela d'établir le régime hypothécaire français, outre qu'on prétend faire juger conformément aux capitulations les procès entre Européens et musulmans relatifs à la propriété foncière. Ne voyez-vous pas que chacune de ces dispositions emporte un lambeau de la Turquie? Nos nationaux sont gênés, ils sont en outre imprévoyans, ils emprunteront sur hypothèques à des taux exorbitans, et il ne faudra pas longtemps pour que l'argent européen ait conquis jusque sous leurs pieds le sol de la patrie. Notre loi sur la transmission de la propriété foncière est mauvaise, soit; mais montrez-moi un pays en Europe où une loi bien faite doive avoir pour conséquence d'expulser les nationaux au profit de l'étranger? Voilà pourtant ce qu'on nous demande, et, lorsque nous hésitons, que nous sollicitons quelque répit, on nous accuse de mauvaise foi à cause du retard que nous mettons à consommer notre suicide.

Tout cela était dit d'un ton saccadé, mais avec une grande véhémence et un feu intérieur qui se sentait sous chaque parole. Débarrassé d'une circonspection de commande, Aali s'exprimait en termes parfaitement nets; il se montrait pénétré de l'urgente nécessité d'une transformation pour la Turquie, mais d'une transformation

ménagée, graduelle, intérieure, non pas imposée du dehors et accomplie par coups de foudre. « Il faut que nous marchions, dit-il, et d'autant plus vite que nous sommes plus en retard; mais notre vitesse est limitée par la nécessité de ne pas faire éclater les chaudières. » Aali passe auprès de beaucoup de gens pour être aujourd'hui le chef du parti des « vieux Turcs; » il ne manque jamais, à ce qu'on assure, avant de prendre une résolution, de consulter son astrologue, comme l'eût fait un vizir du XVIe siècle. Pour Turc, il l'est assurément; quant à son fanatisme, il est clair qu'il n'en a aucun, malgré sa foi plus ou moins réelle à l'astrologie, malgré sa résistance passive à l'action des ambassadeurs, qu'il considère comme une obligation rigoureuse. L'entretien avait duré longtemps, le jour tombait, et le visiteur se retira, ne pouvant s'empêcher de rendre justice au grand sens d'Aali. En repassant dans sa mémoire, au balancement de son caïk, les discours qu'il venait d'entendre, en contemplant de loin Stamboul et Scutari qui s'endormaient à l'ombre de leurs minarets, en voyant passer à côté de lui des barques somnolentes remplies de gens, hommes et femmes, évidemment heureux dans leur silencieuse immobilité, il se demandait si l'on pourrait jamais inoculer à ce peuple avide de repos la fièvre d'activité qui est notre civilisation même. Il s'avouait qu'il faudrait au moins des années et des années encore, et la politique temporisatrice d'Aali lui paraissait presque la sagesse; mais les années, qui en dispose? L'histoire n'aurait pas de cataclysmes à raconter, si l'impatience humaine, au lieu de trancher les nœuds en risquant de tout perdre, savait attendre l'action du temps, qui dénoue infailliblement les plus serrés.

Quoi qu'on pense de Fuad, on ne songera jamais à faire de lui un « vieux Turc, » tant il est près de n'être pas Turc du tout. Il passerait plutôt pour un renégat parisien qui aurait conservé la bonne humeur française et l'habitude de faire des mots, sans prendre tout à fait au sérieux, je ne dis pas la religion, mais même les mœurs musulmanes. Au dernier bal donné par lui quand il était grand-vizir, car les ministres donnent parfois des bals à l'européenne, sauf que les femmes turques restent dans leur appartement, où les dames seules vont les visiter, un jeune attaché d'ambassade tout fringant donnait le bras à la femme de son chef pour la conduire au harem; arrivé sur le seuil, il ne faisait point mine de vouloir s'y arrêter, quand Fuad, qui l'avait suivi des yeux, s'approcha et lui dit en souriant : « Pardon, monsieur, vous êtes accrédité auprès de *la Porte;* votre mission finit ici. » Je ne citerais pas ce mot, s'il n'était caractéristique en ce qu'il donne la mesure exacte du fanatisme de Fuad. En débarquant à Kanlidja, sur la rive d'Asie, où il reçoit

toute la matinée, on voit d'abord à qui l'on va parler. Le palais d'Aali est un beau palais, celui de Fuad est splendide; situé au bord de l'eau, il est entouré de magnifiques jardins qui s'élèvent en terrasse à une hauteur prodigieuse, et du sommet desquels l'œil embrasse les côtes de Roumélie et celles d'Anatolie, la Mer-Noire et la mer de Marmara; c'est bien de là que Constantinople apparaît, selon l'expression d'Othman le Victorieux, comme « un diamant enchâssé entre deux émeraudes et deux saphirs. » Ces beaux jardins, qui respirent un luxe d'une nature étrange, mêlé de désordre, laissant voir la disette et la négligence à côté de la profusion, sont toujours ouverts; on y entre sans demander permission à personne, et le premier venu qui se trouve là vous en fait les honneurs.

Notre voyageur s'y rendit un matin, et, après avoir admiré longtemps, il allait descendre au salon d'attente, lorsqu'il entendit sortir d'un appartement au-dessus du cabinet de Fuad les sons d'un piano, touché sans doute, à en juger d'après la faiblesse du doigté, par une femme ou par un enfant; il regarda en l'air et n'aperçut rien, si ce n'est une fenêtre masquée par un moucharabis. Le salon regorgeait déjà de visiteurs impatiens de se voir introduits; mais les physionomies n'étaient pas les mêmes que chez Aali. L'Européen y dominait tout à fait, et l'Européen faiseur d'affaires, à papiers sous le bras, à plans enroulés, en quête de quelques millions, venant proposer invariablement le meilleur chemin de fer, le meilleur canal, le meilleur établissement de crédit, espèce commune à Paris, plus commune à Constantinople, et qui s'empresse volontiers au lever de Fuad-Pacha. Notre voyageur aurait attendu longtemps, s'il n'eût par bonheur rencontré là un Smyrniote de sa connaissance, homme d'esprit et de philosophie, qui venait sur convocation expresse pour conférer avec Fuad, mais qui, voyant le salon encombré de gens, proposa une excursion à Benjouk-Déré. « Promenons-nous d'abord en caïk, ce sera autant de pris. A Constantinople, il n'y a de beau et de vrai que le Bosphore; on ne saurait trop y revenir, lui seul ne trompe point. Nous serons de retour dans deux ou trois heures, le pacha sera parti, et demain vous pourrez vous représenter à Kanlidja, si vous ne voulez que visiter les jardins; mais si vous voulez voir Fuad, c'est autre chose. Vous ne pourrez l'entretenir à votre aise qu'à la Sublime-Porte, surtout si vous prenez la précaution de répandre quelques medjidiés parmi les muets. »

Le lendemain en effet, moyennant ce procédé, toujours nécessaire et toujours efficace, notre Français se trouvait à la Sublime-Porte en présence de son altesse le ministre des affaires étrangères. Fuad est grand et gros, sans distinction d'ailleurs; il a le teint

haut en couleur, les lèvres épaisses, mais l'œil éclatant d'esprit avec une expression mélangée de sensualité presque rabelaisienne et de finesse. On prétend qu'il s'est montré à la rencontre excellent général; je le crois. Le fait est qu'il a moins la tournure et la mine d'un soldat que celle d'un vigneron. A voir sa barbe déjà grisonnante et rare, on peut lui donner le même âge qu'à Aali, de cinquante-cinq à soixante ans; mais le corps, au lieu d'être gauche comme chez celui-ci, est plein de désinvolture et d'aisance.

— Eh bien! dit-il rondement à son visiteur à peine assis, que pensez-vous de nous? Beaucoup de mal, n'est-ce pas?

— Beaucoup de mal, c'est trop dire; beaucoup de bien, ce serait trop dire aussi; j'ai sur la Turquie une opinion mixte.

— C'est parce que vous ne nous connaissez pas assez. Dès qu'on nous connaît, on nous aime, et, tant qu'on ne nous aime pas, on ne nous connaît point. Nous avons un malheur, qui est d'être les plus braves gens du monde, on le sait et on en abuse; mais il faut bien qu'on nous estime, ne fût-ce que comme dupes. Voilà plus de cinquante ans que tous les matins on prédit notre mort pour le soir, et le soir nous nous couchons bien vivans. Nous avons usé beaucoup de ces prédictions-là, et nous en userons beaucoup encore, car nous ne sommes ni morts, ni mourans, quoi qu'on en dise.

— Vous êtes du moins malades.

— Oui, c'est ce que disait l'empereur Nicolas; mais, si vous voulez avoir des nouvelles de notre santé, ce n'est pas ce médecin-là qu'il faut consulter. Je connais la Turquie mieux que lui et que personne, je l'ai tournée et auscultée de tous côtés, et voici le résultat de mon examen médical : nous sommes au fond un corps robuste et bien constitué, nous n'avons aucune maladie organique, mais, passez-moi le mot, nous avons la gale et pas de soufre à notre disposition.

Pour ne pas se choquer de cette métaphore pathologique, le lecteur voudra bien se rappeler que Fuad a débuté par exercer la médecine; c'est ce que fit l'étranger à qui cette réponse était adressée. Les questions qui peuvent s'élever entre un Européen et un Turc sur la Turquie ne sont pas infinies en nombre, et plusieurs des points sur lesquels Aali s'était expliqué devaient reparaître nécessairement dans cet entretien. Fuad soutint également que la religion musulmane n'est pas plus rebelle que toute autre aux transformations sociales, qu'on en a vu d'aussi rétives qu'elle se plier cependant, lorsqu'il l'a fallu, aux circonstances et accepter ou subir de singulières transactions. En ce qui regarde le fanatisme mahométan, ce n'est pas aux catholiques qu'il convenait, selon lui, d'en parler; d'ailleurs la tolérance n'est nullement une vertu naturelle,

pas plus aux individus qu'aux gouvernemens : c'est une vertu acquise, de pratique difficile, qui demande un exercice prolongé, et le gouvernement, sinon la nation, qui prête ses soldats pour servir de cortége au saint-sacrement dans les processions de la Fête-Dieu peut se vanter d'y avoir fait quelque progrès. C'étaient au fond les mêmes idées que celles d'Aali, mais exprimées sous une forme différente et d'un autre ton, à la fois plus assuré et moins convaincu. La comparaison hasardée de Fuad avait l'avantage d'engager tout d'abord la conversation assez vivement; elle invitait en quelque sorte son interlocuteur à ne pas craindre de toucher le côté le plus délicat des questions. C'est pourquoi celui-ci, achevant la métaphore dans sa pensée, se demanda si le précieux médicament dont l'absence préoccupait évidemment le ministre, le spécifique indispensable auquel il songeait, n'était pas simplement l'argent, le crédit, unique moyen de rajeunissement pour un état épuisé. Afin d'en avoir le cœur net, il reprit hardiment :

— Pardonnez-moi ma franchise, altesse, mais la maladie dont vous parlez, quoique superficielle, peut n'être pas sans danger à la longue. Nierez-vous que vous couriez à la banqueroute, et n'est-il pas connu de toute l'Europe qu'aujourd'hui vous n'avez plus qu'un moyen de payer vos anciennes dettes, qui est d'en contracter de nouvelles à un taux sans cesse aggravé par l'augmentation du passif antérieur?

— Il est vrai que nos finances ne sont pas florissantes en ce moment; mais de cet embarras passager à la banqueroute il y a un abîme que nous ne franchirons jamais. Notre dette publique est insignifiante, comparée à celle des grands états européens. Notre discrédit tient à ce qu'en Europe on ne veut pas connaître notre situation véritable : nous sommes exploités par des banquiers qui profitent de cette ignorance et qui l'entretiennent.

— Altesse, on a toujours les banquiers qu'on mérite. Le crédit d'un pays n'est pas une création arbitraire, les prêteurs d'argent ne le font ni ne le défont, ils le constatent.

— Mais, si nous payons avec quelque retard, nous payons toujours, et avec de tels dédommagemens que nos prêteurs sont souvent bien heureux de n'avoir pas été soldés à jour fixe.

— En Europe, l'exactitude du paiement à l'heure et à la minute est la base essentielle du crédit. Votre système, altesse, vous condamne à faire à perpétuité le bonheur des banquiers de Galata. On ne peut pas être impunément sans parole.

— Bah! reprit le ministre en riant, cela ne nous empêche pas d'être le plus sollicité des gouvernemens. Vous avez vu quel encombrement d'hommes à projets on trouve chez moi dès huit heures du

matin. La Turquie est pleine de gens qui ne demandent qu'à faire des affaires avec nous.

— Vous riez, altesse, et, pardonnez-moi de le dire, je crains que vous n'ayez tort. On ne fait pas d'affaires avec vous, on fait de mauvais coups contre vous, ce qui est fort différent. Tous les gens qui sollicitent vos faveurs procèdent de la même manière. Ils demandent la concession de quelque entreprise de premier ordre qui, pour être menée à bien, exigerait de l'honneur et du crédit. Ils sont aussi dépourvus de l'un que de l'autre, mais ils sont très souples, très courtisans, très prometteurs. Le prince *bakchis*, qui est le vrai prince régnant de la Turquie, venant à leur aide, ils obtiennent cette concession, que vous avez bien soin de leur donner à des conditions irréalisables. Vous le savez et ils le savent; mais, tandis que par là vous croyez les tenir, ce sont eux qui vous tiennent. Ils ressemblent à ces pionniers du *far-west* américain qui s'en vont fonder une ville avec un paquet de cordes : ils plantent des pieux en pleine prairie, les relient entre eux avec des ficelles; cela s'appelle tracer les rues, puis les îlots; on baptise le tout du nom de la femme aimée, et la ville est faite. On n'y a pas élevé une masure, mais on s'est réservé l'emplacement. Ainsi font vos soumissionnaires habituels : ils marquent le terrain, puis attendent que quelque brave homme en ait besoin pour lui vendre leur déguerpissement.

L'entretien tournait au grave. Quelque droit que la rondeur naturelle du ministre turc donnât à son visiteur de s'exprimer avec franchise, celui-ci craignit un instant d'être sorti de son rôle et d'avoir dépassé les limites de la discussion permise entre un simple curieux et une altesse. Il se rassura toutefois assez vite en voyant Fuad-Pacha ne manifester aucun étonnement; évidemment il ne lui apprenait rien, les idées qu'il venait d'énoncer étaient de celles que Fuad avait méditées longtemps et sur lesquelles il avait finalement pris son parti. Il avait une réponse décisive à toutes ces observations, c'est qu'entre le bien et le mal on n'a pas le choix lorsqu'on est dominé, comme la Turquie, par des questions de fait, et qu'on ne peut suivre d'autres résolutions que celles qui sont commandées par les circonstances. Fuad reconnaît bien que c'en est fait de la vieille politique sur laquelle la Turquie a vécu pendant trois siècles. Les états ne vivent plus par la guerre, ils ne vivent que par le travail et par le crédit; mais entre la richesse présumée, base du crédit, et la richesse vraie l'équilibre finit toujours par s'établir, et c'est, à n'en pas douter, sur quoi il compte pour relever la Turquie, car, si elle est sans crédit, elle n'est pas sans richesse, comme le prouve un fait selon lui décisif, à savoir que la plus grande partie

de sa dette s'est placée et capitalisée entre les mains de ses nationaux. Pour qu'on reprenne confiance en elle malgré tous les reproches qu'on peut lui faire, elle n'a besoin que d'être connue. Le malheur est qu'en attendant qu'on la connaisse elle pourrait bien disparaître. La question est posée si clairement chaque matin aux quatre coins de l'Europe, et ce dénoûment regardé par des politiques très désintéressés d'ailleurs comme tellement inévitable, qu'on peut manifester cette crainte même devant les ministres turcs sans les blesser; ils sont accoutumés à envisager cette perspective. La Turquie durera-t-elle? ne durera-t-elle pas? C'est, à vrai dire, le point sans cesse présent à la pensée de tous ceux qui s'occupent de l'empire ottoman et sur lequel roulent implicitement toutes les discussions dont il est l'objet. Notre voyageur exprima les inquiétudes qu'il ressentait comme tout le monde à ce sujet.

— Détrompez-vous, lui dit Fuad, la fin de la Turquie n'est pas si proche. Nous avons pour durer la meilleure des raisons, nous sommes nécessaires. Tout Européen qui vient ici a sa solution de la question d'Orient toute prête, et vous n'êtes pas sans avoir apporté la vôtre à Constantinople. Quelle qu'elle soit et sans la connaître, je puis vous affirmer que, si vous voulez tenir compte de tous les élémens du problème et de tous les intérêts qui s'y trouvent mêlés, vous ne tarderez pas à vous heurter à l'impossible et au contradictoire. Voilà ce qui fait notre principale force, je ne me le dissimule pas, jusqu'à ce que nous tirions notre autorité de nous-mêmes. Ne pensez pas que ce soit une solidité factice, la nôtre est très réelle, parce que les attaques dirigées contre nous, venant de populations antagonistes, ne sauraient se porter à la fois du même côté. Consultez ici même les diverses communions qui convoitent notre héritage. Chacune vous dira : Le premier héritier, le plus digne, c'est moi. — Rien de plus naturel. Et après vous? — Après moi, je ne vois personne. — C'est ainsi que nos ennemis se jugent les uns les autres, et cela nous fait vivre. Laissez-moi vous dire sans orgueil qu'il est fort heureux que nous soyons les maîtres, car vous n'en trouveriez pas aisément d'aussi bons que nous. Connaissez-vous un pays où il y ait autant de liberté qu'à Péra? Les communautés s'administrent comme elles veulent, nous les laissons faire tout ce qui leur plaît, même quand il leur plaît de nous bafouer et de nous calomnier, n'intervenant que par mesure de police, pour empêcher que dans telle ou telle communauté les petits ne soient par trop victimes des grands. Que d'exemples de ces oppressions je pourrais tirer de ce qu'on appelle les immunités *ab antiquo!* N'oubliez pas qu'ici les antipathies de secte à secte sont terribles, et que les querelles n'attendent que d'avoir le champ libre

pour devenir sanglantes. Nous avons ce mérite unique, nous remplissons cette fonction dans l'exercice de laquelle personne ne peut nous suppléer : nous sommes la meilleure police du Bosphore.

Ainsi parla Fuad avec beaucoup de bonhomie, sans la plus légère ombre de pédantisme ou de morgue officielle, ne niant rien, affirmant peu de chose, se montrant attaché aux mœurs et à la religion de sa race dans la proportion exacte où la convenance exige de le paraître en face d'un étranger, témoignant pour les idées contraires aux siennes une tolérance dans laquelle on pourrait ne voir que de la courtoisie, mais où il y avait certainement un fond de scepticisme réel. Après tout, ce scepticisme est peut-être un avantage dans une situation qui exige tant d'entregent et nécessite tant de compromis. Quoiqu'on ne puisse révoquer en doute la portée de son intelligence, Fuad n'affecte point le sérieux, il affecterait plutôt le contraire; il est à coup sûr le premier homme d'état de Turquie qu'on voie déroger de propos délibéré à la gravité orientale, qui se fasse un moyen de la légèreté et porte l'esprit dans la politique jusqu'à déconcerter des populations auxquelles l'esprit, tel qu'on l'entend ici, est presque absolument inconnu. L'année dernière, peu de jours avant qu'il quittât le grand-vizirat, un riche Arménien vint à mourir en état de religion douteuse, à ce qu'il paraît. Les catholiques prétendaient l'avoir converti à l'article de la mort, les Arméniens soutenaient qu'il était décédé parfait schismatique. Les communautés religieuses se disputent volontiers l'attribution d'une dépouille d'homme riche, et l'on était près d'en venir aux mains, comme il est plusieurs fois arrivé, lorsque l'on recourut à son altesse ottomane pour pacifier la querelle entre chrétiens. « Êtes-vous bien certains, dit Fuad aux catholiques, que ce brave homme soit mort dans votre religion? — Très certains. — En ce cas, ajouta-t-il, son âme vous appartient? — Oui, altesse. — Alors, reprit-il, c'est bien le moins que vous laissiez le corps aux autres. » Et il décida que les funérailles seraient célébrées selon le rite arménien, ce qui eut lieu.

On ne saurait voir sans regret des hommes tels qu'Aali et Fuad consumer de véritables facultés de gouvernement à la recherche d'expédiens qui peuvent tout au plus leur faire gagner un jour. En rassemblant les traits principaux qui ressortent de l'étude à laquelle je me suis livré, il en est deux dont je suis particulièrement frappé. Premièrement, et cela s'applique à Reschid aussi bien qu'à ceux qui l'ont suivi, les hommes d'état de la Turquie, induits par les fatalités de la politique à étudier et à adopter les idées occidentales, tout formés à l'européenne, ne sortent pas naturellement du peuple turc, auquel les principes qu'ils invoquent, les pro-

cédés qu'ils pratiquent, le langage qu'ils parlent sont choses presque odieuses; on dirait des étrangers transplantés en Turquie. Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois, la distance entre eux et leurs frères ottomans n'est pas si grande qu'on pourrait le penser, car ils ont deux faces, l'une tournée vers les nations occidentales et qui en prend facilement la physionomie, l'autre tournée vers la Turquie, et c'est la principale. Qu'ils aient été élevés en pleine civilisation, qu'ils s'en soient approprié les principes, qu'ils en aient adopté, avec les manières et les vices, toutes les idées, à peine de retour à Constantinople, ils rentrent dans l'ornière de la Turquie; en présence d'un civilisé, ils parlent en civilisés, ils pensent toujours en Osmanlis, de sorte que, suspendus entre la civilisation, qu'ils déclarent vouloir implanter chez eux, et le peuple, qui la repousse d'instinct, ils ont toujours une apparence de fausseté. En second lieu, ceux qui possèdent les qualités essentielles de l'homme d'état et peuvent entreprendre une œuvre aussi difficile que de faire accepter par pure nécessité politique au peuple turc une civilisation qu'il méprise et dont il ne sent pas le besoin, ceux-là paraissent être un accident heureux dont rien n'autorise à espérer le retour. Dans les institutions, on n'en voit aucune qui puisse être une école d'esprit politique et permettre au talent réel de se former et de faire ses preuves; il n'y a que la diplomatie et les bureaux, dans lesquels les vieux erremens se perpétuent. Le génie est rare en tout pays, il est vrai; mais, chez les nations policées, l'expérience, les lumières, le remplacent et suffisent aux situations ordinaires; l'administration et l'habitude de s'intéresser aux affaires préparent, jusque sous les régimes les plus hostiles au développement de la vie publique, des recrues à la politique. En Turquie, des esprits ordinaires ne sauraient suffire à une situation qui ne l'est point. Les ambitions n'y manquent pas assurément, et nous les voyons s'agiter, intriguer, solliciter à deux pas de nous; tout ce mouvement trahit, bien loin de la dissimuler, une incapacité profonde. Moins prévoyans ou moins heureux que Reschid, s'ils disparaissaient en ce moment, Aali et Fuad ne laisseraient point d'héritiers. Et quelle tâche cependant exigerait, plus que celle qu'ils ont entreprise, la suite dans les idées, la continuité dans les efforts, la persévérance dans l'exécution d'un même plan?

Le temps, voilà ce qu'ils demandent l'un et l'autre avec les mêmes instances, et ce qu'il n'est au pouvoir de personne de leur garantir. La Russie paraît avoir renoncé pour le moment à l'emploi de la force, mais n'en poursuit pas moins par sa diplomatie et ses agens les mines souterraines depuis longtemps ouvertes, toujours inépuisable en assurances de *désintéressement absolu*, en

projets de réorganisation de l'empire ottoman (1), en absurdes déclamations contre l'intolérance et l'inégalité religieuses, au moment où elle achève l'étouffement de la Pologne et entame la russification violente des provinces allemandes de la Baltique. Ceux à qui les multiples nécessités du maintien de la Turquie sont le mieux démontrées, et ses difficultés intérieures le mieux connues, l'aiguillonnent au point de l'irriter, et montrent une impatience qui est un encouragement pour tous ses ennemis. Le mal intérieur n'est pas moins grand; soumise à un système d'impôts qui la ruine, dévorée par l'usure, en proie à des besoins croissans, elle voit approcher rapidement la famine, et ne peut entreprendre de réforme partielle sans qu'aussitôt l'obligation de tout réformer à la fois ne se fasse sentir. Il y aurait plus que de la témérité à vouloir tracer une ligne de conduite au milieu de pareils embarras. Il est certain toutefois qu'en dépit de calculs passagers et malgré le progrès du principe de non-intervention leur propre intérêt aussi bien qu'un intérêt de premier ordre pour la civilisation tout entière ne permettent pas plus aujourd'hui qu'autrefois aux puissances occidentales d'abandonner cette partie du monde à la Russie; elles sont tenues de veiller, de prévoir, de résister. Elles ne peuvent pas non plus se livrer au rêve de substituer à la Turquie ni sur-le-champ ni bientôt des races qui, tout aussi barbares qu'elle et aussi peu capables de la vie moderne, portent encore tous les stigmates du bas-empire; il y a donc péril à trop allumer une ambition qu'on ne satisfera pas. Quant au gouvernement intérieur, s'il existe un remède au mal, ce serait de réaliser non les réformes les plus radicales, les plus séduisantes ou les plus belles, mais celles qui, en offrant aux intérêts européens de sérieuses garanties, pourraient ouvrir à la Turquie le crédit dont elle a besoin, c'est-à-dire d'assurer une justice exacte et prompte, une administration fidèle à ses engagemens, une surveillance qui coupe court à la vénalité. Les ministres voient tout cela sans doute. Peuvent-ils s'empêcher cependant de se demander : « De quoi vivrons-nous demain? »

P. Challemel-Lacour.

(1) Voir un mémoire du prince Gortschakof, en date du 6 avril 1867, sur la nécessité « d'organiser la coexistence parallèle » des races chrétiennes et de la race turque.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

VIII.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL DE LA CHALOTAIS.

Il est pour les hommes parvenus à la renommée un moment solennel, c'est celui où le flot qui les a portés sur les hauteurs se retire, laissant leur mémoire en présence d'une génération étrangère aux idées et aux passions qu'ils ont servies. On est amené à se demander alors ce qui survivra pour la postérité des choses accomplies au bruit d'applaudissemens éteints dans un silence éternel, et ce qu'ils penseraient de leur œuvre, s'il leur était donné de la contempler par les yeux de leurs petits-fils. En se plaçant à ce point de vue pour juger les opinions et les actes du procureur-général de La Chalotais, on arriverait à constater un désaccord à peu près constant entre l'objet de ses poursuites et le résultat de ses efforts. Le magistrat qui porta aux jésuites un coup réputé mortel les retrouverait au milieu de nous placés sous l'inviolable égide de cette liberté de conscience profondément antipathique à l'ancienne magistrature française. Janséniste, mais chrétien convaincu, il ferait peut-être élever ses enfans par les hommes qu'il proscrivit; homme d'un grand goût, malgré son *Essai d'éducation nationale*, qui se résumait dans l'immolation des études littéraires aux études mathématiques, il

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1867, du 15 janvier et du 1er février 1868.

défendrait probablement aujourd'hui l'enseignement classique avec autant d'ardeur qu'il le combattit; juste et sensé, il honorerait les modestes instituteurs de la démocratie victorieuse autant qu'il attaqua les frères ignorantins, coupables du crime, alors capital à ses yeux, d'enseigner à lire au peuple. Quelle radicale transformation surtout les événemens auxquels il concourut n'auraient-ils point opérée dans ses convictions politiques! Ardemment dévoué et aux vieilles institutions aristocratiques de sa province et à cette royauté française qu'il eût couverte de son corps, s'il avait pu soupçonner la portée de ses propres coups, La Chalotais aurait vu s'abîmer la Bretagne avec la monarchie à la suite d'une victoire qu'il prépara par ses longs efforts. Survivant donc à ses espérances comme à ses haines, il se présenterait les mains vides devant l'histoire, s'il n'avait à évoquer un souvenir immortel, celui de sa lutte contre l'arbitraire dans ses procédés les plus odieux et contre la calomnie dans ses raffinemens les plus infâmes. Si le polémiste a perdu de sa puissance par l'apaisement des passions, si les théories de l'écrivain n'ont pas supporté l'épreuve de l'expérience, le noble prisonnier dont le « cure-dent gravait pour l'immortalité » des protestations d'une beauté antique a grandi aux yeux des nouvelles générations, nourries dans le respect scrupuleux des lois qui couvrent la liberté des citoyens, et sa mémoire est aujourd'hui plus honorée par les coups qu'il a reçus que par ceux qu'il a portés.

Né dans la première année du XVIIIe siècle, Louis-René de Caradeuc de La Chalotais occupa dès l'âge de vingt-sept ans au parlement de sa province la position d'avocat-général, à laquelle l'avait préparé le concours simultané de la naissance, de la fortune et de l'éducation. Les mêmes conditions lui ménagèrent, vingt ans plus tard, le siége de procureur-général, charge qui, dans le singulier mécanisme de cette société, réunissait au caractère d'un emploi administratif celui d'une sorte de propriété inviolable. Un écrit sur le commerce des grains où respirait une foi énergique dans les bienfaits de la liberté commerciale avait, en 1754, attiré pour la première fois l'attention publique sur ce magistrat, dont la pensée, toujours grave, contrastait avec une élocution très vive et une parole souvent caustique. Le procureur-général de Rennes avait des besoins d'esprit et des aspirations qui dépassaient la sphère où le circonscrivait l'accomplissement habituel de devoirs importans, mais monotones. Il se montrait à Paris aussi souvent que le lui permettaient ses fonctions, s'efforçant de se rapprocher de ces maîtres de l'opinion qu'il ne contemplait encore que de loin, mais au niveau desquels la fortune lui donna tout à coup le moyen de se placer. La guerre contre les jésuites venait de commencer dans toute

l'Europe : prendre une part active à la lutte engagée contre cette société fameuse par le gouvernement des trois branches de la maison de Bourbon, c'était se ménager une faveur assurée de la part des gens de lettres aussi bien que des hommes d'état : M. de La Chalotais le comprit, et, par une résolution aussi hardie qu'opportune, il conquit à la fois le duc de Choiseul et Voltaire, le dispensateur des grâces et celui de la popularité.

Personne n'ignore que la société de Jésus, compromise par l'affaire du père Lavalette, courut elle-même à sa perte en demandant, pour faire juger ce triste procès, la juridiction du parlement de Paris, lorsqu'elle aurait pu réclamer celle du grand-conseil, au sein duquel elle aurait rencontré des dispositions très différentes. C'était se livrer spontanément à de vieux adversaires, trop implacables pour se montrer généreux et même pour rester justes. Cette société, constamment maladroite malgré sa réputation très usurpée d'habileté, portait aux yeux des parlementaires le poids d'un double tort. Dans le XVIe siècle, lorsque les parlemens défendaient avec ardeur contre tous les pouvoirs la suprématie absolue de la couronne, elle s'était efforcée de placer le droit du chef de l'église au-dessus du droit du chef de l'état; au XVIIe, elle avait recherché, dans des querelles où l'intérêt politique dominait l'intérêt religieux, la périlleuse protection du pouvoir royal, et s'était constituée l'adversaire le plus redoutable du jansénisme, cette forme primitive de l'opposition naissante. « Le prétexte de la punition des jésuites, a dit Voltaire, était le danger prétendu de leurs mauvais livres que personne ne lit; la cause véritable était le crédit dont ils avaient longtemps abusé. Il leur est arrivé dans un siècle de lumière ce qui arriva aux templiers dans un siècle de barbarie... Ce n'est ni Sanchez ni Escobar qui ont perdu les jésuites, c'est le jésuite Le Tellier, c'est la bulle *Unigenitus*, c'est la charrue qu'ils ont fait passer sur les ruines de Port-Royal. »

On ne tarde jamais beaucoup à pâtir soi-même des atteintes portées à la liberté d'autrui, et les jésuites en firent à leurs dépens la cruelle expérience. Un arrêt du parlement de Paris du 6 août 1761 avait déclaré cet ordre dangereux pour la religion et pour l'état, et interdit aux sujets du roi de s'y affilier. Cette manifestation mit en mouvement presque tous les parlemens du royaume, alors étroitement rattachés l'un à l'autre par un lien politique. Toutefois, malgré le concours ardent qu'une partie de son conseil donnait à cette poursuite, le roi réserva d'abord pour lui-même l'examen de la grave question qui impliquait une révolution dans le système de l'éducation publique; mais on sait qu'il céda quelques mois plus tard à la curiosité *de voir quelle figure ferait en abbé le père Per-*

russeau. Ce fut dans cet intervalle que M. de La Chalotais, secrètement d'accord avec le duc de Choiseul, et sur la vive insistance de ce ministre, intervint pour porter au nom du roi le coup de grâce à la société de Jésus. Le procureur-général de Rennes se fit donner par sa cour l'injonction de lui rendre compte des constitutions de la société, dont le supérieur du collége de Rennes reçut ordre d'apporter le texte au greffe du parlement. Dans la première quinzaine de décembre, quatre séances furent consacrées à la lecture du volumineux réquisitoire où l'œuvre fondée par saint Ignace est exposée dans ses développemens historiques, et où l'auteur s'efforce d'en juger la portée sociale d'après des textes empruntés à certains docteurs accrédités dans leur temps, mais à peu près oubliés dans celui où il les faisait reparaître. Les *Comptes-rendus* sont une œuvre littéraire d'une forme vraiment magistrale. C'est sous le couvert d'une modération impitoyable que La Chalotais, tout en rendant hommage aux vertus personnelles des membres de la société, réclame contre eux une sorte de mise hors la loi avec la confiscation de leurs propriétés et la perspective éventuelle de l'exil et de l'incarcération. Un tel écrit, sorti de la plume d'un magistrat qui entendait demeurer dans les strictes limites de l'orthodoxie en se disant meilleur catholique que le pape, permit à l'école philosophique de pénétrer au cœur de la place qu'il s'agissait d'emporter moins par force que par surprise. « Votre réquisitoire, lui écrivait Voltaire, se répand et s'imprime dans toute l'Europe avec le succès que mérite le seul ouvrage philosophique qui soit jamais sorti du barreau (1). »

Une pareille popularité pouvait suffire à coup sûr pour protéger les *Comptes-rendus* contre toutes les attaques de la critique; mais le parlement de Paris n'en jugea point ainsi, préoccupé qu'il était de placer au-dessus de toute discussion l'écrit qui venait protéger si opportunément le dispositif de ses arrêts. S'adressant dans leur malheur à la publicité, cette ressource suprême de tous les opprimés, lors même qu'ils auraient commencé par être oppresseurs, les jésuites avaient fait imprimer diverses réponses à M. de La Chalotais afin d'éclairer l'opinion. Un écrit attribué au père Griffet se fit remarquer entre tous par la solidité du savoir et la dédaigneuse élégance de sa rédaction. L'auteur s'efforçait d'établir que le procureur-général de Rennes avait tiré de textes qu'il connaissait fort mal des conséquences pratiques que ceux-ci ne comportaient en aucune façon, et qu'en matière de tyrannicide il avait attribué aux jésuites français des doctrines fort dangereuses

(1) Lettre à M. de La Chalotais du 12 mai 1762.

sans nul doute, mais qui, dans le courant du XVIe siècle, étaient professées par des casuistes de toutes les robes et de tous les pays. Le père Griffet pouvait avoir tort; cependant il avait à coup sûr le droit, pour ne pas dire l'impérieux devoir, de défendre l'ordre auquel il appartenait. MM. les gens du roi dénoncèrent cette brochure comme contenant *des réponses ironiques peu respectueuses pour la magistrature*, et par arrêt du 24 avril 1762 la cour condamna les *Remarques sur le réquisitoire de M. de La Chalotais* à être brûlées à Paris sur l'escalier du Palais, ordonnant d'informer contre les imprimeurs et colporteurs (1).

Peu de jours après que M. de La Chalotais eut communiqué ses conclusions à la cour, elle rendit un arrêt par lequel « défense fut faite aux sujets du roi d'entrer dans la société de Jésus, d'y enseigner la théologie, la philosophie ou les humanités, défense aux étudians de suivre leurs cours sous peine d'être réputés fauteurs de leurs doctrines sacriléges et homicides (2). » Le même arrêt prescrivait à toutes les municipalités de la province d'envoyer des mémoires au procureur-général, dans lesquels elles exposeraient leurs vues sur les meilleures méthodes à suivre pour l'enseignement de la jeunesse; il ordonnait enfin de brûler par la main du bourreau tous les livres enseignant les doctrines de la société, et enjoignait à ses membres d'abandonner leurs colléges et maisons conventuelles, déclarées propriétés de l'état. L'exécution suivit de près malgré deux tentatives de résistance légale essayées par les jésuites afin de demeurer à titre de particuliers en possession du collége de Rennes, dont la propriété leur avait été attribuée par les états dans le cours du siècle précédent. Le 1er août 1762, dernier délai fixé pour leur départ, tous les membres de la société sortirent à midi de la maison conventuelle après y avoir célébré une dernière messe. L'office terminé, ils emportèrent les vases sacrés, éteignirent la lampe de l'autel, et, laissant le tabernacle ouvert, ils sortirent les yeux pleins de larmes, suivis d'une foule animée d'émotions fort vives. Au fond, la Bretagne était demeurée sympathique à la société proscrite, et la preuve la plus éclatante qu'on puisse apporter de l'universelle popularité conquise à M. de La Chalotais par les iniques persécutions du pouvoir, c'est que, malgré les coups terribles portés par ce magistrat à la compagnie de Jésus, cette popularité se maintint jusque dans les rangs de la noblesse, demeurée attachée presque tout entière aux maîtres qui avaient formé son enfance.

La contrariété profonde causée à l'aristocratie bretonne par une

(1) *Journal de Barbier*, t. VIII, p. 41.
(2) Arrêt du 23 décembre 1762.

mesure qui livrait aux chances les plus incertaines l'avenir moral de ses enfans se manifesta aux états de 1762, tenus peu de mois après l'expulsion des jésuites. Lorsqu'il fut question de la subvention annuelle assignée sur la ferme des devoirs aux établissemens d'instruction publique, l'un des chefs de l'opposition, M. de Coëtanscour, déclara qu'il lui paraissait impossible de continuer cette allocation en présence de la désorganisation générale à laquelle cet important service était en proie. D'autres orateurs vinrent contester au parlement le droit qu'il s'était arrogé de statuer sur un intérêt politique du premier ordre, lequel ne pouvait être décidé que par les états, qui n'avaient pas même été consultés sur la transformation radicale introduite dans le système de l'éducation publique. Le tiers prit parti pour les arrêts rendus contre les jésuites, et dans cette situation fort critique le commandant de la province dut déployer une extrême souplesse afin de faire prononcer l'ajournement à la tenue suivante, en s'aidant de la docilité habituelle de l'ordre ecclésiastique. Il suffit de lire dans le journal du duc d'Aiguillon le récit de l'orageuse séance du 26 octobre 1762 pour s'assurer de la parfaite indifférence avec laquelle ce courtisan sceptique, contraint de manœuvrer entre le dauphin et Mme de Pompadour, voyait s'agiter des passions religieuses dont les manifestations ne le touchaient que par les embarras qu'elles lui créaient.

Plus ambitieux de la gloire littéraire depuis qu'il en avait goûté les premiers enivremens, M. de La Chalotais adressa en 1763 un long mémoire à sa compagnie, indiquant quelques combinaisons nouvelles pour combler le vide que venait de créer la disparition du seul corps enseignant que comptât alors la Bretagne. Des prêtres séculiers, réunis à peu près au hasard, avaient remplacé, par une conséquence nécessaire de cette réorganisation hâtive, les jésuites dispersés, et les études étaient tombées à ce point que la moitié des établissemens d'instruction publique laissaient craindre une clôture prochaine. Ce fut dans ces circonstances difficiles, et pour atténuer sans doute sa responsabilité personnelle, que La Chalotais imagina une théorie dont l'effet, si elle avait prévalu, aurait été de réduire des trois quarts le nombre des colléges où s'enseignaient en France les langues classiques, l'idée fondamentale de son système consistant à n'attribuer désormais à cet enseignement qu'un maximun de quatre années. Grand ennemi du travail obligé, qu'il considère comme contraire à la méthode primordiale suivie par la nature pour nous instruire sur les genoux de notre mère, l'auteur de l'*Essai d'éducation nationale* prétend fonder son édifice sur deux bases principales, l'expérimentation et la mnémonique. Commencé par la géographie et l'histoire, l'enseignement devra continuer par les ma-

thématiques et avoir pour couronnement l'étude de l'antiquité classique, patrimoine exceptionnel d'un petit nombre d'esprits. La plaie sociale la plus redoutable, c'est en effet, selon le noble magistrat, la tendance au déclassement des professions modestes, et l'effort principal de l'état doit consister à multiplier le travail des bras pour réduire celui de l'intelligence, en vertu de la salutaire maxime : *multorum manibus egent res humanæ, paucorum capita sufficiunt* (1). Neuf pour son temps, l'*Essai d'éducation nationale* n'émanait pas cependant d'une pensée originale. Les doctrines philosophiques en sont empruntées au *Traité des sensations*, de Condillac, dont ce livre reflète la stérile clarté, et ses méthodes pédagogiques sont inspirées par l'*Émile*, de Rousseau, tout récemment paru, et dont le parlement de Paris, qui entretenait sur le grand escalier du Palais une sorte de bûcher en permanence, se disposait à mêler les cendres à celles des livres d'Escobar. Ce qui appartient en propre à l'auteur dans cet écrit, dont la forme est si supérieure au fond, c'est une langue excellente, qui rappelle la manière vive et nerveuse de Montesquieu. Le succès égala celui des *Comptes-rendus*, et ce livre, émané d'un écrivain religieux, fut pris comme une excellente machine de guerre pour démolir le vieux système d'enseignement des écoles sacerdotales. Sitôt qu'il eut paru, tous les écrivains de l'*Encyclopédie* adressèrent au procureur-général des félicitations un peu trop emphatiques pour être bien sincères. Le géomètre D'Alembert, à qui les ennemis de La Chalotais s'étaient complu sans aucune sorte de motif et contre toute vraisemblance à attribuer une part dans la rédaction des *Comptes-rendus*, proclama l'*Essai d'éducation* un chef-d'œuvre, et Voltaire pria M. de La Chalotais de lui envoyer le plus vite possible à Ferney quelques couples de frères ignorantins, « afin de les atteler à ses charrues. »

Le succès était donc complet, et La Chalotais sut le faire profiter à ses intérêts tout aussi bien qu'à sa renommée. Déjà avancé en âge, son désir le plus vif était de partager le titre et les fonctions de procureur-général avec son fils, auquel il souhaitait de faire assurer la survivance de cette charge. Le comte de Saint-Florentin, chargé des affaires de la Bretagne, avait opposé aux premières démarches de M. de La Chalotais des objections dont celui-ci désespéra longtemps de triompher. Ces objections avaient été inspirées au ministre par le commandant de la province, son ami et son parent, et s'appuyaient, d'après le duc d'Aiguillon, sur l'insuffisance du jeune magistrat pour qui cette faveur était réclamée (2).

(1) *Plan d'Éducation nationale*, par messire Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, p. 30 et suiv.

(2) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. III, p. 24.

Si secrète qu'eût été la correspondance entre l'oncle et le neveu, M. de La Chalotais en avait fort bien pénétré le sens et deviné l'effet. Aux obstacles opposés par M. d'Aiguillon aux vœux ardens d'un père paraît donc remonter l'inimitié qui eut pour la Bretagne des conséquences si graves. Ces mauvais vouloirs réciproques s'étaient déjà révélés dans le cours de l'année 1761 sans altérer l'entente apparente qui unissait encore le commandant et le procureur-général; mais l'éclatant service rendu bientôt après par ce dernier à la politique du duc de Choiseul et la célébrité conquise à son nom changèrent complétement l'état des choses. Le premier ministre prit chaleureusement en main la cause de M. de La Chalotais; il y intéressa Mme de Pompadour et la députation des états de Bretagne, à laquelle il demanda à titre de service personnel, durant son séjour à Paris, d'appuyer la demande de ce magistrat auprès de M. de Maupeou. M. de Saint-Florentin céda, et la Bretagne eut deux procureurs-généraux, M. de Caradeuc ayant été associé à son père dans l'exercice simultané de la même charge.

Le duc d'Aiguillon ne pardonna pas plus à M. de La Chalotais d'avoir réussi par le concours de M. de Choiseul que le procureur-général ne pardonna au duc d'Aiguillon d'avoir voulu le desservir auprès de M. de Saint-Florentin. Un abîme s'ouvrit bientôt entre le magistrat, défenseur né des droits de sa province, et le grand seigneur appelé à faire prévaloir en Bretagne toutes les volontés de la cour. Cette guerre personnelle commença par des épigrammes pour finir par d'atroces calomnies. M. de La Chalotais était doué d'un esprit mordant, qualité dangereuse chez un magistrat, et ses bons mots transperçaient son adversaire, qui manquait de promptitude sans manquer pourtant de finesse. La plupart des salons de la ville parlementaire avaient pris parti contre le commandant de la province avec autant de chaleur que sous le maréchal de Montesquiou. M. de La Chalotais méconnaissait la bravoure du vainqueur de Saint-Cast, à laquelle les nombreux témoins de l'action avaient rendu témoignage, et celui-ci contestait avec tout aussi peu de fondement l'extraction noble du magistrat. A l'hôtel de Caradeuc, on avait imaginé l'histoire d'un moulin, duquel serait sorti, à la fin du combat, le général, moins couvert de gloire que de farine; à l'hôtel du gouvernement, on racontait la transformation d'un certain tableau d'ancêtre dont la toque et la robe d'échevin auraient récemment disparu sous un casque et une cuirasse de chevalier (1).

Il y avait malheureusement en jeu des intérêts plus sérieux que de telles misères : le conflit des états et du parlement avec la cour

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. III, p. 32.

avait pris, depuis le refus du vote et de l'enregistrement des deux sous pour livre par l'assemblée bretonne, les plus formidables proportions. M. de La Chalotais, que nous avons vu figurer aux états de 1762 parmi les commissaires du roi, n'avait prêté au représentant de l'autorité royale qu'un concours des plus équivoques, et M. de Caradeuc, son fils, eut durant la tenue de 1764 une attitude bien plus hostile encore au commandant de la province. Chercher dans les dispositions hautement avouées de ces deux magistrats la trace d'un complot contre la sûreté de l'état, transformer M. de La Chalotais en factieux et réclamer sa tête parce qu'il était mal avec le chef de l'administration locale, c'était là certainement un acte insensé; mais telle était cette anarchique organisation que le pouvoir, en disposant arbitrairement de la liberté des citoyens, ne disposait pas toujours des agens les plus nécessaires à son action, et qu'il lui était plus facile de jeter un homme dans un cul-de-basse-fosse que d'enlever sa charge à un procureur-général. Il aurait été aussi naturel de révoquer M. de La Chalotais en 1764 qu'il fut révoltant de l'emprisonner en 1765. Fonctionnaire malveillant pour ses supérieurs hiérarchiques, le noble magistrat n'était pas plus un séditieux qu'un conspirateur. A la veille de subir les plus cruelles persécutions, il était encore ardemment dévoué à la monarchie, et, lorsque la question des démissions fut agitée à Rennes au retour des magistrats mandés à Paris, le procureur-général fit, de l'aveu même du duc d'Aiguillon, les derniers efforts pour détourner ses collègues d'une résolution dont sa haute sagacité avait mesuré les conséquences politiques. M. de La Chalotais comprit fort bien que, si le parlement laissait la province sans tribunaux, les magistrats perdraient bientôt toute leur puissance régulière, et qu'ils légitimeraient de la part de l'autorité un coup d'état fort périlleux pour eux comme pour elle. Ce fut en effet ce qui arriva, lorsqu'à la suite des refus réitérés faits par les membres du parlement de remonter sur leurs siéges, d'autres juges furent appelés pour les remplir, et que le *bailliage d'Aiguillon* vint remplacer jusqu'à la fin du règne le parlement vénéré de Bretagne. Mais il est des momens où l'on ne raisonne plus, et la magistrature était arrivée aussi bien que le ministère au dernier paroxysme de la passion. Les démissions furent donc données et maintenues, comme je l'ai précédemment exposé, malgré l'avis de la plupart de ceux qui crurent devoir s'y associer par honneur, et d'un autre côté les poursuites criminelles contre les plus honorables magistrats furent entamées, non parce que les parlementaires avaient compromis, en cessant de rendre la justice, le premier intérêt des peuples, mais parce que leurs partisans, au moyen de vers, de gravures et de lettres anonymes, avaient infligé

de sanglantes blessures à l'amour-propre de M. le duc d'Aiguillon et de M. le comte de Saint-Florentin.

Le gouvernement, qui avait supporté de la part des compagnies judiciaires les plus téméraires entreprises, perdit tout à coup la tête lorsqu'il se vit attaqué par des caricatures et par des chansons. Rennes et toute la Bretagne étaient inondées d'estampes dédiées aux douze magistrats non démis avec les deux lettres J. F., qui ne signifiaient pas du tout *judex fidelis*, comme le maintenaient les colporteurs. La poste portait à Paris des lettres anonymes dont la grossière et menaçante rédaction constatait une émotion populaire d'un caractère fort dangereux. Tandis que les cabarets retentissaient de dis cours analogues à ceux qui avaient tourné la tête de Damiens, les salons chansonnaient *l'oncle et le neveu*. L'abbé de Boisbilly, le plus bel esprit de l'église, avait mis en couplets une lettre de M. de Saint-Florentin au premier président d'Amilly, dont les premiers mots étaient : *le roi commence à s'occuper des affaires de la Bretagne.*

Cette chanson en avait provoqué beaucoup d'autres, et les nombreux suppôts de justice sans travail depuis la cessation des séances du parlement en répétaient les refrains en rossant de main de maître les gens des *ifs* et les fourrisseurs de la maison du commandant. En vain l'intendant de Flesselles s'efforçait-il d'intimider le populaire; en vain réclamait-il des deux procureurs-généraux la consécration légale des nombreux emprisonnemens qu'il ordonnait tous les jours. MM. de La Chalotais et de Caradeuc, qui avaient conservé leurs fonctions, faisaient remettre en liberté ces pauvres diables, fort excusables à leurs yeux de chanter pour s'étourdir. Le désordre n'était pas moins profond dans l'administration que dans les esprits; mais, quoique les intérêts commençassent à beaucoup souffrir, l'ardeur de l'opinion ne fléchissait point. Depuis les démissions et le refus persistant de les retirer, le parlement de Rennes était présenté par tous les parlemens du royaume comme un modèle de patriotisme antique, et dans cette constellation de nébuleuses la figure de La Chalotais, alors dans tout l'éclat de sa renommée, se détachait au point d'effacer les autres. Ni M. de Saint-Florentin, qui partageait les haines personnelles de son parent, ni M. de Maupeou, de vieille date ennemi du procureur-général, ni M. de Laverdy, portant alors à la magistrature la rancune d'un amant éconduit, ne purent contempler de sang-froid un pareil triomphe. Ancien magistrat arrivé au ministère afin de réconcilier la royauté avec les cours souveraines, ce dernier aurait été l'instrument principal des poursuites criminelles si étrangement entamées contre six magistrats bretons, si l'on s'en rapporte au duc d'Aiguillon, lequel, en vertu du principe que tout mauvais cas est

niable, se défend, en invoquant un *alibi*, d'avoir pris l'initiative de cette déplorable affaire (1). Il reste à comprendre l'assentiment soudain de M. de Choiseul à la persécution qui allait atteindre l'homme public dont il avait fait son instrument dans l'une des plus grandes affaires du temps. De ceci M. d'Aiguillon donne un explication qui, si elle n'est point parfaitement véridique, a du moins le mérite de l'originalité. D'après lui, M. de Choiseul aurait fait cet honnête calcul de frapper le célèbre procureur-général, personnellement antipathique à Louis XV, afin que dans l'opinion publique le contrecoup vînt atteindre M. le duc d'Aiguillon, qu'elle en tiendrait pour seul responsable, le ministre trouvant dans cette manœuvre le double bénéfice d'être agréable au roi et de perdre son rival.

La procédure dont allait bientôt s'occuper l'Europe entière s'engagea, trois mois avant l'arrestation de M. de La Chalotais, par une instruction qu'on dirait à ses débuts entamée contre des étudians en goguette. Le 23 juillet 1765, la Tournelle de Paris recevait par le lieutenant de police l'ordre d'informer contre « des intrigues pratiquées en la province de Bretagne, par libelles écrits tant en prose qu'en vers tendant à attaquer l'honneur et la réputation de différentes personnes, et même par lettres anonymes adressées à Paris aux ministres du roi. » Le 1er août intervenait un arrêt ordonnant un commencement de poursuites avec un procès-verbal de description des pièces à l'appui. Voici ces pièces, auxquelles pas un seul document de quelque valeur ne vint s'ajouter durant le cours de ce long procès malgré les fréquentes saisies opérées à la requête des commissaires de la chambre criminelle : « 1° une parodie de la lettre du roi, du 7 juin, à M. le comte de Saint-Florentin, sur l'air : *Accompagné de plusieurs autres*, se composant de trois couplets de six vers chacun; 2° un rondeau de quatorze vers commençant par ces mots : *parmi les ifs;* 3° trois couplets d'une chanson adressée aux magistrats non démis, sur l'air de : *Robin ture lure;* 4° une enveloppe scellée en cire rouge contenant douze noms dans un écusson, avec un if couronné et la devise *ne sedeas in umbra;* 5° une lettre anonyme adressée à M. le comte de Saint-Florentin, à Paris, commençant par ces mots : *inutilement, Louis, sous la conduite de quelques scélérats*, etc., lettre dont le sieur Bouquerel s'est reconnu l'auteur; 6° un premier billet anonyme au même ministre contenant une ligne et demie conçue en ces termes : *dis à ton maître que malgré lui nous chasserons les douze ifs et toi aussi;* 7° une autre lettre anonyme, au même, commençant par ces mots : *tu es j. f.*, etc. (2). »

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. IV, p. 339 et suiv.

(2) Comme ces deux billets formèrent la *base unique* de l'accusation criminelle par suite de laquelle les ennemis de M. de La Chalotais espéraient voir tomber sa tête, je

De quelques ponts-neufs et de factums écrits en style de crocheteur sortit l'étrange accusation dont personne encore ne soupçonnait l'importance. L'interruption du cours de la justice avait livré l'instruction de cette affaire à l'intendant de la province en l'absence du commandant, et M. de Flesselles, qui avait associé son sort à celui du duc d'Aiguillon, servait avec empressement les inimitiés de l'homme dont il attendait sa fortune. Ce magistrat faisait partir chaque jour pour la Bastille, dont la chute, survenue vingt ans plus tard, lui réservait une mort sanglante, quantité de prisonniers pris à peu près au hasard parmi les citoyens de toutes les conditions. Dans la seule ville de Rennes, les arrestations dépassèrent le nombre de trente dans le mois d'octobre. Une seule était motivée par un délit sérieux. Un jeune commis négociant, du nom de Bouquerel, avait écrit au ministre de la maison du roi une lettre dans laquelle il semblait menacer Louis XV du sort réservé à son infortuné successeur, s'il ne satisfaisait promptement au vœu du peuple en rendant à celui-ci les seuls magistrats qui eussent sa confiance. Cet homme confessa sa faute sans hésiter, jurant d'ailleurs en présence de Dieu, devant lequel il se croyait prêt à paraître, qu'il n'avait pas communiqué sa lettre, et que personne ne l'avait ni connue ni conseillée; mais ce que la passion admet le moins dans les temps de trouble, c'est l'isolement des crimes. On arrêta donc, avec les parens de Bouquerel, des avocats et des procureurs suspects de relations avec lui. Quelques jours après, ce fut au tour des ouvriers imprimeurs qui avaient fort innocemment commencé la composition d'un manuscrit dont l'auteur s'empressa, sur la connaissance de ces poursuites, d'aller se nommer à l'intendant. Cet écrivain était un jeune conseiller aux enquêtes, M. Charette de La Collinière, neveu de M. de La Gascherie, qui fut emprisonné avec son oncle dans le cours du mois suivant. Le corps du délit était une œuvre que sa spécialité semblait devoir réserver au jugement de l'Académie des Inscriptions. Il s'agissait en effet d'un projet de réponse à un long mémoire historique que venait de faire composer M. de Laverdy sous ce titre : *Preuves de la pleine souveraineté des rois de France sur la Bretagne*. Dans l'écrit de M. de La Collinière, Clovis et Grégoire de Tours occupaient beaucoup plus de place que Louis XV et ses ministres, ce qui n'empêcha pas ce manuscrit de servir de base à l'accusation criminelle intentée contre son auteur, lorsque le souple talent de M. de Calonne eut étayé sur

donne ici le texte complet du second; je l'emprunte à la collection des manuscrits de l'Arsenal intitulé : *Affaires de Bretagne*, t. V, n° 264. H., f. « Tu es *j. f.* autant que les douze *j. f.* qui ont échappé à la déroute générale. Rapporte ceci à Louis, et puis écris en son nom, mais sans son sçu, belles épîtres aux douze *j. f.* magistrats. »

un factum de lourde érudition l'édifice qui avait commencé par s'élever sur l'air de *Robin ture lure*. Enfin l'une des femmes les plus à la mode de ce temps-là, Mme la marquise de La Roche, fut arrêtée sous l'imputation d'avoir reçu dans son château l'année précédente, quelques jours avant l'ouverture des états, plusieurs *bastionnaires* qui s'y seraient rencontrés avec M. de La Chalotais. Le château du Boschet devint, dans le système de l'accusation, le centre d'un vaste complot tramé contre la monarchie française par le procureur-général et ses complices; quoique celui-ci, après son arrestation, eût victorieusement établi que sa visite à Mme de La Roche avait précédé de plusieurs semaines le séjour de MM. de Piré et de Kerguézec, ces deux derniers reçurent des lettres de cachet qui exilaient l'un dans ses terres, et l'autre au fond de l'Auvergne malgré son grand âge et le mauvais état de sa santé.

Au commencement de novembre, l'agitation avait pris à Rennes des proportions que l'atonie de notre vie provinciale ne nous laisse plus comprendre aujourd'hui. Dénué d'intelligence comme de résolution, le ministère semblait faire d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour accroître ces difficultés. Il avait imaginé, par exemple, d'ordonner aux quatre-vingts magistrats démissionnaires de ne pas désemparer de la ville de Rennes, ce qui les constituait en réunion permanente, et justifiait d'avance en quelque sorte toutes les démarches qu'ils exécuteraient de concert. En prenant une aussi étrange mesure, le cabinet avait espéré les amener à remonter sur leurs siéges moyennant quelques légères concessions; mais le pouvoir avait affaire à des hommes indépendans pour la plupart par la fortune comme par le caractère, et leur réunion les rendait d'ailleurs bien plus inaccessibles encore à des tentatives dont le succès est plus facile sur des individus isolés que sur un corps relié par une solidarité générale. C'est alors qu'il se résolut à une mesure dont les conséquences ne tardèrent pas à l'entraîner dans un abîme d'insolubles difficultés.

Le 11 novembre à une heure du matin, tous les abords de l'hôtel où résidaient les deux procureurs-généraux furent cernés par les dragons d'Autichamp, et M. de La Chalotais, éveillé en sursaut par un officier, dut se lever et partir immédiatement pour une destination ignorée, sans obtenir la consolation d'embrasser sa famille. M. de Caradeuc, arraché de la chambre de sa femme, grosse de sept mois, eut le même sort, et réclama vainement la communication des ordres en vertu desquels ce double enlèvement était opéré. Des notaires, dont les chefs militaires s'étaient fait accompagner à défaut de magistrats, apposèrent immédiatement les scellés sur tous les papiers de l'hôtel. Dans la même nuit, des mesures semblables

étaient prises contre les conseillers Picquet de Montreuil, Charette de La Gascherie et de La Collinière; enfin quelques semaines plus tard s'opérait l'arrestation de M. de Kersalaün, fréquemment signalé dans le journal du duc d'Aiguillon comme l'un des hommes les plus spirituels et les plus redoutables du parlement.

Cependant MM. de La Chalotais et de Caradeuc, escortés d'officiers qui avaient ordre de ne pas les perdre de vue un seul moment, furent conduits en poste et sans pouvoir prendre aucun repos à l'extrémité de la province. Arrivés à Morlaix, ils furent enfermés au château du Taureau, forteresse construite sur un rocher au milieu de la baie où se décharge la rivière de cette ville. Quelques invalides sous le commandement d'un chef subalterne occupaient seuls ce triste séjour, qui n'avait depuis longtemps reçu aucun prisonnier d'état, et où pas un logement n'était disponible en dehors des quelques pièces communes servant à la petite garnison. Là les deux infortunés furent enfermés séparément dans deux casemates humides où pénétraient à peine l'air et le jour. Un lit de camp servit de couche au vieillard, en proie à une grave maladie de vessie, et dont le nom, déjà célèbre, fut porté depuis son malheur par toutes les voies de la renommée aux confins du monde civilisé. Cette séquestration absolue dura trente-cinq jours. Tant qu'ils résidèrent dans ce château, les deux prisonniers durent faire apprêter leur nourriture par le vieux cantinier des invalides, et vécurent dans le dénûment le plus absolu. Ils n'y subirent d'ailleurs aucune sorte d'interrogatoire, ignorant quels délits leur étaient imputés et ne pouvant ni recevoir ni écrire aucune lettre, même sous la condition de la présenter ouverte au commandant du château. Les trois conseillers arrêtés avec les procureurs-généraux furent conduits au Mont-Saint-Michel, et, si les conditions matérielles de leur détention furent moins pénibles, les interdictions ne restèrent pas moins rigoureuses.

Pendant ce temps, le cabinet s'efforçait d'échapper aux conséquences des actes qu'il venait d'ordonner avec la plus inexplicable imprévoyance. Le lendemain de l'enlèvement des magistrats, leurs confrères démissionnaires étaient invités par le premier président à se rendre au palais en robe et en toque afin d'y prendre connaissance des volontés du roi. Ayant d'un commun accord déféré à cette invitation, ils entendirent la lecture d'une lettre de sa majesté dont ils déclarèrent préalablement, à raison de leurs démissions données et maintenues, n'être en mesure de recevoir communication qu'à titre de sujets respectueux. Le roi leur faisait savoir qu'il était disposé à prendre en considération la plupart des observations consignées par les états dans leurs cahiers de remontrances; il leur

demandait en conséquence de reprendre sans aucun délai leur service ordinaire, leur annonçant qu'aussitôt *après l'enregistrement pur et simple de la déclaration du* 21 *novembre,* relative, comme on sait, à la perception des deux sous par livre, ils jugeraient eux-mêmes ceux de leurs confrères que « pour des faits graves, il avait cru devoir faire arrêter. » Cette dernière considération avait été réputée décisive auprès des magistrats, parce qu'elle impliquait la mise en liberté inévitable et prochaine des détenus. Cependant tous se trouvèrent d'accord pour repousser l'ouverture qui leur était faite, et, de quelque manière qu'on ait jugé la convenance et l'opportunité des démissions, il est impossible de n'être pas pénétré de respect à la lecture de l'arrêté suivant, pris par des magistrats qui sacrifiaient sans hésiter à d'inébranlables convictions leurs intérêts domestiques et leurs plus chères amitiés.

« Nous, fidèles sujets du roi qui tenions précédemment la cour du parlement séant à Rennes, assemblés par ordre de sa majesté au lieu ordinaire des assemblées de ladite cour, délibérant en exécution de ses ordres sur sa déclaration; considérant que ladite déclaration, loin de rétablir le droit d'opposition des états et la compétence du parlement, enlève tout moyen de réclamer avec succès contre les atteintes qu'on pourrait leur porter, que dans ces circonstances pénibles les motifs qui ont déterminé l'acte de notre démission du 22 mai subsistent dans toute leur force, persistons dans notre acte de démission, en suppliant le seigneur roi de ne pas imputer cette démarche forcée à un défaut de soumission à ses ordres, et avons signé à l'unanimité. »

La résolution réfléchie dont cet acte portait l'empreinte décida le vice-chancelier Maupeou à relever le gant si fièrement jeté à l'autorité royale. Des lettres patentes, en date des 16 novembre 1765 et 24 janvier 1766, désignèrent douze conseillers d'état et maîtres des requêtes de l'hôtel pour rendre au nom du roi, concurremment avec les magistrats qui avaient conservé leur siége, la justice à tous les sujets de sa majesté dans le ressort du parlement de Bretagne. Ces douze fonctionnaires reçurent de plus la mission spéciale de se former en chambre criminelle pour parfaire leur procès jusqu'à sentence définitive aux anciens magistrats, dont le transfert dans la citadelle de Saint-Malo fut en même temps décidé. M. de Calonne, ancien procureur-général à Douai, fut désigné pour remplir les mêmes fonctions près la commission criminelle. Doué des plus heureuses qualités de l'esprit, autant que l'esprit est compatible avec le défaut de réflexion et de gravité, ambitieux jusqu'à la rage sous les dehors d'une modération élégante, M. de Calonne n'hésita point

à accepter, ses ennemis vont jusqu'à dire à solliciter les fonctions que des relations de haute confiance avec M. de La Chalotais lui commandaient impérieusement de décliner.

Les maîtres des requêtes de l'hôtel, arrivés à Rennes pour y remplacer les magistrats bretons, ouvrirent l'année judiciaire avec la solennité accoutumée. M. de Calonne prononça une longue mercuriale « sur l'obligation où sont tous les juges de remplir les fonctions auxquelles ils sont assujettis par serment, sur les abus qu'enfante l'abandon desdites fonctions, et sur la bonté du roi d'avoir envoyé des magistrats de son conseil en Bretagne pour n'y pas laisser ses sujets sans juges. » Des incidens où se révélait l'énergie du sentiment national vinrent donner à cette séance d'inauguration une physionomie caractéristique. L'ordre des avocats ne se présenta point à la prestation habituelle du serment, et tous les membres du chapitre de la cathédrale refusèrent de célébrer la messe du Saint-Esprit, qu'il fallut faire dire par un cordelier « à ce requis. » A la fin de décembre, les prisonniers furent transférés à Rennes et déposés dans le couvent, dont le vaste réfectoire servait d'ordinaire aux réunions des états. Le lendemain de leur arrivée, M. de La Chalotais et son fils furent conduits sous bonne escorte dans leur hôtel pour assister à l'inventaire de leurs papiers. Cette longue opération terminée, les prisonniers furent admis à voir leur famille durant une heure, et le lendemain ils partaient pour Saint-Malo sous l'escorte de forts détachemens de cavalerie, contraints, sur un parcours de dix lieues, d'écarter les masses du peuple, pour lesquelles ce sinistre appareil semblait l'indice d'une issue sanglante et prochaine

Incarcérés séparément dans la tour de Saint-Malo, les six magistrats reçurent enfin la visite des personnages chargés de leur révéler leurs crimes et de statuer sur leur sort. M. de Calonne se retrouva en face de M. de La Chalotais, avec lequel il avait engagé l'année précédente des communications intimes relatives à un projet de conciliation touchant aux agitations parlementaires, projet dont le procureur-général de Rennes avait agréé les bases. Du rôle de correspondant confidentiel, M. de Calonne avait passé à celui d'accusateur, et, ce que La Chalotais ignorait encore, à celui de calomniateur impudent. Le mois de janvier fut rempli par des interrogatoires presque journaliers que dirigeait M. Le Noir, alors conseiller d'état et plus tard lieutenant de police, chargé de l'instruction du procès. Le fait sur lequel portèrent d'abord les questions, parce qu'il était le plus énorme sans être pour cela plus sérieux, ce fut l'imputation d'avoir composé et adressé à un ministre des écrits anonymes injurieux et menaçans pour le prince. La Chalotais n'avait entendu parler jusqu'alors que très vaguement de cette étrange

accusation. Lors donc que le magistrat instructeur lui eut présenté deux chiffons de papier envoyés à M. de Saint-Florentin, et dont la forme comme le style constataient l'origine infime, il fut pris d'un fou rire auquel il donna un libre cours, mais qui ne devint nullement contagieux parmi les membres de la commission criminelle; puis, se redressant à la hauteur d'un gentilhomme outragé dans son honneur et d'un homme d'esprit accusé d'avoir perdu la raison, il déclara laconiquement qu'il offrait sa tête à ses ennemis, s'ils parvenaient jamais à prouver à des hommes de bon sens qu'il eût écrit pareilles rapsodies.

A la suite de ce chef d'accusation se plaçaient les suivans, qui s'appliquaient, sauf quelques variantes dans les termes, aux cinq autres magistrats accusés : accord et concert secret pour préparer et exciter au sein des états et du parlement la résistance aux volontés du roi, animosité effrénée contre des personnages honorés de la confiance du souverain et dépositaires de son autorité, abus fait des instructions ministérielles pour les tourner en dérision dans un grand nombre de correspondances privées saisies au domicile des accusés. Un délit particulier à M. de La Chalotais consistait à avoir dit en passant sur la place publique où s'élevait le monument élevé au roi : *Voilà la statue que les Bretons ont élevée à l'homme qui les persécute!* Un autre délit était spécial à MM. Charette de La Gascherie et de La Collinière : ils étaient accusés, le premier d'avoir inspiré, le second d'avoir rédigé un mémoire par lequel, en établissant méchamment que les rois mérovingiens n'avaient pas conquis la Bretagne, ils s'étaient efforcés de provoquer la guerre civile et le morcellement de la monarchie française.

Quoique la rigoureuse surveillance à laquelle ils étaient assujettis les eût empêchés de se concerter, tous les accusés avaient, par une inspiration spontanée, décliné la compétence des commissaires, dans lesquels ils se refusaient à voir des juges. Membres du parlement de Bretagne, ils réclamaient à titre de droit sacré celui d'être jugés par lui, et, si la désorganisation sous le coup de laquelle cette cour souveraine se trouvait alors placée rendait son intervention impossible, ils demandaient à être renvoyés devant le parlement de Bordeaux, auquel une ordonnance de 1737 avait attribué le jugement des affaires qui ne pouvaient être suivies à Rennes pour cause de suspicion légitime. Cette réserve une fois faite, aucun des accusés n'éprouva le moindre embarras pour renverser une pareille accusation, bien que l'esprit subtil de M. de Calonne tirât les inductions les plus révoltantes de mots insignifians proférés ou écrits dans un commerce d'intimité. Si les accusés étaient tous des mécontens, et si cette situation-là seyait assez mal à *des*

gens du roi, aucun d'eux ne pouvait sans ridicule être transformé en criminel de lèse-majesté, encore que la distinction entre l'opposition légale et la faction n'existât très nettement pour personne dans l'ancien régime, sous lequel le droit du roi, partout limité en fait, demeurait à peu près illimité en principe.

Les commissaires avaient compris dès le début de leur triste tâche qu'il serait impossible de motiver une condamnation sur les délits politiques imputés aux prévenus sans soulever la réprobation de la magistrature et celle de la nation tout entière. De là des efforts inouis pour accabler M. de La Chalotais personnellement sous un fait matériel de nature à lui retirer l'intérêt général qui s'attachait à la dignité de son caractère rehaussée par le malheur. Entrant un jour dans le cabinet de M. de Saint-Florentin, M. de Calonne avait vu sur son bureau les deux billets anonymes que la poste de Rennes venait de lui apporter. Avec la légèreté qui demeure sa seule excuse pour les fautes nombreuses de sa vie publique, il s'écria que c'était là l'*écriture de M. de La Chalotais contrefaite*. Sur ce mot, dont Calonne n'avait probablement mesuré la portée terrible ni pour l'accusé ni pour lui-même, trois experts furent appelés, et six lettres autographes du procureur-général leur furent remises pour pièces de comparaison. Après un long examen, ces experts, avec tout le sérieux que comportait leur profession, déposèrent une consultation technique où ils déployaient toutes les ressources de leur science et dévoilaient tous les mystères de la calligraphie. Il résulta de leurs conclusions que les deux billets étaient en effet d'une écriture contrefaite, et que cette écriture était celle de M. de La Chalotais. Ils le prouvaient par l'identité absolue que présentaient les *m* des billets incriminés avec trois *m* trouvés dans les pièces de comparaison, par la manière de pointer les *i* et de boucler les *e*, et surtout par la queue des *s*, dans laquelle le faussaire s'était manifestement révélé malgré les plus grands efforts pour donner le change : le doigt de Dieu était visiblement dans ces queues-là.

L'aveuglement de la passion ne recula pas devant la double absurdité d'imputer des billets orduriers à M. de La Chalotais et de les lui faire adresser au ministre même dont les bureaux contenaient plusieurs centaines de lettres écrites par le procureur-général. Lorsque l'accusé opposa un si fier dédain à cette imputation, on lui répondit en lui communiquant le rapport des experts, rapport que vinrent confirmer quelques semaines après trois écrivains jurés, mandés de Lyon par les commissaires, et qui ne se montrèrent ni moins savans ni moins convaincus que leurs confrères de Paris. Durant six mois, La Chalotais, demeuré sans communication

avec le monde extérieur, vit se dresser devant lui l'insolence de la calomnie victorieuse. Dans le profond silence où il vivait, et que troublait seul le bruit des vagues poussées par la tempête contre les murs de sa prison, il ignorait encore que tous les parlemens du royaume s'étaient soulevés pour le défendre, que les dictateurs de l'opinion publique en Europe jetaient son nom à tous les échos, et qu'il était plus puissant dans son cachot que Louis XV dans son palais. C'est alors qu'au moyen de suie détrempée dans du vin il écrivit, du mois de janvier au mois de juin 1766, les mémoires où s'épanchèrent avec tant d'éloquence les tristesses de l'homme et les colères du citoyen. De ces trois écrits, les deux premiers, intégralement publiés pendant la vie de l'auteur, sont aux mains de tous ceux qu'intéresse l'histoire de cette époque. Je relève les citations suivantes sur une copie manuscrite du troisième, parce que nulle part ne se révèlent mieux l'âme de M. de La Chalotais et la juste fierté de l'honnête homme outragé.

« Je n'ai jamais joué le rôle méprisable d'anonyme pour dire et écrire ce que je pense. Pour imaginer que j'aie écrit de tels billets et que je les aie envoyés moi-même au ministre qui a dans son bureau une multitude de lettres originales de moi, il faut supposer que je suis en même temps un insensé et une bête. Quelle preuve ont M. de Saint-Florentin et M. d'Aiguillon que je sois l'un ou l'autre? Je dis, moi, qu'il n'y a que la frénésie qui ait pu me faire attribuer ces billets, et que le premier qui me les a attribués (qu'on remarque bien que je dis le *premier*) était un fou ou un fripon.

« Il y a des notions communes pour juger les hommes comme pour juger les choses. On ne commence pas à soixante ans à faire des folies et à commettre des crimes, quand on a vécu en homme sensé et qu'on a toujours joui d'une bonne réputation. Je ne suis tombé ni en enfance ni en démence. Personne ne m'a vu ivre un seul jour de ma vie. Il est dur qu'on m'oblige à descendre dans des détails si bas.

« Ceux qui ont écrit les billets anonymes ou qui veulent en profiter contre moi sont les véritables criminels, puisqu'ils sont fauteurs de faux et recéleurs du faussaire.

« Lier les mains à son adversaire pour l'égorger équivaut à un assassinat. Lui interdire la faculté de se justifier pendant qu'on le calomnie, c'est lui lier les mains.

« Oter la liberté à un citoyen dans un cas où la loi ne la lui ôte pas, c'est un crime capital.

« Oter la liberté à un citoyen pour satisfaire sa haine, c'est un crime capital.

« Oter la liberté à un citoyen pour l'empêcher de se plaindre d'une

accusation qu'on a intentée contre lui, et couvrir cette accusation du voile d'une calomnie, c'est un crime capital.

« Interdire à un accusé tout recours et tout accès au trône et à la justice, c'est un crime capital.

« Supposer des troubles dans une province tranquille pour y supposer des séditieux, lorsqu'il n'y a d'autres troubles que ceux qu'on a fomentés soi-même, calomnier une nation, c'est un crime capital.

« Avoir à sa disposition des émissaires et des agens capables de tout entreprendre, des faux témoins capables de tout dire, des casuistes capables de tout excuser, des experts assez ignorans ou assez corrompus pour trouver tout ce qu'on leur ordonne dans des pièces ou dans des écrits, rendre le crime de lèse-majesté arbitraire afin de l'appliquer arbitrairement, envelopper une famille entière dans la proscription de son chef, frapper un homme *in conjugem, in familiam, in cætera ejus pignora*, est-ce assez, et cela ne crie-t-il pas vengeance devant Dieu et devant les hommes?...

« Toutes les inculpations que j'avance, tous les faits que j'allègue contre MM. de Saint-Florentin et d'Aiguillon ne sont point des accusations récriminatoires pour détourner celles qu'ils m'ont intentées; si elles sont vraies, les autres sont fausses. En résumé, sans accuser nommément M. de Saint-Florentin d'avoir fait fabriquer les billets anonymes, je l'accuse de me les avoir faussement et méchamment attribués; je le tiens pour fauteur du faux et recéleur du faussaire... Voilà ce qui s'appelle gouverner; voilà ce qui doit frayer à M. d'Aiguillon le chemin du ministère; voilà à quoi sont employés les deniers du roi, qui proviennent de la sueur et du sang du peuple (1)! »

En butte à la calomnie, M. de La Chalotais, dans sa magnifique colère, en rejetait le poids sur la tête de ses calomniateurs, qu'il acculait à l'absurde; mais, ne sachant rien du dehors, si ce n'est que tous les êtres qui lui étaient chers, depuis ses enfans jusqu'à ses amis, subissaient dans l'exil les rigueurs du pouvoir, M. de La Chalotais perdit le calme avec lequel il avait d'abord supporté son infortune. Son imagination forgea mille chimères pour s'expliquer à lui-même l'acharnement de ses ennemis. Il se crut dévoué à la mort par la société puissante dont il avait provoqué la chute. Ceux d'entre ses amis qui avaient concouru aux arrêts de 1762 en vinrent de leur côté à penser et à dire que le parlement de Bretagne, aussi bien que son procureur-général, étaient victimes d'un vaste complot jésuitique. Croire que des malheureux, broyés par le pouvoir absolu, au char duquel ils s'étaient imprudemment attelés, et

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, affaires de Bretagne, portefeuille L. XXXVI, n° 50 *bis*.

que Rome elle-même était sur le point d'abandonner, avaient pu diriger contre M. de La Chalotais le bras des ministres qui venaient de les proscrire, cela était extravagant sans doute; mais il est certaines heures d'émotion durant lesquelles le cours ordinaire des idées demeure comme suspendu, et où des esprits sensés se laissent envahir par l'absurde. S'il est un fait avéré, c'est que les jésuites ne furent pour rien ni dans les poursuites dirigées contre M. de La Chalotais, ni dans les mauvais traitemens qui vinrent aggraver les douleurs de sa captivité; mais alors tout le monde n'en jugeait pas ainsi. Pendant qu'à Saint-Malo le peuple, anxieux et contristé, attendait chaque jour l'exécution des prisonniers et qu'on y parlait de préparatifs faits au château pour un usage sinistre, à Rennes on s'inquiétait de réunions nocturnes tenues, disait-on, à l'hôpital de Saint-Meen; on avait compté le nombre des ex-jésuites qui s'y introduisaient travestis; on savait le nombre des visiteurs et des visiteuses venus pour assister à des conciliabules ténébreux et pour y mettre leur or à la disposition de chefs inconnus. Ces vagues soupçons ne tardèrent pas à prendre une forme, sinon plus vraisemblable, du moins plus précise. On fit jusque dans les plus minutieux détails toute l'histoire d'une trame ourdie par les jésuites afin de faire empoisonner M. de La Chalotais dans sa prison. Le principal instrument du crime aurait été un vieux prêtre, aumônier de Saint-Meen, lequel avait remis une bourse remplie d'or à l'un des officiers chargés de la garde du procureur-général pour prix de cet assassinat.

Si étranges que fussent de pareils bruits, le malheureux ecclésiastique qu'ils atteignaient se vit obligé de réclamer deux fois des tribunaux justice contre ses calomniateurs obstinés, et, quoiqu'il demeurât à la suite de ces jugemens parfaitement établi que la bourse remise à un officier était la propriété de cet officier lui-même, et que ce dernier n'avait été dans aucun moment ni dans aucun lieu préposé à la garde de M. de La Chalotais, l'abbé Clémenceau, malgré l'honorabilité d'une longue vie, se vit obligé d'inonder la province de mémoires justificatifs pour conserver intact l'honneur de ses cheveux blancs. C'était là un signe du temps, car le plus sûr thermomètre de l'exaltation publique, c'est le degré de crédulité qu'elle peut atteindre.

Cependant rien n'avançait à Saint-Malo ni rien non plus ne se faisait à Rennes. Les magistrats de l'ordre administratif avaient dû, au bout d'un mois, abandonner les siéges du parlement (1), car au-

(1) Lettres patentes du 24 janvier 1766, portant révocation des pouvoirs donnés aux membres du conseil d'état afin de tenir la cour du parlement.

cun avocat ne se présentait pour plaider devant eux, et la plupart des procureurs, sommés de comparaître, venaient déclarer que les cliens leur avaient retiré leurs pouvoirs avec les pièces de leurs procès, ne voulant pas être jugés par un tribunal que repoussait la conscience du pays : noble exemple de patriotisme qu'un historien breton est fier de signaler à l'admiration publique. Les commissaires n'éprouvaient pas un moindre embarras pour continuer l'instruction criminelle, car, indépendamment de l'impossibilité de donner un corps à cette monstrueuse accusation, ils se sentaient abandonnés par le ministère, qui reculait visiblement devant l'attitude comminatoire des grandes compagnies judiciaires et devant l'indignation de la France, aux yeux de laquelle la lumière s'était faite. Si l'on pouvait immoler les accusés de Saint-Malo, on ne pouvait plus les juger. Il fallait ou reculer ou aller jusqu'à la tyrannie, pour laquelle ni Louis XV ni ses ministres n'étaient taillés. Les difficultés les plus insolubles pour les gouvernemens sont celles qu'ils se suscitent à eux-mêmes, car elles ne leur laissent que la périlleuse ressource de se désavouer. Depuis la mort du cardinal de Fleury, ce règne avait marché, pour le dedans comme pour le dehors, de contradictions en contradictions : le moment était venu où celles-ci allaient s'accumuler.

Renonçant à faire juger les accusés par commissaires, le cabinet ordonna leur transfert dans une prison de Rennes, où M. de La Chalotais arriva aux premiers jours d'août. Le roi déclara en même temps sa volonté de faire procéder à l'instruction du procès par le parlement de Bretagne, dont un édit du mois de juillet avait préparé une sorte de réorganisation. Le personnel de la nouvelle cour était formé par les magistrats non démissionnaires; à ceux-ci étaient venus se joindre une vingtaine d'anciens conseillers tous notoirement opposés aux démissions, et qui, ne s'y étant associés l'année précédente qu'afin de ne pas se séparer alors de leurs confrères, rentraient au palais conséquens avec leurs principes. Enfin le commandant de la province avait été autorisé à compléter par les choix qu'il lui conviendrait de faire ce personnel judiciaire, que l'édit ramenait du nombre de 120 à celui de 60 magistrats, nombre largement suffisant pour le service, la quantité des conseillers n'ayant été doublée sous les règnes précédens que pour des considérations purement fiscales, contre lesquelles s'étaient constamment élevés les états de Bretagne et le parlement lui-même.

Rentré à Rennes au commencement de 1766 après une absence de sept mois qui l'avait laissé étranger aux événemens, M. le duc d'Aiguillon avait reçu de la confiance du cabinet deux missions également difficiles : on lui demandait en effet de constituer le nou-

veau parlement et de tenir les états indiqués pour la fin de l'année. Le duc échoua cruellement dans la dernière partie de cette tâche, et n'obtint dans la première qu'un succès fort incomplet. Il parvint à décider à remonter sur les siéges qu'ils avaient abandonnés par un pur point d'honneur à peu près le quart des signataires de la démission collective, et je ne connais pas dans l'histoire de la vieille magistrature de pages plus honorables que celles où le duc d'Aiguillon expose jour par jour les progrès de ses négociations auprès de ces hommes de bien. Malgré la valeur des offices du parlement, qui dépassait assez souvent 100,000 fr., il n'est presque jamais fait allusion dans ces communications personnelles à des intérêts domestiques, même en ce qu'ils ont de plus légitime. Ce qu'on débat de part et d'autre dans ces longs entretiens textuellement reproduits dans les mémoires de M. d'Aiguillon, c'est la mesure de dévouement due à des collègues malheureux, lors même qu'on ne partage pas leur manière de voir, c'est surtout ce que commande la volonté du roi à la fidélité d'un magistrat et à l'honneur d'un gentilhomme (1). Plus d'une fois M. d'Aiguillon, fort étranger pour son propre compte aux scrupules de ses sévères interlocuteurs, est contraint de suspendre la négociation afin d'attendre durant plusieurs jours l'avis d'un directeur ou la consultation écrite d'un casuiste, tant est grande la part de la conscience dans la résolution définitive. Le régime politique dont ce travail déroule le triste tableau mérite à coup sûr bien des reproches; mais, il faut le reconnaître, la moralité des hommes tempérait alors le vice des institutions, contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres temps sous des institutions plus parfaites. Mieux vaudraient pour une grande nation de mauvaises lois corrigées par la hauteur des caractères que des lois excellentes rendues inutiles par la faiblesse générale des convictions.

Les choix complémentaires laissèrent fort à désirer, et le *bailliage d'Aiguillon* eut à se défendre devant le public des reproches qui, quelques années plus tard, atteignirent avec plus de raison peut-être le parlement Maupeou. Cependant M. de La Chalotais et ses coaccusés pouvaient pleinement compter sur la bienveillante équité d'un pareil tribunal malgré les récusations nombreuses que ne manqueraient pas de provoquer dans ses rangs les alliances et les parentés. Le procureur-général n'en déclina pas moins avec une fierté dédaigneuse la compétence du nouveau corps devant lequel on le renvoyait, déclarant ne pouvoir être validement jugé que par « *l'universalité* du parlement rendu à la plénitude de son indépendance et de ses pouvoirs. » Les procédures et les interrogatoires

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. IV, p. 347 et suiv.

recommencèrent pour se prolonger plusieurs mois. Les experts Paillasson et Rollet, hébergés chez l'intendant, comme il convenait à de tels personnages, déployèrent de nouveau leurs belles connaissances; mais des volumes oubliés dans nos bibliothèques furent l'unique fruit de cette longue procédure, que personne ne prenait au sérieux, tant la cause était entendue pour les juges comme pour le public.

Les choses en étaient là lorsque, par un de ces reviremens si communs dans les gouvernemens sans résolution et sans idées, elles prirent tout à coup un autre cours. Dans les derniers mois de 1766, le procès des magistrats bretons fut évoqué devant le roi en son conseil, « sa majesté s'étant réservé la connaissance personnelle de cette affaire. » Par une conséquence de cette résolution nouvelle, les prisonniers furent transférés à la Bastille; mais le 22 décembre ils en sortirent, à leur grande surprise plutôt qu'à leur grande satisfaction. Il leur fut notifié que, sous l'impulsion de sa bonté, le roi avait substitué pour eux l'exil à l'emprisonnement, et qu'il avait ordonné de mettre dans l'oubli et à néant toutes les procédures commencées, « *sa majesté ne voulant pas trouver de coupables.* » C'était abolir les poursuites sans abolir le délit, c'était à l'iniquité d'un procès reconnu impossible substituer l'hypocrisie d'une clémence flétrissante. Ni M. de La Chalotais ni aucun de ses coaccusés ne pouvaient accepter une aussi révoltante situation, et consentir à demeurer sous la suspicion d'un crime pour ne pas laisser les ministres sous le coup d'un embarras. De la ville de Saintes, qui lui avait été assignée pour lieu d'exil et où il séjourna plusieurs années, M. de La Chalotais adressa au roi et à toutes les cours souveraines de victorieux mémoires dans lesquels il réclamait le premier droit du citoyen, celui d'obtenir justice. La plupart des barreaux du royaume donnèrent des consultations dans le même sens, et l'agitation parlementaire à laquelle on avait voulu échapper grossit d'autant plus que le pouvoir révélait davantage ses incertitudes et ses anxiétés. Quoique exilé, M. de La Chalotais semblait remplir la Bretagne de sa présence, tant étaient grands la puissance de son nom et le prestige de ses malheurs. Au moment où il sortait de la Bastille pour se rendre à Saintes, conformément aux ordres du roi, s'ouvraient ces états de 1766 qui portèrent à l'antique constitution bretonne la plus périlleuse atteinte qu'elle eût encore soufferte. On se rappelle à quel degré de violence s'étaient élevées les passions dans la tenue précédente; mais rien dans les scènes du passé ne pouvait laisser pressentir le délire auquel la noblesse se laissa bientôt emporter.

« Il était facile de prévoir que cette assemblée serait fort orageuse, a dit l'homme dont le nom était alors la cause principale de ces orages. La situation des affaires publiques et les dispositions de ceux qui formaient la cabale contre M. le duc d'Aiguillon lui faisaient craindre les plus terribles agitations. Cette crainte était d'autant plus fondée que les malintentionnés ne manquaient pas de prétexte pour causer du trouble. Les attaques de la noblesse contre les ordres de l'église et du tiers, la démission du parlement, qu'on affectait de présenter comme un acte généreux de magistrats opprimés par le pouvoir absolu et qui avaient fait le sacrifice de leur état aux droits sacrés de la patrie, la dispersion de ses membres, la captivité des accusés, l'établissement d'un tribunal irrégulier pour les juger, un vieillard malheureux et son fils cruellement persécutés, punis par l'exil, quoique reconnus innocens, le despotisme armé de lettres de cachet et des ordres les plus rigoureux, tel était le tableau qu'on se proposait de présenter à la multitude pour l'émouvoir. Si l'on ajoute à cela l'espoir fondé de l'impunité qui naissait de la conviction générale où l'on était que le roi faiblirait sur le rappel du parlement comme on l'avait vu fléchir sur tout le reste depuis plusieurs années, on concevra les alarmes de M. d'Aiguillon dans le moment le plus critique de sa vie (1). »

On put pressentir tout ce qui allait se passer en voyant dès la première séance 500 gentilhommes garnir le théâtre, sans avoir au milieu d'eux, pour contenir leur fougueuse inexpérience, M. de Kerguézec, alors exilé. La présidence de la noblesse incombait cette fois au duc de La Trémouille, homme honorable, mais craintif, et d'une insuffisance d'esprit que les dédains railleurs de son ordre lui firent cruellement expier. A peine les commissaires du roi eurent-ils exposé les demandes de la cour, qu'une proposition partit du *bastion* pour faire décider qu'aucune affaire ne serait discutée avant le vote d'une adresse au roi portant sur les points suivans : rappel des membres de l'assemblée placés sous le coup de lettres de cachet, réintégration de l'*universalité* du parlement dans des charges dont la suppression ne pouvait être prononcée et que ses membres seuls étaient en mesure d'occuper régulièrement, jugement des magistrats accusés par un tribunal compétent, et, s'ils étaient reconnus innocens, poursuites contre leurs calomniateurs.

Cette proposition passa au milieu des acclamations de toute la noblesse, et sans rencontrer d'opposition dans les deux autres ordres. Le commandant de la province, à qui elle fut renvoyée, répondit qu'il avait l'espoir fondé de voir sous peu les exilés re-

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. V, p. 3.

prendre leur place aux états, ce qu'il avait lui-même instamment demandé au roi; mais il exprima beaucoup d'étonnement de ce qu'on prétendît contester au souverain, de qui émanait toute justice, le droit de statuer seul sur la composition des cours qui la rendaient en son nom. Les états, ajoutait-il, avaient en d'autres temps critiqué avec trop de vivacité la création de siéges inutiles pour être admis à élever des objections contre la salutaire mesure qui en avait réduit le nombre. Il déclara enfin avoir reçu l'ordre formel de décliner toute ouverture, introduite par quelque voie que ce pût être, au sujet de magistrats qu'il ne s'agissait plus ni de juger ni de défendre, bien qu'ils demeurassent exilés par des considérations dont le roi ne devait compte à personne; la demande qui les concernait pourrait, si elle était conçue en termes convenables, figurer plus tard dans les instructions remises aux députés en cour, mais sous la condition qu'elle vînt à son rang, et lorsque les états auraient épuisé les matières administratives sur lesquelles leur premier devoir était de délibérer. Il conjura donc les trois ordres de se retirer dans leurs chambres pour nommer les commissaires selon les formes accoutumées.

Cette réponse, notifiée en assemblée générale, suscita sur le théâtre la plus furieuse tempête, et celle-ci se renouvela chaque jour de cette tenue, la plus agitée qu'eût encore vue la Bretagne. L'un des vétérans du *bastion*, M. de Coëtanscour, MM. de Piré et de Guerry, dont les pères, conseillers au parlement, étaient alors exilés, s'écrièrent que la tyrannie refusait à ses victimes un droit partout reconnu aux opprimés, celui d'en appeler des violences de ses agens à la justice mieux informée du souverain. Pour faire tomber l'objection tirée de l'interdiction faite aux commissaires de recevoir aucune supplique relative au jugement des magistrats et au rappel de l'*universalité*, c'était le mot consacré, la noblesse arrêta qu'on les inviterait à réclamer de la cour l'autorisation qui leur manquait. Telle fut la première phase de ces débats, qu'on poursuivait dans la pensée d'intimider par une attitude comminatoire un pouvoir dont la faiblesse et la versatilité n'étaient ignorées de personne. Des semaines, puis des mois s'écoulèrent dans la vaine attente d'une autorisation que les commissaires se refusaient à réclamer, alléguant des instructions précises à la rigueur desquelles chaque courrier de Versailles venait encore ajouter. En vain l'église et le tiers se présentaient-ils chaque matin sur le théâtre pour y faire connaître le résultat des travaux opérés dans leurs chambres particulières, en vain les deux procureurs-syndics et les membres de la commission intermédiaire exposaient-ils les résultats de leurs opérations; après ces longues lectures, écoutées en silence, les in-

terruptions éclataient de toutes parts à la seule proposition de revêtir ces travaux d'un caractère définitif par un vote de l'assemblée, la noblesse persistant dans l'engagement d'honneur pris à l'ouverture des états.

Cette attitude ne tarda pas à provoquer dans les deux ordres paralysés par un tel parti pris les irritations les plus vives. Quoique le parlement ne rencontrât pas chez les membres du tiers des sympathies moins prononcées que chez les gentilshommes, la résolution de la noblesse de faire suspendre indéfiniment tous les travaux jusqu'au jugement des six magistrats, la dictature qu'elle affectait, avaient, en exaspérant le tiers-état, fini par le rendre favorable à toutes les vues du commandant de la province. Ce fut en soutenant contre l'ordre privilégié les prétentions de la royauté absolue que la bourgeoisie révéla, au sein des états de Bretagne, les premiers symptômes du mouvement démocratique destiné à faire bientôt une explosion terrible. En servant contre la noblesse les plans du duc d'Aiguillon, elle se préparait à faire triompher vingt ans plus tard contre cette même caste les plans de M. Necker. Les récriminations échangées chaque matin étaient reproduites et envenimées par des écrits clandestins (1). Au reproche de *suppléer aux lumières par des bravades* et *aux bonnes raisons par de grands cris*, la noblesse ripostait en attribuant à la bourgeoisie, qui se montrait de plus en plus favorable à la politique de M. d'Aiguillon, *des mœurs serviles* et *des complaisances d'affranchis*. Les insultes étaient de tous les jours et les rencontres fréquentes : ce fut deux fois à la pointe de l'épée que M. de Silguy eut, quoique gentilhomme, à faire respecter l'honneur de l'ordre du tiers, qu'il présidait en qualité de sénéchal de Quimper.

La noblesse manifestait un acharnement plus vif encore contre l'ordre du clergé. Les évêques, sortis de ses rangs, lui apparaissaient comme des traîtres à la cause commune, parce qu'ils mettaient au service de la cour leur dévouement absolu et leur expérience des affaires. Le respect dû à leur caractère ne les défendait pas toujours contre des outrages quelquefois grossiers. Entre de nombreux exemples, je n'en citerai qu'un seul, pour ne pas manquer au devoir de peindre dans toute leur vérité ces mœurs politiques par trop pittoresques. Dans une séance du soir, les débats entre les ordres avaient dépassé en violence tout ce qu'il serait de nos jours possible de croire et de supporter. Afin de terminer cette scène, l'évêque de Rennes, qui présidait l'assemblée, saisissant

(1) Je citerai au premier rang une *gazette* manuscrite, source abondante d'informations pour la chronique intérieure des états, les *Lettres d'un gentilhomme breton à un gentilhomme espagnol* et les *Entretiens en forme de dialogue sur les états de 1766.*

avec empressement une demande de clôture partie des rangs de la noblesse, et croyant ou affectant de croire qu'elle avait été approuvée par la majorité, se leva en prononçant la formule ordinaire du renvoi : *la reprise des états à demain*. A ces mots, une scène inouie éclata sur le théâtre : se faisant l'organe des bruyantes protestations parties des rangs de son ordre et les traduisant par une insulte, un jeune homme, monté sur les gradins les plus élevés, cria à pleins poumons, en montrant du doigt l'évêque : *A demain la reprise des fourberies de Scapin!*

Une partie notable de la noblesse s'efforçait de réagir contre ces déréglemens de parole et ces imprudences de conduite, dont l'effet certain était d'affaiblir l'autorité morale des états et de donner des armes à leurs ennemis. Quatre-vingt-trois gentilshommes formèrent, trois mois après l'ouverture de la session, une sorte de confédération au sein de leur ordre, pour tenir la balance égale entre la majorité et le commandant de la province. Ils s'étaient groupés d'abord autour du duc de La Trémouille; mais ils furent bientôt abandonnés par ce malheureux président, livré à toutes les tortures de l'incertitude, et qui, placé entre la crainte de déplaire au roi et celle de provoquer les colères de la noblesse, passait son temps à déchirer le soir toutes les lettres qu'il avait écrites le matin. Les chefs de ce noyau étaient MM. de Tinténiac, du Dresnay et de Quélen, hommes instruits et modérés, mais à qui leur bonne lame n'était pas moins utile que leur parole. Doué d'une prestance magnifique, le marquis de Tinténiac, brave et fier comme il seyait au descendant de l'un des *Trente*, avait conquis dans cette tumultueuse assemblée le droit fort rare de parler au milieu d'un profond silence, et ce n'était pas à des discours éloquens qu'il avait été redevable de cet avantage. S'étant levé une première fois sans parvenir, contre l'habitude, à se faire entendre, il prononça d'une voix forte ces paroles, accompagnées d'un geste significatif : « Je préviens ici tout le monde que j'ai l'œil aussi bon que l'oreille, et que, si je suis interrompu, sachant fort bien à qui m'en prendre, au sortir de la salle, je clouerai l'interrupteur contre terre comme un crapaud. » Cette perspective ne tenta personne, et M. de Tinténiac put parler à pleine poitrine. Lorsque la noblesse paraissait prête à fléchir sous les charges et l'ennui d'une vie aussi dispendieuse que vide, les chefs du *bastion* avisaient à des moyens nouveaux afin d'entretenir son ardeur. On proposait la rédaction d'une adresse à la nation française pour lui faire connaître les justes griefs de la Bretagne; on parvenait à faire voter celle d'un mémoire aux princes du sang et ayant le même objet. Un jour, une scène dramatique vint placer sous le coup de la même émotion les trois ordres, depuis plus de

quatre mois en dissidence. Un parent de M. de La Chalotais parut dans l'assemblée tenant par la main un enfant de cinq ans, vêtu de deuil. « Voici, messieurs, s'écria-t-il, le petit-fils de l'homme auquel les ministres refusent des juges, espérant lui ravir l'honneur, faute d'avoir pu faire tomber sa tête! Par ma voix, cet enfant vous demande protection : la lui refuserez-vous? » Et toutes les mains de se tendre pour jurer que la cause des magistrats calomniés demeurerait la cause de la province jusqu'au jour d'une solennelle réparation.

Rien n'avançait cependant, et le moment était venu de mettre les fermes en adjudication et de rédiger les nouveaux rôles. Acculé dans une impasse par l'invincible inertie de la noblesse, le gouvernement prit tout à coup la résolution de se passer de son vote et de faire statuer provisoirement à la majorité de deux ordres contre un, « vu l'urgence et le cas manifeste de force majeure. » En exprimant leurs alarmes de cette résolution, l'église et le tiers ne tardèrent pas à en admettre la nécessité « pour cette fois et sans tirer à conséquence pour l'avenir. » A la suite de débats auxquels la majorité de la noblesse avait cessé de prendre part, les deux ordres prononcèrent l'enregistrement d'un ordre du roi qui portait en substance que, « sa majesté étant informée du refus obstiné de la noblesse de concourir à délibérer sur aucune des demandes soumises aux états dans le courant de février, considérant que cet ordre a constamment détruit la liberté de l'assemblée sous prétexte de la réclamer, et que les troubles et les tumultes journellement suscités par lui ont contraint l'église et le tiers à délibérer à part dans leurs chambres respectives, ordonne que les avis unanimement pris et déposés au greffe par les ordres de l'église et du tiers sur les demandes faites de sa part et sur les affaires de la province formeront délibération, et seront pris au nom des états et transcrits comme tels sur leurs registres (1). » Le ministère faisait enregistrer dans la même forme un règlement général pour la tenue des assemblées et le mode des délibérations, de telle sorte que la liberté bretonne expira sous le coup des efforts tentés par ses généreux, mais imprudens défenseurs. Au dernier jour du mois de mai 1767 s'ouvrit, en se prolongeant fort avant dans la nuit, une séance où les haines accumulées durant cinq mois éclatèrent par les plus violentes objurgations. Deux membres des états, MM. de La Moussaye et Levicomte, venaient d'être enlevés par la maréchaussée pour avoir contesté le droit que s'était attribué le monarque. Cet acte arbitraire provoqua dans les rangs de la noblesse

(1) Registre des états de Rennes, 21 mai 1767.

une exaspération fort naturelle, mais à laquelle les deux autres ordres ne parurent pas s'associer, tant la scission était déjà profonde, encore que le tiers ne fût représenté que par quarante-deux députés, dont près de la moitié se composait d'anoblis. Les signes du temps étaient déjà nombreux, et ce n'est pas sans éprouver une sorte de frisson que je lis dans le récit écrit par un témoin de cette scène, toute pleine des grandes menaces de l'avenir : « Au moment où M. l'évêque de Rennes a déclaré les états terminés, M. de Bégasson s'est adressé au tiers, immobile sur ses bancs, et s'est écrié : Messieurs, à la manière dont vous y allez, bientôt vous demanderez nos têtes! »

Tandis que les passions s'allumaient encore ignorées, quoique déjà formidables, le gouvernement de Louis XV continuait sa lutte contre la puissance parlementaire, passant de la faiblesse la plus insigne à la plus aventureuse témérité. M. de La Chalotais et ses cinq coaccusés persistaient énergiquement dans leur appel à la justice. A cette réclamation, appuyée par toute la France, les ministres opposaient la volonté du roi, lequel entendait anéantir jusqu'aux dernières traces de cette affaire en prescrivant à tous l'oubli le plus profond. Ce fut en ces circonstances que le duc d'Aiguillon, comprenant qu'il était devenu un obstacle à la paix publique, supplia le roi de l'éloigner d'une province où les meilleures intentions n'avaient pu lui épargner de grandes fautes. Le *bailliage d'Aiguillon* succomba aussitôt après la retraite de son fondateur, la plupart de ses membres réclamant plus énergiquement que personne le rappel de tous les anciens magistrats. Le duc de Duras, nouveau commandant de la province, appuya le vœu public par des considérations d'apaisement, et le roi ne tarda pas à y déférer. Le 15 juillet 1769, Rennes assistait à une solennité qu'il faut saluer comme l'un des premiers triomphes remportés en France par la puissance de l'opinion publique. Ce jour-là, aux acclamations d'un peuple qui s'était courageusement associé à toutes les phases de cette longue lutte, soixante-dix magistrats remontèrent sur les siéges qu'avait honorés leur persévérance; mais, bien loin de calmer les passions suscitées en Bretagne par l'administration précédente, l'éclatant succès de ses ennemis rendit ces passions plus implacables. La province se couvrit d'écrits anonymes dans lesquels l'ancien commandant était accusé de tous les crimes, y compris celui d'assassinat. On imagina de rajeunir la ridicule histoire de l'abbé Clémenceau, lequel aurait organisé, sur la provocation du duc d'Aiguillon, une tentative d'empoisonnement contre M. de La Chalotais en subornant l'un de ses gardiens; enfin, l'imagination du peuple se donnant pleine carrière, on fabriqua le dramatique roman d'une exécution clandestine pour

l'accomplissement de laquelle M. d'Aiguillon, travesti en domestique, serait arrivé de nuit à Saint-Malo accompagné de plusieurs bourreaux, lesquels s'occupaient des apprêts du supplice, lorsqu'un contre-ordre du roi, expédié par un courrier arrivé ventre à terre, aurait sauvé les prisonniers une demi-heure avant l'instant fatal.

L'absurdité d'un pareil conte avait été un stimulant pour la crédulité populaire, et dans certains momens tout le monde est peuple : aussi l'ancien parlement fut-il à peine rétabli que, trompant les vues de conciliation qui avaient provoqué son rappel, il s'empressa d'informer sur ces rumeurs en leur donnant une consistance qu'elles ne pouvaient avoir par elles-mêmes. En avril 1770, il rendit un arrêt portant injonction « d'instruire sur les faits de subornation, de faux témoignages et autres crimes imputés au sieur duc d'Aiguillon. » L'instance flétrissante dont le menaçaient ses adversaires implacables conduisit l'homme qui, sans avoir forgé la trame des billets anonymes, y avait certainement applaudi, à réclamer la juridiction de la cour des pairs pour se défendre contre la calomnie, dont il connaissait à son tour les amertumes. On sait comment ce procès, autorisé par Louis XV, fut suspendu tout à coup par un ordre royal après avoir été ouvert avec une grande solennité. Personne n'ignore enfin comment le duc d'Aiguillon, appelé au ministère par l'influence de Mme Du Barry après le renvoi du duc de Choiseul, devint avec le chancelier Maupeou l'instrument principal du coup d'état sous lequel aurait succombé pour toujours la puissance parlementaire, si lors de son avénement à la couronne Louis XVI n'avait cru devoir la relever. En indiquant ces faits, je ne devance un moment l'ordre des temps qu'afin de placer dans son cadre la vie complète de M. de La Chalotais. Au début du nouveau règne, le vieux procureur-général, comblé des distinctions de la cour, reprit à Rennes la charge dont l'exercice actif passa à M. de Caradeuc, son fils. Celui-ci périt en 1793 sur l'échafaud, où son noble père aurait porté sa tête, s'il avait assez vécu pour voir l'ère des expiations succéder à celle des fautes. M. de La Chalotais était mort en 1785, pleuré par l'ardente génération dont il avait été l'un des maîtres, et par la Bretagne, à laquelle il n'eut pas la douleur de survivre, laissant à la postérité le souvenir d'une carrière remplie par des travaux moins durables que son nom, et terminée par la lutte glorieuse durant laquelle, martyr lui-même de la haine et de la calomnie, il souffrit trop des passions d'autrui pour ne s'être pas demandé à l'heure suprême s'il s'était toujours bien défendu contre les siennes.

L. DE CARNÉ.

LA

COCHINCHINE FRANÇAISE

DEPUIS L'ANNEXION DES PROVINCES DU SUD.

Depuis de longues années, la France ne semble plus croire les colonies nécessaires à la grandeur et à la prospérité du pays. Nous avons presque perdu le goût de ces possessions lointaines qui créent d'immenses débouchés à l'industrie nationale, et portent, comme en Angleterre et en Hollande, la richesse expansive d'un grand état ou d'un petit royaume à son plus haut degré de puissance. Les causes de cette indifférence sont multiples, et nos pertes douloureuses au siècle dernier, nos désastres maritimes, l'ancien régime commercial, l'abolition de l'esclavage, ont beaucoup contribué à paralyser notre élan. Peu à peu notre pavillon a cessé de dominer sur les mers, les capitaux français ont abandonné les opérations coloniales, et la nation a déserté le champ des explorations lointaines. Sous tous les régimes néanmoins, les gouvernemens ont essayé de jeter encore la France dans ces grandes entreprises en créant pour nos produits, pour nos marines de guerre et de commerce des ports de relâche, des centres nationaux sur divers points du globe. C'est à cette préoccupation constante que nous devons le maintien de nos droits sur Madagascar et les établissemens de Taïti, de la Nouvelle-Calédonie, de Cochinchine; mais ces prises de possession n'ont réveillé en France aucune ardeur, et l'esprit public ne s'en est ému que lorsque des complications fortuites, nées sur le sol même de ces contrées, menaçaient de troubler la paix de

l'Europe. En un mot, il y a chez nous tendance à considérer une conquête lointaine comme l'idée et l'œuvre personnelle d'un souverain ou d'un ministre, et bien rarement on la regarde comme une nécessité et une richesse pour la France. Alors l'opinion reste froide, critique l'opération, doute du résultat économique, craint une catastrophe finale, et le commerce maritime suit sa routine ordinaire.

C'est ainsi que l'annexion des trois provinces du sud de la Basse-Cochinchine, faite au mois de juin dernier en quelques jours, sans pertes d'hommes ni dépenses sérieuses, a passé presque inaperçue. Cependant c'est de cette époque seulement que la colonie, après six années de luttes et d'efforts, s'est assise sur des bases durables, et qu'elle a conquis sa véritable position politique et commerciale dans le monde de l'extrême Orient. Nous n'avons en effet plus rien à craindre des trahisons de la cour de Hué, maintenant que ses mandarins n'ont plus d'accès sur notre territoire. Le roi Tu-duc, avec des ressources financières restreintes et des moyens d'action relativement bornés, ne peut plus revendiquer ces provinces, qu'il a perdues pour avoir déchiré le traité signé avec le vice-amiral Bonard. L'annexion n'a point eu pour mobile de vaines idées d'agrandissement; nous avons voulu conquérir un gage de sécurité pour l'avenir en occupant le foyer d'insurrections incessantes fomentées contre notre autorité et nos droits. Du côté de l'est, une chaîne de montagnes nous sépare de l'empire d'Annam; au nord, nous sommes couverts par le protectorat que nous exerçons depuis quatre ans sur le Cambodge; à l'ouest et au sud, la mer nous sert à la fois de limite et de défense. La colonie a donc ses frontières naturelles. Son territoire représente le quart de la superficie de la France; la fécondité de la terre rappelle celle des deltas que forment les grands fleuves avant de se jeter à la mer; les recettes locales approchent sensiblement de 9 millions; la valeur des exportations et des importations a, l'année dernière, atteint près de 64 millions de francs, et la navigation a occupé un nombre de bâtimens jaugeant ensemble 500,000 tonneaux environ, en faisant entrer dans ce compte les barques annamites pour le chiffre de 130,000 tonneaux; enfin la demande du riz à Saïgon est illimitée; la qualité produite dans notre colonie fait prime sur les marchés de Chine, et le cours de cette denrée s'y établit d'après les prix français.

Tels sont les principaux élémens de prospérité que la France est appelée à mettre en valeur. Aussi les esprits prévoyans sont-ils en droit de demander si les idées gouvernementales qui régissent cette population agricole de trois millions d'Asiatiques sont à la hauteur des progrès de la civilisation moderne en matière d'ini-

tiative individuelle, de liberté commerciale et d'économie politique. Involontairement aussi, dès que l'on s'occupe de colonisation, on se prend à penser à cette poignée de Hollandais qui commandent à 50 millions d'indigènes dans les Indes néerlandaises. On sait qu'ils ont implanté à Java un système de culture et d'administration qui a fait la richesse des habitans et rapporté à la mère-patrie jusqu'à 40 millions de francs par année. Sans tenir compte des différences de temps et de mœurs, on espère que sur cette terre neuve de Cochinchine les mêmes principes pourraient être adoptés. Il est donc intéressant, après avoir étudié les causes qui nous ont conduits à l'annexion des trois provinces du sud de la Basse-Cochinchine, de connaître les raisons qui ont fait adopter à Saïgon la liberté illimitée du commerce et de l'achat des terres par les hommes de toute race au lieu du monopole exclusif et du régime féodal suivi à Java.

Nous avons repris bien tard notre rang parmi les nations colonisatrices; aussi, de tous les systèmes de gouvernement, de culture et d'exploitation, nous avons dû choisir le plus rapide et le plus sûr pour atteindre le but vers lequel tendent toutes les nations en fondant un établissement lointain, c'est-à-dire indemniser la métropole de ses dépenses extraordinaires ou payer l'intérêt de la dette contractée pour créer la colonie sans appauvrir le sol, ni pressurer les habitans. En ce moment, l'Angleterre, dégagée de ses préoccupations continentales, n'hésite pas à s'imposer d'un nouveau *penny* sur le revenu pour trouver les 100 millions nécessaires au maintien de son prestige en Orient et fonder peut-être des comptoirs en Abyssinie; la Hollande n'a pas craint non plus de créer en 1832 une compagnie au capital de 75 millions de francs pour mettre en valeur l'île de Java, tandis que nous avons fondé notre colonie de Cochinchine sans emprunts et sur les ressources des budgets ordinaires ou extraordinaires. Les points de départ sont donc bien différens, et c'est de l'histoire de notre passé, de l'examen de notre état présent et de la comparaison avec les progrès et le but de nos puissans voisins que l'on pourra conclure si les institutions en Cochinchine assurent ou non à notre établissement un avenir prospère.

I.

La géographie de la Basse-Cochinchine a été faite ici (1), elle n'est donc plus à faire; mais, pour généraliser la connaissance parfaite des lieux, pour fixer dans les mémoires l'assiette du pays et

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1867.

notre position politique avant l'annexion des trois provinces du sud, il est nécessaire de comparer physiquement notre colonie à une terre familière à tout le monde, à l'Égypte par exemple. Si l'on ne tient pas compte de l'orientation, un observateur placé dans la Méditerranée peut se figurer l'empire d'Annam représenté par les déserts de Libye et les côtes de Tripoli. Après une conquête et un traité, nous serions devenus maîtres dans le delta du Nil du port d'Alexandrie et de la branche de Damiette, laissant à l'ennemi la souveraineté des bouches de Rosette, tanitique et pélusiaque, avec libre passage sur notre possession pour ses agens, ses préfets, ses lettrés et ses barques. Dans cette hypothèse, et pour compléter la similitude, la Haute-Égypte figurerait le royaume du Cambodge, et la Mer-Rouge le golfe de Siam; le Nil rappellerait alors le Mekong, avec lequel il a tant de ressemblance par ses crues périodiques et fécondes. Nous formions, on le voit, une enclave dans l'empire cochinchinois, et on comprend combien nous étions abordables par tous les points, avec quelle facilité les bandes de pirates et de pillards trouvaient en quelques heures un refuge assuré chez leurs compatriotes par le réseau d'*arroyos* qui relient entre eux les bras du Cambodge que nous ne possédions pas encore. A la rigueur même, les Annamites pouvaient se concerter, se réunir au large, sur les bancs, au milieu des pêcheries qui encombrent les embouchures du fleuve, tomber à l'improviste sur les centres ralliés à notre domination, et, profitant d'une marée favorable, disparaître, laissant l'incendie derrière eux, sans que l'on pût les poursuivre efficacement, ni soupçonner leur connivence avec les autorités des trois provinces du sud.

Jusqu'à l'année dernière, la cour de Hué n'avait cependant jamais manqué ouvertement aux clauses du traité conclu par l'amiral Bonard. Les échéances de l'indemnité de guerre stipulée pour nous et les Espagnols, souvent reculées, finissaient toujours par être soldées; mais les mandarins abusaient étrangement de leur droit de libre circulation sur nos terres. Ils encourageaient les résistances à nos ordres et semaient partout des doutes sur la perpétuité de la présence de nos troupes dans le pays. Notre attitude les encourageait peut-être dans cette voie, car un instant nous avions paru hésiter devant les dépenses de première installation, et l'on avait pensé même à ne garder de nos provinces que quelques comptoirs commerciaux, espèces de ports francs intérieurs, reliés entre eux par des routes stratégiques et défendus par une garnison réduite. C'était perdre les résultats déjà obtenus sans compensation dans l'avenir et compromettre les Annamites qui s'étaient dévoués à notre cause. On sait quelles hécatombes humaines signalent tou-

jours la rentrée d'Asiatiques sur un territoire qui leur est rendu par traité, ou qu'ils reconquièrent par les armes. Les représailles eussent donc été terribles, et, si cette idée d'occupation limitée eût été mise à exécution, la marine l'eût frappée d'une réprobation générale. Cependant les mandarins avaient eu bien vite connaissance de ce projet avorté, et ils l'exploitèrent habilement pour ébranler notre crédit et diminuer notre prestige aux yeux de ce peuple crédule, craintif et ignorant. D'ailleurs, il y a quatre ou cinq ans, la langue et l'écriture annamites nous étaient encore peu connues; les lois, les mœurs et les habitudes ne nous étaient pas familières, et nous froissions souvent le peuple ou les principales familles quand nous cherchions le plus à nous les attacher. Il suffisait alors de donner un peu d'argent aux mécontens, de montrer un cachet de mandarin, de parler d'un ordre secret venu de Hué, de lancer dans les campagnes quelques hommes influens, pour mettre en un instant tout le pays en feu. Il nous fallait un effort considérable pour comprimer vite et à propos ce mouvement qui n'avait pourtant rien de national; l'année de culture était compromise, le commerce souffrait, et notre population se désaffectionnait parce qu'elle n'avait pas toujours été protégée à temps. Malgré ces troubles incessans, nos recettes locales, au mois de mars 1866, s'élevaient à près de 4 millions; l'administration coloniale commençait à fonctionner avec intelligence des hommes et des choses, la marine et l'armée rivalisaient de vigilance et de fermeté : aussi les bandes de pillards ne pouvaient-elles plus s'établir nulle part avec solidité. Une inquiétude sourde, une sorte de malaise planait toutefois sur le pays. Les Annamites ne cultivaient que ce qui leur était strictement nécessaire pour se nourrir et payer l'impôt, et les transactions restaient nulles. Chacun voyait d'où venait le mal, et sentait que, pour y porter un remède immédiat, il fallait non plus garder une sorte de défensive, mais frapper l'ennemi chez lui, au cœur de la rébellion.

Cette solution était naturelle, nettement indiquée par les événemens du passé. D'ailleurs les griefs contre la cour de Hué étaient si réels et si sérieux, qu'au nom même de notre sécurité personnelle il fallait en finir. Notre invasion dans les trois provinces du sud paraissait tellement imminente aux mandarins militaires de Vinluong et de Chandoc, qu'effrayés de la responsabilité qu'ils avaient encourue, impuissans à nous résister en face, ils tentèrent une diversion et nous suscitèrent les plus graves embarras au nord de nos possessions, entre Tayning et le Cambodge. Depuis 1863, ce dernier royaume avait été placé sous notre protectorat, autant pour le sauver de lui-même que pour mettre fin aux prétentions que les cours

de Hué et de Siam s'arrogeaient sur ce pays, déchiré et affaibli depuis un siècle par la plus effroyable anarchie. De tout temps, le roi de Cambodge avait été un souverain absolu, le régime des terres féodal et la polygamie admise. A la fin de chaque règne, les prétendans au trône, toujours nombreux, cherchaient à conquérir le pouvoir par la guerre civile. Ces divisions intestines étaient éternisées encore par les mandarins de Bangkok ou d'Annam, qui se disputaient la suzeraineté de cet état au nom d'anciens droits fort douteux. A ce jeu terrible pour un peuple, les Cambodgiens, malgré leur ancienne et puissante civilisation, attestée par les ruines d'Angor, avaient perdu tout sens moral et politique; profitant du manque absolu d'administration intérieure, les Siamois avaient pu leur enlever deux de leurs provinces.

Il était impossible de laisser subsister un désordre aussi permanent sur notre frontière nord; cette grande vallée du Mekong, riche en produits précieux, comme le coton, l'indigo, l'ivoire, les arachides, fournissait de plus à notre colonie un nombreux bétail, dont nous ne consommions pas moins de 12,000 têtes par an, au prix de 35 francs la tête à Saïgon. Aussi l'amiral de La Grandière, qui venait d'être nommé gouverneur de la Cochinchine, se hâta-t-il de faire élire Norodon roi du Cambodge. Il lui donna l'investiture, lui fit accepter notre protectorat, plaça près de lui un officier pour le guider, une petite garnison pour le défendre, et fit renvoyer à leurs cours les ambassadeurs de Hué et de Siam. Afin d'éviter toute difficulté dans l'avenir, le gouverneur amena et interna à Saïgon Fracleo-fa, frère du roi, et un Cambodgien du nom de Pou-Combo, espèce d'illuminé se disant de sang royal, qui avait erré vingt ans comme bonze dans les forêts du Laos.

Pendant trois années, tout resta calme du côté du Cambodge. Un jour, en mars 1866, Pou-Combo disparut de Saïgon et gagna le terrain vague situé entre le Mekong et Tayning. Montrant à quelques fanatiques des tatouages qui, selon lui, prouvaient son origine royale, il sema l'agitation sur toute notre frontière. Le capitaine de Larclause, qui le connaissait, alla au-devant de lui sans armes et en ami. Pou-Combo le laissa assassiner sous ses yeux. La rébellion alors redoubla d'intensité, et la mort du colonel Marchaisse, tué peu après dans une reconnaissance hardie, vint augmenter la confiance de l'ennemi. En quelques jours, l'insurrection prit des proportions considérables. Oudon, la capitale sacrée du Cambodge, Pnon-Pen, le chef-lieu politique et militaire, étaient menacés au nom du prétendant Pou-Combo. Tout le long du grand bras du Mekong, qui nous séparait des provinces annamites, des attaques journalières effrayaient les indigènes, troublaient les centres de population, fatiguaient les troupes, et menaçaient presque la banlieue de Saïgon.

Au fond, le danger n'était pas grand : l'ennemi, peu nombreux, organisait sa résistance dans les rizières et les terrains inondés pendant la saison pluvieuse plus qu'il ne songeait à une attaque sérieuse pour nous jeter à la mer; mais on comprend l'effroi que peuvent causer dans un pays plat des incendies qui s'allument chaque soir sur plusieurs points de l'horizon, sans parler des marches mystérieuses de soldats à travers la campagne et des coups de feu que l'on entend au loin. Nos troupes, rapidement concentrées sous les ordres du comm andant d'infanterie de marine Alleyron, marchèrent au nord, appuyées dans les *arroyos*, les *vaïcos* et le Mekong par des canonnières, et entamèrent contre un ennemi insaisissable, dans la boue, sous un soleil de plomb ou des orages diluviens, une des campagnes les plus pénibles qui se soient faites en Cochinchine. Dans ce pays, où l'ennemi a vis-à-vis de nous une infériorité notoire, il y a peu de gloire à acquérir; mais le soldat européen, énervé par le climat et les marches dans des marais sans fin, a besoin de toute son énergie, de tout son honneur militaire, pour ne pas s'arrêter en route, brisé par la fatigue ou la fièvre. Rien ne vient l'animer : les engagemens sont rares, le paysage splendide se répète avec une monotonie qui fatigue, on croit toujours revenir au même point, tourner dans un même cercle. L'histoire de cette campagne, malgré l'importance des résultats, peut donc se résumer en quelques mots. La colonne Alleyron, opérant dans le nord de Tayning, rejeta l'ennemi sur les troupes du général Reboul, qui gardait le Cambodge. Pou-Combo, pris entre deux feux, serré de près par la flottille, laissa débander ses hommes et disparut. Au commencement de l'année 1867, tout paraissait rentré dans le calme. En étudiant avec soin la situation, on eut bien vite acquis la certitude que les mandarins des trois provinces étaient les auteurs de cette levée soudaine de boucliers. Les papiers trouvés sur les morts et les renseignemens fournis par les prisonniers ramassés sur les champs de bataille ne laissèrent plus de doute à cet égard. Pou-Combo avait été payé par les autorités annamites; celles-ci avaient fourni les vivres, l'argent, les hommes, les plans, ainsi que les barques qui portaient les fuyards dans un asile assuré et les renforts aux points vulnérables. L'amiral gouverneur se plaignit à Fan-tan-gian, chef suprême pour Tu-duc des provinces annamites limitrophes, de cette violation des traités et de la connivence des mandarins placés sous ses ordres. Fan-tan-gian n'était pas personnellement coupable, il usait au contraire ses forces à faire respecter la foi jurée; mais, comme tous les représentans des pouvoirs faibles ou expirans, il était peu obéi. L'amiral n'insista point, et attendit avec patience les événemens.

Dans tous les pays agricoles, il est des époques périodiques pendant lesquelles les agitateurs peuvent facilement recruter des hommes, organiser *une Vendée*. C'est le moment où les travaux des champs sont terminés. En Cochinchine, ce chômage tombe à peu près vers la fin du mois de mars, au commencement de la saison des pluies. En prévision de nouveaux troubles, on distribua donc les troupes, les irréguliers et les canonnières pour la défense et pour l'attaque; puis, sans mouvemens apparens, on se tint prêt à tout. Au mois de mai 1867, à date fixe et prévue pour ainsi dire, Pou-Combo se retrouva aux mêmes lieux avec les mêmes projets et les mêmes prétentions au trône de Norodon. L'amiral ne l'attaqua pas directement; il lança contre lui Fra-cleo-fa, le frère du roi, qui demandait avec instance à se mettre à la tête de Cambodgiens fidèles. Pou-Combo fit son jeu ordinaire, inquiéta plusieurs points à la fois, signalant son passage par des incendies; mais Fra-cleo-fa, bien armé par nos soins, appuyé de loin par la garnison de Tayning et une petite colonne mobile, marcha vigoureusement en avant, prenant chaque jour plus d'ascendant sur ses hommes et gagnant du terrain sur l'ennemi, qui ne tint nulle part. Pou-Combo, abandonné de tous, même de ses partisans les plus dévoués, prit la fuite vers les déserts et ne reparut plus. Pendant ce temps, les troupes et les bâtimens de flottille se concentraient à Saïgon et à Mytho, où chacun attendait fiévreusement le signal du départ pour les trois provinces annamites. C'était moins un désir de gloire qui animait les troupes que la certitude de terminer bientôt et à jamais d'éternelles rébellions. Pour le commerce, tant français qu'étranger, le moment était enfin venu où il allait pouvoir s'asseoir solidement; on tenait le vrai remède à tous ces pillages de champs ou de barques, la solution des incertitudes qui ruinaient les combinaisons les plus sûres, et annulaient les forces productives d'un pays si riche.

Le 19 juin dernier, à la pointe du jour, les canonnières, portant un millier d'hommes, mouillèrent devant Vinluong et l'investirent en quelques instans par terre et par eau. Les habitans, plus curieux qu'effrayés, étaient groupés sur les rives du fleuve. Aucune résistance ne fut faite à notre entrée dans la citadelle, restée ouverte. Bientôt après le gouverneur Fan-tan-gian, accompagné des mandarins militaires et civils, sortit de la place et vint à bord de l'*Ondine*, où flottait le pavillon du vice-amiral de La Grandière. Si petit que fût le cadre, l'entrevue empruntait aux circonstances une certaine solennité, car Fan-tan-gian nous apportait la soumission d'une population de plus de 500,000 âmes. Dans une allocution courte et digne, il recommanda les provinces à la clémence du

vainqueur, et, après avoir fait ses réserves pour les propriétés particulières de l'état, il revint à terre donner des ordres pour que toute l'administration et les armes nous fussent remises sans luttes et sans tromperies.

Le 21, nous prenions Chandoc et bientôt après Hatien, chefs-lieux des deux autres provinces. En moins d'une semaine, les principaux marchés, les villages et les centres importans étaient occupés sans difficultés. Partout nos inspecteurs voyaient les maires annamites leur remettre paisiblement les cahiers d'impôts, leur confier la garde des forts et des édifices publics et abandonner ensuite leurs fonctions. En quelques jours, l'annexion était faite sans un coup de fusil et sans le moindre préjudice pour la navigation fluviale, qui ne perdit pas une marée. Les douanes intérieures et les fermes d'impôt iniques furent abolies le jour même de notre entrée; le gros de nos troupes regagna Saïgon, laissant des garnisons suffisantes, et le voyageur qui eût traversé ces provinces nouvelles la veille de notre prise de possession et le lendemain n'eût rien trouvé de changé dans l'attitude calme des habitans.

Les fonctionnaires d'un grade un peu élevé demandèrent et obtinrent de retourner à Hué par la voie de terre ou de mer : Fan-tan-gian resta seul. Il voulait, disait-il, négocier, attendre des ordres, remettre entièrement l'administration et surtout assumer sur sa tête la responsabilité des événemens accomplis. Il avait tout fait pour les conjurer, et, s'il avait été impuissant à faire comprendre aux mandarins militaires que la vraie politique nationale était de respecter le traité pour nous enlever tout droit de terminer ces violations incessantes par une annexion, il sut au moins empêcher que les villes ne fussent fermées, les *arroyos* barrés, les citadelles défendues. Il ne voulait ni rendre ni vendre son pays; mais il avait été en Europe, il connaissait nos forces, savait la lutte impossible, et à tout prix il voulait empêcher l'effusion du sang. Il y réussit; cependant, pour que sa mémoire fût sans tache aux yeux de ses concitoyens et de son roi, il devait périr. Il tenta inutilement de se laisser mourir d'inanition, et il attendit ainsi de longs jours, sans que son intelligence si vive parût affaiblie, sans que son sourire si fin et si triste disparût de ses lèvres. Arrivé à la dernière limite d'épuisement, il prit un peu d'opium, fit appeler les siens et quelques-uns de nos officiers qu'il aimait, recommanda solennellement à ses petits-enfans, jeunes encore, de se faire Français de cœur, et s'éteignit. Cette mort fut simple et digne. Elle termina noblement la carrière d'un homme d'état et d'un patriote. La vie de Fan-tan-gian avait été une lutte énergique contre nous. Son dernier acte fut un sacrifice

pour sauver son honneur et l'existence de plusieurs milliers de ses concitoyens.

II.

Le plus aisé de notre tâche en Cochinchine était heureusement terminé; la conquête d'empires lointains sur des races inférieures à la nôtre par l'intelligence et la force matérielle n'a jamais été d'une grande difficulté pour les Européens de toutes nations. Même dans les contrées les plus peuplées, les soulèvemens religieux ou nationaux ne triomphent jamais de poignées de blancs bien commandés; mais, une fois maîtres des principaux forts, des capitales, des clés du pays, les Occidentaux agissent à l'égard des vaincus selon le génie de la nation à laquelle ils appartiennent et les tendances politiques de la société où ils ont vécu. Il y a trois siècles, à l'époque de leurs principales découvertes et de leurs premiers établissemens, les Européens n'eurent guère que deux procédés de colonisation : dans le Nouveau-Monde, c'était l'extermination des indigènes et le remplacement de ceux-ci par des nègres; en Asie, on prenait de vive force une ville comme centre d'un territoire, on s'agrandissait sans cesse par l'annexion rapide des petits royaumes, et on absorbait peu à peu les princes plus puissans, dont on dissolvait les forces par des traités onéreux ou des discordes intestines. Quel que fût d'ailleurs le système de conquête employé, dès que le peuple était soumis, le gouvernement de la mère-patrie était remplacé par l'autorité d'une grande compagnie, véritable société en commandite, dont l'objet fut d'abord la recherche de l'or, et dont la principale source de richesse consistait dans le monopole de tous les autres produits pour ses actionnaires à l'exclusion de ses propres nationaux. Ce fut un moment épouvantable dans la vie des peuples de plus de la moitié du monde, et ces horreurs n'aboutirent qu'à la banqueroute pour les compagnies et à la ruine pour les contrées qu'elles administraient. L'état, désarmé d'abord contre les exactions de ces fermiers, reprit peu à peu sa tutelle sur les populations décimées, et rentra dans la propriété du sol, partout appauvri par ce détestable système de régie. Au commencement de notre siècle, la compagnie des Indes anglaises subsistait seule; mais son action était surveillée strictement par la couronne, dont les droits s'accrurent chaque jour jusqu'à la disparition de la compagnie, il y a quelques années.

Aujourd'hui toutes les colonies qui n'ont point reconquis leur liberté avant ou après notre révolution sont donc gouvernées di-

rectement par les métropoles. Les blancs y jouissent des droits ordinaires qu'ils possèdent dans leur patrie; les naturels y sont traités humainement, suivant leurs traditions séculaires et leurs anciens codes. On respecte la religion, les coutumes et surtout le mode de propriété; mais l'égalité civile n'existe pas encore. L'indigène n'est point jugé par ses pairs, par les hommes de sa race, et ne parvient pas aux grands emplois. En général aussi, le pouvoir militaire perd sa suprématie dès que l'énergie des populations a été domptée, que la force de rébellion a été éteinte, et c'est au pouvoir civil qu'est dévolu le soin d'administrer.

Cette manière de gouverner a fait l'Inde anglaise riche et prospère, soldant son budget local en équilibre ou même en excédant, sans compter les sommes énormes qu'elle rapporte indirectement à l'Angleterre par le commerce, le monopole du sel et de l'opium. Les Hollandais, malgré cet exemple, maintinrent jusqu'en 1830 à Java l'ancien système de colonisation; mais le déficit grandit si promptement que, pour y remédier, ils n'hésitèrent pas à rompre avec les idées économiques les plus accréditées et à organiser tout un système d'administration qui mit l'indigène en tutelle et fit l'état à la fois propriétaire et négociant. C'était créer le servage complet de toute la population autochthone et le monopole de tous les produits; mais les résultats obtenus sont si merveilleux, la similitude du climat avec celui de la Cochinchine est si grande, qu'il est utile de suivre les procédés employés à Batavia pour bien comprendre les motifs qui nous les ont fait rejeter à Saïgon.

Avant l'arrivée des Européens, l'île de Java, malgré la religion mahométane, implantée cinquante ans après l'hégire, était restée bouddhique quant aux institutions : la terre appartenait au souverain ou au conquérant, le régime était féodal, le paysan astreint à la corvée et tenu de travailler les terres de son seigneur. Les Hollandais ou la compagnie qui les représentait, à mesure qu'ils s'établirent, adoucirent ce que ce système pouvait avoir d'excessif en demandant une très faible part des produits des champs de riz qui font vivre l'indigène; mais ils conservèrent la prestation en nature, et l'appliquèrent à la culture forcée des produits exotiques, comme le sucre, le café, le poivre, les épices, qu'ils monopolisaient pour les exporter exclusivement aux Pays-Bas. Lorsque les Anglais s'emparèrent de Java, ils héritèrent des magnifiques routes que venait de tracer en dix-huit mois le maréchal Daïndels, gouverneur pour le roi Louis, et cherchèrent à discréditer le régime hollandais en émancipant le paysan. Ce dernier n'avait eu jusqu'à ce jour en effet que l'usufruit du sol, sans jamais pouvoir en devenir propriétaire. Les Anglais vendirent le plus de terres qu'il leur fut possible, et traitè-

rent même directement pour le revenu ou l'impôt avec chaque indigène, qu'ils considéraient comme fermier et non plus comme serf. Ils appliquaient ainsi les procédés suivis par eux dans l'Inde, et rendaient aux Hollandais, en cas de rétrocession de la conquête, leur rentrée en possession plus difficile. En 1816, les traités contraignirent les Anglais à quitter l'île; mais en l'évacuant ils fondèrent un port franc, Singapore, pour lutter, au moyen d'un entrepôt général de toutes les marchandises et de tous les produits de ces contrées, contre l'exportation similaire de Java. C'était agir en bons politiques, car ils dominaient ainsi le détroit de Sumatra, et se campaient à l'entrée des mers de Chine, où leur marine de commerce, la seule qui naviguât à cette époque, restait maîtresse de l'importation et de l'exportation.

Les Hollandais, en rentrant dans leurs droits, respectèrent les ventes faites; mais, au lieu de traiter en quelque sorte avec chaque habitant indigène, ils s'arrangèrent avec les villages entiers pour la quotité et la répartition de l'impôt. Ils gardèrent la corvée, qui, selon la semaine javanaise, était due un jour sur cinq, et la coutume du pays qui donnait au maître un tiers du revenu de la terre. Ces charges devinrent bientôt exorbitantes, car les indigènes, par respect et par religion, continuaient, après avoir soldé leur redevance aux Hollandais, à payer leurs anciens seigneurs et l'entretien de leur propre culte. On estime qu'à cette époque l'impôt que payaient réellement les Javanais s'élevait à un tiers et souvent à la moitié du produit net. Aussi, jusqu'en 1832, non-seulement l'île ne rapportait rien, mais, l'excédant des dépenses sur les recettes augmentant toujours, le déficit atteignit en 1833 près de 70 millions, c'est-à-dire la valeur d'une année et demie du revenu total à cette époque; tous les impôts étaient en arrière, les terres obérées, engagées dans les mains des Chinois, les usuriers du pays. La Hollande ne pouvait longtemps supporter une pareille charge. La colonie et la mère-patrie marchaient à leur ruine d'une manière si évidente, que, tout remède, même violent, paraissant un moyen de salut, on accepta, bien qu'elles exigeassent pour être appliquées une première mise de fonds considérable, les idées proposées par le général van den Bosch, qui partit en 1832 comme gouverneur des Indes néerlandaises. Il fit reconnaître en principe que l'état restait propriétaire de tout le sol, que la terre ne serait plus aliénée, et que les Hollandais gouverneraient au deuxième degré. Des seigneurs indigènes qualifiés du titre de régens furent ainsi accrédités auprès des résidens européens comme chefs directs de toute la population. Ayant seuls le droit apparent de donner des ordres, ils assumaient la responsabilité et au besoin l'odieux de tous les actes

de l'administration. C'était accorder aux Javanais un semblant de gouvernement national, tout en laissant aux résidens une autorité réelle sur les régens, qu'ils conseillaient, nommaient et payaient.

Le général fit liquider immédiatement l'arriéré par les Pays-Bas eux-mêmes, en ouvrant en Hollande un livre de la dette de l'île, dette purement administrative, au capital de 74 millions, chiffre qui représentait celui du déficit, et dont la colonie dut payer la rente à perpétuité. Il fut fait remise à chacun de toute la valeur de l'impôt en retard; les terres furent libérées, ainsi que le travailleur, qui n'en garda que l'usufruit. Le travail forcé fut à peu près aboli, la corvée en nature fut maintenue un jour sur sept seulement, enfin l'impôt foncier fut fixé comme auparavant au cinquième du revenu. Une compagnie privilégiée, au capital de 75 millions de francs avec intérêt à 4 pour 100 garanti par l'état, fut créée à La Haye pour faire les avances nécessaires au planteur et fonder les usines à sucre. Le travail des villages fut encouragé et la rentrée des impôts facilitée par le gouvernement, qui payait d'avance, un peu avant la maturité, la moitié de la récolte sur estimation des notables, et l'autre moitié quand on la faisait rentrer dans les magasins coloniaux. Le prix d'achat au poids pour les divers produits dut être fixé d'avance et rester immuable. On choisit pour l'indigène un taux rémunérateur, mais bien au-dessous de la valeur réelle. L'état bénéficiait donc de la plus-value de la vente faite postérieurement en Hollande, et l'indigène ne se plaignait pas d'être insuffisamment rétribué, car les vivres, les objets de nécessité première, se maintenaient à des prix extrêmement modérés. Les bâtimens nationaux pouvaient seuls transporter les produits de l'île. Ils étaient à cet effet nolisés à tour de rôle, et les armateurs de Hollande avaient à peu près tous les deux ans un voyage assuré au fret élevé de 120 francs le tonneau. Dans les premières années de ce système, le monopole de l'état accapara la culture du thé, du tabac, de l'indigo, du sucre et du café. Il abandonna bientôt les trois premières productions, qui ne pouvaient donner aucun bénéfice sérieux, et se réserva la plantation exclusive des cannes et des caféiers. Les terres restées libres depuis les Anglais et celles vendues par l'empereur de Solo et le sultan de Préanger, en vertu de leurs droits régaliens, respectés par les Hollandais, furent seules exemptées de l'obligation de vendre toute la récolte à l'état; elles payèrent seulement l'impôt du cinquième du revenu en nature.

Le mécanisme de ce vaste engrenage est facile à saisir. Le blanc, à de rares exceptions près, n'est que l'employé, le gérant pour l'état. Il contrôle, surveille et dirige. Le gouvernement encourage et protége la culture du riz, base de l'impôt foncier et nourriture

du peuple; mais il cultive presque exclusivement, au moyen de ses corvées, le café et le sucre, et achète à un prix fixé d'avance ce qui reste de la récolte après que le tribut, c'est-à-dire le cinquième du revenu, a été prélevé. De plus l'état emmagasine, conduit à la mer et transporte en Hollande les produits. Il profite donc de l'intérêt des sommes avancées par lui-même, et vend aux enchères publiques, au cours des bourses d'Europe, les denrées principales de l'île sans se payer de droits fiscaux, bien qu'il les maintienne sur les marchandises dont il laisse la culture libre. Ces revenus se trouvent augmentés par le monopole du sel et de l'opium, par les recettes provenant des îles de Sumatra, des Moluques et des Célèbes, administrées directement, et par des droits de douane qui s'élevaient au commencement jusqu'à 25 pour 100 *ad valorem* pour les marchandises importées par pavillons étrangers. Ce système, établi presque instantanément, était appliqué par une armée de 15,000 fonctionnaires civils soutenus par une force de 10,000 soldats blancs au plus pour une population générale dans tout l'archipel de près de 50 millions de Malais.

En moins de vingt ans, l'île de Java eut 12 millions d'habitans au lieu de 6. Les revenus s'élevèrent de 50 à 200 millions. Le déficit croissant fut remplacé par un excédant de recettes de 90 millions, qui a comblé et au-delà le capital, l'intérêt de la dette et les avances faites pour l'introduction du système. Les dépenses locales et les travaux publics nécessaires au développement des ressources du pays absorbèrent plus de 100 millions, les exportations montèrent à 170 millions, les importations à 125, et, si les guerres entreprises à Sumatra et à Bornéo n'avaient pas entraîné de fortes dépenses, la métropole eût pu encaisser 75 millions par année. Il est admis en général que la moyenne des recettes en Hollande a atteint le chiffre de 40 millions, toutes dépenses payées. L'effet produit en Europe par ces résultats fut immense. Il n'y eut que des admirateurs pour cette administration paternelle et prévoyante, enlaçant l'île entière, descendant aux plus intimes détails, et gérant un empire comme une propriété particulière dont on veut tirer 10 pour 100. Sans doute ces revenus se fussent maintenus indéfiniment à la même hauteur, si l'on n'eût touché à aucun des rouages de cet immense mécanisme; mais les idées marchent, et les nations maritimes, au lieu de chercher la fortune et le bien-être des masses dans le monopole, les trouvent dans la liberté du commerce et l'égalité des pavillons. La Hollande fut donc amenée peu à peu par la force des choses à diminuer ses tarifs de douane, d'entrée et de sortie sans distinction de nationalité, à modifier, de concert avec la France et l'Angleterre, sa loi sur les sucres au dé-

triment de sa production coloniale et de son propre entrepôt en Europe.

Il est rare que l'on puisse allier sans froissemens une demi-liberté à un monopole. Les abus s'infiltrèrent rapidement dans les brèches faites à cet édifice si complet du système de culture. Le gouvernement hollandais restait bien en effet le cultivateur exclusif de Java, mais la Hollande n'en était plus le marché unique. Toutes les anciennes lois se trouvèrent donc d'une application difficile, en contradiction même avec les intentions du législateur, qui avait cherché à concilier les intérêts si opposés de la colonie et de la métropole. D'un autre côté, la Hollande tient à la rente qu'elle tire de l'île, à ces 40 millions payés chèrement, si l'on veut, mais qui l'aident en Europe dans ses travaux et maintiennent ses impôts à un taux relativement peu élevé. Elle ne consacre donc à l'entretien des routes et des ports de Java que des sommes insuffisantes pour accomplir les améliorations impérieusement demandées par les progrès commerciaux. Les chemins de fer sont encore à l'état rudimentaire; les denrées se transportent de l'intérieur à la mer à des prix onéreux, et souvent les communications, interrompues par la saison pluvieuse, déterminent des famines factices dans certains districts, tandis que d'autres regorgent de riz.

L'antagonisme entre la colonie et la mère-patrie est donc bien établi. Deux camps sont en présence, deux théories se disputent ardemment le terrain, et les chambres de Hollande se trouvent elles-mêmes divisées en deux partis : les libéraux, qui veulent l'abolition plus ou moins radicale du système, le retour à l'initiative individuelle, à la liberté d'achat ou de vente des terres, et les conservateurs, qui cherchent à garder, en l'atténuant, si cela est possible, un régime si productif pour l'état et qu'une expérience de près de quarante ans a consacré. La majorité parlementaire des états-généraux de La Haye est libérale. Le gouvernement, trop constitutionnel pour résister longtemps au vœu de la nation, a cependant dissous une fois la chambre. Le pays lui a renvoyé une majorité plus compacte encore, et les ministères qui se succèdent cherchent un expédient qui rende la transition moins brusque, moins préjudiciable à l'équilibre du budget de la Hollande. En principe, on peut affirmer que l'œuvre inaugurée en 1832 par le général van den Bosch est condamnée, et que la grande colonie de Java entrera bientôt, après deux siècles et demi d'existence, dans la période douloureuse d'une réorganisation complète.

Il est évident que l'état compensera promptement les déficits causés momentanément par le changement d'assiette des impôts. Ses revenus seront plus indirects, mais croîtront certainement en

proportion rapide du défrichement et de la mise en exploitation de toute la superficie du sol de l'île. Les Pays-Bas trouveront donc plus tard de larges compensations à la secousse qui va se produire dans leur colonie au nom de la liberté de chacun et pour l'émancipation de la race javanaise. On peut tout attendre du reste du caractère énergique et patient des Hollandais. Leur existence chez eux est une lutte perpétuelle contre la nature; à Java et dans tout l'archipel, chaque pas qu'ils ont fait en avant a été une victoire contre des ennemis nombreux et braves; ils ont gouverné les vaincus avec douceur, et admirablement mis la terre en valeur par leur système de culture. Le temps leur montre tout ce que ce régime poussé à outrance a de factice, ils profitent des avertissemens de l'expérience, et, malgré une polémique violente qui les pousse à la prompte destruction de tout l'édifice, ils attendent le moment favorable pour le reconstruire sur des bases larges et durables, sans pertes pour l'état ni la colonie.

III.

Cette marche lentement progressive du gouvernement néerlandais vers un changement de régime intérieur à Java était encore peu appréciable aux premières heures de notre prise de possession de la Cochinchine. On ne connaissait guère du système du général van den Bosch que les rapides résultats économiques qu'il avait produits. Les observations lues dans les livres écrits sur la colonie ou faites en passant à Batavia, dans une courte relâche, portaient plus à l'admiration qu'à la critique. Une ville splendide, une nature luxuriante, une large hospitalité, une population nombreuse, sage et riche, tout enfin séduisait.

On comprend tout de suite le désir de bien des Français, dès la conquête des trois premières provinces, de prendre pour modèle ce système d'administration qui faisait pour ainsi dire jaillir les millions de la terre. D'ailleurs à cette époque, au commencement de 1862, nous marchions presque dans l'inconnu en ce qui concernait les rapports de l'ancien gouvernement annamite avec ses administrés. Les codes indigènes, déjà traduits cependant, ne suffisaient pas toujours à bien expliquer le mécanisme social de la nation. Les interprètes étaient peu nombreux et obscurcissaient plus souvent qu'ils n'éclairaient les textes douteux. Dans ces conditions, on se sentait porté à changer tout ce qui existait, à suivre des idées préconçues copiées chez des voisins, plutôt qu'à subir le genre d'administration qui avait eu force de loi jusqu'à notre arri-

vée; mais la mise en vigueur des institutions de Java demandait des capitaux considérables, et l'état présent comme l'avenir de la Cochinchine étaient trop peu connus en France et à l'étranger pour qu'on pût faire un appel de fonds et créer une compagnie d'exploitation générale capable d'encourager l'agriculture par des prêts à longue échéance. Tout au plus pouvait-on espérer d'organiser une petite compagnie financière à laquelle on eût affermé les impôts qui se payaient alors en nature, et qu'elle eût remboursés en argent. En Asie, on n'hésite pas à louer les impôts indirects, comme ceux sur l'opium et le sel, pour éviter les frais considérables de gérance; mais confier à une ferme le soin de faire rentrer des revenus directs, c'eût été revenir aux mauvais jours et aux gabelles de l'ancien régime colonial, créer un état dans l'état et surtout engager l'avenir. D'ailleurs les troubles du pays auraient rendu le fonctionnement de cette régie des plus difficiles. La perception, le mesurage et l'emmagasinage des denrées dans des lieux qu'il eût fallu garder par des forces nombreuses seraient venus encore compliquer notre position mal assise.

Les idées s'arrêtèrent un instant à la forme du gouvernement au deuxième degré. Le pays eût gardé ses lois, ses coutumes, ses impôts ordinaires, avec ses propres mandarins, surveillés par des résidens français et appuyés par nos baïonnettes. En conservant à la nation sa tête et en réservant des places à l'ambition personnelle des Annamites instruits, on espérait s'attacher plus facilement les masses et les diriger sans secousse; mais le mode de recrutement des fonctionnaires cochinchinois, copié sur celui de la Chine, offrait peu de garanties. On sait en effet que les candidats doivent, devant des inspecteurs, dans des examens oraux et écrits, faire preuve de mémoire plutôt que d'intelligence. L'instruction publique est restée stationnaire depuis des siècles dans l'extrême Asie; on n'apprend, pour les réciter, que des faits, des contes, des dates, des axiomes religieux ou philosophiques. La carrière ne commence pour les mandarins que lorsqu'ils sont reçus lettrés. Le bon sens et le tact politique leur viennent plus tard sans doute au frottement des hommes et des affaires; mais ils restent toute leur vie emprisonnés en quelque sorte dans un milieu d'idées particulières qui les rendent incapables de s'assimiler nos connaissances et nos progrès. Leur cerveau est comme barré, leur esprit atrophié pour des notions que tout Européen comprend et explique couramment. La langue et l'écriture phonétiques contribuent à les maintenir dans ce cercle qu'ils ne peuvent franchir; les sciences morales ou naturelles et les mathématiques restent lettre morte pour eux.

Nous laisser guider par les lettrés annamites pour assurer notre

domination, c'était une illusion généreuse, mais peu pratique. C'était faire reculer la civilisation européenne et maintenir la nation à un niveau intellectuel qui rendait dans l'avenir tout progrès, même matériel, irréalisable. En supposant qu'ils se fussent ralliés franchement à notre drapeau, la vénalité des dignitaires asiatiques, vénalité qui est passée là-bas dans les mœurs et qui fait partie, pour ainsi dire, des formes de politesse et de gouvernement, nous les eût rendus très promptement impossibles à conserver dans leurs emplois. Nous ne fîmes du reste jamais l'essai de ces différens systèmes, proposés et discutés avec tant d'ardeur par les premiers arrivés. Le seul dessein de la France fut de se mettre à la place de l'administration tombée, en faisant disparaître tout ce que les mandarins annamites avaient eu de dur et d'injuste dans leurs procédés envers la population.

A mesure que l'on connaissait mieux le pays, on comprenait d'ailleurs trop bien la différence radicale qui existe entre les mœurs des Cochinchinois et les coutumes des Javanais pour imposer à la race conquise des principes en contradiction complète avec des habitudes invétérées qui sont tout pour ces Asiatiques, et qu'un vainqueur doit respecter, au moins les premiers jours, sous peine de révoltes et d'émigrations en masse. Dans la Basse-Cochinchine en effet, le régime communal est complet et homogène. Les villages nomment eux-mêmes leurs maires, choisis seulement par les riches propriétaires ou notables, qui portent le nom d'*inscrits*. Ces derniers répondent de l'impôt, le répartissent en assemblée générale entre les terres communales et les propriétés particulières appartenant aux habitans inscrits ou non inscrits. Ceux qui n'ont rien paient de leurs personnes, soit en corvées pour l'état dues quatre jours par mois, soit en travail supplémentaire sur les terres de tous, soit comme miliciens. L'ancien régime annamite exigeait un homme sur sept comme soldat, que le village nourrissait, habillait et payait. En outre les recettes du gouvernement étaient basées sur la superficie et sur les qualités des terres, qui étaient divisées en quatre classes, suivant la richesse du sol et la nature des produits. La rente foncière, équivalant au dixième du revenu, se payait en nature; les contribuables transportaient à leurs frais les denrées dans les magasins du chef-lieu. Des cahiers tenus dans les villages, au centre principal, auprès du chef suprême du pays, et semblables à nos rôles de contributions, enregistraient les noms des inscrits, des non inscrits et des miliciens, la superficie et la nature du sol, l'impôt total du village et la cote de répartition entre tous les membres de la communauté.

La centralisation et le contrôle administratif étaient faciles, car,

si le village était mal géré ou trop lourdement chargé d'impôts, les non inscrits disparaissaient. On ne les retrouvait plus au recensement qui se faisait tous les six ans, et les notables ou inscrits, obligés de faire face aux mêmes contributions et de payer pour les absens, avaient tout intérêt à défendre la cause commune et à établir la taxe de chacun avec équité. Au-dessus de ces villages se gouvernant eux-mêmes régnaient despotiquement les mandarins, qui se gardaient bien de toucher au régime intérieur des centres. Dans leurs tournées d'assises ou d'inspection, ils recevaient des cadeaux moyennant lesquels ils consentaient à ne pas trop augmenter l'impôt, et pour les améliorations de détail s'en rapportaient volontiers aux notables, qui restaient souverains maîtres à cet égard. Il est inutile d'insister sur la simplicité de ce système. Si l'on suppose le pays tranquille, les routes ouvertes et la navigation fluviale libre, l'achat des produits augmentera; la population, le défrichement du sol, suivront une progression ascendante, et le revenu général croîtra sans que l'impôt du dixième ait varié, sans que l'indigène soit pressuré. L'administration locale française pouvait sans danger simplifier encore ces rouages en mettant quelques Européens à la place des mandarins, trop nombreux dans les centres principaux, et en s'en servant pour répartir l'impôt par village, percevoir les droits, rendre la justice et commander les irréguliers de la milice chargés de la police des provinces.

Dès la fin de l'année 1863, l'hésitation n'était plus permise, nos trois provinces étaient pacifiées en grande partie, on n'y signalait plus que des incursions et des rébellions sans importance. On pouvait rendre dans une certaine mesure le pays à lui-même et lever l'état de siége, maintenu jusqu'alors. Les pouvoirs militaire et civil furent donc séparés, et l'administration des indigènes remise entre les mains d'un corps particulier d'inspecteurs relevant d'un directeur de l'intérieur résidant à Saïgon. Cette organisation fut complétée par un ensemble de mesures propres à développer rapidement les forces vives du pays. La liberté illimitée du commerce fut proclamée par la déclaration de Saïgon qui affranchit tout notre territoire de Basse-Cochinchine des droits de douane extérieure ou intérieure. La liberté civile fut reconnue par l'admission de toutes les races du monde dans nos possessions. L'égalité fut maintenue entre tous, vainqueurs, vaincus et immigrans, par les mêmes charges devant l'impôt, les mêmes devoirs devant la loi et à l'égard les uns des autres. Enfin la dignité de l'indigène fut relevée et sauvegardée par l'abolition des coups de bâton et l'adoucissement des punitions barbares qu'édictaient les codes annamites.

Ainsi, sans augmenter les impôts, sans toucher à l'assiette des

revenus ni au système suivi depuis cent ans dans les provinces, on arriva peu à peu à percevoir les taxes en argent, et on n'hésita point à chercher une amélioration dans les recettes par des contributions indirectes, les seules que le peuple le plus soumis supporte facilement. Les fermes de diverses natures, les droits d'enregistrement, de mutation et de patente, enfin l'impôt foncier des grands centres, supérieur à celui des champs de culture, furent successivement augmentés ou établis depuis 1863. En même temps l'on abaissait l'impôt des milices de un homme sur sept à un sur quatorze; le régime des corvées était adouci par la faculté de rachat et la facilité pour les villages de compter par journées de travail dû pendant l'année au lieu de fournir un nombre d'hommes fixe à la première réquisition. On évitait par là de dépasser les charges que peut supporter une population en pleine voie de prospérité, et l'on faisait correspondre les accroissemens d'impôts indirects à une augmentation dans le bien-être de tous et au développement du mouvement commercial. Aussi la statistique du port de Saïgon accusait-elle pour l'année 1867 la présence de 887 navires ou barques représentant un déplacement de 500,000 tonneaux, dont 260,000 pour l'importation, et une valeur de 55 millions de francs, dont 30 d'importation. Les budgets de recettes locales des années 1864, 1865, montaient de 4 millions à 4 millions 1/2; au mois d'avril 1867, les comptes définitifs arrêtaient l'exercice à 5 millions, sans compter la valeur des corvées, estimées 900,000 francs et appliquées aux travaux publics. Durant notre occupation restreinte, les dépenses nécessaires de la colonie s'élevaient à 5 millions, y compris une subvention de 1 million qu'elle consacrait au service de la marine. Le ministère de son côté restait grevé de 15 à 20 millions pour l'entretien d'une garnison de 8,000 soldats et marins, d'une flottille de 26 navires, pour la construction d'ateliers, de casernes et d'hôpitaux. L'écart entre les dépenses générales de la colonie et les recettes locales avait été ramené dans ces derniers temps à 14 millions; il pouvait même être réduit à 8 millions en faisant supporter par la métropole certaines dépenses de matériel et de solde. On prévoyait des augmentations certaines de revenus dans l'avenir, soit par l'augmentation du nombre des habitans, soit par les défrichemens et les taxes indirectes; mais les calculs les plus sages, basés sur les élémens de prospérité dont on disposait dans les trois provinces, ne pouvaient faire espérer, en 1877 par exemple, plus de 10 millions de recettes. Ainsi, en dix ans, les ressources de l'état doublaient; mais les dépenses se maintenaient forcément au même niveau, puisque la garnison et la marine gardaient un effectif aussi fort et que les édifices de l'état étaient pour

la plupart à réparer ou à construire. Notre ancienne situation rendait donc l'équilibre des budgets impossible à réaliser, même d'ici à de longues années, et la colonie restait une lourde charge pour la France.

Après la prise des trois provinces du sud, les cahiers d'impôts des villages, dépouillés avec soin, permirent d'établir aussitôt un avant-projet de budget de recettes basé sur les chiffres officiels de l'ancien régime annamite, et l'on acquit la certitude que les revenus de toute la Basse-Cochinchine s'élèveraient, pour l'exercice 1867-1868, à plus de 8 millions et demi, sans compter la valeur des corvées. Dès le lendemain de notre prise de possession, les ressources locales atteignaient donc un chiffre que nous n'osions pas espérer de longtemps avec notre position sans frontières sérieuses. L'annexion des trois provinces nous a fait avancer de dix années en un jour, et à ce point de vue on ne saurait trop approuver une décision qui a créé la sécurité de la colonie, et doublé ses revenus sans effusion de sang. Là ne s'arrêtent pas les résultats obtenus par notre conquête. Les mêmes calculs qui faisaient prévoir l'accroissement des revenus dans notre occupation restreinte acquièrent une précision bien plus grande pour la même période de dix années, maintenant que nous dominons sur la totalité du sol. Dès à présent en effet disparaît toute incertitude sur les événemens qui vont se produire, car la pression occulte des mandarins sur la population annamite est anéantie. On ne verra plus cette masse de gens et de produits changer en quelques heures de rives de fleuve, et par conséquent de patrie, laissant par leurs continuelles émigrations des terrains en friche aussi bien de notre côté que de celui de l'ennemi. A l'extérieur, nous redevenons maîtres de tout le commerce du golfe de Siam. La piraterie cesse sur ces côtes. Le cabotage de Bangkok, rassuré déjà par un traité récemment conclu avec nous, peut reprendre son ancienne route si productive des ports d'Hatien et du Rac-gia. L'écoulement des denrées du Cambodge s'effectue à l'intérieur par le réseau de nos *arroyos* ou par les bras du Mekong sans dommages ni droits fiscaux. Les impôts de guerre, payés en nature chez les Annamites et diminuant ainsi l'exportation du riz, disparaissent. Les douanes inutiles qui barraient pour ainsi dire chaque coude de canal et gênaient toutes les transactions sont abolies. L'impôt des milices, qui pesait lourdement sur les villages en hommes et en argent, abaissé d'abord de un homme sur sept à un soldat sur quatorze, est descendu à un sur vingt et un. La circulation si grande des barques augmente encore, et les causes de misère, amenées par l'état de trouble permanent, le manque de bras et de commerce, s'évanouissent par le seul fait de notre domina-

tion. Notre présence rassure ainsi non-seulement les indigènes, mais encore toutes les nations de l'Europe, dont les navires viennent à Saïgon charger les riz de ces contrées, où il y a deux récoltes par an.

L'augmentation certaine de recettes que produiront le défrichement des terres, la culture des produits coloniaux, principalement celle du riz, en se basant sur le maintien de l'impôt actuel, qui est d'un dixième du revenu, permet donc d'estimer que la Basse-Cochinchine doit rapporter dans dix ans environ 15 millions de francs, sans faire entrer dans ce calcul la valeur des corvées, estimée à 2 millions. Les revenus indirects, l'exploitation des forêts, la plantation des cannes à sucre, la culture et l'exportation du coton du Cambodge, viendront plus tard augmenter ces ressources locales; mais, en fait de prévisions de budget, il est plus sage de compter sur les revenus qui tiennent à la nature et aux habitudes du pays que de s'appuyer sur des productions qui demandent des capitaux européens pour prospérer et grandir. Une guerre ou un manque de confiance peut trop facilement détruire les plus belles espérances.

Ainsi, en admettant même que notre situation à Saïgon nous défende de réduire l'effectif de la garnison, de diminuer le nombre des bâtimens armés, les dépenses ne peuvent augmenter, tandis que les revenus tendent vers un maximum de 15 millions autour duquel ils oscillent en plus ou en moins jusqu'à ce qu'un nouvel élément de richesse s'introduise ou que l'assiette de l'impôt change. Il n'appartient en effet qu'aux événemens, à l'expérience de quelques années peut-être, de montrer jusqu'où pourra descendre le chiffre des soldats blancs et des navires nécessaires à la défense de notre territoire contre les agressions étrangères; mais il est admis en principe par nos voisins anglais et hollandais que dans les contrées tropicales le soldat et le marin européens ne doivent être que l'exception et former le noyau d'une armée composée en majeure partie d'indigènes. C'est une question d'humanité aussi bien qu'une question d'argent. Un peuple d'Asiatiques, une fois soumis, se garde bien mieux par des hommes tirés de son sein que par des soldats qui souffrent du climat, et ne peuvent, avec leur armement et leur nourriture difficiles à transporter, être constamment en campagne. Les milices irrégulières annamites suffisent pour éclairer et surveiller, le Français n'apparaît plus que dans les situations graves. Les économies que l'on réalise ainsi sont d'autant plus grandes que le milicien coûte seulement 140 francs par an, tandis que le soldat blanc, tout compris, revient à près de 1,000 francs. D'un autre côté, les frais de constructions indispensables, comme les hôpitaux, les logemens d'officiers, les casernes, l'achèvement des arsenaux, le

creusement d'un bassin de carénage pour le commerce, ne peuvent dépasser, d'après les devis, une dizaine de millions, et il sera nécessaire de les répartir dans une période de huit ans, car l'approvisionnement du chantier en hommes et en matériel, aussi bien que la saison pluviale, qui dure six mois et arrête toute construction, ne permet pas de construire pour plus d'un million par année. L'augmentation des recettes, en permettant l'envoi en 1869 d'un million à la métropole, amènera la réalisation d'espérances qui n'étaient plus douteuses pour ceux qui combattent et travaillent en Cochinchine.

Tout le monde à Saïgon croit à la vitalité et à la prospérité d'une colonie que nos guerres n'ont pas dépeuplée, que la cour de Hué considérait comme son grenier d'abondance, et où l'on vient d'inaugurer la liberté complète du commerce pour les hommes de toute race. L'œuvre de la colonisation n'est donc pas attaquée dans son ensemble, elle est critiquée dans ses détails. On pourra témoigner une compassion railleuse à notre capitale naissante, qui paraît bien petite auprès de Calcutta, de San-Francisco, de Batavia, de Melbourne; mais ces grandes villes ont eu de chétifs commencemens, elles sont restées longtemps stationnaires, la splendeur en est toute moderne et ne date que de la découverte des métaux précieux trouvés dans le voisinage, ou de l'extension prodigieuse de la vente de l'opium. Certes le gouvernement pouvait dépenser 15 millions pour élever tout de suite à Saïgon les édifices nécessaires au logement des hommes et du matériel; mais on a préféré attendre que les ressources nouvelles eussent grandi pour faire face à ces obligations sans grever le budget de la métropole. Pendant ce temps, une administration simple, point tracassière, a fonctionné, tracé 492 kilomètres de routes, élevé des marchés, des écoles et pacifié le pays. On trouve bien les inspecteurs armés de trop de pouvoirs civils; mais c'est seulement le manque de personnel, limité longtemps par le manque de fonds, qui a forcé de concentrer tant de fonctions disparates dans une même main. Il a fallu des gens de cœur et de tête pour déblayer le terrain, apprendre la langue et les mœurs. Dans peu de temps, le corps sera organisé, les règles locales formulées, l'application en deviendra facile, et l'administration civile, séparée du pouvoir militaire, fonctionnera régulièrement.

Ces nuances d'opinions locales sont à peu près inconnues en France, où l'on se fait une idée générale de la Cochinchine d'après notre situation aux Antilles, à la Réunion, à Cayenne et même en Algérie. Dans ces contrées, où les bras manquent, l'essor de l'industrie et de la culture est souvent arrêté, depuis l'abolition

de l'esclavage, par les difficultés et les incertitudes des immigrations de travailleurs. A Saïgon, comme dans toute l'Asie, rien de pareil n'existe. Non-seulement la population indigène peut doubler en vingt années, mais elle est naturellement renforcée par une immigration considérable de Chinois, toujours disposés à suivre les Européens dès que s'ouvre un nouveau port. A Saïgon, il est inutile d'aller les chercher à grands frais, ils accourent d'eux-mêmes, et ce sont les meilleurs ouvriers en tout genre; leur intelligence du commerce et leur connaissance de l'écriture de ces pays en font les plus utiles intermédiaires pour toutes les transactions.

La vitalité de la Cochinchine est donc bien assurée. La colonie soldera plus tard son budget en équilibre et peut-être même en excédant de recettes. La défense des côtes contre les attaques des grandes puissances maritimes ne nécessite aucune fortification permanente. Quelques torpilles à l'embouchure des fleuves, la garnison, la flottille ordinaire et les milices indigènes suffisent au maintien de l'intégrité de notre territoire et à l'honneur de notre pavillon. L'occupation de Saïgon ne compromettra jamais toute notre marine et n'engagera pas, comme jadis dans l'Inde et au Canada, une notable partie de nos forces de terre. Le temps n'est plus du reste où des guerres générales ensanglantaient le monde pour la possession de quelques pouces de neige en Amérique ou d'une île sous le soleil. Des complications européennes ne produiraient qu'un accroissement de commerce en Cochinchine; les navires neutres et les faibles rallieraient bien vite cette terre franche, inabordable pour l'ennemi, et trouveraient dans cette colonie née d'hier toutes les libertés, tous les secours. Notre annexion récente a été saluée avec joie par les Anglais eux-mêmes, qui aiment mieux voir une contrée si riche ouverte à tous que d'en être à jamais éloignés par la méfiance des mandarins annamites. Notre marine de commerce, vivifiée par l'immense exportation du riz, qui lui assure un fret de retour, peut donc prendre bien vite un rang digne d'elle dans les mers de Chine, ce grand marché du globe. En résumé, si notre présence dans l'extrême Asie est un gage de sécurité pour les possessions voisines de la Hollande et de l'Espagne, la colonie de Saïgon est pour la France dans ces parages un élément de prospérité commerciale et de prestige moral.

DES VARANNES.

LESSING

SECONDE PARTIE (1).

I. *Le Christianisme moderne, étude sur Lessing*, par M. Ernest Fontanès; Paris 1867. — II. *Lessing et le Goût français en Allemagne*, par M. L. Crouslé; Paris 1863. — III. *Lessing, sein Leben und seine Werke*, von A. Stahr, 4e édition; Berlin 1866. — IV. *Lessing's Nathan der Weise*, von Kuno Fischer; Stuttgart 1864. — V. *Lessing's Nathan der Weise*, von D. Fr. Strauss; Berlin 1866. — VI. *Ueber G. Ephraïm Lessing*, von W. Dilthey (*Preussische Jahrbücher*, février et mars 1867.)

I.

Deux écrivains allemands du XVIIIe siècle, Winckelmann et Lessing, ont rajeuni l'antique par la façon neuve dont ils en ont parlé; ils ont rendu l'archéologie accessible aux gens du monde en traitant des questions les plus sévères avec charme, avec chaleur et dans une langue courante; ils ont frayé la voie à la philosophie de l'art en posant des problèmes dont ils ne pouvaient donner qu'une solution incomplète. Il y a commencement à tout; mais heureuse la science que fondent un Lessing, un Winckelmann! Ces esprits ingénieux et fertiles savent recommander à la curiosité les études dont ils s'occupent; comme certain personnage de Rabelais, ils ont inventé « le levain pour fermenter la pâte, le sel pour lui donner saveur. » Ces deux hommes ne se ressemblaient guère, si ce n'est toutefois par les tribulations de leur jeunesse, où leur courage se trempa. Ils ont porté l'un et l'autre le collier de misère, ils ont traversé de sombres défilés. Qui faut-il plaindre davantage, Lessing

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

employant ses veilles à traduire de sots livres, ou Winckelmann maître d'école? — « J'ai fait le magister en toute conscience, écrivait le futur auteur de l'*Histoire de l'art*, et j'ai montré l'alphabet à des marmots pouilleux, tandis que mon âme soupirait après la connaissance du beau et quêtait des images dans Homère. » Mais le sauveur de Lessing fut Lessing, et Winckelmann se tira d'affaire par des protections dont il dut payer cher les bienfaits. L'Italie était son rêve, et, bien que le proverbe prétende que tout chemin mène à Rome, un seul chemin très étroit pouvait l'y conduire : on lui demandait une abjuration en bonne forme. Il se fit catholique sans conviction et sans remords; la conscience de ses amis l'embarrassait plus que la sienne. Il désarma leurs reproches en leur représentant qu'il importait médiocrement à Dieu que Winckelmann communiât sous une ou sous deux espèces, que le plus sûr moyen que nous ayons de lui plaire est de suivre notre vocation, et que Dieu l'avait mis au monde pour révéler à toute la chrétienté les beautés de l'Apollon du Belvédère. Ce genre de casuistique n'était pas à l'usage de Lessing; on eût été mal venu à réclamer de sa fierté certains consentemens. Il ne différait pas moins de Winckelmann par le tour d'esprit que par le caractère. L'illustre antiquaire de Steindall était avant tout un homme de sentiment, et le sentiment a tour à tour des divinations merveilleuses et des égaremens subits où il se complaît. Toutes les inexactitudes de Winckelmann proviennent de la force, de l'impétuosité de ses préventions; il voit souvent ce qu'il a juré de voir, et ses souvenirs, témoins subornés, fournissent sur-le-champ à sa thèse les textes et les autorités qui lui font faute; pourquoi prendrait-il la peine de vérifier? Le sentiment est toujours sûr de son fait. Si Winckelmann s'est quelquefois mal souvenu, plus souvent encore il a mal raisonné. On connaît le mot de Diderot sur ces fanatiques spéculatifs qui courent les rues, le syllogisme en arrêt, prenant les passans à la gorge et les sommant de convenir que la Dulcinée du Toboso est la plus accomplie des créatures. « Tel est Winckelmann, ajoute-t-il... Demandez à cet enthousiaste charmant par quelle voie Glycon, Phidias et les autres sont parvenus à faire des ouvrages si beaux et si parfaits... Il n'y a sans doute aucun point de sa réponse qu'on osât contester. Mais faites-lui une seconde question, et demandez-lui s'il vaut mieux étudier l'antique que la nature... L'antique, vous dira-t-il sans balancer, l'antique! Et voilà tout d'un coup l'homme qui a le plus d'esprit, de chaleur et de goût, la nuit au beau milieu du Toboso. »

Lessing n'est jamais allé au Toboso; il n'en connaissait pas le chemin. Le fanatisme n'avait point de prise sur cette lumineuse in-

telligence. L'auteur du *Laocoon* n'eut jamais d'enthousiasme que pour la critique. Quand il se trompe, c'est que l'homme est faillible; parfois aussi dans la polémique il lui arrive de se tromper volontairement, mais en ce cas il est de sang-froid, il n'est pas dupe de son sophisme de circonstance, il a comme un sourire qui avertit le lecteur. Assurément on ne saurait le comparer à Winckelmann pour la connaissance pratique des arts et de l'antiquité. Winckelmann était demeuré à Rome près de douze ans; il avait vu tout ce qu'on pouvait voir de son temps; il avait vécu dans l'intimité du marbre, qui s'échauffait sous ses regards. Lessing était un antiquaire de cabinet, il n'a fait que sur le tard un voyage de quelques mois en Italie; quand il composa son *Laocoon*, il n'avait rien vu, mais il montra tout ce que peut une érudition sagace et judicieuse fécondée par la critique et par le raisonnement. Ses opuscules archéologiques n'ont pas moins contribué à l'avancement de la science que la monumentale *Histoire de l'art chez les anciens*. Lessing possédait ce qui manquait à Winckelmann, la méthode, qui est l'outil universel. Il pense tout haut devant son lecteur, et lui donne envie de penser; il lui communique ses doutes, se l'associe dans ses recherches et l'intéresse dans ses découvertes. Son point de départ est une difficulté soulevée par quelque docte, il l'examine, la pèse et la soupèse, la tourne et la retourne; un texte grec lui vient à l'esprit, il y découvre ce que personne n'avait su voir avant lui, ce texte est une solution; une autre citation vient prêter appui à la première et provoque à son tour une découverte; d'instant en instant, de nouvelles questions surgissent, insensiblement le débat s'élève et s'agrandit. Il ne s'agissait dans le commencement que de la signification d'un camée où tel antiquaire a cru voir ceci, tel autre cela; à propos de ce camée et sans jamais le perdre de vue, Lessing agite les plus intéressans problèmes de la science, et nous ouvre de lointaines perspectives. Toute archéologie mise à part, il sera toujours bon de le lire pour apprendre de lui comment la pensée fait sa pelote; c'est un art où il est maître. Sa polémique un peu longue contre Klotz en fournit plus d'un exemple; mais son chef-d'œuvre en ce genre est son traité sur la manière dont les anciens représentaient la mort. La conclusion en est ainsi conçue : « c'est la religion mal entendue qui nous éloigne du beau, et c'est une preuve en faveur de la religion bien comprise quand son influence nous ramène au beau. » Cette proposition, qui parut hardie, charma la jeunesse de Goethe.

Le *Laocoon* n'est qu'un fragment, l'auteur avait promis une suite qu'il n'a pas donnée; mais que de choses dans ce fragment! Winckelmann a fourni à Lessing son sujet : dans son traité sur l'*Imita-*

tion des ouvrages grecs, il avait remarqué que le Laocoon du groupe, le Laocoon de marbre, ne crie pas, que Virgile au contraire fait pousser au grand-prêtre d'effroyables clameurs. Est-il vrai que le Laocoon du groupe ne crie pas? Winckelmann assure qu'il ne fait entendre qu'un sourd gémissement d'angoisse, un soupir étouffé. Sadolet hésitait entre le cri et la plainte : *ingentem gemitum*, a-t-il dit. Goethe tombe d'accord avec Winckelmann que Laocoon ne crie pas, et il en donne une raison physiologique; suivant lui, les serpens par leurs enlacemens ont coupé la voix à leur victime. Laocoon se plaint, il ne crie pas, dit Émeric David. — Mais voici venir un juge de grande autorité, Anselme Feuerbach, lequel déclare que Laocoon pousse un cri de détresse sonore, éclatant, ce cri dont Philoctète au désespoir, Hercule furieux, Agamemnon mourant, faisaient retentir les théâtres grecs. — « Il est inconcevable, ajoute-t-il, qu'on ait pu s'y tromper... Cette poitrine gonflée, cette tête renversée en arrière, ces lèvres ouvertes, tout dans la figure et dans l'attitude du grand-prêtre exprime le suprême effort d'une vie menacée qui cherche l'air et la lumière. Dans ce corps largement déployé, dans ces muscles mis à nu, je reconnais l'empreinte visible et palpitante de la douleur, et dans la bouche l'expression d'une souffrance qui parle haut. » Feuerbach explique par le cri de Laocoon l'attitude de l'aîné de ses fils. Occupé à se dégager du serpent qui s'enroule autour de sa jambe, il entend soudain ce mugissement de taureau blessé, il se retourne vers son père, il le cherche du regard, et son visage exprime moins la douleur qu'un saisissement d'horreur et de pitié.

Accordons à Winckelmann, puisqu'il y tient, que Laocoon ne crie pas. Qu'en a-t-il conclu? Voici en deux mots sa théorie, à laquelle il est toujours demeuré fidèle, bien qu'il ait essayé, dans son *Histoire de l'art*, d'y apporter quelques tempéramens. — Le caractère de l'art antique est la grandeur dans le calme. Les artistes grecs ont représenté dans leurs statues de grandes âmes, maîtresses d'elles-mêmes et qui dominent leurs passions. Ces artistes étaient des sages, et ils tiennent école de sagesse. Laocoon souffre et ne crie pas; en contemplant ce héros, l'envie nous vient d'apprendre à souffrir héroïquement comme lui. C'est ici que Lessing tire Winckelmann par sa manche, et l'arrête. — Permettez, lui dit-il, distinguons : Laocoon n'a garde de crier, j'en conviens; mais ce n'est pas qu'il soit un héros : on a vu des héros qui criaient, et toute l'antiquité grecque leur a permis les larmes. Ce n'est pas non plus que le sculpteur ait voulu nous apprendre à souffrir en héros; il s'occupait moins de morale que d'observer les règles de son art. Vous reprochez à Virgile d'avoir fait crier le grand-prêtre de Neptune; il

semble, à vous entendre, qu'il ait commis un crime de lèse-héroïsme. Sophocle a fait crier Philoctète, comme Homère a fait pleurer Achille. Libre aux poètes de nous faire entendre des pleurs et des cris; mais ce qui est permis au poète ne l'est pas toujours au sculpteur. Chaque art a ses règles. Un cri sculpté serait plus qu'un crime, ce serait une faute.

Cette explication, qui nous paraît fort naturelle, était en l'an de grâce 1766 une nouveauté, un paradoxe. Winckelmann s'inspirait des idées régnantes, lorsqu'il travestissait les sculpteurs grecs en prédicateurs de morale. Un mal funeste, le *moralisme*, exerçait partout ses ravages. C'était un article de foi qu'Homère avait voulu peindre dans Agamemnon le véritable parangon du général et de l'homme d'état, et les Suisses de l'école de Zurich déclaraient à la louange de l'*Odyssée* qu'elle est une œuvre morale et politique. Klopstock, à l'exemple de son maître Bodmer, estimait que la poésie a charge d'âmes, qu'elle a pour mission de former des patriotes et des chrétiens. L'auteur de la *Théorie des beaux-arts*, le Winterthurois Sulzer, lequel arbora en plein Berlin le drapeau des Suisses, recommande aux artistes comme aux poètes de propager par leurs œuvres les vertus morales et civiques. — « Il est fort heureux, disait Schiller, que le vrai génie tienne peu de compte des instructions que des critiques bien intentionnés, mais incompétens, veulent lui donner. Autrement Sulzer et son école auraient jeté la poésie allemande dans une impasse. »

Pour revenir au *Laocoon*, il y a dans tous les arts, selon Lessing, des lois générales qui leur sont communes, et chaque art a ses règles particulières, qui dérivent de la nature des procédés et des signes qu'il emploie. Ce qui est commun à tous les arts, c'est l'art lui-même, dont ils sont les espèces et les formes particulières. « Tout dans la nature, dit-il en un remarquable passage de la *Dramaturgie*, se lie à tout, alterne avec tout; les choses s'y entremêlent, s'y confondent, s'y transforment les unes dans les autres. En vertu de cette infinie diversité d'aspects, la nature ne saurait être un spectacle que pour un esprit infini; si les esprits finis doivent avoir part à cette contemplation, il est nécessaire qu'ils possèdent la faculté de donner à la nature des limites qu'elle n'a pas, la faculté d'abstraire, de gouverner à leur gré leur attention. Cette faculté, nous l'exerçons à tous les instans de notre vie; sans elle, il n'y aurait point pour nous de vie possible; l'excessive diversité de nos sensations nous empêcherait de rien sentir, nous serions continuellement la proie de notre impression du moment; nous rêverions sans savoir ce que nous rêvons. » Partant, quel est le rôle, la destination de l'art? Il opère pour nous, dans la sphère du beau,

ce travail nécessaire d'abstraction; il débrouille le chaos, il ne laisse subsister des objets que ce qui intéresse notre pensée et ce qu'il nous plaît d'en considérer; il nous introduit ainsi, sans qu'il nous en coûte le moindre effort, au spectacle de la nature et du monde. L'art est la nature concentrée, et cela est vrai de tous les arts, de la poésie comme de la sculpture, comme de la peinture; mais il n'est pas moins important de marquer la différence que la ressemblance des arts. Chacun a ses moyens, son instrument, et l'on ne peut tout faire avec un seul instrument; c'est dire que chacun a son ordre de beautés qui lui est propre, et qu'il ne doit pas tenter de sortir de sa condition; chacun a son éloquence, et cette éloquence ne se prête pas à tout exprimer; ce que me dit la musique, la peinture ne me le dit pas; la sculpture est muette sur les secrets que la poésie me révèle. Lessing réfute sans peine le comte de Caylus, qui semblait croire que tout ce qui est beau en poésie ne peut manquer de l'être en peinture; Lessing lui répond avec raison que les paysages les plus sublimes des poètes sont intraduisibles au pinceau. Quel tableau de chevalet fera-t-on sur ces vers si vantés de Virgile : « Neptune élève au-dessus des ondes son front majestueux : Race insolente, qui vous inspira cette audace?... » Cette tête qui sort de l'eau sera ridicule, si ce n'est la tête d'un dieu, et pour habile que soit un peintre, comment s'y prendra-t-il pour me nommer Neptune? Il y a des beautés invisibles qu'il ne faut pas essayer de nous faire voir; nous ne pouvons que les imaginer. Il y a de même des beautés vagues qui échappent aux arts précis. Par quelles couleurs, par quels mots rendra-t-on le mystère de passion que raconte à l'oreille et au cœur une symphonie de Beethoven?

Ce qui importe surtout, c'est la distinction des arts qui relèvent de l'espace d'avec ceux qui relèvent du temps. Les arts du dessin s'expriment par des lignes et des couleurs juxtaposées, dont la combinaison produit un effet instantané. La poésie, comme la musique, emploie des signes successifs, que nous percevons un à un. Aussi la poésie reproduit-elle la succession des pensées et l'enchaînement des actions. La peinture, qui est soumise à la loi de l'unité de point de vue, ne dispose que d'un instant, et ne saurait assez délibérer sur le choix de cet instant, qu'elle va fixer sur la toile à jamais. Qu'elle s'interdise, comme la sculpture, de représenter des passions et des sentimens extrêmes! Ce qui est excessif ne peut durer, ce qui de sa nature est fugitif ne saurait demeurer devant nous en permanence. La Mettrie s'était fait peindre avec le rire éternel de Démocrite. « La première fois que nous voyons ce portrait, disait Lessing, c'est un philosophe qui rit; dès la seconde fois, ce n'est plus que le ricanement d'un fat. » Le peintre et le

sculpteur doivent se préoccuper aussi de laisser à notre imagination une certaine liberté, un certain jeu; il importe qu'elle puisse aller et venir, rester en-deçà de ce qu'on lui montre ou passer au-delà, et les situations extrêmes exercent sur elle une sorte de contrainte, la tyrannisent, la mettent au pied du mur. C'est par cette raison que Lessing approuve le sculpteur de n'avoir pas fait crier Laocoon; au-delà du cri, il n'y a plus rien, et notre pensée n'est à l'aise que lorsqu'elle conçoit quelque chose qui dépasse ce qu'on lui fait voir. Il est un peintre qui, mieux que tout autre, a connu cet art de mettre au large notre imagination. Celui qui a peint l'*Entrée des Croisés à Constantinople* et le plafond du palais Bourbon a su choisir comme personne l'instant heureux qui convient à la peinture. Dans le *Massacre de Scio*, il pouvait mettre sous nos yeux les affres de la mort; il l'a reculée à l'arrière-plan avec les fumées de l'incendie. Elle n'y restera pas longtemps; nous la voyons s'approcher sous la figure d'un janissaire qui presse du doigt la détente de son fusil. Quel sera son premier choix? Les prisonniers attendent, celui-ci, épuisé par la maladie, par ses blessures, et qui a déjà commencé de mourir, celui-là stupide de désespoir, un troisième couvrant son visage de ses mains pour mettre la nuit entre sa destinée et son épouvante, un autre encore qui ne sait plus rien de ce qui se passe autour de lui, et dont l'œil fixe, perdu dans le vide, évoque des ombres. Ce groupe immobile de condamnés répand dans cette scène d'horreur comme une immensité de silence et d'attente. L'artiste n'avait que l'espace, nous lui fournissons le temps; il n'a représenté qu'un moment, et notre imagination, complice de la sienne, se charge de le faire durer. Nous nous sentons aux prises avec un spectacle éternel.

Faute d'avoir suffisamment réfléchi sur les limites respectives des arts, Winckelmann était pour les artistes un conseiller dangereux. Il avait eu deux maîtres, un grand homme et un homme médiocre. Le grand homme était Platon, l'homme médiocre un peintre allemand, OEser, que Rumohr appelle brutalement *le plus cadavéreux des maniéristes* (1). OEser et Platon inoculèrent l'un et l'autre à Winckelmann la coupable faiblesse qu'il eut toujours pour l'allégorie. Il partait de ce principe qu'il y a une beauté incréée et impérissable, qui n'a rien de sensible, rien de corporel, qui n'est pas non plus un discours ou une science, qui ne réside pas dans un être réel et particulier, ou dans la terre, ou dans le ciel, ou

(1) Rumohr. *Italienische Forschungen*. Ce livre d'un homme de sens et de goût, d'un vrai connaisseur, est la meilleure réfutation du platonisme appliqué aux beaux-arts. Voyez sur OEser une intéressante notice de M. Otto Jahn dans ses *Biographische Aufsätze*, — Goethe und OEser, Leipzig 1866.

dans toute autre chose, mais qui existe éternellement par elle-même et de laquelle participent toutes les autres beautés. Cette beauté divine, cette beauté absolue est l'éternel rêve de l'artiste. Passion malheureuse, s'il en fut! Comment exprimer l'inexprimable? Mais s'il ne peut nous représenter le visage de sa maîtresse, attendu qu'elle n'a point de visage, il faut du moins que la beauté absolue respire dans toutes ses œuvres et qu'à cet effet il s'applique à nous montrer non ce qui est, mais l'idéal de ce qui est. Winckelmann n'a pas fait cette réflexion fort simple, que toute beauté suppose une forme, qu'une forme suppose des contours, et que tout contour est une limite. Qui veut tout dire ne dit rien, et une beauté illimitée est un non-sens, aussi bien qu'une figure qui n'aurait point de traits. Voulant faire des dieux surhumains, les barbares ont fait des dieux informes; les Grecs sont venus, ils ont voulu que les dieux fussent beaux, et les dieux n'ont plus été que des hommes (1). La beauté absolue est vraiment le Toboso de Winckelmann; il a soupiré toute sa vie pour cette creuse divinité. De là ses mépris pour la nature, que Rumohr lui a durement reprochés; de là encore sa passion pour l'allégorie, qui paraît avoir été la marotte d'OEser.

Lessing, qui interdisait aux arts figuratifs la représentation des sentimens extrêmes, leur interdit aussi les abstractions. Il réprouve l'art tourmenté, il censure également l'art tranquille, qui parle à l'esprit et ne dit rien à l'âme. S'il s'élève contre Winckelmann, ce n'est pas qu'il condamne son platonisme; mais il lui oppose le grand principe des limites naturelles des arts. L'allégorie est un empiétement de la peinture sur la poésie, un effort malheureux pour manifester par des signes visibles des idées abstraites qui ne se peuvent exprimer que par des mots. Le danger est égal, suivant Lessing, à vouloir faire de la poésie une peinture parlante, de la peinture une poésie muette. Ce principe est si cher à l'auteur du *Laocoon* qu'il l'outre dans l'application. Sans doute il est bon d'aimer son chez-soi, de s'y tenir et de ne point déplacer arbitrairement les bornes de sa propriété; toutefois, sans braconner sur les terres de son voisin, on peut avoir avec lui un commerce de visites et de société. Il se fait entre les arts des échanges, des communications;

(1) On dira que les dieux grecs représentaient l'idéal de l'humanité. Je doute que le Jupiter Olympien de Phidias fût plus sublime que Mirabeau à la tribune, — nonobstant la petite vérole. Si l'on peut rencontrer l'idéal quelque part, ce n'est plus une idée, c'est une vérité choisie. La tragédie nous montre des héros, l'histoire nous en montre aussi. La société des âmes a son aristocratie; il y a aussi des chênes mieux venus que d'autres. Au lieu de rêver, que l'artiste choisisse! La nature choisie et concentrée, voilà ce qu'on appelle l'idéal.

ils entretiennent des intelligences. La poésie a son pittoresque et sa musique, et il y a de la poésie dans tous les arts. Que Lessing mette à l'interdit la peinture allégorique, laquelle de son temps avait la vogue, — il n'a pas dit les meilleures raisons qui militent en faveur de sa thèse; mais à force de recommander à la peinture le respect du bien d'autrui, il la met à la gêne, il enferme cette conquérante dans des bornes trop étroites. — « L'essence de la peinture, dit-il, est de représenter la beauté corporelle. » Et il lui refuse le bouffon, le burlesque, le plaisant, le comique. Il ne fait à cet égard aucune différence entre les arts plastiques et les arts du dessin; il les met au régime les uns et les autres, oubliant ce qu'a dit son maître Diderot : — « On peint tout ce qu'on veut; la sévère, grave et chaste sculpture choisit; elle est sérieuse, même quand elle badine : le marbre ne rit pas... S'il est permis de prendre le pinceau pour attacher à la toile une idée frivole qu'on peut créer en un instant et effacer d'un souffle, il n'en est pas ainsi du ciseau, qui, déposant la pensée de l'artiste sur une matière dure, rebelle et d'une éternelle durée, doit avoir fait un choix original et peu commun... La sculpture suppose un enthousiasme plus opiniâtre et plus profond. C'est une muse violente, mais silencieuse et secrète. » Lessing n'entend pas cette distinction. Il fait de la peinture une prêtresse du beau idéal, et condamne cette vestale à passer sa vie sur les marches de l'autel, près du feu sacré. Que rien de vulgaire ne la profane, que nulle laideur n'approche d'elle. Lessing préconise les Vierges et les Vénus; mais il parle avec dédain de la peinture d'animaux, de la peinture de genre, et des Flamands. Il a beau médire du goût français, il juge Téniers comme faisait Louis XIV : ôtez-moi de là ces magots! Il n'est pas moins sévère au paysage, et il en donne pour raison que le paysagiste imite des beautés « qui ne sont susceptibles d'aucun idéal. » Les peintres d'histoire ne trouvent pas non plus grâce devant lui; eux aussi prévariquent contre le Seigneur, car ils recherchent avant tout la vérité et l'expression, et la laideur leur est agréable, pourvu qu'elle ait du caractère.

La doctrine de Winckelmann fourvoyait l'art dans les régions glacées du symbolisme; la doctrine du *Laocoon* le conduit à l'académisme, aux types convenus, au poncif, à *peindre le morceau.* « Lessing avait la vue trop longue et trop perçante, a dit Novalis. Le sentiment des ensembles indistincts, la vision magique des objets avec leurs divers degrés d'éclairement et de pénombre, lui étaient refusés. » Par un exercice abusif de l'analyse, Lessing distingue trop; sa critique, plus fine que délicate, ne voit partout que des couleurs qui tranchent; la dégradation des tons, les demi-teintes,

lui échappent; ses théories, comme son caractère, sont tout d'une pièce. La Fontaine en a pâti; qu'il se console avec les peintres d'histoire! Lessing leur reproche de sacrifier la beauté à l'expression, comme si l'expression n'était pas elle-même une source de beautés. Est-il un lieu si désolé que ne puissent embellir les sorcelleries de la lumière? Est-il un visage si disgracié de la nature qu'il ne se puisse illuminer d'un rayon divin? Un mouvement de l'âme, certains battemens du cœur, et le tour est fait. Vous exigez que la peinture prononce un vœu d'éternelle beauté et qu'elle se défende de toute laideur comme d'une souillure. Marquerez-vous les limites confuses qui séparent les deux empires? Que faites-vous des laideurs agréables? que faites-vous des laideurs sublimes? Le beau ne réside pas seulement dans les choses, il réside aussi dans le regard qui les contemple; l'imagination de l'artiste est le théâtre mystérieux où se joue le drame de la beauté, et cette imagination s'impose à la mienne, elle me fait monter avec elle sur le trépied, elle me révèle le mot que je cherchais et qu'elle a trouvé. Chateaubriand disait : « Faites-moi aimer, et vous verrez qu'un pommier isolé, battu du vent, jeté de travers au milieu des fromens de la Beauce, une fleur de sagette dans un marais, un cours d'eau dans un chemin,... toutes ces petites choses, rattachées à quelques souvenirs, s'enchanteront des mystères de mon bonheur ou de la tristesse de mes regrets. » L'artiste est cet amoureux qui soumet le monde aux enchantemens de sa passion; il triomphe par la puissance de ses désirs des sévérités de la nature et de ses silences; quand il lui parle, qu'il l'interroge, il faut qu'elle réponde et lui livre un à un les secrets de sa magie. Tous les accidens heureux, tous les coups du ciel qui transforment en beauté la laideur et la vile prose en poésie, il les reproduit à son gré; il répand sur les scènes de la vie et du monde les ombres et les lumières flottantes de sa pensée. En ce sens, l'artiste est un poète, c'est-à-dire un créateur; mais ses créations ne sont que des vérités devinées. La nature qui se connaît, voilà le génie, et, la nature étant infinie, le génie est divers. Tout grand artiste a pour son partage un aspect des choses; cette passion, cette magicienne qui est en lui ne peut tout entreprendre ni tout embrasser : elle ne dispose en souveraine que de ce qu'elle aime, et sa puissance expire dès que s'alanguit son enthousiasme. Le plus grand peintre n'aperçoit dans le monde que ce qu'il aime à y voir, ce que ses yeux désirent; il y a une préférence au fond de chaque talent. L'art ne peut se vouer à la poursuite d'une chimère, ni au culte exclusif d'une beauté convenue; l'art est une révélation; il nous permet de contempler tour à tour le monde par les yeux de Raphaël et de Rembrandt; il nous

révèle ce qu'a su voir Phidias, il nous révèle ce qu'a senti Mozart.

Si l'auteur du *Laocoon* a voulu imposer à la peinture de trop étroites observances, en revanche la poésie ne saurait trop le remercier des immunités qu'il lui a reconnues. Il lui donne les pouvoirs les plus larges, il l'affranchit des servitudes dont la grevaient les pédans; il lui dit ce que saint Paul disait aux Corinthiens : « use de tout, mais ne sois esclave de rien. » La poésie est, selon lui, le plus libre de tous les arts; elle peut butiner partout, le monde entier relève de son empire; le bourgeois, le grotesque, le burlesque, le difforme, Sancho, Thersite et Xanthias, tout lui est bon : il n'est rien dont elle ne puisse tirer parti. Loin d'elle toute pruderie et tous les vains scrupules! tout est pur aux purs, et toute prose est poésie pour le vrai poète. Quand il évoque devant nous la laideur, qu'il la rende ou comique ou terrible, l'art sera satisfait. La poésie est comme la musique ; les dissonances lui sont permises parce qu'elle les peut préparer et sauver. Seulement qu'elle se garde de vouloir dérober à la peinture ses pinceaux et sa palette! C'est la seule restriction que mette Lessing à ses libertés. Il vivait dans le siècle de la poésie descriptive. Les Thompson, les Saint-Lambert, les Kleist, les Haller, les Gessner, étaient les chefs de file que suivaient cent barbouilleurs, et déjà Delille pointait. Depuis le perroquet jusqu'à la tendresse maternelle, que ne décrivait-on pas! Lessing haïssait la poésie descriptive à l'égal de l'allégorie. Ses préceptes touchant la description peuvent se résumer ainsi : « Que les poètes s'en tiennent aux grands traits; le détail nous rebute et nous brouille. Accumuler adjectif sur adjectif et couleur sur couleur, c'est prouver son indigence, et qu'on n'a pas trouvé le mot qui aurait tout dit. Haller nous dépeint la gentiane en vingt vers, et nous ne la voyons pas. Homère s'est contenté de nous dire qu'Achille était blond, et qui ne voit Achille? C'est qu'Homère a su faire agir et parler cet homme blond. L'action est l'âme de la poésie. Poètes, que dans vos vers tout soit action, mouvement et vie! La poésie lyrique est soumise à cette loi comme le drame. Qu'elle nous raconte le cœur humain! La poésie est une eau courante; dès qu'elle s'arrête, elle croupit. Le vrai poète lyrique est celui qui met l'image au service de la sensation. » *La Cloche* de Schiller, les *Élégies romaines* de Goethe, *le Lac*, *la Tristesse d'Olympio*, *les Nuits*, ces divins sanglots, tous les chefs-d'œuvre du lyrisme moderne ont donné raison à Lessing.

II.

On a dit qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut se mettre en règle avec la théologie, et que le mieux est de commencer par là. Lessing en a jugé autrement : il a fini par la théologie ; mais elle n'a point assombri ses dernières années, elle n'a pu triompher de sa gaîté. Avec la *Dramaturgie* et *Nathan*, ses écrits de polémique religieuse sont parmi ses ouvrages ceux qu'estime le plus l'Allemagne contemporaine. Malheureusement ce ne sont pas les plus faciles à interpréter ; ils offrent une belle matière aux gloses des commentateurs. Non que Lessing ne soit toujours clair ; il dit admirablement tout ce qu'il veut dire, mais il ne dit pas toujours tout ce qu'il pense, et le temps où il vivait n'offrait pas aux libertés de la pensée et de la plume toutes les garanties désirables. Sa controverse avec le pasteur Goetze a été la source de bien des controverses. Les Allemands, qui ont tant d'excellentes qualités, ont le petit défaut de réviser les vieux procès avec autant de passion qu'ils plaident le procès du jour ; ni la fuite des années, ni la poussière des dossiers vermoulus ne peuvent refroidir leur véhémence; qu'il s'agisse de Louvois ou de Napoléon, leurs haines possèdent le don d'éternelle jeunesse. Henri Heine parle d'un étudiant teuton ou marcoman de sa connaissance, lequel grillait d'en découdre avec les Français parce qu'il avait à venger, disait-il, le supplice de Conradin, méchamment mis à mort par Charles d'Anjou en l'an de grâce 1268. A la pensée de ce noir attentat, l'écume lui venait à la bouche. Les théologiens allemands qui se sont occupés de Goetze se fâchent encore tout rouge contre les ossemens desséchés du virulent Tertullien de Hambourg. Paix à sa cendre! ses foudres sont depuis longtemps éteints. Il est vrai qu'en revanche il a trouvé de bons amis, de chauds défenseurs qui ont réhabilité sa mémoire (1), comme on a réhabilité chez nous Nonotte et Patouillet. Cela s'appelle en Allemagne *eine Rettung*, un sauvetage.

Une chose est certaine : le nom de Goetze a vécu grâce à Lessing. Faut-il l'en féliciter ou l'en plaindre? De son vivant, le digne pasteur de Hambourg ne craignait pas le bruit, et il eût volontiers acheté un peu de gloire au prix de beaucoup d'injures. Ses mânes doivent être contens; c'est l'histoire du héros de Voltaire : fouetté, mais content. L'écrivain charmant que je citais tout à l'heure a

(1) Herzog's *Real-Encyclopedie für protestantische Theologie und Kirche*, vol. V, 1856, article de M. K. Sudhoff sur Goetze. — Röpe, *Johan Melchior Goetze, eine Rettung*, Hamburg 1860.

remarqué que les ennemis les plus obscurs de Lessing ont eu la bonne fortune de passer avec lui à la postérité; il les compare à certains moucherons figés dans un morceau d'ambre, supplice ingénieux qui les immortalise. La mémoire de Goetze ne périra pas en Allemagne, non plus qu'en France celle d'Escobar. Ce n'est pas que je prétende mettre l'*Anti-Goetze* de Lessing sur le même rang que ces étonnantes *Provinciales*, dont les premières sont dignes de Molière et de Platon, les autres de Démosthènes. Lessing n'aurait pas inventé *le bon père;* cette naïveté, qui est la perfection suprême de l'art, a manqué au XVIIIe siècle. Il n'a pas non plus ces saintes colères qui éclatent et qui tonnent, ni ces ardentes apostrophes où s'emporte le génie indigné de Pascal, quand il est poussé à bout et qu'il a juré de ne plus rire; mais ses réponses au bouillant pasteur de Hambourg sont des chefs-d'œuvre d'habileté, d'ingénieuse tactique, d'ironie, de malice, et de cette éloquence tempérée qui était son genre. Sur le talent de Lessing, tout le monde est d'accord. La question pendante est de savoir quel était au juste son *credo* et s'il a dit vraiment à Goetze son dernier mot, sa pensée de derrière la tête. Il se donne l'air dans toute cette controverse de défendre le christianisme contre ses faux amis et ses avocats compromettans. Faut-il prendre au sérieux ses protestations? faut-il y voir une manœuvre de guerre? Lessing était-il un chrétien libéral ou un philosophe du XVIIIe siècle?

Avant de résoudre cette question, je crois qu'il importe de considérer que la malice de Lessing était une boîte à quadruple fond. Il convient d'observer aussi qu'il eut toute sa vie la passion du jeu, et qu'il porta cette passion jusque dans la polémique. Peut-être alléguera-t-on qu'au XVIIIe siècle les mécréans pouvaient bien, soit politique, soit prudence, parler du christianisme le bonnet à la main, mais qu'ils ne tardaient pas à se déceler par quelque irrévérencieuse raillerie. Lessing, ce fut son originalité, prit toujours au sérieux les questions religieuses. En 1769 il écrivait à son ami Nicolaï : « Ne me parlez pas de votre liberté berlinoise de penser et d'écrire! Elle se réduit à la faculté de débiter toutes les sottises imaginables contre la religion : c'est une liberté dont un honnête homme ne saurait user sans rougir. Mais qu'il paraisse à Berlin un homme assez courageux pour dire ses vérités à la noble canaille des cours, comme l'a fait Sonnenfels à Vienne; qu'il y en ait un seul qui élève sa voix en faveur des droits des sujets et qui dénonce les concussions et le despotisme, comme cela se fait aujourd'hui en France et en Danemark, et l'expérience vous apprendra bientôt quel est jusqu'aujourd'hui le pays le plus asservi de l'Europe. » C'est ainsi que Lessing entendait la liberté; s'il ne lui a jamais échappé

un mot léger contre le christianisme, ce n'est pas une preuve qu'il fût chrétien. Un autre propos de l'adversaire de Goetze me revient à l'esprit et redouble mes inquiétudes. Lessing professa toujours la plus vive admiration pour Diderot, à qui, de son aveu, il devait beaucoup, et il a dit à la louange de l'auteur de la *Lettre sur les aveugles :* « Diderot était l'un de ces sages qui aiment mieux amasser des nuages que de les dissiper. » Lessing a fait plus d'une fois le métier d'amasseur de nuages; il estimait que la vérité n'est pas toujours facile à démêler, ni toujours bonne à dire ; il estimait aussi que ce n'est point perdre son temps que de mettre un brouillard entre l'erreur et nous, et de prouver à un sot qui se flatte d'y voir clair qu'il a pris la nuit pour le jour. Dans sa polémique contre Goetze, a-t-il été autre chose qu'un embrouilleur de questions? Citons encore ce qu'il disait de l'illustre auteur de la *Théodicée.* « Leibniz n'a fait ni plus ni moins que ce qu'avaient coutume de faire les anciens philosophes dans leur enseignement exotérique. Il laissait volontiers son système de côté et tâchait de conduire les gens à la vérité par le chemin où il les avait rencontrés. » Ce qui signifie en bon français que dans les querelles théologiques Leibniz tirait adroitement son épingle du jeu. Oui ou non, Lessing en a-t-il usé de même? A cette question la théologie avancée d'outre-Rhin répond résolûment par la négative ; elle a depuis longtemps enrôlé Lessing sous ses drapeaux, ou, pour mieux dire, il a été proclamé par elle le père du protestantisme libéral. Cette thèse vient d'être exposée et défendue par l'un des orateurs les plus écoutés du protestantisme français, M. Ernest Fontanès. Son livre intitulé *le Christianisme moderne* est écrit avec une chaleur entraînante et une élévation de pensée qui honore l'auteur. C'est, dans le meilleur sens du mot, un livre jeune, et, si la jeunesse est rare en littérature, on pouvait la croire impossible en théologie. On ne saurait trop recommander ce remarquable ouvrage à ceux qui veulent se mettre en règle avec la dogmatique; les problèmes sur lesquels disputent aujourd'hui les partis religieux y sont exposés très nettement et résolus avec une parfaite sincérité. Je me demande seulement si le Lessing théologien de M. Fontanès est bien le vrai Lessing. Dans l'entraînement de ses généreuses sympathies pour ce généreux esprit, l'auteur du *Christianisme moderne* n'a pu résister à la tentation d'attirer le grand homme à son bord ; il lui délivre un certificat de loyauté chrétienne, et le déclare exempt de tout soupçon. Pour tout dire, je crains qu'il n'ait trop rogné les ongles de la bête fauve (1).

(1) M. Fontanès sait mieux que nous que le sort du protestantisme libéral ne dépend

Comment éclata la querelle? En 1768 mourut à Hambourg un savant professeur nommé Samuel Reimarus. La famille trouva dans ses papiers un manuscrit intitulé *Apologie pour les adorateurs de Dieu selon la raison*. Cette apologie était un réquisitoire contre le christianisme. Partisan de la religion naturelle, Reimarus niait l'inspiration divine des Écritures, les prophéties et les miracles; mais point de railleries, un ton grave, austère, une remarquable vigueur de raisonnement. Une copie du manuscrit fut remise à Lessing; il examina le brûlot, en fut charmé, vit sur-le-champ tout le parti qu'on en pouvait tirer. Malgré les inquiétudes des enfans de Reimarus, il pensa d'abord à publier l'*Apologie* à Berlin; mais, se ravisant, il l'emporta à Wolfenbüttel et la glissa parmi les manuscrits dont il avait la garde. Il y avait franchise de censure pour toutes les publications tirées de la bibliothèque; Lessing profita de ce privilége pour publier sans nom d'auteur un premier fragment de l'*Apologie*, et plus tard cinq autres qui provoquèrent dans le monde théologique un effroyable vacarme. Il avait fait suivre ces fragmens d'une postface dans laquelle il déclinait toute solidarité d'opinions avec le *fragmentiste*, dont il feignait d'ignorer le nom; mais il rendait hommage à son talent et mettait en quelque sorte tous les théologiens au défi de le réfuter. Du reste il plaçait la religion hors de cause. « Notre inconnu, disait-il, a dénombré toutes les contradictions qui se trouvent dans les récits que nous possédons de la résurrection du Christ. Supposé qu'il ait raison, cela ne doit point nous empêcher de croire que le Christ est ressuscité. Il en est de même de toutes les objections qui se peuvent faire contre la Bible. La lettre n'est pas l'esprit, et la Bible n'est pas la religion. Le christianisme existait avant que les évangélistes et les apôtres eussent écrit. Le religion n'est pas vraie parce que les apôtres et les évangélistes l'ont enseignée; ils l'ont enseignée parce qu'elle est vraie. »

Je ne sais ce qui excita plus de scandale, les attaques du *frag-*

aucunement de ce qu'on peut penser ou ne pas penser de Lessing. Les libéraux français n'en sont pas à chercher des autorités à leurs principes, et ces principes ne sont point ceux que Lessing affecta de soutenir dans sa polémique contre Goetze. Lessing disait : « On peut cesser de croire à la vérité des récits évangéliques, et nonobstant continuer de croire aux miracles et à la résurrection. » M. Fontanès et ses amis disent au contraire : « Quand il serait prouvé que le Christ n'a pas ressuscité, nous ne laisserions pas d'être chrétiens. » Le protestantisme libéral français, qui nous paraît procéder en quelque mesure de Schleiermacher et surtout de l'Américain Parker, distingue nettement la religion d'avec la théologie, et ne s'approprie dans les livres saints que ce qui est propre à satisfaire les besoins de la conscience, abandonnant le reste aux débats des critiques. Dans plusieurs discours récemment publiés, M. Fontanès a plaidé cette cause avec une véritable éloquence.

mentiste ou les annotations de l'éditeur. Les consistoires et les facultés de théologie s'émurent. Nombre de théologiens entrèrent en lice contre l'écrivain anonyme. L'un d'eux, qui n'était pas de force, entreprit de concilier les récits de la résurrection. Lessing, se portant pour juge du camp, examina point par point son argumentation et la mit en poussière. Précédemment il avait répété en les aggravant ses premières déclarations. A l'en croire, les attaques de l'anonyme contre la véracité des historiens sacrés et contre la réalité des miracles dont ils ont rendu témoignage n'étaient pas aussi dangereuses que cela pouvait paraître. Tout balancé, que perdrions-nous à ne plus croire aux miracles? Des vérités historiques ne peuvent servir de démonstration à des vérités de doctrine; si certain que puisse être un fait, il ne l'est jamais rigoureusement. « Je ne conteste pas, disait-il, que le Christ ait accompli les prophéties, je ne nie point qu'il n'ait opéré des miracles; mais je nie que ces miracles, qui ne nous sont plus confirmés par d'autres miracles opérés sous nos yeux, et qui ne sont pour nous par conséquent que des récits de miracles, puissent nous obliger à admettre les doctrines du Christ. Qui nous y oblige? La vérité intrinsèque de ces doctrines elles-mêmes, lesquelles, il y a dix-huit siècles, étaient si nouvelles, si inconciliables avec tout l'ensemble des vérités alors reconnues, qu'il n'a fallu rien moins que des miracles et des accomplissemens de prophéties pour attirer sur elles la faveur de la foule. » Dans un dialogue intitulé *le Testament de Jean* et qu'il publia la même année, il s'avançait davantage et semblait réduire le christianisme, dont il avait respecté jusque-là l'intégrité, à ce précepte du visionnaire de Pathmos : « mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres. » Le dialogue se terminait par ces mots : « le Christ a dit : Celui qui n'est pas contre moi est pour moi. » A quoi l'interlocuteur de Lessing répliquait : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. — A merveille! répond Lessing. Voilà qui me ferme la bouche. Vous êtes un vrai chrétien. Vous possédez votre Bible comme le diable. »

Enfin le fils de Pélée sortit de sa tente et poussa un cri de guerre dont l'Allemagne retentit. Ce bouillant Achille de la théologie était le premier pasteur à la cathédrale de Hambourg, Johan Melchior Goetze (1). Ce n'était point un homme sans mérite, ni sans talent,

(1) Qui veut faire la connaissance intime de Melchior Goetze doit s'adresser à M. Boden, *Lessing und Goetze*, 1862. Ce livre est riche en citations et en documens curieux. L'auteur combat M. Röpe, l'avocat orthodoxe de Goetze, avec un acharnement presque injurieux. Cependant M. Röpe, comme M. Sudhoff, a raison d'affirmer que Goetze avait pénétré les intentions secrètes de Lessing. En de pareilles matières, les Goetze ne sont pas des sots.

que le pasteur Goetze. Il aimait les livres, possédait une superbe collection de bibles, se connaissait en numismatique. Durant le séjour de trois ans que fit Lessing à Hambourg, les deux futurs adversaires s'étaient vus et ne s'étaient point déplu. Lessing aimait à causer d'éditions avec Goetze, et, s'il faut en croire la chronique, il fêtait aussi son vin du Rhin. De son côté, Goetze faisait grand état des talens de Lessing; il admirait surtout ses *factums* contre Klotz et son traité sur la manière dont les anciens ont représenté la mort.

« M. le premier pasteur, écrivait un contemporain, a deux visages. Dans l'habitude de la vie, il est poli, il a le ton d'un homme du monde. Explique qui pourra ce phénomène! L'homme est courtois, honnête; ses écrits sont malins, injurieux et offensans. Ses lèvres distillent le miel, sa plume le fiel le plus noir. » Le phénomène n'est pas rare. Je suis sûr que M. Fontanès a connu des Goetze, il en est dans toutes les confessions; des bords de l'Elbe jusqu'aux bords de la Loire, cette espèce est fort répandue. Que ne peut l'esprit de domination? Les Goetze ont la manie d'être obéis, toute résistance les fait sortir des gonds. Ces gens-là sont admirables dans une école ou dans un petit séminaire : il n'est pas mal que la jeunesse soit menée à la baguette; mais, par je ne sais quel esprit de vertige et d'erreur, ils prennent un beau jour leur férule pour un sceptre, et les voilà qui citent les rois à leur barre, décrètent contre les ministres, aspirent à réglementer l'univers... L'univers, qui ne fait qu'en rire, gratte le prélat et trouve le cuistre. Melchior Goetze eut plus d'une fois maille à partir avec le sénat de Hambourg, avec les ambassadeurs, avec les princes étrangers; il adressait des représentations au conseil aulique de l'empire, gourmandait sa mollesse à poursuivre l'hérésie. Ce bonhomme était brouillon, tracassier. Un prétendu *Français en voyage*, qui n'était autre que l'Allemand Gaspard Riesbeck, écrivait en 1783 : « Le premier pasteur tonne avec la même violence contre la corruption des mœurs et contre le pape. Ennemi juré de tous les plaisirs publics à ce point d'avoir plus d'indulgence pour les secrètes parties de plaisir que dérobent aux regards des courtines de lit, le théâtre lui est en abomination. » Il avait un merveilleux talent pour découvrir dans un livre des propositions suspectes, malsonnantes, téméraires et sentant l'hérésie. Le nez au vent, il flairait de loin l'hérétique, comme le chien flaire la bête fauve; une fois l'animal lancé, il ne le lâchait plus, le pourchassait, le traquait. Ses réquisitoires ne manquaient pas de vigueur, et il trouvait quelquefois le joint des choses et des hommes; mais il abondait en invectives et en diatribes, il était, pour parler avec Voltaire, « de la race des colériques argumentans. »

Ce fougueux luthérien rompit des lances avec tous les rationalistes de son temps, avec les Semler, avec les Bahrdt, avec les rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, avec les catholiques, avec les réformés, avec les journalistes, qu'il accusait de ne rien respecter, avec l'honnête Basedow, qui, admirateur de Rousseau et de l'*Émile*, proposait quelques nouveautés en matière d'éducation. Goetze le remit à sa place; il entendait que la jeunesse fût élevée sur les genoux de l'église. Ses confrères n'étaient pas à l'abri de ses fulminations et de ses monitoires. Il en coûta cher au pasteur Schlosser pour avoir composé quelques comédies. Goetze le traîna sur la claie. Lessing, interrogé sur ce qu'il pensait de ce grand débat, répondit : « Distinguons. Est-il permis à un prédicateur de faire des comédies? Pourquoi pas, s'il le peut? Est-il permis à un auteur comique de faire des sermons? Pourquoi pas, s'il le veut? » Une autre affaire fit esclandre à Hambourg. La liturgie de ce temps était bardée d'anathèmes. L'un des collègues de Goetze, le pasteur Alberti, se permit, en la lisant, de supprimer le verset du psaume d'Asaph : « O Éternel, répands ta colère sur les nations qui ne te connaissent point et sur les royaumes qui n'invoquent point ton nom! » Goetze ameuta contre le délinquant la ville et les faubourgs, il fallut que le sénat intervînt. Le premier pasteur n'entendait pas plaisanterie sur l'article des malédictions. Un autre fois, le sénat, soit politique, soit tolérance, voulut rayer du livre des prières un anathème contre le pape et les cardinaux. Goetze se rebiffa, il maudit et remaudit le pape. Le sénat se fâcha, menaça de lui ôter sa prébende. Cette menace le calma, il se rendit; mais, le naturel l'emportant, quelques années plus tard, il reprit le saint-père à partie : l'envoyé impérial porta plainte, et Goetze dut faire amende honorable. Tout cela n'empêchait pas que Melchior Goetze ne fût un homme de bien, et à ses heures un homme aimable et de bonne compagnie : il avait de la lecture, savait le grec, n'eût pas été déplacé dans une académie hambourgeoise, si toutefois il avait su s'y tenir modestement à son rang; mais il aimait trop le bruit, c'est ce qui l'a perdu. J'ai lu je ne sais où que le bruit est un usurier qui prête à gros intérêts à la réputation et qui finit toujours par la ruiner. Le *voyageur français* écrivait : « Quoique Melchior Goetze ait été sifflé cent fois, et que depuis douze ou quinze ans il soit le plastron de toute l'Allemagne protestante et de ses confrères de Hambourg eux-mêmes, son saint zèle ne se peut refroidir. » Cet honnête homme avait en lui de l'alguazil et du pasquin. Son histoire devrait être méditée par tous les Goetze d'aujourd'hui, par tous ceux que possède la *rabies theologica*. Les dénonciations et les monitoires s'usent à la longue, et les dénonciateurs tombent dans

le décri. On ne voit plus l'honnête homme, on tremble quelque temps devant l'alguazil, on finit par siffler le pasquin.

J'en demande pardon aux théologiens libéraux, mais je ne puis, en conscience, faire un crime à Melchior Goetze d'avoir couru sus à l'éditeur du *fragmentiste*. De toutes les guerres de plume qu'il a soutenues, c'est peut-être la plus honorable pour lui et la plus légitime. Dans l'affaire de Schlosser, il ne fut qu'un aboyeur; dans l'affaire d'Alberti, il fut odieux. En attaquant Lessing, il combattait *pro aris et focis*. Le malheur est que, selon sa coutume, il ne tarda pas à gâter son rôle par ses incartades et par l'incontinence de sa plume. Le théologien avait ouvert le feu; ce fut le libelliste qui le continua. Goetze avait démêlé sans beaucoup d'efforts la tactique de Lessing; il ne fut point dupe de cette ironie enfarinée d'innocence. A ses griffes, à son museau pointu, il reconnut le loup déguisé en berger, loup rempli d'humanité, mais *friand de tuerie*. Lessing disait : « Docteurs de l'église, vos doctrines se défendent assez elles-mêmes. Accordez-nous que la Bible est un livre humain; touchés de ce bon procédé et de cette marque de confiance, nous mettrons chapeau bas devant l'orthodoxie. » A quoi Goetze répliquait : « Nous savons qui vous êtes. Qu'adviendra-t-il de la bergerie quand nous vous aurons livré nos chiens? » Et il se mit à crier au loup.

Lorsqu'il argumente, il n'est pas dépourvu de sens; par exemple, il est en droit de répondre à Lessing : « Vous protestez que vous voulez le bien de l'église; mais vos prétentions sont étranges. Vous nous demandez de croire à la résurrection, et de convenir que les récits des évangélistes se contredisent. Ainsi du reste. A ce compte, nous devrions nous résigner à croire sans preuves, à croire parce que nous croyons, parce qu'il est utile de croire, et que jusqu'aujourd'hui tout le monde a cru. » Il est irréprochable aussi quand il dit : « M. Lessing veut que nous fassions un choix dans les saints livres, acceptant ceci, rejetant cela. M'est avis que si nous retranchions de la Bible tout ce qui n'a pas le bonheur de lui plaire, il ne nous resterait qu'une Bible de poche. » Goetze ne manque ni de clairvoyance, ni d'esprit, ni de verve; mais il ne sait ni se tenir ni se contenir : il est long, verbeux. Il divague, il abonde en redites; ses redondantes philippiques rappellent certains mandemens, certaines lettres pastorales, il a la prolixité fatigante d'un prédicateur; puis il est trop bouillant, l'imperturbable sang-froid de Lessing l'exaspère, il s'avance trop et se fait prendre; irrité de trouver toujours devant lui le fer d'un ennemi qui a l'œil perçant, la main sûre et le jeu serré, il s'emporte, il bondit et s'embroche. Ajoutons qu'il a les mauvaises habitudes d'un méchant avocat de province; il est

sans cesse hors de la question, il travestit et dénature les sentimens de la partie adverse, il lui fait dire ce qu'elle n'a pas dit, terrasse des fantômes et triomphe. Il en veut plus encore à Lessing qu'à ses idées; il déblatère contre lui, prétend le convaincre d'équivoque, de sophismes, d'argumentation fallacieuse, lui reproche de raisonner de théologie en auteur dramatique, de n'avoir qu'*une logique de théâtre*, de dissimuler par un luxe de métaphores la pauvreté de ses raisonnemens et de s'occuper bien moins d'avoir raison que de jeter de la poudre aux yeux des badauds. Il insinue discrètement que M. Lessing est un homme sujet à caution, léger de scrupules, il l'attend à son lit de mort; que répondra ce beau parleur au juge souverain qui lui demandera compte de la publication des *Fragmens*, des désordres qu'il a suscités dans son église, de tant d'âmes infectées par la contagion de ses doutes et de ses erreurs? Et, ne gardant plus de mesure, s'exaltant dans sa colère, il le traite de boute-feu et le recommande à l'attention particulière des autorités constituées.

A tout cela Lessing répond qu'autre chose est un pasteur, autre chose un bibliothécaire, et qu'en publiant le manuscrit anonyme il a rempli le premier devoir de sa charge. Le pasteur est un berger qui ne connaît que les herbes de sa prairie, n'estime et ne cultive que les plantes qui conviennent à ses brebis; le bibliothécaire est un botaniste qui court par monts et par vaux pour découvrir une plante oubliée par Linné. « Quelle joie quand il l'a découverte! S'inquiète-t-il de savoir si elle est vénéneuse ou non? Il pense que, si les poisons ne sont pas utiles (et qui dit qu'ils ne le sont pas?), il est utile du moins que les poisons soient connus. » Il répond encore que le métier des lettres serait impossible, si un écrivain, avant de prendre la plume, devait s'assurer qu'il ne va pas scandaliser un faible dans la foi, endurcir un incrédule, fournir à un chenapan l'excuse dont il avait besoin pour colorer ses déréglemens. « Scandale par-ci, scandale par-là! s'écriait-il. La nécessité brise le fer et ne connaît pas de scandale. Je dois songer à mon âme, que le monde tout entier ou que la moitié du monde s'en scandalise!... O insensés, qui voudriez bannir les tempêtes de la nature parce qu'elles ont enseveli un navire dans les sables, ou qu'elles en ont fracassé un autre contre les rochers d'une falaise! Hypocrites, nous vous connaissons. Il ne vous soucie guère de ces malheureux navires; autrement vous les auriez assurés! Ce qui vous importe, c'est votre jardinet, ce sont vos petites aises et vos petits plaisirs. O le cruel ouragan! Il a découvert la toiture de votre villa, il a secoué trop rudement vos arbres chargés de fruits, il a renversé les sept pots de terre de votre précieuse orangerie. Que vous

importe le bien que peut faire l'ouragan dans la nature? Ne pouvait-il respecter votre jardin? Que ne s'en va-t-il souffler ailleurs, loin de votre haie! ou pourquoi ne retient-il pas son souffle en arrivant sur vos terres? » Et ailleurs : « M. Goetze parle à la populace le langage de la populace, et il crie à tue-tête que mon anonyme a diffamé les apôtres, les a qualifiés d'imposteurs et de scélérats. Cela fait du bruit, cela fait de l'effet! Peut-être que oui, peut-être que non, car le menu peuple, partout où le magistrat est sage, devient de jour en jour plus éclairé, plus policé, plus honnête, — tandis que certains prédicateurs se font une règle de s'en tenir à jamais, en fait de morale et de religion, au point où étaient leurs ancêtres il y a plusieurs siècles. Ils ne se détachent pas de la populace, mais la populace finit par se détacher d'eux. »

Le défenseur de Goetze, M. Röpe, s'écrie avec un accent douloureux qu'en étudiant cette polémique qui dans l'année 1778 tint l'Allemagne en suspens, on croit assister à un duel entre deux adversaires de forces très inégales, l'un toujours de sang-froid, rompu à l'escrime, heureux à la parade, sûr de sa riposte, fertile en bottes secrètes, qui, l'air dégagé, semble faire assaut dans une salle d'armes; l'autre, médiocre tireur, qui a l'épée sur la gorge, et qui, obligé de combattre pour sa vie, finit par succomber au milieu des risées d'une galerie indifférente ou prévenue. Cette réflexion ne manque pas de justesse. Il faut cependant tenir compte d'une circonstance qui rétablissait quelque égalité dans la lutte. Lessing n'avait pour lui que son talent, il était seul. Goetze était fortement épaulé; il avait derrière lui les puissances de la terre et ne se faisait pas faute de les appeler à son aide. Tantôt il représente au duc Ferdinand que Lessing est un bibliothécaire dangereux, que de la manière dont il entend les devoirs de sa charge, si d'aventure il déterrait au fond d'un carton quelques papiers compromettans pour la noble maison de Brunswick, il ne manquerait pas d'en donner connaissance à l'univers : qui méprise son Dieu n'estime pas son prince. Tantôt il s'adresse à l'envoyé impérial, aux gouvernemens, et notamment au conseil aulique, de qui ressortissaient les questions de conscience et d'ordre public; il les engage à épouser sa querelle, à fermer la bouche à l'hérésie; il mettrait volontiers son adversaire *in pace*. A sa manière, il est tolérant. Il admet que, pour tenir les docteurs de l'église en haleine, licence soit donnée à des hommes sensés et posés d'exprimer modestement de modestes objections contre la religion chrétienne et même contre la Bible; c'est à la condition, bien entendu, que de par la loi ils écriront en latin; mais qu'un Lessing... non, cela ne peut être souffert, c'est mettre en péril tout l'ordre social. « L'histoire nous

apprend, s'écrie-t-il, que le germe de la rébellion, bien que répandu en terre par la main d'un faquin, a souvent poussé des racines et porté des fruits détestables. On dira qu'aujourd'hui, avec notre organisation militaire et la discipline de nos armées, on a bien vite fait leur procès aux rebelles. A merveille! Mais n'est-il pas possible qu'officiers et soldats se laissent infecter des principes de nos petits Brutus?... D'où provient la sûreté de nos princes et la fidélité de leurs soldats? Ces soldats sont des chrétiens. S'ils ne le sont pas toujours dans le sens le plus rigoureux du mot, ils portent du moins gravés dans leur cœur les préceptes fondamentaux de l'Évangile sur les droits de l'autorité et sur les devoirs des sujets. Mais resteront-ils chrétiens? ne perdront-ils pas avec le respect des choses saintes le respect de leurs supérieurs et l'horreur de la révolte, s'il est permis à tous nos beaux esprits manqués de bafouer à la face du ciel la religion chrétienne et la Bible? J'espère que par la grâce de Dieu le temps est proche qui mettra un terme à ces désordres révoltans, et que de grands personnages, au nom de leur sûreté personnelle et pour éviter d'avoir un jour à châtier des malfaiteurs par le glaive et la roue, imposeront un frein à ces méchans fous et à leurs insolentes témérités. »

Il est curieux de voir ce qu'écrivait Lessing à ses amis pendant le cours de ces orageux débats. Ses lettres n'abondent pas en confidences, Lessing n'avait guère pour confident que lui-même; mais il tenait à ce que son frère et ses amis de Berlin ne se méprissent pas sur le véritable sens de la pièce à grand spectacle dont il régalait l'Allemagne et sur le rôle qu'il y jouait. Il les trouvait parfois un peu lents à comprendre. Le 25 mai 1777, il écrivait à Nicolaï : « Ce que vous me dites de la mauvaise opinion qu'ont de moi et les théologiens et les libres penseurs de Berlin me fait souvenir que pendant la guerre de sept ans je passais à Berlin pour un archi-Saxon, à Leipzig pour un archi-Prussien, et cela parce que je n'étais et ne devais être ni l'un ni l'autre, — du moins pour composer ma *Minna de Barnhelm.* » Quelques jours plus tard, s'adressant à son frère : « Les théologiens gardent encore le silence sur les fragmens de mon inconnu; cela me confirme dans la bonne opinion que j'eus toujours de ces messieurs. Avec les précautions convenables, on peut écrire sur eux ce qu'on veut. Ce n'est pas ce qu'on leur ôte, c'est ce qu'on veut mettre à la place, qui les fâche, — et non sans raison. Si le monde doit être pipé par des mensonges, les vieux mensonges, déjà en cours, sont aussi bons pour cela que les nouveaux. » Dans une lettre du 28 février 1778, il s'écrie : « Je me réjouis de ce que tu commences à goûter le haut comique de cette guerre de plume, au prix de laquelle toutes mes élucubrations dra-

matiques me semblent insipides : tu recevras ces jours-ci un écrit de moi contre Goetze, dans lequel je prends une position telle qu'il ne pourra m'accuser de n'être pas chrétien. » Et peu de temps après : « Considère que je dois regarder à l'ennemi en pointant mes canons, et qu'il ne faut pas chercher une profession de foi dans ce que j'écris pour les besoins de la cause. » Cependant les dénonciations de Goetze, ses appels au bras séculier, avaient porté coup. « Il est vrai, écrivait Lessing le 23 juillet de la même année, que le ministère de Brunswick, à la requête du consistoire, a mis l'embargo sur le nouveau fragment que j'ai publié et sur tous mes factums contre Goetze, et qu'il m'a intimé l'ordre de ne plus imprimer un mot du manuscrit. J'ai mes raisons pour prendre mon parti de la confiscation du nouveau fragment; mais je n'entends pas qu'on saisisse en même temps mes écrits. Je m'en vais distribuer à droite et à gauche de vigoureux coups de dents, fermement résolu à laisser arriver les choses aux extrémités et à prendre mon congé plutôt que de me soumettre à une telle humiliation. Le *corpus evangelicum* n'a pas donné signe de vie, le conseil aulique non plus... Tu vas rire, mais je possède un moyen sûr de diviser le conseil aulique et de jeter la discorde dans son sein; Paul sut diviser le sanhédrin. La majorité du conseil est catholique; je saurai présenter mon affaire de telle sorte que dans la condamnation prononcée contre moi par le clergé luthérien soit incluse celle de tous les papistes, lesquels n'entendent pas plus que moi fonder la religion sur les Écritures. » Au mois d'août, dans une lettre adressée à la fille du *fragmentiste*, Élisa Reimarus : « Je suis livré à moi-même. Je n'ai pas un ami avec qui je puisse m'épancher en confidence. Mille ennuis m'assaillent chaque jour. Je dois payer cher la seule année qu'il m'ait été donné de passer avec une femme raisonnable. Ah! s'il savait, mon misérable ennemi, combien je suis plus malheureux que lui, et ce qu'il m'en coûte de tenir ici jusqu'au bout pour lui faire pièce! Toutefois je suis trop fier pour me croire malheureux, je grince des dents, et je laisse voguer la nacelle comme la poussent le vent et les vagues. C'est assez que je ne la fasse pas chavirer d'un coup de pied... Je me réjouis de ce que vous comprenez si bien la tactique de ma dernière réponse. Je me dispose à faire à la barbe de notre homme des évolutions dont il ne se doute point. Puisqu'il a commis la balourdise de me demander, non ce que j'admets de la religion chrétienne, mais ce que j'entends par la religion chrétienne, j'ai cause gagnée, et je me donnerai le plaisir de défendre une moitié de la chrétienté contre l'autre. »

Ce que dit Lessing en cet endroit de la prétendue balourdise de Goetze n'est pas rigoureusement exact. Après avoir beaucoup diva-

gué, après avoir usé et abusé de toutes les figures oratoires, après avoir débité force gros mots, Goetze avait fait un retour salutaire sur lui-même, il avait eu un éclair de bon sens, ce qui lui arrivait quelquefois. « M. Lessing, avait-il dit, me reproche de battre la campagne, de m'écarter de la question. Je veux lui faire plaisir; je vais lui serrer le bouton. De quoi disputons-nous? Il affirme que la religion peut subsister sans la Bible. Il n'est que de s'entendre. Peut-être a-t-il raison; peut-être y a-t-il une religion qui ne laisserait pas de subsister quand il serait prouvé que les écrivains sacrés furent des imposteurs. Cette religion est celle de M. Lessing. Qu'il s'explique! qu'il daigne m'apprendre quel est son *credo*, car enfin je suis las de ne savoir à qui j'ai affaire. Je romps des lances avec un chevalier masqué qui refuse de me décliner son nom. Qui donc ai-je devant moi? Un chrétien, un sectateur de la religion naturelle, un déiste ou un païen? Il est vraiment bien temps que je m'en informe. Il se pourrait faire que M. Lessing prît un malin plaisir à me voir m'escrimer et battre l'eau, et qu'un matin, quand je serai rendu, essoufflé, il me vînt dire, ôtant son masque et me régalant de son sourire le plus agréable : Mon cher monsieur, quand je vous soutiens que la religion peut subsister sans la Bible, c'est de la religion naturelle que j'entends parler; je n'en connais pas d'autre. Vous voyez que j'ai raison; mais, comme rien ne m'oblige à parler une autre langue que la mienne, je suis bien libre, ce me semble, d'appeler à mon gré cette religion, qui est la mienne, ou la religion naturelle, ou la religion chrétienne, ou la religion luthérienne. Que M. Lessing se tienne pour averti! Je suis déterminé à garder le silence jusqu'à ce qu'il m'ait déclaré explicitement quelle religion il entend par le mot de religion chrétienne, et quelle religion lui-même regarde et admet comme vraie. »

On voit que Goetze posait à Lessing deux questions. A la seconde, Lessing ne répond rien, et pour cause. A la première, il oppose une réplique foudroyante à laquelle Goetze ne s'attendait pas, et qui le mit hors de combat. « Par la religion chrétienne, répond-il, j'entends toutes les confessions de foi qui sont contenues dans la collection des symboles des quatre premiers siècles de l'église chrétienne, en y comprenant, si l'on veut, le soi-disant symbole des apôtres et le symbole d'Athanase, bien qu'ils n'en fassent pas partie. Le contenu de ces confessions de foi s'appelle dans les premiers pères la *regula fidei*, la règle de foi. Cette règle de foi n'est pas tirée des écrits du Nouveau Testament. Cette règle de foi existait avant qu'existât un seul livre du Nouveau Testament. Cette règle de foi a pleinement suffi non-seulement aux premiers chrétiens du vivant des apôtres, mais à leurs descendans des quatre premiers

siècles. Ainsi cette règle de foi est le véritable fondement sur lequel a été bâtie l'église du Christ, et ce fondement n'est pas l'Écriture. » Lessing tenait parole; par un véritable coup de partie, il mettait de son côté les catholiques et la majorité du conseil de l'empire; il divisait le sanhédrin. Il avait résumé sa réplique dans une série d'aphorismes d'une merveilleuse netteté, et derrière ces aphorismes on apercevait dans le lointain toute une armée de démonstrations et d'argumens puisés dans les pères. Cette formidable armée se tenait prête à marcher; les canonniers étaient à leurs pièces, mèche allumée; des nuées de tirailleurs s'avançaient déjà dans la campagne, n'attendant que l'ordre d'ouvrir le feu. Goetze fut épouvanté; il s'imaginait n'avoir à combattre qu'un homme d'esprit, un auteur dramatique, un antiquaire, un helléniste qui avait lu Sophocle; il ignorait que Lessing, enterré dans sa bibliothèque de Wolfenbüttel, avait employé ses veilles à explorer les contrées perdues et les forêts vierges de la théologie. Le chevalier masqué venait de relever sa visière, de jeter son masque, et Goetze apercevait le visage d'un sorcier. Il lança à la tête du nécromant un lourd passage d'Irénée; Lessing retourna ce passage contre lui et l'écrasa sous dix autres citations qui le couchèrent sur le carreau. Le premier pasteur de Hambourg prit le bon parti, il se tut.

Il était bien temps que Lessing triomphât; sa situation devenait embarrassante. Le ministère de Brunswick n'avait pas seulement confisqué les *Fragmens*, il avait intimé à Lessing la défense de poursuivre sa controverse et de rien publier sur l'objet du litige soit à Brunswick, soit autre part, sans une autorisation supérieure. Bravant la défense, Lessing avait fait imprimer à Hambourg ses dernières réponses, et, se tenant prêt à partir, il mettait au ministère le marché à la main. Le 11 août 1778, il écrivait à son frère Karl : « Je ne sais encore quelle issue aura mon affaire, mais je me prépare à tout. Il y a quelques années, j'ébauchai un drame dont le sujet présente quelque analogie avec mes chamailleries actuelles. Si Mendelsshon et toi le trouvez bon, nous pourrons publier la chose par souscription... Je me dispose à tailler aux théologiens plus de croupières qu'avec dix fragmens... » — « Je veux essayer, mandait-il à Élisa Reimarus, si on me laissera prêcher en paix du haut de mon ancienne chaire, le théâtre. » Cette pièce, qu'il écrivit en vers parce que le temps lui manquait, disait-il, pour l'écrire en prose, ne fut pas jouée de son vivant; il doutait qu'elle le fût jamais.

Bien que le ton satirique ne domine pas dans *Nathan*, le pasteur Goetze nous y apparaît sous les traits d'un gros patriarche, haut en couleur et d'humeur enjouée, lequel parle avec mépris du théâtre, de cette logique de théâtre qui plaide avec un égal succès le pour

et le contre. Ce patriarche d'Orient, plus hambourgeois qu'oriental, condamne les gens au bûcher avec une bonhomie paterne; il aime à faire résoudre les questions par les autorités séculières; c'est une bonne solution qu'un gendarme. « Je m'en vais trouver le sultan, dit-il; je lui ferai comprendre sans peine combien ne rien croire est dangereux pour l'état. Tous les liens de la société civile sont dissous, mis en lambeaux, dès qu'on permet aux gens de ne rien croire. Finissons-en lestement avec une telle scélératesse! » C'est Nathan, le juif philosophe, qui se charge de nous dire le mot de Lessing. Saladin l'interroge. « Je suis musulman, tu es juif, entre nous est le chrétien. De ces trois religions, une seule peut être vraie. Quelles sont tes raisons pour préférer la tienne? » Nathan emprunte sa réponse à Boccace. « Il y avait une fois un homme qui possédait un anneau d'une inestimable valeur. Non-seulement la pierre en était belle, mais elle avait le don merveilleux de rendre son possesseur agréable à Dieu et aux hommes. Le vieillard légua son anneau à celui de ses fils qu'il aimait le mieux; celui-ci à son tour en usa de même. De main en main, le joyau tomba dans la possession d'un père qui aimait également ses trois fils. Lequel avantager? Pour se tirer d'embarras, il fit fabriquer par un joaillier deux autres anneaux en tout pareils au premier. Voilà les trois fils nantis. Chacun croit posséder la bague miraculeuse; ils se prennent de querelle, et, après avoir longtemps bataillé, ils conviennent de soumettre au tribunal leur différend. » Dans la sentence du tribunal se trouve un passage qui n'est point emprunté de Boccace. « Race querelleuse! répond le juge aux trois fils, vous êtes tous les trois des trompeurs trompés. Vos trois anneaux sont faux. Le véritable anneau s'était perdu. Pour cacher et réparer cette perte, votre père en fit faire trois pour un. » A ces mots : « Admirable! admirable! » s'écrie Saladin. Dans une note qui devait servir d'en-tête à son drame, Lessing a écrit ceci : « L'opinion de Nathan sur toutes les religions positives est depuis longtemps la mienne. Ce n'est pas ici le lieu de la justifier. » L'année suivante, recommandant à Mendelssohn un juif nommé Daveson, il ajoutait : « Mon recommandé désire savoir de vous quel est le chemin le plus sûr et le plus court pour se rendre dans un pays de l'Europe où il n'y ait ni chrétiens ni juifs. Dès qu'il sera arrivé à bon port, je m'empresserai de le suivre. »

Non, les théologiens allemands ne gagneront pas leur procès. Lessing n'est pas à eux; qu'ils le restituent à la philosophie du XVIIIe siècle! En matière de discussion religieuse, Lessing est un Voltaire savant et narquois, qui sourit finement et ne plaisante pas. C'est tout ce qu'on peut accorder aux honorables et doctes parrains

qui le présentent aujourd'hui sur les fonts du baptême. Parmi les illustres modernes, il est toute une race qui va de Montaigne à Paul-Louis Courier et dont le caractère distinctif est d'avoir eu, si je puis ainsi parler, l'humeur et le tempérament païens. Lessing est de cette famille. Le christianisme a produit de saintes, d'adorables vertus, et il a produit aussi par contre-coup des maladies inconnues avant lui et d'effroyables subversions de la nature humaine. Tartufe, ses frères, ses demi-frères et ses cousins jusqu'au sixième degré ont été ignorés ou presque ignorés des anciens; ils étaient à cet égard d'une merveilleuse candeur. Lessing et les hommes de sa race professent une indicible horreur pour toutes les tartuferies, une médiocre admiration pour les suaves délicatesses, pour les sublimes raffinemens de la vertu chrétienne; ils estiment que le sublime se paie, que tout raffinement est une corruption commencée; en fait de morale, ils s'en tiennent au pain bis, ils n'aiment pas les apprêts, ils veulent être sûrs de ce qu'ils mangent. Personne n'eut plus que Lessing l'esprit et le cœur naturels; l'exquis, le tendre, lui manquent; il a des rudesses, des duretés qui déplaisent, je ne sais quoi de cru dans la façon de sentir. En revanche, malgré ses stratagèmes de guerre, il possédait, ce qui est si rare, la parfaite sincérité, l'absolue franchise du cœur et de la plume; point d'ajustement, rien de fardé, de frelaté; en le lisant, on se dit : Cet homme est un homme. — Mais il se défie de tout ce qui semble dépasser l'humanité. Dans un fragment qui fait partie de ses œuvres posthumes, morceau très savant, très étudié, comme tout ce qu'il a écrit, il recherche par quels moyens s'est propagé le christianisme; il les énumère : beaucoup de politique, l'art de capter les consciences, des symboles, des mystères, des prophéties, des livres supposés ou interpolés. Il conclut, comme de juste, que cela n'ôte rien au miracle, bien au contraire. Nulle part dans sa correspondance intime vous ne sentez le moindre souffle d'inspiration chrétienne. La douleur et la mort sont les deux pierres de touche d'un cœur chrétien. Paul-Louis Courier a composé des *consolations à une mère* qui semblent empruntées à Cicéron ; Lessing les eût signées, bien qu'il y eût trouvé peut-être quelque apparat. Il écrivait à Mme Koenig, quelques années avant de l'épouser : « Vous avez du chagrin, vous êtes malheureuse. Je vais vous dire tout le secret de la philosophie du bonheur : pensez à ce qui vous fait plaisir... Je tiens la mélancolie pour une maladie volontaire dont on ne guérit pas parce qu'on n'en veut pas guérir. » « Tâchons de nous bien porter ! » voilà son refrain, — et la santé, comme on l'a dit, est une vertu païenne. « Tel homme regrette après leur mort les êtres qu'il n'a pas su aimer de leur vivant, écrivait-il à son père. Je veux

aimer, pendant qu'ils sont en vie, ceux que la nature me commande d'aimer, et les regretter après leur mort aussi peu que possible. » Comment s'y faut-il prendre? La recette de Lessing est simple : il suffit de regarder devant soi sans retourner la tête.

Les Allemands ont depuis longtemps appelé Goethe le grand païen. C'est à Lessing que conviendrait plutôt ce surnom. L'auteur de *Faust* avait, quand il lui plaisait, l'imagination chrétienne et même catholique. L'esprit de Lessing est hermétiquement fermé de ce côté. Il eut toujours le romantisme en aversion. Fouillez tous ses écrits, la muse du bleu n'a jamais passé par là. L'auteur de *Nathan le Sage* goûtait médiocrement le plus romantique de tous les arts, la musique; il goûtait encore moins le paysage et les paysagistes. A quelqu'un qui s'attendrissait devant lui sur les charmes du renouveau : « Quant à moi, je suis las d'avoir toujours vu des printemps verts; je voudrais, avant de mourir, voir un printemps rouge. » En fait de nature, il ne s'intéresse qu'à la nature humaine, et il la défend contre tout ce qui pourrait corrompre son intégrité; mais peu lui importent l'ange et la bête, ces deux grandes amitiés du romantisme. Rien n'est plus propre à nous faire connaître la véritable trempe de son esprit que son jugement sur *Werther;* il s'y est peint tout entier. « Pour qu'une production si brûlante, écrivait-il en 1774 à son ami Eschenburg, ne fasse pas plus de mal que de bien, ne pensez-vous pas qu'il y faudrait ajouter une petite conclusion rafraîchissante? Que l'auteur nous indique en deux mots comment Werther en est venu à ces extrémités romanesques, comment s'en pourrait préserver tel autre jeune homme à qui la nature a donné de semblables dispositions!... Croyez-vous donc que jamais un jeune Grec, un jeune Romain, se soient ainsi ôté la vie et pour un tel motif? Assurément non. Ces gens-là savaient se garantir autrement du fanatisme et de la passion, et du temps de Socrate on aurait à peine excusé dans une femmelette une pareille possession érotique, dont la conséquence est un véritable attentat contre la nature. Produire de tels originaux, si petits dans leur grandeur, si précieusement méprisables, ce beau résultat était réservé à l'éducation chrétienne, qui s'entend si bien à transformer en perfection morale un besoin physique. Ainsi, mon cher Goethe, encore un petit chapitre de conclusion. Plus il sera cynique, mieux il vaudra. » Qu'on décide après cela lequel des deux est le païen conséquent, de l'auteur de *Werther* ou de son critique.

Une autre chose est certaine et demande explication : en toute rencontre, Lessing a pris parti pour le christianisme sévère contre le christianisme libéral, pour le Christ aux bras étroits contre le Christ humanitaire, sensible ou mystique. Déjà il reprochait à Wie-

land, dans le temps où Wieland coquetait avec l'école de Zurich, de compromettre par son bel esprit les sévérités de la doctrine chrétienne, de même qu'il accusa Klopstock d'énerver l'orthodoxie par les fadeurs de son mysticisme édulcoré. A Hambourg, Lessing se déclara pour Goetze, qui s'obstinait à maudire, contre Alberti, qui ne voulait que bénir. Plus tard, il se donna la peine de démontrer que Leibniz envisageait le dogme de l'éternité des peines comme conciliable avec une saine philosophie, et il termine sa démonstration par ces mots : « O mes amis, pourquoi voudrions-nous être plus clairvoyans que Leibniz? » A ce langage, on reconnaîtra l'amasseur de nuées. Il y a quelque chose de plus. La vieille orthodoxie luthérienne, qui se tenait autrefois enfermée dans ses anguleuses et immuables confessions de foi, avait vu entamer sa ligne de bataille. Vers la fin du XVIIe siècle, le fondateur du *piétisme*, Spener, avait ouvert une large trouée dans ses retranchemens. Ce mystique plaçait l'étude dévote des Écritures, la prédication, les saintes pratiques, au-dessus des subtilités de la théologie. Dans ses fameux *Colléges de piété*, les fidèles se racontaient les uns aux autres leurs expériences personnelles et l'histoire ou le roman de leur conscience. Les piétistes affectaient un austère rigorisme; ils condamnaient tous les plaisirs mondains, le théâtre, la danse, le jeu, la musique, la promenade, la toilette, et, comme l'indique leur nom, ils tenaient plus à la piété qu'à la dogmatique, à la sainteté qu'à l'orthodoxie; rigides dans leurs mœurs, esclaves de leurs principes de conduite, ils étaient plus libres que les vieux luthériens à l'égard du dogme. Un peu plus tard, un second courant d'idées, qui provenait d'une tout autre source, entraîna les esprits dans une direction nouvelle, je veux parler de la philosophie de Christian Wolf, de cet honorable disciple de Leibniz, qui accommoda la philosophie de son maître *ad usum universitatis*. Ce que Leibniz avait fait par diplomatie, Wolf le fit avec une entière bonne foi : il entreprit de réconcilier la théologie et la raison. Persuadé, comme Pangloss, que tout se démontre, il admettait le surnaturel et les miracles, et réduisait la foi en syllogismes. Il tenait pour certain que dans le meilleur des mondes possibles la révélation et la philosophie doivent contracter un mariage de raison, et il les unissait à la face du ciel sans consulter le goût des deux conjoints. Comme les piétistes, Wolf essuya de rudes assauts; comme le piétisme, sa philosophie optimiste finit par demeurer maîtresse du champ de bataille (1).

Ainsi, dans le temps où Lessing se mit à raisonner de théologie,

(1) E. Zeller, *Vorträge und Abhandlungen geschichtlichen Inhalts*, Leipzig 1865. — *Étude sur Wolf et sur le Piétisme.*

le vieux luthéranisme avait cédé le pas à une orthodoxie plus ou moins latitudinaire, mitigée par le biblisme, apprivoisée par la philosophie de Wolf, et qui, au lieu de s'en tenir à ses antiques formulaires, essayait de faire bon ménage avec le sentiment et avec la raison. Dans les observations dont il accompagna le premier fragment de Reimarus, Lessing constatait que depuis trente ans il s'était fait dans le sein du protestantisme un important changement, que les appellations de calviniste et de luthérien étaient tombées en désuétude, que chacun était libre d'adorer Dieu à sa façon, pourvu qu'il prît le titre de chrétien. « Nous sommes des chrétiens, des chrétiens bibliques, des chrétiens selon la raison. Nous voudrions bien voir qu'on aperçût la plus légère contradiction entre notre christianisme et la pure raison! Tel est le langage de beaucoup de nos théologiens. » Il ajoute que ce changement n'a pas été inutile au progrès de la liberté de penser, que cependant, à voir l'arrogance avec laquelle ces chrétiens latitudinaires traitent la religion purement naturelle, il est aisé de pressentir quelle tolérance on pourrait attendre d'eux, si jamais ils devenaient tout-puissans. « Leur christianisme raisonnable est assurément tout autre chose que la religion naturelle; il est seulement fâcheux qu'on ne sache où prendre leur raison, où prendre leur christianisme. » Et ailleurs: « Il était facile de réfuter ces théologastres qui damnaient la raison, on ne sait comment s'y prendre avec les nouveau-venus qui la bercent pour l'endormir. » Les premiers la violentaient, les seconds la subornent et la corrompent.

Lessing préférait la vieille théologie à la nouvelle, parce que la logique était le dieu de Lessing. Les esprits conséquens ont une aversion instinctive pour tous les accommodemens, pour tous les compromis, pour les réconciliations plâtrées, et ils ne peuvent se défendre d'une certaine sympathie pour toutes les doctrines conséquentes avec elles-mêmes. On peut penser ce qu'on voudra des vieux symboles du XVIe siècle; ils ont ce caractère de grandeur qui est inhérent à tous les systèmes fortement déduits, où tout se tient, où tout s'enchaîne. Dans les choses de l'esprit, la conséquence est une vertu, la logique est l'héroïsme de l'intelligence; mais ce n'est pas la seule raison des préférences de Lessing : la nouvelle théologie lui paraissait plus dangereuse que l'autre. Une dernière citation va mettre en lumière sa pensée et nous donner le secret de sa conduite... « Grâce à Dieu, écrivait-il à son frère le 2 février 1774, on avait fini par s'arranger avec l'orthodoxie; on avait élevé entre elle et la philosophie un mur de séparation, derrière lequel chacune pouvait aller son chemin sans gêner l'autre. Et que fait-on aujourd'hui? On renverse ce mur, et, sous prétexte de faire de

nous des chrétiens raisonnables, on fait de nous des philosophes très déraisonnables... La maison de mon voisin menace ruine. Si mon voisin veut la démolir, je ne demande qu'à lui venir en aide; mais il ne veut pas la démolir, il prétend l'étayer et la reprendre en sous-œuvre en ruinant de fond en comble la mienne. Qu'il y renonce et me laisse tranquille, sinon je m'en vais m'intéresser à sa maison croulante comme à la mienne. » Trois ans auparavant, il engageait son ami, le juif Mendelssohn, à réfuter un pieux pamphlet de Lavater, et, le conjurant de mettre dans sa réponse toute l'énergie et toute la franchise possibles : « Vous seul, lui disait-il, pouvez écrire et parler en toute sincérité sur ces matières; vous êtes infiniment plus heureux que d'autres braves gens qui ne sauraient travailler au renversement du plus monstrueux édifice d'absurdité qui fût jamais qu'en se donnant l'air de le vouloir soutenir par de la maçonnerie. »

Lessing, on n'en peut douter, est un philosophe qui voit de mauvais œil tous les essais de perfectionner le christianisme. Il sait qu'en voulant rendre quand même la théologie raisonnable on fera tout à la fois de mauvaise religion et de mauvaise philosophie; il sait aussi que la théologie raisonnable ou raisonnante est plus intolérante à l'égard de la pensée libre que la pure orthodoxie, parce qu'elle se flatte d'avoir fait à la raison sa part et qu'elle lui ordonne de s'en contenter et de ne rien prétendre au-delà. Hostile à toutes les transactions, Lessing veut que la philosophie chemine de son côté et la théologie du sien jusqu'au jour où l'humanité sera mûre pour le règne universel de la raison. Par sa bouche, la philosophie du XVIIIe siècle disait aux théologiens : « Vous vous trouvez mal dans votre vieux logis; l'architecture vous en semble un peu gothique, et vous craignez les lazzis de ce siècle moqueur, sans compter que vous avez découvert des lézardes qui vous inquiètent. Voulez-vous démolir? Je suis votre homme, me voilà prêt à vous donner un coup de main; mais, si vous prétendez vous servir des matériaux de ma maison pour rajeunir la vôtre, pour boucher vos lézardes et renouveler vos fondations, alors je me fâche, et je m'en vais de ce pas dénoncer à tous les gens de sens le ridicule de vos projets de bâtisse, de vos devis, en déclarant au surplus que vôtre vieille maison n'est pas si caduque que cela vous plaît à dire. » C'est précisément ce qu'il a fait. La nouvelle théologie remplaçait les confessions de foi par la Bible, et, moyennant certains tempéramens, se flattait de rendre les miracles acceptables à la raison. En commentant les fragmens de Reimarus, Lessing donna un sauf-conduit à l'orthodoxie et fit porter tous ses coups sur le christianisme biblique et sur la théologie soi-disant raisonnable; mais Goetze l'orthodoxe

ne voulut pas entendre à ces *distinguo*, il eut le mérite de voir clair dans le jeu de Lessing. Goetze se trouvait fort bien dans la vieille maison et il avait confiance dans la solidité de ses fondemens. Toutefois il vit avec déplaisir qu'un homme malintentionné vînt agiter l'air et faire un insolent vacarme sous ses fenêtres. Les vieilles murailles craignent le bruit.

Si l'on passait en revue les contemporains célèbres de Lessing, on n'en trouverait guère qui se soient mépris sur ses intentions, qui n'aient reconnu le philosophe dans le théologien d'occasion. Le chef de l'école rationaliste, Semler, se crut obligé de descendre dans l'arène, de faire cause commune avec Goetze, son ennemi; il traita Lessing de lunatique, d'échappé des petites-maisons. Jacobi, l'auteur de *Woldemar*, l'apôtre du sentiment, qui ne laissait pas d'aimer Lessing, bien qu'il condamnât ses doctrines, nous a donné deux explications de la tactique adoptée par son ami. Il prétend d'une part que Lessing redoutait par-dessus tout le ridicule, et qu'il avait juré de n'être jamais martyr, dans la crainte que sa mésaventure ne fît rire à ses dépens; si on l'avait poussé à bout, il se serait fait catholique. Jacobi dit ailleurs que l'auteur de l'*Anti-Goetze* avait beaucoup lu Leibniz, qu'il avait appris de lui à réserver ses doctrines secrètes, que son grand principe était de tout faire à point, et que, si désireux qu'il fût de guérir l'humanité de ses superstitions et de lui communiquer ses idées, il mesurait prudemment les doses en tenant compte de ce que l'état du patient comportait. Hamann, philosophe chrétien, surnommé le Mage du Nord, écrivait à ce même Jacobi en 1784 : « Que pensez-vous de la loyauté et de la sincérité de Lessing dans toute l'affaire des *Fragmens?* Le goujat hambourgeois, avec toute sa sottise, n'avait-il pas raison dans le fond? Quand on a le système du dieu Pan dans la tête, peut-on réciter un *pater?* Ne reconnaît-on pas dans l'ardeur passionnée que déploya ce malheureux Lessing un fonds de haine pour le christianisme? » Dans sa réponse, Jacobi donne raison à Hamann, tout en justifiant Lessing contre tout reproche de déloyauté (1).

Enfin recueillons la déposition d'une personne dont le témoignage a plus de poids encore dans ce procès, de la fille du *fragmentiste*, d'Élisa Reimarus, par qui Lessing avait été mis en possession du manuscrit. Enfant de la balle, elle avait les opinions les plus avancées et portait à Lessing la plus dévouée, la plus enthousiaste amitié; mais son enthousiasme ne l'empêchait pas de le juger, et elle désapprouva plus d'une fois les détours et les biais de sa diploma-

(1) Jacobi fait observer à Hamann que Lessing n'a jamais voulu passer pour un philosophe chrétien, et que la visière de son casque était percée de larges trous qui laissaient voir son visage : « Lessing se fâchait, dit-il, de ce qu'on ne le reconnaissait pas.»

tie. On a publié récemment une partie de sa correspondance avec Hennings, beau-frère de son frère. Celui-ci, quelque admiration qu'il ressentît pour le talent de Lessing, blâmait sévèrement sa conduite. « Tous les déguisemens me sont odieux, écrivait-il ; ils me gâtent les plus nobles visages. Lessing a fait pis que de prendre un masque, il fait le politique; il ne se contente pas de se travestir, il en impose. » Dans ses réponses, où se révèle un ferme jugement et une remarquable noblesse d'âme, Élisa concède qu'en principe Hennings a raison; en toute chose, elle tient pour la parfaite droiture et pour le droit chemin. Si elle n'avait craint d'inquiéter certaines personnes dont le repos lui est cher (elle entend surtout par là son frère, le docteur Reimarus), elle aurait depuis longtemps dévoilé le mystère du manuscrit. « Quel plus grand service, dit-elle, pouvons-nous rendre à la religion que de prouver au monde par notre exemple que hors du christianisme il y a d'aussi bonnes âmes et même de meilleures que dans le sein de l'église? » Mais elle comprend bien mieux que Hennings les motifs qui ont déterminé Lessing. Elle aussi tient la nouvelle théologie pour plus dangereuse que l'ancienne. « On assure que toute la faculté de théologie du nouveau style se dispose à entrer en campagne. C'est en vérité une secte extravagante avec sa manie de vouloir tout concilier; j'aimerais mieux appartenir à la toute vieille école et adorer Goetze. Le pis est que ces gens-là vont jeter une digue qui sera d'autant plus solide qu'ils ont délayé dans leur auge quelques grains de raison avec leurs absurdités. » Elle représente à Hennings que, si Lessing s'était contenté de publier le manuscrit sans commentaire, *toute la faculté noire* aurait crié haro sur le monstre; en brouillant les cartes, Lessing a déconcerté, divisé l'ennemi. « S'il a pris un masque, ce n'est pas qu'il ait craint de se brouiller avec personne; mais il a cru qu'à la faveur de ce masque il ferait davantage pour la bonne cause... Toute l'Allemagne a, dit-on, les yeux attachés sur les deux combattans. A Hambourg, la haine qu'inspire Goetze fait plus pour la vérité que la vérité même. Tel homme qui serait mort pour l'inspiration absolue comme pour un article de foi croit maintenant pouvoir se sauver quand tout dans la Bible serait de main d'homme. Sapons le mur, et la forteresse finira par se rendre. Telle paraît être la devise de Lessing, et, bien que je ne sois pas toujours contente de son ton, nous devons lui passer sa manière. » Ce qu'il faudrait ajouter à ce jugement d'Élisa Reimarus, c'est qu'en cherchant des argumens Lessing avait trouvé des vérités. Ses thèses de circonstance furent reprises après lui par une école qui n'en discernait pas comme lui les conséquences ; ses vues sur les origines du christianisme ont été précieusement re-

cueillies par la science, qui en a profité tout en les rectifiant, et il a remporté une palme qu'il n'avait point ambitionnée : il a mérité d'être appelé en Allemagne le fondateur de la critique historique du Nouveau Testament.

III.

Nous avons revendiqué Lessing pour la philosophie du XVIIIe siècle. Il nous reste à examiner ce qu'il prit aux doctrines qui dominaient de son temps, ce qu'il leur donna, et quelle fut dans le travail commun des esprits sa part d'originalité. Les écrits philosophiques de Lessing ne sont pas longs à étudier, ils se réduisent à quelques pages; mais ce sont des pages qui comptent dans l'histoire de la pensée humaine. Lessing est un semeur d'idées, et la plupart des graines qu'il a jetées en terre ont levé. Peu de temps après la mort de son terrible ami, Jacobi publia le compte-rendu ou le procès-verbal de conversations qu'il avait eues avec lui en 1780. Cette publication fit beaucoup de bruit en Allemagne et y suscita une vive controverse. Le tombeau des grands hommes de guerre n'est pas un lieu de paix; ils laissent pour héritage des batailles. On s'est battu pour la possession des armes d'Achille. Lessing mort, on se disputa son épée et sa gloire.

Jacobi racontait qu'un matin, à Wolfenbüttel, recevant la visite de Lessing, il lui avait fait lire une poésie que celui-ci ne connaissait point. « Lisez, lui avait-il dit; vous avez si souvent scandalisé les autres qu'il est juste qu'à votre tour on vous scandalise un peu. » Cette poésie était le *Prométhée* du jeune et déjà célèbre auteur de *Werther* et de *Stella :* « — Charge ton ciel de nuées, ô Jupiter, et, pareil à l'enfant qui décapite des chardons, exerce-toi sur les chênes et sur les cimes des montagnes.... Moi, t'honorer, pourquoi?... Qui m'a fait croître jusqu'à la taille d'homme? Le temps tout-puissant et l'éternel Destin, mes maîtres et les tiens. Me voici, je façonne des hommes à mon image, race pareille à moi, faite pour pâtir, pour pleurer, pour jouir et pour se réjouir, et pour t'oublier, comme moi! »

Après avoir lu : « Je ne suis point scandalisé, dit Lessing. Je possède cela depuis longtemps de première main. — Vous connaissiez ce poème? — Je ne l'avais jamais lu, mais je le trouve bon. — Oui, dans son genre, je suis de votre avis; autrement je ne vous l'aurais pas fait lire. — Vous ne m'entendez pas, reprend Lessing. Le point de vue où s'est placé le poète est le mien. Les idées orthodoxes sur la Divinité n'existent plus pour moi; je ne peux plus y mordre. Ἓν καὶ Πᾶν. Je ne connais que cela. C'est le sens de ce poème, et c'est

pour cette raison qu'il me plaît. — Alors vous feriez bon ménage avec Spinoza? — S'il faut absolument que je me réclame de quelqu'un, voilà mon homme. — Je fais cas de Spinoza; mais c'est un triste salut que celui que nous pouvons nous promettre en son nom. — Oui, si vous voulez... Et pourtant... connaissez-vous quelque chose de mieux? »

L'entretien fut interrompu. Il fut repris le lendemain. « Vous connaissez donc Spinoza? demande Lessing à Jacobi. — Je me flatte de le connaître comme peu de gens l'ont connu. — Alors vous êtes un homme perdu. Il ne vous reste qu'à devenir son ami. Il n'y a pas d'autre philosophie que celle de Spinoza... » Jacobi en convient. Il est persuadé, comme Lessing, que la raison, laissée à elle-même et libre d'aller jusqu'au bout, conduit fatalement au spinozisme; mais il est résolu, pour son compte, à ne point s'aller engloutir dans cet abîme. Il veut croire à sa liberté, croire au Dieu personnel. Que fera-t-il? Un saut périlleux. Il cessera d'argumenter, il se réfugiera de la raison dans le sentiment : il y a des vérités instinctives, le sentiment a ses évidences, contre lesquelles le raisonnement ne saurait prévaloir; mais il n'ose inviter Lessing à faire avec lui ce grand saut périlleux. Lessing n'a jamais aimé les plongeons. « Je vous permets de sauter, réplique Lessing, pourvu que vous vous retrouviez sur vos pieds... » Puis, après explication, il hoche la tête; il a horreur du mysticisme, de l'obscurantisme; ce sont des maladies dont on ne peut se garer, dès qu'on a ouvert sa porte aux idées confuses; il est décidé à voir clair, à raisonner, coûte que coûte. « Toutefois, dit-il en finissant, je ne saurais blâmer un homme intelligent de se tirer d'un mauvais pas en faisant le plongeon que vous dites. Faites-moi plonger avec vous, s'il se peut. — Arrivez seulement sur mon tremplin, lui réplique Jacobi, et cela ira de soi. — Bah! répond Lessing, il faudrait commencer par faire un premier saut que je ne puis commander à mes vieux os et à ma lourde tête. » Dans les conclusions dont Jacobi accompagna le procès-verbal de cet entretien, lequel fut suivi de plusieurs autres, il affirme que Lessing se représentait Dieu comme l'âme du grand tout, et l'univers comme un organisme, comme un corps animé par un principe infini de vie et de mouvement. « Lessing, dit-il, associait à l'existence d'un Dieu personnel, employant son immobile éternité à contempler béatement ses perfections, une idée d'ennui infini qui l'épouvantait. » Cela rappelle le mot de Napoléon : « l'éternité, c'est un cul-de-sac. »

Jacobi fit tenir son récit à Élisa Reimarus pour qu'elle le transmît à Mendelssohn. Celui-ci se récria. Les amis de la veille ont toujours jalousé les amis du lendemain, et Lessing n'avait connu Jacobi que

dans les dernières années de sa vie. Pouvait-on croire qu'il eût honoré ce tard-venu de confidences qu'il avait refusées aux familiers de sa jeunesse? Pourquoi pas? Lessing connaissait son monde et ne plaidait à fond que devant les tribunaux compétens. Il avait trouvé dans Jacobi un cerveau bien autrement spéculatif que celui de l'honnête Mendelssohn, et, sûr d'être compris, il avait pu s'ouvrir à lui avec une entière liberté. Mendelssohn professait pour Spinoza l'aversion que ce philosophe a toujours inspirée aux théistes. Il prit la plume pour défendre la mémoire de son illustre ami contre toute imputation de spinozisme. La loyauté de Jacobi ne pouvait être soupçonnée, et dans le langage qu'il attribuait à Lessing on retrouvait le tour d'esprit et de conversation du grand homme. Mendelssohn insinua que Lessing avait le goût des mystifications, et qu'apparemment il s'était fait un malin plaisir d'ahurir et d'épouvanter son naïf interlocuteur. Cette réponse était faible et cette supposition inadmissible. Jacobi avait bien ressenti quelque étonnement de découvrir dans Lessing un franc spinoziste, il ne s'y attendait pas; mais il n'avait point éprouvé de scandale. Il était loin de partager les préventions de ses contemporains contre le caractère de Spinoza; il vénérait la mémoire de *ce chien crevé*, comme on l'appelait alors, et dans le cours de sa discussion avec Mendelssohn il s'écrie : « O sois béni, grand et saint Bénédict! Bien que tu aies eu le tort de philosopher sur la nature de l'Être suprême et que tu te sois égaré dans tes discours, la vérité était dans ton âme et son amour était ta vie! »

Il n'y avait qu'une bonne réponse à faire à Jacobi. Il fallait lui représenter, comme l'a fait M. Fontanès, que « Lessing n'est pas un philosophe systématique, qu'il n'avait ni le goût ni le loisir de tisser patiemment un système, qu'il restera ce que nous appellerions aujourd'hui un *essayiste*. » En effet, Lessing s'est essayé en toutes choses, même en métaphysique, et, parlant de lui-même : « Je connais quelqu'un, disait-il, qui se donne le plaisir de faire des hypothèses pour se procurer un égal plaisir en les défaisant. » Il avait étudié Spinoza, il avait étudié Leibniz, et il avait pris partout son bien, je veux dire ce qui lui plaisait.

En métaphysique comme dans le reste, Lessing est bien de son siècle; il croit et il ne croit pas; il se réserve le bénéfice d'inventaire. Le XVIIIe siècle se défiait des systèmes et des docteurs; il semble avoir emprunté son mot d'ordre à cet homme étonnant qu'on appelle Pascal : « la nature confond les pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatistes. » Le seul grand système qu'ait vu éclore le dernier siècle, le système de Kant, est une critique de la raison, et cette critique conclut à l'impossibilité de la métaphysi-

que, à l'incertitude des premiers principes, à l'évidence de la seule morale. Le XVIIIe siècle n'a été ni dogmatique ni pyrrhonien; ses philosophes ont jugé de tout par les résultats; ils n'ont tenu pour certain, les uns que le devoir, les autres que l'utile; point d'autres spéculations que celles du bon sens se servant du raisonnement comme d'une lunette pour voir plus loin, et soumettant toujours ses découvertes au contrôle de l'expérience. Lessing aurait signé des deux mains ces lignes de Voltaire : « Le petit nombre des sages est toujours parvenu à détruire les châteaux enchantés, mais jamais à pouvoir en bâtir un logeable. On voit par sa raison ce qui n'est pas, on ne voit pas ce qui est. Dans ce conflit éternel de témérités et d'ignorances, le monde est toujours allé comme il va; les pauvres ont travaillé, les riches ont joui, les puissans ont gouverné, les philosophes ont argumenté, pendant que des ignorans se partageaient la terre. »

Sur quoi roule cette fameuse conversation dont Jacobi s'est fait, j'en suis certain, le fidèle rapporteur? Il n'y est point question des théories métaphysiques de Spinoza, ni de la définition de la substance, ni de la *natura naturans*. Lessing et Jacobi n'agitent entre eux que le problème de la liberté humaine et de l'action de Dieu sur l'âme. « Je vois, dit Lessing à son interlocuteur, que vous tenez beaucoup à ce que votre volonté soit libre. C'est une liberté dont je me passe. » Et plus loin : « Vous vous exprimez comme la diète d'Augsbourg (qui condamna Luther). Quant à moi, je suis un bon luthérien; je me tiens attaché à cette doctrine qualifiée de blasphème et d'erreur plus bestiale qu'humaine, à savoir qu'il n'y a point de volonté libre, doctrine dont s'est accommodé le cerveau lucide de Spinoza. » Luther, comme Calvin, avait nié le libre arbitre, et c'est apparemment l'une des raisons qu'avait Lessing de préférer le luthéranisme conséquent à l'orthodoxie mitigée; mais, comme on peut croire, ce n'est pas en luthérien qu'il raisonne avec Jacobi. Il se déclare déterministe, c'est-à-dire partisan de cette doctrine qui admet l'influence irrésistible des motifs, et qui professe que nos volontés comme nos idées ne nous appartiennent pas. Nous ne pouvons douter que ce ne fût là son véritable sentiment. Il avait publié quelques remarques sur les essais philosophiques d'un déterministe déclaré, son ami Jérusalem; il y donnait son approbation au système, qui, disait-il, a été décrié pour ses conséquences dangereuses et le serait moins, si on les considérait sous leur vrai jour. « Que perdons-nous quand on nous refuse la liberté? Quelque chose (si tant est que ce soit quelque chose) dont nous n'avons pas besoin ni pour être actifs ici-bas, ni pour être heureux au-delà du tombeau... Que l'idée du bien agisse sur moi comme

une contrainte, comme une nécessité, cet avantage m'est plus précieux que la faculté stérile de pouvoir agir dans les mêmes conditions tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Je rends grâces au créateur de ce que je suis contraint, contraint au bien. Le beau privilége d'être soumis à une puissance aveugle qui ne suit aucune règle! En serais-je moins le jouet du hasard parce que ce hasard résiderait en moi? » Jacobi n'a donc rien inventé; de son propre aveu, Lessing était déterministe. Cet homme qui a tant voulu ne croyait pas que sa volonté fût à lui; ce grand apôtre de la liberté n'admettait pas qu'il fût libre, — en quoi il s'accordait avec les stoïciens, avec Luther, avec Calvin, avec Pascal, avec les héroïques puritains qui ont fondé de l'autre côté de l'océan la société la plus libre qui ait jamais été. Si on avait demandé compte de cette apparente contradiction à tous ces hommes de grande figure et de grand caractère, ils auraient répondu : Nous ne voulons pas parce que nous voulons vouloir, nous voulons parce que nous sommes forcés de vouloir.

Ce n'est pas son déterminisme qui fait l'originalité de Lessing au XVIIIe siècle. Si l'on excepte Kant, Rousseau et Jacobi, ce demi-Rousseau allemand, tous les grands penseurs ses contemporains ont professé plus ou moins ouvertement cette doctrine. Toutes les fois que Voltaire a sérieusement philosophé, il s'est prononcé contre la liberté d'indifférence; il a été sur ce point plus net encore que Lessing. Qu'on étudie ses ouvrages philosophiques, qui sont trop peu lus, *le Philosophe ignorant*, *le Principe d'action*, *Tout en Dieu*, les articles de son *Dictionnaire* sur l'homme, sur le destin, sur la liberté, son *Dialogue de Sophronime et d'Adelos*, partout il enseigne le déterminisme avec cette éloquente clarté qui ne le quitte jamais. Il déclare que la liberté de l'homme consiste dans son pouvoir d'agir, et non pas dans le pouvoir chimérique de vouloir vouloir (1), — qu'il est impossible qu'il veuille sans motif parce qu'il n'y a pas d'effet sans cause, — que, même en jouant à pair ou non, nous nous

(1) Nous voyons par une lettre d'Élisa Reimarus (28 août 1776) que Lessing cherchait à la convertir au déterminisme, et qu'il lui représentait que nos pensées ne nous appartiennent point. Voltaire a dit aussi : « Personne ne peut savoir quelle idée lui viendra dans une minute. » *Principe d'action*, IX. « J'ai une âme qui raisonne beaucoup, et mon chien ne raisonne guère. Il n'a presque que des idées simples, et moi j'ai mille idées métaphysiques. — Eh bien! vous êtes mille fois plus libre que lui, c'est-à-dire que vous avez mille fois plus de pouvoir de penser que lui, mais vous n'êtes pas libre autrement que lui. » *Dictionnaire philosophique*. (*Liberté*.) — Dans le traité de métaphysique qu'il avait composé pour Mme du Chatelet, Voltaire combattait le déterminisme. Dans *le Philosophe ignorant*, où il l'établit, on lit ces mots : « L'ignorant qui pense ainsi n'a pas toujours pensé de même; mais enfin il est contraint de se rendre. » (Chap. XIII.)

décidons par une raison secrète et irrésistible qui nous échappe, — que nos idées, nos volontés, nos actions, ne nous appartiennent pas, que nous n'avons rien par nous-mêmes, que nous sommes les instrumens périssables d'une puissance éternelle, que le principe universel d'action fait tout en nous et ne nous a point exceptés du reste de la nature. « Les plus superstitieux conviennent de ces vérités, mais ils ne les appliquent qu'aux gens de leur parti. Ils affirment que Dieu agit réellement, physiquement, sur certaines personnes privilégiées... Nous sommes plus religieux qu'eux, nous croyons que le grand Être agit sur tous les vivans comme sur toute la nature... Le vulgaire imagine Dieu comme un roi qui tient son lit de justice dans sa cour. Les cœurs tendres se le représentent comme un père qui a soin de ses enfans. Le sage ne lui attribue aucune affection humaine. Il reconnaît une puissance nécessaire, éternelle, qui anime toute la nature, et il se résigne... »

Voltaire et Lessing, qui se touchent par tant de côtés, ont encore eu cette ressemblance d'entendre l'un et l'autre la liberté humaine à la façon de Spinoza; mais un pas de plus, et ces deux grands esprits se séparent. Le déterminisme de Lessing est optimiste; celui de l'auteur de *Candide* ne l'est guère. On n'est optimiste qu'à la condition de voir les choses en gros plus qu'en détail; car dans l'histoire comme dans la vie le détail est odieux. L'irritable sensibilité de Voltaire est à la merci du détail. Chez aucun homme, l'intervalle entre la sensation et l'idée ne fut si court; ses raisonnemens ont la vivacité frémissante d'une impression, il avait en quelque sorte la pensée à fleur de peau. On a vanté souvent son bon sens, il est merveilleux; mais ce bon sens est un démon, il a les fougues et tout l'imprévu du génie, c'est un fils de l'air : il s'envole, va comme le vent, fait le tour du monde sur les ailes de la fantaisie et de la passion. Des boutades, des jugemens téméraires, les frémissemens d'une colère nerveuse, des éclats de rire que le monde n'avait pas encore entendus, voilà Voltaire livré à son démon. Il est un autre Voltaire, celui qui sourit, celui qui gronde Thiriot, qui plaisante avec ses anges sur la grande lanterne magique et qui converse avec Horace. Celui-là possède la grâce exquise, il laisse jouer devant lui son imagination, mobile comme le vif-argent, rapide comme la flamme; mais, qu'une mouche le pique, il ne verra plus dans l'univers entier que Fréron, Lisbonne en cendres, des juges assassins et des Welches qui gambadent comme des singes dans une mare de sang. Il a beau citer le précepte de Pythagore : ne mange pas ton cœur! il l'a mangé toute sa vie. Il faut du flegme, beaucoup de flegme, pour voir l'histoire en beau. Selon Voltaire irrité, tout se réduit à deux mots : c'est que le gros du genre humain a été et

sera très longtemps insensé et imbécile. Quand il raisonne, il convient que le mal est nécessaire, que Dieu ne pouvait pas faire des dieux, qu'il a fallu que les hommes, ayant de la raison, eussent aussi de la folie, comme il a fallu des frottemens dans toutes les machines; mais dans la pratique son déterminisme ne se soutient pas; il se fâche tout rouge contre ces machines qui frottent. Dieu soit loué! il en a raccommodé quelques-unes, car il estimait que le temps que l'on perd à bâtir un système, on le peut employer plus utilement à détruire un abus. Pangloss disait quelquefois à Candide : « Tous les événemens sont enchaînés dans le meilleur des mondes possibles. — A quoi Candide répondait : Cela est bien dit, mais il faut cultiver notre jardin. » Le jardin de Voltaire était le nôtre. Que de plantes vénéneuses il a déracinées! que de fourrés il a essartés! que de sauvageons il a greffés! Ne regrettons pas ses inconséquences. S'il eût toujours raisonné, c'en était fait de ces étincelantes ironies et de ces colères dévorantes qui ont renouvelé le monde.

Lessing, lui, raisonne toujours; il n'a pas d'autres ailes que ses deux jambes; c'est le génie à pied. Cet homme pétri de salpêtre et qui, dans l'habitude de la vie, était prompt à la colère, dès qu'il a son écritoire devant lui, il s'apaise, se maîtrise, se possède; il étudie méthodiquement les questions, en fait le tour, réfléchit, n'avance rien dont il ne soit sûr. Il s'était occupé de Leibniz autant que de Spinoza. « Leibniz, disait-il à Jacobi, se faisait une si grande idée de la vérité, qu'il ne pouvait souffrir qu'on la renfermât dans des limites trop étroites. J'admire moins ce philosophe pour telle ou telle de ses pensées que pour sa manière vraiment grande de penser. » Lessing a pris à Leibniz son optimisme; il ne croit pas seulement à l'enchaînement fatal des choses, il croit que l'ordre universel est un bien et qu'il y a du bonheur dans la vérité. Tour à tour Voltaire se résigne ou s'indigne, Lessing consent et approuve. Dans son dialogue avec Jacobi, il représente l'Être suprême comme une force qui est le principe de toutes les forces connues, de la pensée comme du mouvement, mais qui leur est supérieure, attendu que la cause est plus excellente que tous ses effets; il accorde à ce principe infini une sorte de jouissance infinie, incompréhensible à notre esprit. Une force qui se manifeste en nous par la pensée ne saurait être une force aveugle. L'univers lui rend témoignage, la nécessité qui le gouverne est une raison, et la loi de la raison est le bien; mais il semble, d'après Leibniz, que le meilleur des mondes soit parfait à chaque instant de sa durée. Ce n'est pas ainsi que l'entend Lessing. Il lui faut un Dieu d'action, un Dieu d'avenir. Tout change incessamment, et tout s'améliore en changeant. La

perfection infinie des choses n'en est que le perfectionnement indéfini, la règle divine de l'univers est le progrès. Voilà le grand mot que Lessing a prononcé le premier et auquel son nom demeure attaché. Deux ans après sa campagne contre les théologiens, et peu de temps avant sa mort, il publia son *Éducation du genre humain*, dont il avait déjà fait connaître quelques passages, petit écrit riche de pensées, gros de conséquences. Voltaire n'avait compris que la ligne droite, et sa pensée rapide s'indignait des lenteurs de l'histoire. « O Providence éternelle, s'écrie Lessing! poursuis ta marche insensible! Je ne douterai point de toi alors même que je croirai te voir reculer. Il est faux que la ligne droite soit toujours la plus courte. Dans ta route infinie, tu as tant de voyageurs à recueillir en chemin, tant de pointes à faire à droite et à gauche! » Lessing accorde du temps au gouvernement du monde. L'histoire est l'éducation du genre humain; une éducation ne se peut faire que lentement, par degrés; plus elle est lente et prudemment conduite, plus le résultat en est sûr. Son dernier livre, qui résume sous un petit format et dans le style familier d'un manuel la matière d'un long traité, pourrait être appelé le catéchisme de l'espérance.

Si Lessing croit à l'histoire et au règne de la raison dans l'univers, que fera-t-il des religions? Il sait la place qu'elles tiennent dans le passé, et il n'est pas bien certain qu'elles soient à la veille de mourir. — « Eh quoi! s'écrie-t-il, rien dans ce meilleur des mondes ne mériterait d'exciter nos dédains et notre courroux, rien hormis les religions? Dieu serait pour quelque chose dans tout ce qui arrive, et il ne serait pour rien dans nos erreurs? » Il se refuse à ne voir dans les annales des cultes que des impostures couronnées de succès, à tout expliquer par l'habileté des fripons, par l'imbécillité des dupes; mais ce problème l'inquiète, il sent bien qu'il ne le résoudra pas. Le XVIIIe siècle n'a rien compris aux créations instinctives et spontanées des âges primitifs; il voit partout des combinaisons réfléchies, des calculs d'hommes d'état; il a laissé au XIXe siècle l'honneur de porter la lumière dans ce laboratoire mystérieux où se sont engendrés les peuples, les sociétés, les langues, les mythes et les dieux. Certaines notes retrouvées dans les papiers de Lessing témoignent des oscillations et des tâtonnemens de sa pensée, qu'obsédait ce grand problème. Tantôt il semble considérer les religions positives comme des apostilles faites à la religion naturelle dans une vue politique; mais rien n'est moins naturel que la religion naturelle, le simple est en toute chose le dernier mot de l'esprit humain; les fétiches et les abraxas sont bien plus anciens dans ce monde que la raison, elle peut prétendre à tout sauf aux prérogatives du droit d'aînesse. Ailleurs Lessing s'est avisé

d'un autre expédient : il distingue la religion du Christ d'avec la religion chrétienne ; la première est le culte d'esprit et de vérité que professa le Christ, et que tout homme peut professer en commun avec lui; l'autre est cette religion que professent les chrétiens et qui adore dans le Christ un être surhumain. Cette distinction spécieuse ne résiste pas à l'examen. Socrate ne fut jamais adoré, parce que Socrate n'a fait toute sa vie qu'une chose, il a toujours raisonné; il ne disait pas à ses disciples : Croyez ce que je vous dis parce que je suis Socrate! — Il leur disait : Je crois avoir découvert une méthode pour chercher la vérité; voulez-vous que nous cherchions et que nous raisonnions ensemble? — Mais les fondateurs de religions ne raisonnent pas; selon le mot de l'Évangile, ils parlent d'autorité, et, comme l'autorité est attachée à la personne, ils ne sauraient prêcher leur doctrine sans se prêcher eux-mêmes; quiconque affirme sans prouver, comme l'ont fait tous les prophètes, sent en lui quelque chose qui dépasse l'humanité; s'il ne cherche pas à convaincre les hommes, c'est qu'il s'arroge le droit de s'imposer à leur raison; à qui lui conteste ce droit, il répond : Voyez mes œuvres! et il confond la contradiction par des miracles. La religion chrétienne et la religion du Christ sont une seule et même chose, et le miracle le plus étonnant serait une religion fondée par un homme qui ne se serait jamais pris que pour un sage.

Lessing paraît s'être douté lui-même de l'insuffisance de ses explications; dans son *Éducation du genre humain*, il renonce à rien expliquer. Il prend les religions comme un fait, à l'exemple de Spinoza, qui avait admis le prophétisme sans le définir. Des hommes extraordinaires ont paru, qui ont exercé sur les peuples un irrésistible ascendant; ils ont appris à l'enfance du genre humain une sagesse où ne pouvait atteindre sa raison confuse et encore bégayante; ils n'ont pas raisonné, ils ont parlé d'autorité, non comme des docteurs, mais comme des révélateurs. L'enfance de chacun de nous, continue Lessing, ne ressemble-t-elle pas à cet égard à l'enfance de notre espèce? Nos premiers maîtres nous ont enseigné ce que sans eux nous eussions appris plus lentement et à la sueur de notre front, ils nous ont épargné bien des efforts laborieux; à l'âge où nous ne pouvons réfléchir, ils nous ont révélé la vie. Comme les instituteurs de l'enfance, les religions parlent aux hommes le langage que peuvent entendre les enfans, elles s'expriment par des récits, par des paraboles, par des emblèmes, et déguisent souvent sous des imaginations naïves d'utiles et profondes vérités. Lessing nous exhorte à parler avec respect des religions : méprisons-nous jamais le livre dans lequel nous avons appris à lire? Mais à mesure que l'huma-

nité grandit, il faut que sa religion mûrisse avec elle. Pour obtenir des hommes l'obéissance à la loi, le judaïsme leur annonçait des punitions et des récompenses temporelles. Le Christ est venu qui, s'adressant à des intelligences déjà dégrossies, leur enseigna l'immortalité, des joies célestes et des peines qui ne sont pas de ce monde. La raison mûrissant toujours, voici venir l'âge du nouvel évangile, entrevu par les mystiques du moyen âge. Plus de promesses, plus de menaces. La conscience émancipée trouve sa règle en elle-même, cherche le bien parce qu'il est le bien, fuit le mal parce qu'il est le mal. Les religions révélées ont fait leur temps. Si le beau livre imagé et illustré où nous apprîmes à épeler reste toujours cher à nos souvenirs, sommes-nous tenus de le relire toute notre vie et de chercher dans les estampes qui ont récréé nos yeux des principes de conduite pour notre âge mûr? Le genre humain est devenu majeur; il faut que désormais il se nourrisse du pain des forts, et que la conscience s'accoutume à se suffire à elle-même. « Juifs et chrétiens, s'écrie Nathan, ne trouverai-je personne parmi vous qui se contente d'être un homme? »

Ce n'est pas assez pour Lessing de croire au progrès du genre humain; il veut que chaque homme participe au perfectionnement indéfini de l'espèce. Il avait appris de l'auteur de *la Monadologie* à faire grand cas des infiniment petits. Quand il expliquait à Élisa Reimarus sa théorie de la nécessité et qu'il lui démontrait que tout dans la vie humaine est enchaîné comme dans la nature : « Le mécanisme de l'univers, lui disait-il, en devient plus grand, l'homme n'en devient pas plus petit. » Mais si l'individu ne périt pas, à quel avenir est-il réservé? Nos actions étant fatales, il ne saurait y avoir en nous ni mérite ni démérite, et la justice divine commettrait une injustice éternelle, si elle punissait ou récompensait les instrumens prédestinés de ses desseins. — Cela est vrai, répond le déterminisme optimiste de Lessing; mais savons-nous jusqu'où s'étendent nos destinées, et si les desseins divins ne doivent pas s'accomplir en nous jusqu'à la consommation des temps? Parmi les matériaux qu'il avait rassemblés pour écrire une biographie de Leibniz, on trouve cette citation qui l'avait frappé : « tous les désordres particuliers sont redressés avec avantage dans le total, et même en chaque monade. » Comment peut s'opérer ce redressement? Par une série d'existences successives qui amènent chaque individu au degré de perfection dont sa nature est susceptible. Ainsi donc l'histoire du genre humain serait notre histoire; compagnons de ses aventures, nous parcourrions avec lui toutes les phases de son éternelle existence. « Pourquoi chacun de nous n'aurait-il pas déjà vécu plus d'une fois? Cette hypothèse est-elle donc si ridicule parce qu'elle est la plus ancienne de toutes, la première qu'ait abordée l'esprit

humain avant que les sophismes de l'école l'eussent faussé?... Et pourquoi ne reviendrais-je pas dans ce monde aussi souvent que je serai propre à acquérir de nouvelles connaissances, de nouvelles facultés? Mon bagage sera-t-il si riche en quittant cette terre qu'il ne vaille pas la peine que j'y revienne? J'ai oublié, dira-t-on, que j'ai déjà vécu. Oubli bienfaisant! le souvenir de ma condition antérieure m'empêcherait de profiter de mes expériences actuelles. Et ce que je dois oublier pour le moment, est-il dit que je l'ai à jamais oublié? Ou bien alléguera-t-on que ce serait pour moi trop de temps perdu? Du temps perdu! Que m'importe? L'éternité tout entière n'est-elle pas à moi? » Voilà le dernier mot de Lessing; ce n'est pas une assertion péremptoire, c'est l'expression dubitative d'une espérance. Il a écrit quelque part qu'une religion qui nous donnerait des certitudes sur la vie à venir serait aussi dangereuse que l'astrologie pouvait l'être aux superstitieux d'autrefois. Il est bon d'espérer, il est bon de savoir douter. Pourquoi ne pas attendre l'éternel lendemain aussi paisiblement que nous attendons le lendemain de chacun de nos jours? Une clairvoyance prophétique qui nous mettrait en possession de l'avenir nous empêcherait de jouir et de profiter du présent, et c'est pour cela que nous avons été mis au monde. « Les âmes libres, a dit Spinoza, ne méditent pas sur la mort, elles méditent sur la vie. » Lessing ne donne sa théorie de la métempsycose que pour une hypothèse. Il a pratiqué jusqu'à sa mort non la sagesse des docteurs qui rend des arrêts, mais cette autre sagesse que connut Socrate, laquelle se contente de questionner la vie et le monde, et de tenir soigneusement registre de leurs réponses, mais sans se flatter d'avoir toujours bien entendu.

Résumons-nous. Quand on commence à étudier Lessing, on ne voit en lui que l'homme de goût et de bon sens; en avançant, on découvre que ce critique éplucheur avait, comme Leibniz, une grande manière de penser. Le bon sens est en mauvais renom dans le monde des poètes et des philosophes; il semble que, livré à lui-même, il soit condamné à l'éternel terre-à-terre, et qu'il ne puisse se tirer de ces petits raisonnemens qui sont également mortels aux grandes erreurs et aux grandes vérités; bref il passe pour servir à tout et pour ne suffire à rien. Un jour la nature, se piquant au jeu, voulut prouver qu'avec le simple bon sens elle pouvait faire un homme complet : elle créa Lessing. Cet homme de sens rassis et critique fut un admirable écrivain dans le genre tempéré qui convient à la raison, et il trouva moyen d'être poète sans avoir connu la divine folie, érudit sans faire grand état de l'érudition, philosophe sans croire à la métaphysique, religieux sans être chrétien.

VICTOR CHERBULIEZ.

LA

LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

DANS LA LÉGISLATION

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET LA CONTRAINTE PAR CORPS.

Depuis plusieurs années, chaque session législative emporte quelque loi vieillie, et il y aurait injustice à ne pas reconnaître que ces remaniemens sont généralement inspirés par un esprit favorable à la liberté. Un jour, la contrainte par corps est abrogée comme contraire au respect dû à la personne humaine; un autre jour, les vieux cadres de la législation sur les sociétés sont élargis pour faire place à de nouvelles associations. Or faut-il nier les avantages de la liberté en matière économique parce que la liberté politique ne marche point du même pas? D'illustres exemples ont prouvé qu'on peut être libéral en politique et ne l'être point en fait de commerce international. Les États-Unis ne nous montrent-ils pas un peuple politiquement libre pratiquant des tarifs protecteurs jusqu'à la prohibition? N'a-t-on pas au contraire raillé le libre échange parce qu'il avait eu la bonne fortune, singulière en apparence, d'être admis par les états les moins libéraux? Mais la science économique n'est pas la doctrine d'un parti politique, c'est un enchaînement de vérités qui ne connaissent ni latitude ni régime constitutionnel, et qui font sentir leur action sur tous les gouvernemens, monarchie, aristocratie ou démocratie. Les économistes ne font pas plus un parti politique que les physiologistes ou les physiciens. Ils

comptent dans leurs rangs des hommes de toutes les nuances, et sont aussi unanimes sur les propositions fondamentales de leur science qu'ils se montrent divisés sur les questions de gouvernement.

Ces observations nous ont été inspirées par la lecture de la discussion des lois sur les sociétés commerciales et sur l'abolition de la contrainte par corps. A chaque page se trouvent des récriminations contre le régime politique transformées en objections contre la liberté industrielle. Là n'était pas la place de ces discours; il fallait les réserver pour des occasions meilleures qui ne tarderont pas à s'offrir. C'est au point de vue de la législation et de l'économie publique, et à ce point de vue seulement, que nous nous placerons pour étudier les lois qui sont venues récemment modifier plusieurs dispositions fort anciennes de nos codes. Ces changemens ont d'un côté excité des frayeurs qui, selon nous, sont vaines, et de l'autre soulevé des résistances politiques inopportunes. Nous ne croyons pas que ces lois soient irréprochables, et nous nous proposons d'en signaler les imperfections; mais la justesse dans les motifs a, en matière de critique, autant d'importance que l'exactitude des conclusions. Aussi tâcherons-nous dans ce qui va suivre de nous soustraire aux terreurs chimériques et aux passions de parti pour nous renfermer dans les limites d'un examen équitable.

Pour mesurer la portée de la loi sur les sociétés commerciales, il faut montrer la série des combinaisons ou catégories de sociétés que le mouvement des intérêts a successivement créées. Nous verrons ainsi se dérouler la genèse des nouvelles dispositions. A l'origine, les hommes qui réunissaient leurs capitaux ou leur industrie dans une entreprise commune ont engagé solidairement tous leurs biens dans l'association. La responsabilité de chacun des associés et la garantie offerte aux tiers qui contractaient avec eux étaient donc aussi étendues que possible. Cette manière de se grouper convenait à des sociétés formées d'un petit nombre de membres qui se connaissaient tous et se surveillaient réciproquement. Peut-être aussi au début était-il nécessaire, pour habituer le public à l'idée nouvelle et abstraite de société, de lui offrir des débiteurs qui répondissent des obligations de l'être moral comme de leurs propres engagemens. Chez les peuples les plus avancés, cette forme de l'association a continué de jouir d'une certaine faveur, et a souvent été considérée comme propre à augmenter la solidité du crédit d'une société. A quelque époque d'ailleurs qu'on la prenne, on voit qu'elle n'a jamais été employée que pour des affaires peu importantes. Suffisante dans les commencemens, lorsque les entreprises n'avaient qu'une médiocre étendue, elle n'a pas depuis augmenté de puissance, et ne s'applique guère aujourd'hui qu'au négoce

moyen. On la retrouve encore partout sous des noms différens; nous l'appelons en France *société en nom collectif*.

La société que nous venons de décrire mettait hors du commerce et de l'industrie l'ordre le plus puissant dans l'état, parce qu'on ne pouvait y entrer sans faire acte de négoce et par suite sans déroger, ce qui entraînait la perte de la noblesse. Il devint cependant possible aux gentilshommes de participer à des opérations commerciales, grâce à une seconde combinaison qui leur permit de s'intéresser aux affaires sans y mêler leur personne, ni faire œuvre de roture. Ils devinrent les commanditaires, c'est-à-dire les bailleurs de fonds d'entrepreneurs qui étaient seuls tenus à l'égard du public, mais avec lesquels ils entraient en compte. Il n'y avait que leur mise d'engagée dans l'affaire, et, celle-ci venant à mal tourner, aucun recours ne pouvait atteindre le reste de leurs biens. Les créanciers n'avaient pour gage que le capital social et l'obligation illimitée de l'associé en nom ou gérant. Cette espèce d'association ne servit pas seulement aux gentilshommes préoccupés de ne pas déchoir, elle fut employée par les capitalistes timides qui, redoutant les aventures, ne voulaient risquer dans certaines affaires que des sommes limitées. Cette société a été appelée *commandite*.

Le développement du commerce et de l'industrie dans les grands états créa des affaires considérables et hors de proportion avec les fortunes des particuliers. De quoi servait la garantie même solidaire d'associés même riches pour des entreprises qui portaient sur des centaines de millions? Cette responsabilité ne pouvait pas rassurer les tiers, et d'ailleurs où trouver un gérant sérieux qui consentît à répondre d'engagemens disproportionnés avec sa fortune? La force des choses amena donc à supprimer le gérant commandité et indéfiniment responsable pour le remplacer par un mandataire, administrateur ou directeur, faisant les affaires des associés sous la surveillance d'un conseil élu par eux et chargé du contrôle. Comme personne ne figurait plus en nom dans la raison sociale, cette société fut appelée *anonyme* chez nous, et, comme tous les associés n'étaient tenus que pour une somme déterminée, les Anglais l'ont nommée société à responsabilité limitée (*limited liability*). — Solidarité, commandite, anonymat, telles sont les combinaisons qui jusqu'à ces dernières années ont été pratiquées, et, un très long temps s'étant écoulé sans qu'une manière nouvelle de grouper les capitaux vînt s'ajouter à celles-là, on avait été porté à croire que la liste était close, et qu'il était impossible d'élargir le cercle. D'excellens esprits soutiennent même encore qu'il n'y a pas à en sortir, et que toute tentative de nouveauté est d'avance condamnée à l'insuccès.

Le législateur, suivant en cela une méthode qu'il avait adoptée plus d'une fois, est intervenu non-seulement pour fermer la no-

menclature, mais aussi pour réglementer les sociétés admises par la pratique. Dans les sociétés en nom collectif et dans la commandite, il a exigé qu'un extrait de l'acte de société fût publié au greffe du tribunal et dans les journaux d'annonces judiciaires, que toute modification introduite soit dans le chiffre du capital, soit dans les statuts, fût de la même manière portée à la connaissance du public. Ces formalités, prescrites à peine de nullité, n'étaient pas une dépense sérieuse pour les sociétés importantes; mais elles constituaient une charge assez lourde pour les petites associations, surtout pour celles qui se formaient en tâtonnant, et reconnaissaient presque immédiatement après le début la nécessité de se modifier. Cependant, de quelque taille que fût l'entreprise, elle devait se soumettre aux mêmes conditions. Que d'associations pourtant auraient eu de la peine à supporter les frais qui résultent de l'obligation de faire connaître, soit par l'affiche d'extraits au greffe, soit par l'insertion dans les journaux, les plus petits changemens dans le capital ou le personnel! Ceux qui ont l'habitude de jouer avec les gros chiffres trouveront sans doute notre préoccupation singulière. D'aussi insignifiantes dépenses valent-elles la peine qu'on en parle? Rien n'est insignifiant pour les modestes ressources, et il ne faut pas retourner l'égalité devant la loi contre ceux qui n'ont pas le moyen de supporter une égalité onéreuse. Quant à la société anonyme, elle a été particulièrement tenue en défiance. Comme dans ces compagnies qui maniaient des capitaux considérables la responsabilité n'était nulle part, on crut nécessaire de soumettre cette espèce de société à l'autorisation préalable. Le gouvernement fut chargé d'examiner les statuts des compagnies anonymes, et, lorsqu'une entreprise ne lui paraîtrait pas offrir des chances de prospérité suffisantes, de l'empêcher de se former; ceux qui commençaient les opérations avant d'avoir obtenu le décret d'autorisation étaient tenus solidairement envers les créanciers et pour le montant intégral des dettes, eussent-ils stipulé dans l'acte de société qu'ils ne s'engageaient que jusqu'à concurrence de leur mise.

Quel but se proposait le législateur en réglementant l'association avec tant de sévérité? Son intention était bonne assurément; il voulait défendre contre la fraude ou l'erreur ceux qui auraient à traiter avec des sociétés, et à la fois développer l'action de celles-ci en supprimant les causes de défiance qui pourraient s'opposer à leurs progrès. Croire, comme certains écrivains l'ont affirmé, que les rédacteurs de nos lois ne se sont inquiétés que de protéger le public ignorant ou crédule, ce serait réduire de moitié la pensée qui les a guidés. Ils ont certainement été convaincus que les mêmes dispositions prépareraient l'extension des sociétés. Elles donneront, se disaient-ils sans doute, une publicité légale aux documens qui per-

mettent de décider sur le sérieux d'une affaire, et lui concilieront la confiance des capitalistes indécis. Ce double but a-t-il été atteint? Il serait téméraire de l'affirmer. C'est une présomption singulière de croire qu'il suffit d'édicter un règlement pour arrêter arbitrairement la volonté des parties. Les affaires les moins recommandables ont passé à travers les mailles de la loi, et l'événement a prouvé que les formalités ne pouvaient préserver ni les simples d'esprit ni les pauvres gens. Soutiendra-t-on que les dupes auraient été plus nombreuses, si aucun frein n'avait existé? Cela est loin d'être prouvé, et même cela est peu probable. Les entrepreneurs d'affaires véreuses ont très vite appris l'art de s'accommoder des conditions exigées par la loi sur la commandite. D'un autre côté, qui nous dira le nombre des affaires honnêtes que ces précautions ont arrêtées en leur imposant des charges hors de proportion avec l'importance des petites entreprises? L'autorisation préalable exigée pour l'anonymat a également été éludée par ceux qui ne pouvaient pas affronter les regards du conseil d'état. Il suffisait pour cela de mettre à la tête de la société un gérant tenu pour le tout, mais n'ayant aucune responsabilité réelle, un de ces hommes enfin que la malice populaire a nommés *gérans de paille*. Le commandité sans doute était obligé sur tous ses biens et même par corps; mais en quoi cet engagement pouvait-il augmenter la sécurité des créanciers? Il créait seulement l'embarras d'un gérant qui pouvait faire payer cher ses services, et en cours d'opérations pratiquer quelqu'une de ces manœuvres habituelles aux gens déclassés, telle d'ailleurs qu'on pouvait en attendre du personnage qui acceptait un rôle pareil. Ce qui était l'accessoire devenant le principal, le gérant n'ayant rien et les bailleurs de fonds fournissant tout, la division du capital en actions a été adaptée à la commandite altérée pour faire sans autorisation de véritables sociétés anonymes. Il y eut des abus et des scandales. L'émotion du public se communiqua au législateur. La commandite par actions fut étroitement bridée par la loi du 17 juillet 1856, tellement qu'elle eut de la peine à marcher. Effrayés par la responsabilité mise à leur charge, les hommes sérieux évitèrent les conseils de surveillance et en abandonnèrent les places à ceux qui, n'ayant que peu à perdre, n'avaient presque rien à redouter. A force de garantir le public, on étouffa les bonnes affaires, on craignit tant les fripons qu'on mit en fuite les gens honnêtes, on fit tant pour effrayer les coquins qu'ils restèrent, au moins provisoirement, maîtres de la place. Au reste l'anonymat n'était applicable qu'aux entreprises grandes et durables. Qui aurait eu l'idée de mettre en mouvement le conseil d'état pour examiner une société de petite importance et de courte durée? Cette forme de société n'était donc accessible qu'à quelques grandes institu-

tions que l'administration jugeait dignes d'encouragement; l'autorisation était même recherchée par les fondateurs comme une sorte d'attache officielle propre à faire venir la confiance du public, toujours bien disposé pour tout ce qui porte l'estampille du gouvernement. Les autres affaires ne pouvaient, parce qu'elles étaient trop petites, profiter des avantages de la responsabilité limitée, inhérente à l'anonymat.

En 1860, l'action du traité de commerce avec l'Angleterre se fit sentir sur la législation en matière de sociétés. On avait souvent objecté contre la liberté des échanges internationaux que notre code de commerce rendait la concurrence difficile avec un pays où les conventions avaient une plus grande latitude. De l'autre côté du détroit, disait-on, les capitaux peuvent s'associer avec beaucoup plus de facilité que chez nous, puisqu'on n'a besoin ni d'autorisation préalable ni d'incorporation par *bill* pour les réunir avec la clause de responsabilité limitée : cela seul crée à l'industrie anglaise une supériorité que la nôtre aura de la peine à neutraliser. Le gouvernement fit de cette objection contre la liberté commerciale une occasion pour la développer, et proposa le projet qui devint la loi du 23 mai 1863. L'autorisation préalable était supprimée pour les sociétés à responsabilité limitée, à condition toutefois qu'elles se conformeraient aux dispositions de la nouvelle loi, car, en ouvrant à la liberté la porte un peu plus grande, celle-ci n'en avait pas moins la prétention présomptueuse de prévenir les abus et de garantir le public contre la fraude.

Tout en reconnaissant que la loi de 1863 fut un progrès, il est difficile de ne pas sourire en lisant les dispositions restrictives dont elle accompagne son mouvement vers la liberté. Un article exige d'abord qu'il y ait au moins sept associés. Par quelle raison tirée de la vertu des nombres ce chiffre fut-il adopté? Il est vrai qu'il figurait déjà dans la loi anglaise; mais admirez la contradiction! Dans l'intérêt de la Banque d'Angleterre, les Anglais ont défendu l'émission des billets à toute société qui compte plus de six membres. Ainsi chez nous il faut plus de sept membres pour constituer une société viable, et de l'autre côté du détroit les sociétés qui comptent sept membres ou plus semblent mises en suspicion, et on leur inflige une clause restrictive de leur action commerciale. On cherche en vain les motifs qui ont guidé nos législateurs. Est-ce pour avoir une assemblée générale et un conseil de surveillance que le chiffre de sept membres a été exigé? Il est certain qu'à deux on ne formerait pas une assemblée générale bien imposante; mais nous n'apercevons pas la nécessité de cet appareil, et on aurait pu le réserver pour le cas où il y aurait eu plus de sept associés, sans pour cela interdire les associations modestes de cinq, quatre, trois ou

même deux personnes. L'assemblée est plus générale, si les deux membres dont se compose la société sont présens, que ne le serait une réunion de cinquante associés sur cent. Quant au conseil de surveillance, une association de deux personnes n'en a pas besoin.

La division du capital en actions était également réglementée. Si le total ne dépassait pas 200,000 francs, la coupure pouvait descendre jusqu'à 100 francs; mais au-dessus de 200,000 francs l'action devait être d'au moins 500 francs. Enfin le capital d'une société à responsabilité limitée ne pouvait pas dépasser 20 millions. Pour aller au-delà, il aurait fallu demander l'autorisation du conseil d'état. On entendait ainsi protéger les petites bourses contre les entreprises hasardées. En grossissant la somme, on espérait que l'épargne de l'ouvrier ne pourrait pas être pompée, et que les sociétés à responsabilité limitée n'auraient d'affaires qu'avec des personnes capables de se conduire et de traiter en connaissance de cause. La précaution était vaine. L'expérience avait démontré qu'à la caisse d'épargne beaucoup de dépôts appartenant à des gens de service s'élevaient au-dessus de 200 francs, et atteignaient même le maximum de 1,000 francs. Les obligations et actions des chemins de fer n'étaient-elles pas pour un très gros chiffre entre les mains d'ouvriers économes? De quoi servait-il de limiter les coupures à 100, même à 500 francs? Ce qui était tout à fait bizarre, c'était la limitation du capital total à 20 millions. Par quelle transformation secrète une affaire qui n'offrait aucun danger jusqu'à 20 millions devenait-elle dangereuse dès que cette somme était dépassée? Le chiffre de 20 millions était-il donc une sorte d'équateur du monde financier après lequel tout changeait dans l'atmosphère industrielle? Nous n'avons jamais lu cette disposition sans nous rappeler la vieille explication de l'ascension barométrique. La nature, disaient les physiciens avant Toricelli et Galilée, a horreur du vide jusqu'à 32 pieds. Est-ce que, par une tendance analogue, le législateur n'avait horreur de l'anonymat libre qu'au-dessus de 20 millions?

Les entraves du code de commerce, l'altération de la commandite pour éviter la permission administrative, les difficultés de l'autorisation préalable pour constituer une société anonyme, les rigueurs outrées de la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés en commandite par actions, les limitations arbitraires, pour ne pas dire étranges, de la loi du 23 mai 1863, c'étaient autant de raisons qui demandaient un remaniement de la législation sur les sociétés. Un fait nouveau, qui ne pouvait rentrer dans aucune des clauses de la loi, rendait ce besoin plus impérieux encore : c'était la coopération. Elle avait déjà pris une extension considérable à l'étranger, notamment en Angleterre et en Allemagne, et dans ces dernières années elle était devenue chez nous un fait social assez important

pour qu'on ne pût pas se dispenser d'en tenir compte. Il est vrai, comme on l'a souvent dit, que la coopération n'est qu'une application du principe d'association; mais il est incontestable aussi que cette société se présente avec des conditions particulières qui ne lui permettraient pas de se mouvoir à l'aise dans notre législation sur les sociétés. Les sociétés coopératives étaient impraticables tant qu'on exigeait d'elles l'obligation d'avoir un capital et un personnel déterminés et celle de publier tous les changemens qui pourront survenir en cours d'opérations dans le capital ou le nombre des associés. Les ouvriers se déplacent suivant les besoins des chantiers; il faut donc qu'ils puissent quitter une société de consommation ou de crédit avec la même facilité que s'ils se retiraient d'une société de secours mutuels. Si, pour constater ces changemens, une association coopérative était obligée de faire les frais d'une publication au greffe et aux annonces judiciaires, elle serait écrasée par ces dépenses minimes, mais incessantes. Il fallait donc créer des dispositions nouvelles pour faciliter la formation de cette société à personnel mobile et à capital variable. Les avis exprimés dans ce sens devant les commissions d'enquête sur le taux de l'intérêt, sur la coopération et surtout les progrès du mouvement coopératif, ont décidé le gouvernement à proposer et le corps législatif à voter un chapitre spécial sur les sociétés à capital variable.

La loi du 24 juillet 1867 a, pour les sociétés anonymes, supprimé la limitation du capital à la somme de 20 millions; mais, en abrogeant l'autorisation préalable, elle n'a pas rompu complétement avec le système des précautions préventives. Plusieurs des restrictions qu'avait établies la loi de 1863 ont été conservées; les lisières sont allongées, non coupées. Le nombre de sept associés est toujours de rigueur pour que la société anonyme puisse être constituée. Il y aurait nullité, si l'acte était fait entre six personnes seulement, alors même que ces capitalistes apporteraient une somme supérieure à celle qui serait fournie par sept associés moins riches. Un million de francs mis en société par six personnes n'aurait pas la même vertu que 100,000 francs apportés par sept. C'est la loi, et il faut s'incliner. La loi n'est-elle pas toute-puissante pour se faire obéir? Même singularité pour la division du capital. Si le capital est inférieur à 200,000 francs, la coupure de l'action ne peut pas descendre au-dessous de 100 francs, et, s'il est supérieur, le chiffre de 500 francs par action est de rigueur. Est-ce toujours en vue de mettre en garde les petites bourses contre les spéculations trop audacieuses? Le chiffre de 100 francs, dont le quart seulement est exigible pour commencer, est accessible aux économies les plus modestes. Les actions et obligations des chemins espagnols s'étaient placées en grande partie chez les déposans aux caisses d'épargne.

Que de gens de service ont eu à déplorer, en regardant leurs titres stériles, qu'*il n'y ait plus de Pyrénées*, et que ce soient nos capitaux qui aient fait les frais des hasardeuses entreprises de nos voisins! Fixer le chiffre de l'action est donc une précaution vaine qui ne protége personne et une entrave qui peut arrêter des affaires sérieuses. Alors même que cette clause ne serait pas réellement gênante, elle est arbitraire et n'a pas de raison d'être.

La suppression de l'autorisation préalable du gouvernement est sans doute une mesure fort libérale. C'est un grand progrès que la substitution d'une légalité, même sévère et étroite, au bon plaisir administratif. A quelques égards cependant, la loi nouvelle est plus rigoureuse que l'ancienne, puisqu'elle défend des combinaisons qui autrefois n'étaient pas prohibées. Lorsque nous étions régis par le code de commerce, le conseil d'état pouvait autoriser des sociétés anonymes ayant moins de sept membres ou un capital divisé en coupures au-dessous de 100 francs. Le code consacrait trois articles à régler les conditions de cette autorisation du conseil d'état. Ces articles sont abrogés aujourd'hui par une disposition expresse de la nouvelle loi, et ces associations ne sauraient plus légalement se former en aucun cas. Si on voulait faire un pas vers la liberté, il ne fallait point répudier les avantages de la loi ancienne; nulle raison ne demandait qu'on abrogeât des articles qui diminuaient la rigidité de notre législation commerciale. Le code de 1807 était depuis longtemps éprouvé; il n'inspirait certes aucune inquiétude à ceux qui redoutent le plus les écarts de la liberté. Pourquoi ne l'a-t-on pas combiné avec la loi de 1867 en attribuant à l'un et à l'autre une sphère d'application séparée? La répartition était aisée à faire. Les sociétés qui se seraient formées sans autorisation préalable auraient été régies par la nouvelle loi, celles qui n'auraient pas pu se soumettre à ces prescriptions se seraient constituées avec la permission du gouvernement.

Les restrictions dont le législateur de 1867 a entouré la commandite par actions et l'anonymat ont été non supprimées, mais relâchées pour les sociétés dont le capital ne dépasse pas 200,000 fr. La loi crée en effet un nouveau type de société sous le titre de *société à capital variable*, dont les caractères se résument ainsi : les coupures d'actions peuvent être abaissées jusqu'à 50 francs, et le versement du dixième seulement ou 5 francs est obligatoire; mais ces actions restent toujours nominatives, même après qu'elles sont complétement libérées. La cession ne s'en fait donc jamais par transmission de la main à la main, et, pour être régulière, elle doit être inscrite sur les registres de la société. Tout associé peut se retirer à volonté, diminuer le capital social par sa retraite, et cette modification n'est soumise à aucune condition de publicité. La société à

capital variable, qu'elle soit en nom collectif, anonyme ou en commandite, — car elle peut revêtir toutes les formes, — est toujours représentée en justice par ses administrateurs, ce qui dispense de mettre personnellement les associés en cause. Elle n'est pas dissoute, même quand elle est en nom collectif, par la mort, la retraite ou la faillite de l'un des associés, et continue de plein droit avec ceux qui restent. Il est évident par ces traits, — la discussion de la loi ne laisse d'ailleurs aucun doute à ce sujet, — que ces dispositions ont été faites en vue de faciliter la formation des sociétés coopératives. Comment se fait-il donc que le mot de coopération n'ait pas été prononcé? Pourquoi a-t-on évité de dire le nom lorsqu'on réglementait la chose?

Les rédacteurs ont voulu tenir compte de la susceptibilité qu'avaient montrée les partisans de la coopération toutes les fois qu'il avait été question de faire une loi spéciale sur les sociétés coopératives. Il leur semblait qu'une loi spéciale les mettrait hors du droit commun. Aussi réclamaient-ils une loi générale qui pût convenir à toutes les associations, aux coopératives comme à toutes les autres. C'est à ce vœu que répond la société à capital variable. Seulement le but a été dépassé d'un côté, tandis que de l'autre il n'était même pas atteint. Le but a été dépassé, parce que toutes les affaires jusqu'à 200,000 francs sont, n'eussent-elles aucun caractère coopératif, dispensées des formalités qu'on exige au-dessus de 200,000 francs. Il n'est pas atteint, parce que des sociétés coopératives peuvent avoir besoin d'un capital supérieur à ce maximum, même en commençant (témoin les tisseurs de Lyon), et que d'ailleurs le chiffre de 50 francs assigné pour minimum à la valeur de la coupure peut être une cause de gêne pour la formation de la plupart des affaires coopératives. En effet, s'il est vrai que, d'après la loi, le versement du dixième ou de 5 francs suffit pour constituer la société, n'oublions pas que, dans les petites associations, les associés procèdent ordinairement par cotisations hebdomadaires ou mensuelles de 50 cent. ou de 1 fr. On a confondu évidemment les lois spéciales avec les lois d'exception, et cette confusion, soutenue avec une animation excessive, a influé sur la rédaction des articles qui nous occupent. Une loi spéciale fait partie du droit commun lorsqu'elle n'exclut personne du bénéfice de ses dispositions. Alors même que tout le monde n'en profite pas de fait, elle n'est pas une loi d'exception, si légalement chacun peut l'appliquer. Ce qui est le caractère des lois d'exception, c'est qu'elles sont faites pour les uns à l'exclusion des autres, et ne peuvent profiter qu'à certaines catégories auxquelles il faut prouver qu'on appartient. Si une loi spéciale était indispensable pour le développement des sociétés coopératives, il ne fallait pas hésiter à

la faire. Au fond cependant, nous sommes d'avis qu'il n'y avait qu'à proclamer la liberté des contrats. On y viendra bientôt, car la loi nouvelle rencontrera tant de difficultés d'exécution, qu'on ne tardera pas à demander et, nous n'en doutons pas, à obtenir qu'on la modifie. Que sont d'ailleurs les lois de 1863 et de 1867? Des étapes vers cette complète liberté des conventions. La logique ne permettra pas qu'on s'arrête, et, puisque le voyage est commencé, il faudra bien qu'on arrive.

Dans notre déposition lors de l'enquête sur les sociétés coopératives, nous avons fait observer que le mariage, de toutes les sociétés la plus importante, n'est pas enfermé dans un cercle étroit, que, pour le règlement de leurs intérêts, les époux peuvent faire toutes les stipulations qu'il leur plaît. Si le code civil détermine avec précision les caractères généraux de certains régimes, c'est uniquement pour donner aux parties une formule abrégée de leurs volontés. Au lieu de faire des actes interminables, elles déclarent, par une expression dont l'effet est bien connu, qu'elles adoptent la communauté, la séparation de biens, le régime dotal. C'est une facilité, ce n'est point une limite, et, s'il leur convient de sortir de ces cadres, elles peuvent combiner les clauses de leur contrat, à la condition toutefois de ne pas blesser les règles qui dominent toutes les conventions. Pourquoi n'appliquerait-on pas aux sociétés commerciales ce qui n'est pas jugé périlleux en matière d'association conjugale? Il suffisait de définir légalement en quoi consistaient les types de société les plus usités : le régime choisi par les contractans aurait pu alors être exprimé en deux mots; mais il fallait ensuite ajouter que les associés pourraient adopter toutes les combinaisons qu'ils jugeraient opportunes, sans autres restrictions que celles qui sont toujours réservées dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs. Quelques formalités de publicité auraient suffi pour avertir le public de ce qu'il avait intérêt à savoir sur les conditions auxquelles la société était constituée. Quant à la responsabilité des engagemens sociaux, les parties l'auraient promise grande ou petite, suivant le crédit qu'elles auraient désiré avoir. Il suffit de l'intérêt bien entendu pour déterminer le degré de responsabilité qui est nécessaire au succès d'une entreprise.

Le système que nous avons exposé devant la commission d'enquête fut soutenu par d'autres déposans en présence de la même commission. Il fut proposé au corps législatif par un amendement de M. É. Ollivier, amendement que la chambre a refusé de prendre en considération. Entre la proposition contenue dans cet amendement et celle que nous avions faite, il y a une grande différence. M. É. Ollivier se bornait à poser en principe la liberté de conventions, en la restreignant par trois ou quatre règles très simples. A ces quelques

articles devait se réduire la loi, et il ne proposait pas d'offrir aux parties contractantes des types généraux qu'elles pourraient adopter comme une expression laconique de leurs volontés. Ce développement du système aurait cependant eu l'avantage de présenter une analogie avec le contrat de mariage. Les objections qui ont convaincu le corps législatif reposent sur des distinctions fort ingénieuses sans doute, mais plus subtiles que profondes. On a dit, par exemple, que le mariage est un contrat perpétuel, et qu'il fallait donner plus de liberté à ceux qui s'engagent irrévocablement. Ainsi on accorderait pour le contrat de mariage, dans lequel toute faute est irréparable, plus de latitude que pour la formation des sociétés commerciales, dont la constitution, si elle est après essai jugée défectueuse, peut être modifiée d'un commun accord par les intéressés. Ce qui est vrai, c'est que le contrat de mariage est un acte auquel les parties réfléchissent mûrement, tandis qu'elles s'engagent souvent un peu à la légère dans les sociétés. C'est justement pour cela qu'il faudrait les habituer à être moins protégées et à veiller avec plus de vigilance sur leurs propres intérêts.

D'autres orateurs, raisonnant par analogie, ont invoqué l'exemple des règles qui régissent la vente des immeubles. Bien qu'il ait signé l'acte de transmission, le vendeur, s'il éprouve une lésion de plus de sept douzièmes, peut revenir sur la vente et la faire résilier. La liberté des conventions n'est donc pas illimitée, et, puisqu'elle trouve une limite en matière de vente, pourquoi n'en subirait-elle pas quelques autres en fait de société? C'est un procédé de raisonnement peu acceptable que celui qui consiste à s'appuyer sur une exception pour en justifier une autre. Une exception, même lorsqu'elle est fondée, est au contraire un motif pour ne pas en admettre une seconde. Autrement le principe ne tarderait pas à être étouffé. Cette disposition du code qu'on invoque, c'est-à-dire la rescision de la vente pour lésion de plus des sept douzièmes, n'est d'ailleurs pas incontestée, et elle figure au nombre de celles que les économistes voudraient voir abroger. Fût-elle à l'abri de toute critique, cette faculté laissée au vendeur ne prouve rien quand il s'agit de sociétés. Nous demandons la liberté du contrat de société, et on oppose un contrat où la loi présume que le vendeur n'a pas été libre. Si le propriétaire a vendu en subissant une perte de plus de moitié, c'est qu'il était pressé par la nécessité, par un besoin d'argent imminent. Qu'a de commun cette situation avec la liberté de former des sociétés à des conditions discutées et acceptées sans pression de part ni d'autre? La conclusion à tirer de ces critiques, c'est que la véritable solution du problème consiste à déclarer que les conventions sont libres en matière de société. Il suffirait de déterminer tout au plus un certain nombre de régimes pour donner aux parties la

faculté d'exprimer par une expression claire et brève le système d'après lequel elles entendent s'associer.

La loi sur la suppression de la contrainte par corps, promulguée deux jours avant la loi sur les sociétés, a causé des inquiétudes aux commerçans et excité des regrets parmi les hommes de loi. Il y a du vrai et du faux dans ces réclamations. Le crédit commercial sera-t-il atteint par l'abolition de la contrainte par corps? Voilà ce qu'il importe d'éclaircir. Que se passait-il en cas de cessation de paiemens, lorsque la loi admettait la contrainte par corps? Le commerçant insolvable était affranchi de la contrainte quand il obtenait un concordat de ses créanciers. Pour retomber sous le coup de la loi, il fallait qu'il ne payât pas le dividende promis. Reste le cas où les créanciers ne votaient pas de concordat. Ils faisaient alors vendre à leur profit les biens du failli, et ils demeuraient les maîtres, selon qu'ils le trouvaient ou ne le trouvaient pas excusable, de le soumettre à la contrainte par corps ou de l'en affranchir. Ils ne se refusaient guère à lui accorder la déclaration d'excuse, sauf lorsqu'ils le soupçonnaient d'avoir commis quelque fraude ou dissimulé une partie de l'actif. Or, s'il y avait fraude, la contrainte devenait un auxiliaire inutile de la poursuite criminelle. Le détournement d'actif fait d'un simple failli un banqueroutier frauduleux que la loi pénale, justement sévère, punit des travaux forcés à temps. La répression sur la poursuite du ministère public est assez bien armée pour qu'il soit inutile d'y ajouter la contrainte par corps à la demande de la partie. L'organisation de la faillite rendait donc inutile au commerce la mainmise corporelle, et, comme la législation des faillites et banqueroutes n'a éprouvé aucun changement par l'effet de la loi qui supprime la contrainte, nous sommes en droit de dire que les commerçans n'ont rien perdu et qu'il n'y a aucune cause de diminution pour le crédit. Le petit commerce, auquel on s'est beaucoup intéressé pendant cette discussion, n'en souffrira pas plus que le grand négoce. La loi sur les faillites est faite pour tous les commerçans, quel que soit le chiffre de leurs affaires. Au reste, c'est envisager la contrainte sous un jour faux que de la regarder comme un moyen de crédit à l'usage de ceux qui n'ont pas d'autre gage à donner que leur personne. Quel créancier prêterait, s'il craignait d'avoir à faire usage de cette voie d'exécution? La contrainte par corps est une ressource que le créancier emploie en dernier lieu; mais il n'y pense pas un instant, lorsqu'il livre son argent. La plupart du temps même il ne l'emploie pas, et, au lieu de faire incarcérer son débiteur, ce qui pourrait ajouter au capital perdu, il passe le montant de sa créance au chapitre des profits et pertes.

Est-ce à dire que la loi du 22 juillet 1867 mérite d'être approu-

vée sans restriction? Elle a, selon nous, exagéré une mesure qui était bonne, et nous ne doutons pas qu'une réaction prochaine n'en modère la portée, car dans quelques cas la contrainte personnelle, si odieuse en général, était un ministre de la morale justement indignée. Mettre sous les verrous le débiteur insolvable, mais de bonne foi, est sans doute une mesure que la morale et la justice réprouvent. La loi déclare insaisissables les outils d'un ouvrier; était-il conforme à l'esprit qui a dicté cette disposition de s'emparer de celui qui se sert de ces outils, de condamner au repos stérile un homme qui pourrait gagner sa vie en travaillant et de consommer la misère de sa famille? Était-il même strictement équitable d'exercer une coaction sur la personne, afin de forcer ses parens, en réveillant leurs sympathies pour celui qui souffre, à payer des dettes qu'ils n'avaient pas contractées? La situation est toute différente en présence d'un débiteur solvable, mais qui refuse d'exécuter ses engagemens, et, à raison de quelque circonstance particulière, ne peut être contraint à les remplir. Tel serait celui qui, vivant du revenu de rentes sur l'état, — rentes qui sont insaisissables, — ne voudrait pas payer ses dettes, et aurait l'impudence de profiter aux dépens de ses créanciers d'une règle qui a été établie dans l'intérêt du crédit public. La contrainte par corps était, avant la nouvelle loi, le seul moyen de le forcer à rembourser ce qu'il empruntait, et aujourd'hui les créanciers se trouveraient désarmés devant ce débiteur malhonnête. Il fallait donc distinguer, comme le proposait l'auteur d'un amendement, M. Mathieu, entre le débiteur insolvable et le débiteur frauduleux, supprimer la contrainte à l'égard du premier et la maintenir contre le second. Poursuivre la fraude, épargner le malheur, voilà quelle était la solution véritablement morale, et on y reviendra au premier scandale qui froissera la conscience publique; mais cette indignation était-elle si difficile à prévoir? Personne n'ignore l'histoire de ce traitant fameux qui, vers la fin de la restauration, pour se dispenser de payer ses dettes, bien qu'il fût en mesure de le faire, aima mieux subir cinq ans d'emprisonnement. La distinction entre le débiteur frauduleux et le débiteur insolvable a été repoussée, parce qu'on a craint de donner aux juges un pouvoir d'appréciation trop voisin de l'arbitraire. Cette différence, disait-on, serait souvent difficile à saisir, et des orateurs qui ordinairement professent une grande confiance dans la magistrature ont cette fois déclaré qu'ils ne voulaient pas faire aux tribunaux le don d'une attribution aussi embarrassante. Ils n'ignoraient cependant pas que les juges avaient à faire la même appréciation en vertu d'une disposition fort ancienne. Lorsqu'un débiteur, pour échapper à la contrainte person-

nelle, proposait d'abandonner tout ce qu'il avait en gardant sa liberté, la loi l'admettait à faire cession de biens, s'il était de bonne foi; mais son abandon n'était pas reçu, lorsqu'il était en faute, à plus forte raison s'il se réservait des ressources secrètes. Se plaignait-on de la pratique des tribunaux dans l'application de cet article? Avait-on signalé des appréciations abusives sur la bonne ou la mauvaise foi des débiteurs en déconfiture? Sans doute les bonnes lois posent des règles et laissent le moins possible à l'appréciation des juges, à l'*équité cérébrine*, comme disait Bacon; mais la fraude doit être mise hors la loi, et pour la frapper il ne faut reculer devant aucun moyen, même devant l'appréciation des hommes qui sont chargés de juger. La fraude n'a pas de scrupule, elle n'a droit à aucun ménagement.

L'hypothèse que nous venons d'exposer faisait impression sur plus d'un adversaire de la prison pour dettes; mais, comme la contrainte était condamnée en principe, ils cherchaient dans le raisonnement suivant un moyen de calmer leurs doutes. Entre le banqueroutier qui détourne une partie de son actif et le débiteur qui dissimule des valeurs au porteur ou qui profite de ce que les rentes sur l'état ne peuvent être saisies, la différence n'est pas grande. Qu'on ajoute quelques articles au code pénal pour étendre aux débiteurs frauduleux les peines de la banqueroute; qu'on les punisse des travaux forcés à temps, puisque la déconfiture civile, quand elle est frauduleuse, n'a pas droit à plus d'indulgence que la faillite commerciale! La répression des faits de cette espèce a sa place naturelle dans le code pénal, et la contrainte par corps peut, moyennant ce renvoi, disparaître sans inconvénient de la loi civile. Ainsi, pour procurer un traitement indulgent aux débiteurs sans pudeur, on les accablait de paroles sévères; on se montrait à leur égard d'autant plus impitoyable dans les mots qu'on était décidé à être plus doux dans les actes. C'était agir à la manière de ces défenseurs qui, pour détourner une peine correctionnelle, cherchent à démontrer que le prévenu mériterait peut-être de grands châtimens, mais que la police correctionnelle est incompétente. Cette mesure rigoureuse n'est pas nécessaire, et l'excès en matière de répression doit être soigneusement évité. La contrainte par corps a suffi et suffirait encore pour combattre la fraude des débiteurs qui s'obstinent à ne pas payer. Pourquoi supprimer des dispositions anciennes, dont l'effet est assuré, en attendant des pénalités hors de proportion avec la moralité de l'acte? D'un autre côté, créer une peine et un crime, c'est en confier la poursuite au ministère public, et par conséquent enlever au créancier lui-même la sanction qu'il pouvait personnellement requérir sous le régime de la contrainte

par corps. Si le procureur impérial ne voulait pas mettre en mouvement l'action publique, la partie intéressée n'aurait aucun moyen de faire juger que son débiteur l'a fraudée, tandis qu'en maintenant la contrainte envers le débiteur de mauvaise foi on mettait aux mains du créancier une arme toujours disponible. Des difficultés s'élèveraient dès qu'il s'agirait d'appliquer la loi qui organiserait la banqueroute civile. Le débiteur condamné comme coupable du crime ou du délit de non-paiement sera-t-il remis en liberté, lorsqu'il offrira de payer? Si la condamnation est irrévocable, le but est dépassé, puisque la peine est maintenue malgré le paiement. Si au contraire en payant le débiteur reprenait sa liberté, nous tomberions dans une nouveauté bien déplacée parmi les articles du code pénal. Pour la première fois on verrait un homme déclaré coupable de crime ou de délit échapper à l'exécution de la sentence. Ce serait l'exemple sans précédent d'un jugement qui condamnerait sous condition.

La contrainte par corps, elle, n'est pas une peine subordonnée à la poursuite du ministère public. C'est une voie d'exécution qui indirectement provoque le paiement de la dette, car elle force le débiteur à montrer ses ressources secrètes. Après le délai légal, après le délai maximum de la détention pour dettes, si le débiteur ne s'acquitte pas, il y a présomption qu'il n'a aucun moyen de se libérer, et, s'il en a, sa détention doit être considérée comme une véritable peine. Comme c'est une voie d'exécution employée par le créancier, elle est conciliable avec la mise en liberté après paiement, tandis qu'une condamnation sur la poursuite du ministère public ne pourrait point ne pas être irrévocable, alors même que surviendrait un remboursement.

Les deux lois que nous venons d'examiner ont été inspirées par de bonnes intentions. Les législateurs ont voulu affranchir les conventions de quelques entraves, et prouver qu'ils comprenaient le respect qui est dû à la liberté personnelle. Ils n'ont pas atteint le but en matière de société, et ils l'ont dépassé pour la contrainte personnelle. D'un côté, sous prétexte d'arrêter les manœuvres des malhonnêtes gens, ils ont maintenu ou créé des entraves qui gênent les gens de bien. De l'autre, par intérêt pour les débiteurs malheureux, ils ont désarmé la loi contre les débiteurs sans conscience. En étudiant ces lois, il est impossible de ne pas remarquer, au moins dans celle sur les sociétés, que la rédaction est quelquefois embarrassée. Plusieurs dispositions ne concordent pas entre elles, et d'un titre à l'autre, dans une loi de soixante-sept articles, les interprètes rencontrent assez de textes à concilier pour exercer les esprits les plus sagaces. Cette imperfection dans la rédaction de la loi est-elle un accident? ne tient-elle pas à quelque cause permanente? Les ju-

risconsultes expérimentés sont rares partout, ils le sont particulièrement au corps législatif, d'où l'exclusion des fonctionnaires a banni les magistrats et les professeurs, et où les hommes du barreau n'ont que peu de siéges à cause de la situation relative des partis. Quelques avocats d'un incontestable talent y représentent l'élément judiciaire; mais, s'ils donnent de l'éclat aux séances publiques, comment pourraient-ils, avec la vie dévorante que leurs multiples obligations d'avocat et de député leur imposent, travailler avec soin et avec suite à la rédaction des lois? On ne compte point parmi les députés assez d'hommes spéciaux tenant à honneur et ayant le loisir de se confiner dans la patiente élaboration des travaux législatifs. Les propriétaires et les industriels occupent presque toutes les places à la chambre. D'où leur viendrait l'aptitude de faire des lois en état de supporter l'examen des hommes expérimentés? La constitution ne permettant pas aux fonctionnaires l'entrée au corps législatif, au moins faudrait-il parer à cet inconvénient par une préparation extra-parlementaire. Le conseil d'état, qui arrête la rédaction à présenter au corps législatif, ne contient pas les élémens que demande ce travail difficile. Si l'on y trouve beaucoup de membres qui se sont distingués dans l'application du droit administratif, les jurisconsultes habitués aux matières civiles et commerciales y sont clair-semés. C'est à peine si on pourrait en citer cinq ou six. Pour faire de bonnes lois, il ne suffit pas d'avoir l'esprit ouvert et prompt; il faut une grande habitude de peser les intérêts, les droits et les rapports juridiques. S'il est impossible de composer autrement le corps législatif et le conseil d'état, qu'on use du système des commissions, tel qu'il est fréquemment pratiqué en Belgique; qu'on leur donne une composition mixte, qu'on y appelle les représentans de la théorie et ceux de la pratique. Ainsi composées, ces commissions arriveraient à trouver des formules où les idées générales seraient dans une juste mesure alliées avec les besoins de l'application. L'esprit philosophique entrerait dans la rédaction des lois, et chasserait ces dispositions artificielles ou arbitraires qu'on trouve à regret dans presque tous les travaux de nos législateurs contemporains.

A. Batbie.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février 1868.

La France vient de traverser une scène émouvante de sa vie politique intérieure. Le régime qui soumettait la création des journaux à l'autorisation du pouvoir exécutif est définitivement abandonné. Le vote de l'article premier de la nouvelle loi sur la presse a tranché la question entre la servitude et la liberté, et c'est la liberté qui l'emporte. La résolution a été prise par le gouvernement et par la chambre au milieu de circonstances qui, durant quelques jours, avaient tenu les esprits dans une anxiété pénible et haletante.

Le discours décisif prononcé par M. Rouher à la séance du 4 février a mis le public dans la confidence des perplexités suprêmes qui ont agité les conseils du gouvernement au moment où le sort de l'article premier et par conséquent de la loi allait être mis en jeu. Toutes les forces de résistance de l'esprit réactionnaire s'étaient donné rendez-vous à la dernière heure pour fermer l'issue à la liberté. Une portion de la majorité du corps législatif paraissait solliciter avec ardeur le retrait de la loi. Ce qu'il y a toujours dans les hautes sphères du pouvoir de gens timides et indécis ou d'esprits étroits et têtus s'efforçait de faire avorter la plus considérable des promesses contenues dans le programme du 19 janvier. Les idées et les intérêts rétrogrades ont lutté pendant ces heures ardentes pour étouffer la franche initiative de l'opinion publique par la presse, qui était depuis un an devant la France une espérance sortie de la parole impériale. Ces dernières et violentes résistances ont par bonheur été vaincues; M. Rouher, très remué lui-même par ces débats intimes qui pouvaient affecter défavorablement la situation générale et sa propre situation personnelle, a été enfin autorisé à maintenir l'article premier et la loi, à déclarer que le gouvernement, au lieu de reculer, voulait marcher loyalement et courageusement en avant. Ce n'est point une flatte-

rie de dire que jamais M. Rouher n'a parlé avec plus d'élévation et de puissance. Ceux qui suivent avec sympathie les acteurs laborieux de la vie publique se féliciteront de voir M. Rouher lié désormais par ce pacte solennel avec la cause libérale.

C'est le trait caractéristique de l'œuvre législative poursuivie en ce moment que le seul élément libéral qu'elle ait en elle soit contenu dans l'article premier, et que les autres dispositions de la loi semblent avoir été conçues et dirigées contre le développement naturel et logique de la liberté établie par cet article premier. La presse, devenue libre, est resserrée et menacée de tous côtés. On lui impose des charges fiscales, on la soumet à des pénalités spéciales exceptionnelles, qui ne sont point conformes à l'équité, et accumulées avec une exagération qui n'est point conforme à l'esprit de nos lois; ces pénalités sont encourues pour des délits dont il est impossible de donner une définition précise et qui enchaîne le juge à l'application de la loi : ces délits, auxquels sont attachées des pénalités énormes, restent livrés à l'appréciation arbitraire du juge. Les délits politiques de la presse ayant le caractère de ne point se prêter à des définitions exactes, constantes, invariables, étant par conséquent destinés à être interprétés diversement suivant les variations de l'opinion, toute la doctrine libérale prononce que le seul juge équitable et légitime de ces délits ne peut être que le jury, véritable expression de la pensée publique. La loi, contrairement aux enseignemens de la philosophie et de l'expérience politiques, donne à la magistrature la juridiction sur les délits de presse, et interdit la publicité des débats dans les procès intentés aux journaux.

Si l'on passe en revue les flagrantes inconséquences de la législation qui s'élabore sous nos yeux, on est frappé des contradictions et des imprudences qui s'y rencontrent. C'est d'une part à la démocratie qu'un régime tel que le nôtre doit rapporter les franchises de la presse, c'est d'un autre côté le principe démocratique de la liberté qu'il doit observer dans les mesures de fiscalité appliquées aux journaux. A notre époque, chez tous les peuples imbus d'esprit moderne, les journaux sont considérés comme un produit qu'il faut porter au niveau de la consommation la plus étendue; les journaux sont un des plus puissans instrumens d'information, d'éducation continue pour les masses et de rapprochement entre les hommes. Chez les peuples qui ont le sens commun et qui ont profité des leçons de l'expérience, on considère le journal comme un agent d'une utilité semblable à celle des chemins de fer, de la télégraphie électrique, du libre échange des produits. Il en est ainsi en Angleterre, où la suppression du timbre sur les journaux et la diffusion d'instruction qui en est résultée pour la nation entière est une de ces réformes dont M. Gladstone tire à juste titre une de ses plus grandes gloires. Il en est ainsi aux États-Unis, en Belgique, en Suisse, en Italie. Il va en

être ainsi l'an prochain en Prusse et dans la confédération du nord. Les auteurs de la loi sur la presse, trop minutieux et trop rétrogrades, ne veulent point encore qu'il en soit ainsi en France. Le timbre des journaux ne rapporte à l'état qu'une misère, et représente cependant pour leurs abonnés une lourde taxe qui empêche la diffusion de ces produits d'information si nécessaire à notre époque. L'intérêt du trésor est si mince dans cet impôt du timbre, l'intérêt du public en est si évidemment contrarié, que l'abolition de cet ancien système fiscal eût dû être un des premiers objets de la nouvelle loi. Les auteurs de la mesure n'ont pas eu la générosité de sacrifier très peu de millions à la satisfaction d'un intérêt public d'un ordre à la fois pratique et élevé. Sans souci de notre renommée dans le monde, ils maintiennent une taxe qui n'est plus regardée chez les peuples éclairés que comme un impôt prohibitif sur la lecture. Ils ne commettent pas seulement cette atteinte à l'intérêt public, ils appliquent au timbre des inégalités qui ne sont point compatibles avec l'esprit de nos lois. Ils veulent une taxe différente sur les journaux de Paris et les journaux de province; ils veulent frapper les journaux politiques et non les feuilles prétendues littéraires, élevant des distinctions subtiles qui méconnaissent le principe d'égalité. Comment descendent-ils à un pareil marchandage sous le regard moqueur des peuples étrangers, surpris qu'on en soit encore en France à ces petitesses outrageantes pour l'esprit humain? Pourquoi ne suppriment-ils pas le timbre purement et simplement?

Les pénalités dont on se propose de tenir la menace suspendue sur les journaux sont une erreur plus grave encore. Quoi! le programme du 19 janvier nous avait été présenté comme une avance de paix et de conciliation faite aux intérêts libéraux, et c'est ce code draconien qu'on prépare à la presse! Est-ce sage, est-ce juste, est-ce généreux? Ne craint-on point d'offenser la presse française et l'élite intellectuelle de la nation? Quand la liberté de la presse pourrait être exploitée par des écrivains indignes et malintentionnés, ne suffirait-il point, pour les réduire à l'impuissance, du droit commun et de la défaveur publique? Croit-on que les honnêtes gens de la presse, ceux qu'élèvent les convictions sérieuses et la préoccupation constante des grands intérêts et des grandes affaires du pays, ceux qui ont à répondre devant leurs contemporains et devant l'histoire de la conservation et de l'honneur des principes de la révolution française, puissent prendre la plume sans frémir en face d'une législation qui outragerait par l'intimidation la noble profession où les appellent leur patriotisme et leur talent? Si la qualité et l'accumulation des mesures répressives préparées avec raffinement contre les travailleurs de la presse par des légistes épris de la méditation du code pénal, comme les anciens magistrats grisés du spectacle de la torture, demeurent dans la loi, si on veut traiter la presse par l'intimidation, comment

pourrait-on attendre de l'influence d'un code draconien l'apaisement qu'on a eu l'apparence de rechercher?

L'obstination avec laquelle on refuse aux journaux leur juridiction naturelle, le jury, et la publicité des débats des procès de presse fournit matière à des regrets et à des critiques semblables. On n'aura jamais terminé la législation définitive de la presse tant qu'on ne l'aura pas ramenée sous l'autorité du jury, toujours acceptée par elle, tant qu'on aura la prétention de la juger dans le silence et l'ombre. Les délits ou les soi-disant délits de presse ne peuvent avoir pour juge que l'opinion publique et par conséquent les jurés, qui en sont les interprètes naturels. Tous les peuples libres et tous nos maîtres de doctrines constitutionnelles en France envoient la presse devant le jury et lui donnent la défense publique. Quel est l'homme qui a repandu en ce siècle le plus de lustre sur la magistrature française, d'où il était sorti pour entrer dans la représentation nationale et prendre les sceaux? C'est assurément M. de Serre. « La monarchie constitutionnelle, disait cette intelligence profonde et pure, comme tout gouvernement libre, doit présenter un état de lutte permanent. La liberté consiste dans la perpétuité de la lutte. Il ne faut jamais que la victoire de l'un soit trop complète, trop absolue : une telle victoire serait l'oppression. Les lois elles-mêmes ont donné aux combattans les armes légitimes du combat : ils ne peuvent, sans devenir criminels, en employer d'autres; mais les lois ont aussi pourvu à leur défaite : elles leur ont assuré un refuge, un asile. Ce refuge, cet impénétrable boulevard, c'est le jugement par le jury. Honneur, immortel honneur au parti généreux qui l'aura respecté dans sa victoire! Il aura fondé l'honneur de son pays; que la reconnaissance nationale, qu'une longue durée de pouvoir soit alors son partage! » M. de Serre connaissait l'Angleterre. « Les grands juges de Westminster sont investis d'une immense considération, ils la doivent à la science, au talent, à l'intégrité; ils n'est pas un Anglais qui ne les honore au fond de l'âme, mais il n'en est pas non plus qui ne frémirait à l'idée de voir arracher les délits politiques au jugement par jury pour les attribuer aux juges de Westminster. » Si honorable que soit notre magistrature, nous n'avons point ces grands juges de Wesminster, dans lesquels sont couronnées les illustres carrières du barreau britannique; mais une magistrature, pour être plus modeste, n'est pas moins respectable. Ce n'est point par crainte de la sévérité des tribunaux que nous voudrions les conserver en dehors des responsabilités de la justice politique. Partout où existe et a existé l'institution du jury, c'est une erreur et une faute, c'est accomplir une confusion de pouvoirs, que d'appeler la magistrature sur le terrain changeant et agité de la politique. Au fond, nous sommes convaincus de l'impartialité que la masse des magistrats français apportera dans le jugement des procès de presse. Nos magistrats ne sont point

isolés de la société, ils participent comme une classe éclairée au mouvement des esprits, et si les écrivains libéraux qui se respectent sont conduits devant eux comme accusés de délits de presse, nous sommes bien sûrs qu'ils trouveront chez les juges français la justice indépendante et impartiale; mais pourquoi immiscer la magistrature dans les complications et les entraînemens du débat politique? Le gouvernement, prenant un journal à partie, a peu à souffrir d'un verdict de jury qui donne tort à la poursuite. L'acquittement prononcé par une cour d'appel atteindrait le pouvoir d'une façon plus grave. Si l'intervention du pouvoir judiciaire dans la lutte politique était fréquente, nous croyons que l'échec pourrait avoir lieu, se répéter, et serait bien plus sensible et bien plus grave pour le pouvoir exécutif. La société ne verrait pas sans trouble ces incidens, qui auraient l'apparence de conflits entre les deux pouvoirs. En France, il ne faut jurer de rien. Les impressions, dans l'ère où nous sommes entrés, peuvent être très mobiles au sein des classes les plus éclairées et les plus conservatrices. Les corporations comme les assemblées sont peuple. Nous croyons que les sentimens dont s'anime l'écrivain qui veut être l'interprète fidèle de l'opinion du pays battent aussi dans le cœur du fonctionnaire, du soldat et du magistrat. Puisqu'il décline le jury, le gouvernement agira sagement, s'il ne multiplie point les procès de presse, et s'il évite d'appeler trop souvent la magistrature sereine dans la mêlée des luttes politiques.

Le plus court pour nous tous Français serait de ne point avoir peur les uns des autres, et de ne point chercher à nous intimider entre nous. Il y a dans les appareils de répression politique auxquels nous avons trop souvent recours une sorte de cuistrerie dont nous devrions rougir, et qui nous fait faire une sotte figure devant l'étranger. Nous ne sommes pas seuls dans le monde; nous regardons et nous écoutons fort peu les autres, mais on nous épie beaucoup. Les autres peuples nous jugent d'après les opinions qu'ils voient dominer dans notre législature, et leurs jugemens sont peu flatteurs. Il vaudrait mieux, pour notre ascendant et notre gloire, être de fiers citoyens, fermes, mais modérés, patiens, mais persévérans, prenant pour arbitres les garanties de la liberté publique, que d'aller porter nos querelles devant Brid'oison. On peut l'estimer d'après les impressions générales produites par la discussion de la loi sur la presse. A qui cette discussion a-t-elle fait honneur? Nous le demandons : est-ce aux réactionnaires ou aux libéraux? Quand on tirera de ces longs débats pour l'étude de l'époque contemporaine les harangues qui mériteront la renommée historique, où ira-t-on chercher les documens glorieux? Le parti réactionnaire ne peut mettre en avant que la hardie et énergique protestation de M. Granier de Cassagnac; sa résistance, son effarement, les ruses de légistes à l'aide desquelles il a tant travaillé à éluder la liberté, paraîtront dans l'avenir des rabâchages

bien maussades que n'est venu percer aucun éclair de talent. L'éclat du présent, qui sera l'admiration de l'avenir, est tout dans les discours de l'opposition. Celle-ci vient d'écrire une lumineuse page de l'histoire parlementaire; elle éclaire l'intérieur, elle nous fait honneur devant les nations étrangères. Elle a été infatigable, et, quoique bien peu forte par le nombre, elle a été souveraine par le talent. MM. Jules Simon, Picard, Pelletan, ont été à chaque instant sur la brèche. M. Thiers s'est lancé dans la mêlée avec son art ordinaire et une impétuosité de jeune homme. M. Émile Ollivier a rendu témoignage des promesses du 19 janvier, dont il avait été le premier confident. M. Jules Favre a grandi de discours en discours. Haut et sévère dans les idées, empruntant aux principes leur inflexibilité et leur calme, conciliant et poli envers les personnes, jamais las de la discussion, il s'est surpassé lui-même dans l'atticisme de son harmonieux langage. Les membres de la majorité ou du tiers-parti, tels que M. Segris et M. Latour-Dumoulin, qui ont fait effort pour améliorer la loi, ont mérité d'être remarqués. Du côté du pouvoir, M. Baroche a montré ses talens de juriste et s'est tenu sur le ton de la conciliation; mais le premier est M. Rouher, qui, par son discours ému et nerveux, a mis fin à la crise réactionnaire, a proclamé la marche en avant, et a eu l'honneur de réunir, ce qui était sans exemple sous ce règne, la majorité et l'opposition dans le même vote.

L'espace, quoique très vivement contesté, va donc, selon toute vraisemblance, s'élargir dans la politique intérieure. Nous espérons que les personnes qui ont en France la responsabilité et le pouvoir ne tarderont point à s'apercevoir qu'il est nécessaire d'établir dans les institutions un équilibre plus parfait, un système plus harmonique. On ne saurait pour le moment hasarder sur ce sujet que de vagues insinuations. Il est cependant manifeste que, depuis que les ministres vont tous aux chambres, la position du pouvoir exécutif vis-à-vis du pouvoir législatif n'est plus ce qu'elle était lorsque ce pouvoir n'était représenté dans la chambre que par le conseil d'état ou même par les simples ministres de la parole. Au point de vue pratique, la constitution a donc marché depuis 1852, et le moment approche où les théories devront être mises d'accord avec les réalités. Ce qui est singulier, c'est que l'obstacle au progrès constitutionnel est indiqué par l'influence même qu'a acquise la majorité parlementaire, mise en contact plus direct et plus fréquent avec le pouvoir ministériel. Cette majorité paraît être moins libérale que le gouvernement, et l'on a pu redouter, il y a quinze jours, d'être placé devant une nouvelle chambre introuvable. Il y a de curieuses analogies de situation et de noms propres. Au moment où la majorité actuelle était en train de prendre des allures semblables à celles de la chambre de 1815, qui fatiguèrent le sage Louis XVIII et lui firent rendre, sur le conseil de M. Decazes, l'ordonnance du 5 septembre, où le roi en appelait de sa

chambre au pays, nous rencontrons, dans une brochure qui vient de paraître, le nom et l'esprit sagace et modéré du duc Decazes. *La Liberté et les conservateurs*, tel est le titre de l'excellent écrit que publie le duc actuel. M. Decazes juge la situation présente avec la prudence et la justesse décidées que montra son père au 5 septembre. Il n'est point en son pouvoir assurément de dissoudre, comme fit son père, une chambre introuvable; mais c'est aux conservateurs qu'il s'adresse, et il leur donne des avertissements confirmés par toutes les analogies de l'expérience historique accomplie depuis quatre-vingts ans. Il démontre aux ultras de la conservation, aux partisans opiniâtres de la résistance, qu'il n'est point vrai que les gouvernemens successivement dévorés par la révolution se soient trouvés en présence d'événemens que la sagesse humaine ne pouvait ni prévoir ni conjurer. Il proteste, l'histoire à la main, contre cette fatalité historique commode à la paresse, à la vanité humaines, et prouve que les rois et les peuples sont maîtres de leur destins. Presque toutes les catastrophes doivent être imputées au système de résistance des ultra-conservateurs fermant volontairement les yeux au présent et à l'avenir. Il presse de ces leçons historiques les conservateurs du présent, leur signale toutes les lacunes qui rendent la situation périlleuse, énumère les réformes réclamées par les nécessités les plus impérieuses et les plus urgentes, et leur déclare que jamais les circonstances ne les ont appelés à exercer sur les destinées du pays une influence plus considérable et plus décisive. Nous recommandons à tous ceux qui prennent intérêt au prochain avenir de la France la méditation de cette remarquable étude d'histoire et de politique que M. le duc Decazes a écrite avec tant d'à-propos.

Les questions étrangères sommeillent, et les intérêts pacifiques des peuples ne se plaignent point de ce repos. A notre époque, on étudie surtout les mouvemens des hommes qui se sont montrés capables de créer des événemens européens. M. de Bismarck, à ce titre, a le don aujourd'hui d'attirer tous les regards. Après quelques propos de mauvaise humeur tenus par lui dans la chambre des députés de Prusse, M. de Bismarck prend un congé illimité et laisse s'achever la session en son absence. Il a échangé de brusques paroles avec les libéraux avancés et avec les conservateurs de la seconde chambre. Ce sont les indemnités accordées au roi de Hanovre et demandées pour les populations hanovriennes qui ont causé cette double fâcherie. Les ultra-libéraux voulaient que le parlement refusât de sanctionner le paiement de 16 millions de thalers effectué par le roi de Prusse au roi de Hanovre en compensation du trône. Le roi de Hanovre, même détrôné, a conservé une fortune considérable, et les libéraux de Berlin se plaignent qu'on augmente ses richesses avec l'or de la Prusse, à laquelle il fait faire de tous côtés une guerre de plume incessante. M. de Bismarck est le seul ministre qui

ait répondu à l'opposition libérale : « Un ex-souverain qui accepte une indemnité supérieure à son revenu antérieur abdique par ce fait même sa couronne. Il a vendu ses droits et en conséquence il y a mis fin, bien qu'il n'aime point à se l'entendre dire. S'il veut jouer le rôle de prétendant, je l'aime mieux riche que pauvre. Le roi de Prusse a voulu que les souverains qu'il a été malheureusement contraint de déposer continuassent à jouir de la totalité de leurs anciens revenus, et le cabinet, sachant que quelques cours étrangères, jalouses des succès de la Prusse, seraient conciliées par cette générosité, le cabinet a dû prêter son concours au décret royal. On doit supposer que le cabinet s'entend mieux à ces affaires que ceux qui, ayant commencé par pousser des clameurs contre la guerre, cherchent maintenant à en compromettre les résultats. Si la chambre n'est pas de cette opinion, il ne me restera qu'à donner ma démission et à voir si d'autres feront mieux que moi. » Voilà la bourrade adressée aux libéraux par l'illustre ministre; voici celle qu'ont reçue les conservateurs. M. de Bismarck voulait prélever 12 millions de thalers sur le domaine hanovrien et les répartir entre les assemblées provinciales, qui les eussent appliqués aux besoins des localités. Les conservateurs, craignant que cette subvention ne réveillât les forces du parti autonome en Hanovre, résolurent de repousser la proposition du ministère. M. de Bismarck, invité à ménager les intérêts du parti conservateur, répondit que sans lui ce parti aurait disparu, et qu'il lui devait son appui. « Qui a été assez courageux pour occuper le ministère à l'époque de la lutte constitutionnelle, si ce n'est moi et mes collègues? Que serait-il advenu de l'opinion conservatrice, si j'avais décliné l'offre de sa majesté? C'est pourquoi, comme je crois nécessaire de nous concilier le Hanovre sans offenser aucune doctrine conservatrice, le gouvernement a droit à l'aide de ceux qui lui sont redevables de si grands services. Nous sommes des ministres constitutionnels, et si les conservateurs nous abandonnent, nous devrons nous appuyer sur le parti libéral. » La bonne intelligence a-t-elle été troublée entre M. de Bismarck et le roi de Prusse à la suite de ces tiraillemens parlementaires ? Malgré certaines rumeurs, nous ne le pensons point. Nous croyons que M. de Bismarck quitte les chambres et prend un congé pour des raisons de santé. Il ne semble guère possible qu'une nature humaine résiste sans lassitude aux travaux que M. de Bismarck a soutenus dans ces dernières années, aux émotions terribles qu'il a si intrépidement bravées. Le repos lui est nécessaire. On assure que ce lutteur, qui a donné tant d'insomnies aux autres, a perdu le sommeil lui-même. Ses admirateurs doivent donc faire des vœux pour que M. de Bismarck recommence bientôt à dormir.

Les Italiens patriotes nous demandent que l'on soit sévère envers leur pays au nom même de la sympathie qu'on lui porte. Il est certain que de bonnes résolutions sont prises par ceux qui veulent tirer l'Italie de

l'impasse où elle est depuis six mois. Nous sommes de ceux qui pensent que les malheurs de l'Italie seraient fâcheux pour la France, que l'avortement d'une œuvre à laquelle nous avons tant contribué porterait atteinte au bon renom de la politique française en Europe. Le dernier écrit du général La Marmora, plein de courage moral, de franchise et de cordialité pour la France, est la preuve que les modérés italiens méritent d'être encouragés par les bonnes influences françaises. Des observations très senties de M. Matteucci, publiées par un journal français de Florence, confirment cette impression. La question financière est en ce moment la plus pressante. Il faut opérer de fortes économies sur les dépenses et augmenter les impôts. Les réductions des dépenses militaires, par le temps de préparatifs universels où nous vivons, ne semblent guère praticables; mais on nous écrit que sur d'autres branches on pourrait opérer des réductions importantes. Il y a, par exemple, dans le royaume italien cinq cours de cassation; pourquoi ne se contenterait-on point d'une seule comme en France? Il y a 18 universités, ne suffirait-il point à l'Italie d'en posséder 5 ou 6 comme l'Angleterre? Le nombre des lycées s'élève à 88; il y en aurait bien assez de 30. On compte 67 chefs-lieux de préfecture et Dieu sait combien de sous-préfets et de conseillers de préfectures. Le service irait mieux, si ce personnel de fonctionnaires était diminué. Sur les branches de dépenses que nous venons d'indiquer, on pourrait réaliser de 20 à 25 millions d'économie. On pourrait aussi diminuer le nombre des ministères et s'affranchir du système qui fait des cabinets une représentation de l'Italie géographique. On a parlé d'une taxe de 10 pour 100 sur le revenu des fonds publics. Qu'un peuple gêné, mais qui a opéré chez lui-même le classement de tous ses fonds publics, impose ses rentes, il n'y a rien à dire. Ce n'est point le cas de l'Italie. Nous n'exagérons pas en disant que le tiers au moins de sa rente est placé en France. Les créanciers étrangers, les Français, ne doivent point payer à l'Italie un impôt qui serait une conversion forcée et une violation du contrat primitif. Peut-être, pour faire valoir les droits des porteurs français, faudrait-il que leurs titres fussent marqués d'un timbre spécial. Ce qui serait d'un grand secours pour le crédit et l'ordre en Italie, ce serait quelque manifestation de franche sympathie donnée par le gouvernement français. On ne peut pas assurer la tranquillité de l'Italie, si l'on n'obtient pas de la cour de Rome des choses raisonnables qui permettraient d'utiles et paisibles relations entre la petite enclave et le grand état. Pourquoi ne permettrait-on pas aux Romains de profiter individuellement des avantages de la nationalité italienne? Pourquoi des douanes entre les deux territoires? Où est maintenant la nécessité pour la France de maintenir encore une brigade à Rome? La capitale de l'église ne regorge-t-elle pas de volontaires catholiques venus de tous les coins du monde? Faut-il sanctionner par notre présence la formation

d'une armée de la foi recrutée d'hommes étrangers à l'Italie? Obtenons-nous du pape de suffisans ménagemens? Que dire de la lettre adressée par sa sainteté à M. Dupanloup, de cette intervention empressée dans un dissentiment que le zèle de M. l'évêque d'Orléans vient de faire éclater chez nous entre l'épiscopat et le ministère de l'instruction publique, entre le trône et l'autel, à propos des efforts tentés par l'université pour offrir aux femmes et aux jeunes filles les avantages d'un enseignement supérieur donné par des professeurs laïques? Ces empiétemens ecclésiastiques sur les principes de l'enseignement de l'état, qui nous paraîtraient ou légitimes ou indifférens, si l'église libre vivait dans l'état libre, devraient-ils venir d'un pouvoir religieux dont nos baïonnettes protégent l'établissement temporel? La politique française, si elle ne consent point à répudier ses œuvres, doit à l'Italie quelque marque d'alliance qui fasse au moins compensation et contre-poids aux services que nous rendons à la papauté temporelle.

L'Autriche avec son *livre rouge* a fait connaître agréablement à l'Europe la modestie et la réserve de sa présente politique étrangère. L'Autriche en a fini avec la phase des déchiremens au dehors et au dedans, de l'unité inflexible et oppressive, des rivalités militaires poussées et soutenues à outrance. Séparée de l'Allemagne, l'Autriche a pris les airs d'un état oriental, et s'attache à la paix pour mettre en valeur et les qualités morales des races diverses dont elle est formée et les abondantes ressources de ses territoires. Elle ne se détourne pas seulement des préoccupations belliqueuses, elle ajourne encore la période des alliances intimes et actives. Dans cette phase, les allures de l'Autriche sont loin de déplaire à la France, qui a de grands intérêts financiers et industriels engagés dans cet empire. C'est en effet le seul pays étranger où les capitaux français n'ont point cessé d'obtenir une rémunération légitime. Le succès récent de l'emprunt hongrois a été l'effet naturel de cette sympathie qui devient plus sensible, lorsqu'il s'agit du royaume des Maggyars et le fruit aussi des soins intelligens du commissaire que le gouvernement hongrois avait chargé à Paris de la représentation de ses intérêts. A mesure qu'elle s'efforce de rendre la vie à ses provinces orientales, la cour de Vienne rencontre, vers ses limites à l'est et vers les populations chrétiennes attachées par un lien nominal à l'empire ottoman, l'active propagande panslaviste, les manœuvres ostensibles ou secrètes de la Russie. Il y a là pour l'Autriche une pierre d'achoppement où elle se heurte à sa frontière orientale. Récemment le panslavisme s'est traduit à Prague par des manifestations désordonnées de la population tchèque. Du côté des principautés, on a parlé de bandes rassemblées pour envahir la Bulgarie. On signalait la présence d'un agent russe fort connu et qui a disparu sans qu'on sache ce qu'il est devenu. On assure que le prince Charles, qui appartient à la branche catholique de la mai-

son de Hohenzollern, s'oppose aux efforts de la propagande russe. D'ailleurs les conseils de la prudence l'ont emporté à Pétersbourg. Le chef du parti d'action, le général Ignatief, n'a point supplanté le prince Gortchakof; on assure même qu'il ne retournera point à Constantinople, qui ne peut lui servir en ce moment de champ de lutte et de victoire. Il faut espérer que les troubles qui paraissent menacer la Turquie seront détournés par la prévoyance des grandes puissances.

Le parlement britannique a repris hier ses travaux. On croit que lord Derby, retenu par la goutte, ne pourra point assister aux débuts de cette session. La grosse affaire du parlement sera cette année l'état de l'Irlande. Il ne paraît pas possible que des mesures ne soient étudiées pour apporter quelque amélioration à la situation de ce malheureux pays. M. Bright, il y a quelques jours, a prononcé un discours sur la question irlandaise devant un *meeting* à Birmingham. Les conclusions de l'orateur radical ont été d'une fermeté toute britannique. Il s'est déclaré contre le rappel de l'union, qui est resté depuis O'Connell le cri de guerre usé des agitations irlandaises. M. Bright « ne consentira point au rappel, ce sont ses expressions, tant qu'on n'aura point prouvé que l'art de gouverner (*statemanship*) est absolument mort en Angleterre, et tant qu'on n'aura point prouvé que le sentiment du droit et de la justice a cessé d'agir en Irlande sur la nature humaine. » On annonçait que la question irlandaise serait abordée par l'opposition et que M. Gladstone présenterait une déclaration de principe au vote de laquelle serait attachée l'existence ou la chute du ministère tory. Ce bruit n'est guère croyable. L'état de l'Irlande n'est point un terrain convenable pour la lutte des portefeuilles; il est aussi embarrassant pour l'opposition que pour le cabinet.

E. FORCADE.

THÉATRES.

GYMNASE : *Le Comte Jacques*, comédie en trois actes, en vers, par M. Edmond Gondinet.

L'innocente idylle dont M. E. Gondinet a fait une comédie aurait pu tout aussi bien devenir un drame, pour peu que l'auteur eût voulu en développer les données, prêter à ses héros un autre langage et modifier la clé de leurs sentimens. Rien n'y manque de ce qui entre d'ordinaire dans les pièces les plus sinistres du boulevard, naissances mystérieuses,

aventures lointaines, fortune tombée entre des mains qui ne sont pas celles du vrai propriétaire, retours imprévus, papiers révélateurs cachés dans des tiroirs à secret. Heureusement M. E. Gondinet n'a point l'humeur sombre qui convient à ces sortes de compositions. Tout s'adoucit sous sa plume aimable et tourne volontiers en gaîté; son vers, ami du soleil, n'est pas fait pour pratiquer les souterrains du drame. Malgré le romanesque du sujet, on écoute ces trois actes sans éprouver le moindre frisson ni l'ennui habituel des constructions laborieuses, mais sans avoir non plus à supporter la fatigue d'émotions bien vives.

On demandera pourquoi M. E. Gondinet est allé se jeter, contre son humeur, au milieu de combinaisons qui ne sont pas précisément de mise dans la comédie. La raison n'en est pas difficile à deviner. Au lieu d'imaginer des caractères dont le développement amenât d'une façon naturelle les incidens de la pièce, il a conçu d'abord une situation qu'il a fallu tirer de fort loin, pour laquelle il a dû inventer tout exprès des caractères et forger après coup une histoire. Cette situation est celle d'un jeune homme, le comte Jacques, et d'une jeune fille, remplis tous deux de sentimens élevés et fiers, tous deux se croyant également les légitimes héritiers du marquis de Prignon, et montrant, lorsque le conflit éclate, le même empressement généreux à renoncer à cet héritage. La jeune fille, déjà en possession de la fortune, se trouve être une enfant recueillie par le marquis de Prignon, qu'elle a toujours regardé comme son père. Le comte Jacques, propre neveu de celui-ci, est un chercheur d'aventures chevaleresques, courant en Pologne, en Amérique, partout où il y a des dangers à braver et une noble cause à défendre. Celle qui se croit sa cousine ne l'a pas encore vu depuis une heure qu'elle le devine, et qu'elle lui fait à lui-même son portrait d'une ressemblance parfaite :

« Vous étiez à vingt ans plus jeune qu'il ne faut,
Gai, bruyant, un peu fou, — ce n'est pas un défaut,
Et sans savoir très bien comment cela se nomme,
J'admets tous les péchés qu'avoue un gentilhomme.
Vous avez combattu comme ont fait nos aïeux,
Vaillamment, je le sais. Est-ce un crime à mes yeux?
Quand pour la bonne cause une épée est tirée,
J'applaudis. — Je conviens que je suis arriérée
Comme mon père. On dit que j'ai le cœur hautain.
J'ai l'orgueil de mon nom, du nôtre, mon cousin. »

Le moyen de déposséder une si charmante châtelaine et une cousine qui plaide si bien la cause de vos mérites? Quoique le comte Jacques soit revenu avec cette intention, appelé par un fidèle domestique qui a le secret de l'affaire, nous ne sommes pas inquiets sur l'issue du litige; il n'y aura pas de procès.

M. E. Gondinet a compris que, dans un pays où l'état civil est aussi bien tenu et les lois sur l'hérédité aussi claires qu'en France, pareille histoire n'était pas très vraisemblable. Il s'est donné une peine infinie pour échafauder son petit roman. C'est pour cela qu'il a inventé l'histoire d'un vieux noble entêté qui se brouille avec son frère parce qu'il est libéral, ne veut pas entendre parler de son neveu, promène sa gentilhommerie mécontente de l'Irlande en Afrique, où il perd sa femme et recueille dans la rue une petite fille. C'est pour la même raison qu'il imagine un vieil intendant taillé sur le patron de son maître, qui a le fétichisme des grandes maisons, l'adoration du nom de Prignon de Laubany, et parle de vassaux ni plus ni moins que si nous étions au temps de Louis XIII. Notez, je vous prie, que tout ce monde vit après 1860. M. E. Gondinet a eu beau y jeter, pour le rajeunir, un banquier, un beau fils ruiné, une élégante, qui ont le ton et les idées du jour; il n'en est pas moins passé de mode. Ces gens-là, effacés et jaunis comme des figures de tapisseries, sont ensevelis depuis longtemps et jusqu'au dernier dans les romans de Balzac, la province n'en a plus un seul exemplaire; le comique qu'on a pu en tirer autrefois serait entièrement éventé, si la gaîté naturelle de l'auteur ne le rafraîchissait un peu.

M. E. Gondinet dispose d'un instrument de grand prix, une langue alerte, facile et souple, qui se tire avec désinvolture et bonheur de toutes les difficultés du dialogue, et dont les qualités ont été appréciées dans quelques jolies bluettes. Il serait temps, s'il veut s'essayer dans des cadres plus larges, qu'après s'être abandonné librement à l'imagination il s'appliquât à développer dans un sujet vrai des caractères mûris par une méditation sérieuse. Qu'il ne s'y méprenne pas, les jeux d'esprit qui lui ont réussi jusqu'à présent ne constituent pas l'invention dramatique. Nous ne lui demanderons pas un ouvrage d'une haute portée philosophique, mais nous voudrions qu'il entreprît à l'aide de l'observation quelque peinture exacte, sinon profonde, de la vie actuelle. Son esprit, trop porté peut-être à s'ébattre dans le domaine de la fantaisie, est de ceux qui ne peuvent que gagner à se charger du lest salutaire de la réalité.

P. CHALLEMEL-LACOUR.

L. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-TREIZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XXXVIIIe ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1868.

Livraison du 1er Janvier.

LES MARIAGES DE PROVINCE. — JACQUES MAINFROI, dernière partie, par M. EDMOND ABOUT. 5

PLATON ET SON ŒUVRE A PROPOS DE L'OUVRAGE ANGLAIS DE M. GROTE, par M. CHARLES DE RÉMUSAT, de l'Académie Française. 43

GOTTHOLD ÉPHRAÏM LESSING, première partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ. . 78

LA PÊCHE ET LA PISCICULTURE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE, par M. JULES CLAVÉ. 122

L'ÉGLISE ROMAINE ET LE PREMIER EMPIRE. — 1800-1814. — XI. — L'ENLÈVEMENT DU PAPE, par M. le Cte D'HAUSSONVILLE. 150

LA VILLE DE DUNDEE ET LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION DE L'ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, par M. CHARLES MARTINS. 212

UNE FAVORITE AU XVIIIe SIÈCLE. — Mme DE POMPADOUR, par M. CHARLES DE MAZADE. 239

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 252

REVUE DRAMATIQUE, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. 263

Livraison du 15 Janvier.

MADEMOISELLE MERQUEM, première partie, par M. GEORGE SAND. 273

L'AFRIQUE MODERNE D'APRÈS LES DERNIERS EXPLORATEURS, HISTOIRE PHYSIQUE, RACES ET COLONISATION, par M. H. BLERZY. 312

Descartes, son Caractère et son Génie a propos de nouvelles publications, par M. Paul JANET, de l'Institut. 345
La Sensibilité des Végétaux, par M. E. GRIMARD. 37
Les États de Bretagne. — VI. — La Régence du duc d'Orléans et la Conspiration de Pontcallec, par M. L. de CARNÉ, de l'Académie Française. . 389
Le Voyage de la frégate autrichienne la Novara, étude de géographie économique, par M. Émile de LAVELEYE. 426
Lady Tattersall, mécomptes et tourmens d'un chaperon, drame en trois saisons, par M. E.-D. FORGUES. 461
Monsieur de Camors, de M. Octave Feuillet, par M. Émile MONTÉGUT. . . . 497
Revue Musicale, par M. F. de LAGENEVAIS. 511
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 525
Essais et Notices. — La Statue de Sophocle et le Musée de Latran. 536

Livraison du 1er Février.

Mademoiselle Merquem, deuxième partie, par M. George SAND. 545
La Diplomatie et les Principes de la Révolution française, par M. Albert de BROGLIE, de l'Académie Française. 582
Le Japon en 1867. — I. — La Vie japonaise, les Villes et les Habitans, par M. J. LAYRLE, capitaine de frégate. 629
L'Angleterre et la vie anglaise. — XXXVI. — La Vie politique. — III. — Le Barreau, les Cours de justice et la Procédure criminelle, par M. Alphonse ESQUIROS. 661
Les États de Bretagne. — VII. — Les États sous Louis XV et l'administration du duc d'Aiguillon, par M. L. de CARNÉ, de l'Académie Française.. 701
L'Observatoire de Paris depuis sa fondation, par M. R. RADAU. 740
Versailles, légende. — IV. — Mademoiselle Denise (Parc aux Cerfs). — V. — L'Autrichienne (Trianon), par M. Henri BLAZE de BURY. 769
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 778
Revue Dramatique. — *Paul Forestier*, de M. Émile Augier, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. 789

Livraison du 15 Février.

Encore un mot sur Sadowa. 801
Mademoiselle Merquem, troisième partie, par M. George SAND. 822
Le Japon en 1867. — II. — Le Régime politique et l'établissement des Européens au Japon, par M. J. LAYRLE, capitaine de frégate. 855
Les Hommes d'état de la Turquie. — Aali-Pacha et Fuad-Pacha, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. 886
Les États de Bretagne. — VIII. — Le Procureur-général de La Chalotais, par L. de CARNÉ, de l'Académie Française. 927
La Cochinchine française depuis l'annexion des provinces du sud, par M. DES VARANNES. 957
Gotthold Éphraïm Lessing, dernière partie, par M. Victor CHERBULIEZ. . . 981
La Liberté économique dans la législation. — Les Sociétés commerciales et la Contrainte par corps, par M. A. BATBIE. 1025
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 1042

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.

APR - 7 1931

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 007 516 319